

Raymond Gariépy

Les

terres

de

Sainte-Anne-de-Beaupré

(Côte-de-Beaupré)



Société de généalogie de Québec

Contribution N° 64

1988

La SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC, fondée le 27 octobre 1961, s'est donnée comme mission première la publication et la diffusion d'instruments de recherche pour l'ensemble des généalogistes, des historiens et des autres chercheurs. De plus, ceci assure la conservation en plusieurs exemplaires de documents précieux, parfois uniques, et trop souvent exposés à être perdus ou détruits par accidents de toutes sortes.

Société de généalogie de Québec  
Case postale 9066  
Sainte-Foy, Québec. G1V 4A8

Conseil d'administration  
1988-1989

Présidente	-	Diane Duval
Vice-Président	-	Guy W.-Richard
Secrétaire	-	Georges Crête
Trésorier	-	Guy Lacroix
Archives	-	Michel Simard
Recherche	-	André Beauchesne
Systèmes d'information	-	Julien Dubé
Documentation	-	René Doucet
Accueil	-	Jean-Paul Morin

Comité des publications

Directeur	-	Roland Grenier
Secrétaire	-	Jacques Fortin
Membres	-	Jacqueline F.-Asselin
	-	Gaston Brosseau
	-	Régnald Lessard

Dépôt légal: Premier trimestre 1989  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN No. 2-89120-046.2  
Contribution No 64

Ce volume fut réalisé grâce à un projet «Canada au travail» et a bénéficié d'une subvention d'«Aide à l'édition» du gouvernement du Québec.

Maquette de la couverture  
Daniel B. Guillot

## TABLE DES MATIERES

<u>Page</u>	
1	Introduction
3	Avertissement liminaire et sources
4	Mesures et monnaies, sigles utilisés et liste des sept plans qui suivent
6	Les terres d'Etienne Racine (no 81 et 82 - 15.6 arpents de front)
92	La terre de Jean Racine (no 83 - 4 arpents de front)
99	La terre de Jean L'Espée puis de Jean Paré (no 84 - 4 arpents)
119	La terre de Robert Paré (no 85 - 4 arpents)
139	La terre de Pierre Gibouin (no 86 - 3 arpents)
147	La terre de Pierre Simard (no 87 - 3 arpents)
154	La terre de Mathurin Le Monnier (no 88 - 4 arpents)
164	La terre de Pierre Boivin (no 89 - 5 arpents)
181	La terre de Georges Pelletier (no 90 - 3 arpents) jusqu'en 1715
187	La terre de Robert Foubert (no 91 - 3 arpents) et suite de la terre 90 depuis 1715, les deux appartenant à Guillaume Morel
211	La terre de Claude Poulin (no 92 - 6 arpents)
233	La terre d'Etienne de Lessard (no 93 - 10.6 arpents)
313	La terre de Robert Giguère (no 94 - 5.2 arpents)
330	La terre de Julien Mercier (no 95 - 5 arpents)
355	La terre de Louis Gasnier (no 96 - 5 arpents)
380	La terre de Pierre Picard (no 97 - 5 arpents)
394	La terre de Robert Caron (no 98 - 5 arpents)
412	La terre de Claude Bouchard puis Louis Guimont (no 99 - 5 arpents)
423	La terre de Pierre Gasnier (no 100 - 3 arpents)
435	La terre de Jean Barette (no 101 - 3 arpents)
451	La terre de René de la Voie (no 102 - 3 arpents)
464	La terre d'André Berthelot dit Le Louvre (no 103 - 3 arpents)
473	La terre de Jean Caron (no 104 - 3 arpents et demi)
488	La terre de Jean Le Picard (no 105 - 3 arpents et demi)
502	La terre de Richard Dumesnil et Nicolas Verjeul (no 106 - 3 arpents)
510	La terre de Silvain Veau (no 107 - 3 arpents)
525	La terre d'Etienne Morel puis de Pierre Gagnon (no 108 - 4 arpents)
536	La terre de Gilles Moulineux (no 109 - 5 arpents)
547	Index onomastique.





## Introduction

La paroisse de Sainte-Anne de Beaupré mesure cinq milles de longueur depuis la rivière aux Chiens à l'ouest jusqu'à la Grande Rivière ou rivière Sainte-Anne à l'est. A l'origine 29 terres y furent concédées par les seigneurs de Beaupré. Dans mon livre sur Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans dans leurs débuts (1) j'ai numéroté ces terres de 81 à 109 parce qu'elles faisaient suite à celles du Château-Richer (44 à 80) et celles-ci aux terres de L'Ange-Gardien (1 à 43). Celles de Saint-Joachim portent les numéros 110 à 143.

J'ai publié en 1984 l'histoire détaillée des terres de L'Ange-Gardien, des origines à nos jours (2). Dans la présente histoire des terres de Sainte-Anne on trouvera de nombreuses références aux numéros de terres de autres paroisses de la côte de Beaupré. Par exemple, à l'occasion de contrats de mariage j'indique le numéro de la terre de L'Ange-Gardien, du Château-Richer ou de Saint-Joachim (outre Sainte-Anne) d'où venait le conjoint. De même si quelqu'un possédait des parcelles de terre à plusieurs endroits j'indique le numéro des terres dont ces parcelles faisaient partie. Il est bon de mentionner que la paroisse de Sainte-Anne de Beaupré s'appelait à l'origine Sainte-Anne du Petit Cap.

Au cadastre officiel de Sainte-Anne de Beaupré, mis en vigueur le premier septembre 1879 (comme celui des autres paroisses de la côte de Beaupré), les numéros attribués aux terres 81 à 109 et à leurs nombreuses subdivisions suivent l'ordre inverse, commençant à la Grande Rivière et finissant avec le numéro 279 à la rivière aux Chiens. Mais la première terre de Sainte-Anne (celle d'Etienne Racine, no 81) débordait la rivière aux Chiens d'environ cinq arpents de front à l'ouest, lesquels font maintenant partie du cadastre du Château-Richer où ils portent les numéros 1 à 12 (voir les plans ci-après). A l'extrémité est de la paroisse de Sainte-Anne les terres 108 et 109 comprennent les lots cadastraux 609 à 648 qui, lors de la confection du cadastre, avaient été attribués par erreur au cadastre de Saint-Ferréol. Enfin, quand la municipalité de Beaupré a été constituée en 1925, une partie des terres de Sainte-Anne et une partie des terres de Saint-Joachim, de chaque côté de la rivière Sainte-Anne, ont été détachées de ces paroisses pour former la nouvelle municipalité, aussi constituée en paroisse sous le nom de Notre-Dame-du-Saint-Rosaire.

Comme je l'ai mentionné dans l'introduction de mon livre sur Les terres de L'Ange-Gardien, c'est en 1650 et 1651 qu'Olivier Letardif, procureur et l'un des huit associés de la Compagnie de Beaupré (qui avait obtenu de la Compagnie des Cent-Associés, le 15 janvier 1636, les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans), donna les premiers titres officiels de concession de terres à Sainte-Anne, à Etienne Racine, Claude Poulin, Etienne de Lessart, Robert Giguère, Julien Mercier, Louis Gasnier, Pierre Picard, Julien Fortin et Claude Bouchard.

Le 21 juin 1651, le gouverneur Jean de Lauson, aussi actionnaire de la Compagnie de Beaupré, remplaça Olivier Letardif comme procureur de la compagnie pour y concéder des terres à d'anciens et nouveaux colons. En 1655 il concéda onze terres, soit à Robert Annest, Jean L'Épée, Robert Paré, Pierre Gibouin, Pierre Simard, Mathurin Le Monnier, Jean Levasseur, Georges Pelletier, Robert Foubert, Jean Caron et Jean Picard (fils de Pierre). Plusieurs d'entre eux étaient déjà établis depuis plusieurs années sur les terres que Jean de Lauson leur concédait officiellement.

Le 5 mai 1656 Jean de Lauson concéda à Martin Grouvel douze arpents de terre de front à Sainte-Anne, joignant la Grande Rivière. Il retourna en France en septembre de la même année et fut remplacé comme procureur de la Compagnie de Beaupré par le nouveau gouverneur, Pierre de Voyer d'Argenson, qui n'arriva cependant à Québec qu'en juillet 1658. En juin 1659 d'Argenson concéda des terres à Julien Fortin dit Bellefontaine et à François Bélanger au Petit Cap (près du Cap Tourmente). Julien Fortin avait vendu sa terre de Sainte-Anne (98) à Robert Caron, le 27 mars 1654. Enfin, en décembre 1660 et au début de 1661, d'Argenson concéda des terres à André Berthelot dit Le Louvre, à Jean Barette et à Louis Gasnier, à Sainte-Anne.

Le gouverneur d'Argenson retourna en France à la fin d'août 1661 et fut remplacé comme procureur de la Compagnie de Beaupré par Charles Aubert de La Chenaye, qui avait acheté la part d'Olivier Letardif le 13 avril 1662. En mars 1664 Charles Aubert de La Chenaye donna des titres de concession à Richard du Mesnil et à Nicolas Vérieul, à Sainte-Anne, ainsi qu'à cinq habitants déjà établis au-delà de la Grande Rivière, dans la future paroisse de Saint-Joachim: Jean Boutin, Jacques Dodier, Isaac Lamy, François Daniau et Silvain Veau. En 1665 il en concéda trois autres à Sainte-Anne: à Noël Racine, René de La Voye et Gilles Mouligneux, ce dernier ayant acquis les cinq derniers arpents de la terre de Martin Grouvel, joignant la Grande Rivière et correspondant à la terre 109. Ce furent les dernières terres concédées à Sainte-Anne par la Compagnie de Beaupré. En effet, Mgr de Laval, qui avait déjà, en 1664, acquis les parts de six des huit associés de cette compagnie et qui devait acquérir celles des deux derniers en 1668, devenait l'unique propriétaire de la seigneurie de Beaupré dont toutes les terres étaient alors concédées en bordure du fleuve.

(1) Publié en 1974 par la Société historique de Québec (266 pages).

(2) Les Terres de L'Ange-Gardien, des origines à nos jours, par Raymond Gariépy, publication no 44 de la Société de généalogie de Québec, 1984 (628 pages). Index séparé publié en 1987 (44 pages).



Photographie prise en 1947, par W.B. Edwards Inc. de Québec (no A47-49) montrant les terres concédées originellement à Claude Poulin et Etienne Lessart (no 92 et 93: voir plan no 6), et correspondant aux lots cadastraux 101 à 187 du nord-est au sud-ouest.

### Avertissement liminaire

L'histoire d'une seigneurie est en définitive celle des relations juridiques, des "liens de dépendance", comme disait Marc Bloch, entre les seigneurs et leurs censitaires d'une part, entre les censitaires eux-mêmes d'autre part, et aussi entre les membres d'une même famille. Le droit qui régissait ces rapports était la Coutume de Paris, sur laquelle on pourra consulter l'article publié dans la RHAF de décembre 1971 par Yves-F. Zoltvany: Esquisse de la Coutume de Paris, p. 365-384.

C'est seulement en faisant l'histoire détaillée des terres d'une seigneurie et, par voie de conséquence, des familles qui les ont occupées, qu'on peut se rendre compte de l'importance de cette Coutume qui imprégna la vie des gens et régla toutes leurs relations, particulièrement en matière successorale, non seulement sous le régime français, mais même au-delà. L'article 42 de la Capitulation de Montréal, le 8 septembre 1760, stipulait en effet que les Canadiens continueraient d'être gouvernés suivant la Coutume de Paris et les lois et usages établis pour ce pays. L'Acte de Québec, en 1774, apporta cependant des adoucissements au mode jusque là très rigoureux de transmission et de partage des biens entre tous les héritiers, en permettant d'en disposer librement en faveur de l'un d'eux, par testament, donation ou autrement, tout en tenant compte des droits légitimes des autres, comme on le verra en faisant l'histoire de certaines terres.

L'histoire de ces terres permet donc de constituer une véritable jurisprudence du droit coutumier en vigueur en Nouvelle-France, car son application donnait lieu à des cas très variés et souvent d'une complexité déroutante. C'est pourquoi le lecteur ne devra pas être surpris si, pour certaines terres, l'exposé est parfois difficile à suivre. L'auteur n'a cependant pas voulu escamoter les difficultés juridiques, même au risque d'alourdir le récit des événements.

### Sources

Les principales sources utilisées sont les archives notariales et judiciaires. Les minutes des notaires sont maintenant conservés aux Archives nationales du Québec (ANQ) pour la période des origines à 1875 environ. Après cette date ils sont conservés au bureau du protonotaire de la Cour supérieure. On y trouve un nombre considérable de contrats de mariage, ventes, échanges, donations, testaments, obligations, inventaires et partages après décès. Les procès-verbaux de plusieurs arpenteurs sont aussi conservés aux ANQ où l'on trouve aussi les archives judiciaires de la Prévôté de Québec et du Conseil souverain.

Les procès-verbaux des audiences de la juridiction seigneuriale ou bailliage de Beaupré sont conservés aux Archives du Séminaire de Québec (ASQ). (Sur le bailliage de Beaupré, des origines à la Conquête, voir le deuxième chapitre de l'ouvrage déjà mentionné sur Les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans). Les ASQ conservent aussi les terriers et censiers de la seigneurie de Beaupré et les titres de concession accordés aux premiers habitants de la seigneurie par les procureurs de la Compagnie de Beaupré (sur ces procureurs voir le même ouvrage, p. 20-26 et l'introduction générale ci-dessus).

Dans certains cas les papiers de famille ont pu être consultés. Ils contiennent parfois des documents qui ne se trouvent plus dans les archives officielles, par exemple des expéditions d'actes passés par le notaire Louis Pichet dont le minutier original a été brûlé lors de la Conquête. Il serait important que ces papiers de familles soient plus accessibles. Leurs propriétaires sont en effet souvent réticents à les communiquer pour consultation, craignant qu'ils ne soient utilisés à mauvais escient ou qu'ils ne leur soient pas remis, comme il est arrivé malheureusement trop souvent.

Enfin, il convient de mentionner les archives de l'état civil conservées dans les paroisses, avec un double conservé aux ANQ jusqu'en 1875 et chez le protonotaire de la Cour supérieure après cette date, de même que les compilations généalogiques (Tanguay, Beaumont, Godbout) et les publications de répertoires des mariages de nombreuses paroisses, en particulier de la Côte de Beauport et de l'île d'Orléans. Ces sources facilitent l'étude de l'occupation des terres par les membres d'une même famille d'une génération à l'autre, ou par des familles alliées, à défaut de "relève" en ligne masculine. Elles peuvent aussi être complétées par les renseignements contenus dans les actes notariés: ainsi beaucoup d'inventaires mentionnent la date du décès du père ou de la mère, qu'on ne trouve pas dans les registres d'état civil.

Si l'histoire d'une terre ne peut être faite sans l'aide de la généalogie, celle-ci n'est plus alors un aride catalogue de noms dénués d'originalité et de personnalité. C'est une généalogie vivante qui replace les générations successives dans le milieu immédiat où elles ont vécu. Les actes notariés font revivre ces générations de paysans, tantôt en exposant les conventions passées entre eux à l'occasion de mariages, ventes, échanges, tantôt en consignant leurs dernières volontés (la plupart du temps à l'occasion de donations ou cessions de biens, les véritables testaments étant plutôt rares jusqu'à l'Acte de Québec en 1774, pour les raisons mentionnées plus haut).

Mais les plus précieux de ces actes notariés sont les inventaires dressés au décès du père ou de la mère pour le bénéfice du survivant de la communauté et des enfants, la plupart du temps encore mineurs (l'âge de majorité étant de 25 ans jusqu'au régime anglais). Ces inventaires nous font entrer dans l'intimité du foyer paysan qu'ils reconstituent avec tout son décor familial de meubles, vêtements, ustensiles de ménage et objets les plus variés qui sont décrits et évalués (prisés) avec soin et dont les noms pittoresques, aujourd'hui inusités ou tout simplement oubliés, devraient être remis en honneur, tant ils sont authentiquement français. On y trouve aussi tout ce qui concerne l'exploitation de la terre: la liste des titres de propriété, la description de la maison et des autres bâtiments, l'énumération des bestiaux, des instruments d'agriculture, des voitures, attelages, etc., enfin les valeurs en argent que la communauté possédait ainsi que ses dettes actives (ce qui lui était dû) et ses dettes passives (ce qu'elle devait).

Les inventaires étaient généralement suivis du partage des biens meubles et immeubles, les meubles étant souvent vendus à l'encan pour en répartir le produit entre le conjoint survivant et les héritiers du conjoint décédé, tandis que les terres étaient divisées en parcelles qui étaient éventuellement rachetées par celui des héritiers qui restait sur la terre, celle-ci étant ainsi reconstituée à grande frais pour connaître encore les mêmes vicissitudes à la génération suivante. On voit ainsi revivre les familles sur le terroir auquel elles s'attachaient avec ténacité, la terre étant alors la principale richesse. La généalogie de ces familles devient alors plus intéressante et vraiment plus humaine parce qu'elle est rattachée à leurs actes et à leur vie.

### Mesures et monnaies

Il est utile de se rappeler que les mesures françaises (arpents, perches et pieds) ont continué d'être utilisées sous le régime anglais, aussi bien dans les terriers du Séminaire de Québec (successeur de Mgr de Laval comme propriétaire de Beaupré) que dans le cadastre officiel de 1879 qui a été établi d'après ces terriers. L'arpent mesure 180 pieds français (ou 192 pieds anglais) et comprend dix perches de 18 pieds français chacune.

La monnaie courante était la livre française de 20 sols, un sol valant 12 deniers. Mais beaucoup de pièces étrangères circulaient en Nouvelle-France, comme les piastres d'Espagne, les portugaises, qu'on retrouve souvent dans les inventaires après décès, outre la monnaie de carte utilisée après 1700 à cause du manque de monnaie métallique. Les billets d'ordonnances émis par l'intendant Bigot après 1750 ne valaient plus que 15 à 20% de leur valeur nominale après la Conquête. Sous le régime anglais le cours de la livre, aussi appelée chelin, a souvent varié jusqu'à l'adoption du dollar actuel.

### Sigles utilisés

ANQ	Archives nationales du Québec
ASQ	Archives du Séminaire de Québec
BRH	Bulletin des recherches historiques
DBC	Dictionnaire biographique du Canada
JDCS	Jugements et délibérations du Conseil souverain
MSGCF	Mémoires de la Société généalogique canadienne-française
RHAF	Revue d'histoire de l'Amérique française

Les actes notariés sont toujours indiqués par leur date suivie, entre parenthèses, du nom des notaires qui les ont rédigés.

### Plans et Cartes

- 1- Les terres de Sainte-Anne en 1680, d'après le terrier aux ASQ.
- 2- Plan des environs de la rivière aux Chiens en 1857.
- 3- Partie du cadastre officiel de Sainte-Anne (1879) : lots 222 à 279 et partie du cadastre du Château-Richer: lots 1 à 12, pour illustrer en particulier les terres 81 à 83 de la famille Racine.
- 4- Partages des terres 81 et 82 en 1679 et 1689.
- 5- Propriétaires successifs des lots 4, 5 et 6 de la terre 81, depuis 1689.
- 6- Plan d'une partie des terres de Sainte-Anne en 1961 (lots 29 à 223 du cadastre) montrant en particulier le cours de la "petite rivière" (affluent de la rivière aux Chiens), souvent mentionnée dans les contrats concernant en particulier les terres 90 et suivantes.
- 7- Lots cadastraux correspondant à la terre originalement concédée à Etienne Lessard (extrait du cadastre de 1879).

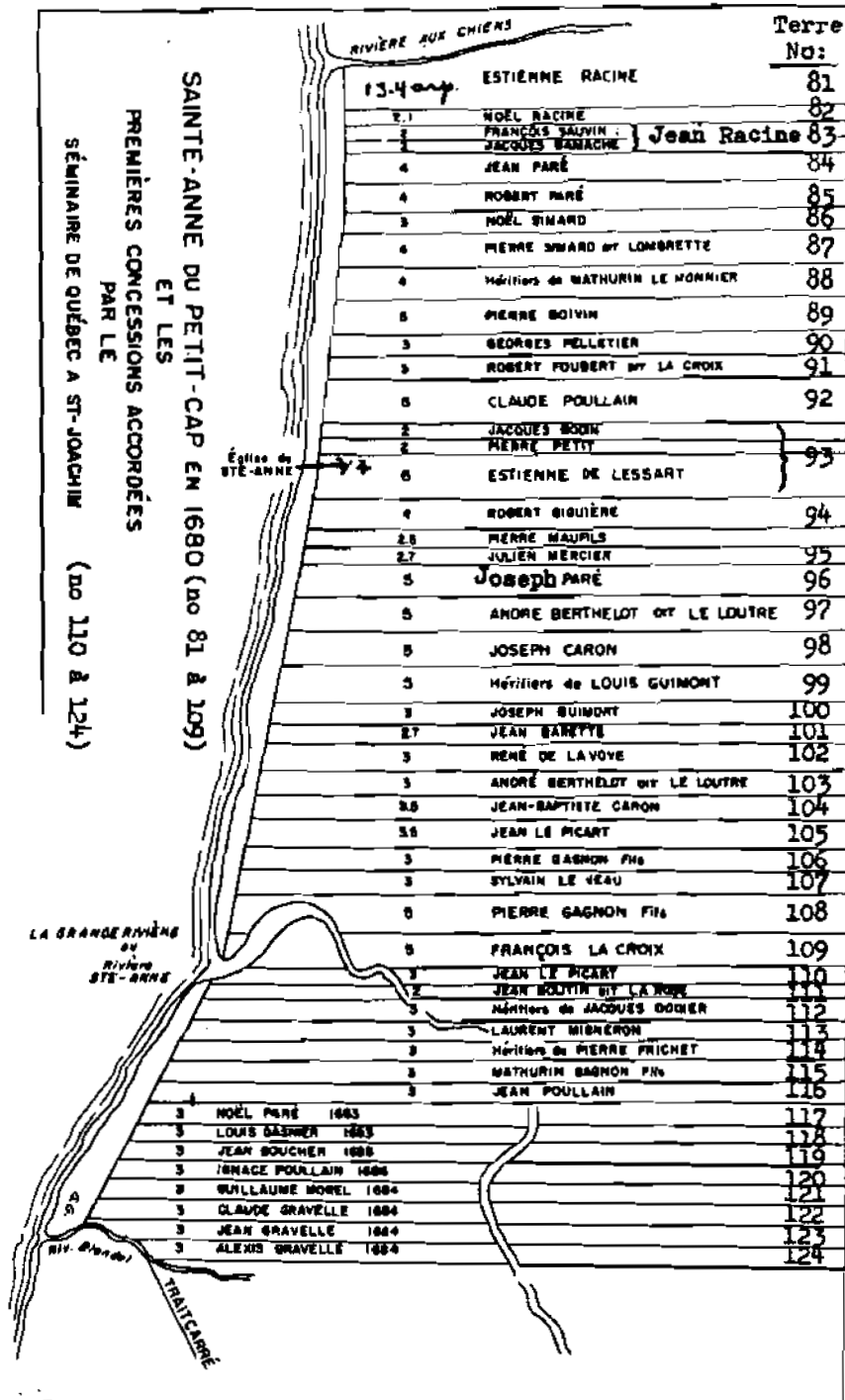
### Crédit des illustrations photographiques

Au début du volume, une photographie aérienne du littoral entre la Rivière au Chien et la rivière Sainte-Anne prise en hiver, fournie par la section de cartographie aérienne des Archives nationales du Québec, à Québec.

Photographie aérienne prise en 1947, donnant une vue à vol d'oiseau du village de Sainte-Anne de Beaupré, courtoisie de W.B. Edwards, photographe de Québec.

Voir aussi à l'intérieur de la page couverture à la fin du volume, la carte cadastrale à l'échelle de 1:20,000 de la paroisse de Sainte-Anne de Beaupré établie en 1974 par le Ministère de l'Énergie et des Ressources, Direction générale du domaine territorial, service de la cartographie.

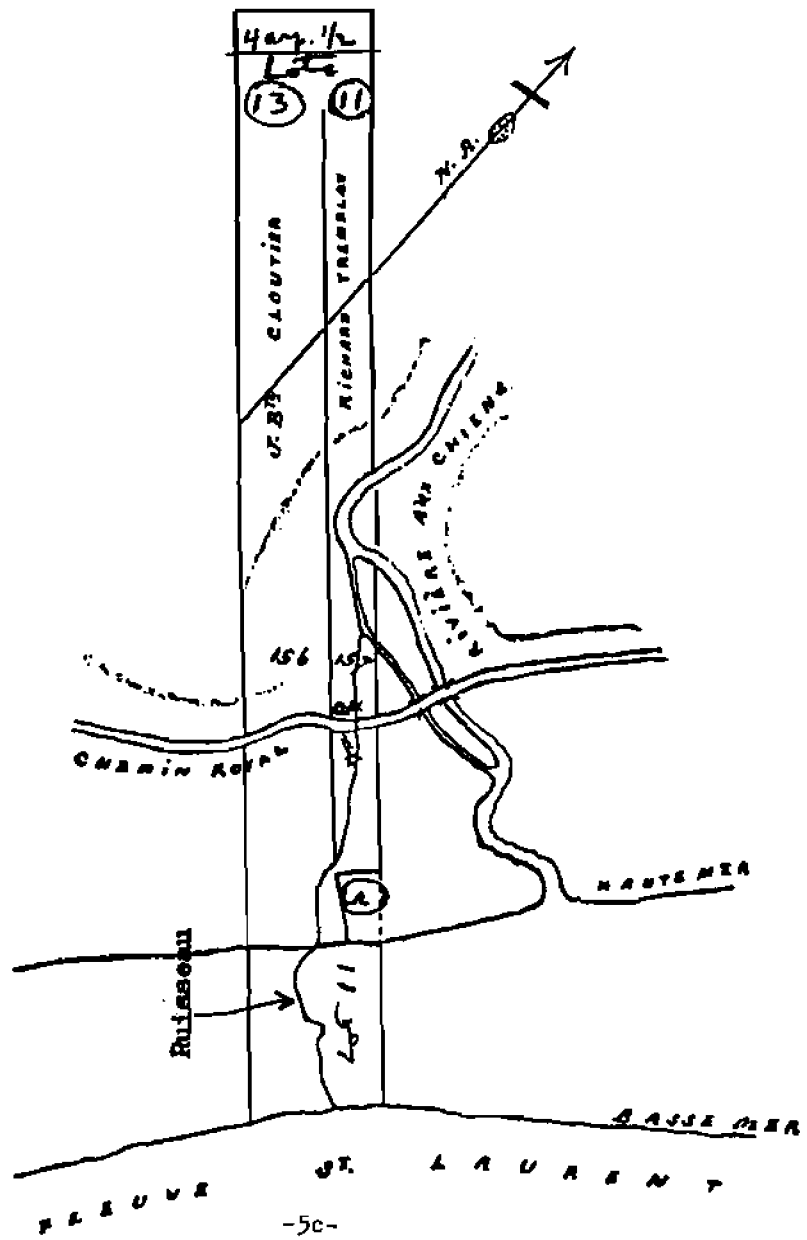
Sur la page couverture arrière, une photographie aérienne donnant une vue à vol d'oiseau, de Fairchild Aerial Surveys Co (of Can) Ltd de Grand'Mère, Québec, prise en 1926 lors de la construction de la basilique, fournie par la division de l'Iconographie des Archives nationales du Québec, à Québec, Fonds collection initiale, Négatif numéro 82-5-5.





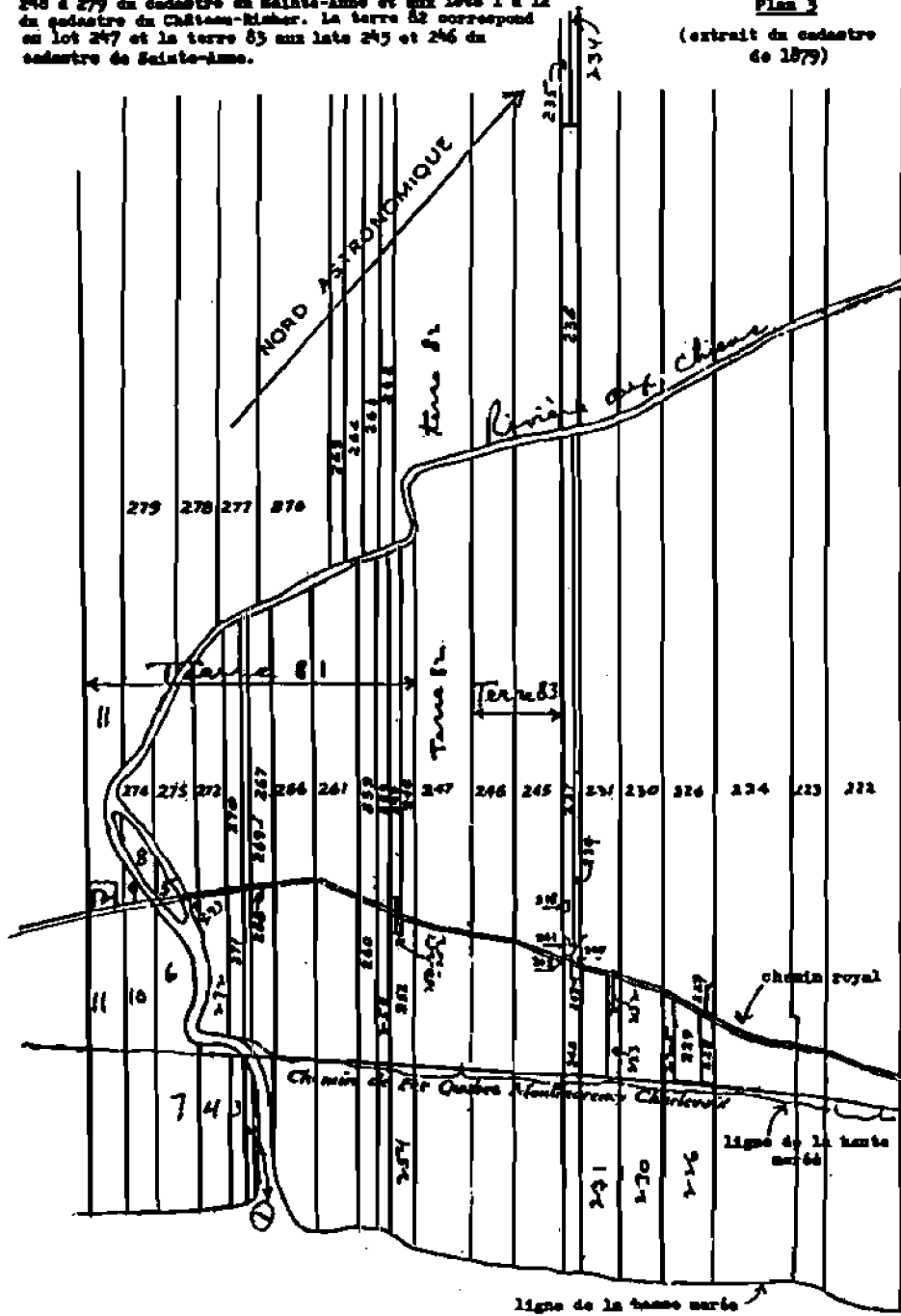
Plan 2

Plan des environs de la rivière aux Chiens par l'arpenteur  
P.-O. Lefrançois, daté du 11 juillet 1857, aux ASQ  
(carton Château-Richer, no 290)



La terre d'Etienne Basine (no 81) correspond aux lots 248 à 279 du cadastre de Sainte-Anne et aux lots 1 à 12 du cadastre de Châteaueclair. La terre 82 correspond au lot 247 et la terre 83 aux lots 245 et 246 du cadastre de Sainte-Anne.

Plan 3  
(extrait du cadastre de 1879)



## Partages des terres 81 et 82 (15 arpents et demi), en 1679 et 1689

Plan 4

Lots 1 et 2 réunis en 1690 (= Lot 11 du cad. de Châteaumur-Richer)		Lot 9		Lot 10		Lot 11		Lot 12	
		Etienne fils 3 arpents		Noël 3 arpents		François 3 arpents		Pierre, puis Etienne fils 3 arpents	
				Rivière aux Chiens					
				Lot 9		Lot 10		Lot 11	
				Etienne		Noël		François	
				22 perches		22 perches		22 perches	
								Lot 12	
								Pierre, puis Etienne	
								22 perches	
1	François Racine 5 perches	3	Pierre 5 "	6		8	Noël 6 perches		
2	Marguerite 5 perches 12 pl.	4	Margéline 5 "	7	Louise, puis François en 1690 17 perches				
3		5	Etienne 6 perches						
4		6	Jeanne 12 "						
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									

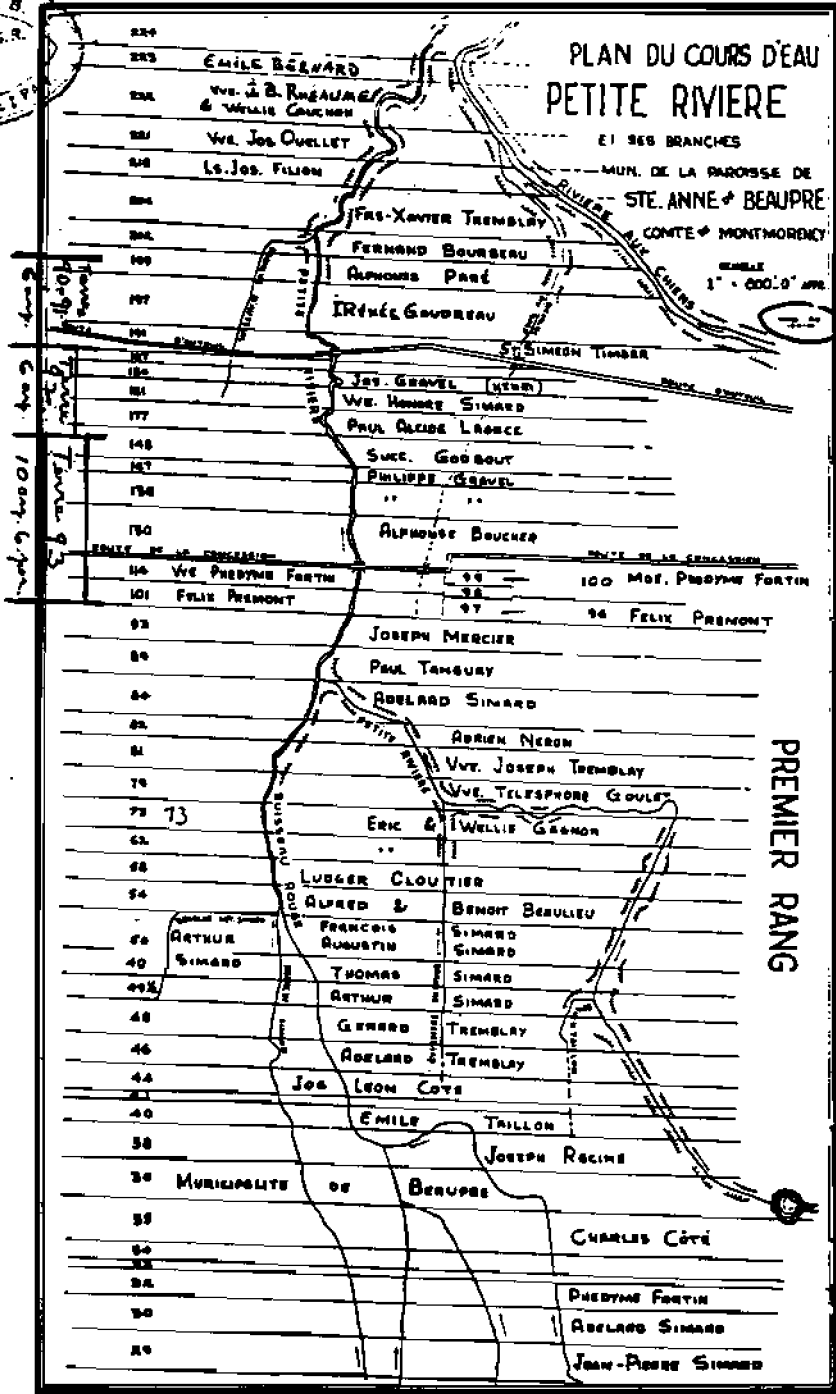
Les partages de 1679 et 1689, qui divisaient les terres 81 et 82 de façon différente au-dessous et au-dessus de la rivière aux Chiens, furent la source de complications successorales souvent inextricables et incompréhensibles, faite de plans annexés aux actes de partages survenus à chaque génération jusqu'au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle. Ces complications rendent particulièrement ardue l'histoire de la terre 81, dont les nombreuses subdivisions firent en outre l'objet d'une multitude de transactions.

Propriétaires successifs  
des lots 4, 5 et 6 de la terre 81  
depuis 1689

Plan 5

Lot 4 5 per. 12 pieds		Lot 5 6 perches		Lot 6 12 perches			
Magdeleine Racine (ép. Noël Simard)		Etienne Racine fils (ép. Catherine Guion)		Jeanne Racine (ép. Jean Paré)			
Augustin Simard 1697				Etienne Racine fils - 1700			
Etienne Racine fils - 1706							
← Etienne Racine fils possède 23 perches 12 pieds en 1706 →							
Partage le 14 avril 1722 en 8 parts de 2 per. 17 pieds 3 po. entre les enfants d'Etienne Racine							
Gabriel	Agnès (Ign. Paré)	Priapus	Catherine	enfants de Geneviève	Jean	Angélique (F. Lessard)	Margue- rite (J. Giguère)
1	2	3	4	5	6	7	8
	Ignace Gagné 1736		Ignace Paré 1724	(ép. Jac- ques Blouin)		Gabriel Racine 1735	Jean Racine av. 1722
Michel Racine fils de Jean 1753	Claude et Jean Racine 1736	Claude 1729	Claude et Jean Racine 1736	Claude et Jean Racine 1738-42		Jean Racine 1753	
Louis Noyer Racine fils de Claude 6 perches 15 pieds et demi de front				Michel Racine, fils de Jean 16 perches 14 pieds et demi de front			
Louis-François Racine 1777				Michel Racine fils - 1784			
Louis Racine 1795				Jean-Baptiste Racine - 1813			
Joseph-Marie Blouin 1796				Pierre-Paul Blouin - 1831			

DE B.  
C.S.S.R.  
QUÉBEC



PLAN DU COURS D'EAU  
PETITE RIVIERE  
ET SES BRANCHES

MUN. DE LA PAROISSE DE  
STE. ANNE & BEAUPRE  
CONTE & MONTMORENCY

ECHELLE  
1" = 1000' 0" AP.

10.1.1961

PREMIER RANG

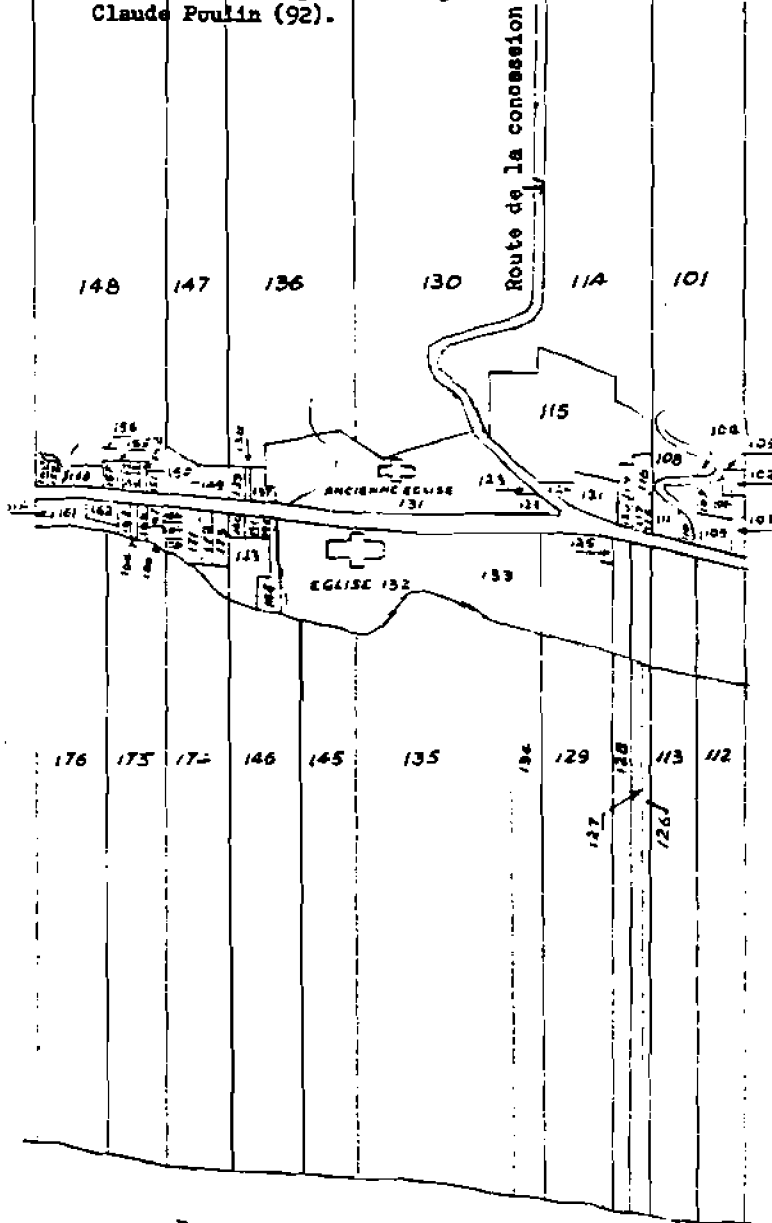
10-91  
1007-6

- 229
- 223 EMILE BÉGNARD
- 222 Vrs. J. B. RENAULT & WELLS GAGNON
- 221 Vrs. Jos OUELLET
- 218 Ls. Jos. FILION
- 204 FRS-XAVIER TREMBLAY
- 199 FERNAND BOURBERU
- 197 ALPHONSE PARÉ
- 196 IRÉNÉE GARDREAU
- 195
- 194
- 193 JAY GRAVEL (NEUR)
- 191 Vrs. HENRI SIMARD
- 187 PAUL ALcide LAROCHE
- 148 SUCC. GAGBOUT
- 147 PHILIPPE GRAVEL
- 138
- 130 ALPHONSE BOUCHER
- 124 Vrs. PREDYNE FORTIN 99 100 Mts. PREDYNE FORTIN
- 101 FELIX PRÉMONT 98 96 FELIX PRÉMONT
- 93 JOSEPH MERCIER
- 89 PAUL TANGURY
- 84 ABELARD SIMARD
- 82
- 81 ADRIEN NERON
- 79 Vrs. JOSEPH TREMBLAY
- 78 Vrs. TELESPHORE GOULET
- 73 73 ERIC & WELLS GAGNON
- 63
- 62
- 61 LUGGER CLOUTIER
- 54 ALFRED & BENOIT BEULIEU
- 50 FRANCIS AUGUSTIN SIMARD
- 49 ARTHUR SIMARD
- 48 THOMAS SIMARD
- 47 ARTHUR SIMARD
- 46 GERARD TREMBLAY
- 45 ABELARD TREMBLAY
- 44 JOS. LEON CÔTE
- 40 EMILE TAILLON
- 38 JOSEPH RACINE
- 36 MUNICIPALITE DE BEAUPRE
- 35
- 34 CHARLES CÔTE
- 33
- 32 PREDYNE FORTIN
- 31 ABELARD SIMARD
- 30
- 29 JOAN-ROBERT SIMARD

Plan 7

Cadaastre de Sainte-Anne (1879) -

La terre d'Etienne de Lessart (no 93) de 10 arpents et 6 perches de largeur correspond aux lots 96 à 100 indiqués sur le plan 6 et aux lots 101 à 175 ci-dessous. Le lot 148, de 2 arpents et 16 pieds de front, comprend 12 perches de la terre d'Etienne de Lessart et 8 perches 16 pieds de la terre de Claude Poulin (92).



FLEUVE ST-LAURENT

## LES TERRES D'ETIENNE RACINE

Terre no 81: 13 arpents et 4 perches de front  
et terre 82: 2 arpents et 2 perches de front

### 1- Les débuts: 1640-1679

Noël Juchereau des Châtelets, au nom de la Compagnie de Beaupré, concéda à Jacques Boissel, avant 1641 (mention sur la carte de Jean Bourdon), cinq arpents de terre de front entre la rivière aux Chiens et le ruisseau qu'il avait en commun avec Robert Drouin (terre 80), du côté du sud-ouest, plus un arpent de front au delà de la rivière aux Chiens, joignant les terres non encore concédées au nord-est. Le titre de cette concession, s'il y en eut un, est disparu, mais on le connaît par l'acte du 22 septembre 1643 qui suit.

A une date inconnue Jacques Boissel vendit sa concession à Jean Cochon et à Jeanne Abraham sa femme, qui la revendirent à Jacques Delaunay le 22 septembre 1643 (Piraube), pour le prix de 200 livres, plus 200 livres pour une maison dessus construite et les meubles qui s'y trouvaient. Cette somme de 400 livres devait être payée aux vendeurs à La Rochelle par le Père Quentin, de la Compagnie de Jésus. Jacques Boissel était encore "laboureur demeurant au Cap de Tourmente" (sans doute comme fermier des domaines de la Compagnie de Beaupré) le 28 septembre 1646 (Tronquet), alors qu'il prenait à bail, pour six ans à commencer le premier octobre suivant, une ferme sise à l'île aux Dies appartenant au gouverneur Charles Huault de Montmagny. Quant à Jacques Delaunay, il quitta la seigneurie de Beaupré avant 1650 et s'établit à l'île d'Orléans où il acquit de François Bolvin, le 21 septembre 1657 (Audouart), une terre de quatre arpents de front à Sainte-Famille.

La Compagnie de Beaupré reprit la terre de Jacques Delaunay à la rivière aux Chiens et la comprit dans la concession qu'Olivier Letardif, son procureur, fit à Etienne Racine, le 27 mars 1650 (ASQ, Sainte-Anne, no 119), de douze arpents de terre de front entre Robert Drouin au sud-ouest (80) et les terres non encore concédées au nord-est. Le 16 novembre 1637 (Guitet), Etienne Racine, natif de la paroisse de Fumichon en Normandie, fils de défunt René Racine et de Marie Loysel, avait passé son contrat de mariage avec Marguerite Martin, fille d'Abraham et de Marguerite Langlois. Le mariage ne fut cependant célébré que le 22 mai 1638, à Québec, l'épouse ayant à peine 14 ans. Le 4 avril 1648 Etienne Racine assistait, à La Rochelle, au contrat de mariage de Zacharie Cloutier fils avec Magdeleine Esmard, soeur de Barbe Esmard qui, le 21 mai 1648, épousa Olivier Letardif à La Rochelle également. Olivier Letardif, chargé par la Compagnie de Beaupré de recruter des habitants en France, y avait sans doute emmené Etienne Racine et Zacharie Cloutier pour l'aider dans cette tâche.

Etienne Racine ne s'établit pas immédiatement sur sa nouvelle concession car, le 31 juillet 1650 (Audouart), dans un marché qu'il faisait avec Nicolas Juchereau de Saint-Denis, il était dit "habitant demeurant ordinairement en l'habitation de Saint-François". Le sieur de Saint-Denis baillait à Etienne Racine une vache sous poil rouge avec un veau de deux mois pour trois années consécutives depuis le 15 mai 1649, moyennant la moitié des escroits plus 25 livres de beurre par année pour la vache et 10 livres pour le veau la première année et 12 livres les suivantes.

Etienne Racine et sa femme furent recensés à Beaupré en 1666, alors qu'ils avaient respectivement 59 et 41 ans. Au recensement de 1667 ils étaient âgés respectivement de 61 et de 42 ans et ils avaient onze bestiaux

et trente arpents de terre en valeur, ce qui indique qu'ils y étaient établis depuis un bon nombre d'années. Quatre de leurs neuf enfants étaient déjà mariés (Louise, Noël, Magdeleine, et Marguerite). Il restait François, Pierre, Jeanne et Etienne, dont l'âge variait de 18 à 5 ans. Une fille, Marie, non mentionnée en 1666, apparaît en 1667 comme ayant 10 ans. Le dictionnaire Tanguay ne la mentionne pas mais il en sera question plus loin.

Le 10 novembre 1653 Louise Racine, l'aînée des enfants d'Etienne, avait épousé Simon Guion, lequel avait obtenu en juin 1650 un titre de concession de six arpents de terre de front au Château-Richer (terre 59). Le 6 février 1661 (Audouart), Etienne Racine et Simon Guion acquirent de Bertrand Chenay de La Garenne "une maison sise en la basse ville de Québec joignant d'un bout au magasin appartenant à la Communauté (des Habitants) et faisant face sur la court dudit magasin consistant en deux chambres et un garnier". En échange, Etienne Racine et Simon Guion s'engageaient à construire pour ledit Chenay une maison "en la concession qu'il a en la coste de Beaupré" (terre 55), "joignant Zacharie Cloutier" (56), ladite maison devant avoir vingt pieds sur un sens et dix-huit sur l'autre.

Le 11 janvier 1668 (Becquet), Etienne Racine, au nom de Marguerite Martin sa femme, donna aux Ursulines de Québec une quittance de 120 livres tournois restant de sa part et portion de la vente que ledit Racine avait faite, avec ses cohéritiers de défunts Abraham Martin et Marguerite Langlois, auxdites Ursulines, d'une habitation sise en la banlieue de Québec, "au lieu dit clerefontaine", par contrat passé devant Duquet le premier juin 1667.

Le 11 octobre 1671 (Becquet), Etienne Racine et Simon Guion vendaient à l'intendant Jean Talon, pour 400 livres, la maison qu'ils possédaient à la basse ville de Québec, "consistante en deux chambres de plain pied à l'une desquelles il y a une cheminée avec le grenier dessus, estant bornée d'un costé le Magasin du Roy, d'autre costé l'emplacement du Sieur de Villeray, d'un bout la place publique (la future Place Royale) et d'autre bout la platte forme".

Le 14 juin 1675, devant le notaire Basset à Montréal, Pierre Gagnon, habitant du Château-Richer (terre 72), fondé de procuration d'Etienne Racine et Marguerite Martin, passa en leur nom une obligation en faveur des religieuses hospitalières de Montréal, à l'occasion de la "prise du saint habit de religion que desire prendre Dieu aydant Mardy prochain Marie Racine à présent demeurant en la Maison dud. Hospital et fille deud. Constituans, et filleulle dud. Sieur Gagnon". Etienne Racine promettait livrer aux religieuses cent minots de blé froment "rendu en cette ville (de Montréal) et au grenier desdites Dames", deux ans après la prise d'habit de Marie Racine, soit la veille de sa profession. En attendant, Pierre Gagnon leur avait payé, audit nom, la somme de 50 livres pour l'habit de religion de Marie Racine, étant aussi convenu que si celle-ci ne faisait pas profession la livraison des cent minots de blé n'aurait pas lieu.

Le 22 novembre 1661 Magdeleine Racine, fille d'Etienne et de Marguerite Martin, avait épousé Noël Simard, fils de Pierre -contrat le 13-11-1660 (Audouart). Le 12 septembre 1667 Noël Racine épousa Marguerite Gravelle, fille de Massé (terre 57, au Château-Richer), après avoir passé son contrat la veille (Auber). En novembre 1667 sa soeur, Marguerite, épousa Jean Gagnon (79), fils de Pierre (72) -contrat le 6 octobre 1667 (Auber). Le 28 octobre 1676 (Vachon), François Racine, deuxième fils d'Etienne, passa son contrat de mariage avec Marie Bauchet, fille de Guillaume Bauchet (ou Baucher) dit Morency, de Sainte-Famille, île d'Orléans, où il l'épousa le lendemain. Par



ce contrat de mariage Etienne Racine donnait à son fils deux arpents de terre de front à prendre dans sa concession, et il s'engageait à lui bâtir une maison de vingt pieds de long et dix-huit de large de dehors en dehors et une grange de trente pieds de long et vingt de large, "moyennant que ledit François Racine aldera de son travail à faire lesdits bâtiments, et luy faire nettoyer quatre arpens de terre nettes prestes à recevoir semance".

## 2- Partages de la terre d'Etienne Racine en 1679 et 1689

Le 28 mars 1679 l'arpenteur Jean Gulon procéda au bornage des parts de terre données par Etienne Racine à ses fils : Pierre avait les deux arpents et deux perches de front de la terre suivante (82), alors réunie à la terre 81, François, les deux arpents et deux perches suivants en allant vers le sud-ouest, soit à l'extrémité nord-est de la terre 81. Puis venaient Noël Racine avec deux autres arpents et deux perches de front, enfin Etienne Racine fils, dont les deux arpents et deux perches joignaient le reste des terres de son père. Celui-ci avait donc donné à ses quatre fils huit arpents et huit perches de terre de front, mais cette largeur n'avait de profondeur que depuis le fleuve jusqu'à l'endroit où la rivière aux Chiens traversait la terre d'Etienne Racine en bifurquant vers le nord-est. "Au dessus de ladite rivière", Etienne Racine donnait à chacun de ses fils deux arpents et cinq perches (deux arpents et demi) de front jusqu'à la lieue et demie de profondeur, soit dix arpents au total, et gardait le reste pour lui. Cette répartition différente des terres au-dessous et au-dessus de la rivière aux Chiens compliquera considérablement les nombreux partages successoraux qui surviendront par la suite dans chacune des familles des fils d'Etienne Racine, surtout après que les terres restant à ce dernier auront été partagées entre eux et leurs soeurs en 1689.

Marguerite Martin, épouse d'Etienne Racine, fut inhumée au Château-Richer le 25 novembre 1679. On ne fit pas immédiatement l'inventaire de leur communauté, le partage des terres qui venait d'être fait le rendant sans doute inutile pour le moment, mais il devait y être procédé neuf ans plus tard, le 30 avril 1688. Auparavant, le 17 mars 1683 (Rageot), furent confirmées devant notaire les conventions passées sous seing privé, devant le curé François Lamy, à Sainte-Famille, le 5 juillet 1682, entre Etienne Racine et Claude Gulon concernant le mariage de Pierre Racine et Louise Gulon, célébré le lendemain. Etienne Racine donnait à son fils Pierre "deux arpents de terre deux perches plus de front sur le fleuve Saint Laurent et un peu au dessus dudit fleuve lesdits deux arpents deux perches sont joints à un autre arpent ou environ qui fait une concession de trois arpents dont ledit Pierre Racine en a un contract de concession fait en son nom". On a vu que les deux arpents et deux perches de terre de Pierre Racine correspondaient à la terre 82 dont il convient de faire ici l'historique, étant donné qu'elle fut en pratique réunie à la terre 81 lors du partage de 1679.

Le premier occupant de cette terre 82 paraît avoir été Nicolas Leblond. Le 30 janvier 1655 il était voisin de Robert Anest d'après le titre de concession accordé à ce dernier pour la terre suivante (83). Puis c'est Jacques La Barche qui était voisin de Robert Anest le 8 octobre 1655 quand ce dernier vendit sa terre à Louis Houde. Quand celui-ci la remit à Robert Anest, le 26 mars 1656, c'est Jean Verdon qui était son voisin. Ce Verdon paraît être resté assez longtemps sur la concession 82: le 20 septembre 1659 (Auber), il était témoin d'une vente faite par Nicolas Quentin à François Le Franc (terre 79) et il y était dit "habitant en ladite Coste" (de Beaupré). Il signa encore comme témoin au contrat de mariage de Nicolas Lebel avec Marie Drouin le 27 novembre 1662 (Auber). Il fut inhumé au Château-Richer le 25

août 1663, sans laisser d'héritiers, à l'âge d'environ 50 ans. Les seigneurs de Beupré reprirent sa concession et la concédèrent de nouveau à Noël Racine, fils aîné d'Etienne, le 12 février 1665 (Auber). Le titre mentionne que la terre concédée avait deux arpents une perche et demie de front, joignant Etienne Racine au sud-ouest et Jacques Gamache au nord-est (terre 83). Noël Racine ne devait commencer à payer les rentes seigneuriales qu'en 1671. Quand il passa son contrat de mariage avec Marguerite Gravelle le 11 septembre 1667 (Auber), son père s'engagea à lui bâtir "une maison de colombage". Le 2 novembre 1682 (Vachon), Noël Racine faisait donation pure et simple de sa terre à son père, qui en avait "toujours payé et acquitté les cens et rentes". Cette donation n'avait sans doute pour but que de ratifier une cession antérieure car, ainsi qu'on l'a vu plus haut, lors du partage de 1679 les terres 81 et 82 avaient été réunies et Pierre Racine avait obtenu les deux arpents et deux perches ou environ de la terre 82. On verra plus loin qu'il les vendit à son frère cadet, Etienne, le 27 mars 1700.

Il semble bien que la maison qu'Etienne Racine devait bâtir pour son fils Noël, sur la terre 82, en vertu du contrat de mariage du 11 septembre 1667, ne fut pas construite. C'est pourquoi, lors du mariage de Pierre Racine avec Louise Guion, Etienne Racine promettait de lui en construire une de vingt et un pieds de long et dix-huit de large "avec les garnitures de dedans comme cabanes, clouaisons et cheminée de pierre et chaux", et de plus une grange de trente pieds de long et vingt de large. Etienne Racine s'obligeait en outre de nourrir et entretenir les futurs époux et leurs enfants pendant deux ans et de faire nettoyer quatre arpents de terre propre à ensemer, avec la semence nécessaire pour lesdits quatre arpents en superficie à la fin desdites deux années, "avec un baril de lard pour commencer leur ménage". Quant à Louise Guion, son père lui donnait 300 livres tournois, dont 146 livres en argent et le reste en effets, à savoir son habit de noces, deux vaches "et autres choses" dont les futurs époux se tenaient contents.

Des conventions semblables eurent lieu le 4 octobre 1683 (Duquet), lorsque le dernier fils d'Etienne Racine, aussi nommé Etienne (né en 1662), passa son contrat de mariage avec Catherine Guion, aussi fille de Claude Guion, habitant de Sainte-Famille à l'île d'Orléans (appelée comté de Saint-Laurent depuis 1675), qu'il y épousa le 25 octobre. En faveur de ce mariage Etienne Racine promettait de donner à son fils, "en advancement d'hoirie, une habitation qui aura deux arpents et deux perches de terre de front aud. lieu de Beupré, depuis le bord de la grève jusqu'au-delà de la rivière aux Chiens et au delà de laditte rivière aux Chiens contiendra trois arpents de front sur une lieue et demie de profondeur, laquelle joint d'un costé Noël Racinne fils, et d'autre aud. Sieur Racinne père, sur laquelle habitation led. Sr Racinne père fera faire dans deux ans d'huy une maison de vingt pieds de long et de dix huit pieds de large de colombage, avec la maçonnerie, menuiserie et ce qui en dependra pour la faire, en outre une grange qui aura trente pieds de long sur vingt de large laquelle sera aussy rendue par led. Sr Racinne père dans lesd. deux ans close, couverte et logeable, et si demeureront lesd. futurs deux ans consécutifs à compter du jour de leur mariage avec led. Sr Racinne père, pendant lequel temps ils auront soing de sa personne et feront ce que de véritables enfans doivent faire pour son service et luy les nourrir et entretiendra de hardes et habillemens pendant lesdites deux années, la dernière desquelles ils pourront semer leur ditte habitation, promettant led. Sieur Racinne de leur fournir de semences pour ce faire et de leur donner un baril de lard lorsqu'ils sortiront d'avec luy". Quant à Claude Guion et Catherine Colin sa femme, ils donnaient à leur fille la somme de trois cents livres, aussi par advancement d'hoirie, tant en deniers comptants qu'en meubles et bestiaux.

On aura remarqué, dans les deux contrats de mariage ci-dessus, que la largeur de terre donnée par Etienne Racine à ses fils Pierre et Etienne, au-dessus de la rivière aux Chiens, était de trois arpents tandis qu'au partage de 1679 elle devait être de deux arpents et demi. Il s'ensuit que la même largeur a dû être accordée à François et à Noël, de sorte que la largeur totale donnée aux quatre fils au-dessus de la Rivière aux Chiens était de douze arpents (au lieu de dix), soit la largeur totale de la concession d'Etienne Racine, d'après son titre de 1650. On verra cependant que cette largeur fut corrigée le 27 août 1691 pour être portée à treize arpents et quatre perches, et de quelle façon la largeur additionnelle de quatorze perches fut alors répartie entre les occupants de la terre 81, la terre 82 n'étant pas affectée par cette augmentation.

Le 30 avril 1688 (Jacob), fut fait l'inventaire des biens meubles demeurés après le décès de Marguerite Martin, décédée il y a environ dix ans (en novembre 1679), et qui étaient communs entre elle et Etienne Racine. Parmi les papiers se trouvait un procès-verbal d'arpentage et bornes fixées entre la concession d'Etienne Racine et celle de Robert Drouin (80) par Jean Bourdon le 13 septembre 1672, par lequel il appert qu'un ruisseau sépare leurs terres. Ce ruisseau se détache de la rivière aux Chiens à peu de distance au nord du chemin royal et s'en écarte graduellement vers le sud. On le voit encore bien aujourd'hui à proximité de l'ancienne manufacture de vins de messe désaffectée depuis très longtemps. Cet écart entre ledit ruisseau et la rivière aux Chiens formait un triangle d'une superficie considérable dans la partie la plus fertile des terres, au profit d'Etienne Racine. Comme il se trouve à l'ouest de la rivière aux Chiens proprement dite, qui sépare les paroisses du Château-Richer et de Sainte-Anne, cet espace fait maintenant partie du cadastre du Château-Richer où il correspond aux lots 1 à 12 (voir les plans ci-dessus).

Le 24 avril 1689 Etienne Racine décédait à Sainte-Anne, à l'âge de 85 ans environ. Au recensement de 1681 il était dit âgé de 77 ans. Le 25 novembre 1689 (Jacob), eut lieu le partage des six arpents et six perches de terre de front qui se trouvaient appartenir au défunt, entre ses huit héritiers. Les lots qui en furent faits, de différentes largeurs pour en évaluer autant que possible la valeur, certains d'entre eux étant plus affectés que d'autres par le cours de la rivière aux Chiens, furent distribués au sort de la façon suivante en allant du sud-ouest au nord-est, à partir de la terre de Robert Drouin (80) (voir plan no 4):

<u>Lot</u>	<u>Largeur</u>	<u>Echu à</u>
1	8 perches	François Racine
2	5 per. 12 peds	Jean Gagnon (ép. Marguerite Racine en 1667)
3	5 " 12 "	Pierre Racine
4	5 " 12 "	Noël Simard établi à la Baie Saint-Paul (ép. Magdeleine Racine en 1661)
5	6 "	Etienne Racine
6	12 "	Jean Paré (ép. Jeanne Racine le 3 novembre 1682) - contrat le 2 (Vachon)
7	17 "	Héritiers de Simon Gulon et Louise Racine (cette largeur est due à ce que "laditte rivière aux Chiens se rencontre dessus")

Noël Racine (ce dernier lot joignant les deux arpents et deux perches échus à Etienne Racine fils en 1679)

64 per. 36 pieds  
ou 66 perches

Si l'on ajoute à ces 66 perches les 68 perches données par Etienne Racine à ses fils en 1679, on obtient une largeur totale de 15 arpents et 4 perches, en fait quinze arpents et six perches comprenant 12 arpents de la concession originale de 1650 (terre 81); 1 arpent et 4 perches d'augmentation en 1691 (voir ci-après) et 2 arpents et 2 perches de la terre 82, réunie à la terre 81. (Voir plan no 4)

Les héritiers d'Etienne Racine se partagerent ensuite les bâtiments qui comprenaient la maison, une grange de 40 pieds de long, une autre grange de 30 pieds et une étable, évalués en tout à 40 livres. La maison fut attribuée à Noël et François Racine, la grange de 40 pieds à Noël Simard et aux héritiers de défunts Simon Guion et Louise Racine, celle de 30 pieds à Jean Paré et Jean Gagnon, l'étable à Pierre et Etienne Racine fils.

Le même jour, 25 novembre 1689 (Jacob), les héritiers s'accordaient entre eux pour faire et réparer ensemble "les clostures de l'emboucheure de la rivière aux Chiens" et pour payer à Noël Racine les rentes seigneuriales annuelles au prorata de ce que chacun avait de terre.

Le 29 janvier 1690 (Jacob), les héritiers Guion cédaient à François Racine les dix-sept perches de terre de front qui leur étaient échues au partage de 1689 (lot 7), situées en la paroisse du Château-Richer parce qu'elles se trouvaient, pour une certaine partie du moins, du côté sud-ouest de la rivière aux Chiens qui sépare les paroisses du Château-Richer et de Sainte-Anne. En échange François Racine cédait aux héritiers Guion huit perches de front "sur une lieue et demy de profondeur" joignant d'un côté Etienne Drouin (fils de Robert: terre 80) et de l'autre Jean Gagnon, ladite part lui étant échue en 1689 (lot 1). Le même jour (Jacob), les héritiers Guion vendaient ces huit perches de terre à Jean Gagnon pour le prix de 400 livres.

Le 27 août 1691, par les deux contrats suivants, Mgr de Laval, seigneur de Beaupré, concéda un surplus de quatorze perches de terre de front qui se trouvaient dans la terre 81 en sus des douze arpents mentionnés dans le titre de concession de cette terre en 1650. Par le premier de ces contrats (Jacob), il vendait à Jean Gagnon, Noël Simard et Jean Paré trois perches de terre de front (54 pieds), réparties comme suit: à Jean Gagnon, tant pour lui que comme représentant les héritiers Guion (lots 1 et 2), une perche et demie (27 pieds); à Noël Simard (lot 4), 13 pieds et demi, et à Jean Paré (lot 6), aussi 13 pieds et demi, ces quantités additionnelles joignant leurs lots respectifs. Jean Gagnon devait payer la somme de 43 livres 11 deniers, soit 34 livres 10 sols pour la jouissance qu'il avait eue de cette augmentation jusqu'à ce jour et 8 livres 10 sols 11 deniers pour les arrérages de rentes. Quant à Noël Simard et Jean Paré ils devaient payer chacun 21 livres 10 sols 11 deniers, faisant pour les deux 43 livres 1 sol 10 deniers.

Par le deuxième contrat du 27 août 1691 (Jacob), Mgr de Laval vendait à Noël, François, Pierre et Etienne Racine fils chacun deux perches, treize pieds et six pouces de terre de front, soit onze perches au total, sur lieue

et demie de profondeur, dont ils avaient ci-devant joui sans aucun titre, pour le prix de 78 livres 19 sols 11 deniers payables chacun à leur égard.

Il convient de mentionner que ces augmentations de quatorze perches ne modifiaient pas les partages de 1679 et de 1689 puisqu'ils avaient été faits en tenant compte de la largeur réelle de la terre d'Etienne Racine, soit quinze arpents et six perches.

Le 10 août 1692 (acte sous seing privé déposé au minutier de Jacob), les héritiers d'Etienne Racine sont convenus que chacun demeurera en possession de ce qui lui est venu de sa succession et de ce qui leur a été concédé de nouveau par Mgr de Leval, "sans se pouvoir réciproquement rien demander de ce qui leur a été donné par feu leur dit père en mariage soit par contract, soit en toute autre manière qui pourroit leur avoir donné, et de plus sont convenus que les contracts que Noël Racine, comme étant l'aîné a délivré à ses cohéritiers, par manière de partage, par lesquels il paroist qu'il leur a séparé à tous six perches de terre outre ce qu'ils avaient à partager dudit Etienne Racine leur père, ne subsistent que par la concession que leur en a faite mondit Seigneur Evêque, comme Seigneur dudit Beau Pré, conjointement avec une plus grande portion de terre qui s'est trouvée de surplus de la concession de leur dit père et ne pourront non plus s'entre rechercher pour le partage des susdites six perches de terre". Le document relatif au partage de ces six perches de terre par Noël Racine ayant disparu, on ignore où elles étaient situées.

De même sont disparus deux actes de vente passés devant le notaire Jacob le 17 janvier 1694 par Pierre et Etienne Racine. Il ne reste que les ratifications de ces contrats par leurs épouses, Louise et Catherine Guion, le 8 février 1694 (Jacob). La première de ces ratifications indique que des "portions de terres" avaient été vendues, mais le document ne précise pas qui était le vendeur et qui était l'acquéreur. Il en est de même de l'autre ratification qui porte sur la vente de "portions de maison", alors qu'au partage de 1689 Pierre et Etienne Racine fils avaient eu une étable, la maison ayant été attribuée à Noël et François Racine.

### 3- Mutations diverses de 1697 à 1710

Le 27 octobre 1697 (Chambalon), Noël Simard et Magdeleine Racine sa femme donnaient à leur fils Augustin neuf perches de terre de front joignant d'un côté Jean Paré et de l'autre Etienne Racine fils, "en la paroisse du Chateau Richer". Il s'agit du lot 4 du partage de 1689 dont la largeur était plutôt de cinq perches et douze pieds, comme le confirme d'ailleurs l'acte du 15 octobre 1706 (Chambalon) par lequel Augustin Simard vendait à Etienne Racine, pour 600 livres, ces "cinq perches treize pieds de terre de large" acquis de son père en 1697, entre Jean Paré (lot 3) et l'acquéreur (lot 5).

Le 27 mars 1700 (Genaple), Pierre Racine, habitant en la côte de Beaupré, de présent à Québec, et Louise Guion son épouse, vendaient à Etienne Racine fils, pour le prix de 3 000 livres:

1) une terre de deux arpents et deux perches de front (B2) en la paroisse de Sainte-Anne, "jusqu'ou la rivière aux Chiens traverse ladite habitation dans le bois et le surplus au dessus de ladite rivière aux Chiens courant de trois arpents de front et largeur jusqu'au bout de la lieue et demie", dont vingt arpents sont en terre déserte, et où il y a maison, grange et étable, joignant d'un côté Claude (Bouchard) Dorval (terre B3) à cause de son

acquisition de François Sauvin, et d'autre côté à François Racine" (qui avait eu, en 1679, la première part de la terre 81 du côté du nord-est), au vendeur appartenant "pour luy avoir été donné en mariage par ses défunts père et mère", et suivant le procès-verbal fait par Jean Guion le 28 mars 1679;

2) cinq perches et douze pieds de front étant le lot no 3 échu au vendeur lors du partage de 1689, joignant au sud-ouest celui de Jean Gagnon (no 2) et au nord-est celui de Noël Simard (no 4).

Le 26 avril 1700 (Jacob), Jean Paré et Jeanne Racine sa femme cédaient à Etienne Racine fils douze perches de terre de largeur sur une lieue et demie de profondeur soit le lot 6 du partage de 1689, joignant d'un côté François Racine (7) et de l'autre l'acquéreur (5). En échange, Etienne Racine céda à Jean Paré les cinq perches et treize (ou douze) pieds du lot 3, joignant d'un côté les héritiers de feu Jean Gagnon (lots 1 et 2) et de l'autre Noël Simard (ou Augustin son fils) (lot 4).

Le 30 août 1702 (Jacob), eut lieu le partage des terres de défunts Jean Gagnon et Marguerite Racine sa femme, décédés en octobre 1699 et décembre 1695 respectivement. Outre une partie des terres 72 et 79 au Château-Richer, ils avaient quatorze perches de front dans la terre 81 (en fait treize perches et douze pieds), soit le lot 2 qui leur était échu en 1689 (cinq perches et douze pieds) et le lot 1 qu'ils avaient acquis en janvier 1690 des héritiers de Simon Guion et Louise Racine (8 perches). Ces deux lots furent attribués à leur fille, Marguerite Gagnon, qui avait épousé Nicolas Asselin en 1694 (voir section 4 pour la suite des lots 1 et 2).

Après toutes ces mutations l'ordre des lots au-dessous de la rivière aux Chiens était maintenant le suivant, en 1706, du sud-ouest au nord-est:

<u>lot</u>	<u>Propriétaire</u>
1 et 2	Nicolas Asselin et Marguerite Gagnon, fille de Jean.
3	Jean Paré (en échange du lot 6)-voir section 5
4,5,6	Etienne Racine fils (total: 23 perches 12 pieds) - section 6
7	François Racine (en échange du lot 1 en 1690) - section 8
8	Noël Racine - section 7

A la suite de ces lots provenant de la succession d'Etienne Racine en 1689, l'ordre demeurait apparemment toujours le même depuis le partage de 1679, du sud-ouest au nord-est, compte tenu que la largeur des lots donnés par Etienne Racine à ses quatre fils au-dessus de la rivière aux Chiens est passée de deux arpents et demi à trois arpents, tandis qu'au-dessous elle était de deux arpents et deux perches, y compris l'augmentation confirmée par titre en 1691:

lot 9	Etienne Racine fils
10	Noël Racine
11	François Racine
12	Pierre Racine (terre 82) puis Etienne Racine son frère, le 27 mars 1700.

Le 13 octobre 1697 (Jacob), Pierre Racine, fils de Noël et de Marguerite Gravelle, passait son contrat de mariage avec Catherine Cochon, fille de feu Jean Cochon et de Magdeleine Minville (terre 71). Noël Racine donnait à son fils 800 livres qu'il avait payées à son acquit sur et en déduction de 2 100

livres pour une terre acquise par le dit Pierre Racine à Saint-Joachim (terre 124). En retour Pierre Racine renonçait en faveur de ses frères et sœurs à tous droits aux successions futures de ses père et mère.

Le 23 octobre 1700 (Jacob), Noël Racine et sa femme faisaient des arrangements semblables avec leur autre fils, Noël, à l'occasion de son mariage avec Françoise Guilmont, célébré le 25. Noël Racine fils recevait aussi 800 livres en déduction de 1 500 livres pour une terre par lui acquise à Saint-Joachim pareillement (terre 127). Il mourut peu de temps après et sa veuve se remaria le 21 novembre 1701 avec Joseph Lavoye, après avoir passé un contrat de mariage avec lui le 10 novembre (Jacob). Noël Racine avait aussi renoncé aux successions futures de ses père et mère.

Le 5 novembre 1701 (Jacob), Jean Racine, autre fils de Noël et de Marguerite Gravelle, passait son contrat de mariage avec Anne Lessart, fille d'Etienne et de Marie Poulin (terre 93), qu'il épousa le 8 novembre. Il reçut la somme de 300 livres en avancement d'hoirie.

Le 9 avril 1701 (Jacob), Noël Racine donnait à son fils Pierre une quittance de 950 livres "sur la somme de deux mil livres que ledit Pierre Racine devoit à son (père) pour le prix d'une terre qui (qu'il) luy a donné par son contract de mariage", de sorte que Pierre ne devait plus que 250 livres à son père, celui-ci lui ayant fait remise de 800 livres à son contrat de mariage.

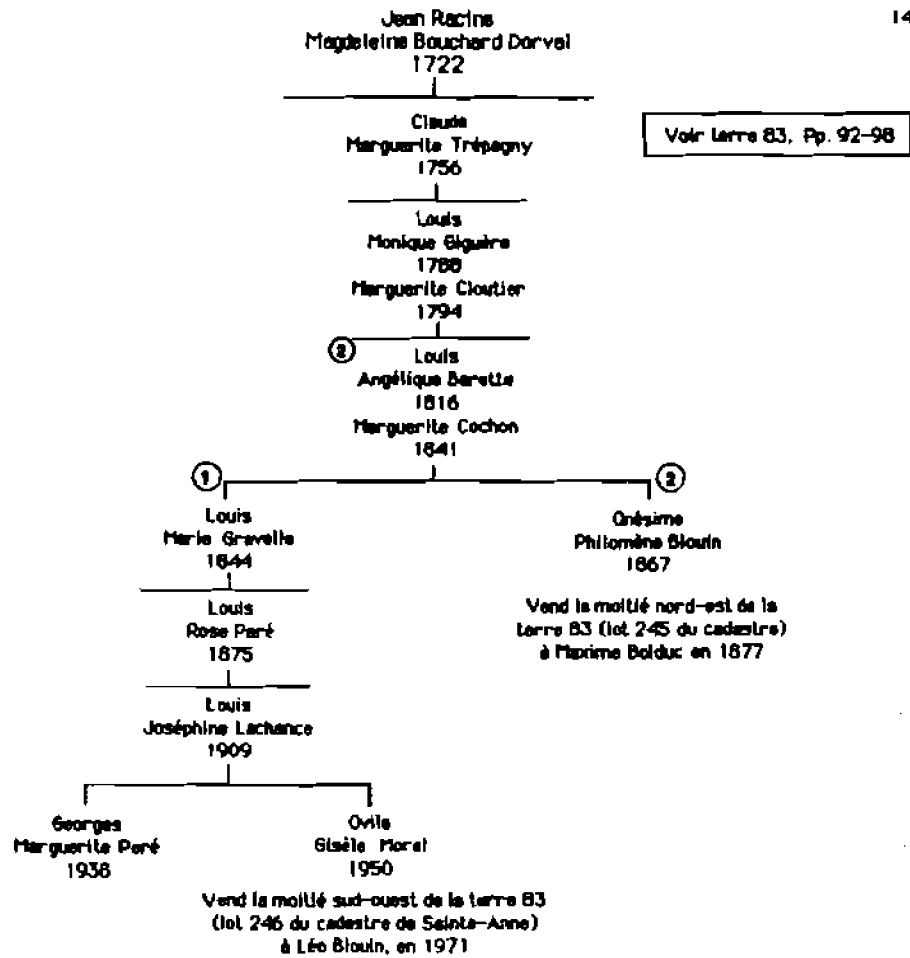
Le 24 février 1710 (Jacob), Claude Racine dit Noyer, fils aîné d'Etienne et de Catherine Gulon, passait son contrat de mariage avec Geneviève Gagnon, fille de Noël et de Geneviève Fortin (terre 72 au Château-Richer), qu'il épousa le lendemain. A cette occasion, Etienne Racine donnait à son fils la terre 82 (ou lot no 12 ci-dessus), "contenant d'un bout deux arpens et deux perches (au-dessous de la rivière aux Chiens) et au-dessus (trois arpents)...joignant d'un costé aux terres de Claude Bouchard (83) et d'autre audit François Racine"(lot 11). Claude Racine devait payer à son père la somme de 1 200 livres, partie du prix d'achat de la terre 82, acquise de Pierre Racine le 27 mars 1700 pour 3 000 livres (avec le lot 3 de la terre 81, qui ne faisait pas partie de la présente donation). Etienne Racine donna à son fils Claude une quittance de ces 1 200 livres le 13 décembre 1714 (Verreau).

Douze ans plus tard, le 10 octobre 1722 (Barbel), Jean Racine, autre fils d'Etienne et de Catherine Gulon, passa son contrat de mariage avec Magdeleine Bouchard Dorval, fille et unique héritière de Claude Bouchard et de Magdeleine Bellenger (fille de Charles), qu'il épousa à Sainte-Anne le 9 novembre suivant. En faveur de ce mariage il fut arrêté et convenu que les futurs époux feraient leur demeure avec ledit Dorval et sa femme et qu'ils travailleraient pour faire valoir leurs biens immeubles en étant nourris et entretenus par eux, mais "sans pouvoir prétendre aucuns salaires d'autant qu'après le décès dud. Dorval et lad. Bellanger sa femme tous et uns chacuns leurs biens meubles et immeubles de quelque nature et manière que ce soit reviendront à lad. Dorval sa fille comme leur seule et unique héritière". On trouvera à la terre 83 tous les documents relatifs à Jean Racine et à ses descendants qui occupèrent la moitié de cette terre jusqu'à 1771 (lot cadastral 246) et l'autre moitié jusqu'à 1877 (lot 245).











#### 4- Les lots 1 et 2, de 1702 à 1895

(= lot 11 du cadastre du Château-Richer)

On a vu précédemment que Jean Gagnon (terre 79), qui avait épousé Marguerite Racine, fille d'Étienne, en 1667, avait réuni les lots 1 et 2 le 29 janvier 1690 et qu'au partage de ses terres, le 30 août 1702, ces lots avaient été attribués à sa fille Marguerite, qui avait épousé Nicolas Asselin en 1694. Le 26 mars 1701 (Jacob), ceux-ci vendirent ces lots, mesurant en total treize perches et douze pieds de largeur sur une lieue et demie de profondeur, à François Gagnon, frère de Marguerite, qui avait épousé Marguerite Bélanger le 25 janvier 1700 au Château-Richer.

Après le décès de François Gagnon, survenu en 1724, son inventaire fut fait le 11 août 1729 (Jacob). Outre les treize perches et douze pieds ci-dessus, il possédait un arpent et demi de largeur dans la terre 79 qu'il légua à ses fils Joseph et Jean-François. Le 10 juillet 1757 (Crespin), ceux-ci se partagèrent les terres de leur père. Joseph prit l'arpent et demi de la terre 79 et Jean-François les treize perches et douze pieds dans la terre 81.

Au terrier de 1733 (ASQ), ces treize perches douze pieds sont mentionnés comme appartenant à Charles Cochon. Celui-ci avait épousé, en 1708, Jeanne Racine, fille de Noël et veuve de Julien Poulin (terre 116 à Saint-Joachim). Après le décès de Jeanne Racine, Charles Cochon se maria le 19 novembre 1731 avec Marguerite Bélanger, veuve de François Gagnon. Mais c'est au fils de ce dernier, Jean-François, que ces treize perches et douze pieds appartenaient en fait, comme en témoigne une apostille en marge du terrier, indiquant qu'après Charles Cochon ces lots échurent à Jean-François Gagnon. Celui-ci épousa Reine Mercier le 19 novembre 1731 également.

Le premier août 1766 (Crespin), fut fait l'inventaire des biens de Jean-François Gagnon et de feu Reine Mercier décédée le 10 mai 1765. Outre les treize perches et douze pieds dans la terre 81, où était bâtie "une petite maison de pièces sur pièces, planché haut et bas, couverte en planche, y joint un autre appartement de bois rond couvert de vieilles planches", ils avaient six perches de front dans la terre 78. Les meubles de la succession furent vendus à l'enchère le 4 août 1766 et le produit en fut partagé le lendemain entre Jean-François Gagnon qui en eut la moitié et ses sept enfants qui eurent l'autre moitié. Le 5 août 1766 également (Crespin), furent partagées les terres de la communauté. Jean-François Gagnon eut la moitié du nord-est et ses enfants la moitié du sud-ouest dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest: Louis, Monique, Basile, Reine, Marguerite, Gabriel et Charlotte.

Le 19 avril 1769 (Crespin), Jean-François Gagnon céda à son fils Louis sept perches six pieds de front dans la terre 81 et trois perches trois pieds dans la terre 78. Louis épousa Catherine Meneu dite Châteauneuf à Sainte-Famille le 11 novembre 1771. Jean-François décéda en mars 1776 (sép. le 26). Le 31 décembre 1789 (Crespin fils), Louis Gagnon et Catherine Meneu cédèrent leurs terres (ils avaient entretemps acquis le reste des treize perches douze pieds des autres enfants de feu Jean-François Gagnon), à leur fils Jean-François qui épousa Marie-Louise Giguère le 28 janvier 1800, puis Marie-Louise Dion le 4 février 1823.

Le 11 Janvier 1800 (Paribault), Louis Gagnon et son fils Jean-François firent l'accord suivant au sujet du montant à payer par ce dernier à ses quatre frères et soeurs pour leur légitime. La somme de 2264 livres 6 sols stipulée à cette fin dans la donation de 1789 étant "trop faible", ils sont convenus d'y ajouter 935 livres 14 sols formant ensemble la somme de 3200 livres, soit 800 livres pour chacun des quatre enfants.

Le 6 août 1805 (Paribault), Jean-François Gagnon et ses voisins au nord-est: Marguerite Paré, fille d'Albert, Paul Blouin et Michel Racine, vendirent au Séminaire de Québec chacun un lopin de terre dans le coude que forme la rivière aux Chiens, au-dessus du chemin royal, pour y construire un moulin banal, avec les chemins nécessaires pour y aller. On trouvera le plan de ce terrain, avec l'aménagement proposé, aux ASQ, carton Sainte-Anne: V-6, no 110. Ce moulin avait été demandé par les habitants de Sainte-Anne par une requête présentée au Séminaire le 25 mars 1805. Ce lot de terre porte le numéro 274 du cadastre de Sainte-Anne, mis en vigueur en septembre 1879.

Le 16 juillet 1823 (Ranvoyzé), fut fait l'inventaire de Jean-François Gagnon et de feu Marie-Louise Giguère, décédée "il y a environ deux ans". Ils possédaient 1) treize perches dix pieds joignant Jean-Baptiste Cloutier fils au sud-ouest et Pierre-Paul Blouin père au nord-est, où il y avait une maison en pierre à un étage de 69 pieds de long sur 20 de large couverte en bardeaux, "en très bon état", et une grange-étable de 72 pieds de long sur 20 de large couverte en paille (dans la terre 81); 2) sept perches de front sur une lieue et demie de profondeur (dans la terre 80), joignant des deux côtés à Jean-Baptiste Cloutier fils, avec une petite maison en bois; 3) six perches un pied et demi de front de la basse marée du fleuve au chemin du roi, joignant des deux côtés à Louis Gagnon; 4) six perches un pied et demi de front sur quatre arpents de profondeur depuis le haut de la première côte, de là neuf perches trois pieds de front jusqu'au trait carré, joignant aussi des deux côtés à Louis Gagnon (ces deux derniers lots dans la terre 78 au Château-Richer). A son titre nouvel du 30 janvier 1826 (Bernier), Jean-François Gagnon déclara posséder les mêmes terres que ci-dessus.

Le 28 juillet 1836 (G. Guay), Jean-François Gagnon fit son testament par lequel il instituait sa deuxième épouse, Marie-Louise Dion, sa légataire universelle. Le premier mai 1837 (Ranvoyzé), après le décès de son mari, celle-ci partagea ses immeubles avec les enfants nés du premier mariage dudit Jean-François Gagnon avec Marie-Louise Giguère. Ces immeubles sont décrits comme à l'inventaire du 16 juillet 1823 et au titre nouvel de 1826. Afin d'éviter de les partager "en la manière accoutumée" (par tirage au sort des parts des enfants dans chacun des lots) et en empêcher le morcellement, les parts sont convenues que Marie-Louise Dion aurait les lots 1, 3 et 4 ci-dessus, avec la maison et autres bâtiments, et que le deuxième (sept perches sur une lieue et demie) appartiendrait aux enfants: Prosper, Justine, Elisabeth et Louis (ce dernier ayant déjà acquis la part de sa soeur Geneviève), comme héritiers de leur mère et d'Olivier Gagnon leur frère décédé sans postérité.

Marie-Louise Dion se remaria le 23 janvier 1838 avec Olivier Simard au Château-Richer. Le 12 mars 1847 (L.-C. Lefrançois), ils vendirent à Jean-Chrysostome Gagnon le lot no 4 (dans la terre 78), pour 750 piastres. Par un autre contrat du même jour ils vendirent le premier lot (treize perches et dix pieds dans la terre 81) à Joseph-Vincent Cloutier. Ce lot (no 11 du cadastre) y est décrit comme suit: 1) deux arpents trois perches et dix pieds de front sur environ six arpents de profondeur, bornés au sud au fleuve à basse marée, au nord-est à Pierre-Paul Blouin père, au nord à la clôture de

la grève actuellement plantée, et au sud-ouest à un ruisseau en suivant ses sinuosités; 2) un lopin de forme irrégulière ayant à peu près la forme d'un trapèze, sur environ un arpent de front au bas et environ un demi-arpent de front en haut, sur la profondeur d'environ deux arpents et trois quarts, borné au sud au terrain ci-dessus mentionné, au nord-est à Pierre-Paul Blouin père, pour la plus grande partie, et pour le restant au terrain ci-après mentionné, au nord et au sud-ouest audit ruisseau en suivant ses sinuosités; 3) treize perches et dix pieds de front sur la profondeur qu'il y a depuis le terrain dudit Pierre-Paul Blouin père à aller jusqu'au trait carré (soit une lieue et demie de profondeur depuis le fleuve), borné au sud audit Pierre-Paul Blouin, ainsi qu'au nord-est, au nord audit trait carré et au sud-ouest à Jean-Baptiste Cloutier fils (lot 13 du cadastre), pour la très grande partie, et pour le restant au lot secondement désigné, avec une maison en pierre à un étage, une grange et autres bâtiments dessus construits, le tout appartenant à la venderesse en vertu du testament de feu Jean-François Gagnon son premier mari. Cette vente était faite pour le prix de 750 piastres d'Espagne. Le plan cadastral du Château-Richer montre bien la forme de ce lot, avec le ruisseau provenant de la rivière aux Chiens et limitant la terre concédée à Etienne Racine au sud du coude de ladite rivière.

Joseph-Vincent Cloutier vendit ce lot 11 le 31 mai 1853 (L.O. Bernier) à Adolphe Bouchard qui le revendit à Jean-Baptiste Tremblay le 2 novembre 1855 (Lefrançois). Ce dernier le vendit à Jean-Richard Tremblay le 23 février 1857 (Et. Légaré). Olivier-Ferdinand Lefrançois l'acquit le 16 décembre 1877 (G. Dick) et, le 18 février 1895 (Dick), il le donna à son fils Alcidas. Il y est décrit comme étant irrégulier jusqu'à treize arpents et demi de profondeur depuis le fleuve, et de là comme mesurant treize perches et dix pieds de largeur jusqu'au trait carré, borné au nord-est à la ligne entre Château-Richer et Sainte-Anne et au sud-ouest aux représentants de feu Joseph-Vincent Cloutier qui avait acquis le lot voisin au sud-ouest (no 13).

#### 5- Le lot 3 (5 perches 12 pieds de front)

On a vu précédemment que Jean Paré avait obtenu le lot 3 d'Etienne Racine fils, en échange du lot 6, le 26 avril 1700. Au terrier de 1733 ce lot appartenait à ses fils Prisque et Timothée Paré. Jean Paré (voir terre 84) avait épousé Jeanne Racine, fille d'Etienne, le 3 novembre 1682. Jeanne Racine décéda en septembre 1702 et Jean Paré en mars 1746. Prisque Paré épousa Marguerite Mesny dite Lainé en 1717, tandis que Timothée épousa Geneviève Barette en 1725.

Le 2 avril 1727 (Jacob), Timothée Paré acquit la part de son frère Etienne dans le lot 3, soit seize pieds de largeur, avec une part de la terre 84, en échange d'une terre dans la seigneurie de Rigauville (Berthier).

Le 15 avril 1756 (Crespin), Etienne Racine dit Langlois (dont il sera question plus loin à propos des lots 8 et 10) et Agnès Paré sa femme, fille de Prisque et de Marguerite Lainé, vendaient à Joseph Paré, frère d'Agnès, vingt-huit pieds de la terre de front provenant de la succession dudit Prisque Paré, "proche la rivière aux Chiens". Le 19 septembre 1764 (Crespin), Michel Paré, fils de Timothée, vendit à son frère Albert sa part d'une perche et demie (27 pieds) de front dans le lot 3, pour 195 livres.

Au terrier de la seigneurie de Beaupré, fait en mars 1765 par le notaire Saillant, Joseph Paré avait bien vingt-huit pieds de terre de front dans le

lot 3, tandis que Michel et Albert Paré (en fait Albert seul) avaient trois perches et six pieds, et Etienne Racine dit Varenne seize pieds de front, faisant en tout cinq perches et quatorze pieds. Le terrier de 1769, fait par le notaire Crespin en décembre 1769, donne les mêmes mesures. Joseph Paré vendit ses vingt-huit pieds à Louis Noyer Racine, fils de Claude, le 17 mars 1778 (Crespin).

Le 18 avril 1774 (Crespin), Geneviève Lacroix, veuve d'Etienne Racine dit Varenne (cousin d'Etienne Racine dit Langlois), vendit à Louis Noyer Racine, pour 100 livres, une part de terre au Château-Richer entre Timothée Paré et Prisque Paré, que ledit Etienne Racine avait acquise le premier février 1759 par adjudication en la juridiction de Beaupré, des héritiers de feu Augustin Lacroix et Jeanne Paré (terre 109).

Le 9 juin 1796 (Crespin), Louis Racine (petit-fils de Louis Noyer) vendit ses parts dans les lots 3 et 4 à Joseph-Marie Blouin, comme on le verra plus loin (section 9) à propos des lots de Claude Noyer et Michel Racine (no 4 à 6, 9 et 12). Joseph-Marie Blouin fils, les céda à son frère Pierre-Paul en 1799. Le 16 mai 1831 (Ranvoyzé), celui-ci acquit les lots 5 et 6 de Jean-Baptiste Racine, petit-fils de Michel. (Voir plan no 5)

Le 31 mai 1808 (Martineau), Marguerite Paré, fille de feu Albert Paré et d'Hélène Blouin, vendit à Pierre-Paul Blouin et à Marie-Joséphine Gagnon, sa deuxième épouse, trois perches ou environ (en fait trois perches et six pieds) de terre de front sur une lieue et demie de profondeur au Château-Richer, soit la partie sud-ouest du lot 3, joignant au sud-ouest à Louis Gagnon (lots 1 et 2) et au nord-est audit acquéreur (qui avait la partie nord-est dudit lot 3), à elle échue par le décès de son père (voir terre 84, partages du 31 juillet 1795 et du premier août 1812). Le prix de vente était de 3200 livres, dont la moitié fut payée comptant, l'autre moitié devant être payée après le décès d'Hélène Blouin, "vu que ledit sieur Paul Blouin ne jouira que de la moitié desdites trois perches pendant la vie de ladite Hélène Blouin". Cette moitié devait être prise du côté du nord-est, joignant l'acquéreur.

L'histoire du lot 3 se confond désormais avec celle des lots 4, 5 et 6 qui suivent, aussi acquis par la famille Blouin (voir sections 9 et 12).

#### 6- Succession d'Etienne Racine, fils d'Etienne

Lots 4, 5 et 6 de 1689 (23 perches 12 pieds)  
et lot 9 (22 perches au-dessous de la rivière  
aux Chiens et 3 arpents au-dessus)

Le 5 février 1722 (Barbel), était fait l'inventaire de feu Etienne Racine, décédé un mois plus tôt (sépulture le 5 janvier à Sainte-Anne). Catherine Guion, sa femme, était décédée depuis 1710 (sép. le 8 août). Sur les vingt-deux perches du lot 9 était construites une maison de colombage de 53 pieds de long sur 18 de large couverte en bardeau, "avec les planchers et portes fermant à clef", une grange de 60 pieds de long sur 20 de large close de planches et couverte de paille, une étable de 30 pieds de long sur 18 de large close de madriers, couverte de paille, une écurie de 18 pieds de long sur 14 de large avec une allonge de six pieds, de pièce sur pièce couverte de paille. Il y avait aussi un poulailler de 20 pieds de long sur 11 de large de pièce sur pièce couvert de planches, un vieux fournil menaçant ruine de 14

pieds de long sur 8 de large de pièce sur pièce couvert de planches. Sur l'autre terre "scise et scituée à la rivière aux Chiens contenant vingt-trois perches et douze pieds de front" (lots 4, 5 et 6), il n'y avait aucun bâtiment. Ces lots avaient une lieue et demie de profondeur.

Les titres et papiers comprenaient le contrat de mariage du 4 octobre 1683, les actes de partage du 28 mars 1679 et du 25 novembre 1689, le contrat d'échange avec Jean Paré du 26 avril 1700, la vente par Augustin Simard audit défunt du 15 octobre 1706 et celle par Pierre Racine du 27 mars 1700 (sur ces trois derniers contrats voir plus haut le début de la section 3).

Le 30 juin 1724 (Barbel), Charles Garlépy, capitaine de la milice de la cote de Beaupré (terre 51), comme procureur de soeur Catherine Racine dite de Sainte-Agathe, "l'une des filles séculières de la Congrégation de Notre Dame établie à Ville Marie en l'isle de Montréal", vendait à Ignace Paré et Agnès Racine, son épouse depuis le 12 juin 1724, les droits successifs échus à ladite Catherine Racine dans les immeubles de défunts Etienne Racine et Catherine Guion ses père et mère, pour le prix de 500 livres.

Le 8 novembre 1724 (Barbel), Prisque Racine, fils d'Etienne et de Catherine Guion, passa son contrat de mariage avec Marie-Anne Gagnon fille de Pierre et d'Hélène Cloutier (terre 79 du Château-Richer), qu'il épousa le 29 novembre. Marie-Anne Gagnon décéda en avril 1729 (sép. le 30), et son inventaire fut fait le 26 septembre suivant (Jacob). Les terres de la communauté consistaient en cinq perches de front sur lieue et demie de profondeur à Sainte-Anne, joignant les parts de Jacques Blouin et Ignace Paré ses beaux-frères. Prisque Racine passa un autre contrat de mariage, le 26 septembre 1729 (Jacob), avec Louise Giguère, fille de Joseph et d'Angélique Mercier (terre 94), qu'il épousa le 20 octobre. Il déclara posséder un arpent de terre de front à l'île d'Orléans, "sur les héritages (terres) de feu Michel Marin Patenotre". Le lendemain, 27 septembre 1729 (Jacob), Prisque Racine vendait ses cinq perches de terre de front à Sainte-Anne à Claude Racine, son frère, pour 500 livres dont il donna quittance le 3 février 1730 (au bas de l'acte de vente).

Le 14 juillet 1727 (acte du bailliage de Beaupré dans les papiers de la famille Racine), Claude Racine, ci-devant élu tuteur des enfants mineurs de feu Etienne Racine et Catherine Guion ses père et mère, conjointement avec Jacques Blouin, tuteur des enfants mineurs nés de son mariage avec feu Geneviève Racine (le 5 octobre 1708), et avec tous ses cohéritiers majeurs, fit vendre les bâtiments restés après le décès desdits Etienne Racine et Catherine Guion situés à la rivière aux Chiens, lesquels bâtiments étaient "prestés à périr au grand désavantage et perte desdits exposants et requérants". La maison, déjà vieille, de 20 pieds de long sur 18 de large, fut mise aux enchères en trois parties: la première, "au bout du sud-ouest", fut adjugée à François Racine pour 17 livres, la deuxième à François Lessard pour 31 livres 5 sols et la troisième à Claude Racine pour 25 livres. La vieille boulangerie (fournil) fut adjugée à Berthélémy Hervieux, greffier au bailliage, pour 3 livres; un autre petit bâtiment fut adjugé à Joseph Bacon pour 21 livres 18 sols, une vieille "sous à cochon" à Etienne Drouin pour une livre 10 sols, une vieille étable "toute délabrée" à Joseph Lessard pour 6 livres 13 sols, une vieille écurie à Etienne Drouin pour 13 livres 5 sols et un autre vieux bâtiment à Joseph Lessard pour 3 livres. Le montant total de la vente fut de 122 livres 11 sols, à partager entre huit héritiers, ce qui faisait pour chacun 15 livres 6 sols 5 deniers.



Le 2 mai 1731 (acte du bailillage mis au minutier de Pierre Huot, alors greffier), fut adjugé à François Lessard le bail judiciaire de cinq perches de terre de front échues à Gabriel Racine, fils d'Etienne et de Catherine Guion, né en 1710, à la requête de Claude Racine son frère et tuteur, pour dix minots de blé par année. La durée du bail n'est pas mentionnée.

Les documents qui précèdent indiquent bien que les terres d'Etienne Racine furent partagées après son décès. L'acte de partage est disparu mais on sait, par les comptes de tutelle conservés parmi les papiers de la famille, qu'il avait été fait le 14 avril 1722. On y voit que les lots 4, 5 et 6, totalisant vingt-trois perches et douze pieds de front, furent partagés entre huit héritiers, qui en eurent chacun deux perches, dix-sept pieds et trois pouces (soit trois perches moins neuf pouces), dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est (voir plan no 5):

- 1- Gabriel Racine;
- 2- Ignace Paré (ép. Agnès Racine le 12 Juin 1724);
- 3- Claude Moyer Racine (ép. Geneviève Gagnon le 25 février 1710);
- 4- Ignace Paré (part de Catherine Racine, acquise le 30 Juin 1724);
- 5- Jacques Blouin (ép. Geneviève Racine le 5 octobre 1708, décédée en octobre 1714), pour ses enfants mineurs;
- 6- Jean Racine (ép. Magdeleine Bouchard Dorval le 9 novembre 1722: par ce mariage on a vu qu'il avait eu la terre 83);
- 7- François Lessard (ép. Angélique Racine le 28 novembre 1724);
- 8- Jean Racine (part de Marguerite Racine, qui épousa Joseph Giguère le 9 février 1722, lesquels auraient revendu leur part).

Le lot 9, de vingt-deux perches de largeur, fut partagé entre les mêmes héritiers dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est, chacun en ayant deux perches treize pieds et six pouces de largeur au-dessous de la rivière aux Chiens et trois perches treize pieds six pouces au dessus:

- |   |                      |
|---|----------------------|
| 1- Ignace Paré                            | 5- Jacques Blouin    |
| 2- Gabriel Racine                         | 6- Jean Racine       |
| 3- Ignace Paré (part de Catherine Racine) | (part de Marguerite) |
| 4- Jean Racine (ou Claude ?)              | 7- François Lessard  |
|   | 8- Jean Racine       |

Quant aux meubles de la succession ils furent vendus à l'encan. Le procès-verbal en est disparu mais il est connu par divers papiers de la famille d'Etienne Racine, entre autres par un "Etat de ce qui est deu par les cy après nommés pour les meubles qui leur ont été adjugés à l'encan du feu sieur Estienne Racine", de la main du notaire Barbel qui en fit l'acte de partage le 14 avril 1722, pareillement disparu.

Le 8 juillet 1735 (Jacob), François Lessard et Angélique Racine sa femme vendant à Gabriel Racine, leur frère et beau-frère, trois perches ou environ de terre de front échues à ladite Racine par le décès de ses père et mère, le vendeur s'en réservant la jouissance pendant deux ans, la présente année comprise. Cette vente était faite pour le prix de 400 livres. Il s'agit de la part no 7 des lots 4, 5 et 6 car elle était située du côté du Château-Richer (à l'ouest de la rivière aux Chiens). Le 3 février 1743 (Jacob), François Lessard et sa femme vendirent à Jean Racine leur part du lot 9, mesurant "deux perches quatorze pieds" de front depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens, qui passe sur ladite terre, "et trois perches depuis lad. rivière jusqu'aux terres non concédées", joignant des deux côtés audit acquéreur. Le prix de vente était de 450 livres.

Le 13 février 1736 (Jacob), Ignace Paré et Agnès Racine sa femme cédaient à Ignace Gagné et Angélique Dufour sa femme, de St-Joachim, deux perches et dix-sept pieds de terre de front "dans la paroisse du Château-Richer, joignant d'un côté à Gabriel Racine et de l'autre côté à Claude Racine" (part no 2 des lots 4, 5 et 6), et deux perches dix-sept pieds situés dans la même paroisse, joignant d'un côté à la terre des mineurs de feu Genev. Racine (épouse de Jacques Blouin) (part no 4 des mêmes lots), avec un autre morceau de terre situé dans la paroisse de Ste-Anne contenant deux perches et treize pieds de front joignant d'un côté à la terre d'Etienne Racine, fils de Noël (lot 8 du partage de 1689, au s-o) et de l'autre à Gabriel Racine, enfin deux perches et treize pieds de front joignant d'un côté à Claude Racine et de l'autre à Gabriel Racine (parts no 1 et 3 du lot 9: dans ce cas le lot 4, au terrier de 1733, aurait appartenu à Claude Racine et non à Jean), toutes les parts ainsi cédées faisant ensemble onze perches et six pieds de front. En échange Ignace Gagné et Angélique Dufour cédaient à Ignace Paré et Agnès Racine onze perches et trois pieds de front à St-Joachim joignant d'un côté à la terre des héritiers de feu Robert Dufour (113) et appartenant partie à ladite Dufour par le décès de son père, avec une maison de pierre de 40 pieds de long sur 20 de large, une grange de 40 pieds de long sur 20 de large, une écurie, une étable et un autre petit bâtiment. En échange de ces bâtiments Ignace Paré cédaient à Ignace Gagné sept autres perches de terre de front dans la paroisse de Ste-Anne "sur les successions de feu Joseph Paré" (terre 96).

Le même jour 13 février 1736 (Jacob), Ignace Gagné et Angélique Dufour vendaient les quatre parts qu'ils venaient d'acquérir d'Ignace Paré et Agnès Racine, à Claude et à Jean Racine, pour le prix de 1600 livres, soit 800 livres pour chacun des acquéreurs.

Le 19 septembre 1736 (Jacob), les héritiers Blouin: Marie (ép. d'Etienne Simard), Joseph et Augustin, cédaient à Jean Racine deux perches et quatorze pieds de terre de front joignant au n.-e. audit Jean Racine et au sud-ouest à Claude Racine, soit la part no 5 du lot 9 à eux échue par le décès d'Etienne Racine et de Catherine Gulon (plus une perche de front au-dessus de la rivière aux Chiens). En échange Jean Racine leur cédaient la même quantité de terre joignant au s.-o. à la terre d'Etienne Racine, fils de Noël (lot 8) et au n.-e. à Gabriel Racine, soit la part no 1 du lot 9, acquise d'Ignace Paré le 13 février 1736. Cette part fut vendue par les trois héritiers Blouin à Claude et Jean Racine, avec la part no 5 des lots 4, 5 et 6, par les contrats suivants:

	<u>Perches</u>	<u>Pieds</u>	<u>Pouces</u>
1- 26 octobre 1738 (Jacob): vente par Marie Blouin à Claude Racine, pour 275 livres:	1	15	8
2- 10 mars 1740 (Jacob): vente par Joseph Blouin à Claude Racine, pour 280 livres:	1	12	
3- 13 août 1742 (Jacob): vente par Augustin Blouin à Jean Racine, pour 275 livres:	<u>1</u>	<u>12</u>	
	3	39	8
	ou 5	3	8
La largeur réelle de ces parts était:			
pour la part no 5 des lots 4, 5 et 6:	2	17	3
pour la part no 1 du lot 9:	<u>2</u>	<u>13</u>	<u>6</u>
Total	4	30	9
	ou 5	12	8

Le 8 octobre 1752 (Panet), Jean Racine céda à ses fils Claude, Charles et Michel ses parts dans les lots 4, 5, 6 et 9, faisant onze perches de front. Par un accord subséquent qui n'a pas été retracé, Jean Racine céda ces parts à son fils Michel, réservant à Claude la terre 83 qu'il avait eue par son contrat de mariage avec Magdeleine Bouchard Dorval le 10 octobre 1722 (Barbel), et à son fils Charles d'autres terres à la rivière Boyer, ainsi qu'on le verra plus en détail à la terre 83.

Le 22 octobre 1753 (Crespin), Gabriel Racine, avancé en âge, malade et non marié, céda à son frère Jean, pour les fils de celui-ci: Claude, Charles et Michel, ses huit perches et treize pieds de terre de largeur correspondant aux parts no 1 et 7 des lots 4, 5 et 6 (5 perches 16 pieds 6 pouces) et à la part no 2 du lot 9 (2 perches 13 pieds 6 pouces). Les donataires, en fait Michel, en vertu de l'accord ci-dessus, devaient avoir soin du donateur sa vie durant.

Si l'on s'en tient aux transactions multiples expliquées ci-dessus, les parts acquises par Michel Racine chevaucheraient sur celles de Claude Noyer Racine. Certains échanges durent être faits car les apostilles en marge du terrier de 1733 indiquent que Louis Noyer Racine, fils de Claude, et Michel Racine, fils de Jean, avaient subséquentement les parts suivantes:

Dans les lots 4, 5 et 6: (23 perches 12 pieds de largeur)

Louis Noyer: parts no 1, 2 et 1/3 de 3, soit 6 perches 15 pieds et demi, correspondant au lot 4 (5 perches 12 pieds) plus une perche 3 pieds et demi dans le lot 5 de 6 perches de largeur. Michel: deux tiers de la part no 3 et les cinq parts suivantes "qui sont de suite", soit le reste du lot 5 et le lot 6, ou 16 perches 14 pieds et demi de front (voir plan no 5).

Lot 9: (22 perches de largeur au-dessous de la rivière aux Chiens)

Louis Noyer: parts no 1, 2 et 3: 8 perches 4 pieds 6 pouces (ou trois fois 2 perches 13 pieds et demi);

Michel: parts no 4 à 8, soit 13 perches 13 pieds 6 pouces.

Au dessus de la rivière aux Chiens Louis Noyer avait 11 perches 4 pieds et demi de front et Michel 18 perches 13 pieds et demi (total: 30 perches ou trois arpents).

Il sera question, à la section 9, des parts de Claude Noyer Racine et de son fils Louis dans les lots 4, 5 et 9. Dans la présente section on poursuivra l'histoire des terres de Michel Racine dans les lots 5, 6 et 9 jusqu'à leur division entre ses petits-fils en 1813.

Le 27 janvier 1762 (Crespin), Michel Racine, fils de Jean et de Magdeleine Bouchard Dorval, passa son contrat de mariage avec Geneviève Gagnon, fille de Joseph et de Magdeleine Caron (terre 108), qu'il épousa le 8 février suivant à Sainte-Anne.

Le 17 mars 1784 (Crespin), Michel Racine et sa femme donnèrent à leur fils Michel leurs trente-trois perches de terre de front divisées en deux parts, l'une de dix-sept perches (au lieu de treize perches treize pieds et demi) de front dans le lot 9, joignant au sud-ouest à Louis Noyer Racine, qui avait le reste de ce lot, et au nord-est à Etienne Racine dit Langlois (lot

11); l'autre part de seize perches de front (au lieu de seize perches quatorze pieds et demi) dans les lots 5 et 6, joignant au sud-ouest à Louis Noyer Racine (reste du lot 5 et lot 4), et au nord-est à Nicolas Drouin (lot 7). Ils s'en réservèrent cependant l'usufruit leur vie durant, s'obligeant par contre à loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants, lesquels travailleraient au profit des donateurs. Au cas où ceux-ci décideraient de vivre à part, Michel Racine devait leur fournir toute une liste d'effets et de services (trois pages du contrat). Il devait aussi garder avec lui ses frères et soeurs jusqu'à leur majorité ou leur mariage et leur payer, après le décès des donateurs, chacun 80 livres en argent ou en effets pour leur part des meubles. Quant aux terres, ayant été évaluées par Louis Noyer Racine et Claude Racine à 5 940 livres, Michel Racine devait payer la moitié de cette somme à ses frères et soeurs pour leur servir de légitime, aussi après le décès de leurs père et mère.

Michel Racine fils épousa Magdeleine Gagnon, fille de Jean et de Magdeleine Cazeau, le 17 janvier 1785, au Château-Richer, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 4 janvier (Crespin).

Le 11 février 1813 (Bernier), Michel Racine et Magdeleine Gagnon donnèrent leurs terres à leurs fils Jean-Baptiste et Jérôme, en les divisant de la façon suivante: au-dessous de la rivière aux Chiens Jean-Baptiste aurait seize perches de front dans les lots 5 et 6, et Jérôme dix-sept perches dans le lot 9; au-dessus de la rivière ils auraient chacun seize perches et demi dans le lot 9. Ces mesures se retrouvent dans le titre nouvel de Jérôme Racine du 22 mars 1826 (Bernier) et dans celui de Jean-Baptiste du 24 mars 1826 (Bernier). L'histoire de ces lots sera continuée à la section 12.

#### 7- Les terres de Noël Racine de 1712 à 1718 (lots 8 et 10)

Le 19 août 1712 (Jacob), fut fait l'inventaire des biens de Noël Racine et de défunte Marguerite Gravelle sa femme, décédée "il y a environ quatre ans" (elle fut inhumée à Sainte-Anne le 11 décembre 1708). Parmi les papiers se trouvait "le titre original et primitif de la terre de deffunct le Sieur Estienne Racine datté du vingt septiesme jour de mars 1650", de même que le contrat de mariage de Noël Racine avec Marguerite Gravelle passé devant le notaire Auber le 11 septembre 1667. Les terres comprenaient deux arpents et deux perches de largeur à Sainte-Anne (lot 10), "joignant d'un costé aux terres d'Estienne Racine et d'autre costé aux terres de François Racine", sur lesquelles il y avait trente-six arpents de terre en valeur estimées à 40 livres l'arpent, "qui est dix huit arpents pour les héritiers la somme de 720 livres", et une autre portion de terre provenant de la succession de feu Estienne Racine, père dudit Noël Racine, contenant six perches de largeur. Ce dernier lot était le huitième au partage de 1689. Les vingt-deux perches provenaient du partage de 1679.

Le lendemain, 20 août 1712 (Jacob), les meubles de la succession furent partagés entre Noël Racine et six héritiers:

François Paré, veuf de Marguerite Racine (c.m. 17-04-1690, Jacob),  
décédée en mai 1703, en qualité de tuteur de ses enfants (terre 85)  
Joseph Racine (ép. Jeanne Lessard le 23 novembre 1706) (c.m. 22-11-1706,  
Jacob)

Jeanne Racine (ép. Julien Poulin le 27 avril 1700, puis Charles Cochon en 1708 (voir plus haut, section 4)  
Marianne Racine (ép. Jacques Bolduc le 7 novembre 1701) (terre 126)  
Jean Racine comme tuteur d'Etienne et de Thérèse Racine ses frères et sœur mineurs (Etienne épousera Thérèse Lessard le 20 novembre 1713 et Thérèse épousera Etienne Lessard le même jour).

Trois enfants de Noël Racine n'entraient pas dans le partage de la succession de leur mère: Pierre, qui avait épousé Catherine Cochon en octobre 1697, puis Geneviève Guimont le 5 octobre 1711 (terre 124), Noël, qui avait épousé Françoise Guimont le 25 octobre 1700 et qui décéda en 1701 (terre 127), et Jean qui épousa Anne Lessard le 8 novembre 1701. On a vu plus haut, aux contrats de mariage de Pierre et de Noël, qu'ils avaient renoncé à tous droits en la succession future de leurs père et mère, en raison des sommes que ceux-ci leur avaient données pour payer leurs terres à Saint-Joachim. Le contrat de mariage de Jean (voir plus haut à la date du 5 novembre 1701) stipulait seulement qu'il recevait de ses père et mère la somme de 300 livres en avancement d'hoirie. Reput-il davantage par la suite? Le 7 juillet 1704 (Jacob), il achetait, pour 900 livres, dont 450 comptant (avancées par son père?), une partie de la terre 93 de Joseph et Prisque Lessard, frères de sa femme, Anne.

La valeur des biens meubles inventoriés était de 2 128 livres 3 sols dont il fallait déduire 600 livres pour les enfants de Noël Racine, héritiers de leur mère, pour remploi de ses propres héritages vendus pendant la communauté d'entre elle et ledit Noël Racine, et autre somme de 720 livres pour augmentations et améliorations faits par laditte deffuncte de son vivant sur les héritages propres dudit Noël Racine, ces deux sommes font celle de 1 320 livres, partant reste du contenu audit inventaire que la somme de 808 livres 3 sols à partager en deux savoir pour ledit Noël Racine 404 livres 1 sol 6 deniers et pareille somme pour les héritiers de laditte deffunte leur mère, à laquelle faut ajouter laditte somme de 1320 livres fait la somme de 1 724 livres 1 sol 6 deniers, sur laquelle il faut payer la somme de 900 livres audittes Thérèse Racine et Etienne Racine mineurs et audit Joseph Racine pour esgaler pareille somme que lesdits François Parré, Jacques Bolduc et Charles Cochon ont reçu lors de leur mariage (300 livres chacun), reste 824 livres 1 sol 6 deniers sur laquelle faut lever encore la somme de 20 livres pour deux coffres, reste 804 livres... à partager en six héritiers qui est chacun la somme de 134 livres\*.

Le 13 novembre 1713 Etienne Racine, fils de Noël et de défunte Marguerite Gravelle, passait son contrat de mariage avec Thérèse Lessard, fille d'Etienne et de Marie Poulin (terre 93), qu'il épousa le 20 novembre. Leurs conventions de mariage furent reçues par Guillaume Morel, procureur fiscal au bailliage de Beaupré et déposées parmi les minutes du notaire Chambalon à Québec le 14 mars 1714. La même procédure fut suivie aux mêmes dates pour le contrat de mariage de Thérèse Racine, fille de Noël, avec Etienne Lessard fils.

Le 8 janvier 1715, se voyant chargé de payer à ses enfants une grande somme d'argent et n'ayant "aucun denier" pour le faire, Noël Racine résolut de céder tous ses meubles et bâtiments, aux prix qu'ils ont été estimés à son inventaire, à ses fils Joseph et Etienne, à charge par eux de payer à leurs cohéritiers ce qu'il leur devait.

Le 14 février 1715 (Verreau), Noël Racine donnait ses terres à ses fils Joseph et Etienne, soit les deux arpents et deux perches du lot 10, tenant du

côté du sud-ouest à la terre d'Etienne Racine son frère (9) et du côté du nord-est à celle des héritiers de François Racine (11), ladite terre ayant ladite largeur de deux arpents et deux perches jusqu'ou la rivière aux Chiens la coupe dans le bois, et au-dessus de ladite rivière trois arpents de largeur jusqu'à la lleue et demie de profondeur, et l'autre morceau de terre situé proche la rivière aux Chiens, contenant six perches de largeur (lot 8), tenant d'un bout par devant sur le fleuve St-Laurent, d'autre bout par derrière jusqu'à ladite rivière aux Chiens qui la coupe, tenant du côté du sud-ouest à la part des héritiers de François Racine (lot 7), et du côté du nord-est à une pareille part de deux arpents et deux perches appartenant à Etienne Racine frère du donateur (lot 9). (plan no 4) Joseph et Etienne Racine devaient avoir soin de leur père le reste de ses jours et payer à leurs cohéritiers la somme de 1 400 livres pour leur tenir lieu de légitime en sa succession.

Le même jour, 14 février 1715 (Verreau), Jacques Bolduc et Marianne Racine sa femme, Charles Cochon et Jeanne Racine sa femme vendaient à Joseph et Etienne Racine tout ce qui leur revenait de la succession échue de leur défunte mère, Marguerite Gravelle, et tout ce qui leur reviendrait de la succession future de Noël Racine leur père, tant en meubles qu'immeubles, pour le prix de 300 livres présentement payées à chacun des deux vendeurs, attendu qu'ils ont reçu pareille somme de 300 livres chacun à leur mariage et qu'ils sont obligés d'en tenir compte à leurs cohéritiers, "de quoy ils sont déchargés par lesdits acquéreurs".

Le même jour encore (Verreau), Etienne Lessard, qui avait épousé Thérèse Racine, encore mineure, demandait au tuteur de celle-ci, Jean Racine, de lui rendre compte "de la gestion et manient qu'il a eu de sa personne et de ses biens". D'après son compte, Jean Racine lui devait, suivant l'acte de partage ci-devant fait, la somme de 493 livres (au lieu de 434 d'après ledit acte de partage: 300 + 134) provenant de la succession de Marguerite Gravelle, et 15 minots et un boisseau de blé qu'il avait vendus pour le prix de 3 livres le minot et cinq minots d'avoine vendus à 30 sols le minot, faisant en tout la somme de 547 livres, dont Etienne Lessard avait déjà reçu 153 livres, laissant un solde de 384 livres qui devaient être payées par Joseph et Etienne Racine, le tuteur "ne l'ayant jamais reçu", lesdits Joseph et Etienne Racine étant demeurés chargés de tous les meubles de la communauté de Noël Racine et Marguerite Gravelle contenus dans leur inventaire, lesquels meubles ont été à peine suffisants pour payer les droits que les héritiers avaient à prendre sur ladite communauté. Intervenant alors au contrat, Joseph et Etienne Racine s'obligèrent de payer ladite somme de 384 livres quand il plairait à Etienne Lessard et à Thérèse Racine de la demander.

Le 13 avril 1715 (Verreau), François Paré, tuteur des enfants mineurs nés de son mariage avec Marguerite Racine, décédée en 1703, donnait à Noël Racine, son beau-père, une quittance de 194 livres (il en avait déjà reçu 300 à son contrat de mariage du 17 avril 1690 passé devant Jacob: voir à ce sujet l'acte de partage du 20 août 1712) revenant à ses enfants comme héritiers de leur mère, et aussi de quinze minots et un boisseau de blé et cinq minots et un boisseau d'avoine, "pour sa part de la levée de la terre et qui estoit en semence lors de l'inventaire". Dans le même acte Etienne Racine, autre fils de Noël, donnait à Jean Racine, son tuteur, une quittance de 494 livres pour sa part d'héritage.

Le 4 avril 1718 (Verreau), Etienne Lessard et Thérèse Racine sa femme donnaient à Etienne Racine et à Jeanne Lessard, veuve de Joseph Racine décédé en octobre 1717, une quittance de 194 livres pour les droits successifs échus à ladite Racine par le décès de sa mère, et de 300 livres pour l'égalier à

pareille somme que les autres héritiers avaient reçue à leur mariage, laquelle somme de 494 livres lesdits Etienne Racine et feu Joseph Racine lui devaient au lieu et place de Noël Racine qui leur avait cédé tous ses meubles, moyennant qu'ils paieraient ce dont il était redevable à tous ses héritiers, suivant le compte et les actes ci-devant faits.

L'histoire des terres de Noël Racine et de ses fils sera continuée à la section 10.

#### 6- Les terres de François Racine de 1711 à 1733 Lots 7 et 11

Le 11 février 1711 (Jacob), était fait l'inventaire de la communauté de François Racine et de Marie Baucher sa femme, décédée "il y a environ huit ans" (elle fut inhumée à Sainte-Anne le 24 août 1703). Les terres comprenaient deux arpents et deux perches de front (lot 11) joignant au nord-est à la terre d'Etienne Racine (82 ou lot 12 du partage de 1679) donnée à son fils Claude le 24 février 1710 et du côté sud-ouest à celles de Noël Racine (lot 10), et six perches de largeur "proche la rivière aux Chiens provenant des successions desdits Etienne Racine (père) et Marguerite Martin", soit le lot 7 du partage de 1689. Ce lot mesurait cependant dix-sept perches de front comme on l'a vu plus haut. Cette largeur de six perches sera d'ailleurs corrigée dans les actes subséquents. François Racine avait une maison de colombage de 32 pieds de long sur 18 de large avec deux chambres de plain pied, cave et grenier, et une grange de 40 pieds sur 18. Le partage des biens meubles de la succession eut lieu le même jour, 11 février 1711, entre les sept héritiers suivants:

Marie Racine (ép. Noël Lessard le 9 février 1695)  
Marguerite (ép. Joseph Lessard le 15 février 1700)  
François (ép. Dorothee Paré le 20 février 1715 et Geneviève Veau le 18 avril 1717)  
Joseph (ép. Madeleine Paré le 25 novembre 1710, puis Marguerite Veau le 4 février 1721 et Marie Plante le 6 novembre 1725)  
Anne (ép. Pierre Alin le 22 février 1713)  
Claire (ép. Joseph Lepage le 21 février 1707)  
Catherine (ép. Pierre Veau le 28 avril 1722).

Les biens meubles, dont la valeur atteignait 1 032 livres, furent partagés comme suit: François Racine retint 200 livres pour le préciput auquel il avait droit en vertu de son contrat de mariage du 28 octobre 1676, et la moitié du reste, soit 416 livres, pour son droit de communauté. Ses enfants eurent l'autre moitié, soit pour chacun d'eux 59 livres 9 sols 7 deniers.

Quant aux terres, François Racine déclara qu'elles lui appartenaient, étant des propres de la succession de ses défunts père et mère, sauf à tenir compte auxdits héritiers des améliorations faites en commun sur lesdits héritages (terres) du vivant de sa femme. Ces améliorations furent estimées par Etienne Drouin et Nicolas Lefrançois, avec les bâtiments, à la somme de 1 260 livres à partager en deux, savoir 630 livres à François Racine et autant à ses enfants. Outre ces 630 livres, ceux-ci devaient se partager 350 livres provenant de la vente des héritages (terres) propres de ladite défunte Marie Baucher leur mère, et 416 livres pour leur part des meubles de l'inventaire du

11 février 1711, faisant un total de 1 396 livres, ou 199 livres 8 sols 7 deniers à chacun des sept héritiers, sauf à tenir compte des sommes déjà reçues par certains d'entre eux en avancement d'hoirie lors de leur mariage.

François Racine décéda à son tour le 22 février 1714 et un second inventaire de ses biens fut fait un mois plus tard, le 21 mars 1714 (Verreau). Les terres du défunt y sont décrites comme suit:

1) deux arpents et deux perches de front "jusque à la rivière au Chien qui la coupe par derrière et au dessus de la rivière il a trois arpant", soit le lot 11 du partage de 1679, tenant d'un côté à la terre de Noël Racine (lot 10) et d'autre côté à celle de Claude Racine (lot 12), sur lesquels il y avait une maison de colombage d'environ 35 pieds de long sur 18 de large couverte en bardeau, une grange de 40 pieds de long sur 18 de large close de planche et couverte de paille, une étable de pièce sur pièce de 24 pieds de long sur 20 de large couverte de paille, une étable à mouton et l'écurie en un seul bâtiment de 20 pieds de long et 12 de large de pièce sur pièce couvert de paille;

2) "une autre habitation située à la rivière au Chien contenant dix sept perches ou environ jusque à la rivière au Chien, n'ayant aucune profondeur au delà de lad. rivière" (lot 7 du partage de 1689), tenant d'un côté la terre de Noël Racine (lot 8 au nord-est) et d'autre côté à celle d'Etienne Racine (lots 4 à 6 au sud-ouest), sur lequel lot 7 il n'y avait aucun bâtiment (voir plus haut, à la section 2, l'acte du 29 janvier 1690, ainsi que le plan no 4).

Quelques jours plus tôt, soit le 17 mars 1714 (Chambalon), Pierre Allin, demeurant à L'Ancienne-Lorette, qui avait épousé en 1713 Anne Racine, fille et héritière pour un septième de François Racine, vendait à Joseph Racine, frère d'Anne, la septième partie encore indivise des terres du défunt, qui comprenaient, d'après cet acte de vente, les deux arpents et deux perches de front du lot 11 et six perches (en fait dix-sept) du lot 7. Cette cession était faite "pour éviter au partage qui conviendrait faire desdites terres, de la portion desquelles il serait très difficile de Jouir divizément et séparément sy l'on en venoit à partage et divizion, ce quy cauzeroit une perte considérable à chacun des cohéritiers". Le prix de vente de 600 livres devait être payé en quatre paiements égaux et sans intérêt. Dès le 22 mars 1715 Joseph Racine avait payé les 600 livres (quittance au bas de l'acte).

Le 26 mars 1714 (Quiniart, acte disparu mentionné dans l'inventaire de François Racine), Joseph Lepage et Claire Racine sa femme vendaient à leur tour à François Racine, leur frère et beau-frère, leur septième partie des mêmes terres de feu François Racine leur père.

Le 27 mars 1714 (Verreau), furent vendus aux enchères les biens meubles de François Racine. Le 7 avril 1714 (Verreau), eut lieu le partage des terres entre les sept héritiers ci-devant énumérés à l'inventaire qui avait été fait le 11 février 1711 après le décès de Marie Baucher. François et Joseph Racine intervenaient au partage tant pour eux que comme ayant acquis les droits de leurs soeurs Claire et Anne, épouses de Joseph Lepage, de l'île d'Orléans, et de Pierre Allin, de L'Ancienne Lorette. Quant à Joseph Lessard dont l'épouse, Marguerite Racine, venait de mourir (inhumée à Sainte-Anne le 22 février 1714 - voir terre 93), il représentait ses enfants mineurs, héritiers de leur mère. Catherine, encore mineure, était représentée par son tuteur, Etienne Racine, et par son subrogé tuteur, Claude Bouchard. Enfin, Noël Lessard représentait sa femme, Marie Racine. Ces sept héritiers firent d'abord venir l'arpenteur Louis Quentin, de L'Ange-Gardien (terre 19), pour mesurer les terres, et deux



experts, Guillaume Morel et Joseph Giguère, de Sainte-Anne, pour les évaluer et en "égaler" les parts "en leur âme et conscience".

À la suite de cette visite des "héritages" (on donnait alors ce nom aux terres), les deux arpents et deux perches (lot 11), entre Noël Racine au sud-ouest (lot 10) et Claude Racine au nord-est (lot 12 ou terre 82), furent divisés en sept lots. Le premier, joignant Claude Racine au nord-est, devait avoir trois perches, six pieds et huit pouces de largeur à cause d'un fossé commun avec Claude Racine et qui devait être entretenu par celui qui aurait ce lot. Les lots suivants devaient avoir chacun trois perches et deux pieds de largeur. Tous ces lots finissaient à la rivière aux Chiens. Au-dessus de la rivière, la terre de François Racine ayant trois arpents de large, chacun des héritiers en obtenait quatre perches, cinq pieds, un pouce et huit lignes. Les lots 1 à 4, 6 et 7 devaient cependant faire soulte au cinquième, probablement de moindre valeur, de 70 livres, ce qui faisait 11 livres 13 sols 4 deniers pour chacun.

Sept billets furent ensuite faits sur lesquels il était écrit premier lot, second lot, troisième etc. jusqu'au septième. Après avoir été "brouillés et remués" dans le chapeau de Louis Quentin, ils furent tirés au sort dans l'ordre suivant, du nord-est au sud-ouest:

- 1- Joseph Lessard, pour ses enfants mineurs
- 2- Catherine Racine
- 3- Joseph Racine
- 4- Noël Lessard (vendu à Joseph Racine le 20 janvier 1716 ci-après)
- 5- François Racine
- 6- Joseph Lepage (part vendue à François Racine)
- 7- Pierre Alin (part vendue à Joseph Racine).

Les héritiers devaient utiliser en commun le chemin de la côte et se livrer un chemin de charrette sur le bord de la première côte "tout le travers de lad. habitation". Enfin, les lots 2 à 7 étaient chargés d'entretenir le fossé le long de la ligne de Noël Racine (lot 10).

Les dix-sept perches du lot 7 provenant du partage de 1689 furent ensuite évaluées pour être partagées de façon à ce que la valeur des sept parts fût aussi égale que possible. Ce lot 7 était borné au nord-est par celui de Noël Racine (8) et au sud-ouest par ceux d'Etienne Racine (4 à 6). Sept parts en furent faites de la largeur suivante (du fleuve à la rivière aux Chiens en profondeur): les six premières devaient avoir chacune une perche et demie de largeur, tandis que la septième devait mesurer huit perches de largeur, "à cause du dommage que luy cause la rivière au Chien".

Les parts ainsi délimitées furent tirées au sort comme suit, du nord-est au sud-ouest:

- 1- Joseph Lessard, pour ses enfants
- 2- Joseph Racine
- 3- Noël Lessard (vendu à Joseph Racine le 20 janvier 1716)
- 4- François Racine
- 5- Pierre Alin (à Joseph Racine)
- 6- Joseph Lepage (à François Racine)
- 7- Catherine Racine.

Le 20 janvier 1716 (Verreau), Noël Lessard et Marie Racine sa femme vendirent à Joseph Racine, pour 700 livres, les parts de terre qui leur étaient échues en partage dans les lots 7 et 11.

On a vu plus haut que les meubles contenus en l'inventaire de feu François Racine furent vendus à l'encan le 27 mars 1714. Au produit de cette vente, montant à 1 970 livres 13 sols, s'ajoutaient 327 livres qui s'étaient trouvées en argent à l'inventaire du 21 mars 1714 et 352 livres 15 sols provenant de la vente des bâtiments, adjudgés aux enchères lors d'une audience du bailliage de Beaupré, faisant en tout la somme de 2 610 livres 8 sols à partager entre les sept héritiers. Ce partage eut lieu le 16 février 1715 (Verreau). Cette somme fut cependant réduite à 2 472 livres 13 sols parce qu'il fallut payer 137 livres 15 sols pour les frais de la succession: 16 livres pour les frais de l'inventaire, 5 livres pour le mesurage des terres par l'arpenteur Quentin, 4 livres pour leur estimation par deux experts, 12 livres pour l'acte de partage, 69 livres pour les frais de la vente des meubles et 31 livres 15 sols de dettes passives. D'autre part les héritiers qui avaient déjà reçu les sommes suivantes en mariage les rapportèrent pour être comprises dans le partage:

Noël Lessard	349	livres	11	sols	5	deniers
Joseph Lessard	401	"	11	"	5	"
Joseph Lepage	134	"	11	"	5	"
Pierre Alin	157	"	11	"		
Joseph Racine	120	"	11	"		
	1 162	"	14	"	3	"
à ajouter à	2 472	"	13	"		
soit un total de	3 635	"	7	"	3	"

À partager entre sept héritiers, ce qui faisait pour chacun d'eux 519 livres 4 sols, dont il fallait cependant déduire ce que les héritiers ci-dessus avaient déjà reçu et ce que chacun avait acheté mais non encore payé lors de la vente des meubles et des bâtiments aux enchères. C'est ainsi que le solde net revenant à chaque héritier était le suivant:

Noël Lessard	118	livres			
Joseph Lessard	36	"			
Joseph Lepage	356	"	16	sols	5 deniers
Pierre Alin	76	"	14	"	
Joseph Racine	147	"	16	"	
François Racine	- 34	"	12	"	
Catherine Racine	739	"	14	"	

François Racine avait acheté à l'encan pour 553 livres 16 sols alors qu'il n'avait droit qu'à 519 livres 4 sols; il devait donc aux autres héritiers la somme de 34 livres 12 sols. Le montant revenant à Catherine n'est pas expliqué: 519 livres 4 sols + 220 livres 10 sols ?

Le 16 février 1715 (Verreau), François Racine, fils de François et de Marie Baucher, passait son contrat de mariage avec Dorothee Paré, fille de Joseph Paré et de Marie Magdeleine Berthelot, de Sainte-Anne (terre 96), qu'il y épousa le 20 février. Dorothee Paré décéda dès le 8 décembre 1715, en donnant naissance à un fils, Etienne Racine, qui survécut. François Racine fit faire l'inventaire de sa communauté le 2 juin 1717 (Verreau). Il déclara qu'étant associé avec son frère (Joseph) et demeurant ensemble, il y avait

plusieurs articles dont il ne lui appartenait que la moitié, en particulier les animaux. Les immeubles de la succession consistaient d'abord en six perches et quatre pieds de terre de front sur lieue et demie de profondeur "sur la terre où il est demeurant" (soit les parts 5 et 6 de trois perches deux pieds chacune issues du partage du lot 11 le 7 avril 1714, mais cette largeur était celle au-dessous de la rivière aux Chiens, étant de 4 per.5 pi. au dessus) avec une maison de 36 pieds de long et 18 de largeur de colombages "déjà vieille", couverte en bardeau, une grange de 40 pieds de long sur 18 de large close de planche et couverte de paille, et une étable de pièce sur pièce de 22 pieds sur 20 couverte de paille, dans tous lesquels bâtiments François Racine n'avait que la moitié. Celui-ci avait en outre trois perches de terre de front joignant la rivière aux Chiens, "lesquelles ne vont de profondeur que jusque où la rivière aux Chiens la coupe". Ces trois perches correspondent aux parts 4 et 6 d'une perche et demie chacune issues du partage du lot 7 le 7 avril 1714.

François Racine s'était déjà remarié avec Geneviève Veau, fille d'Étienne et de Marguerite Gagnon (terre 107), le 18 avril 1717. Le lendemain, devant le curé de Sainte-Anne, Antoine Chabot, il fit un contrat de mariage qui fut déposé au minutier du notaire Verreau le 4 juin 1717. Le notaire Verreau était malade en avril et n'avait pu passer lui-même le contrat. C'est pourquoi il y était stipulé que François Racine ferait faire l'inventaire de Dorothee Paré au plus tôt, c'est-à-dire aussitôt que le notaire le pourrait.

Le 25 juin 1717 (Verreau), François et Joseph Racine, Étienne Racine leur oncle, comme tuteur de Catherine Racine, et Joseph Lessard comme tuteur de ses enfants mineurs, firent la transaction suivante avec Noël Lessard, alors veuf de Marie Racine, qu'il avait épousée en 1695 et qui était décédée à la fin de mars 1717 (sép. le premier avril à Sainte-Anne - voir terre 93). N'ayant pas eu d'enfants, Noël Lessard et sa femme s'étaient fait donation mutuelle de tous leurs biens le 27 mars 1711 (Barbel). En vertu de la Coutume de Paris les frères et sœurs de la défunte (ou leurs représentants) pouvaient faire valoir leurs droits à sa succession, en l'absence d'héritiers directs. Aussi, "estants prêts d'entrer en procès à l'égard de lad. succession", les susnommés firent avec Noël Lessard un accord en vertu duquel ils lui cédaient tous leurs droits en la communauté dudit Lessard et de feu Marie Racine, tant en meubles qu'en conquêtes immeubles, pour le prix de 133 livres 6 sols 8 deniers payables à chacun d'eux, soit 533 livres 6 sols 8 deniers pour les quatre, payables dans trois ans au plus tard. Le premier mars 1718 Noël Lessard se remariait avec Geneviève Dubois, de Québec. Celle-ci décéda en août 1724 et Noël Lessard se maria une troisième fois avec Magdeleine Berthelot, veuve de Joseph Paré, en novembre 1725 (voir terre 93).

Le 18 janvier 1721 (Barbel), était fait l'inventaire de la communauté de Joseph Racine et de défunte Magdeleine Paré, décédée en mars 1720 (sép. le 30 mars à Sainte-Anne). Joseph Racine déclara que depuis le décès de ses père et mère (François Racine et Marie Baucher), François Racine son frère et lui-même avaient fait valoir conjointement la terre à eux échue de leur succession et qu'ils ont demeuré ensemble sans partager leurs meubles, bestiaux et immeubles, de sorte que tous lesdits biens sont à partager entre eux par moitié, à l'exception des hardes à leur usage, et que pour faciliter leur partage ils les feront tous comprendre au présent inventaire. Les terres comprenaient deux arpents et deux perches de front (lot 11 du partage de 1679) à partager avec leurs cohéritiers, dont Joseph Racine avait eu les parts no 3 et 7 au partage du 7 avril 1714, et les parts 2 et 5 du lot 7 de dix-sept perches de largeur, au même partage. Sur le lot 11 il y avait une maison de colombages de 30 pieds de long sur 18 de large couverte en bardeau, une grange

de 40 pieds de long sur 18 de large et une étable de pièce sur pièce de 24 pieds sur 18 couverte de paille, soit les mêmes bâtiments que François Racine avait inclus dans son inventaire du 2 juin 1717 et dont il n'avait que la moitié, sauf que les dimensions diffèrent un peu. Joseph Racine déclara que Noël Lessard lui devait encore, ainsi qu'à son frère François, la somme de 266 livres en cartes non réduites, depuis la transaction du 25 juin 1717. Joseph Racine avait passé son contrat de mariage avec Magdeleine Paré le 29 octobre 1710 (Chambalon) et l'avait épousée le 25 novembre.

Le même jour que son inventaire, 18 janvier 1721 (Barbel), Joseph Racine passait un autre contrat de mariage avec Marguerite Veau, âgée de 20 ans, fille de feu Etienne Veau et de feu Marguerite Gagnon (terre 107), qu'il épousa à Sainte-Anne le 4 février 1721. Marguerite Veau était la soeur de Geneviève Veau que François Racine avait épousée le 18 avril 1717. Elle décéda en mars 1724 en donnant naissance à un fils qui ne survécut pas et Joseph Racine se remaria avec Marie Plante, à Saint-Jean (fie d'Orléans), le 6 novembre 1725.

Le 6 avril 1725 (Dubreuil), eut lieu un échange entre François Racine et Pierre Veau, qui avait épousé Catherine Racine, soeur de François, le 28 avril 1722. François Racine et Geneviève Veau cédaient à Pierre Veau cinq perches et seize pieds de terre de front revenant à ladite Geneviève Veau de la succession de ses défunts père et mère (terre 107). En échange Pierre Veau et Catherine Racine cédaient à François Racine les parts échues à ladite Catherine Racine au partage de la terre de feu François Racine son père, le 7 avril 1714, soit la part no 2 du lot 11, mesurant trois perches et deux pieds de front au-dessous de la rivière aux Chiens et quatre perches (et cinq pieds) au-dessus, et la part no 7 du lot no 7 proche ladite rivière, mesurant huit perches de largeur.

Le 24 décembre 1729 (Jacob), eut lieu un échange entre François et Joseph Racine. François céda à son frère six perches et quatre pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur (en fait jusqu'à la rivière aux Chiens et huit perches dix pieds au-dessus) entre Noël Lessard (Joseph Racine depuis 1716) au nord-est et Joseph Racine au sud-ouest, soit les parts no 5 et 6 du lot 11 mentionnées à l'inventaire de François Racine du 16 février 1715. En échange Joseph Racine céda à son frère la même quantité de six perches et quatre pieds de front sur une lieue et demie de profondeur (en fait cette largeur était celle au-dessous de la rivière aux Chiens, tandis qu'elle était de huit perches et dix pieds au-dessus), entre Pierre Veau au nord-est (part de Catherine Racine sa femme, cédée à François Racine en 1725) et ledit François Racine au sud-ouest, soit les parts 3 et 4 du lot 11 au partage du 7 avril 1714 (la part no 4 ayant été acquise de Noël Lessard en 1716). Joseph Racine conservait ses parts (2, 3 et 5) du lot 7, mais ce n'est que le 26 avril 1754 (Crespin), comme on le verra par la suite, qu'il échangea la part no 5 pour la part no 4 de François, afin que chacun eût toutes ses parts contiguës: Joseph les parts 2, 3 et 4, François les parts 5, 6 et 7.

Après toutes ces transactions les sept parts des lots 7 et 11 de François Racine et Marie Baucher appartenaient à leurs héritiers suivants à la fin de 1729, du nord-est au sud-ouest:

<u>Lot 7</u>	<u>Part</u>		
	1	Joseph Lessard	1 perche et demie
	2,3,4	Joseph Racine	4 perches et demie
	5,6,7	François Racine	<u>11</u>

Total 17 "

Lot 11 Part

1	Joseph Lessard	3 perches 6 pieds
2,3,4	François Racine	9 " 6 "
5,6,7	Joseph Racine	9 " 6 "
	Total	<u>22</u> "

On retrouve la même répartition au terrier de 1733 conservé aux Archives du Séminaire de Québec. Les largeurs ci-dessus du lot 11 sont celles depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens. Au-dessus de la rivière les largeurs étaient les suivantes:

Joseph Lessard	4 perches 5 pieds 2 pouces	
François Racine	12 " 15 " 5 "	
Joseph Racine	12 " 15 " 5 "	
Total	28 " 35 " 12 "	
ou	28 " 36 "	
	30 " - -	(3 arpents)

L'histoire de ces terres sera continuée à la section 11.

9 - Les terres de Claude Noyer Racine de 1710 à 1799  
Lot no 12 ou terre 82, partie du lot 3 et lots 4,5 et 9.

On a vu précédemment que Claude Noyer Racine avait obtenu la terre 82 de vingt-deux perches de front environ à son contrat de mariage avec Geneviève Gagnon, fille de Noël (terre 72), le 24 février 1710 (Jacob).

Au terrier de 1733 la terre 82 appartenait encore à Claude Noyer Racine. Le 28 octobre 1744 (Pichet), se voyant dans un âge avancé (il était né en 1684) et voulant, lui et son épouse, "se dégager de l'embarras des affaires temporelles pour pouvoir vacquer plus sérieusement à l'affaire de leur salut sans gênes ny contraintes", il donna à son fils Louis, demeurant avec eux, douze perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, à détacher de sa terre de deux arpents et trois perches de front joignant en son total au sud-ouest aux représentants de feu François Racine (lot 11) et nord-est à la terre de Jean Racine (83), lesdites douze perches devant être prises par le donataire du côté du nord-est, joignant Jean Racine. Claude Racine et son épouse se réservaient l'usufruit de leurs biens leur vie durant à titre de précaire. Louis Racine devait demeurer avec eux et travailler à leur profit.

Louis Noyer Racine épousa Dorothee Simard, fille d'Augustin et de Marguerite Paré (terre 97), le 12 juillet 1745. Dorothee Simard décéda en janvier 1747 après avoir donné naissance à un enfant qui ne survécut pas à sa mère. Louis Noyer Racine se remaria le 13 mai 1748 avec Marguerite Caron, fille d'Augustin et de Magdeleine Gaulin (terre 95), dont il eut deux fils: Jean, qui épousa Charlotte Lefrançois en 1773, et Louis-François, qui épousa Elisabeth Lefrançois en 1778, comme on le verra plus loin.

Geneviève Gagnon, épouse de Claude Noyer Racine, décéda en avril 1745 (sép. le 21). Le premier juillet 1748 (Jacob), leur fille, Félicité, et Pierre Côté son mari, qu'elle avait épousé le 13 février 1748, vendaient à Louis Racine tous leurs droits à la succession de leur mère et ceux qui pourraient leur échoir après le décès de Claude Racine leur père. Les 21 et

22 juillet 1749, celui-ci fit faire l'inventaire de sa communauté avec feu Geneviève Gagnon (acte disparu de Pichet) puis, les 22 et 23, procéda au partage des biens meubles et immeubles (Pichet, papiers de la famille Racine).

Les biens meubles avaient été estimés à 2 634 livres 10 sols 6 deniers, dont il fallait déduire 225 livres pour le préciput accordé à Claude Racine par son contrat de mariage stipulé à 300 livres, mais valant "en monoye d'à présent" ladite somme de 225 livres, pour laquelle il prit divers effets énumérés à l'acte de partage. Il restait ainsi 2 409 livres 10 sols 6 deniers à partager par moitié entre Claude Racine (1 204 livres 15 sols 3 deniers) et autant pour ses enfants, héritiers de leur mère. Ces sommes devaient être payées non en argent, mais en effets dont il fut fait deux lots aussi égaux que possible en valeur. On fit ensuite deux billets sur lesquels était écrit "premier lot" et "deuxième lot". Après les avoir "roullés et brouillés dans un chapeau", le premier billet tiré au sort fut donné à Claude Racine et le deuxième aux héritiers. Le billet de Claude Racine portait "deuxième lot" et celui des héritiers "premier lot". De ce dernier lot il en revenait la moitié à Louis Racine, comme donataire de la moitié des biens meubles de ses père et mère, comme on l'a vu plus haut, soit 602 livres 7 sols 7 deniers, et pareille somme pour les sept filles et héritières de feu Geneviève Gagnon: Dorothee, Geneviève, Françoise, Catherine, Félicité, Marie et Marie-Joséphé.

Mais avant de procéder au partage des effets revenant aux héritiers, il fut représenté au notaire que Dorothee, Geneviève, Françoise, Catherine et Félicité Racine, femmes de Chrétien Giguère, Michel Huot, Michel Tremblay, Pierre Huot et Pierre Côté, avaient reçu à leur mariage des effets valant à chacune 94 livres 15 sols, dont elles devaient tenir compte de la moitié à leurs soeurs Marie et Marie-Joséphé encore mineures et non avantagées (Marie épousera Charles Piset le 7 avril 1750 et Marie-Joséphé Etienne Morel en 1753), auxquelles il revenait ainsi 94 livres 15 sols à prendre sur les 602 livres 7 sols 7 deniers. De cette dernière somme il restait donc celle de 509 livres 7 sols 5 deniers, soit 72 livres 15 sols pour chacune des sept héritières. Sur le point de partager les effets devant composer ces sommes les susnommés Giguère, Huot, Tremblay et Côté, proposèrent à Louis Racine que s'il voulait leur payer à chacun la somme de 80 livres, ils lui abandonneraient tous les effets mobiliers qui leur sont échus, "ne voulant pas déranger led. Louis Racine dans son ménage". Louis Racine accepta cette proposition et s'engagea à payer ladite somme à chacune des héritières. De son côté Claude Racine, comme tuteur de ses filles mineures, proposa à son fils de leur payer aussi en argent leur part de 80 livres, à laquelle il fallait cependant ajouter 47 livres 7 sols 6 deniers qui leur étaient allouées "pour les égaler aux autres", et de lui laisser aussi les meubles qui autrement auraient été remis auxdites mineures. Louis Racine accepta de leur payer lesdites sommes, soit 127 livres 7 sols 6 deniers chacune lorsqu'elles seraient pourvues par mariage ou en âge de majorité (alors fixé à 25 ans), en conséquence de quoi les meubles de la succession lui restaient "propres" pour en faire et disposer à sa volonté.

Les terres de la communauté furent partagées le 23 juillet 1749 entre Claude Racine et ses sept filles, comme héritières de leur défunte mère. Elles comprenaient d'abord la terre 82 ou lot 12 du partage de 1679, de 22 perches de largeur jusqu'à la rivière aux Chiens et de trois arpents de largeur au-dessus de la rivière, plus deux petites parts dans les lots 7 et 11 de François Racine, acquises par Claude Racine d'Ignace Lessard, fils de Joseph, le 22 juillet 1743 (Pichet), à savoir six pieds et neuf pouces de front ou le dernier quart de la part de Joseph Lessard dans le lot 7, joignant le lot 8 de Noël Racine au nord-est, et quinze pieds et deux pouces de front

ou le dernier quart également de la part de Joseph Lessard dans le lot 11, joignant la terre 82 ou lot 12 au nord-est, les trois autres quarts de la même part des lots 7 et 11, au sud-ouest, ayant été acquis par Joseph Racine, comme on le verra à propos de ces lots au début de la section 11. L'ensemble de ces trois quantités de terre totalisait vingt-trois perches et quatre pieds de front, dont il fallait cependant déduire les douze perches déjà données à Louis Racine le 28 octobre 1744, joignant la terre de Jean Racine au nord-est (83). Il restait donc à partager onze perches et quatre pieds de front, réparties en trois endroits différents, mais considérées comme un tout dans le partage. Claude Racine devait en avoir la moitié, soit cinq perches onze pieds et les sept héritiers la même largeur totale.

On procéda comme suit pour le partage: on fit deux billets sur l'un desquels était écrit "le costé du nordest", et sur l'autre "le costé du sudouest". Le premier billet tiré au sort fut remis à Claude Racine: c'était celui marqué "le costé du nordest", joignant les douze perches de Louis Racine. Les héritiers eurent l'autre billet marqué "le costé du sudouest", leur part joignant celle de leur père au nord-est et comprenant le reste de la terre 82, soit quatre perches sept pieds (22 perches moins les 12 perches de Louis Racine, moins les 5 perches et 11 pieds de Claude Racine) et les parts des lots 7 et 11 mesurant ensemble 21 pieds 11 pouces ou une perche et quatre pieds (moins un pouce), joignant Joseph Racine au sud-ouest.

Pour partager les cinq perches et onze pieds des sept héritières, la part de chacune étant de 14 pieds 5 pouces et 3 lignes, on fit sept billets sur lesquels étaient écrites leurs noms. Après les avoir "brouillés" dans un chapeau, on les mit de suite sur la table, allant du nord-est au sud-ouest, la première part devant être prise par celle dont le nom se trouverait écrit sur le premier billet tiré, le long de la part de Claude Racine, en continuant de suite jusqu'à la ligne séparant les dites terres d'avec celles de Joseph Racine au sud-ouest. Ces billets furent tirés dans l'ordre suivant, du nord-est au sud-ouest:

- |                  |                                       |
|------------------|---------------------------------------|
| 1- Marie-Joséphé | 5- Marie                              |
| 2- Catherine     | 6- Félicité                           |
| 3- Geneviève     | 7- Françoise, joignant Joseph Racine. |
| 4- Dorothee      |                                       |

Ensuite furent partagées de la même façon huit autres perches et six pieds de terre de front à Sainte-Anne, dont il est dit seulement qu'elles finissaient "le long des terres de Jean Racine". Il s'agit des parts échues à Claude Racine ou acquises par lui dans le lot 9 d'Etienne Racine fils, père dudit Claude Noyer Racine, tel qu'expliqué précédemment (voir section 6). Claude Racine en aurait eu trois parts, chaque part mesurant deux perches treize pieds et six pouces, soit huit perches quatre pieds et six pouces au total. Claude Racine devait avoir la moitié des huit perches et six pieds mentionnés à l'acte de partage, soit quatre perches et trois pieds, et les héritiers autant, ou dix pieds huit pouces et cinq lignes pour chacun d'eux. Par tirage au sort Claude Racine eut sa part du côté du sud-ouest et les héritiers du côté du nord-est. Ceux-ci se partagèrent ensuite leur part au sort, dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- |              |  |
|--------------|--|
| 1- Geneviève | 5- Catherine   |
| 2- Dorothee  | 6- Félicité  |
| 3- Marie     | 7- Marie-Joséphé, "le long des terres de Jean Racine." |
| 4- Françoise |  |

Enfin furent partagées deux autres portions de terre en la paroisse de la Visitation, c'est-à-dire au Château-Richer, contenant six perches quinze pieds et huit pouces de largeur sur lieue et demie de profondeur, joignant au nord-est les terres de Jean Racine et au sud-ouest le lot 3 de Jean Paré, soit les parts 1 et 2 et un tiers de la part no 3 des lots 4 et 5 d'après le terrier de 1733, faisant en total six perches quinze pieds et demi (voir section 6). Il en fut fait deux parts d'égale largeur. Claude Racine eut trois perches sept pieds et dix pouces du côté du sud-ouest et les héritiers la même largeur du côté du nord-est, soit huit pieds et dix pouces chacun. Par tirage au sort les parts furent attribuées dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- Geneviève, joignant la part de son père
- 2- Félicité
- 3- Marie-Josephe
- 4- Dorothee
- 5 -Marie
- 6- Catherine
- 7- Françoise

Le notaire Pichet chargea 34 livres 10 sols pour ses honoraires de vacations et pour ses frais de transport. Claude Racine en paya la moitié et les héritiers la moitié.

Le même jour, 23 juillet 1749 (Pichet), Claude Racine céda à son fils Louis l'usufruit non seulement des douze perches qu'il lui avait données le 28 octobre 1744, mais aussi des diverses parts de terre qu'il venait d'avoir en partage, à charge par ledit Louis Racine de lui donner chaque année trente-six minots de blé, un cochon gras, soixante livres de boeuf, deux agneaux de l'année, trente livres de beurre salé, du bois de chauffage rendu à sa porte, des vêtements, du tabac, de l'eau de vie, des fruits, légumes et une foule d'autres articles énumérés minutieusement. Si Louis Racine eut la douleur de perdre son père avant la fin de la même année (sep. le 13 décembre 1749), il dut se sentir soulagé d'obligations si nombreuses et si méticuleuses, mais telle était alors la coutume lors de donations entre vifs.

Le 16 janvier 1750 (Boucault de Godefus), était fait l'inventaire de feu Claude Racine. Les bâtiments comprenaient la maison de colombage de 45 pieds de long sur 18 de large avec un solage de pierre, couverte en bardeaux, consistant en une grande chambre, cuisine et deux cabinets, estimée à 150 livres; une vieille grange de charpente de 40 pieds de long sur 20 de large close en planches, couverte en paille, ayant sa batterie et garde-grains, estimée à 100 livres, une vieille étable de 35 pieds sur 18 aussi de charpente, close de madriers et couverte en paille, estimée à 90 livres, une vieille écurie et bergerie "se tenant ensemble" de 30 pieds de long sur 13 de large couverte en paille et construite de pièce sur pièce, estimée à 30 livres, un autre vieux petit bâtiment et un vieux fournil de charpente de pin de 18 pieds de long sur 12 de large, estimé à 20 livres. L'inventaire fut arrêté le 17 janvier à la somme nette de 1 766 livres un sol 6 deniers, dont le partage fut fait immédiatement après entre Louis Racine, en tant que donataire, et ses soeurs. Louis Racine eut pour sa part 883 livres 9 deniers et les héritiers pareille somme dont il fallait cependant déduire 94 livres 15 sols revenant à Marie-Marguerite et Marie-Josephe Racine, filles mineures du défunt, "pour leur tenir lieu de rapport que leurs autres cohéritiers sont tenus de faire à cause des sommes qu'ils ont reçues en avancement d'hoirie par leur contrat de mariage" (voir plus haut, le partage du 22 juillet 1749). Il restait ainsi 788 livres 5 sols 9 deniers à partager entre les sept



héritières, ce qui faisait à chacune la somme de 112 livres 12 sols 3 deniers et aux deux mineures celle de 159 livres 19 sols 9 deniers.

On procéda ensuite au partage des terres de Claude Racine, en commençant par les cinq perches et onze pieds de front du lot 12 qui lui étaient échues au partage de juillet 1749. Il en fut fait sept lots de quatorze pieds et cinq pouces et sept billets sur lesquels était écrit "premier lot joignant Louis Racine", "deuxième lot" et ainsi de suite jusqu'au septième "joignant au sud-ouest Joseph Racine" (en fait les cinq perches et onze pieds échus aux héritiers). Ces billets furent ensuite roulés puis tirés au sort après avoir été "brouillés dans un chapeau" par un enfant. Il se trouva que les lots échurent aux héritiers dans l'ordre suivant, du nord-est au sud-ouest:

- 1- Geneviève Racine (ép. Michel Huot le 22 novembre 1745 )
- 2- Marie-Joséphé (ép. Étienne Morel en 1759: c.m. 17 février)
- 3- Catherine (ép. Pierre Huot le 17 juillet 1747)
- 4- Louis Racine, au nom et comme étant aux droits de Chrétien Giguère et Dorotheé Racine sa femme: quittance de 800 livres le 13 janvier 1754 (Crespin)
- 5- Louis Racine aux droits de Félicité Racine (ép. Pierre Côté): voir plus haut la cession qu'ils avaient faite de leurs droits successifs le premier juillet 1748
- 6- Marie-Marguerite (ép. Charles-François Piset le 7 avril 1750)
- 7- Louis Racine aux droits de Françoise Racine (ép. Michel Tremblay): quittance de 800 livres le 21 juillet 1754 (Crespin).

On partagea ensuite, de la même façon, les quatre perches et trois pieds de front que Claude Racine avait eus en 1749 dans le lot 9, faisant pour chacune des sept héritières (ou pour Louis Racine aux droits de certaines d'entre elles) dix pieds huit pouces et six lignes. Enfin on partagea les trois perches sept pieds et dix pouces échus en 1749 à Claude Racine dans les lots 4 et 5 "situés au Château-Richer", chaque héritier en ayant huit pieds et dix pouces.

Outre les parts de tous ces lots que Louis Racine avait déjà acquises de Dorotheé, Félicité et Françoise, il acquit celles de ses autres sœurs aux dates suivantes: celles de Catherine le 21 juin 1752 (N. Huot), de Marguerite le 22 février 1753 (Sanguinet), de Geneviève le 20 mai 1755 (Crespin) et enfin celles de Marie-Joséphé le 18 décembre 1760 (Crespin), réunissant ainsi toutes les terres de son père.

Au terrier que le Séminaire de Québec fit faire par le notaire Saillant en mars 1765, Louis (Noyer) Racine déclara posséder:

- 1) Au Château-Richer (dans les lots 4 et 5) 6 perches 6 pieds et 9 pouces de terre de front entre Michel Racine au nord-est et Joseph Paré au sud-ouest (lot 3);
- 2) A Sainte-Anne, dans le lot 9, 8 perches 6 pieds de front jusqu'à la rivière aux Chiens (et 11 perches 4 pieds au-dessus: voir section 6 et ci-après l'acte du 5 novembre 1795), entre Michel Racine au nord-est et Étienne Racine dit Varenne au sud-ouest (lot 8);
- 3) A Sainte-Anne également les 2 arpents et 2 perches de front du lot 12, jusqu'à la rivière aux Chiens et trois arpents au dessus, où étaient construites maison, grange et étable, entre Claude Racine, fils de Jean, au nord-est (terre 83) et Nicolas Drouin au sud-ouest (lot 11).

Au même terrier Michel Racine, fils de Jean, déclara posséder:

- 1) Au Château-Richer (à la rivière aux Chiens), 17 perches de front dans les lots 5 et 6, entre Nicolas Drouin au nord-est (lot 7) et Louis Noyer Racine au sud-ouest (reste du lot 5);
- 2) A Sainte-Anne, dans le lot 9, 14 perches et 12 pieds de front jusqu'à la rivière aux Chiens (et 18 perches 13 pieds au-dessus: voir section 6), où étaient construites maison, grange et étable, entre Louis Noyer Racine au sud-ouest (reste du lot 9) et Etienne Racine dit Langlois au nord-est (voir lot 10 à la section suivante).

Ces mesures correspondent sensiblement à celles qu'indiquaient les apostilles en marge du terrier de 1733 dont il a été question plus haut (à la section 6) à propos des mêmes lots répartis entre Louis Noyer et Michel Racine. Les lots 4, 5 et 6 mesuraient en total 45 perches 12 pieds, tandis que les mesures du terrier de 1765 totalisaient 46 perches 6 pieds 9 pouces pour les mêmes lots, soit une différence de 12 pieds 9 pouces en trop. Quant au lot 9 il mesurait 22 perches de largeur tandis que le terrier de 1765 lui donne 23 perches, soit une perche de trop.

Louis Noyer Racine n'eut pas d'enfants de son premier mariage avec Dorothee Simard qu'il avait épousée en 1745. Sa deuxième femme, Marguerite Caron, épousée le 13 mai 1748, lui donna deux fils: Jean-Baptiste, né en 1751, qui épousera Charlotte Lefrançois le 19 avril 1773, et Louis-François, né en 1759, qui épousera Elisabeth Lefrançois, soeur de Charlotte, le 3 août 1778. Au contrat de mariage de Jean-Baptiste, passé le 20 janvier 1773 (Crespin), Louis Noyer Racine et Marguerite Caron lui donnèrent tous les biens meubles et immeubles qui pourraient leur appartenir à leur décès, mais ils s'en réservaient l'usufruit leur vie durant.

Jean-Baptiste Racine et Charlotte Lefrançois moururent tous deux au début de 1777, laissant une fille, Marguerite, et un fils, Louis, qui épousa Marie-Louise Caron en 1795. Leur inventaire du 23 septembre 1777 (Crespin) mentionne en effet qu'ils étaient décédés "il y a environ huit mois" et que la donation faite en leur faveur par leur contrat de mariage avait été annulée et résiliée le 31 août 1777 lors d'une assemblée de parents de leurs enfants mineurs, autorisée à cette fin par ordonnance des juges de la Cour des Plaidoyers communs et des Prerogatives du district de Québec, en date du 21 août 1777. Jean-Baptiste n'avait que deux perches et treize pieds et demi de terre de front en propre, soit la largeur d'une des sept parts du lot 9. La valeur totale de son inventaire était de 1542 livres, dont le partage fut fait le 21 décembre 1777 (Crespin), à la requête du tuteur des mineurs.

Le 23 septembre 1777 (Crespin), fut fait l'inventaire de Louis Noyer Racine et de feu Marguerite Caron, décédée en avril 1777. Leurs terres, mesurant quatre arpents et deux perches de front divisés en plusieurs endroits, furent évaluées à 8400 livres, les bâtiments à 1600 livres et les meubles, ustensiles et bestiaux à 4842 livres 18 sols, faisant en tout 14842 livres 18 sols. Le lendemain, 24 septembre 1777 (Crespin), Louis Noyer Racine donnait à son deuxième fils, Louis-François, alors âgé de 19 ans, tous les biens meubles et immeubles contenus en l'inventaire ci-dessus, mais il s'en réservait l'usufruit sa vie durant. Louis-François Racine passa son contrat de mariage avec Elisabeth Lefrançois le 2 août 1778 (Crespin), et il l'épousa le lendemain.

Le 23 juin 1785 Louis Noyer Racine requit l'arpenteur Ignace Plamondon de tirer des lignes de chaque côté de ses terres. L'arpenteur chaîna d'abord la terre où Louis Noyer Racine était bâti (lot 12 ou terre 82) et y trouva deux arpents trois perches deux pieds de front entre ses anciennes bornes, et vingt-deux pieds qu'il avait acquis d'Ignace Lessard dans les lots 7 et 11 (voir plus haut le partage du 23 juillet 1749) ce qui lui faisait deux arpents quatre perches et six pieds de front joignant Pierre Racine (lot 7) au sud-ouest. Il se transporta ensuite à la ligne du nord-est de Michel Racine et chaîna en allant au nord-est trois perches moins un pied (au-dessus de la rivière aux Chiens), joignant Etienne Racine dit Varenne au nord-est. Il se transporta enfin à la rivière aux Chiens où étant à la ligne d'entre Louis Racine et Etienne Morel (celui-ci avait épousé, en 1783, Geneviève Paré qui avait une partie du lot 3), il tira cette ligne en profondeur environ 70 arpents; au nord-est de cette ligne Louis Noyer Racine avait, depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens, neuf perches huit pieds de front dans les lots 3 (voir ce lot à la date du 17 mars 1778), 4 et 5 et il reprenait, au nord de la rivière, depuis la ligne mentionnée ci-dessus en allant au nord-est, un arpent sept perches et quatorze pieds de front. Louis Noyer Racine avait donc, en total, trente-six perches treize pieds de front au-dessous de la rivière, ce qui correspond au terrier de 1765. Il décéda en 1790.

En 1795 Louis Racine, fils de défunts Jean-Baptiste Racine et Charlotte Lefrançois, contesta la résiliation de la donation que leur avait faite Louis Noyer Racine et la seconde donation que ce dernier avait faite à son deuxième fils, Louis-François, le 24 septembre 1777, à condition que celui-ci payât aux deux enfants mineurs de Jean-Baptiste la somme de 3 710 livres 14 sols pour leur légitime, outre 200 livres pour leur part des grains et 89 livres 4 sols pour les foins, non compris à l'inventaire du 23 septembre 1777, faisant en tout la somme de 4 000 livres que Louis-François Racine paya effectivement auxdits mineurs suivant deux quittances du 9 novembre 1786 et du 23 juin 1793.

Pour éviter toutes les difficultés qui pourraient survenir on procéda d'abord, le 12 octobre 1795 (Crespin), à l'inventaire de feu Louis Noyer Racine. Sa terre mesurait deux arpents quatre perches et six pieds de front sur une lieue et demie de profondeur (voir 23 juin 1785), entre Pierre Cloutier (dont il sera question à la section 11-2) au sud-ouest et Claude Racine au nord-est, au-dessous de la rivière aux Chiens, et trois arpents quinze pieds au-dessus, plus onze perches six pieds entre Etienne Racine au sud-ouest et Michel Racine au nord-est, et neuf perches cinq pieds et demi dans les lots 3 à 5, entre Marguerite Paré au sud-ouest et Michel Racine au nord-ouest. Il avait une maison de 50 pieds de long sur 24 de large, la chambre bâtie en pierre, la cuisine en colombage, et divers autres bâtiments. Les meubles de la succession furent vendus à l'encan le 13 octobre 1795 (Crespin), ce qui rapporta la somme de 2 871 livres 19 sols qui fut partagée le 17 octobre entre Louis-François Racine et Louis Racine en parts égales, après avoir déduit 120 livres pour les vacations du notaire.

Le 5 novembre 1795 (Planté), les terres furent partagées comme suit: Louis Racine, fils de Jean-Baptiste, aurait les onze perches cinq pieds et demi de front joignant au nord-est à Michel Racine et au sud-ouest à Etienne Racine, "sur la profondeur qu'il y a depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens seulement" (tel que précisé dans la quittance que Louis Racine donnera à Louis-François Racine son oncle, le 6 juin 1796, et à l'acte de vente du 9 juin dont il sera question ci-après), soit la part du lot 9 appartenant à Louis Noyer Racine; plus les neuf perches et huit pieds de front sur la même profondeur (dans les lots 3 à 5), s'élargissant à dix-sept perches treize pieds et demi au-dessus de la rivière (précision du 6 juin 1796 - voir aussi

plus haut, le 23 juin 1785), joignant au nord-est à Michel Racine et au sud-ouest à la part de Marguerite Paré, mineure; enfin deux perches et dix-sept pieds (ou trois perches moins un pied) à prendre au-dessus de la rivière, entre Michel Racine au sud-ouest et Etienne Racine au nord-est. Quant à Louis-François Racine il prenait la terre de deux arpents quatre perches six pieds de front à Sainte-Anne jusqu'à la rivière et trois arpents quinze pieds de front au-dessus de la rivière, bornée du côté du sud-ouest par Pierre Cloutier, au-dessous de la rivière, et par Pierre Racine au-dessus, et du côté du nord-est par la terre 83 de Claude Racine, fils de Jean, avec les bâtiments dessus construits. Enfin, Louis Racine devait remettre à son oncle les 4 000 livres reçues de lui pour sa légitime, mais, dès qu'il serait majeur, son oncle devait lui remettre 4 300 livres pour soulte et retour du partage ci-dessus, à cause de la plus-value des terres et bâtiments dudit Louis-François Racine (voir la quittance du 6 juin 1796 devant Crespin).

Le 9 juin 1796 (Crespin), Louis Racine et Marie-Louise Caron sa femme, qu'il avait épousée le 19 octobre 1795, vendaient à Joseph-Marie Blouin, fils d'Augustin (voir terre 88), les onze perches cinq pieds et demi de terre de front jusqu'à la rivière aux Chiens joignant au nord-est Michel Racine et au sud-ouest Etienne Racine, plus les neuf perches huit pieds de front jusqu'à la rivière, s'élargissant à dix-sept perches treize pieds et demi au-dessus, entre Michel Racine au nord-est et Marguerite Paré au sud-ouest, enfin les deux perches et dix-sept pieds de front au-dessus de la rivière jusqu'au bout de la lieue et demie. Cette vente était faite pour le prix de 7 000 livres. Louis Racine avait déjà quitté Sainte-Anne car dans ces actes de 1796 il est dit habitant de Saint-Cuthbert, dans le district de Montréal.

Joseph-Marie Blouin décéda peu d'années après car son inventaire fut fait le 11 et 12 mars 1799 (Faribault) et ses meubles furent vendus à l'encan le 13 pour 3 413 livres. Outre les lots ci-dessus acquis dans les terres des Racine, il avait vingt-deux perches de front sur une lieue et demie de profondeur (dans la terre 88), tenant des deux côtés à Joseph Simard, où il avait une maison en pierre, et un autre arpent entre Joseph Simard au sud-ouest et Louis Bolvin au nord-est.

Le 4 avril 1799 (Faribault), Geneviève Gravelle, veuve de Joseph-Marie Blouin, donna tous ses biens à son fils Joseph-Marie Blouin, à charge de payer à chacun de ses trois frères et soeurs la somme de 1 060 livres 8 sols 4 deniers pour leur légitime maternelle. Le même jour Joseph-Marie Blouin céda à son frère Pierre-Paul la moitié des lots situés dans les terres des Racine, tels que décrits dans l'acte du 9 juin 1796, moyennant la moitié des 1 060 livres qu'il lui devait pour sa légitime. Par son testament du 25 novembre 1808 (Bernier) il lui légua l'autre moitié de ces lots. Le 4 novembre 1808 (Bernier), Geneviève Gravelle fit son testament par lequel elle confirmait la donation qu'elle avait faite à son fils le 4 avril 1799.

L'histoire des terres de Pierre-Paul Blouin et de ses descendants, depuis 1800, sera continuée aux sections 12 à 14 après celle des lots voisins qui suivent, soit ceux d'Etienne Racine dit Langlois et d'Etienne Racine dit Varenne (no 8 et 10) et ceux de François et Joseph Racine, fils de François (no 7 et 11). Quant à la terre no 82 (lot 12) échue à Louis-François Racine au partage de 1795, son histoire sera faite à la section 15 après celle des autres lots de la terre 81, et sera suivie de celle de la terre 83.

10- Les terres de Noël Racine (lots 8 et 10) depuis 1718

(Etienne Racine dit Langlois et Etienne Racine dit Varenne)

On a vu précédemment (section 7) que le 14 février 1715 Noël Racine avait donné ses terres à ses fils Joseph et Etienne, soit les vingt-deux perches de front du lot 10 (mesurant trois arpents de front au-dessus de la rivière aux Chiens), et les six perches de front du lot 8, "proche la rivière aux Chiens" et de profondeur jusqu'à cette rivière seulement. Joseph et Etienne Racine devaient payer à leurs cohéritiers la somme de 1 400 livres pour leur tenir lieu de légitime en la succession future de leur père. Celui-ci décéda en mars 1728 (sép. le 4 à Sainte-Anne).

Le 31 janvier 1733 (Jacob), Joseph Racine, âgé de vingt-quatre ans, fils de feu Joseph Racine et de Jeanne Lessard, passa son contrat de mariage avec Magdeleine Boyer, âgée de dix-sept ans, fille de Jean-Baptiste Boyer, maître cordonnier à Sainte-Anne, et de Magdeleine Lapiante. Il l'épousa le 8 juin 1733 à Sainte-Anne. A l'occasion de ce mariage Jeanne Lessard donna à son fils ses quatorze perches de terre de largeur (la moitié des vingt-huit perches ci-dessus) mais elle s'en réservait l'usufruit sa vie durant à titre de précaire.

Le 12 octobre 1733 (Jacob) Jeanne Lessard, veuve de Joseph Racine, et Etienne Racine, frère dudit Joseph, procédèrent au partage de leurs terres, restées indivises depuis la donation du 14 février 1715, "pour en jouir chacun séparément et divis". Elles étaient alors décrites comme suit:

- 1) vingt-deux perches du lot 10 (ayant trois arpents de front au-dessus de la rivière aux Chiens), joignant au nord-est aux terres de François Racine (lot 11) et au sud-ouest à celles de Jean Racine fils d'Etienne (lot 9);
- 2) six perches du lot 8 joignant d'un côté (au nord-est) à la terre d'Ignace Paré (part no 1 du lot 9) et de l'autre côté (sud-ouest) aux héritiers de défunte Marguerite Racine, épouse de Joseph Lessard (part no 1 du lot 7 de François Racine, du côté du nord-est).

On divisa d'abord les vingt-deux perches du lot 10 comme suit: premier lot: moitié nord-est, soit onze perches de front depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens et quinze perches au-dessus, avec une maison et chambre de 35 pieds de long en colombage, couverte de planche et bardeau; deuxième lot: moitié sud-ouest, de onze perches également de front jusqu'à la rivière et quinze perches au-dessus, avec une grange de 40 pieds de long close de planche et couverte de paille et une étable de 15 pieds de long.

Le premier lot devait faire soulte et retour au second (à cause de la maison) de la somme de 30 livres. On fit deux billets de papier sur lesquels était écrit "premier lot" et "second lot". Après les avoir roulés et remués "quelque temps" dans un chapeau, ils en furent tirés par un jeune enfant et donnés l'un à Etienne Racine et l'autre à Jeanne Lessard. A l'ouverture de ces billets il s'est trouvé que le premier lot est échu à Etienne Racine et le second à la veuve de Joseph Racine.

On partagea ensuite de la même manière les six perches du lot 8 en deux lots de trois perches chacun. Le premier, du côté du nord-est, joignant le lot 9, échut à Etienne Racine et le second, du côté du sud-ouest joignant le lot 7, échut à la veuve de Joseph Racine.

Le 16 mars 1735 (Jacob) était fait l'inventaire et le partage des biens de feu Joseph Racine et de Jeanne Lessard, celle-ci étant tutrice d'Etienne Racine son fils encore mineur (il était né en avril 1715). La terre de quatorze perches de large (dont onze dans le lot 10 et trois dans le lot 8) correspondait aux parts du sud-ouest de ces deux lots attribuées à la veuve Racine en 1733. Sur la part de onze perches il y avait une vieille grange de 40 pieds de long sur 20 de large close de planche, couverte de paille, une vieille étable de pièce sur pièce de 20 pieds en carré couverte de paille, et un autre petit bâtiment de 15 pieds de long et 10 de large "servant de cochonerie". On a vu qu'au partage de 1733 Etienne Racine avait eu la maison, pour laquelle il devait payer 30 livres de retour à la veuve de son frère Joseph. Or, l'inventaire de celle-ci mentionne qu'elle avait "du bois de charpente de quoy faire une maison, prisé vingt livres". Les papiers comprenaient le contrat de mariage de feu Joseph Racine et Jeanne Lessard, du 22 novembre 1706 (Jacob), et l'acte de tutelle de leur fils Etienne, rendu au bailliage de Beaupré le 15 mars 1735. Outre Joseph, qui avait épousé Magdeleine Boyer en 1733, et Etienne, qui épousa Elisabeth Lacroix en 1737, ils avaient eu trois autres fils et une fille décédés en bas âge.

Le même jour, 16 mars 1735 (Jacob), on procéda au partage des biens meubles de feu Joseph Racine entre sa veuve et ses fils Joseph et Etienne. La valeur des meubles et des bâtiments inventoriés était de 616 livres 10 sols, dont il fallait défalquer 32 livres de dettes passives et 150 livres pour le préciput de Jeanne Lessard, de sorte qu'il restait à partager la somme de 434 livres 10 sols, soit 217 livres 5 sols pour la veuve et autant pour ses deux enfants, ou 108 livres 12 sols 6 deniers chacun. Toutefois ces sommes ne furent pas payées en argent car, "pour obvier aux frais de la vente" et à ses inconvénients, les parties préférèrent "les séparer en essence". Il en fut donc fait deux lots égaux qui furent tirés au sort: le premier échut à la veuve et le second à ses fils.

On procéda ensuite au partage des onze perches de terre du lot 10, qui mesuraient quinze perches de largeur au-dessus de la rivière aux Chiens. Il en fut fait deux lots de cinq perches et demie chacun "depuis la grève jusqu'à la rivière aux Chiens" et de sept perches et demie depuis ladite rivière jusqu'à la fin de la lieue et demie de profondeur. Ces lots ayant été tirés au sort, le premier échut aux héritiers du côté du sud-ouest et le second à leur mère, du côté du nord-est. On partagea ensuite les trois perches de front du lot 8, dont la profondeur allait jusqu'à la rivière aux Chiens, joignant du côté du sud-ouest aux héritiers de feu Marguerite Racine (voir lot 7, partage du 7 avril 1714), et de l'autre aux trois perches échues à Etienne Racine en 1733. Il en fut fait deux lots d'une perche et demie chacun dont l'un échut par tirage au sort aux héritiers et l'autre à leur mère, sans qu'il soit dit de quel côté chacun avait sa part.

Les deux héritiers se partagèrent ensuite les parts de terre qui leur étaient échues, en commençant par les cinq perches et demie (sept perches et demie au-dessus de la rivière) dans le lot 10. Il en fut fait deux lots de deux perches treize pieds et demi depuis la grève jusqu'à la rivière aux Chiens et de trois perches treize pieds et demi au-dessus. Le premier échut, par tirage au sort, à Etienne Racine, et le second à Joseph Racine, sans qu'il

soit dit de quel côté chacun prenait sa part. On verra cependant par le contrat du 11 juillet 1739, ci-après, que la part d'Etienne était au sud-ouest et celle de Joseph au nord-est, joignant la part de sa mère.

On procéda de la même façon pour partager la perche et demie (vingt-sept pieds) de front du lot B, dont il fut fait deux lots de treize pieds et demi chacun: le premier échut à Joseph, du côté du sud-ouest, et le second à Etienne, du côté du nord-est.

Enfin les héritiers s'obligèrent de payer à leur mère la rente de la somme de 300 livres du douaire préfix porté par son contrat de mariage du 22 novembre 1706.

Le 14 février 1737 (Jacob), Etienne Racine (dit Langlois), fils de feu Joseph Racine et de Jeanne Lessard, sa tutrice, passa son contrat de mariage avec Elisabeth Lacroix, fille d'Augustin et de Jeanne Paré (terre 109). Jeanne Lessard donnait à son fils quatre perches et quinze pieds de terre de front depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens et cinq perches quatre pieds et neuf pouces au-dessus de cette rivière, joignant au sud-ouest à la part de terre de Joseph Racine son fils. Ces mesures ne correspondent toutefois pas aux largeurs des lots qui lui avaient été attribués au partage ci-dessus pour sa part du lot 10 (cinq perches et demie au-dessous de la rivière et sept perches et demie au-dessus). Elle lui donnait aussi sa maison de colombage de 20 pieds de long sur 16 de large (construite depuis 1735). Elle se réservait cependant l'usufruit des biens donnés sa vie durant, à titre de précaire, s'obligeant par contre à loger, nourrir et entretenir le donataire avec sa femme et ses enfants, ledit donataire s'engageant à demeurer avec sa mère "sans la quitter ny abandonner" et à "en avoir soin tant en santé que malade". S'il devenait impossible de vivre ensemble, le donataire aurait la jouissance des biens mais il devrait payer à sa mère une rente annuelle.

Le 11 juillet 1739 (Jacob), Joseph Racine vendait à son frère Etienne, pour 350 livres, sa part de deux perches treize pieds et demi de front dans le lot 10 (plus une perche au-dessus de la rivière aux Chiens), de sorte qu'Etienne avait désormais cinq perches et demie (plus deux perches au-dessus de la rivière) au sud-ouest des cinq perches et demie de sa mère. Joseph semble avoir conservé sa part de treize pieds et demi dans le lot 8, mais on verra plus loin qu'il vendit à Etienne, le 2 avril 1754 (Crespin), la moitié de la part de sa mère dans le même lot 8, ce qui suppose qu'il avait déjà vendu sa propre part.

Etienne Racine (dit Varenne), fils de Noël et de Marguerite Gravelle, décéda à la fin de décembre 1741 (sép. le premier janvier 1742). On a vu qu'il avait passé son contrat de mariage avec Thérèse Lessard le 13 novembre 1713 devant Guillaume Morel et qu'au partage de la terre de son père, en octobre 1733, il en avait eu la moitié du nord-est. On verra ci-après qu'un inventaire et un partage de ses biens furent faits par le notaire Pichet de l'île d'Orléans, le 22 février 1745, mais ces actes sont disparus avec toutes les minutes de ce notaire, en 1759.

Le 17 janvier 1746 (Jacob), Jean Racine, fils d'Etienne et de Thérèse Lessard, passait son contrat de mariage avec Marie-Anne Paré, fille de Timothée et de Geneviève Barette, qu'il épousa le 24 janvier. Il décéda en mars 1748, laissant une fille, Charlotte, et sa veuve se remaria en 1749 avec Jean Gagnon, que nous retrouverons plus loin. Le 6 mai 1748 (Jacob), Louis Racine, autre fils d'Etienne, passait son contrat de mariage avec Antoinette Bolvin, fille de Charles et de Marie Anne Poulin (terre 89). Ce contrat fut

reçu par M. Dominique de Voble, prêtre missionnaire à Sainte-Anne et déposé au minutier du notaire Jacob. Louis Racine avait une terre à Saint-Ferréol.

Le 4 novembre 1748 (Boucault de Godefus), Thérèse Lessard donna à son fils Etienne (dit Varenne) vingt-cinq pieds de terre de front à elle échus comme héritière pour un septième dans un arpent de terre appartenant à feu Etienne Lessard son père, dans la terre 93. Elle lui céda aussi la jouissance et le revenu de cinq perches et demie de front dans le lot 10, depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens et de sept perches et demie au-dessus, dont la jouissance seulement (et non la propriété) lui avait été accordée pour son douaire coutumier par son contrat de mariage, "ainsi qu'il est plus au long énoncé en l'acte de partage fait entre elle et ses cohéritiers passé devant Me Pichet notaire le vingt deux février 1745". Elle lui céda en outre tous ses biens mobiliers contenus en l'inventaire fait après le décès de son mari. Etienne Racine devait payer à chacun de ses frères et soeurs la somme de 20 livres 13 sols pour leur part des meubles dudit inventaire, suivant l'acte de partage ci-dessus, avoir soin de sa mère "tant saine que malade", et aussi de ses soeurs mineures Marthe et Agnès. Il devait en outre payer à ses autres frères et soeurs la somme de 50 livres chacun pour leur légitime, après le décès de leur mère, pour ce qui pourrait leur revenir dans les vingt-cinq pieds de terre ci-dessus donnés, "étant de ses propres". Moyennant ces conditions Thérèse Lessard voulait que son fils entrât dès ce jour en possession et jouissance des choses données pour en jouir comme de son propre bien "vray et loyal acquet". Etienne Racine était donc propriétaire des cinq perches et demie de front (sept perches et demie au-dessus de la rivière aux Chiens), soit la moitié des onze/quinze perches de son père dans le lot 10.

Le même jour, 4 novembre 1748 (Boucault), Etienne Racine fut mis en possession de la part de terre qui pouvait revenir à sa soeur Catherine, décédée en août 1745. Elle lui avait légué cette part par son testament du 12 juillet 1745 (Jacob).

Le 18 janvier 1749 Etienne Racine (dit Varenne) passa son contrat de mariage avec Geneviève Lacroix, fille d'Augustin, devant M. de Voble, et le déposa au minutier de Boucault de Godefus le 18 mars 1749. Le mariage fut célébré le 21 janvier 1749 à Sainte-Anne.

Thérèse Lessard décéda à son tour en décembre 1749 (sépulture le 4). Le 22 janvier 1750 (Nicolas Huot), fut fait le partage de l'autre moitié des onze/quinze perches de son défunt mari dans le lot 10. Il en fut fait huit lots de douze pieds quatre pouces et demi de largeur au-dessous de la rivière aux Chiens et de dix-sept pieds au-dessus. Par tirage au sort ils échurent aux huit héritiers dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- Barthélemy Racine (ép. Geneviève Simard en 1767)
- 2- Louis (ép. Antoinette Boivin en 1748)
- 3- Etienne (ép. Geneviève Lacroix en 1749)
- 4- Marthe (ép. Prisque Paré en 1760)
- 5- Thérèse (ép. Jean Paré en 1744)
- 6- Catherine (décédée en août 1745 - part léguée à Etienne).
- 7- Charlotte (fille de Jean décédé en 1748, et de Marie-Anne Paré. Elle épousa Charles Doyon à Saint-Joseph de Beauce en 1766).
- 8- Agnès (ép. Timothée Paré, fils d'Etienne, en 1767).

On partagea ensuite les trois perches de terre de front du côté du nord-est du lot 8, depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens, échues à



Etienne Racine (père) au partage de 1733, joignant au sud-ouest à Etienne Racine dit Langlois, fils de Joseph (autre moitié du lot 8) et au nord-est à Claude Racine (lot 9). Contrairement au partage ci-dessus du lot 10, on voit que toute la part échue à Etienne Racine dans le lot 8 en 1733 est ici partagée: c'est que le douaire de Thérèse Lessard ne l'affectait pas. Il en fut fait huit lots de trois pieds quatre pouces et six lignes qui furent attribués aux héritiers dans le même ordre que pour le partage précédent.

Le 30 mars 1750 (billet s.s.p. déposé au minutier de Crespin le 11 décembre 1753), Jean Paré et Thérèse Racine vendent à Etienne Racine dit Varenne leur part de quinze pieds de front jusqu'à la rivière aux Chiens et de dix-sept pieds au-dessus, pour le prix de 50 livres.

Le 12 Juin 1753 (Crespin), Timothée Paré, tuteur de Charlotte Racine, fille de feu Jean Racine et de Marie-Anne Paré, donna à Etienne Racine dit Varenne, tuteur des enfants mineurs de défunts Etienne Racine et Thérèse Lessard, une quittance de 43 livres 11 sols 4 deniers provenant de la vente des parts de bâtiments et maison revenant à ladite Charlotte Racine.

Le 29 novembre 1753 (Crespin), Jean Gagnon et Marie-Anne Paré sa femme, auparavant veuve de Jean Racine, vendent à Etienne Racine dit Varenne, frère de Jean, quinze pieds de front à prendre où ils pourront se trouver dans la terre d'Etienne Racine père, "conformément à l'acte de partage qui a été fait après le décès dudit feu Etienne Racine dit Varenne", et appartenant à ladite Paré par le décès de Jean Racine son premier mari. Il s'agit de la part échue à leur fille Charlotte, au partage de 1750. Celle-ci ratifia cette vente le 10 juillet 1766 (Salliant), avec Charles Doyon son mari.

Le premier décembre 1753 (Crespin), Louis Racine céda à son frère Etienne, dit Varenne, sa part dans les successions de ses père et mère.

Le 4 avril 1754 (Crespin), Etienne Racine, dit Langlois, tuteur de Marthe et d'Agnès Racine, recevait d'Etienne Racine dit Varenne trente minots de blé pour la rente des parts de terre appartenant auxdites mineures dont ledit Varenne était fermier, pour trois années échues le premier avril 1754.

Le 18 juillet 1755 (Dulaurent), Barthélemy Racine, sur le point de partir en voyage commandé pour le service du Roi dans les pays d'en haut, vendait à son tour à son frère Etienne sa part du même partage, soit "trente" pieds plus ou moins, plus une terre que le Séminaire de Québec lui avait concédée à Saint-Ferréol le 9 août 1752 (Crespin), le tout pour le prix de 1200 livres.

Le 2 avril 1754 (Crespin), Joseph Racine, fils de Joseph, habitant de Saint-Ferréol, en plus de la vente qu'il avait faite à son frère Etienne le 11 juillet 1739, lui vendit encore, pour 150 livres, trois perches et treize pieds ou environ de terre de front (en fait trois perches et demie: soit treize pieds et demi dans le lot 8 et deux perches treize pieds et demi dans le lot 10, plus une perche au-dessus de la rivière aux Chiens), provenant des parts échues à Jeanne Lessard leur mère au partage du 16 mars 1735. Ces parts, comprenant une perche et demie de front dans le lot 8 et cinq perches et demie (plus deux perches au-dessus de la rivière) dans le lot 10, durent être partagées entre Joseph et Etienne Racine après le décès de leur mère, survenu à une date inconnue avant 1754. Etienne Racine (dit Langlois), fils de Joseph et de Jeanne Lessard, possédait maintenant toute la moitié sud-ouest des lots 8 et 10 échue à sa mère en 1733, l'autre moitié étant échue alors à Etienne Racine (dit Varenne) son oncle (fils de Noël), puis partagée entre sa

veuve, Thérèse Lessard, et ses enfants en 1748 et en 1750 comme on l'a vu précédemment.

Pour résumer, les lots 8 et 10 appartenaient maintenant chacun pour moitié à Etienne Racine dit Langlois et à Etienne Racine dit Varenne (fils d'Etienne et de Thérèse Lessard) puisqu'ils avaient acquis, à cette date, les parts de tous leurs cohéritiers:

Lot 8: moitié sud-ouest (trois perches): Etienne Racine dit Langlois;  
moitié nord-est ( " " ): Etienne Racine dit Varenne.

Lot 10: moitié sud-ouest (11/15 perches): Etienne Racine dit Langlois;  
moitié nord-est: ( " " ): Etienne Racine dit Varenne.

Elisabeth Lacroix, épouse d'Etienne Racine dit Langlois, décéda au début de 1755. Son inventaire, fait le 7 février 1756 (Crespin), indique qu'elle est décédée "il y a environ un an", laissant sous la tutelle de leur père cinq enfants mineurs:

Marthe, 17 ans (ép. André Poulin le 9 novembre 1761)  
Pierre, 15 ans (né en février 1742)  
Marie-Josephte (Judith), 10 ans (ép. Pierre-François Poulin en 1778)  
Joseph-Marie, 7 ans (ép. Marie-Anne Simard en 1776)  
Angélique, 4 ans (ép. Henri Mercier le 4 février 1771).

Etienne Racine et sa femme possédaient "une petite maison bâtie de colombage de quinze pieds sur dix huit pieds plancher haut et bas, une chambre de pierre dans le côté du sud-ouest couverte en bardos, estimée à la somme de 150 livres", une grange "tombante en ruine" de trente pieds sur vingt, estimée à 50 livres, une étable de vingt-quatre pieds sur vingt, estimée à 30 livres, une écurie de onze pieds en carré, valant 25 livres et un autre petit bâtiment valant 10 livres. Les papiers étaient au nombre de deux seulement: le contrat de mariage d'Etienne Racine et Elisabeth Lacroix, du 14 février 1737 (Jacob), et le contrat de vente par Joseph Racine à son frère Etienne, le 11 juillet 1739 (Jacob). La terre d'Etienne Racine est décrite comme ayant quinze perches de front joignant d'un côté Etienne Racine dit Varenne (moitié nord-est des lots 8 et 10) et de l'autre côté Jean Racine (lots 6 et 9, au sud-ouest), provenant en partie de la succession de Joseph Racine et de Jeanne Lessard et par acquisition qu'il a faite de Joseph Racine son frère (en 1739 et 1754).

Un mois avant l'inventaire ci-dessus, soit le 7 janvier 1756 (Crespin), Etienne Racine avait passé un autre contrat de mariage avec Agnès Paré, fille de Prisque et de Marguerite Lainé (terre 84), qu'il épousa le 8 février. A ce contrat est jointe une liste des effets mobiliers apportés par ladite Agnès Paré. De ce second mariage naquirent trois fils: Etienne, le 2 janvier 1758, Charles, le 15 septembre 1759; le troisième, Louis, mourut trois jours après sa naissance, le 28 mai 1762.

Le 8 février 1762 (Crespin), André Poulin et Marthe Racine vendirent à Etienne Racine et Agnès Paré, pour 150 livres, une perche et douze pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavés dans la terre de l'acquéreur, à prendre où ils pourront se trouver lors du partage à faire, échus à ladite Marthe Racine par succession d'Elisabeth Lacroix sa mère.

Etienne Racine dit Langlois décéda le 11 décembre 1765 (sép. le 12) et son inventaire fut fait le 20 et 21 du même mois (Crespin), à la requête

d'Augustin Lacroix, tuteur des enfants mineurs d'Elisabeth Lacroix (sa fille), et de Joseph Paré, tuteur des deux enfants survivants d'Agnès Paré: Etienne et Charles.

Les bâtiments d'Etienne Racine ne comprenaient plus qu'une 'vieille maison construite de pièces sur pièces de quatorze pieds de long sur quinze de large couverte en paille, la moitié du plancher de haut garni de planches et le restant garni tant en haut qu'en bas d'éclats', estimée à 15 livres seulement, une grange et étable "tant en charpente que de pièces sur pièces couverte en paille, ladite grange close en partie en planche et en éclats". Les bâtiments inventoriés en 1756 avaient été brûlés en 1759 par les Anglais. Etienne Racine n'avait "aucun argent monnoyé" et il avait beaucoup de dettes. Il devait entre autres 100 livres à chacun de ses enfants nés de son premier mariage, sauf Marthe qui avait déjà reçu cette somme, pour leur part de l'inventaire de leur défunte mère.

La terre d'Etienne Racine est décrite comme mesurant huit perches et onze pieds de front faisant partie d'une terre de quatorze perches de front depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens, et de quinze perches de front au-dessus de ladite rivière jusqu'à la fin de la concession (une lieue et demie de profondeur). En fait ces huit perches onze pieds faisaient partie des onze perches de front du côté du sud-ouest du lot 10 (15 perches au-dessus de la rivière), et des trois perches de front faisant la moitié sud-ouest du lot 8, ces quatorze (ou dix-huit au-dessus de la rivière) étant échues à Jeanne Lessard, veuve de Joseph Racine, au partage du 12 octobre 1733 avec le frère de Joseph, Etienne Racine (dit Varenne). La différence entre ces quatorze perches et les huit perches onze pieds ci-dessus, soit cinq perches sept pieds (environ cinq perches et demie), correspondrait à la moitié des onze perches du lot 10. Cette moitié était la part échue aux enfants d'Elisabeth Lacroix, comme le mentionne l'acte de partage qui suit, et correspondrait à la part échue à Jeanne Lessard au partage du 16 mars 1735. On se rappelle qu'à son contrat de mariage avec Elisabeth Lacroix, le 14 février 1737, Etienne Racine avait eu de sa mère, par donation, quatre perches et quinze pieds de front. D'autre part Joseph Racine avait vendu à son frère Etienne, le 2 avril 1754, comme on l'a vu plus haut, la moitié qui lui était échue dans la part de sa mère, ce qui suppose qu'Etienne en avait aussi la moitié, de sorte que celui-ci possédait, en avril 1754, l'ensemble des quatorze perches échues à sa mère en 1733 dans les lots 8 et 10, comme le prouve d'ailleurs l'acte de partage du 4 avril 1756. Auparavant les meubles d'Etienne Racine avaient été vendus à l'encan les 23 et 24 décembre 1765, puis les grains, une fois battus, le 16 février 1766. Le 3 mars 1766 (Crespin), Agnès Paré avait renoncé à la succession de son mari, "pour lui être plus onéreuse que profitable", s'en tenant à ses conventions matrimoniales.

Le 4 avril 1766 (Crespin) eut en effet lieu le partage des terres d'Etienne Racine, "consistant en quatorze perches de terre de front sur la profondeur qui se trouve depuis le fleuve de St Laurent jusqu'à la rivière aux Chiens et au dessus de ladite rivière aux Chiens quinze perches de terre sur la profondeur d'une lieue et demie, lesquelles sont divisé en deux part scavoir trois perches de terre de front sur la profondeur qui se termine à ladite rivière aux Chiens (lot 8)... Joignant au sud-ouest à Pierre Racine (voir lot 7 à la section 11) et au nord-est à Etienne Racine dit Varenne, et en onze perches de front sur lad. profondeur jusqu'à ladite rivière aux Chiens et au dessus de ladite rivière aux Chiens en quinze perches de terre de front jusqu'à la fin de la lieue et demie qui joignent au sud-ouest à Michel Racine (fils de Jean: voir lot 9 à la section précédente) et au nord-est audit Etienne Racine Varenne, dans lequel terrain (lot 10) il en appartient cinq perches

sept pieds de terre de frond sur laditte profondeur aux cinq héritiers de laditte deffunte Lacroix".

Les héritiers et leurs tuteurs choisirent pour arbitres du partage Claude et Barthélemy Racine, voisins desdites terres, lesquels les ayant toutes examinées et estimées "de meme bonté valeur et qualité", décidèrent que les susdits cinq perches sept pieds seraient pris dans les onze perches ci-devant désignées. On fit donc deux lots dont l'un de cinq perches sept pieds et l'autre de huit perches onze pieds (on réunissait ainsi les lots 8 et 10 pour fins de partage, comme s'ils avaient été contigus) et deux billets de papier pliés et roulés sur l'un desquels était écrit "héritiers ou cinq perches sept pieds" et sur l'autre "huit perches onze pieds". Ces billets furent "mis dans le bonnet d'un enfant qui après les avoir brouillés un long temps et tiré l'un après l'autre et mis sur une feuille de papier barré par deux traits de plume sur laquelle est écrit nord-est et sud-ouest", il s'est trouvé à l'ouverture desdits billets que le côté du nord-est "dans la grande terre" (lot 10) est échu "pour être vendu", et que le deuxième lot, du côté du sud-ouest, est échu aux héritiers. Ceux-ci se le divisèrent en cinq parts d'une perche un pied et quatre pouces de largeur, qui leur échurent par tirage au sort dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- Joseph, Joignant Michel Racine (lot 9)
- 2- Judith
- 3- Marthe
- 4- Pierre
- 5- Angélique, "Joignant le restant de la terre", soit les huit perches onze pieds devant être vendus.

Le 21 avril 1766 (au bas de l'acte précédent) les deux tuteurs requirrent le notaire Crespin d'ajouter au présent partage trente-deux pieds (une perche 14 pieds) de terre de front appartenant à Joseph, Judith, Pierre et Angélique Racine, mineurs, au lieu et place de la somme de 400 livres qui leur était due provenant de la succession de leur mère, ce qui faisait auxdits mineurs chacun huit pieds de front, et en outre deux perches cinq pieds de front appartenant aux sept enfants d'Etienne Racine (y compris les deux d'Agnes Paré), soit cinq pieds dix pouces et trois lignes de largeur. Les enfants du premier lit devaient prendre leurs parts joignant celles qu'ils avaient eues au partage précédent, "et les héritiers du second mariage en suite". Ces deux nouvelles parts données aux héritiers, faisant ensemble quatre perches et un pied, devaient par conséquent être déduites des huit perches onze pieds qui devaient être vendus, de sorte que cette dernière largeur était réduite à quatre perches et dix pieds.

La veille, 20 avril 1766 (Crespin) avait eu lieu, à Sainte-Anne, "vis à vis de la porte de l'église parroissiale dudit lieu, la plus grande partie des habitants dudit lieu y étant assemblé", la troisième criée pour la vente des terres et bâtiments d'Etienne Racine. Les deux premières criées avaient été faites les 6 et 7 avril, alors que la terre avait été mise aux enchères à 103 livres la perche. Le plus haut enchérisseur ayant été Louis Racine, à 220 livres la perche, la terre lui fut adjugée (mais on ne dit pas quelle largeur elle avait: ce point sera précisé par l'acte de vente qui en sera fait le 21 avril, ci-après). La grange fut adjugée à Antoine Crespin pour 10 livres 10 sols, la maison à Louis Dodier pour 9 livres, l'étable à Nicolas Drouin pour 6 livres 12 sols, à la charge par les dits adjudicataires "de faire place nette d'icy au vingt quatre Juin à peine de tous dépens damage et intérêt". On procéda ensuite au bail judiciaire des parts de terre des trois mineurs du premier mariage: Judith, Joseph et Angélique, "qui consistent en trois perches

trois pieds ou environ de front". Ce bail fut adjugé à Etienne Racine dit Varenne à raison d'un minot et un boisseau de blé par année pour chaque part, celle de Judith n'étant cependant affermée que pour un an. Puis le notaire ajoute prudemment: que "s'il se trouve davantage de terre appartenant auxdits mineurs ledit Varenne s'offre les prendre à ferme au même prix". Au bas de cet acte se trouve une quittance donnée par Marthe Racine (épouse d'André Poulin) à Augustin Lacroix et Joseph Paré, tuteurs, de 30 livres provenant du premier inventaire fait après la mort d'Elisabeth Lacroix, et de ce qui pouvait lui revenir en argent de la succession de feu Etienne Racine. André Poulin et sa femme reconnaissent en outre avoir vendu à Agnès Racine (erreur pour Agnès Paré), veuve dudit Racine, "par acte passé par le notaire soussigné" (non retracé) une perche et douze pieds ou environ de front provenant de la succession d'Elisabeth Lacroix et ratifiaient cette vente faite pour le prix de 150 livres.

Enfin, le 21 avril 1766 (Crespin) les tuteurs passaient devant notaire l'acte de vente à Louis et Michel Racine des "quatre perches dix pieds de terre de front" vendus la veille aux enchères, "pour payer les dettes" d'Etienne Racine. Ces terres comprenaient:

trois perches de front joignant au sud-ouest la terre de Pierre Racine (lot 7) et au nord-est celle d'Etienne Racine (dit Varenne), qui avait le reste du lot 8, et une perche dix pieds de front joignant au nord-est ledit Etienne Racine dit Varenne (reste du lot 10) et au sud-ouest "les héritiers". On comprit dans cette vente une part de cinq pieds dix pouces trois lignes de largeur joignant d'un côté la perche et dix pieds ci-dessus, et de l'autre les parts de terre des héritiers de feu Racine, appartenant à Marthe Racine.

Le prix de vente était de 1001 livres 4 sols pour les quatre perches dix pieds, laquelle somme fut remise à Agnès Paré pour parfaire ses conventions matrimoniales dont elle avait déjà reçu 245 livres 2 sols, et de 50 livres pour les cinq pieds et dix pouces, cette dernière somme étant payée à André Poulin et Marthe Racine.

Comme il se trouvait, sur les terres ainsi vendues, trois perches qui n'avaient point la profondeur d'une lieue et demie (soit les trois perches du lot 8 qui finissaient à la rivière aux Chiens), elles devaient être prises "joignant la perche et quinze pieds sus vendue qui joint d'un côté Michel Racine et d'autre côté, aux parts de terre desdits héritiers à la rivière aux Chiens".

Enfin, le 6 mai 1766 (Crespin) eut lieu le partage des biens ou le "compte de la communauté" qui a été entre Agnès Paré et défunt Etienne Racine, après la vente des meubles, grains et bâtiments. La vente de ces biens avait rapporté la somme de 876 livres 16 sols. Les dettes de la communauté comprenaient:

1- Les sommes dues d'après l'inventaire	358 livres 13 sols		
2- Les sommes dues aux quatre mineurs du premier mariage	400 "		
3- Les conventions matrimoniales d'Agnes Paré	1 246 "	6 "	
4- Les dépenses pour les deux élections de tutelle	143 "	14 "	
5- Les frais d'inventaire, vente des meubles, assemblée de parents, partage des immeubles et transport du notaire	85 "		
6- Les frais de justice à Québec	75 "		
7- Les dépenses extraordinaires pendant l'inventaire et la vente des meubles	14 "	5 "	
8- Pour les batteurs (des grains) et les vins	30 "		
Total:	2 373 "	18 "	
	(en fait 2 352)		

De cette somme il fallait déduire les 400 livres dues aux quatre mineurs, ayant été employées en terres à leur profit: 400  
et le produit de la vente des meubles: 876,16

	1 276 "	16 "
Reste dû	1 096 "	2 "

Au terrier que le Séminaire de Québec, seigneur de Beaupré, fit faire par le notaire Saillant, en mars 1765, donc peu de temps avant le décès d'Etienne Racine "dit Langlois", les lots 8 et 10 étaient occupés par les propriétaires suivants:

1- Etienne Racine dit Langlois (ép. Elisabeth Lacroix puis Agnes Paré)

a) à la rivière aux Chiens (lot 8):

3 perches de front sur 14 à 15 arpents de profondeur à aller à ladite rivière, joignant au nord-est à Louis Racine et au sud-ouest à Etienne Racine (dit Varenne). En fait, comme on l'a vu au partage du 4 avril 1766 ces trois perches étaient bornées au nord-est par Etienne Racine dit Varenne et au sud-ouest par Pierre Racine (lot 7);

b) à Sainte-Anne (lot 10):

11 perches de front jusqu'à la rivière (et 15 au-dessus), joignant au nord-est Pierre Racine et au sud-ouest Etienne Racine dit Varenne, en fait (voir partage du 4 avril 1766) entre Michel Racine fils de Jean au sud-ouest (lot 9) et Etienne Racine dit Varenne au nord-est.

2- Etienne Racine dit Varenne (ép. Geneviève Lacroix en 1749)

à la rivière aux Chiens (lot 8) et à Sainte-Anne (lot 10) il avait 14 perches de front, dont 6 perches 2 pieds en propre et 7 perches 16 pieds "appartenant à ses frères et soeurs", dont il avait la jouissance.

Le Séminaire de Québec fit faire par le notaire Crespin un autre terrier de la seigneurie de Beaupré, en décembre 1769. Les héritiers d'Etienne Racine dit Langlois y avaient neuf perches et trois pieds de front entre Pierre Racine au sud-ouest et Louis Noyer Racine (fils de Claude) au nord-est (?). Quant à Etienne Racine dit Varenne il avait 14 perches comme en 1765, mais ses

voisins ne pouvaient être ceux que le terrier mentionne: Albert et Joseph Paré, ceux-ci ayant des parts du lot 3.

Le 10 avril 1776 (Crespin), Geneviève Lacroix, alors veuve d'Étienne Racine dit Varenne, décédé en 1770, remettait au notaire Crespin trois billets sous seing privé par lesquels elle avait acquis les parts de terre suivantes:

- 1- Le 20 février 1773 elle achetait, pour 134 livres, d'André Poulin et Marthe Racine sa femme, de Henri Mercier et Angélique Racine, de Joseph et de Judith Racine, tous enfants d'Étienne Racine dit Langlois et d'Élisabeth Lacroix, leurs parts de la succession de feu Pierre Racine leur frère, consistant en trente pieds de terre de front;
- 2- le 25 juin 1774, de Prisque Paré et Marthe Racine, soeur d'Étienne Racine dit Varenne, trente pieds de terre de front, pour 200 livres;
- 3- le 10 avril 1776, de Timothée Paré et Agnès Racine, soeur d'Étienne, trente pieds de terre divisés en plusieurs parts et enclavés dans la terre dudit Étienne Racine dit Varenne, pour le prix de 230 livres.

L'inventaire d'Étienne Racine dit Varenne, décédé "il y a six ans", fut fait le 11 avril 1776 (Crespin), à la requête de Geneviève Lacroix, tant en son nom que comme tutrice de leur fils mineur Étienne, et en présence de Joseph-Marie Pepin et Geneviève Racine sa femme, et aussi de Thérèse Racine, filles et héritières d'Étienne Racine. Il avait une maison de colombage de 40 pieds de long sur 22 de large, et une petite grange "au grand costé" de 18 pieds en carré. Ses terres consistaient en quinze perches et douze pieds de front dans les fonds et dans le haut seize perches douze pieds jusqu'aux terres non concédées. Le 11 avril 1776 (Crespin), furent vendus les meubles de la succession.

Le même jour, 11 avril 1776 (Crespin), eut lieu le partage des terres d'Étienne Racine, lesquelles étaient divisées en trois parts:

- 1- Onze perches de front dans le lot 10 joignant au sud-ouest à la part d'Henri Mercier, mari d'Angélique Racine (qui avait la moitié au sud-ouest de ce lot), et au nord-est à Pierre Racine (lot 11);
- 2- Trente pieds de front joignant au sud-ouest à la part de Joseph Paré (lot 3) et au nord-est à celle d'Henri Mercier;
- 3- Trois perches de front dans le lot 8 joignant des deux côtés à Louis Noyer Racine.

La moitié de ces terres revenait à Geneviève Lacroix et l'autre moitié aux trois héritiers de feu Étienne Racine (Étienne, Geneviève et Thérèse). Les parties choisirent pour arbitres Joseph Fortin, Nicolas Drouin et Barthélemy Racine, lesquels, après avoir visité lesdites terres les ont trouvées d'égale valeur et procédèrent au partage comme suit. On divisa d'abord la part de trente pieds en deux lots de quinze pieds, les onze perches où étaient construits les bâtiments en deux lots de cinq perches et demie dans les fonds et les trois perches en deux lots de vingt-sept pieds (une perche et demie) chacun aussi dans les fonds. Comme ces deux lots de onze et de trois perches avaient une perche de plus de largeur au-dessus de la rivière aux Chiens, on en fit deux lots de sept perches et demie au-dessus de ladite rivière. Ayant donné le choix à la veuve, celle-ci prit le côté du sud-ouest

de chaque part. On subdivisa ensuite la part des héritiers, du côté du nord-est de chaque lot: les cinq perches et demie du premier lot furent divisées en trois parts d'une perche et quinze pieds chacune, les quinze pieds en trois parts de cinq pieds (et les vingt-sept pieds en trois parts de neuf pieds). Au-dessus de la rivière les sept perches et demie furent divisées en trois parts de deux perches et demie. Par tirage au sort ces parts échurent aux héritiers dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

1-Thérèse Racine, 2- Etienne, 3-Geneviève.

Le 12 avril 1776 (Crespin), Geneviève Lacroix céda à son fils Etienne ses parts de terre consistant en sept perches et quinze pieds de front sur la profondeur depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens et en huit perches et six pieds de front au-dessus de la rivière, ainsi que tous les meubles et ustensiles de ménage et d'agriculture, animaux et bâtiments qui pourraient lui appartenir à son décès, mais dont elle se réservait l'usufruit sa vie durant à titre de précaire, à charge par le donataire d'avoir soin de la donatrice qui de son côté devait loger et nourrir son fils, ainsi que sa femme et ses enfants quand il serait marié. Etienne Racine devait payer à ses deux soeurs, pour leur légitime, la somme de 375 livres ou chelins de la province, faisant la moitié de l'estimation des biens faite ce jour par les arbitres susmentionnés, ledit paiement devant être fait après le décès de la donatrice. Si celle-ci décidait de demeurer et vivre à part, en cas d'incompatibilité d'humeur ou autrement, elle se réservait son logement dans la maison qu'elle occupait actuellement, "soit la chambre ou la cuisine à son choix, libre de faire son ordinaire dans la cheminée de la cuisine, de cuire son pain dans le four", son fils devant lui fournir chaque année toute une liste d'effets pour sa nourriture et son entretien.

Enfin, le 13 avril 1776 (Crespin), eut lieu le partage des meubles de feu Etienne Racine dit Varenne. La vente des meubles avait rapporté 1460 livres 5 sols dont il fallait déduire 250 livres pour le préciput de Geneviève Lacroix et 82 livres 13 sols pour les dettes de la communauté, outre 48 livres 10 sols pour les frais de tutelle, d'inventaire, vente des meubles et partage des terres, de sorte qu'il restait à partager 1079 livres 2 sols. La veuve en eut la moitié, soit 539 livres 11 sols, et les trois héritiers autant, ce qui faisait pour chacun d'eux 179 livres 17 sols.

Etienne Racine fils passa son contrat de mariage avec Marguerite Pepin dite Lachance le 12 janvier 1778 (Crespin) et l'épousa à Saint-Joachim le 3 février suivant. Il épousa ensuite Thérèse Gagnon, fille de Jean et de Magdeleine Cazeau, le 27 septembre 1791 au Château-Richer, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 3 septembre 1791 (Crespin). De son premier mariage il eut deux filles: Geneviève et Félicité. Celle-ci passa un contrat de mariage avec Augustin Paré, fils de Pierre et de Marie-Louise Simard (terre 85, moitié N-E), le 9 février 1809 (Bernier) et l'épousa le 13 février.

Le 17 novembre 1785 (Crespin), Judith Simard, veuve de Joseph Paré acquit de Charles Racine, "arrivant des pays étrangers", pour 120 livres, sept pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavés dans la terre de feu Etienne Racine dit Varenne, joignant en total au nord-est à Pierre Racine et au sud-ouest à Etienne Racine. D'après l'inventaire de Joseph Paré fait le 11 juillet 1786 (Crespin), celui-ci possédait (dans le lot 3) trois perches et sept pieds de front sur une lieue et demie de profondeur entre Michel Racine au sud-ouest et Pierre Racine au nord-est, et dix-neuf perches de front sur lieue et demie de profondeur dans la terre 84, entre Etienne Morel au sud-ouest et Prisque Paré au nord-est. (Voir page 115)



Le 6 juin 1796 (Crespin), Louis Paré, fils de Joseph et de Judith Amable Simard, et petit-fils de Prisque Paré et de Marguerite Mesny, vendait à Etienne Racine dit Varenne et Thérèse Gagnon sa femme trois perches cinq pieds et demi de terre de front bornés par devant au-dessous du chemin du Roi jusqu'à la rivière aux Chiens, et trois perches onze pieds et demi depuis ladite rivière jusqu'au bout de la lieue et demie de profondeur, enclavés dans la terre desdits acquéreurs, et au vendeur appartenant partie d'une cession de biens consentie par Judith Simard le 13 juillet 1786 (Crespin), et partie d'acquisition qu'il en a faite de ses frères.

Le 28 février 1809 (Bernier), Etienne Racine et Thérèse Gagnon donnaient à Augustin Paré et à Félicité Racine sa femme les parts qu'ils pouvaient avoir 1) en seize perches de terre de front jusqu'à la rivière aux Chiens (lot 10) et deux arpents quatre perches de front au-dessus de ladite rivière, joignant au nord-est à Pierre Racine et au sud-ouest partie à Paul Blouin et partie à Michel Racine, avec leur part des bâtiments dessus construits; 2) en trois perches de front jusqu'à la rivière (lot 8), sans bâtiments, entre Paul Blouin au nord-est et Pierre Racine au sud-ouest. Ils s'en réservaient l'usufruit leur vie durant. Les donataires devaient payer à Geneviève Racine la somme de 50 livres pour ses droits de légitime paternelle mobilière et immobilière, ladite somme payable après le décès du donateur.

Le 21 avril 1809 (Bernier), Etienne Racine fit son testament qu'il reprit le 6 mars 1813 (Bernier), confirmant la donation du 28 février 1809. Quelque temps avant cette donation, le 5 juin 1805, Etienne Racine avait chargé l'arpenteur Jeremiah McCarthy de tirer la ligne de séparation entre sa terre et celle de Pierre Racine son voisin. Ce procès-verbal d'arpentage est disparu, mais il est mentionné dans l'inventaire de 1825 ci-après.

#### La terre d'Augustin Paré depuis 1809

Le 28 juillet 1825 (Ranvozé), était fait l'inventaire d'Augustin Paré et de feu Félicité Racine dite Varenne, décédée depuis le 17 novembre 1820. Augustin Paré s'était remarié avec Geneviève Pépin dite Lachance le 24 février 1824, à Sainte-Anne, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 22 février (Bernier). Augustin Paré et sa défunte femme possédaient seize perches de terre de front entre le fleuve et le chemin royal, s'élargissant à dix-neuf perches entre ledit chemin et la rivière aux Chiens, et finalement à vingt-quatre perches au-dessus de la rivière (soit le lot 10), entre Jérôme Racine au sud-ouest et Pierre-Paul Blouin au nord-est. Sur cette terre étaient construites une maison de pierre à un étage de 50 pieds de long sur vingt de large couverte en bardeaux, dont 30 pieds en bon état et le reste en mauvais état, une grange de 80 pieds sur 24, couverte en paille, en bon état, et une cave en pierre de dix pieds en carré couverte en terre et une autre de huit pieds carrés non couverte. Augustin Paré avait aussi trois perches de terre de front dans le lot 8, du fleuve à la rivière aux Chiens, bornées des deux côtés par Pierre-Paul Blouin, que son beau-père lui avait données en 1809. Toutes ces terres correspondent à celles qui sont mentionnées au titre nouvel d'Augustin Paré du 22 mars 1826 (Bernier). Au cadastre officiel de 1879 les dix-neuf perches (et trois pieds) de front sur vingt-huit arpents (un mille) de profondeur du fleuve à la rivière aux Chiens porteront le numéro 261, tandis que les deux arpents et quatre perches au-dessus de la rivière (100 arpents de profondeur) formeront le lot 276; quant aux trois perches de front dans le lot 8, sur dix sept arpents et demi de profondeur, elles formeront le lot 269 (voir le plan cadastral).

Le 11 janvier 1833 (Ranvoyzé), Augustin Paré donna à son fils Augustin sa part de communauté dans les terres ci-dessus décrites. À la même date Augustin Paré et sa deuxième femme, Geneviève Pépin dite Lachance, firent leurs testaments (Ranvoyzé). Le 13 janvier 1833 (Ranvoyzé), Augustin Paré fils passa son contrat de mariage avec Sophie Simard, fille d'Etienne et de Geneviève Blouin (terre 87), qu'il épousa à Sainte-Anne le 22 janvier. Leur fils Augustin épousa Moseline Michel dite Taillon le 2 février 1864 à St-Ferreol. Le 16 mai 1867 (Lavoie), Augustin Paré et Sophie Simard donnèrent à leur fils Augustin les lots 261 et 276, sans mentionner le lot 269. Le lot 261, de la basse marée du fleuve à la rivière aux Chiens, avec la maison et bâtiments dessus construits, était borné au nord-est par Pierre-Paul Blouin (senior) (lots 259-260) et au sud-ouest par son fils Pierre-Paul (266). Quant au lot 276, il était borné au nord-est par Pierre-Paul Blouin junior (265) et au sud-ouest par "Pierre Blouin fils de Paul" (Pierre-Paul fils de Pierre-Paul senior) (lot 277) (voir la généalogie de ces Blouin à la section 12). Les donateurs donnaient aussi à leur fils tous leurs biens meubles. Ils se réservaient l'usufruit de leurs meubles et immeubles, mais ils pouvaient échanger cet usufruit pour une pension viagère s'ils le désiraient. Le donataire devait payer \$100 à chacun de ses quatre frères et à chacune de ses cinq soeurs. Le même jour les donateurs firent leurs testaments confirmant la donation ci-dessus.

Le 19 janvier 1890 (Vézina), Augustin Paré Junior (mari de Moseline Michel-Taillon), donna à son fils Augustin (le quatrième de ce nom) 1) le lot 261 de dix-neuf perches de front sur 28 arpents de profondeur, borné au sud-ouest par Cyrille Blouin (266) et au nord-est par François Blouin et Joseph Barette (259-260), avec les bâtisses dessus construites, roulant, animaux et meubles; 2) le lot 276 de vingt-quatre perches de front sur cent arpents de profondeur de la rivière aux Chiens au trait carré du premier rang, borné au sud-ouest par Cyrille Blouin (277) et au nord-est par François Blouin (265); 3) le lot 253 d'un arpent de front sur six arpents et quatre perches de profondeur de la clôture de la grève au chemin royal, borné au sud-ouest par Olivier Blouin (258) et nord-est par Louis Racine (lot 247 ou terre no 82). Ce dernier lot (253) avait été acquis par Augustin Paré (père) de Pierre-Paul Blouin le 16 mai 1867 (Lavoie), soit le même jour que la donation qu'il fit à son fils Augustin, le présent donateur (voir page 81).

Augustin Paré, fils d'Augustin et de Moseline Michel-Taillon, épousa Ezéilia (Exilia) Simard, fille d'Onésime et d'Adélaïde Mercier, le 21 janvier 1890, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 19 (Vézina). Il décéda accidentellement le 8 novembre 1920. Par son testament du 25 décembre 1894 (Vézina), il laissait à son épouse, légataire universelle, les lots 261, 276 et 253. Le lot 261 était alors borné au sud-ouest par Cyrille Blouin et au nord-est par Arthur Blouin et Joseph Barette; le lot 276 était borné au sud-ouest par Cyrille Blouin et au nord-est par François Blouin; le lot 253 était borné au sud-ouest par François Blouin et au nord-est par Ferdinand Tremblay.

Le 3 février 1926 (J.-B. Beaugard), Ezéilia Simard vendit ces trois lots à Philippe Bouchard, boulanger de la Pointe-au-Pic, comté de Charlevoix, pour \$ 12 650, avec les bâtisses, roulant et animaux se trouvant sur le lot 261, moins deux emplacements vendus à Siméon Morel et Joseph Racine. En outre elle lui vendait le lot 254, mesurant un arpent de front sur la profondeur de la basse marée à la clôture de la grève, borné au sud-ouest par François Blouin (258) et au nord-est par Ferdinand Tremblay. Ce lot 254 avait été acquis d'Onésime Racine par Augustin Paré pour \$180 le 22 septembre 1892 (Vézina). Il était alors borné au sud-ouest par Olivier Blouin et au nord-est par Siméon

Racine. Onésime Racine l'avait acquis de Pierre Blouin ("fils de Paul") et Zoraïde Lefrançois son épouse, le 10 septembre 1880 (Vézina), pour \$150. Il était alors borné au sud-ouest par ledit Olivier Blouin et au nord-est par Louis Racine (247). Pierre Blouin l'avait eu de son père par donation du 15 novembre 1857 (Ranvoyzé).

Philippe Bouchard épousa Armosa Roy à l'île d'Anticosti en octobre 1903, sans contrat de mariage. Armosa Roy décéda le premier mars 1941. Par son testament du 24 mars 1923 (Rolland Warren, notaire à la Malbaie), elle légua sa part de la communauté de biens à son mari, soit dans les lots 261, 276, 253 et 254. Philippe Bouchard décéda le 10 juillet 1959 à 82 ans. Par son testament du 25 avril 1941 (J.-B. Beauregard), il désigna son fils Louis Jolliet Bouchard comme son légataire universel. Ses biens comprenaient alors le lot 261 joignant au sud-ouest Gérard Blouin (266) et au nord-est Roméo Blouin (259) et Arthur Blouin (260), avec la maison et autres bâtiments, moins deux emplacements; le lot 276 et le lot 253 moins deux emplacements.

Le 30 novembre 1971 (Gérard Beauregard), Louis-Jolliet Bouchard (qui avait épousé Ida Bouchard), vendit les lots 261 et 276 à Pierre Racine, comptable agréé, pour \$50 000, avec la maison portant le numéro civique 9050 avenue Royale, la grange, le roulant et les animaux, moins les emplacements déjà vendus. La maison en pierre construite sur le lot 261 fut classée monument historique le 10 juin 1975 (enregistrement au Château-Richer, no 66814). Elle fut considérablement ravagée par un incendie en 1979, mais restaurée quelques années plus tard, elle fut de nouveau incendiée et elle est encore encore en ruines. \*

Le 12 mars 1974 (G. Beauregard), Pierre Racine vendit à Joseph Bluteau une partie du lot 261, de 1284 pieds de profondeur depuis le chemin de fer en allant vers le nord, sur toute la largeur du lot (entre les lots 260 et 266), soit dix-neuf perches trois pieds de front, ainsi que d'autres parcelles de terrain, pour \$21 000.

11- Les lots 7 et 11 de François et Joseph Racine, fils de François, de 1733 à 1769.

On a vu précédemment (à la section 8) comment les lots 7 et 11 étaient répartis en 1733 entre les héritiers de François Racine et Marie Baucher, du nord-est au sud-ouest (voir p. 31 et 32).

Les parts de Joseph Lessard furent partagées entre ses quatre enfants à une date inconnue, ce qui faisait pour chacun d'eux six pieds et neuf pouces dans le lot 7 et quinze pieds de largeur dans le lot 11 (dix-neuf pieds et trois pouces au-dessus de la rivière):

Magdeleine Lessard (ép. Louis Guimont en 1731)  
Thérèse Lessard (ép. Pierre Chabot en 1728)  
Félicité Lessard (ép. Louis Paré)  
Ignace Lessard (ép. Reine Bolduc en 1743)

Le 31 janvier 1733 (Jacob), Louis Guimont et Magdeleine Lessard vendaient à François et Joseph Racine, pour 125 livres, leurs parts de quatorze pieds et demi (au lieu de quinze) et six pieds neuf pouces dans les lots 11 et 7. Le 22 janvier 1741 (Jacob), Louis Paré et Félicité Lessard vendaient leurs parts de mêmes largeurs à Joseph Racine, pour 125 livres. Le 22 juillet 1743

(Pichet), Ignace Lessard vendait les diennes à Claude Racine pour 120 livres. Enfin, le 17 février 1746 (Boucault), Pierre Chabot et Thérèse Lessard vendaient à leur tour à Joseph Racine, pour 125 livres, "treize pieds ou environ de terre de front et plus s'il y a, indivis entre les héritiers de feu Marguerite Racine", épouse de Joseph Lessard et soeur de Joseph Racine. L'inventaire de Joseph Racine, le 29 mars 1761, corrigera cette largeur pour une perche et quatre pieds.

Les parts acquises ci-dessus par Claude Racine durent faire partie du partage de ses terres en juillet 1749 et janvier 1750, dont il a été question ci-devant (section 9), au lot 12 ou terre 82. Le 18 septembre 1754 (Crespin), Louis Noyer Racine (fils de Claude, décédé en 1749), céda à Geneviève Veau, veuve de François Racine, six pieds et demi de terre de front acquis par ledit Claude Racine d'ignace Lessard "proche la rivière aux Chiens joignant sa maison". En échange Geneviève Veau lui céda six pieds et demi de largeur "joignant une autre part que ledit feu Claude Racine a acquis d'ignace Lessard" (lot 11). Cet acte avait pour but de ratifier un échange déjà fait "il y a environ dix ans."

On a vu précédemment que Joseph Racine, fils de François et de Marie Baucher, avait d'abord épousé, le 25 novembre 1710, Magdeleine Paré, fille de Joseph et de Magdeleine Berthelot (terre 96), décédée en mars 1720. Il se remaria le 4 février 1721 avec Marguerite Veau (fille d'Etienne et de Marguerite Gagnon -terre 107), qui décéda en mars 1724 après avoir donné naissance à un fils qui ne survécut pas. Joseph Racine se remaria enfin le 6 novembre 1725 avec Marie Plante, fille de Thomas, habitant de Saint-Jean, Ile d'Orléans.

On a vu aussi que François Racine, fils de François et de Marie Baucher et frère de Joseph, avait d'abord épousé, le 20 février 1715, Dorothee Paré, soeur de Magdeleine, première épouse de Joseph. Dorothee Paré mourut le 6 décembre 1715 après avoir donné naissance à un fils, Etienne, qui survécut, et François Racine se remaria le 18 avril 1717 avec Geneviève Veau, soeur de Marguerite, deuxième épouse de Joseph.

Le 12 janvier 1741 (Jacob), Etienne Racine, fils de François et de feu Dorothee Paré, vendait à Geneviève Veau, sa belle-mère, alors veuve de François Racine (décédé en 1740, son dernier enfant étant né en septembre 1740), tous les droits immobiliers qui lui étaient échus par le décès de ses père et mère, pour le prix de 260 livres, et tous ses droits mobiliers pour le prix de 370 livres.

Le 13 novembre 1741 (Jacob), Joseph Racine céda à Geneviève Veau cinq perches moins huit pouces de terre de largeur à prendre depuis le fleuve jusqu'à "la grande rivière" (en fait la rivière aux Chiens), joignant au nord-est à la terre d'Etienne Racine et de l'autre à ladite Geneviève Veau. En échange celle-ci céda à Joseph Racine pareille largeur de terre sur la même profondeur joignant au nord-est à la terre de ladite Veau et au sud-ouest à celle dudit Joseph Racine. Il est difficile de déterminer si par cet échange Joseph Racine céda à Geneviève Veau ses quatre perches et demie dans le lot 7 en échange d'une pareille part dans le lot 11, ou si les parts échangées étaient toutes deux dans le lot 11. Dans ce dernier cas cet échange aurait eu pour effet de morceler plutôt que de regrouper les parts de Joseph Racine et de la veuve de François Racine.

Le 30 mars 1743 (Jacob), était fait l'inventaire de feu François Racine et de Geneviève Veau. Parmi les papiers se trouvaient:

- 1) leur contrat de mariage du 4 juin 1717 (Verreau) portant communauté de biens "et portant donation à lad. future épouse d'une part comme le moins prenant de ses enfans" (part d'enfant);
- 2) le premier contrat de mariage de François Racine avec Dorothee (et non Magdeleine) Paré, du 16 février 1715 (Verreau);
- 3) le contrat d'échange du 6 avril 1725 (Dubreuil) entre François Racine et Pierre Veau;
- 4) l'acte de partage du 12 (ou 11) février 1711 (Jacob);
- 5) l'inventaire fait après le décès de Dorothee Paré le 2 juin 1717 (et non le 17 juin);
- 6) divers autres contrats mentionnés précédemment: 26 mars 1714, 31 janvier 1733, 12 janvier et 13 novembre 1741.

Les batiments comprenaient une maison et chambre de 30 pieds sur 20 de colombage couverte de planche et bardeau; une grange de 30 pieds sur 20 close de pieux et couverte de paille; une étable de charpente close de madriers de 20 pieds sur 18.

La terre de François Racine est dite simplement contenir deux arpents ou environ de front sur lieue et demie de profondeur "en deux différents endroits": soit onze perches dans le lot 7 et neuf perches six pieds dans le lot 11 (avec trois perches et demie de plus au-dessus de la rivière aux Chiens, dans ce lot 11), l'échange du 13 novembre 1741 ne permettant pas de préciser davantage qui en était voisin au sud-ouest et au nord-est, et si les largeurs respectives de ces deux lots étaient encore les mêmes après ledit échange.

Le 25 mai 1747 (Jacob), Jean Racine, fils de Joseph et de Magdeleine Paré, et Marguerite Paré sa femme (fille de François Paré, terre 85, qu'il avait épousée le 21 novembre 1741) vendaient à Marie Plante, troisième épouse dudit Joseph Racine, pour 200 livres, les droits échus audit Jean Racine par le décès de sa mère, bien que ces droits "ne soit déclarés en détail".

Le 30 avril 1752 (Crespin), Pierre Racine, fils de Joseph et de Marie Plante, passait son contrat de mariage avec Marie-Joséphé Paré, fille de Timothée et de Geneviève Barette (terre 84). En faveur de ce mariage Joseph Racine et Marie Plante donnaient à leur fils la moitié de tous leurs biens meubles et immeubles, ceux-ci étant divisés en trois parts, ladite moitié devant être prise "sur chaque une desdites parts", l'autre moitié étant réservée pour la légitime des autres enfans des donateurs. Pierre Racine devait demeurer avec lesdits donateurs et les aider comme par le passé à faire valoir leurs biens dont ils se réservaient l'usufruit leur vie durant.

Le 10 février 1753 (Crespin), Françoise Racine, âgée de dix-huit ans, fille de feu François Racine et de Geneviève Veau, passait son contrat de mariage avec Nicolas Drouin, fils de Nicolas Drouin, de la paroisse de Sainte-Famille, Ile d'Orléans, et de Geneviève Perrot. En faveur de ce mariage Geneviève Veau, "se voyant dans un âge avancé et chargée de plusieurs enfans en bas âge, et pour faire valoir les biens de la communauté qui a esté entre elle et feu son mary", ainsi que ses biens propres, donnait aux futurs époux la moitié de tous ses biens tant meubles qu'immeubles, "attendu que laditte Geneviève Veau ne scait pas au juste le nombre de terres qu'elle possède en propres, ne pouvant en représenter les titres de ce enquis". L'autre moitié desdits biens était réservée par la donatrice pour la légitime de ses autres enfans. Elle se réservait cependant l'usufruit des biens donnés à charge de loger et nourrir les donataires et leurs enfans.

Le 26 avril 1754 (Crespin), Geneviève Veau et Nicolas Drouin firent l'accord suivant. "Considérant les peines et difficultés qu'ils ont eu ensemble par leur incompatibilité d'humeur", Geneviève Veau voulut "se débarrasser de l'embaras du ménage et de la gestion et administration de tous ses biens", dont elle s'était réservé l'usufruit. À cette fin elle proposa à Nicolas Drouin et à Françoise Racine, sa femme, de leur abandonner la jouissance et revenu desdits biens, moyennant le paiement d'une rente viagère. Les terres de Geneviève Veau consistaient en quatorze perches trois pieds sept pouces et trois lignes de terre de front (dont le détail n'est pas donné), "tant de ses propres que des conquets qu'elle a fait avec deffunt Racine son mary". La pension viagère fut évaluée par deux arbitres, Jean Racine et Joseph Gagnon, qui furent assermentés "par devant Mr le juge prevost de Beaupré", le 28 mars 1754, lesquels arbitres, après avoir visité lesdites terres, estimèrent que la rente pouvait se monter annuellement à 150 livres, quinze minots de blé et dix cordes de bois, "tel que ledit Sr Drouin se sert dans son ménage, en plus d'une vache et d'un mouton que ledit Drouin devait fournir à sa belle-mère et remplacer au besoin".

Geneviève Veau avait fait faire l'inventaire de ses meubles le 25 avril 1754 (Crespin), "pour que ses enfans ne puissent estre frustrés de leur légitime pour le mobilier". Leur valeur montait à 447 livres 15 sols, dont la moitié devait appartenir en propre auxdits donataires, qui devaient "faire soulte" de l'autre moitié (223 livres 10 sols) aux autres enfans de ladite Veau après son décès, pour leur légitime.

Enfin, Nicolas Drouin et son épouse devaient payer aux héritiers de feu François Racine "les parts du mobilier porté au proces verbal de vente qui a esté fait par l'huissier Hervieux" le 9 mars 1743 (en fait les 2 et 3 avril 1743), après que l'inventaire en eut été fait par le notaire Jacob le 30 mars 1743, et suivant l'acte de partage qui en fut fait le 25 avril 1754 (Crespin). D'après cet acte de partage l'huissier Barthélemy Hervieux fit faire, les 2 et 3 avril 1743, deux lots "les plus justes et égaux qu'il a esté possible" des meubles compris dans l'inventaire de 1743, l'un pour Geneviève Veau et l'autre pour ses enfans, ce dernier lot devant être vendu "au plus offrant et dernier enchérisseur". La vente de ces meubles montait à la somme de 465 livres dont la veuve prit 300 livres pour son douaire préfix en vertu de son contrat de mariage du 19 avril 1717. Après avoir déduit 15 livres pour les frais de vente et de notaire, il restait 150 livres à partager entre quatre héritiers, ce qui faisait à chacun 37 livres 10 sols, cette somme devant leur être payée par Nicolas Drouin. Ces héritiers étaient:

- 1- Jean-Baptiste Guillot dit Grandmaison, veuf de Geneviève Racine, décédée en janvier 1749 à Québec (il l'avait épousée à Sainte-Anne le 2 juillet 1742), pour ses enfans mineurs;
- 2- Claude, né le 10 janvier 1724 et qui ne semble pas s'être marié;
- 3- François, né le 10 octobre 1738;
- 4- Geneviève-Victoire, née le 26 septembre 1740, peu après la mort de son père.

Le 26 avril 1754 (Crespin), eut lieu un échange entre les héritiers de feu François Racine et Joseph Racine son frère, époux de Marie Plante, lesquels, "pour la facilité de la culture de plusieurs parts de terre enclavées les unes dans les autres, auroyent trouvé à propos de les réunir ensemble" en ayant recours à des arbitres: Geneviève Veau choisit pour elle et ses enfans Jean Racine, tandis que Joseph Gagnon fut choisi pour les mineurs Grandmaison et Louis Racine pour Joseph Racine. Ces arbitres déclarèrent, après avoir visité les dites terres, que la part de Joseph

Racine, consistant en une perche et douze pieds de front divisée en deux morceaux et enclavée dans la terre de feu François Racine, serait transportée joignant une autre part de terre appartenant audit Joseph Racine, et qu'une pareille part d'une perche et demie divisée aussi en deux morceaux appartenant tant à ladite veuve qu'à ses enfants mineurs et aux enfants Grandmaison, serait transportée au sud-ouest joignant le terrain transporté et appartenant à Joseph Racine. Cet échange affectait les parts échues à Joseph et à François Racine dans le lot 7, ainsi qu'on l'a vu à propos de l'échange qu'ils firent le 24 décembre 1729 pour regrouper des parts du lot 11 seulement, celles du lot 7 restant discontinuées à cause des parts 4 et 5 de ce lot, Joseph ayant les parts 2, 3 et 5, et François les parts 4, 6 et 7. L'échange de 1754 donnait à Joseph les parts 2, 3 et 4 à François les parts 5, 6 et 7 (voir la fin de la section 8 à ce sujet).

Le 19 septembre 1754 (Crespin), Geneviève Veau, veuve de François Racine, tant en son nom que pour les héritiers de son défunt mari, et Joseph Racine, frère dudit François Racine, considérant que différentes parts de terre appartenant à chacun d'eux étaient enclavées dans leurs terres respectives, procédèrent à un partage des parts, pour en jouir comme bon leur semblera. Les arbitres choisis par les parties étaient Jean et Louis Racine. Les parts de Geneviève Veau consistaient en neuf perches dix pieds et demi de front divisés en deux morceaux, enclavés des deux côtés dans les terres de Joseph Racine, ce dernier possédant trente-trois pieds de front (dans la terre de Geneviève Veau). Les héritiers de François Racine étaient ses fils Claude, majeur, et François, mineur, sa fille Françoise mariée avec Nicolas Drouin et les enfants mineurs de Jean-Baptiste Guillot dit Grandmaison. Il n'est pas question de Geneviève-Victoire. Les trente-trois pieds de terre de Joseph Racine furent d'abord réunis à la terre de Geneviève Veau du côté du sud-ouest. On procéda ensuite au partage des parts de terre appartenant tant à ladite veuve provenant des conquêtes de sa communauté qu'à ses enfants, contenant trois perches et six pieds de front du fleuve à la rivière aux Chiens et quatre perches sept pieds au-dessus de ladite rivière. Les arbitres et l'arpenteur Charles Lefrançois en firent deux lots aussi égaux que possible d'une perche douze pieds de front au-dessous de la rivière et de deux perches trois pieds six lignes au-dessus, joignant d'un côté à trois perches deux pieds de front provenant des propres de feu François Racine et d'autre côté au nord-est à trois perches deux pieds des propres de sa veuve. Le choix fut donné à celle-ci, qui prit le premier lot joignant ses propres au nord-est. Le deuxième lot, au sud-ouest, fut donné aux héritiers pour être divisé entre eux. L'acte ne dit pas comment ce lot fut partagé.

On partagea ensuite deux perches deux pieds de front jusqu'à la rivière aux Chiens provenant des conquêtes de François Racine et Geneviève Veau, joignant au sud-ouest à huit perches de front appartenant à ladite veuve provenant de ses propres, et au nord-est aux propres de feu François Racine. On en fit deux lots égaux d'une perche quatre pieds six lignes joignant au sud-ouest aux propres de la veuve et au nord-est aux propres de François Racine. La veuve choisit le côté du sud-ouest et les héritiers prirent l'autre. On partagea ensuite les propres de feu François Racine comprenant 1) trois perches deux pieds de front jusqu'à la rivière aux Chiens et quatre perches cinq pieds un pouce et huit lignes au-dessus; 2) une perche douze pieds de front jusqu'à la rivière et deux perches trois pieds et six lignes au-dessus, ledit terrain étant le lot des conquêtes de la communauté échu auxdits héritiers. Les deux terrains, faisant en total quatre perches quatorze pieds au-dessous de la rivière et six perches huit pieds deux pouces et deux lignes au-dessus, furent partagés entre lesdits héritiers, chacun ayant une perche un pied et demi au-dessous de la rivière et une perche onze

pieds et six lignes au-dessus. Par tirage au sort ces lots leur échurent dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- 1- Nicolas Drouin
- 2- Claude Racine
- 3- François Racine, mineur
- 4- Mineurs Grandmaison.

On partagea ensuite une autre partie des propres consistant en une perche et demie de front jusqu'à la rivière aux Chiens et en une perche quatre pieds et six lignes de même profondeur, les deux terrains faisant ensemble deux perches treize pieds et six lignes de front. On en fit encore quatre lots de douze pieds trois pouces et une ligne de largeur qui échurent aux héritiers dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- Nicolas Drouin
- 2- Claude Racine
- 3- François Racine
- 4- Mineurs Grandmaison.

Il fut enfin convenu entre la veuve, les héritiers et Joseph Racine que le terrain des héritiers Racine échangé avec ledit Joseph Racine serait estimé dans la profondeur pour par ledit Joseph Racine faire désertier autant de terrain qu'il en manque pour rendre les deux terrains égaux, et aussi qu'il serait laissé quatre pieds et demi pour un fossé qui se trouve entre la part dudit Joseph Racine et lesdits héritiers.

Le 18 septembre 1754 (Crespin), Louis Noyer Racine cédait à Geneviève Veau six pieds et demi de terre de front dans la terre de feu François Racine proche la rivière aux Chiens joignant sa maison, lui appartenant provenant de la succession de feu Claude Racine son père, qui les avait acquis d'Ignace Lessard (part du lot ?). En échange Geneviève Veau cédait à Louis Noyer Racine six pieds et demi de front enclavés dans la terre de feu François Racine joignant une autre part acquise par Claude Racine d'Ignace Lessard (de quinze pieds et deux pouces dans le lot 11).

Le 8 novembre 1756 (Crespin), Jean Racine, habitant de Saint-Ferréol, fils de Joseph Racine et de Magdeleine Paré, vendait à Marie Plante, troisième épouse dudit Joseph Racine, tout ce qui lui était échu de la succession de Magdeleine Paré sa mère, pour le prix de 200 livres déjà payées. On a vu que Jean Racine lui avait déjà vendu les mêmes droits le 25 mai 1747 (Jacob). Cette fois Jean Racine vendait en outre à Pierre Racine, fils de Joseph et de ladite Marie Plante, tous les droits qui pourraient lui appartenir après le décès desdits Joseph Racine et Marie Plante, pour le prix de 50 livres.

Marie Plante décéda en janvier 1761 (sépulture le 17). Son inventaire fut fait le 29 mars 1761 (Crespin) en présence de Pierre Racine, donataire de Joseph Racine et de ladite Marie Plante ses père et mère, par son contrat de mariage avec Marie-Joséphine Paré, le 30 avril 1752, comme on l'a vu plus haut. Joseph Racine et Marie Plante n'avaient, après la conquête "qu'une petite maison de pièces sur pièces couverte de paille", estimée à 40 livres et une étable aussi de pièces sur pièces valant 30 livres. Parmi les papiers se trouvaient:

- 1- le contrat de mariage de Joseph Racine avec Magdeleine Paré, sa première femme, du 29 octobre 1710 (Chambalon);
- 2- son troisième contrat de mariage avec Marie Plante, du 5 novembre 1725 (Quiniart, acte disparu). Son deuxième contrat de mariage, avec



Marguerite Veau, le 18 Janvier 1721 (Barbel) n'est pas mentionné à l'inventaire;

- 3- un contrat de vente par Etienne Racine audit Joseph Racine, "par un billet sous signature privée en date du 17 janvier 1742 d'une perche et quatre pieds de frond". Il est impossible de situer cette part de terre qui ne pouvait appartenir qu'aux héritiers de Marguerite Racine, épouse de Joseph Lessard, comme on l'a vu plus haut;
- 4- le contrat de vente par Pierre Chabot et Thérèse Lessard à Joseph Racine "d'une perche quatre pieds de frond", du 17 février 1746 (et non du 19 Janvier 1746) (Boucault). Cet acte mentionne en fait une largeur de "treize pieds ou environ et plus s'il y a", mais la largeur d'une perche et quatre pieds (= 22 pieds) est exacte;
- 5- le contrat de vente par Louis Paré et Félicité Lessard à Joseph Racine d'une perche et quatre pieds de front le 22 Janvier 1741 (et non 1742) (Jacob);
- 6- le contrat de vente par Jean Racine à Marie Plante du 8 novembre 1756, ci-dessus.

Les immeubles de la communauté comprenaient:

- 1- 3 perches 2 pieds à Sainte-Anne, "des propres de Joseph Racine" (lot 11).
- 2- 1 perche 4 pieds "à la rivière aux Chiens étant aussi des propres dudit veuf" (dans le lot 7) (en fait une perche et demie).
- 3- 4 perches 6 pieds "étant conquest de la première communauté, vendu par Noël Lessard audit veuf" le 20 janvier 1716 (Verreau) (soit 3 perches 2 pieds dans le lot 11 et une perche et demie dans le lot 7).
- 4- 4 perches 6 pieds aussi conquêts de la première communauté, acquis de Pierre Alin et Anne Racine le 17 mars 1714 (Rivet, en fait Chambalon).
- 5- 3 perches 1 pied conquêt de la deuxième communauté (note a).
- 6- 1 perche 4 pieds étant des propres de Marie Plante, dont il a été fait emploi par acquisition de pareille largeur de Louis Paré et Félicité Lessard le 19 mars 1746 (en fait le 22 Janvier 1741).

16 perches 23 pieds  
ou 17 perches 5 pieds

Note (a) Une note jointe à l'inventaire en donne le détail suivant:

- 1) 1 perche 4 pieds acquis d'Etienne Racine le 17 Jan. 1742.
- 2) 1 perche 4 pieds acquis de Pierre Chabot le 17 fév. 1746.
- 3) 1 perche 11 pieds acquis de Louis Guilmont le 31 Jan. 1733.

Total: 2 perches 19 pi. ou 3 perches un pied "à la rivière aux Chiens" (donc dans le lot 7), comme on le verra à l'acte de partage du 2 avril 1761 qui suit.

Le 2 avril 1761 (Crespin), eut lieu le partage des terres ci-dessus inventoriées, entre Joseph Racine et ses enfants héritiers de Magdeleine Paré, sa première femme, et de Marie Plante sa troisième femme. De Marguerite Veau, sa deuxième femme, il avait eu une fille, Marguerite, née en 1721 et décédée en 1738, et un fils né et mort en 1724.

Les héritiers majeurs, nés de Marie Plante, étaient: Marie Racine, qui épousa Pierre Paré le 25 novembre 1744, Ignace Racine, qui épousa Angélique Boyer le 2 février 1756. Pierre Racine, déjà donataire de la moitié des biens de Joseph Racine et de Marie Plante, mais qui intervenait au présent partage comme étant aux droits de Jean, Joseph et François Racine ses frères, nés de Magdeleine Paré. Louis Racine intervenait aussi au partage en qualité de tuteur des enfants mineurs de Marie Plante: Prisque, Athanase, Félicité, Michel et Jérôme, dont Pierre Paré était le subrogé tuteur.

Tous ces héritiers de Marie Plante étaient aussi aux droits de Jean Racine, autre fils de Joseph et de Magdeleine Paré, qui avait vendu à ladite défunte Marie Plante ses propres lui venant de sa mère, le 8 novembre 1756.

Les immeubles conquêts des communautés de Joseph Racine avec Magdeleine Paré et Marie Plante (il n'y en avait pas eu durant sa communauté avec Marguerite Veau, de 1720 à 1724 dont l'acte de partage ne parle pas), consistaient dans les terres suivantes (voir l'inventaire ci-dessus):

- 1- 8 perches 12 pieds de front étant des conquêts de la première communauté, divisés en deux parts dont l'une de six perches et quatre pieds de front enclavée dans les terres de Joseph Racine (lot 11) et l'autre de deux perches huit pieds "scitué à la rivière aux Chiens" (lot 7) enclavée dans la terre de feu François Racine;
- 2- 3 perches 1 pied de front conquêts de la "deuxième communauté" (en fait de la troisième avec Marie Plante, te) qu'expliqué plus haut);
- 3- 1 perche 4 pieds étant des propres de Marie Plante.

On partagea d'abord les huit perches douze pieds acquis par la première communauté (parts de Noël Lessard et de Pierre Alin: nos 3 et 4 de l'inventaire ci-dessus), dont la moitié, soit quatre perches six pieds, appartenait à Joseph Racine à cause de sa communauté avec Magdeleine Paré, et l'autre moitié, joignant au sud-ouest au reste de la dite terre et au nord-est à celle de Nicolas Drouin, devait être partagée entre les trois héritiers de Magdeleine Paré. Les parties ayant donné le choix à Joseph Racine, leur père, celui-ci choisit la moitié du nord-est, où se trouvait construite sa maison. On subdivisa ensuite la part des héritiers de Magdeleine Paré, dont il fut fait trois lots égaux d'une perche dix pieds (en fait une perche huit pieds) qui leur échurent dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- 1- Jean Racine, joignant la part de son père
- 2- François
- 3- Joseph

On partagea ensuite la perche et dix pieds (28 pieds) de front à la rivière aux Chiens "échus à Jean Racine et acquis par Marie Plante" (voir 8 nov. 1756), dont la moitié appartenait à son fils Pierre Racine, comme son donataire, et la moitié "aux sept héritiers légitimes de ladite défunte Marie Plante leur mère". En conséquence on fit deux lots de quatorze pieds chacun qui furent tirés au sort. Celui du nord-est échut à Pierre Racine et l'autre auxdits héritiers. Ce dernier lot fut subdivisé en sept parts de deux pieds chacune qui furent tirées au sort dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- |                  |             |
|------------------|-------------|
| 1- Michel Racine | 5- Ignace   |
| 2- Athanase      | 6- Jérôme   |
| 3- Marie         | 7- Félicité |
| 4- Prisque       |             |

On partagea ensuite les trois perches et un pied conquêts de la communauté de Joseph Racine et Marie Plante, "situés à la rivière aux Chiens enclavés dans la terre de François Racine" (lot 5 de l'inventaire), dont la moitié (une perche neuf pieds six pouces) revenait à Joseph Racine pour son droit de communauté, et l'autre moitié auxdits héritiers. Le choix en ayant été donné à Joseph Racine, celui-ci choisit la moitié du nord-est, joignant la terre d'Etienne Racine dit Varenne (lot 8), et au sud-ouest le lot des héritiers. Ce dernier lot d'une perche neuf pieds six pouces de largeur fut joint à la perche et quatre pieds des propres de Marie Plante (no 6 de l'inventaire ci-dessus), faisant ensemble deux perches neuf pieds six pouces de largeur. Il en fut fait deux lots d'une perche six pieds neuf pouces dont l'un pour le donataire, Pierre Racine, et l'autre pour lesdits sept héritiers. Par tirage au sort le premier lot, joignant Joseph Racine au nord-est, échut à Pierre Racine et l'autre aux héritiers. Ce dernier lot fut subdivisé en sept parts de trois pieds six pouces et cinq lignes de largeur qui échurent aux héritiers dans l'ordre suivant, du nord-est au sud-ouest:

- 1- Michel, joignant Pierre Racine
- 2- Ignace
- 3- Marie
- 4- Félicité
- 5- Athanase
- 6- Prisque
- 7- Jérôme, joignant au sud-ouest le reste des terres de Joseph Racine.

Le même jour 2 avril 1761 (Crespin), furent vendus et partagés les meubles de la succession de Marie Plante, dont la valeur à l'inventaire était de 423 livres 9 sols, après que Joseph Racine eut pris, pour son préciput, une paire de boeufs valant 200 livres. Il en fut fait deux lots de 217 livres 4 sols (en fait 211 livres 15 sols) dont le premier échut à Joseph Racine et le second à ses enfants "tant du premier mariage que du troisième". Ce dernier lot fut divisé en deux parts de 108 livres 15 sols dont l'un pour les enfants du premier mariage et l'autre pour ceux du troisième. Du lot attribué aux enfants du premier mariage il fallait "lever le tiers qui fait la somme de 36 livres 5 sols pour les enfants du dernier mariage qui est la part de Jean Racine en meubles provenant de la succession de feu Magdeleine Paré sa mère". Il restait ainsi pour les deux autres héritiers de Magdeleine Paré (Joseph et François) la somme de 72 livres 10 sols. Les bâtiments ayant été vendus pour 84 livres 14 sols, dont il fallait déduire 18 livres pour les honoraires du notaire qui a fait l'acte de tutelle, l'inventaire et le partage des terres, il restait 66 livres 14 sols (l'acte donne par erreur 76 livres 14 sols) à partager entre Joseph Racine (38 livres 7 sols) et ses enfants, ceux-ci partageant leur part en deux: 19 livres 3 sols 6 deniers pour les enfants du premier mariage et autant pour ceux du deuxième. De la part des premiers il fallait déduire un tiers, soit 6 livres 7 sols 10 deniers pour la part de Jean Racine acquise par Marie Plante et revenant à ses héritiers, de sorte qu'il restait pour les deux autres enfants du premier mariage (Joseph et François, 12 livres 15 sols 8 deniers). Quant aux "hardes" de Marie Plante, vendues à l'encan pour 101 livres 18 sols, il en revenait la moitié à son mari (50 livres 19 sols) et autant aux enfants de ladite Plante, ceux nés de Magdeleine Paré n'y ayant rien à prétendre. Enfin, des 226 livres 10 sols 4 deniers à quoi montait la part des héritiers du dernier mariage, Pierre Racine, à titre de donataire, en recevait la moitié: 113 livres 5 sols 2 deniers, et les sept héritiers autant, soit 16 livres 3 sols 7 deniers chacun.

Après les complications de ces partages des meubles et des immeubles de la succession de Marie Plante survint, exactement un an après le décès de

celle-ci, celui de son mari, Joseph Racine (sép. le 16 janvier 1762). Dès le 20 janvier 1762 (Crespin), était fait son inventaire, où l'on ne reprit pas la liste des papiers contenus dans celui de 1761, le notaire se contentant de mentionner cet inventaire et le partage qui le suivit. Il n'y est pas question de bâtiments, ni des terres, déjà partagées entre Joseph Racine et ses enfants, Pierre Racine étant donataire de la moitié laissée par son père. Le 21 janvier 1762 (Crespin), furent vendus les meubles laissés par le défunt, inventoriés la veille.

Le 20 janvier 1761 (Crespin), Pierre Paré et Marie Racine vendaient à Pierre Racine, pour 18 livres, les parts de terre qui leur étaient échues par le décès de Marie Plante et Joseph Racine. Le lendemain, 21 janvier 1761 (Crespin), fut établi le compte de la succession de feu Joseph Racine, à la requête de Louis Racine, tuteur de ses enfants mineurs, et de Pierre Paré, leur subrogé tuteur, et en présence de Pierre Racine, donataire dudit défunt étant aussi aux droits de François, Joseph, Jean et Ignace Racine ses frères. La vente des meubles avait rapporté la somme de 300 livres 16 sols à ajouter à l'argent monnayé mentionné à l'inventaire, 83 livres 4 sols, les deux sommes faisant ensemble celle de 484 livres dont il fallait déduire 20 livres pour les dettes passives et les frais du notaire, laissant un solde de 464 livres à partager. Pierre en prit la moitié comme donataire, soit 232 livres, et les héritiers autant. À la part de ceux-ci s'ajoutaient 77 livres 14 sols 6 deniers pour grains et foin appartenant auxdits mineurs, dans lesquels Pierre Racine n'avait rien à prétendre, "ayant levé sa part en nature". Du total de 309 livres 14 sols 6 deniers qui leur revenaient, les héritiers, au nombre de 10 (trois du premier mariage et sept du troisième), en recevaient chacun 30 livres 19 sols. Les cinq enfants mineurs reçurent en tout 154 livres 15 sols, tandis que Pierre Racine, comme étant aux droits des quatre héritiers énumérés plus haut, recevait 123 livres 16 sols et Pierre Paré, comme ayant épousé Marie Racine, recevait 30 livres 19 sols. Ainsi se terminait le long processus juridique du règlement de deux successions complexes, en raison des droits échus aux héritiers de deux communautés successives.

On se rappelle que le 26 avril 1754 (Crespin), Geneviève Veau, veuve de François Racine, et Nicolas Drouin son gendre, avaient fait un accord en vertu duquel ledit Drouin devait payer chaque année à sa belle-mère 150 livres en argent, quinze minots de blé et dix cordes de bois de chauffage, en retour de la jouissance du revenu des biens constituant le douaire de ladite Veau. Nicolas Drouin eut peine à s'acquitter de ces obligations ou négligea de le faire. Quoi qu'il en soit, l'affaire fut portée devant "la Cour du Conseil Royal et militaire de Québec" qui rendit une sentence, le 19 décembre 1761, condamnant Nicolas Drouin à payer à Geneviève Veau les arrérages dus. Le 22 janvier 1762 (Crespin), Geneviève Veau donnait à son gendre une quittance de 100 livres en espèces à compte des 150 livres dues pour l'année courante de sa pension viagère, "qui a commencé au premier jour de novembre dernier". Pour le solde de 50 livres elle lui en faisait "cession et abandon, ainsi que de la somme de 300 livres aussi en espèce sonnante et de trente minots de bled froment qu'il lui doit pour deux années d'arrérage de ladite pension". Cet abandon était fait à la charge par Nicolas Drouin "d'acheter à ses frais une paire de boeufs capables de labourer la terre, de les nourrir pendant l'hiver et herbager pendant l'été et de courir les risques et avaries qui pouroyent leur arriver". Nicolas Drouin s'engageait aussi à livrer à sa belle-mère ses quinze minots de blé et dix cordes de bois. Le 18 juillet 1765 (Crespin), Geneviève Veau faisait son testament dans la maison de Pierre Veau son neveu, où elle avait été obligée de se retirer "par la faute de Nicolas Drouin de ne point lui payer sa pension ny les arrérages qu'il a été condamné par arret du

Conseil militaire de Québec', voulant que ces arrérages fussent payés audit Pierre Veau pour avoir pris soin d'elle durant sa maladie.

D'après les titres nouveaux que le Séminaire de Québec fit faire par le notaire Saillant, en mars 1765, les lots 7 et 11 appartenaient aux propriétaires suivants:

1- Nicolas Drouin (ép. Françoise Racine, fille de François et de Geneviève Veau):

11 perches de front du fleuve à la rivière aux Chiens (dans le lot 7), entre Pierre Racine, fils de Joseph et de Marie Plante, au nord-est (reste du lot 7), et Michel Racine, fils de Jean et de Magdeleine Bouchard Dorval, au sud-ouest (lot 6);

9 perches 6 pieds (dans le lot 11) entre Louis Noyer Racine, fils de Claude, au nord-est (lot 12: voir donation du 28 oct. 1744 au début de la section 9), et Pierre Racine au sud-ouest (reste du lot 11).

---

20 perches 6 pieds en total, soit la largeur indiquée pour François Racine au terrier de 1733 et à son inventaire du 30 mars 1743.

2- Pierre Racine (fils de Joseph et de Marie Plante)

3 perches 17 pieds faisant partie de 4 perches et demie de front jusqu'à la rivière aux Chiens (lot 7), entre Etienne Racine, fils de Joseph et de Jeanne Lessard, au nord-est (lot 8) et Nicolas Drouin au sud-ouest (reste du lot 7);

8 perches 4 pieds faisant partie de 9 perches 6 pieds (lot 11), entre Nicolas Drouin au nord-est (reste du lot 11) et Etienne Racine dit Varenne, fils d'Etienne et de Thérèse Lessard, au sud-ouest (lot 10);

2 perches 14 pieds faisant partie de 3 perches 6 pieds joignant les 8 perches 4 pieds ci-dessus;

2 perches 4 pieds appartenant à ses frères et sœurs dont il a la jouissance.

---

17 perches 3 pieds, soit le total indiqué à l'inventaire de feu Marie Plante le 29 mars 1761.

Si on additionne les largeurs de terre de Nicolas Drouin et de Pierre Racine, on obtient un total de trente-sept perches et demie alors qu'au terrier de 1733 les lots 7 et 11 mesuraient ensemble trente-neuf perches. La perche et demie de différence correspondrait à la part de Joseph Lessard au terrier de 1733. Au terrier de 1769 les lots 7 et 11 sont encore occupés par les mêmes propriétaires:

Nicolas Drouin: deux arpents. Cependant son titre nouvel du 18 décembre 1769 (Crespin), lui donne vingt-deux perches de front, soit les vingt perches six pieds du terrier de 1765 plus la perche et demie provenant de la part de Joseph Lessard dans le lot 7.

Pierre Racine: seize perches six pieds, soit 11 perches 15 pieds dans le lot 11 et quatre perches et demie dans le lot 7.

### 11-1: La terre de Pierre Racine depuis 1769

On a vu précédemment que Pierre Racine, fils de Joseph et de Marie Plante, avait passé son contrat de mariage avec Marie-Josephe Paré, le 30 avril 1752 (Crespin). Le 4 juin 1764 (Crespin), ils donnaient à leur fils Pierre, né en mars 1763, quinze perches de terre divisées en deux parts: la première ayant un arpent de front dans le lot 11, borné au nord-est par Nicolas Drouin (reste de ce lot) et par Etienne Racine dit Varenne au sud-ouest (lot 10); la seconde, dans le lot 7, ayant cinq perches de front, joignant au sud-ouest Nicolas Drouin (reste du lot 7) et au nord-est Etienne Racine dit Langlois (lot 8). Ils lui cédaient aussi les bâtiments construits sur l'arpent du lot 11, consistant en "une chambre construite en colombage, planché haut et bas, chassis feré et vitré et couverte de bardos, le tout bon, et une cuisine tombante en ruine et en outre une étable de trente pieds de long sur dix-huit de large couverte en paille close en madrier, ledit bâtiment neuf, et en outre une grange de trente pieds sur vingt de large, une partie en planche et l'autre en perche couverte en paille dont la moitié de laditte couverture bonne et l'autre mauvaise, le bas dudit bâtiment très mauvais". Les terres furent estimées à la somme de 3 000 livres, les bâtiments à 450 livres et les meubles à 550 livres, soit 4 000 livres au total.

Pierre Racine devait payer la moitié de cette somme à ses soeurs pour leur légitime, en plus de leur donner à chacune une vache, une moutonne, un cochon d'un an, un lit garni, un rouet à filer et un coffre. Les donateurs se réservaient l'usufruit des biens donnés jusqu'à leur décès, mais ils devaient loger et nourrir leur fils, sa femme et ses enfants, ceux-ci travaillant à leur profit. Si, par incompatibilité d'humeur ou autrement, les donateurs décidaient de vivre séparément "il serat fait une cloison dans la chambre à leurs frais à chaqu'un et le poille être possé dans le milieu de laditte cloison et de se choffer au même tat de bois". Pierre Racine devait en outre, en cas de séparation, fournir auxdits donateurs toute une liste d'effets et de services pour leur entretien et commodité.

Pierre Racine fils passa son contrat de mariage avec Félicité Gagnon, fille de Joseph et de Geneviève Boucher (terre 108), le 21 octobre 1784 (Crespin) et l'épousa le 26 du même mois à Sainte-Anne. Le 7 janvier 1808 (Martineau), fut fait l'inventaire de leur communauté après le décès de Félicité Gagnon. Ils avaient un arpent de terre de front dans le lot 11, entre Nicolas Drouin au nord-est et Etienne Racine dit Varenne au sud-ouest (jusqu'à la rivière aux Chiens et quinze perches de front au-dessus), et cinq perches de front dans le lot 7 (jusqu'à la rivière seulement et non sur une lieue et demie) entre Etienne Racine au nord-est et Nicolas Drouin au sud-ouest, "avec maison, grange et bâtiments". Le 30 janvier 1808 (Martineau), Pierre Racine passa un autre contrat de mariage avec Scolastique Paré, fille de Jean et d'Angélique Pepin dite Lachance, qu'il épousa le 9 février suivant à Sainte-Anne. Enfin, le 19 février 1811, il se maria avec Marie-Rose Vésinat à L'Ange-Gardien.

Le 27 septembre 1814 (Bernier), Pierre Racine et Marie-Rose Vésinat donnèrent à Pierre-Michel Racine, né du mariage dudit Pierre Racine avec Félicité Gagnon, 1) six perches de terre de front du fleuve à la rivière aux Chiens indivises avec pareille largeur et profondeur tenant en total au nord-est à Pierre Cloutier (gendre de Nicolas Drouin depuis 1778: voir section 11-2) et au sud-ouest à Augustin Paré (gendre d'Etienne Racine depuis 1809); 2) deux perches et demie de front sur la même profondeur indivises

avec pareille quantité de terre tenant en total au nord-est audit Augustin Paré et au sud-ouest audit Pierre Cloutier; 3) quinze perches de front au-dessus de la rivière indivises avec pareille quantité de terre tenant en total au nord-est audit Pierre Cloutier et au sud-ouest à Augustin Paré, avec la moitié des bâtiments construits sur les trois morceaux de terre sus désignés, les donateurs s'en réservant l'usufruit leur vie durant, lesdits biens appartenant à Pierre Racine par droit de communauté avec feu Félicité Gagnon et par disposition de dernière volonté de Scolastique Paré sa deuxième femme. Les donateurs devaient nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants quand il serait marié, ceux-ci devant travailler au profit des donateurs. Le donataire devait garder avec lui ses frères Fabien, Olivier, Boniface et Magloire Racine jusqu'à l'âge de dix-huit ans et payer à ses frères et soeurs: Marie, épouse de Bénonie Coulombe, Pélagie, Robert, Fabien, Olivier et Boniface chacun six livres, et à Magloire Racine, né de Scolastique Paré, la somme de 100 livres pour tous droits de légitime paternelle mobilière et immobilière en la future succession dudit donateur.

Pierre-Michel Racine épousa Marie-Joséphé Gagnon, fille de Gabriel et de Françoise Simard, à Sainte-Anne, le 15 novembre 1814. Le 24 novembre 1814 (Bernier), Pierre Racine, fils de feu Joseph Racine et de Marie Plante, faisait son testament par lequel il léguait à Pierre-Michel Racine, son petit-fils, tous ses biens meubles et immeubles.

Le 19 juillet 1815 (Bernier), Pierre-Michel Racine et sa femme vendaient à Pierre Cloutier fils deux perches et six pieds de terre de front bornés par devant à la rivière aux Chiens, tenant au nord-est à Claude Racine et au sud-ouest à l'acquéreur, appartenant aux vendeurs par le testament de feu Pierre Racine, fils de Joseph, pour le prix de 600 livres.

Le 6 novembre 1815 (Bernier, au bas de la donation du 27 septembre 1814), Pierre-Michel Racine renonçait à ladite donation, n'en pouvant acquitter les obligations. Le même jour (Bernier), Pierre Racine et Marie-Rose Vésinat faisaient une autre donation à Jacques Racine, maçon demeurant à Saint-Ferréol, fils d'Ignace et de Victoire Simard (cet Ignace Racine était le fils de Joseph et de Marie Plante; il avait d'abord épousé Angélique Boyer en 1756 puis Victoire Simard à Saint-Joachim le 11 janvier 1773). Cette donation à Jacques Racine comprenait les lots de terre suivants: 1) cinq perches de front du fleuve à la rivière aux Chiens, indivises avec pareille quantité de terre tenant en total au nord-est à Augustin Paré; 2) deux perches et demie de front sur la même profondeur indivises avec pareille quantité de terre tenant en total au nord-est à Augustin Paré et au sud-ouest à Pierre Cloutier; 3) sept perches et demie de front au-dessus de la rivière indivises avec pareille quantité de terre tenant en total au nord-est à Pierre Cloutier et au sud-ouest à Augustin Paré, avec tous leurs meubles et bâtiments. Cette donation était faite moyennant une pension viagère consistant en divers effets et services longuement énumérés au contrat. Le donataire devait garder avec lui Fabien, Olivier, Boniface et Magloire Racine, fils du donateur, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, et payer à chacun des enfants du donateur la somme de 6 livres pour tous droits de légitime paternelle en sa succession future.

Cette donation, comme la précédente, fut résiliée dès le 6 mars 1816 (au bas de l'acte du 6 mars), le donataire la trouvant trop onéreuse. Le même jour (Bernier), Pierre Racine et Marie-Rose Vésinat firent une autre donation à Jacques Racine des mêmes morceaux de terre, assortie de conditions pourtant plus onéreuses, de sorte qu'elle fut, elle aussi, annulée cinq jours plus tard, le 11 mars 1816 (au bas de l'acte du 6 mars). Entre temps, le 8 mars

1816 (Bernier), Pierre Racine avait fait son testament par lequel il confirmait cette donation qui devait être résiliée trois jours plus tard.

Le 6 juillet 1818 (Ranvozé), Pierre Racine et Marie-Rose Vésinat vendaient à Pierre-Paul Blouin, pour 950 livres, deux perches et demie de terre de front sur la profondeur depuis le fleuve jusqu'au chemin du Roi, indivises avec les parts des enfants dudit vendeur dans une terre d'une lieue et demie de profondeur bornée en total au nord-est par Augustin Paré et au sud-ouest par Pierre Cloutier.

Le 6 décembre 1818 (Bernier), eut lieu le partage des terres que Pierre Racine possédait avec feu Félicité Gagnon sa première femme, et qui avaient fait l'objet des donations ci-dessus à Pierre-Michel et à Jacques Racine, soit un arpent de front du fleuve à la rivière aux Chiens, cette largeur augmentant à quinze perches au-dessus de la rivière, entre Pierre Cloutier au nord-est et Augustin Paré au sud-ouest, et cinq perches de front jusqu'à la rivière seulement entre Pierre Cloutier au sud-ouest et Augustin Paré au nord-est. Ce partage fut compliqué par le décès de deux des huit héritiers de feu Félicité Gagnon: Félicité et Marie, épouse de Bénonie Coulombe, dont les parts devaient être repartagées entre les six héritiers survivants: Pélagie, épouse de Germain Giroux, Pierre-Michel, Robert, Boniface, Fabien et Olivier. En outre, Jacques Racine avait acquis les droits de Pierre-Michel le 22 janvier 1816, de Bénonie Coulombe le 28 février 1816 et de Robert le 15 juillet 1818 (trois actes devant le notaire Louis Bernier), de sorte qu'il intervenait au partage comme leur représentant. D'autre part, Marie Racine étant décédée après sa soeur Félicité, avait obtenu une partie de la part de celle-ci. Enfin, Marie étant décédée après avoir donné naissance à un fils, André Coulombe, qui ne lui survécut que quelques jours, sa part et celle de son fils dans les terres de Félicité Gagnon et de Félicité Racine revenaient pour un sixième à Bénonie Coulombe et pour cinq sixièmes aux six héritiers survivants de ladite Félicité Gagnon. Il n'est pas étonnant que les multiples subdivisions de lots qui en résultèrent réduisirent parfois ceux-ci à quelques pouces et quelques lignes de largeur.

Les trois morceaux de terre de Pierre Racine furent donc divisés comme suit:

1- L'arpent de front du fleuve à la rivière aux Chiens fut d'abord divisé en deux parts de cinq perches dont celle du côté du nord-est échut à Pierre Racine et celle du sud-ouest aux héritiers. Celle-ci fut donc divisée en huit lots de onze pieds et trois pouces de largeur qui furent tirés au sort dans l'ordre suivant:

- 1- Jacques Racine
- 2- Olivier
- 3- Succession de Marie Racine et André Coulombe
- 4- Fabien
- 5- Jacques
- 6- Boniface
- 7- Succession de Félicité Racine
- 8- Pélagie

2- Les quinze perches de front au-dessus de la rivière aux Chiens furent ensuite divisées en deux parts de sept perches et demie chacune dont celle du nord-est échut à Pierre Racine et celle du sud-ouest aux héritiers qui la divisèrent en huit lots de seize pieds et dix pouces qui leur échurent dans l'ordre suivant:



- 1- Olivier Racine
- 2- Jacques
- 3- Fabien
- 4- Succession de Marie et d'André Coulombe
- 5- Succession de Félicité Racine
- 6- Pélagie
- 7- Boniface
- 8- Jacques

3- Les cinq perches de front du fleuve à la rivière aux Chiens furent enfin partagées en deux parts de deux perches et demie de front dont celle du sud-ouest échut à Pierre Racine et celle du nord-est aux héritiers qui la divisèrent en huit lots de cinq pieds sept pouces et six lignes chacun, lesquels leur échurent dans l'ordre suivant:

- 1- Pélagie
- 2- Jacques
- 3- Succession de Félicité Racine
- 4- Olivier
- 5- Succession de Marie Racine et d'André Coulombe
- 6- Fabien
- 7- Jacques
- 8- Boniface

Par la suite le notaire partagea en sept lots les trois parts de la succession de Félicité Racine, dans l'ordre suivant:

- |             |   |
|-------------|---|
| 1- Pélagie  | 5- Succ. de Marie et d'André Coulombe         |
| 2- Olivier  | 6- Jacques Racine aux droits de Robert        |
| 3- Fabien   | 7- Jacques Racine aux droits de Pierre-Michel |
| 4- Boniface |   |

Ensuite eut lieu le partage des terres de la succession de Marie Racine et de son fils André Coulombe. Outre les trois parts provenant de la succession de Félicité Gagnon elles comprenaient les trois parts provenant de la succession de Félicité Racine. Jacques Racine, aux droits de Bénonie Coulombe, eut un sixième de ces six parts, tandis que les cinq autres sixièmes étaient divisés comme suit entre les six héritiers suivants:

- |             |  |
|-------------|--|
| 1- Boniface | 4- Pélagie                               |
| 2- Fabien   | 5- Jacques (aux droits de Robert)        |
| 3- Olivier  | 6- Jacques (aux droits de Pierre-Michel) |

Le 30 octobre 1820 (Ranvozé), fut fait l'inventaire des biens de feu Jacques Racine et d'Angélique Allaire sa deuxième femme, qu'il avait épousée le 9 octobre 1798 à Sainte-Anne, mais leurs conventions matrimoniales avaient été déclarées nulles à défaut des formalités requises par la loi. Jacques Racine avait d'abord épousé Elisabeth Racine, fille de Michel et de Geneviève Gagnon (terre 83), à Sainte-Anne le 26 janvier 1796. L'inventaire énumère vingt-cinq parts de terre dont plusieurs n'avaient que quelques pouces de largeur, provenant toutes, sauf la première, du partage du 6 décembre 1818. Sur la première, de cinq perches onze pieds de front sur une lieue et demie de profondeur dans la terre 84, que Jacques Racine avait acquise d'Etienne Morel le 15 mai 1815 (Bérnier: voir cet acte à la terre 84, partie sud-ouest), joignant au sud-ouest à Louis-François Racine et au nord-est à Chrysologue Paré, était construite une maison en pierre à un étage de 33 pieds de front sur 22 de large couverte les trois-quarts en planches et le reste en bardeaux,

en assez bon état, et une grange de 36 pieds de long sur 19 de large couverte en paille, en très mauvais état. Les meubles de la communauté furent vendus aux enchères le 31 octobre (Ranvozye) pour 843 livres 9 sols ancien cours, dont le partage fut effectué le 6 juin 1821 (Ranvozye) entre la veuve et ses cinq enfants mineurs.

Le 9 juin 1821 (Ranvozye), Angélique Allaire cédait à Joseph Morel la moitié qui lui était échue dans les 24 parts énumérées à l'inventaire de son défunt mari et provenant du partage de la terre de Pierre Racine en 1818, ainsi que la moitié d'une autre part située dans la terre des Paré (84), en échange d'une terre de deux arpents de front sur trente de profondeur au troisième rang de la seigneurie d'York, au lieu nommé Saint-Joachim, paroisse de Saint-Cuthbert, comté de Warwick. Le 11 juillet 1821 (Ranvozye), Joseph Morel revendait ces 24 parts de terre à Pierre-Paul Blouin pour 90 piastres d'Espagne.

Le 25 juin 1821 (Ranvozye), Germain Giroux, de Beauport, et Pélagie Racine sa femme (fille de Pierre et de Félicité Gagnon), vendaient à Pierre-Paul Blouin les parts de terre échues à ladite Pélagie le 6 décembre 1818, pour 1 100 livres.

Le 9 juillet 1821 (Boisseau père), Angélique Allaire acquit les parts de terre échues à sa fille Apolline Racine (épouse d'Antoine Rodrigue de l'île aux Grues), tant dans la terre de Pierre Racine que dans le lot de cinq perches et onze pieds de la terre 84. Le 13 juillet 1821 (Ranvozye), elle revendit à Pierre-Paul Blouin les parts situées dans la terre de Pierre Racine, pour 100 livres, et à Joseph Morel la part dans les cinq perches onze pieds de la terre 84, pour 200 livres.

Le 7 juin 1822 (Ranvozye), Jacques Racine fils vendait à Pierre-Paul Blouin ses parts dans la terre de Pierre Racine provenant du partage de 1818, pour 20 piastres d'Espagne. Le 9 septembre 1825 (Bernier), il vendait encore à Pierre-Paul Blouin les parts de sa soeur Angèle, épouse de Charles-Ambroise Gilbert dit Comtois, qu'il avait acquises le premier mars précédent.

Pierre-Paul Blouin acquit encore les parts d'Olivier Racine (fils de Pierre et de Félicité Gagnon), le 22 mai 1826 pour 1 125 livres, de Fabien Racine le 11 juin 1826 pour 1 100 livres, et de Boniface Racine le 5 mai 1831 pour le même prix (actes de Ranvozye). Pierre-Paul Blouin possédait maintenant toute la moitié des trois lots de Pierre Racine échue aux héritiers de feu Félicité Gagnon en 1818. On verra plus loin ce qui advint de l'autre moitié échue à Pierre Racine. Après le décès de celui-ci, survenu le 24 mars 1825, cette part revenait à sa veuve Marie-Rose Vésinat qui fit faire l'inventaire de son mari le 17 mai 1825 (Ranvozye). Cet inventaire énumère les parts de terre suivantes:

- 1- Cinq perches de front de la basse marée du fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens (lot 255 du cadastre) joignant au nord-est à Pierre Cloutier et ses enfants et au sud-ouest aux représentants de feu Jacques Racine, avec la moitié d'une maison de 38 pieds de long sur 21 de large bâtie en pierre pour une partie et en bois pour le reste, et la moitié des autres bâtiments tous en mauvais état;
- 2- sept perches et demie de front depuis la rivière aux Chiens jusqu'aux terres non concédées (lot 264 du cadastre), soit l'élargissement des cinq perches au-dessus de la rivière, entre Pierre Cloutier au nord-est et les représentants de Jacques Racine au sud-ouest;

- 3- deux perches et demie de front du chemin royal à la rivière (la partie au dessous du chemin royal ayant été vendue à Pierre-Paul Blouin le 6 juillet 1818), entre Olivier Racine au nord-est et Pierre Cloutier au sud-ouest;
- 4- un pied sept pouces et trois lignes de front du fleuve à la rivière aux Chiens entre Pierre-Paul Blouin au nord-est et Boniface Racine au sud-ouest;
- 5- deux pieds quatre pouces et onze lignes du fleuve à la rivière, joignant des deux côtés aux représentants de feu Jacques Racine;
- 6- neuf pouces et onze lignes au-dessous de la rivière, entre Boniface Racine au sud-ouest et Pélagie Racine au nord-est.

Ces six lots (dont les trois derniers appartenaient à Pierre Racine comme héritier de deux de ses enfants décédés avant le partage du 6 décembre 1818 (Félicité et Marie), se retrouvent dans le titre nouvel de sa veuve, Rose Vézinat, du 16 octobre 1827 (Bernier). Quant à l'autre moitié de la terre de Pierre Racine, identique aux trois premiers lots ci-dessus de sa veuve, Pierre-Paul Blouin, qui l'acquitt graduellement, en rendit compte dans son propre titre nouvel du 17 avril 1826 (Bernier), tant pour lui que pour les héritiers de Pierre et de Jacques Racine, "vu la multiplicité de parts... qui en réduisait quelques unes à environ une ligne de front, tel qu'on peut le voir par le partage du 6 décembre 1818". Ces trois lots y sont décrits comme suit:

- 1- Cinq perches de front du fleuve à la rivière aux Chiens (lot 259 du cadastre), joignant au nord-est à la veuve Pierre Racine et au sud-ouest à Augustin Paré et ses enfants;
- 2- sept perches et demie de front au-dessus de la rivière (lot 265), joignant au nord-est à la veuve Pierre Racine et au sud-ouest audit Augustin Paré;
- 3- deux perches et demie de front du fleuve à la rivière, joignant au nord-est audit Augustin Paré et au sud-ouest à la veuve Pierre Racine.

Marie-Rose Vézinat, veuve de Pierre Racine, fit son testament le 8 Juin 1826 (Ranvoyzé). Elle léguait tous ses biens à Fabien Racine (né de Félicité Gagnon), sauf une somme de 100 livres qu'il devait remettre à Magloire Racine. Le 4 mai 1831 (Ranvoyzé), Fabien Racine donna en outre à Magloire Racine 1 900 livres pour les droits de ce dernier au douaire coutumier de feu Scolastique Paré sa mère.

Le 16 Juin 1826 (Ranvoyzé), Augustin Paré, exécuteur testamentaire de feu Pierre Racine, rendit compte à Marie-Rose Vézinat. La vente des meubles, faite les 19 et 20 mai 1825, avait rapporté 1 176 livres qui servirent à payer 1 155 livres de dettes.

Le 16 mai 1831 (Ranvoyzé), Fabien Racine vendit à Prisque Paré cinq perches de terre de front entre le fleuve et le chemin du Roi, pour 3 600 livres payées comptant. Prisque Paré céda ce lot à Pierre-Paul Blouin le 23 février 1834 (Ranvoyzé). Le 16 mai 1831 également Prisque Paré vendit à Jérôme Simard cinq perches de front du chemin royal à la rivière aux Chiens et sept perches et demi au-dessus de la rivière, ainsi que deux perches et demie du fleuve à la rivière, pour 1 800 livres.

Le 26 mars 1877 (Vézina), Jérôme Simard vendit à Chrysostome Blouin le lot 255 de cinq perches et demie de front du chemin royal à la rivière aux Chiens, joignant l'acquéreur au sud-ouest et Paul Blouin au nord-est, à l'exception de la maison et du terrain avoisinant appartenant déjà à l'acquéreur, ledit lot ayant été acquis de Flavien (Fabien) Racine "il y a environ trente ans" devant Ranvozyé. Le prix de vente était de \$325.

Le 21 mars 1882 (Vézina), Jérôme Simard vendit le lot 264 de sept perches et demie de front de la rivière aux Chiens au trait carré à Olivier Perron, meunier, pour \$650. Le 26 novembre 1882 (Vézina), Olivier Perron, le revendit à Louis Racine fils de Louis, pour \$675. Le 11 avril 1886 (G.-L. Dick), celui-ci en revendit une partie, soit depuis le ruisseau Danaïs jusqu'au trait carré, à François Paré, boucher, pour \$400.

11-2: La terre de Nicolas Drouin, puis de Pierre Cloutier  
son gendre, depuis 1769.

On a vu plus haut que Nicolas Drouin avait épousé Françoise Racine en février 1753. Le 3 octobre 1778 (Crespin), leur fille, Françoise, passa son contrat de mariage avec Pierre Cloutier, fils de Pierre et de Marie-Joséphé Poulin, de Saint-Joachim. En faveur de ce mariage Nicolas Drouin et sa femme donnaient aux futurs époux tous les biens meubles et immeubles qui pourraient leur appartenir à leur décès, mais ils s'en réservaient l'usufruit leur vie durant.

Nicolas Drouin décéda le 26 février 1785, laissant deux autres filles mineures, Catherine et Geneviève Drouin. L'inventaire du défunt fut fait le 21 mars 1785 (Crespin fils). Il avait une maison de colombages de 40 pieds de long sur 18 de large avec un petit bas-côté au nord, plancher haut et bas, porte ferrée et châssis vitrés, couverte en bardeau, estimée à 50 livres, et un autre corps de bâtiment de 62 pieds de long sur 20 de largeur contenant grange et étable clos en planche et couvert en paille, prisé à 100 livres. Sa terre avait deux arpents et deux perches de front "joignant au sud-ouest à Michel Racine et au nord-est à Pierre Racine" où sont construits les dits bâtiments (voir p. 64 les terriers de 1765 et 1769).

Le 22 mars 1785 (Crespin), furent vendus les meubles et les bâtiments de feu Nicolas Drouin à la requête de Pierre Cloutier, comme tuteur des enfants mineurs dudit Nicolas Drouin, après que ladite vente eut été annoncée à la porte des églises du Château-Richer, de Saint-Joachim, de Sainte-Anne et de Sainte-Famille. Le 23 mars 1785 (Crespin), fut partagé le produit de cette vente, qui avait rapporté la somme de 1492 livres 4 sols, mais dont il fallait déduire 301 livres 7 sols 4 deniers pour payer les dettes de la communauté. Il restait ainsi 1 191 livres 16 sols 8 deniers dont il fallait diminuer 61 livres 10 sols pour les frais du notaire, de sorte qu'il restait à partager 1 130 livres 6 sols 8 deniers entre Pierre Cloutier comme donataire du défunt et les deux héritiers légitimes (Catherine et Geneviève Drouin). Il revenait ainsi 565 livres 9 sols 4 deniers à Pierre Cloutier et autant aux deux mineures, mais "comme il a esté omis quelque chose", il revenait à chacune d'elles 290 livres 1 sol 8 deniers.

Le 4 juin 1786 (Crespin), Louis Noyer Racine père vendait à Pierre Cloutier 19 pieds de terre de front sur lieue et demie de profondeur et douze pieds de front du fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens, enclavés dans la terre de François Racine, pour le prix de 150 livres.

Le 12 octobre 1790, Catherine Drouin épousa Louis Paré, fils de Joseph et de Judith Simard (terre 94).

Le 17 octobre 1790 (Crespin), Pierre Cloutier et Françoise Drouin firent un accord avec Louis Paré et Catherine Drouin sa femme au sujet de 35 pieds de terre de front échus à ladite Catherine Drouin par le décès de Nicolas Drouin son père. Louis Paré devait jouir de huit pieds au nord-est de Pierre Racine où il fait sa demeure, et prendre 27 pieds au sud-ouest dudit Pierre Racine à la rivière aux Chiens où feu Nicolas Drouin faisait sa demeure.

Le 9 janvier 1793 (Louis Deschenaux), Françoise Racine, veuve de Nicolas Drouin, après s'être fait lire le contrat de mariage de Pierre Cloutier avec Françoise Drouin sa fille, passé le 3 octobre 1778, portant donation par ledit Nicolas Drouin et elle auxdits Pierre Cloutier et Françoise Drouin, déclara qu'en ne donnant que la moitié de ses biens meubles et immeubles et en réservant l'autre moitié pour ses deux autres enfants, il ne resterait pas assez de biens meubles et immeubles à sesdits fille et gendre pour faire un établissement sortable et que la division desdits biens serait préjudiciable à tous ses enfants, à quoi voulant obvier elle ratifiait ledit acte de donation quant à la moitié de ses biens et donnait auxdits Pierre Cloutier et à sa femme l'autre moitié, mais les donataires devaient payer à Catherine Drouin, fille de la donatrice et épouse de Louis Paré la somme de 150 livres pour sa légitime, et à Geneviève Drouin aussi sa fille pareille somme de 150 livres après le décès de la donatrice. Le même jour 9 janvier 1793 (Deschenaux), Françoise Racine fit son testament ratifiant la donation qu'elle venait de faire. Elle décéda à Sainte-Anne le 12 septembre 1821.

Le 22 février 1796 (Crespin), Augustin Racine, fils de Joseph et de Geneviève Caron - (terre 93-5), veuf de Marie-Joséphé Veau, vendait à Pierre Cloutier quatre perches et six pieds de terre en deux parts, savoir une perche six pieds du fleuve à la rivière aux Chiens et trois perches de front sur lieue et demie de profondeur, le tout enclavé dans la terre de l'acquéreur et appartenant au vendeur par donation de Claude Racine.

Le 3 février 1806 (Martin Martineau), Louis Paré, veuf de Catherine Drouin, vendait à Pierre Cloutier les parts de terres échues à sa femme et appartenant maintenant à ses deux enfants mineurs, soit quinze pieds de front sur lieue et demie de profondeur entre Pierre Cloutier au nord-est et Pierre Racine au sud-ouest, et dix-neuf pieds de front du fleuve à la rivière aux Chiens entre Pierre Racine au nord-est et Pierre Cloutier au sud-ouest, lesdites parts de terre ayant été vendues à l'enchère pour le prix de mil livres.

Le 10 mai 1809 (Bernier), Pierre Cloutier et Françoise Drouin sa femme donnaient à leur fils Pierre: 1) neuf perches quatorze pieds de terre de front du fleuve à la rivière aux Chiens entre le donataire au nord-est et Michel Racine au sud-ouest, avec les bâtiments dessus construits; 2) huit perches quatre pieds de front du fleuve à la rivière aux Chiens et treize perches moins quatre pieds de front au-dessus de la rivière, bornés au nord-est partie à Louis Racine et partie à Pierre Racine, et au sud-ouest au donataire. Ils lui donnaient aussi tous leurs meubles mais ils se réservaient l'usufruit des biens ainsi donnés. Le donataire devait travailler au profit des donateurs qui s'obligeaient de le nourrir et entretenir avec sa femme et ses enfants. Il devait aussi payer à chacun de ses frères et sœurs nommés Joseph, Ursule, Jean, Louis et Charles Cloutier, la somme de 450 livres après le décès des donateurs pour tous droits de légitime paternelle mobilière et immobilière en la succession future desdits donateurs. Cette donation en

remplaçait une autre faite le 17 novembre 1807 devant le notaire Martineau et qui fut annulée le 10 mai 1809.

Le 6 août 1809 (Bernier), Pierre Cloutier fils passait son contrat de mariage avec Agnès Poulin, fille de Jean Marie et de Françoise Pépin de Saint-Joachim où le mariage fut célébré le 4 octobre 1809.

Le 22 décembre 1810 (Bernier), Pierre Cloutier père et Françoise Drouin faisaient leurs testaments par lesquels ils ratifiaient la donation faite à leur fils le 10 mai 1809.

Le 25 janvier 1824 (Ranvoyzé), Pierre Cloutier vendait à Etienne Simard père, pour 1 200 livres, trois perches et un pied de terre de front de la clôture de la grève au chemin royal, indivis dans un arpent de front sur une lieue et demie de profondeur borné au sud-ouest par Pierre Racine et au nord-est par Claude Racine dit Noyer, appartenant audit vendeur par donation à lui faite le 10 mai 1809.

Le 12 juin 1824 (Ranvoyzé) était fait l'inventaire de la communauté de Pierre Cloutier fils et de feu Agnès Poulin, décédée le 27 mars 1823, laissant six enfants mineurs. Françoise Drouin, veuve de Pierre Cloutier père, assistait à l'inventaire à titre d'usufruitière des meubles donnés à son fils. Les terres de Pierre Cloutier fils comprenaient:

- 1) douze perches de front du fleuve à la rivière aux Chiens entre les représentants de Michel Racine au sud-ouest et Pierre Racine au nord-est, sur lequel lot (7) étaient construits une maison en pierre à un étage de 45 pieds de front sur 20 de large couverte en bardeaux, sur le derrière de laquelle était construit un appentis en bois de 16 pieds sur 8 aussi couvert en bardeaux, "le tout en mauvais état", une grange en bois couverte en paille, de 74 pieds sur 20 "en très mauvais état" et deux autres petits bâtiments;
- 2) un arpent de front depuis la basse marée du fleuve jusqu'à la clôture actuelle de la grève, entre Pierre Racine au sud-ouest et Claude Noyer Racine (terre 82) au nord-est;
- 3) cinq perches de front depuis ladite clôture de la grève jusqu'au chemin royal, "lequel lot appartient aux mineurs seulement, indivis avec autant de terre tant en front qu'en profondeur" appartenant partie à Etienne Simard père et partie à Pierre Cloutier comme tuteur de ses enfants, entre Pierre Racine au sud-ouest et Claude Noyer Racine au nord-est;
- 4) un arpent de front du chemin royal à la rivière aux Chiens (lot 11), entre Pierre Racine au sud-ouest et Claude Noyer Racine au nord-est;
- 5) dix-sept perches six pieds de front de la rivière aux Chiens aux terres non concédées (suite du lot 11), entre Pierre Racine au sud-ouest et Claude Noyer Racine au nord-est, où il y a une grange en bois couverte en paille "en médiocre état".

Le 16 juin 1824 (Ranvoyzé), furent vendus à l'encan les biens meubles de la succession de Françoise Drouin. Le 20 juillet 1824 Pierre Cloutier fils se remaria au Château-Richer avec Marie Paré, fille de Jean et de Marguerite Simard (terre 85) de Sainte-Anne. Dès le premier août 1824 (Ranvoyzé) ils firent leurs testaments en faveur l'un de l'autre.

Le 26 juin 1826 (Bernier) Pierre Cloutier déclara dans son titre nouvel posséder les mêmes lots que ci-dessus, sauf que le troisième mesurait alors sept perches de front au lieu de cinq, entre la veuve de Pierre Racine au sud-ouest et Etienne Simard au nord-est.

### 11-3- La terre de Pierre Cloutier depuis 1826

On vient de voir (section 11-2) que Pierre Cloutier possédait depuis 1793 les terres que son beau-père, Nicolas Drouin avait eues en partage dans les lots 7 et 11 issus de la division originale des terres de l'ancêtre Etienne Racine, et que Pierre Cloutier les donna le 10 mai 1809 à son fils Pierre qui épousa Agnès Poulin le 4 octobre 1809. Celle-ci décéda le 27 mars 1823.

Le 4 mai 1835 (Ranvozé), furent partagées les terres des successions de défunts Pierre Cloutier et Agnès Poulin, en présence de Marie Paré, veuve dudit Pierre Cloutier qu'elle avait épousé le 20 juillet 1824 et dont elle était légataire universelle, et en présence des trois enfants mineurs desdits défunts: Julie, Pierre et Joseph Cloutier, héritiers chacun pour un cinquième de leur mère. Augustin Paré aussi présent avait acquis les deux autres cinquièmes qui étaient échus aux deux autres filles majeures, Elisabeth, épouse de J.-B. Paré, et Marie, épouse d'Ignace Giguère, par actes de 19 octobre 1834 (Ranvozé) et du 11 octobre 1834 (Fabien Ouellet) respectivement. Étaient aussi présents Joseph Paré, qui avait acquis deux lopins de terre et des parts de bâtiments appartenant auxdites Elisabeth et Marie Cloutier le 6 octobre 1834 (Ranvozé), et Etienne Simard père qui avait aussi acquis un lot de terre par acte du 25 janvier 1824 dont il a été question à la section 11-2.

Les immeubles de la communauté de Pierre Cloutier et Agnès Poulin comprenaient les cinq lopins énumérés à l'inventaire du 12 juin 1824 (voir section 11-2), mais dont les tenants (voisins) n'étaient plus les mêmes:

- 1) Douze perches de front sur la profondeur depuis la basse marée jusqu'à la rivière aux Chiens (lot 272 du cadastre de Saint-Anne et lot 4 du cadastre du Château-Richer. (Voir plan no 3 au début du volume). Ces lots appartiendront à Joseph Paré comme on le verra ci-après.
- 2) un arpent de front depuis la basse marée jusqu'à la clôture actuelle de la grève (lot 254 du cadastre), borné au sud-ouest par Pierre-Paul Blouin (258) et au nord-est par Claude Racine (lot 247 ou terre 82);
- 3) un arpent de front étant la continuation du lot précédent de la clôture de la grève au chemin royal (environ six arpents et demi de profondeur) et comprenant le lot acquis par Etienne Simard comme susdit (ledit arpent correspondant au lot 253 du cadastre), borné au sud-ouest partie par ledit Pierre-Paul Blouin (258) et l'emplacement d'Urbain Racine (251-252), et au nord-est par ledit Claude Racine (247);
- 4) un arpent de front du chemin royal à la rivière aux Chiens, correspondant aux lots 248 et 249 du cadastre, d'un demi-arpent de front chacun sur 15 arpents et demi de profondeur (continuation du lot 253), borné au sud-ouest par Jérôme Simard (255) et au nord-est par Claude Racine (247);
- 5) dix-sept perches de front de la rivière aux Chiens jusqu'aux terres non concédées (lots 262 et 263 du cadastre), bornées au sud-ouest par Jérôme Simard (264) et au nord-est par Claude Racine (lot 247 ou terre 82). Ces

lots 262 et 263 mesurent chacun huit perches et demie de largeur sur 97 arpents de profondeur.

A titre de légataire universelle Marie Paré devait avoir la moitié de chaque lot, sauf dans le troisième dont Etienne Simard avait acquis une partie, et les mineurs et acquéreurs susdits l'autre moitié. Les arbitres choisis par les parties, Pierre-Paul Blouin et Claude Racine, affirmèrent, après avoir "scrupuleusement examiné en détail lesdits lots de terre", qu'ils les avaient trouvés d'égale valeur. Le partage qui en a été fait, aussi compliqué que celui des terres de Pierre Racine dont il a été question précédemment, comprend un grand nombre de subdivisions de lots (13 pages de l'acte de partage), qu'il serait trop long d'expliquer.

Le 10 juin 1839 (Ranvoyzé), Pierre Cloutier, fils de Pierre et d'Agnes Poulin, l'un des héritiers de celle-ci, vendit à Pierre-Paul Blouin (senior), "issu du premier mariage de Sieur Pierre-Paul Blouin père" (avec Marguerite Racine, voir le début de la section 12), 1) une perche de terre de front sur la profondeur depuis la basse marée jusqu'à la clôture de la grève, tenant au sud-ouest à Augustin Paré fils et au nord-est audit acquéreur; 2) une perche de front de ladite clôture au chemin royal, joignant au sud-ouest à Etienne Simard et au nord-est à Augustin Paré fils; 3) une perche de front du chemin royal à la rivière aux Chiens, tenant au sud-ouest audit acquéreur et au nord-est à Prisque Paré; 4) une perche douze pieds sept pouces "deux lignes et un tiers de ligne de front" depuis ladite rivière jusqu'au deuxième rang, tenant au sud-ouest audit Augustin Paré et au nord-est audit acquéreur. Ces lots provenant du partage du 4 mai 1835, étaient vendus pour 1000 livres "ancien cours".

Le même jour, 10 juin 1839 (Ranvoyzé), Pierre Cloutier fils vendit à Joseph Paré, fils d'Etienne, une perche trois pieds sept pouces deux lignes et un tiers de front de la basse marée à la rivière aux Chiens, tenant au sud-ouest à Pierre-Paul Blouin fils et au nord-est audit acquéreur, pour 40 piastres d'Espagne.

Le 18 août 1839 (Ranvoyzé), Augustin Paré fils vendit à Pierre-Paul Blouin (senior), pour 1500 livres, 1) deux perches de terre de front du chemin royal à la rivière aux Chiens tenant au sud-ouest à Jérôme Simard et au nord-est à Joseph Cloutier; 2) trois perches sept pieds deux pouces quatre lignes et deux tiers de front de ladite rivière au second rang, tenant au sud-ouest à Jérôme Simard et au nord-est à l'acquéreur, appartenant audit vendeur moitié par échange qu'il en a fait avec J.-B. Paré et Elisabeth Cloutier le 19 octobre 1834 et moitié par acquisition de Marie Cloutier, épouse d'Ignace Giguère, charretier au faubourg St-Roch, à Québec, le 11 octobre 1834, comme on l'a vu plus haut.

Après avoir acquis la part de terre de Pierre Cloutier fils le 10 juin 1839, Joseph Paré acquit celle de Joseph Cloutier son frère le 7 mai 1841 (Ranvoyzé), celle de Louis Mercier le 2 novembre 1841 (M. Tessier), celle d'Etienne Cloutier le 12 octobre 1846, celle de Sifroi Cloutier le 20 mai 1848 et celle de Marcelline Cloutier le 29 octobre 1849 (actes de Ranvoyzé).

Au terrier de Ste-Anne pour les années 1850-1858 (ASQ, S-187), Joseph Paré possédait douze perches de front correspondant au lot 4 du cadastre du Château-Richer (au sud-ouest de la rivière aux Chiens), depuis la basse marée jusqu'à la rivière qui fait un coude un peu au-dessus de la voie ferrée, en suivant ses contours, et au lot 272 du cadastre de Sainte-Anne (au nord-est de



la rivière), de même largeur sur seize arpents et demi de profondeur, qui est la continuation du lot 4.

Joseph Paré vendit ces lots à Adolphe-P. Bouchard le 26 novembre 1855 (Ranvoyzé). Celui-ci les légua par son testament du 27 octobre 1870 (G. Dick), à sa fille, Marcelline Bouchard, qui épousa Maxime Bolduc le 7 juillet 1869. Ceux-ci vendirent le lot 4 et le lot 272 à Olivier Perron, meunier, le 11 mai 1880 (G. Dick), pour \$600.

En 1880 le lot 4 était borné au sud-ouest par le lot 7 du Château-Richer, de 16 perches 17 pieds de front sur 6.2 arpents de profondeur, appartenant à Pierre-Paul Blouin senior, et au nord-est par le lot 3 de cinq perches six pieds de front sur huit arpents de profondeur appartenant à Pierre-Paul Blouin (Junior) "fils de Paul". Quant au lot 272 de Sainte-Anne, il était borné au sud-ouest partie par la rivière et partie par le lot 275 de Pierre-Paul Blouin Junior et au nord-est partie par le lot 270 de cinq perches quatre pieds de front sur onze arpents de profondeur du chemin royal à la rivière aux Chiens, et partie par le lot 271 (au sud du lot 270), de même largeur sur six arpents de profondeur, où il aboute au détour de la rivière près de la grève (voir le plan cadastral de 1879 pour la situation de ces lots).

Le 13 mai 1897 (A.-N. Vézina), Olivier Perron donna à son fils Daniel

- 1) le lot 4 du Château-Richer, mesurant douze perches de front de la basse marée à la rivière aux Chiens, borné au sud-ouest par François Blouin et François Paré et au nord-est par Joseph Blouin, moins le terrain du chemin de fer;
- 2) le lot 272, continuant ce lot 4 du côté nord-est de la rivière aux Chiens, jusqu'au point où ladite rivière coupe le lot 272 au nord-ouest, celui-ci joignant au sud-ouest à François Blouin et au nord-est à Thomas Rodrigue (270);
- 3) le lot 12 du Château-Richer, d'un arpent de front sur huit perches de profondeur où le front est de neuf perches et demie, avec le moulin à farine et le moulin à scie dessus construits, ainsi que les droits et servitudes actives acquis à perpétuité détaillés à l'acte de vente par Richard Tremblay à Zacharie Cloutier, anciens propriétaires de ce lot, le 24 février 1859 (Et. Légaré).
- 4) le lot 274 de Ste-Anne, acquis du Séminaire de Québec pour \$400, de quatre arpents en superficie, borné au nord-est par le lot 275 et de tous les autres côtés par l'ancien cours de la rivière aux Chiens qui y fait presque un demi-cercle. Le donataire devait payer \$400 à sa soeur Dina et \$600 à son frère Josaphat, alors absent. Daniel Perron décéda le premier juin 1908. Son épouse, Malvina Bieau revendit les lots de terre de son mari à Ludger Têtu le 26 novembre 1908 (Beauregard) pour \$7000, avec la maison, moulins et autres bâtisses.

12- Les terres de Pierre-Paul Blouin depuis 1800  
(y comprises les terres acquises de Pierre,  
Jean-Baptiste et Jérôme Racine)

On a vu à la fin de la section 9 que le 4 avril 1799 et le 4 novembre 1808 Pierre-Paul Blouin acquit de son frère Joseph-Marie les terres que leur père, Joseph-Marie Blouin, possédait dans la terre des Racine depuis le 9 juin 1796. Ces terres comprenaient 1) onze perches cinq pieds et demi de front joignant au sud-ouest à Etienne Racine et au nord-est à Michel Racine, "sur la

profondeur qu'il y a depuis le fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens seulement", soit la part du lot 9 appartenant à Louis Noyer Racine; 2) neuf perches et huit pieds de front sur la même profondeur, dans les lots 3 à 5, s'élargissant à dix-sept perches treize pieds et demi au-dessus de la rivière, joignant au sud-ouest à une part appartenant à Marguerite Paré dans les lots 1 et 2 (voir section 7), et au nord-est à Michel Racine; 3) deux perches dix-sept pieds (soit trois perches moins un pied) à prendre au-dessus de la rivière (voir 23 juin 1785), entre Michel Racine au sud-ouest et Etienne Racine au nord-est. On a vu aussi (section 11-1) qu'à partir de 1818 Pierre-Paul Blouin acquit presque toutes les terres de Pierre Racine.

Le 2 février 1802 (Martineau), Pierre-Paul Blouin, fils de Joseph-Marie et de Geneviève Gravelle, passa son contrat de mariage avec Marguerite Racine, fille de Michel et de Geneviève Gagnon (sur ces derniers voir la fin de la section 6), qu'il épousa le 23 février 1802. Marguerite Racine, décéda en 1805 et son inventaire fut fait le 17 juillet de la même année (Martineau). Sur le premier lot mentionné ci-dessus (no 9), il y avait une maison de pierre de 30 pieds de long sur 16 de large, mesure française. Les meubles de la succession furent vendus à l'encan le lendemain, 18 juillet 1805 (Martineau). Le 11 novembre 1806 Pierre-Paul Blouin se remaria avec Marie-Joséphine Gagnon, de Saint-Joachim, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 7 novembre (Faribault).

De son premier mariage avec Marguerite Racine, Pierre-Paul Blouin avait eu son fils (né le 20 décembre 1804) qu'il nomma aussi Pierre-Paul. De son deuxième mariage il eut un autre fils (né le 26 novembre 1811), qu'il nomma pareillement Pierre-Paul. Le premier, dit "senior", épousa Angélique Simard, fille de François et de Magdeleine Paré de Saint-Joachim, le 20 janvier 1829, tandis que le second, dit "junior", épousa Anastasie Gravelle, fille de Charles et de Marie Morel (terre 92), le 10 janvier 1837, puis Marcelline Gagnon, veuve d'Octave Dupéré, en 1865.

On a vu à la section 5 et à la fin de la section 9 que le 9 juin 1796 Joseph-Marie Blouin acquit une partie du lot 3 dont Pierre-Paul Blouin, son fils, acquit le reste (trois perches six pieds) le 31 mai 1808 (Martineau).

On a vu d'autre part, à la fin de la section 6, que le 11 février 1813 Michel Racine et Magdeleine Gagnon sa femme donnèrent leurs terres (qui comprenaient une partie des lots 5, 6 et 9 des partages originaux de la terre de l'ancêtre Etienne Racine), à leurs fils Jean-Baptiste et Jérôme, le premier ayant, de la basse marée à la rivière aux Chiens, dans les lots 5 et 6, seize perches de front et seize perches et demie de front au-dessus de la rivière dans le lot 9, tandis que Jérôme avait dix-sept perches de front dans les lots 5 et 6 au-dessous de la rivière et seize perches et demie de front au-dessus de la rivière dans le lot 9. Les terres de Jean-Baptiste correspondent aux lots 275 (au-dessous de la rivière) et 278 (au-dessus), tandis que les terres de Jérôme correspondent aux lots 266 (au-dessous de la rivière) et 277 (au-dessus) - Voir l'extrait du plan cadastral de Sainte-Anne, au début du volume (plan no 3).

Le 16 mai 1831 (Ranvozé), Jean-Baptiste Racine et Sophie Neveu sa femme vendirent leurs parts (lots 275 et 278) à Pierre-Paul Blouin père, pour 14 000 livres ancien cours. Il n'y avait pas de bâtiments sur ces lots. Quant à Jérôme, qui épousa Geneviève Simard, fille de Jean et de Geneviève Giguère (terre 86), le 23 février 1813, il donna à son fils Jean Racine, le 28 juillet 1842 (Ranvozé), sa part dans la communauté de biens qui avait existé entre lui et feu Geneviève Simard, consistant en la moitié indivise des terres qui

lui avaient été données le 11 février 1813. Le 6 février 1843 Jean Racine épousa Marcelline Côté au Château-Richer.

Le 13 avril 1838 (Ranvoyzé), Pierre-Paul Blouin fit son testament par lequel il donnait à Pierre-Paul son fils né de son deuxième mariage avec Marie-Joséphé Gagnon (Pierre-Paul junior), à titre de légataire particulier, la moitié indivise de tous les lots de terre qu'il avait acquis de feu Pierre Racine et ses enfants (voir section II-1, depuis 1818) et la moitié indivise de la terre qu'il avait achetée de Jean-Baptiste Racine le 16 mai 1831, ainsi que la moitié indivise d'un autre lot acquis de Prisque Paré le 9 octobre 1834 (Ranvoyzé), à charge par le donataire de garder avec lui son frère et sa soeur germains (Jérôme et Marie-Joséphé) jusqu'à ce qu'ils soient pourvus et de leur donner chacun 450 livres ancien cours. Il lui donnait aussi la moitié de ses biens meubles. Quant à l'autre moitié de ses meubles et autres immeubles que ledit testateur posséderait à son décès, il les donnait à son autre fils Pierre-Paul, né du premier mariage du testateur avec Marguerite Racine, qu'il instituait son légataire universel, à charge par lui de payer aussi 450 livres à chacun de ses frères et soeur consanguins.

Le 10 novembre 1843 (Ranvoyzé), fut fait l'inventaire de Jérôme Racine et de feu Geneviève Simard. Leur terre "d'un arpent et demi de front sur une lieue et demie de profondeur" joignait au sud-ouest partie à Pierre-Paul Blouin fils et partie à Pierre-Paul Blouin père, et au nord-est à Augustin Paré fils. Il y avait une maison en pierre à un étage de 54 pieds de long sur 24 de large, au nord de laquelle était joint un cabinet en pierre de 54 pieds de long sur sept de large, le tout couvert de bardeaux, la moitié en bon état et la moitié en médiocre état. La grange-étable, en très médiocre état, couverte en paille, mesurait 90 pieds de long sur 24 de large.

Le 30 janvier 1844 Jérôme Racine se maria à Sainte-Anne avec Geneviève Paré, fille d'Étienne et de Marie Lamotte. Il est à noter que dans la donation du 28 juillet 1842 la terre de Jérôme Racine est dite mesurer seize perches et demie de front (en fait dix-sept: voir le 11 février 1813), du fleuve à la rivière aux Chiens et quinze perches de front (en fait seize et demie) au-dessus de la rivière. L'inventaire du 10 novembre 1843 lui donne quinze perches de front sans distinguer la largeur au-dessous et au-dessus de la rivière.

Le 27 septembre 1845 (Ranvoyzé), fut partagée la terre de Jérôme Racine. Les arbitres Augustin Paré père et Chrysostome Paré ayant estimé qu'elle était d'égale valeur dans toute son étendue, le notaire la divisa en deux lots de huit perches de front chacun du fleuve à la rivière aux Chiens et de là sept perches et demie jusqu'aux terres non concédées. Le premier lot, borné au nord-est par Augustin Paré, échut à Jean Racine, en sa qualité de donataire de son père. Le second lot, borné au sud-ouest partie par Pierre-Paul Blouin père et partie par Pierre-Paul Blouin senior son fils, échut aux héritiers de feu Geneviève Simard. Ceux-ci étaient au nombre de cinq: Charles, Narcisse, Jean, Olivier et Olive. Cette dernière, épouse d'Adolphe Bouchard, avait vendu ses droits successifs à son frère Jean le 5 février 1843 (Ranvoyzé) pour 1200 livres ancien cours. On partagea ensuite le second lot en quatre parts dont trois d'une perche onze pieds de largeur jusqu'à la rivière et d'une perche et demie au-delà, et la quatrième de trois perches quatre pieds jusqu'à la rivière et trois perches au-delà, cette dernière part étant bornée au sud-ouest partie par Pierre-Paul Blouin père et partie par Pierre-Paul Blouin senior. Le premier lot échut à Charles Racine, le second à Olivier, le troisième à Narcisse et le quatrième à Jean tant personnellement qu'en sa qualité de cessionnaire des droits de sa soeur Olive.

Narcisse vendit sa part à Pierre-Paul Blouin senior le 9 mars 1846 pour 1350 livres. Charles fit de même le 12 octobre 1846, ainsi qu'Olivier le 12 novembre 1848, pour le même prix (contrats devant Ranvoyzé). Les héritiers de Jérôme Racine donnèrent à leur frère Jean une quittance de leurs droits de légitime le 24 septembre 1848 pour Charles, le 12 décembre 1850 pour Olivier, le 23 avril 1854 pour Olive et le premier mai 1854 pour Narcisse (Ranvoyzé).

Le 17 décembre 1855 (Ranvoyzé), Jean Racine et Marcelline Coté vendirent à Pierre-Paul Blouin senior, pour 1000 livres, les parts de terre que ledit Jean Racine avait eues de son père le 28 juillet 1842 et par le partage du 27 septembre 1845, soit huit perches de front de la basse marée à la rivière aux Chiens, où le front n'était plus que de sept perches et demie jusqu'au deuxième rang, joignant l'acquéreur au sud-ouest et Augustin Paré fils au nord-est, et trois perches quatre pieds de front de la basse marée à la rivière aux Chiens, où le front était de trois perches jusqu'au trait carré, soit 102 arpents de profondeur depuis la rivière, ce deuxième lopin ayant été acquis par Jean Racine de sa soeur Olive le 5 février 1843. Ces parts de terre font partie des lots 266 et 277 du cadastre.

Pierre-Paul Blouin senior possédait maintenant en entier, outre les onze perches six pieds provenant de ses père et mère (dans le lot 9), du fleuve à la rivière aux Chiens (lot 267 du cadastre, de dix-neuf arpents de profondeur), les terres ayant appartenu à Jérôme Racine, soit le lot 266, de dix-sept perches de front sur vingt-cinq arpents et demi de profondeur du fleuve à la rivière aux Chiens, et le lot 277 de seize perches et demie de front sur 101 arpents et demi de profondeur de la rivière au trait carré du premier rang. Les lots 266 et 277 étaient bornés au nord-est par les lots 261 et 276 d'Augustin Paré dont il a été question à la fin de la section 10, tandis que le lot 267 était borné au sud-ouest par le lot 269 du même Augustin Paré.

Le 8 novembre 1857 (Ranvoyzé), Pierre-Paul Blouin, fils de Pierre-Paul senior et d'Angélique Simard, passa son contrat de mariage avec Luce Racine, âgée de 17 ans, fille d'Urbain et de Marie Paré (terre 82), qu'il épousa le 10 novembre.

Le 15 novembre 1857 (Ranvoyzé), Pierre-Paul Blouin senior et Angélique Simard donnèrent à leur fils Pierre-Paul 1) seize perches de front de la basse marée à la rivière aux Chiens où le front est de quinze perches et demie jusqu'au deuxième rang, joignant au sud-ouest partie aux donateurs et partie à Pierre-Paul Blouin junior et au nord-est à Augustin Paré (lots 266 et 277 dont les mesures exactes sont décrites ci-dessus), avec la maison et autres bâtiments construits sur le lot 266; 2) un demi-arpent de front de la basse marée à la rivière aux Chiens, et de là huit perches six pieds de front jusqu'au deuxième rang, joignant au sud-ouest les donateurs et au nord-est Urbain Racine (il s'agit des lots 248 et 262 du cadastre, joignant la terre 82 au nord-est, mesurant respectivement quinze arpents et demi et 97 arpents de profondeur et faisant partie de lopins de terre acquis de Pierre Racine et de ses enfants: voir 13 avril 1838). Le donataire devait payer à chacune de ses soeurs (Philomène, Anastasie et Marie) 37 livres 10 chelins et leur donner chacune une vache, une brebis, un lit, un coffre et un rouet, à son autre soeur Pauline, épouse de Jérôme Simard, cultivateur de St-Ambroise de Kildare, 12 livres 10 chelins, et 15 chelins à son frère Olivier. Les donateurs se réservaient l'usufruit des biens ci-dessus donnés.

Le même jour, 15 novembre 1857 (Ranvoyzé), Pierre-Paul Blouin senior donna à son fils Pierre-Paul les lots 253 et 254, de la basse marée au chemin

royal, faisant aussi partie des terres de Pierre Racine. Le donataire revendit le lot 253 à Augustin Paré le 16 mai 1867 (Lavole)(voir p. 53).

13- Les terres des frères Pierre-Paul  
et Olivier Blouin depuis 1857.

Le 15 janvier 1860 (Ranvoyzé), Olivier Blouin, autre fils de Pierre-Paul Blouin senior et d'Angélique Simard, passa son contrat de mariage avec Marie-Luce Giguère, âgée de 17 ans, fille de Jean et d'Elise Michel-Taillon (terre 96), qu'il épousa à Sainte-Anne le 17 janvier.

Le 4 mars 1863 (Ranvoyzé), Pierre-Paul Blouin et Angélique Simard donnèrent à leur fils Olivier

- 1) douze perches douze pieds de terre de front sur la profondeur depuis la basse marée du fleuve jusqu'à la rivière aux Chiens où le front est de deux arpents trois perches douze pieds jusqu'au deuxième rang, bornés au sud-ouest par Richard Tremblay et au nord-est par Pierre-Paul Blouin Junior, avec les bâtiments dessus construits. Ce lot correspond au lot 279 de Sainte-Anne, de vingt-trois perches douze pieds de front sur 106 arpents de profondeur de la rivière aux Chiens au trait carré du premier rang, et à sa continuation du côté du Château-Richer, soit les lots 8, 9 et 10, de douze perches douze pieds de front sur vingt arpents de profondeur jusqu'à la basse marée, joignant au sud-ouest au lot 11 du Château-Richer appartenant à Richard Tremblay et au nord-est aux lots 6 et 7 du Château-Richer et 279 de Ste-Anne appartenant à Pierre-Paul Blouin junior, fils de Pierre-Paul Blouin et de Marie-Joséphine Gagnon sa deuxième épouse;
- 2) onze perches six pieds de front de la basse marée à la rivière aux Chiens, joignant au sud-ouest à Augustin Paré et au nord-est à Pierre-Paul Blouin frère du donataire, avec maison en pierre et autres bâtiments dessus construits (ce lot correspond au lot 267 du cadastre, de dix-neuf arpents de profondeur, entre le lot 269 d'Augustin Paré au sud-ouest et le lot 266 de Pierre-Paul Blouin frère d'Olivier au nord-est);
- 3) un demi-arpent de front du chemin royal à la rivière aux Chiens où le front est de huit perches six pieds jusqu'au deuxième rang, avec deux petites granges dessus construites, entre Jérôme Simard père au sud-ouest et Pierre-Paul Blouin, frère du donataire, au nord-est. Ce lot correspond aux lots 249 et 263 du cadastre, le premier mesurant un demi-arpent de front sur quatorze arpents six perches douze pieds de profondeur du chemin royal à la rivière, le deuxième mesurant huit perches six pieds de front sur 97.5 arpents au nord de la rivière, entre les lots 255 et 265 de Jérôme Simard au sud-ouest et les lots 248 et 262 de Pierre-Paul Blouin, frère d'Olivier, au nord-est;
- 4) un lopin de forme irrégulière d'un arpent de front qui s'élargit par le haut à douze perches de front sur deux arpents de profondeur depuis la clôture de la grève, borné au nord et au sud-ouest par Richard Tremblay et au nord-est au donataire;
- 5) un demi-arpent de front de l'emplacement d'Urbain Racine au sud jusqu'à la basse marée, joignant au sud-ouest audit Pierre-Paul Blouin et au nord-est à Pierre-Paul Blouin frère du donataire (il s'agit du lot 258 de 13.7 arpents de profondeur joignant au nord-est aux lots 253 et 254 de même

profondeur donnés à Pierre-Paul Blouin, frère d'Olivier, le 15 novembre 1857, et au sud-ouest au lot 260 de Pierre-Paul Blouin senior).

Pierre-Paul Blouin senior et Angélique Simard donnaient aussi à Olivier leur fils tous leurs biens meubles mais ils se réservaient l'usufruit de leurs biens tant meubles qu'immeubles leur vie durant. Le donataire devait payer \$150 à chacune de ses sœurs Philomène, Marie et Anastasie et \$50 aux enfants de Jérôme Simard et de feu Pauline Blouin, sœur du donataire, pour leur légitime.

Le même jour, 4 mars 1863 (Ranvoyzé), Pierre-Paul Blouin senior et Angélique Simard firent leurs testaments par lesquels ils confirmaient les donations faites à leurs fils Pierre-Paul et Olivier le 15 novembre 1857 et 4 mars 1863.

Le 16 mai 1867 (Lavoie), Pierre-Paul Blouin (frère d'Olivier) et Luce (Lucie) Racine sa femme vendirent à Augustin Paré, pour \$1325, un arpent de terre de front de la clôture de la grève au chemin royal (lot 253), joignant au nord-est à Urbain Racine (terre 82 ou lot 247 du cadastre) et au sud-ouest audit Urbain Racine (emplacement) et Olivier Blouin (252 et 258), appartenant au vendeur par la donation du 15 novembre 1857. Le même jour, 16 mai 1867 (Lavoie), Pierre-Paul Blouin et Luce Racine firent leurs testaments.

Le 21 décembre 1871 (G. Dick), Olivier Blouin et Marie-Luce Giguère vendirent à Richard Tremblay, cardeur et cultivateur, pour \$300, le lopin d'un arpent de front depuis la clôture de la grève sur deux arpents de profondeur, s'élargissant par le haut à douze perches de front, qu'ils avaient eu le 4 mars 1863.

Le 6 octobre 1880 (F.-E. Blondeau), Pierre-Paul Blouin senior et Angélique Simard son épouse, et Pierre-Paul Blouin leur fils et Zoraïde Lefrançois sa deuxième épouse depuis 1878, vendirent, savoir les premiers l'usufruit et les seconds la nue propriété des lots 266 et 277 à Onésime Simard, maître ferblantier à St-Roch de Québec, lesdits lots étant bornés alors au sud-ouest par Olivier Blouin (267) et Pierre-Paul Blouin junior (278) et au nord-est par Augustin Paré (lots 261 et 276), avec la maison et autres bâtisses, dont l'usufruit appartenait à Pierre-Paul Blouin senior et Angélique Simard et la nue propriété à leur fils, en vertu de la donation du 15 novembre 1857. Le prix de vente était de \$2000 payables en partie aux héritiers de Luce Racine, première épouse de Pierre-Paul Blouin fils, en vertu de son testament du 16 mai 1877 (Lavoie) et en partie aux créanciers des vendeurs. Un mois plus tôt, le 10 septembre 1880 (Dick?), Pierre-Paul Blouin fils avait vendu à Onésime Racine le lot 254 d'un arpent de front sur sept de profondeur de la basse marée à la clôture de la grève, au sud du lot 253. Onésime Racine revendit ce lot pour \$100 le 22 septembre 1892 (Vézina) à Augustin Paré qui avait déjà acquis le lot 253 le 16 mai 1867 (voir plus haut).

Le 13 avril 1881 le shérif de Québec, Charles Alleyn, fit vendre à la porte de l'église de Sainte-Anne les lots 248 et 262 du même Pierre-Paul fils de Pierre-Paul senior et d'Angélique Simard (voir la description de ces lots à la donation du 15 novembre 1857). Ces lots furent adjugés à Olivier Blouin pour \$350. Celui-ci possédait donc maintenant les lots contigus 248-249 et 262-263, en plus des lots 258, 267 et 279 (voir 4 mars 1863) et 10 du Château Richer.

Le 31 août 1882 (Vézina), Onésime Simard vendit à Cyrille Blouin, fils de Pierre-Paul Blouin junior (frère de Pierre-Paul senior) et d'Anastasie

Gravelle sa première épouse, les lots 266 et 277 avec les bâtisses dessus construites, animaux et roulant, ainsi qu'une partie du lot 230 (dans la partie nord-est de la terre 84) qu'il avait acquise le 13 mars 1881 (Vézina) d'Etienne Paré et de Sophie Giguère, pour \$1625, mesurant un demi-arpent de front de la clôture de la grève au chemin royal (p. 117). Cette vente était faite pour le prix de \$4100 payables en partie aux héritiers susdits de feu Luce Racine et le reste au vendeur.

Le 14 février 1892 (Vézina), Olivier Blouin et Marie-Luce Giguère son épouse donnèrent à leur fils François les lots 248-249, 262-263, 267 et 279, ainsi que le lot 10 du Château-Richer, continuation du lot 279 de Sainte-Anne jusqu'à la basse marée, à charge par le donataire de payer \$400 à chacun de ses frères Joseph et Emile et \$25 à chacune de ses huit soeurs. François (dit aussi Francis) Blouin épousa Marie-Louise Gagnon au Château-Richer le 16 février 1892. Le 21 juillet 1930 (Beauregard), François Blouin donna ces lots à son fils Clément qui épousa Alma Lessard à Sainte-Anne le 23 juillet 1930.

Le 2 avril 1963 (Gérard Beauregard), Clément Blouin donna les lots 267 et 279 avec la maison à son fils Gabriel, mécanicien, moyennant paiement de \$4000. Le donataire devait demeurer gratuitement avec son épouse et sa fille Madeleine dans la partie est de la maison. Mais dès le 14 octobre 1963 (Paul Beauregard) Gabriel Blouin (qui avait épousé Jeannine Normand), vendit les lots 267 et 279, avec la maison et autres bâtiments, à Joseph Bluteau, pour \$11000.

Le 6 janvier 1968 (Paul Beauregard) Clément Blouin fonctionnaire, vendit à Maurice Cauchon, dessinateur industriel, pour \$3500, les lots 248-249 et 262-263, moins les emplacements déjà vendus et les écores de la rivière aux Chiens vendus par François Blouin à Montmorency Power Co. le 11 septembre 1925 (G. Jobidon) et qui appartiennent maintenant à Hydro-Québec.

Pour revenir à Cyrille Blouin (voir ci-dessus le 31 août 1882), il épousa Marie Pichet à Sainte-Anne le 10 février 1885. Le 30 octobre 1928 (Beauregard), Cyrille Blouin et sa femme donnèrent à leur fils Gérard les lots 266 et 277, joignant au sud-ouest à François Blouin et Arthur Blouin (267 et 278), et au nord-est à Philippe Bouchard qui avait acquis en 1925 les lots d'Augustin Paré (261 et 276).

Gérard Blouin épousa Marcelle Bouchard, fille dudit Philippe Bouchard et d'Armosa Roy, le 14 novembre 1928. Le 2 mars 1967 (G. Beauregard), Gérard Blouin donna les lots 266 et 277, avec maison, grange, animaux et roulant, à son fils Cyrille. Le 6 juin 1972 (G. Beauregard), celui-ci, célibataire, vendit ces lots à Pierre Racine, comptable agréé, avec la maison et autres bâtiments, pour \$40 000. Le vendeur se réservait un emplacement de 80 pieds de front au nord du chemin royal, sur cent pieds de profondeur, faisant partie du lot 266.

Le 12 mars 1974 (G. Beauregard), Pierre Racine vendit à Joseph Bluteau, pour \$21 000, une partie du lot 266 et une partie des lots 260 et 261 qu'il avait acquis en 1971 et 1972. Le 4 avril 1974 (J.-Y. Simard), il vendit une autre partie du lot 266 à la société Les Développements Plémond Inc., pour \$12 000. Le 7 juin 1973 (G. Beauregard), il vendit à Roch Guillot, garagiste, pour \$15 000, le lot 277 au-dessus de la rivière aux Chiens.

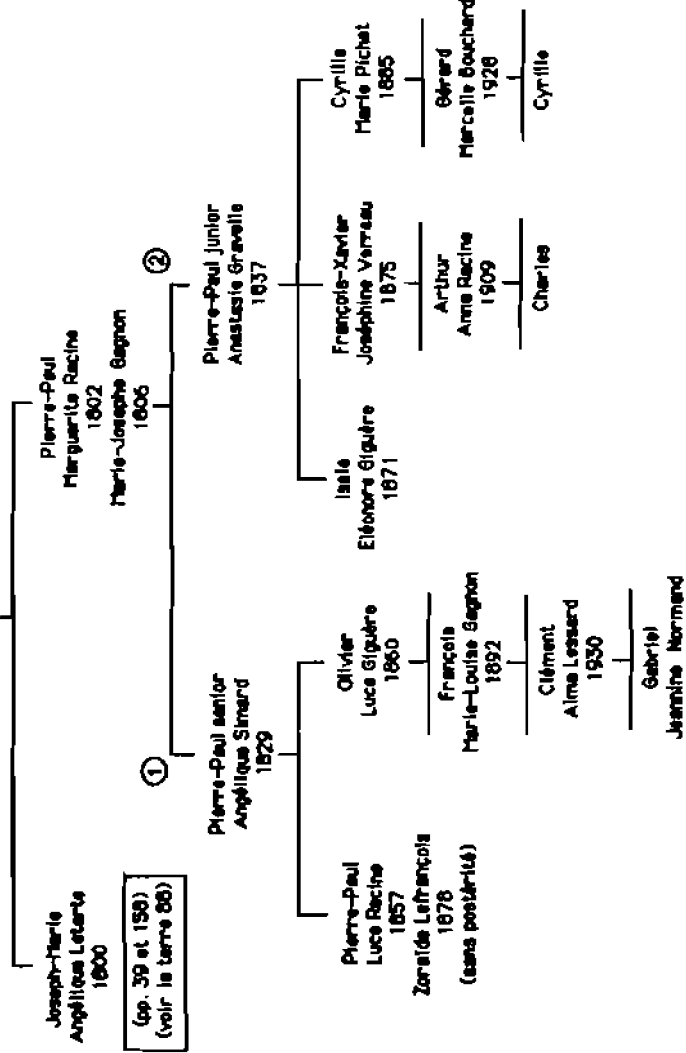
**Tableau généalogique sommaire des descendants de Joseph-Marie Blouin**

(voir aussi le Tableau p. 14-B)

Joseph-Marie Blouin — (fils d'Augustin et d'Éléonore Le Moine) : terre BB

Sauvigny Gravelle

1771







14- Les lots de Pierre-Paul Blouin Junior  
(frère de Pierre-Paul senior)

On a vu précédemment que le premier Pierre-Paul Blouin avait eu, de son premier mariage avec Marguerite Racine, en 1802, un fils qu'il nomma Pierre-Paul et qu'il eut de son deuxième mariage avec Marie-Joséphine Gagnon, en 1806, un autre fils qu'il nomma aussi Pierre-Paul. Pour les distinguer on désigna le premier "senior" et le second "junior". Il a été question précédemment des lots dévolus à Pierre-Paul senior que celui-ci divisa entre ses deux fils, Pierre-Paul et Olivier. Il reste maintenant à voir ce qu'il advint des lots possédés par Pierre-Paul junior.

On a vu aussi précédemment que le 16 mai 1831 (Ranvozé), Pierre-Paul Blouin père acquit les terres de Jean-Baptiste Racine, correspondant aux lots cadastraux 275 et 278, le premier mesurant seize perches (et dix-sept pieds au cadastre) de front sur huit arpents de profondeur du chemin royal à la rivière aux Chiens, et le deuxième seize perches et demie de front sur 102.3 arpents de profondeur de ladite rivière jusqu'au trait carré du premier rang. D'autre part, on a vu que le 13 avril 1838 (Ranvozé), Pierre-Paul Blouin avait fait un testament par lequel il donnait à son deuxième fils, Pierre-Paul junior, à titre de légataire particulier, la moitié indivise de tous les lots de terre qu'il avait acquis de la succession de Pierre Racine (voir section 11-1) et la moitié indivise de la terre acquise de Jean-Baptiste Racine, et d'un autre lot acquis de Prisque Paré le 23 février 1834 (voir la fin de la section 11-1). Pierre-Paul Blouin junior possédait aussi le lot 6 du Château-Richer qui était la continuation du lot 275 du côté sud-ouest de la rivière aux Chiens, mesurant seize perches de front du chemin royal à la clôture de la grève, et le lot 7 qui continuait le lot 6 jusqu'à la basse marée. Le 10 mai 1869 (G.-L. Dick), il vendit à François-Xavier Paré, meunier, pour \$ 466.67, le lot 6 qui était alors borné au sud-ouest par le lot 4 d'Adolphe Bouchard (sur ce dernier voir la fin de la section 11-3), et le cours de la rivière.

Pierre-Paul Blouin junior possédait aussi (peut-être en vertu du testament de son père, du 13 avril 1838), les lots 265, 270 et 271, et le lot 3 du Château-Richer, qui était la continuation des lots 270-271 jusqu'à la basse marée. Le 10 mars 1857 (Ranvozé) il vendit le lot 270, de cinq perches quatre pieds de front du chemin royal à la rivière aux Chiens (environ onze arpents de profondeur), à Joseph Racine, cordonnier, pour \$50. Celui-ci le revendit à Thomas Rodrigue le 10 novembre 1867 (L.O. Rousseau). Thomas Rodrigue décéda le 9 décembre 1917, et légua le lot 270 à son fils Louis qui décéda célibataire en juin 1946. Par son testament du 22 décembre 1944 il légua ce lot à Alphonse Deschênes, journalier. Celui-ci décéda le 2 juin 1959 et légua le lot 270 à sa femme, Léontine Jobin qui décéda le 2 février 1966 sans enfants et sans testament. Le lot et la maison furent vendus à l'enchère le 20 oct. 1966 (P. Beauregard) à Laurent Cauchon, pour \$400.

Le 9 août 1870 (G. Dick), Pierre-Paul Blouin junior vendit à Pierre-Paul Blouin son neveu (fils de Pierre-Paul senior et d'Angélique Simard), pour \$55, le lot 3 mesurant cinq perches six pieds de front sur huit arpents de profondeur de la basse marée à la rivière aux Chiens qui tourne vers l'est à cet endroit juste au nord de la voie ferrée (voir le plan cadastral). Le lot 3 était alors borné au sud-ouest par le lot 4 d'Adolphe Bouchard et au nord-est par le lot 2 d'Augustin Paré jusqu'à la basse marée. Le 15 avril 1885 (G. Dick), Pierre-Paul Blouin revendit le lot 3 à son cousin Joseph-Isaïe Blouin (fils de Pierre-Paul junior et d'Anastasie Gravelle), pour \$35. Ce lot était alors borné au sud-ouest par Olivier Perron qui avait acquis le lot 4 (voir fin de la section 11-3). Le vendeur se réservait l'emplacement du

moulin à scie (lot 5) dont Olivier Paré et son fils Maxime avaient la jouissance leur vie durant, à charge par eux de continuer à payer une rente annuelle de \$4 à l'acquéreur.

Le 19 février 1872 (G. Dick), Pierre-Paul Blouin Junior et Marcelline Gagnon sa deuxième femme, qu'il avait épousée en 1865, donnèrent à François-Xavier Blouin leur fils et beau-fils (né d'Anastasie Graveille), 1) les seize perches et demie de front ou environ des lots 275 et 278 joignant au sud-ouest à Olivier Blouin (279) et au nord-est à Adolphe Bouchard (272) et Pierre-Paul Blouin senior (277), avec la maison et les autres bâtiments dessus construits; 2) un demi-arpent de front de la rivière aux Chiens au sud jusqu'au chemin royal au nord (lot 271) joignant au sud-ouest à Adolphe Bouchard (272) et au nord-est à Augustin Paré (269); 3) trois perches de front de la clôture de la grève au chemin royal dans la terre 85 des Paré (lot 228). Ils lui donnaient aussi la maison et les autres bâtiments construits sur le lot 275, près de la rivière, ainsi que le roulant et les animaux, à charge par le donataire de payer \$150 à chacun de ses frères et soeurs issus tant du premier que du second mariage du donateur, et \$3 à chacun des trois enfants du premier mariage de ladite Marcelline Gagnon avec feu Octave Dupéré.

François-Xavier Blouin, propriétaire des lots 271, 275 et 278, passa son contrat de mariage le 23 août 1875 (G. Dick) avec Joséphine Verreau, qu'il épousa le lendemain au Château-Richer. Le 23 novembre 1884 (G. Dick), il vendit le lot 271 à son frère Joseph-Isaïe pour \$400. Ce lot de cinq perches quatre pieds de front sur six arpents de profondeur entre le chemin royal au nord et la rivière au sud (continuation du lot 270), était borné au sud-ouest par la partie sud du lot 272 d'Olivier Perron (voir la fin de la section 11-3) et au sud-ouest par le lot 269 d'Augustin Paré. Il y avait alors, sur le lot 271, une maison qui avait été construite par l'acquéreur, à ses frais.

Joseph-Isaïe Blouin épousa Eléonore Giguère, fille de Jean et d'Elise Michel-Tailion (terre 96), le 13 juin 1871. Le 12 avril 1918 (Beauregard), il vendit à Joseph Morel, fils de Claude, journalier, pour \$1500, le lot 271 avec les bâtiments, et le lot 3 du Château-Richer qu'il avait acquis le 15 avril 1885, comme on l'a vu plus haut. Le 18 août 1919 (Beauregard), Joseph Morel les donna à sa fille Eva, épouse de Léo Paré, "en propre". Celle-ci décéda le 31 mars 1969, laissant ses biens à son fils Marcel Paré.

Le 10 janvier 1909 (Beauregard), François-Xavier Blouin et Joséphine Verreau donnèrent à Arthur Blouin leur fils 1) le lot 275 de seize perches et demie de front sur huit arpents de profondeur depuis le chemin royal jusqu'à la rivière aux Chiens au nord, borné au sud-ouest par le lot 274 de Ludger Tétu et au nord-est par le lot 272 appartenant aussi à Ludger Tétu qui les avait acquis de la veuve Daniel Perron le 26 novembre 1908 (voir la fin de la section 11-3); 2) le lot 278 de seize perches et demie de front sur 102.3 arpents de profondeur au nord du lot 272 et de la rivière aux Chiens qui l'en sépare, joignant au sud-ouest au lot 279 de François Blouin (fils d'Olivier: voir section précédente) et au nord-est au lot 277 de Cyrille Blouin, fils de Pierre-Paul Blouin junior (voir même section); 3) le lot 7 du Château-Richer, de seize perches dix-sept pieds de front sur six arpents et deux perches de profondeur de la basse marée à la clôture de la grève, joignant au sud-ouest François Blouin (10) et au nord-est Ludger Tétu; 4) le lot 264 de sept perches et demie de front sur 98 arpents de profondeur de la rivière aux Chiens au trait carré et une partie du lot 265 de même largeur, voisin au sud-ouest (sur ces lots qui avaient appartenu à François Paré, voir la fin de la section 11-1); 5) le lot 260 de six perches de front sur treize

arpents et demi de profondeur de la basse marée au chemin royal, entre Augustin Paré au sud-ouest (261) et François (Francis) Blouin au nord-est (258); 6) enfin une partie du lot 25 du Château-Richer, d'un demi-arpent de front sur quinze arpents de profondeur depuis la basse marée. Le donataire devait payer \$100 chacun de ses quatre frères et \$75 à chacune de ses quatre sœurs.

Le 6 août 1938 (J.-B. Beauregard), Arthur Blouin et Anna Racine sa femme (fille de Louis et de Rose Paré), qu'il avait épousée le 13 septembre 1909, donnèrent les lots ci-dessus, avec maison, autres bâtiments et roulant, à Charles Blouin leur fils qui devait payer \$100 à chacun de ses frères et sœurs après le décès des donateurs, ceux-ci se réservant l'usufruit de leurs biens leur vie durant et le "droit de retour pour le cas où le donataire décéderait célibataire avant le survivant des donateurs".

Le 12 avril 1949 (Paul Beauregard), Charles et Arthur Blouin vendirent à Omer Hébert, cultivateur de St-Théophile de Beauce, pour \$13 000, les lots 275 et 278 et la partie sud des lots 264-265, mesurant ensemble un arpent et demi de front depuis la rivière aux Chiens au sud jusqu'au barrage qu'il y a au bout de terrain cultivé et qui sépare le terrain présentement vendu de l'autre partie des mêmes lots appartenant aux vendeurs, entre Philippe Bouchard (successeur d'Augustin Paré) au sud-ouest (276) et Clément Blouin (fils de François) au nord-est (262-263). Les vendeurs se réservaient la partie nord des lots 264-265.

Charles Blouin décéda célibataire et sans testament le 19 septembre 1949. Le 29 du même mois (Paul Beauregard), ses frères et sœurs cédèrent à leur père leurs droits à la succession du défunt.

Le 12 Juin 1950 (P. Beauregard), Omer Hébert rétrocéda à Arthur Blouin les lots que celui-ci lui avait vendus le 12 avril 1949, moyennant une somme de \$2500 qu'Arthur Blouin lui remettait. Dès le lendemain il devait quitter la maison construite sur le lot 275.

Le 6 novembre 1956 (Maurice Delage), Arthur Blouin vendit les lots 275 et 278, avec la maison et autres bâtisses, roulant et animaux, à Jules Blouin, pour \$12 000.

Le premier avril 1967 (M. Delage), Jules Blouin revendit à Jean Poissenot, ébéniste, pour \$18 000, les lots 275 et 278, avec la maison, roulant etc., ainsi que les lots 264-265, 274 et partie du lot 272 de douze perches de front du chemin public au nord à la rivière aux Chiens au sud, en suivant ses sinuosités. Arthur Blouin avait acquis avant 1949 (d'après l'acte du 29 septembre 1949 ci-dessus) le lot 274 de quatre arpents en superficie, au sud-ouest du lot 275, et la partie sud du lot 272 (au sujet de ces lots voir la fin de la section 11-3: ils appartenait à Ludger Tétu en 1908). En 1928 la partie sud du lot 272 appartenait à Joseph Paré, fils de François, marchand, et mesurait douze perches de front de la rivière aux Chiens au sud jusqu'au chemin royal au nord plus cinq arpents de profondeur au nord du chemin royal. Joseph Paré avait aussi la partie sud du lot 269, de trois perches de front du chemin royal à la haute marée, avec bâtisses. Le 5 mai 1928 (Beauregard), Joseph Paré vendit cette partie sud du lot 269 à Joseph Tremblay, forgeron, pour \$1000. Celui-ci décéda en 5 février 1956, léguant ses biens à sa femme, Amélie Tremblay. Il avait aussi le lot 2 du Château Richer, qui était la continuation du lot 269 jusqu'à la basse marée.

Jean Polesnot était en possession des lots ci-dessus depuis le 30 novembre 1966. La maison qu'il occupe sur le lot 275 au nord du chemin royal (numéro 9001 de l'avenue Royale), près de la rivière, paraît très ancienne, mais elle a été construite après 1831. En effet, quand Jean-Baptiste Racine vendit le lot 275 à Pierre-Paul Blouin le 16 mai 1831, il n'y fut pas fait mention de bâtiments, pas plus que le 11 février 1813 quand Jean-Baptiste Racine eut ce lot par donation de son père, Michel Racine, "sans bâtiments". Il est probable que Pierre-Paul Blouin junior construisit cette maison à l'occasion de son mariage avec Anastasie Gravelle, en 1837.

15- La terre 82 de Claude Noyer Racine  
depuis 1795 - [lot 247 du cadastre

A la terre 81, section 3, on a vu que le 24 février 1710 (Jacob), Claude Noyer Racine, fils d'Etienne et de Catherine Guion, avait passé son contrat de mariage avec Geneviève Gagnon, fille de Noël et de Geneviève Fortin, qu'il épousa le lendemain au Château-Richer. A cette occasion Etienne Racine donna à son fils la terre 82 mesurant deux arpents et deux perches de front de la basse marée du fleuve à la rivière aux Chiens et trois arpents de profondeur depuis la rivière jusqu'au bout de la lieue et demie, soit le lot 12 des partages de 1679 et 1689 (voir terre 81). Etienne Racine (fils de l'ancêtre Etienne Racine) avait acheté cette terre de son frère Pierre et de Louise Guion son épouse le 27 mars 1700 (Genaple).

A la section 9 de la terre 81 on a vu que Claude Noyer Racine décéda en décembre 1749 et que l'inventaire de ses biens fut fait le 16 janvier 1750 (Boucauit de Godefus). Il avait alors une maison de colombages de 45 pieds de long sur 18 de large avec un solage en pierre, couverte en bardeaux, consistant en une grande chambre, cuisine et deux cabinets, et divers autres bâtiments. Le 28 octobre 1744 (Pichet), il avait donné une partie de sa terre, soit douze perches de front du côté du nord-est, joignant la terre 83 de Jean Racine, à son fils Louis Noyer Racine qui épousa Dorothee Simard le 12 juillet 1745. Celle-ci décéda en janvier 1747 après avoir donné naissance à un enfant qui ne lui survécut pas. Louis Noyer Racine se remaria le 13 mai 1748 avec Marguerite Caron dont il eut deux fils: Jean-Baptiste, qui épousa Charlotte Lefrançois en 1773 et Louis-François, qui épousa Elisabeth Lefrançois en 1778.

Après le décès de Claude Racine son fils Louis acquit les parts de ses frères et soeurs dans le reste de la terre 82 dont il avait déjà douze perches de front. Lorsque Jean-Baptiste, fils de Louis, passa son contrat de mariage avec Charlotte Lefrançois, le 20 janvier 1773 (Crespin), son père lui donna tous les biens meubles et immeubles qui lui appartiendraient à son décès. Jean-Baptiste et son épouse décédèrent tous deux au début de 1777 et la donation ci-dessus fut résiliée. Le 24 septembre 1777 (Crespin), Louis Noyer Racine donna tous ses biens à son deuxième fils, Louis-François, qui épousa Elisabeth Lefrançois soeur de Charlotte, le 3 août 1778.

En 1795 Louis Racine, fils de Jean-Baptiste et de Charlotte Lefrançois, contesta la résiliation de la donation faite à son père en 1773 et la donation subséquente faite par Louis Noyer Racine à son deuxième fils, le 24 septembre 1777. Pour éviter toutes difficultés on procéda d'abord, le 12 octobre 1795 (Crespin), à l'inventaire des biens de Louis Noyer Racine qui était alors décédé et à la vente de ses biens meubles aux enchères, dont le produit, 2872 livres, fut partagé également entre Louis Racine fils de Jean-Baptiste et Louis-François Racine son oncle. Le 5 novembre 1795 (Planté), eut lieu le

partage des terres du défunt qui comprenaient la terre 82 et d'autres lots de terre dans diverses parties de la terre 81, tel qu'expliqué à la section 9 de cette terre. Il fut alors convenu que Louis-François Racine, fils de Louis Noyer, aurait la terre 82 mesurant alors deux arpents quatre perches et six pieds de front de la basse marée à la rivière aux Chiens, et trois arpents quinze pieds au-dessus de la rivière jusqu'au trait carré du premier rang, et que Louis Racine, fils de Jean-Baptiste aurait les parts situées dans la terre 81, qu'il vendit à Joseph-Marie Blouin dès le 9 juin 1796 (Crespin).

Là s'arrêtait, à la terre 81, l'histoire de la terre 82 qui jusque là n'était pas dissociée des parts de la terre 81 lors des partages successoraux. Il s'agit maintenant de poursuivre l'histoire de cette terre 82 depuis le partage de 1795.

Le 20 mars 1809 (Bernier), Louis-François Racine et Elisabeth Lefrançois donnèrent leur terre à leur fils Claude Noyer Racine. Celui-ci devait payer 900 livres à chacun de ses frères et soeurs: Marie-Bondance (Abondance), épouse de Louis Pépin, Louis, Jérôme, Elisabeth, Christophe, Jean-Marie et Urbain Racine dit Noyer. Le 23 mars 1809 (Bernier), les donateurs firent leurs testaments par lesquels ils ratifiaient la donation ci-dessus. Ces testaments furent remplacés par ceux du 9 août 1810 (Bernier), qui confirmaient la même donation. Claude Noyer Racine épousa Marguerite Paré, fille de Jean et de Marie Pépin-Lachance, le 17 février 1824 (contrat de mariage le 12 février - Ranvoyzé).

Le 24 juin 1844 (Ranvoyzé), Claude Racine et Marguerite Paré firent leurs testaments par lesquels ils léguaient à Urbain Racine, leur frère et beau-frère, tous leurs biens meubles et immeubles à charge par le légataire d'avoir soin d'eux leur vie durant.

Urbain Racine épousa Marie Paré, fille d'Etienne et d'Agnes Paré (terre 84), le 13 janvier 1835. Il décéda le 7 décembre 1875. Par son testament du 3 avril 1842 (L.-C. Lefrançois), il désignait son épouse, Marie-Martine Paré, comme légataire unique et universelle de ses biens. Celle-ci décéda le 20 janvier 1885 et par son testament du 13 octobre 1878 (A.-N. Vézina), elle désigna son fils Louis Racine comme légataire universel de ses biens, moins la partie qu'elle léguait à son fils Narcisse, soit un emplacement d'un quart d'arpent de front sur autant de profondeur borné au nord par le chemin royal, avec bâtiesse dessus construites (lot 257 du cadastre) et quatre perches de front sur la profondeur depuis la clôture de la grève jusqu'à la ligne nord de la grange, à trois perches au sud du chemin royal, du côté sud-ouest du lot 247, lequel était borné en totalité au sud-ouest par les lots 248-249 et 262-263 d'Olivier Blouin et au nord-est par le lot 246 de Louis Racine (moitié sud-ouest de la terre 83).

Aux terriers du Séminaire de Québec depuis 1850 la terre d'Urbain Racine mesurait vingt-quatre perches six pieds de front sur 29.4 arpents de profondeur au sud de la rivière aux Chiens, et trois arpents quinze pieds de front sur 96.6 arpents de profondeur de ladite rivière jusqu'au trait carré.

Louis Racine, fils d'Urbain et de Marie Paré, épousa Anastasie Blouin, fille de Pierre-Paul et d'Angélique Simard (terre 81), le 17 janvier 1860. Il décéda le 16 septembre 1891. Par son testament du 13 du même mois (Vézina), il légua à son épouse l'usufruit de ses biens et leur propriété à leur fils Siméon Racine. Celui-ci épousa Marie Côté, fille d'Elzéar et de Médée Simard, le 15 juillet 1890 à Sainte-Anne. Marie Côté décéda le 10 avril 1892.

Le 6 août 1895 (Vézina), Anastasie Blouin, veuve de Louis Racine, et Siméon Racine son fils vendirent le lot 247, avec les bâtisses dessus construites, moins l'emplacement de Narcisse Racine et un autre de six perches et demie de front sur un arpent de profondeur réservé par les vendeurs au sud du chemin royal, à Jean Gilbert, cultivateur de Saint-Urbain, comté de Charlevoix, pour le prix de \$3000. L'emplacement réservé par les vendeurs fut vendu le même jour à Joseph Morel, journalier, pour \$150. Le 11 juin 1899 (Vézina), Jean Gilbert acquit pour \$475 les quatre perches de front que possédait Narcisse Racine de la clôture de la grève au sud de la grange et que ce dernier avait vendues à François Portier le 5 août 1892 (Vézina) pour \$500.

Le 21 juin 1903 (Vézina), Anastasie Blouin et Siméon Racine vendirent à Joseph Racine, journalier, leur fils et frère, pour \$200, un emplacement de trois perches et un quart de front sur un arpent de profondeur borné au nord au chemin municipal, au sud et au sud-ouest à Jean Gilbert et au nord-est à Joseph Morel, faisant aussi partie du lot 247. Joseph Racine le revendit à Arménias Gilbert, charretier, le 2 juillet 1903 (Vézina), pour \$200.

Jean Gilbert épousa Zélie Labbé qui décéda le 26 novembre 1906. Par son testament du 4 avril 1894 (Charles Bolvin, notaire à La Malbaie), elle légua sa moitié indivise du lot 247 à son mari. Le 18 mars 1908 (Vézina), celui-ci vendit sa terre à Ferdinand Tremblay son gendre (il avait épousé Adényse Gilbert le 13 février 1899 à Sainte-Anne), pour le prix de \$5000.

Le 19 juillet 1945 (Paul Beauregard), Ferdinand Tremblay et Adénise Gilbert vendirent le lot 247 à Roland Bilodeau, cultivateur de la Bale St-Paul, avec les bâtisses et le roulant, pour \$12 000. La terre y est dite mesurer deux arpents et huit perches de front de la basse marée à la rivière aux Chiens et trois arpents de la rivière au trait carré. Le 13 août 1947 (Luc-V. Robert), Roland Bilodeau la revendit à Cyrille Blouin, épiciier, pour \$10 000.

Le 30 août 1951 (Paul Beauregard), Cyrille Blouin, cultivateur, et Marie-Anna Harvey son épouse vendirent le lot 247, moins les parties déjà vendues, à Joseph Gagnon, entrepreneur de chantiers, fils de Téléphore, du Château-Richer, pour \$8600, avec la maison, grange etc. Le même jour Joseph Gagnon vendait à Cyrille Blouin un emplacement faisant partie du lot 247, de 200 pieds de long sur 75 de large, avec la maison dessus construite, pour \$3500.

Le 21 janvier 1952 (Paul Beauregard), Joseph Gagnon, célibataire, revendit à Jean-Thomas et Paul-Emile Turcotte, cultivateurs de Sainte-Marie de Beauce, la partie du lot 247 du chemin royal au trait carré, moins les parties vendues, et sans bâtisses, pour \$5500. Le 3 octobre 1953 (Paul Beauregard), Paul-Emile Turcotte vendit ses droits à son frère pour \$2000. Le 12 mai 1952 (P. Beauregard), Joseph Gagnon avait vendu à Jules Blouin, pour \$1800, la partie du lot 247 de la basse marée au chemin royal, moins un emplacement de 60 pieds de large sur 115 de long borné au nord au chemin royal.

LES TERRES 82 ET 81 AU CADASTRE OFFICIEL DE 1879

1) CADASTRE DE SAINTE-ANNE

LOT

Terre 82

247    Veuve Urbain Racine            368 arp. 90 perches en superficie. Aux  
terriers du Séminaire de Québec cette terre  
mesure 2 arp. 4 perches 3 pieds de front  
sur 29.4 arpents au sud de la rivière aux  
Chênes et 3 arpents 15 pieds sur 96.6  
arpents au nord de la rivière.

Terre 81

248    Pierre-Paul Blouin senior        5 perches de front sur 15 arpents et  
puls son fils Pierre-Paul        demi de profondeur  
le 15 nov. 1857. Olivier  
Blouin en 1881.

249    Olivier Blouin (1863)            Irrégulier sur 14 arp. 6 per. 12 pieds  
Superficie: 7 arp. 29 per. 54 pieds

250    Louis Racine                    2 perches 9 pieds (2 per. et demie)  
sur une perche 12 pieds de profondeur

251    Julien Caron                    14 pieds sur 20 pieds

252    Veuve Urbain Racine            Irrégulier. Superficie: 1 per. 244 pieds

253    Augustin Paré                    Irrég. sur 6 arp. 4 per. 8 pieds  
Superficie: 6 arp. 65 per. 114 pieds

254    Pierre-Paul Blouin (1857)        1 arp. sur 6 arp. et demi  
(fils de Pierre-Paul senior)

255    Jérôme Simard                    Irrég. sur 15 arp. (5 perches et demie  
(vendu à Chrysostome            de front du chemin royal à la rivière)  
Blouin le 26. 3. 1877)            Superficie: 8 arp. 45 per. 180 pi.

256    Chrysostome Blouin              2 per. 13 pi. sur 2 per. 3 pi.

257    Veuve Urbain Racine            5 per. 12 pi. sur 7 per.

258    Olivier Blouin                    Irrég. sur 13 arp. 7 per.  
Superficie: 8 arp. 1 per. 118 pi.

259    Chrysostome Blouin              6 per. sur 14 arp. et demi  
(9 août 1870)

260    Pierre-Paul Blouin senior        6 per. sur 13 arp. et 5 pi.

261    Augustin Paré                    1 arp. 9 per. 3 pi. sur 28 arp.



262	Pierre-Paul Blouin senior (puis son fils Pierre-Paul le 15 nov. 1857). Olivier Blouin en 1881.	8 per. et demie sur 97.1 arp.
263	Olivier Blouin (1863)	8 per. et demie sur 97.5 arp.
264	Jérôme Simard (vendu à Olivier Perron le 21-3-1882)	7 per. et demie sur 98 arp.
265	Pierre-Paul Blouin Junior puis F.X. son fils.	7 per. et demie sur 98 arp.
266	Pierre-Paul Blouin (fils de Pierre-Paul senior) Cyrille Blouin en 1882.	1 arp. 7 per. sur 25 arp. et demi
267	Olivier Blouin (fils de Pierre-Paul senior) 1863	Irrég. sur 19 arp. Superficie: 23 arp.
268	Jean Racine	5 per. sur 5 per.
269	Augustin Paré	3 per. sur 17 arp. et demi
270	Joseph Racine (1857) puis Thomas Rodrigue (1867)	5 per. 4 pl. sur 11 arp.
271	F.X. Blouin (1872) Isaïe Blouin (1884)	5 per. 4 pl. sur 6 arp.
272	Maxime Bolduc Olivier Perron en 1880	1 arp. 2 per. sur 16 arp. et demi
273	François Paré	Irrég. Superficie: 1 arp. et demi
274	Séminaire de Québec	Irrég. Superficie: 4 arp. 50 per.
275	Pierre-Paul Blouin Junior (puis son fils Frs-Xavier)	1 arp. 6 per. 17 pl. sur 8 arp.
276	Augustin Paré	2 arp. 4 per. sur 100 arp.
277	Pierre-Paul Blouin (fils de Pierre-Paul senior) Cyrille Blouin en 1882	1 arp. 6 per. 4 pieds sur 101.5 arp.
278	Pierre-Paul Blouin junior (puis son fils F.-X.)	1 arp. 6 per. 9 pl. sur 102.3 arp.
279	Olivier Blouin (1863) François son fils en 1892	2 arp. 3 per. 12 pl. sur 106 arp.

## 2) CADASTRE DU CHATEAU-RICHER

### LOT

- |   |   |  |
|---|---|--|
| 1   | Olivier Blouin  | Irrég. le long de la rivière à son embouchure<br>Superficie: 1 arp. 48 per.  |
| 2   | Augustin Paré<br>avec lot 269 de Ste-Anne               | 3 per. sur 7 arp. et demi  |
| 3   | Pierre-Paul Blouin junior<br>Isabe Blouin en 1885       | 5 per. 6 pl. sur 8 arp.<br>(suite des lots 270-271 de Sainte-Anne)   |
| 4   | Maxime Bolduc<br>Olivier Perron en 1880                 | 1 arp. 2 per. sur 8 arp.<br>(suite du lot 272 de Ste-Anne)   |
| 5   | Maxime Paré   | Irrég. Superficie: 48 per.   |
| 6   | François-Xavier Paré<br>(fils d'Augustin)               | Irrég. (16 per. de front)<br>Superficie: 10 arp. 61 per.   |
| 7   | Pierre-Paul Blouin senior<br>P.P. Blouin Junior en 1880 | 1 arp. 6 per. 17 pl. sur 6.2 arp.  |
| (les lots 5, 6 et 7 sont le prolongement du lot<br>275 de Sainte-Anne)  |   |  |
| 8   | Olivier Blouin  | Irrég. Superficie: 1 arp. 68 per.  |
| 9   | Veuve Narcisse Bleau                                    | 1 arp. 3 per. sur 1 arp. 7 per. 12 pl.   |
| 10  | Olivier Blouin  | 1 arp. 3 per. sur 13 arp.  |
| (les lots 8, 9 et 10 sont le prolongement du lot<br>274 de Sainte-Anne) |   |  |
| 11  | Richard Tremblay  | Irrég. jusqu'à 13 arp. et demi de profondeur; de là 13 per. 10 pl. jusqu'au bout de la lieue et demie.<br>Superficie: 184 arp. 76 per. 316 pl. |
| 12  | François (-Xavier) Paré<br>(fils d'Augustin)            | 9 per. 13 pl. sur 8 per., plus 4 per.<br>13 pl. sur 12 pl. Superf.: 80 per. 310 pl.  |
- Moulin à farine vendu par Jean-Richard Tremblay à Zacharie Cloutier le 24 fév. 1859 (G. Légaré) et par celui-ci à François Paré le 15 nov. 1877 (G. Dick).

## LA TERRE DE JEAN RACINE

### No 83 (4 arpents de front)

Après avoir fait l'histoire plutôt complexe des terres 81 et 82 on constatera que celle de la terre 83 est plutôt très simple. On se rappelle que Jean Racine, fils d'Etienne et de Catherine Guion (lots 4, 5, 6 et 9 de la terre 81) avait obtenu la terre 83, de quatre arpents de largeur, à l'occasion de son contrat de mariage avec Marie Magdeleine Bouchard d'Orval (ou Dorval), fille unique et héritière de Claude Bouchard Dorval et de Marie Magdeleine Bellenger, le 10 octobre 1722 (Barbel). On fera ici l'historique complet de cette terre, depuis sa concession en 1655.

La terre 83 fut concédée par Jean de Lauson, procureur de la Compagnie de Beaupré, à Robert Anest, le 30 janvier 1655 (ASQ). Elle mesurait quatre arpents de front sur une lieue et demie de profondeur entre Nicolas Leblond (qui avait alors la terre 82) au sud-ouest, et Jean Espèze au nord-est (terre 84). Le 8 octobre 1655 (Auber), Robert Anest vendit cette concession à Louis Houde pour 200 livres. Il avait alors comme voisins Jacques La Barche au sud-ouest et Robert Paré et Jean Espèze au nord-est (Jean Espèze devait donner sa terre à Jean Paré, son filloul, fils de Robert, le 13 octobre 1657, devant le notaire Audouart). Le 3 octobre 1655 Jean de Lauson, comme procureur de la Compagnie de Beaupré, avait autorisé Robert Anest à vendre "l'une de ses deux concessions qu'il a à la Coste de Beaupré" (son autre concession faisant partie de la terre 66 au Château-Richer, au Sault-à-la-Puce), comme on le voit par un billet attaché à l'acte du 8 octobre 1655. Robert Anest donna quittance à Louis Houde le 13 février 1656, au bas du contrat de vente.

Le 26 mars 1656 (Auber), Louis Houde remettait sa terre à Robert Anest en échange des quatre arpents et huit perches de front que ledit Anest possédait dans la terre 66. Il avait alors pour voisins Jean Verdon au sud-ouest (terre 82) et Robert Paré et Jean Espèze au nord-est (84). Cet échange n'eut pas de suite et, le 29 juin 1656 (Auber), Louis Houde vendait ses quatre arpents de la terre 83 à Jacques Gamache dit La Mare pour 300 livres. Nicolas Le Blond est alors voisin au sud-ouest, sans doute à titre de premier concessionnaire de la terre 82 que Jean Verdon possédait alors. Le 25 juin 1656 Jean de Lauson avait permis à Louis Houde de vendre sa concession à Jacques Gamache (billet annexé au contrat). Le 15 août 1661 (au bas du contrat de vente) Louis Houde donnait une quittance de 300 livres à Jacques Gamache.

Le 10 janvier 1671 (Vachon), Jacques Gamache vendait la moitié sud-ouest de la terre 83 à François Sauvín dit La Rose, maître charpentier de navire, pour le prix de 50 livres. Le 22 août 1681 (Auber), il lui vendait la moitié du nord-est pour le prix de 300 livres. Le 4 juin 1674 (Rageot), François Sauvín avait engagé Léonard Girardy et Guillaume Morel pour lui défricher quatre arpents de terre en superficie sur sa concession, sise alors entre Noël Racine au sud-ouest et Jacques Gamache au nord-est, celui-ci ayant encore l'autre moitié de sa terre. Le 8 février 1675 (Becquet), Marie Baril, épouse de François Sauvín alors absent, afferma les deux arpents qu'ils possédaient dans la terre 83 à Guillaume Morel, pour trois ans. François Sauvín et sa femme demeuraient en fait à Québec, rue Saint-Pierre, en la maison de Louis Coullart de Lespinay (Duquet, 24 mars 1676 et Rageot, 12 mai 1679). Ils les affermèrent ensuite à Pierre Racine, qui avait acquis la terre voisine (82) lors du partage des terres 81 et 82 en 1679, et à son frère François.

Le 29 juillet 1681 (Prévôté de Québec, vol. 16, fo. 36 du deuxième cahier), François Sauvin faisait assigner Pierre et François Racine pour les faire condamner à remettre en état une maison à lui appartenant "laquelles ils ont fait bruller par leur faute, ayant mis le feu dans leur désert dans les temps deffendus". Les défendeurs répliquèrent qu'ayant mis le feu dans leur désert "à plus de dix arpens de la maison du demandeur, le lendemain le feu courut par un désert que ledit demandeur a obligé les deffendeurs de faire pour le descouvrir et au travers du bois debout le feu prit à quelques tas de bois qui n'estoient qu'à quatre pas de lad. maison, ce qui fit prendre lad. maison en feu, que les voisins savent qu'il n'y a point de leur faute y ayant du bois debout entre le lieu où ils ont mis le feu et lad. maison, que s'il y avoit eu le moindre homme en lad. maison elle n'auroit point brullé". Le juge ordonna de faire entendre les voisins pour savoir de quelle manière est venu le feu.

Les parties revinrent à la Prévôté le 19 août 1681 (ibid., fo. 42 du deuxième cahier), avec Robert Paré pour témoin de la part de Jacques Gamache aussi assigné mais qui ne put venir à cause de sa vieillesse, "et le demandeur ne luy ayant offert ny cannot ny autre voiture", et Joseph Paré, appelé par les défendeurs. François Sauvin dit que l'hulssier n'aurait pas dû assigner Jacques Gamache ainsi que ledit Paré, "attendu que s'il y a tesmoins à faire entendre ce doitvent estre les deffendeurs". François Racine dit "qu'il ne scait pourquoy il est assigné n'ayant autre cognoissance du feu qui a pris à la maison du demandeur que pour y avoir couru comme les autres voisins, mais qu'il ne travaillait pas avec son frère Pierre Racine". Quant à Pierre Racine il soutint ce qu'il avait déjà dit et il emmena Joseph Paré pour en dire la vérité. François Sauvin dit qu'il ne pouvait croire ledit Paré "attendu l'alliance qui doit estre entre luy et les dits deffendeurs". Robert Paré répliqua qu'il n'était pas vrai qu'il doit y avoir une alliance entre eux. Considérant que François Sauvin avait reconnu que le feu n'avait pris à sa maison que le lendemain que Pierre Racine avait fait brûler son "désert", et qu'il y avait des tas de bois proche de sa maison, le juge renvoya les parties hors cours et le demandeur aux dépens.

Le 9 juin 1692 (ASQ, bailliage de Beaupré, Séminaire, 20: 4, p. 69), François Sauvin réclama une compensation de Pierre Racine, qui avait encore sa terre à bail et qui ne l'avait pas ensemencée tel que convenu pour l'année précédente et la présente. Pierre Racine fut condamné à livrer au demandeur la moitié des grains qu'il recueillerait sur la terre du demandeur, et la moitié de foin qu'il ramasserait sur toute la terre.

Le 9 mars 1693 (Chambalon), François Sauvin et Marie Baril sa femme, demeurant à Québec, faisaient leur testament par lequel ils léguaient à leur fille unique, Françoise Sauvin, tous les biens qu'ils délaisseraient. Ils donnaient à Pierre Veau la somme de 3 000 livres en considération des services qu'il leur avait rendus depuis quatre à cinq ans "avec autant de respect qu'à ses père et mère". Ils faisaient de nombreux dons aux communautés religieuses et aux églises, soit pour faire dire des messes ou simplement pour "participer dans les prières et bonnes oeuvres qui s'y font". Ils n'oublièrent pas leurs filleuls ("fillols") et filleules, ni les "pauvres honteux de cette ville de Québec" à qui ils donnaient 100 livres. Ils désignèrent enfin pour leur exécuteur testamentaire Jean Dorval (Bouchard), habitant de l'île d'Orléans.

Le 6 octobre 1693 (Chambalon), François Sauvin et sa femme vendaient à Claude Bouchard dit Dorval, habitant de Saint-Pierre en l'île d'Orléans, leur terre de quatre arpents de front en la paroisse de Sainte-Anne (83) joignant d'un côté celle de Pierre Racine (82) au sud-ouest et celle de Jean Paré au

nord-est (84), dont ils avaient acquis deux arpents le 10 janvier 1671 et deux arpents le 22 août 1681. Cette vente était faite pour le prix de 2 000 livres déjà payées.

Le 11 février 1694, Claude Bouchard Dorval, fils de Claude et de Marguerite Beunard, passa son contrat de mariage avec Magdeleine Bellenger, fille de feu Charles Bellenger et de Barbe Cloutier, du Château-Richerqu'il épousa le 15. François Sauvin et sa femme y assistaient. De ce mariage naquit Magdeleine, le 19 septembre 1704. Le 10 octobre 1722 (Barbel), celle-ci passa son contrat de mariage avec Jean Racine, fils d'Etienne et de Catherine Gulon (terre 81). À l'occasion de ce mariage il fut convenu que les futurs époux feraient leur demeure avec Claude Bouchard Dorval et sa femme et qu'ils travailleraient pour faire valoir leurs biens, en étant nourris et entretenus par eux, mais "sans pouvoir prétendre aucuns salaires d'autant qu'après le décès dudit Dorval et lad. Bellenger sa femme, tous et uns chacuns leurs biens meubles et immeubles de quelque nature et manière que ce soit reviendront à lad. Dorval leur fille comme leur seule et unique héritière". Claude Bouchard décéda le 10 août 1724 et Magdeleine Bellenger en novembre 1748.

Le 8 octobre 1752 (Panet), Jean Racine et Magdeleine Bouchard Dorval, voulant établir sur leurs terres leurs trois fils, Claude, Charles et Michel, qui les avaient cultivées en commun avec eux jusqu'à présent, et désirant éviter le morcellement de leurs biens qui serait survenu si leurs trois filles, Magdeleine, Marie-Joséphé et Monique, en avaient demandé leur part, résolurent, d'accord avec leurs enfants, de les vendre à leurs fils au prix de l'estimation qui en serait faite, à condition que la moitié de ce prix fût payé aux trois filles. Les parties choisirent à cette fin pour arbitres François Verreau et Etienne Morel, qui estimèrent comme suit les terres de Jean Racine:

1- la terre de quatre arpents de front à Sainte-Anne (83) avec les bâtiments dessus construits	5 000 livres
2- les onze perches de front sur dix arpents de profondeur, c'est-à-dire jusqu'à la rivière aux Chiens, s'élargissant à quinze perches au-dessus de la rivière, entre Louis Racine, fils de Claude, au sud-ouest et la veuve de François Racine au nord-est	2 500 "
3- une terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur au sud de la rivière Boyer, et 91 arpents en superficie au même lieu	<u>800</u> " <u>8 300</u> "

Jean Racine et sa femme se réservaient l'usufruit de ces terres leur vie durant, à titre de précaire, et la faculté d'établir chacun de leur fils sur lesdits biens fonds "ainsy qu'ils aviseront". Aucun document subséquent n'indique comment ces biens furent partagés entre eux, mais on retrouve par la suite Michel Racine sur les onze perches dans la terre 81, Claude sur la terre 83 et Charles à la rivière Boyer (voir pages 22-23).

Le 22 octobre 1753 (Crespin), Gabriel Racine, avancé en âge, malade et non marié, donnait à son frère Jean, pour les fils de celui-ci: Claude, Michel et Charles, ses parts dans les lots 4, 5 et 9, soit huit perches et treize pieds de front au total, comme on l'a vu précédemment, à la page 22.

Le 7 février 1756 (Crespin), Charles Gravelle, maître forgeron à Sainte-Anne, et Monique Racine sa femme (qu'il avait épousée en 1752), ratifiaient le contrat de cession et vente du 8 octobre 1752 en faveur de Claude, Charles et Michel Racine. D'après cet acte chacune des filles devait recevoir un sixième du prix de vente de 8 300 livres, mais elles devaient rendre compte de ce qu'elles avaient déjà reçu en avancement d'hoirie par leur contrat de mariage. Magdeleine Racine avait épousé Claude Caron (terre 95), le premier octobre 1742, Marie-Joséphé avait épousé Guillaume Michel dit Tallon le 3 février 1744. La date exacte du mariage de Monique avec Charles Gravelle n'est pas connue, mais ils passèrent leur contrat de mariage le 16 juillet 1752 (Crespin) (voir terre 92-2).

Claude Racine épousa Marguerite Trépagny, fille de Claude et d'Angélique Michel dit Tallon (terre 47), le 22 novembre 1756, au Château-Richer, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 14 novembre. Le 26 juin 1784 l'arpenteur Ignace Plamondon fils chaîne la terre de Claude Racine et constata qu'elle mesurait quatre arpents dix pieds et un pouce entre ses anciennes bornes.

Aucun inventaire n'a été fait après les décès de Claude Racine et de Marguerite Trépagny. Leur fils Louis (Louis-François) épousa d'abord, le 22 janvier 1788, Monique Giguère, fille de Joseph et de Monique Filion (terre 94), puis le 28 janvier 1794, Marguerite Cloutier, fille de Zacharie et de Geneviève Huot, au Château-Richer. De ce deuxième mariage Louis Racine eut un fils, Louis, qui épousa d'abord, le 5 novembre 1816, Angélique Barette, fille de Joseph et de Marie-Anne Lebeau, à Sainte-Anne, puis, le 16 février 1841, Marguerite Cochon au Château-Richer. Louis Racine avait eu la moitié de la terre 83 au décès de sa mère, Marguerite Cloutier, et son père lui donna l'autre moitié le 4 novembre 1816 (Bernier). Le 31 mars 1826 (Bernier), Louis Racine obtint du Séminaire de Québec un titre nouvel lui confirmant la possession de quatre arpents et neuf pieds de terre de largeur. Il en sera de même au cadastre abrégé des seigneuries, fait en 1859.

Le 9 janvier 1866 (G.Dick), Louis Racine donna la moitié sud-ouest de sa terre à son fils Louis (né d'Angélique Barette), et la moitié nord-est à son autre fils, Onésime, né de Marguerite Cochon. Ces deux lots de deux arpents de front chacun devinrent en 1879 les lots 246 (Louis) et 245 (Onésime) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne.

#### La terre de Louis Racine (lot 246), depuis 1866

Le 9 janvier 1866 (G.Dick), Louis Racine et Marguerite Cauchon donnèrent à Louis Racine, leur fils et beau-fils, deux arpents de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à la terre d'Urbain Racine (lot 247: terre 82) et au nord-est aux autres terres des donateurs, avec la maison, grange-étable dessus construites et les meubles, animaux et roulant déjà en possession du donataire, tout en s'en réservant l'usufruit. Le donataire devait payer à chacun de ses frères et soeurs la moitié de 100 francs, d'une vache et d'une moutonne excepté Marie qui a déjà reçu sa vache et sa moutonne, et Delvie qui n'a reçu que sa vache, à Thomas et Joseph une pioche et une vache, pour leurs droits légitimaux dans la succession future de leur père, à Magdeleine, sa soeur consanguine, la moitié de \$100 pour ses droits de légitime maternelle à elle réservés par Angélique Barette sa mère, épouse en première nocces du donateur, par son testament du 18 mars 1839 (Ranvozyé), et aux représentants légaux de feu Marie Racine, épouse de Joseph Tremblay, la moitié de \$2 pour balance de droits légitimaux paternels. Le

13 août 1844 Louis Racine épousa Marie-Magdeleine Gravelle, fille de Julien et de Magdeleine Cauchon, au Château-Richer.

Le 3 février 1873 (G. Dick), Louis Racine et Marie Gravelle son épouse donnèrent leur terre de deux arpents de front sur une lieue et demie de profondeur à leur fils Louis, à charge par celui-ci de payer les dettes des donateurs et de payer à Marguerite Cauchon les obligations qui lui étaient dues en vertu de la donation de 1866, et à son frère Jean et à ses soeurs chacun \$50 plus une moutonne et un rouet à filer à ses soeurs, pour leur légitime. Les donateurs se réservaient l'usufruit de leurs biens. Louis Racine épousa Rose Paré, fille d'Augustin et de Sophie Simard (terre 81, section 10), le 7 septembre 1875.

On verra à la terre 84 (moitié sud-ouest), que Louis Racine fils acquit les lots 234 et 236 de François Cloutier le 28 septembre 1874 (G. Dick), puis le lot 235 de Claude Morel le 9 août 1880 (Vézina). On y verra à ces dates, la description de ces lots situés au nord de la rivière aux Chiens.

Le 22 décembre 1913 (Beauregard), Louis Racine donna à son fils Louis (le cinquième Louis) les lots 246, 234, 235 et 236. Le donataire épousa Joséphine Lachance, fille de David et de Luce Giguère, le 13 septembre 1909 à Sainte-Anne. Il décéda le 14 juin 1924. Par son testament du 3 mai 1924 (Beauregard), il légua sa moitié indivise des lots ci-dessus à son épouse.

Le 17 juin 1964 (Paul Beauregard), Joséphine Lachance vendit à Pierre Racine (comptable agréé), son petit-fils, un terrain de grève faisant partie du lot 246, mesurant 200 pieds le long du boulevard Ste-Anne, joignant au nord-est le lot 245 (moitié nord-est de la terre 83) appartenant alors à Hilaire Turcotte, pour \$1 700.

Joséphine Lachance décéda le 24 décembre 1969 à 77 ans. Par son testament du 15 septembre 1969 (Gérard Beauregard), elle légua les lots 234-235-236 et 246 et les bâtisses dessus construites, moins la partie vendue à Pierre Racine, à son fils Georges Racine qui épousa Marguerite Paré, fille de Francis et de Laura Racine, le 26 octobre 1938. Georges Racine décéda le 20 juin 1971 à 59 ans. En vertu de la clause de donation mutuelle contenue dans son contrat de mariage du 17 octobre 1938 (J.-B. Beauregard), il légua sa part des lots ci-dessus à son épouse. Le 30 juillet 1971 (G. Beauregard), celle-ci vendit ces lots à Ovilla Racine, menuisier, frère de Georges (qui épousa Gisèle Morel le 2 septembre 1950), avec la maison, grange, animaux et roulant, pour le prix de \$15 000, moins un emplacement de 77' x 90' qu'elle se réservait.

Le 16 décembre 1971 (G. Chevrette), Ovilla Racine vendit à Léo Blouin, faisant pour Blouin et Associés Enr., les lots 234-235-236 et 246, pour \$20 000 avec les bâtisses et roulant. Il décéda le 5 décembre 1973 à 50 ans. Il possédait encore une partie du lot 253 acquise de Léopold Morel le 23 février 1953 (P. Beauregard) et le terrain encore vacant réservé le 30 juillet 1971 dans le lot 246, qu'il laissa à sa femme.

Le 3 juillet 1975 (G. Chevrette), Léo Blouin et ses associés vendirent les lots 234-235-236 et 246 à Claude Fontaine, de Loretteville, et à Jacques Demers, de Charlesbourg, avec maison et autres bâtisses, moins les emplacements déjà distraits du lot 246, pour le prix de \$75 000.

Le 18 mars 1977 (Guy Charest), Claude Fontaine et Jacques Demers vendirent la partie sud du lot 246 (moins les emplacements déjà vendus) à

Adrien Baillargeon et Félix Fleury, pour \$32 000. Le 9 mai 1977 (Jacques Bouffard), ils vendirent à Robert Turcotte, pour \$30 000, un emplacement de 164 pieds de large sur l'avenue Royale sur 193 pieds de profondeur dans la ligne nord-est et 215 pieds dans la ligne sud-ouest, avec la maison portant le numéro 9140 de l'avenue Royale. Le 26 août 1977 (Guy Charest), ils vendirent à Adrien Baillargeon et Félix Fleury, de Giffard, les lots 234-235 et 236 pour \$1 et autres considérations. Il est mentionné en effet que ces lots auraient dû faire partie de la vente du 18 mars 1977, avec le lot 246, partie sud.

Enfin, le 25 février 1981 (Gérard Beauregard), Jacques Demers et Claude Fontaine vendirent à Léopold et Benoit Pillion, pour \$22 000, 1) une partie du lot 246 du boulevard Ste-Anne à la basse marée, joignant au nord-est au terrain de même profondeur vendu à Pierre Racine le 17 juin 1964, et mesurant 196 pieds (un arpent) le long du boulevard Ste-Anne; 2) une autre partie du lot 246 au nord du chemin de fer, joignant au nord-est au lot 245 et au nord-ouest à l'emplacement ci-dessus vendu à Robert Turcotte.

#### La terre d'Onésime Racine (lot 245), depuis 1866

Tout comme pour le lot 246, c'est le 9 janvier 1866 (G. Dick) que Louis Racine et Marguerite Cauchon donnèrent à leur fils Onésime la moitié nord-est de la terre 83, qui portera le numéro cadastral 245 en 1879. Cette moitié joignait au nord-est à la veuve Christophe Racine et Claude Morel (voir terre 84 qui suit). Ils lui donnaient en outre une maison, grange, étable ainsi que les meubles, animaux et instruments aratoires qu'ils possédaient à part de ceux qu'ils avaient donnés le même jour à Louis, leur fils et beau-fils (né d'Angélique Barette, première épouse de Louis Racine). Le donataire devait payer à ses frères et soeurs sa moitié des montants mentionnés dans la donation faite à Louis, avec les mêmes animaux et effets mobiliers. Onésime Racine épousa Philomène Blouin, fille de Pierre-Paul et d'Angélique Simard, le 29 janvier 1867.

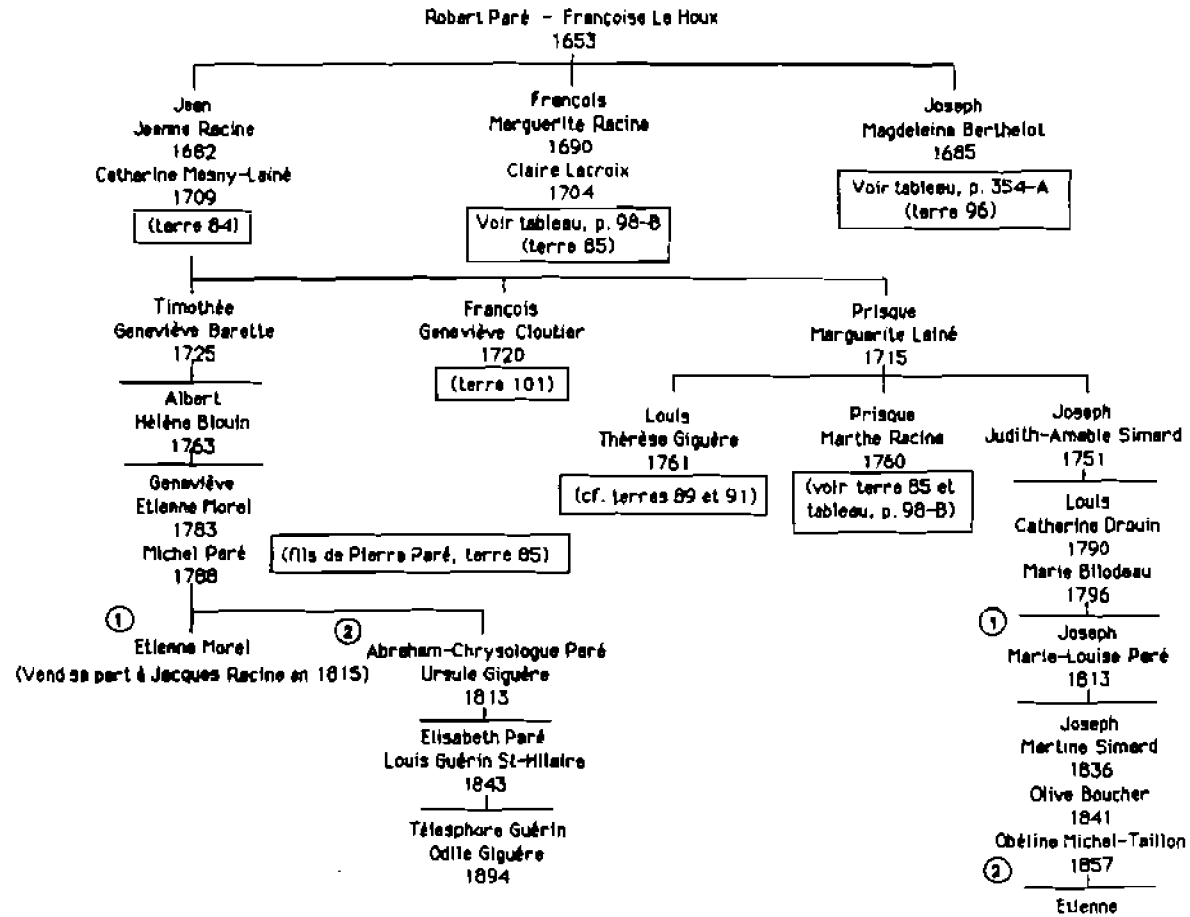
Le 27 décembre 1877 (Vézina), Onésime Racine et Philomène Blouin vendirent leur terre de deux arpents de front sur une lieue et demie de profondeur à Maxime Bolduc, avec maison, grange, animaux et roulant, pour \$3 800 payables en partie aux héritiers nommés dans la donation du 9 janvier 1866, savoir à Thomas, Joseph, Délia, épouse de Patrice Fortin, et Marguerite chacun \$8.33 ou 50 francs (\$1 valait donc 6 francs ou livres du nouveau cours) faisant pour les quatre \$33.33, et aux héritiers de feu Marie Racine \$1 avec, pour Marguerite, une vache et une moutonne ou une somme de \$27 à son choix et à Delvie Racine une moutonne ou \$2, formant en tout \$63.33 payables après le décès de Marguerite Cauchon, alors veuve de Louis Racine. Le solde du prix de vente, \$3 736.66, était payable aux vendeurs. Ce contrat fut approuvé par Philomène Blouin qui renonça à son douaire pour elle et pour ses enfants, et par Marguerite Cauchon qui renonça à tout droit d'usufruit à elle réservé par la donation du 9 janvier 1866, moyennant une rente viagère de \$72, équivalant à 6% d'un capital de \$1 200.

Le 5 décembre 1890 (Vézina), Maxime Bolduc vendit sa terre à Joseph Gilbert, cultivateur, moins deux emplacements déjà vendus à Joseph Paré et Louis Caron, pour \$3 300. Le 4 octobre 1913 (Beauregard), Joseph Gilbert la revendit à Herménégilde Dufour, cultivateur de la Baie St-Paul, avec les bâtisses dessus construites, pour \$6 000. Herménégilde Dufour épousa Diana Tremblay qui décéda le 14 février 1931. Le 17 juillet 1945 (Paul Beauregard), Herménégilde Dufour vendit le lot 245 à Hilaire Turcotte, avec la maison, bâtiments et roulant, pour \$11 000.

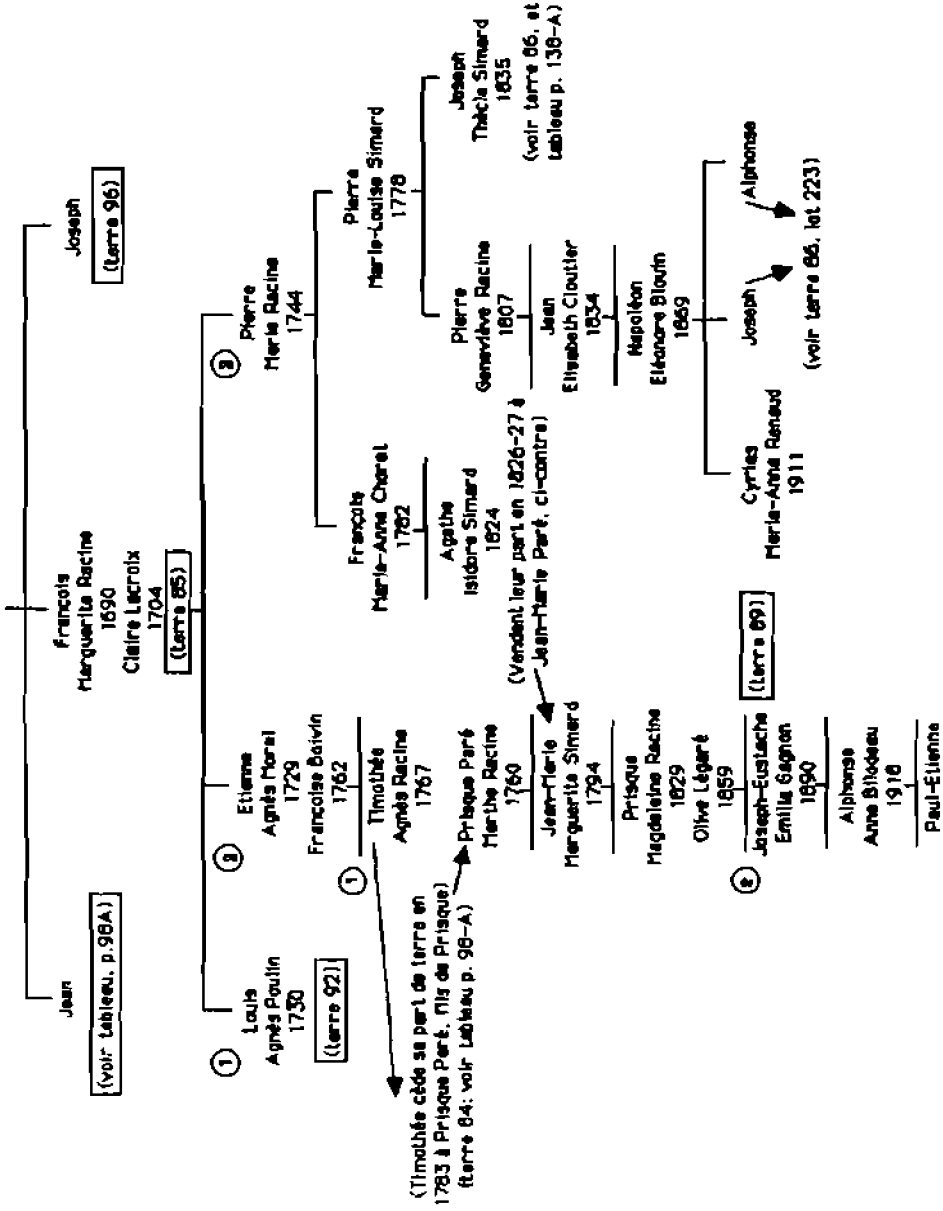


Le 18 août 1956 (Gérard Beauregard), Hilaire Turcotte, qui avait épousé Maria Gaudreault en 1906 (contrat du 13 avril devant Elie Angers, notaire à La Malbaie), donna un emplacement à son fils Adélard, menuisier. Il décéda le 23 mars 1973 à 93 ans et demeurait au no 9160 de l'avenue Royale. Par son testament du 29 mai 1950 (P. Beauregard), il légua ses biens à son fils Jean-Charles Turcotte. Son épouse était décédée le 15 novembre 1959. Le 7 juillet 1973 (P. Beauregard), Jean-Charles Turcotte, célibataire, vendit la plus grande partie du lot 245, du chemin de fer au trait carré du premier rang, avec maison, grange, etc., moins les emplacements déjà vendus et un autre que le vendeur se réservait sur la première côte, à Maurice Cauchon, dessinateur Industriel, pour \$25 000. Le premier mai 1984 (J.-Y. Simard), Jean-Charles Turcotte vendit à Roland Drouin, menuisier, la partie du lot 245 du boulevard Ste-Anne à la basse marée, joignant le lot 246 au sud-ouest et mesurant 199 pieds de front, pour \$7 000.

Tableau généalogique sommaire de la famille Paré  
(pour les terres 84 et 85)



Robert Paré - Françoise LeRoux, 1653



LA TERRE DE JEAN L'ESPEE  
PUIS DE JEAN PARÉ

No 84. (4 arpents de front)

Cette terre fut concédée à Jean Espése (ou L'Espée) par Jean de Lauson le 30 Janvier 1655 (ASQ). Elle avait quatre arpents de front entre Robert Anest au sud-ouest (83) et Robert Paré au nord-est (85). Le 13 octobre 1657 (Audouart), "estant prest de faire le voiage de France", Jean Espése donna tous les biens qu'il pouvait avoir en ce pays à son filleul Jean Paré, fils de Robert son voisin (terre 85). Le 2 novembre 1682 (Vachon), Jean Paré passa son contrat de mariage avec Jeanne Racine, fille d'Etienne (terre 81), qu'il épousa le lendemain au Château-Richer.

Jeanne Racine décéda à l'automne de 1702, sans doute de l'épidémie de variole qui sévissait alors. Son inventaire, fait le 20 avril 1703 (Jacob), mentionne en effet qu'elle est "décédée il y a huit mois". Sur leur terre de quatre arpents de front entre Claude Bouchard (83) et François Paré (85) Jean Paré et sa défunte femme avaient une maison de madriers et colombages de 36 pieds de long sur 17 de large dans laquelle il y avait deux chambres de plain pied, cave et grenier, "laquelle maison menace ruine". Ils avaient aussi une grange de 40 pieds de long sur 20 de large close de planches, "laquelle a besoling de réparations", une étable close de madriers de 27 pieds sur 16, une écurie de pièce sur pièce de 14 pieds sur 9 et une petite boulangerie de 12 pieds en carré.

Le 21 avril 1703 (Jacob), eut lieu le partage des biens de la communauté de Jean Paré et feu Jeanne Racine. Les meubles, dont la valeur était de 1 564 livres 17 sols d'après l'inventaire, furent partagés entre Jean Paré, qui en prit 620 livres "pour reprises de ses propres et préciput", et ses huit enfants héritiers de leur mère. Sur ses 620 livres Jean Paré devait à la communauté la somme de 30 livres pour les dettes d'icelle, partant il lui restait 590 livres. Le reste, soit 974 livres 17 sols, fut partagé entre Jean Paré et ses enfants, ce qui faisait 487 livres 8 sols (6 deniers) pour Jean Paré et autant pour ses enfants. Ceux-ci devant assumer les frais de l'inventaire, au montant de 13 livres, il leur restait 474 livres 6 sols 8 deniers (8 sols 6 deniers) à quoi il fallait ajouter 150 livres faisant moitié de 300 livres reçues par Ange Dodier lors de son mariage avec Marguerite Paré (en 1699) et rapportées par ledit Dodier. Ainsi les héritiers devaient se partager 624 livres 8 sols 6 deniers, soit 78 livres 1 sol à chacun, partant ledit Dodier devait aux sept autres cohéritiers 72 livres (150-78) soit 10 livres 5 sols 8 deniers à chacun d'eux, de sorte que chacun des sept devait recevoir 88 livres 6 sols 8 deniers "quand besoling sera". Quant aux terres, elles furent divisées en deux lots de deux arpents de front chacun qui furent tirés au sort: celui du sud-ouest échut aux enfants et celui du nord-est à Jean Paré. Les deux arpents des enfants restèrent indivis pour le moment.

Le 20 avril 1703 (Jacob), Ange Dodier et Marguerite Paré sa femme, héritière pour un huitième de défunte Jeanne Racine sa mère, vendaient à Jean Paré, pour 250 livres, 1) deux perches et demie de terre de largeur sur lieue et demie de profondeur, soit un huitième de deux arpents de front; 2) treize pieds de terre de largeur au Château-Richer, "proche la rivière aux Chiens", appartenant aux vendeurs "comme estant escheue à laditte Marguerite Paré par droit de succession de laditte défunte Jeanne Racine sa mère" (lot 3 de la terre 81 acquis par Jean Paré et Jeanne Racine le 26 avril 1700 par échange

avec Etienne Racine fils). Le prix de vente de 250 livres était compensé par une obligation du même montant passée devant Chambalon le 25 octobre 1702, mentionnée à l'inventaire de Jean Paré, "laquelle demeurera nulle dès à présent". Ces 250 livres empruntées en 1702 par Ange Dodier avaient servi à payer 600 livres qu'il devait à Pierre Dupré et Catherine Caron pour deux parts de terre qu'il avait achetées d'eux le 22 octobre 1694, remplaçant ainsi les propres de sa femme vendus audit Paré (voir à ce sujet la terre 112, à Saint-Joachim, et la ratification du 31 mars 1716 devant Chambalon).

Le 14 mai 1709 Jean Paré, veuf de Jeanne Racine, passait un autre contrat de mariage avec Catherine Lainé, veuve d'Etienne Mesny, de Saint-François de l'île d'Orléans, qu'il épousa à Sainte-Famille le 23 mai 1709. Ce contrat, passé devant le curé Lamy, fut déposé au minutier du notaire Jacob le 10 mai 1710.

Le 24 avril 1711 (Verreau), furent partagés les deux arpents du sud-ouest de la terre 84 entre les six héritiers restant des huit enfants de feu Jeanne Racine, deux d'entre eux (Jean et Magdeleine) étant décédés depuis 1709. Il en fut fait six lots de trois perches six pieds de front chacun qui leur échurent par tirage au sort dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- Timothée Paré, joignant la terre 83 de Claude Bouchard au sud-ouest
- 2- Jeanne Paré (ép. Augustin Lacroix en 1708)
- 3- François Paré
- 4- Prisque Paré (ép. Marguerite Mesny ou Lainé en janvier 1715)
- 5- Etienne Paré
- 6- Marguerite Paré (ép. Ange Dodier en 1699), joignant Jean Paré au nord-est

Les héritiers se partagèrent ensuite la part qui leur revenait de leur défunte mère dans la terre des Racine (lot 3 de la terre 81).

Le 15 février 1716 (Verreau), Etienne Paré, fils de Jean et de feu Jeanne Racine, passait son contrat de mariage avec Anne La Croix, fille de feu François Lacroix et d'Anne Gasnier (109). Il l'épousa le 18 février.

Le 31 mars 1716 (Chambalon), Ange Dodier et Marguerite Paré sa femme vendaient à Prisque Paré absent, son père stipulant pour lui, pour 150 livres, quinze pieds de terre de largeur faisant la sixième partie de cinq perches de terre de largeur à Sainte-Anne, joignant les dits quinze pieds à Jean Paré au nord-est et à Etienne Paré au sud-ouest, soit la part no 6 ci-dessus, lequel sixième appartenait à ladite Paré comme héritière pour un sixième avec ses autres frères et soeurs de défunts Jean et Magdeleine Paré aussi ses frère et soeur. Ange Dodier vendait aussi à Prisque Paré quatre pieds de front dans le lot 3 de la terre 81, proche la rivière aux Chiens.

Le 26 octobre 1718 (La Cetièrre), Jean Paré vendait à Prisque et Timothée Paré ses fils, pour 150 livres, un arpent de terre en superficie à détacher du côté du sud-ouest de ses deux arpents, joignant la portion achetée par le vendeur d'Ange Dodier son gendre.

Le premier février 1720 (Barbel), François Paré, fils de Jean et de Jeanne Racine, passait son contrat de mariage avec Geneviève Cloutier, veuve de François Barette (terre 101), qu'il épousa le 17 février.

Le 27 juin 1720 (Barbel), Etienne Paré, François Paré et Augustin Lacroix comme ayant épousé Jeanne Paré, vendaient à Prisque Paré la sixième partie revenant à chacun des vendeurs dans les bâtiments construits sur la terre de

Jean Paré, "et ce dans la maison et étable seulement, se réservant les portions qu'ils ont dans la grange et ce moyennant le prix et somme de vingt deux livres dix sols".

Le 9 novembre 1724 (Barbel), Timothée Paré, âgé de 24 ans, passait son contrat de mariage avec Geneviève Barette, fille de feu François Barette et de Geneviève Cloutier, remariée avec François Paré, fils de Jean et de Jeanne Racine. Le mariage fut célébré à Sainte-Anne le 15 Janvier 1725.

Le 2 avril 1727 (Jacob), Etienne Paré et Anne Lacroix cédaient à Timothée Paré leur part de trois perches six pieds dans la terre 84 (no 5 au partage de 1711) et leur part de seize pieds environ dans le lot 3 de la terre 81, joignant au sud-ouest François Gagnon (lots 1 et 2 de la terre 81) et Timothée Paré au nord-est, enfin une part d'une perche et demie dans la terre de François Lacroix (109). En échange Timothée Paré cédaient à son frère Etienne une terre de quatre arpents de largeur sur quarante de profondeur dans la seigneurie du sieur de Rigauville. Il devait en outre aider son frère à équarrir une maison de 20 pieds de largeur sur 19 de longueur et une grange de 25 pieds de large sur 20 de long.

Le même jour (Jacob), François Paré cédaient à son frère Timothée sa part de trois perches et six pieds de largeur dans la terre 84, soit la part no 3 au partage de 1711, et sa part du lot 3 de la terre 81, soit environ seize pieds de large. En échange Timothée Paré cédaient à son frère François une part de deux perches et demie de front dans la terre de feu François Barette son beau-père, entre celle de Marie Barette et celle de Joseph Barette, et ce qui pourrait lui échoir après la mort de Geneviève Cloutier sa belle-mère dans la terre 101.

Le 28 octobre 1729 (Jacob), Jean Paré vendait à ses fils Prisque et Timothée deux arpents deux perches et demie de terre de front joignant au nord-est à François Paré (fils de Robert: terre 85) et au sud-ouest aux héritiers de feu Jeanne Racine (moitié sud-ouest de la terre 84), et dix-neuf pieds et demi de front proche la rivière aux Chiens (lot 3 de la terre 81). Cette vente était faite pour le prix de 2 000 livres suivant l'estimation qui a été faite des terres ainsi vendues par Nicolas Lefrançois et Joseph Cochon. Les acquéreurs en payèrent la moitié à Jean Paré et devaient payer l'autre moitié à leurs cohéritiers. Ils s'engageaient aussi à donner à Jean Paré et à Catherine Laine sa femme, chaque année, divers effets mentionnés au contrat.

Le 29 octobre 1729 (Jacob), Prisque Paré cédaient à Timothée Paré sa part de trois perches et six pieds de largeur dans la terre 84 (lot no 4 au partage de 1711). En échange Timothée Paré cédaient à Prisque trois perches huit pieds et demi de largeur "tel qu'ils ont acquis de Jean Paré leur père, tant pour le récompenser du mauvais terrain que pour que led. Prisque Paré s'oblige de demeurer avec sond. père, partant led. Prisque Paré aura du côté du nordet joignant François (85) dix huit perches de terres de largeur sur toute sa profondeur et led. Timothée Paré aura du côté du soret de lad. habitation dix huit perches et douze pieds joignant Jean Rassine" (terre 83). Après cette transaction Prisque et Timothée Paré avaient ensemble trente-six perches et douze pieds de largeur sur les quatre arpents de front que mesurait la terre 84. Il restait donc une part de trois perches et six pieds qu'ils n'avaient pas encore acquise. C'était celle d'Augustin Lacroix et Jeanne Paré que ceux-ci cédèrent à Timothée Paré le 14 février 1737 (Jacob), ladite part étant enclavée dans la terre de Timothée Paré. En échange ce dernier cédaient à Augustin Lacroix et Jeanne Paré six perches et douze pieds de terre de largeur lui appartenant "par acquisition de trois perches et six pieds et par échange

(de trois perches et six pieds) fait avec Estienne Paré". Il s'agit des parts 5 et 6, cette dernière ayant été acquise par Timothée Paré d'Ange Dodier et Marguerite Paré à une date inconnue. La terre 84 était donc répartie comme suit après cet échange de 1737:

Augustin Lacroix	6 perches 12 pieds
Timothée Paré	15 perches 6 pieds
Prisque Paré	<u>18 perches</u>
	<u>40 perches ou 4 arpents</u>

Le 18 janvier 1746 (Jacob), Timothée Paré et Geneviève Barette donnaient à leur fils Timothée un arpent de terre de front sur une lieue et demie de profondeur à détacher d'une terre de deux arpents et deux perches de front joignant en sa totalité à Prisque Paré au nord-est et à Jean Racine au sud-ouest (83), ledit arpent devant être pris le long de la ligne dudit Jean Racine, avec la moitié de leurs meubles et bâtiments. Le donataire devait demeurer avec les donateurs et travailler à leur profit comme il a fait dans le passé, à condition d'être logé, nourri et entretenu avec sa femme et ses enfants quand il serait marié. Le même jour (Jacob), Timothée Paré fils céda à Jean Racine, fils d'Etienne et de Thérèse Lessard, l'arpent de terre que son père et sa mère venaient de lui donner, aux mêmes charges et conditions, en échange d'une terre de trois arpents de front sur vingt de profondeur à Saint-Ferréol. Jean Racine épousa Marie-Anne Paré, soeur de Timothée fils, le 24 janvier 1746, mais ledit Jean Racine décéda le 19 mars 1748 et sa veuve se remaria avec Jean Gagnon le 19 mai 1749. Quant à Timothée Paré fils il décéda à son tour le 18 août 1748 sans avoir été marié. Dans ces circonstances la donation du 18 janvier 1746 dut être résiliée.

Le 22 janvier 1750 (Nicolas Huot), Geneviève Paré, autre fille de Timothée et de Geneviève Barette, passait son contrat de mariage avec Joseph-Marie Pepin dit Lachance, fils de feu Jean Pepin et de Magdeleine Fontaine. Leur mariage fut célébré le 2 février 1750. Le 22 janvier 1750 également (N. Huot), Jean-Marie Pepin, frère de Joseph, passa son contrat de mariage avec Magdeleine Paré, fille de Prisque et de Marguerite Lainé. Le 6 février 1751 (N. Huot), Joseph Paré, fils de Prisque et de Marguerite Lainé, passait son contrat avec Judith-Amable Simard, fille d'Etienne et de Geneviève Blouin (terre 87), qu'il épousa à Sainte-Anne le 8. En faveur de ce mariage Prisque Paré et sa femme donnaient aux futurs époux neuf perches de terre de front joignant au sud-ouest à la terre de Timothée Paré et au nord-est au reste de la terre des donateurs, avec la moitié de leurs meubles, bestiaux et bâtiments, les donateurs s'en réservant cependant l'usufruit leur vie durant. Les futurs époux devaient demeurer avec eux et travailler à leur profit à condition d'être nourris et entretenus aux dépens desdits donateurs.

Le 6 février 1752 (Crespin), Dorothee Paré fille de Timothée et de Geneviève Barette, passait son contrat de mariage avec François Cliche, fils de feu Vincent Cliche et de Marie-Anne Choret, de Charlesbourg.

Le 23 mars 1752 (Crespin), eut lieu un échange entre Timothée Paré et Geneviève Barette d'une part, et Joseph-Marie Pepin et Geneviève Paré, de Saint-Ferréol, d'autre part. Les premiers cédaient aux seconds un arpent de terre de front à détacher de leur terre contenant en total vingt-deux perches de front joignant au sud-ouest à la terre de Jean Racine (83) et au nord-est à celle de Prisque Paré, ledit arpent devant être pris du côté du sud-ouest joignant Jean Racine. En échange Joseph-Marie Pepin et sa femme cédaient à Timothée Paré et Geneviève Barette une terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur à Saint-Ferréol, entre celle de Jean Paré et celle de

Jean-Marie Pepin, avec une maison neuve de pièces sur pièces de 20 pieds de long sur 18 de large avec une cheminée en pierre au bout, et une grange de 30 pieds sur 24. Timothée Paré devait faire soule et retour à Joseph-Marie Pepin de la moitié de tous les bâtiments et de tous les meubles et animaux, avec une charrue garnie, deux boeufs et un cheval. Joseph-Marie Pepin et sa femme devaient demeurer avec Timothée Paré et Geneviève Barette, les aider à faire valoir leur bien, et avoir soin de Michel, Jacques, Albert et Marie-Joséphé Paré leurs enfants. Timothée Paré et sa femme se réservaient l'usufruit de l'arpent donné, leur vie durant, à la charge de nourrir et entretenir Joseph-Marie Pepin, sa femme et ses enfants.

Le 6 avril 1752 (Crespin), Timothée Paré et Geneviève Barette vendaient à Joseph-Marie Pepin et Geneviève Paré, pour 200 livres, cinq perches de terre de front joignant au sud-ouest à l'arpent ci-devant donné aux acquéreurs, et au nord-est au restant de la terre des vendeurs, sur la profondeur depuis le fleuve jusqu'au terrain réservé pour l'établissement d'un de leurs enfants. Si aucun de leurs enfants ne voulait s'y établir, ledit terrain ainsi réservé appartiendrait aux acquéreurs.

Le 22 décembre 1752 (Crespin), Jean Caron et Marie Paré, Jean Paré et Marie Racine, Jean-Marie Pepin et Magdeleine Paré, tous habitants de Saint-Ferréol, vendaient à Joseph Paré, habitant de Sainte-Anne, les parts de terre seulement qui pourront leur revenir après le décès de Prisque Paré et de Marguerite Lainé, leurs père et mère ici présents et de leur consentement, lesdites parts à détacher de la terre dudit Prisque Paré contenant en total dix-huit perches de front joignant du côté du sud-ouest à la terre de Timothée Paré et du côté du nord-est à celle d'Etienne Paré (85) et de vingt-huit pieds de front à la rivière aux Chiens (lot 3 de la terre 81). La part de Jean Paré était vendue pour 120 livres, et les parts de Jean Caron et Jean-Marie Pepin pour 130 livres. Comme les trois vendeurs reconnaissaient avoir reçu chacun la somme de 50 livres en mariage, quoique cela n'ait pas été marqué sur leurs contrats de mariage, et ce sur la succession future desdits Prisque Paré et Marguerite Lainé, ils voulurent que les autres enfants de ces derniers eussent la même somme avant de venir en partage après le décès de leurs père et mère.

Le 11 juin 1753 (Crespin), Timothée Paré et Geneviève Barette vendaient à Joseph-Marie Pepin et Geneviève Paré, de Sainte-Anne, et à Michel, Louis, Jacques et Albert Paré leurs fils, savoir auxdits Pepin et Geneviève Paré un demi-arpent de terre de front sur trente de profondeur joignant au sud-ouest à un arpent de terre appartenant auxdits acquéreurs et au nord-est au restant de terre appartenant aux vendeurs, et auxdits Michel, Louis, Jacques et Albert Paré sept perches de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest au demi-arpent ci-dessus vendu audit Pepin, et au nord-est à la terre de Prisque Paré, à condition que sur l'arpent de terre appartenant auxdits Pepin et son épouse il n'y eût que sept perches joignant Jean Racine qui auraient la profondeur d'une lieue et demie, tandis que les trois autres perches, comme le demi-arpent présentement vendu, n'auraient que trente arpents de profondeur. Au bout de ces trente arpents Michel, Louis, Jacques et Albert Paré devaient prendre trente autres arpents de profondeur, au bout desquels, soit à soixante arpents du fleuve, lesdits Pepin, Michel, Louis, Jacques et Albert Paré devaient séparer le restant de la lieue et demie par ensemble, excepté les sept perches joignant la terre de Jean Racine et les sept perches joignant Prisque Paré, qui auraient la lieue et demie de profondeur. En outre, Timothée Paré et sa femme vendaient à leurs fils Michel, Louis, Jacques et Albert, leur terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur acquise de Joseph-Marie Pepin le 23 mars 1752, et trois



perches ou environ de front dans la terre 81 (lot 3) à la rivière aux Chiens, dans la paroisse du Château-Richer, le tout pour le prix de 4 150 livres dont 666 livres 13 sols 4 deniers devaient revenir à Joseph-Marie Pepin et à sa femme pour leur demi-arpent de terre acquis de Timothée Paré le 6 avril 1752, l'acte de vente de cette date étant annulé, et la moitié du solde aux autres enfants de Timothée Paré et Geneviève Barette pour leur servir de légitime. Timothée Paré et sa femme abandonnaient à leurs fils l'autre moitié en raison des charges qui leur étaient imposées, à savoir de demeurer avec leurs dits père et mère et de travailler à leur profit, ceux-ci se réservant l'usufruit des biens ci-dessus vendus leur vie durant à titre de précaire. Si, par incompatibilité d'humeur il devenait impossible de vivre ensemble, les acquéreurs devaient payer à leurs père et mère une pension viagère au prorata des biens ci-dessus vendus.

Le 7 octobre 1753 (Crespin), eut lieu un échange entre Timothée Paré et Joseph-Marie Pepin, habitants de Sainte-Anne. Timothée Paré cédait à son gendre sa terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur à Saint-Ferréol, avec la maison dessus construite et la grange, qu'il avait acquise de lui le 29 mars 1752 (en fait le 23). En échange Joseph-Marie Pepin cédait à Timothée Paré un arpent et demi de terre de front en partie sur lieue et demie de profondeur et partie sur trente arpents de profondeur à Sainte-Anne, avec la moitié d'une maison et des autres bâtiments dessus construits, audit Pepin appartenant en partie par échange et acquisition ci-devant faits dudit Timothée Paré le 29 (23) mars 1752 et le 11 juin 1753. Timothée Paré déchargeait son gendre des obligations et pension qui lui étaient imposées par les contrats susdits et s'engageait à le loger et nourrir avec son épouse jusqu'au premier mars 1754 alors qu'ils iraient faire leur demeure en leur habitation de Saint-Ferréol. Il leur donnerait alors deux minots de blé par mois jusqu'au premier octobre et six minots de blé, un minot et demi d'orge, un minot de graine de lin. En retour Joseph-Marie Pepin devait bûcher cinq cordes de bois franc et les charroyer à la porte dudit Paré dans le cours de l'hiver prochain. Timothée Paré s'engageait à donner à son gendre 25 livres pour avoir un soc de charrue, et 50 livres pour la dot de sa femme en parfait paiement de la somme de 100 livres qui leur ont été promises en mariage.

Le 27 septembre 1754 (Crespin), Timothée Paré et Geneviève Barette ratifiaient les échanges faits ci-dessus avec Joseph-Marie Pepin en faveur de Michel, Louis, Jacques et Albert Paré, à condition que la légitime de Joseph-Marie Pepin et de sa femme leur soit payée en argent après le décès desdits Timothée Paré et Geneviève Barette.

Le 15 avril 1756 (Crespin), Etienne Racine, fils de Joseph et de Jeanne Lessard, qui avait épousé en secondes noces, le 8 février 1756, Agnès Paré, fille de Prisque et de Marguerite Lainé, vendait à Joseph Paré, pour 130 livres, les parts de terre qui pourraient leur revenir après le décès desdits Prisque Paré et Marguerite Lainé, dont les terres comprenaient dix-huit perches de front dans la terre 84 et vingt huit pieds de front dans le lot 3 de la terre 81.

Le 21 février 1760 (Crespin), Jean Gagnon, habitant de Saint-Joachim, et Marie-Anne Paré son épouse reconnaissaient avoir reçu de Michel et Albert Paré la somme de 463 livres 17 sols 6 deniers dont 231 livres 18 sols 8 deniers provenant de la succession de feu Timothée Paré, décédé en mai 1755 (sep. le 26) et pareille somme qui pourrait leur échoir après le décès de Geneviève Barette, tel qu'expliqué au contrat du 11 juin 1753, et la somme de 100 livres pour la succession de Jacques Paré, frère de Marie-Anne Paré, décédé le 30

juillet 1759. Le 7 septembre 1760 (Crespin), Etienne Morin et Marie Paré sa femme (mariés le 10 janvier 1757) donnaient à Geneviève Barette une quittance de 232 livres pour les droits successifs à échus par le décès de Timothée Paré, suivant les actes du 11 juin et du 7 octobre 1753.

Le 25 février 1761 (Crespin), Joseph Paré, fils de Prisque et de Marguerite Lainé, acquit d'Etienne Paré et Agnès Morel sa femme (voir terre 85), pour 90 livres, une perche et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur dans la terre 85, ladite perche et demie joignant la terre de l'acquéreur au sud-ouest (B4).

Le 23 août 1761 (Crespin), eut lieu un accord entre Geneviève Barette et ses fils Michel et Albert. Geneviève Barette renonçait à l'usufruit des biens donnés à ses fils, moyennant le paiement d'une rente viagère payable en effets et services divers longuement énumérés au contrat. La veuve pourrait choisir un côté de la maison pour son logement. Les bâtiments devaient rester en commun entre Michel et Albert Paré, mais en cas de séparation ils seraient estimés et celui qui les aurait serait tenu de contribuer à la construction de parcelles bâtiments pour son frère, attendu qu'ils avaient été construits entre eux deux à frais communs.

Le 22 janvier 1762 (Crespin), Jean Paré et Marie Racine sa femme, Louis Paré et Thérèse Giguère, Jean Caron et Marie Paré, Joseph-Marie Pepin et Madeleine Paré, Etienne Racine et Agnès Paré, tous habitants de Sainte-Anne, vendaient à Joseph Paré, leur frère et beau-frère, pour le prix de 110 livres à chacun des vendeurs, toutes les parts des meubles et bâtiments à eux échues par le décès de feu Prisque Paré, leur père et beau-père, mort quelques jours plus tôt (sép. le 16 janvier 1762), et ce qui pourrait leur échoir après le décès de Marguerite Lainé leur mère et belle-mère, à ce présente et de son consentement, ensemble quatre pieds et demi de terre de front chacun sur une lieue et demie de profondeur, à détacher de la terre dudit feu Prisque Paré à Sainte-Anne et à la rivière aux Chiens, provenant en partie de la succession échue dudit Paré et de la succession future de Marguerite Lainé, en partie de la succession d'Etienne Paré leur frère et beau-frère, décédé célibataire en juin 1761 (sép. le 8) à l'âge de 28 ans.

Le même jour, 22 janvier 1762 (Crespin), Louis Paré et Thérèse Giguère vendaient à Joseph Paré, pour 130 livres, une perche et demie de terre de front enclavée dans la terre de Prisque Paré et à eux échue en partie par son décès et en partie à leur échoir après le décès de Marguerite Lainé.

Le 24 janvier 1763 (Crespin), Albert Paré, fils de feu Timothée Paré et Geneviève Barette, passait son contrat de mariage avec Hélène Blouin, fille d'Augustin et d'Hélène Monnier (terre 88), qu'il épousa le 31 janvier à Sainte-Anne.

Le 19 septembre 1764 (Crespin), Michel Paré et Marthe Dupont sa femme vendaient à Albert Paré leur frère et beau-frère, pour 195 livres, une perche et demie ou environ de terre de front sur lieue et demie de profondeur située au Château-Richer, "proche la rivière aux Chiens", joignant au sud-ouest à Jean-François Gagnon et au nord-est à la part de terre d'Etienne Racine dit Varenne (voir terre 81), faisant partie de trois perches ou environ de front. Michel Paré, fils de Timothée et de Geneviève Barette, avait épousé Marthe Dupont, fille de Marc et de Marthe Gagnon, le 27 juin 1757 à Sainte-Anne, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 18 juin 1757 (Crespin).

Au terrier de 1765 (ASQ), Michel et Albert Paré déclarèrent posséder ensemble vingt-deux perches de front dans la terre de Jean Paré, entre Joseph Paré (fils de Prisque) au nord-est et Jean Racine au sud-ouest (83), et trois perches six pieds de front dans le lot 3 de la terre 81. En fait ce dernier lot appartenait en entier à Albert Paré, Michel lui en ayant vendu sa moitié le 19 septembre 1764. Au même terrier Joseph Paré (fils de Prisque) déclara posséder dix-neuf perches et demie de front "provenant des terres de Jean et de François Paré" (y compris la perche et demie acquise dans la terre 85 le 25 février 1761), entre Michel et Albert Paré au sud-ouest, et Etienne Paré au nord-est (terre 85), ainsi que vingt-huit pieds de front dans le lot 3 de la terre 81. Ces terres appartenaient à Joseph Paré tant par donation que lui en avaient faite Prisque Paré et Marguerite Laine ses père et mère, que par acquisitions suivant différents contrats qu'il a représentés.

Le premier avril 1767 (Crespin), Albert et Michel Paré firent l'échange suivant. Albert cédait à son frère un arpent et demi de terre de front à Saint-Ferréol, entre Pierre Lessard au sud-ouest et Joseph Poulin au nord-est, lui appartenant par acquisition faite le même jour de Jacques Talon dit L'Espérance devant Crespin. En échange Michel Paré cédait à Albert ce qui pouvait lui être échu par le décès de Timothée Paré leur père et celui de Jacques Paré leur frère, mort le 30 juillet 1759, à l'âge de 19 ans, et ce qui pourrait lui revenir en vertu de la cession de biens mobiliers et immobiliers faite par Geneviève Barette et son mari le 11 juin 1753. Il fut convenu que Michel Paré pourrait enlever une petite maison et une étable qu'il avait fait construire sur la terre qu'il cédait en échange, ainsi que ses meubles et animaux.

Le 18 décembre 1769 (Crespin), le titre nouvel donné à Albert Paré par le Séminaire de Québec lui attribuait trois perches et six pieds de front dans le lot 3 de la terre 81, et vingt-deux perches de front dans la terre 84, entre Claude Racine au sud-ouest (terre 83) et Joseph Paré, fils de Prisque, au nord-est (reste de la terre 84). Le titre nouvel de Joseph Paré lui attribuait vingt-huit pieds de front dans le lot 3 de la terre 81, dix-huit perches de front dans la terre 84, entre Albert Paré au sud-ouest et une perche et demie de front dans la terre 85, joignant ses dix-huit perches ci-dessus au sud-ouest et Etienne Paré au nord-est.

La terre d'Albert Paré après 1769  
(partie sud-ouest de la terre 84)

Le 13 janvier 1783 Geneviève Paré, fille d'Albert et d'Hélène Blouin, épousait à Sainte-Anne Etienne Morel, fils d'Etienne et de Marie-Joséphé Racine (terre 99), après avoir passé avec lui un contrat de mariage le 31 décembre 1782 (Crespin). Par ce contrat Albert Paré et sa femme donnaient aux futurs époux seize perches et douze pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Claude Racine (terre 83) et au nord-est à la veuve de Joseph Paré (Judith Simard), "faisant partie d'une terre de deux arpents et deux perches, à prendre dans le nord-est", le restant devant servir de légitime à Marguerite Paré leur fille avec une autre part de terre proche de la rivière aux Chiens (partie du lot 3 de la terre 81), joignant au sud-ouest à Louis Gagnon et du côté du nord-est à Louis Noyer Racine. Ils donnaient aussi aux futurs époux les deux tiers de tous leurs bâtiments, meubles, ustensiles de ménage et d'agriculture et animaux qui leur appartiendraient à leur décès, les donateurs s'en réservant l'usufruit à titre de précaire leur vie durant à charge de loger, nourrir et entretenir les futurs époux donataires et leurs enfants. En cas d'incompatibilité d'humeur

les donateurs pourraient vivre "à leur particulier", auquel cas ils se réservaient la chambre qu'ils occupaient actuellement et les donataires leur donneraient chaque année les aliments, vêtements et autres services dûment énumérés au contrat, en plus de faire instruire ladite Marguerite Paré pendant deux ans "ché les Soeurs". Le 11 avril 1783 (Crespin), Etienne Morel et Geneviève Paré renoncèrent à cette donation, la trouvant plus onéreuse que profitable.

Le 27 juin 1783 (Crespin), Albert Paré et Hélène Blouin faisaient une autre donation, cette fois à Marie-Joséphine Blouin leur soeur et belle-soeur, de douze perches et douze pieds de terre de largeur joignant au sud-ouest à Claude Racine et au nord-est au restant de leur terre réservée à leurs héritiers, avec la moitié des bâtiments et autres biens meubles. Marie-Joséphine Blouin, fille d'Augustin et d'Hélène Meunier (Monnier), épousa François Simard, fils de Louis et de Josette Lessard, le 10 août 1783 à Sainte-Anne. Cependant, le 9 avril 1785 (Crespin), François Simard et Marie-Joséphine Blouin renoncèrent à la donation du 27 juin 1783, moyennant la somme de 500 livres qu'ils reçurent d'Albert Paré et son épouse.

Le même jour, 9 avril 1785 (Crespin), Albert Paré et Hélène Blouin firent une nouvelle donation à Etienne Morel leur gendre et à Geneviève Paré leur fille, de seize perches et seize pieds de terre de largeur joignant au sud-ouest à Claude Racine et au nord-est au reste de leur terre réservé pour la légitime de Marguerite Paré leur fille, n'ayant pas d'autres enfants, avec les deux tiers de tous leurs biens meubles. Les donateurs se réservaient cette fois la moitié de la chambre qu'ils occupaient actuellement, le donataire devant faire une cloison au milieu de ladite chambre à ses frais, et leur poêle de fer "posé au milieu de ladite cloison" pour chauffer les deux appartements, ainsi que la moitié de la cuisine. Le donataire devait aussi leur faire dans le grenier une chambre de sept pieds en carré, et leur fournir chaque année divers effets (aliments, vêtements etc.), ainsi qu'à ladite Marguerite Paré.

Le 9 juin 1788 (Crespin), furent faits les inventaires de feu Albert Paré et de feu Etienne Morel, décédés il y a deux mois pour le premier et trois mois et demi pour le second.

L'inventaire de feu Albert Paré mentionne un acte de vente fait audit défunt par Michel Paré son frère de cinq perches et demie de terre de front pour 180 livres, le 9 septembre 1769 (voir plus haut la vente du 19 septembre 1764), une quittance de Joseph-Marie Pepin audit défunt son beau-frère (voir 22 janvier 1750: c.m. avec Geneviève Paré) de 231 livres 10 sols 8 deniers provenant de la succession de feu Timothée Paré, et de 100 livres provenant de celle de feu Jacques Paré son beau-frère décédé sans héritiers, en date du 6 avril 1778 (Crespin), et une quittance sous seing privé de Pierre Racine audit défunt de 400 livres, non datée. Une autre quittance du 7 novembre 1778 (Crespin) avait été donnée à Albert Paré par Charles Savard et Dorothee Paré de 600 livres provenant des successions de Timothée et Jacques Paré. L'inventaire mentionne enfin que la terre de feu Albert Paré mesurait vingt-cinq perches et six pieds de front (22 perches dans la terre 84 et trois perches et 6 pieds dans le lot 3 de la terre 81).

Le 10 juin 1788 (Crespin), furent vendus à l'enchère les meubles de la communauté d'Albert Paré et Hélène Blouin pour la somme de 1 223 livres 2 sols. Le même jour eut lieu le partage de cette somme entre leurs filles Geneviève, donatrice des deux tiers des biens meubles, et Marguerite, héritière de l'autre tiers pour sa légitime (voir 9 avril 1785). Déduction

faite de 36 livres pour les frais de notaire, Geneviève eut pour sa part 780 livres (4 sols 8 deniers et Marguerite 395 livres 7 sols 4 deniers.

Quant à l'inventaire de feu Etienne Morel et de Geneviève Paré, du 9 juin 1788, il mentionne que sur leur terre de seize perches et seize pieds de largeur, joignant au sud-ouest à Claude Racine et au nord-est à Marguerite Paré, il y avait une maison en pierre de 42 pieds de long sur 24 de large couverte en bardeaux, planchers haut et bas, porte ferrée et châssis vitrés, et une grange-étable de 50 pieds de long sur 20 de large. Le 11 juin 1788 (Crespin), eut lieu le partage des biens meubles de la communauté entre la veuve et son enfant mineur, Etienne, âgé de deux ans et demi, d'après l'acte de tutelle du 9 juin 1788. Aux 780 livres 14 sols 8 deniers que Geneviève Paré obtenait de la succession de son défunt père il fallait ajouter 201 livres pour une charrue garnie, deux boeufs et un cheval, ce qui faisait en tout 981 livres 14 sols 8 deniers dont il fallait déduire 200 livres pour le préciput de la veuve. Des 781 livres 14 sols 8 deniers restant il revenait le quart, soit 195 livres 8 sols 8 deniers, à l'enfant mineur, et les trois quarts à la veuve.

Le 18 juillet 1788 (Crespin), Geneviève Paré, veuve d'Etienne Morel, passa un autre contrat de mariage avec Michel Paré, fils de Pierre et de Marie Racine (terre 85), qu'elle épousa le 22 juillet. Michel Paré apportait à la communauté des biens valant 359 livres.

Geneviève Paré décéda le 7 avril 1795 et l'inventaire des meubles de sa communauté avec Michel Paré fut fait le 13 du même mois (Crespin). Elle laissait un fils: Abraham-Chrysologue Paré. Les bâtiments comprenaient encore la maison en pierre de 40 pieds de long "servant de chambre et de cuisine" et la grange-étable de 70 pieds de long sur 20 de large "presque tombant en ruine". La vente des meubles à l'enchère fut faite le 14 avril 1795 (Crespin) et rapporta 1 171 livres 4 sols dont le partage fut effectué le lendemain. Déduction faite de 119 livres pour les frais du notaire, de 152 livres 8 sols pour la rente due à Hélène Blouin et de 185 livres 15 sols de dettes portées audit inventaire, il restait 714 livres 1 sol à partager en trois: un tiers pour Michel Paré, un tiers pour son fils mineur Abraham-Chrysologue et un tiers pour le mineur Etienne Morel, né du premier mariage de feu Geneviève Paré avec Etienne Morel, ce qui faisait pour chacun 271 livres 7 sols.

Le 31 juillet 1795 (Planté), eut lieu le partage de la terre de feu Albert Paré entre les deux mineurs Etienne Morel et Abraham-Chrysologue Paré, ladite terre ayant seize perches et seize pieds de front joignant au sud-ouest à Claude Racine et au nord-est à la part de terre de Marguerite Paré, mesurant huit perches et huit pieds de front, faisant en tout vingt-cinq perches six pieds (dont 22 perches dans la terre 84 et trois perches et six pieds dans la terre 81, lot 3). Etienne Morel devait avoir les trois quarts des seize perches seize pieds, savoir moitié comme seul héritier de feu son père et un quart comme héritier pour moitié de sa mère, l'autre quart revenant à Abraham-Chrysologue Paré comme héritier pour moitié de sa mère. Cependant, comme la seconde communauté de feu Geneviève Paré avec Michel Paré avait soutenu pendant sept années les charges de la donation du 9 avril 1785 envers Hélène Blouin ("pension viagère considérable"), et qu'elle avait amélioré les immeubles, une indemnité devait lui être accordée. Pour ces raisons les tuteurs desdits mineurs et leurs parents et amis assemblés à cet effet ont fait les transactions suivantes: lesdits mineurs cédaient à Michel Paré dix perches et dix pieds de terre de front à détacher des seize perches et seize pieds de front du côté du nord-est avec les bâtiments construits sur les six

perches et six pieds restant du côté du sud-ouest qui appartiendraient au mineur Etienne Morel pour tous droits mobiliers et immobiliers paternels et maternels, ledit Michel Paré restant seul chargé de la pension viagère due à Héléne Blouin. Il devait en outre payer à Etienne Morel la somme de 36 livres 10 sols 6 deniers "pour solde de sa reprise du préciput de sa mère", et 400 livres à Abraham-Chrysologue Paré son fils pour tous ses droits mobiliers et immobiliers maternels.

Le 26 septembre 1795 (Crespin), Michel Paré passa un autre contrat de mariage avec Marie-Joséphé Giroux, âgée de 27 ans, fille de feu Jean Giroux et de Françoise Vésinat, de L'Ange-Gardien, qu'il épousa au Château-Richer le 13 octobre 1795.

Le 22 août 1809, à Sainte-Anne, Marguerite Paré, fille d'Albert et d'Héléne Blouin, épousa Jean-Pierre Gravel, fils de Massé et d'Angélique Toupin du Château-Richer (terre 65). Ils s'établirent à Saint-Ferréol.

Le premier août 1812 (Bernier), Jean-Pierre Gravel et Marguerite Paré vendirent à Michel Paré, pour 2 000 livres, un demi-arpent de terre de front sur une lieue et demie de profondeur à Sainte-Anne, tenant au nord-est à Louis Paré (terre 85) et au sud-ouest audit acquéreur, et que ce dernier a dit bien savoir et connaître. En fait Marguerite Paré vendait les cinq perches (et 2 pieds) qui lui étaient échus au partage du 31 juillet 1795 dans la terre 84, car elle avait déjà vendu les trois perches et six pieds dans le lot 3 de la terre 81 à Pierre-Paul Blouin le 31 mai 1808 (Martineau) (voir terre 81, lot 3 à cette date), ces deux parts de terre formant ensemble les huit perches et huit pieds échus à Marguerite Paré en 1795 pour sa légitime.

Le premier août 1812 également (Bernier), Michel Paré et Marie-Joséphé Giroux vendirent à Pierre-Paul Blouin, pour 850 livres, deux perches et demie de terre de front de la grève au chemin du Roi, joignant les vendeurs au sud-ouest et au nord-est.

Le 13 février 1813 (Bernier), Michel Paré et Marie-Joséphé Giroux donnèrent à Abraham-Chrysologue Paré leur fils et beau-fils, garçon mineur, seize perches de terre de front plus ou moins sur une lieue et demie de profondeur joignant au nord-est à Louis Paré et au sud-ouest à la part de terre de six perches et six pieds échue à Etienne Morel au partage du 31 juillet 1795, avec les bâtiments dessus construits, à l'exception des deux perches et demie de front depuis la clôture de la grève jusqu'au chemin du Roi vendues à Pierre-Paul Blouin. En fait ils lui donnaient quinze perches et douze pieds, soit les dix perches et dix pieds accordés à Michel Paré le 31 juillet 1795 plus les cinq perches et deux pieds acquis de Marguerite Paré le premier août 1812. Les donateurs s'en réservaient l'usufruit qu'ils pourraient échanger contre une pension viagère. Après leur décès le donataire devait payer leurs dettes jusqu'à la somme de 1 300 livres et donner à chacun de ses frères et soeurs consanguins: Marie, François, Louis et Marie-Louise, la somme de 400 livres pour tous droits de légitime paternelle et maternelle mobilière et immobilière. Le 27 décembre 1815 (au bas de l'acte ci-dessus), Abraham-Chrysologue Paré ratifia à sa majorité la présente donation.

Le 13 février 1813 également (Bernier), Abraham-Chrysologue Paré passa son contrat de mariage avec Ursule Giguère, fille mineure de feu Ignace Giguère et de Julienne Pepin dite Lachance (terre 89), qu'il épousa à Sainte-Anne le premier mars suivant. Le 5 juillet 1813 (Bernier), il emprunta d'Augustin Caron la somme de 400 livres moyennant une constitution de rente de 24 livres par an (6%), avec hypothèque de sa terre de seize perches de front.

Le 27 décembre 1815 (Bernier), Michel Paré et sa femme firent leurs testaments par lesquels ils ratifièrent la donation qu'ils avaient faite audit Abraham Chrysologue Paré le 13 février 1813.

Le 15 mai 1815 (Bernier), Etienne Morel, journalier, demeurant au faubourg Saint-Roch, à Québec, vendait à Jacques Racine, maître maçon demeurant à Saint-Ferréol, pour 4 000 livres, tous les droits immobiliers à lui échus par les décès de ses père et mère, à Sainte-Anne, consistant en cinq ou six perches de terre de front (ou six perches six pieds d'après le 31 juillet 1795), tenant au nord-est à Abraham-Chrysologue Paré et au sud-ouest à Louis Racine.

Le 9 juin 1821 (L. Ranvoyzé), Angélique Allaire, veuve de Jacques Racine père, qu'elle avait épousé le 9 octobre 1798 à Sainte-Anne, cédait à Joseph Morel la moitié indivise du lot de terre ci-dessus, mesurant effectivement cinq perches et onze pieds de front sur une lieue et demie de profondeur, avec la moitié de la maison en pierre et d'une grange dessus construites, en échange d'une terre dans la seigneurie d'York, à St-Cuthbert (voir aux pages 68 et 69 ce contrat, et l'inventaire de Jacques Racine père, fait le 30 octobre 1820). Joseph Morel, fils d'Etienne et d'Angélique Caron, épousa Christine Vallée à Sainte-Anne le premier février 1820.

Le 13 juillet 1821 (Ranvoyzé), Angélique Allaire vendit à Joseph Morel, pour 200 livres, les droits échus à Apolline Racine sa fille, épouse d'Antoine Rodrigue, de l'île aux Grues, dans le lot de cinq perches onze pieds de front sur une lieue et demie de profondeur ci-dessus décrit, qu'elle avait acquis dudit Rodrigue et de sa femme, le 9 juillet 1821 (Boisseau), pour 30 piastres d'Espagne.

Le 15 mai 1822 (Ranvoyzé), Joseph Morel céda à Jacques Racine fils huit pieds et deux pouces de terre de front indivis dans lesdites cinq perches, du fleuve au chemin royal, en échange de la même largeur de terre à prendre du chemin royal aux terres non concédées. Joseph Morel donnait 15 livres de retour à Jacques Racine. Celui-ci s'obligeait de vendre à Joseph Morel les parts de ses frères et sœurs dans ces cinq perches, s'il en faisait l'acquisition.

Le 15 juin 1826 (Ranvoyzé), Joseph Morel et Christine Vallée son épouse vendirent à Christophe Racine dit Noyer, pour 2 064 livres "ancien cours", 1) deux perches quatorze pieds et demi de terre de front de la basse marée au chemin royal, indivis dans cinq perches onze pieds de front bornés en total au sud-ouest à Louis-François Racine et au nord-est à Abraham-Chrysologue Paré, avec la moitié indivise d'une maison en pierre construite sur ledit lot; 2) trois perches douze pieds et demi de front sur six perches de profondeur au haut du chemin royal, indivis dans le même lot de cinq perches onze pieds de front, "sur la profondeur qui peut se trouver depuis le haut dudit chemin royal à aller aux terres non concédées".

Christophe Racine, fils de Louis-François et d'Elisabeth Lefrançois (terre 82), épousa d'abord Emilie Paré le premier février 1842, puis Geneviève Vézina, veuve de Jacques Racine fils, le 8 juillet 1856. Geneviève Vézina décéda peu après (testament le 7 septembre 1856 devant Ranvoyzé), et Christophe Racine passa un contrat de mariage le 13 juillet 1857 (J.-B. Pruneau) avec Marcelline Blouin, fille de Jacques et de feu Catherine Dallaire (Allaire), de St-François de l'île d'Orléans, qu'il épousa à St-Roch de Québec.

Dans son titre nouvel du 4 juillet 1826 (Bernier), Joseph Morel déclara posséder la moitié indivise de cinq perches onze pieds de front du chemin royal aux terres non concédées, ledit lopin borné au nord-est à Abraham-Chrysologue Paré et au sud-ouest à Louis Racine. Dans son titre nouvel de même date, Jacques Racine fils déclara posséder en son nom et au nom de ses frères et sœurs la moitié du même lopin de cinq perches onze pieds de front "sur une lieue et demie de profondeur", provenant de la succession de feu Jacques Racine leur père et indivise entre eux. Quant à Christophe Racine, il déclara dans son titre nouvel du 13 juillet 1826 (Bernier), posséder les deux lots qu'il avait acquis le 15 juin 1826.

Le 28 avril 1828 (Bernier), Jacques Racine et Geneviève Vézina vendirent à Christophe Racine tous leurs droits dans les cinq perches onze pieds ci-dessus, pour 1 400 livres ancien cours.

Le 5 août 1846 (Ranvozé), Joseph Morel et Christine Vallée vendirent à Christophe Racine, pour 46 livres (nouveau cours), trois perches treize pieds quatre pouces de terre de front depuis le haut de l'écore nord de la rivière aux Chiens jusqu'au pied de la cote appelée Côte du Rocher, (lot 236 du cadastre de 1879), enclavés dans cinq perches onze pieds de terre de front, bornés en total au nord-est à Abraham-Chrysologue Paré (231) et au sud-ouest à Louis Racine (245). Ce lot appartenait au vendeur pour l'avoir acquis partie par échange avec Angélique Allaire le 9 juin 1821, partie par acquisition de ladite Allaire le 13 juillet 1821 et partie par échange avec Jacques Racine fils le 15 mai 1822.

Le 28 novembre 1853 (Ranvozé), Joseph Morel et Christine Vallée donnèrent à leur fils Claude 1) quatre perches de terre de front à partir du bord de la première cote au-dessus du chemin royal à aller à l'écore nord de la rivière aux Chiens (lot 237), bornées au sud-ouest par Louis Racine (245) et au nord-est par Christophe Racine (239), avec la maison et autres bâtiments; 2) quatre perches de front du pied du grand rocher jusqu'au trait carré du premier rang, soit le lot 235, entre Louis Racine au sud-ouest (245) et Christophe Racine au nord-est (234). Le donataire devait payer six livres ancien cours à chacun de ses frères et sœurs pour leur légitime.

Le 22 février 1864 (Lavoie), Christophe Racine fit son testament par lequel il légua à sa femme, Marcelline Blouin, l'usufruit de ses biens et son fils Cyrille la propriété desdits biens, à charge par celui-ci de payer 5 chelins à chacune de ses quatre sœurs pour leur légitime. Cyrille décéda célibataire et sans testament le 29 décembre 1870, laissant à ses quatre sœurs (Marie, Délima, Joséphine et Obéline) son lopin de terre de cinq perches onze pieds de front de la basse marée du fleuve jusque sur le bord de la première cote (lot 244), de là 33 pieds 8 pouces de front jusqu'au côté nord de la rivière aux Chiens (lot 239), de là cinq perches onze pieds de front jusqu'au pied du rocher (lot 236) et finalement 33 pieds 8 pouces jusqu'au trait carré du premier rang (lot 234), joignant au nord-est à Louis St-Hilaire (lot 231) et au sud-ouest à Onésime Racine (245) et Claude Morel (237), avec maison et grange dessus construites. (Pour la disposition de tous ces lots voir l'extrait du plan cadastral de 1879 au début du volume.)

Le 8 avril 1873 (G. Guay), Marcelline Blouin, veuve de Christophe Racine, vendit aux quatre sœurs de Cyrille Racine les droits qui pouvaient lui appartenir en vertu de son contrat de mariage, "consistant uniquement en une part d'enfant", soit 1/5 dans le lopin de terre ci-dessus, comprenant les lots 244, 239, 236 et 234 du cadastre. Le 9 janvier 1874 (G. Guay), les quatre héritières vendirent ces lots à François Cloutier pour \$925. Ce dernier



devait laisser passer les enfants de feu Joseph Morel et de Christine Vallée, tant qu'ils posséderaient une part de terre comprise dans le lopin en question, en vertu des contrats du 15 Juin 1826 et du 5 août 1846.

Le 28 septembre 1874 (G. Dick), François Cloutier vendit à Louis Racine fils, pour \$100 courant, cinq perches onze pieds de front depuis le côté nord de la rivière aux Chiens jusqu'au pied du rocher (lot 236) et de là 33 pieds 8 pouces jusqu'au trait carré (lot 234), joignant au sud-ouest à Onésime Racine et Claude Morel et au nord-est à Louis St-Hilaire. Au cadastre de 1879 le lot 234 mesure une perche dix-sept pieds (ou 35 pieds) de front sur 102.5 arpents de profondeur, et le lot 236 cinq perches quinze pieds de front sur douze arpents de profondeur.

Le 28 septembre 1874 également (G. Dick), François Cloutier vendit à Cyrille Racine (fils d'Urbain), pour \$54, une perche et demie de terre de front du chemin royal jusqu'à un demi-arpent de profondeur, de là trente-trois pieds de front sur quinze arpents de profondeur (soit le lot 239), acquis avec plus grande étendue des héritières de feu Cyrille Racine, fils de Christophe. Le 22 octobre 1876 (Dick), Cyrille Racine, Journalier, revendit le lot 239 à François Morel, fils de feu Joseph Morel, pour \$70. Ce lot était alors borné au sud-ouest par Onésime Racine (245) et Claude Morel (237) et au nord-est par Louis St-Hilaire (231). Au cadastre de 1879 le lot 239 mesure 21 arpents de profondeur.

Le 18 Juin 1876 (Vézina), François Cloutier vendit à Joseph Paré, navigateur, cinq perches douze pieds de front de la basse marée au chemin royal (moins un emplacement qu'il avait déjà vendu à Joseph St-Hilaire le 15 Juin 1876), faisant partie du lot 244 qui finissait au bord de la première cote (voir 22 février 1864). Le prix de vente était de \$615.

Le 9 août 1880 (A.-N. Vézina, acte enregistré le 24 décembre 1913 seulement, sous le numéro 12 074), Claude Morel et Elise Racine sa femme (qu'il avait épousée le 22 mai 1854), vendirent le lot 235 à Louis Racine Junior, soit quatre perches de front du grand rocher au trait carré, joignant Maxime Bolduc au sud-ouest (245) et l'acquéreur au nord-est (234), pour \$40. Au cadastre de 1879 le lot 235 mesurait trois perches seize pieds de front sur 102.5 arpents de profondeur.

Le 22 décembre 1913 (J.-B. Beauregard), Louis Racine donna les lots 234, 235 et 236, avec le lot 246 (moitié sud-ouest de la terre 83), à son fils Louis. L'histoire de ces lots a été continuée avec celle du lot 246.

Le 30 mars 1890 (G.-L. Dick), Claude Morel, Journalier, vendit à Joseph Morel, menuisier, et à Siméon Morel, maçon, ses neveux (fils de Joseph et de Flore Gagnon, mariés à Saint-Joachim en 1864), le lot 237 alors borné au sud-ouest par Maxime Bolduc (245) et au nord-est par Joseph Morel (mari de Flore Gagnon) (lot 239), pour \$250. Le 14 mars 1893 (G.L. Dick), Siméon Morel vendit sa part (moitié nord-est) à son frère Joseph pour \$125. Ce dernier épousa Emma Racine le 27 novembre 1888, tandis que Siméon épousa Marie Racine, soeur d'Emma, le 2 octobre 1894. Elles étaient les filles de Louis Racine et d'Anastasia Blouin (voir terre 82, lot 247).

On a vu plus haut que le 22 octobre 1876 Cyrille Racine avait vendu le lot 239 à François Morel et que le 30 mars 1890 ce lot était possédé par Joseph Morel (autre fils de Joseph et de Christine Vallée, marié avec Flore Gagnon). Le 3 septembre 1899 (G.-L. Dick), ce Joseph Morel, maçon, vendit le lot 239 à son fils Miville, pour \$400, y compris la maison dessus construite.

Ce lot mesurait deux perches de front du chemin municipal jusqu'au bord de l'écore nord de la rivière aux Chiens, et joignait au sud-ouest à Joseph Morel, menuisier (autre fils du vendeur et mari d'Emma Racine: lot 237) et au nord-est à Téléphore St-Hilaire (lot 231).

Miville Morel épousa Marie-Céline Blouin à St-Jean-Baptiste de Québec le 11 avril 1923. Le 8 décembre 1925 (J.-B. Beauregard), il vendit le lot 239 (et non 238: voir correction au no 29 893 du bureau d'enregistrement), le 22 janvier 1949) à Joseph Morel, menuisier (époux d'Emma Racine), pour \$300. Le contrat mentionne que ce lot mesurait trente-cinq pieds (deux perches moins un pied) de front depuis 81 pieds au nord du hangar du vendeur à aller jusqu'à l'écore nord de la rivière aux Chiens ou au lot 236 de Louis Racine, soit vingt et un arpents de profondeur d'après le cadastre de 1879, et il était borné au sud-ouest par l'acquéreur (lot 237: voir 30 mars 1890 et 14 mars 1893), et au nord-est par Téléphore St-Hilaire (231).

Joseph Morel décéda le 28 février 1944 et Emma Racine le 6 mai 1937. Par son testament du 15 juin 1937 (Beauregard), Joseph Morel légua les lots 237 et 239 à son fils André. Les deux lots ainsi réunis joignaient ensemble au nord-ouest à la veuve Louis Racine (236), au sud-ouest à Herménégilde Dufour (245) et au nord-est à Téléphore St-Hilaire (231).

Quant au lot 244 on a vu plus haut (18 juin 1876), qu'il avait été acquis par Joseph Paré, navigateur. Celui-ci décéda le 17 juin (ou janvier) 1924. Par son testament du 18 juillet 1919 (Beauregard), il légua ses biens à sa femme, Marie Caron, qu'il avait épousée le 24 février 1870. Il était le fils de Joseph Paré et d'Olive Boucher (lot 230). Marie Caron décéda le 10 mars 1931. Par son testament du 10 février 1930 (Beauregard), elle légua le lot 244 à son fils Wilfrid Paré, navigateur, mais si ce dernier décédait sans disposer autrement de ses biens, ceux-ci iraient à sa soeur Rosalie. Wilfrid Paré décéda le 20 avril 1954 à 77 ans, célibataire et sans testament, de sorte que Rosalie hérita du lot 244. Celle-ci décéda aussi sans testament le 4 janvier 1956 à 82 ans et ses héritiers vendirent le lot 244 à Hilaire Rhéaume, menuisier, le 26 novembre 1956 (Gérard Beauregard).

#### Le lot 231 d'Abraham-Chrysologue Paré

Le 25 mars 1826 (Bernier), Abraham-Chrysologue Paré déclara dans son titre nouvel posséder 1) seize perches de terre de front depuis la basse marée du fleuve jusqu'à la clôture de la grève, tenant au sud-ouest à Jacques Racine et au nord-est à Joseph Paré; 2) huit perches et demie de front de ladite clôture jusqu'au chemin du Roi, tenant au sud-ouest audit Jacques Racine et au nord-est à Pierre-Paul Blouin; 3) seize perches de front du chemin royal aux terres non concédées, tenant au sud-ouest à Jacques Racine et au nord-est à Joseph Paré.

Le 16 octobre 1844 (Ranvoyzé), Abraham-Chrysologue Paré et Ursule Giguère donnèrent cette terre (correspondant au lot 231 du cadastre) à leur fille Elisabeth. Celle-ci avait passé son contrat de mariage le 19 février 1843 (Ranvoyzé) avec Louis Guérin dit Saint-Hilaire, fils de Jean et de Marie Lessard, qu'elle épousa à Sainte-Anne le 21 février. Les donateurs se réservèrent l'usufruit de leur terre à charge de loger, nourrir et entretenir ladite donataire, son mari et ses enfants. S'ils déclaraient de lui céder l'usufruit ils se feraient donner en échange une pension viagère. La donataire devait payer à Augustin Caron les 400 livres empruntées par les donateurs le 5 juillet 1813, avec les arrérages de rente; un autre emprunt de 400 livres contracté d'Etienne Simard "il y a environ 26 ans", aussi avec les

arrérages de rente; un autre emprunt de 400 livres de Joseph Paré il y a environ neuf ans; enfin 744 livres dues à Pierre-Paul Blouin père. En outre la donataire devait payer à son frère et à chacune de ses soeurs la somme de 240 livres et leur donner à chacun un lit de plume garni "hors les rideaux" et "une vache ordinaire" à leur majorité.

Au terrier du Séminaire de Québec pour les années 1850-1858 (S-187) la terre d'Elisabeth Paré et Louis Guérin est décrite comme mesurant 16 perches 12 pieds et demi sur 7.9 arpents depuis la basse marée, de là 8 perches 12 pieds et demi en élargissant sur la profondeur de 3.8 arpents et 6 pieds où il y a 9 perches 6 pieds et demi de front, de là 9 perches 6 pieds et demi sur 8 perches 14 pieds de profondeur et de là 16 perches 12 pieds et demi sur les 113.3 arpents restant jusqu'au bout de la lieue et demie. Cette terre sera désignée sous le numéro 231 au cadastre de 1879.

Le 22 Janvier 1894 (G.-L. Dick), Louis Guérin dit St-Hilaire et Elisabeth Paré donnèrent leur terre, avec la maison et bâtiments et tous leurs biens meubles à leur fils Téléphore qui demeurait avec eux, tout en s'en réservant l'usufruit, à charge par le donataire de payer les dettes des donateurs. La terre est alors dite mesurer dix-sept perches et demie de front environ, sur une lieue et demie de profondeur (chiffres sans doute arrondis), bornées au sud-ouest par Louis Racine (234 et 236) et Joseph Morel (239) et au nord-est par Etienne Paré (230). Le 27 janvier 1894 (G.-L. Dick), Téléphore Guérin St-Hilaire passa son contrat de mariage avec Odile Giguère, fille de Joseph et de Luce Mercier, qu'il épousa à Sainte-Anne le 30 janvier.

Téléphore St-Hilaire décéda le 30 avril 1930 et son épouse le 29 juin 1953. Celle-ci avait fait son testament le 30 août 1939 (Beauregard), par lequel elle légua tous ses biens à sa fille Marie-Anne (alias Anna), épouse d'Albert Chevalier, cultivateur. Celle-ci vendit à Arnold Perron, boulanger, le 27 avril 1955 (Gérard Beauregard), la partie sud du lot 231, soit 320 pieds de front de la basse marée au boulevard Ste-Anne, pour \$2 800.

Anna St-Hilaire, veuve d'Albert Chevalier, décéda le 16 septembre 1983 à 81 ans. Par son testament du 7 décembre 1970 (Guy Montreuil), elle légua ses biens à sa fille, Huguette Chevalier, soit le lot 231 depuis le chemin de fer jusqu'au trait carré du premier rang, avec la maison et dépendances.

La terre de Joseph Paré après 1769  
(partie nord-est de la terre 84  
ou lot 230 du cadastre

Le 26 juin 1784 l'arpenteur Ignace Plamondon fils se transporta à Sainte-Anne à la requête de Prisque Paré et de la veuve Joseph Paré (Judith Simard), où étant au pied des grandes côtes à la ligne et borne du sud-ouest de la terre de Claude Racine (83), il chaîna allant au nord-est quatre arpents dix pieds un pouce de front pour ledit Claude Racine (lots 245 et 246 du cadastre de 1879), ensuite continuant au nord-est il chaîna une concession de quatre arpents une perche quinze pieds et demi pour Albert Paré et la veuve Joseph Paré (quatre arpents de la terre 84 plus une perche quinze pieds et demi dans la terre 85 ou une perche et demie d'après le terrier de 1769), enfin continuant au nord-est seize perches et demie pour Prisque Paré (dans la terre 85).

Le 11 juillet 1786 (Cresspin), fut fait l'inventaire de feu Joseph Paré, décédé "il y a environ quatre ans", et de Judith-Amable Simard. Ils avaient une maison de 40 pieds de long sur 20 de large, dont la moitié bâtie en

pierre, le tout neuf, servant de chambre, et la cuisine de colombage tombant en ruine, ladite chambre avec planchers haut et bas ainsi que la cuisine, porte ferrée et châssis vitrés. La grange-étable mesurait 60 pieds de long sur 20 de large, presque en ruine, couverte en paille. Leur terre mesurait dix-neuf perches et demie de front (dont dix-huit dans la terre 84 et une perche et demie dans la terre 85) joignant au nord-est à Prisque Paré et au sud-ouest à Etienne Morel. Ils avaient en outre trois perches et sept pieds de front sur une lieue et demie de profondeur enclavés dans la terre d'Etienne Racine dit Varenne, joignant en son total au nord-est à Pierre Racine et au sud-ouest à Michel Racine (Voir pp.51-52).

Le 13 juillet 1786 (Crespin), Judith-Amable Simard fit à son fils Louis Paré une cession de onze perches et huit pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, à prendre du côté du sud-ouest joignant Albert Paré, le reste des dix-neuf perches et demie étant réservé aux héritiers légitimaires. Cette cession était faite pour la somme de 2 062 livres, outre 117 livres pour la moitié des bâtiments et 693 livres 15 sols 10 deniers pour moitié de part d'inventaire et moitié du préciput de ladite Simard, faisant ensemble 2 872 livres 15 sols 10 deniers (le contrat mentionne 2 877 livres) dont Louis Paré devait payer la moitié aux héritiers légitimaires après le décès de sa mère ou avant si possible, lesdits biens ayant été évalués par Claude, Pierre et Louis Racine. Judith Simard devait loger, nourrir et entretenir son fils, sa femme et ses enfants à même le revenu desdits biens, mais au cas qu'ils ne pourraient s'accorder et vivre ensemble, ladite cédante se réservait la moitié de la chambre qu'elle occupait actuellement avec le poêle de fer posé dans le milieu de ladite chambre "pour échoffer les deux appartements". Louis Paré devait alors fournir à sa mère les aliments, vêtements et services dûment énumérés au contrat, nourrir et loger ses frères Etienne et Jean-Baptiste jusqu'à leur majorité ou leur mariage, ainsi que son frère Joseph infirme, sa vie durant.

Le 8 mai 1793 (Crespin), Etienne Paré vendit à son frère Louis, pour 600 livres, ses droits à la succession de feu Joseph Paré son père et à la succession future de sa mère. Le 12 octobre 1790 Louis Paré épousa à Sainte-Anne Catherine Drouin, fille de Nicolas et de Françoise Racine (terre 81), après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 18 octobre 1787. Le 22 novembre 1796 Louis Paré se remaria à Saint-Joachim avec Marie Bilodeau, fille de Joseph et de Marguerite Bolduc.

Le 17 mars 1797 (Crespin), fut fait l'inventaire de la communauté de Louis Paré et de feu Catherine Drouin, décédée il y a environ dix-neuf mois, laissant deux enfants mineurs. La maison est décrite comme en 1786. La grange-étable de 64 pieds de long était encore un "mauvais bâtiment". Quant aux terres elles mesuraient vingt-deux perches de front, chiffre sans doute arrondi. A la suite de cet inventaire se trouve le compte de partage des meubles évalués à 1 885 livres 14 sols. Déduction faite du préciput de Judith Simard, 200 livres, le solde de 1 685 livres 14 sols fut augmenté du "quart en sus", lesdits meubles n'ayant pas été vendus à l'enchère, ce qui aurait rapporté ledit quart en plus, soit 421 livres 8 sols 6 deniers, faisant en tout 2 107 livres, dont il fallait encore déduire 46 livres 4 sols de dettes et 30 livres pour les frais du notaire, laissant 2 030 livres 16 sols dont la moitié (1 015 livres 8 sols) revenait à Louis Paré et 507 livres 14 sols à chacun des deux mineurs. Le 6 juin 1796 (Crespin), Louis Paré avait vendu à Etienne Racine dit Varenne les trois perches sept pieds de front mentionnés à l'inventaire du 11 juillet 1786 (Voir p. 52).

Le 27 février 1813 (Bernier), Louis Paré et Marie Bilodeau donnèrent à leur fils et beau-fils Joseph Paré neuf perches treize pieds et demi de terre de front sur une lieue et demie de profondeur indivis avec pareille quantité de terre tenant en total au nord-est à Jean-Marie Paré (terre 85) et au sud-ouest à Michel Paré, avec la moitié des bâtiments dessus construits et tous leurs biens meubles, à charge d'une rente viagère en aliments, vêtements et services énumérés au contrat, les donateurs se réservant la moitié de la chambre du sud-ouest de la maison, laquelle sera séparée par une cloison, et le poêle dans ladite moitié "bien et dûment choffé par ledit donataire", avec le droit de se servir avec lui de la cuisine, du four, de la cheminée, de la cave et du grenier, ainsi que de tous les biens meubles de ménage et batterie de cuisine. Le donataire devait payer à son frère Louis la somme de 50 livres pour tous droits de légitime paternelle. Joseph Paré épousa Marie-Louise Paré, fille de Pierre et de Marie-Louise Simard (terre 85), le premier mars 1813.

Le 20 mars 1826 (Bernier), Joseph Paré déclara, dans son titre nouvel au Séminaire de Québec, posséder une terre de dix-neuf perches et demie de front tenant au nord-est à Jean-Marie Paré et au sud-ouest à Chrysologue Paré et à Paul Blouin, dont un quart lui appartenait de succession de feu Catherine Drouin sa mère et la moitié de donation de Louis Paré son père le 27 février 1813, l'autre quart indivis appartenant à Louis Paré son frère de succession de sadite mère.

Le 8 janvier 1836 (Ranvoyzé), Joseph Paré et Marie-Louise Paré son épouse donnèrent à leur fils Joseph une terre de deux arpents de front ou environ sur une lieue et demie de profondeur tenant au sud-ouest partie à Pierre-Paul Blouin père, partie à Abraham-Chrysologue Paré et partie au lot ci-après désigné, et au nord-est à Prisque Paré (fils de Jean-Marie), sur laquelle sont construites la moitié d'une maison en pierre et la moitié d'un bâtiment (grange-étable ?); un lot de terre de deux perches de front sur douze perches de profondeur borné au sud et sud-ouest audit Pierre-Paul Blouin, au nord audit Abraham Paré et au nord-est à la terre premièrement désignée. Au titre nouvel du 20 mars 1826 ce deuxième lot était décrit comme mesurant deux perches de front sur trois quarts d'arpent de profondeur, borné au nord par le chemin du Roi. Les donateurs se réservaient l'usufruit des biens donnés, à charge de loger, nourrir et entretenir leur fils, sa femme et ses enfants. Au cas où ils lui céderaient ledit usufruit, une rente viagère leur serait alors accordée par le donataire qui devait aussi payer à chacun de ses frères, à leur majorité, la somme de 900 livres ancien cours avec une vache et un lit de plumes garni, "suivant l'usage ordinaire", pour leur tenir lieu de légitime paternelle et maternelle, mobilière et immobilière.

Le 10 janvier 1836 (Ranvoyzé), Joseph Paré fils passa son contrat de mariage avec Martine Simard, fille de Jean-Baptiste et de Marguerite Bolduc, de Saint-Ferréol. Martine Simard était malade au lit quand elle fit son testament le 18 août 1839 (L.C. Lefrançois). Elle dut décéder peu après car le 3 février 1841 (Ranvoyzé), Joseph Paré passa un autre contrat de mariage avec Olive Boucher, fille de feu Louis Boucher et de Françoise Giguère, aussi de Saint-Ferréol. Joseph Paré et Olive Boucher firent leurs testaments le 12 avril 1841 (Ranvoyzé). Joseph Paré épousa en troisième noces Obéline Michel dite Taillon à Sainte-Anne, le 17 février 1857 (contrat de mariage le 16 - Ranvoyzé). Ils firent leurs testaments le 5 avril 1860 (L. Lavoie).

Le 25 novembre 1857 (Ranvoyzé), Joseph Paré fils acquit de Prisque Paré son voisin au nord-est deux perches et demie de terre de front depuis le haut

de l'écore de la rivière aux Chiens jusqu'au deuxième rang, joignant au sud-ouest l'acquéreur et au nord-est Augustin Paré, pour le prix de 72 livres.

Les 16 et 17 juin 1858 l'arpenteur P.O. Lefrançois tira une ligne entre la terre de Louis Guérin dit Saint-Hilaire et celle de Joseph Paré. Celle-ci mesurait deux arpents moins un pied, joignant au nord-est partie à Joseph Paré (les deux perches et demi ci-dessus) et partie à Augustin Paré, et au sud-ouest partie à Joseph Paré (voir deuxième lot de la donation du 8 janvier 1836) et partie à Louis Guérin dit Saint-Hilaire.

Le 28 janvier 1864 Joseph Paré racheta les cens et rentes seigneuriales qui grevaient sa terre de dix-neuf perches douze pieds de front joignant au nord-est à Augustin Paré et au lot ci-après, et au sud-ouest à Louis Guérin dit Saint-Hilaire et Joseph Paré fils de Pierre; et le quart d'arpent de front sur 88.8 arpents de profondeur acquis le 25 novembre 1857, borné au sud par la rivière aux Chiens.

Le 10 décembre 1855 (Ranvoyzé), Pierre-Paul Blouin aTeul et Pierre-Paul Blouin senior, son fils, et Angélique Simard son épouse, vendirent à Joseph Paré fils de Pierre, pour 250 livres, un demi-arpent de terre de front depuis le bas du chemin royal à aller à trois-quarts d'arpent où le front était de sept perches et demie jusqu'à la clôture de la grève, joignant au sud-ouest à Louis Guérin dit Saint-Hilaire et au nord-est à Joseph Paré fils de Joseph, sans bâtiments.

Le 14 juin 1869 (Lavoie), Joseph Paré et Obéline Michel dite Tallon donnèrent à Etienne Paré, leur fils et beau-fils, deux arpents de terre de front de la basse marée du fleuve à l'écore de la rivière aux Chiens, et de là vingt-deux perches de front jusqu'au bout de la lieue et demie, joignant au sud-ouest à Louis Guérin dit Saint-Hilaire et au nord-est à Augustin Paré, avec maison et autres bâtiments, et tous leurs biens meubles, à charge par le donataire de loger et nourrir ses soeurs Obéline, Amélie et Octavie, et de payer à Délima et Amélie chacune \$100, à Octavie \$150 et à son frère François \$200 pour leur légitime. Cette donation fut bientôt résiliée.

Le 11 octobre 1871 (A.N. Vézina), Joseph Paré et Obéline Michel dite Tallon vendirent leur terre à Etienne Paré, leur fils et beau-fils, avec la maison et autres bâtiments, pour 2075 piastres. La terre mesurait deux arpents de front jusqu'à la rivière aux Chiens et de là deux arpents et deux perches (et demie) jusqu'au deuxième rang, joignant au nord-est à Augustin Paré et au sud-ouest à Louis Guérin dit Saint-Hilaire. Le même jour ils lui vendirent leurs biens meubles pour 300 piastres.

Etienne Paré, fils de Joseph et d'Olive Boucher, épousa Sophie Giguère, fille de Jean-Baptiste et de Louise Goulet, le 26 juin 1877 à Sainte-Anne. Sa terre porte le numéro 230 au cadastre de 1879, où elle est décrite comme mesurant deux arpents et cinq pieds de front sur 36 arpents depuis le fleuve, et de là vingt-quatre perches quatorze pieds de front sur 90 arpents de profondeur jusqu'au second rang. Aux terriers du Séminaire elle mesurait dix-neuf perches douze pieds et demi de front sur une lieue et demie de profondeur.

Le 13 mars 1881 (A.-N. Vézina), Etienne Paré vendit à Onésime Simard (qui possédait depuis 1880 les lots 266 et 277 dans la terre 81) un demi-arpent de terre de front de la clôture de la grève au chemin royal, pour \$1625. Le 31 août 1882 (Vézina), Onésime Simard vendit tous ces lots à Cyrille Blouin. Celui-ci vendit le demi-arpent du lot 230 à Joseph-Israïe Blouin le 3

septembre 1882 (Vézina). Ce dernier le revendit le même jour à Onésime Simard pour \$500, puis, le premier mars 1901 (G.L. Dick), à Ovide Caron, soit la partie du chemin de fer au chemin royal. Ovide Caron décéda célibataire le 6 novembre 1904 et légua ce lot à son père Louis Caron par testament du 17 mars 1901 (G.L. Dick). Le 20 août 1919 (J.B. Beauregard), Louis Caron le revendit à Etienne Paré, cultivateur, pour \$2500, avec les bâtisses dessus construites.

Le 10 avril 1912 (J.B. Beauregard), Etienne Paré et Sophie Giguère vendirent à leur fils Etienne, pour \$1000, leur terre de deux arpents deux perches de front sur une lieue et demie de profondeur, bornée au sud-ouest par Téléphore Saint-Hilaire (lot 231) et au nord-est par Cyrille Paré (226) avec les bâtisses dessus construites, moins la partie du lot 230 appartenant à Louis Caron, soit un demi-arpent de front du chemin royal au chemin de fer.

Le 7 juin 1920 (Jean-Baptiste Beauregard), Etienne Paré vendit sa terre à Xavier Simard, moins le "fons" de Louis Caron qu'il avait acquis en 1919 et deux lopins qu'il se réservait, pour \$6500.

Le 27 août 1923, Xavier Simard fit faillite et sa terre fut vendue le 27 août 1923 par le syndic Philius-Eugène Gagnon, en vertu d'une ordonnance du registraire de la loi de faillite du 11 juillet 1923, laquelle a le même effet qu'une vente par shérif, à Etienne Paré fils, cultivateur. Le lot 230 y est décrit comme mesurant deux arpents de front jusqu'à l'écore de la rivière aux Chiens et de là vingt-deux perches jusqu'au trait carré du premier rang, bornés au nord-est par Cyrille Paré et par la partie du lot 230 acquise par Etienne Paré de Louis Caron, au sud-ouest par Téléphore St-Hilaire, avec les bâtisses dessus construites, moins le lopin d'Etienne Paré représentant Louis Caron et les deux lopins réservés par Etienne Paré en 1920.

Etienne Paré décéda le 17 octobre 1965. Par son testament du premier juin 1954 (Paul Beauregard), il avait légué le lot 230 à son fils Joseph (moins les emplacements vendus). Le 22 juin 1967 (Gérard Beauregard), Joseph Paré, célibataire, vendit ce lot, avec la maison et autres bâtisses, moins un emplacement de 75' x 125' qu'il se réservait au sud du chemin royal, à Denis Lachance, pour \$16 500.

Le 30 novembre 1979 (G. Beauregard), Denis Lachance, demeurant au 9080 de l'avenue Royale, et Yvette Lessard sa femme vendirent à leur fils Yves, pour \$37 000, la partie nord-ouest du lot 230, de l'avenue Royale au trait carré, "avec une remise y érigée" et le roulant de ferme. Yves Lachance épousa Alice Couture à Sainte-Anne.

## LA TERRE DE ROBERT PARÉ

### No 85 (4 arpents de front)

Cette terre de quatre arpents de front, entre celle de Jean Espaisse (L'Espée) et celle de Pierre Giboulin, fut concédée par Jean de Lauson à Robert Paré le 30 janvier 1655 (ASQ). Robert Paré était le fils de Mathieu Paré et de Marie Joannet, de la paroisse de Saint-Laurent de Souleures, en Périgord. Le 20 octobre 1653, à Notre-Dame de Québec, il épousa Françoise Le Houx, fille de Jacques et de Marie Meilleur, dont le lieu d'origine est inconnu. Au recensement de 1666 Robert Paré et sa femme étaient âgés de 40 ans.

Robert Paré possédait, en commun avec Jean Espaisse, son voisin à Beaupré, un emplacement de quarante pieds sur vingt à la basse-ville de Québec, sur la rue Notre-Dame, qui leur fut concédé par le gouverneur Jean de Lauson le 14 juin 1655 (voir Papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales, p. 227). Ils y avaient une maison consistant en chambre à feu, cave et grenier, entre celle de Toussaint Toupin et celle de Noël Pinguet. C'est Jean Espaisse et Robert Paré qui avaient construit la maison de Toussaint Toupin. Le marché de construction qu'ils firent avec lui le 11 octobre 1654 (Audouart), mentionne que Robert Paré et Jean Espaisse, maîtres charpentiers, devaient faire la charpente d'une maison de vingt-six pieds de long et seize de large, deux pieds de ravallement et six pieds sous poutre, "de collombage tant plain que vuide", couvrir ladite maison, faire le manteau de cheminée et terminer cette construction au plus tard le 31 juillet 1655, pour le prix de 144 livres payables en castor ou en argent, Toussaint Toupin devant fournir la planche et le clou.

Le 10 octobre 1657 (Audouart), Jean Espaisse étant sur le point de partir pour la France et au cas qu'il ne reviendrait pas au Canada, cédait à Robert Paré la jouissance de la maison qu'ils avaient en commun à la basse-ville de Québec. Jean Espaisse ne revint pas au pays et l'on a vu qu'il avait donné sa terre de Sainte-Anne (84) à son filleul, Jean Paré, fils de Robert.

Le 3 octobre 1661 (Audouart), Robert Paré louait sa maison de Québec à Gabriel Lemieux pour deux ans, à raison de 45 livres par année. Robert Paré devait y faire "deux cabannes" dont l'une pour le preneur et l'autre pour l'usage et le service du bailleur, "attendu que ledit bailleur s'est réservé son logement en ladite maison pour toutes et quantes fois qu'il viendra à Québec lui et sa famille et non autres". Le 30 septembre 1667 (Rageot), Robert Paré et Jean Poulin, "habitants de la Côte de Beaupré", faisaient un marché avec François Boivin au nom des Religieuses (de l'Hotel-Dieu ?) pour leur livrer "hors de maré devant la basse ville de Québec", un millier de planches de pin de dix pieds de longueur, pour le prix de 50 livres le cent.

Le premier juillet 1669 (Becquet), Robert Paré louait sa maison de Québec à Moïse Hilleret, maître charpentier de navire à Québec, pour deux ans, à raison de 60 livres par année, en se réservant le droit d'y aller manger et coucher quand il viendra à Québec. Le 7 novembre 1672 (Rageot), Robert Paré louait de nouveau sa maison, cette fois à Pierre Coeur, pour cinq ans, à raison de 60 livres par année. Ils se réservaient encore "une cabanne" (chambre) pour lui et sa famille lorsqu'ils viendraient pour faire leurs affaires en cette ville et y coucher. Cette maison brûla lors de l'incendie de la basse-ville de Québec au début d'août 1682, mais Robert Paré la reconstruisit en pierre. À cette fin, le 29 mars 1683 (Duquet), il céda à son voisin, le marchand Jacques de Fay, sieur de Châteauneuf, un pied et demi de large de son emplacement à la charge par ledit Châteauneuf de faire



construire à ses frais un pignon (mur) mitoyen et d'y laisser une retraite pour y poser les madriers de la cave dudit Paré et d'y laisser des pierres d'attente pour recevoir les cheminées qui seront faites par ledit Paré.

Robert Paré décéda l'année suivante à Sainte-Anne, où il fut inhumé le 17 novembre 1684. Sa femme, Françoise Le Houx, décéda en avril 1685 (sepulture le 9 avril). Le 26 décembre 1684 (Jacob), Joseph Paré, leur fils, passa son contrat de mariage avec Magdeleine Berthelot, fille d'André Berthelot dit le Louvre et de Marie Gagnier (terre 103), qu'il épousa à Sainte-Anne le 9 janvier 1685. Joseph Paré possédait alors deux arpents et demi de front dans la terre 96, qu'il avait acquis de Paul de Rainville et de Marie Michel le 6 juillet 1679 (Auber) pour 400 livres. Les futurs époux devaient demeurer avec Françoise Le Houx pendant deux ans pour conduire le ménage, mais sans prétendre aucuns salaires pour leurs services, à la réserve de leur entretien aux dépens de la communauté qui se continuait entre ladite veuve et ses enfants, mais ils pourront bâtir, sur l'habitation acquise par Joseph Paré de Paul de Rainville, une maison de colombages de vingt pieds sur dix-huit "selon l'usage ordinaire de la Seigneurie de Beaupré", avec la charpente d'une grange qui sera levée par ledit futur époux, de trente pieds de long sur vingt de large, "lesquels services ainsi rendus par lesdits futurs espoux ledit temps durant est et sera pour rembourser et indemniser les cohéritiers à la succession dudit defunct Robert Paré et particulièrement Pierre et François Paré mineurs... laditte veuve Parré se faisant fort pour eux de leur part et portion qu'ils pourroient avoir et amander (demander) de la somme de quatre cents livres payée et avancée audit futur espoux par ledit defunct Robert Paré ainsi qu'il appert par la quittance signée dudit Rainville, à condition toutefois que ledit futur espoux apportera et mettra au profit de laditte veuve Paré et de sesdits enfants tous et chacun les profits, fruits et revenus de laditte terre par luy aqoise d'une année seulement, se réservant les fruicts de la dernière année et qu'il pourra hiverner et héberger ses bestiaux à mesme les fourrages et herbages de laditte veuve Parré".

Après la mort de Françoise Le Houx, survenue en avril 1685, ses deux fils mineurs, Pierre et François Paré, obtinrent l'ensemble de la terre de leur père, du commun accord de leurs frères et soeurs qui leur abandonnèrent leur part de ladite terre, suivant un acte rendu au bailliage de Beaupré le 26 avril 1685 (absent). Cet accord est mentionné à l'inventaire de François Paré le 27 mars 1704, dont il sera question plus loin.

Le 7 novembre 1685 (Jacob), Noël Paré, autre fils de Robert, passait son contrat de mariage avec Marguerite Caron, fille de Jean et Marguerite Gagnon (terre 104) qu'il épousa le 16 novembre. Le 15 mars 1690 (Jacob), le Séminaire de Québec lui concédera une terre de trois arpents de front à Saint-Joachim (no 117).

Le 15 avril 1686 (Rageot), Jean Le Picart, marchand bourgeois à Québec, au nom de Jean Paré, habitant de Sainte-Anne du Petit Cap, et de Joseph Guilmont, comme ayant épousé Anne Paré, Noël Paré, habitant de Saint-Joachim (ce qui indique qu'il occupait déjà la terre 117 plusieurs années avant d'en obtenir un titre de concession), Jean Boucher comme ayant épousé Marie Paré, Ignace Poulain comme ayant épousé Marguerite Paré, vendant à Léonard Hazeur Desonneaux, marchand bourgeois de Québec, alors absent, François Hazeur son frère stipulant et acceptant pour lui, chacun leur part par indivis dans l'emplacement et la maison que Robert Paré, leur père, possédait à la basse-ville de Québec, sur la grande rue Notre-Dame, joignant d'un côté à la maison du sieur de Fay (dit Châteauneuf) et d'autre côté à l'emplacement

dudit acquéreur, pour le prix de 1 585 livres, qui est pour chacun des cinq vendeurs la somme de 317 livres.

Le 9 avril 1687 (Rageot), Jean Poulain et Louise Paré sa femme vendaient leur part dans la maison et l'emplacement de la basse-ville à Léonard Hazeur Desonneaux, pour le prix de 317 livres.

Pierre Paré décéda à une date inconnue et le 4 décembre 1689 (Jacob), ses frères et soeurs, au nombre de huit, convinrent de donner à leur frère François chacun sa part de deux perches et demie de front, faisant au total deux arpents, soit la moitié des quatre arpents de Robert Paré leur père.

Le 17 avril 1690 (Jacob), François Paré passait son contrat de mariage avec Marguerite Racine, fille de Noël et de Marguerite Gravelle (81), qu'il épousa le lendemain. Marguerite Racine décéda le 15 mai 1703, laissant deux enfants en bas âge: Louis, né le 29 octobre 1701, et Louise. L'inventaire de la communauté de la défunte avec François Paré fut fait le 27 mars 1704 (Jacob). Leur terre de quatre arpents de front joignait d'un côté à celle de Jean Paré (84) et de l'autre à celle de Joseph Simard (86). Il y avait quarante arpents en valeur, une maison "partye de pierre et de colombage de trente cinq pieds de longueur sur dix huit de largeur", contenant deux chambres de plain pied, cave et grenier, couverte en partie de bardeau, une grange de trente pieds de long et vingt de large, au bout de laquelle était une vieille étable de dix-huit pieds de long et de même largeur, couverte de paille close de planches et pieux, et une écurie de selze pieds de long et quatorze de large.

Le 10 août 1704 (Jacob), François Paré passait un autre contrat de mariage avec Claire Lacroix, fille de François et d'Anne Gagnier (terre 109), qu'il épousa le 26 août à Sainte-Anne. Au terrier fait par le Séminaire de Québec, seigneur de Beaupré, en 1733, François Paré possédait toute la terre de quatre arpents de front de Robert Paré son père.

Le 3 octobre 1729 Etienne Paré, fils de François et de Claire Lacroix, épousa Agnès Morel, fille de Guillaume et de Magdeleine Barette (terre 91), apparemment sans contrat de mariage.

Le 20 janvier 1739 François Paré, fils de François et de Claire Lacroix, passait son contrat de mariage avec Marguerite Poulin, fille de Jean et d'Agnès Drouin (terre 92), qu'il épousa le même jour. Le futur époux déclara posséder une terre de trois arpents de front sur trente de profondeur à Saint-Augustin.

Le 20 mars 1742 (Imbert de La Tour), François Paré et Claire Lacroix donnaient à leur fils Pierre la moitié de leur terre de quatre arpents de front joignant au nord-est à celle de Joseph Simard (86) ou ses représentants, et au sud-ouest à celle de Prisque Paré (84), sur laquelle il y avait une vieille maison de pierre de colombage, avec une grange, une vieille étable close en madriers, la moitié ainsi donnée devant être prise du côté du nord-est, joignant la terre 86, avec la moitié de tous les meubles, bestiaux et autres effets mobiliers dont l'inventaire sera fait présence de notables habitants dudit lieu (Sainte-Anne). Les donateurs réservaient l'autre moitié de leurs biens meubles et immeubles pour leurs autres enfants. Pierre Paré devait faire valoir le total de ladite terre pendant le vivant de ses père et mère à son profit (les donateurs ne se réservaient donc pas l'usufruit de la moitié donnée), à condition de les traiter humainement et en bon fils, et de ne pas souffrir lorsqu'il sera marié que sa femme et ses enfants manquent à

leur devoir envers eux, et de les nourrir, loger et entretenir avec lui de tout ce qui leur sera nécessaire. Aussitôt le décès du premier mourant arrivé, leurs autres enfants pourraient prendre possession de la moitié de leur légitime, "à quoy lesdits donateurs entendent et prétendent qu'ils soient réduits suivant la Coutume". Moins d'un mois plus tard, le 6 avril 1742 (au bas de l'acte ci-dessus), François Paré et son fils Pierre, "après une meure délibération", annulèrent la donation faite au présent acte.

Le 17 octobre 1742 (acte de Louis Pichet insinué à la Prévoté de Québec le 15 janvier 1743, vol. 9, p. 435-441), François Paré et Claire Lacroix renouvelaient leur donation à leur fils Pierre, demeurant avec eux, de deux arpents de terre de front, soit la moitié nord-est de leur terre, avec la moitié des meubles et des bâtiments, une charrue garnie, deux boeufs et deux chevaux. Ils lui cédaient en outre l'usufruit des deux autres arpents qu'ils réservaient jusqu'à leur décès pour la légitime de leurs autres enfants. Le donataire devait loger, nourrir et entretenir les donateurs ou, en cas d'incompatibilité, leur donner chaque année toute une liste d'effets et services énumérés avec soin au contrat.

Le 31 mars 1744 (Jacob), Louis Paré donnait à François Paré son père une quittance de tout ce qui pouvait lui revenir de la succession de feu Marguerite Racine, sa mère, mettant ainsi fin à l'amiable à un procès pendant devant la Prévoté de Québec, en appel d'une sentence rendue au bailliage de Beauport le 8 janvier 1740. En outre François Paré consentait à la vente que Louis Paré faisait présentement à Pierre Paré son frère de tout ce qui pouvait lui revenir de sa succession future. Pierre Paré devait donner en retour à Louis Paré deux veaux du printemps à livrer à l'automne, une vache à livrer dès ce printemps, une cavalle de deux ans et une moutonne. Louis Paré et Agnès Poulin sa femme, (fille de Jean et d'Agnès Drouin, terre 92), qu'il avait épousée le 17 avril 1730, possédaient quatre perches de front dans la terre de Jean Poulin leur père et beau-père.

Le 10 novembre 1744 (Jacob), Pierre Paré, fils de François et de Claire Lacroix, passait son contrat de mariage avec Marie Racine, fille de Joseph et de Marie Plante (terre 81), qu'il épousa le 25 novembre.

Le 19 mars 1746 (Pierre Huot), Pierre Laberge et Marguerite Paré sa femme, et Marc-Antoine Dupont et Françoise Paré sa femme, de Saint-Ferréol, vendaient à Etienne Paré et Agnès Morel sa femme, chacun une perche et sept pieds de front à détacher de la terre de François Paré et Claire Lacroix leurs père et beau-père, pour en jouir par les acquéreurs après le décès dudit François Paré. Le prix de vente était de 100 livres pour la part de Pierre Laberge et de 75 livres pour celle de Marc-Antoine Dupont.

Le 23 juillet 1745 (acte sous seing privé déposé au minutier de Nicolas Huot), Claude Paré, habitant de Saint-Nicolas, vendait à Etienne Paré son frère tout ce qui pouvait lui revenir des successions de ses père et mère, pour le prix de 130 livres. Le 13 mars 1745 (acte sous-seing privé reçu par le curé de Saint-Augustin, Auclair Desnoyers), François Masson et Louise Paré sa femme (née de Marguerite Racine), vendaient à Claire Lacroix leur belle-mère, pour 130 livres, tous leurs droits à venir du côté de François Paré, tant dans les meubles que dans les immeubles. Le 4 juillet 1745 (acte sous seing privé reçu par M. de Voble, missionnaire à Sainte-Anne), François Paré, habitant de Saint-Augustin, vendait à Etienne et Pierre Paré ses frères, de Sainte-Anne, pour 140 livres, ses parts dans les successions futures de ses père et mère, François Paré et Claire Lacroix.

Le 6 novembre 1745 (Jacob), Joseph Paré, fils de François et de Claire Lacroix, passait son contrat de mariage avec Magdeleine Racine, fille de Jean et d'Anne Lessard (terre 93), qu'il épousa le 8 novembre à Sainte-Anne.

Le 20 avril 1746 (Jacob), était fait l'inventaire de feu François Paré, décédé "il y a environ un mois", en fait une semaine plus tôt (sép. le 14 avril). Il n'en reste que la section des bâtiments et des titres. Sur la terre de quatre arpents de front entre Prisque Paré (84) et les héritiers de Joseph Simard (86) il y avait une maison et chambre moitié de colombage et moitié de pierre de 35 pieds de long et 23 de large, une grange et une vieille étable. Le 23 avril 1746 (Jacob), eut lieu le partage des biens du défunt entre sa veuve, Claire Lacroix, et ses enfants. On partagea d'abord le produit de la vente des meubles aux enchères, faite la veille par l'huissier Barthélemy Hervieux, après que Claire Lacroix eut pris pour 247 livres 15 sols en déduction de son préciput de 400 livres porté par son contrat de mariage du 10 août 1704. La vente rapporta la somme de 372 livres dont il fallait déduire 25 livres pour les dettes passives de la communauté et 52 livres 5 sols, sans doute pour les frais de la succession, de sorte qu'il restait 294 livres 15 sols à partager entre la veuve et ses enfants, ce qui faisait 147 livres 7 sols 6 deniers pour la veuve et autant pour les enfants. L'un d'eux, Pierre, avait cependant droit à la moitié de cette somme comme donataire de ses père et mère en vertu de la donation du 17 octobre 1742 (soit 76 livres 8 sols 6 deniers), de sorte que ses frères et soeurs recevaient chacun 5 livres 3 sols 6 deniers.

Ensuite furent partagés les quatre arpents de la terre de François Paré entre sa veuve et ses enfants. Ils joignaient au sud-ouest à la terre de Prisque Paré (84) et au nord-est aux héritiers de feu Joseph Simard. Il en appartenait la moitié du nord-est à Pierre Paré, comme donataire. L'autre moitié devait être partagée entre Claire Lacroix, qui devait avoir la jouissance d'un arpent pour son douaire, sa vie durant, et ses enfants. Par tirage au sort Claire Lacroix eut l'arpent du nord-est, joignant les deux arpents de Pierre, et les enfants eurent l'autre, joignant Prisque Paré. Ceux-ci se partagèrent ensuite leur arpent en treize parts, leur mère ayant une quatorzième, dite part d'enfant, en vertu de son contrat de mariage avec François Paré, celui-ci donnant à sa deuxième femme, en vertu de l'édit des secondes noces, une part de sa succession comme à ses enfants. Ces quatorze parts de douze pieds et dix pouces chacune leur échurent, par tirage au sort, dans l'ordre suivant, du nord-est au sud-ouest:

- 1- Marguerite Paré, ép. de Jean Racine
- 2- Joseph Paré
- 3- Etienne
- 4- Françoise
- 5- Timothée
- 6- Louise
- 7- Jean
- 8- Marguerite (ép. de Pierre Laberge)
- 9- Claudé
- 10- François
- 11- la veuve (pour sa part d'enfant)
- 12- Marianne
- 13- Ignace
- 14- Louis

Le 25 Janvier 1747 (Jacob), Jean Paré, fils de François et de Claire Lacroix, passait son contrat de mariage avec Héléne Gagnon du Château-Richer, fille de feu Jean Gagnon et de Thérèse Rochon (terre 79). Le 20 août 1747 (écrit sous seing privé déposé au minutier de Nicolas Huot), Marguerite Paré, épouse de Jean Racine, vendait sa part de douze pieds et demi de terre de largeur à son frère Etienne, pour le prix de 65 livres. Le 14 novembre 1747 (écrit s.s.p. - Nicolas Huot), Joseph Paré et Magdeleine Racine sa femme vendaient à Etienne Racine leur part en la succession de feu François Paré et en la succession future de Claire Lacroix, pour la somme de 50 livres. Le 4 mai 1749 (écrit s.s.p. - Nic. Huot), Jean Paré vendait encore à Etienne Racine ce qui pourrait lui revenir de la succession future de Claire Lacroix, pour divers biens meubles (un soc et un coutre de charrue, deux crochets etc.). Le 12 novembre 1747 (Jacob), Ignace Paré, fils de François et de Claire Lacroix, passait son contrat de mariage avec Marie-Josephe Lessard, fille d'Etienne et de feu Thérèse Racine, qu'il épousa le 21 novembre. Le 7 novembre 1745 (Jacob), il avait acquis de ses frères Joseph et Jean une terre de deux arpents de front sur vingt de profondeur à Saint-Ferréol.

Le 23 décembre 1749 (Nicolas Huot), était fait l'inventaire de feu Claire Lacroix, décédée à une date inconnue. Le lendemain (à la suite de l'inventaire) fut partagé l'arpent de terre dont Claire Lacroix avait la jouissance pour son douaire. Il en fut fait quatorze parts de treize pieds ou environ de largeur, qui échurent aux quatorze héritiers dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- |                                    |                                  |
|------------------------------------|----------------------------------|
| 1- Ignace Paré                     | 8- Claude                        |
| 2- Marguerite (ép. Pierre Laberge) | 9- Timothée                      |
| 3- Joseph                          | 10- Louis                        |
| 4- Louise                          | 11- François                     |
| 5- Françoise                       | 12- Claire Lacroix               |
| 6- Marianne                        | 13- Jean Paré                    |
| 7- Etienne                         | 14- Marguerite (ép. Jean Racine) |

La part de Claire Lacroix fut ensuite divisée entre ses neuf enfants qui, par tirage au sort, eurent leurs parts dans l'ordre suivant:

- |            |                                 |
|------------|---------------------------------|
| 1- Ignace  | 6- Marguerite (ép. Jean Racine) |
| 2- Jean    | 7- Françoise                    |
| 3- Etienne | 8- Timothée                     |
| 4- Claude  | 9- François                     |
| 5- Joseph  |                                 |

A la suite de ce partage, le 30 décembre 1749, le notaire Nicolas Huot fit le partage du produit de la vente des meubles de feu Claire Lacroix, qu'il avait faite de 29 décembre, montant à la somme de 168 livres 11 sols. Pierre Paré, comme donataire de ses père et mère, en prit la moitié, et le reste, après les dettes, fut partagé entre les héritiers, faisant pour chacun 12 livres.

Le 3 octobre 1751 (Crespin), Timothée Paré, âgé de 24 ans, fils de feu François Paré et de feu Claire Lacroix, passait son contrat de mariage avec Françoise Boucher, âgée de 22 ans, fille de Noël et de Marianne Blois, de Saint-Joachim. Le 21 février 1752 (Crespin), il donnait à Timothée Paré, son cousin et tuteur, une quittance de 26 livres pour sa part des meubles des successions de ses père et mère, et de trois minots de blé provenant de sa part de terre.

Le 21 mars 1759 (N. Huot), Marianne Paré et Louis Bellenger, de L'Ange-Gardien, vendaient à Pierre Paré, leur frère et beau-frère, vingt-sept perches de terre de front sur lieue et demie de profondeur à Sainte-Anne, appartenant à la dite Marianne Paré par héritage à elle échue par le décès de ses père et mère. Le prix de vente était de 160 livres.

Le 29 février 1760 (N. Huot), eut lieu un accord entre Pierre et Etienne Paré, frères, au sujet de leurs terres qui étaient entremêlées. Voulant faciliter l'établissement de son frère Etienne, Pierre lui "assembla" quinze perches de terre de front joignant au nord-est à Pierre Paré et au sud-ouest à Prisque Paré (84), cette largeur étant réduite à onze perches depuis la clôture au-dessous du chemin jusqu'à la clôture de la grève, à cause de quatre perches de front vendues à Etienne Simard par ledit Etienne Paré (la date de cette vente est inconnue, mais le testament d'Etienne Simard, du 5 nov. 1756 (voir terre 87) en fait mention). Etienne Paré avait acquis ces 15 perches de ses cohéritiers, et le restant appartenait audit Pierre Paré comme l'ayant aussi acquis de ses cohéritiers ainsi que par la donation qui lui avait été faite par ses père et mère le 17 octobre 1742.

Le 22 décembre 1760 (Crespin), Etienne Paré et Agnès Morel sa femme vendirent à Etienne Simard, pour 88 livres, trois perches de terre de front enclavées dans la terre des vendeurs, depuis la clôture de la grève jusqu'au chemin du Roi, joignant au nord-est à une part de terre dudit acquéreur.

Le 25 février 1761 (Crespin), Etienne Paré et Agnès Morel vendirent à Joseph Paré (terre 84) une perche et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, joignant la terre dudit acquéreur au sud-ouest, pour le prix de 90 livres. Agnès Morel décéda en avril 1761 (sép. le 25). L'inventaire de leur communauté fut fait le 18 janvier 1762 (Crespin). Leur maison n'était qu'"une baraque de pièces sur pièces construites en sapins couvertes de paille et écorces", estimée à 40 livres. Parmi les papiers se trouvaient les actes sous seing privé dont il a été question précédemment (4 et 23 juillet 1745, 20 août et 14 novembre 1747, 4 mai 1749), déposés en l'étude de Nicolas Huot le 30 décembre 1749, et la vente du 19 mars 1746. Les immeubles comprenaient treize perches et demie de terre de front depuis le chemin du Roi jusqu'à la lieue et demie, et six perches et demie du fleuve au chemin du Roi, joignant en totalité d'un côté à Prisque Paré (84) et de l'autre à Pierre Paré. Etienne Paré en avait une perche et demie de ses propres, et le restant était conquêt de la communauté.

Les meubles contenus en l'inventaire du 18 janvier 1762 furent vendus à l'enchère le 22 pour 276 livres 10 sols. Le même jour fut fait le compte portant partage du produit de cette vente. Après avoir déduit les frais de tutelle, d'inventaire et de vente, montant à 18 livres, il restait 256 livres 17 sols. Mais les dettes de la communauté s'élevaient à 556 livres 16 sols, dont 200 livres dues à Louis Racine dit Noyer et 158 livres à Joseph Paré. Il manquait donc 299 livres 19 sols dont la moitié devait être payée par Etienne Paré et l'autre moitié par ses enfants mineurs.

Le premier octobre 1762 (Crespin), Etienne Paré, veuf d'Agnès Morel, passa un autre contrat de mariage avec Françoise-Victoire Boivin, âgée de 35 ans, fille de Charles et d'Anne Poulin (terre 89), qu'il épousa à Sainte-Anne le 26 octobre.

Le 15 avril 1762 (Crespin), Pierre Paré et Marie Racine son épouse (voir 10. 11. 1744), vendirent à Etienne Simard, pour 54 livres, trois perches de terre de front enclavées dans la terre de feu François Paré, depuis la

clôture de la grève jusqu'au chemin du Roi, joignant au nord-est au reste de la terre des vendeurs et au sud-ouest à l'acquéreur (voir 22 déc. 1769), appartenant au vendeur par succession de feu François Paré son père.

Le 25 janvier 1763 (Crespin), Pierre Paré et Marie Racine vendirent à François de La Salle, cordonnier, pour 200 livres, trois perches de terre de front depuis la clôture de la grève jusqu'au chemin du Roi, joignant au nord-est aux vendeurs et au sud-ouest à Etienne Simard, et trois autres perches de front du chemin du Roi aux terres non concédées, joignant au nord-est aux vendeurs et au sud-ouest à Etienne Paré.

Le 11 juin 1763 (Crespin), Pierre Paré et Marie Racine sa femme, et Augustin Simard et Thérèse Gagnon sa femme, vendaient à Jean-Baptiste Rieutord, maître chirurgien établi à Sainte-Anne, savoir ledit Augustin Simard une perche et demie de terre de front depuis la haute marée du fleuve jusqu'au détour du chemin qui se trouve sur le premier coteau au-dessus du chemin du Roi, à prendre dans la terre dudit Simard (86) du côté du sud-ouest, joignant la terre du dit Pierre Paré; ce dernier vendait à Jean-Baptiste Rieutord une perche et demie de terre de front depuis la haute marée du fleuve jusqu'au chemin du Roi, et au-dessus du chemin du Roi quatre pieds de front jusqu'au pied du deuxième coteau où il y a deux piquets de plantés, à prendre ledit terrain à l'extrémité nord-est de la terre 85 joignant la perche et demie vendue par ledit Simard dans la terre 86. Le prix de vente était de 62 livres pour Augustin Simard et de 72 livres pour Pierre Paré.

Le 26 mars 1764 (Crespin), François de La Salle et Marguerite Gagnon sa femme vendirent à Jean-Baptiste Rieutord, pour 96 livres, les trois perches de front que ledit La Salle avait acquises de Pierre Paré le 25 janvier 1763, de la clôture de la grève au chemin du Roi seulement, joignant Etienne Simard au sud-ouest.

Le 26 avril 1764 (Crespin), François de La Salle et sa femme vendirent à Etienne Paré, pour 80 livres, les trois perches de front aussi acquises de Pierre Paré le 25 janvier 1763 à partir de deux perches au-dessus de la maison du vendeur jusqu'aux terres non concédées, joignant au sud-ouest audit acquéreur et au nord-est à Pierre Paré.

Le 15 avril 1765 (Crespin), Jean-Baptiste Rieutord et Pierre Paré firent un échange de terrains. Jean-Baptiste Rieutord et son épouse (Pélagie-Victoire Perron) cédaient à Pierre Paré trois perches de front depuis la clôture de la grève à haute mer jusqu'à la clôture du chemin du Roi, joignant au sud-ouest à Etienne Simard et au nord-est audit Paré. Celui-ci cédaient à Jean-Baptiste Rieutord trois perches de front sur la même profondeur, joignant au nord-est audit Rieutord et au sud-ouest à Pierre Paré. En outre Jean-Baptiste Rieutord cédaient à Pierre Paré le terrain qu'il pourrait avoir au-dessus du chemin du Roi, "sans cependant courir aucun risque des demandes ou prétentions qui pouroyent se trouver être demandées de la part d'Augustin Simard ou de ceux qui pouroyent être à ses droits" (voir le contrat du 11 juin 1763).

Le 17 janvier 1767 Timothée Paré, âgé de 23 ans, fils d'Etienne et de feu Agnès Morel, passa son contrat de mariage avec Agnès Racine, âgée de 31 ans, fille de défunts Etienne Racine et Thérèse Lessard (terre 81) qu'il épousa au Château-Richer le 16 février 1767.

Le 19 janvier 1767 (Crespin), Etienne Paré et Françoise-Victoire Bolvin son épouse cédèrent à Timothée Paré, leur fils et beau-fils, huit perches et demie de terre de front dont une partie bornée au fleuve et l'autre partie au-dessus du chemin du Roi, jusqu'au bout de la lieue et demie, faisant partie d'une terre de treize perches et demie de front (voir inventaire du 18 janvier 1762, mais à ces treize perches et demie s'ajoutaient les trois perches acquises par Etienne Paré de François de La Salle le 26 avril 1764, faisant en tout seize perches et demie comme le confirment les terriers dont il sera question ci-après de 1765 et de 1769, joignant au sud-ouest à Joseph Paré (84) et au nord-est à Pierre Paré, avec les bâtiments dessus construits. Cette cession était faite pour le prix de 650 livres dont Timothée Paré devait payer la moitié aux héritiers légitimes dudit cédant.

En mars 1765 le notaire Saillant reçut les déclarations des habitants de Sainte-Anne en vue d'établir un nouveau terrier pour le Séminaire de Québec, seigneur de Beaupré. Etienne Paré déclara posséder six perches et demie de front du fleuve au chemin du Roi et seize perches et demie sur le reste de la lieue et demie de profondeur, où il avait maison, grange et étable, joignant au nord-est à Pierre Paré et au sud-ouest à Joseph Paré, lequel possédait, dans la terre 85, une perche et demie de front joignant sa part de la terre 84. Quant à Pierre Paré il déclara posséder dix-sept perches et demie de front du fleuve au chemin du Roi et vingt-deux perches au-dessus du chemin, où il avait maison, grange et étable, entre Etienne Paré au sud-ouest et Augustin Simard au nord-est (terre 86). Etienne Simard possédait, au sud du chemin du Roi, un arpent de front, et Jean-Baptiste Rieutord, chirurgien, quatre perches et demie de front.

Le terrier de 1765 n'ayant pu être complété, le Séminaire de Québec requit le notaire Antoine Crespin, en décembre 1769, de recevoir de nouvelles déclarations des habitants de la seigneurie de Beaupré, en vue de leur donner des titres nouveaux et de faire un nouveau terrier. Cette fois Etienne Paré déclara posséder seize perches et demie de front sur une lieue et demie de profondeur, entre Joseph Paré au sud-ouest (sa perche et demie à l'extrémité sud-ouest de la terre 85) et Pierre Paré au nord-est, mais il n'avait que six perches et demie du fleuve au chemin du Roi. Quant à Pierre Paré, il déclara posséder vingt-deux perches de front au-dessus du chemin du Roi, entre Etienne Paré au sud-ouest et Augustin Simard au nord-est (86) tandis qu'au-dessous du chemin du Roi il possédait dix-sept perches de front entre Etienne Paré au sud-ouest et Etienne Simard au nord-est. Celui-ci y avait un arpent de front joignant au nord-est Jean-Baptiste Rieutord qui possédait quatre perches et demie de front dans la terre 85, entre le fleuve et le chemin du Roi, joignant une autre perche et demie sur la même profondeur qu'il possédait dans la terre 86.

La terre d'Etienne Paré après 1769  
(partie sud-ouest de la terre 85  
= lot 226 du cadastre)

Le 2 avril 1777 (Crespin), Timothée Paré, fils et donataire d'Etienne Paré (voir 19 janvier 1767), remit au notaire Crespin cinq billets sous seing privé par lesquels ses frères et soeurs lui vendaient leurs parts de la succession de leur mère, Agnès Morel:

24 juillet 1764: Magdeleine Paré  
épouse de Pierre Brun dit Saint-Antoine - 48 livres  
4 janvier 1769 : François Paré (ép. Elisabeth Michon à Sainte-Anne le 25 fév.  
1772) - 90 livres



7 février 1769 : Claude Paré - 40 livres  
11 février 1769: Marguerite Poulin, veuve de François Paré, frère d'Etienne  
(mariés le 20 Janvier 1739)  
5 janvier 1772 : François Paré, frère de Timothée - 30 livres

Le 30 septembre 1781 (Crespin), Timothée Paré, chargé de pouvoir d'Etienne Paré son père et d'Agnès Racine sa femme, vendait à Basile Simard, fils d'Etienne, quatre perches de terre de largeur depuis la clôture de la grève jusqu'au chemin du Roi, joignant au sud-ouest à Joseph Paré et au nord-est audit Etienne Simard, enclavées dans la terre dudit Etienne Paré, pour le prix de 1 000 livres. Le même jour Jean-Baptiste Rieutord vendait à Basile Simard les six perches de terre de front qu'il possédait depuis la clôture de la grève jusqu'au chemin du Roi (dont quatre perches et demie dans la terre 85 et une perche et demie dans la terre 86), aussi pour 1 000 livres.

Le 21 avril 1783 (Crespin), Timothée Paré, avec l'accord de son père Etienne, céda à Prisque Paré, habitant de Saint-Ferréol, treize perches et demie de terre de front dont deux perches et demie depuis le fleuve et le restant depuis le chemin du Roi jusqu'au bout de la lieue et demie de profondeur, joignant au sud-ouest à la veuve Joseph Paré (84) et au nord-est à Pierre Paré, et audit Timothée Paré appartenant par donation que lui a faite Etienne Paré son père (le 19 Janvier 1767). En échange Prisque Paré céda à Timothée Paré une terre à St-Ferréol de deux arpents de front sur vingt de profondeur joignant au nord-est à Athanase Paré et au sud-ouest à Lamothe Paré, plus trois perches de front sur quarante arpents de profondeur aussi à St-Ferréol joignant au sud-ouest à Pierre Dupont et au nord-est à Jean Lessart. Prisque Paré donnait en retour 550 livres à Timothée Paré.

Prisque Paré, fils de Prisque et de Marguerite Lainé (voir terre 84), né en novembre 1729, épousa Marthe Racine, fille d'Etienne et de Thérèse Lessard, le 24 novembre 1760 à Ste-Anne.

Le 23 décembre 1783 (Crespin), Marie-Joséphé Paré, fille d'Etienne Paré et de feu Françoise-Victoire Bolvin, et Louis Lessart son mari, qu'elle avait épousé le 26 novembre 1783 (contrat de mariage le 22 devant Crespin), vendaient à Prisque Paré, pour 450 livres, trois perches de terre de front bornées par devant au milieu de la première côte qui se trouve au-dessus du chemin du Roi, jusqu'au bout de la lieue et demie, joignant au sud-ouest audit acquéreur (les treize perches et demie acquises de Timothée Paré le 21 avril 1783) et au nord-est au mineurs de Pierre Paré, lesdites trois perches appartenant à la venderesse provenant d'héritage de Françoise-Victoire Bolvin sa défunte mère, venant des propres de ladite défunte qui ont été remplacés sur lesdites trois perches de terre (voir 26 avril 1764). Prisque Paré possédait désormais les seize perches et demie de front de la terre d'Etienne Paré telle que décrite aux terriers de 1765 et 1769. Le chainage fait par l'arpenteur Ignace Plamondon fils le 26 Juin 1784 (voir terre 84 à cette date), donnait bien cette largeur de seize perches et demie à Prisque Paré.

Le 14 février 1784 (Crespin), Basile Simard céda à ses frères Joseph et Jean les quatre perches de terre de front du fleuve au chemin du Roi, enclavées dans la terre de Prisque Paré, acquises le 30 septembre 1781 (voir ci-dessus), en échange de quatre perches et six pieds de largeur sur une lieue et demie de profondeur enclavés dans la terre de Joseph Gravel (92). Le 14 juillet 1784 (Crespin), Basile Simard vendit à Jérôme et Jean-Baptiste Simard les six perches de front qu'il avait aussi acquises le 30 septembre 1781 de J.B. Rieutord, pour 1 100 livres. Le même jour, 14 juillet 1784, Basile

Simard achetait d'Etienne Paré six perches de front de la grève au chemin du Roi dans la terre 92, pour 1 300 livres.

Le premier mai 1791 (Crespin), Prisque Paré et Marthe Racine sa femme donnèrent à leur fils Jean-Marie leur terre de seize perches et demie de largeur dont la plus grande partie est bornée par devant au chemin du Roi et par la profondeur au bout de la lieue et demie, joignant au nord-est à Pierre Paré et au sud-ouest à Louis Paré représentant feu Joseph Paré (84), sur lesquelles seize perches et demie ledit acceptant en a huit perches quatre pieds et demi (soit la moitié) à prendre du côté du sud-ouest, l'autre moitié étant réservée pour la légitime des autres enfants des donateurs. La partie de la terre située au sud du chemin du Roi jusqu'à la clôture de la grève, mesurant deux perches et demie de front joignant au sud-ouest à Louis Paré et au nord-est à Joseph et Jean Simard (voir 14 fév. 1784), était aussi partagée en deux parties égales, la moitié au donataire et l'autre aux héritiers légitimes. La partie située entre la basse marée du fleuve et la clôture de la grève, mesurant treize perches et demie de front entre Louis Paré au sud-ouest et Pierre Paré au nord-est semble avoir été donnée en entier à Jean-Marie Paré, qui obtenait en outre la moitié des bâtiments et la moitié des biens meubles, une charrue garnie de ses ferrements, deux boeufs de tir et un cheval. Les donateurs se réservaient l'usufruit des biens donnés à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants. Jean-Marie Paré épousa Marguerite Simard, fille d'Etienne et de Marguerite Létourneau, le 7 octobre 1794 au Château-Richer.

A son titre nouvel du 15 mai 1826 (Bernier), Jean-Marie Paré déclara posséder 1) treize perches et demie de terre de front de la basse marée du fleuve à la clôture de la grève (à haute marée), tenant au nord-est à Isidore Simard (voir partie nord-est de la terre 85) et au sud-ouest à Joseph Paré (84 nord-est); 2) deux perches et demie de front la clôture de la grève au chemin du Roi, tenant au sud-ouest audit Joseph Paré et au nord-est à Etienne Simard; 3) seize perches et demie de front du chemin du Roi aux terres non concédées, tenant au sud-ouest audit Joseph Paré et au nord-est à Isidore Simard, en vertu de la donation à lui faite par ses père et mère le premier mai 1791.

Le 23 mai 1829 (Ranvoyzé), Jean-Marie Paré et Marguerite Simard son épouse donnèrent à leur fils Prisque 1) onze perches de terre de front (au lieu de treize), de la basse marée à la clôture de la grève d'Etienne Simard, bornées au nord audit Etienne Simard, au sud-ouest à Joseph Paré et au nord-est à François Paré père; 2) deux perches et demie de front de la basse-marée du fleuve au chemin royal tenant au sud-ouest à Joseph Paré et au nord-est audit François Paré, avec une maison et autres bâtiments dessus construits; 4) deux perches et quatre pieds et demi de front sur six arpents et huit perches de profondeur bornées au sud au nord de la côte appelée côte de la sapinière, au nord au bout de ladite profondeur, au sud-ouest et au nord-est audit donataire (Prisque Paré); 5) deux perches quatre pieds et demi de front depuis le sud d'un ruisseau qui se trouve au nord des parts de maison et bâtiments d'Isidore Simard à aller aux terres non concédées, bornées au sud-ouest à François Paré père et au nord-est à Marie Racine. Ces deux derniers lopins furent acquis par Jean-Marie Paré d'Isidore Simard et Agathe Paré en 1826 et 1827: voir ces contrats à la section suivante (partie nord-est de la terre 85).

Prisque Paré épousa Madeleine Racine, fille de Joseph-Toussaint et de Marie Lessard (terre 93-5), le 7 juillet 1829 à Sainte-Anne. Le 9 octobre 1834 (Ranvoyzé), Prisque Paré et son épouse vendirent à Pierre-Paul Blouin père trois perches et douze pieds de terre de front du chemin royal à aller à

la clôture de la grève, tenant au sud-ouest à Etienne Simard père et au nord-est à Jean-Baptiste Paré, et appartenant aux vendeurs par échange avec ledit Pierre-Paul Blouin le 23 février 1834 (Ranvoyzé). Le prix de vente était de 1 300 livres ancien cours.

Au terrier du Séminaire de Québec pour les années 1850-1858 la terre de Prisque Paré (qui porte le numéro 226 du cadastre de 1879) mesurait treize perches et demie de largeur sur huit arpents de profondeur entre la basse marée et la haute marée (clôture de la grève); de là deux perches et demie de front sur 3.9 arpents de profondeur jusqu'au chemin royal; de là 18 perches 13 pieds et demi de front sur trois arpents de profondeur (jusqu'au haut de la cote); de là treize perches et demie de front sur 22.1 arpents de profondeur (jusqu'à la rivière aux Chiens); de là deux arpents une perche et quatre pieds de front (ou 18 perches 13 pieds au terrier suivant de 1858 à 1872) sur 88.8 arpents de profondeur jusqu'au trait carré du second rang. Au même terrier Etienne Simard possédait quatorze perches de front sur 3.8 arpents de profondeur entre la clôture de la grève et le chemin du Roi (lot 229 du cadastre de 1879). Enfin, le lot de Pierre-Paul Blouin y mesure trois perches douze pieds de front sur trois arpents et demi de profondeur de la clôture de la grève au chemin royal (c'est le lot 228 du cadastre de 1879). Ce dernier lot passa à P.-X. Blouin le 19 février 1872 (G.Dick). (Pour la situation de ces lots voir l'extrait du cadastre de 1879 au début du volume: plan no 3).

Le 25 février 1850 (Ranvoyzé), Prisque Paré et Madeleine Racine vendirent à Joseph Paré (fils de Pierre et de Marie-Louise Simard: voir partie nord-est de la terre 85 et terre 86), pour 415 piastres d'Espagne, trois perches de terre de front du haut de la première cote au-dessus du chemin royal jusqu'à la "molière aux sables" où le front est de sept perches et demie jusqu'à la rivière aux Chiens, joignant au sud-ouest aux vendeurs et au nord-est à l'acquéreur et à Jean-(Baptiste) Paré, appartenant au vendeur par donation de Jean-Marie Paré et Marguerite Simard ses père et mère (23 mai 1829) et par acquisition de François Paré père le 9 mars 1833 (Ranvoyzé). Au terrier de 1850-1858 et suivante, ce lot mesure deux perches quatre pieds et demi de front sur trois arpents de profondeur, de là sept perches et demie de front sur 22.4 arpents.

Le 30 juillet 1857 (L.-O. Bernier), Prisque Paré et Madeleine Racine vendirent à Augustin Paré (fils d'Augustin et de Félicité Racine - voir terre 81, fin de la section 10), la terre qui portera le numéro 226 au cadastre de 1879, mais sa description diffère de celle du terrier ci-dessus. Elle mesurait seize perches et demie (au lieu de treize et demie) de la basse marée à la clôture de la grève, de là deux perches et demie de front jusqu'au chemin royal; de là jusqu'au haut de la cote dix-huit perches treize pieds et demi de front; de là treize perches et demie de front jusqu'à la rivière aux Chiens, et de ladite rivière jusqu'au trait carré du premier rang dix-huit perches et demie de front (au lieu de vingt et une). Elle était bornée au sud-ouest par Joseph Paré (230) et au nord-est par Jean Paré (224) et Etienne Simard (229). Le prix de vente était de 900 livres, y compris les bâtisses. Augustin Paré, fils d'Augustin et de Félicité Racine, épousa Sophie Simard, fille d'Etienne et de Marie Blouin, le 22 janvier 1833.

Le 5 octobre 1868 (Lavole), Joseph Paré et Thécle Simard sa femme, vendirent à Augustin Paré, pour 713 livres, la partie du lot 226 que Prisque Paré avait vendue audit Joseph Paré le 25 février 1850. Ce lot y est décrit comme mesurant 1) sept perches et demie de front depuis la clôture qui se trouve à environ deux arpents du chemin royal en gagnant vers le nord jusqu'à la rivière aux Chiens, joignant l'acquéreur au sud-ouest et Napoléon Paré au

nord-est; 2) trois perches trois pieds de front de la basse marée à la clôture de la grève, joignant au nord-est et au sud-ouest à l'acquéreur, au nord à Etienne Simard (229) et Pierre-Paul Blouin (228). Le même jour (Lavoie), Joseph Paré et Thécle Simard vendirent à Etienne Cloutier fils douze perches de front sur trois arpents de profondeur dans la terre 97, bornées au nord par le chemin royal, au nord-est par Félix Caron et au sud et au sud-ouest par l'acquéreur. Augustin Paré avait maintenant la totalité du lot 226.

Le 11 février 1888 (A.-N. Vézina), Augustin Paré et Sophie Simard vendirent à Joseph Gilbert, cultivateur de Saint-Urbain, comté de Charlevoix, le lot 226 mesurant alors dix-neuf perches onze pieds de front de la basse marée à la clôture de la grève, de là au chemin royal deux perches et demie, de là au sommet de la côte dix-huit perches et demie, de là à la rivière aux Chiens deux arpents une perche, et de là au trait carré dix-huit perches et demie, "explication faite que le livre de renvoi officiel de ladite paroisse de Sainte-Anne ne donne à la grève qu'un front de treize perches et demie et depuis le haut de la côte à aller à ladite rivière aux Chiens un front de treize perches et demie, bien que le front soit augmenté de trois perches et trois pieds pour la grève et de sept perches et demie pour ledit haut de côte à aller à ladite rivière aux Chiens et en la possession paisible des vendeurs depuis grand nombre d'années". De cette vente était distrait un emplacement au nord du chemin royal à aller au chemin de côte qui conduit au terrain d'Etienne Paré (lot 227), avec une bâtisse dessus construite, lequel emplacement était réservé à Cyrille Paré, fils des vendeurs. Le prix de vente, avec les bâtiments, animaux et roulant, était de \$2 700. Le lot 226 était alors borné au sud-ouest par Etienne Paré, fils de Joseph (230) et au nord-est par Napoléon Paré qui possédait depuis 1868, outre la partie nord-est de la terre 85, la moitié sud-ouest de la terre 86, formant ensemble le lot 224 du cadastre, comme on le verra à la section suivante.

Le premier mars 1889 (Vézina), Joseph Gilbert vendait à Napoléon Paré, pour \$540, dix-huit perches de terre front sur la profondeur depuis la rivière aux Chiens jusqu'au trait carré du premier rang, soit la partie nord du lot 226, joignant l'acquéreur au nord-est (224) et Etienne Paré au sud-ouest (230). L'histoire de cette partie nord du lot 226 sera continuée avec celle du lot 224 à la section suivante.

Le premier mars 1889 (Vézina), Joseph Gilbert vendit à Cyrille Paré, pour \$350, la partie du lot 226 comprise entre la basse marée du fleuve et le chemin de fer, mesurant dix-neuf perches douze pieds de front et de là deux perches et demie de front jusqu'au chemin royal. Ce contrat ne fut enregistré que le 14 mars 1908.

Cyrille Paré, fils d'Augustin et de Sophie Simard, passa son contrat de mariage le 23 novembre 1868 (Lavoie) avec Odile Michel dite Taillon, fille d'Augustin et d'Euprosine Gravelle, de Saint-Ferréol, qu'il épousa à Sainte-Anne le 16 mars 1869. Odile Michel décéda le 4 mars 1919 et Cyrille Paré le 26 janvier 1933. Par leurs testaments du 30 mai 1915 (J.-B. Beauregard), ils avaient institué leur fils Cyrille leur légataire universel. Ils lui léguaient l'emplacement dont il a été question dans l'acte du 11 février 1888 et le lopin acquis de Joseph Gilbert en 1889.

Enfin, le premier mars 1889 (Vézina), Joseph Gilbert vendit à François Giguère, fils d'Onésime et de Félicité Guérin dite St-Hilaire, la partie du lot 226 depuis le chemin royal au sud, où il mesurait vingt pieds de largeur,

s'élargissant en montant la côte pour prendre sur le sommet de ladite côte une largeur uniforme de deux arpents et une perche de front jusqu'à la rivière aux Chiens, bornée au sud-ouest par Etienne Paré (230) et au nord-est par les représentants de Napoléon Paré (224), avec les batisses dessus construites. Cet acte ne semble pas avoir été enregistré et n'est pas mentionné dans la donation du 2 mars 1937 ci-après, mais il est bien mentionné dans la déclaration du décès d'Octavie Paré, qui épousa François Giguère le 3 juillet 1877. Octavie Paré, fille de Joseph et d'Obéline Michel-Taillon (voir terre 84 - lot 230), décéda le 6 novembre 1919. Par son testament du 30 avril 1916 (J.-B. Beauregard), elle léguait sa moitié indivise du lot 226 à son mari. Le 2 mars 1937 (Beauregard), celui-ci donna le lot 226, du chemin royal à la rivière aux Chiens (moins les emplacements vendus antérieurement près du chemin royal), à son petit-fils, Albert Giguère, fils de Joseph. Ce lot était alors borné au sud-ouest par Etienne Paré et au nord-est par Arthur Tétu. Le donateur s'en réservait cependant l'usufruit.

Le 7 novembre 1952 (Gérard Beauregard), Albert Giguère, demeurant alors à Jonquière où il était plombier, vendit cette partie du lot 226 avec la maison et le roulant, pour \$1 000, à Joseph Giguère (fils de François-Onésime) (père d'Albert ?). Joseph Giguère décéda le 29 septembre 1958 à 79 ans. Par son testament du 6 mai 1957 (G. Beauregard), il léguait à son épouse, Exélia Lachance, le lot 226 du chemin royal à la rivière aux Chiens, moins les emplacements déjà vendus à François et Cyrille Paré, avec une petite maison. Le vendeur conservait un emplacement de 112 pieds de front sur 50 de profondeur borné au sud au chemin royal avec une maison dessus construite, acquis de François Giguère le 30 septembre 1907 (Art. Tremblay). Le lot 226 était borné au nord-est par Gilles Tétu (224) et au sud-ouest par Etienne Paré (230).

Exélia (Ezélia) Lachance décéda le 3 septembre 1959 à 74 ans. Par son testament du 28 octobre 1958 (G. Beauregard), elle léguait le lot 226 (du chemin royal à la rivière aux Chiens), mesurant deux arpents de terre front sur 25 de profondeur, à ses fils Omer et Paul (Léopold) à parts égales. Omer décéda le 12 mai 1967. Par son testament du 27 octobre 1959 (G. Beauregard), il léguait sa moitié dudit lot à son frère Léopold.

#### La terre de Pierre Paré après 1769 (partie nord-est de la terre 85)

Le 3 avril 1776 (Crespin), fut fait l'inventaire de Pierre Paré et de feu Marie Racine son épouse, décédée "il y a environ neuf ans". Leurs enfants mineurs étaient François, 18 ans, Michel, 17 ans, Louis, 13 ans, Charlotte, 20 ans, Agnès, 14 ans, et Geneviève. Les enfants majeurs étaient Pierre, Etienne, Athanase et Marie-Josèphe. Ils avaient une maison de colombages de 22 pieds de large sur 18 de long couverte en bardeaux servant de chambre et un petit bâtiment en bois couvert en paille tombant en ruine servant de cuisine. La grange avait 25 pieds de long sur 20 de large, couverte en paille; l'étable, aussi en bois couverte en paille, avait 20 pieds en carré. La terre mesurait dix-sept perches de front du fleuve au chemin du Roi et vingt-deux perches au-dessus, comme au terrier de 1769. Les meubles de la communauté furent vendus à l'enchère le 10 avril 1776 (Crespin) pour 307 livres 13 sols et les bâtiments pour 288 livres, dont le partage fut effectué le même jour. Compte tenu de divers ajustements et frais, Pierre Paré reçut pour sa part 158 livres 7 sols 6 deniers et chacun des dix héritiers de feu Marie Racine la somme de 33 livres 16 sols 6 deniers.

Quant à la terre de Pierre Paré, elle fut partagée le 3 avril 1776 (Crespin). Il fut convenu que Pierre Paré en prendrait la moitié du nord-est, soit huit perches treize pieds et demi au-dessous du chemin de Roi et onze perches au-dessus. Dans la moitié du sud-ouest chacun des héritiers reçut quatorze pieds trois lignes au-dessus du chemin. Par tirage au sort ces parts échurent aux héritiers dans l'ordre suivant, "tant dans le fond que dans le haut", du sud-ouest au nord-est:

- |              |                  |
|--------------|------------------|
| 1- Michel    | 6- François      |
| 2- Geneviève | 7- Athanase      |
| 3- Charlotte | 8- Marie-Josephe |
| 4- Agnès     | 9- Louis         |
| 5- Pierre    | 10- Etienne      |

Le 10 avril 1776 (Crespin), Pierre Paré céda à son fils Pierre qu'il voulait établir et récompenser de ses bons services, la moitié nord-est de sa terre qui lui était échue au partage ci-dessus, avec les bâtiments et tous les biens meubles qu'il posséderait à son décès, mais dont il se réservait l'usufruit sa vie durant, ledit usufruit pouvant être remplacé par une pension viagère, advenant que "par incompatibilité d'humeur ou autrement lesdits cédant et acceptant ne puissent vivre ensemble". Cette cession était faite pour le prix de 860 livres suivant l'estimation qui a été faite desdits biens par Augustin Simard, Albert et Joseph Paré, la moitié de cette somme devant être payée par Pierre Paré fils à ses frères et soeurs pour leur légitime. Quant aux bestiaux et meubles ils furent évalués à 158 livres sept sols suivant le partage ci-dessus, et Pierre Paré devait en payer la moitié (79 livres 3 sols 8 deniers) à ses frères et soeurs.

Le 30 janvier 1778 (Crespin), Pierre Paré, fils des défunts Pierre Paré et Marie Racine, âgé de 32 ans, passa son contrat de mariage avec Marie-Louise Simard, âgée de 25 ans, fille d'Augustin Simard et de Thérèse Gagnon (terre 86).

Le 12 janvier 1782 (Crespin), François Paré, aussi fils de Pierre et de Marie Racine, "mineur âgé de 24 ans", passa son contrat de mariage avec Marie-Anne Choret, fille de Pierre et de Marie Nolin, de Saint-Pierre, fle d'Orléans, qu'il épousa à Sainte-Anne le 28 janvier.

Le 4 janvier 1784 (Crespin), François Paré remit au notaire Crespin deux billets sous seing privé, l'un du 26 juillet 1783 par lequel Charlotte Paré lui vendait vingt pieds de terre de largeur sur "une lieue et demie de profondeur" dans la terre de feu Pierre Paré leur père, avec une part dans la grange, pour 200 livres; l'autre billet daté du 21 janvier 1783 par lequel Agnès Paré, épouse de Louis Racine (depuis le 29 juillet 1776), lui vendait aussi vingt pieds de terre de largeur bornés par devant "au haut du chemin de Roy" et par la profondeur aux terres non concédées, pour 200 livres également. Cette mesure de vingt pieds est un chiffre arrondi, chacune de ces deux parts mesurant 19 pieds 9 pouces 7 lignes d'après le partage du 3 avril 1776.

Le 4 février 1806 (Martineau), fut fait l'inventaire des biens de Pierre Paré et de feu Marie-Louise Simard son épouse, qui laissait deux enfants mineurs. Leur terre mesurait dix-sept perches et demie de front depuis le chemin du Roi jusqu'au bout de la lieue et demie et treize perches de front du chemin du Roi au fleuve, joignant au nord-est à Jérôme Simard et au sud-ouest à François Paré, avec une maison dessus construite moitié en pierre et moitié en bois sur solage en pierre, de 38 pieds de long sur 20 de large, "le tout en très mauvaise état", et une grange-étable de 60 pieds de long sur 20 de large,

excepté l'étabie qui a 18 pieds de large, aussi en très mauvais état. Parmi les papiers se trouvait un acte d'échange du 30 juin 1782, devant le notaire Crespin, entre Pierre et François Paré frères. Les meubles de la communauté furent vendus à l'enchère le 5 février 1806 (Martineau). Le partage du produit de cette vente n'a pas été retracé.

Le 5 février 1806 également (Martineau), Pierre Paré donna à son fils Pierre huit perches et treize pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, joignant au nord-est à Jérôme Simard et au sud-ouest à ses héritiers, ainsi que tous ses biens meubles, tout en s'en réservant l'usufruit. Le donataire devait payer à chacun de ses frères et sœurs la somme de 80 livres pour tous droits de légitime paternelle. Pierre Paré père fit son testament le même jour. Pierre Paré fils épousa Geneviève Racine, fille d'Étienne et de Marguerite Pepin dite Lachance (terre 81, section 10), le 27 janvier 1807 à Sainte-Anne. Geneviève Racine se remaria le 21 août 1821 avec Joseph Gravelle, fils de Joseph et d'Angélique Simard (terre 92), à Sainte-Anne.

A son titre nouvel du 25 mars 1826 (Bernier), Joseph Gravelle, au nom de Geneviève Racine sa femme et au nom des enfants issus du premier mariage de celle-ci avec Pierre Paré, déclara posséder 1) dix sept perches et huit pieds de terre de front du fleuve à basse marée à la clôture de la grève, joignant au nord-est à la veuve de Joseph Simard (Thécie Simard) et son enfant (terre 86) et au sud-ouest à François Paré; 2) quatorze perches et huit pieds de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, tenant au nord-est à ladite veuve et son enfant et au sud-ouest à Pierre-Paul Blouin; 3) dix-sept perches et huit pieds de front du chemin du Roi aux terres non concédées, tenant au nord-est à ladite veuve et son enfant et au sud-ouest audit François Paré; la moitié desdits lopins de terre appartenant à Geneviève Racine par droit de communauté avec ledit défunt Pierre Paré et l'autre moitié indivise appartenant aux enfants issus de son mariage avec ledit Pierre Paré.

Le 13 mai 1826 (Bernier), Isidore Simard, qui avait épousé, le 27 janvier 1824, Agathe Paré, fille de François et de Marie-Anne Choret, déclara posséder en son nom et au nom dudit François Paré son beau-père, 1) six perches de terre de front du fleuve à basse marée à la clôture de la grève, joignant au nord-est à Joseph Gravelle et au sud-ouest à Jean-Marie Paré; 2) cinq perches de front du chemin du Roi aux terres non concédées, tenant au nord-est audit Joseph Gravelle et au sud-ouest audit Jean-Marie Paré, la moitié desdits lopins appartenant audit Isidore Simard par le testament de Marie-Anne Choret en faveur d'Agathe Paré son épouse le 15 janvier 1824 (Ranvozyé), et l'autre moitié appartenant à François Paré par droit de communauté avec ladite feu Marie-Anne Choret.

Le 3 décembre 1826 (Ranvozyé), Isidore Simard et Agathe Paré vendirent à Jean-Marie Paré (voir partie sud-ouest de la terre 85), pour 600 livres, deux perches et quatre pieds et demi de terre de front sur treize arpents et quatre perches de profondeur depuis le nord de la côte appelée Côte de la sapinière, indivis dans une terre de quatre perches et demie de front depuis le chemin royal à aller aux terres non concédées, bornée en total au sud-ouest audit acquéreur et au nord-est à Joseph Gravelle, appartenant à ladite vendeuse par legs qui lui en a été fait par feu Marie-Anne Choret sa mère.

Le 24 janvier 1827 (Bernier), fut fait l'inventaire des biens de la communauté de François Paré et de feu Marie-Anne Choret, décédée "il y a environ dix-huit mois". Les terres comprenaient 1) six perches de front de la basse marée à la clôture de la grève joignant au nord-est à Joseph Gravelle

et au sud-ouest à Etienne Simard; 2) cinq perches de front du chemin du Roi aux terres non concédées, joignant au nord-est audit Joseph Gravelle et au sud-ouest à Jean-Marie Paré, à l'exception par rapport à Isidore Simard et son épouse des deux perches quatre pieds et demi vendus à Jean-Marie Paré. Sur le deuxième lopin se trouvait une maison de pièces sur pièces et en pierre de 20 pieds de long sur 15 de large tombant en ruine, et une grande-étable de 30 pieds sur 18 aussi tombant en ruine. Les meubles de la communauté furent vendus à l'enchère pour 607 livres 11 sols.

Le premier février 1827 (Bernier), François Paré fit l'accord suivant avec sa fille Agathe, en vertu duquel il aurait en toute propriété "à perpétuité" trois perches de front dans le premier lopin, du côté du sud-ouest, et deux perches et demie de front dans le deuxième lopin, aussi du côté du sud-ouest, tandis qu'Agathe Paré aurait le côté du nord-est des deux lopins, "en supportant ce qu'elle a avec son dit mari vendu à Jean-Marie Paré dans le second lopin".

Le 27 mai 1827 (Ranvozyé), Isidore Simard et Agathe Paré vendirent à Jean-Marie Paré, pour 600 livres, 1) deux perches et quatre pieds et demi de terre de front depuis le sud d'un ruisseau qui se trouve au nord des parts de maison et bâtiments des vendeurs à aller au nord de la côte appelée Côte de la Sapinière, bornés au sud-ouest à François Paré et au nord-est aux représentants de feu Pierre Paré; 2) deux perches et quatre pieds et demi de front depuis le nord d'un lot de terre qui appartient audit acquéreur à aller aux terres non concédées, bornés au sud-ouest audit François Paré et au nord-est aux représentants de feu Pierre Paré, ledits lopins vendus appartenant à la vendeuse par legs de feu Marie-Anne Choret sa mère.

Après le décès de Pierre Paré, fils de Pierre et de Marie-Louise Simard, qui avait épousé Geneviève Racine en 1807, et le remariage de celle-ci avec Joseph Gravelle, leur terre passa à un fils de Pierre Paré et de ladite Geneviève Racine, Jean, qui épousa Elisabeth Cloutier, fille de Pierre et d'Agnes Poulin (terre 81, section 11), le 7 janvier 1834 à Sainte-Anne.

Au terrier du Séminaire de Québec pour les années 1850-1858 la terre de Pierre Paré mesurait dix-sept perches douze pieds de front sur huit arpents de profondeur (de la basse marée au chemin du Roi), de là six perches sur trois arpents de profondeur, et de là dix-sept perches douze pieds de front sur 115 arpents de profondeur.

Le 21 février 1865 (Lavoie), Elisabeth Cloutier, veuve de Jean Paré, donna cette terre à son fils Pierre, joignant au nord-est à Jérôme Simard (terre 86) et au sud-ouest à Augustin Paré et Pierre-Paul Blouin, avec la maison, bâtiments et meubles, à charge par le donataire de payer les dettes de la donatrice et à chacun de ses frères, Joseph, Louis et Nazaire, la somme de 34 piastres et à chacune de ses six soeurs la somme de 10 piastres. Le 25 février 1865 (Lavoie), Pierre Paré passa son contrat de mariage avec Rose de Lima Paré, fille de Prisque et de Justine Allaire, qu'il épousa à Sainte-Anne le 27 février. La donation du 21 février 1865 fut résiliée le 20 juillet 1865 moyennant une compensation de \$100 qu'Elisabeth Cloutier devait payer à son fils dans un an.

Le premier octobre 1868 (Lavoie), Elisabeth Cloutier vendit à son autre fils, Napoléon, pour \$2500, sa terre de dix-sept perches treize pieds et demi de front de la basse marée à la clôture de la grève, de là sept perches et demie jusqu'au chemin royal et de là dix-sept perches treize pieds et demi jusqu'au bout de la lieue et demie, tenant au nord-est à Jérôme Simard et au



sud-ouest à Augustin Paré, avec la maison et autres bâtiments et tous ses biens meubles. Napoléon Paré épousa Eléonore Blouin, fille d'Etienne et de Julie Cauchon, le 22 juin 1869 à Sainte-Anne.

Napoléon Paré acquit la moitié sud-ouest de la terre 86, soit un arpent et demi de front, par testament de Thécie Simard, veuve de Joseph Simard puis de Joseph Paré (fils de Pierre Paré et de Marie-Louise Simard), en date du 30 novembre 1867 (Lavole). Avec cet arpent et demi joignant les dix-sept perches treize pieds acquis de sa mère, Napoléon Paré avait maintenant une terre de près de trente-trois perches de largeur qui porte le numéro 224 au cadastre de 1879. Thécie Simard décéda le 16 mai 1870.

Le 13 mars 1882 (A.-N. Vézina), Napoléon Paré acquit de Jérôme Simard, pour \$3 000, la moitié nord-est de la terre 86, soit un arpent et demi de front, correspondant au lot 223 du cadastre, et la moitié indivise du lot 225 enclavé dans le lot 226, mesurant trois perches de front du chemin royal à la clôture de la grève (environ deux arpents et demi de profondeur). Enfin, le premier mars 1889 (Vézina), il acquit de Joseph Gilbert la partie nord du lot 226 (voir moitié sud-ouest de la terre 85), joignant le lot 224 du côté du sud-ouest, de la rivière aux Chiens au trait carré.

Napoléon Paré décéda le 5 novembre 1916. Par son testament du 5 février 1915 (J.-B. Beauregard), il partagea ses terres (lots 224, 225, partie nord de 226, 227 et 223) de la façon suivante entre ses fils Joseph et Cyrilas: à Joseph il donnait les dix-sept perches et demie de front formant la partie sud-ouest du lot 224 (ou partie nord-est de la terre 85), le petit lot 227 au nord du chemin royal, la partie nord du lot 226 et le lot 223 moins le lopin donné à l'école, à charge par ledit légataire de payer \$300 à chacune de ses deux soeurs et \$2 000 à son frère Alphonse; à Cyrilas il léguait la partie nord-est du lot 224, correspondant aux quinze perches léguées à Napoléon Paré par sa tante, Thécie Simard, soit la moitié sud-ouest de la terre 86, avec les bâtisses dessus construites, et la moitié du lot 225, à charge par ledit légataire de garder avec lui ses frères Joseph et Alphonse de même que son frère Francis, entré dans la communauté des Rédemptoristes, au cas où il quitterait ladite communauté.

Cyrilas Paré épousa Marie-Anna Renaud à Saint-Joachim le 24 janvier 1911. Il décéda le 26 avril 1927 après avoir fait un testament en faveur de son épouse le 26 décembre 1918 (J.-B. Beauregard), à qui il léguait la partie nord-est du lot 224 et le lot 225. Le 22 juillet 1929 (Beauregard), Joseph Paré, demeuré célibataire, vendit à Anna Renaud, sa belle-soeur, veuve de Cyrilas Paré, les lots que son père lui avait légués, soit la partie sud-ouest du lot 224, la partie nord du lot 226 et le lot 227, avec les bâtisses dessus construites, pour \$5 000. Le 18 juin 1918 (Beauregard), Joseph Paré avait vendu le lot 223 à son frère Alphonse (voir terre 86 à cette date).

Le 9 novembre 1929 (Paul Samson), Marie-Anna Renaud vendit à Raoul St-Hilaire, pour \$9 000, tout le lot 224 du chemin royal au trait carré, la partie nord du lot 226 de la rivière aux Chiens au trait carré, et le petit lot 227 près du chemin royal, avec les bâtisses, les animaux et le roulant, la venderesse conservant la partie du lot 224 du chemin royal au fleuve. Il n'est pas fait mention du lot 225.

Le 13 juillet 1933 (Alexandre Gauvin), Raoul St-Hilaire vendit à Léopoldine Lavole, épouse d'Edmond Caron, navigateur, mariés à l'île Verte en séparation de biens en 1925 (contrat de mariage le 19 février devant le notaire Thurbide Belzile), les lots qu'il avait acquis de Marie-Anna Renaud,

bâtisses et roulant, pour \$6 966.56, dont \$4 066.56 dus à la Commission du Prêt agricole canadien. Le 26 août 1935 (Gustave Jobidon), Léopoldine Lavoie vendit à Eva Daigle-Roger, épouse séparée de biens de François-Xavier Roger, négociant de Québec, les lots 224, 226 nord et 227 pour le même prix de \$6 966.56 payable en entier par la dation en paiement d'une propriété à Québec dont l'hypothèque devait être payée par ladite dame Caron. "La présente transaction constitue un échange de propriétés, chacune des parties devant acquitter les charges de la propriété dont elle devient propriétaire".

Le 11 janvier 1936 (G. Jobidon), Eva Daigle revendait à Arthur Tétu, employé de chemin de fer, les lots 224, 226 nord et 227, avec les bâtisses et le roulant, pour \$7 500, dont \$6 500 pour payer les dettes affectant ces lots. Le 29 août 1942 (Paul Beauregard), Arthur Tétu, cultivateur, vendit à son fils Charles la partie nord du lot 226, de la rivière aux Chiens au trait carré du premier rang, bornée au nord-est au lot 224 du vendeur et au sud-ouest au lot 230 d'Etienne Paré, pour le prix de \$1 400.

Le 30 août 1950 (Paul Beauregard), Arthur Tétu et Adeline Tétu son épouse donnèrent leurs biens à leurs fils Charles et Gilles de la façon suivante: à Charles ils donnaient 1) la moitié sud-ouest du lot 224, de la rivière aux Chiens au nord en descendant jusqu'à 150 pieds en arrière de la grange au sud, joignant au sud-ouest à la partie sud du lot 226 d'Albert Giguère, représentant François Giguère, et au nord-est à la moitié nord-est du lot 224 donnée à Gilles; 2) l'autre partie sud-ouest du même lot commençant à la rivière aux Chiens au sud jusqu'au trait carré du premier rang au nord, joignant au sud-ouest à la partie nord du lot 226 appartenant déjà à Charles Tétu depuis 1942, et au nord-est à l'autre partie du lot 224 sur la même profondeur donnée à Gilles, la largeur de cette dernière lisière donnée à Charles devant être calculée de façon à former avec la partie du lot 226 appartenant déjà à Charles la moitié du haut de la terre des donateurs telle qu'elle était avant la vente du 29 août 1942. À leur fils Gilles les donateurs donnaient 1) la moitié nord-est du lot 224, de la rivière aux Chiens au nord jusqu'à 150 pieds en arrière de la grange au sud, bornée au sud-ouest à la moitié sud-ouest du même lot donnée à Charles et au nord-est au lot 223 d'Alexandre Parent; 2) la partie du lot 224 commençant à la rivière aux Chiens au sud en allant vers le nord jusqu'au trait carré, bornée au sud-ouest à la lisière du lot 224 donnée à Charles et au nord-est à Alexandre Parent, le tout calculé pour que chacun des deux donataires ait la moitié du haut de la terre appartenant autrefois aux donateurs, Gilles en recevant la moitié nord-est. En outre les donateurs donnaient d'une manière indivise à Charles et à Gilles la partie du lot 224 commençant à 150 pieds en arrière de la grange et comprenant le résidu du lot 227, et se rendant en arrière des emplacements vendus près du chemin royal, et en arrière de celui de 100 pieds de long sur 140 de large que se réservaient les donateurs borné au sud par le chemin royal, le tout borné au sud-ouest par la partie sud du lot 226 appartenant à Albert Giguère et au nord-est au lot 223 d'Alexandre Parent. Ils leur donnaient aussi, d'une manière indivise, toutes les bâtisses situées sur leur terre, le roulant, animaux, instruments aratoires, à charge par eux de payer également la dette à l'Office du crédit agricole du Québec.

Charles Tétu épousa Rita Côté le 14 août 1943 à Sainte-Anne. Gilles épousa Denise Cormier le premier août 1953, aussi à Sainte-Anne. Le 11 décembre 1951 (Paul Beauregard), Charles vendit à son frère Gilles tous les lots que son père lui avait donnés en 1950 et sa part des bâtiments et du roulant, pour \$3 000. Gilles devait en outre payer seul le solde dû à l'Office du crédit agricole, étant maintenant propriétaire de toute la terre de son père.

Le 15 décembre 1977 (Gérard Beauregard), Gilles Tétu vendit à Lucien Beaucage, commerçant de Québec, pour \$33 000, la partie extrême nord des lots 224 et 226, bornée au nord au trait carré du premier rang, au sud-ouest au lot 230 de Denis Lachance, au nord-est au lot 223 d'Arlette Paradis et au sud-est à la rivière aux Chiens à la ligne médiane de la rivière, soit une profondeur de 84 arpents environ sur toute la largeur desdits lots, soit 1030 pieds environ (ou 5.4 arpents de front), sans garantie d'exactitude, "les lignes de côté n'ayant jamais été bornées par arpentage, le moins ou le plus étant à la perte ou au profit de l'acquéreur", le tout sans bâtisses.

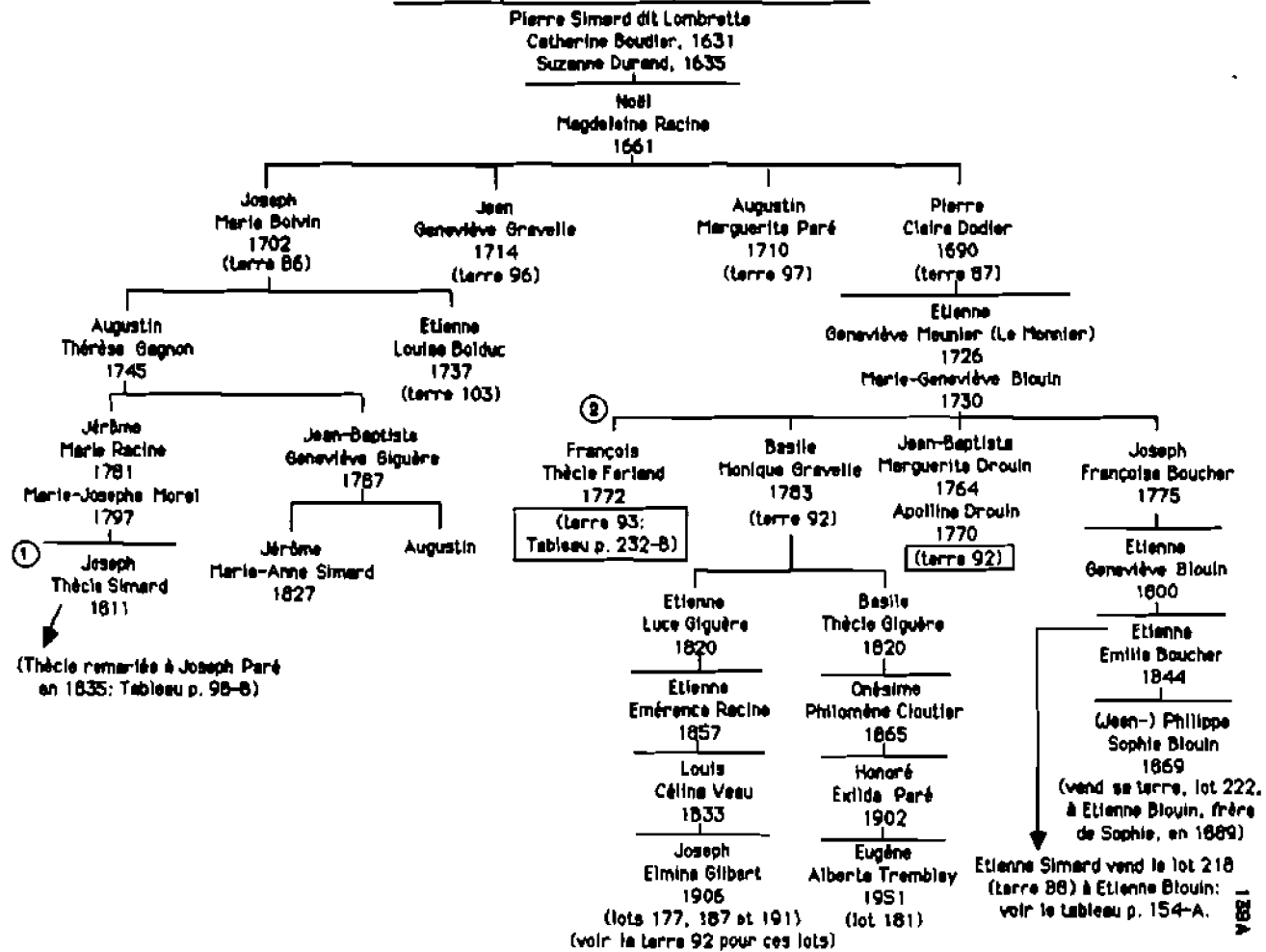
Le 3 juin 1981 (Alain Bourget), Gilles Tétu, "journalier", vendait à Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc. pour \$90 000, 1) la partie sud du lot 224, depuis le chemin de côté jusqu'à la rivière aux Chiens, sur toute la largeur du lot (93 perches), bornée au sud-ouest par la partie sud du lot 226 appartenant à Léopold Giguère et au nord-est par la partie du lot 223 appartenant à François Fortier et autres propriétaires d'emplacements, avec les bâtiments dessus construits (la maison porte le numéro 205 Côte Ste-Anne et la grange-étable tombe en ruine); 2) la partie du lot 227 dans le coin sud-est du lot 226, près du chemin royal, bornée au sud-est par le chemin de côté, au sud-ouest et au nord-ouest par le lot 226 de Léopold Giguère.

Dès le 15 décembre 1981 Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc. faisait cession de ses biens entre les mains des syndics Raymond, Chabot, Pafard et Gagnon Inc. Cette cession comprenait la terre acquise de Gilles Tétu (partie de 224), et d'autres terres acquises par la même compagnie à Sainte-Anne, soit les lots 222, 221, 218, 204 et 202, auxquels lots la Cour supérieure ordonna au registraire d'inscrire ladite cession (sous le numéro 85 806).

Le 24 janvier 1985 la Cour Supérieure de Québec autorisa les syndics à vendre à l'avocat Jacques Blanchard la partie du lot 224 et la partie du lot 227 ayant appartenu à Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc., pour \$41 000.

Le 12 Août 1985, Jacques Blanchard les revendit à l'avocat Jacques Daigle, avec la maison et autres bâtiments construits sur le lot 224, pour \$50,000 (transactions enregistrées au Château-Richer: no 96086 et 96087).

**Tableau généalogique sommaire de la famille Simard  
(pour les terres 86, 87 et 92)**





## LA TERRE DE PIERRE SIMARD

### No 86 (3 arpents de front)

Cette terre fut concédée à Pierre Gibouin par Jean de Lauson le 30 janvier 1655 (ASQ, Séminaire 37: 56), joignant Robert Paré au sud-ouest et Pierre Simard dit Lombrette au nord-est. Le 16 octobre 1667 (Auber), Pierre Gibouin vendit sa terre à Pierre Simard et à Noël Simard son fils pour 500 livres payables dans cinq ans de ce jour. Par le même contrat Pierre Gibouin leur vendait ses bestiaux et ses biens meubles pour 1 000 livres payables la moitié cinq ans après le paiement du prix de vente de la terre et l'autre moitié cinq ans plus tard.

Le 22 octobre 1677 (Duquet), Pierre Gibouin, "maître masson de son mestier", voulant traiter favorablement Pierre et Noël Simard, "s'est volontairement desporté et desmis de toutes les prétentions qu'il peut avoir à l'encontre d'eux à raison de la vente par luy faicte" le 16 octobre 1667, moyennant la somme de 750 livres argent de France que les acquéreurs ont promis fournir et livrer "toutes fois et quantes audit Gibouin en une lettre de change de Monseigneur l'Evêque de Québec à prendre en France sur ... (en blanc) payable moitié cette présente année et l'autre moitié l'année suivante". Le même jour (Duquet), Noël Simard et Magdeleine Racine sa femme passaient une obligation à Mgr de Laval pour la somme de 750 livres que ce dernier avait payée à leur acquit à Pierre Gibouin, ladite somme remboursable "toutes fois et quantes" et à la volonté de Mgr de Laval en faveur de qui ils hypothéquaient leur terre. Pierre Gibouin retourna en France avant la fin de l'année.

Le 27 octobre 1697 (Chambalon), Noël Simard et Magdeleine Racine (fille d'Etienne et de Marguerite Martin, qu'il avait épousée à Sainte-Anne le 22 novembre 1661), donnèrent à leur fils Joseph la terre de trois arpents acquise de Pierre Gibouin, entre François Paré au sud-ouest (terre 85) et leur autre fils Pierre à qui ils avaient donné la terre suivante (87) le 26 juillet. Par le même contrat Noël Simard et sa femme donnaient à leur autre fils Augustin neuf perches de terre de front joignant d'un côté à la terre de Jean Paré et d'autre côté à celle d'Etienne Racine fils, "en la paroisse du Chasteau Richer". Cette part de terre ne peut être que le lot 4 échu à Magdeleine Racine dans la terre d'Etienne Racine son père (81) lors du partage qui en fut fait le 25 novembre 1689. Cependant cette part mesurait cinq perches et douze pieds de largeur, et non pas neuf perches, comme le confirme d'ailleurs l'acte du 15 octobre 1706 ci-après.

Le 19 avril 1700 (acte sous seing privé mis au minutier de Jacob), Joseph Simard faisait des conventions de mariage avec Gertrude Caron, fille de Jean et de Marguerite Gagnon (terre 104), qu'il épousa le lendemain à Sainte-Anne.

Gertrude Caron décéda en novembre 1701 (sép. le 24) après avoir donné naissance à deux enfants qui moururent aussitôt le 19. Le 30 octobre 1702 Joseph Simard se remaria avec Marie Bolvin, fille de Pierre et d'Etienne Pafard (terre 89), après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 25 octobre 1702 (Chambalon).

Le 15 octobre 1706 (Chambalon), Augustin Simard, habitant de la Baie Saint-Paul, vendit à Etienne Racine fils, pour 600 livres, "cinq perches treize pieds ou environ de terre de large" au Château-Richer, qu'il avait obtenus le 27 octobre 1697.

Joseph Simard décéda en juillet 1738 (sép. le 26). Le 6 novembre 1743 (Jacob), son fils Noël vendit à son frère Augustin tous les droits qu'il pouvait avoir dans la succession de leur père et ceux qu'il pourrait avoir dans la succession future de Marie Boivin leur mère, pour le prix de 50 livres. Noël Simard épousa Geneviève Tanguay le 7 août 1744 à Saint-Vallier.

Le 26 février 1745 (Jacob), Basile Simard, autre fils de Joseph et de Marie Boivin, vendit à son frère Augustin, pour 140 livres, tous ses droits dans les mêmes successions. Basile Simard avait épousé Agathe Payet, à Saint-François de Sales (île Jésus), le 30 septembre 1739.

Le 21 août 1745 (Jacob), Marie Boivin, veuve de Joseph Simard, donna à ses fils Augustin et Louis une terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur à Saint-Ferréol qu'elle avait eue par héritage de son fils François décédé célibataire en novembre 1744 (sép. le 30), à charge par les donataires de payer chacun 30 messes pour le repos de leur frère. Le même jour (Jacob), Augustin Simard céda à son frère Louis sa part d'un arpent et demi de front sur quarante de profondeur à Saint-Ferréol en échange des droits de Louis aux successions de leurs père et mère.

Le 7 novembre 1745 (Jacob) Augustin Simard passa son contrat de mariage avec Thérèse Gagnon, fille de Raphaël et de feu Marie-Louise Cloutier du Château-Richer (terre 78), qu'il épousa le 15 novembre.

Le 21 mars 1747 (Jacob), fut fait l'inventaire de feu Joseph Simard et de Marie Boivin. Ils avaient une maison de colombages de 30 pieds de long couverte en partie de vieux bardeaux, une vieille grange et une vieille étable tombant en ruine. Leur terre de trois arpents de front joignait au sud-ouest à celle des héritiers de feu François Paré (85) et au nord-est à celle d'Étienne Simard (87). Les meubles de la communauté furent partagés le même jour ou le lendemain. La veuve en prit d'abord pour 112 livres 10 sols pour son préciput. Le reste fut partagé en deux lots aussi égaux que possible qui furent tirés au sort. Le lot échu aux héritiers fut ensuite vendu pour en séparer le produit entre eux. La vente rapporta 510 livres 4 sols. Déduction faite de 142 livres payables aux enfants qui n'avaient pas reçu à leur mariage la même somme que les autres en avancement d'hoirie, il restait 377 livres 4 sols à partager entre douze héritiers, ce qui faisait pour chacun 31 livres 8 sols 4 deniers.

On procéda ensuite au partage de la terre en deux parts d'un arpent et demi de largeur. Les enfants donnèrent à leur mère le choix de l'une d'elle; elle prit le côté du nord-est joignant Étienne Simard; l'autre moitié fut partagée en douze parts d'une perche quatre pieds et demi de largeur qui furent tirées au sort dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- |                         |                                   |
|-------------------------|-----------------------------------|
| 1- Augustin             | 6- Magdeleine                     |
| 2- Pierre               | 7- Geneviève                      |
| 3- héritiers de Rosalie | Les parts des autres héritiers:   |
| 4- Ignace               | Noël, Angélique, Louis, Basile et |
| 5- Jean                 | Étienne, avaient été acquises par |
|                         | Augustin.                         |

Le 23 mars 1747 (Jacob), Marie Boivin céda à titre de ferme (bail) à son fils Augustin, pour quatre années consécutives, l'arpent et demi qui lui était échu au partage ci-dessus, pour 30 minots de blé, quatre d'avoine et six de

pois par année, ou à défaut de pois six minots de bié "pour engraisser un cochon", et divers autres produits.

Le 25 novembre 1747 (Jacob), Jean Simard passa son contrat de mariage avec Félicité Boyer, fille de Jean-Baptiste et de Magdeleine Bonnier, qu'il épousa à Sainte-Anne le 28. Jean Simard avait une terre de trois arpents de front sur vingt de profondeur à Saint-Ferréol. Le 7 octobre 1749 (Nic. Huot), Geneviève Simard, fille de Joseph et de Marie Boivin, passa son contrat de mariage avec Louis Paquet, veuf de Françoise Feuilletot, de St-Nicolas, qu'elle épousa le lendemain. La future épouse déclara avoir comme biens et droits d'héritage la somme de 666 livres en meubles et une perche et un quart de terre de front d'héritage de son défunt père.

Le même jour, 7 octobre 1749 (N.Huot), Jean Simard vendit à son frère Ignace la part d'une perche et quart de terre de largeur qui lui reviendrait après le décès de Marie Boivin sa mère, à ce présente et consentante, pour le prix de 65 livres. Le 8 octobre 1749 (N. Huot), Angélique Simard vendit à son frère Augustin une pareille part de terre pour 75 livres. Angélique Simard avait épousé Joachim Greffard, habitant de St-Michel, le 22 novembre 1746.

Le 2 Janvier 1753 (Crespin), fut fait l'inventaire des meubles restés après le décès de Marie Boivin, arrivé "il y a environ trois semaines". Les bâtiments comprenaient "une chambre garnie de colombages, planché haut et bas, couverte en planche et bardos, longue de vingt pieds sur seize de large, le tout presque usé, prisee 25 livres", une grange et une petite étable de pièces sur pièces presque usées, estimées ensemble à 10 livres. Le même jour les meubles furent vendus à l'enchère et le partage en fut effectué le lendemain. La vente avait rapporté 277 livres 17 sols dont il fallait défalquer 30 livres que Marie Boivin devait à Magdeleine Simard, épouse de Jean Tanguay (depuis le 30 août 1730), 29 livres "pour droits curiaux et ceux de la fabrique et de l'ouverture de la fosse où laditte defunte Marie Boivin a esté enterrée", 33 livres pour frais de justice (huissier, notaire), 3 livres "pour quatre planches pour le cercueille, à quinze sols la planche", de sorte qu'il restait 182 livres 7 sols à partager entre douze héritiers, ce qui faisait pour chacun 15 livres 3 sols 9 deniers.

Le 3 Janvier 1753 également (Crespin), fut partagé l'arpent et demi de terre que possédait Marie Boivin depuis 1747. Il en fut fait douze lots de 22 pieds et demi de largeur qui furent tirés au sort dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- |                 |             |
|-----------------|-------------|
| 1- Louis Simard | 7- Jean     |
| 2- Angélique    | 8- Noël     |
| 3- Geneviève    | 9- Ignace   |
| 4- Magdeleine   | 10- Pierre  |
| 5- Rosalie      | 11- Basile  |
| 6- Augustin     | 12- Etienne |

A son titre nouvel du 23 mars 1765 (Sallant), Augustin Simard déclara posséder la moitié des trois arpents de la terre 86, et avoir la jouissance de l'autre moitié appartenant à ses frères et soeurs. Il déclara en outre en avoir vendu une perche et demie de front du fleuve au chemin du Roi à Jean-Baptiste Rleutord, chirurgien (voir terre 85 à la date du 11 juin 1763). Au terrier de 1769 (titre nouvel de décembre 1769, Crespin), les trois arpents en question étaient au nom d'Augustin Simard.



Le 10 mars 1779 (Crespin), Augustin Simard et Thérèse Gagnon son épouse cédèrent à leurs fils Jérôme et Jean-Baptiste, avec l'accord de leurs autres enfants (Joseph, Rosalie, épouse de Joseph Racine, Marie-Louise, épouse de Pierre Paré), leur terre de trois arpents de front tenant au sud-ouest audit Pierre Paré (partie nord-est de la terre 85), et au nord-est à Etienne Simard (terre 87), avec tous les bâtiments dessus construits et tous leurs meubles, dont ils se réservaient l'usufruit. Lesdits acceptants devaient payer à chacun de leurs frères et soeurs, après le décès desdits cédants, la somme de 500 chelins pour leur légitime.

Le 21 février 1781 (Crespin), Jérôme Simard, fils d'Augustin et de défunte Thérèse Gagnon, passa son contrat de mariage avec Marie Racine, fille de Joseph et de Geneviève Caron (terre 93-5), qu'il épousa le 26. Le 23 janvier 1797 il se remaria avec Marie-Joséphé Morel, fille de Jean et de Dorothee Veau dite Sylvain (terre 99). Quant à Jean-Baptiste, il épousa Geneviève Giguère, fille de Joseph et de Geneviève Lessard (terre 94), le 25 juin 1787.

Le 27 décembre 1806 (Martineau), Jérôme Simard et Marie-Joséphé Morel son épouse, et Joseph Simard, issu du premier mariage de Jérôme Simard avec Marie Racine, d'une part, et Jean-Baptiste Simard et Geneviève Giguère son épouse, d'autre part, firent entre eux l'accord suivant pour partager les trois arpents de la terre 86, pour jouir séparément chacun de sa moitié. Il fut convenu que Jérôme Simard sa femme et son fils auraient un arpent et demi à prendre du côté du sud-ouest pour la partie depuis la basse marée jusqu'à la petite rivière, puis du côté du nord-est depuis ladite petite rivière jusqu'au bout de la lieue et demie, avec la maison et bâtiments dessus construits, tandis que Jean-Baptiste Simard et sa femme auraient l'arpent et demi du nord-est de la basse mer à la petite rivière et de là l'arpent et demi du sud-ouest avec la maison et bâtiments dessus construits, cet arrangement existant dès avant la passation du présent acte. Joseph Simard passa son contrat de mariage le 28 décembre 1810 (Bernier) avec Thécie Simard, fille de François et de Thécie Ferland (terre 93-1), et l'épousa le 22 janvier 1811 à Sainte-Anne.

La veille, 27 décembre 1810 (Bernier), Jérôme Simard et Marie-Joséphé Morel donnèrent à Joseph Simard, leur fils et beau-fils, 1) sept perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, "indivises avec pareille quantité de terre tant en front qu'en profondeur, tenant le tout au nord-est à Jean Simard et au sud-ouest à Pierre Paré", avec la moitié des bâtiments construits sur ladite terre, "tant sur celle par la présente donation donnée que sur ce qu'il appartient audit donataire par le décès de feu Marie Racine sa mère; 2) une perche et demie de front du fleuve au chemin du Roi, aussi indivise avec six perches de front sur la même profondeur, ladite perche et demie comprise, tenant en total au nord-est aux donateurs et au donataire, au sud-ouest à Pierre Paré; 3) six perches de front depuis la clôture de la grève au chemin du Roi encore indivises avec pareille quantité de terre tenant en total au nord-est à Augustin Simard et au sud-ouest à Joseph Simard, avec la moitié de la petite grange construite sur la totalité des douze perches indivises. Les donateurs se réservaient l'usufruit des biens ainsi donnés à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants.

Le 24 mars 1826 (Bernier), Thécie Simard, veuve de Joseph Simard, déclara dans son titre nouvel posséder six lopins de terre en son nom et au nom de François Simard son fils, à savoir: 1) quinze perches de front de la basse marée à la clôture de la grève, tenant au nord-est à Augustin Simard (fils de

Jean-Baptiste) et au sud-ouest à Joseph Gravelle (celui-ci ayant la partie nord-est de la terre 85); 2) quatorze perches et quatre pieds et demi de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, tenant au nord-est audit Augustin Simard et au sud-ouest audit Augustin Simard et ladite veuve et ses enfants; 3) quinze perches de front du chemin du Roi aux terres non concédées, tenant au nord-est à Augustin Simard et au sud-ouest à Joseph Gravelle; 4) douze perches de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, tenant au nord-est à Augustin Caron et au sud-ouest à Augustin Simard; 5) douze perches de front bornées par le nord à la clôture du sud du chemin du Roi et par le sud à deux perches au sud de la clôture de la grève, tenant au nord-est à Charles Boivin et au sud-ouest à Etienne Simard; 6) trois perches de front de la clôture de la grève à la clôture du chemin du Roi, indivises avec pareille quantité tenant en total au nord-est au second lopin ci-dessus et au sud-ouest à Joseph Gravelle. La moitié de tous ces lopins de terre appartenait à ladite veuve par droit de communauté avec feu Joseph Simard et l'autre moitié à François Simard son fils, de succession de son défunt père.

Le 24 mars 1826 également (Bernier), Jean-Baptiste Simard et son fils Augustin déclarèrent posséder les quatre lopins de terre suivants: 1) quinze perches de front de la basse marée à la clôture de la grève, tenant au nord-est à Etienne Simard (87) et au sud-ouest à la veuve de Joseph Simard et son enfant; 2) quatorze perches et quatre pieds et demi de front de la clôture de la grève à la clôture du sud du chemin du Roi, tenant au nord-est audit Etienne Simard et au sud-ouest à ladite veuve (Théclé Simard) et son enfant; 4) trois perches de front de la clôture de la grève au chemin du Roi indivises avec pareille quantité tenant en total au nord-est à ladite veuve et son enfant et au sud-ouest à Joseph Gravelle. Ces lopins appartenaient moitié à Jean-Baptiste Simard par droit de communauté avec feu Geneviève Giguère son épouse et moitié à Augustin par le testament de sa mère reçu par le notaire Ranvoyzé le 18 mai 1821.

Le 10 février 1827 (Ranvoyzé), Jean-Baptiste Simard fit son testament en faveur de son fils Jérôme à qui il légua sa moitié des lopins de terre ci-dessus énumérés. Le même jour (Ranvoyzé), Augustin Simard donna à son frère Jérôme 1) la moitié indivise d'un arpent et demi de terre de front de la basse mer à la petite rivière, joignant en total au sud-ouest à Jérôme Simard (fils d'Augustin et de Thérèse Gagnon: voir plus haut le partage du 27 décembre 1806), en fait à sa bru Théclé Simard, et au nord-est à Etienne Simard (87), avec la moitié de la maison et bâtiments dessus construits; 2) la moitié indivise d'un arpent et demi de front de la petite rivière aux terres non concédées joignant en total au sud-ouest à Joseph Gravelle (85) et au nord-est audit Jérôme Simard; 3) une perche et demie de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, indivise et enclavée dans six perches de front sur la même profondeur, joignant au sud-ouest à Joseph Gravelle et au nord-est à Jérôme Simard, avec tous ses biens meubles sauf l'argent monnayé. Le donateur s'en réservait l'usufruit à charge de loger et nourrir son frère donataire, sa femme et ses enfants. Si le donateur lui cédait l'usufruit, le donataire lui verserait une rente et pension viagère et lui payerait chaque année 18 piastres d'Espagne. Augustin Simard resta célibataire.

Le même jour, 10 février 1827 (Ranvoyzé), Jérôme Simard, fils de Jean-Baptiste et de Geneviève Giguère, passa son contrat de mariage avec Marie-Anne Simard, fille d'Etienne et de Marie-Anne Mercier, qu'il épousa au Château-Richer le 13 février.

Le 29 novembre 1832 (Ranvoyzé), Marie-Joséphé Morel, épouse de Jérôme Simard (voir 23 janvier 1797), fit son testament en faveur de sa bru, Thécie Simard, et du fils de celle-ci, François Simard. Le 11 avril 1833 (Ranvoyzé), Jérôme Simard fit aussi son testament en faveur des mêmes.

Le 8 janvier 1835 (Ranvoyzé), Thécie Simard, veuve de Joseph Simard, passa un contrat de mariage avec Joseph Paré, fils de Pierre et de feué Marie-Louise Simard (voir partie nord-est de la terre 85), qu'il épousa à Sainte-Anne le 13 janvier. Ce Joseph Paré devait être assez âgé puisque son père et sa mère s'étaient mariés en 1778.

Le 5 juillet 1842 (Ranvoyzé), Jean Paré, fils de Pierre et de Geneviève Racine, qui avait épousé Elisabeth Cloutier le 7 janvier 1834, (voir partie nord-est de la terre 85), vendit à Joseph Paré son oncle, mari de Thécie Simard, sept perches quinze pieds de front sur deux arpents huit perches quatre pieds de profondeur de la grève au chemin royal, joignant au sud-ouest lesdits vendeurs et au nord-est Jérôme Simard et l'acquéreur, ledit lopin appartenant au vendeur par legs de Geneviève Racine sa mère et par succession de Pierre Paré son père. Le prix de vente était de 3150 livres ancien cours.

Après le décès de François Simard, fils de Joseph et de Thécie Simard, décédé célibataire le 18 janvier 1847 à 35 ans, Thécie Simard et Joseph Paré son deuxième mari achetèrent sa part de la terre de son défunt père (voir titre nouvel du 24 mars 1826), par des contrats des 5 et 8 juin 1848, 8 octobre 1848 et premier juillet 1850 (Ranvoyzé), pour 3660 livres au total.

N'ayant pas eu d'enfants de son deuxième mariage avec Joseph Paré, Thécie Simard fit son testament le 30 novembre 1867 (L. Lavole) en faveur de Napoléon Paré son neveu, fils de Jean et d'Elisabeth Cloutier. Napoléon Paré avait épousé Eléonore Blouin, fille d'Étienne et de Julie Cauchon, le 22 juin 1869 à Sainte-Anne. Thécie Simard décéda le 16 mai 1870.

On a vu à la terre précédente (partie nord-est) qu'Elisabeth Cloutier avait vendu à son fils Napoléon les 17 perches et 12 pieds de front qu'elle possédait dans la terre 85, le premier octobre 1868 (L. Lavole). Avec l'arpent et demi faisant la moitié sud-ouest de la terre 86, à lui légué par Thécie Simard, Napoléon Paré avait maintenant près de 33 perches de terre de largeur. Au cadastre de 1879 cette terre porte le numéro 224, décrit comme étant de forme irrégulière et mesurant en superficie 404 arpents 90 perches et 108 pieds.

L'autre moitié (nord-est) de la terre 86, que Jérôme Simard avait eue de son père Jean-Baptiste et de son frère Augustin (voir 10 février 1827), porte le numéro 223 au cadastre de 1879, où elle mesure quatorze perches quatre pieds sur dix arpents de profondeur, de là quinze perches et quatre pieds de front sur 116 arpents (voir l'extrait du plan cadastral au début du volume).

Le 13 mars 1882 (A.-N. Vézina), Jérôme Simard et Marie-Anne Simard sa femme vendirent à Napoléon Paré, pour \$3000, 1) la partie sud du lot 223, d'un arpent et demi de front depuis la basse marée jusqu'à la rivière aux Chiens, bornée au sud-ouest à l'acquéreur (224) et au nord-est à Étienne Simard ou représentants; 2) la partie nord du lot 223, aussi d'un arpent et demi de front, de la rivière aux Chiens au trait carré du premier rang, bornée au sud-ouest et au nord-est à l'acquéreur; 3) la moitié indivise du lot 225, soit trois perches de front de la clôture de la grève au chemin royal (environ deux arpents et demi de profondeur), joignant des deux côtés à l'acquéreur. Ces lots appartenaient au vendeur partie comme légataire de Jean-Baptiste

Simard son père et partie comme donataire d'Augustin Simard, suivant la donation du 10 février 1827 (Ranvoyzé).

On a vu à la terre précédente (no 85, partie nord-est) que Napoléon Paré décéda le 5 novembre 1916 et que par son testament du 5 février 1915 il avait légué entre autres le lot 223 à son fils Joseph. Celui-ci, demeuré célibataire, vendit ce lot d'un arpent et demi de front sur une lieue et demie de profondeur à son frère Alphonse, agent d'assurances, le 18 juin 1918 (J.-B. Beaugard), avec les bâtisses dessus construites, moins le terrain de l'école, pour \$ 4000. Le lot 223 était alors borné au sud-ouest par Cyrilas Paré (224) et au nord-est par Joseph Blouin (222).

Le 23 mai 1920 (J.-B. Beaugard), Alphonse Paré revendit le lot 223 à Albert Racine, jardinier, moins un emplacement qu'il se réservait avec une maison en bois dessus construite, au nord du chemin royal, pour le prix de \$4200 y compris le roulant de ferme. Le 5 mai 1922 (Beaugard), Albert Racine revendit le lot 223 à Médéric Racine, journaliste, pour \$5000, dont \$2000 payables à Joseph Bolduc, \$2000 à J.-B. Gariépy, maître de pension (hôtelier) et \$1000 à demande. Le 10 février 1925 (Beaugard), Médéric Racine céda le lot 223 à J.-B. Gariépy à charge par ce dernier de payer l'hypothèque de Joseph Bolduc et autres considérations.

Le 8 août 1930 (J.-B. Beaugard), Jean-Baptiste Gariépy vendit à Alfred Bouchard, cultivateur, pour \$ 2500, le lot 223, d'un arpent et demi de front depuis l'emplacement de Ludger Blouin près du chemin royal jusqu'au trait carré, entre Raoul St-Hilaire au sud-ouest et J.-B. Goulet au nord-est, avec les bâtisses dessus construites.

Le 31 juillet 1933 (Alexandre Gauvin), Alphonse Paré, courtier d'assurances à Québec, vendit à Raoul St-Hilaire, ci-devant cultivateur (voir la terre 85, partie nord-est) et actuellement commerçant, son emplacement au nord du chemin royal, faisant partie du lot 223, qu'il avait acquis le 18 juin 1918. Le prix de vente était de \$ 1100. Raoul St-Hilaire décéda le 23 juillet 1954. Par son testament du 25 mars 1920 (Beaugard), il léguait à sa femme, Eveline Tourville, son emplacement de 177 pieds de front sur le chemin Royal, avec la maison, cabines et dépendances. Le 10 novembre 1959 (Gérard Beaugard), Eveline Tourville les vendit à Gabriel St-Hilaire son fils pour \$7000. Le 31 octobre 1967 (Paul Beaugard), Gabriel St-Hilaire les revendit à Arthur Deblois pour \$ 15 000.

Le 3 mai 1932 (Beaugard), J.-B. Gariépy vendit à Francis Paré, restaurateur, pour \$2125, la partie sud du lot 223, du chemin royal au fleuve à basse marée, entre la veuve Cyrilas Paré au sud-ouest et Albert Giguère au nord-est, sans bâtisses.

Le 7 janvier 1941 (Paul Beaugard), Alfred Bouchard vendit à Alphonse Laforest, cultivateur, la moitié nord-est de la partie nord du lot 223, depuis l'emplacement de Raoul St-Hilaire près du chemin royal jusqu'au trait carré du premier rang, entre M. Pineault, représentant Jean-Baptiste Goulet, au nord-est, et l'autre moitié dudit lot restant au vendeur, avec la moitié du roulant et la moitié indivise de la maison, pour le prix de \$2500. Cette vente fut résiliée le 6 décembre 1942 (J.-B. Beaugard).

Le 15 mai 1944 (J.-B. Beaugard), Alfred Bouchard et Emiliana Qdesse son épouse vendirent à Oscar Belley, cultivateur ci-devant de Jonquiére, la partie nord du lot 223, soit un arpent et demi de front depuis l'emplacement de Raoul St-Hilaire près du chemin royal jusqu'au trait carré, entre Arthur Tétu au

sud-ouest et Charles Pineault au nord-est, avec les bâtisses et le roulant, pour \$5300, le lot vendu appartenant aux vendeurs pour l'avoir acquis le 8 août 1930.

Le 22 septembre 1949 (W. Bolduc), Oscar Belley vendit à Alexandre Parent, de Beauport, l'arpent et demi de front sur 116 arpents de profondeur acquis d'Alfred Bouchard, avec la maison et le roulant, pour \$12 000, les voisins étant Arthur Têtu au sud-ouest (lot 224) et Charles Pineault au nord-est (222). Le 23 février 1954 (G.-J. Delage), Alexandre Parent revendit ce lot pour \$ 6000 à Emile Bernard de La Tuque.

Le 3 septembre 1964 (Gérard Beauregard), Léo-Émile Bernard revendit la partie nord du lot 223 depuis l'emplacement de Gabriel St-Hilaire, au sud, jusqu'au trait carré, joignant Gilles Têtu au sud-ouest (224) et la veuve J.-B. Rhéaume au nord-est (222), à Mario Paradis, musicien, avec la maison, moins les chalets vendus à J.-E. Racine en 1962 et l'emplacement d'Alfred Morel vendu en 1963, pour le prix de \$2000.

Le 26 août 1969 (G. Beauregard), Mario Paradis vendit à sa soeur Arlette, aussi musicienne, la partie nord du lot 223 avec la maison, moins un terrain de 100' x 100' borné au nord au ruisseau de l'Aulnaie et un autre terrain borné au sud par la rivière, moins aussi les emplacements de chalets déjà vendus, pour \$2000. Le 13 février 1978 (G. Beauregard), Arlette Paradis revendit à François Fortier, de Québec, pour \$ 37 500 la partie du lot 223 depuis les emplacements près de chemin royal jusqu'au trait carré, moins les lopins déjà vendus et un lopin réservé par la vendeuse au Plateau St-Aubin. Mario Paradis devait céder gratuitement à l'acquéreur le terrain de 100' x 100' qu'il s'était réservé en 1969.

## LA TERRE DE PIERRE SIMARD

### No 87 (3 arpents de front)

Cette terre fut concédée par Jean de Lauson à Pierre Simard dit Lombrette le 30 janvier 1655 (ASQ). Le titre mentionne que cette concession mesurait quatre arpents de front tenant d'un côté (sud-ouest) à Pierre Gibouin (86) et de l'autre (nord-est) à Mathurin Monnier (88); en fait elle mesurait trois arpents de front comme on le verra par les documents qui suivent et les terriers.

Pierre Simard, maçon, était fils de Marsaud Simard et d'Ozanne Souillet, de Puymoyen, à trois milles environ d'Angoulême. Il épousa d'abord, à Angoulême, Catherine Boudier (contrat passé le 25 mai 1631) puis Suzanne Durand, fille de Louis et de Françoise Levraut, d'Angoulême (contrat du 2 décembre 1635). Il arriva en Nouvelle-France seul avant ou en 1653 au plus tard, car lorsque Mathurin Le Monnier obtint la concession de sa terre (88) le 26 octobre 1653 (Auber), Pierre Simard était déjà son voisin. Il retourna en France en 1656/57 pour aller chercher son fils Noël et peut-être sa femme, mais celle-ci resta en France. Le 27 octobre 1666 elle fit son testament à Angoulême, se disant alors veuve, pensant sans doute que son mari était déjà décédé. Celui-ci était né vers 1602. Revenu au Canada, Pierre Simard passa un contrat avec Etienne de Lessart (terre 93) le 13 juillet 1657 (Andouart), pour faire la maçonnerie de la maison de ce dernier.

Le 13 novembre 1661 (Andouart), Noël Simard, fils de Pierre, passa son contrat de mariage avec Magdeleine Racine, fille d'Etienne et de Marguerite Martin (terre 81), qu'il épousa à Sainte-Anne le 22 novembre. En faveur de ce mariage Pierre Simard donna à son fils la moitié de sa terre et des bâtiments dessus construits (maison et hangar), "comme choses qui lui sont dues en récompense de son travail", ayant employé toute sa jeunesse à mettre en état la concession où son père "s'est habitué". Il lui en donnait aussi l'autre moitié mais il s'en réservait l'usufruit durant sa vie. Noël Simard devait aussi donner à sa soeur Suzanne, restée en France, la somme de 300 livres pour se marier si elle venait en Nouvelle-France, ce qu'elle ne semble pas avoir fait.

Le 16 octobre 1667 (Auber), Pierre et Noël Simard acquirent de Pierre Gibouin la terre voisine au sud-ouest. Après la mort de son père survenue après le recensement de 1681, Noël Simard donna la terre 87 à son fils Pierre le 26 juillet 1686 (Jacob). En échange celui-ci donna à son père une terre située à la Bale Saint-Paul, "proche la petite Rivière", consistant en vingt arpents de front sur une lieue et demie de profondeur (terre 147). Pierre Simard épousa Claire Dodier, fille de Jacques et de Catherine Caron (terre 112), le 26 décembre 1690 à la Bale Saint-Paul.

Le 27 octobre 1697 (Chambalon), Noël Simard donna la terre 86, acquise de Pierre Gibouin, à son fils Joseph qui la transmit à ses descendants.

Claire Dodier décéda au début d'avril 1721 (sép. le 5 à Sainte-Anne), et Pierre Simard son mari fut inhumé au même endroit le 8 novembre 1724. Leur fils Etienne acquit les parts de ses frères et soeurs. Ainsi, le 15 mars 1730 (Jacob), son frère Alexandre lui vendit sa part de trois perches et treize pieds de largeur joignant celle de sa soeur Marie, qui avait épousé Charles

Michel le 22 janvier 1720 (terre 70), et celle de Catherine, épouse de Gabriel Réaume, pour 245 livres.

Etienne Simard épousa Geneviève Meunier (Le Monnier), fille de François et d'Angélique Jacob (88), le premier juillet 1726 à Sainte-Anne. Le 26 août 1730 (Jacob), fut fait l'inventaire des biens de cette communauté après le décès de Geneviève Meunier. La terre mesurait douze perches de front. Douze arpents en superficie étaient en valeur. L'inventaire mentionne parmi les papiers le contrat de mariage passé le 17 juin 1726 devant le notaire Dubreuil, mais cet acte est absent du minutier de ce notaire. Le 26 août 1730 (Jacob), Etienne Simard passa un autre contrat de mariage avec Marie-Geneviève Blouin, fille de Jacques et de Geneviève Racine, qu'il épousa à Sainte-Anne le 28.

Le 8 avril 1732 (Jacob), Gabriel Réaume et Catherine Simard vendirent à Etienne Simard, pour 170 livres, la part de quatre perches, trois pieds et demi de front échue à ladite Catherine Simard par le décès de ses père et mère. Le premier octobre 1734 (Jacob), Charles Michel et Marie Simard son épouse vendaient à Etienne Simard huit perches trois pieds de terre de front en deux endroits, sur les héritages de défunts Pierre Simard et Claire Dodier, pour 550 livres.

Le 3 janvier 1734 (Jacob), Magdeleine Simard, fille de Pierre et de Claire Dodier, et veuve de Louis Audet dit Lapointe, qu'elle avait épousé le 21 avril 1732, et auparavant veuve de Jean Bolvin (89), qu'elle avait épousé le 14 juillet 1721, passa un autre contrat de mariage avec Jean-Baptiste Malboeuf, fils de Jean-Baptiste et de Marie Renaud, qu'elle épousa le 11 janvier. Le 26 octobre 1738 (Jacob), Jean Malboeuf et Magdeleine Simard vendirent à Etienne Simard, leur frère et beau-frère, pour 275 livres, quatre perches ou environ de terre de front sur lieue et demie de profondeur \* sur les héritages de défunt Pierre Simard et défunte Claire Dodier, joignant d'un côté à la terre de la veuve de feu François Meunier et de l'autre côté audit acquéreur\*.

Le 10 mars 1742 (Jacob), Pierre Simard vendit à son frère Etienne quatre perches ou environ de terre de front sur la même profondeur, bornées des deux côtés audit acquéreur, provenant de ses père et mère, pour le prix de 300 livres.

Le 5 novembre 1756 (Crespin), Etienne Simard, "gissant au lit malade", et Marie Blouin son épouse, "vaquant aux affaires de son ménage", firent leurs testaments. Ne voulant pas que leur terre de trois arpents de front soit divisée entre tous leurs enfants, ainsi qu'un autre terrain de huit perches de front enclavé dans la terre des Meunier (88), attendu qu'il n'y a pas de quoi faire que deux établissements, ils ont jugé à propos de les léguer à leurs fils Jean et Joseph, ainsi que tous les bâtiments et meubles, à la charge par lesdits légataires de donner à chacun de leurs frères et soeurs, à leur majorité ou à leur mariage, la somme de 500 livres, et de les loger, nourrir et entretenir jusqu'audit jour. Et comme il se trouvait un autre terrain de quatre perches de front depuis le fleuve jusqu'au chemin du Roi enclavées dans la terre d'Etienne Paré (voir terre 85, à la date du 29 février 1760 où il en est question, mais sans mentionner quand ces quatre perches ont été acquises), lesdits testateurs veulent qu'au cas qu'un desdits enfants voulût y faire son établissement, ledit terrain lui soit abandonné au prix qu'il a coûté et ce à compte de ladite somme de 500 livres.

Le 28 septembre 1762 (Crespin), Pierre Simard, âgé de 23 ans, fils d'Etienne et de Marie Blouin, passa son contrat de mariage avec Marie-Anne Boucher, âgée de 28 ans, fille de feu Jacques Boucher et de Dorothee Gagnon, de Saint-Joachim, qu'il y épousa le 11 octobre suivant.

Le 14 novembre 1763 (Crespin), Etienne Simard et Marie-Geneviève Blouin sa femme vendirent à leurs fils Jean et Joseph les terres qu'ils possédaient alors; soit les trois arpents de la terre 87, huit perches de front enclavées dans la terre de feu François Meunier (88) et un arpent de front du fleuve au chemin du Roi dans la terre de feu François Paré (voir terre 85, partie nord-est: aux quatre perches mentionnées au testament du 5 novembre 1756 Etienne Simard avait ajouté trois perches le 22 décembre 1760 et et trois perches le 15 avril 1762). Ces terres, avec les bâtiments et meubles, furent évaluées par Antoine Morel et Pierre Poulin à 8000 livres. Les acquéreurs devaient payer à chacun de leurs frères et soeurs la somme de 500 livres après le décès des vendeurs qui abandonnaient auxdits acquéreurs le reste de la somme de 8000 livres "pour les récompenser des bons et agréables services qu'ils leur ont rendus par le passé". Les vendeurs se réservaient l'usufruit des biens vendus, à charge de loger, nourrir et entretenir lesdits acquéreurs, leurs femmes et leurs enfants. Si par incompatibilité d'humeur ou autrement ils ne pouvaient vivre ensemble les vendeurs choisiront pour une seule fois leur logement dans la maison et il leur sera adjugé une pension viagère pour le reste de leurs jours.

Le 6 novembre 1764 Jean (-Baptiste) Simard, fils d'Etienne et de Geneviève Blouin, épousa Marguerite Drouin, fille d'Etienne et de Marguerite Rocheron, à Sainte-Famille. Le 13 novembre 1770 il se remaria avec Apolline (Pauline) Drouin, soeur de Marguerite (voir terre 92-3).

A son titre nouvel du 21 mars 1765 (Saillant), Etienne Simard déclara posséder les terres ci-dessus décrites: un arpent de front dans la terre 85 du fleuve au chemin du Roi, sans bâtiments, entre Etienne Paré au sud-ouest et Pierre Paré au nord-est; trois arpents de la terre 87, entre Augustin Simard au sud-ouest (86) et Augustin Blouin au nord-est (88), dont il n'a que la jouissance sa vie durant, les ayant vendus à ses fils Jean et Joseph ainsi que ses autres terres; et les huit perches de front sur lieue et demie de profondeur dans la terre 88 (à l'extrémité nord-est de cette terre). Le terrier de décembre 1769 (Crespin), donne les mêmes renseignements.

Le 10 février 1775 (Crespin), Joseph Simard, âgé de 38 ans, fils d'Etienne et de Geneviève Blouin passa son contrat de mariage avec Françoise Boucher, âgée de 37 ans, fille de Jacques et de Dorothee Gagnon, de Saint-Joachim, qu'il y épousa le 20 février.

Le 26 décembre 1799 (Faribault), Jean-(Baptiste) Simard et Marguerite Drouin son épouse, n'ayant pas d'enfants, donnèrent leurs terres à Etienne Simard leur neveu (fils de Joseph et de Françoise Boucher). Ces terres comprenaient: 1) la moitié des trois arpents de la terre 87 sur une lieue et demie joignant au nord-est à Joseph-Marie Blouin (88) et au sud-ouest à Augustin Simard (86); 2) quatre perches sur la même profondeur enclavées dans la terre de Joseph-Marie Blouin (88); 3) sept perches de front de la grève au chemin du Roi faisant partie de 14 perches de front (dans la terre 85), joignant en totalité au sud-ouest à Prisque Paré et au nord-est à Pierre Paré, les donateurs s'en réservant l'usufruit.

Le 26 décembre 1799 (Faribault), Etienne Simard, fils de Joseph et de Françoise Boucher, passa son contrat de mariage avec Geneviève Blouin, fille



de feu Joseph-Marie Blouin et de Geneviève Gravelle, qu'il épousa à Sainte-Anne le 3 février 1800. À l'occasion de ce contrat de mariage, Joseph Simard et Françoise Boucher donnèrent à leur fils 1) un arpent et demi de terre de front faisant moitié de la terre 87 de trois arpents de front sur une lieue et demie de profondeur joignant en totalité au nord-est à Joseph-Marie Blouin et au sud-ouest à Augustin Simard, avec la moitié de la maison et bâtiments dessus construits; 2) quatre perches de front sur la même profondeur enclavées dans la terre de Joseph-Marie Blouin (88); 3) sept perches de front de la grève au chemin du Roi, soit l'autre moitié des quatorze perches joignant au sud-ouest à Prisque Paré et au nord-est à Pierre Paré (dans la terre 85); 4) trois perches six pieds de front à la rivière aux Chiens, de la grève au chemin du Roi, enclavés dans la terre d'Étienne Racine dit Varenne (81), avec tous leurs biens meubles. Les donateurs s'en réservaient l'usufruit à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants.

À son titre nouvel du 24 mars 1826 (Bernier), Étienne Simard déclara posséder les sept lopins de terre suivants: 1) les trois arpents de front sur une lieue et demie de profondeur de la terre 87 (lot 222 du cadastre), tenant au nord-est à Joseph-Marie Blouin et au sud-ouest à Jean-(Baptiste) et Jérôme Simard; 2) dix-huit perches de front sur une lieue et demie dans la terre 88 (= lot 218 du cadastre), tenant au nord-est à Charles Boivin et au sud-ouest audit Joseph-Marie Blouin; 3) quatorze perches de front de la clôture de la grève au chemin du Roi dans la terre 85 (= lot 229 du cadastre), tenant au nord-est à Paul Blouin (lot 228) et au sud-ouest à Jean-Marie Paré (lot 230); 4) trois perches et un pied de front de la clôture de la grève au chemin du Roi tenant au nord-est à Claude Racine et au sud-ouest à Pierre Cloutier (dans la terre 81); 5) trois perches et six pieds de front de la clôture de la grève au chemin du Roi tenant au nord-est et au sud-ouest à Augustin Paré; 6) quatre perches de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la rivière des Vases à aller au bras du grand flet (de la Grande Rivière ou rivière Sainte-Anne), bornées par devant par le bras dudit grand flet et par derrière à la rivière des Vases, au nord-est à Ignace Paré et au sud-ouest à François Simard. Ces lots appartenaient à Étienne Simard par donation de Joseph Simard et Françoise Boucher ses père et mère et de Jean-(Baptiste) Simard et Marguerite Drouin ses oncle et tante, par actes reçus devant le notaire Paribault le 26 décembre 1799, par acquisition de François Blouin le 22 novembre 1817 (Boudreault) (voir terre 88 à cette date), et par acquisition de Louis Hébert le 6 octobre 1821 (Ranvozy) (voir terre 109 à cette date) et de Pierre Cloutier le 25 janvier 1824.

Le 11 décembre 1848 (Ranvozy), Pierre Simard, fils d'Étienne et de Geneviève Blouin, et Marguerite Paré son épouse, fille de Pierre et de Marie Racine (terre 85), qu'il avait épousée le 7 janvier 1834, vendirent à Étienne Simard fils, leur frère et beau-frère (qui avait épousé Zélie Boucher, fille de Louis et de Françoise Giguère, le 13 février 1844), pour 9 500 livres ancien cours: 1) sept perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur indivises et enclavées dans la terre de trois arpents de front (87) entre Jérôme Simard et Joseph Paré au sud-ouest et Étienne Blouin au nord-est; 2) cinq perches de front sur la même profondeur indivises et enclavées dans les dix-huit perches de front du côté du nord-est de la terre 88 (voir titre nouvel ci-dessus), joignant au sud-ouest audit Étienne Blouin (partie sud-ouest de la terre 88) et au nord-est Charles Boivin Junior (terre 89), moins l'emplacement de l'école du deuxième arrondissement; 3) quatre perches de front de la clôture de la grève au chemin royal indivises et enclavées dans quatorze perches de front sur la même profondeur dans la terre 85, bornées en total au nord-est à Pierre-Paul Blouin fils et au sud-ouest à

Prisque Paré; 4) tous les droits échus audit vendeur par le décès de Geneviève Blouin sa mère et tous les droits échus à ses frères et soeurs par le décès de leur dite mère: Marie Simard, épouse de François Giguère, Sophie, épouse d'Augustin Paré fils, Jean-Philippe, Angélique, épouse de Jean Racine, Apolline, épouse de Christophe Racine, Elisabeth, épouse d'Urbain Paré, Olive, épouse de Jérôme Paré, et Marguerite, droits que ledit vendeur a acquis par actes notariés.

Le même jour, 11 décembre 1848 (Ranvoyzé), Etienne Simard père, et son fils Etienne et Emélie Boucher son épouse, de même que Pierre Simard et Marguerite Paré son épouse vendirent à Augustin Paré fils (leur pèdre et beau-frère), pour 1 200 livres ancien cours, trois perches de terre de front de la clôture de la grève au chemin royal (voir lot 5 du titre nouvel du 24 mars 1826). Le même jour ils vendirent à Pierre-Paul Blouin, fils de Pierre-Paul et de feu Marguerite Racine, sept perches de terre de front de la basse-marée au chemin du Roi, joignant l'acquéreur au sud-ouest et Urbain Racine au nord-est (dans la terre 81), pour 3 600 livres.

Le 3 août 1868 (L.-Z. Rousseau), Etienne Simard vendit à Etienne Blouin les dix-huit perches de front qu'il possédait dans la terre 88 (lot 218 du cadastre).

Etienne Simard décéda le 18 avril 1887. Par son testament du 5 juillet 1878 (G.-L. Dick), il légua les lots 222 et 229 à son fils Jean-Philippe, qui avait épousé Sophie Blouin, fille d'Etienne et de Julie Cauchon (terre 88), le 22 juin 1869 à Sainte-Anne. Le 21 octobre 1889 (A.-N. Vézina), Philippe Simard vendit le lot 222, de trois arpents et six pieds de front sur une lieue et demie de profondeur, à Etienne Blouin, pour \$4 000 avec les bâtisses et le roulant. Le lot 222 était alors borné au sud-ouest par Napoléon Paré (223) et au nord-est par l'acquéreur (lot 221: voir terre 88).

Etienne Blouin (fils d'Etienne et de Julie Cauchon) épousa d'abord Christine Giguère, fille de Jean et d'Elise Michel-Tailion (terre 96), le 18 février 1862, puis Céline Verreau, fille de Louis et de Rachel Bouchard, le 21 septembre 1880, à Sainte-Anne. Céline Verreau décéda le 6 avril 1906 sans testament, mais dans son contrat de mariage du 19 septembre 1880 (Vézina), une clause prévoyait que le survivant aurait l'usufruit des biens du premier décédé. Le 2 janvier 1912 (J.-B. Beauregard), Etienne Blouin fit son testament par lequel il légua 1) à son fils Joseph-Etienne la moitié sud-ouest du lot 222, soit quinze perches et trois pieds de front de la basse marée du fleuve au trait carré du premier rang (une lieue et demie de profondeur); 2) à son fils Alphonse la moitié nord-est du même lot, joignant au nord-est à Ludger Blouin, autre fils d'Etienne à qui celui-ci avait donné le lot 221. Les légataires devaient payer \$1 400 encore dus à Philippe Simard. Etienne Blouin père décéda le 22 février 1913.

#### Moitié sud-ouest du lot 222

Le 8 septembre 1924 (Antonio Benoit), Joseph-(Etienne) Blouin, représenté par Arthémise Bilodeau, son épouse, vendit à Jean-Baptiste Goulet, pour \$3 800, la moitié sud-ouest du lot 222 que son père lui avait légué le 2 janvier 1912, joignant au sud-ouest à Joseph Paré (lot 223) et au nord-est à Joseph Giguère à qui Alphonse Blouin avait vendu la moitié nord-est du lot 222, le 21 juillet 1914, comme on le verra à la section suivante. Le 18 septembre 1930 (Paul Samson), J.-B. Goulet vendit à Joseph Blouin un emplacement de 75 pieds sur 75 sur le chemin royal. Le 19 mai 1932 (G. Jobidon), il vendit à Alexandre Giguère, peintre, pour \$1 800, la partie sud-ouest du lot 222 du

chemin royal à la basse marée. Le 30 novembre 1934 (J.-B. Martel), par cation en paiement, Alexandre Giguère le remit à J.-B. Goulet qui le revendit à Ceilo Desbiens, cordonnier, le 15 janvier 1935 pour \$1 575 (J.-B. Martel).

Le 28 décembre 1940 (De La Bruère Fortier), J.-B. Goulet vendit à Ludger Pineault, employé civil, pour \$4 000 dont \$1 255.24 payables à la Commission du prêt agricole canadien, la moitié sud-ouest 222, du chemin de fer au trait carré, moins les emplacements vendus antérieurement, avec les bâtisses et le roulant. Le 18 février 1942 (Rodrigue Côté), Ludger Pineault, étudiant, anciennement de Matane, le revendit à Louis Pineault, hôtelier à Matane, pour \$4 400. Ce lot était alors borné au sud-ouest par Alfred Bouchard et au nord-est par Joseph Giguère, et au sud-est par la route nationale (au lieu du chemin de fer situé à côté de la route).

Le 4 février 1944 (Rodrigue Côté), Louis Pineault revendit la moitié sud-ouest du lot 222 à Arthur Labrie, cultivateur, pour \$3 144.09 dont \$1 144.09 payables à la Commission du prêt agricole canadien. Le 28 mai 1948 (De La Bruère Fortier), Arthur Labrie (qui avait épousé Annette Pineault), revendit ce lot de quinze perches trois pieds de front du chemin de fer au trait carré, avec les bâtisses, animaux et roulant, à Jean-Baptiste Rhéaume, de St-Jean de l'île d'Orléans, pour \$4 000 dont \$1 024.60 payables à la Commission du prêt agricole canadien. Jean-Baptiste Rhéaume décéda sans testament et sans contrat de mariage avec son épouse, Marie-Anne Talbot, le 30 janvier 1953. Ses sept héritiers cédèrent leurs droits à leur mère. Celle-ci vendit sa terre à son fils Jean-Baptiste Rhéaume pour \$5 200 le 28 août 1965 (Gérard Beauregard). Le lot 222 (sud-ouest) était alors borné au sud-ouest par Mario Paradis (223) et au nord-est par Wellie Cauchon, successeur de Joseph Giguère (moitié nord-est du lot 222).

Le 2 juin 1981 (Alain Bourget), Jean-Baptiste Rhéaume, peintre (229 côte Ste-Anne), qui avait épousé Colette Simard le 2 octobre 1965 à Sainte-Anne, vendit sa terre (moitié sud-ouest du lot 222) à Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc., qui l'occupait depuis le 19 juin 1980, moins les emplacements déjà vendus, pour \$25 000. On a vu à la terre 85 (lot 224) que dès le 15 décembre 1981 cette compagnie faisait cession de ses biens entre les mains des Syndics Raymond, Chabot, Fafard et Gagnon Inc. Le 23 août 1983 (Jean-Yves Simard), ceux-ci vendirent à Groupement agro-forestier et touristique de Montmorency Inc., pour \$10 200, la partie sud-ouest du lot 222 depuis le chemin public connu sous le nom de Côte Sainte-Anne ou boulevard des cultivateurs, au sommet de la côte, jusqu'au trait carré du premier rang, moins les emplacements vendus, joignant au nord-est à dame Wellie Cauchon et au sud-ouest à François Fortier (lot 223). L'acquéreur en avait pris possession dès le 21 mars 1983. Cette compagnie dont le président est M. Albert Roy, du Château-Richer, a son siège social au no 1787 boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, à Duberger.

#### Moitié nord-est du lot 222

Le 21 juillet 1914 (J.-B. Beauregard), Alphonse Blouin vendit à Joseph Giguère la moitié nord-est du lot 222, soit quinze perches et trois pieds de front sur une lieue et demie de profondeur, avec les bâtisses dessus construites, pour \$3 350. Joseph Giguère décéda le 9 février 1935. Par son testament du 21 juillet 1929 (G. Jobidon), il légua sa terre à son fils Joseph qui épousa d'abord Julie Gagnon à Sainte-Anne le 24 février 1914, puis, après le décès de celle-ci, survenu le 30 juillet 1921, Eugénie Lachance.

Le 16 décembre 1935 (J.-B. Beauregard), Joseph Giguère fils céda la moitié nord-est du lot 222 à Émile Gagnon, cultivateur, à charge de payer les obligations du vendeur envers Émile et Onésime Gagnon. Ceux-ci ayant été payés, remirent la terre à Joseph Giguère le 6 mai 1936 (Beauregard). Le 10 juillet 1944 (J.-B. Beauregard), Joseph Giguère la revendit à Welle Cauchon pour \$5 500. Elle était alors bornée au sud-ouest par Arthur Labrie et au nord-est par Joseph Ouellet. Welle Cauchon, fils de Téléphore et de Lumina Guay, avait épousé Simone Giguère, fille de Joseph et de Lucia Gagnon, le 17 avril 1940 à Sainte-Anne. Il décéda le 2 janvier 1977. Par son testament du premier mai 1962 (Paul Beauregard), il légua ses biens à son épouse.

## LA TERRE DE MATHURIN LE MONNIER

No 88 - 4 arpents de front

Cette terre fut concédée à Mathurin Le Monnier par Jean de Lauson le 30 janvier 1655 (ASQ). Ses quatre arpents de front étaient bornés au sud-ouest par la terre de Pierre Simard et au nord-est par celle de François Boivin. Mathurin Le Monnier y était déjà établi en 1653 au moins car, le 26 octobre 1653 (Auber), il en cédait la moitié à Michel L'Homme, "travaillant en icelle coste" (de Beaupré). A cette date aussi Pierre Simard et François Boivin étaient déjà ses voisins. Michel L'Homme, qu'on retrouve en mars 1656 sur la terre 56 au Château-Richer, avait remis à Mathurin Le Monnier la moitié de la terre de celui-ci avant le 30 janvier 1655, date à laquelle elle fut concédée officiellement à Mathurin Le Monnier seul.

Mathurin Le Monnier était le fils de Mathurin et de Marie Le Roux, de Clermont, évêché de La Flèche. Le 3 novembre 1647 il épousa, à Montréal, Françoise Fafart, fille de Jean et d'Elisabeth Tibou, d'Argence près de Caen, évêché de Bayeux. Il était âgé de 47 ans au recensement de 1666 et sa femme de 45. Il décéda avant juillet 1679.

Le 27 juillet 1679 (Vachon), Charles Poulliot, qui avait épousé Françoise Le Monnier en 1667, Isaac Pasquier, qui avait épousé Elisabeth Le Monnier le 30 juin 1670, Pierre Labbé, qui avait épousé Marguerite Le Monnier le 10 avril 1674, et Marguerite Huseau (Husseaux), femme et procuratrice de Jean Le Monnier qu'elle avait épousé le 5 octobre 1670, vendaient à Mathurin et à François Le Monnier leurs frères et beaux-frères, chacun trois perches six pieds de terre de front dans la concession de Mathurin Le Monnier leur père et beau-père, dont la moitié appartenait à sa veuve, Françoise Fafart, pour le prix de 200 livres, ce qui faisait 50 livres pour chacun des vendeurs. Les six héritiers avaient chacun trois perches et six pieds de front, soit deux arpents au total, ou la moitié de la terre ayant appartenu à la communauté.

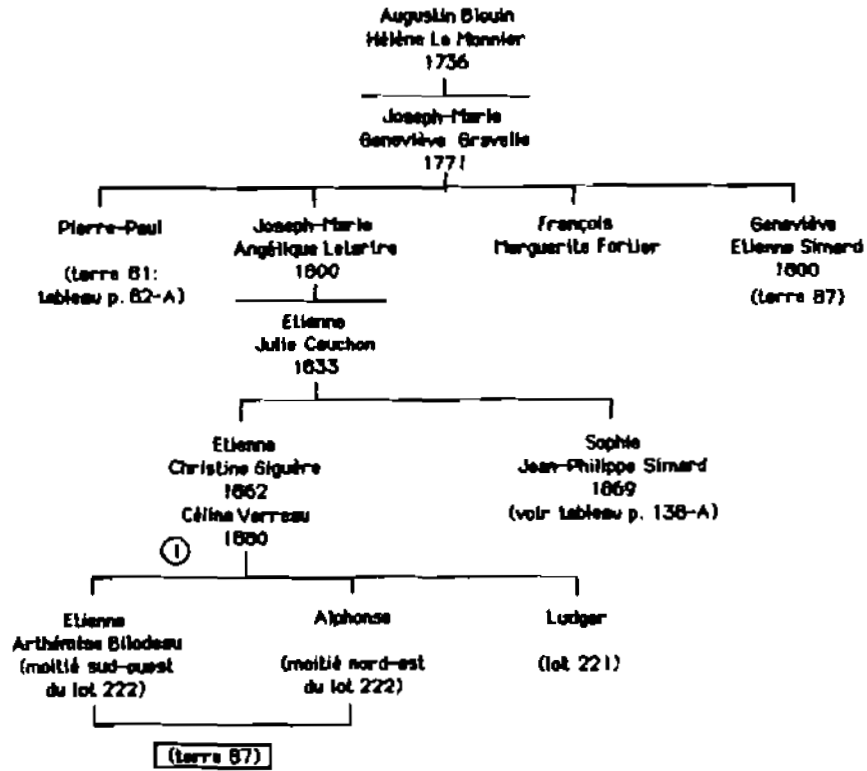
Le 5 mars 1684 (Duquet), François et Mathurin Le Monnier reconnurent avoir payé à Isaac Pasquier et à Charles Poulliot chacun 50 livres pour leur part des immeubles provenant de la succession de Mathurin Le Monnier. Au bas de l'acte de vente du 27 juillet 1679 se trouvent aussi deux quittances données par François et Mathurin Le Monnier à Pierre Labbé dit La Croix et à Isaac Pasquier, la première en date du 29 janvier 1684 et la seconde du 13 juillet 1686. Le 9 juillet 1690 (Jacob), Isaac Pasquier et Pierre Labbé, au nom de leurs femmes, renonçaient à la succession future de Françoise Fafart en faveur de François et de Mathurin Le Monnier, à condition que ceux-ci aient soin de leur mère le reste de ses jours.

Le 22 novembre 1684 Mathurin Le Monnier fils épousa Magdeleine Meneux à Sainte-Famille, Ile d'Orléans. François Le Monnier épousa Angélique Jacob, fille du notaire Etienne Jacob, "juge baillif" de Beaupré, et de Jeanne Fressel (terre 40 de L'Ange-Gardien), le 18 février 1692, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le premier février (Auber).

Le 5 mars 1691 (Jacob), Françoise Fafart donna à ses fils Mathurin et François Meunier (Le Monnier) "tous et tels héritages" (terres) lui appartenant de présent, à la réserve de l'usufruit sa vie durant, à condition qu'ils aient soin d'elle le reste de ses jours.

Tableau généalogique sommaire de la famille Blouin (terre 86)

154 A





Le 10 juillet 1691 (Jacob), Jean Le Monnier, demeurant à l'Acadie, donna quittance à Mathurin et François pour la somme de 50 livres à lui due depuis 1679.

Le 31 mai 1702 (Le Pallieur), Mathurin Meunier fils vendit à Noël Simard, pour 1 500 livres de prix principal et 150 livres pour les épingles de Magdeleine Meneu sa femme, deux arpents de front faisant moitié de la terre 88, avec une maison de pièces sur pièces de 22 pieds sur 18 avec cheminée de pierre, une grange de 30 pieds sur 16 et une étable de 16 pieds en carré.

Le 7 février 1727 (Jacob), Agnès Meunier, fille de François et d'Angélique Jacob, et Julien Mercier son mari, qu'elle avait épousé le 30 mai 1716, demeurant à Saint-François de la Rivière du Sud, vendirent à Etienne Simard (voir terre 87), pour 140 livres, les droits échus à ladite Agnès Meunier consistant en deux perches de terre de largeur dans la terre de feu François Meunier son père, décédé à une date inconnue. On a vu à la terre 87 qu'Etienne Simard avait épousé Geneviève Meunier, soeur d'Agnès, le 1er juillet 1726.

Le 26 mars 1728 (Jacob), Zacharie Bolduc et Jeanne Meunier sa femme qu'il avait épousée le 23 août 1728 à Saint-Joachim, cédèrent à Etienne Simard deux perches de front dans la même terre, échus à ladite Jeanne Meunier par le décès de son père.

Le 10 juillet 1732 (Jacob), Monique Meunier, aussi fille de feu François Meunier et d'Angélique Jacob, et Joseph Boulet son mari, qu'elle avait épousé le 27 juillet 1723, demeurant aussi à Saint-François de la Rivière du Sud, vendirent à Etienne Simard leur beau-frère, pour 140 livres, deux autres perches de front dans la terre de feu François Meunier (Le Monnier).

L'inventaire de feu François Meunier et d'Angélique Jacob ne fut fait que le 8 juin 1733 (Jacob). Sur leur terre de quatre arpents de front il y avait trente arpents en superficie en valeur. Leur maison en pierre tombait en ruine. Ils avaient aussi une vieille grange et une étable de pièces sur pièces de 24 pieds de long sur 18 de large. Si François Meunier avait tous les quatre arpents de la terre 88, il faut en déduire que son frère Mathurin lui avait cédé sa part. Celui-ci s'établit à Lorette où décéda Magdeleine Meneu sa femme, en mars 1703, et où il se maria le 18 février 1705 avec Catherine Bonhomme. On verra plus loin que la vente faite par Mathurin à Noël Simard le 31 mai 1702 fut aussitôt annulée par retrait lignager.

Le 15 mars 1735 (Jacob), Marie Meunier vendit à sa soeur Hélène, pour 120 livres, sa part de deux perches de terre de front comprise dans la terre de quatre arpents de son défunt père, joignant en total du côté du sud-ouest aux héritiers de feu Pierre Simard et au nord-est à Charles Bolvin (89), ladite part joignant d'un côté à celle de Magdeleine et de l'autre aux parts acquises par Etienne Simard leur beau-frère. Marie (Ursule) décéda peu après (sép. le 17 mai 1735), et l'inventaire de ses biens meubles fut fait le 20 mai (Jacob).

Le 12 mars 1736 (Jacob), Hélène Meunier passa son contrat de mariage avec Augustin Blouin, fils de Jacques et de feu Geneviève Racine, demeurant à Saint-Jean de l'île d'Orléans, qu'elle épousa à Sainte-Anne le 16 avril 1736. A la suite de ce contrat Angélique Jacob, mère d'Hélène, lui vendit, pour 100 livres, deux perches de terre de front qu'elle avait acquises de Joseph



Meunier (fils de Mathurin et de Magdeleine Meneux), par donation, à détacher de la même terre de quatre arpents.

Le 24 février 1739 (Jacob), Pierre Simard, fils de Noël et d'Anne Dodier, habitant de la Petite Rivière, paroisse de Saint-François-Xavier, se faisant fort de Françoise Meunier sa femme, fille de feu François Meunier et d'Angélique Jacob, qu'il avait épousée le 5 juin 1730, vendit à Augustin Blouin son beau-frère, pour 169 livres, deux perches quatre pieds et demi de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à ladite veuve Angélique Jacob et au nord-est à Etienne Simard, plus quatre pieds et demi de front sur la même profondeur sur les héritages de feu François Meunier dont ladite Françoise est héritière.

Le 24 avril 1739 (Jacob), Angélique Jacob fit son testament par lequel elle légua à Augustin Blouin et Héléne Meunier son gendre et sa fille une "chambre" de pierre qu'elle occupait présentement, d'environ 20 pieds en carré, plus la somme de 200 livres, sans préjudice de ce qui pouvait leur revenir dans sa succession.

Le 29 août 1739 (Jacob), Magdeleine Meunier, fille de feu François et de ladite Angélique Jacob, fit son testament par lequel elle voulait que la maison qui lui appartenait, située proche l'église de Sainte-Anne (dans la terre 93 - 4e partie), fût vendue après son décès pour en employer le produit à payer son service et son enterrement, 12 messes pour Marie Meunier sa défunte soeur, 6 messes pour son défunt père, 2 messes pour la conversion des pécheurs et le reste pour lui faire dire des messes basses, outre 30 messes à payer sur ses meubles. Magdeleine Meunier décéda à la fin d'octobre 1739 (sep. le 24) et l'inventaire de ses meubles, non évalués, fut fait le 27 (Jacob).

Le 28 septembre 1740 (Jacob), Augustin Blouin vendit à François Quarré, marchand mercier demeurant à Québec, pour 80 livres, un terrain de deux perches six pieds de largeur et une perche et neuf pieds de profondeur borné sur le devant au chemin du Roi et au nord à la terre de Prisque Lessard (93-4), au sud-ouest au terrain et maison de Pierre Chabot (frère et héritier du curé Antoine Chabot), et au nord-est à ladite terre de Prisque Lessard, avec une maison dessus construite de colombage de 20 pieds ou environ de long sur 18 de large, couverte en bardeaux, avec planchers haut et bas, lui appartenant par donation faite audit vendeur et à Héléne Meunier sa femme par Magdeleine Meunier, dans son testament. Le 11 novembre 1742 (Jacob), François Quarré, fils d'Etienne et de Perrine Revau, de la paroisse de Quitté (?) évêché de Saint-Malo en Bretagne, passa son contrat de mariage avec Marie-Josephe Paré, fille de Louis et de Marie-Josephe Guay, qu'il épousa à Saint-Joachim le 19 novembre. Le 10 mars 1757 (Panet), François Quarré, "marchand dans les côtes, demeurant ordinairement en la paroisse de Sainte-Anne", vendit à Joseph Cadet, "munitionnaire général pour le service du Roy en cette colonie", le terrain ci-dessus décrit borné par devant au chemin du Roi, au nord-est à la maison de Pierre Chabot, avec les bâtiments dessus construits, le tout acquis d'Augustin Blouin le 28 septembre 1740 (et non le 20). Le prix de vente était de 1 000 livres.

Le 27 octobre 1739 (Jacob), Julien Mercier et Agnès Meunier sa femme vendirent à Augustin Blouin, leur frère et beau-frère, pour 188 livres, neuf pieds de terre de front sur les héritages de feu François Meunier, échus aux vendeurs par les décès de Geneviève et de Magdeleine Meunier et de Geneviève Simard.

Le 10 février 1763 (Crespin), Augustin Blouin et Héléne Meunier sa femme se trouvant avancés en âge et ne pouvant faire valoir leur terre de trois arpents et deux perches de largeur (les huit autres perches complétant les quatre arpents de la terre 88 appartenaient à Etienne Simard leur beau-frère: voir les acquisitions faites par ce dernier les 7 février 1727, 26 mars 1728, 10 juillet 1732 et 15 mars 1735), "laquelledite terre estant de peu de produit et considérant qu'estant divisée après leurs décès ce seroit la ruine", auraient trouvé à propos de la vendre à un de leurs enfants suivant l'estimation qui en serait faite. En conséquence ils la firent évaluer par Augustin Simard, Pierre Poulin et Etienne Lessard. Après l'avoir visitée "dans toute sa largeur et profondeur", ils l'estimèrent à 1 920 livres. Quant aux bâtiments, consistant en une maison de pierre couverte en paille avec un mauvais plancher, une étable de bois rond couverte en paille avec un mauvais plancher, et une grange de charpente de bois rond couverte aussi en paille, ils les estimèrent ensemble à 300 livres. Enfin les meubles, ustensiles de ménage et d'agriculture et les animaux furent estimés à 634 livres. L'évaluation totale était donc de 2 854 livres. En conséquence Augustin Blouin et sa femme vendirent leurs terres, bâtiments et meubles pour 2 854 livres à leur fils Joseph-Marie Blouin, pour le récompenser des bons services qu'il leur a rendus par le passé et qu'ils espéraient qu'il leur continuerait, mais ils s'en réservèrent l'usufruit leur vie durant à titre de précaire, à charge de loger, nourrir et entretenir leurdit fils, sa femme et ses enfants "si Dieu luy en donne", ledit usufruit pouvant être remplacé par une pension viagère en cas que par incompatibilité ou autrement lesdits vendeurs et acquéreur ne puissent demeurer ensemble, auquel cas les vendeurs choisiront un bout de la maison pour leur logement. Joseph-Marie Blouin passa son contrat de mariage le 28 janvier 1771 (Crespin) avec Geneviève Gravelle, fille de Charles et de feu Elisabeth Fournier, qu'il épousa au Château-Richer le 4 février 1771.

A son titre nouvel du 23 mars 1765 (Saillant), Augustin Blouin déclara posséder trois arpents et deux perches de terre de front dans la terre concédée en 1655 à Mathurin Le Monnier, dont deux arpents qu'il aurait eus par retrait lignager sur Noël Simard le 31 mai 1702 (Le Pallieur) et l'autre arpent et deux perches pour les avoir recueillis dans la succession de François Meunier (Le Monnier) son beau-père, et qu'il les avait vendus à son fils Joseph-Marie le 10 février 1763 pour en jouir du jour de son décès. Quant à Etienne Simard il déclara dans son titre nouvel du 21 mars 1765 (Saillant) dont il a été question à la terre précédente, qu'il possédait, outre la terre 87 de trois arpents de front et un arpent de front dans la terre 85 de la grève au chemin du Roi, les huit dernières perches du côté du nord-est de la terre 88 qu'il avait acquises des héritiers de François Meunier, ses beaux-frères et belles-soeurs, par les contrats mentionnés ci-dessus (voir 10 février 1763). A leur titre nouvel de décembre 1769 (Crespin), Augustin Blouin et Etienne Simard déclarèrent posséder les mêmes terres, les trente-deux perches d'Augustin Blouin tenant des deux côtés à Etienne Simard, et les huit perches de ce dernier tenant au nord-est à la terre de Louis Boivin (terre 89).

Les 11 et 12 mars 1799 (Farlbault), fut fait l'inventaire de feu Joseph-Marie Blouin et de Geneviève Gravelle, à la requête de ladite veuve tant en son nom à cause de sa communauté avec son défunt mari que comme tutrice de ses enfants mineurs: Marie, âgée de 20 ans, François, âgé de 16 ans, Joseph-Marie et Pierre-Paul, héritiers chacun pour un quart en la succession de leur père. Celui-ci possédait 1) deux arpents et deux perches de front sur une lieue et demie de profondeur (dans la terre 88) tenant des deux côtés à Joseph Simard (fils d'Etienne et de Geneviève Blouin, qui épousa

Françoise Boucher en février 1775: voir terre 87); 2) un arpent de front sur la même profondeur dans la même terre 88, tenant au sud-ouest à Joseph Simard et au nord-est à Louis Boivin; 3) deux perches de front sur la même profondeur tenant au sud-ouest à Louis Boivin et au nord-est à Louis Paré fils; 4) deux perches et douze pieds de front enclavés dans la terre de Pierre Paré (85) du fleuve au chemin du Roi; 5) seize pieds de front enclavés dans la même terre de la grève au chemin du Roi. Sur le premier lot étaient bâtis une maison en pierre de 35 pieds de long sur 23 de large, une grange de 30 pieds de long sur 20 de large, une étable de 30 pieds sur 20 et divers autres bâtiments. En outre Joseph-Marie Blouin avait acquis divers lots dans la terre 81 de Louis Racine et Marie-Louise Caron, le 9 juin 1796, que Joseph-Marie Blouin fils donna à son frère Pierre-Paul (voir terre 81, p.39) Louis Racine allait s'établir à Saint-Cuthbert, dans le gouvernement de Montréal.

Le 4 avril 1799 (Paribault), Geneviève Gravelle, veuve de Joseph-Marie Blouin, donna à son fils Joseph-Marie Blouin tous ses biens à charge par le donataire de payer à chacun de ses deux frères et à sa soeur Geneviève la somme de 1 060 livres 8 sols 4 deniers pour leur légitime maternelle. Joseph-Marie Blouin fils épousa Angélique Letarte, fille d'Augustin et de Marie Hébert, le 4 février 1800 à L'Ange-Gardien (terre 36).

Le 6 août 1800 (Paribault), Etienne Simard, fils de Joseph et de Françoise Boucher, qui avait épousé Geneviève Blouin, fille de feu Joseph-Marie et de Geneviève Gravelle, le 3 février 1800 (voir terre 87), vendit à Joseph-Marie Blouin son beau-frère, pour 1 175 livres, 1) deux perches treize pieds et demi de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavés dans vingt-deux perches de front joignant en totalité au nord-est et au sud-ouest auxdits vendeurs; 2) une perche quatre pieds et demi de front sur la même profondeur enclavés dans un arpent de front joignant au sud-ouest auxdits vendeurs et au nord-est à Charles Boivin; 3) quatre pieds et demi de front sur la même profondeur, enclavés dans la terre de Louis-Charles Boivin (89); appartenant aux vendeurs des propres héritages de Geneviève Blouin en la succession de feu Joseph-Marie Blouin son père.

Le 15 février 1804 (Martineau), Geneviève Gravelle, veuve de Joseph-Marie Blouin père, se faisant forte en cette partie pour et au nom de François Blouin son fils mineur, fit l'échange suivant avec son fils Joseph-Marie et Angélique Letarte sa femme. Ceux-ci lui cédaient, pour son fils mineur, un arpent de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Etienne Simard et au nord-est à Louis-Charles Boivin. En échange Geneviève Gravelle cédait tous les droits que ledit mineur pouvait avoir dans la succession de son père et dans la succession future de sa mère. Celle-ci donnait 300 livres de retour à son fils Joseph-Marie. Si François Blouin décidait plus tard de vendre l'arpent de terre qui lui était cédé, Joseph-Marie et son épouse s'en réservaient la préférence pour le prix de 2 300 livres. Il s'agit du deuxième lot de terre mentionné dans l'inventaire du 11 mars 1799.

Le 22 novembre 1817 (Boudreault), François Blouin, scribe de long demeurant au faubourg Saint-Roch, rue St-Joseph, à Québec, et Marguerite Fortier son épouse, vendirent cet arpent de terre à Etienne Simard avec maison, grange et étable, pour 3 700 livres (voir le titre nouvel de ce dernier à la terre 87, le 24 mars 1826). Avec les huit perches qu'il possédait déjà dans la terre 88 (voir 10 février 1763), Etienne Simard y avait maintenant dix-huit perches de front qui correspondent au lot 218 du cadastre

de 1879, dont l'histoire sera continuée après celle du lot de Joseph-Marie Blouin (221), qui suit.

Le lot 221 de Joseph-Marie Blouin depuis 1826  
Partie sud-ouest de la terre 88

A son titre nouvel du 22 mars 1826 (Bernier), Joseph-Marie Blouin déclara posséder encore vingt-deux perches de terre de front tenant au sud-ouest et au nord-est à Etienne Simard, partie de donation à lui consentie par Geneviève Gravelle sa mère, le 4 avril 1799, et partie d'acquisition de droits successifs indivis de ses frères et soeurs, lesquels titres il n'a pu représenter de ce requis. C'est le lot 221 du cadastre de 1879.

Le 19 novembre 1826 (Ranvozé), Joseph-Marie Blouin et Angélique Letarte donnèrent à leur fils Etienne cette terre de deux arpents et deux perches de front sur une lieue et demie de profondeur, avec une maison en pierre et autres bâtiments dessus construits, et tous leurs biens meublés à l'exception d'un chaudron de fer de vingt-quatre pots, à charge par le donataire de payer à Geneviève Blouin, épouse d'Etienne Simard, la somme de 1 060 livres ancien cours pour ses droits de légitime maternelle (voir le 4 avril 1799 ci-dessus). Les donateurs se réservèrent l'usufruit des biens donnés, à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants, ledit usufruit pouvant être remplacé par une pension viagère, au cas qu'ils ne pourraient vivre ensemble. Le donataire devait payer à chacun de ses frères et soeurs: Geneviève, épouse d'Olivier Cochon, Justine, Frasille, François, Chrysostome, Xavier et Charles, la somme de 50 piastres d'Espagne pour tous droits de légitime paternelle et maternelle.

Le 6 août 1833 Etienne Blouin, fils de Joseph-Marie et d'Angélique Letarte, avait épousé Julie Cauchon, fille de Louis et de Marie-Joséphine Guilmont, à Sainte-Anne. Le 31 janvier 1862 (Ranvozé), Etienne Blouin et sa femme léguèrent leur terre de vingt-deux perches de front à leur fils Etienne qui épousa d'abord, le 18 février 1862, Christine Giguère, fille de Jean et d'Elise Michel-Taillon (terre 96), puis, le 21 septembre 1880, Céline Verreau, fille de Louis et de Rachel Bouchard, à Sainte-Anne.

Le premier août 1907 (A. Tremblay), Etienne Blouin vendit à Ernest Paré un emplacement de forme irrégulière contenant 180 pieds de large au chemin public et environ 22 pieds de large au bout de la profondeur de 510 pieds du côté du nord-est et 515 pieds du côté oblique au sud-ouest en suivant les sinuosités d'un ruisseau, avec la maison autrefois occupée comme maison d'école. L'emplacement vendu comprenait celui de ladite école (220) et une partie du lot 219. Le prix de vente était de \$400.

Le 30 juin 1910 (Arthur Tremblay), Etienne Blouin fils donna sa terre (lot 221) à son fils Ludger, avec les bâtisses, roulant et meublés, joignant au nord-est à Narcisse Giguère ou représentant (lot 218) et au sud-ouest au donateur qui avait acquis, le 21 octobre 1889 (Vézina), de Philippe Simard (fils d'Etienne), le lot voisin (no 222), de trois arpents et six pieds de front (voir terre 87 à cette date). Le donataire devait garder avec lui son père et sa soeur Marie et payer les dettes du donateur, dont \$800 dues à Aiphonse Poulin.

Le 15 novembre 1923 (Antonio Benoit), Ludger Blouin vendit à Georges Morel, photographe, 1) le lot 221 de deux arpents et deux perches de front sur une lieue et demie de profondeur, avec les bâtisses, roulant et animaux; 2)

une partie du lot 219 acquis par le vendeur de ses frères et soeurs le 28 février 1913 (Beauregard). Ce lot 219, mesurant dix-huit perches de front sur douze arpents et demi de profondeur depuis la basse marée jusqu'au haut de la première côte, était situé au sud-est du lot 218 qui mesurait 114 arpents de profondeur depuis ladite côte, au cadastre de 1879, comme on le verra à la section suivante. Le prix de vente était de \$4 500 dont \$2 800 payables à deux créanciers et \$1 700 au vendeur.

Le 10 février 1924 (Beauregard), Georges Morel vendit à Gaudiose Paré, pour \$2 000, le lot 221 depuis la clôture au sommet de la côte jusqu'au trait carré, joignant au sud-ouest à Joseph Giguère (moitié nord-est du lot 222: voir terre 87) et au nord-est à l'acquéreur, qui avait acquis le lot 218 de Narcisse Giguère en 1908 (voir section suivante). Le 15 mai 1924 (Beauregard), Georges Morel vendait à Ernest Paré, fils d'Etienne, Journalier, pour \$2 500, la partie nord du lot 219 décrit au paragraphe précédent, et la partie sud du lot 221, mesurant vingt-deux perches de front depuis la basse marée au sommet de la côte, joignant au sud-ouest à Joseph Giguère, au nord-est à l'acquéreur et au nord-ouest à Gaudiose Paré (partie nord du lot 221). Le 14 avril 1925 (Beauregard), Ernest Paré vendit à Joseph Simard, fils de Wilfrid, Journalier, la moitié de la partie sud du lot 221 (onze perches de front, de la basse marée au chemin royal), pour \$1 000, puis le 8 août 1928 (G. Jobidon), il vendit à Conrad-Robert Fiset, médecin, l'autre moitié du même lot (onze perches de front sur la même profondeur), pour \$1 200. Conrad-Robert Fiset acquit de Joseph Simard, le 29 juillet 1931 (G. Jobidon), un emplacement de 100 pieds de largeur entre le chemin de fer et le chemin royal, pour \$600.

Ernest Paré décéda le 2 octobre 1958 à 76 ans. Par son testament du 16 mai 1953 (Paul Beauregard), il légua à sa femme, Marie-Anna Charland, qu'il avait épousée à Sainte-Anne en 1919, un emplacement faisant partie des lots 219 et 221 (et le lot 220: voir l. 8. 1907 ?) du chemin royal au sommet de la côte, moins le droit du gouvernement fédéral pour le phare, avec le chemin qui y conduit.

Le 4 juin 1925 (Beauregard), Gaudiose Paré vendit à Joseph-Théodore Paré, marchand, pour \$1 400, la partie nord du lot 221, soit vingt-deux perches de front à prendre du sommet de la côte jusqu'au trait carré du premier rang, avec les bâtisses roulant et animaux, joignant au sud-ouest à Joseph Giguère et au nord-est à Théophile Laforest (218).

Le 5 février 1933 (G. Jobidon), Conrad-Robert Fiset vendit à Fraser Paré, charretier, pour \$9 700, 1) une partie du lot 221 de la basse marée au chemin royal; 2) une autre partie du lot 221, de 100 pieds de largeur sur la profondeur du chemin de fer au chemin royal, lesdits lopins acquis le 8 août 1928 et le 29 juillet 1931. Le 17 septembre 1954 (G. Guay), Fraser Paré les revendit à Xavier Ménard, d'Albanel, avec les cabines et autres bâtisses dessus construites, pour \$45 000, mais Xavier Ménard les remit à Fraser Paré, par dation en paiement, le 20 décembre 1955 (G. Guay).

Théodore Paré décéda le 11 juillet 1929. Par son testament du 18 octobre 1911 (C.-E. Taschereau), il légua ses biens, soit la partie nord du lot 221, à sa femme, Azilda Blouin, qu'il avait épousée en 1886. Le 21 janvier 1938 (Beauregard), Azilda Blouin vendit cette terre à Gaudiose Paré pour \$1 458. Le lot 221 était alors borné au sud-ouest par Joseph Giguère et au nord-est par Napoléon Goulet. Le même jour Gaudiose Paré emprunta \$1 500 de Charles-Léon Cauchon, cultivateur du Château-Richer.

Gaudiose Paré, fille de David et de Philomène Paré, épousa Céline Desbiens, fille de Philéas et de Marguerite Girard, le 15 janvier 1894, à Sainte-Anne. Le 29 juillet 1937, par un écrit sous seing privé, Gaudiose Paré vendit sa terre (dont il n'avait pas encore signé le contrat d'achat: voir ci-dessus le 21 janvier 1938) à Alfred Pelchat qui en prit possession le premier août. Le prix de vente était de \$5 000 avec les animaux et le roulant. L'acquéreur donna un acompte de \$1 000 mais refusa de payer le reste du prix d'achat et même de signer un contrat de vente que Céline Desbiens, devenue veuve le 3 décembre 1939, avait fait préparer par le notaire De La Bruère Fortier. Céline Desbiens dut avoir recours en justice pour forcer Alfred Pelchat à payer la terre, d'autant plus qu'il en avait coupé presque tout le bois, dont une érabilère complète pour faire du bois de chauffage. Le jugement fut rendu le 2 octobre 1941 par la Cour supérieure, condamnant l'acquéreur à payer le solde de \$4 000 avec intérêt depuis le 2 août 1937, et à signer le contrat de vente dans quinze jours, ce qu'il refusa encore de faire. La terre fut donc vendue par le shérif le 13 février 1942 à la porte de l'église de Sainte-Anne, et adjugée pour \$1 700 à Emery Lemieux, agent d'immeubles (acte complété le 22 mai 1942).

Le 26 août 1942 (Fortier), Emery Lemieux revendit la partie nord du lot 221, du sommet de la côte au trait carré, avec bâtisses et roulant, à Joseph Duelliet, de Sainte-Jeanne-d'Arc, comté de Roberval, pour \$5 000. L'acquéreur n'ayant pu payer ce prix, qu'il jugeait sans doute trop élevé, étant donné que la terre avait été dilapidée, il la rétrocéda à Emery Lemieux le 3 décembre 1945 (Fortier). Celui-ci la revendit à Joseph Duelliet le 24 juillet 1946 (Fortier) pour \$3 500, dont \$2 000 payables à l'Office du crédit agricole.

Joseph Duelliet décéda sans testament le 3 août 1954 à 44 ans, laissant cinq enfants mineurs sous la tutelle de leur mère, Jeanne Villeneuve, que le défunt avait épousée à Sainte-Jeanne d'Arc (Lac St-Jean), le 3 janvier 1935. La terre était alors bornée au sud-ouest par Welle Cauchon, représentant Joseph Giguère (222) et au nord-est par Louis-Joseph Pillion (218), représentant Napoléon Goulet.

Le 24 octobre 1980 (Alain Bourget), Jeanne Villeneuve, demeurant au no 239 Côte Ste-Anne (boulevard des cultivateurs), et son fils Jean-Yves Duelliet, vendirent leur terre, qui joignait alors au sud-ouest à la moitié nord-est du lot 222 de dame Welle Cauchon et au nord-est partie à Eugène Tessier et Florent Potvin (partie nord du lot 218) et partie à Louis-Joseph Pillion (218 sud), moins les emplacements déjà vendus, à Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc., pour le prix de \$25 000. L'acquéreur occupait cette terre depuis le 27 mai 1980.

Comme on l'a vu précédemment (voir terre 85, lot 224 du cadastre), Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc. fit cession de ses biens le 15 décembre 1981 entre les mains des syndics Raymond, Chabot, Fafard & Gagnon. Ces biens comprenaient, outre les lots 224 et 221 et la moitié sud-ouest du lot 222 (terre 87), les terres voisines au nord-est correspondant aux lots cadastraux 218, 204 et 202 dont il sera question par la suite.

Le 7 juillet 1983 (Jean-Yves Simard), les syndics vendirent les lots 221, 218, 204 et 202 à Centre de production de plants forestiers de Québec Inc. pour \$131 500. Cette compagnie dont le président est Oliva Lapointe et le vice-président Roger Cauchon, a son siège social au 1787 boulevard Wilfrid-Hamel, à Duberger, tout comme celle qui acquit la partie sud-ouest du lot 222 le 23 août 1983 (voir la fin de la terre 87).

Le lot 218 d'Etienne Simard depuis 1826  
Partie nord-est de la terre 88

On a vu plus haut qu'à son titre nouvel du 24 mars 1826 (Bernier), Etienne Simard possédait les dernières dix-huit perches de front de la terre 88, du côté du nord-est (qui, avec les vingt-deux perches du lot 221, formaient les quatre arpents de la terre 88).

Etienne Simard, qui avait épousé Geneviève Blouin le 3 février 1800 (voir plus haut à cette date et la terre 87), transmit sa terre à son fils Etienne (date non retracée). Celui-ci épousa Emilie Boucher à Sainte-Anne le 13 février 1844. Le 3 août 1868 (L.Z. Rousseau), il vendit sa terre de dix-huit perches de front sur une lieue et demie de profondeur, sans bâtisses, à Etienne Blouin, fils d'Etienne, pour \$1 200. Cette terre (lot 218) était alors bornée au sud-ouest par l'acquéreur (lot 221) et au nord-est par les représentants de feu Charles-Alexis Boivin (204). Elle appartenait au vendeur "par bons et authentiques titres", ce qui nous empêche de savoir à quelle date la transmission de la terre d'Etienne Simard père à son fils eut lieu. Il fallait en distraire l'emplacement de la maison d'école, du côté du nord-est de ladite terre, du côté nord-est.

Le 13 novembre 1868 (L.Z. Rousseau), Etienne Blouin, cultivateur, vendit à Augustin Poulin, batelier, pour \$800, sa terre de dix-huit perches de front sur la profondeur depuis le haut de la côte qui se trouve au nord du chemin royal jusqu'au trait carré du premier rang, joignant au sud-ouest au vendeur et au nord-est aux héritiers de Charles-Alexis Boivin.

Le 30 avril 1886 (A.-M. Vézina), Henriette Paquet, veuve d'Augustin Poulin, revendit sa terre (lot 218) de dix-huit perches de front sur la profondeur ci-dessus décrite, entre Etienne Blouin au sud-ouest (221) et Zéphirin Savard au nord-est (204), avec les bâtisses, animaux et roulant, à Joseph Giguère, journalier, fils d'Onésime et de Félicité (Guérin-) St-Hilaire, pour le prix de \$850. Joseph Giguère avait épousé Odile Guillemette à Sainte-Anne le 18 août 1868.

Le 23 octobre 1887 (Vézina, acte enregistré le 21 août 1908: no 10 168), Joseph Giguère, journalier, revendit sa terre à son frère Narcisse, aussi journalier, lequel épousa Marie Giguère, fille de Joseph et de Marie-Luce Mercier, le 29 février 1892. Le prix de vente était de \$800.

Le 19 août 1908 (Arthur Tremblay), Narcisse Giguère, cultivateur, vendit sa terre à Gaudiose Paré, commerçant, pour \$1 200. Celui-ci la revendit le 24 mai 1925 (Beauregard) à Théophile Laforest, cultivateur, pour \$2 500. Gaudiose Paré possédait alors la terre voisine au sud-ouest (lot 221), qu'il avait acquise le 10 février 1924 (voir section précédente), et Joseph Maquis possédait la terre voisine au nord-est (lot 204). Dès le 27 septembre 1925 (Beauregard), Théophile Laforest revendit le lot 218 à Napoléon Goulet, cultivateur, avec bâtisses, animaux et roulant, pour le même prix, \$2 500. Napoléon Goulet avait épousé Nathalie Fontaine à Sainte-Anne le 16 février 1887.

Le 10 mars 1939 (Beauregard), Napoléon Goulet revendit le lot 218 à Joseph Simard, fils de Wilfrid et Tharsile Tremblay, pour \$4 000. Joseph Simard, journalier, épousa Marie-Ange Gagnon, fille de Joseph et de Marie Fortin, le 11 janvier 1921 à Sainte-Anne. Il décéda le 13 décembre 1940. Par son contrat de mariage du 8 janvier 1921 (Beauregard), il désignait son épouse comme légataire universelle de ses biens.

Le 3 juillet 1942 (De La Bruère Fortier), Marie-Ange Gagnon vendit à Emery Lemieux, agent d'immeubles, pour \$2 900, le lot 218 de dix-huit perches de front depuis la clôture sur le bord du haut de la côte au nord du chemin royal jusqu'au trait carré, joignant au sud-ouest audit Emery Lemieux, qui avait acquis le lot 221 du shérif le 13 février 1942, et au nord-est à Oscar St-Gelais (204).

Le 7 juillet 1942 (Fortier), Emery Lemieux revendit le lot 218 à Wilfrid Thiboutot, autrefois de Timmins, Ontario, avec les bâtisses et le roulant, pour \$3 200. Le 17 mai 1943 (Fortier), Wilfrid Thiboutot le revendit à Emery Lemieux pour \$3 500, dont \$1 500 au vendeur et \$2 000 annulés par confusion de la qualité de débiteur et de créancier, autrement dit par dation en paiement.

Le 8 novembre 1943 (Fortier), Emery Lemieux revendait encore le lot 218 pour \$3 000 à Hector Routhier, cultivateur de Sainte-Jeanne-d'Arc, comté de Roberval, mais la profondeur était moindre, vu que ledit Lemieux lui vendait la partie dudit lot depuis le haut de la côte jusqu'au bout de "la terre falte", plus quinze arpents de profondeur en bois debout. Emery Lemieux vendit à René St-Gelais, le 8 février 1950 (Fortier), le reste de la profondeur du lot 218, depuis ces quinze arpents jusqu'au trait carré, pour \$700. Le 22 février 1960 (Gérard Beauregard), René St-Gelais revendit cette partie du lot 218 à Lucien Goulet, journalier, pour \$1 000. Lucien Goulet décéda le 28 septembre 1969 léguant ses biens à sa femme Georgette Paré. Le 22 janvier 1977 (L. Grenier), celle-ci vendit cette partie nord du lot 218 à Eugène Tessier et Florent Potvin, pour \$1 000.

Le 17 novembre 1950 (Fortier), Hector Routhier, demeurant alors à Montréal, vendit à Louis-Joseph Fillion, de St-Christien (?) comté de Charlevoix, la partie du lot 218 qu'il avait acquise en 1943, pour \$5 700. Le 2 juin 1981 (Alain Bourget), Louis-Joseph Fillion la revendit pour \$15 000 à Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc. qui l'occupait depuis le 19 juin 1980. Elle était alors bornée au sud-ouest par l'acquéreur (qui avait acquis le lot 221 le 24 octobre 1980), au nord-est par Alice Tremblay (lot 204 ou partie de la terre 89 qui suit), au sud-est par le boulevard des cultivateurs où elle mesurait 262 pieds de largeur, et au nord-ouest par Eugène Tessier et Florent Potvin. On a vu précédemment (voir lots 224, 222 sud-ouest, 221) que Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc. fit cession de ses biens entre les mains des syndics Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon et associés le 15 décembre 1981. Le 7 juillet 1983 (J.-Y. Simard), les syndics vendirent la partie sud du lot 218, du boulevard des cultivateurs jusqu'à quinze arpents au nord du bord du bois, moins les emplacements déjà vendus, à Centre de production de plants forestiers de Québec Inc., avec les lots 221, 224 et 202, pour \$131 500.



## LA TERRE DE PIERRE BOIVIN

### No 89 (5 arpents de front)

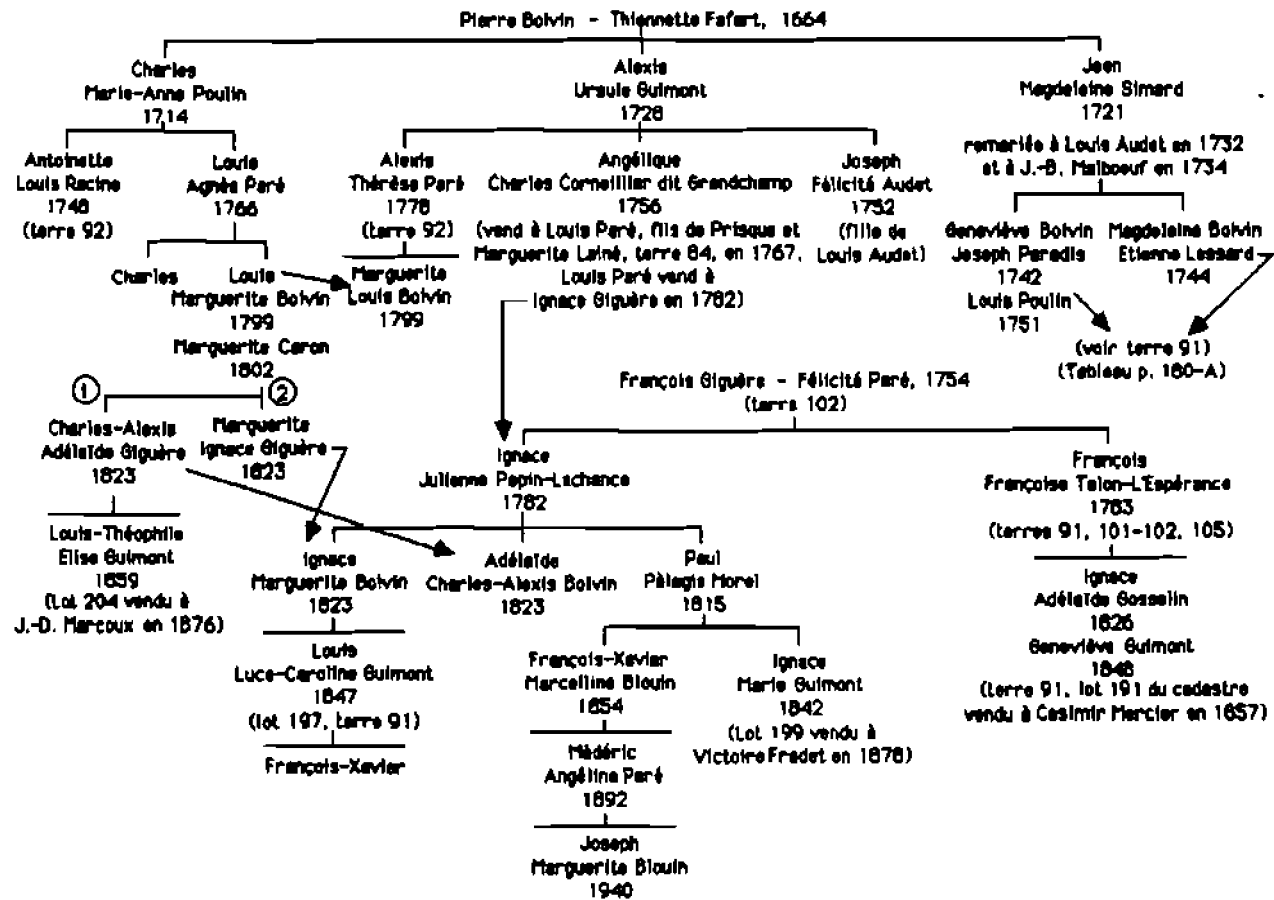
Cette terre fut concédée à Jean Le Vasseur dit La Vigne par Jean de Lauson, le 30 janvier 1653 (titre déposé au minutier de Rouer de Villeray). Elle joignait alors des deux côtés aux terres non encore concédées. François Boivin (dit Bontemps), maître charpentier, l'acquit avant le 26 octobre 1653, date à laquelle il est dit voisin de Mathurin Le Monnier (88). Il la donna à son neveu, Pierre Boivin, quand celui-ci passa son contrat de mariage avec Etienne (Thiennette) Fafart aux Trois-Rivières, le premier juillet 1664 (Ameau). Cette donation est mentionnée dans l'acte du 15 octobre 1676 (Duquet) dont il sera question ci-après. François Boivin venait de Saint-Laurent de Rouen d'après A. Godbout, Origines des familles canadiennes françaises, p. 27 (voir à son sujet BRH, vol. 47, 1941, pp. 307-310). Pierre Boivin, maçon, était le fils de Pierre et d'Anne Le Coq, de Saint-Sauveur de Rouen. Il fut confirmé au Château-Richer le 11 avril 1662. Etienne Fafart était la fille de Bertrand Fafart dit La Framboise et de Marie Sédilot, de Trois-Rivières.

Le 12 septembre 1669 (Becquet), Louis Coullart concéda à François Boivin une terre de six arpents de front sur quarante de profondeur à la Rivière du Sud. En 1672 François Boivin avait une terre à l'île d'Orléans, dans la seigneurie de J.-B. Peuvret de Mesnu (à Saint-Laurent), qu'il avait acquise de Pierre Mesnage et de Martin Bouffard (Rageot, 10 avril 1672 et 3 novembre 1674). Il mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec au début de 1675, après avoir fait donation de ses biens aux Pauvres de cet hôpital le 27 janvier 1675 (Becquet). Pierre Boivin contesta cette donation et, le 5 avril 1675, il demanda à la Prévôté de Québec de l'annuler, déclarant que François Boivin, son oncle, lui en avait fait don antérieurement. Le 15 octobre 1676 (Duquet), les religieuses de l'Hôtel-Dieu faisaient une transaction avec Pierre Boivin concernant la succession de son oncle, "vivant maître charpentier demeurant à l'île d'Orléans". La donation que celui-ci avait faite à son neveu le premier juillet 1664 était reconnue. Pierre Boivin et sa femme cédaient aux Pauvres de l'Hôtel-Dieu leurs prétentions en la succession du défunt pour la somme de 150 livres et ils gardaient "l'habitation size en la seigneurie de Beaupré en laquelle lesdits Boivin et sa femme sont demeurans... en laquelle lesdites Révérendes Mères esdite qualité et stipulantes (pour les Pauvres) ont dit ne rien prétendre".

Quant à Pierre Boivin il mourut au début de janvier 1709 (sép. le 7 à Sainte-Anne). Le 15 février 1710 (Jacob), son fils Pierre passa son contrat de mariage avec Marie-Anne Paré, fille de Joseph et de Marie-Magdeleine Berthiot (terre 84), qu'il épousa le 17 février à Sainte-Anne.

Le 23 mars 1712 (La Cetière), François Boivin, autre fils de défunt Pierre et Thiennette Fafart, habitant en la côte Saint-Michel, vendait à son frère Charles un quart d'arpent de terre de front et la neuvième partie dans un autre quart d'arpent de front, à détacher d'une habitation à Sainte-Anne contenant en son total cinq arpents de front (terre 89), joignant au nord-est à Guillaume Morel (90) et au sud-ouest à François Le Monnier (88), au vendeur appartenant pour sa part contingente en la succession de feu Pierre Boivin leur père commun, le total de ladite habitation étant indivis avec Thiennette Fafart leur mère et avec ses frères et soeurs au nombre de huit, luidit vendeur faisant le neuvième, "de sorte que sa part contingente ci-dessus vendue consiste seulement en la neuvième partye dans la moitié de ladite

Tableau généalogique sommaire des familles Boivin et Giguère (terre 89)





habitation qui est un quard d'arpent de terre de front et la neuvième partie d'un autre quard d'arpent qui sont tous les droits que ledit vendeur peut avoir et prétendre dans ladite habitation à cause de la succession de son dit deffunct père avec la part et portion qu'il peut avoir dans les bâtimens". Le prix de la vente était de 120 livres.

Le 15 juillet 1712 (François Rageot), Thiennette Fafart, considérant la bonne amitié que son fils Charles, âgé de 30 ans, avait pour elle, lui donna la somme de 200 livres à prendre après son décès, à condition qu'il prit soin d'elle et qu'il travaillera comme il a fait ci-devant sur sa terre, et pour l'aider "à élever ses petits frères". Thiennette Fafart décéda en avril 1721 (sép. le 7 à Sainte-Anne). Charles Boivin épousa Marie-Anne Poulin, fille de Pierre et d'Anne Giguère (terre 92), le 13 novembre 1714 à Sainte-Anne.

Le 23 décembre 1715 (Verreau), fut fait l'inventaire de feu Pierre Boivin, décédé "il y a sept ans", et de Thiennette Fafart. Leur terre de cinq arpents de largeur tenait d'un côté (nord-est) à celle de Jean Boivin (partie sud-ouest de la terre 90: voir plus loin son inventaire du 18 juin 1732, et d'autre côté (sud-ouest) à celle de François Meunier. Il y avait une maison avec une chambre de pièce sur pièce, cheminée de pierre, couverte de planche, mesurant 35 pieds de long sur 22 de large, une grange de 30 pieds de long sur 20 de large close de planche et couverte en paille, et une étable de 21 pieds de long sur 20 de large, couverte en paille.

Le 28 décembre 1715 (Verreau), les meubles de la communauté furent partagés en deux lots valant respectivement : 294 livres 5 sols et 1 293 livres 15 sols. Par tirage au sort le premier échut à la veuve et le deuxième à ses enfants. Ce dernier lot fut vendu aux enchères le 30 décembre pour 1 393 livres 14 sols.

Le 16 avril 1716 (Verreau), fut partagé le produit de la vente ci-dessus entre les huit héritiers de feu Pierre Boivin. Au montant de 1 393 livres 14 sols il fallait ajouter 75 livres faisant la moitié de 150 livres que Marie Boivin avait reçues à son mariage avec Joseph Simard (terre 86) le 30 octobre 1702 et que celui-ci rapportait, et déduire 46 livres 15 sols pour les frais de la vente, "à raison de huit deniers par livre", de sorte qu'il y avait 1 422 livres à partager en huit, soit 177 livres 15 sols par héritier. Chaque héritier devait cependant déduire de cette somme 3 livres 14 sols 4 deniers pour sa part des dettes de la succession, et 2 livres 5 sols pour les frais de l'inventaire. La terre fut ensuite partagée en deux parts de deux arpents et demi de largeur. Par tirage au sort le lot du sud-ouest est échu aux enfants et celui du nord-est à leur mère. Le lot des enfants fut ensuite partagé, mais comme il était d'inégale valeur il fut évalué par Etienne Lessard et François Meunier pris comme experts, lesquels jugèrent à propos que le premier lot du côté du sud-ouest, joignant ledit Meunier, aurait quatre perches onze pieds et trois pouces de largeur, le deuxième trois perches deux pieds trois pouces, le troisième jusqu'au huitième chacun deux perches quinze pieds trois pouces (total: 25 perches moins 3 pieds). Par tirage au sort ces parts échurent aux héritiers dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est.

- |                              |            |
|------------------------------|------------|
| 1- Marie (ép. Joseph Simard) | 5- Pierre  |
| 2- Augustin                  | 6- Charles |
| 3- Guillaume                 | 7- Jean    |
| 4- François                  | 8- Alexis  |

Il fut convenu cependant que ces lots auraient la largeur ci-dessus indiquée jusqu'au haut du désert, auquel endroit ils auraient chacun la

largeur de trois perches deux pieds et trois pouces jusqu'à la lieue et demie de profondeur.

Après le décès de Thiennette Fafart, en avril 1721, l'inventaire de ses biens fut fait le 7 Juin suivant (Barbel). Sur ses deux arpents et demi de terre de front il y avait une maison de pièce sur pièce consistant en chambre et cuisine de 32 pieds de long sur 19 de large couverte en planche, une grange de charpente en croupe de 30 pieds sur 20 couverte de paille et une étable de pièce sur pièce de 20 pieds sur 18 couverte en paille. Les meubles n'ayant pu être partagés entre les enfants en lots égaux, ils furent vendus à l'encan et "enchéris entre eux article par article". La vente rapporta ainsi 245 livres 11 sols dont on déduisit 68 livres pour les dettes de la succession, ce qui laissait 177 livres 11 sols à partager entre les héritiers. Avec la minute de cet inventaire et partage des meubles le notaire laissa huit petits billets qui avaient servi au partage des deux arpents et demi de terre de feu Thiennette Fafart, sur lesquels était écrit:

AU RECTO

AU VERSO

pr (ier) lot joignant Alexis Bolvin (part no 8 du 1er partage)	Alexis Bolvin
Le 2e lot joignant le premier	Pierre (voir 18. 2. 1727)
Le 3e lot " le 2e	Simard (Marie Bolvin)
Le 4e lot " le 3e	Augustin
Le 5e lot " le 4e	François
Le 6e lot " le 5e	Charles
Le 7e lot " le 6e	Guillaume (voir 17. 3. 1733)
Le 8e lot " le 7e	Jean
et Jean Bolvin (terre 90)	

Le 18 février 1727 (La Cetière), Pierre Bolvin, habitant de Lorette (qui avait épousé Marie-Anne Paré en février 1710), vendit à son frère Alexis, pour 50 livres monnaie de France, trois perches et trois pieds de terre de front "qui doit estre la huitiesme partye appartenant audit vendeur à cause de Thiennette Paffard leur mère en deux arpents et demy de terre de front à elle échus pour la moitié d'une habitation de cinq arpents de frond... joignant au nord-est ledit acquéreur et au suroist à Joseph Simard" (part no 2 ci-dessus).

Le 3 octobre 1728 (Jacob), Alexis Bolvin passa son contrat de mariage avec Ursule Guimont, fille de Joseph et d'Anne Paré (terre no 100), qu'il épousa à Sainte-Anne le 11 octobre.

Le 18 juin 1732 (Jacob), fut fait l'inventaire de la communauté de feu Jean Bolvin et Magdeleine Simard. Jean Bolvin, fils de Pierre et de Thiennette Fafart, avait épousé Magdeleine Simard, fille de Pierre et de Claire Dodier (87), le 14 juillet 1721. Jean Bolvin était décédé en mars 1725 (sép. le 17). On verra à la terre 90 comment Jean Bolvin en avait acquis une partie importante, au moyen des contrats suivants: 1) un contrat d'échange entre Charles Gariépy (et Anne Morel sa femme) et Jean Bolvin, le 3 novembre 1714 (Verreau); 2) un contrat de vente par Louis Tremblay et Françoise Morel à Jean Bolvin le 16 octobre 1714 (Verreau); 3) un contrat de vente par Joseph Savard et Marie-Joséphine Morel le 10 octobre 1715 (Verreau). Les autres terres de Jean Bolvin comprenaient onze perches et demie "sur les héritages de défunt Pierre Bolvin qui estoient propres audit défunt; quatre perches et six pieds "sur les héritages de feu Pierre Simard qui sont propres à ladite Magdeleine Simard" (voir terre 87); enfin huit pieds de front à Saint-Joachim (terre 112) sur les héritages de feu Claire Dodier qui sont propres aussi à Magdeleine

Simard. Jean Boivin avait une maison de pièce sur pièce de 20 pieds de long sur 18 de large couverte de planches; une grange de 28 pieds de long sur 20 de large close de pieux et couverte de paille, et une étable de pièce sur pièce de 20 pieds de long sur 18 de large couverte en paille.

Le 17 mars 1733 (Jacob), Jean-Marie Boivin, fils de Guillaume et de Geneviève Trud (mariés à Sainte-Foy le 16 avril 1708), habitant de Saint-Augustin, vendit à Alexis Boivin son oncle, habitant de Sainte-Anne, pour 325 livres, six perches et quatre pieds ou environ de terre de largeur sur une lieue et demie de profondeur à Sainte-Anne, joignant au sud-ouest aux terres des héritiers de défunt Jean Boivin et au nord-est à celle de Charles Boivin.

Au terrier de 1733, conservé aux ASQ, la terre 89 était répartie de la façon suivante, du sud-ouest au nord-est:

	<u>Perches</u>	<u>Pieds</u>	<u>Pouces</u>
1- Charles Boivin	18	13	(9)
2- Veuve Jean Boivin (voir 18-10-1741)	3	2	3
3- Alexis Boivin	6	4	6
4- Pierre Boivin	3	2	3
5- Joseph Simard (voir 12-4-1741)	3	2	3
6- Charles Boivin	6	4	6
7- Jean-Marie Boivin (voir 17-3-1733)	6	18	6
8- Veuve Jean Boivin	2	14	-
	<u>47</u>	<u>51</u>	<u>36</u>
		+3	(= 3 pieds)
	+3	<u>54</u>	= 3 per.
			<u>50 (=5 arpents)</u>

On a vu plus haut (partage du 16 avril 1716) que chaque lot échu aux enfants dans la moitié sud-ouest de la terre devait avoir trois perches 2 pieds 3 pouces "au-dessus du désert", et une largeur différente au-dessous. Le terrier de 1733 ne tient pas compte de cette différence.

Le 21 avril 1732 (Jacob), Magdeleine Simard, veuve de Jean Boivin, passa un autre contrat de mariage avec Louis Audet dit Lapointe, fils d'Innocent et de Geneviève Lemelin, de l'île d'Orléans, qu'elle épousa à Sainte-Anne le même jour. Louis Audet décéda peu après car, le 3 janvier 1734, Magdeleine Simard passa un autre contrat de mariage avec Jean-Baptiste Malboeuf dit Beausoleil, fils de feu Jean-Baptiste et de Marie Renaud, qu'elle épousa à Sainte-Anne le 11 janvier.

Le 6 avril 1734 (Jacob), fut fait l'inventaire de feu Louis Audet, décédé "il y a environ un an", et de Magdeleine Simard. Sur leur terre de deux arpents et deux perches de front il y avait une maison de pièce sur pièce couverte de planches, une grange de 30 pieds de long et 20 de large close de pieux, couverte de paille, et une étable de pièce sur pièce de 20 pieds de long sur 11 de large, couverte de paille. La terre en question étant celle que Jean Boivin avait acquise en 1714-1715 des héritiers Morel dans la terre 90, son histoire sera continuée avec celle des terres 90 et 91.

Le 12 avril 1741 (Jacob), Marie Boivin, veuve de Joseph Simard (voir terre 86: décédé en juillet 1738, inventaire le 21 mars 1747), vendit à son

frère Alexis, pour 140 livres, trois perches deux pieds ou environ de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au nord-est à la terre dudit acquéreur, appartenant à ladite venderesse par droit d'hérédité qui lui est échu par le décès de "Quinette" Fafart.

Le 18 octobre 1741 (Jacob), Alexis Boivin remit au notaire Jacob un billet sous seing privé fait par le curé de Sainte-Anne, Joseph Navières, en date du 24 juillet 1740, par lequel Jean-Baptiste Malboeuf et Magdeleine Simard son épouse vendent audit Alexis Boivin, pour 145 livres, une part de terre provenant de l'héritage de feu Jean Boivin et appartenant à Magdeleine et Geneviève Boivin, filles dudit Jean Boivin et de ladite Magdeleine Simard, les vendeurs promettant de remplacer ladite portion de terre sur un arpent de front qu'ils ont acquis des héritiers de feu Guillaume Morel (voir terre 90).

Le 17 janvier 1752 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Alexis Boivin, "décédé il y a environ quatre ans" (sép. le 21 mars 1748), et d'Ursule Guimont son épouse (voir c.m. du 3 oct. 1728), à la requête de Louis Guimont, tuteur de leurs enfants mineurs: Joseph, 22 ans, Angélique, 21 ans, Véronique, 18 ans, Alexis, 13 ans, et Rosalie, 10 ans. Alexis Boivin et sa femme avaient une vieille maison de pièces sur pièces couverte en planche, de 20 pieds de long sur 18 de large, une grange de 28 pieds de long sur 20 de large close en perches et couverte en paille, très vieille, et une étable de pièces sur pièces de 18 pieds en carré couverte en paille, aussi très vieille. Les terres comprenaient 1) les propres de feu Alexis Boivin consistant en six perches de front joignant au sud-ouest à la part de terre de Pierre Boivin et au nord-est à celle de Charles Boivin; 2) seize perches de front "dont lesdites parties n'ont pu déclarer au vray les tenans et aboutissans, attendu que par les titres et contrats il n'est pas mentionné la quantité desdits immeubles et a été accordé entre lesdites parties auxdits noms que lesdits immeubles seront chaînés et arpentés par un arpenteur royal et après en faire l'acte de partage desdits immeubles entre ladite veuve et sesdits enfans mineurs". (Les titres mentionnent les ventes faites à Alexis Boivin le 12 avril 1741, 18 octobre 1741 et 17 mars 1733 dont il a été question plus haut). L'inventaire mentionne plus loin que la communauté doit aux seigneurs de Beaupré depuis 10 ans les rentes seigneuriales des immeubles ci-dessus. Parmi les papiers se trouvait aussi une quittance passée devant M. Dominique de Voble, missionnaire à Sainte-Anne, le 25 juillet 1749, par laquelle Pierre Boivin reconnaissait avoir reçu l'entier paiement de la somme de 150 livres pour quatre perches et demie de terre de front qu'il avait vendues audit Alexis Boivin, par un contrat passé devant La Cetière "il y a environ trente ans, ledit terrain touchant au sud-ouest Charles Boivin, au nord-est le sieur Joseph Simard". En marge de l'inventaire il est mentionné que la minute de cet acte de vente a été brûlée dans l'incendie de la maison du notaire La Cetière (voir cependant plus haut l'acte du 18 février 1727).

Le 17 janvier 1752 également (Crespin), Joseph Boivin, fils de feu Alexis et d'Ursule Guimont, âgé de 22 ans, passa son contrat de mariage avec Claire-Félicité Audet, 19 ans, fille de feu Louis Audet dit Lapointe et de Magdeleine Simard, remariée avec Jean Malboeuf. Ursule Guimont donnait à son fils la moitié de tous ses biens meubles et immeubles, suivant l'inventaire du même jour et suivant le partage qui sera fait des immeubles, à charge par le donataire d'avoir soin d'elle et de travailler à son profit.

Le partage en question des immeubles fut effectué le 10 avril 1752 (Crespin). Ces immeubles consistaient en vingt-deux perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, séparées en deux morceaux, sur lesquels se trouvaient une maison de pièces sur pièces de 20 pieds sur 18 couverte en

planche, une grange en pleux debout couverte en paille de 26 pieds de long sur 20 de large et une étable de pièces sur pièces de 18 pieds sur 16. Charles Boivin et Jean Malboeuf furent appelés comme experts pour visiter et évaluer lesdites terres. On partagea d'abord six perches quatre pieds et quatre pouces de front joignant au sud-ouest à Charles Boivin et au nord-est aux héritiers de feu Joseph Paradis (qui avait épousé en 1742 Geneviève Boivin, fille de Jean et de Magdeleine Simard - voir terre 91), dont la moitié revenait à ladite veuve Ursule Guimont comme commune en biens avec son défunt mari, soit trois perches deux pieds et deux pouces, et autant pour ses enfants mineurs. Ces terres étant d'égale valeur, les parties donnèrent le choix à la veuve qui choisit les trois perches deux pieds et deux pouces joignant au sud-ouest à la terre de Charles Boivin et au nord-est aux trois perches deux pieds et deux pouces des héritiers. Pour ce qui regardait les quinze perches treize pieds et huit pouces (compétant les vingt-deux perches), jugées aussi d'égale valeur, il en revenait aussi la moitié, soit sept perches quinze pieds neuf pouces et six lignes à la veuve et autant à ses enfants, ceux-ci joignant d'un côté (au nord-est) à leur mère et du côté du sud-ouest à la terre dudit Boivin. On subdivisa ensuite les parts échues aux mineurs en cinq lots chacune. Les trois perches deux pieds et deux pouces furent donc divisés en cinq lots égaux de onze pieds cinq pouces et deux lignes, le premier joignant au sud-ouest aux trois perches deux pieds et deux pouces de la veuve, et le cinquième joignant au nord-est aux héritiers de feu Joseph Paradis. Ces lots leur échurent dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- Véronique
- 2- Joseph
- 3- Alexis
- 4- Marie
- 5- Rose (Rosalie).

On subdivisa ensuite les sept perches quinze pieds neuf pouces et six lignes des héritiers en cinq lots égaux d'une perche dix pieds neuf pouces et trois lignes qui leur échurent dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- Joseph, joignant Charles Boivin
- 2- Rose
- 3- Véronique
- 4- Marie (Angélique)
- 5- Alexis, joignant sa mère.

Le 13 mars 1754 (Crespin), fut établi le compte de la communauté de biens de feu Alexis Boivin avec Ursule Guimont. L'inventaire des meubles montait à 368 livres 19 sols dont la veuve retenait 100 livres pour son préciput et la moitié du solde, soit 134 livres 9 sols 6 deniers, pareille somme revenant à ses enfants. Ceux-ci avaient droit au quart en sus de ladite somme, "comme la veuve s'est chargé des meubles" (au lieu de les faire vendre à l'encan ce qui aurait rapporté au moins ledit quart en plus), soit 33 livres 12 sols 4 deniers, de sorte qu'il leur revenait 168 livres un sol dix deniers à partager en cinq, ou 33 livres 12 sols 4 deniers chacun.

Le 8 octobre 1756 (Crespin), Angélique Boivin, fille de feu Alexis Boivin et d'Ursule Guimont, passa son contrat de mariage avec Charles Corneillier dit Grandchamp, fils de Pierre et de Marie-Anne Houx de Sainte-Famille, île d'Orléans. Ursule Guimont, se voyant dans un âge avancé et ne pouvant par elle-même faire valoir son bien, donna aux futurs époux cinq perches et demie de terre de front divisées en deux parts, à charge par lesdits donataires de loger, nourrir et entretenir ladite donatrice jusqu'à son décès. En outre, Ursule Guimont voyant que par l'ordonnance du Roi on ne peut faire aucune bâtisse à moins de quinze perches de terre de front sur 30 à 40 arpents de profondeur, et qu'il restait à ses enfants, après son décès, cinq perches et demie qui, divisées en quatre, seraient plus onéreuses que profitables aux quatre enfants qui lui restaient, fit estimer ces cinq perches et demie de



terre de front par Etienne Simard et Prisque Paré, qui les estimèrent avec les bâtiments à 525 livres. En conséquence elle les vendit à ce prix auxdits futurs époux qui devaient payer lesdites 525 livres aux quatre enfants, après le décès de ladite venderesse.

Le 6 avril 1759 (Crespin), Félicité Audet dite Lapointe, veuve de Joseph Boivin (voir 17 Janvier 1752), vendit à Charles Cornéillier dit Grandchamp, pour 100 livres, une perche ou environ de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavée dans la terre de feu Alexis Boivin, à prendre où elle pourra se trouver suivant le partage qui en a été fait entre ses héritiers, à elle appartenant par droit de communauté avec son défunt mari.

Le 19 février 1767 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Charles Cornéillier dit Grandchamp, décédé "au mois d'octobre de l'année 1760", et de Marie (Angélique) Boivin. Ils avaient un fils, Jean-Baptiste, âgé de 7 ans. Sur leur terre de quatorze perches de front enclavée dans celle de feu Alexis Boivin (dont onze perches leur avaient été données le 8 octobre 1756, une perche avait été acquise par la communauté et deux perches étaient propres à ladite veuve), il y avait une maison de pièces sur pièces couverte en vieilles planches, de 32 pieds sur 20, "construite depuis le siège, attendu que les bâtiments qui étoient construits sur la terre de ladite succession ont été incendiés par la révolution de la guerre", l'ancienne cheminée et une petite étable de bois rond sans couverture. Marie Boivin s'était remariée avec Pierre Le Roux dit Cardinal.

Le 26 Juillet 1767 (Crespin), Pierre Le Roux dit Cardinal et Marie Boivin vendirent à Jean-Baptiste et Ignace Caron, pour 350 livres, trois perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur divisées en plusieurs parts, et Véronique Boivin (sœur de Marie) vendit aux mêmes, pour 275 livres, trois perches huit pieds et trois pouces de terre de front, ces deux parts de terre étant enclavées dans la terre de feu Alexis Boivin et Ursule Guimont, père et mère desdites venderesses, et devant être prises suivant les actes de partage du 10 avril 1752.

Le lendemain, 27 juillet 1767 (Crespin), Jean-Baptiste et Ignace Caron cédèrent ces parts de terre (en tout sept perches moins un pied) à Louis Paré. En échange celui-ci leur céda un demi-arpent de front sur une lieue et demie de profondeur entre François Barette au nord-est et lesdits Caron au sud-ouest, faisant partie de la terre ci-devant possédée par Joseph Barette (100-101) et audit Louis Paré appartenant par acquisition qu'il en a faite de Joseph Barette (et Thérèse Fortin le 24 février 1761) (d'après son titre nouvel du 23 mars 1765 - voir section suivante à cette date).

Le même jour 27 juillet 1767 (Crespin), les héritiers légitimes de défunte Ursule Guimont, veuve d'Alexis Boivin: Félicité, fille de feu Joseph Boivin et de Félicité Audet dite Lapointe (voir 17 Janvier 1752), Alexis, Véronique et Rose, voulant jouir à part et divis de cinq perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, dont une perche et dix pieds deux pouces et trois perches dix-sept pieds dix pouces enclavés dans sept perches quinze pieds neuf pouces six lignes sur ladite profondeur enclavés dans les héritages de feu Alexis Boivin (voir partage du 10 avril 1752), en demandèrent le partage. Le premier lopin fut divisé en quatre lots de chacun sept pieds et une ligne de largeur et le deuxième en quatre lots de dix-sept pieds huit pouces et huit lignes de largeur. Comme lesdits héritiers légitimes possédaient déjà chacun deux parts de terre depuis le partage du 10 avril 1752, l'une de onze pieds cinq pouces et deux lignes, l'autre d'une perche dix pieds neuf pouces et trois lignes de largeur, il fut convenu que

les parts du présent partage seraient jointes à celles du premier partage, savoir que ladite Félicité Boivin prendrait ses sept pieds et une ligne de front joignant ses onze pieds cinq pouces et deux lignes joignant la terre de Louis Boivin (fils de Charles), et ses dix-sept pieds huit pouces huit lignes joignant à la perche dix pieds neuf pouces et trois lignes du premier partage, et ainsi de suite pour les autres héritiers, dans l'ordre suivant: Alexis, Rose, et Véronique.

Le 26 septembre 1768 (Crespin), pour obvier aux difficultés que causait la complexité des partages ci-dessus, les parties ayant plusieurs parts et portions de terre enclavé les unes dans les autres et ne pouvant point les cultiver en forme attendu la multiplicité de clôtures et foyés qu'ils seroyent obligé de faire", convinrent qu'il fallait faire des échanges. En conséquence, ayant consulté Antoine Morel et Barthélemy Racine qui visitèrent les terres en question, il fut convenu que Louis Boivin prendrait cinq perches et six pieds de front, Félicité Boivin deux perches et six pieds, Alexis Boivin trois perches et six pieds, Louis Paré et Rose Boivin le restant de la terre de feu Alexis Boivin. Enfin, le mineur Charles (nommé Jean-Baptiste le 19 février 1767) aurait deux perches de front au nord-est de la clôture du jardin, le tout enclavé dans les terres des défunts Alexis et Charles Boivin, ledit jardin devant rester à Louis Paré et Rose Boivin. (Sur la part de Rose Boivin voir la section suivante à la date du 21 février 1781).

#### Titres nouveaux de 1765 et 1769

A son titre nouvel du 23 mars 1765 (Saillant), Louis Boivin, fils de Charles et de Marie-Anne Poulin (voir 15 juillet 1712), qui épousera Agnès Paré, fille d'Etienne et d'Agnès Morel (terre 85), le 27 janvier 1766, déclara avoir vingt-cinq perches (deux arpents et demi) de terre de front sur lieue et demie de profondeur provenant de la terre de Pierre Boivin son grand-père, avec maison, grange et étable, tenant au sud-ouest à Augustin Blouin (en fait Etienne Simard, qui avait les huit dernières perches de la terre 88), et au nord-est à Angélique Boivin, veuve de Charles Cornéliier dit Grandchamp, à lui appartenant en propriété savoir onze perches pour lui avoir été données par Charles Boivin et Anne Poulin ses père et mère le 3 février 1757 "devant Crespin" (acte absent de son minutier), et une perche et demie pour l'avoir acquise d'Etienne Paré et Françoise Boivin le 26 avril dernier (1764) devant Crespin (acte absent) (Etienne Paré, veuf d'Agnès Morel, s'était remarié le 26 octobre 1762 avec Françoise Boivin, soeur de Louis), et les douze autres perches et demie appartenant à ses frères et soeurs dont il a la jouissance. A son titre nouvel du 18 décembre 1769 (Crespin), Louis Boivin déclara encore posséder vingt-cinq perches de terre de front entre Etienne Simard au sud-ouest et Alexis Boivin (en fait sa fille Angélique Boivin, veuve de Charles Cornéliier dit Grandchamp) au nord-est.

A son titre nouvel du 23 mars 1765 (Saillant), Angélique Boivin, veuve de Charles Cornéliier, déclara posséder vingt-deux perches et un pied de terre de front provenant aussi de la terre de Pierre Boivin, avec maison, grange et étable, savoir onze perches à elle et son défunt mari données par Ursule Guimont sa mère le 8 octobre 1756 (par contrat de mariage passé devant Crespin), joignant au sud-ouest à Louis Boivin et au nord-est à Louis Paré, plus trois perches trois pieds et sept pouces de front sur lieue et demie de profondeur lui appartenant tant par héritage de son père, Alexis Boivin, que par acquisitions qu'elle en a faites, et sept perches quatorze pieds et quatre pouces appartenant à ses héritiers dont elle a la jouissance. Au terrier de 1769 Angélique Boivin déclara ne posséder que neuf perches de front entre Louis Boivin au sud-ouest et Louis Paré au nord-est.

A son titre nouvel du 23 mars 1765 (Saillant), Louis Paré, fils de Prisque et de Marguerite Lainé (terre 84), qui avait épousé Thérèse Giguère (fille de Charles et d'Anne Gulon- terre 94), le 26 octobre 1761 déclara posséder treize perches de terre de front dans la terre de Jean Boivin, joignant au sud-ouest à la veuve Grandchamp et au nord-est à Etienne Lessard (90) (mari de Magdeleine Bolvin, fille de Jean et de Magdeleine Simard), par acquisition qu'il en avait faite de Louis Poulin et Geneviève Bolvin le 3 juillet 1764 (voir la terre 91 à cette date au sujet de ce contrat. Voir aussi, à la terre 91 les actes du 13 avril 1760 et du 3 avril 1761). Il possédait en outre un demi-arpent dans les terres 100-101 de Joseph Barette, qu'il céda à Jean-Baptiste et Ignace Caron le 27 juillet 1767, ainsi qu'on l'a vu plus haut à cette date. Au terrier de 1769 (titre nouvel du 18 décembre 1769-Crespin), Louis Paré déclara posséder quinze perches de front dans la terre 89 entre Alexis Bolvin (en fait Angélique, veuve Grandchamp) au sud-ouest et Louis Racine au nord-est, et le premier arpent de la terre 90.

Quant à Louis Racine, (fils d'Etienne et de Thérèse Lessard), qui avait épousé Antoinette Bolvin, fille de Charles et de Marie-Anne Poulin le 7 mai 1748, il déclara à son titre nouvel de décembre 1769 (Crespin), posséder la dernière perche du côté du nord-est de la terre 89, joignant Louis Paré au sud-ouest et au nord-est (90). Il sera surtout question de Louis Racine à la terre 92 dont il acquit 23 perches de front par donation de Magdeleine Poulin, sa tante, le 27 septembre 1763.

Pour résumer la terre 89 était répartie comme suit en décembre 1769:

Louis Bolvin:	25 perches	
Alexis Bolvin (ou sa fille Angélique)	9	"
Louis Paré	15	"
Louis Racine	1	"
	<u>50</u>	" ou 5 arpents.

Le 14 février 1771 (Crespin), Félicité Audet, veuve de Joseph Boivin, chargée de pouvoir de Félicité Bolvin sa fille, épouse de François Le Doux, vendit à Louis Paré, pour 102 livres, deux perches et six pieds de terre de front enclavés dans la terre de feu Alexis Bolvin, ledit terrain ainsi vendu joignant au nord-est à Rose Bolvin et au sud-ouest à Alexis Bolvin (voir 26 septembre 1768).

Le 5 novembre 1771 (Crespin), Louis Paré remit au notaire Crespin deux billets sous seing privé du 12 juin et du 7 mai 1768, par lesquels Alexis Bolvin lui a vendu, pour 400 livres, six perches et six pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, divisés en plusieurs parts et enclavés dans la terre de feu Alexis Bolvin, dont deux perches proviennent de la succession de ce dernier et d'Ursule Gulmont ses père et mère, et quatre perches six pieds proviennent de Louis Bolvin, de Louis Racine et Antoinette Bolvin sa femme, et de Pierre Le Roux dit Cardinal et Marie Bolvin sa femme, par différents billets aussi sous seing privé des 15 et 16 septembre 1771.

Le 30 mars 1776 (Crespin), Marie Bolvin, célibataire âgée de 60 ans, fille de Charles Boivin et de Marie-Anne Poulin, fit son testament par lequel elle légua à son frère Louis, pour les bons services qu'il lui a rendus depuis plus de dix ans qu'elle est restée infirme et même depuis l'automne passé qu'elle est au lit malade, trois perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, lui appartenant de la succession de ses dits père et mère, à prendre où elles pourront se trouver à son décès.

Le 21 février 1781 (acte sous seing privé déposé au minutier du notaire Crespin le 25), Rose Boivin, fille majeure, vendit à Louis Paré, pour 184 livres, trois perches et six pieds de terre de front en deux parts, enclavés dans la terre dudit Louis Paré, appartenant à la venderesse par succession de feu Alexis Boivin et Ursule Guilmont ses père et mère.

Le 20 octobre 1782 (Crespin), Louis Paré et Thérèse Giguère son épouse, qui n'avaient pas d'enfants, donnèrent à Ignace Giguère leur neveu, fils de feu François Giguère et de Félicité Paré (terre 102), leur terre de trois arpents et demi de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à la veuve Boivin et au nord-est à Etienne Lessard, acquise de Louis Poulin et des Boivin (dont un arpent dans la terre 90, du côté du sud-ouest), les donateurs s'en réservant l'usufruit jusqu'à leur décès, à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa future épouse et ses enfants. En cas d'incompatibilité les donateurs choisiront le logement qu'ils jugeront à propos et pourront se servir de la cheminée de la cuisine pour faire leur ordinaire, cuire leur pain dans le four, se servir du poêle de fer et d'une partie des meubles et ustensiles de ménage. En outre le donataire devra leur fournir chaque année toute une liste d'articles divers (nourriture, vêtements et services divers). Le même jour (Crespin), Ignace Giguère passa son contrat de mariage avec Julienne Pepin, fille de Jean-Marie Pepin et de Magdeleine Paré, qu'il épousa à Sainte-Anne le 4 novembre 1782.

Le 18 janvier 1783 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Louis Boivin, décédé il y a environ dix-huit mois, et d'Agnés Paré (voir leur titre nouvel du 23 mars 1765). Ils avaient quinze perches de terre de front joignant au sud-ouest à Joseph-Marie Blouin (88) et au nord-est à Louis Paré, avec une maison de colombages de 18 pieds de dehors en dehors, avec plancher de bas, mauvaise couverture et mauvaise cheminée, une grange-étable tombant en ruine. Parmi les papiers se trouvaient leur contrat de mariage du 23 janvier 1766 (Crespin) et une donation par Charles Boivin et Anne Poulin en faveur de Louis Boivin et Agnès Paré de onze perches de terre de front, une charrue garnie et la moitié des bâtiments, le 3 février 1757 devant Me (nom omis) (voir titre nouvel du 23 mars 1765). Le même jour 18 janvier 1783 (Crespin), les biens meubles de la communauté furent vendus à l'enchère.

Le 21 avril 1783 (Crespin), eut lieu une assemblée de parents des enfants mineurs de feu Louis Boivin et Agnès Paré, pour autoriser la dite Paré, tutrice, à vendre "un circuit de terrain au pied de la coste... joignant au sud-ouest Joseph Marie Beloin et au nord-est à ladite veuve, qui contient depuis le chemin de Roy jusqu'à deux perches au dessous de la clôture de la grève, ledit front qui contient onze perches de large... lesdites onze perches ci dessus spécifié tel qu'il sont au Sr Basil Simart qui en offre la somme de 660 livres".

Le 26 novembre 1794 (Crespin), Agnès Paré fit son testament par lequel elle légua à Charles Boivin son fils quatre perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à trois perches de front réservées pour garantir le paiement de diverses dettes, avec le quart de la maison et autres bâtiments et la moitié des meubles, la charrue, le cheval avec son attelage, une charrette avec ses roues, un traîneau et une traîne, un boeuf de six ans et demi, un autre d'un an et demi, une vache rouge de cinq ans, trois moutons, à charge par le légataire de nourrir, loger et entretenir ladite testatrice jusqu'à son décès. Elle donnait en outre divers articles à ses autres enfants: Marie, Magdeleine et Louis.

Louis Boivin épousa d'abord Marguerite Boivin, fille d'Alexis et de Thérèse Paré, le 4 novembre 1799, (c.m. 19 octobre 1799-Paribault), puis Marguerite Caron, fille de Jean-Baptiste et de Geneviève Giguère (terre 95), le 9 novembre 1802, après avoir passé un contrat de mariage avec celle-ci le 11 octobre 1802 (Martineau). Un inventaire est censé avoir été fait par ce notaire, le 21 septembre 1802, de Louis Boivin et feu Marguerite Boivin, mais il n'a pas été retrouvé. Le 27 juin 1832 (Ranvoyzé), Louis Boivin et Marguerite Caron firent leurs testaments par lesquels ils donnaient à Ignace Giguère leur gendre (fils d'Ignace et de Julienne Pepin-Lachance), qui avait épousé leur fille Marguerite Boivin le 29 juillet 1823, la moitié de leurs biens meubles et immeubles, et l'autre moitié à leur petits-enfants nés dudit Ignace Giguère et de feu Marguerite Boivin leur fille.

Le 21 février 1811 (Bernier), Julienne Pepin, veuve d'Ignace Giguère, donna à Paul Giguère, son fils majeur, trois arpents et demi de terre de front sur une lieue et demi de profondeur avec tous les bâtiments dessus construits (voir plus haut le 20 octobre 1782), à l'exception d'un arpent de front dans le haut de ladite terre pour la vie durant d'Athanase Paré et Marie-Anne Racine son épouse. Elle lui donnait en outre tous ses biens meubles, mais elle se réservait l'usufruit desdits meubles et immeubles sa vie durant, à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants, ledit usufruit pouvant être remplacé par une pension viagère. Le donataire devait payer à chacun de ses frères et sœurs: Magdeleine, Angélique, épouse de René Tremblay, Louis, Ursule, Marie, Ignace, Fabien, Marie-Louise, Adélaïde, Marguerite, René et Elisabeth, la somme de 50 piastres d'Espagne, avec en plus, aux garçons, une hache et une pioche, et aux filles chacune un coffre, un rouet à filer et un lit de plume et la couverture desdits lits de bonne toile du pays. Paul Giguère épousa Pélagie Morel, fille d'Etienne et d'Angélique Caron (terre 93), le 31 janvier 1815 à Ste-Anne.

Le 23 décembre 1821 (Ranvoyzé), Charles Boivin, "garçon majeur", fils de Louis et d'Agnes Paré, donna à Charles Boivin (Charles - Alexis) son neveu, fils de Louis et de Marguerite Boivin, huit perches et quinze pieds de terre de front sur une lieue et demi de profondeur indivis dans une terre de vingt-quatre perches de front sur ladite profondeur bornée en total au sud-ouest à Etienne Simard et au nord-est à Paul Giguère avec une maison et autres bâtiments dessus construits, et tous ses biens meubles, dont il se réservait l'usufruit sa vie durant, à charge de loger, nourrir et entretenir ledit donataire, sa femme et ses enfants, ledit usufruit pouvant être remplacé par une pension viagère. Le 13 janvier 1823 Charles Alexis Boivin épousa Adélaïde Giguère, fille d'Ignace et de Julienne Pepin - Lachance.

A son titre nouvel du 22 mars 1826 (Bernier), Charles Boivin déclara posséder 1) vingt-deux perches de terre de front du fleuve à basse marée à la clôture de la grève, tenant au nord-est à Michel Racine et au sud-ouest à Etienne Simard; 2) douze perches de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, tenant au nord-est à Michel Racine et au sud-ouest à Jérôme Simard; 3) vingt-deux perches de front du chemin du Roi aux terres non concédées, tenant au nord-est à Michel Racine et au sud-ouest à Etienne Simard, lui appartenant partie de donation par Charles Boivin son oncle le 23 décembre (non le 28) 1821 (Ranvoyzé), partie d'échange avec Louis Boivin le 6 octobre 1822 (Ranvoyzé), et partie de succession de feu Marguerite Boivin sa mère.

A son titre nouvel de même jour (Bernier), Paul Giguère déclara posséder trois arpents et demi de front sur une lieue et demi de profondeur (dont un arpent dans la terre 90, du côté du sud-ouest), tenant au sud-ouest à Michel Racine (lequel avait deux perches un pied entre Charles Boivin et

Paul Giguère, dans la terre 89), et au nord-est à Jean Guérin dit Saint-Hilaire, par donation du 21 février 1811.

Le premier juillet 1842 (Ranvoyzé), Paul Giguère et Pélagie Morel son épouse donnèrent à leur fils Ignace un arpent sept perches et demie de terre de front faisant la moitié nord-est de leur terre de trois arpents et demi, ladite moitié joignant au sud-ouest aux donateurs et au nord-est à Jean Guérin dit St-Hilaire, avec une maison en pierre et autres bâtiments, la moitié de leurs biens meubles, les donateurs s'en réservant l'usufruit à charge de loger, nourrir et entretenir leur fils, sa femme et ses enfants, ledit usufruit pouvant être remplacé par une pension viagère si les donateurs le voulaient ainsi, tandis que le donataire devait payer la moitié des dettes des donateurs, montant à 3 000 livres ancien cours, et bâtir pour moitié, d'hui en six ans, s'il entre en jouissance de ladite moitié de terre, ou après, sur l'autre moitié de la terre que lesdits donateurs se proposent de donner sous peu à leur autre fils François-Xavier, la moitié d'une maison en pierre d'un étage de 24 pieds carrés français, dont les murs seront d'épaisseur et hauteur convenables, avec la moitié d'une bonne cheminée, les ouvertures nécessaires, couverture en planche d'épinette et bardeaux, et menuiserie suivant l'usage du lieu, de même bois, et aussi la moitié d'un bâtiment en bois de quarante pieds français de long sur vingt cinq pieds, même mesure, de large, couvert en paille". Cette moitié nord-est de la terre donnée à Ignace Giguère portera le numéro 199 au cadastre de 1879 et comprend le premier arpent de la terre 90. Ignace Giguère épousa Marie Guilmont, fille de Jean et de Marie Caron (terre 100), le 19 juillet 1842 à Sainte-Anne.

Le 25 septembre 1842 (Ranvoyzé), Paul Giguère et Pélagie Morel donnèrent la moitié sud-ouest de leur terre de trois arpents et demi de front à leur autre fils François-Xavier, soit dix-sept perches et demie tenant au sud-ouest à Charles Boivin et au nord-est à Ignace Giguère, sans maison ni bâtiments dessus construits, avec la moitié de leurs biens meubles, aux mêmes conditions d'usufruit ou de rente viagère que dans la donation faite audit Ignace le premier juillet 1842, et à charge de payer l'autre moitié des dettes des donateurs. Cette moitié sud-ouest de la terre des donateurs portera le numéro 202 au cadastre de 1879. François-Xavier Giguère épousa Marcelline Blouin, fille d'Etienne et de Julie Cauchon (terre 88), le 4 juillet 1854 à Sainte-Anne.

L'histoire des lots 202 et 199 sera continuée après celle du lot 204 correspondant à la terre de Charles Boivin.

La terre de Charles Boivin (lot 204)  
(partie sud-ouest de la terre 89)  
(deux arpents et demi de front)

Au terrier du Séminaire pour les années 1850-1858 Charles (Alexis) Boivin possédait deux arpents quatre perches douze pieds de front au lieu de vingt-deux perches qu'il avait à son titre nouvel de 1826. C'est que dans l'intervalle il avait acquis les deux perches un pied que Michel Racine possédait entre lui et Paul Giguère, par contrats du 29 octobre 1833 (Ranvoyzé), du 30 mai 1837 (Lelièvre) et du 3 juin 1835 (Lelièvre).

Le 7 février 1859 (Ranvoyzé), Charles-Alexis Boivin donna sa terre à son fils Louis-Théophile qui épousa, dès le lendemain, Elise Guilmont, fille de Jean et de Marie Caron (terre 100). Louis-Théophile Boivin s'endetta au point que sa terre dut être vendue par le shérif Charles Alleyne à la porte de l'église de Sainte-Anne le 31 août 1876, alors qu'elle fut adjugée pour 256

livres 5 chellns au notaire J.-D. Marcoux de Beauport. La terre, mesurant deux arpents quatre perches quinze pieds de front (on arrondira plus tard cette largeur pour celle de deux arpents et demi) sur une lieue et demie de profondeur, moins les neuf emplacements déjà vendus, joignait alors au sud-ouest à Etienne Simard (lot 218) et au nord-est à François-Xavier Giguère (202).

Le 28 juin 1878 (V.-W. Larue), le notaire Marcoux vendit sa terre de deux arpents et demi (comprenant les lots 204, 215 et 217), avec les bâtisses dessus construites, à François Savard, cultivateur de Saint-Hilarion, comté de Charlevoix, pour \$1 000. Celui-ci s'endetta à son tour envers l'honorable Sir Narcisse-Fortunat Belleau, conseil de la Reine, pour un montant de \$1 452.73, selon trois obligations consenties en 1878 et 1881, plus les intérêts. Ne pouvant les payer il donna sa terre en paiement à son créancier le 11 avril 1882 (V.-W. Larue), avec les bâtisses dessus construites, moins neuf emplacements vendus plus tôt.

Le 23 juin 1882 (Jean Côté), Narcisse-Fortunat Belleau vendit les lots 204, 215 et 217, mesurant vingt-quatre perches quinze pieds de front sur une lieue et demie de profondeur (moins les neuf emplacements), à Zéphirin Savard, cultivateur de Sainte-Anne, pour \$1 200.

Zéphirin Savard décéda le 31 juillet 1896. Par son testament du 22 novembre 1895 (Vézina), il laissait ses biens à son épouse, Marie-Louise Gravel. Le 15 octobre 1899 (Vézina), celle-ci les donna à Joseph Gagnon, son fils adoptif, mais elle s'en réservait l'usufruit. Ces biens comprenaient le lot 204 de deux arpents "et demi" de front sur la profondeur depuis le pied de la côte, à environ un demi-arpent au nord du chemin royal, jusqu'au trait carré du premier rang, avec les bâtisses dessus construites, joignant au sud-ouest à Narcisse Giguère (218) et au nord-est à Médéric Giguère (202), et un lopin de grève de deux arpents et demi de front sur la profondeur depuis la basse marée jusqu'à la clôture de la grève (lot 217). Ces biens lui appartenaient comme commune en biens avec son mari pour une moitié et comme légataire de son mari pour l'autre moitié.

Le 3 mai 1916 (Beaugard), Joseph Gagnon et Victoria Tremblay donnèrent leurs terres (lots 204 et 217) à leur fils Albani, avec les bâtisses, meubles, animaux et roulant, moins un emplacement qu'ils se réservaient au sud du chemin de fer. Cette donation comprenait aussi les lots 205 à 207 (petits emplacements du côté du nord-est du lot 204, au-dessus du chemin royal). Les donateurs se réservaient l'usufruit de leurs biens.

Le 22 avril 1917 (Beaugard), Albani Gagnon, cultivateur célibataire, vendit ces lots avec les bâtisses, roulant et animaux à Joseph Bolduc, forgeron, pour \$4 150. Le 14 mars 1918 (Beaugard), celui-ci les revendit pour \$6 000 à Joseph Maquis. Le lot 204 joignait alors au sud-ouest à Gaudiose Paré et au nord-est à Médéric Giguère. Le 8 juin 1922 (Beaugard), Joseph Maquis revendit les lots 204 à 207 et 217 moins les emplacements vendus antérieurement près du chemin royal, avec les bâtisses et roulant, pour le même prix, à Alphonse Giguère, cultivateur. Le 23 avril 1924 (Beaugard), Alphonse Giguère les revendit à Joseph Maquis pour \$4 000.

Le 3 octobre 1927 (Beaugard), Joseph Maquis, entrepreneur de chantiers, vendit à Médéric Desgagnés, cultivateur de l'île aux Coudres les lots 204 à 207 avec bâtisses et roulant, et la partie ouest du lot grève no 217, soit un arpent et demi de largeur, pour \$3 700. Le 23 septembre 1929 (Beaugard),

Médéric Desgagnés les revendit à Oscar St-Gelais, cultivateur de la Baie Saint-Paul, pour \$4 500.

Oscar St-Gelais décéda sans testament le 6 mars 1944 à 66 ans, laissant son épouse, Alice Potvin, qu'il avait épousée en 1903 à la Baie Saint-Paul, et six enfants. Le 2 novembre 1946 (Beauregard), ceux-ci cédèrent à leur mère leurs droits à la succession de leur père. Le 3 juillet 1948 (De La Bruère Fortier), Alice Potvin vendit à Edouard Coulombe, débardeur, de Bagotville, pour \$7 500, le lot 204 de deux arpents et demi de front depuis les emplacements près du chemin royal jusqu'au trait carré, joignant au sud-ouest à Hector Routhier (218) et au nord-est à Joseph Giguère (fils de Médéric: 202), ainsi que la partie ouest du lot 217, de la basse marée au boulevard Ste-Anne.

Le 19 mai 1950 (Fortier), Edouard Coulombe, cultivateur, revendit le lot 204 avec les bâtisses et roulant, moins les emplacements vendus, à François-Xavier Tremblay, cultivateur du Château-Richer, pour \$5 077.22, dont \$2 577.22 payables à l'Office du crédit agricole. François-Xavier Tremblay décéda le 23 avril 1962 sans testament. Il avait épousé Alice Bouchard en communauté de biens (contrat de mariage passé le 19 mars 1932 devant Thomas Simon, notaire à la Baie Saint-Paul). Le 26 février 1966 (Gérard Beauregard), Alice Bouchard déclara s'en tenir à sa moitié de communauté appartenant au défunt dans la partie nord du lot 204 à partir du chemin public, dit boulevard des Cultivateurs, jusqu'au trait carré du premier rang, tenant au sud-ouest à Louis-Joseph Fillion (218) et au nord-est à Joseph Giguère (202).

Le 9 avril 1966 (G. Beauregard), huit des douze enfants de F.-X. Tremblay (dont Françoise, épouse de Fernand Bourbeau dont il sera question plus loin), cédèrent à leur mère, Alice Bouchard, leurs droits à la succession de leur père dans le lot 204. Les quatre autres enfants lui cédèrent leurs droits le 3 avril 1973 (G. Beauregard).

Le 21 septembre 1977 (G. Beauregard), les douze héritiers déclarèrent que la description du lot 204, le 26 février 1966, aurait dû mentionner que ce lot était borné au sud non pas au boulevard des Cultivateurs, mais aux emplacements de Gérard St-Gelais et Théodore Simard, près du chemin royal (voir plus haut, le 3 juillet 1948), et que l'Hydro-Québec avait des droits dans les "écores" de la rivière aux Chiens.

Le 2 juin 1981 (Alain Bourget), Alice Bouchard, demeurant au 259 Côte Ste-Anne (ou boulevard des Cultivateurs), vendit à Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc., dont le président était son gendre, Fernand Bourbeau (lequel possédait depuis 1956 la terre voisine au nord-est: lot 202), la partie du lot 204 acquise par son mari d'Edouard Coulombe le 19 mai 1950. Le prix de vente était de \$27 208.34 et l'acquéreur occupait ce lot depuis le 27 mai 1980.

Comme on l'a vu précédemment, Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc., dont le siège social est au no 239A Côte Ste-Anne (voir terre 88, lot 221), fit cession de ses biens entre les mains des syndics Raymond, Chabot, Fafard & Gagnon le 15 décembre 1981 (bureau d'enregistrement, no B5806). Le 7 juillet 1983 (J.-Y. Simard), ceux-ci vendirent le lot 204, avec les lots 221, 218 et 202 qui suit, à Centre de production de plants forestiers de Québec Inc., pour \$131 500.



La terre de Paul Giguère, moitié sud-ouest, depuis 1826  
17 perches et demie de front: lot 202 du cadastre

On a vu plus haut que Paul Giguère et Pélagie Morel donnèrent la moitié sud-ouest de leur terre, soit dix-sept perches et demie de front sur une lieue et demie de profondeur, à leur fils François-Xavier, le 25 septembre 1842 (Ranvozé). Cette moitié joignait au sud-ouest à Charles-Alexis Boivin (lot 204) et au nord-est à Ignace Giguère (199) et correspond au lot 202 du cadastre.

Le 6 août 1888 (Vézina), Marcelline Blouin, alors veuve de François-Xavier Giguère (mariés le 4 juillet 1854), tant pour elle que pour ses enfants mineurs, donna sa terre à son fils majeur, Médéric Giguère, avec les bâtisses, meubles, animaux et roulant, moins les emplacements déjà vendus à Basébe Simard et Alfred Giguère, tout en s'en réservant l'usufruit. Le donataire devait garder avec lui ses frères et soeurs et donner \$5 à chacun d'eux (sauf Alfred et Amélie qui avaient déjà reçu plus que leur part), après le décès de la donatrice.

Le 5 août 1925 (Beauregard), François Giguère, cordonnier, céda à son frère Médéric ses droits dans la succession de leur père, décédé sans testament. En retour Médéric lui céda deux emplacements, dont l'un entre le chemin de fer et le chemin royal, de 48 pieds de front.

Le 12 septembre 1937 (Beauregard), Médéric Giguère et Angéline Paré sa femme (fille de Cyrille et d'Odille Michel), qu'il avait épousée le 27 septembre 1892, donnèrent leur terre (lot 202) à leur fils Joseph Giguère, avec les bâtisses, roulant et meubles, joignant Oscar St-Gelais au sud-ouest (204) et Alphonse Paré au nord-est (199), ainsi que le lot 233 de la clôture de la grève au chemin royal. Les donateurs s'en réservaient l'usufruit. Le donataire devait payer \$500 à son frère Maurice et \$500 à sa soeur Jeannette, après le décès des donateurs, et \$50 à chacune de ses soeurs Jeanne, Joséphine et Marie. Si le donataire décédait marié, les donateurs auraient droit de résilier la présente donation en donnant à son épouse survivante la somme de \$1 000 pour tous droits.

Joseph Giguère épousa Marguerite Blouin, fille d'Arthur et d'Anna Racine, le 26 décembre 1940 à Sainte-Anne. Il décéda le 21 mars 1956 à 50 ans. Son contrat de mariage en séparation de biens, passé le 19 décembre 1940 (Beauregard), contenait une clause testamentaire en faveur du conjoint survivant. Le 20 août 1956 (Maurice Delage), Marguerite Blouin, veuve de Joseph Giguère, vendit sa terre (lot 202) de dix-sept perches (et demie) de front sur quatre milles et un quart de profondeur depuis le trait carré du Village de Sainte-Anne jusqu'au trait carré du premier rang, à Fernand Bourbeau, cultivateur, pour \$12 500, y compris la maison, grange, animaux et roulant. La terre joignait alors au sud-ouest à René St-Gelais et à F.-X Tremblay, et au nord-est à Alphonse Paré. Fernand Bourbeau, fils de Gérard et de Rosanna Déry, épousa Françoise Tremblay, fille de François-Xavier et d'Alice Bouchard (voir plus haut, lot 204), le 2 mars 1957 à Sainte-Anne.

Le 8 décembre 1966 (André Cossette), Fernand Bourbeau, demeurant à Charlesbourg, céda à Gérard Bourbeau & Fils Inc. la partie du lot 202 comprise entre la rivière aux Chiens et le trait carré du premier rang. Le 16 janvier 1971 (Cossette), Gérard Bourbeau & Fils Inc. rétrocédait ce lot à Fernand Bourbeau. Le premier mai 1968 (Paul Beauregard), Fernand Bourbeau,

paysagiste et cultivateur, vendait à l'Institut des Ancelles de Jésus-Marie, pour \$16 000, la partie du lot 202, de dix-sept perches de front sur la profondeur depuis le boulevard des cultivateurs au sud jusqu'à la rivière aux Chiens au nord, avec la maison (269 Côte Ste-Anne ou boulevard des Cultivateurs) et autres bâtisses dessus construites.

Le 19 avril 1975 (J.-Y. Simard), l'Institut des Ancelles de Jésus-Marie Inc. revendait cette partie du lot 202 à Jean Corriveau, soudeur, avec la maison etc, pour \$37 500. Le 21 avril 1982 (Alain Bourget), Jean Corriveau la revendit à Denise Rousseau pour \$ 39 821.14.

Le 2 juin 1981 (A. Bourget), Fernand Bourbeau, pépiniériste, vendait à Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc. dont il était le président, la partie du lot 202 qui lui restait, soit celle qui était comprise entre la rivière aux Chiens et le trait carré du premier rang, plus la partie du même lot comprise entre le boulevard des Cultivateurs (ou chemin public Côte Ste-Anne) au nord-ouest et le sommet de la falaise au sud-est, avec bâtisses, pour \$30 000.

Comme on l'a vu précédemment, Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc. fit cession de ses biens le 15 décembre 1981. Le 7 juillet 1983 (J.-Y. Simard), les syndic vendirent les parties ci-dessus décrites du lot 202, avec les lots (ou parties des lots) 204, 218 et 221 dont il a déjà été question, à Centre de production de plants forestiers de Québec Inc., pour \$131 500.

Cette compagnie possédait maintenant huit arpents et deux perches de terre de largeur, dont six arpents et demi depuis le boulevard des cultivateurs (lots 221, 218 et 204) et dix-sept perches au nord de la rivière aux Chiens (202), correspondant aux terres originales no 88 et 89 (moins sept perches et demie dans la terre 89 comprises dans le lot 199 qui suit);

lot 221	22 perches) - 88
lot 218	18 perches)
lot 204	24 perches 12 pieds) - 89
lot 202	<u>17 perches 9 pieds)</u> 81 perches 21 pieds
	<u>ou 8 arpents 2 perches 3 pieds</u>

Quant au Groupement agro-forestier et touristique de Montmorency Inc., il possédait depuis 1983 la moitié sud-ouest du lot 222, correspondant à la moitié sud-ouest de la terre 89

La terre de Paul GIGUÈRE, moitié nord-est, depuis 1826  
17 perches et demie de front: lot 199 du cadastre  
dont un arpent dans la terre 90

On a vu plus haut que Paul Giguère avait donné cette moitié de sa terre à son fils Ignace qui épousa Marie Guimont le 19 juillet 1842. Le 17 octobre 1878 (J.-D. Marcoux), Ignace Giguère vendit cette terre à Victoire Fradet, épouse séparée de biens de Pierre Dumontier, bourgeois de Beauport, pour demeurer quitte envers ladite acquéreuse de la part étant la moitié en capitaux et intérêts qu'il lui devait comme légataire de feu Alexis Derousselle, rentier de Beauport, en vertu d'obligations consenties par ledit vendeur audit Derousselle le 22 juillet 1879 (G. Guay), le 4 mars 1870 (Guay) et le 7 avril 1874 (Marcoux). Cette terre (lot 199) était alors bornée au sud-ouest par François-Xavier Giguère (202) et au nord-est par Louis Giguère

(lot 197 dans la terre 90). Le 11 mars 1880 (Marcoux), Victoire Pradet la revendit à Prisque Paré, fils de Jean-Marie et de Marie Simard, avec la maison et autres bâtiments, pour \$1 100.

Le 15 novembre 1882 (Vézina), Prisque Paré (voir terre 85), et Olive Légaré sa deuxième femme qu'il avait épousée le 24 août 1859 (il avait d'abord épousé Magdeleine Racine en 1829), donnèrent leur terre à leur fils Joseph-Eustache Paré, avec la maison, roulant, meubles et animaux, moins les emplacements vendus à Joseph Charland et à François Simard. Les donateurs s'en réservaient l'usufruit, à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants. Joseph-Eustache Paré épousa Emélie Gagnon au Château-Richer le 28 octobre 1890.

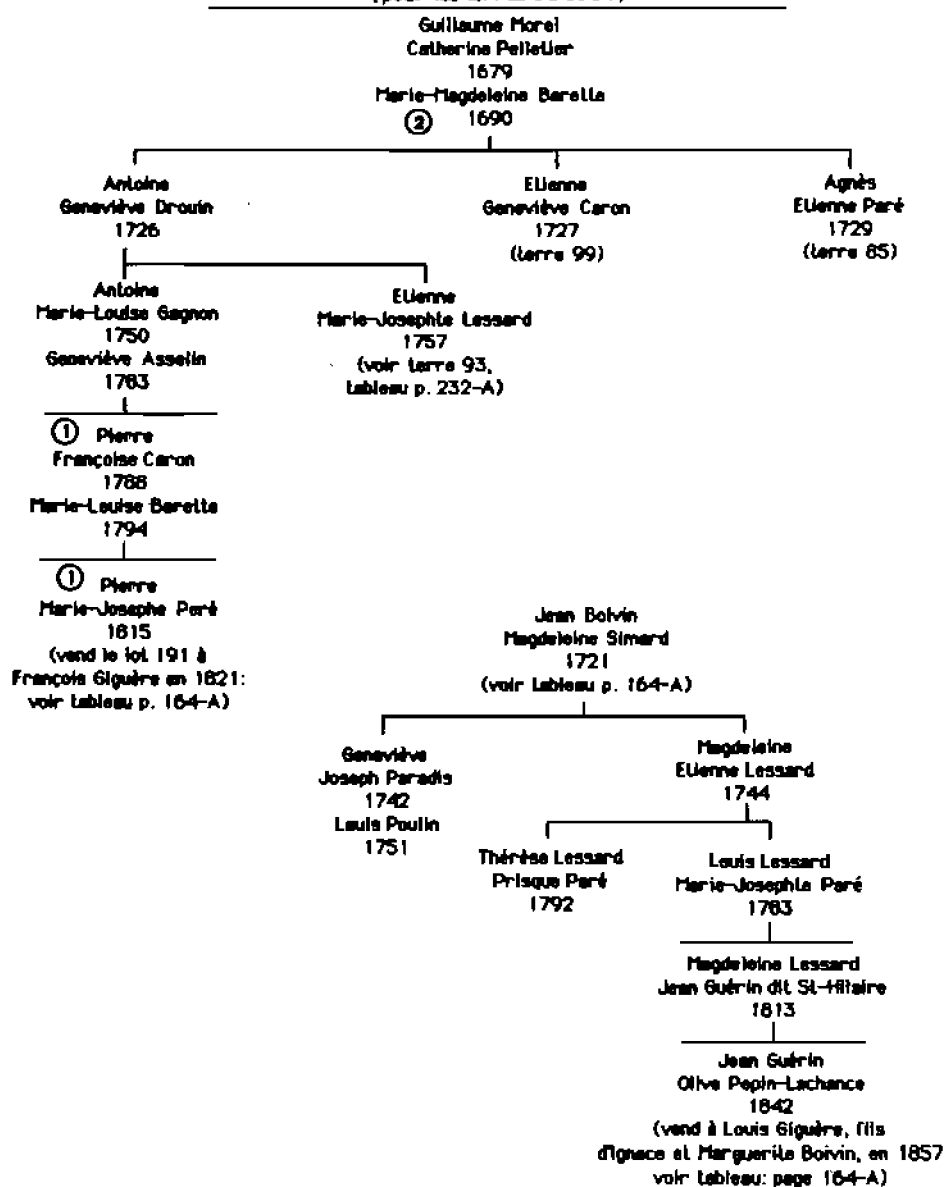
Le 27 mars 1937 (Paul Beauregard), Joseph-Eustache Paré et Emélie Gagnon donnèrent leur terre à leur fils Alphonse, avec les bâtisses, meubles et roulant, moins un emplacement près du chemin royal et un lot de grève de dix-huit perches de front sur huit arpents de profondeur. Le donataire devait garder les donateurs avec lui et payer leurs dettes. Le lot 199 était alors borné au sud-ouest par Médéric Giguère (202) et au nord-est par Irénée Gaudreault (197). Alphonse Paré épousa Anna Bilodeau à Sainte-Anne le 2 octobre 1918. Il décéda le 16 avril 1973. Par son testament du 18 mai 1971 (G. Beauregard), il légua 1) à son fils Paul-Etienne la partie du lot 199 à partir de la rue dite Côte Ste-Anne (ou boulevard des cultivateurs) jusqu'au trait carré du premier rang, avec la maison et dépendances; 2) à son autre fils, Charles-Henri la partie du même lot depuis ladite Côte Ste-Anne au nord jusqu'aux emplacements en bordure du chemin royal, au sud.

Paul-Etienne Paré décéda célibataire le premier avril 1984 à 60 ans. Par son testament du 16 août 1977 (Gérard Beauregard), il légua ses biens en parts égales à sa soeur Georgette et à ses frères Charles-Henri et Paul-Eustache, mais celui-ci décéda avant lui le 21 octobre 1981, aussi célibataire. Les biens de Paul-Etienne échurent donc par dévolution à Charles-Henri et à Georgette, veuve de Lucien Goulet, "en parts égales".

Le 20 novembre 1984 (Gérard Beauregard), Charles-Henri Paré, qui avait épousé Pauline St-Hilaire le 3 octobre 1959 à Sainte-Anne et qui demeurait au 9543 de l'avenue Royale, vendit à Roch Guillot, agriculteur du Château-Richer, pour \$50 000, le lot 199, de la Côte Ste-Anne au trait carré, avec la maison (275 Côte Ste-Anne) et toutes les autres bâtisses dessus construites, moins les emplacements déjà vendus, dont celui de Béatrice Côté Bergeron, d'un arpent de front depuis la rivière aux Chiens au sud jusqu'à un arpent au nord de la chute supérieure qui s'y trouve. Cette vente était faite par Charles-Henri Paré à titre d'exécuteur testamentaire de Paul-Etienne Paré, sans mention de la part de sa soeur Georgette.

Tableau généalogique sommaire des familles Morel et Boivin  
(pour les terres 90 et 91)

180 A





LES TERRES DE GEORGES PELLETIER ET GUILLAUME MOREL (90-91)

1- Terre 90 - 3 arpents de front

Jean de Lauson concéda cette terre à Georges Pelletier le 31 janvier 1655 (ASQ). D'après ce titre ces trois arpents joignaient d'un côté à Robert Foubert et de l'autre à Claude Poulin, ce qui impliquerait que Georges Pelletier aurait eu la terre suivante, puisque son voisin au nord-est était Claude Poulin (terre 92), et Robert Foubert aurait eu la terre 90. En fait, comme le prouvent tous les actes subséquents, la terre de Georges Pelletier joignait au nord-est à celle de Robert Foubert (91) et au sud-ouest à celle de Pierre Bolvin (89). Georges Pelletier, Robert Foubert et son frère Philippe s'étaient mariés en France et arrivèrent au Canada avant 1655 sans leurs épouses qu'ils firent venir en 1656: voir terre 91, acte du 28 septembre 1655, où il est dit que la femme du nommé Georges Pelletier (Catherine Vanier) demeurait au Pollet de Dieppe. A Québec, le 28 juin 1657, fut baptisé leur fils Claude, le futur frère Didace, récollet. Georges Pelletier fut confirmé au Château-Richer, le 2 février 1660; il y est dit originaire de l'archevêché de Rouen. Il avait 42 ans au recensement de 1666 et sa femme 43. Le 2 septembre 1675 (Duquet), leur fille Magdeleine, baptisée à Québec le 18 octobre 1658, passa son contrat de mariage avec Nicolas Cliche, serrurier à Québec. Elle l'épousa à Sainte-Anne le 13 octobre 1675. Le 30 octobre 1679 (Auber), leur autre fille, Catherine, baptisée au Château-Richer le 24 février 1661, passa son contrat de mariage avec Guillaume Morel, fils de Guillaume et de Jeanne Mathieu, de la paroisse de Saint-Laurent à Paris, et elle l'épousa le même jour à Sainte-Anne.

La première mention qu'on trouve de Guillaume Morel dans les archives est un contrat qu'il passa avec François Sauvin pour défricher la terre de ce dernier à Sainte-Anne (83), le 4 juin 1674 (Duquet). Il était alors "travaillant" à l'île d'Orléans, chez David Asseline. Le 8 février 1675 (Becquet), il prit à bail la terre de François Sauvin pour trois ans. Il fut procureur fiscal de la seigneurie de Beaupré de 1690 à 1712 et fut inhumé à Sainte-Anne le 20 janvier 1725. Après leur mariage Guillaume Morel et Catherine Pelletier devaient demeurer chez Georges Pelletier dont ils prirent la terre à ferme, ainsi que le mentionne un acte de 1706 dont il sera question plus loin.

Le 7 septembre 1682 (Duquet) Nicolas Cliche donna à Georges Pelletier une quittance de 200 livres que celui-ci lui avait données en avancement d'hoirie à son mariage avec Magdeleine Pelletier. Le 28 février 1685 (Rageot), Nicolas Cliche passa une obligation à Guillaume Morel pour 200 livres que ce dernier promettait de payer pour lui et en son acquit à Charles Aubert de La Chenaye "dans cette semaine". Nicolas Cliche promettait de lui rembourser cette somme la moitié à la Toussaint prochaine et l'autre moitié à la Toussaint de l'année suivante et affectait en garantie dudit paiement tout ce qui pourrait lui appartenir de la succession de défunte Catherine Vanier sa belle-mère, décédée en mars 1684 (sép. le 18 à Sainte-Anne).

Le 27 mars 1685 (Rageot), Georges Pelletier, veuf de Catherine Vanier, Nicolas Cliche et Guillaume Morel firent les accords suivants: Guillaume Morel s'obligeait d'ensemencer et cultiver la moitié de l'habitation à lui et audit Cliche appartenant et à eux échue par le décès de leur belle-mère, "à toute moitié pour la présente année en ce qui appartient audit Cliche". Un inventaire sous seing privé, annexé à cet acte du 27 mars 1685, avait été fait des biens de la communauté le 25 février 1685, suivi d'un partage des grains. La terre et les bâtiments étaient estimés à 700 livres. Il y avait

une maison close de madriers de bois blanc de 18 pieds de long sur 16 de large. Quant aux meubles et bestiaux, évalués à 231 livres, Guillaume Morel en prit pour 200 livres à lui dues en vertu de son contrat de mariage, et 31 livres pour les dettes de la communauté qu'il avait acquittées.

Le 17 juillet 1685 (Rageot), Nicolas Cliche vendit à Guillaume Morel, pour 175 livres, sa part représentant "le quart par indivis" de la terre de trois arpents de largeur, joignant alors d'un côté à Pierre Boivin (89) et de l'autre à Antoine Baillon, gérant d'affaires de Mgr de Laval, qui venait d'acquérir pour le Séminaire de Québec, le 2 juillet 1685, la terre de Robert Foubert (91). Le 16 février 1686 (Jacob), le Séminaire de Québec céda la terre de Robert Foubert à Guillaume Morel, en échange d'une autre terre que ce dernier avait acquise à Saint-Joachim (121) (voir le détail de cette transaction à la terre 91).

Le 23 avril 1687 (Jacob), eut lieu le partage de la terre de Georges Pelletier. Elle fut divisée en deux lots d'un arpent et demi chacun: sur le premier, joignant Pierre Boivin au sud-ouest, se trouvait une petite grange et sur le second, joignant Guillaume Morel au nord-est (terre 91), une autre grange et deux étables estimées en tout à 250 livres. Ce second lot est resté à Georges Pelletier, "par le choix qui luy en a esté donné par ledit Guillaume Morel", qui a "accepté" le premier lot à condition que Georges Pelletier lui payât, tant pour lui que pour Nicolas Cliche, la somme de 125 livres faisant moitié des 250 livres que valaient les bâtiments.

Le 14 novembre 1689 (Archives de Sainte-Anne, expédition au carton de la terre de Georges Pelletier, document no 1828), Georges Pelletier déclara devant le notaire Jacob (dont la minute originale est disparue), venu à cette fin "en la maison dudit Georges Pelletier", en présence de Jean Cochon et d'Etienne Lessard pris pour témoins, "que tous les bestiaux et meubles qui sont de présent dans la maison sont et appartiennent à Guillaume Morel son gendre comme partye d'iceux lui (ayant) esté donnés et cédés par ses cohéritiers à la succession de laditte deffuncte Catherine Vannier, suivant l'inventaire et partages qui en auroit esté fait après le décès de laditte Vannier, et le surplus desdits meubles et bestiaux provenant du gain et travail dudit Guillaume Morel, voullant et consentant ledit Georges Pelletier qu'après son décès ledit Guillaume Morel jouisse prenne et enlève lesdits meubles comme de choses à luy appartenantes au moyen des présentes desclarations".

Le 17 juillet 1690 (Jacob), Guillaume Morel fit faire l'inventaire des biens ayant fait partie de sa communauté avec feu Catherine Pelletier son épouse, décédée à l'Hotel-Dieu de Québec le 21 mai 1690, pour le bénéfice des quatre enfants qu'il avait eus d'elle: Françoise, Anne, Noël et Marie-Joséphe. Il avait alors la moitié de la terre 90 et la terre 91, soit quatre arpents et demi de front, et 40 arpents en superficie en valeur. Les bâtiments ne sont pas mentionnés. Le même jour (Jacob), Guillaume Morel passa un autre contrat de mariage avec Marie Magdeleine Barette, fille de Jean et de Jeanne Bitouzel (terres 99 et 101), qu'il épousa à Sainte-Anne le 24 juillet 1690.

Le 23 février 1693 (Archives de Sainte-Anne, terre de G. Pelletier, document no 1830), Guillaume Morel présenta une requête au juge bailli de Beaupré (Etienne Jacob), pour que Georges Pelletier lui payât les 125 livres qu'il lui devait en vertu du partage de 1687. Le 9 mars 1693 (*ibid.*, no 1832), Georges Pelletier comparut pour dire qu'il ne pouvait payer cette

somme, mais il offrit d'en payer l'intérêt après son décès seulement, avec le principal. Le Juge accepta cette offre.

Le 14 avril 1698 (*ibid.*, no 1833), Guillaume Morel obtint un défaut contre Georges Pelletier qu'il avait fait assigner au baillage de Beaupré pour lui faire payer cinq années d'arrérages de la rente des 125 livres de principal qu'il lui devait, soit 31 livres 10 sols à raison de 6 livres 5 sols par année. Le Juge condamna Georges Pelletier à payer lesdits arrérages, sans tenir compte de la sentence du 9 mars 1693. L'huissier Guillaume Maroist signifia cette sentence à Georges Pelletier le 18 avril 1698. Celui-ci lui répondit qu'il ne pouvait présentement payer cette somme de 31 livres 10 sols, consentant comme il a fait ci-devant, que le tout "soit payé sur ce qu'il laissera de bien après sa mort". Guillaume Morel était sans doute pressé par ses créanciers. Ainsi, le 14 mars 1698 (Chambalon), il signait une obligation de 235 livres 4 sols 8 deniers à Joseph Riverin, marchand de Québec, "pour le reste et solde du compte des marchandises à luy vendues et livrées". Cette somme ne put être payée que le 17 août 1714 "par les mains du Sieur Charles Gariépi", gendre de Guillaume Morel (quittance à la suite de ladite obligation). Charles Gariépy, veuf de Marie-Anne Cloutier (terres 51-52 du Château-Richer), s'était remarié en secondes noces avec Anne Morel, le 10 février 1710, après avoir passé un contrat de mariage avec elle la veille (Jacob).

Georges Pelletier passa les huit ou neuf dernières années de sa vie au couvent des Récollets à Québec, où avait vécu son fils unique Claude (le frère Didace, né en 1657 et mort en 1699). Un acte du 22 novembre 1706 (Genaple) mentionne en effet que Georges Pelletier résidait depuis huit ou neuf ans "au couvent des Récollets de cette ville", où il était alors malade au lit. Ayant mandé le notaire Genaple, il donna une quittance générale à son gendre Guillaume Morel qui "a toujours tenu de luy à titre de ferme la terre et habitation qui luy appartient en ladite paroisse de Sainte-Anne depuis dix huit ans ou environ (soit depuis son mariage en octobre 1679), à raison de huit minots de bled par an". Georges Pelletier dut mourir peu après et, le 8 mars 1708, une ordonnance de l'intendant Raudot prescrivit le partage de sa terre. Le texte de cette ordonnance se trouve aux Archives de Sainte-Anne, carton de la terre de G. Pelletier, document no 1837.

Guillaume Morel fit alors venir devant l'Intendant Raudot Nicolas Denis, tuteur des enfants mineurs de feu Nicolas Cliche et de Magdeleine Pelletier (qui s'était remariée à Québec, le 13 novembre 1690, avec Pierre Millier et qui était décédée en décembre 1701), "pour voir dire et ordonner que partage sera fait d'un arpent et demy de terre appartenant à deffunt George Pelletier (depuis le partage du 23 avril 1687), faisant moitié d'une habitation size à Beaupré paroisse de Ste-Anne dont il en appartient moitié dans ladite moitié aux enfans dudit Morel et l'autre moitié au enfans de Nicolas Cliche et de Madelaine Pelletier, ledit Denis tant en son nom que comme tuteur desdits enfans, ledit Morel demandant aussy que ledit Denis soit condamné auxdites qualitez de luy payer la somme de 125 livres qui luy est due par ledit deffunt Georges Pelletier pour une soute de partage et les intérêts de ladite somme à compter du 9<sup>ème</sup> mars 1693, jour de la sentence qui en ordonna la condamnation, ledit Denis nous ayant dit qu'il est prest de procéder audit partage et qu'il consent de payer ladite somme de 125 livres ensemble les intérêts dudit jour, et moitié des rentes seigneuriales qui sont dues, à la charge par ledit Morel de tenir compte de celles qu'il doit du tems qu'il a jouy de ladite moitié d'habitation, et à la charge aussi que ledit Morel prendra ce qui luy est dû sur ce qu'il reviendra à ses mineurs dans la moitié de ladite habitation dont estimation sera faite par les arbitres dont ils conviendront, et en cas que



l'estimation n'aille point au dessus de ce qui est dû audit Morel, qu'elle luy restera pour son dû, à quoy ayant égard, veu le partage mentionné cy dessus du 23ème avril 1687, la sentence obtenue par ledit Morel du 9ème mars 1693, tout veu et considéré, Nous ordonnons que partage sera fait de la moitié de l'habitation dont est question entre lesdits morel et Denis au nom qu'il procède par Noël Gagnon dont les parties sont convenues et auquel partage ledit Denis consent qu'il soit même procédé en son absence, et que sur la part qui viendra aux mineurs dudit Denis ledit Morel sera payé de la somme de 62 livres 10 sols faisant moitié de celle de 125 livres qui luy est due par ledit deffunt Pelletier de la soute de partage, ensemble des intérêts de ladite somme depuis ledit jour 9ème mars 1693...".

Le partage de la moitié de la terre de feu Georges Pelletier, ainsi ordonné par Raudot, eut lieu le 29 mai 1708 au bailliage de Beaupré (ANQ, Collection de pièces judiciaires et notariales, no 2276, liasse 57). Le procès-verbal est écrit par Guillaume Maroist, greffier, et signé par Noël Gagnon qui partagea ladite moitié de terre, savoir la moitié pour les enfants mineurs de Nicolas Cliche et l'autre moitié pour ceux de Guillaume Morel et de défunte Catherine Pelletier. Il en fit deux lots de sept perches et demie de front chacun. Le premier, du côté du nord-est, échut aux mineurs de Guillaume Morel et le second, du côté du sud-ouest, "joignant les terres dudit Sieur Morel et de sesdits enfans" (l'autre moitié de la terre 90 échue à Guillaume Morel au partage du 23 avril 1687), échut aux enfants mineurs de feu Nicolas Cliche. La part de ces derniers fut évaluée à 100 livres, tout comme l'autre part, "n'y ayant dessus que environ que deux arpens de terre en valeur qui sont un peu bonne et tout le reste de nulle valeur, ne produisant pas mesme de herbages propre à faire paturer les bestiaux". Au bas de cet acte l'intendant Raudot valida le partage ainsi effectué, "comme s'il avait été fait en justice".

Parmi les papiers de la terre de Georges Pelletier et Guillaume Morel qui se trouvent maintenant aux Archives de Sainte-Anne, a été conservé un document portant le numéro 1838 rédigé par Guillaume Morel lui-même à une date inconnue, dans lequel il relate ce qui s'est passé dans les dernières années de Georges Pelletier et après sa mort: "par le décès de laditte Catherine Vannier et ayant laissé trois enfans sçavoir Claude Pelletier dit frère Didace très dévot Religieux de l'Ordre de Saint-François établi à Québec et mort en odeur de sainteté l'an 1699 le 21 février, deux filles sçavoir Marie Magdeleine et Catherine Pelletier, la première femme de Maître Nicolas Cliche maître serrurier à Québec, la seconde de Guillaume Morel habitant demeurant en la seigneurie de Beaupré paroisse de Ste-Anne"... (suit le partage de la terre 90): "Dans trois arpants il y a 30 perches, la moitié est 15 perches à partager entre lesdits Cliche et Morel dont il leur appartient à chacun 7 perches et demie échu à Cliche qu'il a vendu à Morel par contrat (le 17 Juillet 1685), 7 perches et demie échues à Morel. Il reste donc encort 15 perches au père Georges, mais après son décès ont été partagé sçavoir 7 perches et demie à Cliche obéré et 7 perches et demie à Morel. Les 7 perches et demie venant du père Georges échues à Cliche sont obéré pour debtes sçavoir que le partage qui fut fait de la terre dudit Pelletier tous les bâtiments se trouve sur son lot qui estoient estimés à 250 livres dont moitié appartenoit à Morel qui estoit la somme de 125 livres, ledit Morel n'ayant point esté payé de ladite somme a fait condamner ledit Pelletier son beau père par sentence à payer le total ou en payer l'inttérat qui a couru plusieurs années ce qui a grosy la somme, les héritiers Cliche demandant leurs parts ils ont trouvé que la dette surpassoit le valeur de la terre, vu que la terre est fort ingrate n'estant que du sable, ce qui a esté réglé par ordonnance de Monsieur Raudot

pour lors Intendant en ce pays". (Jacques Raudot quitta le Canada en novembre 1710).

La section suivante du document no 1838 concerne "Les Cliches représentant leur mère". "Nicolas Cliche père a vendu à Morel 7 perches et demie de terre à luy échue à cause de Marie Magdelaine sa femme et elle présente provenant de la suscession de sa mère que Morel paya par l'avis et le conseil du très dévot frère Didace ce à quoi ledit Morel ne songeoit point et mesme ledit frère Didace estoit venu luy même avec ledit Cliche pour demandé à son père de luy aydé à le débarassé de Monsieur La Chenay qui avait tout fait seziere ché luy pour rente de deux mil deux cens livres ou environ et cela cétoit pour la seconde foy quoy que les RR Père Récolet y urs (eurent) fait tous leur possible pour en arester le cours, ne l'ayant peut (pu) lesdits RR Pères envoler (envoyèrent) le frère avec Cliche pour chercher un secourt, son père ne l'ayant pas même trouvé dans toute la ville à cause de la mauvaise conduite dudit Cliche sur la boisson, et même le bon homme son beau père ne peut songer de luy faire une réprimande et même un (?), ce que ledit frère s'adressa à moy Morel, disant que je fut trouver Monsieur Soumande pour m'aydé, ce qui fut fait mes (mais) mondit Sieur Soumande ne répondit rien sur la demande que luy fit le bon frère, moy voyant cette... (?) je m'obligé à Monsieur Soumande pour la somme de deux cens dix livres que mondit (Soumande) paya à Monsieur de La Chenay que j'ay payé de..." (le reste est illisible). Suit un tableau du partage des terres 90 et 91 entre Guillaume Morel et ses enfants, dont il sera question plus loin.

Le 6 juin 1708 (Archives de Ste-Anne, document no 1840), Guillaume Morel s'était présenté devant l'intendant Raudot (peu après le partage du 29 mai 1708 ci-dessus) et obtint de lui une ordonnance à l'effet que "les sept perches et demie de terre eschue aux mineurs Cliche estimée à la somme de 100 livres apartiendront et demeureront en propriété audit Morel et à sesdits mineurs chacun suivant la part et portion qu'ils ont dans ladite somme de 108 livres 12 sols 6 deniers (qui comprenait la moitié de la soulte de 125 livres, ou 62 livres 10 sols, et 46 livres 2 sols 6 deniers pour quinze années d'intérêt de ladite somme échue depuis le 9 mars 1693), moyennant quoy lesdits mineurs Cliche demeurent bien et valablement déchargé de ce qu'ils doivent audit Morel audit nom en qualité d'héritiers dudit Georges Pelletier leur ayeul, ledit Morel leur remettant le surplus de ce qu'ils peuvent devoir de ladite somme et mesme se chargeant de payer les anciennes rentes dues au seigneur". Après s'être ainsi fait adjuger les sept perches et demie des enfants Cliche, Guillaume Morel avait maintenant la totalité des terres 90 et 91, soit six arpents de largeur.

De son premier mariage avec Catherine Pelletier Guillaume Morel avait eu quatre enfants dont l'un, Noël, mourut au début de janvier 1709. Françoise, l'aînée, avait épousé Louis Tremblay, veuf de Marie Perron, habitant de la Petite Rivière St-François-Xavier, le 19 juillet 1706 (contrat de mariage devant Jacob le 17 juillet). Anne avait épousé Charles Gariépy le 10 février 1710 (contrat la veille devant Jacob). Marie-Joséphé épousa Joseph Savard, de la Petite Rivière St-François, le 27 juillet 1711 (contrat le 26 - Jacob). De son deuxième mariage avec Marie-Magdeleine Barette, en 1690, Guillaume Morel eut les enfants suivants:

Jean, qui épousa Marguerite Gariépy, fille de Charles, le 21 fév. 1718  
Thérèse - sép. le 25. 1. 1725  
Antoine - ép. Geneviève Drouin le 22 octobre 1726  
Timothée - sép. 13. 1. 1725  
Angélique - sép. 28. 2. 1712

Agnès - ép. Etienne Paré le 3 octobre 1729  
Etienne - ép. Geneviève Caron le 30 septembre 1727  
Geneviève - sép. le 14. 9. 1714  
Guillaume - sép. le 10. 1. 1736  
Anne-Marguerite - sep. le 21. 2. 1725.

On remarquera qu'en Janvier et février 1725 moururent Guillaume Morel (sép. le 20 janvier) et trois de ses enfants.

Le 14 octobre 1714 (La Cellière) eut lieu le partage des deux terres de Guillaume Morel (90 et 91) entre lui et ses trois filles nées de son premier mariage avec Catherine Pelletier. A cette fin il se présenta avec ses gendres: Louis Tremblay, Charles Gariépy et Joseph Savard, ces derniers au nom de leurs épouses, héritières de leur mère. Guillaume Morel expliqua au notaire qu'il avait deux terres à Sainte-Anne, "attendant et contiguës l'une provenant de la succession de feu Georges Pelletier, consistant en trois arpent de front sur lieue et demie de proffondeur joignant au sud-ouest à la terre et habitation des représtens Pierre Bolvin (89), et au nord est l'autre habitation dudit Morel joignant les héritiers de feu Martin Poulin (92), dans laquelle habitation provenant dudit feu George (Pelletier) lesdits Tremblay, Gariépy et Savard ont la moitié à cause de la succession de ladite deffuncte Pelletier leur mère à cause de ses propres, et l'autre moitié ayant appartenu à deffuncte Marie Magdeleine Peltier qui avoit épousé deffunct Nicolas Cliche vivant serrurier en cette ville, de laquelle ledit Sieur Morel l'a acquise et par conséquent est devenue un conquest de sa communauté dans lequel lesdits sus nommés ont la moitié à cause de la succession à eux eschue par le decez de la dite deffuncte leur mère, de sorte qu'ils ont entre eux trois les trois quars de ladite habitation et ledit Sieur Morel un quard, mais à cause de la succession dudit feu George qui avoit la moitié de ladite habitation et par conséquent la moitié de cette moitié appartenoit aux mineurs dudit feu Cliche parce que Marie Madelenne Pelletier leur mère estoit fille et héritière dudit feu George, et que ledit Sieur Morel a acquis le quard du total à eux appartenant dans le total de ladite habitation depuis qu'il a contracté une seconde communauté avec honnête femme Madelenne Barette ledit quard luy appartient, et dans l'autre quard qu'il a acquis dudit feu Cliche et sa femme ledit Sieur Morel y a la moitié qui est un huitiesme, de sorte qu'il appartient en tout sur cette dite habitation audit Sieur Morel onze perches quatre pieds six pouces et auxdits trois enfans dix huit perches et demie quatre pieds six pouces; et à l'égard de l'autre habitation consistant pareillement en trois arpends de terre de front sur pareille proffondeur ledit Sieur Morel en a la moitié comme estant de sa communauté avec ladite deffuncte Pelletier sa femme et lesdits enfans l'autre moitié à cause de la succession d'icelle dite Pelletier leur mère".

Ayant ainsi déterminé les droits de chacun dans ces deux terres, celles-ci furent partagées comme suit: "Audit Sieur Morel appartiendra un arpent et demy de terre de front... faisant moitié de ladite habitation (91) ... à prendre au nord est joignant lesdits héritiers dudit feu Martin Poulin en remontant au sudoiest... et à l'égard des onze perches quatre pieds six pouces qui reviennent audit Sieur Morel sur l'autre habitation (90) provenant de son conquest de ladite Pelletier sa belle soeur et dit Cliche, les parties sont convenues par le présent partage et par forme d'échange que ledit Sieur Morel les prendra ensuite de sa moitié ci-dessus y joignant et contiguë, ainsy tout le terrain à luy appartenant sera joint en un et le surplus appartenant auxdits sus nommez se trouvera aussi joint et contigu nonobectant l'accord fait entre les parties devant Monsieur Raudot lors intendat en ce paye".

Après la mention des témoins mais avant les signatures se trouve le renvoi suivant: "Et lesdits Sieurs Gariépy Tramblé et Savard ont entre eux fait les partages des trente trois perches et demie quatre pieds six pouces qui leur appartiennent qui se montent à chacun onze perches quatre pieds six pouces pour lesquels partages a esté fait trois billets égaux dans l'un desquels est escrit premier lot à commencer au nordest joignant ledit Sieur Morel le second deuxième lot suivant et le troisième lot ensuite qui joindra au sudouest audit Pierre Bolvin (89), et ayant esté roullés mellez mis dans un chapeau et tirez par Joseph Montmellian cleric et le premier lot de ladite quantité de onze perches quatre pieds six pouces est eschu audit Tramblé, le deuxième de pareille quantité suivant est eschu audit Gariépy et le troisième ensuivant est eschu audit Savard".

	<u>G. Morel</u>	<u>Les 3 enfants</u>	<u>Total</u>
Terre 90:	11 per. 4 pi. 1/2	18 per. 13 pi. 1/2	30 perches
Terre 91:	<u>15 per.</u>	<u>15 per.</u>	<u>30 perches</u>
	<u>26 per. 4 pi. 1/2</u>	<u>33 per. 13 pi. 1/2</u>	<u>60 perches</u>
			<u>ou 6 arpents</u>

Le 16 octobre 1714 (Verreau), Louis Tremblay et Françoise Morel vendirent leur part à Jean Bolvin (voir terre 89) pour 650 livres, ladite part joignant au sud-ouest à celle de Charles Gariépy et Anne Morel et au nord-est à Guillaume Morel. Le 3 novembre 1714 (Verreau), Charles Gariépy et Anne Morel cédèrent leur part à Jean Bolvin qui leur céda celle qu'il avait acquise de Louis Tremblay et Françoise Morel le 16 octobre. Le 10 octobre 1715 Joseph Savard et Marie-Joséphé Morel vendèrent leur part à Jean Bolvin pour 525 livres. (Voir la suite de l'histoire de ces terres à la terre 91 qui suit).

2- Terre 91 - 3 arpents de front  
et suite de la terre 90, depuis 1715

Le titre de concession donné par Jean de Lauson à Robert Foubert dit La Croix le 31 janvier 1655 (ASQ) (des trois arpents de la terre 91) lui donne comme voisins au sud-ouest François Bolvin et au nord-est Georges Pelletier. Soit erreur du titre ou échange subséquent, Robert Foubert avait la terre au nord-est de celle de Georges Pelletier et non au sud-ouest.

Le 28 septembre 1655 (Audouart), Robert Foubert et son frère Philippe désirant faire venir leurs épouses de France, ainsi que la femme de Georges Pelletier (Catherine Vanier) et une fille de Philippe Foubert, mais ne pouvant payer en entier leur passage de France au Canada, donnèrent au Père Paul Ragueneau la somme de 100 livres par avance et promirent de lui rembourser ce qu'il en coûterait en plus aussitôt l'arrivée du vaisseau. Robert Foubert avait épousé Marguerite Rivière qui arriva au Canada en 1656 avec Catherine Vanier et avec la fille de Philippe, Marie, qui passa son contrat de mariage avec Jean Cusson le 31 août 1656 (Ameau). Marie Foubert y est dite fille de Philippe et de Jeffine Rivière, sans doute la soeur de Marguerite, de Rouen.

Le 14 avril 1670 Robert Foubert se remaria avec Suzanne Chevalier, fille d'Hélle et de Catherine Brossier, de la paroisse de Saint-Marcel à Paris, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 2 avril (Auber). Robert Foubert avait 66 ans en 1666 et Marguerite Rivière 60. Au recensement de 1681 Robert Foubert se dit âgé de 85 ans tandis que Suzanne Chevalier n'en avait que 40. Il décéda probablement en 1683 car le 13 février 1684 Suzanne Chevalier se remaria avec Jean Morandéau à Sainte-Anne. Le 2 juillet 1685 (Duquet), elle vendit la terre au Séminaire de Québec représenté par Antoine

Baillon, gérant d'affaires de Mgr de Laval, pour 200 livres. Le Séminaire la céda à Guillaume Morel le 16 février 1686 (Jacob, original disparu, expédition aux Archives de Sainte-Anne, papiers de la terre de Georges Pelletier, numéro 1826), en échange de la terre no 121 à Saint-Joachim. Sur la terre de Robert Foubert il y avait une vieille maison et une vieille grange. Les voisins étaient Georges Pelletier au sud-ouest (90) et Claude Poulin au nord-est (92).

Le 20 octobre 1698 (Archives de Sainte-Anne - no 1834), Guillaume Morel céda à Martin Poulin son voisin une grange d'environ 30 pieds de long sur 20 de large, excepté les poutres, située dans la côte et que ledit Poulin enlèvera et fera transporter où bon lui semblera après les semences prochaines. En échange Martin Poulin fournissait le terrain nécessaire audit Morel, soit environ 30 perches de terre (en superficie) dans la cote, "pour faire un chemin de charoy praticable et commode pour charrier les grains et autres choses qu'il aura besoin, de laquelle terre ledit Morel entre en possession dès aujourd'hui, sans que ledit chemin puisse nuire au... (?) et qu'il n'entrera pas davantage sur la cote dudit Poulin qu'il est marqué à présent, quoique dans le pendant de la cote ledit Morel en pourra prendre ce qui lui en sera nécessaire selon la quantité susdite pour rendre son chemin commode". Cet échange fut rédigé par le curé Soumande et insinué au bailliage de Beaupré le 12 juin 1700.

Le 14 juillet 1710 l'arpenteur Hilaire Bernard de La Rivière borna la montée de Guillaume Morel, à la requête de ce dernier et de Jeanne Barette, veuve de Martin Poulin. Il certifia avoir mesuré une pièce de terre sise dans le penchant de la cote faisant partie du chemin par où ledit Morel descend à la grève, laquelle contient trente perches en superficie ou environ, bornée au nord-est par la terre appartenant à la succession dudit défunt Martin Poulin et au sud-est et au nord-ouest encore ladite terre, au sud-ouest la terre dudit Morel, sur les quatre coins de laquelle il posa quatre bornes de falence en présence de Messire Antoine Chabot, curé de Sainte-Anne.

Le 22 juin 1725 (Barbel), fut fait l'inventaire de la communauté de feu Guillaume Morel, décédé en janvier 1725, et Marie-Magdeleine Barette, sa deuxième femme, qu'il avait épousée le 24 juillet 1690. Sa première femme, Catherine Pelletier, fille de Georges et de Catherine Vanier, qu'il avait épousée le 30 octobre 1679, était décédée le 21 mai 1690 à l'Hôtel-Dieu de Québec (voir terre 90). On a vu à la terre 90 de quelle façon les terres de Guillaume Morel (90-91) furent partagées entre lui et ses trois filles nées de son premier mariage, le 14 octobre 1712 (La Cetière), et les transactions auxquelles ce partage donna lieu jusqu'en 1715 avec Jean Boivin qui acquit les premières vingt-deux perches et demie de la terre 90 en 1714-1715. D'après l'inventaire du 22 juin 1725 Guillaume Morel avait alors trois arpents deux perches et demie de terre de front, une maison de "massonne" de 40 pieds de long sur 20 de profondeur consistant en deux chambres et grenier, la cheminée très mauvaise, couverte de mauvaise planche; une grange de charpente close de planches de 30 pieds de long sur 20 de large, couverte de paille; une étable de pièces sur pièces de 20 pieds de long sur 18 de large, couverte de paille et en mauvais état; une écurie de pièces sur pièces de 16 pieds sur 12 couverte de paille. La communauté possédait en outre douze perches de front dans la terre des Barette (99), "qui sont propres à ladite veuve", où il y avait une grange de 20 pieds de long sur 20 de large.

Le 16 juillet 1725 (Barbel), fut établi le compte abrégé des biens de la première communauté de Guillaume Morel avec Catherine Pelletier, suivant l'inventaire qui en avait été fait le 17 juillet 1690. Les recettes provenant des meubles, grains et bestiaux montaient à 501 livres 2 sols et les dépenses

(paiement de diverses dettes) à 49 livres 10 sols, laissant 451 livres 13 sols à partager, moitié audit Morel (225 livres 15 sols 6 deniers) et moitié aux trois enfants de ladite Catherine Pelletier, ceux-ci devant déduire de cette moitié les frais funéraires de leur mère (15 livres) et l'acte de tutelle (3 livres), ce qui leur laissait 207 livres 16 sols 6 deniers. Cette dernière somme fut divisée en quatre parts de 51 livres 19 sols 1 denier et demi, dont l'une pour Guillaume Morel comme héritier de son fils Noël.

Le 18 juillet 1725 (Barbel), fut établi le compte rendu par Marie-Magdeleine Barette, veuve de Guillaume Morel, en son nom et comme tutrice de ses enfants mineurs, à Louis Tremblay, veuf de Françoise Morel (décédée en mai 1715), et remarié en 1716 avec Marie Le Tartre, veuve de Charles Brisson (voir terre 155 de la Petite Rivière St-François), à Joseph Savard comme ayant épousé Marie-Josephe Morel, et à Jean et Etienne Morel, fils majeurs de Guillaume et de ladite Magdeleine Barette, et frères desdits mineurs, tous héritiers pour chacun un septième des biens meubles et immeubles délaissés par ledit feu Guillaume Morel et dépendant de sa communauté avec ladite Barette, tels qu'inventoriés le 22 juin 1725. Jean Morel avait passé son contrat de mariage le 17 février 1718 (Verreau) avec Marguerite Gariépy, fille de Charles et d'Anne Morel, qu'il épousa au Château-Richer le 21 février. Etienne épousera Geneviève Caron (terre 99 et 104) le 30 septembre 1727. Antoine épousera Geneviève Drouin, fille d'Etienne et de Catherine Loignon (terre 80 du Château-Richer), le 22 octobre 1726. Ce dernier était encore mineur (né en 1703), ainsi qu'Agnes (en 1710) et Guillaume (en 1716).

Les meubles inventoriés avaient été évalués à 622 livres 5 sols, dont il fallait déduire 190 livres 7 sols un denier de dettes, 19 livres pour les frais d'inventaire et 225 livres de "reprises" par Magdeleine Barette, dont 75 livres pour son préciput et 150 livres pour la moitié des améliorations faites sur la terre de Guillaume Morel pendant sa communauté avec lui. Il restait par conséquent 187 livres 17 sols 1 denier à partager, dont la moitié (93 livres 18 sols 11 deniers) pour la veuve et pareille somme aux héritiers, ceux-ci devant déduire de leur part 50 livres 3 sols 4 deniers pour les frais funéraires de Guillaume Morel leur père, de sorte qu'il leur restait 43 livres 15 sols 7 deniers, soit 6 livres 5 sols 1 denier à chacun.

La terre de Guillaume Morel fut ensuite partagée. Elle mesurait 3 arpents 2 1/2 perches de largeur, dont 2 arpents 6 perches 15 pieds 11 pouces lui appartenaient en propre et 5 perches 11 pieds et 1 pouce étaient des conquêts de sa communauté avec Magdeleine Barette. Celle-ci avait en propre douze perches de front dans la terre des Barette (99), à elle échues par le décès de ses père et mère. On a vu à la terre 90 qu'au partage du 14 octobre 1714 Guillaume Morel avait obtenu 26 perches 4 1/2 pieds de largeur dans les terres 90 et 91. Il dut acquérir le surplus de Charles Gariépy et Anne Morel, avant ou après le décès de celle-ci (sép. le 18 août 1720 - voir terres 51-52 du Château-Richer), puisqu'il n'est plus question d'eux par la suite. Magdeleine Barette avait d'abord droit à la moitié des conquêts, soit 2 perches 14 pieds 6 pouces et 6 lignes. Les héritiers avaient l'autre moitié qui s'ajoutait aux propres de leur père:

Propres:	2 arpents	6 perches	15 pieds	11	pouces	
Conquêts:		2	14	6		6 lignes
	2	9	12	5		6

de sorte qu'il revenait à chacun des sept héritiers:

4 perches 4 pieds 4 pouces 2 1/2 lignes

Le 8 février 1726 (Dubreuil), ces sept lots et celui de Magdeleine Barette furent tirés au sort pour déterminer à quel endroit de la terre chacun devait les prendre. Ils leur échurent dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest : 1- Magdeleine Barette 2- Etienne Morel 3- Antoine 4- Jean 5- Agnès 6- Guillaume 7- Joseph Savard 8- Louis Tremblay.

Le 17 octobre 1726 (Dubreuil), Joseph Savard, habitant de l'île aux Coudres, et Marie-Josephe Morel sa femme vendirent à Etienne et Antoine Morel, pour 200 livres, leur part de quatre perches quatre pieds ou environ de terre de front appartenant à ladite Morel de ses propres et héritages de son défunt père.

Le 8 mars 1729 (Jacob), Magdeleine Barette et ses fils Etienne et Antoine se partagèrent les meubles et bâtiments de la succession de Guillaume Morel. Magdeleine Barette prit d'abord 100 livres pour son préciput et les meubles furent répartis en deux lots de pareille valeur dont l'un fut remis à la veuve et l'autre à ses deux fils. Il fut convenu que la veuve aurait la chambre du sud-ouest de la maison et ses fils le côté du nord-est. La veuve eut le tiers de l'étable (8 pieds) et ses fils les deux tiers (16 pieds). La grange et l'écurie furent partagées par moitié.

Le 26 février 1738 (Jacob), Agnès Morel et Etienne Paré son mari (qu'elle avait épousé le 3 octobre 1729 - voir terre 85), vendirent à Antoine et Geneviève Drouin son épouse, pour 150 livres, deux perches et demie de terre de front joignant d'un côté, à la part dudit acquéreur et de l'autre au restant de la terre "audit vendeur", à eux appartenant par droit d'héritage échu à ladite Agnès Morel par le décès de son père, à charge par l'acquéreur de payer à Magdeleine Barette la rente de son douaire dont ladite part de terre était chargée.

Le 14 juillet 1738 (Jacob), Jean Morel, habitant du Château-Richer (voir terres 51-52 de Charles Gariépy dont il avait épousé la fille, Marguerite, le 21 février 1718), vendit à son frère Antoine, pour 200 livres, cinq perches onze pieds et sept pouces de front à détacher d'une terre de six arpents de front à Sainte-Anne (90-91) joignant en totalité d'un côté (sud-ouest) à la terre de Charles Bolvin (89) et de l'autre à celle de Martin Poulin (92), "lesd. cinq perches et onze pieds et sept pouces divisé en trois diférens endroits de lad. terre comme provenant aud. vendeur partie par succession de funt sieur Guillaume Morel et défunte Marie Magdeleine Barette et par le décès de défunt Guillaume Morel frère dud. vendeur" (mort en janvier 1736).

Le 31 août 1738 (Jacob), Etienne Morel (voir terre 99) fit l'échange suivant avec Antoine Morel son frère et avec Etienne Paré et Agnès Morel sa femme. Ceux-ci cédaient à Etienne Morel six perches de terre de front joignant du côté du sud-ouest aux terres des héritiers de feu Pierre Barette (soit la moitié des douze perches appartenant à Magdeleine Barette sa mère dans la terre 99) et au nord-est audit Etienne Morel. En échange Etienne Paré et sa femme et Antoine Morel obtenaient d'Etienne Morel huit perches ou environ de terre de front "sur les héritages de défunt Guillaume Morel et defunte Magdeleine Barette divisé en diférens endroits", qui sont échues audit Etienne Morel par le décès de ses père et mère, à charge par ledit Etienne Morel de faire soulte et retour à Etienne Paré et sa femme de douze journées de travaux et une vache et à Antoine Morel et Geneviève Drouin sa femme de la somme de 16 (livres) et la moitié des foins qui se trouveront sur les douze perches ci-dessus mentionnées. A la suite de cet acte se trouve le suivant de même date, par lequel Etienne Paré et Agnès Morel cédaient à Antoine Morel et Geneviève Drouin trois perches de front joignant au nord-est

à la terre de François Gagnon et au sud-ouest à celle dudit Antoine Morel, échues à ladite Agnès Morel par le décès de ses père et mère. En échange Antoine Morel et sa femme cédaient à Etienne Paré et Agnès Morel quatre perches de front du fleuve à la petite rivière qui traverse ladite terre à certaine distance, et depuis ladite rivière jusqu'au bout de la lieue et demie cinq perches de front, "sur les héritages de feu Guillaume Morel et défunte Magdeleine Barette, joignant au sud-ouest à la terre dudit Etienne Paré et au nord-est à celle des héritiers de feu Françoise Morel (épouse de Louis Tremblay).

#### 1- La terre de Jean Boivin jusqu'en 1767

On a vu aux terres 89 et 90 comment Jean Boivin avait acquis, en 1714 et 1715, vingt-deux perches et demie de front dans la terre 90 (du côté du sud-ouest). Jean Boivin avait épousé Magdeleine Simard, fille de Pierre et de Claire Dodier (87), le 14 juillet 1721. Après son décès survenu en mars 1725, sa veuve se remaria le 21 avril 1732 avec Louis Audet dit Lapointe et l'inventaire de sa communauté avec Jean Boivin fut fait le 18 juin 1732 (voir terre 89 à ces dates). Louis Audet étant décédé peu après, en 1733, Magdeleine Simard se remaria avec Jean-Baptiste Malboeuf dit Beausoleil, le 11 janvier 1734. Le 6 avril 1734 (Jacob), fut fait l'inventaire de Louis Audet et Magdeleine Simard. Ils possédaient vingt-deux perches de terre de front (sans doute les mêmes que Jean Boivin avait acquises en 1714-1715), et une maison de pièce sur pièce, grange et étable.

Le 26 octobre 1738 (Jacob), les enfants et héritiers de feu Françoise Morel vendaient à Jean Malboeuf et Magdeleine Simard, pour 451 livres, un arpent et six pieds de terre de front joignant au sud-ouest à l'acquéreur et au nord-est à la terre des héritiers de Guillaume Morel, et appartenant aux vendeurs par le décès de leur mère. Il ne peut s'agir que d'une confirmation de la vente faite par Louis Tremblay et Françoise Morel sa femme à Jean Boivin le 16 octobre 1714 (voir terre 90).

Le 19 mars 1742 (Jacob), Geneviève Boivin, fille de feu Jean Boivin et de Magdeleine Simard, passa son contrat de mariage avec Joseph Paradis, fils de Joseph et de feu Geneviève Cochon, qu'elle épousa le 3 avril suivant à Sainte-Anne. Quant à Magdeleine Boivin, soeur de Geneviève, elle épousa Etienne Lessard, fils d'Etienne et de Thérèse Racine (terre 93), le 16 novembre 1744. Le 27 octobre 1742 (Boucault), Etienne Paré et Agnès Morel vendirent à Pierre Poulin, pour 450 livres, neuf perches et cinq pieds de terre de front dont huit perches cinq pieds à prendre de la grève sur une lieue et demie de profondeur, et une perche (de plus) à prendre de la petite rivière jusqu'au bout de la lieue et demie, joignant au sud-ouest à Jean Malboeuf et au nord-est à Antoine Morel, sans bâtiments, les terres ainsi vendues appartenant à Agnès Morel par succession de ses père et mère, suivant le partage fait avec ses cohéritiers.

Le 25 novembre 1744 (Jacob), Jean-Baptiste Malboeuf et Magdeleine Simard firent l'accord suivant avec Joseph Paradis et Etienne Lessard et leurs épouses, héritières de feu Jean Boivin leur père, lesquelles avaient demandé à ladite Magdeleine Simard leur mère le partage des biens de la succession de leur père. Magdeleine Simard leur fit voir "la pièce concernant ladite succession" d'après laquelle il revenait auxdites filles, pour les meubles et bâtiments contenus à l'inventaire de leur père (voir terre 89, 18 juin 1732), la somme de 160 livres 13 sols. Quant aux terres dudit défunt, consistant en deux



arpents huit perches et demie de front joignant au sud-ouest à la terre d'Alexis Boivin, et appartenant auxdites héritières, Magdeleine Simard en avait la jouissance de la moitié, soit quatorze perches quatre pieds et demi, "attendu qu'elle n'a point contrat de mariage (et) qu'elle suit la Coutume". Pour aider ses dites filles et leurs maris à s'établir, Magdeleine Simard leur céda la jouissance desdites quatorze perches quatre pieds et demi de largeur, à condition qu'ils lui cédassent deux perches et huit pieds de terre de front joignant ledit Jean Malbeuf, à déduire des deux arpents huit perches et demie, de sorte qu'il restait auxdits héritiers deux arpents six perches et sept pieds, qui est pour chacun treize perches trois pieds six pouces, la part de Joseph Paradis et Geneviève Boivin joignant Alexis Boivin et celle d'Etienne Lessard et Magdeleine Boivin joignant au nord-est à... (?). Enfin, Joseph Paradis et sa femme auraient la maison, tandis qu'Etienne Lessard et sa femme auraient la grange et l'étable.

Le 6 avril 1751 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Joseph Paradis, "décédé le deux décembre de l'année 1749", et de Geneviève Boivin. Ils avaient une maison de pièces sur pièces de 20 pieds de large sur 18 de long couverte en planches, avec une cheminée de pierre, une grange de 30 pieds de long couverte en paille, close en pieux. Il n'est pas fait mention de la terre; cependant parmi les dettes il est dû quatre livres à Charles Lefrançois, arpenteur, "pour avoir tiré les lignes entre Alexis Boivin et la terre de ladite Boivin". Puis "laditte veuve Paradis a déclaré qu'il n'a rien esté payé depuis qu'elle est mariée au Séminaire de la rente de la terre de laditte communauté".

Le 6 avril 1751 également (Crespin), Geneviève Boivin renonça à la communauté de feu Joseph Paradis son mari, s'en tenant à ses conventions matrimoniales. Le 14 avril 1751 (Crespin), les meubles de la communauté furent vendus, après qu'elle en eut pris pour son préciput jusqu'à la somme de 150 livres stipulées par son contrat de mariage. Le même jour elle passa un autre contrat de mariage avec Louis Poulin, fils d'André et de Thérèse Caron, (92), qu'elle épousa le 26 avril.

Le 18 janvier 1752 (Crespin, au bas de l'acte du 25 novembre 1744), Geneviève Boivin, femme de Louis Poulin, et Magdeleine Boivin, épouse d'Etienne Lessard, ratifièrent l'accord du 25 novembre 1744 avec leur mère, concernant la succession de feu Jean Boivin leur père.

Le 18 janvier 1752 (Crespin), Jean-Baptiste Malboeuf et Magdeleine Simard donnèrent à leur fils Jean-Baptiste, âgé de 17 ans, un arpent de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à la terre d'Etienne Lessard et au nord-est à celle de Pierre Poulin, avec une grange demi ruinée construite en pieux debout, de 30 pieds de long sur 21 de large couverte en paille, une étable de pièces sur pièces de 18 pieds en carré couverte en paille, et tous leurs meubles, animaux et outils servant à l'agriculture, à charge par ledit donataire de demeurer avec ses père et mère et d'en avoir soin tant en santé qu'en maladie et de travailler à leur profit et avantage jusqu'à leur décès. Les donateurs devaient loger, nourrir et entretenir leur fils, sa femme et ses enfants. Le donataire devait donner à chacune de ses soeurs Marie et Dorothee (âgées de 15 et de 13 ans) la somme de 150 livres pour leur légitime, à leur majorité ou à leur mariage.

Le 10 février 1752 (Crespin), Jean-Baptiste Malboeuf et Magdeleine Simard cédèrent à Etienne Lessard et Magdeleine Boivin son épouse un demi-arpent de terre de front sur trente-cinq arpents de profondeur à détacher de la terre dudit Jean Malboeuf, à prendre ledit demi-arpent "à la première coste des

Boulot" (bouleaux). En échange Etienne Lessard et sa femme cédaient à J.-B. Malboeuf et sa femme un demi-arpent de terre de front sur la même profondeur à prendre au bout du demi-arpent ci-dessus spécifié, à détacher de leurs dites terres.

Le 16 février 1756 (Crespin), Pierre Poulin céda à Etienne Lessard huit perches et cinq pieds de terre de front depuis le fleuve jusqu'à la petite rivière et au-dessus de ladite rivière neuf perches et cinq pieds de front jusqu'au bout de la lieue et demie, entre Jean Malboeuf au sud-ouest et Antoine Morel au nord-est, enclavés dans la terre de feu Guillaume Morel et acquis d'Etienne Paré (et Agnès Morel sa femme) le 27 octobre 1742. En échange Etienne Lessard céda à Pierre Poulin quatre perches ou environ de front sur une lieue et demie de profondeur divisées en deux parts, enclavées dans la terre de feu Etienne Lessard son père (voir terre 93-1 à cette date).

Le 6 avril 1759 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Jean-Baptiste Malboeuf, décédé "il y a deux ans", et de Magdeleine Simard sa veuve, tutrice de ses enfants mineurs (Jean-Baptiste, 24 ans, et Dorothee, 20 ans), et en présence de Robert Desforges comme ayant épousé Marie Malboeuf. Ils avaient un arpent et six pieds de terre de front joignant d'un côté Antoine Morel et de l'autre Etienne Lessard, acquis des héritiers de feu Françoise Morel, épouse de Louis Tremblay, le 26 octobre 1738. Leur maison de colombages avec planchers haut et bas mesurait 18 pieds de long sur 16 de large. Ils avaient aussi une vieille grange en pieux et une vieille étable de pièces sur pièces couvertes de paille.

Le 13 avril 1760 (Nicolas Huot), Louis Poulin et Geneviève Boivin son épouse (soeur de Magdeleine) vendaient à Etienne Paré, fils de Prisque, pour 2 600 livres, treize perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au nord-est à Etienne Lessard et au sud-ouest à Charles Corneillier dit Grandchamp (voir terre 89). Si le vendeur ne trouvait pas à acheter une autre terre il se réservait le droit d'hiverner l'hiver qui vient "dans la baraque qui est sur ladite terre". La terre ainsi vendue appartenait à la vendeuse par héritage de ses père et mère (voir plus haut, 25 novembre 1744), hors la moitié appartenant aux enfants mineurs issus du premier mariage de la vendeuse avec Joseph Paradis.

Le 26 février 1761 (Crespin), Etienne Lessard et Magdeleine Boivin vendirent à Etienne Racine dit Varenne, pour 400 livres, sept perches de terre de front du fleuve à la petite rivière et au-dessus de ladite rivière huit perches de front jusqu'aux terres non concédées, joignant au sud-ouest à la veuve de Jean-Baptiste Malboeuf dit Beausoleil et au nord-est à Antoine Morel, que le vendeur avaient acquises par échange avec Pierre Poulin le 16 février 1756.

Le même jour, 26 février 1761 (Crespin), Etienne Lessard et Magdeleine Boivin donnèrent à Etienne Simard une quittance de 223 livres pour quatre perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur divisées en deux parts dont une d'une perche de front joignant la terre d'Antoine Morel et le restant enclavé dans la terre des vendeurs et à prendre du côté de nord-est joignant la terre des représentants Malboeuf, desquels terrains lesdits vendeurs "promettent et s'obligent solidairement faire passer un contrat de vente en forme".

Le 3 avril 1761 (Crespin), Prisque Paré et Marguerite Lainé son épouse (voir terre 84), cédèrent à leur fils Louis les treize perches et demie que leur autre fils, Etienne, "décédé sans enfant procréé de son corps", avait

acquises le 13 avril 1760, pour le prix de 900 livres payées dès avant ces présentes auxdits cédants par Louis Paré, qui leur avait déjà payé en outre 390 livres et qui s'obligeait de faire célébrer un service solennel pour son frère défunt en octobre prochain. Louis Paré, âgé de 26 ans, passa son contrat de mariage le 24 octobre 1761 (Crespin), avec Thérèse Giguère, âgée de 24 ans, fille de Charles et de feu Anne Guion (terre 94), qu'il épousa le 26 octobre à Ste-Anne. Il a été question de Louis Paré et Thérèse Giguère à la terre 89 du 23 mars 1765 au 20 octobre 1782.

Le 30 juin 1761 (N. Huot), Jean-Baptiste Malboeuf, fils de feu Jean-Baptiste et de Magdeleine Simard, vendait à Etienne Simard, pour 75 livres, une perche et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur tenant au sud-ouest à Etienne Lessard et au nord-est au vendeur, à lui appartenant par héritage de son défunt père (voir 18 janvier 1752). Etienne Simard, fils de Pierre et de Claire Dodier (terre 87), épousa Geneviève Blouin, fille de Jacques et Geneviève Racine, le 28 août 1730.

Le 22 décembre 1761 (Crespin), Etienne Lessard et Magdeleine Boivin vendirent à Etienne Simard, pour 367 livres, six perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur divisées en deux parts, dont une perche et demie enclavée dans la terre de feu Guillaume Morel, joignant ladite part au nord-est à Antoine Morel et au sud-ouest à une part appartenant à Etienne Racine dit Varenne (voir 26 février 1761), et cinq perches de front enclavées dans la terre de feu Jean Boivin, joignant au nord-est à la terre de feu Jean-Baptiste Malboeuf et au sud-ouest au restant de la terre du vendeur, les parts ainsi vendues appartenant au vendeur, savoir la perche et demie par échange avec Pierre Poulin (voir 16 février 1756), et les cinq perches par succession de feu Jean Boivin.

Le 3 juillet 1764 (Crespin), Louis Poulin et Geneviève Boivin vendirent à Louis Paré, pour 350 livres, six perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur dans la terre de feu Jean Boivin, bornée au nord-est à Beausoleil (J.-B. Malboeuf) et la terre des représentants feu Morel, et au sud-ouest à la terre de feu Alexis Boivin, "faisant la totalité d'une terre de vingt-six perches ou environ de terre de front dont ledit acquéreur en a acquis dès avant ces présentes pareil terrain qui est présentement vendu par acte passé par Me Huot notaire en date du 13 avril 1760", lesdites six perches et demie appartenant aux vendeurs des propres de la venderesse par succession dudit feu Jean Boivin son père. A la fin de l'acte les vendeurs déclarèrent que le terrain sus vendu était compris dans la vente qu'ils ont faite à feu Etienne Paré frère dudit acquéreur par l'acte sus daté, et que le présent acte faisait partie de ladite vente concernant la part des mineurs, ainsi qu'il est expliqué audit acte, "duquel terrain sus vendu lesdits mineurs n'ont rien à y prétendre attendu que c'est les propres de ladite venderesse qui n'ont point entré en communauté avec feu Paradis son premier mary".

Le 21 octobre 1764 (Crespin), Pierre Simard, fils d'Etienne et de Geneviève Blouin (terre 87), et Marie-Anne Boucher sa femme vendirent audit Etienne Simard leur père et beau-père, pour 400 livres, huit perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavées dans les terres d'Etienne Lessard et de la veuve Jean Malboeuf, divisées en deux parts.

Le 2 février 1765 (Crespin), Robert Desforges dit Picard, habitant de Saint-Antoine, gouvernement de Montréal, au nom de Marie Malboeuf sa femme et comme chargé de pouvoir de Magdeleine Simard sa belle-mère, veuve de Jean

Malboeuf, vendait à Barthélemy Racine (fils d'Etienne Racine dit Varenne et de Thérèse Lessard), pour 600 livres, huit perches et onze pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavés dans la terre dudit feu Jean Malboeuf, joignant au sud-ouest à la part de terre d'Etienne Simard et au nord-est à celle d'Etienne Racine dit Varenne, avec une baraque de bois rond et une cheminée de pierre qui s'y trouvent, audit vendeur appartenant en partie au nom de ladite Marie Malboeuf, héritière dudit feu Jean Malboeuf, et à ladite Magdeleine Simard provenant de sa part de communauté avec ledit défunt, ladite Simard faisant aussi pour Dorothée Malboeuf.

Le 8 août 1767 (Crespin), Barthélemy Racine, âgé de 38 ans, passa son contrat de mariage avec Geneviève Simard, âgée de 23 ans, fille d'Etienne et de Geneviève Blouin, qu'il épousa le 10 août au Château-Richer. En faveur de ce mariage Etienne Simard et sa femme donnaient à leur fille les huit perches (et trois pieds) de terre de front qu'ils avaient acquises le 21 octobre 1764, bornées des deux côtés à la terre du futur époux, en conséquence de quoi la future épouse renonçait à la succession de ses père et mère.

Le même jour, 8 août 1767 (Crespin), Etienne Racine dit Varenne et Geneviève Lacroix son épouse cédaient à Barthélemy Racine, leur frère et beau-frère, sept perches de terre de front du fleuve à la petite rivière et huit perches de front de ladite rivière jusqu'aux terres non concédées, tenant au sud-ouest à la terre dudit Barthélemy Racine et au nord-est à Etienne Simard, enclavées dans la terre des représentants feu Morel et appartenant auxdits cédants par acquisition qu'ils en ont faite d'Etienne Lessard le 26 (et non le 20) février 1761. En échange Barthélemy Racine cédait à son frère Etienne tous ses droits mobiliers et immobiliers à lui échus par le décès de ses père et mère (dans la terre 81).

## 2- La terre d'Antoine Morel jusqu'en 1768

On a vu précédemment qu'après le partage de la terre de Guillaume Morel, le 14 octobre 1714, son fils Antoine, qui avait épousé Geneviève Drouin en 1726, acquit les parts de plusieurs de ses cohéritiers. Le 7 novembre 1750 (N. Huot), son fils Antoine passa son contrat de mariage avec Marie-Louise Gagnon, fille de Raphaël et de feu Marie-Louise Cloutier (terre 78), qu'il épousa au Château-Richer le 9 novembre. A cette occasion Antoine Morel et Geneviève Drouin donnèrent à leur fils la moitié de tous leurs biens meubles et immeubles avec une charrue garnie et un cheval, à condition qu'il demeurât avec eux, ceux-ci se réservant l'usufruit desdits biens. La moitié de la terre donnée était celle du nord-est, joignant André Poulin (92) (voir l'acte du 18 octobre 1758 ci-après).

Le 31 juillet 1753 (Crespin), Pierre Savard, habitant de l'île aux Coudres, Jean-Marc Boulliane, Barthélemy Therrien, Charles Demeule et Joseph Bouchard, de ladite île, et leurs épouses: Charlotte, Dorothée, Brigide et Scolastique Savard, vendaient à Antoine Morel fils, pour douze livres chacun (total: 60 livres), treize pieds et demi de terre de front (chacun) sur lieue et demie de profondeur enclavés dans la terre de feu Guillaume Morel, provenant de Joseph Savard et Marie-Joséphé Morel leurs père et mère.

Le même jour (Crespin), Joseph Savard, capitaine de milice de l'île Saint-Louis dite île aux Coudres, vendait à Antoine Morel une part de terre provenant de l'héritage de feu Guillaume Morel, enclavée dans la terre de ce dernier, sans mention des tenants et aboutissants "attendu que les parties

n'ont scut le déclarer et que laditte terre est indivise, audit vendeur appartenant par héritage de feu Marie Joseph Morel sa première femme en la succession dudit feu Guillaume Morel son père, cette vente ainsi faite du consentement et du vivant de ladite Marie Joseph Morel il y a environ vingt sept ans" (voir 17 oct. 1726), pour le prix de 200 livres.

Le 28 mars 1757 (Crespin), Etienne Morel, fils d'Antoine et de Geneviève Drouin, âgé de 20 ans, passa son contrat de mariage avec Marie-Josephe Lessard, âgée de 24 ans, fille d'Etienne et de Marie-Magdeleine Simard (93). Le mariage fut célébré à Sainte-Anne le 2 avril 1757.

Le 18 octobre 1758 (Crespin), Antoine Morel et Geneviève Drouin, s'étant fait représenter la donation qu'ils avaient faite à leur fils Antoine, le 7 novembre 1750, de la moitié de tous leurs biens meubles et immeubles, ladite moitié des immeubles consistant en huit perches onze pieds et demi de front, l'autre moitié étant réservée pour la légitime de leurs autres enfants, et considérant que ledit terrain ne peut former un établissement à leur dit fils, attendu que par l'ordonnance de Sa Majesté il est défendu de faire aucun établissement à moins de quinze perches de terre de front, firent estimer par André Poulin et Charles Gravelle la moitié de tous leurs biens tant en meubles, bâtiments, animaux et immeubles réservée pour ladite légitime. Cette moitié fut évaluée à 1 950 livres que ledit Antoine Morel fils devait payer à ses six frères et soeurs (soit 325 livres à chacun d'eux) après le décès de leurs père et mère. A cette condition ceux-ci vendirent à leur fils, pour 1 950 livres, les huit perches onze pieds et demi qu'ils avaient réservés pour leurs autres enfants, joignant au nord-est aux huit perches onze pieds et demi qu'ils lui avaient déjà donnés et au sud-ouest à la terre d'Etienne Lessard, avec la moitié de leurs meubles. Les vendeurs se réservèrent l'usufruit des biens vendus leur vie durant.

Le 6 décembre 1766 (Crespin), Geneviève Morel, fille d'Antoine et de Geneviève Drouin, et Denis Saillant son mari, maître cordonnier à Sainte-Anne, vendirent à Antoine Morel, leur frère et beau-frère, pour 275 livres, tous leurs droits aux successions futures desdits Antoine Morel et Geneviève Drouin.

Le 3 Juillet 1768 (Crespin), fut fait l'inventaire de la communauté d'Antoine Morel et de feu Geneviève Drouin, décédée "il y a environ neuf mois". Ils avaient une maison en pierre de 40 pieds de long environ sur 20 de large, "dont il n'y a que le costé du sud-ouest qui est rétabli à neuf et le costé nord-est tombant en ruine", prisee 150 livres, les grange et étable en bois rond tombant en ruine, prisees ensemble 25 livres. Leur terre mesurait dix-sept perches cinq pieds de front du fleuve à la petite rivière, et au-dessus de ladite rivière environ dix-sept perches jusqu'aux terres non concédées, joignant du côté du nord-est à la terre des représentants Martin Poulin (92) et au sud-ouest à une part de terre ci-devant appartenant aux héritiers Savard à cause de Marie-Josephe Morel. Les héritiers de la défunte étaient son fils Jean-Baptiste Morel, "absent de cette province depuis environ dix ans", Magdeleine, épouse de François Lessard (mariés le 6 nov. 1758), Geneviève, épouse de Denis Saillant "dit Sans Soucie", Marie-Josephe et Charlotte, filles majeures, et Marie-Josephe Lessard, veuve de feu Etienne Morel, frère d'Antoine fils, donataire.

Jean-Baptiste Morel s'était établi à Ste-Geneviève des Illinois (voir Archives de Sainte-Anne, papiers Pelletier-Morel no 1855: le 11 juin 1769 Jean (Baptiste) Morel répond à son père qui lui avait écrit le 6 février 1768 pour lui apprendre le décès de sa mère). Jean lui écrivit aussi le 13 juin

1774 (no 1860) et le 12 juin 1783 (no 1859). Dans cette dernière lettre il dit qu'il est marié depuis neuf ans dans ce poste des Illinois et qu'ils n'ont pas d'enfants "ny apparence d'en avoir". "Nous vivons assez à l'aise Dieu mercy". Dans sa lettre du 13 juin 1774, en réponse à celle que son père lui avait écrite le 9 mars 1773, Jean-Baptiste Morel lui apprend qu'il a épousé Elisabeth Aubuchon.

Le 4 juillet 1768 (Crespin), fut établi le "compte portant partage des meubles" de la communauté, évalués à l'inventaire à 680 livres, qui ont été "divisés en nature entre ledit Antoine Morel père et Antoine Morel fils donataire dudit Morel père et de laditte defunte de la moitié de tous leurs biens meubles et immeubles", et ses six héritiers légitimes. Il en fut fait deux lots aussi égaux que possible par Chrétien Giguère et Etienne Simard choisis pour arbitres, d'une valeur de 340 livres chacun qui ont été tirés au sort, l'un pour Antoine Morel père, l'autre pour Antoine Morel fils et les héritiers légitimes. Ce deuxième lot fut ensuite divisé en deux parts aussi égales que possible de chacun 170 livres, l'un pour le donataire et l'autre pour les héritiers légitimes. Cette dernière part fut à son tour divisée en six parts de 28 livres. Les bâtiments évalués à 175 livres, les grains ensemencés à 239 livres 10 sols furent ensuite partagés. Après avoir déduit les frais du notaire il restait 407 livres 16 sols dont Antoine Morel père prit la moitié (203 livres 18 sols), Antoine fils un quart (101 livres 19 sols) et les héritiers légitimes un quart. "Et comme ledit Antoine Morel et laditte defunte se sont mariés sans contrat de mariage ledit Antoine Morel n'a point levé de préciput suivant la Coutume, et par convention expresse lesdites parties esdits noms luy ont quitté ses linges hardes à son usage et son lit garni pour en jouir sa vie durant seulement jusqu'au jour de son décès, lequel arrivé tout serat partagé entre ledit donataire et lesdits héritiers légitimes au désir de la donation dudit Morel fils".

Le 4 août 1768 (Crespin), Marie-Joséphé Lessard, veuve d'Etienne Morel, vendit à Antoine Morel fils douze pieds et demi de terre de front enclavés dans la terre d'Antoine Morel père qui se trouve indivise, pour la somme de 12 piastres. Quittance en fut donnée le 2 oct. 1774 (avec l'acte ci-dessus).

#### Titres nouveaux de mars 1765 (Saillant) et de décembre 1769 (Crespin)

D'après ces titres nouveaux les terres 90-91 étaient alors partagées comme suit: Louis Paré avait le premier arpent de la terre 90 (avec quinze perches y joignant dans la terre 89). À la suite de Louis Paré Etienne Lessard et Magdeleine Bolvin possédaient huit perches de front. Barthélemy Racine avait ensuite les douze dernières perches de la terre 90 et onze perches et demie y joignant dans la terre 91. Le reste de cette dernière terre, soit dix-huit perches et demie, appartenait à Antoine Morel.

#### 3- La terre d'Etienne Lessard de 1769 à 1857

Le 4 octobre 1783 (Crespin), Etienne Lessard et Magdeleine Bolvin son épouse donnèrent à leur fils Louis trois perches et douze pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Louis Paré et au nord-est à Barthélemy Racine, faisant partie d'une terre de huit perches et six pieds de front, avec la moitié des bâtiments et des meubles. Louis Lessard épousa Marie-Joséphé Paré, fille d'Etienne et de Françoise Bolvin (terre 85), le 26 novembre 1783.

Le 6 juillet 1792 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Etienne Lessard, décédé "il y a eut huit ans trois mois" (1784), et Magdeleine Bolvin.

en présence de Prisque Paré comme ayant épousé Thérèse Lessard leur fille (le 22 mai 1792) et comme ayant acquis les droits d'Etienne, Basile et Baptiste Lessard et aussi ceux de Geneviève Lessard, qui avait épousé Charles Fortier le 14 février 1792, aussi en présence de François Lessard au lieu et place de François Lessard son neveu absent et en présence de Marie-Joséphé Paré, veuve de Louis Lessard, et étant aux droits de Louis Guilbault qui avait épousé Héléne Lessard, autre fille d'Etienne et de Magdeleine Boivin, le 26 février 1781. Ceux-ci avaient une maison en bois couverte de planche et tombant en ruine, de 18 pieds de long sur 20 de large, et un corps de bâtiment servant de grange et d'étable, de 25 pieds de long sur 20 de large. Leur seul titre était leur contrat de mariage du 29 octobre 1744, passé devant le notaire Louis Pichet (original disparu) (voir plus haut la terre de Jean Boivin, dont Magdeleine était la fille.) Leur terre avait sept perches et demie de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au nord-est à Barthélemy Racine et au sud-ouest à Louis Paré.

Le même jour, 6 juillet 1792 (Cressin), Magdeleine Boivin fit son testament par lequel elle légua "ce qu'elle pourat avoir de terre" à Prisque Paré son gendre et à Thérèse Lessard sa fille, avec tous les meubles, ustensiles de ménage, bâtiments et autres effets qu'elle pourrait avoir à son décès, à charge par lesdits légataires d'avoir soin d'elle sa vie durant, et de payer à chacun des héritiers de ladite légatrice trente sols. Prisque Paré était le fils de Prisque et de Marthe Racine (voir terre 85, partie sud-ouest).

Le même jour (Cressin), Magdeleine Boivin, se voyant chargée de dettes et ne pouvant les payer parce que son inventaire ne peut excéder que son préciput, prit le parti de vendre à Prisque Paré son gendre, pour 195 livres, trois perches quatre pieds et demi de terre de front sur lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Louis Paré et au nord-est à ses héritiers. Le même jour enfin (Cressin), Etienne et Basile Lessard, Charles Pelletier et Catherine Lessard sa femme, vendirent à Prisque Paré leurs droits à la succession de feu Etienne Lessard leur père et à la succession future de Magdeleine Boivin leur mère.

Le 27 septembre 1793 Magdeleine Lessard, fille majeure de feu Etienne Lessard et de Magdeleine Boivin, faisait son testament par lequel elle légua à Prisque Paré son beau-frère sa part de terre provenant de ses père et mère, enclavée dans la terre dudit Paré (testament reçu par François-Bernard Gaillard, curé de Ste-Anne, aux Archives de Sainte-Anne, papiers Pelletier-Morel, no 1063).

Le 26 juin 1813 (Bernier), Jean Huot (dont il sera question à la section 4 ci-après), et Angélique Marolst son épouse vendirent à Jean Guérin dit St-Hilaire, pour 750 livres, trois perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, faisant partie des vingt-deux perches de terre de front que Mathurin Huot, père du vendeur avait données à ce dernier le 12 janvier 1801, après les avoir acquises de Barthélemy Racine le 12 février 1800 (Farlbault).

Le 26 juin 1813 également (Bernier), Prisque Paré et Thérèse Lessard sa femme donnèrent à Magdeleine Lessard leur nièce, fille majeure de Louis Lessard et de Marie-Joséphé Paré huit perches et dix pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Paul Giguère (voir terre 89 partie nord-est et partie sud-ouest de la terre 90) et au nord-est à Jean Guérin dit Saint-Hilaire, avec tous les bâtiments et biens meubles, à charge par ladite donataire de loger, nourrir et entretenir les

donateurs leur vie durant. Le même jour (Bernier), Magdeleine Lessard passa son contrat de mariage avec ledit Jean Guérin dit Saint-Hilaire, fils d'Augustin et de Joseph Dumals, qu'elle épousa le 5 juillet 1813.

Le 8 juillet 1821 (Ranvoyzé), Michel Racine et Marie-Josephe Lessard (fille de Louis et de Marie-Josephe Paré), mariés le 2 juillet 1810, vendirent à Jean Guérin St-Hilaire les droits à eux échus par le décès de Louis Lessard, pour 4 piastres d'Espagne. Le 26 août 1824 (Ranvoyzé), Marie-Josephe Paré, veuve de Louis Lessard, vendit à Jean Guérin, pour six piastres, quatre pieds de terre de front indivis dans une terre de sept perches et quatre pieds de front sur une lieue et demie bornée en total au nord-est à l'acquéreur et au sud-ouest à Paul Giguère.

A son titre nouvel du 23 mars 1826 (Bernier), Jean Guérin dit Saint-Hilaire déclara posséder onze perches et dix pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur tenant au nord-est à Messire François Ranvoyzé (qui avait acquis la terre de Jean Huot en 1819 - voir section suivante), et au sud-ouest à Paul Giguère (89-90), par donation de Prisque Paré le 26 juin (et non juillet) 1813, et le 8 juillet 1821 par échange avec Charles Racine et Suzanne Lessard (fille de Louis et de Marie-Josephe Paré), mariés le 16 octobre 1804, et par acquisition, aussi le 8 juillet 1821, de Michel Racine et Marie-Josephe Lessard.

Le 10 janvier 1842 (Ranvoyzé), Jean Guérin dit Saint-Hilaire et Magdeleine Lessard son épouse donnèrent à leur fils Jean leur terre de douze perches et dix pieds de front sur lieue et demie de profondeur tenant au sud-ouest à Paul Giguère et au nord-est à Ignace Giguère, avec une maison et autres bâtiments dessus construits et tous leurs biens meubles, dont ils se réservèrent cependant l'usufruit, à charge de loger, nourrir et entretenir ledit donataire qui devait accomplir les charges de la donation faite à ladite Magdeleine Lessard par Prisque Paré le 26 juin 1813 et de payer à chacun de ses frères et soeurs 100 livres ancien cours pour leur légitime. Jean Guérin fils épousa Olive Pépin dite Lachance en 1842.

Le premier juillet 1857 (Ranvoyzé), Jean Guérin dit Saint-Hilaire et Olive Pépin son épouse, demeurant à Saint-Ferréol, vendirent à Louis Giguère, fils d'Ignace et de Marguerite Boivin (qui possédaient depuis 1827 la terre de Barthélemy Racine), pour 312 livres 10 sols, leur terre de onze perches onze pieds et demi de front sur lieue et demie de profondeur, joignant au sud-ouest à Ignace Giguère, fils de feu Paul Giguère, et au nord-est à Louis Giguère avec la maison et autres bâtiments dessus construits, appartenant au vendeur par donation de ses père et mère le 10 janvier 1842. Louis Giguère possédait désormais une terre de trente-deux perches de largeur environ avec celle de Barthélemy Racine. Au cadastre de 1879 cette terre porte le numéro 197 dont l'histoire sera continuée à la section suivante, avec la terre de Barthélemy Racine qui fait désormais partie du même lot cadastral.

#### 4- La terre de Barthélemy Racine de 1769 à 1857

Le 15 juillet 1790 (Crespin), Barthélemy Racine, veuf de Marie (Geneviève) Simard, qu'il avait épousée le 10 août 1767, céda à son fils Barthélemy onze perches et treize pieds de terre de front du fleuve à la petite rivière et au-dessus de ladite rivière douze perches et quatre pieds de front à aller au bout de la lieue et demie, joignant au sud-ouest feu Etienne Lessard et au nord-est aux héritiers (d'Antoine Morel), avec tous ses bâtiments et meubles, pour le prix de 1157 livres suivant l'estimation qui en a été faite par Antoine Morel et Joseph Gravelle, mais dont il se réservait



l'usufruit. Barthélemy fils devait payer le quart de cette somme, soit 289 livres 5 sols à sa soeur Geneviève pour lui servir de légitime et 100 francs (ou livres) pour sa part d'inventaire venant de sa mère, et lui donner un lit garni, une vache, un mouton, un rouet, un coffre et un habillement complet pour se marier, deux pommiers, deux pruniers, un cerisier, en plus de la loger, nourrir et entretenir jusqu'à son mariage, "et après les travaux de la maison faits il lui serait loisible de travailler à son profit". Barthélemy Racine fils épousa Marie-Louise Veau dite Sylvain, fille d'Etienne et de Marie-Joséphine Simard (terre 107), le 4 août 1790 à Sainte-Anne.

Le premier décembre 1792 (Cressin), François Racine (fils de François et de Geneviève Blouin), et Geneviève Racine son épouse (fille de Barthélemy et Marie Simard) (mariés le 14 février 1792), vendirent à Barthélemy Racine fils leur frère et beau-frère, pour 600 livres ou chelins, cinq perches onze pieds de terre de front du fleuve à la petite rivière, et au-dessus de ladite rivière six perches et deux pieds à aller au bout de la lieue et demie, enclavés dans la terre de Barthélemy Racine père contenant en total vingt-trois perches de front du fleuve à la petite rivière et de là vingt-quatre perches et huit pieds de front, joignant au nord-est à Antoine Morel et au sud-ouest à Prisque Paré représentant feu Etienne Lessard, auxdits vendeurs appartenant provenant d'héritage de feu Marie Simard.

Le 27 mars 1798 (Cressin), Barthélemy Racine fils et Marie-Louise Veau dite Sylvain son épouse vendirent à Louis Cochon, maître forgeron à Sainte-Anne, pour 400 livres à 6% d'intérêt jusqu'au paiement de ladite somme, six perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au nord-est à Antoine Morel et au sud-ouest auxdits vendeurs (l'acquéreur signe Louis Cochon).

Le 2 novembre 1799 (Faribault), Barthélemy Racine et Marie-Louise Veau vendaient à François Simard, pour 385 livres, deux perches et demie de terre de front sur lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Prisque Paré et au nord-est auxdits vendeurs.

Le 12 février 1800 (Faribault), Barthélemy Racine et Marie-Louise Veau-Sylvain, ainsi que François Simard vendaient à Mathurin Huot, habitant de L'Ange-Gardien, savoir lesdits Barthélemy Racine et sa femme vingt perches et trois pieds de terre de front du fleuve à la petite rivière et de là vingt et une perches de front jusqu'au bout de la lieue et demie, et ledit François Simard deux perches et demie de front sur ladite profondeur, faisant en total vingt-deux perches et "treize" pieds jusqu'à la rivière et vingt-trois perches "douze" pieds depuis la rivière, joignant en totalité au sud-ouest à une perche et demie vendue par lesdits vendeurs à Prisque Paré le 19 octobre 1799 (Faribault) et au nord-est à Pierre Morel, avec la maison et tous les bâtiments. Cette vente était faite pour 4650 livres.

Le 12 janvier 1801 (Faribault), Mathurin Huot et Geneviève Lefrançois on épouse (terre 30 de L'Ange-Gardien), donnèrent à leur fils Jean Huot la terre qu'ils avaient acquise à Sainte-Anne le 12 février 1800, mesurant 22 perches 12 pieds de front du fleuve à la petite rivière et de là 23 perches 12 pieds, avec maison, bâtiments, animaux et meubles. Le donataire devait payer 2000 livres à ses frères et soeurs.

La terre de Jean Huot fut vendue par le shérif du district de Québec, Philippe Aubert de Gaspé, à Messire François Ranvozyé, curé de Sainte-Anne, le 20 avril 1819. A son titre nouvel du 31 mars 1826 (Bernier), François Ranvozyé la décrit comme mesurant deux arpents et douze pieds de front sur une

lieue et demie de profondeur, tenant au sud-ouest à Jean Guérin dit Saint-Hilaire et au nord-est à Ignace Giguère (fils de François qui avait acquis la terre de Pierre Morel: voir section 6 plus loin).

Le 9 juin 1827 (Bernier), François Ranvozy vendit ces deux arpents et douze pieds de front à Ignace Giguère (fils de François et de Françoise Talon dite L'Espérance), qui avait épousé Adélaïde Gosselin à Saint-Joachim le 10 juillet 1826, et à Jacques Racine, maçon, chacun pour moitié, ladite terre tenant au sud-ouest à Jean Guérin dit Saint-Hilaire et au nord-est audit Ignace Giguère, avec une vieille maison et une grange dessus construites, pour le prix de 5200 livres ancien cours.

Le 14 juin 1827 (Ranvozy), Ignace Giguère (fils de feu Ignace Giguère et de Julienne Pepin) et Marguerite Boivin son épouse (voir terres 89 et 92), et Ignace Giguère (fils de François) et Adélaïde Gosselin son épouse, firent l'échange suivant: les premiers cédaient aux seconds six perches de front sur la profondeur qu'il pouvait y avoir depuis un lot de terre appartenant à Jacques Racine (voir acte suivant), à aller aux terres non concédées, tenant au sud-ouest et au nord-est à Charles Gravelle (dans la terre 92), leur appartenant par donation de Louis Boivin et Marguerite Caron, père et mère de ladite Marguerite Boivin, le 13 juillet 1823. En échange Ignace Giguère et Adélaïde Gosselin son épouse cédaient à Ignace Giguère et Marguerite Boivin la moitié indivise des deux arpents et douze pieds acquis de Messire Ranvozy, avec la moitié indivise de la vieille maison en bois et grange dessus construites.

Deux jours plus tôt, le 12 juin 1827 (Ranvozy), Ignace Giguère et Marguerite Boivin avaient acquis de Jacques Racine l'autre moitié indivise de ces deux arpents et douze pieds, en échange du reste des six perches de front qu'ils possédaient dans la terre 92, de la basse marée du fleuve à aller à trois perches au nord des bâtiments construits sur ces six perches, soit une maison en pierre et une grange en bois.

Le 24 mai 1834 (Ranvozy), fut fait l'inventaire de la communauté d'Ignace Giguère et de feu Marguerite Boivin, décédée le 20 février 1831, laissant quatre enfants mineurs, en présence de Louis Boivin (fils de Louis-Charles et d'Agnes Paré: voir terre 89) et de Marguerite Caron son épouse, usufruitiers des biens meubles inventoriés, suivant la donation faite par ces derniers en faveur de ladite Marguerite Boivin leur fille le 13 juillet 1823 (voir terre 92 à ce sujet). La liste des 34 titres et papiers concerne autant la terre 92 que la terre acquise par Ignace Giguère et Marguerite Boivin le 14 juin 1827 dans les terres 90-91 (voir ci-dessus), en raison de l'échange qui y fut effectué. L'inventaire décrit la terre d'Ignace Giguère et Marguerite Boivin comme mesurant deux arpents et douze pieds de front sur une lieue et demie de profondeur, tenant au sud-ouest à Jean Guérin dit Saint-Hilaire et au nord-est à Ignace Giguère fils de François (terre acquise de Pierre Morel). La maison mesurait 35 pieds de long sur 20 de large, couverte en paille, en médiocre état. Ils avaient aussi un autre lot de terre d'une perche et huit pieds et demi de front sur une lieue et demie de profondeur tenant au sud-ouest à Ignace Caron et au nord-est à Jean Caron (dans la terre 104). Les meubles de la communauté d'Ignace Giguère et Marguerite Boivin furent vendus à l'enchère le 9 juin 1834 (Ranvozy), pour 1802 livres 17 sols.

Ignace Giguère, veuf de Marguerite Boivin, se maria le 11 août 1835 avec Marie-Louise Paré, fille d'Etienne et de Marie Caron (terre 96). Le 25 mars 1847 (Ranvozy), Ignace Giguère et Marie-Louise Paré donnèrent à Louis

Giguère, leur fils et beau-fils (né de Marguerite Bolvin), neuf perches un pied et demi de terre de front du fleuve à basse marée à aller à la petite rivière où le front est de neuf perches quatre pieds et demi jusqu'au bout de la lieue et demie, indivis et enclavés dans une terre de deux arpents et trois pieds de front de la basse marée à la petite rivière où le front est de deux arpents et neuf pieds jusqu'au second rang, bornée en total au sud-ouest à Jean Guérin dit Saint-Hilaire et au nord-est à Ignace Giguère, fils de feu François Giguère, avec la moitié indivise de la maison en pierre et autres bâtiments, les donateurs s'en réservant l'usufruit à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants. Cette donation était faite aussi à la charge par le donataire de remplir les conditions de la donation du 13 juillet 1823. Le même jour les donateurs firent leurs testaments par lesquels ils confirmaient la donation ci-dessus. Le 6 novembre 1847 (Ranvoyzé), Louis Giguère passa son contrat de mariage avec Luce-Caroline Guimont, fille de Jean et de Marie Caron (terre 100), qu'il épousa à Sainte-Anne le 12 novembre.

Le premier juillet 1857 (Ranvoyzé), Louis Giguère acquit la terre voisine, au sud-ouest, de Jean Guérin dit Saint-Hilaire, de onze perches onze pieds et demi de front sur une lieue et demie de profondeur, qu'il réunit à ses deux arpents et trois pieds provenant de ses père et mère pour former une terre de près de trente-deux perches de front qui porte le numéro 197 du cadastre de 1879 (voir le plan no 6 au début du volume à propos de la "petite rivière" souvent mentionnée dans les contrats ci-dessus et aux terres suivantes).

5- La terre de Louis Giguère depuis 1857 (lot 197)

(31 perches 11 pieds de front)

dont deux arpents dans la terre 90 (le lot 199 en ayant un arpent), et le reste dans la terre 91

Le 28 février 1886 (Vézina), Louis Giguère vendit à Joseph Vandal, pour \$ 1100, la terre de onze perches onze pieds de front qu'il avait acquise de Jean (Guérin) St-Hilaire "il y a environ trente ans" (voir section précédente, le premier juillet 1857), joignant au sud-ouest à Prisque Paré (lot 199) et au nord-est au vendeur, "étant la partie sud-ouest du lot 197, avec une partie de grange dessus construite". Le 24 novembre 1888 (Vézina), Joseph Vandal rétrocéda cette partie sud-ouest du lot 197 à Louis Giguère.

Le 20 août 1890 (Vézina), Louis Giguère et Luce Guimont sa femme donnèrent à François-Xavier Giguère, leur fils, la partie nord-est du lot 197, mesurant deux arpents de front sur une lieue et demie de profondeur, joignant au nord-est à Louis Simard (191), avec les bâtisses, meubles, animaux et roulant, moins les emplacements vendus à Nazaire Simard et Théophile Racine. Les donateurs s'en réservaient l'usufruit, à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire et sa famille, ce dernier devant payer à chacun de ses frères et sœurs la somme de \$ 15 pour tous droits de légitime dans la succession future des donateurs.

Le 5 novembre 1897 (G.-Arthur Paradis), Louis Giguère vendait à Emile Savard, pour \$ 2411, la partie sud-ouest du lot 197, de onze perches et onze pieds de largeur sur une lieue et demie de profondeur acquise de Jean Guérin dit St-Hilaire le premier juillet 1857. Le 27 février 1907 (Cyrille Tessier), Louis Giguère et son fils François-Xavier vendirent la partie nord-est du lot 197 à la Congrégation du Très Saint Rédempteur qui en céda la plus grande partie à Emile Savard le 30 juin 1911 (Beauregard), mais en se réservant le

terrain au sud du boulevard des cultivateurs dont on trouvera la description à la p. 210 (19 août 1969).

Le 8 mai 1913 (Beauregard), Emile Savard, qui possédait maintenant presque tout le lot 197, soit trois arpents une perche onze pieds et demi de front "sur la profondeur qu'il y a depuis le terrain appartenant à la Congrégation du T.S. Rédempteur au sud jusqu'au trait carré des terres du premier rang au nord", entre Joseph-Eustache Paré au sud-ouest (199) et Onésime Giguère au nord-est (191), vendit cette terre avec les bâtisses, roulant et animaux, à Jean-Baptiste Gaudreault, maître de pension, pour \$3750, dont \$1540 payables à ladite Congrégation (soit \$1400 qu'Emile Savard lui devait, plus intérêts). Emile Savard vendait aussi le terrain de grève faisant partie du lot 197.

Jean-Baptiste (alias Johnny) Gaudreault fit plusieurs ventes à réméré (avec droit de rachat) de sa terre, de 1920 à 1928. Le 30 mai 1920 (Beauregard), il la vendait à Francis Gauthier rentier, pour \$6500. Celui-ci la revendit à Pitre Maltais, entrepreneur de chantiers, pour \$3000, le 24 septembre 1923 (Beauregard). Le 16 mars 1928 (G. Jobidon), ayant repris sa terre, J.-B. Gaudreault la vendit à Herménégilde Dufour pour \$3000, avec droit de réméré dans un an pour \$3400. Il mentionne alors qu'il a acquis cette terre d'Emile Savard en 1913 sans faire allusion aux acquéreurs ci-dessus. Le 8 mars 1929 (G. Jobidon), Herménégilde Dufour la lui remit pour \$3400. Le même jour (G. Jobidon), J.-B. Gaudreault la revendait à Epiphane Lachance, rentier, pour \$3000, avec droit de réméré pendant cinq ans.

Epiphane Lachance décéda le 4 septembre 1932 et sa terre fut rétrocédée par Etienne Lachance son fils à Irénée Gaudreault, fils de Jean-Baptiste et de Clarisse Audet-Lapointe, le 27 décembre 1937 (Paul Beauregard) pour \$3200. Irénée Gaudreault épousa d'abord Laura Giguère, fille de Casimir et de Victoria Lessard, le 2 juin 1925 à Sainte-Anne. Laura Giguère décéda le 5 mars 1936 et Irénée Gaudreault se remarqua le 14 juillet 1937 avec Juliette St-Amant à Notre-Dame de Québec. Il décéda le 20 mai 1984. Le 24 octobre 1984 (G. Beauregard), Juliette St-Amant, demeurant au no 283 Côte Ste-Anne, donna le lot 197 (moins le terrain réservé par les Rédemptoristes et l'emplacement vendu à Odette Gaudreault), avec la maison, grange et dépendances, à Jean Gaudreault son fils.

6- La terre d'Antoine Morel de 1768 à 1821  
puis de François Giguère de 1821 à 1857  
(lot 191 du cadastre)

Le 16 avril 1782 (Crespin), fut fait l'inventaire de la communauté d'Antoine Morel fils et de feu Marie-Louise Gagnon son épouse, décédée "il y a environ trois ans", laissant trois enfants mineurs. Sa terre mesurait dix-sept perches cinq pieds de front sur une lieue et demie de profondeur, comme dans l'inventaire du 3 juillet 1768, bien que d'après son titre nouvel il eût dû avoir dix-huit perches et demie. La différence semble être les treize pieds et demi acquis par Antoine Morel fils le 21 juillet 1753 ou les douze pieds et demi acquis le 4 août 1768. Le notaire fit remarquer en effet que "comme lesdits Morel père et fils ont cultivé les terres sans aucun partage dans cette inventaire (du 3 juillet 1768), comme sa communauté a été administrée par ensemble et confusion, ledit Antoine Morel père en a la moitié et l'autre moitié audit Morel fils et à ses enfants". C'est sans doute pour cette raison qu'il n'est pas fait allusion à la vente du 18 octobre 1758, mais uniquement à la donation du 7 novembre 1750, au contrat de mariage d'Antoine Morel fils, de la moitié de la terre de son père, soit huit perches onze pieds

de mi de largeur à prendre du côté du nord-est joignant la terre de Martin Poulin (92), l'autre moitié étant réservée pour les héritiers légitimes, ceux-ci en ayant quatre perches cinq pieds neuf pouces par le décès de Geneviève Drouin leur mère "et pareille terrain à échoir après le décès du Sr Antoine Morel père, ce qui forme à chacun treize pieds moins trois pouces".

Le notaire fit ensuite observer que "le contrat de mariage dudit Antoine Morel (fils) avec defunte Marie Louise Gagnon est fait suivant la Coutume de Paris, partant les propres de part et d'autre ainsi que laditte donation (du 7 novembre 1750) n'a point entré en communauté, or comme ledit Antoine Morel (fils) a acquis de Pierre Savard et consors pendant saditte communauté treize pieds et demi de terre de large sur laditte profondeur dont il en appartient audit tuteur la moitié, ce qui luy forme six pieds neuf pouces de terre de large... et pareille terrain à ses enfants comme héritiers de leur defunte mère, et comme ledit Antoine Morel (fils) a acquis conjointement avec sa defunte femme de Marie Joseph Lessard veuve de feu Etienne Morel, de François Lessard et Magdeleine Morel, de Denis Saillant et de Geneviève Morel, tous les droits échus et à échoir après le décès dudit Antoine Morel (père) et de defunte Geneviève Drouin, desquels droits il en appartient la moitié audit Morel fils et l'autre moitié à ses enfants, chaque part d'échu fait douze pieds neuf pouces de terre de large dont il en appartient audit tuteur la moitié et pareil terrain à ses enfants, la moitié fait quatorze pieds un pouce et vingt-quatre lignes à quatre fait à chacun quatre pieds six pouces neuf lignes de terre de large... les six pieds neuf pouces faisant moitié de treize pieds et demi acquis de Savard et consors étant partagés entre quatre fait à chacun un pied huit pouces trois lignes. Ainsi il revient en terre d'échu aux enfants dudit Antoine Morel ses héritiers légitimes:

	<u>4 pieds 6 pouces 9 lignes</u>
(et) dans la part de Savard à chacun	<u>1 pied 8 pouces 3 lignes</u>
	<u>6 pieds 2 pouces 3 lignes</u>

Enfin l'inventaire mentionne que durant la communauté d'Antoine Morel fils et Marie-Louise Gagnon les améliorations ont consisté en quatre arpents et demi de terre défrichée à 50 livres l'arpent.

Le 6 mai 1782 (Crespin), fut effectué le partage des meubles entre Antoine Morel père, à cause de sa communauté de biens avec feu Geneviève Drouin, et Antoine Morel fils à cause de sa communauté avec feu Marie-Louise Gagnon et comme tuteur de ses trois enfants mineurs, en présence de Jean Giguère comme ayant épousé Marie-Louise Morel, fille et héritière pour un quart en la succession de ladite defunte Marie-Louise Gagnon. Les meubles inventoriés ayant été évalués à 1850 livres 6 sols, il en revenait 925 livres 3 sols à Antoine Morel père et autant à Antoine Morel fils et ses enfants. Cependant, Antoine Morel père "se trouvant dans un âge avancé et beaucoup infirme, ne pouvant par luy même faire valoir sa part de communauté", la remit à son fils, à charge par celui-ci d'en payer la moitié à ses frères et soeurs et d'avoir soin de luy jusqu'à son décès. De la part ainsi cédée il fallait déduire 25 livres pour les frais d'inventaire et 156 livres faisant moitié de l'estimation des bâtiments qui sont conquêts de communauté, "ledit Morel père n'ayant rien à y prétendre excepté son logement jusqu'au jour de son décès", de sorte qu'il restait 744 livres 3 sols dont la moitié (372 livres 1 sol 6 deniers) revenait à Antoine Morel fils et la moitié à ses frères et soeurs après le décès de leur père.

Quant à la part d'inventaire revenant à Antoine Morel fils (925 livres 3 sols) au partage ci-dessus, il fallait y ajouter 312 livres pour l'estimation

des bâtiments et en déduire 200 livres pour son préciput. Au solde de 1037 livres 3 sols il fallait ajouter le quart en sus (parce que les meubles n'avaient pas été vendus à l'enchère, qui aurait rapporté au moins ledit quart en sus), soit 259 livres 5 sols 9 deniers, faisant en tout 1296 livres 8 sols 9 deniers, dont il fallait déduire 25 livres pour les frais d'inventaire et 81 livres 3 sols dus à Joseph, Charlotte et Marie Morel ses frère et soeurs provenant de la succession de Geneviève Drouin leur mère, "ayant reçu les effets en nature s'étant chargé de les payer en argent". Au solde de 1190 livres 5 sols 9 deniers il fallait enfin ajouter 250 livres pour les terres défrichées pendant sa communauté avec Marie-Louise Gagnon, faisant en tout 1440 livres 5 sols 9 deniers. Déduction faite de 126 livres pour la moitié des dettes mentionnées à l'inventaire et de 60 livres de médicaments dont ledit Morel fils s'était chargé, il restait 1254 livres 5 sols 9 deniers dont la moitié (627 livres 2 sols 10 deniers) revenait à Antoine Morel fils et la moitié à ses quatre enfants. Ceux-ci avaient en outre droit aux propres de leur mère consistant en meubles et parts de terre provenant de la succession de défunts Raphaël Gagnon et Marie-Louise Cloutier ses père et mère (terre 78 au Château-Richer), montant à 612 livres 12 sols 10 deniers qui s'ajoutaient aux 627 livres 2 sols 10 deniers ci-dessus pour former un total de 1239 livres 15 sols 8 deniers à partager entre quatre, ce qui faisait à chacun des quatre enfants 309 livres 18 sols 4 deniers.

Le premier mars 1783 Antoine Morel fils se maria à Sainte-Famille avec Geneviève Asselin, fille de Louis et de Thérèse Ratté. Le 6 novembre 1787 (Crespin), ils donnèrent à Pierre Morel, leur fils et beau-fils (né de Marie-Louise Gagnon), la moitié de tous leurs biens meubles et immeubles, réservant l'autre moitié pour la légitime de leurs autres enfants. Pierre Morel épousa Françoise Caron, fille de Jean et de Geneviève Giguère (terre 95), le 22 juillet 1788, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 12 juillet (Crespin).

Le 27 janvier 1797 (Crespin), fut fait l'inventaire de Pierre Morel et de feu Françoise Caron, décédée "il y a quatre ans", laissant deux enfants mineurs. Ils avaient cinq perches et demie de terre de front sur lieue et demie de profondeur, "tant d'une donation que d'héritage", et "la quatrième partie d'une cuisine de dix huit pieds caré, planché haut et bas couverte en bardos, porte feré, chasie vitré". A la suite de cet inventaire se trouve le "compte portant partage des meubles, ustancilles de ménage dépendant de la communauté", évalués à 730 livres 14 sols, dont il fallait déduire 200 livres pour le préciput de Pierre Morel. Le solde de 530 livres 14 sols devait être augmenté du quart en sus, soit 132 livres 3 sols 6 deniers pour faire un total de 662 livres 17 sols 6 deniers dont il fallait déduire 240 livres de dettes portées à l'inventaire. Au solde de 422 livres 17 sols 6 deniers il fallait ajouter 800 livres "pour l'estimation de la terre portée à la donation du sieur Antoine Morel" et 490 livres reçues de Jean Caron père de la défunte, pour les propres de celle-ci, faisant en tout 1712 livres 17 sols 6 deniers. Déduction faite de 30 livres pour les frais du notaire, il restait 1682 livres 17 sols 6 deniers à partager en deux, soit la moitié (841 livres 8 sols 9 deniers) pour Pierre Morel et la moitié pour ses deux enfants (420 livres 14 sols 4 deniers chacun). Pierre Morel s'était remarié le 22 juillet 1794, à Sainte-Anne, avec Marie-Louise Barette, fille de François et d'Agnès Poulin.

Le 3 février 1815 (Bernier), Pierre Morel et Marie-Louise Barette donnèrent à Pierre Morel leur fils et beau-fils (né de Françoise Caron), 1) douze perches et cinq pieds de terre de front du fleuve à la petite rivière; 2) onze perches et cinq pieds de front de ladite petite rivière aux terres non concédées, le tout indivis avec plusieurs parts appartenant à divers, tenant

en total au nord-est à Louis Boivin (terre 92) et au sud-ouest à Jean Huot, avec tous les bâtiments et meubles leur appartenant, mais dont ils se réservèrent l'usufruit à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants. Le donataire devait payer à ses frères et soeurs consanguins la somme de 600 livres à partager entre eux et une dette de 1500 livres au curé François Ranvoyzé.

Pierre Morel fils épousa Marie-Joséphé Paré, fille de Michel et de Marie-Joséphé Giroux de Sainte-Anne, le 6 février 1815 au Château-Richer. Le 9 septembre 1821 (Ranvoyzé), Pierre Morel et Marie Paré vendirent à François Giguère père, pour 11,100 livres, seize perches et six pieds de terre de front jusqu'à la petite rivière où le front n'a plus que quinze perches et six pieds jusqu'au bout de la lieue et demie, indivis dans une terre de dix-huit perches et quinze pieds de front jusqu'à ladite rivière et de là dix-sept perches et quinze pieds, bornée en total au sud-ouest à Messire François Ranvoyzé et au nord-est à Louis Boivin, avec une maison en pierre et autres bâtiments dessus construits, appartenant au vendeur par donation de son père le 3 février 1815. François Giguère, fils de François et de Félicité Paré (terre 102) avait épousé Françoise Talon dite L'Espérance à Saint-Joachim le 13 novembre 1781 (voir terre 105).

Le 13 avril 1823 (Ranvoyzé), François Giguère père, acquéreur de la terre de Pierre Morel fils, "demeurant en la paroisse de Saint-Marc, Rivière Chambly", et Marie Morel (fille de Pierre et de Françoise Caron), épouse de Charles Gravelle (terre 92), voulant partager la terre desdits Pierre Morel père et Françoise Caron, de dix-huit perches et quinze pieds de front jusqu'à la petite rivière et de là dix-sept perches et quinze pieds de front jusqu'à la lieue et demie de profondeur, entre François Ranvoyzé au sud-ouest et Louis Boivin au nord-est, il fut convenu que François Giguère aurait, comme acquéreur de la part de Pierre Morel fils, seize perches et six pieds de front jusqu'à la petite rivière et de là quinze perches et six pieds et que ce lot sera borné au sud-ouest audit Messire Ranvoyzé et au nord-est à ladite Marie Morel, et que l'autre part appartenant à celle-ci comme héritière de sa mère, de deux perches et demie de front sera bornée au nord-est à Louis Boivin et au sud-ouest audit François Giguère (voir le titre nouvel de Charles Gravelle à la terre 92-2, le 31 mars 1826).

Le 19 décembre 1824 (Ranvoyzé), François Giguère et Françoise Talon dite L'Espérance son épouse, donnèrent à leur fils Ignace le lot de terre ci-dessus décrit (seize perches six pieds jusqu'à la petite rivière et de là quinze perches six pieds de front), borné au sud-ouest à Messire Ranvoyzé et au nord-est à Charles Gravelle (Louis Boivin raturé), avec une maison en pierre et autres bâtiments dessus construits, à charge par le donataire de payer annuellement à chacun des donateurs une pension viagère de 15 livres ancien cours, et de payer à chacune de ses cinq soeurs la somme de 100 livres ancien cours, après le décès des donateurs. Ignace Giguère épousa Adélaïde Gosselin à Saint-Joachim le 10 juillet 1826. A son titre nouvel du 17 mars 1826 (Bernier), il déclara posséder les terres ci-dessus décrites.

Le 26 août 1857 (L.-O. Rousseau), fut fait l'inventaire de défunte Ignace Giguère et Geneviève Guimont sa deuxième femme, fille d'Etienne de Geneviève Drouin, qu'il avait épousée à Sainte-Anne le 29 février 1848 (contrat le 25 devant Ranvoyzé). Ils périrent dans l'incendie du bateau à vapeur le "Montréal", survenu près de Québec le 26 juin 1857. Ils n'avaient pas d'enfants. Leur terre mesurait seize perches et six pieds de front du fleuve à la petite rivière, où le front n'avait que quinze perches six pieds jusqu'aux terres non concédées, tenant au sud-ouest à Ignace Giguère, fils

d'Ignace, et au nord-est à Jean-Baptiste Giguère (qui avait deux perches et demie dont il sera question ci-après, le 29 décembre 1857, et à la terre 92-2), avec une maison en pierre couverte en bardeau. Ils avaient aussi, dans la terre 92, six perches de front depuis le haut de la côte, à une clôture séparant le terrain de David Racine, à aller au trait carré, tenant au sud-ouest audit Jean-Baptiste Giguère et au nord-est à Charles Gravelle, acquises le 14 juin 1827 (voir plus haut la terre de Barthélemy Racine). Les meubles de la succession furent vendus à l'encan du 6 au 12 octobre 1857 et le partage en fut fait le 29 janvier 1858 (L.-O. Rousseau).

Le 19 octobre 1857 (L.-O. Rousseau), la terre d'Ignace Giguère et de Geneviève Guimont fut vendue à l'enchère, à la requête des deux héritiers: François Giguère, frère d'Ignace, et Marie-Joséphine Guimont, soeur de ladite Geneviève et épouse de Casimir Mercier depuis le 4 juin 1844. Casimir Mercier fut le plus haut enchérisseur et la terre lui fut adjugée pour \$2900 piastres ou 725 louis courant.

#### 7- Les lots 191 et 187 depuis 1857 (deux arpents et demi)

Le 29 décembre 1857 (L.-O. Rousseau), Casimir Mercier et Marie-Joséphine Guimont vendirent à Prisque Paré, fils de Jean-Marie et de Marie Simard (voir terre 85), pour 725 louis courant, 1) seize perches six pieds de terre de front jusqu'à la petite rivière et de là au trait carré quinze perches six pieds (correspondant au lot 191 du cadastre), joignant au sud-ouest à Ignace Giguère fils (197) et au nord-est à Nérée et Isidore Gravelle (terre 92) avec maison et autres bâtisses; 2) les six perches de front dans la terre 92 depuis le terrain de David Racine jusqu'au "trait carré d'en haut", entre Jean-Baptiste Giguère au sud-ouest et Charles Gravelle au nord-est (184). J.-B. Giguère avait, entre le lot 191 ci-dessus et lesdites six perches, deux perches et demie de front qui étaient échues à Marie Morel, épouse de Charles Gravelle, le 13 avril 1823 (voir plus haut, terre d'Antoine Morel et, à la terre 92-2, le titre nouvel de Charles Gravelle le 31 mars 1826 et les transactions subséquentes). Ces deux perches et demie formeront, avec les six perches ci-dessus acquises par Prisque Paré le lot 187 du cadastre.

Le 6 juin 1859 (Ranvozyé), Prisque Paré vendit à Ignace Giguère, fils de Paul (voir terre 89, lot 199), pour 200 livres, les six perches de front depuis l'emplacement de David Racine jusqu'au trait carré, sans bâtiments, joignant au sud-ouest à l'acquéreur et au nord-est à Charles Gravelle fils. Le 22 septembre 1870 (G.-L. Dick), Ignace Giguère, fils de Paul, et Marie Guimont son épouse, revendirent à Prisque Paré, pour \$925, ces six perches plus les deux perches et demie qui y joignaient au sud-ouest, celles-ci ayant été acquises par Ignace Giguère de Jean-Baptiste Giguère "Il y a environ onze ans", suivant la déclaration du vendeur qui n'a pas produit ce titre d'acquisition. Ce titre est en fait du 14 septembre 1858 (Ranvozyé), comme on le verra à la terre 92-2 (p.225).

Le 9 mai 1870 (G.-L. Dick), Prisque Paré et Olive Lègaré sa femme (qu'il avait épousée le 24 août 1859 à Sainte-Anne -voir terre 89, lot 199 du cadastre) vendirent à Louis Paré, pour \$1833.40, leur terre (lot 191) de treize perches six pieds de front de la basse marée au chemin royal, ensuite depuis les emplacements de Magloire Simard et de la veuve Etienne Paré à aller à la petite rivière seize perches six pieds, et de là aux limites du premier rang quinze perches six pieds, joignant au sud-ouest à Ignace Giguère (197) et au nord-est au vendeur (187).



Le 27 juillet 1874 (G.-L. Dick), Louis Paré, fils de Jean-Baptiste et d'Elisabeth Cloutier (terre 85), vendit à celle-ci, alors veuve, la terre décrite au contrat du 9 mai 1870, joignant maintenant au sud-ouest à Louis Giguère, fils d'Ignace et de Marguerite Bolvin (lot 197) et au nord-est à J.-B. Giguère et Prisque Paré, avec bâtisses dessus construites, à charge de payer les dettes du vendeur montant à \$ 1300.

Le 19 septembre 1876 (G.-L. Dick), Elisabeth Cloutier, veuve de J.-B. Paré, revendit cette terre (lot 191) à Hector Siméon, marchand, pour \$1500. Le 23 octobre 1876 (G.-L. Dick), Hector Siméon la revendit à Olivier Paré, navigateur, avec la maison et autres bâtisses, pour \$1800. Le même jour (Dick), Olivier Paré vendit à Hector Siméon un emplacement de 67 pieds de front sur 40 de profondeur au sud du chemin royal, avec une maison à deux étages, pour \$1500, cette propriété ayant été acquise d'Etienne-Romain Simard par échange le 3 février 1869 (L.O. Rousseau).

Le 19 décembre 1877 le lot 191 d'Olivier Paré fut vendu par le shérif Charles Aileyn, à la poursuite de la Fabrique de Sainte-Anne, et adjugé à Napoléon Paré pour 362 livres 10 chelins, avec la maison et autres bâtisses, roulant etc. Le contrat de vente par le shérif est daté du 6 février 1878. Le 24 février 1878 (A.-N. Vézina), Napoléon Paré revendit cette terre à Etienne Simard, fils d'Etienne et de Luce Giguère, moins trois emplacements déjà vendus, pour \$1425. Etienne Simard fils épousa Emerence Racine, fille de Jacques et de Geneviève Vézina, le 24 novembre 1857.

Le 11 février 1880 (Vézina), Etienne Simard fils acquit aussi de Prisque Paré et d'Olive Légaré, pour \$1020, le lot voisin au nord-est (187), mesurant huit perches et demie de front depuis le chemin de côte auprès du chemin royal jusqu'au trait carré du premier rang, joignant l'acquéreur au sud-ouest (191) et Charles Gravelle au nord-est (184). On a vu plus haut que Prisque Paré avait acquis ce lot le 22 septembre 1870. On a vu aussi, précédemment (voir la fin de la terre 89), que le 11 mars 1880 Prisque Paré et Olive Légaré acquirent le lot 199 qu'ils donnèrent à leur fils Joseph-Eustache le 15 novembre 1882. Ce lot fut acquis pour \$1100 avec le produit de la vente du lot 187.

Avec le lot 187 et le lot 191 Etienne Simard fils possédait maintenant une terre de deux arpents quatre perches et onze pieds de front sur 114 arpents de profondeur, entre Louis Giguère au sud-ouest (197) et Charles Gravelle au nord-est (184). Le 22 juillet 1883 (Vézina), il la donna à son fils Louis, avec les bâtisses dessus construites, à charge par le donataire de payer \$800 au donateur. Louis Simard épousa Céline Veau (Sylvain), fille de Casimir et d'Euphrosine Cauchon (terre 104), le 24 juillet 1883 à Sainte-Anne.

Le 17 juillet 1907 (Arthur Tremblay), Louis Simard et son fils Joseph vendirent les lots 187 et 191, depuis les emplacements près du chemin royal jusqu'au trait carré, plus la largeur du terrain occupé par le chemin de côte à partir de la maison du vendeur jusqu'au chemin royal, à Onésime Giguère, fils d'Onésime et de Félicité Guérin dite St-Hilaire, pour \$3000. Louis Simard avait donné le lot 187 à son fils Joseph à l'occasion de son contrat de mariage avec Elmina Glibert, le 12 août 1906 (H.-H. Houde). Ce lot, alors borné au nord-est par Joseph Gravelle 'des Sept Crans' (lot 184), était estimé à \$1000. Onésime Giguère, qui avait épousé Adèle Cauchon au Château-Richer le 7 août 1883, décéda le 29 janvier 1917 sans testament, laissant trois enfants: Alphonse, Narcisse et Marie, épouse séparée de biens de Théophile Laforest. Sa terre comprenait les lots 187 et 191 de vingt-quatre perches

onze pieds de front sur 114 arpents de profondeur joignant au sud-ouest aux Pères Rédemptoristes et Johnny Gaudreault (197) et au nord-est à Joseph Gravelle (184), une autre partie du lot 197 d'un arpent de front de la basse marée au chemin royal et un emplacement (partie du lot 184) au sud du chemin royal. Le premier février 1918 (Beauregard), Alphonse, Narcisse et Marie Giguère cédèrent à leur mère, Adèle Cauchon, leurs droits à la succession de leur père, "en son vivant boucher".

Le premier février 1918 également (Beauregard), Adèle Cauchon donna ces lots à son fils Alphonse Giguère, mais elle s'en réservait l'usufruit. Elle lui donnait aussi les bâtisses dessus construites, les meubles, animaux et roulant. Le 11 octobre 1921 (Beauregard), Alphonse Giguère (qui avait épousé Joséphine Cauchon à Sainte-Anne le 22 octobre 1907), vendit sa terre (lots 187 et 191) de vingt-quatre perches onze pieds de front sur 114 arpents de profondeur, avec toutes les bâtisses et dépendances, roulant etc., à Joseph Gravelle fils, journalier, pour \$6000.

Le 13 novembre 1932 (Beauregard), Joseph Gravelle, cultivateur, revendit sa terre de "deux arpents et demi" de front sur 114 de profondeur joignant au sud-ouest Irénée Gaudreault et les Pères Rédemptoristes (197) et au nord-est à Henri Gravelle, fils de Joseph (184), avec bâtisses et roulant, à Joseph Bolduc, marchand à Sainte-Anne, pour \$3700. Le 15 juin 1934 (Beauregard), Joseph Bolduc la revendit à Cyrias Paré, fils de Joseph-Eustache, pour \$4250. Le 20 avril 1938 (Beauregard), Cyrias Paré la revendit à Gédéon Côté pour \$5900. Ce dernier la vendit le 7 mai 1946 (Jules Lessard) à Aimé Gaudreau, cultivateur, pour \$8500, dont \$3000 comptant, mais celui-ci la rétrocéda à Gédéon Côté, demeurant à St-Grégoire, le 29 juin 1946 (Lessard), pour \$1500. Le même jour (Luc-V. Robert), Gédéon Côté la revendit à Ludger Lapierre, de St-Louis de Courville, pour \$ 7000.

Le 23 novembre 1950 (Charles Cantin), Ludger Lapierre vendit une lisière de terrain de 32 pieds de largeur depuis le chemin public à The d'Auteuil Lumber Co. Ltd, dont le président était Aimé Gaudreau, pour le prix de \$1000. Cette lisière servit à faire une route pour aller à la profondeur de la terre vers le nord, et elle était située à 338 pieds à l'ouest de la division des terres de Ludger Lapierre et de Henri Gravelle. Le 11 septembre 1951 (Claude Taschereau), Ludger Lapierre vendit à The d'Auteuil Lumber Co. Ltd. les lots 187 et 191 de deux arpents et demi de front sur 114 de profondeur, moins la lisière déjà vendue, pour le prix de \$5500. Le 27 juin 1952 (Charles Cantin), The d'Auteuil Lumber Co. Ltd. revendit ces lots à St-Siméon Timber Products Ltd., pour \$5516. Celle-ci acquit aussi la lisière de 32 pieds le 18 décembre 1975, pour \$1 (C. Cantin).

Le 6 juin 1959 (Cantin), St-Siméon Timber Products Ltd. vendit à Arnold Perron, boulanger, pour \$1800, une partie du lot 191 du côté sud du boulevard des Cultivateurs (ou Côte Ste-Anne), entre ledit boulevard et "la cime du talus" au sud-est, mesurant 142.4 pieds au nord-ouest, le long du boulevard des Cultivateurs, 114.3 pieds dans sa ligne nord-est, 174 pieds dans sa ligne sud-ouest et 153.9 pieds dans la ligne sud-est, soit une superficie de 19 687 pieds carrés. Le 5 décembre 1959 (Gérard Beauregard), Arnold Perron fit don de cet emplacement et de la maison "Abitation Pelletier" dessus construite à la Société historique de Ste-Anne de Beaupré.

Le 26 février 1968 (G. Beauregard), La Société historique de Ste-Anne de Beaupré vendit cette propriété à Ronald Kelso, y compris une autre bâtisse dite "La Grange", pour \$14 000. Le 18 octobre 1974 (Cyrille Dejeu), Ronald Kelso la céda à son épouse, Annette Veilleux, à charge de payer l'hypothèque

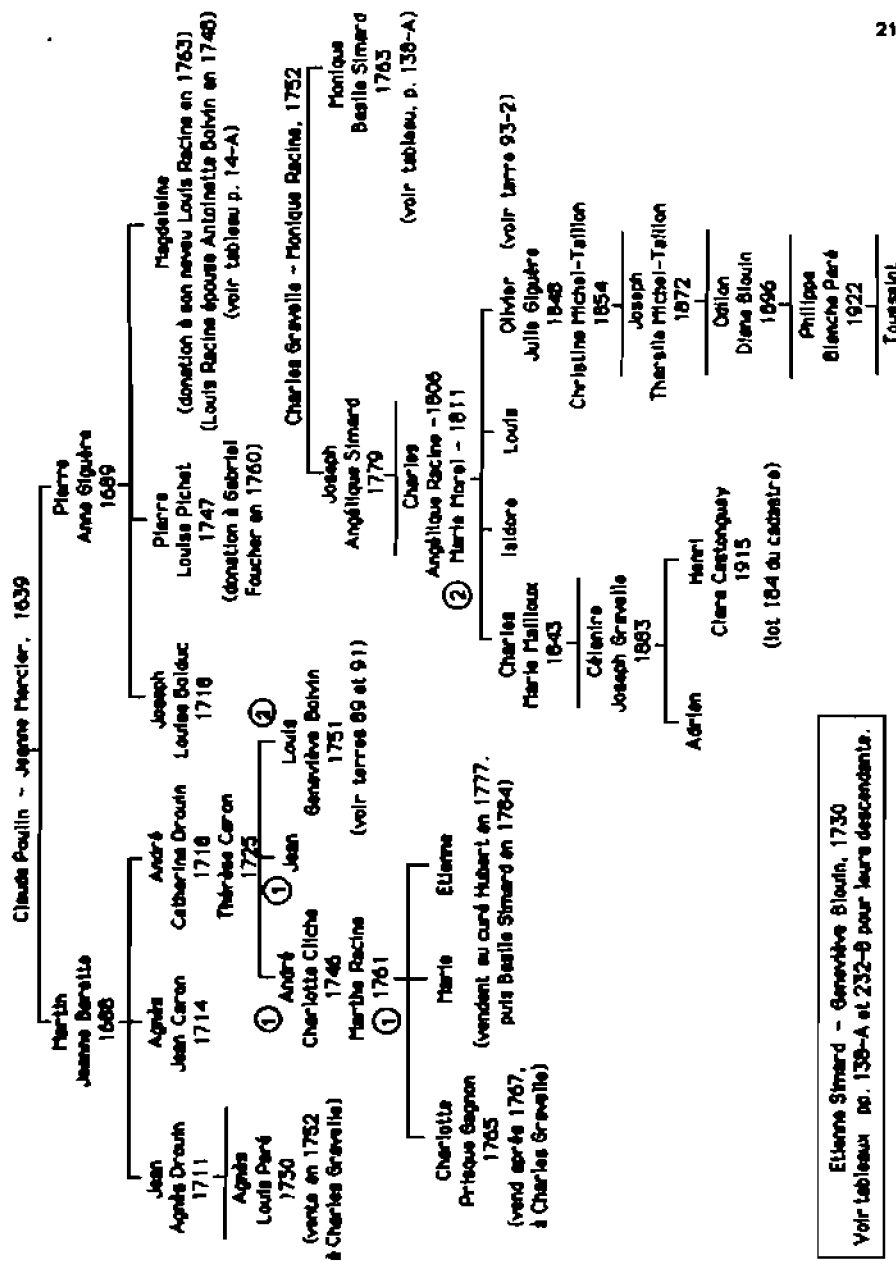
de \$ 10000 à la Caisse populaire de Sainte-Anne et une autre de \$5000 à la Société historique. Cette cession était faite en exécution d'un jugement de la Cour supérieure de Québec le 23 septembre 1974.

Le 19 août 1969 (Paul Beauregard), la Congrégation du Très Saint Rédempteur vendit à Annette Veilleux, pour \$5000, 1) la subdivision 6 du lot 197, au sud de l'ancien chemin de côte qui n'existe plus jusqu'aux emplacements du Village de Ste-Anne; 2) la partie extrême sud du lot 197 bornée au nord-ouest par le boulevard des Cultivateurs puis au site du monument "Didace Pelletier" ci-après réservé, au sud à la limite des emplacements du Village et audit lot 197-6, au sud-ouest à des parties du lot 191 (suivant un plan annexé au contrat, préparé par Étienne Blouin, arpenteur géomètre, le 5 octobre 1968), et "tout le terrain et droits qu'elle a dans cette région y compris l'emprise de l'ancien chemin de la côte qui semble n'être à peu près plus utile". Quant au terrain du monument Didace Pelletier il est décrit comme mesurant 139.9 pieds dans la ligne nord-ouest, le long du boulevard des Cultivateurs, 139 pieds dans la ligne sud-est, 122 dans la ligne nord-est et 199 dans la ligne sud-ouest, et il était borné au sud et au nord-est par une partie du lot 197. Le coin nord dudit emplacement est vis-à-vis la maison Gaudreault (283 Côte Ste-Anne).

Le 10 septembre 1979 (Pierre Beaudet), Annette Veilleux, demeurant au 294 Côte Ste-Anne (maison Pelletier) vendit à Auberge de la Porte Rouge Inc. (292 Côte Ste-Anne), pour \$55 000, 1) un emplacement faisant partie du lot 191, borné au nord-ouest par le boulevard des Cultivateurs ou Côte Ste-Anne, au nord-est par une partie du lot 191 et au sud-ouest par la partie du lot 197 aussi vendue et ci-après décrite, et au sud-est par le lot 191-1, ledit emplacement mesurant 57 pieds dans la ligne nord-ouest, 161.2 dans la ligne nord-est, 60.2 dans la ligne sud-est et 174 pieds dans la ligne sud-ouest, soit une superficie de 9680 pieds carrés; 2) une partie du lot 197, de forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le boulevard appelé Côte Ste-Anne, au nord-est par la partie du lot 191 ci-dessus décrite et par le lot 191-1; au sud-est par la cime du cap (partie 197) et au sud-ouest aussi par une partie du lot 197, mesurant 151.8 pieds dans la ligne nord-ouest, 230 dans la ligne nord-est, 180 au sud-est, "étant une corde sous-tendant la ligne irrégulière de la cime du cap", et 262.3 pieds dans la ligne sud-ouest, soit une superficie de 39 760 pieds carrés, avec les bâtisses portant le numéro 292 Côte Ste-Anne. Ces deux emplacements faisaient partie des lots acquis de Ronald Kelso en 1974 et des Rédemptoristes en 1969.

Enfin, le 9 avril 1980 (J.-F. Fournier), Annette Veilleux vendit à Paule Létourneau, pour \$3000, le reste du terrain qu'elle avait acquis des Rédemptoristes, mesurant 193 450 pieds carrés, sans bâtisses.

Tableaux généalogiques sommaires pour la terre 92 (familles Poulin, Gravelle et Simard)



Étienne Simard - Geneviève Blouin, 1730  
 Voir tableaux pp. 138-A et 232-B pour leurs descendants.

(lots 136 et 147 du cadastre)



## LA TERRE DE CLAUDE POULIN

### No 92 (6 arpents de front)

Julien Pecault paraît avoir occupé le premier cette terre, avant 1648. En effet, le 2 septembre 1647 (Lecoustre), il était à la Côte de Beaupré et prenait une vache à bail de François Chavigny. Le 20 octobre 1648 (acte sous seing privé), Julien Pecault vendit sa terre à Jean Bourdon, commis et procureur de la Communauté des Habitants, qui la céda à la Fabrique de Notre-Dame de Québec, comme le mentionne l'acte suivant. Le premier septembre 1651 (Audouart), le curé et les marguilliers de l'église paroissiale de Québec, "pour ne pas laisser dépérir les fonds dont le Conseil de ce pays, au nom de la Communauté des Habitants d'iceluy a faict don à laditte église", vendirent à Claude Poulin (Poullain), pour 50 livres, cette concession joignant Etienne de Lessard au nord-est et les terres non concédées au sud-ouest, "appartenant par cy devant à Julien Pecault et vendues par ledit Pecault au Sr Jehan Bourdon le 20 octobre 1648" par contrat fait "soubz seing privé". Julien Pecault (Pecaups), dont les origines sont inconnues, avait épousé en France Marie Peltier, fille de Guillaume et de Michelle Morille. Le 25 février 1648 (Lecoustre), il prit à bail la terre de Robert Drouin, près de la rivière aux Chiens, pour trois ans. Marie Peltier fut inhumée à Québec le 28 novembre 1657. Elle avait eu deux filles, Marguerite en septembre 1648, et Magdeleine vers 1650. On ignore si Julien Pecault mourut au Canada et à quelle date.

Claude Poulin, maître charpentier, était le fils de Pascal Poulin et de Marie Le Vert, de St-Maclou de Rouen, d'après le registre des confirmations au Château-Richer, le 2 février 1660. Le 8 août 1639 (reg. de N.-D. de Québec), il avait épousé Jeanne Mercier, fille de Loup Mercier et de Jeanne Gaillard, de Mortagne d'Olonne, évêché de Luçon (voir MSGCF, vol. 2, 1946-47, page 62). Il serait arrivé au Canada en juin 1636, d'après l'abbé Ferland. Il y retourna, car son fils Pascal fut baptisé à Rouen le 15 février 1645. Revenu au Canada, il fait baptiser à Québec un autre fils, Martin, le 17 octobre 1648.

Le 18 septembre 1651 (ASQ), Ollivier Letardif donna un titre de concession à Claude Poulin pour les six arpents qu'il avait acquis le premier septembre 1651 de la Fabrique de Notre-Dame de Québec. Cependant, l'inventaire de Martin Poulin, fait le 23 mars 1711 (Verreau), mentionne que Claude Poulin avait déjà obtenu d'Ollivier Letardif, alors à Paris, le 17 avril 1646, un premier titre de concession pour six arpents de terre de front, sans doute les mêmes. On s'explique alors mal en vertu de quels titres Julien Pecault les aurait possédés, d'autant plus que l'acte disparu du 20 octobre 1648 ne nous permet plus de les connaître. En 1647 Claude Poulin était au Cap Tourmente avec Abel Benoist, comme fermier des seigneurs de Beaupré (terre 138). En 1650 il y était encore (autre bail du 8 novembre 1650 devant Audouart).

Le 7 juin 1665 (Auber), Claude Poulin céda à Abel Benoist sept perches de front en terres basses et deux en terres hautes, à prendre du pied de la côte, joignant d'un côté à Robert Foubert (terre 91) et de l'autre audit Poulin, "pour son accommodement", aux conditions définies dans l'acte. Ces conditions ne furent peut-être pas remplies car la terre ainsi cédée revint à Claude Poulin vers 1668 (en 1667, au recensement, Abel Benoist y était encore et en 1669 il s'établit à l'île d'Orléans).

Le 21 septembre 1671 (Rageot), Claude Poulin et son fils Martin s'engageaient pour servir Denis Guion, bourgeois de Québec, "dans le voyage qu'il est prest de faire aux Sept Isles, à naviguer et autre employ où il sera nécessaire, à commencer vendredy prochain et finir au premier jour d'août aussy prochain", pour le prix de 135 livres et une paire de souliers français.

En 1673 (Vachon, date non précisée), Claude Poulin et Jeanne Mercier sa femme donnèrent à leur fils Martin deux arpents de terre de front à prendre sur une ligne qui sera tirée à commencer à un certain ruisseau qui est sur leur concession, jusqu'aux terres non concédées, joignant d'un côté (au nord-est) à celle de la veuve et héritiers de feu Helle Godin qu'ils ont eue d'Étienne de Lessart (93), et de l'autre à celle d'Ignace Poulin leur fils. Ils lui donnaient aussi un arpent de front du fleuve à basse marée jusqu'au premier coteau, joignant ladite veuve Godin.

Claude Poulin et sa femme moururent tous deux en décembre 1687 (sép. le 17 et le 14 respectivement), laissant sept enfants, dont trois fils: Martin, Ignace et Pierre. Ignace avait épousé Marguerite Paré, fille de Robert et de Françoise Le Houx (terre 85), le 23 août 1683. Le 19 janvier 1688 (Jacob), Martin passa son contrat de mariage avec Jeanne Barette, fille de Jean et de Jeanne Bitouset (terre 101), qu'il épousa le 21 janvier. Le 13 novembre 1689 (Jacob), Pierre passa son contrat de mariage avec Anne Giguère, fille de Robert et d'Almée Riville (terre 94), qu'il épousa le même jour.

Le 8 avril 1688 la terre de Claude Poulin et Jeanne Mercier fut partagée "sous la signature privée de leurs héritiers" (mention à l'inventaire de Pierre Poulin le 31 janvier 1721 dont il sera question plus loin). Cet acte étant disparu on ignore de quelle façon la terre fut partagée.

Le 30 mai 1689 (Jacob), Pierre Poulin fit l'échange suivant avec Etienne Lessard fils (terre 93), qui avait épousé Marie Poulin le 17 avril 1679. Celui-ci céda à Pierre Poulin "une portion d'habitation à luy échue (en fait à Marie Poulin) par le décès de deffuncts Claude Poullain et Jeanne Mercier suivant les lots et partages faits entre luy et ses cohéritiers en laditte succession, laditte portion consistant en environ huit perches et dix pieds de terre de largeur joignant de part et d'autre ladite habitation". Au partage en question chacun des sept enfants de Claude Poulin aurait donc reçu huit perches et dix pieds de front, faisant en tout six arpents. En échange Pierre Poulin céda à Etienne Lessard son beau-frère une terre à Sainte-Anne contenant deux arpents de front "joignant d'un costé à Charles Lessart et d'autre costé les héritiers desdits deffuncts Claude Poullain et Jeanne Mercier". Ces deux arpents étaient les deux premiers de la terre suivante (93), que Pierre Poulin avait acquis de Jacques Godin le 28 décembre 1688. En 1696 l'arpenteur Jean Le Rouge donnait à Pierre et Martin Poulin chacun trois arpents moins quatre pieds de terre de front, ce qui indiquerait qu'ils avaient acquis les parts de leurs frères et soeurs.

Le 12 juin 1708 (Chambalon), Pierre Poulin s'engagea à Charles Aubert pour aller hiverner aux lies de la Madeleine et Ramées, moyennant les deux tiers des prises de chasse et de pêche. Le 12 février 1714 (ASQ), son fils Joseph se donna au Séminaire de Québec et devint contremaitre de la seigneurie de l'île Jésus. Il épousa Louise Bolduc en 1718 (contrat de mariage le 13 février, devant Verreau).

Martin Poulin mourut le 20 janvier 1710 et sa veuve, Jeanne Barette se remaria avec Etienne Drouin, veuf de Catherine Loignon (terre 80), le 13 avril 1711 (Verreau). Cet inventaire ne mentionne que les biens meubles, et non les

terres et bâtiments. Le 26 mars 1711 (Verreau), Jeanne Barette renonça à sa communauté avec feu Martin Poulin, et s'en tint à ses conventions matrimoniales (reprise de sa dot de 300 livres et préciput de 100 livres) et à la somme de 590 livres provenant de la vente de ses propres, soit quatorze perches de terre qui lui étaient échues dans la terre de ses père et mère décédés (Jean Barette et Jeanne Bitouset: terre 101), ces propres ayant été vendus pour ladite somme de 590 livres à ses frères Pierre et François Barette.

Le 20 juillet 1711 (Jacob), Jean Poulin, fils de Martin et de Jeanne Barette, passa son contrat de mariage avec Agnès Drouin, fille d'Etienne et de feu Catherine Loignon (80), qu'il épousa le lendemain au Château-Richer.

Le 25 avril 1715 (Verreau), eut lieu le partage de la terre de feu Martin Poulin, consistant en trois arpents et neuf pieds de largeur, joignant au sud-ouest à celle de Guillaume Morel (91) et au nord-est à celle de la veuve Pierre Poulin (moitié nord-est de la terre 92). Il en fut fait neuf lots dont la largeur fut établie par l'arpenteur Louis Quentin et par Guillaume Morel et Jean Paré choisis comme experts, leur valeur étant inégale. Ces lots furent tirés au sort et échurent aux héritiers dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

1- Geneviève	3 perches	13	pieds
2- Pierre	3	11	
3- André	3	10	
4- Marguerite	3	9	
5- Ursule	3	8.5	
6- Marie (Agnès)	3	8.5	
7- Jean	3		
8- Marie (Anne) (ép. Jean Grandmaison)	3		
9- Françoise	<u>3</u>	<u>3</u>	
	27	63	
	<u>+ 3</u>	<u>- 54</u>	<u>pieds = 3 perches</u>
	<u>30 perches</u>	<u>9</u>	<u>pieds</u>

Le 31 janvier 1721 (Barbel), Jean Caron, veuf de Rosalie Simard (terre 104) et Agnès Poulin, sa deuxième femme depuis le 16 octobre 1714, vendirent à Jean et André Poulin, pour 150 livres, trois perches de terre de front échues à ladite Poulin comme héritière de son défunt père, joignant au sud-ouest audit Jean Poulin et au nord-est à Jean Grandmaison, ce qui ne correspond pas tout à fait au partage ci-dessus.

Le même jour, 31 janvier 1721 (Barbel), fut fait l'inventaire de feu Pierre Poulin, mort vers 1712, et d'Anne Giguère (laquelle ne mourut qu'en 1762 à 94 ans). Ils avaient trois arpents de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, une maison de colombages de 32 pieds de long sur 18 de large, couverte en bardeaux, une grange-étable-écurie de 82 pieds de long sur 20 de large, close de planches, couverte de paille, un petit fournil de 14 pieds sur 10 de pièces sur pièces couvert de planches.

André Poulin, fils de Martin et de Jeanne Barette, avait épousé Catherine Drouin, fille d'Etienne et de Catherine Loignon, le 18 octobre 1718 au Château-Richer. Catherine Drouin décéda le juin 1724 (sép. le 10) et



l'inventaire de sa communauté avec André Poulin fut fait le 22 juin 1725 (Barbel). Ils avaient quatre perches et demie de terre de front et il n'est pas fait mention des bâtiments. Le 3 février 1725 André Poulin avait passé un contrat de mariage avec Thérèse Caron, fille de Jean et de feu Rosalie Simard (terre 104), qu'il épousa le 5 février à Sainte-Anne. Ce contrat de mariage fut passé devant le curé de Sainte-Anne Antoine Chabot, et fut mis au minutier du notaire François Rageot le 26 mars 1725.

Le 12 mai 1726 (acte passé devant le curé Chabot et mis au minutier du notaire Jacob à cette date), Jean Caron et Agnès Poulin donnèrent à Jean et André Poulin une quittance de 400 livres "pour la succession qui luy (Agnès) estoit revenue de feu Martin Poullain son père" (voir ci-dessus la vente du 31 Janvier 1721).

Le 12 octobre 1733 (Jacob), fut partagée la terre de feu Pierre Poulin entre ses sept enfants et héritiers. Il en fut fait sept lots égaux de quatre perches cinq pieds un pouce et quatre lignes qui furent tirés au sort dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- 1- Joseph Poulin, comme étant aux droits de sa soeur Félicité, ursuline, joignant au nord-est la terre de la veuve Etienne Lessard (93)
- 2- Pierre
- 3- Magdeleine
- 4- Joseph
- 5- Barthélemy
- 6- Louis
- 7- Anne, ép. de Charles Bolvin (terre 89), joignant au sud-ouest aux héritiers de feu Martin Poulin.

Quant à la veuve de Pierre Poulin, Anne Giguère, elle avait droit à la moitié des améliorations apportées à la terre depuis son mariage, la terre elle-même appartenant en propre à son défunt mari, qui l'avait eue avant son mariage. Les améliorations furent évaluées par Etienne Racine et Noé Lessard, proches voisins, à 51 arpents en superficie valant 40 livres par arpent, soit 2 040 livres dont la moitié revenait à la veuve et la moitié aux enfants. Ceux-ci devaient payer chaque année à leur mère la somme de 15 livres pour la rente de son douaire préfix porté par son contrat de mariage, sans préjudice de ses autres conventions matrimoniales.

Le 11 octobre 1737 (Pinquet) Jean Poulin et Agnès Drouin sa femme cédèrent à Jean Drouin et Françoise Poulin sa femme treize pieds et huit pouces de terre de front au Château-Richer échus à ladite Agnès Drouin des successions de feu Etienne Drouin et de feu Catherine Loignon ses père et mère (terre 80). En échange Jean Drouin et sa femme cédaient à Jean Poulin deux perches de front échues à Françoise Poulin des successions de feu Martin Poulin et défunte Jeanne Barette ses père et mère. Jeanne Barette avait fait son testament sous seing privé le 9 mars 1737 et dut décéder peu après. Ce testament a été déposé au minutier du notaire Jacob.

Le 24 mars 1738 (Jacob), André Poulin et Thérèse Caron cédaient à Alexandre Simard et Agnès Poulin sa femme (auparavant veuve de Jean Caron), deux perches de terre de front sur les héritages de feu Jean Caron (terre 104), joignant au sud-ouest à la part de terre de Marguerite Caron et au nord-est à celle de Louise Caron. En échange Alexandre Simard et sa femme cédaient à André Poulin deux perches de terre de front échues à ladite Agnès Poulin dans la terre de feu Martin Poulin son père.

Le 20 décembre 1741 (Jacob), André Poulin père et André Poulin son fils cédaient à François Gagnon et Geneviève Poulin sa femme (fille de Martin et de Jeanne Barette) deux perches et demie de terre de front au Château-Richer dans la terre de feu François Gagnon (79) joignant au sud-ouest à Jean Drouin et au nord-est à Jean De Meule. En échange François Gagnon et sa femme cédaient à André Poulin fils, leur neveu, un demi-arpent dans la terre d'André Poulin père (92), joignant au sud-ouest à Antoine Morel (91) et au nord-est à André Poulin. Le même jour (Jacob), François Gagnon vendait à Joseph Gagnon ses deux perches et demie pour 250 livres.

Le 8 mars 1742 (Jacob), fut fait l'inventaire de Jean Poulin et de feu Agnès Drouin sa femme (voir 20 juillet 1711), décédée "il y a environ six mois" (sép. le 7 novembre 1741). Leur terre avait huit perches et demie de front joignant au sud-ouest à André Poulin et au nord-est aux héritiers de Grandmaison, sur laquelle était construite une vieille maison de pierre tombant en ruine de 20 pieds de long sur 15 de large, une vieille grange de 30 pieds close moitié de planches et moitié de pieux couverte de paille, et une vieille étable de 20 pieds de long de pièces sur pièces couverte de paille. Ils avaient aussi trois perches de front au Château-Richer (dans la terre des Drouin: 80).

Le 6 juillet 1743 (Jacob), Barthélemy Poulin, demeurant en la seigneurie de Contrecoeur, vendait à Pierre Poulin son frère, pour 350 livres, cinq perches de terre de front joignant des deux côtés à la terre de l'acquéreur, à lui échues par le décès de son père, Pierre Poulin.

Le 2 avril 1745 (Jacob), André Poulin fils vendait à Louis Paré et Agnès Poulin sa femme, pour 450 livres, cinq perches de terre de front joignant au nord-est à Antoine Morel (ép. Geneviève Drouin) et au sud-ouest à André Poulin père (comme ayant épousé Catherine Drouin, soeur de Geneviève) (les voisins sont ici inversés), appartenant au vendeur pour les avoir acquises par échange de François Gagnon (le 20 décembre 1741). Louis Paré, fils de François et de Marguerite Racine (terre 85), avait épousé Agnès Poulin, fille de Jean et d'Agnès Drouin, le 17 avril 1730.

Le 8 février 1749, devant Dominique De Voble, faisant les fonctions curiales à Sainte-Anne, fut fait l'inventaire des biens d'André Poulin père et Thérèse Caron sa deuxième femme, suivi d'une donation qu'ils faisaient à leur fils et beau-fils André (né de Catherine Drouin) et à Charlotte Cliche sa femme, qu'il avait épousée à Charlesbourg le 10 janvier 1746. André Poulin déclara posséder sept perches et sept pieds de terre de front et Thérèse Caron deux perches de front, le tout "sur la terre de défunt Martin Poulin". Il y avaient une maison de pièce sur pièce couverte de planche de 20 pieds en carré, une grange de 30 pieds de large sur 20 de long, une étable de pièce sur pièce de 20 pieds en carré et une écurie aussi de pièce sur pièce de 15 pieds en carré. André Poulin et Thérèse Caron donnaient à André Poulin fils et Charlotte Cliche la moitié de tous leurs biens meubles et immeubles à condition que ceux-ci paient la moitié des dettes portées à l'inventaire ci-dessus et qu'ils aient soin desdits donateurs leur vie durant, de Thérèse et François Poulin (nées de Thérèse Caron) jusqu'à leur mariage. Cet acte sous seing privé fut déposé au minutier du notaire Boucault de Godefus le 12 février 1749. Celui-ci y ajouta que l'autre moitié des biens d'André Poulin père était réservée à ses autres enfants pour leur légitime. D'autre part André Poulin fils avait droit de prendre avant partage la somme de 100 livres que son père lui devait "du chef de ladite defunte Catherine Drouin sa mère", laquelle somme André Poulin fils devait prendre sur l'autre moitié des biens meubles et immeubles réservée aux autres enfants.

Le 9 octobre 1749 (N. Huot), Pierre Poulin (fils de Jean et d'Agnès Drouin), vendait à Elisabeth Morisset, veuve de François Cloutier, pour 40 livres, six peds de terre de front appartenant audit vendeur par héritage de feu Agnès Drouin, "enclavés dans les héritages des héritiers dudit vendeur".

Le 9 février 1751 (Crespin), Claude Poulin, fils de Jean et d'Agnès Drouin, vendait à Louis Paré (qui avait épousé Agnès Poulin, soeur de Claude, le 17 avril 1730), pour 24 livres, cinq peds et demi de terre de front à détacher de la terre de Jean Poulin et à lui échus par le décès d'Agnès Drouin sa mère.

Le 14 avril 1751 (Crespin), Louis Poulin, fils d'André et de Thérèse Caron, âgé de 24 ans, passait son contrat de mariage avec Geneviève Boivin, âgée de 28 ans, fille de Jean et de Magdeleine Simard (terres 89 et 91), et veuve de Joseph Paradis. Le 4 novembre 1751 (Crespin), Louis Poulin vendit à André Poulin (fils d'André et de Catherine Drouin), pour 60 livres, la part de terre qui pourrait lui échoir après le décès desdits André Poulin et Thérèse Caron ses père et mère, ladite part à détacher de la terre de ces derniers contenant en total quatorze perches de front joignant au sud-ouest à la terre d'Antoine Morel (91) et au nord-est à celle de Louis Paré.

Le 27 janvier 1752 (Crespin), Jean Poulin, tailleur à Québec, vendait à Louis Paré et Agnès Poulin, pour 24 livres, cinq peds et demi de terre de front échus audit vendeur pour son neuvième dans 49 peds ou environ de front, du chef et succession de feu Agnès Drouin sa mère, lesdits 49 peds joignant au sud-ouest à André Poulin et au nord-est aux portions de terre appartenant à Jean Poulin père, lesdits acquéreurs en étant en possession dès l'année 1742, le vendeur leur en ayant donné promesse sous seing privé le premier avril 1742.

Le 28 janvier 1752 (Crespin), André Poulin fils déposa deux billets de Jean Demeule et Françoise Poulin sa femme (fille d'André et de Catherine Drouin) (mariés le 3 juillet 1741), l'un du 21 octobre 1747 et l'autre du 14 février 1747, celui-ci fait par le Père Alexis du Buron, récollet missionnaire des paroisses de la Nouvelle Beauce, par lesquels ils vendaient audit André Poulin, pour 60 livres, tout ce qui pouvait leur revenir de la succession de feu Catherine Drouin leur mère, tant en meubles qu'immeubles et tout ce qui pourrait leur revenir après le décès d'André Poulin leur père.

Le 3 mars 1752 (Crespin), Jean Maheu, habitant de la Nouvelle Beauce, Ursule Poulin, son épouse (fille d'André et de Thérèse Caron) qu'il avait épousée le 14 novembre 1746, vendaient à André Poulin fils, pour 60 livres, les prétentions qui pourraient leur revenir après le décès d'André Poulin père et Thérèse Caron, à détacher de la terre de ces derniers à Sainte-Anne contenant en total huit perches et treize peds de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Antoine Morel (91) et au nord-est à Louis Paré.

Le 15 mars 1752 (Sanguinet), André Poulin céda à Louis Paré son voisin une perche et quatre peds de terre de front sur quarante arpents de profondeur à prendre au bout des 40 arpents du bord du fleuve, à prendre du côté du nord-est et joignant ledit Louis Paré, "et ce pour lui parfaire un arpent et demi de terre de front sur son habitation, à prendre d'un bout par devant de la rivière aux Chiens et allant en profondeur jusques au bout desd. quarante arpents", appartenant audit André Poulin par échange qu'il en a fait ci-devant avec Jean Caron. En échange Louis Paré céda à André Poulin un chemin sur sadite terre à prendre en haut des premiers déserts pour la

traverser et venir joindre le chemin commun qui va en profondeur, établi entre la ligne qui sépare la terre dudit Louis Paré et Joseph Poulin. Le 23 juillet 1753 ce contrat fut annulé par accord entre les parties.

Le premier juin 1752 (Crespin), Louis Paré déposa au minutier du notaire Crespin une procuration passée par le R.P. Carpentier, récollet missionnaire des paroisses de la Nouvelle Beauce, en date du 15 février 1752, par laquelle Joseph Poulin et Marie Huot son épouse, Pierre Poulin et Geneviève Boucher son épouse, habitants de Saint-Joseph, vendaient à Louis Paré, pour 50 livres, chacun cinq pieds et demi de terre de front sur lieue et demie de profondeur enclavés dans la terre de Jean Poulin et Agnès Drouin, joignant au sud-ouest à André Poulin et au nord-est à Joseph Poulin, à prendre où ils pourront se trouver en ladite terre qui est indivise. Au même contrat furent présents Athanase Poulin (frère de Joseph et de Pierre), et Angélique Goulet son épouse, demeurant à Québec, lesquels vendaient à Louis Paré, pour 280 livres, trois perches et cinq pieds et demi de terre de front sur la même profondeur enclavés dans la terre dudit Jean Poulin, appartenant auxdits vendeurs par droit d'héritage de feu Agnès Drouin leur mère et belle-mère.

Le 6 juin 1752 (Sanguinet), Jean Poulin père, contremaitre demeurant en l'Hotel-Dieu de Québec, veuf en premières nocces d'Agnès Drouin, vendait à Louis Paré son gendre, maître menuisier, et à Agnès Poulin sa femme (mariés le 17 avril 1730), demeurant aussi à Québec, pour 210 livres, deux perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur à détacher d'une concession de trois arpents de front à Sainte-Anne, joignant au nord-est à Joseph Poulin et au sud-ouest à André Poulin, appartenant en propre audit vendeur par succession de feu Martin Poulin son père.

Le 6 juin 1752 également (Panet), Louis Paré et Agnès Poulin, demeurant à Québec, vendaient à Charles Gravelle fils treize perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur à Sainte-Anne joignant au nord-est à Joseph Poulin (fils de Pierre: voir 12 octobre 1733) et au sud-ouest à André Poulin, avec la maison, grange et étable dessus construites, appartenant aux vendeurs tant comme héritiers de feu Agnès Drouin (mère d'Agnès Poulin), que comme ayant fait différentes acquisitions de ses autres cohéritiers. Cette vente était faite pour 2 000 livres, dont 1 626 livres devaient être payées par l'acquéreur à divers créanciers des vendeurs.

Le 11 février 1758 (Crespin), François Desfossés dit Monplaisir, soldat du régiment de la Reine, et Thérèse-Victoire Poulin sa femme (fille d'André et de Thérèse Caron), qu'il avait épousée à Sainte-Anne le 9 janvier 1758, vendaient à André Poulin fils neuf pieds de terre de front enclavés dans la terre de feu Martin Poulin, à prendre où ils pourront se trouver lors du partage à faire entre les héritiers d'André Poulin (père), appartenant à la venderesse de ses propres par le décès de Thérèse Caron sa mère (sép. le 19 fév. 1755), et ce qui pourrait lui échoir après le décès dudit André Poulin son père (celui-ci décéda en janvier 1759: sép. le 22). Le prix de vente était de 60 livres.

Le 4 novembre 1761 (Crespin), André Poulin fils, veuf de Charlotte Cliche (sép. le 22 sept. 1761), passa un autre contrat de mariage avec Marthe Racine, âgée de 24 ans, fille d'Etienne et de feu Elisabeth Lacroix, qu'il épousa à Sainte-Anne le 9 novembre. Le 19 janvier 1762 (Crespin), fut fait l'inventaire de la communauté d'André Poulin avec Charlotte Cliche, leurs biens se trouvant "en une baraque" où ils faisaient leur demeure. Parmi les papiers se trouvaient leur contrat de mariage du 21 décembre 1745 (Geneste), le partage de la terre de Martin Poulin le 25 avril 1715, les contrats de

vente du 28 janvier et du 3 mars 1752, du 4 novembre 1751. La terre mesurait deux (?) perches treize pieds et deux pouces de front faisant partie de treize perches et demie de front joignant au sud-ouest à celle d'Antoine Morel (91) et au nord-est à celle de Charles Gravelle. Après la Conquête André Poulin n'avait plus qu'une baraque servant par un bout de maison et l'autre bout d'étable construite de sapin rond couverte de paille", prise 16 livres.

Le 27 septembre 1763 (Crespin), Magdeleine Poulin, fille majeure de Pierre et d'Anne Giguère (née en décembre 1706), donna à Louis Racine son neveu (fils d'Étienne et de Thérèse Lessard) et à Antoinette Bolvin sa femme (fille de Charles et de Marie-Anne Poulin: voir terre 89, titre nouvel de décembre 1769), vingt-trois perches ou environ de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au nord-est à Pierre Poulin (terre 93-1) et au sud-ouest à Charles Gravelle, avec la maison et autres bâtiments dessus construits et tous ses biens meubles. Les donataires devaient donner chaque année à la donatrice divers effets et services énumérés au contrat.

Le 6 mars 1766 (Crespin), Prisque Gagnon, habitant du Château-Richer, qui avait épousé Charlotte Poulin (fille d'André et de Charlotte Cliche) le 30 septembre 1765, remit au notaire Crespin un billet sous seing privé non daté par lequel François Dubois et Françoise Poulin son épouse lui avaient vendu, pour 60 livres, la part de terre échue à ladite Françoise Poulin de la succession de défunts André Poulin et Thérèse Caron ses père et mère.

Le 23 avril 1766 (Crespin), fut partagée la terre d'André Poulin et de feu Charlotte Cliche, en présence de Prisque Gagnon et Charlotte Poulin sa femme, fille et héritière pour un troisième de ladite défunte sa mère, ladite terre consistant en treize perches (et demie: voir 1761) de front joignant au sud-ouest à Antoine Morel et au nord-est aux parts de terre des héritiers de feu André Poulin père. Antoine Morel père et Nicolas Drouin, habitants choisis comme experts, visitèrent la terre et jugèrent que le côté du sud-ouest valait plus que celui du nord-est, y ayant deux arpents et trois perches (en superficie) de plus de terre défrichée à la charrue, estimés à 60 livres (ou francs) l'arpent, qui fait la somme de 138 livres en espèces sonnantes que la partie du sud-ouest devait payer à la partie du nord-est. Le choix fut donné à André Poulin de prendre le côté qu'il jugerait à propos et il choisit celui du sud-ouest, mesurant six perches et demie de front. Les trois enfants eurent l'autre moitié de pareille largeur, ce qui faisait à chacun deux perches trois pieds de front. Comme Prisque Gagnon et Charlotte Poulin avaient acquis neuf pieds de terre de front de François Dubois et Françoise Poulin, il fut convenu que ces neuf pieds seraient pris joignant le lot qui pourra échoir à ladite Charlotte Poulin, et ce du côté du nord-est. Il fut fait trois billets qui furent tirés au sort. Le premier lot du côté du sud-ouest échut à ladite Charlotte, le deuxième à Étienne et le troisième à Marie (Magdeleine) Poulin, joignant les héritiers de feu André Poulin père.

Le 2 novembre 1766 (Crespin), André Poulin (fils) vendit à Claude Chevalier, cabaretier, pour six piastres (d'Espagne), six perches de terre de front depuis la clôture de la grève jusqu'au chemin du Roy et au-dessus du chemin six autres perches de front sur un arpent de haut, bornées au sud-ouest à Antoine Morel et au nord-est au restant de la terre du vendeur qui joint au nord-est à Charles Gravelle.

Le 15 décembre 1766 (Crespin), André Poulin ceda à Pierre Poulin, "pendant sa vie durante seulement", six perches et douze pieds de terre de front le long de la terre d'Antoine Morel (91), à prendre par devant à trois perches au-dessous du petit ruisseau sur la profondeur de deux arpents de haut

en allant à la grande cote, joignant au nord-est aux parts de terre appartenant à ses enfants, sur lequel terrain cédé André Poulin se réservait un chemin de douze pieds de large le long de la ligne dudit Morel. Pierre Poulin devait désertier ce terrain dans deux ans et le remettre en état d'être labouré.

Le 31 décembre 1766 (Sanguinet), André Poulin et Marthe Racine vendaient encore à Claude Chevallier deux perches de front sur une lieue et demie de profondeur faisant partie de treize perches et demie de front, à prendre joignant au sud-ouest à Antoine Morel et au nord-est aux vendeurs, "comprenant l'emplacement ci-devant acquis par ledit acquéreur desdits vendeurs". Le prix de vente était de 200 livres.

Le 29 janvier 1767 (Crespin), André Poulin et Marthe Racine vendaient enfin à Claude Chevallier, pour 300 livres, trois perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur faisant partie de leur terre, joignant le terrain vendu au sud-ouest à l'acquéreur et au nord-est à une part de terre appartenant à Jean Poulin (fils d'André et de Thérèse Caron), dans lequel terrain vendu se trouve une partie de l'emplacement dudit acquéreur.

Le 7 mars 1767 (Crespin), André Poulin et Marthe Racine, considérant qu'après les ventes faites à Claude Chevallier d'une partie de leur terre, il ne leur restait plus qu'une perche ou environ de front sur une lieue et demie de profondeur, et voulant assurer le douaire de ladite Racine sur ladite perche de terre, hypothéquèrent cette perche de terre pour ledit douaire lorsqu'il aura lieu, sans pouvoir la vendre ou l'aliéner à moins que le emploi n'en soit fait sur un autre bien de fonds, auquel cas Claude Chevallier aura la préférence pour l'acheter, lequel devra la payer 150 livres. Il fut aussi convenu avec Claude Chevallier que celui-ci retiendrait, sur le prix d'achat des trois perches de terre de front le 29 janvier 1767, la somme de 138 livres dont André Poulin devait faire soulte à ses enfants lors du partage de sa terre (le 23 avril 1766).

Le 20 septembre 1769 (Saillant) Prisque Gagnon et Charlotte Poulin sa femme donnèrent quittance à André Poulin de la part de droits revenant à ladite Charlotte Poulin par le décès de Charlotte Gilche sa mère.

#### Titres nouveaux de 1765 et 1769

Le 24 mars 1765 (Saillant), André Poulin déclara posséder treize perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Antoine Morel (91) et au nord-est à Charles Gravelle, lui appartenant tant par héritage que par donation, échange et acquisitions suivant différents contrats. Il en avait donné la moitié à Prisque Gagnon son gendre par son contrat de mariage, mais il s'en était réservé l'usufruit sa vie durant et celle de sa femme. A son titre nouvel du 18 décembre 1769 (Crespin), Claude Chevallier en avait cinq perches joignant Antoine Morel au sud-ouest et André Poulin au nord-est. Dans son titre nouvel du même jour celui-ci déclara en avoir cinq perches quinze pieds de front joignant ledit Chevallier au sud-ouest et Charles Gravelle au nord-est.

Quant à Charles Gravelle il déclara, le 24 mars 1765 (Saillant), posséder treize perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur dans la terre possédée ci-devant par Martin Poulin, joignant au nord-est à Louis Racine et au sud-ouest à André Poulin, lui appartenant pour les avoir acquises de Louis Paré et Agnès Poulin le 6 juin 1752 (Panet). A son titre

nouvel du 18 décembre 1769 (Crespin), Charles Gravelle déclara posséder seize perches et trois pieds de front sur la même profondeur, joignant au sud-ouest à André Poulin et au nord-est à Magdeleine Poulin (en fait Louis Racine: voir le titre de ce dernier ci-après). La différence de deux perches douze pieds est due à l'acquisition que Charles Gravelle fit de la part échue à Charlotte Poulin (épouse de Prisque Gagnon) au partage du 23 avril 1766 (voir plus loin le 31 janv. 1777).

Dans son titre nouvel du 24 mars 1765 (Saillant), Louis Racine déclara posséder vingt-trois perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au nord-est à Gabriel Foucher (ci-après) et au sud-ouest à Charles Gravelle, par donation de Magdeleine Poulin sa tante le 27 septembre 1763. A son titre nouvel du 18 décembre 1769 (Crespin), Magdeleine Poulin (en fait Louis Racine) déclara posséder vingt-quatre perches huit pieds de front joignant au sud-ouest à Charles Gravelle et au nord-est à Pierre Poulin (en fait Gabriel Foucher).

A son titre nouvel du 24 mars 1765 (Saillant), Gabriel Foucher déclara posséder huit perches dix pieds dans la terre 92 et cinq perches douze pieds dans la terre d'Etienne Lessard (93-1), pour les avoir eus par donation et vente par Pierre Poulin son oncle (fils de Pierre et d'Anne Giguère) et Louise Pichet sa femme (auparavant veuve de Pierre LeFrançois (terre 49), qu'il avait épousée le 6 février 1747 au Château-Richer. Pierre Poulin et Louise Pichet avaient fait ces donation et vente le premier mars 1760 devant le notaire Louis Pichet de l'île d'Orléans. L'original est disparu mais cet acte a été insinué au greffe du Conseil militaire de Québec le 30 janvier 1761 (voir terre 93-1 à ces dates). Il ne mentionne pas comment Pierre Poulin avait obtenu ces huit perches dix pieds mais on a vu qu'au partage de la terre de son père, le 12 octobre 1733, il avait eu pour sa part quatre perches et cinq pieds. On a vu aussi que le 6 juillet 1743 il acquit la part de son frère Barthélemy (cinq perches environ), de sorte qu'il possédait huit perches dix pieds. Le titre nouvel de Pierre Poulin (en fait Gabriel Foucher) du 18 décembre 1769 (Crespin), lui attribue les mêmes terres. Le premier septembre 1754 (Crespin), Pierre Poulin les avait louées pour trois ans à Joseph Greffart, habitant de Saint-Jean, île d'Orléans. D'après ce bail Pierre Poulin avait deux arpents et sept pieds et demi de front en trois parts.

Répartition de la terre 92 d'après le terrier de 1769

Claude Chevalier	5 perches	
André Poulin	5 "	15 pieds
Charles Gravelle	16 "	3 "
Louis Racine	24 "	8 "
Gabriel Foucher	8 "	10 "
	58 "	36 pieds
ou	60 perches	(6 arpents).

92-1: Les terres d'André Poulin et Claude Chevalier

Le 20 mai 1771 (Crespin), Claude Chevalier et Marie-Anne Laveau son épouse vendirent à Alexis Bolvin, pour 318 livres ou chelins, cinq perches de terre de front à prendre par devant à un arpent au-dessus du chemin du Roi et par la profondeur au bout de la lieue et demie, joignant au sud-ouest à la terre d'Antoine Morel (91) et au nord-est à une perche de terre réservée pour

le douaire de Marthe Racine, épouse d'André Poulin fils (voir 7 mars 1767), avec une grange dessus construite, acquises d'André Poulin le 23 janvier 1767 et le 31 décembre 1766 (Sanguinet). Il fut convenu que l'acquéreur pourrait descendre du terrain susvendu à la grève par un chemin de charette sur la sixième perche de terre dudit Chevalier.

Le 31 janvier 1777 (Ant. Panet), Joseph Bélair et Marthe Racine son épouse, de Verchères, ladite Racine auparavant veuve d'André Poulin, Etienne Poulin, habitant de St-Charles, rivière Chambly, Alexis Charland, maître cordonnier à Québec et Marie-Magdeleine Poulin sa femme, les dits Poulin et Charland et son épouse faisant pour eux et pour Prisque Gagnon, habitant de St-Nicolas, cote de Lauson, et Charlotte Poulin son épouse, lesdits Poulin, enfants de feu André Poulin et de feu Charlotte Cliche sa première femme et seuls héritiers chacun pour un tiers de leur père, qui n'a laissé aucun enfant de son deuxième mariage avec ladite Marthe Racine, vendirent à Alexis Boivin, pour 150 livres payables aux dits Bélair et Marthe Racine, une perche de terre de front sur une lieue et demie de profondeur à Sainte-Anne, enclavée dans une portion de terre contenant en totalité six perches ou environ de front qui appartenait audit André Poulin père "par succession de ses ancêtres", suivant le partage du 23 avril 1766, desquelles six perches ledit feu André Poulin a vendu il y a environ 10 ans cinq perches à Claude Chevalier, André Poulin ayant réservé la perche restante pour assurer le douaire de Marthe Racine de 150 livres suivant l'acte du 7 mars 1767.

Le même jour, 31 janvier 1777 (Panet), Etienne Poulin, habitant de St-Charles à la rivière Chambly, et Alexis Charland et Marie (Magdeleine) Poulin sa femme, vendirent à Messire Pierre-René Hubert, curé de Sainte-Anne, pour 220 livres ou chelins à chacun des vendeurs, quatre perches et six pieds de terre de front sur lieue et demie de profondeur enclavés dans une terre de treize perches de front à Sainte-Anne, joignant en totalité au nord-est aux héritiers de Charles Gravelle et au sud-ouest à Antoine Morel (91), appartenant aux vendeurs comme héritiers pour chacun un tiers de Charlotte Cliche leur mère, femme d'André Poulin, suivant le partage de la terre totale le 23 avril 1766, lesdites quatre perches et six pieds étant au nord-est de ladite terre joignant actuellement aux héritiers Gravelle, et du côté du sud-ouest la part de terre échue à Charlotte Poulin, femme de Prisque Gagnon, "qui ont vendu aux héritiers Gravelle", lesquels par ce moyen sont voisins des deux côtés des quatre perches six pieds présentement vendus. Le curé Hubert revendit ces quatre perches six pieds de terre à J.-B. Simard (date inconnue), lequel les vendit à ses frères Jean et Joseph le 14 fév. 1784 (Crespin), pour 500 livres. Le même jour Jean et Joseph les cédèrent à leur frère Basile en échange de quatre perches du fleuve au chemin du Roi dans la terre de Prisque Paré (85 S.O.)

Le 30 octobre 1788 (Crespin), Alexis Boivin, âgé de 38 ans, fils de défunts Alexis Boivin et Ursule Guimont (terre 89), passa son contrat de mariage avec Thérèse Paré, âgée de 23 ans, fille de Jean Paré et de feu Marie Racine, de Saint-Ferréol, qu'il épousa le 3 novembre. Thérèse Paré décéda à la fin de 1786 et l'inventaire de sa communauté avec Alexis Boivin fut fait le premier février 1788 (Crespin). Alexis Boivin s'était déjà remarié le 26 janvier 1788 à St-Pierre, île d'Orléans, avec Magdeleine Falardeau (contrat passé le 24 janvier 1788 devant Crespin). L'inventaire mentionne que Thérèse Paré était décédée "il y a environ seize mois" et qu'elle laissait une fille mineure. Alexis Boivin et sa femme avaient six perches de terre de front joignant au sud-ouest à Antoine Morel et au nord-est à Joseph Gravelle, une maison de 24 pieds de long sur 15 de large bâtie en bois, planchers haut et bas, et une grange-étable de 36 pieds de long couverte



en paille, tombant en ruine. Les six perches de terre avaient été acquises de Claude Chevalier et des héritiers de Charlotte Cliche, le 20 mai 1771 et le 31 janvier 1777.

Le 2 février 1788 (Cresspin), fut établi le "compte portant partage" des biens de la communauté d'Alexis Boivin et de feu Thérèse Paré. Ces biens avaient été évalués à 831 livres 7 sols auquel montant il fallait ajouter "le quart en sus", Alexis Boivin ayant pris le tout sur le pied de l'estimation au lieu de procéder à une vente à l'enchère qui aurait rapporté au moins ledit quart en plus, soit 207 livres 9 sols 8 deniers, faisant ensemble 1038 livres 16 sols 3 deniers dont il fallait déduire 200 livres pour le préciput d'Alexis Boivin accordé par son contrat de mariage, 57 livres 8 sols de dettes et 36 livres de frais du notaire, laissant 745 livres 8 sols 3 deniers à partager en deux parts égales de 371 livres 19 sols 9 deniers, l'une pour Alexis Boivin pour son droit de communauté et l'autre pour sa fille mineure, Marguerite Boivin.

Le 19 octobre 1799 (Faribault), Marguerite Boivin, fille d'Alexis et de Thérèse Paré, passa son contrat de mariage avec Louis Boivin, fils de Louis et d'Agnès Paré (voir terre 89), qu'il épousa à Sainte-Anne le 4 novembre 1799. Marguerite Boivin décéda au plus tard en 1802 et, le 11 octobre 1802 (Martineau), Louis Boivin passa un autre contrat de mariage avec Marguerite Caron qu'il épousa le 9 novembre (voir terre 89).

Le 23 octobre 1806 (acte sous seing privé déposé le 7 novembre 1806 (Faribault), Alexis Boivin et Magdeleine Falardeau sa femme vendirent à Louis Boivin leur gendre trois perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur bornées au sud par l'emplacement des représentants de feu Claude Chevalier, au sud-ouest par Pierre Morel (terre 91) et au nord-est par l'acquéreur, les vendeurs s'en réservant l'usufruit et leur logement avec l'acquéreur et moyennant divers effets et services que celui-ci devait leur rendre chaque année.

Le 13 juillet 1823 (Ranvoyzé), Louis Boivin et Marguerite Caron son épouse donnèrent à leur fille Marguerite 1) six perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur acquises le 23 octobre 1806, à l'exception de l'emplacement de Jean-Baptiste Paré (provenant de Claude Chevalier), tenant au sud-ouest à François Giguère (qui avait acquis la terre de Pierre Morel le 9 septembre 1821: voir terre 91) et au nord-est à Charles Gravelle, avec une maison en pierre et autres bâtiments dessus construits; 2) une perche et huit pieds et demi de front sur la même profondeur dans la terre des Caron (95) échus à la donatrice par les successions de défunts Jean Caron et Geneviève Giguère ses père et mère. Les donateurs se réservaient l'usufruit des biens donnés à charge de loger, nourrir et entretenir leur fille et son mari, ledit usufruit pouvant être remplacé par une pension viagère. La donataire devait payer à Charles-Alexis Boivin son frère consanguin la somme de huit piastres d'Espagne pour tous droits de légitime paternelle. Le même jour (Ranvoyzé), Marguerite Boivin, donataire, passa son contrat de mariage avec Ignace Giguère, fils d'Ignace et de Julienne Pepin dite Lachance (voir terre 89), qu'elle épousa le 29 juillet 1823. Le même jour enfin, 13 juillet 1823 (Ranvoyzé), Louis Boivin et Magdeleine Falardeau faisaient leurs testaments par lesquels ils ratifiaient la donation faite à leur fille.

À son titre nouvel du 21 mars 1826 (Bernier), Ignace Giguère déclara posséder les six perches de terre données à sa femme dans la terre 92 (qui feront partie du lot 187 du cadastre de 1879) et la perche huit pieds et demi

dans la terre des Caron, donnés à sa femme Marguerite Boivin le 13 juillet 1623.

On a vu à la terre 91 (partie possédée par Barthélemy Racine) que le 12 et le 14 juin 1827 (Ranvoyzé), Ignace Giguère et Marguerite Boivin cédèrent à Jacques Racine et à Ignace Giguère (fils de François) et à Adélaïde Gosselin son épouse les six perches de front qu'ils possédaient dans la terre 92, en échange des deux arpents douze pieds de front de la terre dudit Barthélemy Racine que lesdits Ignace Giguère et Adélaïde Gosselin avaient acquis le 9 juin 1827. On a vu aussi à la terre 91 l'inventaire d'Ignace Giguère et feu Marguerite Boivin, le 24 mai 1834 (Ranvoyzé). On y trouve la liste des titres des six perches qu'ils possédaient dans la terre 92. On a vu à la terre 91 ce qu'il advint des deux arpents douze pieds qu'ils avaient acquis dans cette terre.

92-2: La terre de Charles Gravelle depuis 1769 (16 perches 3 pieds)  
Partie du lot 187 et lot 184 du cadastre

Charles Gravelle avait passé son contrat de mariage le 16 juillet 1752 (Crespin), avec Monique Racine, fille de Jean et de Magdeleine Bouchard d'Orval (terre 63). Ce mariage ne paraît pas avoir été enregistré dans une paroisse. Charles Gravelle était le fils de Pierre et de Marguerite Prieur (terre 64 du Château-Richer).

Le 13 avril 1779 (Crespin), fut fait l'inventaire de la communauté de feu Charles Gravelle, décédé "il y a trois ans", et de Monique Racine sa veuve, tutrice de ses sept enfants mineurs, en présence de son autre fils, émancipé, Joseph Gravelle. Celui-ci avait passé son contrat de mariage le 4 février 1779 (Crespin) avec Angélique Simard, fille de Jean-Baptiste et de Félicité Boyer, de Saint-Ferréol, qu'il épousa le 15 février à Ste-Anne. La terre de feu Charles Gravelle mesurait treize perches et demie de front (comme à son titre nouvel du 24 mars 1765), acquise le 6 juin 1752 d'André Poulin (Panet), joignant au sud-ouest aux représentants d'André Poulin et au nord-est aux représentants de Joseph Poulin. Il possédait aussi deux perches et douze pieds de front enclavés dans la terre des représentants André Poulin, joignant au sud-ouest à Alexis Boivin et au nord-est à la part de terre de Messire Hubert prêtre, ce qui fait en tout seize perches trois pieds comme au titre nouvel du 18 décembre 1769. Sur les treize perches et demie de front étaient construites une maison de colombages de 30 pieds de long sur 20 de large avec planchers haut et bas, à la réserve du bâtiment de la forge qui fait partie de ladite maison, couverte en bardeaux, et une grange-étable de 44 pieds de long construite partie en charpente et partie en pieux, couverte en paille.

Le 14 avril 1779 (Crespin), les meubles de la communauté de feu Charles Gravelle et Monique Racine furent vendus à l'enchère. Le 15 avril (Crespin), le produit de 974 livres 4 sols fut partagé entre la veuve et ses enfants. Déduction faite de 245 livres de dettes mentionnées à l'inventaire, de 62 livres 2 sols de frais de tutelle et d'inventaire et vente des meubles, il restait 662 livres 2 sols à partager en deux parts de 331 livres 1 sol, l'une pour la mère et l'autre pour ses enfants. Ceux-ci devaient assumer la moitié des frais funéraires de leur père, soit 14 livres 8 sols (moitié de 28 livres 16 sols), de sorte qu'il leur restait 316 livres 13 sols à partager en neuf, ce qui faisait à chacun des enfants 35 livres 5 sols.

Le même jour 15 avril 1779 (Crespin), eut lieu le partage de la terre de treize perches et demie de Charles Gravelle entre sa veuve et ses enfants. Antoine Morel fils et Louis Paré l'ayant jugée d'égale valeur, il en fut fait deux lots de six perches treize pieds et demi de largeur. Quant aux "trois perches" (en fait deux perches douze pieds) enclavées dans la terre d'André Poulin, il en fut fait aussi deux lots de 27 pieds de large. La veuve ayant le choix de lots qu'elle voudrait prendre, choisit dans chaque terre le côté du sud-ouest. Le côté du nord-est fut ensuite divisé entre les neuf enfants. Dans les six perches treize pieds et demi chacun d'eux devait avoir treize pieds et demi et dans les 27 pieds chacun trois pieds. Ces lots furent tirés au sort dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- |              |               |
|--------------|---------------|
| 1- Charlotte | 6- Louis      |
| 2- Pierre    | 7- Joseph     |
| 3- Monique   | 8- Marie-Anne |
| 4- Guillaume | 9- Julien     |
| 5- Marie     |               |

Le même jour, 15 avril 1779 (Crespin), Monique Racine céda ses biens meubles et immeubles à son fils Joseph, lesdits immeubles comprenant sa part de six perches treize pieds et demi de largeur joignant au sud-ouest à la terre des représentants André Poulin et au nord-est aux parts de terre de ses enfants, et vingt-sept pieds de front dans la terre dudit André Poulin. Monique Racine s'en réservait l'usufruit, à charge de loger, nourrir et entretenir son fils, sa femme et ses enfants. Cette cession était faite pour le prix de 570 livres ou chelins de la province que Joseph Gravelle devait payer à ses frères et soeurs pour leur légitime.

Le 7 novembre 1806 (Martineau), Joseph Gravelle et Angélique Simard sa femme donnèrent à leur fils Charles, "qui veut se charger de prendre soin d'eux", leur terre de quatorze perches de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Louis Bolvin et au nord-est à Basile Simard, et tous leurs biens meubles, mais en s'en réservant l'usufruit leur vie durant, "que ledit donataire considère pour son plus grand avantage", à charge par lesdits donateurs de loger, nourrir et entretenir leur fils, sa femme et ses enfants. Le donataire devait payer à chacun de ses frères et soeurs la somme de 200 livres pour leur légitime.

Le même jour Charles Gravelle passa son contrat de mariage avec Angélique Racine, fille de Joseph-Toussaint Racine et de Rosalie Simard (terre 93-5), qu'il épousa à Sainte-Anne le 11 novembre 1806. Le 5 novembre 1811 il se maria avec Marie Morel, fille de Pierre et de Françoise Caron (voir terre 91, partie d'Antoine Morel).

A son titre nouvel de 31 mars 1826 (Bernier), Charles Gravelle déclara posséder 1) quinze perches et quatorze pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, tenant au nord-est à Basile Simard et au sud-ouest à Ignace Giguère, fils de François, qui avait six perches au nord-est des deux perches et demie qui sulvent; 2) deux perches et demie de front bornées par le sud à l'emplacement d'Étienne Morel et par le nord aux terres non concédées, tenant au sud-ouest et au nord-est audit Ignace Giguère, ce dernier lot lui venant de son droit de communauté avec Marie Morel: voir terre 91, partie d'Antoine et Pierre Morel, à la date du 13 avril 1823.

Le 19 mai 1833 (Ranvozy), Charles Gravelle et Marie Morel vendirent à Isidore Gravelle, leur frère et beau-frère, célibataire, le deuxième lopin ci-dessus, de deux perches et demie de front, à prendre depuis l'emplacement

de Christophe Racine (qui l'avait eu d'Étienne Morel) à aller aux terres non concédées, joignant des deux côtés à Ignace Giguère (fils de François) et sans bâtiments, ledit lopin étant échu à Marie Morel épouse du vendeur par la succession de feu Marie-Françoise Caron sa mère, le 13 avril 1823. Le prix de vente était de 1200 livres ancien cours.

Le 29 novembre 1835 (Ranvoyzé), Isidore Gravelle revendit à son frère Louis, pour 200 piastres d'Espagne, ces deux perches et demie, à prendre à sept perches au nord de la maison du vendeur à aller aux terres de la nouvelle concession du Bras de la rivière aux Chiens. Le 6 janvier 1855 (Ranvoyzé), Louis Gravelle et Léocadie Veau (Silvain) sa femme cédèrent ces deux perches et demie de terre à prendre à sept perches au nord de la maison d'Isidore Gravelle, avec une maison dessus construite, à Jean-Baptiste Giguère et Marie-Louise Goulet sa femme, en échange d'une concession que ceux-ci possédaient dans la vallée au nord-est du Bras de la rivière aux Chiens, mesurant un arpent et demi de front sur dix-neuf arpents de profondeur. Jean-Baptiste Giguère était le fils de Pierre Giguère et de Marie-Joséphine Sansoucy. Il épousa Marie-Louise Goulet, fille de Gabriel et de Marie Gagnon, de L'Ange-Gardien, le 12 juillet 1842 à Sainte-Anne.

Le 14 septembre 1858 (Ranvoyzé), Jean-Baptiste Giguère et Marie-Louise Goulet sa femme vendirent leurs deux perches et demie de terre de front, joignant alors des deux côtés à Prisque Paré, avec maison, à Ignace Giguère, "fils de feu Paul Giguère" (et de Pélagie Morel), qui avait épousé Marie Guimont en 1842 (voir terre 89, lot 199 du cadastre).

Le 20 août 1843 (Ranvoyzé), Charles Gravelle et Marie Morel donnèrent à Charles Gravelle, leur fils majeur, le premier lot de terre de leur titre nouvel de 1826, soit seize perches de front (quinze perches quatorze pieds) tenant au sud-ouest aux six perches de front que possédait Ignace Giguère, fils de François, depuis 1827 (voir terre 91, terre de Barthélemy Racine, l'échange du 14 juin 1827 avec Ignace Giguère fils d'Ignace), et au nord-est à Basile Simard, avec la maison et bâtiments dessus construits et tous leurs biens meubles. Ils se réservèrent l'usufruit de leurs biens, à charge de loger, nourrir et entretenir ledit donataire, sa femme et enfants, ledit usufruit pouvant être remplacé par une pension viagère fixée par des experts. Le donataire devait payer à chacun de ses frères et soeurs 200 livres ancien cours pour leur légitime.

Le 2 juin 1845 l'arpenteur Nicolas Lefrançois tira une ligne de séparation entre Charles Gravelle et Ignace Giguère (fils de François). Il mesura seize perches trois pieds pour Charles Gravelle, joignant au nord-est à Basile Simard et au sud-ouest partie à Jacques Racine, maçon (emplacement), et partie audit Ignace Giguère. Au cadastre de 1879 cette terre porte le numéro 184.

On a vu à la terre 91 (lots 191 et 187 depuis 1857), que le 29 décembre 1857 (L.-O. Rousseau), Casimir Mercier, adjudicataire des terres de défunts Ignace Giguère (fils de François) et Geneviève Guimont, qui comprenaient les six perches de front voisines de Charles Gravelle, au sud-ouest, vendit ces six perches à Prisque Paré, lequel les revendit à Ignace Giguère fils de Paul pour 200 livres le 6 juin 1859 (Ranvoyzé). On vient de voir que le 14 septembre 1858 le même Ignace Giguère acquit de J.-B. Giguère les deux perches et demie voisines, au sud-ouest, de sorte qu'Ignace Giguère, fils de Paul, avait ensemble huit perches et demie de largeur qui correspondent au lot 187 du cadastre de 1879. Le 22 septembre 1870 (G.-L. Dick), Ignace Giguère revendit ces huit perches et demie à Prisque Paré pour \$ 925. On a vu à la

terre 91 la suite de l'histoire du lot 187 avec celle du lot 191 que Prisque Paré avait aussi acquis le 29 décembre 1857.

Quant au lot 184, de seize perches et trois pieds de front sur une lieue et demie de profondeur, Charles Gravelle et Marie Mailloux sa femme le donnèrent à leur fille Marie-Célanire le 21 décembre 1882 (G. Dick). Celle-ci passa son contrat de mariage le même jour (G. Dick) avec Joseph Gravelle, fils de Joseph Sifroi et de Magdeleine-Praxède Gravelle, du Château-Richer, qu'elle épousa le 9 janvier 1883 à Sainte-Anne. La terre joignait alors au sud-ouest à Etienne Simard (187) et au nord-est à Onésime Simard (lot 181).

Joseph Gravelle décéda le 26 octobre 1925. Par son testament du 20 octobre de la même année (Beauregard), il désigna son fils Adrien comme son légataire universel. Son épouse, Célanire Gravelle, avait fait son testament le 4 septembre 1918 par lequel elle léguait l'usufruit de sa moitié de la terre à son mari et la nue propriété à son fils Henri. Adrien et Henri se trouvaient donc propriétaires par indivis du lot 184, Adrien ayant la moitié ayant appartenu à son père et Henri celle qui avait appartenu à sa mère. Le 24 novembre 1925 (G. Jobidon), Adrien vendit sa part à Henri pour \$4200.

Henri Gravelle épousa Clara Castonguay à l'île aux Coudres le 6 juillet 1915. Celle-ci décéda le 10 décembre 1935 et par son testament du 25 novembre 1925 (Jobidon) elle désignait son mari comme son légataire. Henri Gravelle décéda le 6 août 1942 à 56 ans et par son testament fait la veille (Paul Beauregard), il léguait ses biens à son fils Joseph. Le lot 184 (305 Côte Ste-Anne) était alors borné au sud-ouest par Gédéon Côté (187) et au nord-est par la veuve Honoré Simard (181).

#### 92-3: La terre de Louis Racine après 1769.

Le 30 mars 1776 (Crespin), fut fait l'inventaire de la communauté de Louis Racine et de feu Antoinette Boivin, décédée le 17 février 1776, laissant deux enfants mineurs. Leur terre mesurait vingt-quatre perches ou environ de front sur une lieue et demie de profondeur, joignant au sud-ouest à la terre de Charles Gravelle et au nord-est à celle de François Simard (et non Lessard). Ils avaient une maison de 44 pieds de long sur 24 de large dont la chambre était construite en pierre et la cuisine de colombage, couverte en bardeaux, et une grange-étable de 65 pieds de long sur 24 de large, couverte en paille. Leurs papiers comprenaient leur contrat de mariage passé par M. de Vobie, curé de Sainte-Anne le premier avril 1748, déposé en l'étude du notaire Jacob le 22 mai suivant (voir terre 81, lots 8 et 10), et la donation consentie audit Louis Racine par Magdeleine Poulin le 27 septembre 1763. Le premier avril 1776 (Crespin) les meubles de la communauté furent vendus à l'enchère.

Le 2 avril 1776 (Crespin), fut partagée la terre de Louis Racine, en présence de ses fils majeurs Louis et Etienne et de sa fille Thérèse, épouse de Joseph Guion. Les arbitres Antoine Morel et François Simard estimèrent que le côté du sud-ouest de la terre ne valait pas autant que le côté du nord-est, et pour les égaliser il fut convenu que Louis Racine prendrait six perches de large joignant Charles Gravelle et six autres perches joignant ledit Simard, et que les cinq héritiers (deux mineurs et trois majeurs) prendraient leurs douze perches au milieu de la terre. Ces douze perches furent ensuite divisées en cinq parts de deux perches cinq pieds deux pouces et quatre lignes de largeur. Mais pour compliquer le partage on s'avisait de diviser les douze perches en deux parts de six perches et que chaque héritier

prendrait une perche trois pieds deux pouces et deux lignes dans le côté du nord-est et pareil terrain dans le côté du sud-ouest et que le premier lot joignant Louis Racine d'un côté le joindrait aussi dans l'autre côté, les lots suivants étant répartis de la même façon, le cinquième étant tout d'un morceau au centre. Ces lots furent tirés au sort dans l'ordre suivant:

Premier lot	Magdeleine
Deuxième lot joignant des deux côtés au 1er	Thérèse
Troisième, joignant des deux côtés au 2e	Etienne
Quatrième, " " " 3e	Louis
Cinquième, " " " 4e	Geneviève.

Le même jour (Crespin), eut lieu le partage des meubles dont la vente avait rapporté 1248 livres 19 sols 3 deniers. Déduction faite de 50 livres 2 sols de frais de notaire et compte tenu de divers ajustements il y avait 1175 livres 9 sols à partager, dont la moitié (587 livres 14 sols 6 deniers) à Louis Racine et l'autre moitié à ses enfants, soit 117 livres 10 sols 10 deniers à chacun.

Le 18 juillet 1776 (Crespin), Louis Racine, veuf d'Antoinette Bolvin, passa un autre contrat de mariage avec Agnès Paré, âgée de 25 ans, fille de Pierre et de Marie Racine (terre 85), qu'il épousa le 29 juillet à Sainte-Anne.

Le 5 novembre 1783 (Crespin), le curé de Sainte-Anne, Messire Derome, remit au notaire Crespin un billet s.s.p. du 24 septembre 1783 par lequel Etienne Racine, fils de Louis et d'Antoinette Bolvin, et Marie-Anne Lacroix sa femme (qu'il avait épousée le 23 novembre 1778), lui avaient vendu quatre perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant d'un côté à l'emplacement de Basile Grégoire (dit de Blois) et de l'autre à la chapelle, pour 950 livres.

Le 6 décembre 1783 (Crespin), Etienne Racine et Marie-Anne Lacroix vendaient à Basile Grégoire, marchand, cinq perches de terre de front du chemin du Roi jusqu'à la profondeur de treize perches huit pieds "en montant dans la côte", joignant au sud-ouest à Louis Racine et au nord-est auxdites vendeurs, pour 360 livres.

Le 14 février 1784 (Crespin), le curé Derome remit au notaire Crespin un billet s.s.p. du 6 février 1784 par lequel Etienne Racine et Marie-Anne Lacroix vendaient encore à Messire Derome, curé de Sainte-Anne, pour 3150 livres, neuf perches et onze pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, enclavées dans la terre de Louis Racine leur père et beau-père (sans mentionner en vertu de quels titres ils les possédaient, lesquels sont mentionnés dans l'acte du 14 juillet 1784 qui suit). Le même jour, 14 février 1784 (Crespin), Messire Derome revendait ces neuf perches et onze pieds de terre de front à Jean-Baptiste Simard pour 4000 livres.

Le 14 juillet 1784 (Crespin), le curé Derome remit encore au notaire Crespin trois billets sous seing privé portant ventes, datés du 28 février 1778, du 4 mai 1783 et du 20 juin 1784 par lesquels Joseph Guion et Thérèse Racine, Athanase Paré et Magdeleine Racine et Jean Guion et Geneviève Racine, lesdites femmes filles de Louis Racine et Antoinette Bolvin, avaient vendu à Etienne Racine, leur frère et beau-frère, chacun deux perches et quatre pieds de terre de front enclavés dans la terre de Louis Racine leur père et beau-père, pour 200 francs pour Joseph Guion, 600 livres pour Athanase Paré et 700 livres pour Jean Guion, faisant ensemble 1500 livres, lesdites parts de

terre appartenant aux vendeurs "provenant d'héritage de defunte Antoinette Boivin leur mère et belle-mère".

Le 17 octobre 1785 (Crespin), Louis Racine fils, garçon majeur, vendait à Jean-Baptiste Simard, pour 700 livres, sa part de deux perches et huit pieds de terre de front divisés en deux parts, à prendre dans la terre de Louis Racine son père suivant le partage qui en a été fait (le 2 avril 1776), joignant en total au sud-ouest à Joseph Gravelle et au nord-est à François Simard, la part de terre vendue provenant d'héritage de defunte Antoinette Boivin sa mère". Avec les neuf perches onze pieds qu'il avait acquises du curé Derome le 14 février 1784, Jean-Baptiste Simard possédait maintenant les douze perches de front échues aux cinq héritiers de feu Antoinette Boivin le 2 avril 1776.

Le 14 juillet 1788 (Crespin), Louis Racine père et Agnès Paré, sa deuxième femme, cédaient à Etienne Paré, beau-frère de Louis Racine (frère d'Agnès Paré), les douze perches de terre de front sur lieue et demie de profondeur, "divisées en deux parts", qui étaient échues audit Louis Racine au partage du 2 avril 1776, en échange d'une terre de quinze perches de front à Saint-Ferréol et 2000 livres de retour.

Le même jour (Crespin), Etienne Paré, garçon majeur, vendait à Basile Simard, maître forgeron, six perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Joseph Gravelle et au nord-est à Jean-Baptiste Simard, pour 1300 livres.

Le même jour (Crespin), Basile Simard vendait à Jérôme et Jean-Baptiste Simard, pour 1100 livres, six perches de front de la grève au chemin du roi, joignant au sud-ouest à Pierre Paré et au nord-est auxdits acquéreurs, qu'il avait acquises de Jean-Baptiste Rieutord dans la terre 85 (sud-ouest), le 30 septembre 1781 (voir terre 85).

Le 10 février 1790 (Crespin), Etienne Paré céda à Timothée Paré et Agnès Racine son épouse, six perches et deux pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Jean-Baptiste Simard et au nord-est à François Simard (sur ce dernier voir terre 93-1), en échange d'une terre à Saint-Ferréol de deux arpents moins quatre pieds de front sur quarante arpents de profondeur et 400 livres de retour.

Le même jour (Crespin), Timothée Paré céda à Jean-Baptiste et Basile Simard les six perches et deux pieds qu'il venait d'acquérir d'Etienne Paré, en échange d'une terre de onze perches et demie de front à Saint-Ferréol, acquise de Guillaume Guérin "en ce jour", et 750 livres de retour.

Jean-Baptiste Simard, fils d'Etienne et de Geneviève Blouin (87), avait épousé Apolline (Pauline) Drouin, fille d'Etienne et de Marguerite Rocheron, à Sainte-Famille le 13 novembre 1770. Le 6 novembre 1764 il avait d'abord épousé Marguerite Drouin, sœur d'Apolline (voir terre 87). Son frère Basile épousa Monique Gravelle, fille de Charles et de Monique Racine, le 22 juillet 1783 à Sainte-Anne. Leur frère François Simard, dont il sera question à la terre 93-1, épousa Thécie Ferland à St-Pierre, le 2 mars 1772.

Le 31 juillet 1794 (Crespin), Jean-Baptiste Simard et Apolline Drouin, n'ayant pas d'enfants, donnèrent à François Simard leur neveu, fils de Pierre et de Marie-Anne Boucher (mariés à St-Joachim le 11 oct. 1762 - voir terre 87), quatorze perches huit pieds et trois pouces de terre de front sur lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Basile Simard et au nord-est à

François Simard (93-1), avec tous leurs bâtiments et biens meubles, lesdites terres ayant été acquises de Messire Derome et des sieurs Timothée Paré et Louis Racine, les donateurs s'en réservant l'usufruit à charge de loger, nourrir et entretenir ledit donataire, sa femme et ses enfants, ledit usufruit pouvant être remplacé par une pension viagère au désir des donateurs.

Le 22 Janvier 1795 (Crespin), François Simard renonça à la donation ci-dessus moyennant la somme de 70 piastres ou 420 livres que lui payèrent les donateurs. François Simard avait épousé Magdeleine Côté à Saint-Pierre le 11 août 1794, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le premier août (Crespin).

Le 8 Juin 1798 (Crespin), Basile Simard et Monique Gravelle cédèrent à Joseph Gravelle et Angélique Simard son épouse cinq perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavées dans la terre dudit Gravelle (voir la section 92-1, concernant l'acquisition par Basile Simard des quatre perches et six pieds du curé Hubert, le 14 février 1784). En échange Joseph Gravelle et son épouse cédaient à Basile Simard cinq perches de front joignant au nord-est audit Gravelle et au sud-ouest audit Simard.

Le 11 août 1818 (Ranvoyzé), Basile Simard et Monique Gravelle donnèrent à leur fils Basile un arpent et demi de terre de front sur une lieue et demie de profondeur tenant au sud-ouest à Charles Gravelle et au nord-est à Jean-Baptiste Simard, avec les bâtiments dessus construits et tous leurs biens meubles, dont les donateurs se réservaient l'usufruit leur vie durant, à moins qu'ils ne préférassent une pension viagère. Le donataire devait payer à chacune de ses soeurs: Brigitte, Marguerite, Marie, épouse d'Etienne Morel, Monique épouse d'Etienne Mercier, Euphrosine épouse de Michel Mailloux, la somme de 600 livres et pareille somme à son frère Etienne, pour tous droits de légitime. Basile Simard fils épousa Marie (Thécle) Giguère, fille de Jean et de Pélagie Racine, le 11 avril 1820 à Sainte-Anne.

Le 23 août 1819 (Ranvoyzé), Jean-Baptiste Simard, alors veuf d'Apolline Drouin dont il n'avait pas eu d'enfants, donna à Etienne Simard son neveu (fils de Basile et de Monique Gravelle), sa terre d'un arpent quatre perches et huit pieds de front sur une lieue et demie de profondeur, tenant au sud-ouest à Basile Simard et au nord-est à Pierre Simard (fils de François et de Thécle Ferland: voir terre 93-1), avec une maison en pierre et autres bâtiments dessus construits et tous leurs biens meubles, dont le donateur se réservait l'usufruit sa vie durant à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants, ledit usufruit pouvant être remplacé par une pension viagère. Cette pension viagère lui fut accordée le 26 février 1820 (au bas de l'acte de donation). Etienne Simard, donataire, épousa Luce Giguère, fille de François et de Françoise Talon dite L'Espérance (voir terre 91), le 13 Juin 1820.

A son titre nouvel du 20 mars 1826 (Bernier), Basile Simard déclara posséder un arpent et demi de front tenant au sud-ouest à Charles Gravelle et au nord-est à Etienne Simard, en vertu de la donation du 11 août 1818. Le 21 mars 1826 (Bernier), Etienne Simard déclara posséder les quatorze perches huit pieds à lui donnés par son oncle Jean-Baptiste le 23 août 1819, et cinq perches de front sur treize perches huit pieds de profondeur à partir du chemin du Roi, tenant au nord-est à la terre précédente et au sud-ouest à Basile Simard, ce dernier lopin ayant été acquis "en date de ce jour" (Bernier) de Jean-Baptiste Simard, lequel l'avait acquis de Basile Grégoire (voir plus haut le 6 décembre 1783).



Le 24 mai 1845 l'arpenteur Nicolas Lefrançois tira une ligne de séparation entre Basile Simard fils et Charles Gravelle fils. La terre de Basile Simard, d'un arpent et demi de front (lot 181 du cadastre) tenait au sud-ouest à Charles Gravelle (lot 184) et au nord-est à Etienne Simard (177). L'arpenteur se transporta à une ligne bornée que Pierre Simard avait dans sa terre, d'où il leva un trait carré allant à l'ouest sur lequel il chaîna huit perches douze pieds de front pour ledit Pierre Simard et un arpent et demi pour Basile Simard, au bout duquel chaînage il leva la ligne de séparation avec Charles Gravelle, à partir du fleuve jusqu'au bout de la lieue et demie, et sur laquelle il posa trois bornes de pierre.

#### La terre de Basile Simard depuis 1845 (lot 181)

Le 17 janvier 1861 (Ranvoyzé), Basile Simard et Thécie Giguère donnèrent à leur fils Onésime 1) l'arpent et demi de terre de front sur une lieue et demie de profondeur (no 181 du cadastre), avec la maison et autres bâtiments dessus construits; 2) huit perches et deux pieds de front du chemin royal à la clôture de la grève, joignant au sud-ouest à Félix Caron et au nord-est à Etienne Cloutier père, et tous leurs biens meublés. Le premier lot appartenait au donateur par donation à lui faite le 11 août 1818 et le deuxième par acquisition qu'il en avait faite de Joseph Giguère le 27 mars 1838 (Ranvoyzé). Les donateurs se réservaient l'usufruit de ces biens à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants, mais ils pouvaient remplacer cet usufruit par une pension viagère s'ils le désiraient. Le donataire devait payer 25 livres à chacune de ses sœurs et cinq chelins à son frère Etienne. Onésime Simard épousa Philomène Cloutier, fille d'Etienne et de Erasme Blouin le 5 février 1861 à Sainte-Anne.

Le 17 juin 1865 (L.-Z. Rousseau), Basile Simard et son épouse, ainsi qu'Onésime Simard leur fils et Philomène Cloutier son épouse, vendirent le deuxième lot compris dans la donation de 1861 à Joseph Giguère fils pour 150 louis. Il n'y avait pas de bâtiments.

Le premier novembre 1893 (A.-N. Vézina), Onésime Simard et Philomène Cloutier donnèrent à leur fils Honoré 1) partie du lot cadastral 181 mesurant un arpent de front de la basse marée au chemin de fer, de là un chemin de passage jusqu'au chemin royal et au nord du chemin royal un autre chemin de passage pour communiquer avec la partie supérieure de la terre, laquelle mesurait un arpent et demi de front depuis ledit chemin de passage et les emplacements au nord du chemin royal jusqu'au trait carré du premier rang, joignant au sud-ouest à Charles Gravelle et à la Compagnie de Navigation Montréal-Richelieu-Ontario, et au nord-est à ladite Compagnie et à Etienne Simard, avec les bâtisses, roulant et animaux; 2) le lot 178 de trois quarts d'arpent en superficie, enclavé dans le lot 177 d'Etienne Simard. Les donateurs se réservaient l'usufruit des biens ci-dessus et le donataire devait payer \$800 à chacun de ses trois frères et \$50 à chacune de ses sept sœurs.

Honoré Simard épousa Marie-Exilia Paré, fille de Cyrille et d'Odile Michel-Taillon, le 20 janvier 1902, après avoir passé son contrat de mariage la veille (Vézina). Il décéda le 14 décembre 1920 et par son testament du 11 décembre 1920 (J.-B. Beauregard), il légua ses biens à son épouse. Le lot 181, décrit tel que ci-dessus, joignait alors au sud-ouest à Joseph Gravelle (184) et au nord-est à la veuve Miville Fortin (177).

Le 18 décembre 1962 (Paul Beauregard), Marie Paré, veuve d'Honoré Simard depuis 42 ans, vendit à Eugène Simard son fils, pour \$10 000, la partie nord du lot 181 d'un arpent et demi de front sur la profondeur depuis la limite des

subdivisions du Village de Sainte-Anne vers le sud jusqu'au trait carré du premier rang au nord, avec toutes bâtisses, l'acquéreur possédant déjà les meubles, animaux et roulant.

Le 24 octobre 1962 (Paul Beauregard), Marie Paré avait vendu aux Pères Rédemptoristes, pour \$38 000, un terrain de grève faisant la partie sud du lot 181 (subdivision 14), de la basse marée au boulevard Ste-Anne, mesurant 298 pieds de front sur ledit boulevard (soit un arpent et demi de front), joignant au sud-ouest au lot 184-13 de la veuve Alphonse Morel et au nord-est au lot 177-21 de la succession Albert Godbout, sans bâtisses.

Eugène Simard, demeurant au 315 Côte Ste-Anne, décéda le 14 février 1978 à 71 ans. Par son testament du 29 novembre 1966, fait suivant la loi d'Angleterre et homologué le premier mars 1978, il légua ses biens à sa femme, Alberta Tremblay, avec qui il était marié en séparation de biens (contrat du 6 avril 1951, devant G. Beauregard).

La terre d'Etienne Simard (frère de Basile)  
Lot 177 du cadastre: 14 perches 8 pieds de front

On a vu qu'Etienne Simard obtint cette terre de son oncle, Jean-Baptiste, le 23 août 1819 et qu'il épousa Luce Giguère en 1820. Le 23 février 1855 (Ranvoyzé), Etienne Simard et sa femme donnèrent leur terre à leur fils Etienne, mais cette donation fut résiliée le 24 octobre 1856. Etienne Simard et Luce Giguère firent une nouvelle donation à leur fils Etienne le 15 décembre 1857 (Ranvoyzé). Ils lui donnaient, comme en 1855, 1) les quatorze perches huit pieds de front joignant au sud-ouest à Basile Simard (181) et au nord-est à Nazaire Simard (148); 2) sept perches de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, joignant au sud-ouest à Ignace Caron et au nord-est à Joseph Simard, (dans la terre 93-1?). Le donataire devait payer à chacun de ses frères et soeurs la somme de 12 livres 10 chelins. Etienne Simard fils avait épousé Emerence Racine, fille de Jacques et de Geneviève Vézina, le 24 novembre 1857 à Sainte-Anne. On a vu à la terre 91 qu'Etienne Simard et Emerence Racine acquirent le lot 191 en 1878 et le lot 187 en 1880, qu'ils donnèrent en 1883 à leur fils Louis, lequel épousa Céline Veau, fille de Casimir et d'Euprosine Cauchon, le 24 juillet 1883.

Etienne Simard décéda le 18 janvier 1903. Par son testament du 26 février 1899 (J.-B. Delage), il légua le lot 177 avec sa maison à son fils Louis, marié avec Céline Veau. Le 5 mars 1910 (J.-B. Beauregard), Louis Simard vendit à son fils Joseph, pour \$2500, le lot 177 avec les bâtisses et le roulant, ledit lot mesurant quatorze perches de front sur 110 arpents de profondeur, borné au sud à trois emplacements près du chemin royal, au sud-ouest par Honoré Simard (181) et au nord-est par les représentants de Nazaire Simard (148).

On a vu (à la terre 91) que Louis Simard et son fils Joseph vendirent en 1907 les lots 187 et 191 à Onésime Giguère. Le 26 septembre 1917 (Beauregard), Joseph Simard (qui avait épousé Elmina Gilbert le 13 août 1906) vendit le lot 177 depuis les emplacements près du chemin royal jusqu'au trait carré, moins un emplacement réservé par le vendeur dans le haut de la première côte, à Céline Silvain (Veau) (fille de Joseph et de Luce Simard), veuve de Miville Fortin qu'elle avait épousé le 6 avril 1880 à Sainte-Anne. Le prix de vente était de \$6000 avec toutes les bâtisses, roulant et meubles.

Le 23 Juillet 1926 (G. Jobidon), Céline Silvain revendit le lot 177 à Paul-Alcide Lagacé pour \$6000 avec les bâtisses. Paul Lagacé le revendit à son fils Elisée le 25 avril 1960 (Gérard Beauregard), avec un chemin de côté de douze pieds pour communiquer au chemin royal, avec aussi la maison, grange et dépendances, pour \$8000. Il déclara avoir acquis la moitié indivise dudit lot conjointement avec ses enfants en sa qualité d'héritier légal de feu Marguerite Bélanger son épouse décédée sans testament et par cession de la part de ses enfants devenus majeurs. L'autre moitié lui appartenait par droit de communauté de biens.

Le 15 Juillet 1970 (André Duval), Elisée Lagacé, cultivateur, vendit à Roger Létourneau, comptable demeurant au Lac Beauport, pour \$12 000, la partie sud du lot 177, au sud du boulevard des Cultivateurs, étant un emplacement mesurant 125 pieds le long dudit chemin public, borné au sud-est par des emplacements déjà vendus et au sud-ouest par Eugène Simard (181), et la partie nord du lot 177, depuis le boulevard des Cultivateurs, sauf l'emplacement de François Gauthier et le terrain réservé par le vendeur dans le coin sud-est/sud-ouest, donnant sur le boulevard des Cultivateurs, avec sa résidence dessus construite (no 321 Côte Ste-Anne).

#### 92-4: La terre de Gabriel Foucher depuis 1769

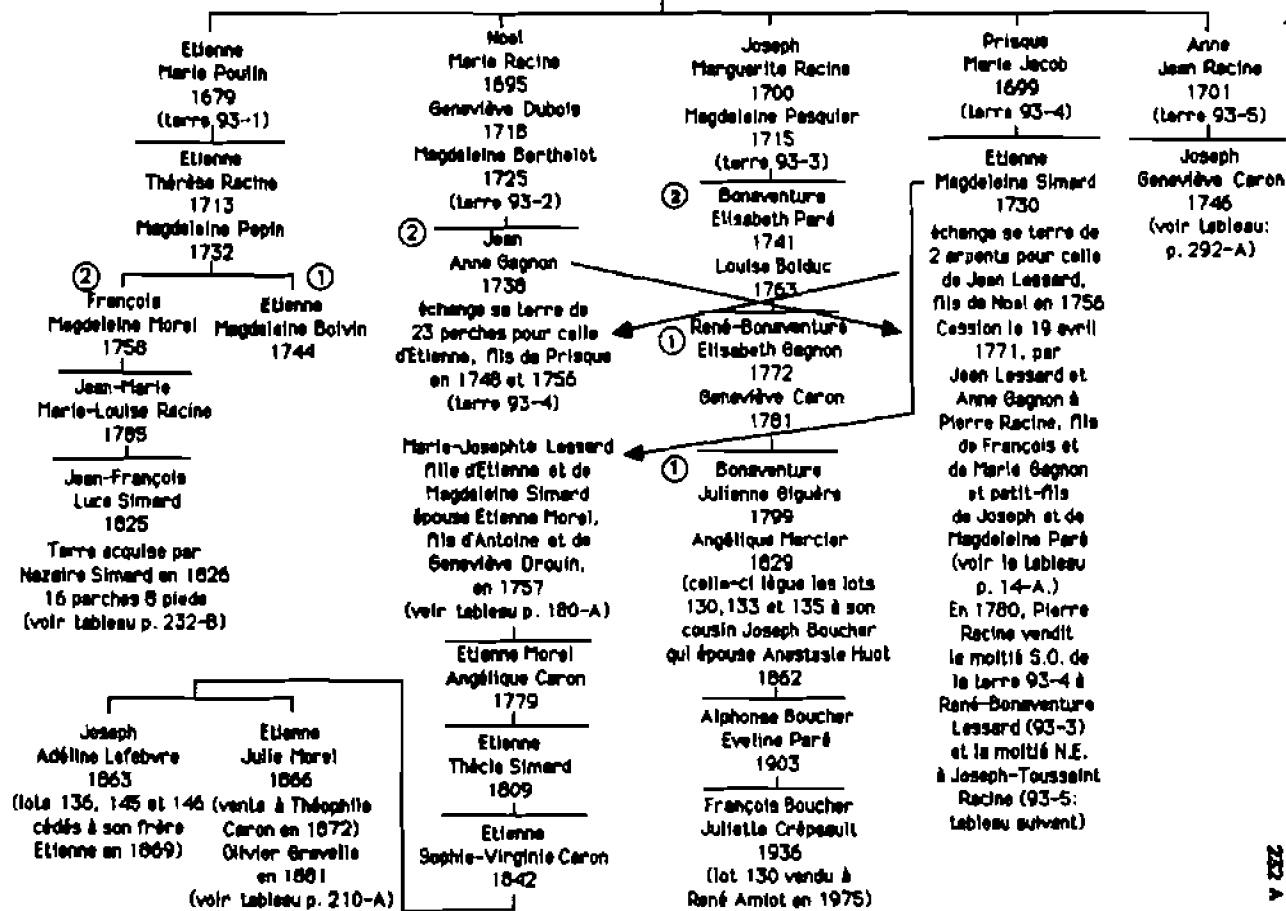
L'histoire des huit perches dix pieds de front que Gabriel Foucher possédait dans la terre 92 se confond avec celle des cinq premières perches et dix pieds y joignant qu'il possédait dans la terre 93-1. On y verra que Gabriel Foucher céda ces terres (totalisant quatorze perches deux pieds) à François Simard (frère de Jean-Baptiste et de Basile père) le 16 Janvier 1769 (Crespin), pour 1170 livres. François Simard et Thécie Ferland sa femme les donnèrent à leur fils Pierre le 13 février 1802 (Charles Voyer). Pierre Simard épousa Madeleine Caron le 7 février 1809. Ceux-ci donnèrent leur terre à leur fils Nazaire le 2 avril 1843 (Ranvoyzé).

Le 15 mai 1862 (Lavoie), Nazaire Simard acquit d'Edouard Lessard les seize perches huit pieds suivants au nord-est (voir terre 93-1ère partie), de sorte qu'il possédait désormais trois arpents et dix pieds de front. Le 19 Juin 1876 (G.-L. Dick), il en détacha le dernier arpent du côté du nord-est en faveur de Théophile Caron. Au cadastre de 1879 cet arpent porte le numéro 147. Les deux arpents et dix pieds restant à Nazaire Simard au sud-ouest portent le numéro 148 au cadastre (où il mesure deux arpents et seize pieds de front, dont huit perches seize pieds font partie de la terre 92 à l'extrémité nord-est, et douze perches font partie de la terre 93). Ce lot 148 est borné au sud-ouest par le lot 177 d'Etienne Simard.

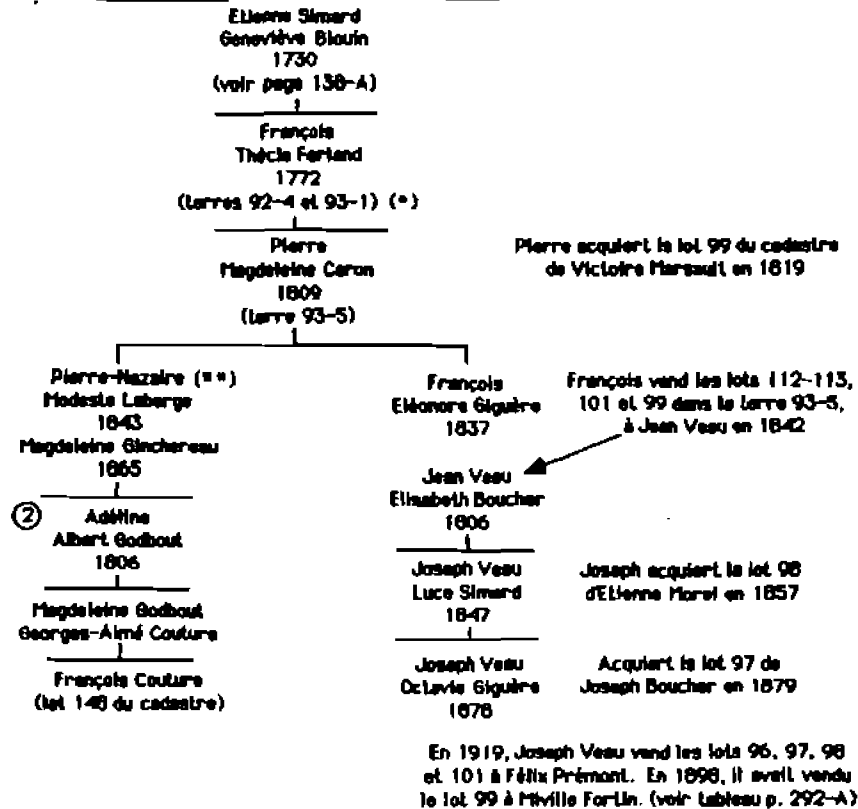
Nazaire Simard avait d'abord épousé Modeste Laberge à L'Ange-Gardien le 14 février 1843, puis Madeleine Ginchereau, veuve du notaire Louis Ranvoyzé, en 1865. Il décéda le 17 octobre 1907. Par son testament du 16 avril 1903 (Vézina), il légua l'usufruit de ses biens à son épouse et leur propriété à ses trois enfants: François, Adénise, épouse d'Albert Godbout depuis le 21 Janvier 1896, et Régina Simard, "par parts égales". On verra la suite de l'histoire des lots 148 et 147 à la terre 93 qui suit (93-1 et 93-2).

Tableaux généalogiques sommaires pour la terre 93

Etienne Lessard  
Marguerite Savestre  
1652



## Suite de la famille Simard pour la terre 93



(\*) En 1769, François Simard acquit de Gabriel Foucher, neveu de Pierre Poulin et Louise Pichel (Tableau p. 210-A), 14 perches 2 pieds de front acquis par ledit Pierre Poulin, dont 5 perches 10 pieds dans la terre 93-1 et 8 perches 10 pieds dans la terre 92-4.

(\*\*) En 1862, Nazaire Simard acquit les 16 perches 8 pieds de Jean-François Lessard (restes de la terre 93-1). Avec les 14 perches 2 pieds que son grand-père avait acquis de Gabriel Foucher, il avait 3 arpents et 10 pieds de front correspondant aux lots 148 et 147 du cadastre. En 1866, Nazaire Simard cède le lot 147 (un arpent) à Théophile Caron, puis Olivier Gravelle l'acquiert du shérif en 1881 avec le lot 136.

LA TERRE D'ETIENNE DE LESSARD (No 93)

10 arpents de front plus 6 perches  
d'augmentation en 1698, 1749 et 1766.

Etienne de Lessard, fils de Jacques et de Jacqueline Hertel (A. Godbout, Origines des familles c.-f., p. 146), était originaire de Chambois, évêché de Sées, à environ deux milles d'Argentan. Il arriva au Canada en 1646, après avoir passé deux obligations à La Rochelle, l'une le 23 juin 1646 devant le notaire Péronneau (mention dans Audouart, le 6 août 1660), l'autre le 17 juillet 1646 devant le notaire Moreau, qui n'était pas encore payée le 8 mars 1657 (Audouart). Le 21 juin 1647 le Journal des Jésuites mentionne qu'Etienne de Lessard revenait de Tadoussac à Québec. Le 29 août 1648 (ASQ, Documents Faribault, no 78), il signa l'acte d'élection de Charles Sevestre comme procureur syndic de la Communauté des Habitants de Québec. Le 10 février 1651 (ASQ, Sainte-Anne no 15), Olivier Letardif, procureur de la Compagnie de Beaupré, lui concédait dix arpents de terre de front dans la future paroisse de Sainte-Anne du Petit Cap, joignant Julien Pecault au sud-ouest (terre 92) et les terres non encore concédées au nord-est. Etienne de Lessard donna à sa terre le nom de Saint-Etienne. Le 8 avril 1652, à Québec, il épousait Marguerite Sevestre, fille de Charles et de Marie Pichon.

Le 24 juillet 1657 (Audouart), Etienne de Lessard conclut un marché avec Pierre Simard dit Lombrette, maître maçon (terre 86), en vertu duquel celui-ci devait faire "tous les ouvrages de maçonnerie qu'il conviendra faire pour faire un pignon de pierre et une cheminée qui sera jointe audit pignon en une maison que ledit Lessard a au lieu appelé St-Etienne sciz en la Coste de Beaupré, et pour ce faire sera fourny par ledit Lessard tous matériaux nécessaires comme chaux, sable, terre et autres choses nécessaires, ledit entrepreneur ne fournissant que de sa peyne seulement". Le prix du marché était de cent livres payables en blé "la besogne estant falcte et parachevée".

Le 23 juillet 1658 (Audouart), Etienne de Lessard consentait que son serviteur Michel Marquisiot (Marquiseau, qu'on retrouvera à la terre 111 de Saint-Joachim), rendit service au Sieur Juchereau de La Ferté, suivant le contrat fait en France avec ledit Marquisiot, jusqu'à l'entier paiement de 71 livres 11 sols 10 deniers payés par ledit Sieur de La Ferté audit Lessard.

Le 27 janvier 1659 (Auber), Etienne de Lessard céda à Hélié Godin les deux premiers arpents du côté du sud-ouest de sa concession. Hélié Godin y était cependant établi dès avant le 8 mars 1658 (Audouart), alors qu'il est désigné comme voisin des deux arpents de front sur l'ieu et demie de profondeur cédés par Etienne de Lessard à l'église de Sainte-Anne. Cet acte du 8 mars 1658 (original absent, copie collationnée par Duquet aux Archives de la paroisse de Sainte-Anne) précise qu'Etienne de Lessard donnait ces deux arpents à condition que dès la même année 1658 il serait commencé et continué incessamment de bâtir une église ou chapelle au lieu qui serait trouvé le plus commode sur ladite terre, et qu'au jour et fête de Saint-Etienne, lendemain de Noël, la messe s'y dira chaque année à l'intention du donateur et de ses descendants à perpétuité. En outre, quatre arpents en superficie devaient être réservés pour l'emplacement d'un village, proche et aux environs de ladite église, en cas que les habitants voisins voulussent s'assembler et faire un réduit pour se défendre contre les incursions des Iroquois. La construction de l'église ne tarda pas car, le 18 mars 1660 (Auber), on voit que Nicolas Vériel donnait 60 livres "à la chapelle nommée Ste-Anne encommencée en ladicte Coste au lieu dict le petit Cap".

D'après une note de J.-Edmond Roy sur la seigneurie de Beaupré, conservée parmi ses papiers déposés aux Archives de la Province, les marquilliers de Sainte-Anne, Etienne de Lessart, Pierre Simard et Jean Le Picart, auraient passé un acte devant le notaire Aubert le 12 février 1663 (acte absent de son minutier), par lequel ils auraient cédé à Jean Poulain les deux arpents de front donnés à la fabrique par Etienne de Lessart, à prendre à deux perches au-dessus du premier coteau proche l'église avec, dans les terres basses, "depuis le coteau jusqu'à la basse marée un autre arpent de terre dépendant de l'église tenant d'un côté au restant des terres d'icelle et de l'autre à Elie Godin". Cette concession était faite moyennant une rente annuelle de 9 livres et 1000 épingles payables à la Pête de Sainte-Anne, ou leur valeur au choix (environ 16 sols).

Le 17 décembre 1666 (au bas de l'acte du 8 mars 1658), Mgr de Laval acquiesça à la demande que lui fit Etienne de Lessart de ratifier l'acte de donation en 1658, mais à condition "qu'au cas qu'il soit basti une chapelle du costé de la coste à l'église de Ste Anne, ou qu'il fust nécessaire d'accroistre lad. église en quelque manière que ce soit ou même d'y faire un chemin pour la procession et dévotion des peuples, il sera pris sur la terre dud. Sieur de Lessart autant de terre qui sera jugé nécessaire pour cet effect, comme aussy qui (qu'il) sera pris pareillement sur la terre dud. Sieur Lessart, du costé de la coste ce qui sera nécessaire pour l'accoumodement du presbitaire qu'est placé sur la concession dudit Sieur de Lessart, comme aussy que l'article du présent acte (de 1658) qui est qu'il aura lieu de sépulture pour luy et ses descendants au lieu où il désirera doit s'entendre hors du coeur de l'église".

En 1666 au plus tard Jean Poulain remit à la fabrique de Sainte-Anne les deux arpents de front que celle-ci lui avait concédés le 12 février 1663. Le 21 février 1667 (Aubert), il achetait la terre 116 à Saint-Joachim, d'Etienne Bellinier. Le 17 décembre 1666 (Duquet), le jour même où il ratifiait la donation de ces deux arpents à la fabrique de Sainte-Anne par Etienne de Lessart, Mgr de Laval concédait cette terre à Urbain Jamineau dit La Rose, lequel devait "souffrir que sur lad. concession le curé ou prestre qui y fera les fonctions en lad. paroisse prendra du bois sur icelle autant qu'il luy sera nécessaire pour son chauffage et que led. curé ou prestre qui fera les fonctions en lad. paroisse, aura un arpent et demy de terre de front à prendre sur lad. concession depuis le bord de la coste jusques sur le bord de la grève joignant led. Sr de Lessart". Cette concession était faite moyennant la somme de 11 livres tournois par année payables au curé à la Saint-Martin, à titre de rente foncière non rachetable. Au bas de ce titre de concession, le 21 octobre 1669, Urbain Jamineau cédait et transportait sa terre à Michel Bouchard, "avec tous les bastimens y construits et toutes les augmentations qu'il y a pu faire", à charge de payer à la fabrique 22 livres pour les arrérages de la rente due par ledit cédant et une autre somme de 20 livres.

Le 14 septembre 1669 (Becquet), Etienne de Lessart louait à Simon François Daumont, sieur de Saint-Lusson, pour un an de ce jour, "une chambre haute, la quatrième partie de la cave et la quatrième partie du grenier avec un cabinet et généralement tout ce qui appartenait aud. Sr baillieur de la succession du feu Sieur Sevestre (son beau-père) scize en la basse ville de Québec atenant à celle du Sieur Semandre (Soumandre), tout ainsy que le tout est spéciffié par les lots et partages de lad. maison passé entre lesdits héritiers par devant Gourdeau notaire le quatriesme febvrier gble soixante deux" (acte disparu). Ce bail était fait pour le prix de 100 livres tournois payables en quatre termes égaux de trois mois en trois mois. Dès le 23 septembre 1669 Daumont de Saint-Lusson transportait son bail à Jean de Launay,

maître chirurgien, aux mêmes charges et conditions, avec l'agrément d'Etienne de Lessart.

Le 15 novembre 1669 (Becquet), Etienne de Lessart emprunta de Charles Aubert de La Chenaye 834 livres 14 sols 1 denier avec constitution d'une rente annuelle de 46 livres 9 sols 13 deniers au denier 18 (5 1/2%). Il hypothéquait à cette fin sa terre de six arpents de front entre Robert Gigulère (94) et celle de "l'église de Sainte Anne", sur laquelle il avait maison, grange et étable, et environ trente-cinq arpents en valeur (en superficie). La somme empruntée devait servir "tant à mettre ladite habitation en valeur qu'à faire faire les bastiments d'icelle". Marguerite Sevestre, épouse d'Etienne de Lessart, ratifia cette constitution de rente le 27 juin 1670 (Becquet).

Le 19 août 1670 (Becquet), Etienne de Lessart louait sa maison de Québec à Jean de Gaye, marchand, pour un an de ce jour pour le prix de 70 livres tournois payables "au bout dud. an de bail". Le 30 septembre 1670 (Becquet), il empruntait des Pères Jésuites la somme de 166 livres 5 sols qu'il s'engageait à rembourser avec 15 minots d'orge à 50 sols le minot (soit 37 livres 10 sols) à la Saint-André prochaine, et le reste en planche et madriers à la Saint-Jean-Baptiste prochaine.

En septembre 1670 Etienne de Lessart fut impliqué, avec Michel Bouchard son voisin, dans une affaire de fraude de castor. Charles Aubert de La Chenaye, "commis à la recette des droits sur les peltries par Messieurs de la Compagnie des Indes Occidentales", les fit en effet comparaître devant Louis Théandre Chartier de Lotbinière, lieutenant général civil et criminel de la Prévôté de Québec, après avoir fait saisir trois paquets de castor dans la maison d'Etienne de Lessart à Sainte-Anne, le 20 septembre 1670 (ANQ, Collection de pièces judiciaires et notariales, no 70). D'après le procès-verbal de la saisie, rédigé par Nicolas Huot Saint-Laurent, huissier, et signé par Etienne de Lessart, celui-ci déclara "que le dimanche septième de ce mois sur la nuit la chaloupe du navire du Sieur Blaille luy apporta trois paquets de castor et que les matelots quy luy livrèrent luy dirent qu'ils viendroient en sa maison les quérir lors que le navire seroit party de Québec en venant prendre des choux chez luy qui ne sçait à quy ils appartiennent".

D'après les autres pièces et interrogatoires au dossier, le navire du marchand de La Rochelle Daniel Blaille, le Sainte-Hélène, était commandé par le capitaine André Chaviteau. C'est devant Québec, à la Pointe des Roches, que les castors, qui avaient été traités en fraude avec des Sauvages aux Monts Pelés, dans les limites de la ferme de Tadoussac, furent transbordés du navire dans la chaloupe d'Etienne de Lessart, qui devait les cacher chez lui à Sainte-Anne, afin de les soustraire à la visite que les agents de la Compagnie des Indes occidentales devaient faire avant le départ de chaque navire pour la France.

Quant à Michel Bouchard, il déposa le 7 octobre 1670 "qu'estant venu en cette ville en la chaloupe dud. Lessard et si (s'y) estant retiré le soir n'ayant point cherché d'autre retraite comme il fesoit assez chaud, luy estant en la chambre auroit entendu du bruit et ayant demandé qu'est là led. Lessard luy auroit respondu Amy c'est moy, ensuite de quoy luy qui dépose auroit entendu un homme parlant aud. Lessard qui luy demanda qui esse qui estoit en sa chaloupe et s'il ne diroit rien et que led. Lessard respondit qu'il n'avoit que faire de craindre et que le déposant ne diroit rien et aussytost led. Lessard estant entré en la chaloupe celluy qui luy parloit auroit jetté en lad. chaloupe trois paquets de castor que led. Lessard



auroit cachez scavoir deux en la chambre de derriere et l'autre en la chambre de devant et les auroit couverts de jong qui estoit de reste de celluy dont il auroit couvert sa grange, et que led. castor a esté en lad. chaloupe une journée et une nuit entière et le matin d'après la seconde nuit, dit le desposant que led. Lessard et luy, Robert Paré, La Mare, Romain, un homme dud. Romain, la femme de Robert Drouain, son fils, Jean Picard et le bonhomme Le Roux se sont embarqués dans lad. chaloupe et partirent pour aller à Ste Anne et que Jean Picard estoit couché en la chambre sur les paquets de castor et que le nommé La Mare et luy qui despose avoient la teste apuyée sur le paquet de la chambre de devant, dit le déposant que led. Lessard dit aud. fils de Drouain qu'il avoit bien de la marchandise parlant dud. castor qu'il voyoit mais qu'elle luy coustoit beaucoup et que luy scavoit bien que c'estoit du castor parce qu'il l'avoit manié et qu'il avoit la teste dessus et que Lessard luy dit qu'il venoit du bord du Capitaine Chaviteau soupper avec led. capitaine et ce en jettant le castor en lad. chaloupe, et que le lendemain matin led. Lessard auroit mené luy qui despose avec luy boire pinte de vin chez Deslongchamps (Hubout) et qu'il luy dit que led. Chaviteau devoit passer chez luy quand le navire seroit party de Quebec pour aller prendre des choux pour led. navire, dit le déposant qu'il croit que c'est le garçon du Sieur Bialle qui a porté le castor en lad. chaloupe et qu'il entendit que led. Lessard appella le garçon Jean et est tout ce qu'il a dit scavoir lecture faite".

Comme on le voit le trafic qu'Etienne de Lessard faisait dans les limites de la ferme de Tadoussac, ou auquel il participait, éveillait de sérieux soupçons de contrebande. Ces fraudes se pratiquaient alors sur une grande échelle, à la grandeur même de la Nouvelle-France, et aucune des compagnies qui se succédèrent pour faire le commerce du castor en règle ne parvint à les enrayer, quelques mesures qu'elles aient pu prendre avec les gouverneurs et les Intendants, dont quelques-uns furent d'ailleurs accusés d'en profiter. Dans le cas particulier d'Etienne de Lessard, on ignore comment le procès se termina car les pièces au dossier et les registres de la Prévôté n'en parlent pas.

Quant à Michel Bouchard il fut bientôt impliqué dans un autre procès. Le 20 septembre 1669, un mois avant d'acquiescer sa terre à Sainte-Anne, il s'était fait concéder une terre dans la seigneurie d'Argentenay à l'île d'Orléans (Saint-François), appartenant à Barbe de Boullongne, veuve de Louis d'Allieuboust. Dès le 15 décembre 1669 (Auber), il vendait cette terre de trois arpenats et demi de front à Etienne Mesnil. Le 21 décembre 1670 (Auber), celui-ci passait son contrat de mariage avec Charlotte Godin, fille d'Elie Godin et d'Esther Ramage, de Sainte-Anne. Le mariage n'eut cependant pas lieu. En effet, le 14 mars 1671 (Prévôté de Québec, vol.4, fo.43v), Etienne Mesnil fit comparaître Elie Godin devant le lieutenant général civil et criminel au siège de la Prévôté de Québec, ainsi qu'Esther Ramage, pour dire pourquoi ils faisaient difficulté pour l'accomplissement dudit mariage. Elie Godin et sa femme répondirent qu'il ne tenait pas à eux que ledit mariage ne s'accomplît, mais que Michel Bouchard avait détourné leur fille de l'affection qu'elle avait pour ledit Mesnil, lui disant que ledit Mesnil n'avait rien et qu'elle serait malheureuse avec lui. Le juge donna jusqu'au 31 mai suivant aux parties pour exécuter le contrat de mariage, faute de quoi il serait fait droit à l'encontre des contrevenants et à l'encontre dudit Bouchard. On ignore comment le différend fut réglé, mais le mariage prévu n'eut pas lieu. Etienne Mesnil épousera Catherine Lainé à Sainte-Famille le 23 novembre 1671, tandis que Charlotte Godin épousera Pierre Frichet (terre 114) le 9 novembre 1671 à Sainte-Anne.

Le 28 mars 1673 (Prévôté, vol. 6, fo. 40v), Etienne de Lessart fut condamné à payer 181 livres à la succession vacante de feu Jacques Loyer, Sieur de La Tour, restant de 269 livres 7 sols 6 deniers suivant un arrêté de compte signé par ledit Lessart le 10 août 1666. Etienne de Lessart alléguait qu'il avait donné au défunt la moitié d'une parrique de vin, la moitié d'un baril de lard qu'il a fait lui-même dans sa cave, et que "de la traite de Tadoussac il luy doit revenir la somme de 40 livres que led. deffunct Sr de La Tour a reçue pour luy et 25 escus (75 livres) pour une vache qu'il luy a livrée". Quoi qu'il en soit, ledit arrêté de compte fut déclaré bien et dûment reconnu en justice et le défendeur fut condamné à payer la somme exigée de lui. Ce document atteste qu'Etienne de Lessart s'occupait toujours de la traite du castor dans la région de Tadoussac. Le 23 août 1673 (Becquet), il signait en faveur de Charles Aubert de La Chenaye et Charles Bazire une obligation de 203 livres 9 sols 2 deniers restant de plus grande somme pour vente et livraison de marchandises (probablement des marchandises pour la traite).

Le 14 octobre 1674 (Vachon), Michel Bouchard vendit à Simon Trillaut sa terre de deux arpents de front à Sainte-Anne, pour le prix de 200 livres, dont 100 livres devaient être payées à Messire François Fillon, prêtre missionnaire faisant les fonctions curiales à Sainte-Anne (peut-être pour les arrérages de la rente de 11 livres par année), 45 livres à Etienne de Lessart à l'acquit du vendeur, 29 livres à Messire Jean Dudouyt, procureur du Séminaire de Québec pour les cens et rentes dus à la seigneurie de Beauport, et le reste à divers créanciers du vendeur. Le 29 décembre 1673 (Rageot), Michel Bouchard avait pris à bail de Michel Le Court deux terres à Beauport, pour sept ans. Il abandonna bientôt ce bail car, le 21 octobre 1674 (Rageot), il prenait à bail, pour cinq ans, la terre de Toussaint Toupin située au Sault-à-la-Puce, en la paroisse du Château-Richer (terre 67). Il n'y resta pas davantage et préféra aller s'établir dans la seigneurie de La Bouteillerie (Rivière Ouelle), où il obtint de J.-B. François Deschamps une concession de douze arpents de front le 2 mars 1677 (Rageot), dont il vendit la moitié à Jacques Gagnon le 4 octobre 1696 (Charles Rageot) pour 710 livres. Il finira cabaretier à Québec où il mourut en avril 1709.

Quant à Simon Trillaut il n'eut pas le temps de s'établir à Sainte-Anne. En effet, dès le 16 mars 1675 (Vachon), il vendait sa concession à Pierre Petit dit Milhomme, habitant de L'Ange-Gardien (terre 36), pour le prix de 200 livres plus 10 livres pour le vin du marché. Simon Trillaut en donna quittance à Pierre Petit le 10 octobre 1676 (au bas de l'acte de vente). Le 11 février 1684 (Jacob), Jeanne Morineau, veuve de Pierre Petit, remariée avec François Hébert, habitant de la seigneurie de Dombourg, vendait à Charles Lessart, fils d'Etienne, pour 150 livres, la terre de deux arpents de front acquise par Pierre Petit de Simon Trillaut, "depuis le bas de la première coste et depuis laditte coste jusque sur la grève demy arpent de terre de large sur lleue et demye de profondeur", située entre les terres d'Etienne de Lessart et celle de la veuve Helle Godin. Ce demi-arpent de largeur entre la grève et la côte s'explique par le fait qu'en 1666, ainsi qu'on l'a vu plus haut, Mgr de Laval avait réservé "un arpent et demy de terre de front à prendre depuis le bord de la coste jusque sur le bord de la grève". Cet arpent et demi devait être du côté du nord-est, vu que les marguilliers avaient déjà réservé un arpent du même côté, en février 1663, pour l'usage de l'église. Le 4 avril 1684 (Jacob), Charles de Lessart passa son contrat de mariage avec Marie Caron, fille de Jean et de Marguerite Gagnon (terre 104). Charles Lessart vendit sa terre à son frère Noël en 1689, d'après la déclaration qu'il fit le 31 octobre 1717 (Dubreuil), dont il sera question plus loin. Le 21 septembre 1688 (Rageot), Charles Lessart avait pris à bail,

pour cinq ans devant commencer le 15 avril 1689, les terres de Jean Le Picart à Sainte-Anne (105) et à Sainte-Joachim (110). Le 27 mai 1693 (Jacob), il acquit la terre 97 que Jean Le Picart avait achetée d'André Berthelot le 24 septembre 1689 (Genaple).

Hélie Godin décéda au début de janvier 1672 (sép. le 5). Le 5 septembre 1673 (Vachon) sa veuve, Esther Ramage, et ses gendres: René de La Voye, comme ayant épousé Anne Godin et Pierre Fricet, comme ayant épousé Charlotte Godin, cédaient et concédaient à Pierre Godin, fils de feu Hélie Godin et de ladite Ramage, la terre de deux arpents de front du défunt "à prendre sur une ligne qui sera tirée à la diligence dudit preneur et ceddans", ladite terre joignant d'un côté (sud-ouest) à celle de Claude Poulain (92) et de l'autre (nord-est) à celle de "l'oeuvre et fabrique de Sainte Anne du petit Cap", d'un bout sur ladite ligne, d'autre bout aux terres non concédées. Pierre Godin étant décédé à son tour à l'âge de 24 ans et non marié (sép. le 22 janvier 1674 à Sainte-Anne), sa terre revint à sa mère qui la donna à son dernier enfant, Jacques, le 2 Juin 1675 (Vachon).

Le 4 mars 1686 (acte du bailliage de Beaupré aux ASQ, Séminaire, 20: cahier 2, pp. 19-20), René de La Voye, alors veuf d'Anne Godin (décédée en février 1678), et Pierre La Forest dit La Branche (terre 114) qui avait épousé, le 26 juillet 1679, Charlotte Godin, auparavant veuve de Pierre Fricet (décédé en décembre 1677), renonçaient à la succession future d'Esther Ramage en faveur de Jacques Godin, à condition que celui-ci eût soin de sa mère le restant de ses jours. Le 28 décembre 1688 (Jacob), Jacques Godin, alors âgé de 30 ans, vendait à Pierre Poulain, pour 500 livres, ses deux arpents de terre de front joignant alors audit Poulain au sud-ouest (terre 92) et à Charles Lessart au nord-est (qui avait acquis la terre de la Fabrique en 1684). Le 30 mai 1689 (Jacob), Pierre Poulain échangea ces deux arpents avec Etienne Lessart fils pour huit perches et dix pieds de terre de front échus à ce dernier dans la terre 92 à cause de son mariage avec Marie Poulain, soeur de Pierre, le 17 avril 1679. En 1689 les Lessart avaient ainsi repris possession de l'ensemble de la concession originale d'Etienne de Lessart, soit dix arpents de front, moins les parcelles données à la Fabrique.

Le 12 octobre 1676 (ANO), l'arpenteur Jean Guion mesura et toisa la "maisonne de l'Eglise" de Sainte-Anne sur le pied de trois toises de hauteur, le tout comprenant la chapelle du côté de la côte se montant à douze toises et demie et la chapelle "du côté de la rivière" (i.e. du fleuve) contenant seize toises. Ce mesurage fut fait en présence de François Pilon, prêtre missionnaire audit lieu, et d'Etienne de Lessart. Cette nouvelle église de Sainte-Anne remplaçait la chapelle en colombages pierrotés commencée en 1660 et maintenant désaffectée. Le terrain requis pour la nouvelle construction fut pris à même la terre d'Etienne de Lessart, tel que prévu dans l'acte de ratification de 1666. Le Plan général de l'état présent des Missions du Canada, fait en 1683 (voir *Mandements des Evêques...*, 1: 116), précise que l'église bâtie de pierre en 1676 avait 80 pieds de long et 28 de large, dont un côté tombait en ruine et avait besoin de réparations, et que le presbytère était de colombages. On verra que la maçonnerie de l'église fut refaite en 1689. Il y avait 38 familles et 167 âmes à Sainte-Anne en 1683. Le 9 février 1684 (Genaple), Etienne de Lessart et Marguerite Sevestre sa femme jugèrent à propos, pour éviter les difficultés qui pourraient survenir, de renouveler la donation des deux arpents de front faite en 1658. En outre, comme le terrain où se trouvaient bâtis le presbytère et la nouvelle église avait encore été donné par eux verbalement depuis la première donation de 1658 "et indépendamment d'icelle, avec ce qui se trouve entre ledit presbytère et lad. église et le circuit nécessaire à l'entour d'icelle pour faire la

procession, sans aucune charge quelconque", Etienne de Lessart et sa femme confirmèrent cette donation verbale, ce terrain additionnel devant demeurer "perpétuellement annexé et consolidé à la propriété de ladite église et de l'autre dite terre (de deux arpents) en dépendant". Enfin les charges et conditions portées par le contrat de 1658 étaient nulles, au lieu desquelles celui de 1684 prévoyait seulement que "le service qui se fera le jour de St Etienne en lad. église à perpétuité sera pour lesdits donateurs, qu'ils choisiront le lieu de leur sépulture dans la nef de ladite église, et pour l'aisné des descendants en ligne directe dudit Sieur Lessart seulement, ce qui ne les dispensera pas néanmoins de payer au fossoyeur l'ouverture de leur fosse, que le pain bénit sera donné après les marguilliers et que ledit Sieur Lessart recevra les cierges et râteaux après lesdits marguilliers". Ce contrat fut passé "en Hostel épiscopal de Mondit Seigneur l'Evesque" qui le signa avec Etienne de Lessart. En marge de la dernière page de ce document fut ajouté, le 24 Janvier 1688, par Messire Louis Ango des Maizerets, archidiacre et grand vicaire de Mgr de Laval alors en France, qu'Etienne de Lessart serait autorisé, comme c'était l'intention de Mgr de Laval, à posséder un banc à perpétuité pour lui et ses descendants en ligne directe, ledit banc devant être fait à ses frais et placé "depuis le dernier degré de derrière le coeur (choeur) jusqu'à l'escalier de la chaire du prédicateur, en laissant l'espace nécessaire pour placer à ladite chaire un escalier tournant".

Le 17 décembre 1688 (Genaple), Mgr de Saint-Vallier faisait un marché avec Claude Baillif, "architecte et entrepreneur de bastimens en cette Ville (de Québec) demeurant rue du Saut au Matelot". Claude Baillif devait faire les ouvrages de maçonnerie "pour la démolition et rebastise" de l'église de Sainte-Anne. "A la réserve du portail de ladite église, qui demeurera en l'état qu'il est, ledit entrepreneur démolira le reste des murailles de pourtour d'icelle, fera la fouille des terres jusqu'à trois pieds au moins en profondeur pour trouver le terrain solide à porter les fondemens, et au cas qu'il ne le soit, sera mis et posé à ladite profondeur, par les charpentiers, un châssis de bois d'épinette rouge, ou de cèdre, aux dépens dudit Seigneur Evesque, sur lequel seront posez les fondemens desdites murailles qu'il redifira; comme aussi seront encor posez tous les estals et chevalements par lesd. charpentiers avant les démolissemens, sans que ledit entrepreneur soit tenu à autre chose que de conduire et veiller auxd. ouvrages, et fournir seulement de tous ouvriers, tailleurs de pierres, maçons, manoeuvres et outils nécessaires pour lad. maçonnerie, comme pics, ploches, hoes, eschelles, sceaux, lignes et généralement tout ce qui convient à la peine de main pour l'entière perfection dud. ouvrage, ledit Seigneur Evesque estant tenu luy faire fournir et mettre en place le plus près que faire se pourra où les voitures pourront décharger tous matériaux quelconques qu'il faudra pour la rebastise desdites murailles, comme aussi les étamperches et madriers pour les eschafaudages. Lesdites murailles auront trois pieds dans leurs fondemens sur ledit châssis, et deux pieds et demy sur la retraite qui sera à retz de chaussée, finissant à son fruit ordinaire par le haut pour venir à trois ou quatre pouces en saillie au dehors de la sablière; dans lesquels murs seront faits et posez les portes et vitraux taillés au ciseau de la largeur, hauteur et en la forme marquez par les plans, profils et élévations qui lui en ont esté présentement mis ez mains, dont l'original est signé dud. Seigneur Evesque et dudit entrepreneur. Les murs seront à joints tirés par dehors et rendus à plein par dedans; à rendre lesdits ouvrages entièrement faits et parfaits et place nette à la fin du mois d'octobre prochain venant de l'an gblc quatre vingts neuf à peine de tous dépens damages et intérêts. Ce marché fait moyennant le prix et somme de seize livres par chacune toise superficielle tant pleine que vuide payable en argent monnoyé à fur et à mesure que lesd. travaux s'avanceront, car ainsy a esté convenu, et au cas

qu'il se fasse un mur pour la séparation de la sacristie d'avec le coeur, il sera enduit des deux costez, et y aura deux portes à pierres chevillées seulement".

On a vu plus haut qu'en 1689 Etienne Lessart fils avait acquis les deux arpents de la terre d'Hélie Godin, par échange avec Pierre Poulain, dont il était le beau-frère. C'est le 4 avril 1679 (Auber), qu'Etienne Lessart fils avait passé son contrat de mariage avec Marie Poulain, fille de Claude et de Jeanne Mercier qui avaient la terre voisine au sud-ouest (92). En faveur de ce mariage Etienne de Lessart et Marguerite Sevestre donnaient à leur fils, par avancement d'hoirie, deux arpents et trois perches de front détachés de leur concession, à prendre du côté du nord-est joignant à Robert Giguère (terre 94) et à trois quarts de lieue de la grève qui est la moitié de la profondeur d'une lieue et demie, et en outre un arpent de front en terre basse à prendre de ladite grève jusqu'au pied du premier coteau, avec un chemin de ladite terre basse à ladite concession commençant à trois quarts de lieue, et deux arpents "de hauteur et profondeur" au-dessus dudit coteau.

Le 13 mai 1679, moins d'un mois après le mariage de son fils, célébré le 17 avril, Etienne de Lessart et son autre fils Pierre partaient avec Louis Jolliet, son frère Zacharie et quelques autres hommes, pour aller établir le poste de traite et la mission de Saint-François-Xavier à Némiskau et visiter toutes les rivières et lacs dépendant de la traite de Tadoussac (voir l'ouvrage de Jean Delanglez sur Louis Jolliet, Montréal, 1950, p. 274, et MSRC, 1917, section 1, pp. 113-135). Les voyageurs étaient de retour à Québec le 25 octobre 1679.

Le 19 décembre 1679 (Rageot), Etienne de Lessart louait sa part de la maison des Sevestre, à la basse-ville de Québec, pour trois ans commençant le premier janvier 1680, à Charles Catignon, garde-magasin du Roi en ce pays, à raison de cent livres par année.

Le 9 novembre 1680 ou 1681: la date est en partie illisible (Auber), Thérèse Lessart, fille d'Etienne et de Marguerite Sevestre, passait son contrat de mariage avec Jacques Langlois, bourgeois et habitant de Québec, fils et héritier de Jean Langlois et de Catherine Pominville, de la paroisse de Saint-Martin de Coullombelle, évêché de Bayeux. Le mariage fut célébré le 8 novembre 1681 à Sainte-Anne.

Le 6 avril 1683 (Rageot) Etienne de Lessart et Marguerite Sevestre vendaient à François Bazeur et à Etienne Landeron, bourgeois de Québec, pour le prix de 1200 livres, "la part auxdits vendeurs appartenant par indivis avec les héritiers de feu Guillaume Gaultier Sr de la Chenaye (fils de Philippe Gaultier et de Marie Pichon remariée avec Charles Sevestre) en la moitié de l'emplacement scitué en cette basse ville tenant d'un costé à Pierre Soumandre d'autre costé au Sr de la Norraye à cause de Damoiselle Marie Sevestre sa femme, d'un bout la rue Notre Dame d'autre la rue montant de ladite basse ville à la haulte, duquel emplacement l'autre moitié attenant audit Landeron appartient à ladite demoiselle de La Norraye soeur de lad. Marguerite Sevestre, lad. part en l'estat qu'elle se pourait et comporte avec les matériaux restés de l'incendie arrivé du 4. au 5e acoust dernier, sans aucune chose en réserver ny retenir, auxd. vendeurs par indivis appartenant suivant les partages faicts entr'eux et leurs cohéritiers en la succession de feu damoiselle Marie Pichon lors veufve de Mre Charles Sevestre vivant lieutenant particulier en la juridiction de cette ville, passez par devant deffunt Jacques Gourdeau notaire le quatriesme febvrier gblc soixante deux, à laquelle ditte demoiselle Pichon elle appartenoit à cause de la communauté d'entre elle

et led. deffunct Sieur Sevestre". Le prix de vente devait servir presque en entier à payer des dettes accumulées depuis longtemps. En effet Etienne de Lessart et sa femme devaient 378 livres à Louis Rouer de Villeray, premier conseiller au Conseil souverain, à cause de Catherine Sevestre sa défunte femme (morte en 1670), dont 194 livres 1 sol 4 deniers pour soulte et retour de partage de la succession de ladite Marie Pichon, et 184 livres pour restant des intérêts de cette somme, depuis 1662. Il devait en outre 722 livres à Charles Aubert de La Chenaye pour des marchandises vendues, plus les intérêts. Ces dettes une fois payées aux créanciers à l'acquit des vendeurs il ne restait à ceux-ci que 100 livres.

Le 7 avril 1683 (Rageot), Marie Sevestre, épouse de Louis de Niort de La Norraye, demeurant en l'île d'Orléans, paroisse de la Sainte-Famille, et dument autorisée par lui, faisait un marché avec Pierre Doux dit Latreille, menuisier à Québec, pour rebâtir la maison brûlée au début d'août 1682 à la basse-ville. Le 10 octobre 1683 (Rageot), elle faisait un autre marché avec Jean Le Rouge, maître tailleur de pierre. Ces deux contrats sont très intéressants pour les descriptions techniques des constructions à cette époque. Le 11 juillet 1685 (Rageot), eut lieu un accord entre Louis Rouer de Villeray, Denise Sevestre, femme de Philippe Nepveu, bourgeois de Québec, Etienne Lessart et Marguerite Sevestre sa femme, et Marie Sevestre, femme de Louis de Niort de La Norraye, à propos de la succession de Jacques Sevestre, un frère de Charles, dont le testament avait été passé devant Rageot le 31 décembre 1684.

Le 19 octobre 1687 (Genaple), Etienne de Lessart cédait au Séminaire de Québec la seigneurie de l'île aux Coudres que le gouverneur Frontenac et l'intendant Duchesneau lui avaient concédée le 4 mars 1677, mais dont il n'avait pu obtenir la ratification par le Roi de France, "à cause des obstacles qui y ont été apportés". On devine que cette concession, qui comportait le droit de chasse et de pêche, ne plaisait pas à la Compagnie des Indes occidentales ni au fermier de la traite de Tadoussac, à cause des risques de contrebande qui aurait pu s'y faire en raison de la proximité des lieux. Aussi, "considérant que lad. île est devant les terres de la baye St Paul et du Cap Tourmente appartenants au Séminaire de cette ville, et qu'elle peut luy estre utile estant à sa bien scéance, et dont Messieurs les Ecclésiastiques d'iceluy pouroient obtenir plus facilement la ratification, si ils estolent aux droicts d'iceluy Sr Lessart", celui-ci s'en démit-il en faveur dudit Séminaire auquel il remit le titre de concession. Cette cession était faite moyennant la somme de cent livres qui devait être payée une fois la ratification obtenue. L'île aux Coudres fut effectivement reconcédée au Séminaire le 19 octobre 1687, soit le jour même de la cession ci-dessus, par le gouverneur Denonville et l'intendant Champigny, et le Roi en accorda le brevet de ratification le premier mai 1688, lequel fut enregistré au Conseil souverain de Québec le 28 février 1689. Ce n'est toutefois pas avant le premier septembre 1710 que le Séminaire put obtenir la permission d'y établir des habitants. En effet le titre de concession de cette seigneurie comportait une clause selon laquelle elle ne devait être "habituée" par aucuns autres que par des personnes dudit Séminaire, pour ne pas faire tort à la traite de Tadoussac. Dans sa requête à l'intendant Raudot le Séminaire remontra que depuis ce temps la Malbaie et plusieurs autres lieux se sont établis où il y a des seigneurs et des habitants (entre autres la seigneurie des Eboulements, concédée à Pierre et Charles Lessart, fils d'Etienne, en 1683 et vendue à Pierre Tremblay en 1710), où la traite n'est pas défendue

bien que ces lieux soient plus près de Tadoussac. L'intendant agréa la requête du Séminaire, mais en observant que dans les seigneuries concédées sur la rive nord du fleuve, "plus proches du domaine de Tadoussac que l'isle en question... véritablement il n'est accordé ni droit de traite ni droit de chasse, et étant l'intention de Sa Majesté que toutes les terres soient établies à la charge néanmoins que celles qui sont proches ou dans l'étendue dudit Domaine ne lui fassent aucun préjudice". Il permit donc au Séminaire d'y établir des habitants sans leur donner le droit de traite ni de chasse.

Le 24 avril 1688 (Genacis), Pierre Lessart, demeurant à Sainte-Anne, vendait à Joseph Le Mire, pour 180 livres, tous ses droits dans les profits de la traite qu'ils ont fait au pays des Outaouais en société avec le Sieur de Fay, Pierre Moreau de la Topine, Joseph Blondeau et Charles et François Normand frères. Le 27 avril 1688 (Rageot), Pierre Lessart passait une obligation en faveur de Charles Aubert de la Chenaye, de la somme de 461 livres 15 sols 2 deniers en l'acquit d'Etienne de Lessart son père, tant pour marchandises à lui vendues que pour arrérages de rente de tout le passé jusqu'à ce jour. Le même jour (Rageot), Etienne Lessart signait une obligation du même montant en faveur de son fils Pierre qui se chargeait de payer sa dette à Charles Aubert de La Chenaye. Cependant il stipulait que cette somme ne serait remboursée à son fils qu'après son décès, Pierre devant prélever ladite somme avant le partage des biens de la succession de son père. D'après tous les documents qui précèdent on se rend compte qu'Etienne de Lessart n'était pas riche, même s'il parait avoir été un homme d'affaires avisé.

Le 9 décembre 1693 (Jacob), Anne Lessart, fille d'Etienne, passait son contrat de mariage avec François Loquet, fils de défunt Robert Loquet, marchand de la ville de Saint-Malo, et de Jeanne Poncet. Le 7 février 1695 (Jacob), Noël Lessart, fils d'Etienne, passait son contrat de mariage avec Marie Racine, fille de François et de Marie Baucher (terre B). On a vu plus haut que son frère Charles lui avait vendu les deux arpents de la terre de la Fabrique en 1689.

Le 12 mars 1698 (Charles Rageot), Etienne de Lessart et Marguerite Sevestre vendaient à Jean Berdelle, Sieur du Chenay, sergent d'une compagnie des troupes de la marine, pour 100 livres, la part et portion qui pouvait leur appartenir en une certaine étendue de terre de deux lieues de front sur le fleuve Saint-Laurent et deux lieues de profondeur située entre les terres du Sieur d'Autray et celles du Sieur de La Valterie, "tirant vers le Montréal" les autres parts et portions appartenant au Sieur de La Norraye à cause de Magdeleine Sevestre sa femme, Charles Gautier, Denise Sevestre la femme Sieur Neveu, et Catherine Gautier, veuve de Denis Duquet, tous héritiers de feu Charles Sevestre et de dame Marie Pichon jadis sa femme, auparavant veuve de (Philippe) Gautier. Le titre de concession de cette terre avait été accordé par le gouverneur Denonville le 27 avril 1688. Le 27 février 1700 (Chambalon), Jean "Bredel", Sieur du Chenay, revendait cette 5e part de la seigneurie de Lanorale à Louis de Niort de La Norraye et Marie Sevestre sa femme pour le prix de 150 livres.

Le 21 novembre 1696 (ASQ, Sainte-Anne, no 115), l'arpenteur Jean Le Rouge mesura la plupart des terres de Sainte-Anne. Sur celle d'Etienne de Lessart, "quy est de six arpens de front sur le fleuve St. Laurent il s'est trouvé trois perches et treze pieds entre ladicte habitation et celle de Noël Lessard son fils du côté du sud-ouest". Un autre document au même dossier.

signé par Jean Le Rouge, mentionne qu'Etienne de Lessart père avait six arpents et trois perches de front, son fils Noël deux arpents et son autre fils Etienne deux arpents, faisant en tout dix arpents et trois perches de front.

Le 29 juillet 1698 (Jacob), Etienne de Lessart et Marguerite Sevestre se firent concéder ces trois perches de surplus par Mgr de Laval. Ils lui représentèrent "que par l'arpentage qui a été fait de leur concession il s'est trouvé trois perches de surplus de ce qu'il leur appartient par leur contrat de concession". Mgr de Laval leur accorda cette augmentation "en prenant depuis la borne de la terre de l'église possédée présentement par Noël Laissard en tirant au nord-est à venir à la concession dudit Sieur Etienne Laissard aux conditions suivantes, scavoir que ledit Laissard payera les rentes seigneuriales desdites trois perches sur le pied qu'il paye du reste des terres de sa concession... que le bas à prendre depuis le haut de la coste jusqu'à la grève demeurera à nostre disposition et que l'on pourra prendre sur les dites trois perches tout le bois qui nous seroit utile et nécessaire, enfin que les dites trois perches demeureront unies à la concession dudit Sieur Laissard et qu'elles seront partagées par leurs héritiers après leur mort esgalement sans qu'ils puissent en disposer à faveur d'aucun particulier de leurs enfants".

Le 24 mars 1699 (Jacob), considérant leur grand âge et ne pouvant plus faire valoir eux-mêmes leurs biens, Etienne de Lessart et Marguerite Sevestre décidèrent d'en disposer en faveur de Prisque et Joseph Lessart leurs derniers enfants vivants non encore pourvus ni établis, "à condition qu'ils se chargeront de leurs personnes le restant de leurs jours tant sains que malades et autres conditions qu'ils déclareront cy après". Mais avant de rien conclure avec leursdits enfants, ils jugèrent à propos de faire assembler leurs autres enfants mariés et pourvus, aux fins de leur donner une entière communication de leur intention. Seuls se présentèrent Pierre et Noël Lessart. En effet, malgré plusieurs avis adressés à Etienne Lessart fils et à François Loquet Dupont, comme ayant épousé Anne Lessart, ceux-ci "n'auraient pas tenu compte de se trouver présents à ces présentes". Quant à Pierre et à Noël Lessart, ils déclarèrent qu'ils consentaient volontiers que leurs père et mère disposassent de leurs biens en faveur de leurs frères Prisque et Joseph, à condition que ceux-ci aient soin d'eux "bien et duement selon l'usage" et à charge par eux de donner à leur soeur Dorothee la somme de 200 livres pour aider à la pourvoir par mariage. A ces conditions Pierre et Noël Lessart renonçaient aux successions futures de leurs père et mère en faveur de Prisque et Joseph, "cognoissant évidemment qu'ils sont beaucoup chargés". Ceci étant réglé, Etienne de Lessart et sa femme donnèrent à Prisque et Joseph leurs fils deux arpents de terre de largeur sur lieue et demie de profondeur "joignant d'un costé à Noël Lessart (terre de la fabrique) et d'autre costé tirant vers les terres de Robert Giguière" (94). En outre ils leur vendirent, pour 3 000 livres dont les modalités de paiement sont expliquées plus loin, quatre arpents de terre de largeur sur la même profondeur, "à la réserve de ce qu'il a été donné à Etienne Lessart fils" par son contrat de mariage de 1679, "joignant d'un costé audits deux arpents cy dessus, d'autre costé lesdites terres de Robert Giguière... avec tous les bâtiments construits de présent sur lesdites terres cy dessus données et vendues". Pour le payement des 3 000 livres du prix de vente Prisque et Joseph Lessart devaient fournir à leurs père et mère, au cas où ceux-ci décideraient de vivre séparément, cinquante minots de blé froment, 150 livres en argent, 200 livres de lard et quarante livres de beurre par année et aussi leur bois de chauffage, le tout évalué à 340 livres par année qui seront rabattues et précomptées sur ladite somme de 3 000 livres jusqu'à fin du payement d'icelle. Si Etienne de Lessart



et sa femme venaient à décéder ayant l'entier paiement de cette somme par les fournitures ci-dessus, ce qui resterait à payer serait à la charge de Prisque et Joseph Lessart, sans que ceux-ci fussent tenus d'en rien payer à leurs frères et soeurs. S'ils venaient à survivre le paiement des 3 000 livres, Prisque et Joseph Lessart seraient tenus de leur continuer le paiement et livraison des fournitures ci-dessus énumérées le restant de leurs jours. En outre Prisque et Joseph Lessart devaient acquitter leursdits père et mère de la somme de 1 000 livres plus ou moins due à Charles Aubert de La Chenaye tant en principal qu'en arrérages de rente (il peut s'agir du solde encore dû sur l'emprunt contracté le 15 novembre 1669 avec rente constituée). Enfin ils devaient payer les autres petites dettes desdits donateurs et vendeurs leur père et mère pourquoy ils leur donnent quatre vaches et deux boeufs de travail avec la moitié des ustancilles de ménage et vaisselle qui leur appartient de présent, se réservant seulement lesdits donateurs et vendeurs trois vaches et deux chevaux qui demeureront toutefois audits donnataires leurs enfans jusqu'à ce qu'ils ayent eslevé d'autres bestes de harnois pour faire leurs travaux".

Le 27 avril 1699, à L'Ange-Gardien, Prisque Lessart épousa Marie Jacob, fille du notaire Etienne Jacob et de Jeanne Pressel, sans passer de contrat de mariage avec elle.

Le 9 février 1700 (Jacob), Joseph Lessart passait son contrat de mariage avec Marguerite Racine, fille de François et de Marie Baucher (B1), qu'il épousa le 15 février. Le 5 novembre 1701 (Jacob), Anne Lessart, fille d'Etienne Lessart fils et de Marie Poulain (qui avaient acquis la terre d'Hélène Godin en mai 1689 par échange avec Pierre Poulain) passait son contrat de mariage avec Jean Racine, fils de Noël et de Marguerite Gravelle (terre B1).

Etienne de Lessart père mourut à 80 ans le 19 avril 1703, peut-être victime de l'épidémie de variole qui sévissait alors dans la colonie et dont beaucoup d'habitants de la Côte de Beaupré moururent. Il fut inhumé le 21 avril 1703 dans l'église de Sainte-Anne. Sa succession avait été réglée par les donation et vente faites en mars 1699 à ses fils Prisque et Joseph, mais son fils Etienne et son gendre François Loquet Dupont ne les avaient pas ratifiées. C'est ce qu'ils firent le 22 juin 1704, renonçant en même temps à la succession du défunt et à la succession future de Marguerite Sevestre sa femme. Celle-ci ne décédera qu'en novembre 1720. Le 18 juin 1704 (Chambalon), Charles, Noël et Thérèse Lessart ratifièrent pareillement l'acte du 24 mars 1699 et renoncèrent à la succession de leurs père et mère.

Le 7 juillet 1704 (Jacob), Joseph et Prisque Lessart vendaient à Jean Racine (qui avait épousé Anne Lessart en 1701) "un arpent de terre de largeur depuis le bord du fleuve jusqu'à trois arpents de terre de hauteur jusqu'à environ deux arpents dans la première coste et, au bout desdits trois arpents, deux arpents de terre de largeur, et de profondeur d'autre bout et par derrière jusqu'à cinq arpents ou environ au dessus d'une petite rivière qui coupe les terres desdits vendeurs dans le bois de haute futaye, avec un arpent de terre de largeur à commencer depuis lesdits cinq arpents de terre au dessus de laditte petite rivière jusqu'à une lieue et demy du bord dudit fleuve, joignant lesdites terres savoir ledit arpent depuis ledit bord dudit fleuve jusque deus laditte coste d'un côté à un arpent de terre aussy de largeur appartenant et donné à Estienne Lessart par deffunct le Sr Estienne Lessart et Marguerite Sevestre père et mère dudit Estienne Lessart et desdits vendeurs et tirant vers les terres de Robert Giguière (au N.E.) et d'autre côté les autres terres desdits vendeurs, et lesdits deux arpents au dessus de laditte

coste d'un costé audittes terres dudit Robert Gigulère et d'autre costé aussy audittes terres desdits vendeurs et ledit arpent depuis lesdits cinq arpens au dessus de ladicte petite rivière joignant d'un costé aux terres dudit Estienne Lessart et d'autre costé aux mesmes terres desdits vendeurs". Cette vente était faite du consentement des frères et soeurs des vendeurs (pour éviter un possible retrait lignager), moyennant la somme de 900 livres payées par Noël Racine, père de l'acquéreur: quittances du 22 novembre et du 2 décembre 1706 (Jacob). (Sur la "petite rivière" voir plan 6 au début du volume.)

Le 22 novembre 1706 (Jacob), Marie (Jeanne) Lessart, fille d'Etienne et de Marie Poulain, passait son contrat de mariage avec Joseph Racine, autre fils de Noël et de Marguerite Gravelle (terre 81). Le mariage eut lieu le 23.

Le 14 août 1710 (Barbel), Joseph Lessart céda à Messire Antoine Chabot, curé de Sainte-Anne, deux arpents de terre de front sur lieue et demie de profondeur, "sur lesquels... l'église et presbitaire sont bâtis", bornés d'un côté par Noël Lessart et de l'autre par Prisque Lessart, lui appartenant par donation du 24 mars 1699. En échange Messire Chabot lui céda une terre qu'il avait acquise le même jour (Barbel) de Romain Chapeau, située dans la seigneurie de Champigny appartenant au Sieur Duchesnay, ladite terre mesurant trois arpents de front sur vingt de profondeur.

Cet échange du 14 août 1710 fut cependant annulé le 15 mars 1712 (Jacob) et remplacé par l'accord suivant entre Joseph Lessart et le curé Chabot. Joseph Lessart céda au curé "l'espace de terrain qui se rencontre depuis le presbitaire jusqu'au chemin de charette que monte dans ladicte coste et de largeur depuis la ligne des terres de Prisque Lessart jusqu'au ruisseau qui descend dans ladicte coste au sudoyst dudit presbitaire lequel ne pourra estre grossy par les eaux que ledit Lessart pourroit faire escouler dedans, outre ce ledit Joseph Lessart cède aussy audit Sieur Chabot tout l'espace et quantité de terre qui se trouve depuis le chemin public jusqu'audit presbitaire dans lequel est compris un Jardin une bergerye (?) au bout de laquelle du costé du nord est ledit chemin de la coste qui sera fixé aussy bien qu'un passage entre le cimétier et ledit presbitaire d'environ deux perches de largeur, pour toutes lesquelles choses ainsi cédées audit Sieur Chabot par ledit Lessart ledit Sieur Chabot promet luy payer douze minots de bled et faire faire audit Lessart sur ses autres terres auitant en superficie qu'il y en a dans le pendant de ladicte coste derrière ledit presbitaire sans préjudice de la somme de soixante et dix livres qui est due audit Lessart par les habitans de ladicte paroisse Ste Anne conformément au procès verbal de Me Maillou commis par Monseigneur l'intendant pour régler l'emplacement dudit presbitaire, de plus sera loisible audit Lessart de passer et faire passer ses bestiaux par un endroit de terre qui se rencontre depuis les terres de Noël Lessart et ledit cimétier du costé du sudoyst sans aucune empêchemens de la part des Sieurs curés de ladicte paroisse Ste Anne envers ledit Lessart ny de la part dudit Lessart envers lesdits Sieurs curés". On verra plus loin que cet accord du 15 mars 1712 fut remplacé par celui du 13 novembre 1714.

Le 29 avril 1712 (Chambalon), François Loquet dit Dupont, demeurant présentement à Québec, tant en son nom que comme procureur de Marguerite Sevestre sa belle-mère et de Noël Lessart son beau-frère, vendait à Jean-Baptiste Boyer, cordonnier à Sainte-Anne, un emplacement en ladicte paroisse contenant environ quinze perches en superficie, savoir trois perches et demie de largeur sur le bord du chemin royal sur environ cinq perches de

profondeur dans le penchant de la côte jusqu'à une vieille mesure, joignant par devant audit grand chemin et par derrière et des deux côtés aux terres dudit Noël Lessart dont ledit emplacement faisait partie, avec la maison, cour et jardin qui sont sur ledit emplacement, qui auraient été faits et bâtis par la communauté d'entre ledit Loquet et défunte Anne Lessart sa femme (morte en août 1710), "de laquelle lad. Sevestre sa mère est héritière (ladite défunte n'ayant pas d'enfants), par le moyen de quoy lad. maison cour et jardin luy appartient, et l'autre moitié appartient aud. Loquet qui tenoit led. emplacement à rente dud. Lessard". Cette vente était faite pour le prix de 510 livres "et une paire de pantoufle" pour Marguerite Sevestre. La procuration de celle-ci et de Noël Lessart, passée devant le curé Chabot le 25 avril 1712 et jointe au contrat ci-dessus, précise que Marguerite Sevestre vendait sa moitié "d'une maison avec jardin, court et fontaine bastie et couverte de pièces sur pièces... sur l'habitation de Noël Lessart son fils", l'autre moitié appartenant à François Loquet, tandis que Noël Lessart vendait l'emplacement seulement, qui lui appartenait en propre, pour 100 livres. Marguerite Sevestre et François Loquet recevaient chacun 200 livres pour la maison et ses dépendances (cour et jardin).

Le 13 novembre 1713 (ANQ), l'arpenteur Hilaire Bernard de La Rivière mesurait le terrain du presbytère, à la requête du curé Chabot et des marguilliers Louis Berthelot et Pierre Gagnon. Le terrain mesurait environ trente perches en superficie et il était "sis sur l'habitation de Joseph Lessart", ledit terrain faisant un angle obtus du bout du nord-est. Le côté vers l'ouest avait huit perches de long sur quatre perches et demie en descendant vers le sud-est, et le côté nord-est avait six perches et demie environ. Cinq bornes furent posées, dont trois sur le premier côté et deux sur l'autre, pour séparer à perpétuité ce terrain d'avec les terres voisines de part et d'autre. Ce bornage fut fait du consentement de Marguerite Sevestre, qui n'avait pu "descendre" à cause des mauvais chemins.

Le même jour, 13 novembre 1713, devant Guillaume Morel, qui avait été procureur fiscal de la seigneurie de Beaupré de 1690 environ jusqu'en décembre 1712, furent passées les conventions de mariage entre Etienne Lessart, fils d'Etienne et de Marie Poulain, et Thérèse Racine, fille de Noël et de Marguerite Gravelle, dont le mariage fut célébré le 20 novembre 1713. Ces conventions, qui comportaient une donation de terre au futur époux, furent confirmées devant le notaire Chambalon le 14 mars 1714. Etienne Lessart et Marie Poulain donnaient à leur fils et à son épouse cinq perches de terre de front à prendre sur toute la profondeur de leur habitation (une lieue et demie), joignant au nord-est la terre de Noël Lessart, "avec deux boeufs et un cheval comme ils se trouveront lors du décès de sesdits père et mère, une vache, une charue garnie d'un soc, coutre, chesnes et trampoûer". Les donateurs devaient nourrir et entretenir les futurs époux et leurs enfants. Les donataires devaient en retour avoir soin des donateurs tant sains que malades leur vie durant.

Le 8 septembre 1714 le curé du Château-Richer, Guillaume Gaultier, mettait le curé Antoine Chabot en possession "actuelle et corporelle" de l'église paroissiale de Sainte-Anne, "dite vulgairement du petit Cap", en faisant les cérémonies d'usage, en présence de Jean Navers, chirurgien, Guillaume Morel, "ancien procureur fiscal", François Barette, Augustin et Claude Caron.

Le 13 novembre 1714 (Verreau), Joseph Lessart et Marguerite Sevestre, sa mère, vendaient au curé Chabot, les marguilliers Pierre Gagnon, Etienne Racine

et Augustin Simard à ce présents et acceptant pour la fabrique de Sainte-Anne, huit perches et treize pieds de terre de largeur sur le bord du chemin royal pour servir d'emplacement à l'église de Sainte-Anne, lequel emplacement a de hauteur (profondeur) du côté du sud-ouest trois perches et quatorze pieds et du côté du nord-est quatre perches et seize pieds, à laquelle profondeur il aura neuf perches d'une borne à l'autre, lequel trait carré ira suivant la muraille qui est de présent faite derrière ladite église, laquelle servira de borne pour marquer ladite profondeur, et par devant joignant led. grand chemin à deux bornes de pierre qui y sont plantées, et du côté du sud-ouest à la ligne qui sépare sa terre de celle de Noël Lessart et au nord-est à la terre dudit vendeur. Cette vente était faite pour le prix de 160 livres en monnaie de carte ayant cours en ce pays. En outre Joseph Lessart s'obligeait à entretenir à perpétuité et faire passer un ruisseau qui descend dans la côte derrière ledit emplacement en dehors de celui-ci et sans qu'il lui fasse aucun dommage, et aussi d'entretenir le chemin du Roi qui passe au-dessous dudit emplacement, sans que la Fabrique en puisse être inquiétée. Il n'est pas fait mention dans ce contrat de l'accord du 15 mars 1712, mais on ne peut présumer qu'il le remplaçait, même si l'accord de 1712 ne comportait aucune mesure précise du terrain alors cédé à la fabrique. On verra cependant que les titres nouveaux de la Fabrique et du curé de Sainte-Anne, le 24 mars 1765 (Saillant), en font deux actes tout à fait distincts. L'acte du 13 novembre 1714 complétait aussi le mesurage du terrain du presbytère fait exactement un an plus tôt par Hilaire Bernard de La Rivière, mais on ne voit pas très bien, faute d'un plan, de quelle façon étaient juxtaposés les deux terrains de l'église et du presbytère.

Joseph Lessart était alors veuf de Marguerite Racine, décédée le 20 février 1714. Le 9 janvier 1715 (Verreau), il passait un contrat de mariage avec Magdeleine Paquet (Pasquier dit Lavallée), fille d'Isaac (alors décédé) et d'Elisabeth Meunier (Le Monnier). Le même jour il faisait faire par le notaire Verreau l'inventaire de sa communauté avec feu Marguerite Racine, pour le bénéfice de ses enfants mineurs: Thérèse, Bonaventure, Ignace, Magdeleine et Félicité. Sur sa terre de deux arpents de front sur lieue et demie de profondeur, joignant au nord-est à celle de Prisque Lessart son frère et au sud-ouest à celle de Noël Lessart aussi son frère, il y avait une maison de colombages de 33 pieds de long avec une cheminée de pierre, couverte de planche et mesurant 20 pieds de large; une grange de 30 pieds de long et 20 de large, toute neuve, close de pieux et couverte de paille; une étable de 18 pieds de long sur 16 de large de pièce sur pièce et couverte de paille, une écurie de 14 pieds en carré de pièce sur pièce et couverte de paille, et la moitié dans un petit bâtiment de douze pieds en carré pour faire de la toile. Il ne semble pas y avoir eu de partage des biens à la suite de cet inventaire.

Le 16 avril 1716 (Verreau), Marguerite Sevestre donnait une quittance finale à Jean-Baptiste Boyer pour les 200 livres qui lui revenaient de la vente d'une maison le 29 avril 1712. Le même jour (Verreau), J.-B. Boyer profita du règlement final de ce qu'il devait à Noël Lessart pour l'emplacement de ladite maison, pour modifier les dimensions dudit emplacement dont les nouvelles mesures furent bornées par l'arpenteur Louis Quentin. Au lieu d'avoir cinq perches de profondeur et trois perches et demie de largeur, J.-B. Boyer désirait avoir un emplacement "tout caré, savoir de quatre perche sur tout cens", et en outre encore une demi-perche de large le long dudit emplacement du côté du nord-est, et de quatre perches de hauteur (profondeur). Noël Lessart consentit à modifier ainsi l'emplacement de Jean-Baptiste Boyer,

mais celui-ci devait lui payer 30 livres en plus des 110 qu'il avait payées pour l'emplacement original).

Le 11 mai 1716 (Verreau), Prisque Lessart vendait au curé Antoine Chabot, "pour luy et en son nom", pour 150 livres, un emplacement contenant environ treize perches et demie de terre en superficie, savoir quatre perches deux pieds de largeur sur environ quatre perches douze pieds de profondeur du côté du sud-ouest, et du côté du nord-est deux perches un pied, le tout dans le penchant de la côte, tenant du côté du sud-ouest à un autre emplacement appartenant audit acquéreur par acquisition qu'il en a ci-devant faite de Joseph Lessart, et par le devant et derrière et du côté du nord-est aux terres dudit vendeur dont ledit emplacement faisait partie.

Noël Lessart et Marie Racine (voir 7 février 1695) n'ayant pas eu d'enfants s'étaient fait une donation mutuelle le 27 mars 1711 (Barbel). Marie Racine décéda à la fin de mars 1717 (sép. le premier avril) et Noël Lessart se remaria le premier mars 1718 avec Geneviève Dubois, à Québec. Il avait passé un contrat de mariage avec elle le 28 février 1718 (Barbel). Agée de 22 ans, elle était la fille de feu Jean Dubois, maître tailleur à Québec, et de Marie-Anne Maillois, remariée avec Noël Levasseur, maître menuisier à Québec. Noël Lessart déclara posséder une terre à Sainte-Anne contenant deux arpents de front sur lieue et demie de profondeur bornée d'un côté par Joseph Lessard et de l'autre par Etienne Lessard, sur laquelle il y avait environ trente arpents de terre à la charrue, maison, grange, étable et fournil dessus construits, quatre boeufs, quatre vaches mères, deux jeunes taureaux d'un an, un cheval de huit ans, et divers effets mobiliers "et ustancils propres à la culture des terres".

Le 31 octobre 1717 (Dubreuil), Charles Lessart, habitant de la rivière Saint-Charles, déclara qu'il avait acquis, il y aurait environ 36 ans (en fait le 11 février 1684) de Robert Milhomme (en fait de la veuve de Pierre Petit dit Milhomme), une terre à Sainte-Anne contenant deux arpents de front joignant quant à présent Joseph Lessart au nord-est et Etienne Lessart au sud-ouest, ladite terre commençant au bas de la côte en allant en haut jusqu'à la fin de la lieue et demie de profondeur, avec un arpent de front du bas de ladite côte jusqu'à la grève. En fait, d'après le contrat de 1684, Charles Lessart avait acquis un demi-arpent de front de la grève au pied de la côte. De cette façon il enlevait à la fabrique de Sainte-Anne un demi-arpent sur l'arpent et demi de front que Mgr de Laval avait réservé, depuis la grève jusqu'à la côte, le 17 décembre 1666, quand il ratifia la donation de la terre de la fabrique. En outre, le 17 décembre 1666, il était stipulé que l'arpent et demi en question devait aller jusqu'au bord de la côte, c'est-à-dire jusqu'au haut de la côte et non jusqu'au bas. De la sorte Charles Lessart, à dessein ou non, réduisait notablement l'arpent et demi de la fabrique tant en largeur qu'en profondeur. La fabrique essaiera pendant longtemps de récupérer des successeurs de Noël Lessart le terrain ainsi perdu, mais sans y parvenir entièrement. (Voir le titre nouvel du curé Parent, le 24 mars 1765 - Saillant).

Charles Lessart déclara en outre qu'il avait vendu sa terre à son frère Noël il y a environ 28 ans (1689) par contrat passé devant feu Genaple, notaire royal, pour le prix de 600 livres en espèces sonnantes et de 400 livres en travail que ledit Noël Lessart lui a fait. "Et comme il ne se trouve point de minute dudit contract et qu'elle a esté perdue en l'incendie du Palais de cette ville (le 6 janvier 1713) où estoit l'étude dudit feu Sr Genaple, ledit Charles Lessart a fait la présente déclaration pour servir et valoir à sondit frère à ce présent et acceptant et dont ils ont requis acte".

Noël Lessart ne tarda pas à s'en prévaloir et l'on verra ci-après, par l'inventaire du curé Chabot, que celui-ci avait donné audit Lessart, le 10 mai 1721, la permission de descendre sa clôture au pied de la côte, mais sans préjudice pour les curés qui pourraient reprendre le terrain dans le penchant de la côte à leur discrétion. Cette clause restera cependant lettre morte.

Le 9 novembre 1724 (Barbel), François Lessard, fils de Prisque et de Marie Jacob, âgé de 21 ans, passait son contrat de mariage avec Angélique Racine, fille d'Étienne et de Catherine Guion (81). Le mariage fut célébré le 28 du même mois à Sainte-Anne.

Le 20 février 1728 (Jacob), était fait l'inventaire de feu Antoine Chabot, curé de Sainte-Anne depuis le 8 septembre 1714. Il était le fils de Mathurin Chabot et de Marie Mésange, de la paroisse de Sainte-Laurent, ile d'Orléans. Né le 24 avril 1679, ordonné prêtre le 29 octobre 1702, il fut inhumé à Sainte-Anne le 17 février 1728. Parmi ses papiers il y avait "un écrit contenant la construction du presbitaire de Ste Anne", du 18 novembre 1718, un procès-verbal des habitants de Sainte-Anne au bas duquel était une sentence rendue par Jacques Barbel, juge de Beaupré, en date du 13 juillet 1713, une ordonnance de l'intendant Bégon du 1719, "une permission à Noël Lessard du dixième may 1721". Le 4 novembre 1725 le curé Chabot avait aussi rédigé les "accords de mariage de Noël Lessard" avec Magdeleine Berthelot, sa troisième femme, auparavant veuve de Joseph Paré (voir terre 96), qu'il épousa le lendemain. Geneviève Dubois, la deuxième femme de Noël Lessard, qu'il avait épousée le premier mars 1718, était décédée à la fin d'août 1724 (sép. le 27).

Le 9 avril 1729 (Jacob), était fait l'inventaire de feu Etienne Lessard fils et de Marie Poulain sa veuve. Etienne Lessard était décédé en avril 1728 (sép. le 12 avril 1728). Il avait une terre à Sainte-Anne joignant au nord-est à celle de Noël Lessard et au sud-ouest à celle des héritiers de feu Pierre Poulain (92), contenant deux arpents de largeur sur une lieue et demie de profondeur, où il y avait environ soixante-six arpents de terre en valeur (en superficie), et une autre terre "joignant du côté du sorest (sud-ouest) à Jean Racine et du côté du nord-est aux terres de Joseph Giguier non mesurée" (voir la donation faite à Etienne Lessard par son père à l'occasion de son contrat de mariage du 4 avril 1679). On a vu qu'Etienne Lessard avait acquis la première terre de deux arpents de front par échange avec Pierre Poulain son voisin le 30 mai 1689. Il avait une maison de colombages de 25 pieds de large sur 20 de long couverte de planche et bardeau, et une chambre de pierre de 22 pieds de long sur 20 de large couverte de planches et bardeau; une grange de 46 pieds de long sur 24 de large close de planches, couverte de paille; une étable de pièce sur pièce de 30 pieds de long sur 20 de large couverte de paille, une écurie et bergerie de 18 pieds de long sur 12 de large, de pièce sur pièce couverte de paille, enfin une boulangerie de pièce sur pièce de 20 pieds de long sur 12 de large. Il n'est pas dit où se trouvaient ces bâtiments, mais ils devaient être sur la terre d'Hélie Godin acquise de Pierre Poulain, qui avait une lieue et demie de profondeur, tandis que les terres qu'Etienne Lessard avait eues à son contrat de mariage, en 1679, étaient surtout dans la partie boisée (moitié nord de la lieue et demie), ayant eu seulement un arpent de front en terre basse, de la grève à la première côte, et deux arpents carrés (de hauteur et profondeur) au-dessus de ladite côte.

Le 7 mai 1730 (Jacob), Jean Lessard, dernier enfant d'Etienne Lessard et de Marie Poulain, né en 1704, passait son contrat de mariage avec Marie-Anne Lacroix, fille d'Augustin et de Jeanne Paré (terre 109). Ce contrat fut en

fait passé devant M. Mauffis, prêtre et chanoine faisant les fonctions curiales à Sainte-Anne, puis déposé au minutier de Jacob. Le mariage fut célébré le 22 mai 1730.

Le 19 novembre 1730 (Jacob), Etienne Lessard, âgé de 24 ans, fils de Prieque et de Marie Jacob, passait son contrat de mariage avec Magdeleine Simard, fille d'Augustin et de Marguerite Paré (terre 97). Prieque Lessard et Marie Jacob donnaient à leur fils un arpent de terre de largeur depuis cinq arpents au-dessus de la petite rivière et un demi-arpent de largeur sur la lieue et demie de profondeur, joignant au sud-ouest à Joseph Lessard et au nord-est aux donateurs, tel qu'ils l'ont acquis d'Etienne de Lessard et Marguerite Sevestre. Les donateurs devaient bâtir une maison pour leur fils sur l'arpent de terre donné, sinon ils lui laisseraient la moitié de leur maison. Ils se réservaient l'usufruit des terres données mais ils devaient nourrir et entretenir les futurs époux à même leur revenu, ceux-ci devant en retour travailler au profit des donateurs. Le mariage eut lieu le 20 novembre.

Le 31 mars 1731 (Jacob), les héritiers de feu Etienne Lessard vendaient à Jean Racine (qui avait épousé leur sœur Anne en 1701) un arpent de terre de largeur sur environ trois arpents de profondeur depuis le fleuve, aboutissant aux terres dudit acquéreur, joignant au nord-est à la terre de Joseph Giguère (94) et au sud-ouest à celle de l'acquéreur. Cette vente était faite pour le prix de 100 livres.

Le 18 juin 1732 (Jacob), était fait l'inventaire d'Etienne Lessard (fils d'Etienne et de Marie Poulain) et de défunte Thérèse Racine sa femme, qu'il avait épousée le 20 novembre 1713. Il avait un arpent de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au nord-est à Noël Lessard et au sud-ouest à la veuve de feu Etienne Lessard son père. Cet arpent était donc la moitié nord-est de la terre d'Hélène Godin qu'Etienne Lessard et Marie Poulain avaient acquise en 1689. Il y avait, sur cet arpent, trente-trois arpents en superficie de terre en valeur, une "chambre" construite dessus en pierre, de 20 pieds en carré, couverte de planche et de bardeaux "dans quoy lad. veuve Lessard a pareillement la moitié"; une grange de 50 pieds de long sur 24 de large close de planche et couverte de paille, "dans quoy lad. veuve a pareillement la moitié"; une étable de pièces sur pièces de 30 pieds de long sur 20 de large couverte de paille, une écurie de pièces sur pièces de 15 pieds couverte de paille, un fournil de pièces sur pièces couvert de planche, de même qu'une bergerie de 15 pieds, de pièces sur pièces, couverte de paille. La description de ces bâtiments correspond à celle de l'inventaire du 9 avril 1729, et prouve qu'ils se trouvaient bien sur la terre provenant d'Hélène Godin par l'échange de 1689 avec Pierre Poulain.

Le lendemain de cet inventaire de la communauté d'Etienne Lessard et feu Thérèse Racine, soit le 19 juin 1732 (Jacob), Etienne Lessard passait un autre contrat de mariage avec Magdeleine Pepin, âgée de 24 ans, fille de Jean et de Magdeleine Fontaine, de Saint-Jean, île d'Orléans. Le 7 février 1739 (Jacob) Thérèse Lessard, fille d'Etienne et de Thérèse Racine, passait son contrat de mariage avec Jacques Pepin, fils de feu Jean Pepin et de Magdeleine Fontaine.

Le 29 septembre 1738 (Jacob), Jean Lessard, âgé de 18 ans, fils de Noël et de feu Geneviève Dubois, sa deuxième femme, passait son contrat de mariage avec Anne Gagnon, fille de Raphaël et de Marie-Louise Cloutier, du Château-Richer, où le mariage fut célébré le lendemain. En faveur de ce mariage Noël Lessard donnait à son fils cinq perches de terre de front depuis la grève ... (en blanc) perches au-dessus du chemin du Roi, de là onze perches jusqu'à la profondeur d'une lieue et demie, joignant au sud-ouest à la terre

d'Etienne Lessard (fils d'Etienne et de Marie Poulain) et au nord-est au restant du terrain du donateur, qui s'en gardait l'usufruit sa vie durant, "tel que led. donateur l'a acquis du Sieur Charles Lessar son frère par contrat passé par devant feu maître Dubreuille notaire royal" (le 31 octobre 1717). Le futur époux devait demeurer avec son père et travailler à son profit, celui-ci devant loger, nourrir et entretenir son fils et sa famille.

Le 23 janvier 1740 (Jacob), Pierre Lessard, fils de Prisque et de Marie Jacob, passait son contrat de mariage avec Magdeleine Barette, fille de feu François Barette et de Geneviève Cloutier, celle-ci étant remariée avec François Paré. Le mariage fut célébré le 25 janvier. Magdeleine Barette mourut en mars 1741 à Saint-Joseph de Beauce et Pierre Lessard se maria le 28 août suivant avec Jeanne Cloutier, du Château-Richer.

Le 20 février 1740 (Jacob), Jean-Baptiste Lessard, fils de Joseph et de Magdeleine Pasquier (Paquet), sa deuxième épouse, passait son contrat de mariage avec Louise Gagné, fille de Pierre et de feu Marguerite Poulin, de Saint-Joachim. Le futur époux déclara posséder une terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur dans la seigneurie de la Nouvelle-Beauce.

Le même jour, 20 février 1740 (Jacob), Joseph Lessard et Prisque Lessard son frère, qui avaient acquis ensemble quatre arpents de terre de front d'Etienne de Lessard et Marguerite Sevestre leurs père et mère (en 1699), joignant au nord-est à la terre de Jean Racine et au sud-ouest à celle de Noël Lessard, et qui en avaient joui jusqu'à présent sans avoir fait aucun partage desdites terres, "sçavoir led. Joseph a joui de la terre joignant led. Noël Lessar et led. Prisque Lessar joignant led. Jean Racine", décidèrent de régulariser cette situation. En conséquence Joseph Lessard prendrait les deux arpents joignant Noël Lessard et Prisque Lessard les deux arpents joignant Jean Racine, à la charge de payer chacun les cens et rentes seigneuriales de leurs terres respectives.

Le 11 juin 1740 (Jacob), Jean Racine et Anne Lessard sa femme, considérant leur âge avancé et voulant récompenser les bons services rendus par leur fils Joseph, lui donnèrent un arpent de terre de front depuis le fleuve jusqu'à cinq arpents au-dessus d'une petite rivière qui passe sur leur terre, et six perches de front depuis le haut dudit arpent jusqu'à la fin de la lieue et demie de profondeur, joignant au sud-ouest à Prisque Lessard et au nord-est aux héritiers de feu Joseph Giguère (terre 94), avec la moitié de tous les meubles qui leur appartiendraient à leur décès, ladite terre ainsi donnée ayant été acquise de Joseph et Prisque Lessard en 1704. Le donataire devait demeurer avec ses père et mère et en avoir soin leur vie durant. Ceux-ci s'engageaient en retour à loger, nourrir et entretenir leur fils et sa femme quand il serait marié, et lui donnaient une charrue garnie de ses ferrements, deux boeufs, deux chevaux, deux vaches, deux cochons, deux moutons, six poules. Ce n'est que le 24 janvier 1746 que Joseph Racine, né en 1714, épousera Geneviève Caron, fille d'Augustin et de Magdeleine Gaulin (terre 98).

Le 30 septembre 1741 (Jacob), Bonaventure Lessard, fils de Joseph et de Magdeleine Paquet, passait son contrat de mariage avec Elisabeth Paré, fille de défunts François Paré et Geneviève Cloutier (terre 101). En faveur de ce mariage Joseph Lessard et sa femme donnaient à leur fils un arpent de terre de front sur quarante arpents environ de profondeur, et de là trois quarts d'arpent de front jusqu'à la fin de la lieue et demie, joignant Prisque Lessard (au nord-est), avec la moitié des meubles et bâtiments dessus



construits. Les donateurs s'en gardaient cependant l'usufruit leur vie durant, s'engageant à nourrir, loger et entretenir les futurs époux et leurs enfants, lesquels devaient demeurer avec les donateurs et travailler à leur profit. Le mariage fut célébré le 4 octobre 1741.

Le 27 juin 1742 (Jacob), Louis Paré et Félicité Lessard sa femme (qu'il avait épousée en 1737) cédaient à Bonaventure Lessard et Elisabeth Paré sa femme leurs droits à la succession future de Joseph Lessard et à la succession échue de feu Marguerite Racine sa première femme, décédée en 1714, mère de ladite Félicité Lessard. En échange, Bonaventure Lessard et sa femme cédaient à Louis Paré et à sa femme une perche et quatre pieds de terre de front joignant au nord-est à Joseph Barette et au sud-ouest à Marguerite Barette, provenant d'héritage de défunts François Paré et Geneviève Cloutier, celle-ci étant auparavant veuve de François Barette (terre 101). Bonaventure Lessard devait payer 80 livres pour soulte à Louis Paré. Le même jour (Jacob), Louis Guilmont et Magdeleine Lessard sa femme (qu'il avait épousée en 1731), cédaient à Bonaventure Lessard ce qui pouvait leur revenir de la succession future de Joseph Lessard et de la succession de feu Marguerite Racine. En échange, Bonaventure Lessard et Elisabeth Paré cédaient à Louis Guilmont et à sa femme une perche et demie de terre de front joignant d'un côté à la part de Marguerite Paré (morte célibataire en septembre 1743) et de l'autre côté à la part de Pierre Lacroix (mari de Jeanne Barette, fille de François Barette et de Geneviève Cloutier), appartenant auxdits cedants par les décès de François Paré et Geneviève Cloutier. Louis Guilmont devait payer chaque année à Joseph Lessard deux minots et demi de blé, jusqu'à son décès.

Le 9 mars 1743 (Jacob), Joseph Paré et Ursule Lessard sa femme, Dorothee Lessard, femme d'Alexandre Caron, Marie (Jeanne) Lessard, veuve de Joseph Racine, Marguerite Lessard, épouse de François Gulon, Marie (Thérèse) Lessard, veuve d'Etienne Racine (mort en décembre 1741), lesdites Lessard filles et héritières de feu Etienne Lessard et de Marie Poulain, de même que Jean Lessard leur frère (né en 1704 et non marié), vendaient à Etienne Lessard leur frère et à Magdeleine Pepin sa deuxième femme (depuis 1732), chacun une huitième partie dans la terre de deux arpents et trois perches de front ayant appartenu audit défunt Etienne Lessard et à Marie Poulain, quoiqu'il n'y ait eu aucun partage ni division de ladite terre. Cette vente était faite pour le prix de 130 livres à chacun des six vendeurs (les deux autres huitièmes étaient échus à Anne Lessard, épouse de Jean Racine et à Etienne Lessard, l'acquéreur). Ces vingt-trois perches avaient été données à Etienne Lessard par son contrat de mariage avec Marie Poulain le 4 avril 1679, et elles commençaient à cinq arpents au-dessus de la petite rivière.

Le 20 mars 1743 (Jacob) Noël Lessard étant en sa maison dans son lit, malade de corps toutefois sain d'esprit, mémoire et entendement, déclara que dans la donation qu'il avait faite à son fils Jean (le 29 septembre 1738) de onze perches de terre et de la moitié de tous ses meubles, il avait été omis qu'il voulait aussi lui donner la moitié de tous les bâtiments construits sur sa terre, quoique ce fût son dessein, avec une charrue garnie, deux boeufs et un cheval. En conséquence il donnait présentement à son fils ladite moitié des bâtiments, la charrue et la moitié de tous les bestiaux qui se trouveraient lui appartenir au jour de son décès, "par forme de donation à cause de mort et testamentaire".

Noël Lessard décéda le même jour car il fut inhumé dès le lendemain à Sainte-Anne (21 mars 1743). N'ayant pas eu d'enfants de Marie Racine sa première femme, ni de Magdeleine Berthelot sa troisième femme (morte en 1748), mais seulement de sa deuxième, Geneviève Dubois, l'inventaire de sa communauté

avec celle-ci, décédée en 1724, fut fait le 8 avril 1743 (Jacob) à la requête de Prisque Lessard, capitaine de milice de Sainte-Anne, oncle paternel et tuteur des enfants mineurs issus du mariage du défunt avec ladite Dubois. Noël Lessard avait, sur sa terre de deux arpents de front (terre provenant de la fabrique), "une maison de maçon de vingt pieds de large sur trente de long tombant presque en ruine... couverte de planche et bardeau", prise à 100 livres, une grange de trente pieds prise à 45 livres, une autre grange de vingt-six pieds, une étable, une écurie, un métier à toile. Ses papiers ne comprenaient que son contrat de mariage avec Magdeleine Berthelot, passé devant le curé Chabot le 4 novembre 1725, et une reconnaissance par le Séminaire de Québec, à l'effet qu'il possédait une terre de deux arpents de front "sur lieue et demie de profondeur" à Sainte-Anne.

Le lendemain, 9 avril 1743 (Jacob), la terre du défunt fut partagée entre ses héritiers, en présence de Prisque Lessard, tuteur de Noël et de Joseph Lessard, nés de Geneviève Dubois, et aussi en présence de Raphaël Gagnon, habitant du Château-Richer, curateur de Jean Lessard, mineur émancipé par son mariage avec Anne Gagnon en 1738. La terre de Noël Lessard y est dite contenir deux arpents et trois perches de front sur une lieue et demie de profondeur. On voit que Noël Lessard incorporait à sa terre de deux arpents de front (voir la déclaration du 31 octobre 1717) les trois perches de surplus concédées à son père par le Séminaire le 29 juillet 1698 et qui devaient être ajoutées aux terres restant à ce dernier au nord-est de la terre de l'église, maintenant possédées par Joseph et Prisque Lessard. En fait ces derniers ne s'étaient pas attribués ces trois perches dans leur partage du 20 février 1740, ce qui permet de conclure que tous étaient d'accord pour qu'elles fussent rattachées à la terre de Noël Lessard. Comme celui-ci en avait déjà donné onze perches à son fils Jean le 29 septembre 1738, joignant Etienne Lessard (fils d'Etienne et de Marie Poulain) au sud-ouest, il restait douze perches à partager entre ses fils Noël et Joseph. Par tirage au sort les six perches du sud-ouest, joignant Jean Lessard, échurent à Joseph, et les six perches du nord-est, joignant Joseph Lessard (frère de Prisque) échurent à Noël.

Ensuite furent partagés les bâtiments, savoir la maison de trente pieds de long comprenant une cuisine au nord-est et une "chambre" au sud-ouest, deux granges, une étable et deux autres petits bâtiments. Jean Lessard, comme donataire, devait en avoir la moitié et ses frères l'autre moitié. Par tirage au sort ceux-ci eurent "la maison", c'est-à-dire la cuisine, la grange du nord-est et l'étable d'en bas. Jean eut la "chambre", une grange et l'écurie d'en haut. Quant aux meubles, ustensiles (outils), grains et bestiaux, ils furent vendus à l'enchère par l'huissier Barthélemy Hervieux, suivant son procès-verbal du 9 avril 1743 (ASQ, Séminaire, 25), ladite vente montant à 487 livres 6 sols. La moitié de cette somme, soit 243 livres 13 sols, revenait à Jean Lessard comme donataire de la moitié des biens de son père, et l'autre moitié à ses frères Joseph et Noël. Ceux-ci devaient en outre avoir 332 livres 16 sols pour des meubles et grains vendus séparément, ce qui leur faisait ensemble 576 livres 9 sols. Les dettes passives de la succession, montant à 125 livres 4 sols, devaient être payées moitié par Jean et moitié par ses frères. Quant à Magdeleine Berthelot, elle devait retirer une pension viagère de 40 livres par année, tel que stipulé par son contrat de mariage, à prendre sur tous les biens de son défunt mari et payable moitié par Jean et moitié par Noël et Joseph Lessard. Noël épousera Claire Gagné à Sainte-Anne le 26 février 1748. Joseph épousera Agathe Gagnon le 17 février 1749.

Le 19 avril 1743 (Jacob), Ignace Lessard, fils de Joseph et de feu Marguerite Racine, passait son contrat de mariage avec Reine Bolduc, fille de feu Germain Bolduc et de Marguerite Malbeuf, remariée avec avec Pierre Gagné,

de Saint-Joachim. Ceux-ci donnaient aux futurs époux une terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur au quatrième rang de la seigneurie de Saint-Michel.

Le 21 Juin 1743 (Jacob), Jacques Pepin et Thérèse Lessard sa femme (fille d'Étienne et de feu Thérèse Racine), Joseph et Françoise Lessard, aussi enfants d'Étienne et de ladite Racine), vendaient à Étienne Lessard leur frère la troisième partie de cinq perches de terre de front sur lieue et demie de profondeur à détacher d'une terre de deux arpents de front joignant au sud-ouest à celle des héritiers de Noël Lessard, leur appartenant par le décès de ladite Thérèse Racine leur mère. Ils vendaient en outre à Étienne Lessard leur frère leur droit à la succession future d'Étienne Lessard leur père, du consentement de ce dernier, le tout pour le prix de 600 livres à partager entre les vendeurs.

Le même jour (Jacob), eut lieu un échange entre Étienne Lessard père et son fils Étienne. Le premier donnait au second deux arpents et trois perches de front à prendre à neuf arpents et six perches au-dessus de la petite rivière jusqu'au bout de la lieue et demie de profondeur, joignant d'un côté les héritiers de feu Joseph Giguère (94) et de l'autre la terre de Jean Racine. En échange Étienne Lessard fils cédait à son père cinq perches de front sur lieue et demie de profondeur joignant l'acquéreur, acquises le jour même de ses frères et sœurs. Les vingt-trois perches au-dessus de la petite rivière avaient été données par Étienne Lessard et Marguerite Sevestre à leur fils Étienne lorsque celui-ci passa son contrat de mariage avec Marie Poulain le 4 avril 1679, et les héritiers de ceux-ci les vendirent à leur frère Étienne le 9 mars 1743, comme on vient de le voir. On a vu cependant que d'après l'acte du 7 juillet 1704 Étienne Lessard était censé n'avoir qu'un arpent de front au-dessus de la petite rivière, Jean Racine ayant l'autre arpent.

Le 6 juillet 1743 (Jacob), Étienne Lessard fils vendait à Jean Paré une terre de trois arpents de front sur vingt de profondeur à Saint-Ferréol, que le Séminaire de Québec lui avait concédée le 15 janvier 1743 (Boucault), le prix de vente n'étant que de 22 livres.

Le 27 août 1743 (Jacob), Étienne Lessard (père), représenta au notaire un écrit de feu Jean-Baptiste Gaultier de Varenne, procureur du Séminaire de Québec, daté du 12 août 1724, par lequel celui-ci lui cédait deux perches de terre de largeur sur toute la profondeur d'une lieue et demie qui se sont trouvées de plus que la largeur portée par le contrat de concession faite à son père, joignant la terre de la veuve Pierre Poulain (au sud-ouest). Il représenta aussi un écrit de Messire François Vallier, supérieur du Séminaire, du 28 (?) août 1743 par lequel il consentait que soit passé contrat de ces deux perches. En conséquence le notaire Jacob rédigea le présent acte de concession desdites deux perches de front "joignant d'un côté à la terre de Jean Lessard (fils de Noël) et de l'autre côté à la terre dud. Sieur Estienne Lessard", à charge des cens et rentes.

Le 6 Juin 1744 (Jacob), Jean Lessard, fils de Joseph et Madeleine Pasquier (Paquet), demeurant en la seigneurie de Fleury (Beauce), vendait à Bonaventure Lessard son frère, du consentement de leur père, ses droits à la succession future de ce dernier, tant en meubles qu'immeubles, pour la somme de 120 livres.

Le 29 octobre 1744 (Pichet, expédition aux Archives de Sainte-Anne, parmi les papiers Morel no 1852), Étienne Lessard, fils d'Étienne et de feu Thérèse

Racine, passait son contrat de mariage avec Magdeleine Boivin, fille de feu Jean Boivin et de Magdeleine Simard, à présent femme de Jean Malboeuf (terre 89). Le mariage fut célébré le 16 novembre 1744.

Le 20 avril 1745 (Jacob), Prisque Lessard, fils de Joseph et de Magdeleine Paquet, passa son contrat de mariage avec Françoise Allaire, fille de feu Jean Allaire et de Marie Anne Mercier, de Saint-Joachim où leur mariage fut célébré le 26 avril. Dès le 19 juillet 1745 (Jacob), ils se faisaient donation mutuelle de leurs biens au jour de leur décès.

Le 15 octobre 1745 (Jacob), Jean Racine et Anne Lessard sa femme représentèrent audit notaire la donation faite à Joseph Racine leur fils (le 11 juin 1740), d'un arpent de terre de front depuis le fleuve jusqu'à cinq arpents au-dessus de la petite rivière, et de six perches de front prenant auxdits cinq arpents jusqu'au bout de la lieue et demie. Par les présentes ils donnaient audit Joseph Racine la continuation dudit arpent de front depuis le fleuve jusqu'à la lieue et demie, à condition que le donataire fasse dire à l'intention des donateurs, après leur décès, cent messes pour le repos de leur âme. Le 17 janvier 1746 (Jacob), Joseph Racine passa son contrat de mariage avec Geneviève Caron, fille d'Augustin et de feu Magdeleine Gaulin (terre 98), portant donation par Jean Racine à son fils de la moitié de tous ses biens meubles et immeubles, mais avec réserve de l'usufruit.

Le 24 octobre 1746 (Jacob), les fils de défunts Noël Lessard et Geneviève Dubois, Jean, Noël et Joseph (voir partage du 9 avril 1743), firent les échanges suivants: Jean cédait à ses frères une terre de six arpents de front sur quarante de profondeur qu'il venait d'acquérir le même jour (Jacob) de Charles Gagnon, capitaine de milice au Château-Richer, pour le prix de 1800 livres, ladite terre située dans la seigneurie de Vaudreuil dans la Nouvelle-Beauce, le long du "sault de la Chaudière". En échange Noël et Joseph Lessard cédaient à leur frère les douze perches de terre de front qu'ils avaient obtenues au partage de 1743 dans la terre de leur père à Sainte-Anne.

Le premier février 1748 (Jacob), Jean Lessard vendait à Augustin Simard, pour 700 livres, les six perches de la part de son frère Noël qu'il avait acquises le 24 octobre 1746, lesdites six perches commençant à deux perches et dix peds au-dessus du chemin public, en raison du terrain réservé pour la fabrique depuis la grève jusqu'à la cote dans la terre de l'église acquise par Charles Lessard puis par son frère Noël. Le premier avril 1748 (Jacob) Augustin Simard cédait ces six perches de terre, joignant Joseph Lessard au nord-est et Jean Lessard au sud-ouest, à Etienne Lessard (fils de Prisque) et à Magdeleine Simard, son épouse, lesquels cédaient audit Augustin Simard, en échange, sept perches de terre de front échues à ladite Magdeleine Simard par le décès d'Augustin Simard son père (97).

Le 20 septembre 1747 (Jacob), Etienne Lessard (fils d'Etienne et de Marie Poulain) vendait à Joseph Racine, fils de Jean, cinq perches de terre de front à prendre à huit (mis au lieu de neuf raturé) arpents et demi au-dessus de la petite rivière jusqu'aux terres non concédées, joignant ledit acquéreur, pour le prix de 250 livres (voir l'échange du 21 juin 1743).

Le 21 janvier 1750 (Nicolas Huot), était fait l'inventaire de feu Etienne Lessard, mort le 10 décembre 1749 (sép. le 11), à la requête de Magdeleine Pepin sa deuxième femme et tutrice de ses enfants mineurs. Sa terre mesurait seize perches et trois peds de front sur lieue et demie de profondeur, tenant du côté du sud-ouest à celle de (feu) Pierre Poulain (92) et du côté du

nord-est à celle de (feu) Noël Lessard. Il avait aussi deux arpents de front joignant du côté du nord-est à la terre de Chrétien Giguère (94) et du côté du sud-ouest à celle de Jean Racine, "bornés par le devanture au dessous du désert des grande coste". La maison (sur les seize perches) mesurait environ 40 pieds de longueur et 20 pieds de largeur, couverte en bardeau, la grange et étable, close de planche couverte de paille avait 20 pieds de large sur 60 de long, et le fournil 15 de large sur 18 de long, couvert en bardeau.

Le 29 janvier 1750 (N. Huot), furent vendus à l'enchère les biens meubles de la succession d'Etienne Lessard. Le même jour eut lieu le partage des biens entre sa veuve, Magdeleine Pepin, et ses enfants. La vente des meubles ayant à peine suffi à payer les dettes de 384 livres, on partagea les terres du défunt, en commençant par "la terre du bord de l'eau" (provenant d'Hélie Godin), contenant en total environ huit perches de front sur lieue et demie de profondeur (la moitié des seize perches déclarées à l'inventaire, l'autre moitié ayant sans doute été donnée à Etienne Lessard fils lors de son mariage avec Magdeleine Bolvin, en novembre 1744). De ces huit perches la veuve devait avoir la jouissance de deux perches et huit pouces ou environ pour son douaire, et le reste fut divisé en treize parts de cinq pieds huit pouces et demi qui furent tirées au sort dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- 1- Geneviève Lessard
- 2- Magdeleine
- 3- Marie-Josephe (née de Thérèse Racine et mariée avec Ignace Paré le 21 novembre 1747)
- 4- Antoine
- 5- La veuve pour sa part d'enfant
- 6- François
- 7- Jean-Marie
- 8- Marie-Josephe
- 9- Thérèse (née de Thérèse Racine et mariée avec Jacques Pepin dit Lachance le 9 février 1739)
- 10- Louis
- 11- Charles
- 12- Françoise (née de Thérèse Racine et non mariée, Jean Lessard était son curateur)
- 13- Etienne (né de Thérèse Racine, marié avec Magdeleine Bolvin).

On partagea ensuite "un arpent trois pieds de terre de front au grande coste", soit la moitié ou environ des deux arpents commençant au-dessus de la petite rivière (en fait 23 perches: voir 9 mars et 21 juin 1743) et joignant la terre des Giguère (94) au nord-est (l'autre moitié appartenant en partie à Joseph Racine: voir 20 septembre 1747). De cet arpent et trois pieds la veuve devait avoir un tiers pour son douaire, soit trois perches sept pieds, de sorte qu'il restait aux héritiers six perches quatorze pieds à partager en treize parts de neuf pieds trois pouces chacune. Ces parts furent tirées au sort dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- |                    |                  |
|--------------------|------------------|
| 1- Thérèse Lessard | 8- Françoise     |
| 2- Louis           | 9- Marie-Josephe |
| 3- Marie-Josephe   | 10- Antoine      |
| 4- Etienne         | 11- François     |
| 5- Jean-Marie      | 12- Magdeleine   |
| 6- Charles         | 13- la veuve     |
| 7- Geneviève       |                  |

Le 7 mars 1750 (Nicolas Huot), Ignace Lessard, habitant de la paroisse de Saint-Michel, vendait à Bonaventure Lessard son frère, tout ce qui pouvait lui revenir des héritages à lui échus et à échoir de feu Marguerite Racine et de Joseph Lessard, pour le prix de 177 livres 10 sols. Le 16 mars 1751 (N. Huot), Augustin Lessard, habitant de la Nouvelle-Beauce, vendait à Bonaventure Lessard, son frère, tous les droits successifs à lui échus par le décès de feu Magdeleine (Paquet) Lavallée sa mère, et qui pourront lui échoir après le décès de Joseph Lessard son père, pour le prix de 120 livres.

Le 19 mars 1751 (Crespin), Jean Racine et Anne Lessard sa femme cédèrent à Etienne Lessard, fils de défunte Etienne Lessard et Thérèse Racine, vingt-cinq pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, joignant d'un côté de la terre de Louis Racine, de l'autre celle de feu Etienne Lessard, et appartenant auxdits cédants par le décès de Marie Poulin, femme d'Etienne Lessard et mère de ladite Anne Lessard, tante de l'acquéreur. En échange celui-ci cédait à Jean Racine huit perches de terre de front à prendre à neuf arpens et demi au-dessus de la petite rivière, joignant d'un côté à la terre de Joseph Racine (fils dudit Jean) et de l'autre à celle de Chrétien Giguère (94) (appartenant audit cédant pour les avoir eues de son père). Cet acte ratifiait un échange qui avait été fait sous seing privé le 15 avril 1750 devant le curé St-Onge.

Le même jour, 19 mars 1751 (Crespin), Etienne Lessard vendait à Joseph Racine deux perches et trois pieds de terre de front à prendre aussi à neuf arpens et demi au-dessus de la petite rivière, joignant d'un côté à Jean Racine et de l'autre à l'acquéreur, et appartenant au vendeur par les décès d'Etienne Lessard et Thérèse Racine ses père et mère. Cette vente était faite pour le prix de 92 livres déjà payées, provenant de la vente des propres de Geneviève Caron, épouse de l'acquéreur.

Le 12 février 1752 (Crespin), Ignace Paré, habitant de Saint-Perréol, et Marie-Joséphé Lessard son épouse, fille d'Etienne et de Thérèse Racine, vendaient à Etienne Lessard leur frère et beau-frère (ép. Marie Magdeleine Bolvin), tous les biens meubles et immeubles qui pouvaient leur revenir desdits Etienne Lessard et Thérèse Racine dont la terre avait deux arpens et deux perches de front (y compris les deux perches de surplus concédées le 27 août 1743), pour le prix de 130 livres. Les parts de terre ainsi vendues comprenaient celles qui revenaient aux vendeurs dans les vingt-trois perches joignant la terre des Giguère, comme on l'a vu au partage du 29 janvier 1750, même si l'acte de vente n'en parle pas explicitement.

Le 9 mars 1752 (Crespin), Prisque Lessard, capitaine de milice de Sainte-Anne, et Marie Jacob son épouse, s'étant fait représenter la donation qu'ils avaient faite à Etienne Lessard leur fils le 9 mars 1732, déclarèrent avoir omis de mentionner que leur intention a été de lui donner la moitié de tous leurs biens meubles et immeubles, ce qu'ils font présentement. Le 28 mars 1752 (Crespin), ils déclarèrent en outre que Magdeleine Simard, femme dudit Etienne Lessard leur fils, a apporté en leur maison depuis son mariage en 1744 divers biens meubles d'argent énumérés, outre une paire de boeufs de travail, deux vaches à lait, et le revenu de six perches de terre provenant de la succession de feu Augustin Simard son père, à elle échues depuis douze ans. Ce revenu, évalué à 100 livres par année, ayant été consommé pour faire subsister Prisque Lessard et sa femme, ceux-ci entendaient qu'après leur décès ladite Simard serait payée sur leurs successions de 100 livres par année depuis qu'elle est en possession de ses propres (voir premier avril 1748).

Le 4 avril 1753 (Crespin), Joseph Lessard déclara qu'Elizabeth Paré, sa bru, femme de Bonaventure Lessard, officier de milice de Sainte-Anne, a apporté en sa maison lors de son mariage, plusieurs petits meubles qui n'ont point été marqués en son contrat de mariage: un lit garni d'un traversin, deux oreillers, des draps et couvertes, des nappes, un métier, à toile garni d'un rot et de ses lames, un coffre, deux moutons. Il entendait qu'après son décès ladite Paré prit ces effets avant que ses autres enfants vinsent en partage.

Le 5 avril 1753 (Crespin), Louis Simard et Marie-Joséphé Lessard sa femme, vendaient à Bonaventure Lessard, pour 120 livres, ce qui pourrait leur échoir après le décès de Joseph Lessard leur père et ce qui peut leur revenir de la succession de défunte Magdeleine Paquet leur mère, "le tout en terre... en quelque quantité de terrain que cela puisse se monter, ne sachant au vray le nombre de terrain qu'il pourat revenir par la suite desdites successions, à détacher et prendre dans la terre du Sr Joseph Lessard... joignant d'un costé à une part de terre appartenante au Sr Etienne Lessard et du costé du nord est à la terre du Sr Prisque Lessard contenant deux arpens de terre ou environ de front sur une lieue et demie de profondeur.

Le 10 Juin 1754 (Pichet, expédition aux archives de Ste-Anne de Beaupré: papiers de la terre de Miville Fortin, no 1719), était fait l'inventaire de feu Jean Racine, à la requête d'Anne Lessard sa veuve et en présence de leur fils Joseph Racine, donataire de moitié de tous leurs biens. La terre de Jean Racine mesurait deux arpents de front sur une lieue et demie de profondeur, à la réserve d'un arpent qui était coupé à cinq arpents au-dessus de la petite rivière par un terrain appartenant à Prisque et Joseph Lessard contenant quatre arpents et demi de profondeur (futurs lots 97, 98 et 99 du cadastre: voir le plan no 6), et le dessus desdits quatre arpents et demi consistant seulement en huit perches de front (voir 19 mars 1751) appartenant audit défunt comme le dessous, ladite terre joignant au sud-ouest à celle de Prisque Lessard et au nord-est à celle de Chrétien Giguère, sur laquelle était construite une maison de pierre de vingt-cinq pieds de long sur autant de large couverte en planches et bardeaux, avec planchers haut et bas et une cheminée au milieu, estimée à 500 livres.

Le 13 Juin 1754 (Pichet, *ibid*, no 1720), eut lieu une convention entre Anne Lessard et Joseph Racine son fils, en faveur duquel elle renonçait à l'usufruit qu'elle et son défunt mari s'étaient réservé jusqu'à leur décès lorsqu'ils firent donation de la moitié de leurs biens à leurdit fils quand il passa son contrat de mariage avec Geneviève Caron le 17 Janvier 1746. Anne Lessard était maintenant "fort incommodée, estant attaquée de paralysie", ce qui la mettait hors d'état de soutenir cette clause de ladite donation. En conséquence elle mettait son fils et sa bru en possession et jouissance de ce jour de tous les biens qui leur avaient été donnés en 1746 et leur donnait l'usufruit des terres qui lui étaient échues "par le partage qui a été fait entre elle et ses enfants légitimes par acte passé par (ledit) notaire le jour d'hier" (cet acte de partage n'a pas été conservé), pour par eux jouir dudit usufruit jusqu'à son décès alors qu'il demeurera réuni et consolidé au fond, à la charge par lesdits donataires de la nourrir, entretenir, loger, chauffer et soigner jusqu'à son décès.

Le 30 aout 1754 (Crespin), Joseph Paré, habitant de Saint-Ferréol, et Magdeleine Racine sa femme (fille de Jean et d'Anne Lessard), qu'il avait épousée le 28 novembre 1745, vendaient à Joseph Racine, leur frère et beau-frère, pour 250 livres, deux perches de terre de front divisées en trois parts, savoir une perche de front depuis le bord du fleuve jusqu'à cinq

arpents ou environ au-dessus de la petite rivière, enclavée dans la terre de feu Jean Racine, contenant deux arpents de front, à prendre suivant le partage fait par le notaire Pichet "dans le mois de may dernier" (en fait le 12 Juin 1754), et au-dessus des quatre arpents et demi de profondeur que les Lessard possèdent au-dessus de ladite terre de deux arpents, une part de treize pieds et demi sur le reste de la lieue et demie, à prendre suivant ledit partage, et quatre pieds et demi environ de front à prendre pareillement au-dessus dudit terrain appartenant aux Lessard suivant le même partage que les parties n'ont pu représenter quant à présent.

Le 16 septembre 1754 (Crespin), Louis Racine, fils d'Etienne et de Thérèse Lessard (fille d'Etienne et de Marie Poulain), habitant de Saint-Ferréol, et Antoinette Boivin son épouse, vendaient à Pierre Poulin, fils de Pierre et d'Anne Giguère, vingt-cinq pieds et demi de terre de front "sur une lieue et demie de profondeur" enclavés dans la terre de feu Etienne Lessard, joignant d'un côté à la part de terre de feu Dorothee Lessard, soeur de Thérèse, et cinq pieds dans une grange bâtie sur ladite terre "au lieu nommé la petite rivière", aux vendeurs appartenant en partie de la succession de ladite défunte Thérèse Lessard et en partie d'échange avec Etienne Racine dit Varenne, frère du vendeur, en date de premier décembre 1753 (Crespin). Cette vente était faite pour le prix de 320 livres. Thérèse Lessard avait donné ces vingt-cinq pieds de terre à son fils Etienne Racine dit Varenne le 4 novembre 1748 (Boucault). Ils lui étaient échus comme héritière pour un septième dans un arpent de terre de front appartenant à Etienne Lessard son père (voir terre 81 pour les autres clauses de cette donation).

Le 16 février 1756 (Crespin), Etienne Lessard cédait à Pierre Poulin quatre perches ou environ de terre de front sur une lieue et demie de profondeur divisées en deux parts, enclavées dans la terre de feu Etienne Lessard son père (mort en 1749), et provenant en partie de sa succession et en partie de feu Dorothee Lessard sa tante (morte en avril 1751). L'une de ces parts, mesurant trente-cinq pieds de front, joignait au sud-ouest à la veuve d'Etienne Lessard (Magdeleine Pepin), et au nord-est audit Pierre Poulin. L'autre part, de trente-deux pieds de front, joignait au sud-ouest à Joseph Paré et au nord-est à la veuve Lessard. En échange Pierre Poulin cédait à Etienne Lessard huit perches et cinq pieds de terre de front depuis le fleuve jusqu'au lieu nommé la petite rivière et, au-dessus de ladite rivière, neuf perches et cinq pieds de front jusqu'au bout de la lieue et demie, entre Jean Malboeuf au sud-ouest et Antoine Morel au nord-est, enclavés dans la terre de feu Guillaume Morel (90-91). A la suite de cet acte, le 16 février 1756, on précise que la part de trente-deux pieds provenait de Françoise Lessard, soeur d'Etienne (née de Thérèse Racine en 1718), par acte d'assemblée de parents en la juridiction de Beaupré le 10 avril dernier. On a vu plus haut que Françoise était incapable de gérer ses biens et que Jean Racine était son curateur.

Prisque Lessard décéda en mai 1755 (sép. le 24). Le 2 août 1756 (Crespin), Marie Jacob, sa veuve, et Etienne Lessard son fils échangèrent la terre du défunt (dont ledit Etienne avait une partie en vertu de son contrat de mariage du 19 novembre 1730), avec celle de Jean Lessard, fils de Noël (terre dite de la Fabrique). La terre de Prisque Lessard avait deux arpents de front depuis le fleuve jusqu'à cinq arpents au-dessus de la petite rivière, et au-dessus desdits cinq arpents, quinze perches de front jusqu'à la fin de la lieue et demie. Elle joignait au sud-ouest à celle de Bonaventure Lessard, et au nord-est à celle de Joseph Racine, fils de Jean. Dans cette terre était comprise une petite superficie appartenant aux héritiers de feu Messire



Chabot, vifant curé de Sainte-Anne (voir 11 mai 1716). La terre de Jean Lessard mesurait dix-sept perches de front soit vingt-trois perches au partage du 9 avril 1743, moins les six perches acquises par ledit Etienne Lessard (fils de Prisque), le premier avril 1748, sur une lieue et demie de profondeur, joignant au nord-est aux six perches ci-dessus et au sud-ouest à la terre de Magdeleine Pepin, veuve d'Etienne Lessard (terre d'Hélie Godin). La terre de Jean Lessard n'avait effectivement qu'un arpent de front du fleuve au chemin du Roi, d'après la déclaration du 31 octobre 1717, et au-dessus dudit chemin était enclavé un emplacement appartenant à la veuve Boyer (voir 29 avril 1712 et 16 avril 1716). Cet échange était fait avec l'accord des autres enfants de feu Prisque Lessard et de Marie Jacob: Prisque, né en 1702; François, né en 1704 et marié en 1724 avec Angélique Racine (voir 9 novembre 1724), Dorothee, épouse de François Barette depuis 1724, et Marie, épouse de Joseph Barette depuis 1730. En outre, Etienne Lessard (fils de Prisque) avait déjà acquis les droits successifs de ses deux autres frères: Jean(-Baptiste), marié en 1750 avec Thérèse Brunet, et Pierre, qui avait épousé Magdeleine Barette en 1740 et Jeanne Cloutier en 1741, comme on l'a vu plus haut.

Cet échange eut lieu quelques jours à peine avant le décès de Marie Jacob, car celle-ci fut inhumée à Sainte-Anne le 7 août 1756. Le 7 janvier 1757 (Crespin), François Lessard, habitant de la Nouvelle-Beauce, paroisse de Saint-Joseph, seigneurie de Fleury, confirmait la vente qu'il avait déjà faite à son frère Etienne (par lettre du 19 juillet 1756 mentionnée à l'acte du 2 août 1756), des droits auxquels il pouvait prétendre dans les successions de défunts Prisque Lessard et Marie Jacob, pour le prix de 100 livres.

Le premier mai 1757 (Crespin), Magdeleine Pepin, veuve d'Etienne Lessard, ayant en propre une terre de huit perches un pied et trois pouces de front sur lieue et demie de profondeur, sur laquelle il se trouve une maison, bâtiments et grange, et ayant huit enfants de son mariage avec son défunt mari, parmi lesquels il se trouve François Lessard, et considérant que par arrêt du Conseil du Roy on ne peut former d'autre établissement ni faire aucune bâtisse à moins que la terre n'ait un arpent et demi de largeur, voulant par ailleurs assurer l'établissement dudit François son fils, fit estimer ladite terre ainsi que la moitié des bâtiments, meubles et animaux qui lui appartenaient par trois habitants voisins, qui les estimèrent 1 600 livres. Sur cette somme il devait être pris 700 livres pour être données après son décès à ses sept autres enfants, et 100 livres pour être employées "en prières" après son décès. Les autres 800 livres devaient rester à François pour le récompenser de ses bons services. En conséquence Magdeleine Pepin vendait et cédait à son fils François ses huit perches un pied et trois pouces de terre avec la moitié des bâtiments dessus construits, meubles et animaux, à la charge par ledit François Lessard de demeurer avec sa mère et de travailler à son profit, celle-ci conservant l'usufruit des biens cédés jusqu'à son décès à titre de précaire. Elle s'obligeait par contre à loger, nourrir et entretenir son fils et sa famille quand il se mariera. Cette vente était faite pour le prix de 1 600 livres suivant la répartition ci-dessus. On a vu plus haut (21 juin 1743 et 21 janvier 1750) comment avaient été partagées les terres de feu Etienne Lessard et Magdeleine Pepin.

Le premier mai 1757 (Crespin), Joseph Guimont et Magdeleine Lessard sa femme, fille d'Etienne et de Magdeleine Pepin, vendaient à François Lessard, leur frère et beau-frère, leur part de dix pieds de front enclavée dans la

terre de feu Etienne Lessard et provenant de sa succession, pour le prix de 100 livres.

Le 17 juillet 1757 (Crespin), Pierre Simard, habitant de Saint-Ferréol, et Agnès Racine sa femme, Paul Bolduc, habitant de Saint-Joachim, et Marthe Racine sa femme, vendent à Joseph Racine leur frère et beau-frère, chacun une perche de terre de front enclavées dans la terre de feu Jean Racine, où elles se trouveraient suivant le partage qui en a été fait après le décès dudit Jean Racine, que les parties n'ont pu représenter de ce enquis. Le prix de vente était de 260 livres pour la perche de terre vendue par Paul Bolduc et de 200 livres pour celle de Pierre Simard.

Le 18 mars 1758 (Crespin), Joseph Bolduc, habitant de Saint-Michel, et Dorothee Racine sa femme, fille de défunts Jean Racine et Anne Lessard, celle-ci étant décédée à la fin de septembre 1757, vendent à Joseph Racine, leur frère et beau-frère, tous leurs droits aux successions desdits défunts, dont ladite Dorothee Racine était héritière pour un cinquième, dans une terre de deux arpents de front bornée d'un côté par Chrétien Giguière (94) et de l'autre par Prisque Lessard. Cette vente était faite pour le prix de 440 livres.

Le 20 décembre 1757 (Crespin), Geneviève Lessard, fille de feu Etienne Lessard et de Magdeleine Pepin, passait son contrat de mariage avec Pierre Delmace, fils de Jean, maître perruquier de la ville de Castellan de Moratière, province de Quercy, et de feue Cécile Michau, ledit Delmace fils âgé de 26 ans, caporal du régiment de Berry en quartier d'hiver en la Côte de Beaupré. Le mariage eut lieu le 9 janvier 1758 à Sainte-Anne.

Le 18 mai 1758 (Crespin), Pierre Delmace et Geneviève Lessard vendent à François Lessard, leur frère et beau-frère, pour 140 livres, dix peds de terre de front enclavés dans la terre de feu Etienne Lessard, à prendre où ils pourraient se trouver suivant l'acte de partage (du 29 janvier 1750).

Le 18 octobre 1758 (Crespin), François Lessard, fils de feu Etienne Lessard et de Magdeleine Pepin, âgé de 21 ans, passait son contrat de mariage avec Magdeleine Morel, âgée de 24 ans, fille d'Antoine Morel et de Geneviève Drouin (terre 91), qu'il épousa le 6 novembre suivant à Sainte-Anne.

Le 11 mars 1759 (Crespin), Joseph Lavoye, habitant de Saint-Joachim, et Ursule Paré sa femme, vendent à François Lessard, pour 200 livres, douze peds de terre de front enclavés dans la terre de feu Etienne Lessard, dont six peds provenant de la succession de feu Joseph Paré, père de ladite Ursule Paré, et les six autres appartenant à Ursule Lessard sa mère, fille d'Etienne et de Marie Poulin, et de son consentement.

Le 4 avril 1759 (Crespin), François Caron et Thérèse Paré sa femme, de Sainte-Anne, vendent à François Lessard la même quantité "de douze peds de terre de largeur provenant de feu Joseph Paré et Ursule Lessard, pour 200 livres déjà payées.

Le 8 septembre 1760 (Crespin), Pierre Simard, habitant de Saint-Ferréol, et Agnès Racine sa femme, de même que Joseph Paré, aussi habitant de Saint-Ferréol, et Magdeleine Racine sa femme, vendent à Joseph Racine, leur frère et beau-frère, chacun trois perches de front enclavées dans la terre de feu Jean Racine, suivant le partage qui en sera fait, et auxdits vendeurs appartenant par la succession de défunte Marianne Lessard. Cette vente était faite pour le prix de 240 livres payables à chacun des deux vendeurs.

Après toutes les transactions et partages dont il a été question précédemment la terre originale d'Etienne Lessard (no 93), de 10 arpents et 6 perches de largeur, se trouvait divisée, en 1760, en cinq lots de largeur à peu près égale qui seront désormais identifiés comme étant les lots 93-1 à 93-5 et dont l'histoire sera maintenant continuée dans le même ordre, du sud-ouest au nord-est:

93-1	2 arpents	2 perches	Pierre Poulin: 5 perches 10 pieds François Lessard: 16 perches 8 pieds
93-2	2 "	3 "	Etienne Lessard, fils de Prisque
93-3	2 "	1/2 "	Bonaventure Lessard, fils de Joseph
93-4	2 "	1/2 "	Jean Lessard, fils de Noé
93-5	2 "		Joseph Racine, fils de Jean et Anne Lessard
	<u>10</u>	<u>6</u>	

LOT 93-1 DEPUIS 1760  
PIERRE POULIN ET FRANÇOIS LESSARD

On a vu plus haut que le 16 septembre 1754 et le 16 février 1756 Pierre Poulin avait acquis environ cinq perches de front dans le lot 93-1, en échange de huit perches de front dans la terre de feu Guillaume Morel (90). Le 26 février 1761 (Crespin), Etienne Lessard (fils d'Etienne et de Thérèse Racine sa première femme), qui avait acquis ces huit perches de terre, les vendait à Etienne Racine pour 400 livres.

Le premier mars 1760 (acte absent de Pichet, \*insinué au greffe du Conseil militaire de Québec en date du 30 janvier 1761\*), Pierre Poulin et Louise Pichet sa femme, qui n'avaient pas d'enfants, donnèrent tous leurs biens à Gabriel Foucher leur neveu (fils de feu Gabriel Foucher et de Marie Gendron, de Sainte-Famille, Ile d'Orléans), moyennant diverses conditions énumérées au contrat.

Le 3 avril 1762 (Crespin), Gabriel Foucher passa son contrat de mariage à Gertrude Pichet, fille de Jacques et de Marie Thécie Baucher, aussi de Sainte-Famille, où le mariage fut célébré le 19 avril.

Des difficultés s'élevèrent bientôt entre Pierre Poulin et Gabriel Foucher à propos des conditions de la donation de 1760. Un premier accord entre eux, du 29 novembre 1762 (Crespin), ne put les régler définitivement, malgré toutes les précautions prises. Le 2 février 1765 (Crespin), un autre accord fut conclu entre eux pour préciser les points en litige, suivi d'un autre le 16 avril 1766 (Crespin). Le 10 janvier 1769 (Crespin), c'est devant Jean Lessard et Etienne Racine, premier et deuxième baillis de Sainte-Anne, que Pierre Poulin et Gabriel Foucher essayèrent de \*terminer à l'amiable les difficultés qui ont pu naître concernant les termes des effets que ledit Foucher doit fournir audit Poulin\*. Finalement, le 16 janvier 1769 (Crespin), Gabriel Foucher abandonnait la partie et, avec le consentement de Pierre Poulin, transportait à François Simard, fils d'Etienne et de Geneviève Blouin (88), pour 1170 livres, tous les droits qu'il pouvait avoir en vertu de la donation à lui faite le premier mars 1760, à la charge par ledit Simard d'accomplir \*de point en point envers lesdits Poulin et son épouse les charges, clauses et conditions spécifiées en l'acte de laditte donation\* et dans les accords subséquents des 2 février et 8 octobre 1765, 16 avril 1766 et 10 janvier 1769. François Simard, né en 1741, épousa Thécie Ferland à Saint-Pierre le 2 mars 1772.

D'après le titre nouvel obtenu du Séminaire de Québec le 24 mars 1765 (Saillant), Gabriel Foucher possédait cinq perches et douze pieds de front dans la terre d'Etienne Lessard (93-1), joignant au nord-est à François Lessard (reste du lot 93-1) et au sud-ouest à Louis Racine (terre 92), où il avait maison, grange et étable. Il avait aussi huit perches et dix pieds de front dans la terre 92 concédée à Claude Poulin en 1651. Le titre nouvel du 19 décembre 1769 (Crespin), attribuait à Pierre Poulin (en fait à Gabriel Foucher), outre les huit perches dix pieds dans la terre 92, cinq perches et dix pieds dans le lot 93-1. Le reste de ce lot, soit seize perches et huit pieds de front (22 perches moins 6 perches 10 pieds), appartenait à François Lessard, fils d'Etienne et Magdeleine Pepin sa deuxième femme. En fait François Lessard en avait neuf perches quatre pieds neuf pouces en propre, d'après son titre nouvel du 24 mars 1765 (Saillant), soit les huit perches un pied trois pouces acquis de sa mère le premier mai 1757 (voir plus haut à cette date), et une perche trois pieds et demi pour sa part d'héritage de son défunt père. Le reste des seize perches huit pieds, soit sept perches trois pieds trois pouces, appartenait à ses six frères et soeurs pour leur part de la même succession (voir le partage du 29 janvier 1750), ce qui faisait à chacun d'eux aussi une perche trois pieds et demi de front. François Lessard déclara avoir la jouissance de ces parts de terre (à bail), mais on a vu que de 1757 à 1759 il avait acquis les droits de plusieurs de ses cohéritiers.

On a vu plus haut que François Lessard avait passé son contrat de mariage avec Magdeleine Morel le 18 octobre 1758. Le mariage eut lieu à Sainte-Anne le 6 novembre suivant. Quatre de leurs fils contractèrent mariage: Jean-Marie avec Marie-Louise Racine en 1785, François, avec Marie-Anne Racine en 1789, Charles, d'abord avec Anne Lessard en 1796 puis avec Marguerite Simard en 1802, et Augustin, avec Geneviève Blais en 1794.

Le 12 octobre 1771 (Crespin) François Simard avait cédé verbalement à son frère Jean-Baptiste la donation qu'il avait acceptée de Pierre Poulin, mais Jean-Baptiste ayant demandé à son frère de lui en faire passer acte en forme, celui-ci refusa de le faire aux conditions exigées par Jean-Baptiste, ce dont il requit acte.

Le 4 janvier 1785 (Crespin), François Lessard et Magdeleine Morel son épouse donnèrent à leur fils Jean-Marie huit perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant du côté du nord-est à Etienne Morel et au sud-ouest à pareil terrain réservé aux héritiers légitimes, avec la moitié de la maison, bâtiments, animaux et ustensiles de ménage et d'agriculture qu'ils posséderaient à leur décès. Ils lui donnaient en outre une charrue garnie de ses ferrements, deux bœufs de travail et un cheval avec son attelage. Les donateurs se réservaient l'usufruit et revenu des biens donnés jusqu'à leur décès à charge de nourrir, loger et entretenir leur fils, sa femme et ses enfants à même les profits desdits biens. En cas d'incompatibilité d'humeur les donateurs pourraient se séparer du donataire "pour vivre à leurs particuliers", auquel cas ils se réservaient la moitié de la chambre qu'ils occupaient actuellement, que ledit donataire serait tenu de diviser par une cloison au milieu "pour faire deux appartements dont le poêle serait posé au milieu de ladite cloison pour échauffer les deux appartements". Le donataire devait en outre leur fournir chaque année toute une liste d'effets et services minutieusement énumérés. Le même jour (Crespin), Jean-Marie Lessard passait son contrat de mariage avec Marie-Louise Racine, fille de Michel et de Geneviève Gagnon (terre B1), qu'il épousa le 18 janvier suivant à Sainte-Anne.

Le 13 février 1802 (Charles Voyer), François Simard et Thécie Ferland sa femme donnèrent à leur fils Pierre les quatorze perches et deux pieds de front qu'ils possédaient, soit cinq perches dix pieds dans la terre 93-1 et huit perches dix pieds dans la terre 92, sur une lieue et demie de profondeur, bornés au nord-est par François Lessard et au sud-ouest par Basile Simard (terre 92-3), avec les bâtiments dessus construits, plus douze perches de front sur un arpent de profondeur du fleuve au chemin du roi, enclavées dans la terre de Charles Boivin (89), joignant au sud-ouest à Joseph-Marie Blouin et au nord-est audit Charles Boivin. Pierre Simard épousa Magdeleine Caron, fille de Claude et de Magdeleine Gagnon (terre 95), le 7 février 1809 à Sainte-Anne.

Le premier avril 1812 (Bernier), était fait l'inventaire de la communauté de François Lessard et de défunte Magdeleine Morel, décédée "il y a environ six mois", en présence de Jean-Marie Lessard leur fils, "donataire de ladite défunte sa mère", de Charles et Augustin Lessard leurs fils majeurs demeurant le premier à Saint-Ferréol et le second à Saint-Joachim, de Magdeleine Lessard leur fille, épouse de Joseph Poulain, de Marie Lessard, leur fille majeure, et de Marie-Anne Racine, veuve de François Lessard fils, qu'elle avait épousé le 18 août 1789. Parmi les papiers se trouvait le contrat d'échange entre Etienne Lessard et Marie Poulain sa femme avec Pierre Poulain, frère de Marie, du 30 mai 1689, par lequel Etienne Lessard avait obtenu de Pierre Poulain les deux premiers arpents de la terre 93 en échange de huit perches et dix pieds de front échus à ladite Marie Poulain dans la terre 92. Il y avait aussi une donation de Marie Poulain à Etienne Lessard son fils en date du 21 novembre 1728 (cet acte ne se trouve plus au minutier du notaire Jacob devant lequel il fut passé). Les terres comprenaient seize perches de front tenant au nord-est à Etienne Morel (93-2) et au sud-ouest à François (Pierre) Simard, sur lesquelles étaient construites une maison moitié en pierre et moitié de pièces sur pièces couverte en planches et bardeaux, de 40 pieds de long sur 20 de large, avec un cabinet au nord d'icelle partie en pierre et partie en bois, couvert en planches et bardeaux, de 18 pieds de long sur 9 de large, le tout en très mauvais état; une grange-étable tenant ensemble de 59 pieds de long sur 22 de large en charpente et de pièces sur pièces, couverte en paille, en très mauvais état; une bergerie de 12 pieds de long sur 9 de large, une cave en pierre couverte en planche en bon état, et divers autres petits bâtiments.

Le 11 décembre 1824 (Bernier), Jean-Marie Lessard et Marie-Louise Racine donnèrent à leur fils Jean-François leur terre de seize perches huit pieds de front sur une lieue et demie de profondeur entre Pierre Simard au sud-ouest et Etienne Morel au nord-est, avec les bâtiments et meubles, dont ils se réservaient l'usufruit. Le donataire devait payer 50 livres à chacun de ses frères et soeurs.

Le 31 mars 1826 (Bernier), Jean-François Lessard, fils de Jean-Marie, déclara dans son titre nouvel posséder seize perches et huit pieds de terre de front du fleuve à basse marée au chemin du Roi, tenant au nord-est à la veuve Etienne Morel et ses enfants (93-2) et au sud-ouest à Pierre Simard, de là dix perches et huit pieds de front sur quatre perches et demie de profondeur, tenant au nord-est à Etienne Paré et au sud-ouest audit Pierre Simard, de là seize perches huit pieds de front sur le reste de la lieue et demie, bornés au sud partie audit Etienne Paré et partie au lopin précédent, au nord-est par ladite veuve Morel et ses enfants et au sud-ouest par Pierre Simard, lesdites terres lui appartenant par la donation à lui faite le 11 décembre 1824 (Bernier) par Jean-Marie Lessard et Marie-Louise Racine ses père et mère. Jean-François Lessard avait épousé Luce Simard, fille d'Augustin et de Thérèse

Paré (terre 96), le 11 janvier 1825 à Sainte-Anne, après avoir passé son contrat de mariage le 27 décembre 1824 (Bernier).

Le 2 avril 1843 (Ranvoyzé), Pierre Simard et Magdeleine Caron son épouse donnèrent à leur fils Pierre-Nazaire leurs terres mesurant "quatorze perches et dix pieds" de front sur une lieue et demie de profondeur, tenant au sud-ouest à Etienne Simard et au nord-est à Jean-François Lessard, avec la maison en pierre et autres bâtiments dessus construits, ainsi que leurs biens meubles, appartenant au donateur pour lui avoir été donnés par François Simard et Thécie Ferland ses défunts père et mère. Le donataire devait payer à sa soeur Marie-Desneiges Simard, épouse de Georges Fortier, batelier, la somme de 1000 livres ancien cours après le décès des donateurs. Nazaire Simard épousa Modeste Laberge, fille de Charles et de Christine Quentin, de L'Ange-Gardien (terre 30), le 14 février 1843. Ils n'eurent apparemment qu'une fille, Virginie, qui épousa François Laberge, fils d'Antoine et de Pauline Laberge, aussi de L'Ange-Gardien (terre 28), le 20 janvier 1863 à Sainte-Anne.

Le 5 avril 1849 l'arpenteur Nicolas Lefrançois dressa le procès-verbal d'une ligne de séparation entre Nazaire Simard et Jean-François Lessard. D'après leurs titres il reconnut que le premier devait avoir quatorze perches et dix pieds de terre de front et le second seize perches huit pieds (donations du 2 avril 1843 et 11 décembre 1824 respectivement), mais après avoir fait différents chaînages il trouva que Nazaire Simard avait quatorze perches sept pieds de front, après quoi il planta trois bornes dans la ligne de séparation entre les deux terres.

Le 3 mars 1851 (Ranvoyzé), Jean-François Lessard vendit à Nazaire Simard, pour 1 320 livres ancien cours, sept perches et un pied de terre de front du bas du chemin royal à la clôture de la grève, joignant le vendeur au sud-ouest et Etienne Morel au nord-est. Nazaire Simard revendit ces sept perches à P.-X. Paré, marchand, le 5 octobre 1855 (Ranvoyzé), pour 80 livres du cours actuel.

Au cadastre abrégé de la seigneurie de Beaupré (1859), conforme aux terriers du Séminaire de Québec, Nazaire Simard possédait quatorze perches deux pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur (126 arpents), dont cinq perches dix pieds de front dans la terre 93-1 et huit perches dix pieds dans la terre 92, tandis que Jean-François Lessard possédait seize perches huit pieds de front sur 115.9 arpents de profondeur dans la terre 93-1. Le 24 janvier 1861 Isaïe Lessard acquit du shérif de Québec, pour 451 livres, les terres de Jean-François Lessard. Le 8 février 1861 (Edouard Lemoine), Isaïe Lessard, qui en avait fait l'acquisition pour Hippolyte et Edouard Caron (fils d'Etienne et de Christine Caron: terre 101, ou lot 38 du cadastre) leur céda ses droits sur ces seize perches huit pieds de front joignant au sud-ouest à Nazaire Simard et au nord-est à Etienne Morel, avec les bâtisses dessus construites. Le même jour Hippolyte et Edouard Caron empruntaient du Séminaire de Québec 400 livres (\$1 600) pour payer cet achat.

Le 15 mai 1862 (Lavoie), Hippolyte et Edouard Caron revendirent à Nazaire Simard, pour \$2 000, ces seize perches huit pieds de terre avec maison et autres bâtiments, moins six emplacements qui en avaient déjà été détachés. Les vendeurs se réservaient un emplacement de 24 pieds de front sur 40 de profondeur au sud du chemin royal. Nazaire Simard possédait désormais trois arpents dix pieds de terre de front. Le 19 juin 1876 (G.-L. Dick), il en détacha le dernier arpent du côté du nord-est en faveur de Théophile Caron (frère d'Hippolyte et d'Edouard), en échange de son qual (voir terre 93-2).

Au cadastre de 1879 cet arpent porte le numéro 147. Les deux arpents et dix pieds restant à Nazaire Simard correspondent au lot 148 du cadastre où il est dit mesurer deux arpents et seize pieds de front sur 116 arpents de profondeur depuis la haute marée du fleuve (moins les emplacements qui en furent détachés de chaque côté du chemin royal). Le lot 148, borné au nord-est par le lot 147 et au sud-ouest par le lot 177 d'Etienne Simard, comprend par conséquent six perches huit pieds restant des seize perches huit pieds que Jean-François Lessard possédait du côté du nord-est de la terre 93-1, après que l'arpent (dix perches) du lot 147 en eut été détaché, et les quatorze perches huit pieds de Pierre puis Nazaire Simard, comprenant les cinq perches dix pieds restant de la terre 93-1 et huit perches seize pieds (au lieu de dix pieds) dans la terre 92. Autrement dit, le lot 148 comprend douze perches de front de la terre 93-1 (six perches huit pieds plus cinq perches dix pieds) et huit perches seize pieds dans la terre 92. (Voir le plan no 7)

De la haute marée à la basse marée (soit environ dix arpents de profondeur), Nazaire Simard possédait le lot 174 d'un arpent de front qui était la continuation du lot 147, et les lots 175 et 176 qui continuaient le lot 148, dont ils avaient ensemble la même largeur, le lot 175 mesurant huit perches seize pieds de front et le lot 176 douze perches moins un pied.

Nazaire Simard décéda le 17 octobre 1907. Par son testament du 16 avril 1903 (Vézina), il légua l'usufruit de ses biens à sa deuxième femme, Madeleine Ginchereau (veuve du notaire Louis Ranvoysé), qu'il avait épousée en 1865, et il en légua la propriété à ses trois enfants: François, Adénise (qui avait épousé Albert Godbout le 21 janvier 1896), et Régina Simard, "par parts égales", ainsi qu'on l'a vu à la fin de la terre 92.

Le 13 mai 1908 (Arthur-E. Simard), Madeleine Ginchereau donna à ses filles Adénise et Régina, par parts égales, une partie indivise ou 1/6 d'un emplacement que Nazaire Simard avait donné à son fils François le 14 octobre 1899 (Vézina), borné au sud au chemin de fer et faisant partie du lot 175 et la part indivise ou la moitié de la succession dudit François, gérant de l'hôtel Régina, décédé célibataire et sans testament le 6 mars 1908, ladite part faisant partie du lot 148, sur la profondeur depuis le sommet de la côte au nord du chemin royal à aller vers le sud jusqu'aux emplacements déjà vendus, joignant au sud-ouest à Etienne Simard (177) et au nord-est à Joseph Gravelle (147).

Adénise Simard, veuve d'Albert Godbout, décéda le 19 novembre 1944. Elle avait fait un testament olographe le 27 janvier 1944, qui fut homologué le 2 décembre 1944. Elle était "maitresse d'hôtel" à Ste-Anne-de-Beaupré (Hôtel-Régina). L'acte de déclaration de décès et de transmission des biens de la défunte, le 7 février 1946 (Paul Beauregard), donne la liste considérable des lots et subdivisions de lots de terre qu'elle possédait, entre autres les lots 174, 175 et 176, et à l'item G "une ferme étant la partie non subdivisée du lot 148, avec grange et dépendances".

Le 10 septembre 1934 (Charles Cantin), sa soeur Régina, épouse de William Joseph Ivory, médecin, demeurant à New-York, déclara avoir vendu à sa soeur Adénise, le 14 octobre 1916 (Oss-Edmond Taschereau), pour \$1, tous ses droits immobiliers dans la succession de son père, comme étant l'une des légataires universels de ce dernier, mais que les propriétés ci-après énumérées auraient dû être mentionnées dans cet acte, à savoir, entre autres, le lot 148, avec les bâtisses dessus construites, et les lots 174, 175 et 176 du chemin de fer à la basse marée, ainsi que ses droits dans la succession de son frère François.

Le 24 octobre 1952 (Emile Delage), les enfants d'Albert Godbout et d'Adénise Simard: Jean-Luc, Madeleine, épouse de Georges-Aimé Couture, et Louise, vendirent à la Congrégation du Très Saint Rédempteur, pour \$300 000, la plus grande partie des lots 174, 175 et 176 jusqu'à la basse marée, moins la partie vendue pour le boulevard Ste-Anne, et divers emplacements de part et d'autre du chemin royal, avec les bâtisses dessus construites, et une partie du lot 148 (subd. 2), comprenant une partie du verger, bornée au sud-ouest et au nord-ouest par un chemin privé, le tout leur appartenant aux termes du testament de leur mère. Le même jour (E. Delage), Madeleine et Louise Godbout vendaient à la même Congrégation deux autres emplacements avec bâtisses dessus construites (lots 161-3 et 163-1, au sud du chemin royal), pour \$50 000.

Le 24 octobre 1952 également (E. Delage), Madeleine Godbout cédait à Jean-Luc et à Louise ses droits sur le lot 148. Le même jour ceux-ci vendirent à Georges-Aimé Couture (mari de Madeleine), le lot 148 (moins la partie déjà vendue aux Rédemptoristes) pour \$1 et autres considérations.

Madeline Godbout, veuve de Georges-Aimé Couture, demeurant à Québec, y décéda le 19 novembre 1982 à 84 ans. Par son testament du 23 septembre 1968 (Cyrille Delage), elle laissait à son fils François Couture, médecin, son légataire universel, le lot 148 de deux arpents seize pieds de front avec les bâtisses dessus construites, acquis par son mari en 1952. Une déclaration de François Couture à cet effet fut rédigée par le notaire Cyrille Delage le 22 décembre 1982 et enregistrée au Château-Richer sous le numéro 89 552.

LOT 93-2  
ETIENNE LESSARD, FILS DE PRISQUE

On a vu précédemment que Jean Lessard, qui avait eu ce lot de son père, Noël Lessard, en avait vendu six perches de front à Etienne Lessard, fils de Prisque, le premier avril 1748, et qu'il échangea les dix-sept perches restantes au même Etienne Lessard et à Marie Jacob sa mère, pour le lot 93-4, le 2 août 1756. Etienne Lessard avait épousé Magdeleine Simard le 20 novembre 1730. D'après le titre nouvel du 24 mars 1765 (Saillant), des 23 perches de terre d'Etienne Lessard, neuf avaient une lieue et demie de profondeur, tandis que les quatorze autres prenaient leur devanture au-dessus des trois arpents en superficie appartenant au curé de Sainte-Anne, et continuaient leur profondeur jusqu'à la fin de la lieue et demie.

Le 16 avril 1779 (Crespin), était fait l'inventaire d'Etienne Lessard et de défunte Magdeleine Simard, décédée "il y a environ vingt six ans". Sa terre était alors partagée de la façon suivante, du nord-est au sud-ouest, entre lui et ses trois filles:

Geneviève Lessard (ép. Joseph Giguère en 1764)	2 perches 15 pieds
Marie-Joséphé Lessard, veuve d'Etienne Morel	4 " 1 pied
et Marie-Louise Lessard (non mariée)	4 " 1 "
Ledit veuf Etienne Lessard,	
joignant la terre de François Lessard (93-1)	12 " 1 "

23 perches -

Marie-Joséphé Lessard avait épousé Etienne Morel, fils d'Antoine et de Geneviève Drouin (terre 91), le 2 avril 1757 à Sainte-Anne.



Le 19 avril 1779 (Crespin), les meubles de la succession furent vendus à l'encan et le lendemain eut lieu le partage des meubles entre les trois filles d'Etienne Lessard. La vente des meubles avait rapporté 1 856 livres 7 sols 6 deniers. En y ajoutant la valeur des bâtiments (330 livres) et l'argent mentionné à l'inventaire (35 livres 6 sols), le montant à partager était de 2 221 livres 13 sols 6 deniers. Après déduction des propres de Magdeleine Simard, provenant de ses père et mère (Augustin Simard et Marguerite Paré), montant à 1 040 livres 11 sols 10 deniers et qui revenaient aux trois filles, soit 346 livres 17 sols 2 deniers pour chacune, il restait 1 181 livres 1 sol 8 deniers à partager entre Etienne Lessard et ses filles. Déduction faite des frais d'inventaire, de vente et de partage des biens (66 livres) et des dettes de la communauté (12 livres), il restait à partager 1 103 livres 18 sols, ce qui faisait 551 livres 19 sols pour Etienne Lessard et autant pour ses filles, soit 182 livres 19 sols pour chacune d'elles.

Cet inventaire et ce partage étaient faits en prévision de la cession qu'Etienne Lessard, qui n'avait pas de fils, devait faire le 16 mai 1779 (Crespin), de tous ses biens meubles et immeubles à son petit-fils Etienne Morel, fils d'Etienne et de Marie-Joséphé Lessard. Par le même acte celle-ci faisait aussi donation de ses biens à son fils. Celui-ci obtenait ainsi les douze perches et un pied de terre d'Etienne Lessard et quatre perches et un pied de terre appartenant à sa mère, lesdits cédants s'en réservant toutefois l'usufruit leur vie durant, à charge de loger, nourrir et entretenir ledit acceptant ainsi que sa femme et ses enfants lorsqu'il serait marié et Marie-Louise Lessard tant qu'elle jugerait à propos de demeurer avec eux. Etienne Morel devait donner aux enfants d'Etienne Lessard, après le décès de celui-ci, la somme de 500 livres ou schellings de la province, et 100 livres à Magdeleine Morel sa soeur, pour sa légitime, après le décès de Marie-Joséphé Lessard. Il devait enfin, après le décès desdits cédants, les faire inhumer honorablement avec un service solennel et leur faire célébrer respectivement quarante et vingt-quatre messes. Etienne Morel fils passa son contrat de mariage avec Angélique Caron, fille de Jean et le Geneviève Giguère (terre 95), le 13 juin 1779 (Crespin) et l'épousa le 21 juin à Sainte-Anne.

Le 11 février 1788 (Crespin fils), Marie-Louise Lessard, âgée de 54 ans, fille d'Etienne et de Magdeleine Simard, donnait à Etienne Morel tout ce qu'elle pouvait posséder tant en meubles qu'immeubles, pour récompenser ledit donataire et son épouse. On a vu qu'en 1779 Marie-Louise Lessard avait quatre perches et un pied de terre de largeur, comme sa soeur Marie-Joséphé.

Le 18 janvier 1793 (Archives de Sainte-Anne de Beupré, acte passé devant Jean-Marie Poulin, major de milice, à défaut de notaire), Joseph Giguère (terre 95) vendit à Etienne Morel six pieds quatre pouces et demi de terre de front appartenant à Marie-Louise Giguère sa fille, provenant de la succession de Geneviève Lessard sa mère, pour le prix de 38 livres. Cet acte est mentionné parmi les papiers d'Etienne Morel, dans son inventaire du 2 avril 1827.

Etienne Morel acquit par la suite les parts des autres enfants de Joseph Giguère, de sorte qu'il devint l'unique propriétaire des vingt-trois perches de front du lot 93-2. Le 28 juillet 1808 (Martineau), il en donnait la moitié à son fils Etienne, soit onze perches et demie à prendre du côté du nord-est, joignant Bonaventure Lessard (93-3) avec la moitié des animaux, ustensiles de ménage et d'agriculture et autres biens meubles qui lui appartiendraient à son décès et à celui d'Angélique Caron sa femme. Les donateurs réservaient l'autre moitié de leurs biens meubles et immeubles pour la légitime de leurs autres enfants (testaments du même jour).

Le 13 mai 1809 (Bernier), Etienne Morel, troisieme de ce nom, passa son contrat de mariage avec Thécie Simard, fille de Basile et de Monique Gravelle (terre 92), qu'il épousa le 16 mai à Sainte-Anne. Le 28 avril 1823 (Ranvoyzé), ils firent leurs testaments l'un en faveur de l'autre.

Le 3 mars 1812 (Bernier), Ambroise Paré et Thécie Morel sa femme vendaient à Etienne Morel, leur frère et beau-frère, une perche de terre de front sur une lieue et demie de profondeur indivise dans vingt-trois perches de terre de front, échue à la venderesse par le décès d'Angélique Caron sa mère, pour le prix de 300 livres. Le 28 septembre 1816 (Bernier), Paul Giguère et Pélagie Morel sa femme vendaient à Etienne Morel, pour le même prix, les droits successifs immobiliers échus à ladite Pélagie Morel par le décès d'Angélique Caron.

Le 5 septembre 1815 (Faribault), Joseph Giguère (fils de Joseph qui avait épousé Geneviève Lessard, fille d'Etienne et de Magdeleine Simard, le 8 octobre 1764), vendait à Etienne Morel, pour 72 livres, six pieds quatre pouces et trois lignes de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enciavés dans la terre de l'acquéreur entre Jean (-François) Lessard au sud-ouest et René (-Bonaventure) Lessard au nord-est, provenant des héritages de feu Marie Lessard sa mère. Cet acte était fait à l'occasion du dépôt de celui du 18 janvier 1793 passé sous seing privé.

Le 19 janvier 1826 (Ranvoyzé), Joseph Morel et Christine Vallée son épouse vendaient à Thécie Simard leur part de la succession d'Angélique Caron, pour 50 piastres d'Espagne, mais sans y comprendre leurs parts de maison et batiments.

Le 8 décembre 1826 (Tessler), Jacques Hamel et Marguerite Morel sa femme, de L'Ancienne-Lorette, ainsi qu'Ignace Morel et Angélique Giguère sa femme, de Neuville, vendaient à Thécie Simard, alors veuve d'Etienne Morel, deux perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur indivises dans deux arpents et trois perches de front entre Bonaventure Lessard au nord-est et Jean (-François) Lessard au sud-ouest, comme héritiers chacun pour un septième de feu Angélique Caron.

Le 2 avril 1827 (Bernier), fut fait l'inventaire d'Etienne Morel père et de feu Angélique Caron. Ils possédaient quatre lopins de terre dont la description correspond à celle qu'on en trouve dans le titre nouvel "de la veuve Etienne Morel" (Thécie Simard), du 3 avril 1826 (Bernier):

- 1- 23 perches de front entre Bonaventure Lessard au nord-est (93-3) et Jean (-François) Lessard au sud-ouest (93-1), du fleuve à la clôture de la grève (lots 145 et 146 du cadastre);
- 2- 8 perches de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, entre la Fabrique au nord-est et ledit Jean Lessard au sud-ouest;
- 3- 23 perches de front bornées par le sud à Louis Cochon et Jean Cloutier (emplacements au nord du chemin du Roi) et par le nord aux terres non concédées, entre ledit Bonaventure Lessard au nord-est et à Jean-François Lessard au sud-ouest (lot 136 du cadastre);
- 4- Un arpent de front sur quatre arpents et demi de profondeur (lot 98 du cadastre) borné au sud par Jean-Marie Fortin, au nord par Pierre Simard, au nord-est par Bonaventure Lessard et au sud-ouest par Jean-François Lessard. (Voir les plans 6 et 7 pour ces lots)

Sur ces terres étaient bâties une maison en pierre de 24 pieds de large sur 45 de long couverte en planches et bardeaux, en mauvais état, avec un bas-côté y attenant de pierre couvert aussi de planches et bardeaux, de 10 pieds de large sur 24 de long, en mauvais état; une étable de pièces sur pièces de 21 pieds de large sur autant de long, couverte en paille, en bon état; une grange et une soue y attenant de 55 pieds de long sur 21 de large couverte en paille, close en planches et éclats, très vieille; une écurie de pièces sur pièces en partie, et en partie en charpente close de madriers, de 11 pieds et demi de large sur 22 de long, couverte en paille et planche, vieille; une soue à cochons tombant en ruine; une cave en dehors de dix pieds carrés couverte en bois et en terre, en mauvais état; enfin une grange de 16 pieds de carrés en charpente close en pieux, couverte en paille, tombant en ruine.

L'inventaire énumère 22 titres et papiers, y compris plusieurs acquisitions de parts de terre par Etienne Morel père et son fils ou la veuve de ce dernier, en particulier de Joseph Giguère et ses enfants, de 1812 à 1826, et une donation par Etienne Morel père à Thécie Simard sa bru, veuve d'Etienne Morel fils, le 7 décembre 1826 (Bernier), où les quatre lopins de terre ci-dessus sont décrits de la même façon, Etienne Morel père en donnant un quart indivis à ladite veuve.

Le 4 avril 1827 (Bernier), furent vendus à l'encan les meubles de la communauté d'Etienne Morel père et de feu Angélique Caron. Le lendemain, 5 avril 1827 (Bernier), eut lieu le partage des meubles entre Etienne Morel et ses enfants, en présence de Thécie Simard, propriétaire des trois quarts des biens dudit Etienne Morel père, en vertu de la donation du 28 juillet 1808 et du testament de son défunt mari. La vente des meubles avait rapporté 1887 livres 16 sols, mais les dettes de la communauté s'élevaient à 898 livres 16 sols et Etienne Morel père devait prendre, avant partage, 200 livres pour son préciput. Enfin les frais d'inventaire et de vente des meubles montaient à 192 livres, de sorte, que déduction faite de ces 1 290 livres 16 sols, il restait 597 livres à partager. Thécie Simard avait droit à la moitié, comme représentant son défunt mari, donataire, soit 298 livres 10 sols. Etienne Morel père avait droit à un quart, comme commun en biens avec feu Angélique Caron (149 livres 5 sols), le dernier quart devant être partagé entre les six enfants héritiers de ladite Caron, ce qui faisait pour chacun d'eux 24 livres 17 sols 6 deniers.

Le même jour, 5 avril 1827 (Bernier), les héritiers Morel: Thécie (épouse d'Ambroise Paré), Pélagie (épouse de Paul Giguère), Marguerite (épouse de Jacques Hamel) et Ignace, vendaient à Thécie Simard, veuve d'Etienne Morel fils, tous leurs droits dans les bâtiments à eux échus par le décès d'Angélique Caron leur mère, pour 12 piastres d'Espagne chacun pour les trois derniers et 6 piastres pour Ambroise Paré, agriculteur demeurant à Sainte-Foy.

Le 4 octobre 1828 (Bernier), Marie-Louise Morel, épouse de Louis Cloutier, vendait à Thécie Simard, pour 66 piastres d'Espagne, ses droits successifs immobiliers "tant en terre que bâtiments", à elle échus par le décès d'Angélique Caron sa mère.

Le 15 novembre 1841 (Ranvoyzé), Thécie Simard donnait ses biens meubles et immeubles à son fils Etienne Morel. Les immeubles y sont décrits comme dans l'inventaire de 1827. Cet Etienne Morel, quatrième de ce nom et le troisième à posséder la terre 93-2, épousa Sophie-Virginie Caron, fille d'Augustin et d'Elisabeth Lessard, (terre 98), le 9 mai 1842, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 15 mars (Ranvoyzé).

Le 13 septembre 1857 (Ranvoyzé), Etienne Morel et Virginie Caron vendirent à Joseph Veau dit Sylvain (voir 93-5), le quatrième lot mentionné à l'inventaire du 2 avril 1827, pour 50 livres (lot 98 du cadastre).

Le 8 janvier 1866 (Lavoie), Etienne Morel et Sophie Caron donnèrent à leur fils Joseph 1) deux arpents trois perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur (soit les lots 136, 145 et 146 du cadastre, les lots 145 et 146 étant la continuation du lot 136 de la haute marée à la basse marée), avec maison etc, joignant au sud-ouest à Nazaire Simard (147) et au nord-est à la veuve Bonaventure Lessard (lot 130), moins les emplacements de la veuve Olivier Cauchon et de Jean-Baptiste Garlépy; 2) un lopin de terre dans la côte au nord du chemin royal, depuis la ligne de Nazaire Simard au sud-ouest à aller vers le nord-est jusqu'à la cavée qui s'y rencontre et borné au nord partie par le terrain de la fabrique, partie par la veuve Cauchon et Jean Garlépy, au nord par la première clôture qui s'y rencontre. Les donateurs se réservaient l'usufruit des biens donnés, à charge par eux de loger, nourrir et entretenir le donataire et sa famille, ce dernier devant payer \$150 à son frère Philéas et \$100 à chacune de ses soeurs Sophie et Céline pour leur légitime, après le décès des donateurs. Ceux-ci firent leurs testaments le même jour, ratifiant la présente donation. Joseph Morel épousa Adéline Lefebvre à Beauport en 1863.

Le 15 janvier 1866 (Lavoie), Etienne Morel, autre fils d'Etienne et de Sophie Caron, passa son contrat de mariage avec Julie Morel, fille de Joseph et d'Adélaïde Simard (terre 99), qu'il épousa le lendemain.

Le 12 juin 1869 (Lavoie), son frère Joseph lui céda sa terre (lots 136, 145 et 146). Le 14 octobre 1870 (G.-L. Dick), Etienne et Joseph rétrocéderent leur terre à Sophie Caron leur mère, qui la vendit à Théophile Caron le 5 mars 1872 (G.-L. Dick), pour \$1 600. Sophie Caron se réservait un emplacement au sud du chemin royal.

Théophile Caron s'endetta lourdement pour construire, sur ses lots 145 et 146, un quai et une jetée ou chaussée de terre qui, partant de la basse marée, déboucherait sur le terrain de l'église de Sainte-Anne, que les pèlerins commençaient à visiter en grand nombre, y venant tant par bateau que par le nouveau chemin de fer. Il acquit aussi le bateau à vapeur le "Tiger" pour le service de fret et passagers entre Sainte-Anne et Québec. Pour se procurer des fonds il vendit de nombreux emplacements aux abords de la basilique actuelle, que la fabrique dut racheter par la suite pour desserrer l'étau qui l'encerçait, d'après le Père Rédemptoriste Charles-Eugène Marquis, et ces rachats furent très onéreux.

Ne pouvant rembourser ses créanciers, Théophile Caron céda son quai à Nazaire Simard en échange d'un arpent de terre de front que celui-ci lui céda le 19 juin 1876 (G.-L. Dick), à l'extrémité nord-est de sa terre de trois arpents et seize pieds de largeur, sur la profondeur depuis la première côte jusqu'au bout de la lieue et demie (114 arpents). Cet arpent portera le numéro 147 au cadastre de 1879, le reste de la terre de Nazaire Simard portant les numéros 148 (deux arpents et seize pieds) dans sa partie nord (de la première côte au trait carré du premier rang), et les lots 174, 175 et 176 qui sont la continuation des lots 147 et 148 de la haute marée à la basse marée du fleuve, comme on l'a vu à la section précédente (93-1).

Théophile Caron fut ensuite poursuivi par un autre créancier, l'hôtelier-marchand Romuald Bissonnet. Pour sauver le gros de son bien, soit

le lot 136, il céda le lot 147 que le syndic Jacques Auger adjugea aux enchères à la veuve de Vincent Cloutier (Luce Giguère) le 13 novembre 1879. Mais dès le 18 février 1880 le syndic vendait le lot 136 à ladite veuve Cloutier qui le revendait, avec le lot 147, à Olivier Gravel, le 24 avril 1881 (G.-L. Dick), pour \$3 000, avec la maison et autres bâtisses dessus construites, moins six emplacements, dont un appartenant à la fabrique. Olivier Gravel avait désormais une terre de trois arpents et trois perches de largeur, les lots 136 et 147 étant contigus. Elle était bornée au nord-est par la terre de Joseph Boucher (lot 130; voir section suivante: 93-3). Quant à Théophile Caron, qui possédait aussi le lot 38 (voir terre 101), il dut aussi le faire vendre par le même syndic, Jacques Auger, le 30 mars 1880 (G.-L. Dick) pour \$1 500. Il avait eu ce lot de deux arpents et dix-sept pieds de front d'Étienne Caron et Christine Caron, ses père et mère, le 20 novembre 1871 (G. Dick).

Olivier Gravel, fils de Charles et de Marie-Françoise Morel (voir terre 92, lot 184 du cadastre), épousa d'abord Julie Giguère, fille de Joseph et de Pélagie Caron (terre 94), le 25 janvier 1848, puis Christine Michel dite Taillon, fille de Joseph et de Magdeleine Caron (terre 100), le 14 novembre 1854.

Le 3 mars 1882 (G.-L. Dick), Olivier Gravel donna ces terres, avec la maison et autres bâtisses, moins sept emplacements déjà vendus, à son fils Joseph Gravel, né de son premier mariage, lequel épousa Thersille Michel dite Taillon, fille de Joseph et de Magdeleine Caron (sœur de Christine), le 9 avril 1872 à Sainte-Anne.

Le 27 mars 1883 (G.-L. Dick), Joseph Gravel et son épouse vendirent à la fabrique de Sainte-Anne, pour \$300, un lopin de terre de cent pieds de front sur la même profondeur, joignant au nord et au sud-ouest à ladite fabrique et au nord-est à la fabrique ou au chemin de fer, étant partie des lots 136 et 144. Le 22 septembre 1889 (Vézina), ils vendirent à la Congrégation du Très Saint Rédempteur un autre lopin de 130 pieds de front sur 111 de profondeur par le côté nord-est et 91 pieds par le côté sud-ouest, borné au sud par le terrain de la fabrique, au nord par le vendeur, au nord-est par la veuve de Joseph Boucher (remariée avec François Racine) et au sud-ouest aussi par la fabrique, Théophile Gravel et le vendeur, ou sur le bord ouest de la cavée qui s'y trouve, étant une partie du lot 136, pour \$75. Le même jour enfin (Vézina), ils vendaient aussi à la Congrégation un lopin de 43 pieds et demi de front sur 81 pieds et demi de profondeur borné au sud et au sud-ouest par le chemin de fer, au nord et au nord-est par la fabrique, étant partie du lot 145, pour \$100.

Le 10 février 1896 (Vézina), Joseph Gravel et Thersille Michel dite Taillon donnèrent à leur fils Odilon le lot 147 et la partie nord et sud-ouest du lot 136, soit un arpent et demi de front sur la profondeur depuis les terrains de Bruno Morel, veuve Jean Sylvain et autres, à quelque distance au nord du chemin royal, à aller vers le nord jusqu'aux limites du premier rang, joignant au sud-ouest à Nazaire Simard (148) et au nord-est aux donateurs, moins les emplacements vendus. Ils donnaient en outre à Arthur Gravel, un autre de leur fils, photographe et artiste, un emplacement de 35 pieds de front sur 110 de profondeur, faisant partie du lot 136 au nord du chemin royal, avec une maison dessus construite par ledit donataire. Les donateurs se réservaient l'usufruit de leur terre. Le donataire devait donner \$400 à Arthur et \$600 à Mathias Gravel, ses frères. Odilon Gravel épousa Diana Blouin, fille d'Olivier et de Marie-Luce Giguère, (terre 81), le 17 février 1896.

Le 27 août 1902 (Vézina), Joseph Gravel et Tharsile Michel donnèrent à leur fils Odilon le reste de leur terre, soit la partie nord-est du lot 136, mesurant dix-huit perches depuis le chemin royal et le nord de l'emplacement de Théodore Paré au sud, à aller au nord jusqu'au trait carré du premier rang, joignant au nord-est à la fabrique et Alphonse Boucher (fils de Joseph), au sud-ouest au donataire, avec toutes les bâtisses, meubles, roulant et animaux, moins dix emplacements déjà vendus. Les donateurs s'en réservaient aussi l'usufruit. Le donataire devait payer les dettes des donateurs et loger ses frères Arthur et Mathias.

Le 18 février 1904 (Vézina), Odilon Gravel vendit à l'Ordre du T.S. Rédempteur, pour \$450, un lopin de terre à quelque distance du chemin royal, mesurant environ 130 pieds de front, depuis le terrain déjà appartenant à l'acquéreur au sud à aller au nord à une route servant de sortie au vendeur ou chemin de cote, ce terrain devant être utilisé seulement par les Rédemptoristines (voir 93-3).

Le 16 mai 1927 (Beauregard), Odilon Gravel et Diana Blouin donnèrent à leur fils Philippe leur terre de trois arpents et trois perches de front sur 114 arpents de profondeur jusqu'au trait carré (lots 136 et 147), entre Dame Albert Godbout au sud-ouest (148) et Alphonse Boucher au nord-est (130), avec toutes bâtisses y érigées, roulant, animaux et effets mobiliers. Philippe Gravel épousa Blanche Paré, fille de Simeon et de Marie Morel, à Saint-Joachim, le 25 avril 1922, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 20 avril (Beauregard).

Le 9 septembre 1969 (Paul Beauregard), Philippe Gravel donna sa terre à son fils Toussaint "à titre de propre ne devant entrer en aucune communauté de biens", avec toutes bâtisses, animaux et roulant, moins les emplacements vendus. Le donateur, qui devait demeurer avec son fils gratuitement, se réservait la partie extrême sud des lots 136 et 147 bornée vers le sud aux emplacements du Village de Ste-Anne et vers le nord au chemin public descendant vers le Village, bornée au sud-ouest par le 148 de la succession Godbout et au nord-est par le lot 136-8 des Soeurs Rédemptoristines, sans bâtisses. La maison de Toussaint Gravel porte le numéro 345 Côte Ste-Anne. Toussaint Gravel épousa une Simard de la Baie Saint-Paul.

LOT 93-3  
LA TERRE DE BONAVENTURE LESSARD  
ET LES TERRAINS DE LA FABRIQUE APRES 1760

Elisabeth Paré, épouse de Bonaventure Lessard, décéda le 3 Juin 1763. Avant de se remarier avec Louise Bolduc, veuve d'Etienne Simard (voir terre 103), le 21 novembre 1763 (contrat de mariage devant Crespin le 13), Bonaventure Lessard fit faire l'inventaire des biens de sa communauté avec feu Elisabeth Paré le 21 septembre 1763 (Crespin), comme tuteur de ses neuf enfants mineurs: René-Bonaventure, Joseph, François, Michel, Geneviève, Charlotte, Elisabeth, Marguerite et Marie. Parmi ses papiers se trouvait son contrat de mariage avec Elisabeth Paré, du 30 septembre 1741, qui comportait une donation par Joseph Lessard et Magdeleine Paquet, ses père et mère, d'un arpent de terre de front jusqu'à la grande cote et de là de trois quarts d'arpent de front jusqu'à la fin de la lieue et demie, avec la moitié de tous leurs biens meubles. Il y avait aussi les contrats dont il a été question précédemment, du 27 juin 1742, 6 juin 1744, 7 mars 1751, 16 mars 1751 et 5 avril 1753. La veille de cet inventaire, le 20 septembre 1763 (Crespin), Joseph Lessard déclara qu'il avait mis son fils Bonaventure en possession de

tous ses biens, à la réserve de ce que feu Elisabeth Paré avait apporté en sa maison lors de son mariage, suivant la déclaration du 4 avril 1753. La terre de Bonaventure Lessard mesurait deux arpents de largeur jusqu'à quarante arpents de profondeur (à la grande côte), et de là un arpent et demi jusqu'à la fin de la lieue et demie, "dont il y en a d'échu à ladite succession un quart et l'autre quart à échoir et la moitié de restant aux héritiers légitimaires du Sr Joseph Lessard et de ladite defunte Paquet". Et à l'instant ledit Joseph Lessard déclara que de tous les meubles spécifiés à l'inventaire ci-dessus, il en avait la moitié en propre qu'il avait donnée à son fils la veille. Quant aux bâtiments, ils avaient été brûlés lors de la Conquête (le 24 août 1759, jour de la Saint-Barthélemy). Il ne restait de la maison qu'une "vieuse mesure de pierre où il se trouve une baraque construite couverte en paille, planché haut et bas d'éclat, les murailles tombantes en ruine", estimée à 60 livres. Il y avait cependant une grange-étable neuve, couverte en paille, estimée à 400 livres. Joseph Lessard décéda peu après car il fut inhumé à Sainte-Anne le 16 décembre 1763, quinze ans après sa deuxième femme, Magdeleine Paquet, décédée en novembre 1748.

Le partage des biens meubles de la communauté de Bonaventure Lessard et de feu Elisabeth Paré ne fut fait que le 15 octobre 1765 (Crespin). Les meubles contenus en l'inventaire de septembre 1763 montaient à 1 139 livres 13 sols. On a vu que Joseph Lessard en avait, lors de cet inventaire, la moitié en propre, soit 569 livres 16 sols 6 deniers, dont il fallait diminuer six livres pour sa part des frais dudit inventaire, "reste 560 livres 16 sols 6 deniers, de laquelle somme il en revient à ladite communauté la moitié, attendu la donation dudit Joseph Lessard en faveur dudit veuf et de ladite defunte, ce qui fait 280 livres 8 sols 3 deniers, et l'autre moitié appartenant aux héritiers légitimaires dudit defunt qui sont au nombre de neuf, ce qui fait à chacun d'eux la somme de 31 livres 4 sols 6 deniers". La somme de 280 livres 8 sols 3 deniers revenant à la communauté étant jointe à celle de 569 livres 16 sols 6 deniers faisait celle de 850 livres 4 sols 9 deniers dont il fallait diminuer 200 livres pour le préciput dudit veuf et 115 livres de dettes et frais de notaire, de sorte qu'il restait 534 livres 6 sols 6 deniers à partager en deux dont la moitié pour ledit veuf (267 livres 3 sols 3 deniers) et autant pour les mineurs. De la moitié revenant aux mineurs il fallait diminuer 18 livres pour les frais d'enterrement et le service de la defunte, que lesdits mineurs devaient payer n'étant point chargés de communauté. Il leur restait donc 249 livres 3 sols 3 deniers à partager entre neuf, ce qui faisait pour chacun des mineurs 27 livres 7 sols 3 deniers.

Le 27 février 1764 (Crespin), Prisque Lessard et Françoise Allaire sa femme vendaient à Bonaventure Lessard, leur frère et beau-frère, pour 140 livres, les droits qu'ils pouvaient avoir dans les successions de Joseph Lessard et Magdeleine Lavallée (Paquet), leurs père et mère. Le 2 mars 1764 (Hodlesne et Mézière, notaires à Montréal), Etienne Lessard, habitant de Mascouche, vendait à Jacques Talon dit L'Espérance, "commerçant demeurant en la paroisse de Saint-Joachim au gouvernement de Québec", pour 80 livres, les droits qu'il pouvait avoir dans les mêmes successions. Le 17 mars 1764 (Crespin), Jacques Talon revendait ces mêmes droits à Bonaventure Lessard pour 128 livres.

Le 4 mars 1764 (Crespin), Bonaventure Lessard vendait à Claude Chevallier, pour 200 livres un arpent de terre de front enclavé dans la terre de feu Joseph Lessard, borné par devant à la haute marée du fleuve ou à la clôture de la grève et par la profondeur au chemin du Roi, joignant au sud-ouest au restant de la terre du vendeur et au nord-est à un chemin ou allée qui sert de descente à la grève. Le 18 novembre 1769 (Crespin), Claude Chevallier,

aubergiste, et Marianne Laveau son épouse, revendaient cet arpent de terre au curé René Hubert pour 218 livres. Le 7 février 1797 (Crespin), Messire Antoine Robert, supérieur du Séminaire de Québec et exécuteur testamentaire de feu Pierre-René Hubert, curé du Château-Richer, revendait cet arpent à René-Bonaventure Lessard, fils de Bonaventure, pour 750 livres, à condition de n'y construire aucun bâtiment. L'inventaire du curé Hubert avait été fait le 23 janvier 1797 et fut suivi de la vente de ses meubles le 6 février (Crespin).

Le 8 mars 1766 (acte conservé aux Archives de Sainte-Anne - papiers François Boucher, no. 1650), fut passée la convention suivante entre M. Urbain Boiret, supérieur du Séminaire de Québec, et Jean et Bonaventure Lessard, au sujet d'une route pour M. le curé de Sainte-Anne et les pèlerins. "L'An 1766, le 8 mars, Jean Lessard et Bonaventure Lessard sont comparus par devant nous Prêtre Supérieur du Séminaire de Québec soussigné, lesquels nous ayant déclaré qu'il restoit entre les terres des susdits nommés une perche de terre non concédée qui leur avoit été promise verbalement par Monsieur Vallier, Supérieur cy devant dudit Séminaire et dont ils ont joui sans aucun titre jusqu'à ce jour, nous, ayant égard à ladite promesse verbale et à la jouissance desdits Jean Lessard et Etienne (Bonaventure) Lessard, leur avons concédé et concédons par ces présentes ladite perche de terre à prendre du bord du fleuve Saint Laurent allant en profondeur à la lieue et demie, pour en Jouir en propriété, savoir Jean Lessard neuf pieds et Bonaventure Lessard neuf pieds, eux leurs hoirs et ayant causes, à la charge et condition de laisser et entretenir sur ladite perche un chemin depuis la grève jusqu'au chemin de Roi avec les barrières nécessaires pour clore ladite grève, lequel chemin est spécialement réservé pour l'utilité de Mr le Curé desservant la paroisse de Sainte Anne, pour l'utilité de l'église et pour la commodité des pèlerins. Pourront lesdits Jean et Bonaventure Lessard se servir dudit chemin pour leur utilité particulière, ainsi que leurs hoirs et ayant cause à l'exclusion de tout autre habitant qui n'auront aucun droit de passage par ledit chemin, et en outre à la charge et condition de payer par chaque année à Mrs les Ecclesiastiques dudit Séminaire ou leur procureur quatre sols quatre deniers de cens et rentes seigneuriales, avec profit de lots et ventes, saisine et amende, quand le cas y échellera, auxquelles clauses et conditions lesdits concédants se sont volontairement obligés et ont promis de suivre à peine d'être déchus du bénéfice des présentes. Fait et passé à Ste Anne l'an et jour susdit, en présence de Joseph Racine qui a signé avec nous. Joseph Racine, Boiret, ptre sup. Vraie cople faite par Ranvoyzé. N.B. Il paroît que le présent écrit n'a point été fait double."

Le 8 mars 1767 (Crespin), Jean-Baptiste Caron et Geneviève Lessard, sa femme depuis le 14 novembre 1763, vendaient à Bonaventure Lessard, leur père et beau-père, pour 100 livres, seize pieds et demi de terre de front sur lieue et demie de profondeur, enclavés dans la terre dudit Bonaventure Lessard, joignant au sud-ouest à la terre d'Etienne Lessard (terre de la fabrique) et au nord-est à celle de Jean Lessard depuis l'échange fait par ces derniers le 2 août 1756. Cette part de seize pieds appartenait aux vendeurs par la succession de feu Elisabeth Paré.

Le 18 décembre 1769 (Crespin), Bonaventure Lessard obtint du Séminaire de Québec un "titre nouvel" d'après lequel il possédait deux arpents (20 perches) et une demi-perche (celle-ci ayant été concédée par l'acte ci-dessus du 8 mars 1766), joignant en total au sud-ouest à Etienne Lessard et au nord-est à Jean Lessard, "dont il y en a un demi-arpent qui ne va en profondeur que jusqu'à cinq arpents au dessus de la petite rivière (au-dessus de ces cinq arpents ce demi-arpent appartenait à Joseph Racine: voir son titre nouvel de 1769 à



93-5) et le reste à la lieue et demie de profondeur, faisant partie de dix arpents six perches de terre de large concédés quant aux dix arpents à Etienne Lessard par M. Le Tardif le 10 février 1651 et quant aux autres six perches concédées en différents temps par Messieurs les procureurs dudit Séminaire (soit 3 perches le 29 juillet 1698, deux autres le 27 août 1743 et la dernière le 8 mars 1766).

Le titre nouvel rédigé par le notaire Saillant le 24 mars 1765 précise que Bonaventure Lessard possédait "un arpent de terre de front faisant partie de deux arpents à prendre du bord du fleuve de St Laurent à aller en profondeur jusques au chemin de Roy et au dessus du chemin de Roy deux arpents de front sur la profondeur de cinq arpents au-dessus de la petite rivière, et au bout de la profondeur desdits cinq arpents, quinze perches de terre de front sur la continuation de la profondeur d'une lieue et demie" (les cinq autres perches appartenant à Joseph Racine), sur lesquels deux arpents sont construits maison, grange et étable. Il s'y trouvait enclavé "un emplacement où est construite l'église de Sainte Anne, et un circuit de terrain pour aller en procession autour de ladite église, plus un autre emplacement où sont construits le presbytère de Sainte Anne et bâtiments en dépendans et une partie du verger et jardin, l'autre arpent de terre de front à prendre du la clôture de la grève sur la profondeur à aller au dessus du chemin du Roy faisant les deux arpents il l'a vendu à Claude Chevalier... le quatre mars 1764, joignant la totalité de ladite terre par en bas à la terre de Mr le Curé, au sudouest et au nordest à Claude Chevalier et par en haut au nordest à Jean Lessard et au sudouest à Estienne Lessard". Bonaventure Lessard avait aussi neuf pieds faisant moitié de la perche concédée à lui et à Jean Lessard par le supérieur du Séminaire, "cy devant verbalement et ce jour d'huy... par acte sous seing privé". Il avait enfin quatre arpents et demi de terre en superficie enclavés dans la terre de Joseph Racine (fils de Jean), "de deux arpents au dessus de la petite rivière".

Le même jour, 24 mars 1765 (Saillant), Louis Racine, marguillier en charge de la fabrique de Sainte-Anne, déclara que ladite église de Sainte-Anne possédait "huit perches treize pieds de front le long du chemin de Roy sur trois perches quinze pieds de profondeur par la ligne du sudouest et quatre perches seize pieds de profondeur par la ligne nord-est, ayant neuf perches de large à sa profondeur suivant une ancienne muraille au nord de l'église, ledit terrain étant trapèze et de figure irrégulière, plus ladite église possède tout le terrain qui se trouve depuis l'ancien presbytère compris ainsi que celui qui se trouve jusques à ladite église de Sainte Anne avec un circuit suffisant pour faire la procession autour de ladite église, le tout enclavé dans la terre de deux arpents de Bonaventure Lessard, sur lesquels sont construits l'église et le cimetière, et enfin un arpent soixante et treize perches et neuf pieds de terre en superficie, y compris le chemin de Roy, bornés d'un côté à Jean Poulin, par devant au chemin de Roy, d'autre côté et par derrière à la rivière Marsollet" (dans le "superficiels" de Saint-Joachim), acquis le 15 janvier 1720 (Barbe)). Quant aux huit perches treize pieds mentionnés en premier lieu, ils avaient été acquis le 13 novembre 1714 (Verreau), comme on l'a vu à cette date.

Le même jour, 24 mars 1765 (Saillant), le curé Louis-Laurent Parent déclara qu'il appartenait tant à lui qu'à ses successeurs desservant la cure de Sainte-Anne, "un arpent et demi de terre de front à prendre du bord du fleuve de Saint Laurent sur la profondeur à aller à deux perches au dessus du chemin de Roy faisant trois arpents superficiels de terres labourables enclavées dans la terre de deux arpents d'Etienne Lessard (terre de la

fabrique: voir lot 93-2 à la même date), joignant d'un côté au nord-est à Bonaventure Lessard et d'autre côté au sud-ouest audit Estienne Lessard (fils de Prisque), lequel terrain a été réservé pour Messieurs les Curés desservans ladite paroisse de Sainte-Anne par le contrat de vente qui en a été faite par Monsieur de Laval lors évêque de Québec à Urbain Jamineau, par contrat passé devant Me Duquet notaire le dix sept décembre mil six cens soixante six plus quarante trois perches neuf pieds de terre en superficie qui ont été vendus à M. Chabot lors curé de Sainte Anne savoir par Prisque Lessard treize perches neuf pieds en superficie par contrat passé devant Verreau notaire le onze may mil sept cent seize et par Joseph Lessard trente perches en superficie par contrat passé devant Me La Rivière notaire le trente novembre mil sept cent treize (en fait le contrat avec Joseph Lessard a été passé devant Jacob le 15 mars 1712 et le terrain a été mesuré par l'arpenteur Hilaire Bernard de La Rivière le 13, et non le 30, novembre 1713), sur lequel terrain se trouvent construits le presbytère, jardin et verger de M. le Curé desservant ladite paroisse, lesdits quarante trois perches neuf pieds de terre à prendre à deux bornes posées au sud-ouest du presbytère et au nord-est à un chemin de charette qui monte dans la côte, le tout enclavé partie dans la terre de Bonaventure Lessard et partie de Jean Lessard (93-3 et 93-4: voir à 93-4 plus loin le titre nouvel de Jean Lessard où il déclare que sans sa terre sont enclavés en partie le verger et le jardin du curé).

Le 19 juillet 1767 (acte déposé le 2 août au minutier de Crespin), Pierre Chabot vendait à la fabrique de Sainte-Anne, pour 96 livres, les droits qu'il pouvait avoir (ainsi que feu Catherine Chabot sa soeur défunte) dans le terrain ci-dessus décrit que le curé Antoine Chabot, leur oncle, avait acquis "joignant les terrains du presbitère", à condition que le chemin de côte au nord-est du verger sera libre aux héritiers de défunts Joseph et Prisque Lessard, possesseurs de la terre sur laquelle le terrain susdit est situé. Cet achat avait été autorisé par une ordonnance de Mgr Briand, évêque de Québec, en date du 24 juin 1767.

Le 24 octobre 1768 (Crespin), Bonaventure Lessard vendait à la fabrique de Sainte-Anne, à ce présent et acceptant le curé René Hubert et les marguilliers Michel Racine, Joseph Paré et François Giguère, "un espace de terrain qui se trouve borné du côté de nord-est au bout du verger, du côté du sud-ouest à une borne de pierre sous laquelle est enterré trois morceau de terrine, d'autre côté au sud-ouest à une autre borne de pierre sous laquelle est aussi enterré trois morceau de terrine, laquelle borne est planté au coin d'en haut de la clôture du cimetière, par devant au chemin de Roy qui passe devant ladite église, lequel terrain se trouve enclavé savoir entre les dites bornes par en haut et par en bas la maison presbitérale d'un côté, d'autre côté le terrain cy devant appartenant à ladite église". Cette vente, faite pour le prix de 150 livres ou schellings de la province, était aussi faite à la charge par les curés qui desserviront ladite église de clore à leurs frais le terrain ci-dessus vendu, et de faire au sud-ouest du cimetière un chemin de charette pour que ledit vendeur puisse descendre au chemin du Roy, lequel chemin sera fait par les habitants de la paroisse.

Au même contrat fut aussi présent Jean-Baptiste Lessard, habitant dudit lieu, lequel céda à fabrique de Sainte-Anne "un terrain qui se trouve borné par en haut à un tas de trois grosse pierre qui se trouve à huit pieds du côté du nord-est de la clôture du verger et par en bas à la ligne nord-est de l'emplacement cy devant appartenant à Mr Cadet, d'autre côté au sud-ouest au terrain dudit verger, lequel terrain (borné par devant au chemin de Roy), se trouve enclavé entre ledit tas de pierre et ladite clôture et par en bas la ligne nord-est dudit emplacement". Cette cession était faite pour le prix de

cinq livres tournois ou cinq schellings de la province de rente annuelle à déduire de celle de douze livres dont la terre dudit vendeur était chargée envers les curés de Sainte-Anne, en sorte que ledit vendeur ne payera dorénavant que sept livres par année. Cette clause s'explique mal, car Jean Lessard possédait depuis 1756 le lot 93-4 et c'est son ancienne terre (93-2) qui était chargée d'une rente annuelle de 11 livres envers la fabrique de Sainte-Anne (voir l'acte du 17 décembre 1666).

L'achat des terrains de Bonaventure et de Jean Lessard (dans les lots 93-3 et 93-4) avait été autorisé par l'évêque de Québec "dans une lettre missive datée du quinze du courant que sa grandeur a écrite à Mr Duburon prêtre curé de la paroisse du Château Richer, laquelle lettre a été représentée au notaire par ledit Sr Duburon et par lui à l'instant retirée après que lecture en a été faite".

Le premier février 1770 (Creepin), Bonaventure Lessard et Louise Bolduc cédèrent à René Lessard (fils de Bonaventure et d'Elisabeth Paré sa première femme) dix perches et dix pieds de terre de front bornés en partie par devant au fleuve Saint-Laurent et par la profondeur au bout de la lieue et demie, faisant partie d'une terre de plus grande étendue joignant en son total du côté du sud-ouest à la terre d'Etienne Lessard (fils de Prisque: lot 93-2), plus un arpent de front sur quatre et demi de profondeur au-dessus de la petite rivière (soit le futur lot 97 du cadastre de 1879), à cinq arpents au-dessus de la terre de Joseph Racine, avec les bâtiments construits sur lesdites terres, les cédants se réservant l'usufruit des biens ainsi cédés. Cette cession était faite pour le prix de 1 000 livres ou schellings de la province, suivant l'estimation desdits biens. René Lessard devait en payer 500 livres aux enfants de Bonaventure Lessard après le décès desdits cédants, et 490 à Etienne Simard, fils de Louise Bolduc et de feu Etienne Simard son premier mari (terre 103), dont la moitié à sa majorité et l'autre moitié après le décès de Louise Bolduc. René Lessard devait aussi payer à ses frères et soeurs leur part d'inventaire provenant de la succession d'Elisabeth Paré leur mère. Quant à François Caron et Marie Simard, ayant déjà reçu 245 livres 3 sols 3 deniers de la succession de feu Etienne Simard leur père et beau-père, ils étaient dès maintenant mis en possession de deux perches quatre pieds et demi de front dans la terre 103, qui pourraient leur échoir après le décès de Louise Bolduc. On verra à la terre 103 qu'au terrier de 1769 Louise Bolduc en possédait six perches et trois quarts entre François Caron au sud-ouest et Augustin Lacroix au nord-est.

Le 27 octobre 1771 (Creepin), Bonaventure Lessard et Louise Bolduc donnaient encore à René Lessard quatre perches quatre pieds six pouces de terre de front sur lieue et demie de profondeur, joignant au sud-ouest à Etienne Lessard et au nord-est à Joseph Racine, "et un demi arpent de front sur quatre arpents et demi de profondeur situés au-dessus de la petite rivière, à cinq arpents au bout de la terre dudit Joseph Racine". Quant à Louise Bolduc, elle donnait à René Lessard seize pieds de terre de front faisant partie de plus grande étendue qu'elle possédait en propre dans la terre 103, provenant de la communauté qui avait été entre elle et feu Etienne Simard son premier mari. Le donataire devait demeurer avec les donateurs et travailler à leur profit, ceux-ci se réservant l'usufruit des biens donnés, mais s'obligeant de loger et nourrir ledit donataire et sa famille quand il serait marié.

René-Bonaventure Lessard, âgé de 26 ans, passa son contrat de mariage avec Elisabeth Gagnon, âgée de 22 ans, fille de Joseph et de feu Magdeleine Caron (terre 108), le 4 février 1772 (Crespin), et l'épousa le 10 février.

Le 6 janvier 1773 (Crespin), François Racine et Charlotte Lessard sa femme, de Saint-Ferréol, vendaient à René Lessard, leur frère et beau-frère, leurs droits provenant de la succession de feu Elisabeth Paré leur mère, pour le prix de 16 piastres espagnoles, chaque piastre valant six schelings de la province. Le 14 janvier 1775 (Crespin), Joseph Lessard, frère de René, lui vendait aussi ses droits à la succession de leur mère, pour 110 livres.

Le 23 juin 1780 (Crespin), était fait l'inventaire de René Lessard après le décès de sa femme, Elisabeth Gagnon. Il possédait alors trois perches et douze peds de terre de largeur sur lieue et demie de profondeur enclavés dans la terre de son père et provenant en partie d'acquisition de ses frères et soeurs, en partie de ses propres. Il n'est pas question des terres qui lui avaient été données en 1770 et 1771 dont Bonaventure Lessard et Louise Bolduc s'étaient réservé l'usufruit. Il avait aussi deux perches et demie de largeur dans la terre de Joseph Gagnon, son beau-père, provenant des propres de la défunte.

Le premier juillet 1780 (Crespin), Pierre Racine, qui avait acquis la terre de Jean Lessard (93-4) le 19 avril 1771 (Crespin), en revendait la moitié du sud-ouest à René-Bonaventure Lessard, et la moitié du nord-est à Joseph-Toussaint Racine, fils de Joseph (93-5). La terre de Jean Lessard y est décrite comme mesurant deux arpents et une perche ou environ de front bornés en partie au bord du fleuve et en partie à l'emplacement de Claude Caron, et aussi en partie au bout de la lieue et demie. La part acquise par René-Bonaventure Lessard joignait par conséquent à la terre de son père (93-3) et il y avait une maison. La moitié acquise par Joseph-Toussaint Racine joignait la terre de son père (93-5) et il y avait une étable. Quant à la grange, elle devait être en commun aux deux acquéreurs. René-Bonaventure Lessard devait payer à Pierre Racine la somme de 1 275 livres, dont 735 provenaient de la vente qu'il avait faite à son beau-père, Joseph Gagnon, le même jour (Crespin), des parts de terre revenant à ses enfants mineurs nés d'Elisabeth Gagnon, à la suite du décès de celle-ci, et des parts qui leur reviendraient après le décès dudit Joseph Gagnon, de laquelle somme René-Bonaventure Lessard faisait le rempli sur la moitié de la terre de Pierre Racine (voir à la terre 108 l'acte de vente de ces parts de terre).

Le 16 juillet 1780 (Crespin), René-Bonaventure Lessard cédait à Claude Caron un circuit de terre borné par le haut du côté du nord-est au terrain que ledit Caron avait acquis de Pierre Racine le 6 novembre 1778 (voir 93-4), en allant du côté du sud-ouest sur le bord du rocher à la terre dudit cédant et en descendant au terrain du curé, en sorte que le terrain qui se trouvait en-dessous desdites lignes appartiendrait audit Caron. Cette cession était faite à la charge par celui-ci de clore son terrain et que les chemins seraient communs comme ils l'avaient été par le passé.

Le 31 juillet 1781 (Crespin), René-Bonaventure Lessard passait un autre contrat de mariage avec Geneviève Caron, fille de Jean-Baptiste et de Geneviève Giguère (terre 95), qu'il épousa le 21 août.

Le 24 juin 1785 l'arpenteur Ignace Plamondon fils chaîne et borna un terrain de la fabrique, à la requête de Messire Jacques-Joseph de Rome, curé desservant la paroisse de Sainte-Anne, et des marguilliers Ignace-Amable Caron et Louis Noyer Racine. A cette fin il se transporta à la ligne qui sépare au

nord-est la terre de Bonaventure Lessard, à un pied et demi au nord-est de la clôture, et chaîna allant au sud-ouest un arpent et demi de terre de front pour ladite église, au bout duquel il tira une ligne courant au nord-ouest quatre degrés nord (orientation générale des terres de la seigneurie de Beupré), pour servir à séparer ledit arpent et demi de la fabrique, au nord-est, de l'emplacement de la veuve Boyer (Thérèse Lessard, fille de Jean et d'Anne Gagnon), au sud-ouest.

Le même jour l'arpenteur Plamondon chaîna et borna l'emplacement de la veuve d'Etienne Boyer. Etant à la ligne qui sépare au nord-est le terrain de l'église et au nord du chemin du Roi, il chaîna quatre perches et demie de front sur le bord du chemin du Roi et quatre perches de profondeur, formant dix-huit perches en superficie, dans lesquelles lignes il posa des piquets pour marquer cet emplacement de la veuve Boyer, tenant au nord-est au terrain de l'église, au sud-est au chemin royal au sud-ouest et au nord-ouest à Etienne Morel (93-2).

Comme on le voit ces deux terrains de la fabrique et de la veuve Boyer étaient enclavés dans la terre dite de la fabrique (93-2).

Le 17 juin 1785 (Crespin), était fait l'inventaire des biens délaissés par feu Etienne Boyer, décédé "il y a environ dix sept ans". Son emplacement mesurait quatre perches et demie de largeur sur quatre de profondeur, borné au sud par le chemin du Roi, joignant au nord-est au terrain de la fabrique et au sud-ouest à Etienne Morel. Il y avait une maison bâtie en pierre tombant en ruine, de 35 pieds de long sur 22 de large, avec planchers haut et bas, dont une partie était couverte en paille et l'autre en bardeau. Le 10 juillet 1785 (Crespin), la maison et l'emplacement de feu Etienne Boyer étaient vendus aux enchères à Pierre Merclier pour le prix de 600 livres.

Le 28 décembre 1798 et le 29 janvier 1799 (Faribault), eurent lieu deux accords entre René Lessard et plusieurs héritiers de Geneviève Caron sa défunte femme. Le 19 octobre 1799 (Faribault), René-Bonaventure Lessard donnait à Bonaventure Lessard son fils (né d'Elisabeth Gagnon sa première femme, le 3 février 1773), avec le consentement de Bonaventure Lessard son père, trois arpents et neuf perches de terre de front joignant au nord-est à Joseph-Toussaint Racine et au sud-ouest à Etienne Morel, le donateur s'en réservant l'usufruit sa vie durant, avec la maison de pierre dessus construite et tous ses biens meubles. Le donataire devait remplir ponctuellement les charges et conditions mentionnées en l'acte de transport du premier février 1773, envers Bonaventure Lessard son aïeul, loger, nourrir et entretenir ledit donateur son père, et garder avec lui son frère René Lessard jusqu'à son mariage, alors qu'il lui donnera divers animaux et effets et 600 livres pour son droit de légitime en la succession future dudit donateur.

Le 2 novembre 1799 (Faribault), Bonaventure Lessard, donataire en l'acte précédent, fils de René-Bonaventure et d'Elisabeth Gagnon, passait son contrat de mariage avec Julienne Giguère, fille de Jean-Baptiste et de feu Agnès Bélanger, qu'il épousa le 18 novembre suivant. Le 17 février 1802 était déposé au minutier du notaire Faribault un écrit sous seing privé du 9 février 1802 portant conventions de mariage entre René-Bonaventure Lessard, veuf de Geneviève Caron, et Marguerite Landry, de Saint-Joachim, fille de feu Jean et de Catherine Broc.

Le 27 juin 1805 (Faribault), René-Bonaventure Lessard faisait son testament où il précisa que la terre qu'il avait donnée à son fils Bonaventure Lessard, le 19 octobre 1799, ne comprenait que trois arpents et treize pieds

et demi de front, dont deux arpents cinq perches treize pieds et demi sur une lieue et demie de profondeur, et un demi-arpent de front sur la profondeur qu'il y a prenant en devanture depuis le fleuve Saint-Laurent à aller en profondeur jusqu'à un demi-arpent de front appartenant à Joseph-Toussaint Racine, borné par devant au fleuve Saint-Laurent, par derrière au bout de ladite profondeur, joignant du côté nord-est Joseph-Toussaint Racine, et du côté sud-ouest à Etienne Morel, avec une maison en pierre dessus construite, et les autres bâtiments. Il déclara aussi (comme en 1799) posséder un circuit de terre à Sainte-Anne contenant un arpent de front sur quatre arpents et demi de profondeur (lot 97 du cadastre), joignant au nord-est à Julien Mercier et au sud-ouest à Etienne Morel. Il stipula ensuite que Bonaventure Lessard son fils et donataire devait payer à son frère René, outre les 600 livres stipulées en la donation du 19 octobre 1799, 200 livres "par forme de supplément" de légitime dans sa succession.

Le 26 novembre 1808 (Bernier), Bonaventure Lessard, l'aïeul, veuf de Louise Bolduc, faisait son testament en faveur de son fils René (-Bonaventure). Le premier novembre 1808 (Bernier), René Lessard donnait à Bonaventure Lessard son frère, donataire en l'acte du 19 octobre 1799, une quittance de 3 000 livres pour ses droits à la succession de René Lessard et Elisabeth Gagnon, leurs père et mère.

Le 4 juillet 1825 (Ranvoyzé) Bonaventure Lessard et Julienne Giguère faisaient leurs testaments l'un en faveur de l'autre.

Le 24 mars 1826 (Bernier) Bonaventure Lessard donnait au Séminaire de Québec un titre nouvel énumérant les terres qu'il possédait, réparties en six lopins comme suit: (Voir les plans 6 et 7)

- 1) Deux arpents et demi de front du fleuve au chemin du Roi (lot 135 du cadastre), tenant au nord-est partie à Basile Deblois et partie aux représentants de feu Joseph-Toussaint Racine, et au sud-ouest partie au terrain de la fabrique et partie à la veuve Etienne Morel et ses enfants;
- 2) Deux arpents une perche et demie de front sur onze perches de profondeur bornés par le sud au terrain de la fabrique, par le nord au bout de ladite profondeur, tenant au nord-est à Messire François Ranvoyzé, et au sud-ouest à la dite veuve Etienne Morel et ses enfants;
- 3) Trois arpents une perche et demie de front sur 39 arpents de profondeur (partie sud du lot 130) bornés par le sud au second lopin ci-dessus, par le nord au bout desdits 39 arpents de profondeur, tenant au nord-est à Jean-Marie Fortin (lot 114) et au sud-ouest à ladite veuve Etienne Morel et ses enfants (lot 136)
- 4) Vingt-deux perches treize pieds et demi de front (suite du lot 130) bornés par le sud au troisième lopin ci-dessus, par le nord aux terres non concédées, tenant au nord-est audit Jean-Marie Fortin (lot 100) et au sud-ouest à ladite veuve Morel et ses enfants (lot 136)
- 5) Un arpent de front sur quatre et demi de profondeur (lot 97 du cadastre) borné par le sud à Pierre Simard, par le nord encore à Pierre Simard, au nord-est à Julien Mercier et au sud-ouest à ladite veuve Morel et ses enfants;

- 6) Dix-sept pieds de front sur quarante-six de profondeur bornés par le sud, nord et sud-ouest à ladite veuve et ses enfants, et au nord-est au quatrième lopin ci-devant. Ce dernier lot avait été acquis d'Etienne Morel et Angélique Caron sa femme le 24 juillet 1803 (Martineau).

Le 12 février 1829 (Ranvoyzé) Bonaventure Lessard, veuf de Julienne Giguère, passait un autre contrat de mariage avec Marie-Angélique Mercier, fille de Julien et de feu Angélique Racine (terre 94), qu'il épousa le 17 février à Sainte-Anne. Le 21 août 1838 (Ranvoyzé), Bonaventure Lessard et Angélique Mercier falsaient leurs testaments.

Le 16 juillet 1840 l'arpenteur Nicolas Lafrancois se transporta à Sainte-Anne, à la requête du curé Jean-Baptiste-Antoine Ferland et des marguilliers Joseph Paré, Augustin Mercier et Louis Cauchon, pour chaîner et mesurer le terrain de la fabrique de ladite paroisse et en faire le "plan figuratif". Il mesura d'abord le lot situé sur le côté nord du chemin du Roi, sur lequel se trouve érigée l'église, pour en déterminer la superficie, car il était de forme et figure irrégulière, et trouva qu'il contenait deux arpents soixante-et-dix-huit perches et quatre-vingt-huit pieds en superficie, borné par devant du côté sud-est audit chemin du Roi, et par derrière du côté nord-ouest partie à la route qui conduit aux concessions des Sept Crans, partie à Bonaventure Lessard et partie à la veuve d'Etienne Morel, d'un côté au nord-est partie à Etienne Guilmond et partie à ladite route, et d'autre côté au sud-ouest partie à la susdite veuve et partie à Olivier Cauchon, ledit lot faisant partie de la terre dudit Bonaventure Lessard et partie de celle de ladite veuve. L'arpenteur se transporta ensuite sur le lot situé du côté sud du chemin du Roi, "occupé comme prairie", et après l'avoir mesuré "sur toute face", le trouva de quinze perches de front sur quinze perches de profondeur, borné par devant du côté nord-ouest audit chemin du Roi et par derrière et du côté du sud-ouest à ladite veuve d'Etienne Morel et du côté nord-est audit Bonaventure Lessard, ledit lot faisant partie de la terre de ladite veuve Morel.

Le 9 décembre 1852 l'arpenteur Nicolas Lafrancois fut de nouvel appelé par les marguilliers de Sainte-Anne et par Olivier Cauchon, cette fois pour modifier les limites du terrain dudit Olivier Cauchon et du terrain de la fabrique, au nord du chemin du Roi, les requérants ne reconnaissant plus les lignes et le bornage effectués selon le procès verbal de l'arpenteur Louis Quentin, fait le 16 avril 1716 suite à l'accord du 15 mars 1712 entre le curé Antoine Chabot et Joseph Lessard.

Au cadastre abrégé de la seigneurie de Beaupré, établi en 1859 d'après le terrier de 1850-1858 au Séminaire de Québec (S-187), la terre de Bonaventure Lessard était décrite comme suit:

- 1- Trois arpents et deux perches de front sur trente arpents de profondeur, de là vingt-trois perches et demie sur 84.9 arpents, correspondant au lot 130 du cadastre de 1879:
- 2- deux arpents cinq perches treize pieds de front sur 9.3 arpents de profondeur, de là trois arpents et six pieds de front sur treize perches de profondeur du chemin royal à la basse marée. Ce lot correspond aux lots cadastraux 133 et 135 décrits comme suit au livre de renvoi:  
  
lot 133: 18 perches et demie de front sur 13 perches de profondeur de la haute mer au chemin royal, au sud du lot 130;

lot 135: 26 perches 7 pieds de front sur neuf arpents et demi de profondeur de la basse à la haute mer. Ce lot est, avec le lot 134 de Magloire Fortin ( 4 per. 11 pieds), la continuation du lot 130 jusqu'à la basse mer.

Le 10 mars 1864 (Lavole), Marie Angélique Mercier, veuve de Bonaventure Lessard, fit son testament par lequel elle légua tous les biens meubles et immeubles qu'elle posséderait à son décès à Joseph Boucher, un de ses cousins demeurant avec elle (fils de Joseph et de Monique Mercier) pour le récompenser de ses bons soins et services. Le 3 mai 1872 (A.N. Vézina), elle donna à la fabrique de Sainte-Anne le terrain occupé par la basilique actuelle et ses dépendances au sud du chemin royal, soit vingt-trois perches de front sur dix-sept et un tiers de profondeur, que Joseph Boucher agrandira le 1er septembre 1879 en donnant à la fabrique 210 pieds sur 95 (correspondant à l'espace entre les transepts de la basilique et le monastère des Rédemptoristes, d'après le P. Charles-Eugène Marquis). Pour sa part Joseph Gravel (voir 93-2, le 22 septembre 1869), avait donné ce qui lui restait de prairie en face de l'église.

Le terrain occupé par la basilique et ses dépendances, au sud du chemin royal, porte le numéro cadastral 132, mesurant en superficie 3 arpents 17 perches 276 pieds, de la haute mer au chemin royal, borné au nord-est par le lot 133 de Joseph Boucher décrit ci-dessus. Au nord du chemin royal la fabrique possède le lot cadastral 131 mesurant, d'après les terriers du Séminaire, quinze perches six pieds de front sur neuf arpents et deux perches de profondeur dans la ligne sud-ouest et sur neuf arpents trois perches dans la ligne nord-est où il est borné par la route de la concession ou des Sept-Crans (chemin dans le coteau) et par les lots 122 et 123. Au sud-ouest le lot 131 est borné par le lot 136 de Théophile Caron et ses successeurs (voir 93-2) et par le lot 137 de la veuve Olivier Cauchon au nord du chemin royal, tandis qu'au nord il est borné partie par ledit lot 136 et par le lot 130 de Joseph Boucher décrit plus haut. (Voir plan 7)

Au nord-est du lot 131 et de la route de la concession les Soeurs de la Charité possédaient dans le coteau un lot (no 115 du cadastre) mesurant 3 arpents 89 perches 167 pieds en superficie, borné au nord par le lot 114 de Magloire Fortin (voir 93-5) et à l'ouest par le lot 130 de Joseph Boucher. Ce lot 115 appartient maintenant aux Soeurs Franciscaines, de même que le lot 123 qui appartenait auparavant aux Soeurs de la Charité, qui l'avaient acquis de la fille du notaire Louis Ranvozé, Vénérande, veuve du notaire Louis-Zéphirin Rousseau.

Quant au lot 130 de Marie Mercier puis de Joseph Boucher, il était borné, depuis le lot 131 de la fabrique et le lot 115 des Soeurs de la Charité, jusqu'au bout de la lieue et demie, du côté du sud-ouest par le lot 136 que la veuve Vincent Cloutier avait acquis de Théophile Caron en 1860 et revendu à Olivier Gravel en 1881 (voir la fin de la terre 93-2), et au nord-est par la route de la concession qui sépare le lot 130 des lots 114 (jusqu'au trait carré) et 100 (depuis ledit trait carré jusqu'au second rang) de Magloire Fortin (terre 93-5 qui suit).

Le 30 janvier 1874 la veuve de Bonaventure Lessard, Marie (Angélique) Mercier, obtint du Séminaire de Québec un certificat de rachat du capital des cens et rentes seigneuriales sur les lots décrits au cadastre. Après son décès Joseph Boucher hérita de ses biens en vertu du testament qu'elle avait fait en 1864, puis, le 28 mai 1879 (Vézina), il fit lui-même son testament en faveur de sa femme, Anastasie Huot, fille de Jean et d'Adélaïde Racine, qu'il



avait épousée à Sainte-Anne le 25 février 1862. Le 26 octobre 1879 (Vézina), Joseph Boucher vendit à Joseph Veau dit Silvain (voir 93-5) le lot 97 du cadastre (voir l'item 5 du titre nouvel du 24 mars 1826), pour 150 livres.

On a vu plus haut que le premier septembre 1879 (A.-M. Vézina), Joseph Boucher donna à la Congrégation du Très Saint Rédempteur une partie du lot 135, mesurant 210 pieds de front sur 95 de profondeur. Ce lopin de terre formait "tout le terrain compris entre le prolongement est de la ligne de séparation entre le terrain de la fabrique de Sainte-Anne et celui du donateur jusqu'à son intersection avec le prolongement sud de la ligne de séparation entre le terrain de la fabrique et celui du donateur". Il était borné au nord et au sud-ouest par le terrain de la fabrique, au sud et au nord-est par le donateur.

Le 21 décembre 1880 (Jean-Alfred Charlebois), L'Oeuvre et Fabrique de la Paroisse de Ste-Anne de Beupré donna à la Corporation de la Congrégation du Très Saint Rédempteur à Sainte-Anne de Beupré, incorporée par la loi 43-44 Victoria, chapitre 73, un lopin de terre faisant partie des lots 132 et 135, de forme irrégulière, "comprenant 163 pieds de front sur le chemin royal sur une profondeur de 150 pieds dans la ligne ouest, au bout de laquelle profondeur le front se prolonge vers l'ouest parallèlement au chemin royal sur une distance de 31 pieds, de là la nouvelle profondeur est de 120 pieds, de sorte que la profondeur se trouve être en total dans la ligne nord-est de 270 pieds et le front en total au sud se trouve de 184 pieds, formant une superficie totale d'environ 47 730 pieds, borné ledit emplacement en front au nord audit chemin royal, en arrière au sud et du côté nord-est à Joseph Boucher et du côté du sud-ouest au reste de la propriété appartenant à ladite Oeuvre et Fabrique, avec l'ancien presbytère, hangard et glacière dessus construits, la nouvelle bâtisse construite aux frais et deniers de ladite Congrégation du Très Saint Rédempteur devant servir de couvent pour les Pères Rédemptoristes". Cette donation était faite à la charge par la Congrégation de desservir la paroisse de Sainte-Anne et d'entretenir les bâtisses construites sur l'immeuble donné, et si ladite Congrégation quittait la paroisse ledit terrain retournera à la fabrique. À ce contrat est intervenu Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec, qui l'a approuvé et ratifié. Il est à noter que l'ancien presbytère mentionné au contrat a été incendié en 1891.

Le 17 août 1883 (Vézina), Joseph Boucher et Anastasie Huot sa femme vendirent à la Congrégation du T.S. Rédempteur, pour \$1 000, un lopin de terre d'environ 82 pieds de front sur la profondeur depuis le chemin royal au nord à aller au sud jusqu'à la clôture de la grève, de là le front est d'environ un arpent et demi à gagner vers le sud jusqu'à la basse marée du fleuve, borné au sud-ouest par la fabrique et Olivier Gravel, au nord-est par les vendeurs ou à partir du coin nord-est d'un pont qui traverse le chemin en ligne droite prolongée vers le fleuve parallèlement à la ligne nord-est d'Olivier Gravel. C'est la partie sud-ouest des lots 133 et 135.

Le 19 novembre 1883 (Vézina), Joseph Boucher et Anastasie Huot vendirent encore à la Congrégation du T.S. Rédempteur, pour \$200, un lopin de terre de forme irrégulière, comprenant environ un arpent et demi en superficie, borné au sud-ouest et au nord par la route des Sept Crans, et au nord-est par les Soeurs de la Charité, étant la partie sud et est du lot 130, appartenant aux vendeurs par le testament de Marie (Angélique) Mercier, veuve de Bonaventure Lessard, le 10 mars 1864.

Joseph Boucher décéda le 24 décembre 1883. Par son testament du 28 mai 1879 (Vézina), il légua tous ses biens à son épouse, Anastasie Huot, soit les lots 39, partie 130, partie 133 et partie 135. Le lot 39 était un "fonds" de la haute marée au chemin royal, faisant partie de la terre no 101. Anastasie Huot se remaria le 2 septembre 1884 avec François Racine, fils de Michel et d'Archange Goulet.

Le 29 septembre 1889 (Vézina), Anastasie Huot, épouse séparée de biens de François Racine, acquit de Miville Fortin le lot 134, de quatre perches douze pieds de front sur dix arpents de profondeur depuis la basse marée, moins le terrain du chemin de fer, pour \$120 (sur ce lot voir la section 93-5).

Le 3 novembre 1890 (Vézina), Anastasie Huot vendit à la Congrégation du T.S. Rédempteur, pour \$4 600, un lopin de terre au sud du chemin municipal et comprenant environ 150 pieds de front sur la profondeur qu'il y a depuis le chemin royal au nord à aller au sud à la basse marée, joignant au sud-ouest et au nord-est à l'acquéreur, étant parties des lots 133, 134 et 135, moins le terrain du chemin de fer. La vendeuse se réservait 24 pieds de front sur toute la profondeur dudit lopin, à prendre du côté du sud-ouest, avec explication cependant que le terrain ainsi réservé sera de 70 pieds de front à partir de la plus basse marée à gagner le nord jusqu'à l'endroit appelé "sur la butte ou près des joncs", mais avec droit de passage par l'acquéreur sur ledit terrain réservé, sur la partie comprise entre le chemin municipal au nord et le chemin de fer au sud, lequel passage sera de huit pieds.

Le 19 juin 1891 (Vézina), Anastasie Huot vendit encore à la Congrégation du T.S. Rédempteur, pour \$2 000, un lopin de terre au sud du chemin royal, d'environ 24 pieds de front sur la profondeur qu'il y a depuis le chemin royal au nord à aller au sud au fleuve à basse marée, avec explication que le front est de 70 pieds à partir de la plus basse marée du fleuve à aller vers le nord jusqu'à l'endroit appelé les buttes ou près des joncs, joignant le tout des côtés sud-ouest et nord-est audit acquéreur, faisant partie des lots 133 et 135, moins la partie vendue au chemin de fer.

Le 4 février 1898 (Vézina), Anastasie Huot, alors veuve de François Racine, donna à la Congrégation du T.S. Rédempteur, un lopin de terre de forme irrégulière à peu près triangulaire, comprenant environ cinq arpents en superficie, borné au sud par le terrain de l'ancien cimetière et de l'ancienne église où se trouve actuellement l'église commémorative ou Chapelle du Nord (sur le lot 131), au nord-est par le verger des Pères et la route des Sept Crans, au sud-ouest par le cimetière actuel et le terrain de Joseph Gravel, au nord par la clôture au sud du chemin d'hiver de la donatrice, ledit lopin de terre étant la partie sud du lot 130, à charge par le donataire de faire chanter un nombre déterminé de messes pour la donatrice et et son fils Alphonse après leur décès et pour François Racine et Joseph Boucher ses deux époux.

Anastasie Huot décéda le premier juillet 1898. Par son testament du 10 février 1898 (Vézina), elle légua à son fils mineur Alphonse Boucher le lot 39 dont il a été question précédemment, mesurant un arpent de front sur 5 arpents une perche de profondeur, le lot 43, mesurant deux perches seize pieds de front sur 12.8 arpents de profondeur de la basse marée au chemin (ce lot appartenait en 1879 à la veuve Olivier Cauchon: voir terre no 100), enfin le lot 130 moins la partie appartenant à la Congrégation du T.S. Rédempteur. Alphonse Boucher épousa Eveline Paré, fille de Napoléon et d'Eléonore Blouin, le 13 janvier 1903, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 11 janvier (Vézina).

Le 19 juillet 1906 (Cyrille Tessier), la Congrégation du T.S. Rédempteur céda à l'Ordre du T.S. Rédempteur, un terrain évalué à \$1 000 à l'endroit appelé "Mont St-Gérard", de forme à peu près triangulaire délimitée comme suit: "au sud par le cimetière de Sainte-Anne et par une ligne à peu près droite et qui serait le prolongement de celle qui sert de limite audit cimetière jusqu'à l'intersection de la route des Sept Crans, au sud-ouest par la cavée qui se trouve à cet endroit, au nord partie par un chemin semi-public appelé chemin de la cote et partie par la route des Sept Crans", faisant partie des lots 130 et 136, ledit terrain ayant été acquis le 4 février 1898 d'Anastasia Huot, pour la partie du lot 130, et le 18 février 1904 (Vézina) d'Odilon Gravel pour la partie du lot 136. Ledit lopin ne devait être utilisé que pour les besoins de l'Ordre des religieuses fondé par St-Alphonse de Liguori (Rédemptoristes). Le terrain vendu par Odilon Gravel (voir plus haut la section 93-2, lot 136 du cadastre, à la date du 18 février 1904), était situé "à quelque distance au nord du chemin municipal, mesurant environ 130 pieds de front sur la profondeur qu'il y a depuis le terrain de ladite Congrégation au sud, à aller au nord à une route servant de sortie au vendeur ou chemin de cote", borné au sud-ouest par la cavée qui s'y trouve et au nord-est par le terrain de ladite Congrégation, faisant partie du lot 136. Le prix de vente était de \$450. Le même jour, 19 juillet 1906 (C. Tessier), la Congrégation du T.S. Rédempteur céda à "L'Ordre du T.S. Rédempteur à Ste-Anne de Beaupré" les terrains ci-dessus acquis d'Anastasia Huot et Odilon Gravel.

Le 2 mai 1922 (J.-B. Beauregard), Alphonse Boucher vendit à l'Ordre du T.S. Rédempteur pour \$450, une partie du lot 130 bornée au nord par le vendeur, au sud par un chemin de passage séparant le terrain vendu de celui appartenant à l'acquéreur, au sud-ouest par Odilon Gravel et au nord-est par la route des Sept Crans et le vendeur. Cette vente était faite "avec servitude perpétuelle de non bâtir sur le terrain vendu et sur celui restant au vendeur au nord de celui sus-vendu et situé entre ce dernier, le chemin passant au sommet de la cote et le coin est de la maison actuelle du vendeur".

Le 29 juin 1961 (J.-B. Beauregard), Alphonse Boucher, cultivateur, vendit à son fils François ce qui lui restait du lot 130, avec la maison, grange et autres bâtisses, instruments aratoires, animaux etc., moins les emplacements vendus, dont une pointe dans la cote, appartenant à Philippe Gravel depuis 1945, pour le prix de \$12 000. François Boucher épousa Juliette-Yvonne Crépeault à St-Tite le 21 octobre 1936.

Le 31 mai 1975 (Gérard Beauregard), François Boucher (351-353 Côte Ste-Anne), vendit à René Amyot, avocat (523 Côte Ste-Anne), pour \$90 500,

1) la partie nord du lot 130, bornée au nord par le trait carré du premier rang, au sud par la Côte des Sept Crans et la Côte Gravel, au sud-ouest par le lot 136 de Toussaint Gravel et au nord-est par les lots 100 et 114 d'Aimé Fortin, moins trois emplacements déjà vendus, avec la maison grange et dépendances, roulant et animaux; 2) une lisière sans numéro cadastral connue comme étant l'ancien chemin des Sept Crans, de la route publique (Côte Ste-Anne ou boulevard des Cultivateurs) au sud, au chemin d'Auteuil au nord. Le vendeur se réservait un terrain entre la Côte Ste-Anne (chemin public) et les Côtes Gravel et des Sept Crans, qui sera le lot 130-6, libre de toutes constructions ou obstructions à la vue des maisons situées au nord de la rue.

Le 25 mars 1976 (Gérard Beauregard), René Amyot vendit à Ferme Charlevoix Inc., 55 1/2 rue d'Auteuil, Québec, la terre acquise de François Boucher, avec la maison, bâtiments et roulant, pour le même prix de \$90 500.

LOT 93-4  
LA TERRE DE JEAN LESSARD DEPUIS 1760

On a vu précédemment que le 2 août 1756 Jean Lessard acquit le lot 93-4 en échange du lot 93-2 qu'il possédait jusqu'alors. Le lot 93-4 mesurait deux arpents de front depuis le fleuve jusqu'à cinq arpents au-dessus de la petite rivière, et de là quinze perches de front jusqu'à la fin de la lieue et demie. Il joignait au sud-ouest à la terre de Bonaventure Lessard (93-3) et au nord-est à celle de Joseph Racine, fils de Jean (93-5).

Le 5 septembre 1762 (Crespin), Jean-Baptiste Lessard, âgé de 23 ans, fils de Jean et d'Anne Gagnon, passait son contrat de mariage avec Dorothee Giguère, aussi âgée de 23 ans, fille de Chrétien Giguère et de Dorothee Racine (94), qu'il épousa le 20 septembre à Sainte-Anne. En faveur de ce mariage Jean Lessard et Anne Gagnon donnèrent à leur fils la moitié de leur terre, soit un arpent de front du fleuve jusqu'à cinq arpents au-dessus de la petite rivière et sept perches et demie de front au-dessus de ces cinq arpents. Ils réservaient l'autre moitié de leur terre pour la légitime de leurs autres enfants. Le donataire devait travailler au profit des donateurs qui se réservaient l'usufruit de la moitié qu'ils lui donnaient, à charge de le loger, nourrir et entretenir, ainsi que sa femme et ses enfants. Comme la maison et les bâtiments n'avaient pas encore été entièrement reconstruits depuis l'incendie général de la côte de Beaupré en 1759, ils furent estimés comme suit: une petite maison de seize pieds en carré de pièces sur pièces couverte en planches, à 50 livres; une grange de 20 pieds en carré en charpente close en éclats et couverte en paille, 50 livres; une vieille étable "construite de sapin rond", couverte en paille, 12 livres; une vieille mesure de pierre tombant en ruine (maison incendiée en 1759), 20 livres, le tout montant à 132 livres, dont le donataire devait payer la moitié à ses frères et soeurs après le décès des donateurs.

Le 19 janvier 1762 (Crespin), Jean Lessard et Anne Gagnon avaient pris à bail, pour six ans commençant le premier avril, la terre 105 appartenant à Jacques Talon, négociant. Ce bail fut renouvelé pour neuf ans le 3 avril 1767 (Crespin), mais il fut abandonné à l'automne de 1769. En effet, le 16 novembre 1769 (Crespin), Jacques Talon donna une quittance à Jean Lessard, "cy devant son fermier", et le premier octobre il avait affermé sa terre à Jean Bolduc pour cinq ans. On verra plus loin que Jean Lessard prit alors à bail une des fermes du Séminaire à Saint-Joachim et que le 19 avril 1771 il acquit une terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur à Saint-Ferréol qu'il donna à son fils Antoine le 12 juin 1772 (Crespin).

Le 9 septembre 1764 (Crespin), Jean Lessard et Anne Gagnon, considérant que leur terre était de peu de revenu, qu'elle était chargée d'une rente annuelle de 12 livres envers les curés de la paroisse de Sainte-Anne (en fait aucun titre ne mentionne une redevance sur le lot 93-4), qu'il s'y trouvait enclavé un emplacement appartenant à Claude Caron (dont il sera question plus loin), où étaient construites une maison et une étable, et que la moitié de leur terre réservée pour la légitime de leurs autres enfants, une fois divisée en plusieurs parts, ne permettrait pas à Jean-Baptiste d'y vivre et y faire subsister une famille, jugèrent à propos de faire à leurdit fils une vente en forme de cette autre moitié de leur terre, qui fut évaluée par des arbitres à 900 livres. En conséquence cette moitié de la terre lui fut vendue à ce prix, à charge de payer ladite rente de 12 livres aux curés de Sainte-Anne en plus des rentes seigneuriales dues au domaine de Beaupré (Séminaire de Québec). Jean-Baptiste Lessard devait payer le prix d'achat de

900 livres à ses frères et soeurs, pour leur légitime, après le décès des vendeurs, qui se réservaient toutefois l'usufruit de leur terre jusqu'à leur décès.

Le 11 octobre 1764 (Crespin), Etienne Lessard et Marie-Joséphé Dupont son épouse promettaient à Jean Lessard et Anne Gagnon, leurs père et beau-père, mère et belle-mère, de les loger, nourrir et entretenir jusqu'à leur décès, au cas qu'ils ne pussent demeurer avec leur fils Jean-Baptiste, en fournissant audit Etienne Lessard et à sa femme la rente entière que ledit Jean-Baptiste Lessard était obligé de leur livrer chaque année.

Le 26 mars 1765 (Salliant), dans son titre nouvel donné au Séminaire de Québec, Jean Lessard déclara être le détenteur et propriétaire de deux arpents de terre de front depuis le fleuve jusqu'à cinq arpents au-dessus de la petite rivière et au delà de quinze perches de front sur la continuation de la profondeur d'une lieue et demie (les cinq autres perches appartenaient à Joseph Racine: voir son titre nouvel de 1769 à 93-5, plus loin), joignant par en bas d'un côté au nord-est à Joseph Racine et au sud-ouest à une perche de terre qui sépare son terrain d'avec celui de Bonaventure Lessard, réservée par le Séminaire pour servir de chemin pour l'utilité de l'église de Sainte-Anne, des pèlerins, de M. le Curé et desdits Jean et Bonaventure Lessard, laquelle perche de terre a été concédée verbalement auxdits Jean et Bonaventure Lessard et aujourd'hui concédée par M. le supérieur du Séminaire par acte sous seing privé, savoir neuf pieds audit Jean Lessard attenant son terrain et neuf pieds audit Bonaventure aussi attenant le terrain de Claude Chevalier par en bas, sur la profondeur d'une lieue et demie (un titre notarié de cette perche de terre sera donné le 8 mars 1766); et par en haut au nord-est à Joseph Racine et au sud-ouest à ladite perche de terre, dans lesquels deux arpents de front est enclavée une partie du verger et du jardin du curé de Sainte-Anne. Dans cette terre étaient aussi enclavées vingt perches de terre en superficie appartenant à Claude Caron au-dessus du chemin du Roi, et vingt-quatre pieds en carré superficiels appartenant à François Carré, aussi au-dessus du chemin.

Le 20 septembre 1769 (Crespin), Jean Lessard, capitaine de milice, et Anne Gagnon sa femme, prenaient à bail du Séminaire de Québec, pour cinq ans commençant en ce jour, "un terrain scie et scitué en la paroisse de Saint Joachim nommé la ferme de la Marsolet appartenant audit Séminaire, borné par devant au fleuve de St Laurent et par la profondeur au chemin de Roy, joignant du côté du sud ouest à la rivière Marsolet et du côté du nord est à Julien Fortin (terre 139), ainsi que les bâtiments (et) maison qui s'y trouvent construits", aux charges et conditions énumérées au contrat. D'après son titre nouvel du 18 décembre 1769, Jean Lessard avait vingt perches et demie (en fait 2 arpents) de front sur lieue et demie de profondeur, excepté un demi-arpent qui n'allait en profondeur que jusqu'à cinq arpents au-dessus de la petite rivière (au-dessus de ces cinq arpents ce demi-arpent appartenait à Joseph Racine (93-5).

Le 2 avril 1770 (Crespin), eut lieu un accord entre Jean Lessard et son fils Jean-Baptiste concernant la donation du 5 septembre 1762 et la vente du 9 septembre 1764 qu'ils convinrent d'annuler comme non faits. Pour dédommager son fils et sa femme des peines et soins qu'ils ont pris à faire valoir les biens mentionnés auxdits actes, et de ce qu'ils ont donné de rente annuelle audit Jean Lessard et à Anne Gagnon sa femme, ceux-ci s'engageaient à payer leurs dettes jusqu'à ce jour et leur cédaient une perche de terre de front sur la profondeur qui se trouve bornée du côté du sud par devant à la borne sud-ouest du terrain et emplacement de Claude Caron, et par profondeur à la borne dudit emplacement du côté du nord-ouest, c'est-à-dire par devant

au-dessus du chemin de Roy, et par la profondeur à la profondeur dudit emplacement, joignant au nord-est audit emplacement et au sud-ouest au restant de la terre dudit Jean Lessard, et en outre tous les meubles, ustensiles de ménage, d'agriculture et animaux qui se trouvaient appartenir actuellement auxdites parties.

Le 14 avril 1770, par un billet sous seing privé déposé au minutier de Crespin le 26 juin 1770, J.-B. Lessard céda à Claude Caron cette perche de terre qui devait "suivre le rumb de vent des lignes depuis le chemin de Roy au sentier.

Le 19 avril 1771 Jean Lessard et Anne Gagnon, demeurant en la ferme de la Marsolet, cédèrent leur terre de Sainte-Anne à Pierre Racine qui leur donnait en échange une terre de trois arpents de front sur quarante de profondeur qu'il possédait dans la côte de Saint-Ferréol entre celle de François Racine et celle de Jean Paré. La terre de Jean Lessard (93-4) y est décrite comme contenant un arpent de front du fleuve jusqu'au chemin du Roi joignant du sud-ouest à la prairie de Monsieur Hubert, curé de Sainte-Anne, et du côté du nord-est à la prairie de Claude Caron, et au-dessus du chemin du Roi jusqu'au haut du petit sentier qui se trouve dans le montant de la côte, où se trouve borné l'emplacement et terrain dudit Caron, le restant de la terre dudit Lessard joignant au sud-ouest le terrain du curé et au nord-est celui de Claude Caron. Au-dessus dudit sentier la terre de Jean Lessard avait deux arpents et une demi-perche de largeur, jusqu'à cinq arpents au-dessus de la petite rivière, et de là quinze perches et demie sur le reste de la profondeur d'une lieue et demie, joignant au sud-ouest à la terre de Bonaventure Lessard (93-3) et au nord-est à celle de Joseph Racine (93-5).

Pierre Racine, fils de François et de Marie Gagnon avait épousé Marguerite Lacroix, fille d'Augustin et de Marie-Anne Gagnon (terre 109), le 12 février 1770 à Sainte-Anne. Le premier juillet 1780 (Crespin), il vendait la moitié sud-ouest de sa terre à René-Bonaventure Lessard, ladite moitié joignant au sud-ouest à la terre de Bonaventure Lessard, père dudit acquéreur (93-3), et la moitié nord-est à Joseph-Toussaint Racine, joignant au nord-est à la terre de Joseph Racine, père dudit acquéreur (93-5). Cette vente était faite pour le prix de 2 550 livres payables moitié par chacun des deux acquéreurs, qui devaient payer désormais les cens et rentes dus au Séminaire pour le lot 93-4, sans qu'il soit fait mention de la rente annuelle de 12 livres payable aux curés de Sainte-Anne et qui n'était fondée sur aucun titre.

L'histoire du lot 93-4 se confond par la suite avec celle des lots 93-3 et 93-5 qui deviendront aussi la propriété de René-Bonaventure Lessard et de Joseph-Toussaint Racine respectivement, lesquels succéderont à Bonaventure Lessard et à Joseph Racine leurs pères.

#### L'emplacement de Claude Caron

Le 24 septembre 1763 (Crespin), Pierre Mercier, habitant de Sainte-Anne, vendait à Claude Caron, pour 600 livres, une maison de pièces sur pièces de 22 pieds de large sur 18 de long construite sur la terre de Jean Lessard sur le bord du chemin du Roi, ayant appartenu ci-devant à Augustin Morand et Marie-Anne Lessard sa femme, fille dudit Jean, qui l'avaient eue en avancement d'hoirie. Pierre Mercier avait acquis cette maison, avec son emplacement, "par crieé et adjudication à la requête dudit Jean Lessard et André Poulin comme ayant répondu pour ledit Morand envers Mr Fremon marchand de Québec, créancier dudit Moran", le 13 septembre 1761. Claude Caron était le fils de Claude et de Marthe Gaulin (terre 95). Le premier octobre 1742 il

avait épousé Magdeleine Racine, fille de Jean et de Magdeleine Bouchard d'Orval (terre 83).

Le 27 septembre 1763 (Crespin), Claude Caron louait à Claude Chevalier, cabaretier à Sainte-Anne, pour neuf ans, "un emplacement contenant trois perches de terre de large sur quatre perches de terre de hauteur scis à Sainte-Anne, enclavé dans la terre du Sieur Jean Lessard sur le bord du chemin de Roy, sur lequel emplacement se trouve construite une petite maison de pièces sur pièces couverte en bardos de vingt deux pieds ou environ de large sur dix huit pieds ou environ de long, garnie d'un châssis garni de vitres, planché haut et bas", pour le prix de 120 livres par année.

Le 9 septembre 1764 (Crespin), Jean-Baptiste Lessard, à qui son père avait vendu la moitié de sa terre le même jour (voir plus haut à la même date), et Dorothee Giguère sa femme vendaient à Claude Caron, pour 100 livres, un espace de terrain contenant sept perches trois pieds et demi de terre de front sur le bord du chemin du Roi et par la profondeur neuf perches de haut, c'est-à-dire que ledit terrain aboutirait à trois pieds au-dessous du sentier qui se trouve dans la côte, derrière la maison dudit acquéreur, où il n'aurait plus que quatre perches et treize pieds. Ce terrain était borné du côté du nord-est à la terre de Joseph Racine (93-5) et du côté du sud-ouest par en bas au bout desdites sept perches trois pieds et demi et par en haut au-dessous dudit coteau. Dans cet espace de terrain étaient compris la maison et l'emplacement dudit acquéreur.

Le 14 avril 1770, par un billet sous seing privé déposé au minutier du notaire Crespin le 26 juin 1770, Jean-Baptiste Lessard céda à Claude Caron la perche de terre de front dont les tenants et aboutissants sont décrits à l'acte du 2 avril 1770 dont il a été question plus haut, ladite perche devant "suivre le rumb de vent des lignes depuis le chemin de Roy au sentier". Claude Caron déposa en même temps un autre billet du 21 juin 1770 par lequel Jean Caron (père) vendait audit Claude un arpent de terre joignant la maison de ce dernier, depuis la basse marée du fleuve jusqu'au chemin du Roi, et lui fournissait le reste de son arpent en droite ligne jusqu'au haut du sentier, pour le prix de 160 livres.

Le 24 août 1771 (Crespin), Pierre Racine et Claude Caron, pour obvier à toute difficulté au sujet de l'emplacement de ce dernier, enclavé dans la terre dudit Racine, convinrent que cet emplacement aurait un arpent de largeur depuis le bord du fleuve jusqu'au-dessus du petit sentier dans la côte, au-dessus du chemin du Roi, où ils plantèrent deux piquets de cèdre à environ un demi-pied au-dessus dudit sentier pour servir de borne stable entre eux, sur lequel dit arpent se trouvait construites une maison et une étable appartenant audit Caron. Cet arpent était borné au nord-est à la terre de Joseph Racine (93-5) et au sud-ouest à celle de Pierre Racine. Pour ce qui regarde le chemin de la côte réservé pour descendre au chemin du Roi, il devait être toujours libre, sans être barré d'aucune clôture ni barrière.

Le 3 octobre 1775 (Crespin), Pierre Racine vendait à Claude Caron, pour 100 livres, un espace de terrain borné par devant du côté du sud au chemin de descente qui prend au jardin du curé en allant au chemin du Roi, et aussi par devant du côté du sud à l'emplacement dudit acquéreur, et par la profondeur en allant à vingt pieds du côté du nord au-dessus d'un gros hêtre et poursuivant en allant au sud-ouest vers le jardin du curé à une taie de cenelliers qui se trouve à environ six perches au-dessus dudit chemin de descente, ce terrain appartenant au vendeur par échange avec Jean Lessard (le 19 avril 1771). Claude Caron devait faire à

ses frais la clôture du bas du chemin de descente et ne devait pas détourner le ruisseau qui se trouvait contre le jardin du curé.

Le 6 novembre 1778 (Crespin), Pierre Racine et Marguerite Lacroix son épouse vendaient en outre à Claude Caron un espace de terrain borné par en bas du côté du sud-ouest à environ trente pieds de la clôture de ligne dudit acquéreur et du jardin de M. le curé, où se trouve dans ledit jardin, à trente pieds de la clôture nord-est, un gros pommier, et par la profondeur allant vers le nord à un piquet qui servira de borne, lequel piquet se trouve planté au bord du deuxième coteau, et en poursuivant le long dudit coteau à une taille de cenelliers en allant au nord-est, et en descendant carrément jusqu'à l'emplacement dudit acquéreur, c'est-à-dire que la ligne nord-est du terrain de ce dernier sera poursuivie jusqu'audit coteau ou taille de cenelliers. Cette vente était faite pour le prix de 36 schelings de la province et à la charge par le vendeur et l'acquéreur de faire conjointement la clôture qui sépare le terrain ci-dessus vendu du reste de la terre du vendeur, à deux pieds au-dessus dudit piquet.

Le 16 juillet 1780 (Crespin), René-Bonaventure Lessard, qui avait acquis la moitié sud-ouest du lot 93-4 le premier juillet 1780, cédait à Claude Caron un circuit de terre borné par le haut du côté du nord-est au terrain que ledit Caron avait acquis de Pierre Racine le 6 novembre 1778, en allant du côté du sud-ouest sur le bord du rocher à la terre dudit cédant et en descendant au terrain du curé, en sorte que le terrain qui se trouvait en-dessous desdites lignes appartiendrait audit Caron. Cette cession était faite à la charge par ledit Caron de clore son terrain et que les chemins seraient communs comme ils l'avaient été par le passé.

Le 27 octobre 1783 (Crespin fils), était fait l'inventaire des biens de Claude Caron et de feu Magdeleine Racine sa femme. Elle était décédée sans enfants, de sorte que sa part de la communauté revenait à ses frères et soeurs, en vertu de la Coutume de Paris, et Claude Caron s'était remarié avec Elisabeth Lessard, fille de Bonaventure et d'Elisabeth Paré, le 17 août 1779. Un seul "papier" est mentionné à l'inventaire, soit le contrat de mariage de Claude Caron avec ladite défunte, passé devant Jacob le 5 septembre 1742. Les "immeubles" sont décrits comme suit: "une maison construite en partie en colombage et en pierre couverte en bardeau, planché haut et bas, porte feré, chassie vitré, et un emplacement d'un arpent de terre par en bas sur dix sept perches par le haut borné par devant du costé du sud à la clôture de grève et par la profondeur au haut de la coste, nord-est Joseph Racine, sud-ouest Bonaventure Lessard, sur lequel est construit deux petit bâtiment, un engart et un étable prisé à 3 000 livres". "Claude Caron avait aussi une prairie de dix-huit pieds de large sur quatorze perches de profondeur de la grève au chemin du Roi joignant au nord-est à Augustin Simard et au sud-ouest à Henri Mercier, prisée 1 000 livres.

Le 13 juin 1803 (Martineau), eut lieu le partage des immeubles de feu Claude Caron et d'Elisabeth Lessard sa femme, entre celle-ci et ses trois enfants: Claude, Joseph et Geneviève, épouse de Joseph Asselin depuis le 24 février 1800. Le terrain mesurait maintenant un arpent de front dans le bas au-dessous du chemin du Roi, sur un arpent de profondeur, puis dix-sept perches de front à prendre au-dessus du chemin du Roi et vingt et une perches dans le haut, avec la profondeur qu'il peut avoir à monter sur le coteau.



Lot 93-5  
La terre de Joseph Racine depuis 1760

On a vu précédemment que le 11 juin 1740 et le 15 octobre 1745 Jean Racine et Anne Lessard avaient donné à leur fils Joseph un arpent de terre de front dans le lot 93-5. Joseph Racine épousa Geneviève Caron le 24 janvier 1746 et, par son contrat de mariage du 17 janvier, Jean Racine et Anne Lessard lui donnaient la moitié de tous leurs biens. Par des contrats subséquents (20 septembre 1747, 19 mars 1751, 30 août 1754, 17 juillet 1757, 18 mars 1758 et 8 septembre 1760) Joseph Racine acquit le reste du lot 93-5 de ses cohéritiers et d'Etienne Lessard (fils d'Etienne et de Marie Poulin), lequel possédait une partie de ce lot au-dessus de la petite rivière.

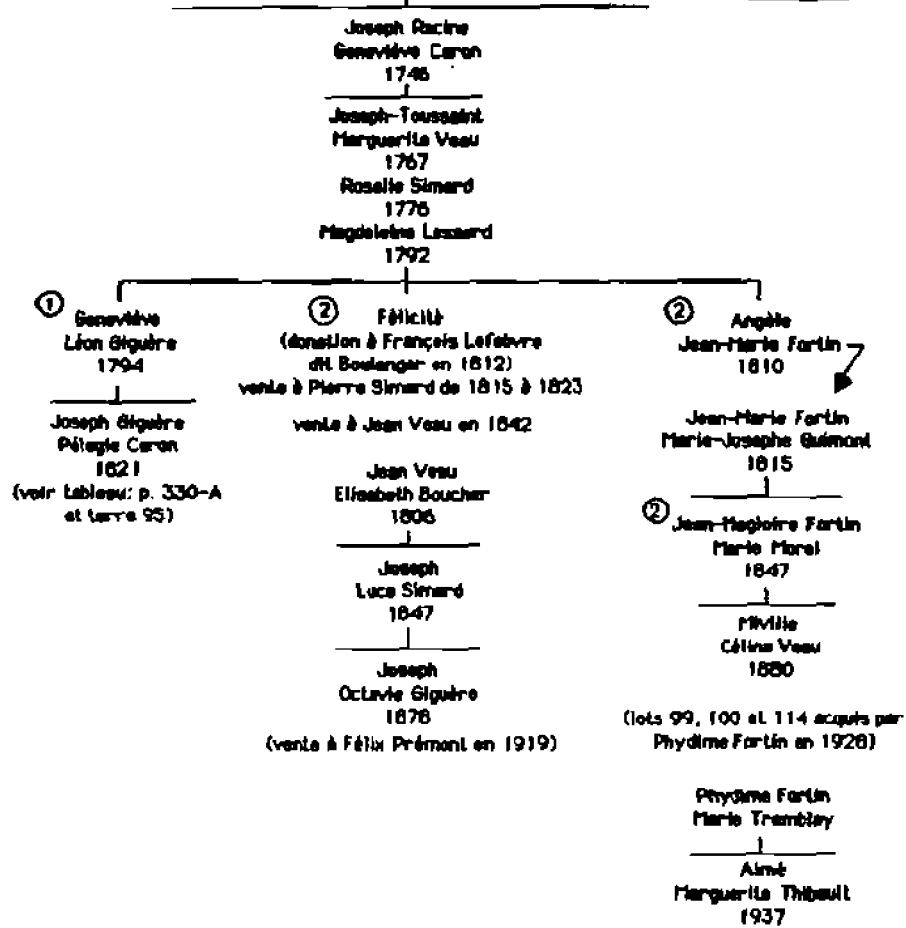
Dans son titre nouvel du 26 mars 1765 donné au Séminaire de Québec (Salliant), Joseph Racine déclara posséder dix-huit perches de terre de front à prendre du bord du fleuve sur la profondeur d'une lieue et demie, sur lesquelles sont construites maison, grange et étable, plus un arpent et trois perches de front à prendre sa devanture au bout de la profondeur de la terre de Jean Lessard, sur le reste de la lieue et demie, faisant en superficie 193 arpents ou environ, à lui appartenant tant par donation à lui faite par Jean Racine et Anne Lessard que par échanges et acquisitions qu'il en a faits de ses frères et soeurs suivant différents contrats qu'il a représentés. Il déclara enfin qu'il avait à ferme deux perches de front à prendre du bord du fleuve sur une lieue et demie de profondeur, appartenant aux enfants de feu Jean-Baptiste Racine son frère (décédé en juin 1762 à Saint-Michel), comme héritiers de leur père. Ce bail, adjugé à Joseph Racine pour deux minots et demi de blé de rente annuelle, fut passé le 8 avril 1765 (Crespin). Ces deux perches et les dix-huit ci-dessus forment deux arpents de front dans lesquels se trouvent enclavés neuf arpents en superficie appartenant à Etienne et Bonaventure Lessard, lesquelles portions de terre se joignent les unes aux autres et sont bornées au sud-ouest à Jean Lessard (93-4) et au nord-est à Chrétien Giguère (terre 94). Le titre nouvel du 19 décembre 1769 (Crespin), précise qu'outre ces deux arpents de front sur lieue et demie de profondeur, Joseph Racine possédait un arpent de front dont un demi-arpent dans la terre de Bonaventure Lessard (93-3) et un demi-arpent dans celle de Jean Lessard (93-4), à commencer à cinq arpents au-dessus de la petite rivière jusqu'à la fin de la lieue et demie, plus trois perches de front sur la même profondeur que l'arpent ci-dessus (sans préciser où elles se trouvaient exactement). Les terres de Bonaventure et de Jean Lessard, d'après leurs titres nouveaux du 19 décembre 1769, mesuraient vingt perches et demie de front chacune jusqu'à cinq arpents au-dessus de la petite rivière, et de là quinze perches et demie de front sur le reste de la lieue et demie.

Le 22 janvier 1767 (Crespin), Joseph-Toussaint Racine, fils de Joseph Racine et de feu Geneviève Caron (décédée en février 1765: sep. le 11), passait son contrat de mariage avec Marguerite Veau dite Syvaln, fille de Pierre Veau et de feu Marguerite Poulin (terre 107). En faveur de ce mariage Joseph Racine donnait aux futurs époux la moitié de tous ses biens meubles et immeubles, tout en s'en réservant l'usufruit sa vie durant. Les donataires devaient travailler au profit du donateur qui devait les loger, nourrir et entretenir. Le 12 février 1770 (Fortier), les héritiers de feu Jean-Baptiste Racine (Joseph Fortier, Joseph Jolin et Joseph Martinot, qui avaient épousé des filles dudit Jean-Baptiste Racine et de Marie-Anne Bolduc), vendaient à Joseph Racine ce qui pouvait leur revenir dans la terre de Jean Racine à Sainte-Anne (voir ci-dessus le titre nouvel de 1765).

Descendance de Jean Racine et Anne Lazard (1701)  
 (voir tableau, p. 232-A)

(Terre 93-5)

292 A





Le 16 avril 1771 (Crespin), était fait l'inventaire de Joseph Racine et de feu Geneviève Caron sa femme. Il déclara posséder "une terre de dix sept perches de frond bornée par devant au fleuve de Saint-Laurent jusqu'à la petite rivière et à cinq arpents au dessus de laditte petite Rivière un arpent de large sur quatre et demie de hauteur et au dessus laditte terre s'élargit de deux arpents neuf perches et douze pieds de profondeur aux terres non concédées". Il y avait un corps de bâtiment construit en pierre de 30 pieds de long sur 20 de large dont la moitié couverte en planche et bardeau et l'autre moitié en planche, avec le bois nécessaire pour faire un comble neuf, une étable et grange de 50 pieds de long sur 20 de large couverte en paille, et un petit bâtiment servant d'écurie. Cet inventaire fut suivi de la vente des meubles à l'encan les 17 et 18 avril 1771 (Crespin), qui rapporta 961 livres, 3 sols 6 deniers.

Le partage des meubles eut lieu le 18 avril 1771 (Crespin). Au montant de 961 livres 3 sols 6 deniers que la vente avait rapporté il fallait ajouter 69 livres dues par Joseph Racine fils, mentionnées à l'inventaire, et 18 piastres espagnoles (faisant 108 livres) pour les labours de la terre de la communauté, ce qui faisait en tout 1 138 livres 3 sols 6 deniers dont il fallait déduire 300 livres pour le préciput de Joseph Racine et 42 livres pour les frais du notaire, de sorte qu'il restait 796 livres 3 sols 6 deniers à partager en deux, soit 398 livres 1 sol 9 deniers pour Joseph Racine et autant pour les héritiers de feu Geneviève Caron leur mère. Ceux-ci devaient déduire de leur moitié la somme de 14 livres faisant moitié de celle de 28 livres pour service et enterrement de ladite défunte, "n'estant point chargés de communauté". Il leur restait donc 384 livres 1 sol 9 deniers "à diviser en neuf quoiqu'il n'y aye que sept enfants vivants, d'autant qu'il s'en trouve deux qui sont décédés après le décès de leur mère et que ledit tuteur (leur père) est héritier des meubles desdits deux enfants décédés, ce qui forme à chacun la somme de 42 livres 13 sols 7 deniers". En outre il revenait aux quatre enfants mineurs pour leur part de blé, avoine, fil et filace et autres effets vendus, les trois autres enfants majeurs ayant pris et levé leur part en nature, la somme de 13 livres 12 sols 7 deniers qui étant jointe à celle de 42 livres 13 sols 7 deniers faisait celle de 56 livres 6 sols 2 deniers. Et comme Joseph Racine avait pris à ladite vente pour 245 livres 9 sols et comme il lui revenait les 42 livres 13 sols 7 deniers ci-dessus, il redevait 202 livres 15 sols 5 deniers. Augustin Racine ayant pris à la vente pour 49 livres 9 sols, il devait 6 livres 15 sols 5 deniers après déduction de ses 42 livres 13 sols 7 deniers. Jean Racine ayant pris à la vente pour 13 livres 5 sols il lui était encore dû 29 livres 8 sols 7 deniers pour égaler les 42 livres 13 sols 7 deniers qui lui revenaient.

Un document conservé aux Archives de la paroisse de Sainte-Anne et rédigé par le notaire Crespin le 16 avril 1771 (PA 33, LE(E) b-2, no. 1729), semble indiquer que la terre de Joseph Racine fut alors divisée entre lui et ses enfants, ceux-ci en ayant la moitié comme héritiers de leur mère. La terre y est décrite comme contenant dix-sept perches de largeur depuis la grève jusqu'à cinq arpents au-dessus de la petite rivière, dont il appartenait la moitié audit Joseph Racine, soit huit perches et demie, et pareil terrain à ses sept enfants, deux autres étant décédés après leur mère, dont ledit Joseph Racine était usufruitier jusqu'à sa mort, lequel terrain étant partagé en neuf parts faisait à chacun dix-huit pieds. Au-dessus desdits cinq arpents la terre se rétrécissait à sept perches (au lieu d'un arpent d'après l'inventaire) sur quatre arpents et demi de profondeur, dont la moitié pour Joseph Racine (trois perches et demie) et pareil terrain à ses enfants à diviser en neuf parts de sept pieds. Au-dessus desdits quatre arpents et demi de hauteur la terre mesurait trois arpents moins six pieds de largeur dont la

moitié (quatorze perches quinze pieds) revenait à Joseph Racine et pareille largeur à diviser en neuf parts d'une perche onze pieds et huit pouces pour chacun des neuf enfants.

Le 18 avril 1776 (Crespin), était fait l'inventaire de Joseph-Toussaint Racine, veuf de Marguerite Veau, décédée "il y a environ dix mois", laissant une fille, Geneviève, comme seule héritière de sa part de la communauté (voir plus loin le partage du 10 mars 1797 et celui du 12 Janvier 1809). La terre mesurait "dans le bas trois perches quatorze pieds de large à prendre à basse mer jusqu'à cinq arpents au dessus de la petite rivière, et au-dessus desdits cinq arpents, une perche et dix pieds jusqu'à quatre arpents et demi de haut, et au-dessus six perches dix pieds huit pouces jusqu'aux terres non concédées". En outre Joseph-Toussaint Racine avait deux perches quatre pieds de terre de largeur depuis le fleuve jusqu'aux terres non concédées, enclavées dans la terre de Joseph Racine son père. Il avait une maison en pierre de trente pieds de long sur vingt-deux pieds de large couverte en bardeaux, avec planchers haut et bas, consistant en chambre et cuisine, laquelle cuisine avait été "rétablie". Parmi les papiers se trouvaient un billet sous seing privé par lequel Augustin Racine avait vendu à son frère Joseph (Toussaint) dix-sept pieds de terre de largeur du fleuve au trait carré, ledit billet daté du 20 octobre 1771; un autre billet sous seing privé et dont la date n'est pas mentionnée, par lequel Dorothee Racine vendait à Joseph Racine son neveu ce qui lui revenait de la succession de ses père et mère pour 20 livres 10 sols; et un autre billet du 4 mars 1774 par lequel Michel Racine vendait à Joseph Racine son frère ce qui pouvait lui revenir de terre de la succession de sa mère. Le lendemain de cet inventaire, soit le 19 avril 1776 (Crespin), eut lieu le partage des meubles de la succession de Marguerite Veau, évalués à l'inventaire à 892 livres 2 sols. Le 18 Juillet 1776 (Crespin), Joseph-Toussaint Racine passait un autre contrat de mariage avec Rosalie Simard, âgée de 29 ans, fille d'Augustin et de Thérèse Gagnon (terre 86), qu'il épousa le 22 Juillet.

Le premier Juillet 1780 (Crespin), ainsi qu'on l'a vu plus haut (à 93-4), Joseph-Toussaint Racine avait acquis la moitié nord-est du lot 93-4 de Pierre Racine, lequel avait acquis ce lot de Jean Lessard le 19 avril 1771 et en avait vendu la moitié sud-ouest à René-Bonaventure Lessard le premier Juillet 1780 également.

Le premier avril 1783 (Crespin), Jean-Baptiste Racine, habitant de Saint-Michel, pour lui et comme procureur de Marguerite Racine, sa cousine, fille de feu Jean-Baptiste Racine, vendait à Joseph-Toussaint Racine, pour 100 livres, quinze pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavés dans la terre de l'acquéreur.

Le 11 février 1788 (Crespin), Ignace Racine, habitant de la Rivière du Loup, donnait à Joseph-Toussaint Racine, son frère, une quittance de ses droits à la succession de feu Joseph Racine et de feu Geneviève Caron ses père et mère. Le même jour (Crespin), Augustin Racine, habitant de Sainte-Anne, donnait aussi à son frère Joseph-Toussaint une pareille quittance de ses droits successifs. Le 2 mai 1779 (écrit s.s.p. conservé aux Archives de Sainte-Anne, carton de la terre d'Etienne Lessard, no. 1736), Jean Racine avait vendu ses droits successifs à son frère Joseph-Toussaint.

Le 13 novembre 1792 (Crespin), Joseph-Toussaint Racine passa un troisième contrat de mariage avec Magdeleine Lessard, âgée de 29 ans, fille de Bonaventure et d'Elisabeth Paré.

Le 13 avril 1793 (Crespin), était fait l'inventaire de Joseph-Toussaint Racine et de feu Rosalie Simard, sa deuxième femme. Sa terre mesurait alors deux arpents de front du fleuve jusqu'à cinq arpents au-dessus de la petite rivière, et sept perches de largeur (depuis ces cinq arpents jusqu'à quatre arpents et demi de profondeur: voir le 16 avril 1771), et dans la partie la plus large trois arpents moins six pieds sur le reste de la lieue et demie. Il avait en outre un demi-arpent de front du fleuve au chemin du Roi, joignant au nord-est au terrain ci-dessus désigné et au sud-ouest à Bonaventure Lessard, plus un arpent neuf pieds de front borné par devant sur le bord de la première côte et par la profondeur à cinq arpents au-dessus de la petite rivière, se rétrécissant à sept perches et demie jusqu'à la fin de la lieue et demie, joignant au sud-ouest à René-Bonaventure Lessard et au nord-est audit Joseph-Toussaint Racine. Il avait une maison en pierre de 26 pieds de large sur 36 de long, couverte en bardeaux, une grange-étable de 50 pieds de long sur 20 de large et un autre corps de bâtiment de 64 pieds de long sur 16 et demi de large servant d'écurie, bergerie et "chartrie", de pièces sur pièces couvert en paille, avec une "mauvaise couverture".

Le 16 avril 1793 (Crespin), eut lieu le partage des meubles de la succession, montant à 1 927 livres suivant leur estimation dans l'inventaire ci-dessus, entre Joseph-Toussaint Racine et les sept enfants nés de Rosalie Simard. De cette somme il fallait déduire 150 livres pour le préciput de Joseph-Toussaint Racine, tuteur de ses enfants, et ajouter au résidu de 1 877 livres le quart en sus "attendu que ledit tuteur a pris lesdits meubles sur le pied de l'estimation", soit 469 livres 5 sols, les deux sommes faisant ensemble celle de 2 346 livres 5 sols dont il fallait encore déduire 410 livres "pour remplir le premier inventaire dudit tuteur qui a été entre lui et defunte Marguerite Veau dit Sylvain", cette somme lui revenant du partage des meubles de cette première communauté effectué le 19 avril 1776. Du solde de 1 936 livres 5 sols il fallait encore déduire 512 livres de dettes portées à l'inventaire et 51 livres de frais de notaire. Il restait ainsi 1 373 livres 5 sols à partager, le tuteur en recevant la moitié, 686 livres 7 sols, et les héritiers autant, plus 400 livres qui leur revenaient suivant une clause du contrat de mariage du 18 juillet 1776, soit 1 086 livres 7 sols à diviser en sept parts de 150 livres 6 sols 3 deniers chacune.

Le 10 mars 1797 (Crespin), eut lieu un partage de quatre parts de terre acquises par Joseph-Toussaint Racine pendant sa communauté avec Marguerite Veau sa première femme, entre lui et leur fille Geneviève, qui avait épousé Léon Giguère, fils de Joseph et de Monique Fillion (terre 94), le 18 janvier 1794, et d'une autre part de quatre perches six pouces de front du fleuve jusqu'à cinq arpents au-dessus de la petite rivière, et de là sept perches dix pieds jusqu'à la fin de la lieue et demie, provenant de la donation du 22 janvier 1767, laquelle part fut divisée en trois, un tiers revenant aux enfants du second lit parce que Rosalie Simard, leur mère, avait rempli les conditions et charges de ladite donation.

Le 10 mars 1797 également (Crespin), Léon Giguère et Geneviève Racine donnèrent à Joseph-Toussaint Racine une quittance de 99 livres 10 sols pour les droits de ladite Geneviève Racine qui lui étaient échus par le décès de Marguerite Veau sa mère.

Le 5 avril 1800 (Tétu), Joseph-Toussaint Racine emprunta 650 livres d'Ignace Giguère avec hypothèque de sa terre de trois arpents de front entre Julien Mercier au nord-est et René Lessard au sud-ouest. Il en obtint quittance le 18 juillet 1801 (Faribault).

Le 7 juillet 1801 (Faribault), était fait un autre inventaire de Joseph-Toussaint Racine et de feu Rosalie Simard, avec la même description des terres et bâtiments qu'en 1793. Cet inventaire fut suivi de la vente des meubles le 8 juillet (Faribault), qui rapporta 2 016 livres 3 sols. Déduction faite du préciput du tuteur Joseph-Toussaint Racine (150 livres), des dettes passives portées audit inventaire (512 livres), et des frais de notaire (358 livres), il restait 1 229 livres 8 sols à partager, ledit tuteur en recevant 614 livres 14 sols et ses enfants héritiers pareille somme plus les 400 livres qui leur revenaient pour les propres de leur mère, soit en tout 1 014 livres 14 sols, dont il fallait déduire 13 livres "en faveur dud. tuteur pour moitié des frais funéraires de ladite deffunte", ce qui laissait une somme de 1 001 livres 14 sols à partager en sept, soit 140 livres 2 sols pour chacun desdits "héritiers mobiliers maternels".

Le même jour, à la suite du partage des meubles, eut lieu le partage de la terre de Joseph-Toussaint Racine et de feu Rosalie Simard, consistant; 1) en sept perches un pied de front dans le bas, dans le plus étroit d'icelle 52 pieds et dans le plus large huit perches dix-sept pieds onze pouces de front enclavés dans une terre de deux arpents de front sur une lieue et demie de profondeur, joignant du côté du nord-est à une terre appartenant audit tuteur, et du côté du sud-ouest à un demi-arpent de terre de front borné par devant au fleuve Saint-Laurent et par la profondeur au chemin du Roi, joignant au sud-ouest à Bonaventure Lessard et au nord-est audit terrain ci-dessus désigné; 2) en un arpent neuf pieds de front borné au sud au bord de la première côte et par la profondeur à cinq arpents au-dessus de la petite rivière, se rétrécissant à sept perches et demie jusqu'au bout de la lieue et demie de profondeur, joignant au sud-ouest à René Lessard et au nord-est audit tuteur, "sans bâtiments quelconques dessus construits" (il y en avait en 1793).

Ces terres furent partagées comme suit: 1) Joseph-Toussaint Racine aurait dans le bas de la première partie de terrain trois perches et demie et 6 pouces de front, dans le plus étroit vingt-six pieds de front et dans le plus large quatre perches huit pieds et cinq pouces de front sur ladite profondeur, à prendre du côté du sud-ouest; 2) 45 pieds de front sur la profondeur depuis le fleuve jusqu'au chemin du Roi à prendre du côté du sud-ouest du demi-arpent ci-dessus désigné, le long de la terre dudit René Lessard; 3) cinq perches quatre pieds et demi de front sur la même profondeur et réduction de largeur ci-dessus mentionnées. L'autre moitié desdites terres revenait aux sept enfants héritiers qui se la partagèrent dans l'ordre suivant:

- 1) Marie Racine: 4 pieds 6 pouces 5 lignes dans le bas et à l'endroit le plus étroit un pouce et dix lignes de front, et à l'endroit le plus large cinq pieds un pouce et cinq lignes de front à prendre du côté du nord-est joignant la part de son père dans le premier terrain; 4 pieds moins 2 pouces de front dans le second terrain, enfin dans le dernier terrain 13 pieds et 6 lignes de front aussi au nord-est de la part de son père.
- 2) Félicité Racine: pareilles parts au nord-est de celles de sa soeur Marie.
- 3) Angélique Racine: pareilles parts à la suite.
- 4) Augustin Racine: pareilles parts à la suite.

- 5) Jos-Marie Racine: pareilles parts à la suite.
- 6) Modeste, épouse de Charles Giguère: ' ' .
- 7) Pélagie, épouse de J.B. Giguère (terre 96), '.

Le 11 Juillet 1801 (Paribault), Joseph-Toussaint Racine et Magdeleine Lessard faisaient leurs testaments par lesquels ils léguent à Augustin Racine, né de Rosalie Simard, tous leurs biens meubles et immeubles dont ils se réservaient cependant l'usufruit leur vie durant. Augustin Racine devait payer aux autres enfants du donateur nés de ses deux premiers mariages certaines sommes d'argent pour leur légitime. Augustin Racine renonça par la suite à cette donation et s'établit à Montréal où il épousa Julie David le 15 février 1819. Il y décéda le 5 mars 1872.

Le 7 juillet 1803 (Martineau), Charles Giguère, habitant de Saint-Nicolas, et Modeste Racine son épouse, donnaient une quittance de 360 livres à Joseph-Toussaint Racine pour les droits de la dite Racine dans la succession de Rose (Rosalie) Simard sa mère.

Le 12 Janvier 1809 (Bernier), eut lieu un autre partage des terres acquises pendant la première communauté de Joseph-Toussaint Racine et Marguerite Veau, entre lui et Geneviève Racine sa fille, seule héritière de ladite Marguerite Veau sa mère. Les parts de ladite Geneviève Racine, qui avait épousé Léon Giguère, devaient être prises dans les terres suivantes de son père (lots 114 et 100 du cadastre):

- 1) 15 perches 17 pieds de front du fleuve au trait carré situé à environ cinq arpents au nord de la petite rivière qui s'y rencontre;
- 2) 12 perches et demie de front sur quatre arpents et demi de profondeur allant au nord en partant dudit trait carré;
- 3) 27 perches 10 pieds de front au nord du second lot ci-dessus jusqu'à la fin de la lieue et demie; tenant le tout au sud-ouest audit Joseph-Toussaint Racine et au nord-est à Julien Mercier (terre 94).

Geneviève Racine convint de prendre dans ces trois lots les parts suivantes:

- 1) 2 perches 6 pouces du fleuve au trait carré;
- 2) 3 perches 1 pied du trait carré au bout de la lieue et demie, tenant au nord-est à Julien Mercier et au sud-ouest à Joseph-T. Racine.
- 3) 2 perches 6 pouces du fleuve au trait carré;
- 4) 3 perches 15 pieds du trait carré à la fin de la lieue et demie, tenant au nord-est à Joseph-Toussaint Racine et au sud-ouest à Jérôme Simard.

Le même jour, 12 janvier 1809 (Bernier), Joseph-Toussaint Racine et Magdeleine Lessard faisaient encore leurs testaments pour remplacer ceux du 11 juillet 1801. Cette fois ils donnaient tous leurs biens meubles et immeubles à leur fille Angèle. Leur exécuteur testamentaire, Bonaventure Lessard, devait donner sur lesdits biens ainsi légués, à chacun des enfants nés des deux premiers mariages de Joseph-Toussaint Racine, la somme de 25 livres, et



aux deux autres enfants issus de son troisième mariage avec Magdeleine Lessard, nommés Anastasie et Magdeleine Racine, à chacune d'elles la somme de 600 livres pour leur légitime paternelle en sa succession future. Quant à Magdeleine Lessard elle léguait à chacune de ses deux filles la somme de 400 livres pour leur légitime maternelle en sa succession future.

Le 3 février 1810 (Bernier), Joseph-Toussaint Racine et Magdeleine Lessard vendaient à Angèle Racine leur fille mineure 1) quatre perches et six pieds de terre de front du fleuve au chemin du Roi, tenant au nord-est à Jean Paré et au sud-ouest à René Lessard, 2) cinq perches de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre au barrage de la plus haute côte partant dudit fleuve à aller à cinq arpents au nord de la petite rivière qui s'y rencontre, tenant au nord-est aux héritiers Racine et au sud-ouest audit René Lessard; 3) cinq perches et demie de front depuis le dernier morceau ci-devant désigné à aller au bout de la lieue et demie, tenant au nord-est et au sud-ouest auxdits héritiers Racine et René Lessard; 4) onze perches et deux pieds de front depuis le fleuve jusqu'à cinq arpents au nord de ladite petite rivière, tenant au nord-est à Léon Giguère et au sud-ouest aux héritiers Racine; 5) tous leurs droits dans un morceau de terre d'un arpent trois perches de large sur quatre arpents et demi de profondeur borné par le sud au dernier terrain ci-dessus et au nord au bout desdits quatre arpents et demi, tenant le tout au nord-est à Etienne Morel et au sud-ouest au troisième morceau de terre ci-devant désigné; 6) vingt-deux perches et demie de front depuis le dernier morceau de terrain ci-devant à aller au bout de la lieue et demie de profondeur, tenant au nord-est audit Léon Giguère et au sud-ouest auxdits héritiers Racine, le tout situé dans la paroisse de Sainte-Anne, avec les bâtiments dessus construits ainsi que tous leurs biens meubles, animaux et instruments d'agriculture, lesdits vendeurs s'en réservant l'usufruit leur vie durant à charge de loger, nourrir et entretenir leur fille, son mari et ses enfants si elle se marie. Celle-ci devait payer à Geneviève Racine, épouse de Léon Giguère, née du premier mariage du vendeur, la somme de 200 livres dont elle obtint quittance le 16 avril 1812 (Bernier), et aux enfants nés du second mariage la somme de 200 livres à diviser entre eux. Elle devait en outre payer à ses soeurs, enfants desdits vendeurs, à chacune la somme de 900 livres après le décès de vendeurs, et payer la somme de 2 700 livres due par eux, aussi après leur décès.

Le même jour, le 3 février 1810 (Bernier), Angèle Racine passa son contrat de mariage avec Jean-Marie Fortin, fils majeur de Joseph Fortin et de Marie Pepin dite Lachance, de Saint-Joachim, qu'elle épousa à Sainte-Anne le 19 février.

Le 14 avril 1810 (Bernier), Jean-Marie Fortin et son épouse vendaient à Messire François Ranvozyé, curé de Sainte-Anne, "pour lui, ses heirs et ayans cause", huit perches de terre de front depuis la clôture de la grève jusqu'au chemin du Roi, tenant d'un côté au nord-est à Léon Giguère et autre côté au sud-ouest à Jean-Baptiste Giguère, ledit terrain appartenant à la vendeuse par acte de vente consentie par ses père et mère. Cette vente était faite pour le prix de 1 440 livres. Il fut convenu que si l'acquéreur venait à vendre ledit terrain, les vendeurs auraient droit de le reprendre pour le même prix. François Ranvozyé avait encore ces huit perches à son titre nouvel le 31 mars 1826 (Bernier), et un autre emplacement de deux arpents en superficie (voir ce titre nouvel à la terre 91).

Le 28 juin 1810 (Bernier), Léon Giguère donna à Joseph-Toussaint Racine une quittance de 66 livres pour la part de terre de neuf pieds de front sur

une lieue et demie de profondeur échue à Geneviève Racine son épouse par le décès de Marguerite Veau sa mère (voir le 10 mars 1797).

Le 13 septembre 1810 (Bernier), Jean-Marie Fortin et Angèle Racine vendaient à Félicité Racine, fille majeure de Joseph-Toussaint et de Rosalie Simard,

- 1- 3 perches 14 pieds 2 pouces et demi de terre de front du fleuve au chemin du Roi entre les vendeurs au sud-ouest et Léon Giguère au nord-est;
- 2- 6 perches de front du chemin du Roi au haut du premier coteau entre les vendeurs au sud-ouest et Léon Giguère au nord-est;
- 3- 8 perches 10 pieds de front depuis le lot précédent jusqu'au trait carré, entre les héritiers Racine au sud-ouest et Léon Giguère au nord-est;
- 4- une perche dix pieds sur la même profondeur que le lot 3, entre les vendeurs au sud-ouest et les héritiers Racine au nord-est;
- 5- la moitié d'un morceau de terre borné par le sud au trait carré sur quatre arpents et demi de profondeur entre les héritiers Racine au sud-ouest et Julien Mercier au nord-est;
- 6- 12 perches 12 pieds de front "en plusieurs parties faisant la moitié de la terre appartenante dans cet endroit auxdits vendeurs, à prendre du côté nord-est d'icelle, sur la profondeur du trait carré au second rang, faisant partie d'une terre appartenant à plusieurs propriétaires qui a en son total quatre arpents et neuf pieds de largeur tenant le tout au nord-est à Julien Mercier (terre 94) et au sud-ouest à René Lessard (93-3 et moitié sud-ouest de 93-4),

avec la maison et les bâtiments construits "sur les différentes parties de terre ci-dessus désignées", appartenant aux vendeurs par la vente consentie à ladite vendeuse le 3 février 1810 par Joseph-Toussaint Racine et Magdeleine Lessard. Le prix de vente était de 5 300 livres pour la terre et 3 000 livres pour la maison et bâtiments.

Le 14 septembre 1810 (Bernier), Jean-Baptiste Giguère et Pélagie Racine sa femme (qu'il avait épousée le 15 octobre 1799), vendaient à Félicité Racine, pour 173 livres 3 sols,

- 1- 10 pieds de terre de front du fleuve au chemin du Roi, tenant au sud-ouest aux héritiers Racine et au nord-est à l'acquéreur;
- 2- 10 pieds de front du chemin du Roi au trait carré, tenant aussi au sud-ouest aux héritiers Racine et au nord-est à l'acquéreur;
- 3- 4 pieds et demi de front sur 4 arpents et demi de profondeur, tenant au sud-ouest aux héritiers Racine et au nord-est à Etienne Morel;
- 4- 10 pieds de front du trait carré au bout de la lieue et demie, tenant au sud-ouest aux héritiers Racine et au nord-est à l'acquéreur.

appartenant à ladite vendeuse par le décès de Rosalie Simard sa mère.

Le même jour, le 14 septembre 1810 (Bernier), Jean-Baptiste Giguère et son épouse vendaient à Jean-Marie Fortin, pour 206 livres 17 sols,

- 1- 6 pieds 5 pouces de terre de front du chemin du Roi au fleuve, entre René Lessard au sud-ouest et Jean Paré au-nord-est;
- 2- 13 pieds du haut de la première grande côte partant du fleuve à aller au trait carré, entre l'acquéreur au sud-ouest et les héritiers Racine au nord-est;
- 3- 4 pieds de front sur 4 arpents et demi de profondeur depuis le trait carré, entre les héritiers Racine au sud-ouest et Etienne Morel au nord-est;

lesdites parts de terre étant échues à la venderesse par le décès de Rosalie Simard sa mère.

Le 14 septembre 1810 encore (Bernier), Jean-Marie Fortin empruntait de Bonaventure Lessard fils (René), la somme de 400 livres qu'il lui remit le 15 Juin 1812 (Bernier).

Le 26 octobre 1810 (Bernier), Félicité Racine vendait à Messire François Ranvozé, curé de Sainte-Anne, "pour lui ses hoirs et ayans cause", pour 850 livres, quatre perches six pieds huit pouces et demi de terre de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, tenant au nord-est à Léon Giguère et au sud-ouest aux héritiers Racine, appartenant à la venderesse pour les avoir acquis partie de Jean-Marie Fortin le 13 septembre 1810 et partie de Jean-Baptiste Giguère le 14.

Le 30 octobre 1810 (Bernier), Jérôme Simard et Joseph son fils vendaient à Jean-Marie Fortin, moitié par moitié, tous leurs droits dans la terre appartenant ci-devant à feu Joseph Racine et Geneviève Caron, lesdits droits appartenant à Jérôme Simard comme ayant épousé (en 1781) feu Marie Racine sa première femme (fille de Joseph Racine et de Geneviève Caron et soeur de Joseph-Toussaint Racine), et à Joseph Simard par le décès de Marie Racine sa mère. Cette vente était faite pour le prix de 1 425 livres, faisant 712 livres 10 sols pour chacun des vendeurs.

Le même jour (Bernier), Charles Gravelle, veuf d'Angélique Racine (fille de Joseph-Toussaint et de Rosalie Simard, qu'il avait épousée le 11 novembre 1806), donnait à Joseph-Toussaint Racine une quittance de 146 livres 10 sols pour la part revenant à ladite Racine par le décès de Rose (Rosalie) Simard sa mère.

Le même jour enfin (Bernier), Jean-Marie Fortin et Angéle Racine faisaient leurs testaments l'un en faveur de l'autre. Ils léguaient à leurs enfants la somme de 1 200 livres à diviser entre eux.

Le 2 novembre 1810 (Bernier), eut lieu un accord entre Jean-Marie Fortin et Félicité Racine. Celle-ci ayant acquis une certaine quantité de terre le 13 septembre 1810 dans laquelle étaient comprises des parts appartenant aux héritiers Racine, comme il s'en trouvait dans la terre appartenant audit Jean-Marie Fortin, voisine de celle de ladite Félicité Racine, les parties sont convenues que Jean-Marie Fortin ne pourrait mettre à l'enchère ou offrir aucune somme d'argent pour acquérir les parts qui se trouveraient dans la terre de Félicité Racine, comme celle-ci s'engageait aussi à ne pas le faire.

Le 16 Janvier 1811 (Charles Voyer), Rosalie Racine, âgée de 27 ans, donna à Joseph-Toussaint Racine, son père, une quittance de 146 livres lui revenant de la succession mobilière de feu Rosalie Simard sa mère.

Le 10 mars 1812 (Bernier), Victoire Marsault et Félicité Racine, filles majeures, donnaient à François Lefebvre dit Boulanger et à Marie Dupont son épouse:

- 1- six perches de terre de front du chemin du Roi au haut du premier coteau, entre Jean-Marie Fortin au sud-ouest et Léon Giguère au nord-est, moins l'emplacement de Gabriel Goulet;
- 2- six perches de front depuis le lot précédent jusqu'au trait carré, entre les héritiers Racine au sud-ouest et Léon Giguère au nord-est;
- 3- une perche dix pieds sur la même profondeur que le lot précédent, entre Jean-Marie Fortin au sud-ouest et les héritiers Racine au nord-est;
- 4- le terrain depuis le trait carré jusqu'à quatre arpents et demi de profondeur (six perches de front d'après l'inventaire du 10 mars 1813), entre les héritiers Racine au sud-ouest et Julien Mercier au nord-est;
- 5- douze perches douze pieds de front en plusieurs parties, à prendre du côté du nord-est depuis le trait carré jusqu'au bout de la lieue et demie, ce lot faisant partie d'une terre appartenant à plusieurs propriétaires qui a en son total quatre arpents et neuf pieds de largeur, joignant au sud-ouest à René-Bonaventure Lessard et au nord-est à Julien Mercier (94);
- 6- dix pieds de front du chemin du Roi au trait carré, tenant au sud-ouest aux héritiers Racine et au nord-est aux terrains ci-devant désignés;
- 7- Quatre pieds et demi de front sur quatre arpents et demi de profondeur depuis le lot précédent, entre les héritiers Racine au sud-ouest et Etienne Morel au nord-est;
- 8- dix pieds de front du trait carré au bout de la lieue et demie, entre les héritiers Racine au sud-ouest et les terrains sus-désignés au nord-est;
- 9- les droits sur la grève et batture (douze perches dix pieds de front d'après l'inventaire de 1813);

avec tous les bâtiments construits sur lesdites terres (voir l'inventaire de 1813), aux donatrices appartenant par titres que les donataires ont dû connaître, et à charge par le donataire de fournir chaque année divers effets aux donatrices et d'avoir soin d'elles leur vie durant.

Le 15 juin 1812 (Bernier), Jean-Marie Fortin et Angèle Racine vendaient à François Ranvozyé, curé de Sainte-Anne, "pour lui, ses hoirs et ayans cause",

- 1) 4 perches 5 pieds de terre de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis 15 pieds au sud de la clôture de la grève présentement plantée à aller au fossé du nord du chemin du Roi, tenant au nord-est aux héritiers Racine et au sud-ouest à Bonaventure Lessard;
- 2) 37 pieds de front sur 4 perches de profondeur depuis le chemin du Roi, tenant au nord-est à Léon Giguère et au sud-ouest à Joseph Asselin. Cette vente était faite pour le prix de 1 284 livres 13 sols pour le premier lot et de 120 livres pour le second. Le curé Ranvozyé revendit ces lots le même jour à Basile De Blois pour 1 540 livres.

Le 9 février 1813 (Bernier), Pélagie Racine, épouse de J.B. Giguère, et Charles Gravelle, veuf d'Angélique Racine, donnèrent quittance à Jean-Marie Fortin pour ce qui leur revenait en vertu de la donation du 3 février 1810 à Angèle Racine.

Le 10 mars 1813 (Bernier), fut fait l'inventaire des biens de la communauté de François Lefebvre dit Boulanger de feu Marie-Angélique Dupont, qui laissait six enfants mineurs. Parmi les papiers se trouvaient leur contrat de mariage du 27 juillet 1796 (Crespin), la vente par Jean-Marie Fortin et son épouse à Félicité Racine du 13 septembre 1810, la vente par J.B. Giguère et son épouse à Félicité Racine du 14 septembre 1810 et la donation faite par celle-ci et Victoire Marsault le 10 mars 1812. Les terres sont décrites comme dans la donation en question. La maison en pierre mesurait 40 pieds de long sur 20 de large, en mauvais état, et la grange-étable 90 pieds de long sur 20 de large en très mauvais état.

Le 7 avril 1813 (Bernier), était fait l'inventaire des biens de la communauté de Jean-Marie Fortin et de feu Angèle Racine, décédée "il y a environ trois mois", laissant un enfant mineur. La liste des papiers comprend 37 titres dont plusieurs quittances de droits successifs données à Joseph-Toussaint Racine par ses enfants. Les terres acquises par Angèle Racine "de ses père et mère avant son mariage" sont d'abord décrites comme suit:

- 1- sept perches de grève de front divisées en deux parts, bornées par devant au fleuve et par derrière à la clôture de la grève;
- 2- cinq perches de front sur autant de profondeur depuis le chemin du Roi ou au terrain de Messire Ranvozé et par derrière à la terre ci-après, tenant au nord-est à François Lefebvre dit Boulanger et au sud-ouest à Léon Giguère;
- 3- sept perches de front bornée par devant au morceau de terre précédent et par derrière à l'emplacement de Jean Paré, tenant au nord-est audit Lefebvre et au sud-ouest audit Léon Giguère;
- 4- deux perches de front bornées par devant au morceau précédent et par derrière au trait carré (au-dessus de la petite rivière) tenant au nord-est audit Lefebvre et au sud-ouest à Léon Giguère;
- 5- deux perches de front bornées par devant à l'emplacement de Joseph Mercier et par derrière au trait carré, tenant au nord-est à Léon Giguère et au sud-ouest aux conquêts de ladite communauté ci-après désignés;
- 6- huit perches de front bornées par devant à l'emplacement de Jean Paré et par derrière audit trait carré, tenant au nord-est aux héritiers Racine et au sud-ouest à Bonaventure Lessard;
- 7- cinq perches de front sur quatre arpents et demi de profondeur, bornées par devant audit Bonaventure Lessard et par derrière au bout desdits quatre arpents et demi, tenant au nord-est aux héritiers Racine et au sud-ouest à Bonaventure Lessard;
- 8- six perches de front bornées par devant au trait carré et par derrière aux terres non concédées, tenant au nord-est audit Lefebvre et au sud-ouest à Léon Giguère;

9- cinq perches et demie de front bornées par devant au trait carré et par derrière aux terres non concédées, tenant au nord-est aux héritiers Racine et au sud-ouest à Bonaventure Lessard,

sur lesquelles parties de terre ci-devant désignées sont construites une maison en pierre de 20 pieds carrés couverte en planches et bardeaux en bon état et une grange-étable de 70 pieds de long sur 20 de large en charpente close en planches et madriers couverte en planches et en paille, en bon état, et divers autres petits bâtiments, tous construits pendant ladite communauté.

Suivent les immeubles acquis par Jean-Marie Fortin pendant sa communauté<sup>1</sup>:

- 1- deux perches et un pied de front bornés par devant à l'emplacement de Joseph Mercier et par derrière en ligne du nord de l'emplacement de Jean Paré, tenant au nord-est à Léon Giguère et au sud-ouest audit Jean Paré;
- 2- trois perches et demie de front bornées par devant partie au morceau précédent et partie audit Jean Paré et par derrière au trait carré, tenant au nord-est à Léon Giguère et au sud-ouest aux héritiers Racine;
- 3- une perche de front bornée par devant à la sixième désignation et par derrière au bout de quatre arpents et demi, tenant au nord-est audit Lefebvre et au sud-ouest à ladite sixième désignation;
- 4- quatre perches et huit pieds de front bornés par devant en ligne du nord dudit trait carré et par derrière aux terres non concédées, tenant au nord-est à Léon Giguère et au sud-ouest aux héritiers Racine.

Jean-Marie Fortin se remaria le 31 janvier 1815 avec Marie-Joséphé Guilmont, fille de Charles et de Geneviève Veau (terre 100).

Le 30 octobre 1813 (écrit s.s.p. aux archives de Sainte-Anne), Charles Giguère et Modeste Racine son épouse donnèrent à Jean-Marie Fortin une quittance de 28 livres 12 sols pour les droits successifs échus à ladite Modeste Racine par le décès de Joseph-Toussaint Racine son père .

Le 8 août 1815 (Bernier), Antoine Gagné et Anastasie Racine son épouse, de Sainte-Marie de Beauce, donnèrent à Jean-Marie Fortin une quittance des 900 livres revenant à ladite Anastasie en vertu de l'acte de vente consentie par feu Joseph-Toussaint Racine et Magdeleine Lessard à Angèle Racine leur fille, le 3 février 1810. Le 27 décembre 1822 (Ranvoyé), Magdeleine Racine, fille majeure, vendit ses droits successifs à Jean-Marie Fortin, à qui elle donna quittance le même jour. Le 20 juin 1822 (Ranvoyzé), Augustin Racine, menuisier, donna aussi quittance à Jean-Marie Fortin de la somme de 28 piastres pour sa part d'inventaire de feu Rosalie Simard sa mère et de 5 piastres pour ses droits de légitime de feu Toussaint Racine son père.

Les lots de François Lefebvre dit Boulanger vendus  
par le shérif et acquis par Étienne et Pierre Simard

Le 26 janvier 1815 Victoire Marsault et Félicité Racine firent vendre par le shérif James Shepherd les immeubles de François Lefebvre alias Boulanger, qui ne s'acquittait pas de ses obligations à leur égard. Les lots mis en vente sont décrits comme suit, comme dans la donation du 10 mars 1812:

- 1- six perches de front du chemin du Roi au haut du premier coteau tenant au nord-est à Léon Giguère et au sud-ouest à Jean-Marie Fortin, moins l'emplacement de Gabriel Goulet;
- 2- six perches de front du lot précédent au trait carré, tenant au nord-est à Léon Giguère et au sud-ouest aux héritiers Racine;
- 3- une perche et dix pieds de front sur la même profondeur que le lot précédent, tenant au nord-est aux héritiers Racine et au sud-ouest à Jean-Marie Fortin.

Le lot 3 ci-dessus fut acquis par Etienne Simard, de Saint-Joachim, pour le prix de 37 livres 10 chellins. Il n'est pas question des lots 1 et 2.

Le même jour le lot no 5 de la donation du 10 mars 1812, mesurant douze perches et douze pieds de front du trait carré au bout de la lieue et demie de profondeur, faisant partie d'une terre de quatre arpents et neuf pieds appartenant à plusieurs propriétaires, joignant en total au nord-est à Julien Mercier (terre 94) et au sud-ouest à René Lessard (93-3 et moitié sud-ouest de 93-4), fut adjugé par le shérif à Etienne Simard pour 250 livres.

Le 25 août 1815 (Archives de Sainte-Anne Pa 33 (BE) (A), no 1129, dans le tiroir des documents de grand format), à la requête de Victoire Marsault et de Félicité Racine, le shérif procéda à la vente à l'enchère des lots 2, 4, 6, 7 et 8 mentionnés dans l'acte de donation du 10 mars 1812. Ces lots furent adjugés à Victoire Marsault pour le prix de 168 livres 15 chellins.

Le 22 mars 1819 (Faribault), Victoire Marsault vendit à Pierre Simard, fils de François et de Thécle Ferland (terre 99-1), "un circuit de terre de sept perches ou environ de front sur la profondeur de quatre arpents et de demi (lot 99 du cadastre) borné en devanture du côté sud et nord à Jean Marie Fortin et du côté nord-est à Etienne Morel", la venderesse s'en réservant l'usufruit sa vie durant. Cette vente était faite pour 40 piastres d'Espagne.

Le 19 septembre 1822 (Ranvoyzé), Victoire Marsault vendait à Pierre Simard une perche de terre de front depuis l'emplacement de Joseph Goulet jusqu'au trait carré, entre la venderesse au sud-ouest au sud-ouest et l'acquéreur au nord-est, pour 300 livres.

Le 28 décembre 1822 (Ranvoyzé), Victoire Marsault vendait encore à Pierre Simard une perche de terre de front depuis le terrain de Bonaventure Lessard jusqu'au trait carré, entre la venderesse au sud-ouest et l'acquéreur au nord-est, aussi pour 300 livres. Le 30 décembre 1822 (Et. Boudreau), Rose Racine vendait à Victoire Marsault, pour 150 livres, dix pieds de terre de front depuis la clôture de la grève jusqu'au chemin du Roi, entre Charles Gravelle au sud-ouest et le curé Ranvoyzé au nord-est.

Le 15 juillet 1823 (Et. Boudreau), Victoire Marsault vendait à Pierre Simard, pour 300 livres une autre perche de terre de front depuis le trait carré en descendant au terrain de Jean-Marie Fortin, entre l'acquéreur au sud-ouest et la venderesse au nord-est, que celle-ci avait acquise du shérif avec plus grand terrain "il y a environ sept ans" (1815).

Le 26 octobre 1823 (Ranvoyzé) Victoire Marsault vendait encore à Pierre Simard:

- 1- 2 perches de terre de front du trait carré au deuxième rang entre Jean-Marie Fortin au sud-ouest et l'acquéreur au nord-est;
- 2- 7 perches 8 pieds du deuxième détour du chemin de voiture dans la première cote au-dessus du chemin royal, à aller au sud du susdit trait carré, entre l'acquéreur au sud-ouest et au nord-est, avec la maison, grange et fournil dessus construits;
- 3- 2 perches 13 pieds de front sur un arpent de profondeur, bornés au sud par l'emplacement de Gabriel Goulet, au nord par le susdit deuxième détour, au sud-ouest par la venderesse et au nord-est par l'acquéreur;
- 4- 14 perches de front de la clôture de la grève à la basse mer (voir lot 9 de 1812) entre Joseph Asselin au sud-ouest et l'acquéreur au nord-est;
- 5- l'usufruit de sept perches de terre de front sur quatre arpents et demi de profondeur entre Jean-Marie Fortin au sud-ouest, au sud et au nord, et Etienne Morel au nord-est, ledit usufruit réservé par la venderesse sa vie durant dans la vente qu'elle a faite audit acquéreur dudit lot de terre le 22 mars 1819 (Paribault) (Voir lot 4 du 10 mars 1812).

Ces lots appartenaient à la venderesse pour les avoir acquis du shérif, feu James Sheppard, dont elle promettait délivrer le contrat. Le prix de vente consistait en divers effets que l'acquéreur devait fournir chaque année à la venderesse sa vie durant. Celle-ci se réservait sa vie durant l'usage de la maison, grange et fournil et la jouissance du deuxième lopin depuis la maison de Jean-Marie Fortin sise sur ce terrain.

Le 17 mai 1819 (Ranvoyzé), Léon Giguère donnait à son fils Joseph, outre cinq perches et quinze pieds de terre de front sur une lieue et demi de profondeur enclavés et indivis dans la moitié nord-est de la terre 94 des Giguère, les lopins suivants compris dans le partage du 12/01/1809 (soit la moitié des lots alors attribués à Geneviève Racine, son épouse):

- 1- une perche et trois pouces de front du fleuve au trait carré indivis dans deux perches et six pouces de front bornés en total au sud-ouest partie par Messire François Ranvoyzé et partie par Victoire Marceau, au nord-est par Julien Mercier;
- 2- une perche neuf pieds et six pouces de front dudit trait carré aux terres non concédées, indivis dans trois perches et un pied de front bornés en total au sud-ouest par Pierre Simard et au nord-est par Julien Mercier;
- 3- une perche et trois pouces de front du fleuve au trait carré indivis dans deux perches et six pouces de front bornés en total des deux côtés par Jean-Marie Fortin;
- 4- une perche seize pieds et demi de front du trait carré aux terres non concédées indivis dans trois perches quinze pieds de front sur ladite profondeur bornés en total au sud-ouest et au nord-est par Jean-Marie Fortin.

Joseph Giguère épousa Pélagie Caron, fille de Claude et de Magdeleine Gagnon (terre 95), le 9 octobre 1821. Le 16 juin 1822 (Ranvoyzé), il vendit à Jean-Marie Fortin, pour 1 900 livres, 2 perches de front du fleuve au trait carré, et 3 perches 15 pieds du trait carré aux terres non concédées, joignant des deux côtés à l'acquéreur.



Le même jour, 16 juin 1822 (Ranvoyzé), Joseph Giguère vendait à Pierre Simard, pour 1 800 livres, 1) deux perches et un pied de terre de front du fleuve au trait carré, bornés au sud-ouest partie par Victoire Marsault et partie par Messire Ranvoyzé, et au nord-est par Julien Mercier; 2) trois perches et un pied de front dudit trait carré aux terres non concédées, bornés au sud-ouest par ledit acquéreur et au nord-est par Julien Mercier (lots 1 et 2 ci-dessus).

Le 20 juin 1822 (Ranvoyzé), Jean-Marie Fortin et Augustin Racine firent l'échange suivant: Jean-Marie Fortin cédait à ce dernier quatre pieds et cinq pouces de terre de front du fleuve au chemin royal, acquis de Rosalie Racine; en échange Augustin Racine cédait à Jean-Marie Fortin treize pieds de front depuis l'emplacement de Messire Ranvoyzé (acquis de Jean-Marie Fortin le 15 juin 1812), jusqu'au deuxième rang, entre Angélique Gravel au sud-ouest et Jean-Marie Fortin au nord-est.

#### Le titre nouvel de Jean-Marie Fortin

Le 20 mars 1826 (Bernier), le titre nouvel de Jean-Marie Fortin décrivait ses terres comme suit:

- 1- seize perches et six pieds de front bornés par le sud à l'emplacement de Messire François Ranvoyzé, par le nord au trait carré (à cinq arpents au-dessus de la petite rivière), tenant au nord-est à Pierre Simard et au sud-ouest à Bonaventure Lessard;
- 2- douze perches de front sur quatre arpents (et demi) de profondeur bornées par le sud partie au premier lopin et partie audit Bonaventure Lessard, tenant au nord-est audit Pierre Simard et au sud-ouest à Bonaventure Lessard;
- 3- deux arpents deux perches et cinq pieds de front bornés par le sud au trait carré, par le nord aux terres non concédées, tenant au nord-est à Pierre Simard et au sud-ouest à Bonaventure Lessard.

Ces lopins lui appartenaient partie de droit de communauté avec feu Angèle Racine et partie d'acquisition qu'il en avait faite de Joseph et de Jérôme Simard le 30 octobre 1810, de Jean-Baptiste Giguère (ép. Pélagie Racine) le 14 septembre 1811 (Bernier) et de Magdeleine Racine le 27 décembre 1822 (Ranvoyzé). Ils correspondent aux lots 100 et 114 du cadastre de 1879.

#### Le titre nouvel de Pierre Simard en 1826 et vente de sa terre à Jean Veau dit Sylvain en 1842

Dans son titre nouvel du 30 mars 1826 (Bernier), Pierre Simard déclara posséder, outre quatorze perches et deux pieds de front dans les terres 92 et 93-1 (ainsi qu'on l'a vu à la terre 93-1), entre Etienne Simard au sud-ouest et Jean Lessard au nord-est (reste de 93-1), les lots suivants dans la terre 93-5:

- 1- Seize perches de front du fleuve à basse marée à la clôture de la grève, tenant au nord-est à Julien Mercier (94) et au sud-ouest à François Paré;
- 2- deux perches et un pied de front de la clôture de la grève à l'emplacement de Gabriel Goulet qui se trouve à environ un arpent au nord du chemin du Roi, tenant au nord-est à Julien Mercier et au sud-ouest partie à Messire François Ranvoyzé et partie audit Gabriel Goulet;

- 3- quatre perches six pieds et huit pouces de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, tenant au nord-est aux héritiers Racine et au sud-ouest à Joseph Asselin;
- 4- dix pieds de front bornés par le sud et le nord comme le lot précédent, tenant au nord-est à Messire Ranvozé et au sud-ouest à Basile De Blois;
- 5- un demi-arpent en superficie appartenant la moitié audit Pierre Simard et l'autre moitié à Victoire Marseau indivis entre eux, borné par le sud à Gabriel Goulet et Jean Cloutier, par le nord au lot qui suit, au nord-est au deuxième lot ci-dessus et au sud-ouest à Charles Racine;
- 6- quatorze perches de front bornées par le sud au lot précédent, par le nord au trait carré, au nord-est à Julien Mercier (94) et au sud-ouest à Jean-Marie Fortin (c'est le lot 101 du cadastre);
- 7- sept perches de front sur quatre arpents et demi de profondeur, bornées par le sud, sud-ouest et nord à Jean-Marie Fortin et au nord-est à Etienne Morel (c'est le lot 99 du cadastre);
- 8- dix-sept perches et treize pieds de front du trait carré à la fin de la lieue et demi de profondeur, tenant au nord-est à Julien Mercier (94) et au sud-ouest à Jean-Marie Fortin (c'est le lot 96 du cadastre).

Pierre Simard déclara posséder ces lots par donation à lui consentie par François Simard et Thécie Ferland ses père et mère le 13 février 1802 devant Charles Voyer (pour les quatorze perches et deux pieds dans les terres 92 et 93-1) et d'acquisition de divers pour les autres lots.

Le 7 septembre 1837 (Ranvozé), Pierre Simard et Magdeleine Caron son épouse donnèrent à leur fils François les lots de terre suivants:

- 1- quatorze perches de front du fleuve à basse marée à aller à la clôture de la grève tenant au sud-ouest à Jean Racine et au nord-est à Louis Ranvozé (il s'agit des futurs lots cadastraux 112 et 113);
- 2- sept perches et demi un pied et huit pouces de front de ladite clôture au chemin royal, tenant au sud-ouest à Pierre Mercier et au nord-est à Louis Ranvozé;
- 3- un demi-arpent de terre en superficie borné au sud partie audit Pierre Mercier et partie à Louis Gagnon, au sud-ouest à Jean-Marie Fortin et au nord-est au détour de la première côte;
- 4- quatorze perches de front depuis le second détour de la première côte à aller au trait carré, tenant au sud-ouest à Jean-Marie Fortin et au nord-est à Julien Mercier, avec la maison et autres bâtiments dessus construits. Au cadastre de 1879 ce lot porte le numéro 101 et mesure quatorze perches et cinq pieds de front sur 29 arpents sept perches et demi de profondeur;
- 5- sept perches de front sur quatre arpents et demi de profondeur depuis ledit trait carré (lot 99 du cadastre), bornées au sud, nord et sud-ouest par Jean-Marie Fortin (lots 100 et 114) et au nord-est par le lot 98 de Marie (Thécie) Simard, veuve d'Etienne Morel (et non Simard): voir le titre nouvel de celle-ci à la terre 93-2, et ci-dessus le titre nouvel de Pierre Simard du 30 mars 1826, au lopin no 7.

6- dix-sept perches treize pieds de front depuis le lot précédent jusqu'au second rang (lot 96 du cadastre, mesurant 80 arpents de profondeur), bornés au sud-ouest par Jean-Marie Fortin (lot 100) et au nord-est par Julien Mercier (lot 93 dans la terre 94 des Giguère).

Ces lots appartenant au donateur en plus grande partie par acquisition qu'il en avait faite de Victoire Marceau le 26 octobre 1823 et le reste de diverses personnes.

François Simard épousa Eléonore Giguère, fille de Jean-Baptiste et de Pélagie Racine (terre 96), le 5 septembre 1837. Le 25 janvier 1842 (Ranvoyzé), après avoir révoqué la donation du 7 septembre 1837, et avec l'accord des donateurs, François Simard et sa femme vendirent à Jean Veau dit Sylvain père les six lots de terre ci-dessus, pour 312 livres 10 chelins. Pour garantir ladite vente Pierre Simard et Magdeleine Caron hypothéquèrent les quatorze perches et deux pieds de front sur une lieue et demie de profondeur qu'ils possédaient dans les terres 92 et 93-1 (voir 93-1), avec les bâtiments dessus construits. Le lot 1 ci-dessus était alors borné au sud-ouest par Casimir Morel au lieu de Jean Racine, le lot 2 par Casimir Morel au lieu de Pierre Mercier.

Le 12 mars 1845 (Ranvoyzé), Jean Veau dit Sylvain et Elisabeth Boucher sa femme (qu'il avait épousée en 1806, voir terre 104), donnèrent à leur fils Joseph les lots décrits dans les actes ci-dessus, à l'exception du troisième, avec la maison en pierre et autres bâtiments construits sur le quatrième lot de quatorze perches de front. Ils s'en réservèrent l'usufruit à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants qui devaient travailler au profit des donateurs. Le donataire devait payer à son frère Etienne la somme de 2 400 livres ancien cours quand il s'achèterait une terre ou qu'il se marierait, et à son autre frère Jean la somme de 12 livres seulement, "vu que ce dernier a déjà regu", pour leur tenir lieu de légitime paternelle et maternelle mobilière et immobilière. Le même jour les donateurs firent leurs testaments par lesquels ils confirmaient la présente donation. Joseph Veau épousa Luce Simard, fille de Joseph et d'Elisabeth Giguère (terre 96), le 12 janvier 1847 à Sainte-Anne.

On a vu à la terre 93-2 que le 13 septembre 1857 (Ranvoyzé), Joseph Veau acquit d'Etienne Morel et de Virginie Caron son épouse le lot 98 du cadastre, d'un arpent de front sur quatre arpents et demi de profondeur depuis le trait carré, borné au sud et au nord par l'acquéreur, au sud-ouest par le lot 99 appartenant aussi à l'acquéreur (voir lot no 5 de la donation du 7 septembre 1837 et la vente du 25 janvier 1842 à Jean Veau), et au nord-est à Marie Mercier, veuve de Bonaventure Lessard (lot 97). On a vu aussi à la terre 93-3 que Joseph Boucher, légataire de Marie Mercier, vendit ce lot 97 du cadastre, mesurant aussi un arpent de front sur quatre arpents et demi de profondeur depuis le trait carré, à Joseph Veau fils, le 26 octobre 1879 (Vézina), pour le prix de 150 livres. Ce lot joignait au nord-est à François Mercier fils de Léon (terre 94 des Giguère).

Le 21 juillet 1878 (Vézina), Joseph Veau dit Sylvain et Luce Simard son épouse donnèrent à leur fils Joseph 1) quatorze perches de front sur la profondeur depuis le second détour de la côte à aller au lieu appelé le trait carré (des lots 97 à 99), joignant au sud-ouest à Magloire Fortin, fils de Jean-Marie (114) et au nord-est à François Mercier (fils de Léon: lot 93), avec une maison en pierre et autres bâtiments dessus construites: c'est le lot 101 du cadastre mis en vigueur le premier septembre 1879 à Sainte-Anne; 2) dix-sept perches de front sur quatre arpents et demi de profondeur (lots 98 et

99), bornées au sud, au nord et au sud-ouest par Magloire Fortin (lots 100 et 114) et au nord-est par le lot 97 de la veuve Bonaventure Lessard; 3) dix-sept perches treize pieds de front depuis le nord dudit trait carré à aller aux terres du deuxième rang (lot 96), bornées au sud-ouest par Magloire Fortin (100) et au nord-est par François Mercier (99); 4) treize perches un pied de front depuis le chemin royal jusqu'à la clôture de la grève bornées au sud-ouest par François Simard et au nord-est par la veuve Jean Caron; 5) trois perches seize pieds de front de la clôture de la grève à la basse marée, joignant au sud-ouest à Herminie Paré, épouse d'Adolphe Giguère, et au nord-est à la veuve Jean Caron; 6) huit perches de front du chemin royal à la basse marée, soit environ huit arpents de profondeur, bornées au sud-ouest par Louis Paré et au nord-est par Etienne Cloutier. Les lots 1 et 3 et partie du deuxième lot avaient été acquis de Jean Veau Sylvaïn le 12 mars 1845, l'autre partie du deuxième lopin avait été acquise d'Etienne Morel le 13 septembre 1857, les lots 4 et 5 par échange avec Nazaire Simard le 14 mai 1862 (ces trois contrats par Ranvoyzé) et le numéro 6 de Joseph Simard fils le 5 juillet 1870 (G. Dick). Les donateurs s'en réservaient l'usufruit.

Le 24 juillet 1878 Joseph Veau fils épousa Octavie Giguère, fille de Louis et de Luce Gilmont. On a vu plus haut que Joseph Veau fils acquit le lot 97 en octobre 1879.

Le 30 octobre 1898 (Vézina), Joseph Veau père et son fils Joseph vendirent à Miville Fortin leur voisin au sud-ouest, au sud et au nord, le lot 99 de sept perches de front sur quatre arpents et demi de profondeur, pour \$60.

Le premier juillet 1919 (Beauregard), Joseph Veau fils vendait à Félix Prémont, cultivateur de Ste-Famille, Ile d'Orléans, les lots 70 et 72, ce dernier lot, de la basse à la haute marée, étant la continuation du lot 62 (voir terre 96), les lots 96, 97, 98 et 101, moins le terrain vendu aux Soeurs Franciscaines, avec les bâtisses, roulant et animaux, pour le prix de \$6 500. Ces lots avaient été acquis le 21 juillet 1878. Félix Prémont, fils de Pierre et de Florence Dion, épousa Valérie Vézina, fille d'Edouard et de Germaine Huot, le 15 juillet 1919 à L'Ange-Gardien, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 6 juillet (J.B. Beauregard). Le 12 mars 1966 (Gérard Beauregard), il vendit à son fils Denis Prémont la partie du lot 72 au nord du boulevard Ste-Anne, la partie du lot 70 du chemin de fer à la partie du lot 72 ci-dessus et la partie du lot 70 entre le chemin de fer et le chemin royal, plus les lots 96, 97, 98 et 101, avec toutes bâtisses, roulant et animaux, pour le prix de \$19 500. Denis Prémont épousa Gervaise Cauchon le 29 Juin 1963 au Château-Richer. Sa maison porte le numéro civique 373 Côte Ste-Anne.

#### La terre de Jean-Marie Fortin depuis 1847

Le 23 Janvier 1847 (Ranvoyzé), Jean-Marie Fortin et Marie-Joséphine Gilmont, sa deuxième femme depuis 1815, donnèrent à leur fils Jean-Magloire

- 1- quatre perches et onze pieds de terre de front du fleuve à basse marée jusqu'à une perche au-dessus de la clôture de la grève, entre Bonaventure Lessard au sud-ouest et au nord, et Magdeleine Caron épouse d'Edouard Goulet au nord-est. Au cadastre officiel de 1879 ce lot porte le numéro 134 et mesure huit arpents et demi de profondeur de la basse marée à la haute marée. Il est borné au nord-est par le lot 129 d'Edouard Goulet et au sud-ouest par le lot 135 de Bonaventure Lessard;

- 2- seize perches de front depuis l'emplacement du notaire Louis Ranvoyzé jusqu'au trait carré (voir lot no 1 du titre nouvel du 20 mars 1826), joignant au sud-ouest à la route qui conduit à la concession de la vallée au nord-est du bras de la rivière aux Chiens, et au nord-est à Joseph Veau dit Sylvain, avec la maison et bâtiments dessus construits. Au cadastre de 1879 ce lot porta le numéro 114 et mesure seize perches treize pieds et demi de front sur vingt-neuf arpents sept perches et demie de profondeur;
- 3- neuf perches de front sur quatre arpents et demi de profondeur depuis le trait carré, joignant au sud-ouest à la route de la concession et au nord-est à Joseph Veau. Il s'agit de la partie du lot 100 (qui suit) située au sud-ouest du lot 99, et mesurant en fait douze perches de front (voir le lot 2 du titre nouvel du 20 mars 1826);
- 4- deux arpents deux perches cinq pieds depuis le lot précédent jusqu'au bout de la lieue et demie, tenant aussi au sud-ouest à ladite route et au nord-est à Joseph Veau. C'est la suite du lot 100 qui est décrit au livre de renvoi du cadastre de 1879 comme mesurant en totalité (y compris le lot précédent), douze perches dix-sept pieds de front (pour la partie au sud-ouest du lot 99) sur quatre arpents et demi de profondeur, depuis le trait carré, et de là deux arpents deux perches quatre pieds de front sur 80 arpents de profondeur jusqu'au bout de la lieue et demie.

Aux terriers du Séminaire de Québec pour les années 1850 à 1872 et au cadastre abrégé de 1859 les lots 2, 3 et 4 ci-dessus sont décrits comme mesurant seize perches treize pieds et demi de front sur 29 arpents 7 perches et demi (lot 114), de là 12 perches 17 pieds sur 4 arpents et demi de profondeur, et de là 22 perches 4 pieds de front sur 80.4 arpents de profondeur (lot 100).

Les donateurs se réservaient l'usufruit des biens ci-dessus donnés, à charge de loger, nourrir et entretenir leur fils Jean-Magloire, donataire, sa femme et ses enfants, à condition par eux de travailler au profit des donateurs. Le donataire devait payer, après le décès de ses père et mère, la somme de 200 livres à chacun de ses frères et soeurs: Marie-Cité (Félicité), Anastasie, Siffrol, Ferdinand et Joseph. Le même jour, 23 janvier 1847 (Ranvoyzé), Jean-Marie Fortin fit son testament par lequel il ratifiait la donation ci-dessus.

Le premier février 1847 (Ranvoyzé), Jean-Magloire Fortin passa son contrat de mariage avec Marie Morel, fille de Joseph et d'Adélaïde Simard (terre 99), qu'il épousa à Sainte-Anne le 9 février suivant.

Le 19 février 1860 (Augustin-Nicolas Vézina), Magloire Fortin donna à Miville Fortin, son fils majeur,

- 1- quatre perches douze pieds de front à prendre à une perche au-dessus de la clôture de la grève (lot 134 du cadastre), entre Joseph Boucher au sud-ouest et au nord (lots 135 et 133) et Edouard Goulet au nord-est (129);
- 2- seize perches de front depuis l'emplacement des Soeurs de la Charité (lot 123 acquis par celles-ci de Vénérande Ranvoyzé, fille et héritière du notaire Louis Ranvoyzé: voir lot 2 du 23 janvier 1847, et veuve de Louis-Zéphirin Rousseau), jusqu'au trait carré, bornées au sud-ouest par

la route des Sept Crans (ou de la concession), et au nord-est par le lot 101 de Joseph Veau dit Sylvain. C'est le lot 114 du cadastre;

- 3- neuf (en fait treize) perches de front sur quatre arpents et demi de profondeur depuis le trait carré (partie sud du lot 100) bornées au sud-ouest par ladite route et au nord-est par le lot 99 de Joseph Veau (voir ci-dessus le lot 3 du 23 janvier 1847);
- 4- deux arpents deux perches cinq pieds de front depuis le lot précédent (et le lot 99) jusqu'au second rang (80 arpents de profondeur). C'est la suite du lot 100 depuis le trait carré, comme on l'a vu plus haut (voir lot 4 du 23 janvier 1847), borné au sud-ouest par la route de la concession et au nord-est par le lot 96 de Joseph Veau dit Sylvain, avec la grange dessus construite.

Le donataire devait payer à chacun de ses frères la somme de 50 piastres et leur donner divers effets mobiliers. Miville Fortin passa son contrat de mariage le 4 avril 1880 (Vézina) avec Céline Veau dite Sylvain, fille de Joseph et de Luce Simard, qu'il épousa le 6 avril. Le 15 juillet 1881 (Vézina), ils firent leurs testaments l'un en faveur de l'autre.

On a vu précédemment (à 93-3) que le 29 septembre 1889 (Vézina), Miville Fortin vendit le lot 134 de quatre perches douze pieds de front sur la profondeur de la basse marée à la clôture de la grève, soit environ dix arpents de profondeur, à la veuve Joseph Boucher, pour \$120.

Le 22 juillet 1891 (Vézina), Miville Fortin vendit à la Congrégation du Très Saint Rédempteur une partie du lot 114 mesurant 55 pieds de front sur 30 de profondeur, bornés au sud par les Soeurs de la Charité, au nord et au nord-est par le vendeur et au sud-ouest par une route publique (route de la concession ou des Sept Crans) et partie aux acquéreurs. Le 30 octobre 1898 (Vézina), ainsi qu'on l'a vu à la section précédente, Miville Fortin acquit de Joseph Veau le lot 99 de sept perches de front sur quatre arpents et demi de profondeur.

Miville Fortin décéda le 2 juin 1900. Par son testament du 15 juillet 1881 (Vézina), il laissait à son épouse sa moitié des lots 99, 100, 114 et partie de 98, plus la moitié nord-est du lot 52 (voir terre 98), de la haute marée au chemin royal, moins le terrain du chemin de fer.

Le 15 septembre 1914 (Beaugard), Céline Sylvain vendit à la Congrégation du Très Saint Rédempteur, pour \$5 000, les lots Ptie 98, 99, 100 et 114, bornés au sud-ouest par la route des Sept Crans et Alphonse Boucher, au nord-est par Joseph Sylvain (96, 97 et 101), et au sud par l'acquéreur et les Franciscaines, avec les animaux et les instruments aratoires.

Le 5 novembre 1916 (Beaugard), les Rédemptoristes revendirent ces lots à Johnny Paré pour \$3 500, moins le terrain servant alors de cimetière sur le coteau, faisant partie du lot 114. Le 14 septembre 1928 (G. Jobidon), Johnny Paré revendit ces lots pour \$8 000 à Phydine Fortin, cultivateur de la Baie Saint-Paul, moins ledit terrain du cimetière, avec la maison, le roulant et les animaux.

Phydine Fortin décéda le 11 mai 1938. Par son testament du 2 avril 1938 (J.-B. Beaugard), il laissait ses biens à sa femme, Marie Tremblay, qu'il avait épousée aux Eboulements. Le 2 juillet 1963 (Paul Beaugard), celle-ci vendit les lots Ptie 98, 99, 100 et 114 à son fils Aimé Fortin pour \$9 000.

avec la maison, la grange et autres bâtisses. Ces lots étaient bornés au sud par le lot 115-1 des Franciscaines, au sud-ouest par le lot 130 de François Boucher, fils d'Alphonse, et au nord-est par les lots Ptie 98, 96 et 101 de Félix Prémont. Aime Fortin épousa Marguerite Thibault, fille de Joseph et de Diana Cloutier, le 9 octobre 1937 à Sainte-Anne. Sa maison porte le numéro civique 361 Côte Ste-Anne.

LA TERRE DE ROBERT GIGUÈRE  
No 94 (5 arpents 2 perches)

Robert Giguère obtint d'Olivier Letardif, le 21 février 1651 (ASQ, Ste-Anne, no 19), un titre de concession de cinq arpents de terre de front tenant d'un côté à Etienne de Lessart (93) et de l'autre aux terres non encore concédées. Le 29 décembre 1671 l'abbé Dudoût, procureur de Mgr de Laval, lui concéda deux perches et cinq pieds de front qui se trouvaient de surplus, ce que confirmèrent plus tard un arpentage de Jean Le Rouge le 11 juin 1696 (ASQ, Ste-Anne, no 115) et le terrier de 1769 (ASQ).

Robert Giguère, fils de Jean et de Michèle Journal, fut baptisé à Saint-Aubin de Tourouvre, évêché de Chartres, le 9 mars 1616. Le 2 juillet 1652 (reg. de Notre-Dame de Québec) il épousa Aymée Minville, fille de Pierre et soeur de Magdeleine Minville, épouse de Jean Cochon, habitant du Château-Richer (terre 71). D'après le registre des confirmations au Château-Richer, le 2 février 1660 (AAQ), Aymée Minville était originaire de l'évêché de La Rochelle. En fait elle était née le 12 août 1635 à Notre-Dame de Brouage.

Sous-arrentement d'un arpent à Pierre Maufils

Le 28 décembre 1659 (notaire Auber), Robert Giguère cédait à Pierre Maufils le dernier arpent de sa terre, du côté du nord-est, "pour l'accommodement dudit Maufils", lequel avait, le même jour, obtenu un arpent et demi de front du côté du sud-ouest de la terre voisine de Julien Mercier (95). Robert Giguère cédait cet arpent de terre "audit Maufils au moyen qu'il payera annuellement audit ceddant et sadite femme ou ayant cause la somme de vingt et un sols tournois pour les cens et rentes dudit arpent de terre, qui est le prix de l'esgalle portlon de la rente de la concession dudit Giguère, et en oultre un chapon vif... et sans autres charges quelconques". Il s'agissait donc d'un sous-arrentement d'une partie de la terre de Robert Giguère (voir à ce sujet Marcel Trudel, Les débuts du régime seigneurial, pp. 223-226). Julien Mercier sous-arrenta de même l'arpent et demi qu'il céda à Pierre Maufils. Avant de continuer l'histoire de la terre de Robert Giguère, il convient de poursuivre celle des deux arpents et demi de Pierre Maufils jusqu'en 1725, alors que ses descendants s'en départirent.

Les origines de Pierre Maufils, qui était matelot de son métier, sont inconnues. Il est mentionné pour la première fois à l'occasion de son mariage avec Magdeleine Poulain, fille de Claude et de Jeanne Mercier (terre 92), le 19 novembre 1659 (reg. de N.D. de Québec). Le 18 octobre 1682 (Duquet, original absent; voir ASQ, Séminaire, 92: 23, fo. 64), ils se donnèrent au Séminaire de Québec. Le même jour ils firent un "mémoire" de leurs biens meubles (ASQ, Séminaire, 4: 137), document incomplet de sept pages, non signé. Le 5 mars 1687 (Genaple), après le décès de Pierre Maufils, sa veuve donna aux Ecclésiastiques du Séminaire une quittance de 2 134 livres "qu'ils avoient en leurs mains, à elle et son dit deffunt mary appartenantes, comme est mentionné au contract de donation qu'ils avoient fait de leurs personnes au service dudit Séminaire, aux clauses y contenues, par acte passé devant Me Pierre Duquet notaire le 18e octobre 1682". Leur terre échut à Julien Maufils, leur fils, né en 1659. Celui-ci passa son contrat de mariage le 24 mai 1693 (Jacob) avec Magdeleine Cloutier, fille de feu Jean Cloutier et de Marie Martin (terre 68), qu'il épousa le lendemain au Château-Richer. Julien Maufils demeurait alors à Saint-Joachim où il était fermier d'une partie des domaines du Séminaire, au Cap Tourmente.



Magdeleine Cloutier mourut avant le 28 août 1700, date à laquelle Julien Maufils passa un autre contrat de mariage avec Elisabeth Boucher, fille de feu Jean Boucher et de Marie Paré, de Saint-Joachim (terre 119). Un inventaire fut alors fait de la communauté de Julien Maufils avec Magdeleine Cloutier, mais il n'en reste que la dernière page aux ASQ (Séminaire, 22: 2). On y mentionne "le contrat de mariage dudit Julien Maufils d'avec la dite defunte", passé le 24 mai 1693, ainsi que leur terre "tenante d'un costé à Robert Giguier et d'autre costé aux héritiers de defunt Jullien Mercier, sur laquelle il y a environ trente arpens de terre en valeur tant en prairie que terre (en labour), avec une maison de coulombage couverte de (...) de trantte pleds de long sur vingt de large nouvellement construite, et une grange de quarante pied de long y compris une estable".

Julien Maufils décéda à son tour avant le 28 juillet 1701, date à laquelle eut lieu, au bailliage de Beaupré, l'élection d'un tuteur à ses deux enfants mineurs nés de son premier mariage (Louise et Pierre). Le lendemain était élu un autre tuteur pour l'enfant posthume à naître d'Elisabeth Boucher (ASQ, Séminaire, 20: 7, p. 32 et 35). On y mentionne que le défunt demeurait "en la petite ferme du domaine des seigneurs de Beaupré". Le 8 juillet 1703 Elisabeth Boucher se maria avec Jean-Baptiste Chenay dit La Garenne, fils de Bertrand Chenay de La Garenne qui avait été seigneur du fief de Lotinville de 1664 à son décès en 1683, et d'Elisabeth Auber, fille du notaire Claude Auber.

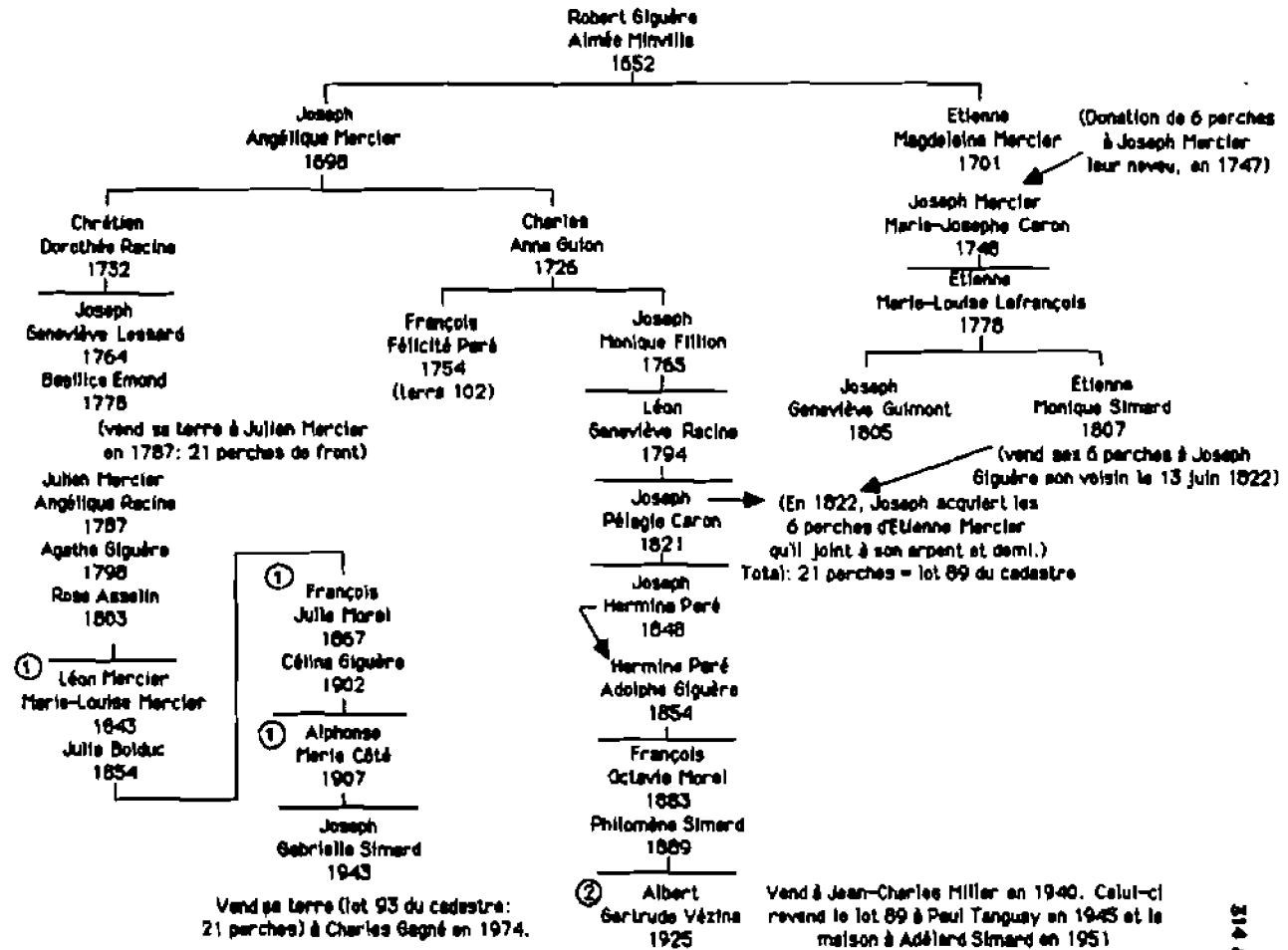
Le 17 octobre 1701 (ASQ, Séminaire, 20: 7, p. 58), par acte du bailliage de Beaupré, fut adjugé à Joseph Giguère, fils de Robert, le bail judiciaire des terres appartenant aux enfants de Julien Maufils, consistant en deux arpents et demi de front tenant d'un côté aux terres de Robert Giguère et de l'autre à celles de Charles de Monmainier, qui avait épousé Marie Poulin, veuve de Julien Mercier (voir terre 95). Ce bail était fait pour trois ans à commencer le 25 mars 1702, moyennant 121 livres par année et diverses autres charges énumérées à l'acte. Le 17 mai 1725 (Barbel), Pierre Maufils, fils et héritier de Julien Maufils, vendait ces deux arpents et demi de terre pour 3 500 livres à Augustin et Claude Caron, fils de Robert et de Marguerite Cloutier (98). L'histoire de cette terre sera continuée avec celle de la terre des Mercier (95), d'autant plus que la maison des Caron, de 67 peds de long, était construite aux deux tiers sur l'arpent et demi cédé par Julien Mercier en 1659. Pierre Maufils épousa Françoise Soupiran à Québec le 9 février 1728 et en eut plusieurs enfants, dont Pierre et René-Julien.

Suite de l'histoire de la terre de Robert Giguère,  
réduite à 42 perches de front

Le 14 octobre 1669 (Aneau), Charlotte Giguère, fille de Robert, passa son contrat de mariage avec Philippe de La Fontaine, de Saint-Georges de Blois, fils de Charles et de Marie Boulay. Le 16 octobre 1667 Philippe de la Fontaine donnait une quittance de 500 livres à son beau-père, pour la dot de Charlotte. Celle-ci se maria le 25 octobre 1693 avec Antoine Planiol ou Plagnol, à Québec. Elle fut inhumée à Sainte-Anne le 5 août 1710.

Le 7 mai 1682, à Saint-François-du-Lac, Martin Giguère, fils de Robert, épousait Françoise Pinard. Le 26 avril 1688 (Rageot), Pierre Giguère, autre fils de Robert, s'engageait pour un an à Zacharie Jolliet, bourgeois de Québec, pour aller aux Outaouais faire la traite au profit dudit Jolliet, moyennant 400 livres, une robe de 7 castors, 6 livres de tabac et sa nourriture pendant ladite année. Ce Pierre Giguère resta célibataire, de même que son frère Robert, né en 1663 et décédé en novembre 1711.

Tableau généalogique sommaire de la famille Giguère (pour la terre 96)





Le 5 Janvier 1698 (Jacob), Agnès Giguère, fille de Robert, passait son contrat de mariage avec Charles Le Marquis, bourgeois de Québec, veuf de Marguerite Beaugrand, qu'elle épousa le 7 Janvier à Sainte-Anne. Elle se remaria le 10 octobre 1701 à Québec, avec Joseph Blondeau.

Le 18 octobre 1698 (Chambalon), Joseph Giguère, âgé de 25 ans, fils de Robert et d'Aymée Minville, passait son contrat de mariage avec Angélique Mercier, fille de feu Julien Mercier et de Marie Poulin (celle-ci remariée avec Charles de Monmainier, maître serrurier). Le mariage fut célébré le 11 novembre 1698 à Sainte-Anne. Le 20 juin 1701 Etienne Giguère, autre fils de Robert, épousait Magdeleine Mercier, soeur d'Angélique et veuve d'André Berthelot (terre 103).

Le 18 août 1704 (Jacob), Robert Giguère et Aymée Minville donnaient à leur fils Joseph et à Angélique Mercier sa femme deux arpents de terre de largeur joignant d'un côté les terres de défunt Etienne de Lessart (93) et de l'autre le reste de la terre des donateurs qui se réservaient l'usufruit des deux arpents donnés le reste de leur vie. Ils voulaient ainsi récompenser lesdits donateurs des services qu'ils leur ont rendus et dans l'espérance qu'ils les leur continueront à l'avenir. Le 5 octobre 1708, au bas de l'acte ci-dessus, le notaire Jacob collationna les ratifications données à diverses dates par les enfants de Robert Giguère et leurs conjoints: Marguerite, et Jean Lebeau son mari, qu'elle avait épousé le premier avril 1704, Charlotte et "Plagnol" son mari, Martin et Françoise Pinard sa femme, Jean-Baptiste, Etienne et Marie-Anne, celle-ci pour elle et Pierre Poulin son mari absent, qu'elle avait épousé le 13 novembre 1698. La déclaration de Jean-Baptiste, Etienne et Marie-Anne Giguère, datée du 3 février 1705 est particulièrement intéressante. On y lit que lors de la passation du contrat de donation du 18 août 1704 tous les enfants n'avaient pu être présents, "à cause que lesdits enfans sont les uns au Montréal et les autres à des voyages plus esloignés".

Le 19 octobre 1709 l'intendant Jacques Raudot rendit une ordonnance à la requête de Marie Giguère, femme de Jean-Baptiste Patissier qui "l'a tout à fait abandonnée, étant toujours demeuré depuis longtemps avec les Sauvages Outaouais et autres, luy ayant laissé deux enfans dont l'un est un garçon, lequel a environ trente ans et qui est depuis quinze ans vers le Mississipy, n'ayant que sa fille qui est restée auprès d'elle". D'autre part, son père, Robert Giguère étant mort "au mois d'août dernier dont il est nécessaire de partager le bien avec ses frères et soeurs", Marie Giguère exposa à l'intendant qu'elle ne pouvait faire aucun partage avec eux, "ne pouvant être autorisée de son mary à cause de son absence et étant même hors d'espérance qu'il puisse revenir en ce païs, et lui demanda de l'autoriser pour supplier au défaut de son mari, afin de pouvoir disposer en faveur de son frère Joseph qui lui avait offert de traiter avec elle de ce qui peut luy revenir dans la succession dudit defunt Giguère son père et de ce qui peut luy échoir des biens de sa mère après son décès, ce qui luy sera fort avantageux, n'étant pas en état de faire valoir par elle même et par ses mains le peu de bien qui luy reviendra en fond de terre desdites deux successions, ou étant dans un âge où elle tirera bien plus de secours de l'argent qu'elle en touchera". L'intendant l'autorisa donc "soit pour faire le partage avec ses frères et soeurs... soit pour transiger avec qui bon luy semblera des droits qui luy sont déjà échus et de ceux qui luy écheront après le décès de sadite mère", à la charge de se faire assister à ces fins par le curé de Sainte-Anne, Antoine Chabot.

Le 14 Janvier 1710 (Jacob), Marie Giguère, "héritière pour un neuvième de feu Robert Giguère et d'Aymée Minville", en présence du curé Chabot, vendit à

son frère Joseph, pour 260 livres, tous ses droits mobiliers et immobiliers à la succession de son père, et ceux qui lui échoueraient après le décès de sa mère.

Le 27 septembre 1710 (Jacob), Jean-Baptiste Giguère, demeurant à Ville-Marie, tant pour lui que son frère Robert dont il était fondé de pouvoir, vendait à Joseph Giguère leur frère demeurant à Beauport, leurs droits successifs mobiliers et immobiliers comme héritiers pour chacun un dixième de leur défunt père et ceux qui leur adviendraient après le décès de leur mère, pour le prix de 300 livres à chacun desdits vendeurs.

Le 16 octobre 1710 (Jacob), Jean-Baptiste Lebeau et Marguerite Giguère sa femme, demeurant à Ville-Marie, vendaient à Etienne Giguère, pour 130 livres, leurs droits à la succession de feu Robert Giguère et Aymée Mainville.

Le 6 octobre 1711 (acte absent de Jacob mentionné dans un extrait des titres de la terre de Robert Giguère certifié par le notaire Dulaurent le 7 juin 1749, aux ASQ, Sainte-Anne), Joseph Giguère, héritier pour une neuvième partie de défunt Robert Giguère et comme étant aux droits de Jean-Baptiste, Robert et Marie Giguère ses frères et soeur aussi héritiers dudit défunt leur père, cédait à son frère Etienne "six perches de terre de largeur sur lieue et demie de profondeur provenant des successions et total des héritages dudit défunt Robert Giguère et Aimée Mainville échues et à échoir, lesdites six perches joignant d'un côté aux terres des héritiers de défunt Julien Maufile et d'autre aux terres de ladite succession..., moyennant quoy ledit Etienne Giguère cède et abandonne audit Joseph Giguère tous et tels autres droits successifs mobiliers et immobiliers, fruits et revenus d'iceux qu'il pourroit prétendre en son nom que pour qui il agit auxdites successions échues et à échoir".

Le 2 juin 1714 (Chambalon), Martin Giguère, demeurant en la seigneurie de Saint-François près le lac Saint-Pierre, ratifiait la donation qu'il avait faite avec sa soeur Charlotte, alors veuve d'Antoine Plagnol, le 15 octobre 1708, devant le curé de Sainte-Anne, à Joseph Giguère leur frère de tous leurs droits aux successions de leurs père et mère, en considération des peines et des soins qu'il s'est donnés avec sa femme "pour gouverner leur père et mère dans l'extrême vieillesse où ils estoient jusques au jour de leur décès". Le 25 octobre 1714 (Chambalon), Jean-Baptiste Giguère, demeurant à Montréal, donnait à son frère Joseph une quittance des 600 livres revenant à lui et à son frère Robert, décédé, suivant la vente qu'ils avaient faite de leurs droits successifs le 27 septembre 1710.

Le 5 février 1722 (Barbel), Joseph Giguère, âgé de 22 ans, fils de Joseph et d'Angélique Mercier, passait son contrat de mariage avec Marguerite Racine, fille d'Etienne et de Catherine Guion (81), qu'il épousa le 9 février à Sainte-Anne. Joseph Giguère et Angélique Mercier donnaient à leur fils une terre de dix-huit perches de front à Sainte-Famille de l'île d'Orléans acquise des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour les droits de Marguerite Patenostre, fille de feu Michel Marin Patenostre et Marguerite Mercier, religieuse audit Hôtel-Dieu de Montréal, pour le prix 600 livres. Il s'agirait d'une partie de la terre no. 69 de Sainte-Famille, d'après Les terres de l'île d'Orléans de Léon Roy.

Le 29 octobre 1726, à Sainte-Famille, Charles Giguère, fils de Joseph et d'Angélique Mercier, épousait Anne Guion, fille de Claude et de Catherine Blouin. Leur contrat de mariage passé le 30 septembre 1726 devant le notaire Pichet (acte disparu mentionné dans l'inventaire du 18 mai 1766) comportait

une donation par Joseph Giguère et sa femme à leur fils Charles d'un arpent de terre de front faisant partie de leur terre de trois arpents de front à Sainte-Anne.

Le 3 février 1730 (Jacob fils), Joseph Giguère vendait à Prisque Racine son gendre, qui avait épousé Louise Giguère le 20 octobre 1729, deux arpents de terre de largeur à l'île d'Orléans (Sainte-Famille), joignant du côté du nord-est aux terres de feu François Turcot et du côté du sud-ouest à celles des héritiers de feu Marin Patenotre, pour le prix de 1 200 livres, dont ledit acquéreur paya 600 livres comptant provenant de la vente de ses propres héritages par lui vendus à Claude Racine son frère devant Jacob le 27 décembre 1729, le reste devant être payé l'année prochaine.

Le 17 novembre 1732 (Jacob), Chrétien Giguère, âgé de 26 ans, fils de Joseph et d'Angélique Mercier, passait son contrat de mariage avec Dorothee Racine, âgée de 17 ans, fille de Claude Racine et de Geneviève Gagnon (terre 81). En faveur de ce mariage Joseph Giguère et son épouse donnaient à leur fils douze perches et demie de terre de largeur "à détacher d'une terre en total de deux arpents de front (en fait deux et demi) joignant au nord-est aux terres de Jean Racine (le nom de Charles Giguère est raturé) et au sud-ouest au restant de la terre dudit donateur". Le donataire devait demeurer avec ses père et mère et travailler à leur profit. Cette donation était faite avec le consentement de Charles et de Joseph Giguère, fils du donateur, et de Prisque Racine et Louise Giguère sa femme, lesquels renonçaient à la succession future de leurs père et mère en faveur dudit donataire leur frère. Par les mêmes présentes Joseph Giguère et Angélique Mercier vendaient à leur fils Chrétien "deux perches et demie de terre de largeur à détacher du restant de douze perches et demie de largeur joignant les douze cy dessus données", pour le prix de 200 livres que ledit futur époux devait payer à ses cohéritiers ses frères et soeurs après le décès de leurs père et mère, sur laquelle somme sera premièrement prélevée celle des frais funéraires et trente messes basses de requiem pour le repos de leurs âmes. Joseph Giguère et Angélique Mercier se réservaient l'usufruit des terres ci-dessus données et vendues leur vie durant. Joseph Giguère décéda à la fin de 1741 et sa femme en avril 1739.

Au terrier de 1733 (ASQ), la terre de Robert Giguère, de 42 perches de largeur (52 moins les 10 cédées à Pierre Maufile en 1659), était répartie comme suit: Joseph Giguère 23.5; Charles Giguère 10; Anne (veuve de Pierre Poulin) 2.5; Etienne Giguère 6. Quant aux deux arpents et demi de Pierre Maufile ils appartenaient en 1733 à la veuve de Claude Caron (Magdeleine Pepin).

Le 9 mars 1742 (Jacob), Magdeleine et Geneviève Giguère, filles majeures de Joseph Giguère et d'Angélique Mercier, cédèrent à Chrétien Giguère leur frère tous les biens meubles qui leur sont échus par le décès de leur père, à quelque somme qu'ils se puissent monter, moyennant que ledit Chrétien Giguère quitte et décharge sesdites soeurs de toutes dettes de la succession de leur père. Le même jour (Jacob), Jean Allaire, subrogé tuteur d'Augustin Giguère, frère de Chrétien, déclara qu'après le décès d'Angélique Mercier ledit défunt Joseph Giguère a fait procéder à l'inventaire et partage des biens de la succession de ladite Mercier (lesquels inventaire et partage n'ont pas été retrouvés), et qu'à la suite de ce partage Joseph Giguère s'est trouvé reliquataire audit Augustin Giguère de la somme de 108 livres pour lesdits meubles et pour la rente de la part de terre appartenant à Augustin Giguère. Chrétien Giguère, à ce présent, se rendit caution de cette somme qu'il s'engagea à payer à son frère, déclarant aussi qu'après le décès de Joseph Giguère "il seroit resté très peu de biens meubles et que ledit Joseph se

serait obéré par les payemens qu'il auroit fait et payé à plusieurs particuliers et que lesdits meubles ne seroient pas suffisans pour les frais de justice pour parvenir à faire inventaire". C'est pourquoi Jean Allaire trouva à propos que ledit Augustin Giguère cédât à son frère le peu de meubles qui lui pourroient appartenir de la succession de son père, à condition que Chrétien Giguère le déchargeât de toutes dettes de ladite succession qui peuvent être dues, ainsi que des frais funéraires.

Le 6 juillet 1743 (Jacob), Anne Giguère, veuve de Pierre Poulin (voir plus haut l'acte du 18 août 1704), vendait à Charles Giguère, pour 340 livres, deux perches et demie de terre de largeur joignant au nord-est à Etienne Giguère et au sud-ouest audit acquéreur, cette part de terre étant échue à ladite Anne Giguère par droit d'héritage de ses père et mère.

Le 20 octobre 1743 (Jacob), Augustin Giguère, demeurant à Montréal, donnait à Chrétien Giguère, demeurant à Sainte-Anne, une quittance de 159 livres dont ce dernier était chargé pour la part des effets mobiliers échus audit Augustin Giguère par le décès de ses père et mère, avec la rente des immeubles jusqu'à ce jour, faisant ensemble 195 livres 15 sols.

Le 26 novembre 1747 (Jacob), Etienne Giguère et Magdeleine Mercier son épouse, étant avancés en âge et n'ayant pas d'enfants, donnèrent à Joseph Mercier, leur neveu âgé de 22 ans, fils de Pierre Mercier et de Catherine Chamberland (terre 95), tous leurs biens meubles et immeubles dont ils se réservaient cependant l'usufruit leur vie durant, à charge par ledit donataire de demeurer avec les donateurs, d'en avoir soin tant en santé que malades, et après leur décès de leur faire dire chacun cent messes outre le service au jour de leur inhumation et un service anniversaire. Outre les six perches de front qu'il possédait dans la terre 94 depuis le 6 octobre 1711, Etienne Giguère possédait aussi deux perches cinq pieds de front dans la terre 95 provenant d'héritage échu à Magdeleine Mercier son épouse, qu'ils donnaient également à Joseph Mercier. Celui-ci épousa Marie-Joséphé Caron le 22 janvier 1748.

Le 24 mars 1750 (Louet), Joseph Giguère, demeurant à Sainte-Famille, vendait à Chrétien Giguère son frère, pour 110 livres, dix pieds ou environ de terre de front appartenant audit vendeur par droit de succession de feu Geneviève Giguère sa soeur, à prendre où ils se trouveraient lors du partage qui sera fait entre les héritiers de ladite défunte. Geneviève Giguère avait épousé Joseph Cliche le 30 janvier 1747 (contrat devant Jacob le 12 janvier) et elle fut inhumée à Charlesbourg le 3 juin 1749. Comme elle n'avait pas d'enfants ses biens propres revenaient à ses frères et soeurs.

Le 27 octobre 1754 (Crespin), François Giguère, âgé de 26 ans, fils de Chrétien et de Dorothee Racine, passait son contrat de mariage avec Félicité Paré, âgée de 15 ans, fille de feu Louis Paré et de feu Félicité Lessard, de Sainte-Anne. Le même jour (Crespin), Marie-Joséphé Giguère, fille de Chrétien et de Dorothee Racine, âgée de 18 ans, passait son contrat de mariage avec Ignace Caron, fils de feu Claude Caron et de Magdeleine Pepin. Les mariages de ces deux couples n'ont pas été retrouvés dans les registres d'état civil.

Le 4 février 1757 (Crespin), Augustin Giguère, voyageur demeurant aux Illinois de présent à Sainte-Anne, vendait à Chrétien Giguère son frère, pour 200 livres, une perche et seize pieds de terre de front enclavés dans la terre de feu Joseph Giguère, à prendre où ils pourront se trouver lors du partage à faire entre les cohéritiers en ladite succession, duquel terrain se trouvent

dix pieds provenant de la succession de feu Geneviève Giguère leur soeur. Ces parts de terre provenaient de la succession de défunts Joseph Giguère et Angélique Mercier, leurs père et mère.

Le même jour (Crespin), Augustin Giguère vendait à Charles Giguère son frère, aussi pour 200 livres, deux perches de terre de front à détacher de la terre de défunts Joseph Giguère et Angélique Mercier lors du partage qui en sera fait, échues également audit vendeur de leur succession.

Du 4 au 14 avril 1758 (ANQ), l'arpenteur Ignace Plamondon père tira des lignes et posa des bornes entre les propriétaires des terres 93, 94 et 95, à la requête de Joseph Racine (partie nord-est de la terre 93), Charles et Chrétien Giguère (94), Ignace et Jean Caron, fils de Claude (terre de Pierre Mauffils: 94-95), Joseph et Pierre Mercier (95). Les chaînages donnaient à chacun d'eux les largeurs suivantes:

Joseph Racine (dans la terre 93): 2 arpents de front du fleuve jusqu'à 5 arpents au nord-ouest de la petite rivière, de là un arpent jusqu'à 9 arpents et demi au-dessus de ladite rivière, et de là 3 arpents et 3 perches de front jusqu'à la fin de la lieue et demie. (à comparer avec p. 292)

Chrétien Giguère: 2 arpents une perche 11 pieds et demi (94)

Charles Giguère: 1 arpent, 4 perches et 13 pieds (94)

Joseph Mercier: 6 perches (94)

Ignace et Jean Caron: un arpent dans la terre 94 et un arpent et demi dans la terre 95.

Joseph Mercier 1 arpent et demi (95)

Pierre Mercier 2 arpents et 2 pieds (95).

Ces largeurs correspondent à celles qu'on trouve au terrier de 1769 (ASQ) où Chrétien Giguère a 21 perches et un tiers, Charles Giguère un arpent et demi, Joseph Mercier et les frères Caron les mêmes largeurs que ci-dessus, et Pierre Mercier deux arpents de front.

Le 13 septembre 1764 (Crespin), Joseph Giguère, âgé de 22 ans, fils de Chrétien et de Dorothee Racine, passait son contrat de mariage avec Geneviève Lessard, âgée de 20 ans, fille d'Etienne Lessard et de défunte Magdeleine Simard, dont le mariage fut célébré le 8 octobre suivant. En faveur de ce mariage Chrétien Giguère et sa femme donnaient à leur fils neuf perches de terre de front enclavées dans leur terre "contenante en son totale dix huit perches de terre de front... joignant du côté du nord est à la terre de Charles Giguère et du côté du sud ouest à la terre de Joseph Racine, à prendre lesdites neuf perches présentement données joignant la terre dudit Joseph Racine", les donateurs s'en réservant cependant l'usufruit leur vie durant.

Le 8 février 1765 (Crespin), Joseph Giguère, âgé de 29 ans, fils de Charles et de feu Anne Guion (décédée en septembre 1751), passait son contrat de mariage avec Monique Pillon, âgée de 19 ans, fille de Paul Pillon et de Marie-Joseph Tremblay, de Saint-Joachim, où le mariage fut célébré le même jour. Charles Giguère donnait à son fils six perches de terre de front faisant partie de sa terre de quinze perches de front, dont un arpent lui appartenait de ses propres, deux perches et demie étaient un conquêt de sa communauté avec Anne Guion (voir le 6 juillet 1743: vente par Anne Giguère), et deux perches et demie appartenaient à ses enfants comme héritiers de leur mère. Les six perches données devaient être prises du côté du sud-ouest, joignant la terre de Chrétien Giguère, "attendu que le restant est de même bonté, valeur et qualité". Charles Giguère donnait aussi à son fils la moitié



de tous les meubles et bâtiments qui lui appartiendraient à son décès. Il se réservait l'usufruit des biens ainsi donnés sa vie durant, mais il devait loger, nourrir et entretenir son fils, sa femme et ses enfants à même le revenu de ces biens.

Le 18 mars 1766 (Crespin), fut fait l'inventaire de la communauté de Charles Giguère et de défunte Anne Guion dont deux enfants, Jean-Baptiste et Léon étaient encore mineurs, en présence de leurs autres enfants majeurs: Joseph, Charles, celui-ci faisant aussi pour son frère Pierre absent, Thérèse (qui avait épousé Louis Paré le 26 octobre 1761), Claude et Marie-Joséphé. Les bâtiments comprenaient une maison construite en pierre de 42 pieds sur vingt couverte en bardeaux, avec planchers haut et bas, chambre et cuisine, et une grange-étable de 50 pieds sur 22. La terre de quatorze perches et demie de largeur comprenait l'arpent que Charles Giguère avait eu de ses père et mère à son contrat de mariage du 30 septembre 1726, "lequel arpent n'a point entré en la dite communauté", et quatre perches et demie enclavées dans ladite terre, appartenant à la communauté par acquisition qui en a été faite d'Anne Giguère (deux perches et demie) le 6 juillet 1743 et d'Augustin Giguère (deux perches) le 4 février 1757. En outre il appartenait en propre à Charles Giguère environ dix pieds de front par héritage de Geneviève Giguère sa soeur, ce qui faisait en tout quinze perches de largeur. Quant aux meubles, il en fut fait deux lots aussi égaux que possible dont l'un fut pris par Charles Giguère, tandis que celui revenant à ses enfants fut vendu à l'encan pour la somme totale de 524 livres le 22 mai. Le 23 eut lieu le partage de cette somme entre les huit enfants, plus celle de 235 livres faisant moitié des propres d'Anne Guion et 277 livres provenant de diverses sources, montant ensemble 1 036 livres, ce qui faisait pour chaque enfant 129 livres 11 sols. Enfin les 282 livres d'argent monnayé inscrites à l'inventaire furent partagées moitié entre Charles Giguère (141 livres) et moitié entre ses enfants, ceux-ci en ayant chacun 17 livres 16 sols 6 deniers.

Le 15 mai 1772 (Crespin), Louis Paré et Thérèse Giguère sa femme vendaient à Joseph Giguère, leur frère et beau-frère, pour 80 livres, cinq pieds de terre de front enclavés dans la terre de Charles Giguère, avec leur part des bâtiments, provenant de la succession d'Anne Guion leur mère et belle-mère. Par la même occasion Joseph Giguère déposa entre les mains du notaire Crespin cinq billets sous seing privé datés du 23 janvier 1767, 25 novembre 1767, 12 février 1768 et 10 mars 1770, par lesquels Charles, Claude, Jean-Baptiste, Pierre et Léon Giguère ses frères lui ont vendu, pour 80 livres chacun, leurs parts de terre de cinq pieds de front provenant d'Anne Guion leur mère. Ces parts étaient indivises, la terre n'ayant pas été partagée, et correspondaient aux quatre perches et demie appartenant à la communauté de Charles Giguère et Anne Guion, comme on l'a vu à leur inventaire. Charles Giguère en avait la moitié (deux perches et un quart) pour sa part de la communauté, et ses enfants pareille largeur, soit 40 pieds divisés en huit parts de cinq pieds.

Le 15 juin 1772 (Crespin), Joseph Giguère, fils de Chrétien et de Dorothée Racine (voir 13 septembre 1764), remit au notaire Crespin trois billets sous seing privé du 6 mars 1768, 14 février 1769 et 21 octobre 1770 par lesquels son frère Claude (qui avait épousé Judith Guilmont le 28 janvier 1771), Jean Lessard (qui avait épousé Dorothée Giguère le 27 septembre 1762), ainsi que Jean et Ignace Caron (qui avaient épousé respectivement Geneviève Giguère le 8 novembre 1751 et Marie-Joséphé Giguère à une date inconnue en 1754: voir plus haut le 27 octobre 1754), lui vendaient chacun pour 75 livres, soit 300 livres en tout, les parts de terre à eux échues de la succession de Dorothée Racine leur mère et belle-mère. Celle-ci était morte

noyée en 1766 et avait été inhumée le 18 novembre de cette année. Le billet des Caron précise qu'ils avaient vendu dix-huit pieds de terre de front.

Le 2 Juin 1773 (Crespin), était fait l'inventaire de feu Charles Giguère, décédé le premier mai dernier, à la requête de Joseph Giguère son fils et donataire en vertu de l'acte du 8 février 1765, en présence de François Giguère, habitant de Sainte-Anne, au nom et chargé de procuration de Claude et de Léon Giguère, habitants de La Valtrie, et en présence de Jean Giguère, Louis Paré comme ayant épousé Thérèse Giguère, Marie-Josephe Giguère, fille majeure, Charles et Pierre Giguère, habitants de Saint-Charles de Beaumont, tous héritiers légitimes de leur défunt père. Celui-ci avait une maison en pierre de 40 pieds de long sur 20 de large couverte en bardeaux, garnie de porte ferrée, châssis vitrés, contenant chambre et cuisine, une grange-étable couverte de paille de 60 pieds de long sur 22 de large, et un vieux hangar au pied des grandes côtes. Il laissait 24 piastres espagnoles valant 144 livres et neuf piastres en argent de France valant 60 livres. Il y avait huit perches appartenant au donataire et à Marie-Josephe sa soeur, et six perches quatre pieds appartenant aux sept enfants légitimes, "ce qui forme à chacun dix-sept pieds un pouce deux lignes environ". Il fut convenu que les prochaines récoltes seraient faites à frais communs et partagées moitié pour ledit donataire et moitié pour les sept héritiers légitimes.

Le lendemain, 3 Juin 1773 (Crespin), furent vendus à l'encan les meubles de la succession de feu Charles Giguère, et le produit de 1 301 livres 14 sols 6 deniers en fut partagé le lendemain après en avoir déduit 45 livres 16 sols pour les frais du médecin et du notaire. Au solde de 1 255 livres 18 sols 6 deniers furent ajoutées les 204 livres d'argent monnayé portées à l'inventaire, ce qui faisait 1 459 livres 18 sols 6 deniers à partager en deux parties égales de 729 livres 19 sols 3 deniers, dont l'une pour Joseph Giguère, en tant que donataire de son défunt père, et l'autre pour ses frères et soeurs, héritiers légitimes, ce qui faisait pour chacun d'eux 104 livres 7 sols 10 deniers.

Le 29 septembre 1773 (Crespin), fut fait l'inventaire de Chrétien Giguère et de défunte Dorothee Racine, décédée en novembre 1766. Les bâtiments comprenaient une maison en colombages de 45 pieds de long sur 20 de large couverte en bardeaux, planchers haut et bas, chambre et cuisine, porte ferrée et châssis vitrés, une grange-étable en bois de 56 pieds de long sur 22 large, couverte en paille, et une grange à la grande côte, de 16 pieds sur 18 couverte en paille. Parmi les papiers se trouvaient le contrat de mariage du 17 novembre 1732, comportant donation de douze perches et demie de terre de front (et une vente de deux autres perches et demie); une donation par Magdeleine Giguère en faveur de Chrétien Giguère de trois perches et six pieds ou environ de terre de front et part de bâtiments, avec tous les meubles qui pourraient appartenir à ladite donatrice au jour de son décès, à charge par ledit donataire d'en avoir soin sa vie durant, ladite donation passée devant le notaire Pichet le 22 juillet 1749 (acte disparu); la vente faite par Joseph Giguère à Chrétien Giguère, de dix pieds de terre de front, le 24 mars 1750; la vente par Augustin Giguère à son frère Chrétien d'une perche et seize pieds de terre de front, le 4 février 1757; la donation faite par Chrétien Giguère et ladite défunte Dorothee Racine à leur fils Joseph de neuf perches de terre de front à son contrat de mariage du 13 septembre 1764; enfin le titre nouvel de Chrétien Giguère du 19 décembre 1769 (Crespin) par lequel il appert qu'il possède vingt et une perches de terre de front (plus six pieds d'après le terrier). Cette terre de vingt et une perches (et six pieds) joignait au

sud-ouest à celle de Joseph Racine (93-5) et au nord-est à celle de Charles Giguère.

Le 4 octobre 1773 (Crespin), furent vendus à l'encan les meubles de la communauté de Chrétien Giguère et de feu Dorothee Racine, qui rapportèrent 1 428 livres 15 sols 6 deniers. Le lendemain (Crespin), fut effectué le partage de cette somme dont il fallait déduire 300 livres pour le préciput de Chrétien Giguère, 40 livres de frais de notaire et 14 livres 7 sols de "foin du aux quatre héritiers légitimaires", de sorte qu'il restait 1 086 livres 17 sols 6 deniers à partager en deux parts égales de 543 livres 8 sols 9 deniers, l'une pour Chrétien Giguère pour son droit de communauté, l'autre devant être partagée entre Chrétien Giguère et les héritiers légitimaires de Dorothee Racine (271 livres 14 sols 4 deniers au premier et autant aux seconds, ceux-ci ayant en outre les 14 livres 7 sols ci-dessus mentionnés), ce qui faisait pour chacun des quatre héritiers 71 livres 10 sols 4 deniers. Au bas de l'acte le notaire mentionna qu'il y avait sept héritiers au lieu de quatre, de sorte qu'il revenait à chacun 40 livres 17 sols 1 denier.

Le 21 février 1776 (Crespin), Claude et Leon Giguère (habitants de La Valtrie: voir le 2 Juin 1773), par l'intermédiaire de François Giguère, habitant de Sainte-Anne chargé de leur procuration, vendaient à Joseph Giguère leur frère tous leurs droits à la succession de feu Charles Giguère leur père. Par la même occasion Joseph Giguère remit au notaire Crespin deux billets sous seing privé du 9 mars et 26 juillet 1774 par lesquels Charles et Pierre Giguère (habitants de Beaumont) ont aussi vendu audit Joseph Giguère leur frère leurs droits à la succession de leur père pour le prix de 110 livres ou chevins de la province.

Le 30 janvier 1778 (Crespin), fut fait l'inventaire de Joseph Giguère (fils de Chrétien) et de défunte Geneviève Lessard sa femme qu'il avait épousée en 1764 (voir plus haut leur contrat de mariage du 13 septembre 1764), et qui était décédée "il y a environ deux ans", laissant quatre enfants mineurs: Joseph, Claude, Geneviève et Louise. Les bâtiments comprenaient une maison en pierre de 45 pieds de long sur 20 de large couverte en bardeaux, une grange-étable de 68 pieds de long sur 22 de large et une grange de charpente de 16 pieds sur 18 couverte en paille au pied de la grande côte (voir la description de ces mêmes bâtiments à l'inventaire de Chrétien Giguère, père de Joseph, le 29 septembre 1773). La communauté possédait sept perches et demie de terre de largeur dont quatre perches et demie provenant de la succession de feu Dorothee Racine, que Joseph Giguère avait acquises de ses frères et soeurs: le 8 février 1773 de son frère Claude par billet sous seing privé, le 3 mars 1774 par billet de Charles, le 24 septembre 1774 par un autre billet d'Ignace et enfin par l'acte du 15 juin 1772 mentionné plus haut.

Le même jour, 30 janvier 1778 (Crespin), Joseph Giguère passait un autre contrat de mariage avec Basilice Emond, âgée de 26 ans, fille de Jean et de Geneviève Gendron, de Saint-François de l'île d'Orléans. Le même jour enfin (Crespin), Chrétien Giguère renonçait à la donation que sa soeur Magdeleine lui avait faite le 22 juillet 1749 devant le notaire Pichet (acte disparu dont il a été question à l'inventaire du 29 septembre 1773), ne pouvant accomplir les charges mentionnées audit acte, voulant que sadite soeur en disposât ainsi qu'elle avisera bon être.

Le 31 janvier 1778 (Crespin), eut lieu le partage des meubles de la communauté de Joseph Giguère et de défunte Geneviève Lessard, évalués à l'inventaire à la somme de 1 938 livres 13 sols, dont il fallait cependant

déduire 200 livres pour le préciput de Joseph Giguère, et à laquelle il fallait ajouter le quart en sus suivant l'ordonnance, "attendu que ledit tuteur a pris lesdits meubles sur le pied de l'estimation" au lieu de les faire vendre à l'encan, ce qui aurait rapporté au moins ledit quart en sus, soit 434 livres 13 sols 3 deniers. Du total ainsi obtenu de 2 173 livres 6 sols 3 deniers il fallait encore déduire les dettes de 372 livres 9 sols mentionnées à l'inventaire et 26 livres 8 sols pour les frais de notaire, ce qui laissait une somme de 1 774 livres 9 sols 3 deniers à diviser entre Joseph Giguère qui en prenait la moitié pour son droit de communauté, soit 887 livres 4 sols 7 deniers, et ses quatre enfants, qui recevaient chacun 221 livres 16 sols 1 denier.

Le 16 juillet 1780 (Crespin), Magdeleine Giguère, âgée de 70 ans, vendait à Joseph Giguère son neveu (fils de Chrétien), les trois perches ou environ de terre de largeur enclavées dans la terre dudit acquéreur, que ledit Chrétien Giguère son frère lui avait remises le 30 janvier 1778, pour le prix de 600 livres ou chevins de la province payables en décembre prochain.

Le 3 juillet 1781 (Crespin), Charles, Michel et Augustin Giguère, fils de Chrétien Giguère, vendaient à leur frère Joseph, savoir ledit Augustin neuf pieds ou environ de terre de front enclavés dans la terre dudit Chrétien Giguère et provenant de la succession de Dorothee Racine sa mère, et lesdits Charles et Michel toutes les parts de terre, bâtiments et meubles qui pourraient leur appartenir après le décès de leur père. Augustin vendait sa part pour 50 livres, Charles pour 100 livres et Michel pour 150 livres.

Le 30 janvier 1782 (Crespin), Louis Paré et Thérèse Giguère vendaient à Joseph Giguère, leur frère et beau-frère, les droits de ladite Giguère à la succession de feu Charles Giguère son père, pour le prix de 110 livres.

Le 17 avril 1782 (Crespin), Marie-Joséphé Giguère, âgée de 52 ans, fille de défunts Charles Giguère et Anne Guion, donnait à Joseph Giguère son frère et à Monique Fillion son épouse vingt-deux pieds de terre de front et 100 livres "en argent sonnante" ainsi que sa part de bâtiments qui lui sont échus par les décès de ses père et mère, ainsi que ses biens meubles, à charge par ledit donataire d'avoir soin d'elle sa vie durant.

Le 6 décembre 1783 (Crespin fils), Jean-(Baptiste) Giguère et Marie Morel son épouse (terre 96), vendaient à Joseph Giguère, leur frère et beau-frère, pour 150 livres, huit pieds et demi de terre de front provenant d'héritage de feu Charles Giguère, père desdits vendeur et acquéreur.

Le 25 mars 1787 (Crespin), Joseph Giguère et Basille Emond son épouse vendaient à Julien Mercier, pour 2 800 livres, quatorze perches et demie ou environ de terre de front joignant au sud-ouest à Joseph-Toussaint Racine (93-5) et au nord-est à Joseph Giguère, fils de Charles, avec la maison, grange et autres bâtiments dessus construits, moins l'emplacement de Basille de Blois, ladite terre appartenant au vendeur par donation de Chrétien Giguère et Dorothee Racine ses père et mère le 13 septembre 1764, ledit Chrétien Giguère consentant à cette vente. Sur la terre originale de Robert Giguère il ne restait donc plus que Joseph Giguère, fils de Charles et d'Anne Guion, qui avait épousé Monique Fillion le 8 février 1765. Julien Mercier, fils de Joseph et de Marie-Joséphé Caron (terre 95), épousa Angélique Racine, fille de Claude et de Marguerite Trépany (terre 83), le 24 juillet 1787.

Le 23 avril 1788 (Crespin), Ignace et Claude Caron qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut (voir 15 juin 1772), avaient épousé respectivement Marie-Joséphé

et Geneviève Giguère, filles de Chrétien Giguère et de Dorothee Racine, et Julien Mercier étant aux droits de Joseph Giguère, donataire dudit Chrétien Giguère décédé depuis l'acte du 25 mars 1787, voulant jouir séparément de leurs parts de la terre dudit Chrétien Giguère qui, ainsi qu'on l'a vu par son inventaire du 29 septembre 1773, mesurait vingt et une perches et six pieds de front, ce que confirme le présent acte, en firent faire le partage. Comme Joseph Giguère avait eu neuf perches par donation de son père, le 13 septembre 1764, joignant au sud-ouest à Joseph-Toussaint Racine et au nord-est 'au terrain réservé pour la légitime des autres héritiers, et comme il se trouve huit héritiers, ayant été fait huit billets d'égale grandeur et roulés les uns comme les autres dans lesquels les noms desdits héritiers est écrit, et mis sur une feuille (feuille) de papier par huit trays de plume et mis dans un chapeau, après les avoir brouillé un espace de temps et fait tiré au sort par un jeune enfant, par l'ouverture desdits billets s'est trouvé que le Sr Ignace, Claude, Dorothee (épouse de Jean-Baptiste Lessard), Augustin, Geneviève, Marie-Joséphé, Charles, Michel" avaient chacun onze pieds trois pouces de terre de largeur, ce qui faisait en tout 90 pieds de front ou cinq perches, joignant les trois perches que Magdeleine Giguère avait vendues à Joseph Giguère le 16 juillet 1780. Les bâtiments furent ensuite partagés, chaque héritier en ayant un certain nombre de pieds de longueur.

Le même jour 23 avril 1788 (Crespin), fut partagée la moitié de la terre de Joseph Giguère qui revenait à ses enfants après le décès de leur mère, Geneviève Lessard, première épouse dudit Giguère: Louise, Geneviève, épouse de Jean Simard, Claude et Joseph. Leurs parts joignaient au sud-ouest à Joseph-Toussaint Racine.

Le 7 novembre 1792 (ANQ), l'arpenteur Jean-Baptiste Bédard se rendit à une borne séparant la terre de Joseph Giguère, fils de Charles, de celle de Joseph Mercier son voisin au nord-est (voir plus haut les arpentages et bornages d'avril 1758), d'où il chafna quinze perches de front pour la terre de Joseph Giguère, sur une ligne tendant à l'ouest quarante et un degrés et cinq minutes vers le sud, la déclinaison de douze degrés ouest étant corrigée, au bout desquelles quinze perches il posa une borne avec briques et terrine à environ seize arpents du fleuve et plusieurs piquets sur une ligne tendant au nord quarante et un degrés cinq minutes ouest, la déclinaison corrigée.

Le 19 Janvier 1794 (Crespin), Léon Giguère, âgé de 25 ans, fils de Joseph et de Monique Fillion, passait son contrat de mariage avec Geneviève Racine, âgée de 22 ans, fille de Joseph-Toussaint Racine (93-5) et de feu Marguerite Veau dite Sylvain. En faveur de ce mariage Joseph Giguère et sa femme donnaient à leur fils six perches quinze pieds et neuf pouces de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, à prendre et détacher du côté du sud-ouest de leur terre de quinze perches de front joignant en son total du côté du sud-ouest à Julien Mercier "représentant feu Chrétien Giguère" depuis le 25 mars 1787, et au nord-est à Joseph Mercier (voir 26 nov. 1747), avec la moitié des bâtiments, meubles et animaux qui pourront leur appartenir au jour de leur décès, les donateurs réservant l'autre moitié de la terre et des biens meubles pour la légitime de leurs autres enfants, à charge de loger, nourrir et entretenir ledit donataire, sa femme et ses enfants à même le revenu desdits biens. Une expédition de ce contrat de mariage, parmi les papiers de la famille Giguère conservés aux Archives de Sainte-Anne de Beaupré (dossier PA 33), mentionne que les six perches quinze pieds et neuf pouces donnés à Léon Giguère faisaient partie d'une terre de treize perches treize pieds et demi de largeur, au lieu de quinze perches suivant l'arpentage du 7 novembre 1792, mais le notaire a dû présumer que la partie donnée devait être la moitié exacte de la terre et en conséquence il l'a multipliée par

deux. Enfin Joseph Giguère et Monique Pillion donnaient à leur fils "tout le contenu de la donation de Marie Joseph Giguère" du 17 avril 1782, à charge par lui d'exécuter toutes les clauses de cette donation.

Le 26 juin 1798 (Crespin), était fait l'inventaire de Julien Mercier et de défunte Angélique Racine sa femme. Il avait une maison de colombages de 46 pieds de long sur 21 de large, couverte en bardeaux, avec porte ferrée et châssis vitrés, et une grange-étable de 68 pieds de long sur 21 de large. Ces mesures correspondent à la description des inventaires du 30 janvier 1778 et du 29 septembre 1773, pour ce qui concerne la maison en particulier, sauf qu'en 1778 elle est dite construite en pierre, alors qu'en 1773 et en 1798 elle est en colombages. La terre mesurait vingt et une perches de front, soit la largeur de la terre de Chrétien Giguère d'après son inventaire du 29 septembre 1773 et son titre nouvel du 19 décembre 1769, joignant au nord-est à Joseph Giguère, fils de Charles, et au sud-ouest à Joseph-Toussaint Racine (terre 93-5). Parmi les papiers se trouvaient, outre l'acte de vente du 27 mars 1787, diverses ventes faites à Julien Mercier par les enfants de Joseph Giguère, de leurs parts d'héritage de feu Geneviève Lessard leur mère (voir le deuxième acte du 23 avril 1788). Le 7 août 1798 Julien Mercier se maria avec Agathe Giguère, fille de Joseph et de Monique Pillion, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 4 août (Crespin). Un autre inventaire, des meubles seulement, fut fait le 19 juillet 1803 (Martineau), après le décès d'Agathe Giguère, puis Julien Mercier passa un autre contrat de mariage le 4 novembre 1803 avec Rose Asselin qu'il épousa à Sainte-Famille le 8 novembre.

La terre de Julien Mercier après 1800.  
Moitié sud-ouest de la terre de Robert Giguère.  
(21 perches et demie de front, correspondant  
au lot 93 du cadastre de 1879)

---

Le 23 mars 1826 (Bernier), Julien Mercier déclara, dans son titre nouvel, posséder vingt et une perches et demie de terre de front du fleuve à basse marée jusqu'au chemin du Roi, tenant au nord-est à Joseph Giguère et au sud-ouest à Pierre Simard (qui avait acquis une partie de la terre de Joseph-Toussaint Racine: voir terre 93-5); douze perches et demie de front sur quatre perches et demie de profondeur depuis le chemin du Roi, tenant au sud-ouest à Basile Deblois qui avait, sur cette profondeur, le reste des vingt et une perches et demie de front, soit neuf perches de front, et au nord-est audit Joseph Giguère; enfin vingt et une perches et demie de front depuis lesdites quatre perches et demie de profondeur jusqu'aux terres non concédées. Le titre nouvel de Basile Deblois est daté du 24 avril 1826 (Bernier).

Julien Mercier légua sa terre à son fils Léon, né d'Angélique Racine sa première femme. Léon Mercier épousa d'abord Marie-Louise Mercier, fille d'Augustin et de Marie-Louise Giguère, à Sainte-Anne le 14 février 1843 après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 5 février (Ranvoyzé), puis Julie Bolduc à Sainte-Joachim le premier août 1854 (contrat le 30 juillet-Ranvoyzé). Le 7 juillet 1857 (Ranvoyzé), fut fait l'inventaire de la communauté de Léon Mercier et de feu Marie-Louise Mercier. La terre de vingt et une perches et de demie de front joignait alors au sud-ouest à Joseph Veau dit Silvain, successeur de Pierre Simard (lots 96, 99 et 101 de la terre 93), et au nord-est à Hermine Paré, épouse d'Adolphe Giguère (lot 89: voir section suivante). Il y avait une maison en pierre de 57 pieds de long sur 25 de large avec un appentis aussi en pierre de 15 pieds sur 12, une grange de 70 pieds sur 22 en médiocre état et une cave en pierre de 12 pieds sur 10 devant la maison, couverte en pierre et en bon état.

Le 7 janvier 1867 (Lavole), Julie Bolduc, alors veuve de Léon Mercier (elle ne décéda que le 6 mars 1890), donna la moitié de sa terre, de la maison et des bâtiments à son beau-fils François (né de Marie-Louise Mercier), qui épousa Julie Morel, fille d'Olivier et de Marie Paré, le 12 février 1867. Julie Morel décéda le 3 juin 1900 et François Mercier se remaria avec Céline Giguère le 7 avril 1902.

Le 21 mai 1903 (Aug.-N. Vézina), François Mercier donna sa terre à son fils Alphonse qui épousa Marie Côté à Sainte-Anne le 25 juin 1907. Le 27 mai 1943 (Paul Beauregard), Alphonse Mercier donna sa terre à son fils Joseph qui épousa Gabrielle Simard à Sainte-Anne le 23 octobre 1943. Le 18 juin 1974 (Gérard Beauregard), Joseph Mercier vendit sa terre à Charles Gagné, pour le prix de \$8 500, y compris la maison en pierre de 60 pieds de long sur 30 de large sans compter les appentis en arrière de la maison. Celle-ci a été bâtie après 1800 puis qu'en 1798 la maison de Julien Mercier était de colombages et mesurait 46 pieds de long sur 21 de large, et avant 1857 (voir l'inventaire du 7 juillet 1857 ci-dessus). Joseph Mercier se réservait un emplacement de 125 pieds de profondeur à partir du chemin public (chemin des cultivateurs ou chemin de la Côte Sainte-Anne) qui le borne au nord, sur 233 pieds de largeur depuis l'emplacement de Jean-Paul Pilote vers l'est à aller vers l'ouest jusqu'à 50 pieds de la ligne limitative du lot 93, où il se construisit une maison, en face de son ancienne. Sa terre avait appartenu pendant quatre générations à la famille Giguère et pendant cinq générations à la famille Mercier.

La terre de Joseph Giguère et de son fils Léon après 1800.  
Moitié nord-est de la terre de Robert Giguère  
(abstraction faite de l'arpent cédé à Pierre Maufile  
dont il sera question à la terre suivante).

Cette moitié nord-est (21 perches) correspond au lot 89 du cadastre

Le 8 mars 1802 (Martineau), était fait l'inventaire de feu Joseph Giguère et de Monique Fillion son épouse. Leur terre de quinze perches de front joignait alors du côté du sud-ouest à celle de Julien Mercier et au nord-est aux six perches qu'Etienne Giguère, fils de Robert, avait acquises le 6 octobre 1711 et qu'il avait données à Joseph Mercier son neveu le 26 novembre 1747. Sur sa terre de quinze perches de front Joseph Giguère avait une maison en pierre, une grange-étable et divers petits bâtiments dont les dimensions ne sont pas indiquées. On a vu cependant qu'aux inventaires du 18 mars 1766 et du 2 juin 1773 la maison en pierre mesurait 40 ou 42 pieds de long sur 20 de large. La section des titres ne comprenait que le contrat de mariage de Joseph Giguère et Monique Fillion du 8 février 1765. Les meubles de la succession furent vendus à l'encan le 10 mars 1802 (Martineau), pour 3 545 livres 13 sols.

Le 6 septembre 1778 (Crespin), Etienne Mercier, fils de Joseph qui avait acquis les six perches de terre d'Etienne Giguère en 1747, et de Marie-Joséphé Caron, passa son contrat de mariage avec Marie-Louise Lefrançois, qu'il épousa au Château-Richer le 22 septembre suivant. Le 15 janvier 1805 (Martineau), Etienne Mercier et Marie-Louise Lefrançois donnèrent à leur fils Joseph, qui voulait se charger d'eux, les six perches de terre qu'ils possédaient dans la terre des Giguère, joignant d'un côté (sud-ouest) à Léon Giguère et de l'autre à Claude Caron (terre des Maufile), plus les quinze perches de front qu'ils possédaient dans la terre des Mercier (95), entre l'edit Claude Caron au sud-ouest et Henri Mercier au nord-est, ce dernier ayant les deux derniers

arpents de la terre 95, du côté du nord-est. Le même jour, 15 janvier 1805 (Martineau), Joseph Mercier passait son contrat de mariage avec Geneviève Guilmont, fille de Charles et de Geneviève Veau dite Sylvain, qu'il épousa le 11 février. La donation ci-dessus fut cependant résiliée d'un commun accord le 8 octobre 1806.

Le 21 novembre 1806 (Martineau), Etienne Mercier et Marie-Louise LeFrançois firent une autre donation de leurs biens ci-dessus décrits, cette fois à leur autre fils Etienne, avec leur maison en pierre de 57 pieds de long sur 27 de large construite sur les quinze perches qu'ils possédaient dans la terre 95, mais ils s'en réservaient l'usufruit leur vie durant. Etienne Mercier fils épousa Monique Simard, fille de Basile et de Monique Gravel, le 13 janvier 1807 à Sainte-Anne, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 21 novembre 1806 (Martineau).

Le 17 mai 1819 (Ranvoyzé), Léon Giguère donna à son fils Joseph cinq perches et quinze pieds de terre de front enclavés et indivis dans sa terre d'un arpent et demi (quinze perches) de front joignant au sud-ouest à Julien Mercier et au nord-est à Etienne Mercier, plus diverses parcelles de terre échues à Geneviève Racine sa femme (voir 19 janvier 1794), provenant du partage de la terre de Joseph-Toussaint Racine (voir terre 93-5), le 12 janvier 1809 (Bernier). Le donateur se réservait, après la mort de Monique Fillion sa mère, l'usufruit des biens ci-dessus donnés, à charge par lui de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants. Le donataire s'obligeait, lorsqu'il serait en jouissance desdits biens, de garder avec lui ses soeurs Adélaïde, Marguerite et Monique Giguère, ainsi que ses frères Casimir et Alexandre jusqu'à leur mariage, et de payer à chacun de sesdits frères et soeurs la somme de 200 livres. À son autre soeur Marie, épouse de Pierre Mercier, il ne devait payer que six livres, vu qu'elle avait déjà reçu sa part de légitime paternelle en avancement d'hoirie. Le même jour Léon Giguère fit son testament par lequel il ratifiait la donation ci-dessus. Quant à Joseph Giguère son fils, il passa son contrat de mariage avec Pélage (Pélagie) Caron le premier octobre 1821 (Ranvoyzé) et l'épousa à Sainte-Anne le 9 octobre suivant. Elle était la fille de Claude Caron et de Magdeleine Gagnon (terre 95).

Le 13 juin 1822 (Ranvoyzé), Etienne Mercier fils et Monique Simard sa femme vendant à Joseph Giguère, fils de Léon, pour 4 600 livres, les six perches de front qu'il possédait depuis le 21 novembre 1806 dans la terre 94, joignant au sud-ouest audit acquéreur et au nord-est à Jean Caron. Joseph Giguère possédait donc désormais vingt et une perches de terre de largeur (15 plus 6), correspondant au lot 89 du cadastre de Sainte-Anne, mis en vigueur en septembre 1879, ce que confirma son titre nouvel du 18 mars 1826 (Bernier). Etienne Mercier s'était cependant réservé, des six perches vendues, la profondeur depuis la clôture de la grève jusqu'au chemin royal, mais il la vendit à Joseph Giguère le 15 septembre 1833 (Ranvoyzé).

Le 16 juin 1822 (Ranvoyzé), Joseph Giguère vendit à Jean-Marie Fortin, pour 1 900 livres, deux des parcelles qu'il possédait depuis le 17 mai 1819 dans la terre de Joseph-Toussaint Racine (93-5), et à Pierre Simard, pour 1 800 livres, deux autres parcelles dans la même terre.

Joseph Giguère fit son testament le 10 février 1842 (Ranvoyzé), et Pélage Caron sa femme fit le sien le 2 mars 1844 (Ranvoyzé). Le 23 janvier 1848 (Ranvoyzé), leur fils Joseph passa son contrat de mariage avec Hermine Paré, fille de François et de Mathilde Simard, qu'il épousa le 25 janvier.



Devenue veuve, Hermine Paré se remaria le 9 novembre 1854 avec Adolphe Giguère, fils d'Ignace et de Marguerite Boivin, sans contrat de mariage.

Le 14 juin 1883 (A.-N. Vézina), Hermine Paré donna sa terre à son fils François Giguère, qui épousa Octavie Morel le 26 juin suivant, puis Philomène Simard le 26 février 1889. Octavie Morel décéda le 13 juillet 1887 sans laisser d'enfants. Par son contrat de mariage du 24 juin 1883 (A.-N. Vézina), elle avait institué son mari son légataire universel. François Giguère décéda le 3 octobre 1933. Par son testament du 25 août 1925 (J.-B. Beauregard), il avait désigné sa femme, Philomène Simard, comme sa légataire universelle en propriété et son exécutrice testamentaire. Le 15 janvier 1935 (J.-B. Beauregard), celle-ci donna à son fils Albert Giguère le lot 89 avec la maison et autres bâtiments et le roulant de ferme. Albert Giguère passa son contrat de mariage en séparation de biens avec Gertrude Vézina de L'Ange-Gardien le 13 septembre 1925 (J.-B. Beauregard), et l'épousa le 15.

Le 24 juillet 1940 (Paul Beauregard), Albert Giguère vendit sa terre, avec tous les bâtiments dessus construits, à Jean-Charles Miller, médecin à Giffard, mais il se réservait un terrain de forme irrégulière étant la partie extrême sud du lot 89, juste au-dessus de la limite du village de Sainte-Anne, contenu entre les deuxième, troisième et quatrième détours du chemin de côte et le terrain vendu à l'acquéreur, avec droit de sortie dans ledit chemin. Philomène Simard consentit à cette vente qui était faite pour le prix de \$7 650 payés comptant. Le lot 89 y est décrit comme étant borné au sud à l'emplacement réservé par le vendeur, au nord au trait carré du premier rang, au nord-est à Adélard Simard (lot 84) et au sud-ouest au lot 93 d'Alphonse Mercier, et mesurant deux arpents et seize pieds de largeur.

Le 17 août 1945 (Yves Montreuil), Jean-Charles Miller vendit à Paul Tanguay, pour \$7 500, la partie nord du lot 89, depuis et y compris le chemin de terre privé passant en face de la maison d'habitation en bois aussi vendue (no civique 393 Côte Ste-Anne) avec la grange et dépendances, animaux et roulant de ferme, et s'étendant ladite terre vers le nord jusqu'au trait carré du premier rang, bornée vers l'est à la propriété d'Adélard Simard (lot 84), vers le sud au résidu dudit lot 89, vers l'ouest partie au résidu du lot 89 et partie à la propriété d'Alphonse Mercier (lot 93). La partie sud du lot 89 au sud dudit chemin privé n'est pas comprise dans la présente vente, de même qu'un emplacement à l'angle sud-ouest de la terre vendue, mesurant 170 pieds 8 pouces de front le long du chemin de front privé, sur 236 pieds de profondeur y compris ledit chemin privé de front. Sur cet emplacement réservé par le vendeur se trouve construite la maison en pierre que le vendeur conservait (no civique 389-391 Côte Ste-Anne). L'emplacement en question est borné en front par la ligne extérieure sud dudit chemin privé, vers l'est et le nord par la partie vendue du lot 89 et vers l'ouest par Alphonse Mercier (lot 93). Le vendeur aura droit de passage dans le chemin de front privé qui traverse le lot 89. L'acquéreur aura droit de passage dans le chemin de la côte qui descend vers le village dans la partie sud non vendue du même lot 89.

Le 13 octobre 1951 (Paul Beauregard), Jean-Charles Miller vendit à Adélard Simard, cultivateur (propriétaire du lot 84 voisin au nord-est, dans la terre 95 qui suit), l'emplacement de 170 pieds de front sur 236 de profondeur qu'il s'était réservé en 1945, avec la maison en pierre dessus construite, le tout tel que clôturé. Il lui vendait aussi un morceau de terre faisant aussi partie du lot 89, borné au nord au chemin public (appelé chemin des cultivateurs ou Côte Ste-Anne), au sud à l'emplacement réservé par Albert Giguère (le 24 juillet 1940), et aux autres emplacements du Village de

Ste-Anne, vers l'ouest au lot 93 de Joseph Mercier et vers l'est au lot 84 de l'acquéreur, sans bâtisses. Le prix de vente était de \$6 800.

Le 5 octobre 1954 (Gérard Beauregard), Adélar Simard donna à son fils Damien l'emplacement et le terrain tels que décrits à l'acte du 13 octobre 1951, avec la maison et dépendances, et un morceau de terre à bois faisant partie du lot 84 et mesurant dix arpents de longueur sur la largeur du lot, borné au nord par le trait carré du premier rang.

Le 13 novembre 1963 (G. Beauregard), Paul Tanguay vendit à son fils Damien la terre qu'il avait achetée de Jean-Charles Miller le 17 août 1945, étant la partie nord du lot 89 bornée au nord au trait carré du premier rang, au sud au chemin municipal dit Côte Ste-Anne, vers l'ouest au lot 93 de Joseph Mercier et à l'est au lot 84, avec la maison (en bois mentionnée au contrat du 17 août 1945: no civique 393 Côte Ste-Anne), la grange et dépendances et le roulant de ferme, moins l'emplacement de 170 pieds de front sur 236 de profondeur appartenant à Damien Simard, borné au sud au chemin de la Côte Ste-Anne, à l'ouest par le lot 93 et à l'est par le résidu du lot 89 ci-vendu. Le vendeur déclara être marié avec Rose-Alba Simard suivant son contrat de mariage du 10 mai 1925 passé devant le notaire L. de G. Crépeault et enregistré au comté de Frontenac. Le prix de vente était de \$11 500. Le vendeur et son épouse se réservaient leur logement leur vie durant dans la partie nord-est de la maison, soit 19 pieds sur 20, avec deux chambres à l'étage et l'escalier pour y accéder.

La terre de Paul Tanguay (lot 89 du cadastre) avait appartenu à la famille Giguère pendant neuf générations, dont sept en ligne directe, avant d'être vendue à Jean-Charles Miller en 1940.

LA TERRE DE JULIEN MERCIER  
No 95 (5 arpents de front)

Cette terre fut concédée par Olivier Letardif, associé et procureur de la Compagnie de Beaupré, à Julien Mercier le 15 octobre 1651 (ASQ). Elle mesurait cinq arpents de front entre Robert Giguère au sud-ouest (terre 94) et Louis Gagnier au nord-est (terre 96). Le 14 octobre 1671 (ASQ, titre de Joseph Mercier, fils de Julien: extraits collationnés par le notaire Dulaurent le 7 juin 1749), cette concession fut augmentée de deux perches de front par Mgr de Laval, "qu'il a dit se trouver de surplus de ce que contient la concession cy dessus". On verra cependant qu'à partir de 1696 (arpentage par Jean Le Rouge) la terre de Julien Mercier mesure toujours cinq arpents de largeur.

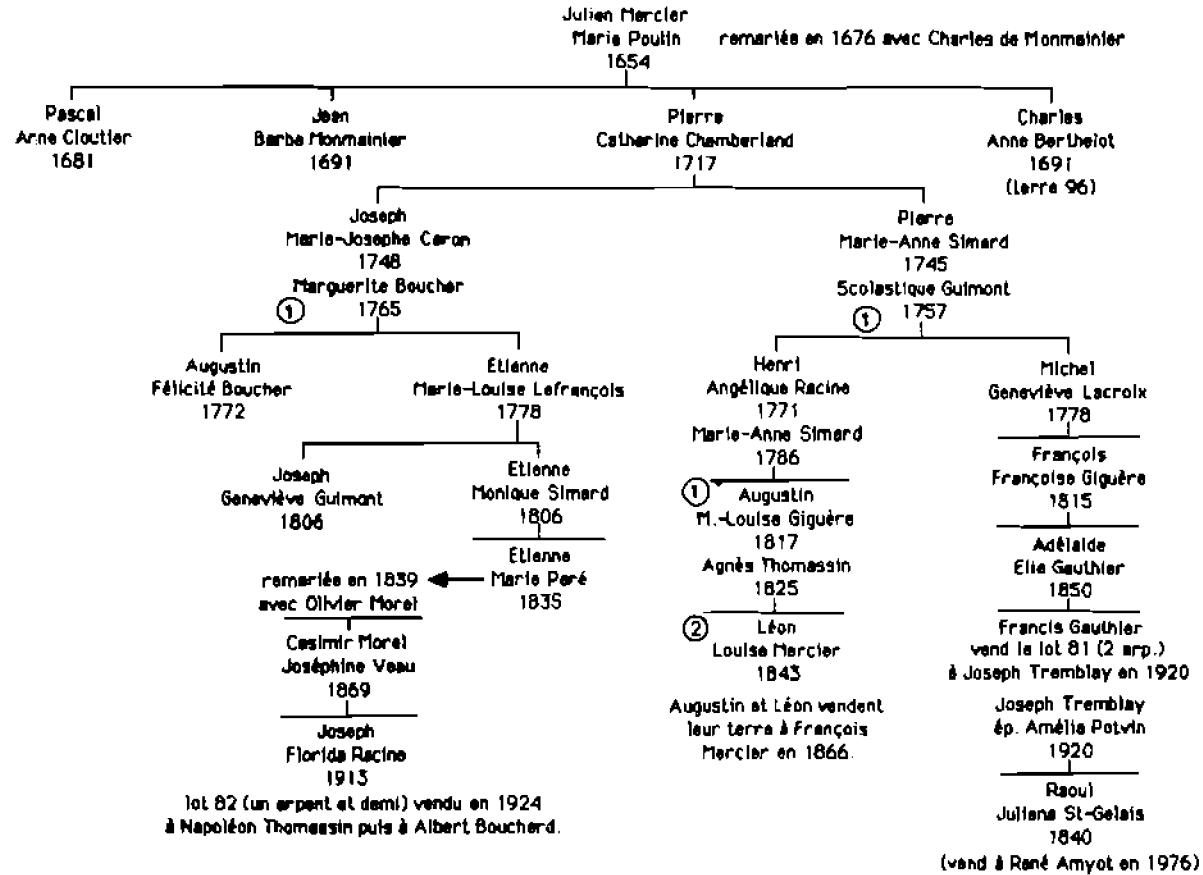
Julien Mercier, né le 27 février 1621, était le fils de François Mercier et de Roberte Cornilleau, de La Grandinière, paroisse de Tourouvre au Perche, évêché de Chartres (registre des confirmations au Château-Richer, le 2 février 1660, et Mme Pierre Montagne: Tourouvre et les Juchereau, p. 45 ss.). Il passa son contrat de mariage le 7 octobre 1652 (Auber) avec Marie Poulin, fille de Claude et de Jeanne Mercier (terre 92), qu'il n'épousa cependant que le 18 janvier 1654 (reg. de Notre-Dame de Québec). Le mariage fut célébré par le père Ragueneau, jésuite, dans la maison de Robert Giguère. Julien Mercier avait passé son contrat d'engagement à Tourouvre le 25 février 1647. Il devait servir pendant trois ans Noël Juchereau des Châtelets, commis général de la Communauté des Habitants, en qualité de manoeuvre. Noël Juchereau mourut en France l'année suivante (juillet 1648). Julien Mercier est mentionné pour la première fois en Nouvelle-France le 22 juillet 1649 (Bermen), alors que Michel Huppé dit La Groix, habitant de la seigneurie de Notre-Dame-des-ANGES, et dont il était le domestique, reconnaissait lui devoir 60 livres "pour l'avoir servi" et lui permettait de s'engager pour qui bon lui semblerait.

Le 28 décembre 1659 (Auber), Julien Mercier détacha de sa concession un arpent et demi de front du côté du sud-ouest, en faveur de Pierre Maufile "pour son accommodement". Celui-ci obtenait de Robert Giguère, le même jour, un arpent de front dans la terre 94, joignant cet arpent et demi dans la terre 95. L'histoire de ces deux arpents et demi de Pierre Maufile a été faite avec celle de la terre précédente de Robert Giguère jusqu'au 17 mai 1725, alors que Pierre Maufile, son petit-fils (fils et héritier de défunts Julien Maufile et Magdeleine Cloutier), les vendit à Augustin et Claude Caron. A partir de 1725 l'histoire de ces deux arpents et demi (correspondant au lot 84 du cadastre de 1879), sera faite avec celle de la terre des Mercier.

Julien Mercier décéda le 18 octobre 1676, mais l'inventaire des biens de sa communauté avec Marie Poulin ne fut fait que le 5 novembre 1682 (Auber), date à laquelle Marie Poulin passa son contrat de mariage avec Charles de Monmainier (terre 111 de Saint-Joachim), qu'elle épousa le 10 novembre suivant à Sainte-Anne. Charles de Monmainier, dont les origines sont inconnues, était veuf de Marguerite Auollés qu'il avait épousée en France et dont il eut une fille, Barbe, qui devait épouser Jean Mercier, fils de Julien, le 25 février 1691. Elle était née en 1673.

Le 30 juillet 1680 (Duquet), Pascal Mercier, autre fils de Julien, acquit de Charlotte Godin, veuve de Pierre Erichet, la moitié sud-ouest de la terre 114 à Saint-Joachim. Le 10 novembre 1681 (Auber), il passa son contrat de mariage avec Anne Cloutier, fille de Jean et de Marie Martin, du

Tableau généalogique sommaire de la famille Mercier (terre 95)



Note: Voir la terre 98, p. 394-A, le tableau généalogique de la famille Caron dont les descendants de Claude et de Magdeleine Pepin (mariés en 1725) eurent jusqu'en 1912 le dernier arpent de la terre 94 et l'arpent et demi suivant dans la terre 95 formant le lot 84 du cadastre.



Château-Richer (terre 68 au Sault-à-la-Puce), qu'il y épousa le lendemain. Il décéda en octobre 1695 (sep. le 29) à 39 ans et sa veuve se remaria avec Antoine Butaut en octobre 1697 (terre 114).

Le 8 juillet 1686 (Rageot), Louis Mercier, serrurier à Québec, donna à Charles de Monmainier, aussi serrurier demeurant à Québec, une quittance de 50 livres, dont 36 pour sa part des meubles de l'inventaire de Julien Mercier son défunt père et le reste pour sa part de "l'habitation" (c'est-à-dire la terre). Le 2 août 1686 (Genaple), Louis Mercier, "héritier pour un huitième en la succession de son père, les huit faisant moitié du tout, l'autre moitié appartenant à Marie Poulin sa mère", vendait, pour 40 livres, à Charles de Monmainier "son beau-père", acquéreur au nom de Louis Monmainier son fils (né en juillet 1685), la part qui lui revenait en "l'habitation seulement" (i.e. la terre) dépendant de la succession de son père, "joignant d'un côté à Pierre Maufilet et d'autre à Joseph Paré" (terre 96), laquelle part consistait en un huitième dans la moitié de ladite terre.

Le 17 mai 1689 (Rageot), fut fait l'inventaire des biens de Louis Mercier et de feu Marguerite Raboulin sa femme, qu'il avait épousée le premier octobre 1685 à Québec. Le 29 mai 1689 (Rageot), il passa un autre contrat de mariage avec Anne Jacquereau qu'il épousa à Québec le 6 juin.

Le 4 février 1690 (ASQ), Etienne Jacob, agissant à titre de bailli de la seigneurie de Beaupré, faisait un nouvel inventaire des biens de feu Julien Mercier à la requête de Martin Poulin, tuteur des enfants mineurs dudit Mercier, et de Marie Poulin. La terre, évaluée à 2 000 livres avec les bâtiments, fut partagée le 6 novembre 1690 (ASQ, Séminaire, 20: 4). Les trois arpents et sept perches (soit cinq arpents et deux perches originaux moins l'arpent et demi cédé à Pierre Maufilet "pour son accommodement"), sur lesquels il y avait plusieurs bâtiments évalués à 315 livres, dont la moitié (157 livres 10 sols) appartenait à Marie Poulin, furent divisés en deux parts de dix-huit perches et demi de largeur. La première part, joignant Julien Maufilet au sud-ouest, échut aux héritiers majeurs et mineurs avec 157 livres 10 sols pour les bâtiments, tandis que la deuxième part, joignant Joseph Paré, échut à Marie Poulin avec les bâtiments. Les héritiers étant au nombre de huit, leur moitié de la terre fut divisée en autant de lots de deux perches, cinq pieds et quatre pouces chacun qui leur échurent dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est, par tirage au sort:

- |  |               |
|--|---------------|
| 1- Pierre Mercier                                | 5- Marguerite |
| 2- Pascal  | 6- Charles    |
| 3- Magdeleine                                    | 7- Jean       |
| 4- Louis, part acquise par Charles de Monmainier | 8- Angélique  |

Chacun de ces héritiers recevait 19 livres 12 sols 6 deniers pour sa part des 157 livres 10 sols ci-dessus, sans préjudice de 76 livres 7 sols un denier dus à chacun d'eux pour leur part des meubles portés à l'inventaire de Julien Mercier, suivant la sentence du bailli de Beaupré en date du 24 avril 1690, en tenant compte par lesdits héritiers à Charles de Monmainier du quart des frais par lui faits pour parvenir au présent partage.

Le 24 février 1691 (Jacob), Barbe de Monmainier, fille de Charles et de Marguerite Auollée, passa son contrat de mariage avec Jean Mercier. Charles de Monmainier leur cédait sa terre de Saint-Joachim (no 111). Jean Mercier décéda en 1699, tel que mentionné à son inventaire du 20 janvier 1701 (Jacob), où il est dit qu'il est décédé "il y a environ dix huit mois".

Le 28 octobre 1691 (Jacob), Charles Mercier passa son contrat de mariage avec Anne Berthelot, fille de feu André Berthelot dit Le Loutre et de Marie Gasnier, à présent femme de Jacques Abellin (terre 103). Le mariage eut lieu à Sainte-Anne le 8 novembre 1691. Le 27 juillet 1685 (Jacob), Charles Mercier avait acquis de Jean Boucher la moitié nord-est de la terre 96 (deux arpents et demi de largeur), plus le premier arpent de la terre 97.

Le 11 juin 1696 l'arpenteur Jean Le Rouge trouva que la terre de Julien Mercier mesurait bien cinq arpents de front (ASQ, Ste-Anne, 115, V-6) et les documents subséquents (terriers, inventaires) lui donneront désormais cette largeur, ignorant par conséquent l'augmentation de deux perches en 1671.

Le 19 octobre 1698 (Chambalon), Charles de Monmainier vendait à Pierre Mercier, pour 156 livres, deux huitièmes en la moitié de la terre de Julien Mercier, soit le huitième acquis de Louis Mercier le 2 août 1686 (lot no 4 au partage de 1690), et le huitième échu à Jean Mercier (lot no 7), lequel l'avait vendu verbalement à Charles de Monmainier son beau-père, "il y a environ un an", ce qu'a reconnu ledit Jean Mercier présent au contrat.

Le 27 octobre 1698 (Chambalon), Charles Mercier vendait sa part (lot no 6) à son son frère Pierre pour 100 livres. Le 21 mars 1699 (Chambalon), Joseph Giguère, qui avait épousé Angélique Mercier le 11 novembre 1698, vendit à André Berthelot fils, pour 100 livres, la part échue à ladite Angélique Mercier en 1690 (no 8). Le 23 mars 1700 (Chambalon), Michel Patenostre, qui avait épousé Marguerite Mercier le 11 novembre 1698 également, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 29 octobre (Chambalon), vendait à Pierre Mercier la part d'un huitième échue à sa femme en 1690 (no 5), pour 100 livres.

Après ces transactions Pierre Mercier possédait cinq des huit lots répartis en 1690, soit les numéros 1, 4, 5, 6 et 7. André Berthelot fils avait le no 8 acquis en 1699 et le lot 3 échu à sa femme, Magdeleine Mercier, qu'il avait épousée le 18 février 1692. Celle-ci se remaria le 20 juin 1701 avec Etienne Giguère, frère de Joseph (terre 94). Quant à la part de Pascal Mercier (no 2), on verra au partage du 6 juillet 1717 que Pierre Mercier son frère l'avait acquise, mais on ignore à quelle date.

Le 22 juillet 1705 (Chambalon), Anne Berthelot, femme de Charles Mercier, alors absent, vendait à Pierre Mercier son beau-frère, pour 100 livres, les droits successifs futurs immobiliers seulement qui pourront échoir audit Charles Mercier en la succession future de Marie Poulin sa mère, lesdits vendeurs se réservant leur part des biens mobiliers de ladite Poulin. Charles Mercier ratifia cette vente le 20 mars 1721 devant le notaire Dubreuil et en donna quittance.

Le 3 octobre 1706 (Chambalon), Charles Monmainier (dit Touvent), serrurier demeurant à Sainte-Anne, vendait à Nicolas Durand, habitant demeurant à Québec, un emplacement sur la rue de Meulles en la basse ville de Québec, qu'il avait acquis de Monsieur Dupont, conseiller au Conseil souverain de ce pays le 28 juillet 1695 (Chambalon), joignant d'un côté à l'emplacement de Nicolas Blouin et de l'autre à la maison et emplacement du vendeur, le pignon de laquelle maison devant être mitoyen entre le vendeur et l'acquéreur "suivant la Coutume de Paris". Le prix de vente était de 400 livres.

Le 5 octobre 1708 (Chambalon), Charles de Monmainier vendit à Jacques Apelot, pour 1 900 livres, une maison de "massone" à deux étages sur la rue Champlain, avec une autre petite maison de colombages derrière la première,

avec l'emplacement desdites maisons "dans la coste du Cap aux Diamans", entre l'emplacement de Guillaume Masse et les héritiers ou représentants de feu Nicolas Durand, avec lesquels héritiers le pignon de ladite maison était mitoyen.

Le 14 janvier 1710 (Jacob), Charles de Monmainier et Marie Poulin donnaient à Pierre Mercier la somme de 300 livres à prendre après leur décès sur les plus beaux et clairs de leurs biens, ainsi que deux perches de terre de largeur provenant de l'habitation de feu Julien Mercier et de ladite Marie Poulin qui étaient échues à Louis Mercier un de leurs enfants "qui l'aurait vendue et cédée à Louis Monmognier" (voir 2 août 1686), mais qui, après le décès de ce dernier (né en 1685, décédé en mars 1703), étaient échues à son père, Charles de Monmainier, lequel avait déjà vendu ces deux perches à Pierre Mercier le 19 octobre 1698.

Le même jour, le 14 janvier 1710 (Jacob), Joseph Giguère et Angélique Mercier sa femme vendaient à Pierre Mercier deux perches ou environ de terre de front provenant de la terre de feu Julien Mercier, pour le prix de 100 livres. On a vu précédemment que le 21 mars 1699 cette part de terre (lot no 8) avait été vendue à André Berthelot fils. Il n'est pourtant pas fait mention que ce dernier l'aurait remise aux vendeurs.

Le 23 mars 1715 (Verreau), Pierre et Jean Mercier, habitants de Berthier, paroisse de L'Assomption, vendaient à Pierre Mercier leur oncle, habitant de Sainte-Anne, "la succession échue auxdits vendeurs par le décès de Julien Mercier leur grand-père et par le décès de Pascal Mercier leur père, et ce qui pourra leur échoir par le décès de Marie Poulin leur grand-mère, tant en meubles qu'immeubles en une terre située à Sainte-Anne". Le prix de vente était de 135 livres pour chacun des vendeurs.

Le même jour, 23 mars 1715 (Verreau), Charles de Monmainier et Marie Poulin sa femme déclaraient que Pierre Mercier, fils de ladite Marie Poulin et de feu Julien Mercier "a porté dans la maison par son industrie et son travail particulier plusieurs meubles et ustancils de ménage" dûment énumérés, pour éviter qu'après leurs décès leurs héritiers les demandent et les retirent comme appartenant auxdits déclarants, ce qui ne serait pas juste. Ils déclaraient en outre que Pierre Mercier avait payé de ses propres deniers les parts de terre qu'il avait acquises de ses cohéritiers.

Le 9 juillet 1716 (Dubreuil), Louis Mercier vendait à Pierre Mercier son frère ses droits à la succession future de Marie Poulin leur mère, pour 370 livres.

Charles de Monmainier et Marie Poulin décédèrent tous deux en juillet 1716, tel que mentionné dans l'inventaire de leurs biens dressé par le notaire Verreau le 7 août 1716. Leur terre mesurait "un arpent et trois car (quarts) de front sur lleue et demy de profondeur tenant du costé du sorouest à la terre des héritiers de defunt Julien Mercier et de ladite Poulin et du costé du nordest à la terre de Joseph Paré". Les héritiers de Julien Mercier avaient donc pareille largeur d'un arpent et trois quarts (dix-sept perches et demie), de sorte que toute la terre mesurait trente-cinq perches ou trois arpents et demi (soit cinq arpents originaux moins l'arpent et demi cédé à Pierre Mauflis), sans mention des deux perches d'augmentation de 1671. Charles de Monmainier et son épouse avaient une maison partie de colombages et partie de pièces sur pièces, couverte partie en paille et partie en planches, de 18 pieds de largeur (longueur non mentionnée), une grange de 30 pieds de long sur 17 de large close de planches et couverte en paille, et une étable de



pièce sur pièce de 20 pieds de long sur 15 de large couverte en paille. Le 11 août 1716 (Verreau), les meubles de la communauté furent vendus à l'enchère.

Le 6 juillet 1717 (Verreau), fut établi le compte de la succession des défunts afin de déterminer ce qui revenait à chacun des héritiers suivants: Barbe Monmainier, épouse de Jean Mercier en 1691, puis de François Lacroix en 1701 (terre 109), Charles et Pierre Mercier, Etienne et Joseph Giguère comme ayant épousé Magdeleine et Angélique Mercier, ledit Joseph Giguère encore au nom et comme tuteur des enfants mineurs de feu Marin-Michel Patenostre et de Marguerite Mercier, Etienne Lessard comme tuteur des enfants mineurs de feu Jean Mercier et de ladite Barbe de Monmainier, et ledit Pierre Mercier étant aux droits des héritiers de feu Pascal Mercier et aux droits de Louis Mercier son frère, par acquisitions qu'il en avait faites. La somme à partager entre tous ces héritiers était de 3 530 livres, y compris 2 891 livres 18 sols provenant de la vente des meubles et 200 livres pour les bâtiments achetés par Pierre Mercier de ses cohéritiers. Les héritiers étant au nombre de huit, chacun d'eux recevait 441 livres 3 sols.

Pierre Mercier et ses fils Joseph et Pierre  
jusqu'en 1769

Le 22 décembre 1729 (Jacob), fut fait l'inventaire des biens de défunt Pierre Mercier (sép. le 16 du même mois) et de Catherine Chamberland (Chambrelan) sa femme, qu'il avait épousée à Sainte-Famille le 5 avril 1717. Leur terre mesurait "deux arpents ou environ" de front. La maison consistait en "une chambre de pierre de vingt pieds de long sur dix huit de large couverte de planche", qui remplaçait probablement celle de Charles de Monmainier et Marie Poulin. Parmi les papiers se trouvait le contrat de mariage passé devant le notaire Louis Pichet le 6 (?) avril 1717, dont la minute originale est disparue avec toutes les autres de ce notaire lorsque les Anglais incendièrent sa maison en août 1759. Pierre Mercier avait fait son testament le 7 décembre 1729 (Jacob). Il décéda peu après (sép. le 16 décembre); la date du décès de Catherine Chamberland est inconnue.

Le 9 avril 1737 (Jacob), fut effectué le partage de la terre de feu Pierre Mercier entre sa fille Magdeleine, qui avait épousé Joseph Blouin le 25 février 1737, et ses autres enfants mineurs dont le tuteur était Etienne Giguère. La terre mesurait maintenant "deux arpents et cinq perches de front" (deux arpents et demi), sur une lieue et demi de profondeur, divisée en deux endroits différents. Il en fut fait cinq lots d'égale valeur, de cinq perches de largeur, qui furent tirés au sort dans l'ordre suivant:

- |               |              |
|---------------|--------------|
| 1. Magdeleine | 4. Angélique |
| 2. Elisabeth  | 5. Joseph    |
| 3. Pierre     |              |

Le 10 avril 1737 (Jacob), Magdeleine Mercier donna à Etienne Giguère, tuteur, une quittance de 86 livres 15 sols pour sa part des meubles et la rente de sa part de terre. Le 27 juillet 1737 (Jacob), Angélique Mercier, qui avait épousé Jean Tibert au Cap St-Ignace le 22 novembre 1736, donna une quittance à Etienne Giguère, son tuteur, de 131 livres 15 sols provenant de la vente des meubles de ses père et mère et du fermage de sa part de terre, outre 50 livres que son père lui avait léguées par son testament. D'après l'inventaire du 12 mars 1757 dont il sera question plus loin, Angélique Mercier vendit cette part de terre de cinq perches de front à son frère Pierre le 19 juin 1739 devant le curé de Sainte-Anne, Joseph Navlières.

Le 16 juin 1744 (Jacob), Elisabeth Mercier, qui avait épousé Louis Gasnier à une date inconnue et demeurait à l'île aux Grues, donna aussi à Etienne Giguère son tuteur une quittance de 221 livres 15 sols pour ses droits mobiliers dans les successions de ses père et mère, et pour la rente de sa part de terre.

Le 22 septembre 1745 (Jacob), Pierre Mercier, fils de Pierre et de Marie Chamberland, passa son contrat de mariage avec Marie-Anne Simard, fille de feu Ange Simard et de feu Thérèse Le Tartre, de la Baie Saint-Paul, qu'il épousa le même jour à Sainte-Anne. En juillet 1746 Pierre Mercier emprunta de Magdeleine Giguère, fille majeure, 180 livres pour acheter la part de terre de sa soeur Elisabeth Mercier, mesurant cinq perches quatorze pieds de front, dont le contrat fut passé la même année par le notaire Louet (mention dans l'acte du 28 février 1759, plus loin).

On a vu à la terre précédente (94) que le 26 novembre 1747 (Jacob), Etienne Giguère et Magdeleine Mercier son épouse (fille de Julien), auparavant veuve d'André Berthelot fils, étant avancés en âge et n'ayant pas d'enfants, donnèrent à Joseph Mercier, leur neveu âgé de 22 ans (fils de Pierre et de Catherine Chamberland), tous leurs biens meubles et immeubles, ceux-ci comprenant six perches de front dans la terre 94 depuis le 6 octobre 1711 et deux perches cinq pieds ou environ dans la terre 95 provenant d'héritage échu à ladite Magdeleine Mercier au partage du 6 novembre 1690 (lot no 3), et probablement le lot no 8 vendu à André Berthelot fils le 21 mars 1699 (voir plus haut à cette date et à celle du 14 janvier 1710). Les donateurs s'en réservaient l'usufruit leur vie durant et une perche de terre pour en disposer à leur volonté. Un extrait des titres d'Etienne Giguère, fait par le notaire Dulacrent le 7 juin 1749 (ASQ), mentionne que cette perche de terre provenait "des propres" de Magdeleine Mercier. Joseph Mercier passa son contrat de mariage le 20 janvier 1748 (Jacob) avec Marie-Joséphé Caron, fille d'Augustin et de feu Magdeleine Gaulin, qu'il épousa le 22 janvier à Sainte-Anne.

Le 29 janvier 1750 (N.Huot), Joseph Blouin et Magdeleine Mercier vendirent à Joseph Mercier, leur frère et beau-frère, pour 1 000 livres, cinq perches et dix pieds ou environ de terre de front joignant au nord-est à la terre de Pierre Mercier et au sud-ouest à celle de Claude Caron, appartenant à ladite Magdeleine Mercier par le décès de ses père et mère.

Le 20 juin 1751 (Crespin), Pierre Mercier et Marie-Anne Simard son épouse vendirent à Charles Gravel, maître forgeron, pour 150 livres, quatre perches de terre de front à prendre par devant au-dessus du chemin du roi et par derrière au-dessus du premier coteau, joignant au sud-ouest à la terre de Joseph Mercier et au nord-est à celle des vendeurs et appartenant à ces derniers pour avoir acquis la part d'Elisabeth Mercier leur soeur et belle-soeur.

Le 12 mars 1757 (Crespin), fut fait l'inventaire des biens de la communauté de Pierre Mercier et de feu Marie-Anne Simard son épouse, décédée "au mois de septembre de l'année 1755" (sép. le premier octobre), laissant quatre enfants mineurs: Henri, âgé de sept ans, Michel-Archange, âgé de cinq ans, Pierre, âgé de deux ans, et Marie-Joséphé âgée de huit ans. La terre mesurait deux arpents et quinze pieds de front joignant au nord-est aux représentants de Louis Gasnier (96) et au sud-ouest à Joseph Mercier. Cette terre correspond au lot 81 du cadastre de Sainte-Anne. La maison de pièces sur pièces, couverte en planche et bardeau, mesurait vingt pieds en carré.

Le même jour, à la suite de l'acte ci-dessus, le notaire Crespin procéda au partage de la terre de Pierre Mercier dont il fut fait deux lots d'un arpent sept pieds et demi de largeur. Celui du sud-ouest, joignant Joseph Mercier, échut par tirage au sort à Pierre Mercier et celui du nord-est, joignant la terre 96, à ses enfants mineurs. Le 30 juillet 1757 (Crespin), Pierre Mercier passa un autre contrat de mariage avec Scolastique Guimont, âgée de 26 ans, fille de Louis Guimont et de Magdeleine Lessard (terre 100), qu'il épousa à Sainte-Anne le 16 août 1757.

Le 28 février 1759 (Crespin), Pierre Mercier reconnaissait devoir encore à Magdeleine Giguère, fille majeure de Sainte-Anne, la somme de 180 livres qu'il lui avait empruntée en juillet 1746 (voir plus haut à cette date) pour acheter la part de terre de sa soeur Elisabeth Mercier, épouse de Louis Gasnier, demeurant à l'île aux Grues. Magdeleine Giguère, avec l'accord de Pierre Mercier, déclara que sur cette part de terre de cinq perches et quatorze pieds de front, deux perches et demie resteraient en propriété à Henri Mercier son filleul.

Le 11 avril 1759 (Crespin), Pierre Mercier donna à son fils Henri (né en 1749) quatre perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavées dans la terre du donateur "contenante en son totale deux arpents et quinze pieds de front sur laditte profondeur, joignant d'un côté au sud-ouest à Joseph Mercier, d'autre côté au nord-est aux représentants de Louis Gasnier (et non Louis Mercier), à les avoir et prendre lesdittes quatre perches dans laditte terre joignant la terre de Joseph Mercier". Il lui donnait en outre deux boeufs de travail, une vache à lait et deux moutons, à charge par ledit donataire de faire dire, après le décès du donateur, un service solennel et 350 messes basses pour le repos de son âme. Le donateur se réservait cependant l'usufruit du bien donné sa vie durant, à titre de précaire.

Le 28 juillet 1763 (Crespin), fut fait l'inventaire de Pierre Mercier et de feu Scolastique Guimont sa deuxième épouse, décédée en avril dernier (sép. le 20), laissant deux enfants mineurs: Louis, né en juin 1758, et Magdeleine, née en mars 1760. Sa terre de deux arpents (et 15 pieds) de front joignait au sud-ouest à Joseph Mercier et au nord-est à Jean Caron. Après les destructions de la guerre de 1759, il n'avait plus qu'une petite baraque servant de maison tombante en ruine, construite de sapin rouge, les planchers d'éclats, couverte en paille, estimée à 10 livres, un vieux hangar et une vieille étable tombant en ruine, couverte en paille.

Le 19 janvier 1765 (Crespin), fut fait l'inventaire des biens de la communauté de Joseph Mercier et de feu Marie-Joséphé Caron sa femme, décédée le 15 janvier "de l'année dernière" (1764), laissant sept enfants mineurs: Joseph, (appelé par la suite Augustin), 14 ans, Etienne, 12 ans, Julien, 11 ans, Pierre 9 ans, Dorothee, 7 ans, et Marie-Joséphé, 5 ans. Les terres comprenaient quinze perches de front dans la terre 95 (futur lot 82 du cadastre), joignant au sud-ouest à Jean-Baptiste et Ignace Caron et au nord-est à Pierre Mercier, et six perches de front dans la terre des Giguère (94), joignant au sud-ouest à Charles Giguère et au nord-est auxdits Caron. La maison, construite en pierre sur la terre 95, mesurait vingt pieds en carré, l'étable de bois de sapin tombait en ruine. Il y avait aussi une écurie construite de bois rond sans couverture et une grange de charpente close en planches, couverte en paille. Le même jour, 19 janvier 1765 (Crespin), Joseph Mercier passait un autre contrat de mariage avec Marguerite Boucher, âgée de 46 ans, fille de feu Noël Boucher et de Marie-Anne De Blois, qu'il épousa à Saint-Joachim le 4 février 1765.

Le 25 juin 1767 (Cresspin), Pierre Mercier déposa au minutier de ce notaire plusieurs billets relatifs à l'achat de la part de terre de sa soeur Elisabeth (voir plus haut, le 28 février 1759), datés du 11 mai 1745, du 14 octobre 1745, du 11 juillet 1746 et du 15 "du courant", par lesquels billets Louis Gagnier et Elisabeth Mercier reconnaissaient avoir reçu de Pierre Mercier leur frère et beau-frère une vache pour entier et parfait paiement de cinq perches de terre de front ou environ à Sainte-Anne, enclavées dans la terre de défunts Pierre Mercier et Marie Chamberland, "lequel terrain a été vendu la somme de cinq cens livres qu'ils ont reçu en partie lors desdits trois billets sus dattés". En outre Pierre Mercier remit au notaire un autre billet daté du 28 avril 1767 par lequel Soeur de Sainte-Marthe, religieuse de l'Hotel-Dieu de Québec, déclarait avoir reçu de Pierre Mercier cinquante livres pour le prix d'une demi-perche de terre de front, enfin un reçu aussi daté du 28 avril 1767 par lequel il appert que M. Jacrau, procureur du Séminaire de Québec, reconnaissait avoir reçu de Pierre Mercier, le 10 juin 1749, la somme de 87 livres pour lods et ventes des acquisitions de portions de terre faites par ce dernier. Cependant, un autre billet signé par le notaire Louet, au bas du reçu ci-dessus, mentionne que ce notaire n'a jamais passé le contrat de vente de la part de terre d'Elisabeth Mercier à son frère, en 1749, mais on a vu plus haut que ce contrat aurait été passé en juillet 1746.

Le 13 août 1768 (Cresspin), Pierre Mercier cédait à ses fils Henri et Michel un arpent de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, faisant partie de sa terre de deux arpents de front entre celle de Joseph Mercier au sud-ouest et celle de Joseph Barette au nord-est, à prendre ledit arpent du côté du sud-ouest joignant ledit Joseph Mercier, ensemble tous les bâtimens construits sur la totalité de ladite terre. Cette cession était faite pour le prix de 1 250 livres tournois "argent courant de la province", suivant l'estimation qui en a été faite, dont la moitié devait être payée après le décès du donateur aux frères et soeurs des donataires pour leur légitime, ledit cédant faisant abandon et transport de l'autre moitié auxdits acceptants "pour les causes cy après déduites". Il fut convenu que la grève serait commune entre les parties, que Michel prendrait son arpent de terre depuis la grève jusqu'à dix arpents au-dessous du ruisseau qui tombe dans la petite rivière qui traverse ladite terre, où il sera planté une borne fixe pour servir de marque à perpétuité, et qu'au dessus de ladite borne Henri prendrait son arpent jusqu'au pied de la grande côte, le restant de l'arpent cédé, depuis le pied de la grande côte jusqu'aux terres non concédées (trait carré), devant être commun entre lesdits acceptants "pour le bois". Quant aux bâtimens ils devaient rester à Michel, mais celui-ci devait payer à ses frères et soeurs les trois quarts de ce qui pourrait lui revenir des meubles provenant de la succession de leur mère, Henri payant l'autre quart. Michel devait fournir à son père, chaque année, certaines denrées et avoir soin de lui, ainsi que de ses frères et soeurs jusqu'à leur majorité. À Marie-Joséphé, sa soeur, Michel devait donner sa part du mobilier de sa mère, un lit et un coffre ainsi qu'une génisse de deux ans quand elle sortirait de la maison. Quant à Henri, il devait fournir chaque année à son père dix cordes de bois de chauffage et vingt livres de sucre. Au décès de leur père Michel devait lui faire célébrer un service solennel, le faire inhumer honorablement et payer 75 messes basses pour le repos de son âme, tandis qu'Henri lui en ferait dire 25. Enfin Michel et Henri convinrent que le terrain à eux échu par le décès de leur mère (voir partage du 12 mars 1757), depuis la grève jusqu'à la borne cy devant spécifiée restera à Michel, et le haut depuis ladite borne à Henri (il s'agit de l'arpent revenant à leur mère par son droit de communauté et échu à ses enfants à son décès). On remarquera qu'il n'est pas question dans cette cession des enfants nés de Scolastique

Guimont, deuxième épouse de Pierre Mercier, décédée en avril 1763.

Au terrier que le Séminaire de Québec fit faire par le notaire Crespin en décembre 1769 la terre 95 de Julien Mercier était divisée comme suit: Jean-Baptiste et Ignace Caron un arpent et demi, Joseph Mercier un arpent et demi, et Pierre Mercier deux arpents. Jean-Baptiste et Ignace Caron avaient aussi un arpent dans la terre 94. D'après le titre nouvel de Joseph Mercier du 26 mars 1765 (Sailiant), celui-ci aurait 17 perches de front au lieu de 15, mais celui de Pierre Mercier, de même date, lui donnerait 18 perches au lieu de 20. Après avoir poursuivi l'histoire des lots de Joseph et de Pierre Mercier jusqu'en 1769, il convient de faire celle des deux arpents et demi des Caron depuis 1725 (voir plus haut à la date du 28 décembre 1659), correspondant au lot 84 du cadastre.

Les deux arpents et demi des Caron dans les terres 94-95  
(lot 84 du cadastre)

Ces deux arpents et demi de front détachés par Robert Giguère et Julien Mercier à l'extrémité nord-est de la terre 94 et à l'extrémité sud-ouest de la terre 95, en faveur de Pierre Maufils, le 28 décembre 1659, furent vendus par le petit-fils de ce dernier, aussi nommé Pierre, à Augustin et Claude Caron, fils de Robert et de Marguerite Cloutier (terre 98), le 17 mai 1725 (Barbel). Augustin Caron avait épousé Magdeleine Gaulin, fille de Robert et d'Elisabeth Létourneau, à Sainte-Famille, le 21 novembre 1712. Claude Caron épousa Marthe Gaulin, soeur de Magdeleine, le 26 avril 1716, aussi à Sainte-Famille, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 23 mars 1716 (Barbel). Leurs deux arpents et demi de terre, qu'ils avaient payés 3 500 livres, joignaient au sud-ouest à Etienne Giguère et au nord-est Pierre Mercier, frère de Magdeleine qui avait épousé Etienne Giguère en 1701.

Un mois après avoir acheté la terre des Maufils, Claude Caron, alors veuf de Marthe Gaulin, décédée en septembre 1719, passait un autre contrat de mariage le 22 juin 1725 (Barbel), avec Magdeleine Pepin, fille de Jean et de feu Marie-Renée Gulon, qu'il épousa à Sainte-Anne le 25 juin. L'inventaire de sa communauté avec Marthe Gaulin fut fait le 27 mars 1725 (Barbel). Claude Caron possédait alors, en commun avec son frère Augustin, la terre de son père, Robert Caron (98), de cinq arpents de front, que celui-ci leur avait vendue le 13 octobre 1712, chacun pour moitié, pour 5 000 livres. Il y avait une maison de colombages de 37 pieds de long sur 21 de large, couverte en bardeau. Quant à la terre des Maufils les documents subséquents (voir celui du 20 octobre 1731 ci-après), indiquent que Claude Caron en était le seul propriétaire.

De son mariage avec Marthe Gaulin Claude Caron n'eut qu'un fils qui survécut, Claude, né le 17 février 1718. Le 28 mars 1731 (Jacob), fut fait un autre inventaire des biens de Claude Caron père, après son décès survenu peu auparavant, car le dernier enfant né de son deuxième mariage avec Magdeleine Pepin, Ignace, naquit en décembre 1730. Celui-ci avait deux frères: Jean-Baptiste, né en 1726, et Joseph-François, né en 1729. Cet inventaire fut fait à la requête d'Augustin Caron, tuteur de Claude Caron fils, et aussi de Magdeleine Pepin, tutrice de ses propres enfants. Sur la terre de deux arpents et demi acquise des Maufils il y avait une vieille maison de colombages de 25 pieds de long sur 20 de large, deux chambres de plain pied, grenier et cave, une grange-étable neuve de 50 pieds de long sur 25 de large close de planche et couverte en paille, et divers autres bâtiments. Claude Caron avait aussi, dans la terre 98, un arpent et demi de front joignant au nord-est aux terres d'Augustin Caron et sud-ouest à celles

d'Augustin Simard, "par acquisition de feu Robert Caron et Marguerite Cloutier par contrat passé par Me Jacques Barbel, sur quoy il y a environ quatorse arpents de terre en valeur".

Le 20 octobre 1731 (Jacob), furent partagées les terres de feu Claude Caron entre sa veuve et les enfants nés de ses deux mariages. Ce document, intitulé "compte abrégé des Immeubles de feu Claude Caron et défunte Marthe Gaulin vivante sa femme", se lit comme suit:

"Une terre et habitation (no 98) contenant deux arpents et demi de front (et non de profondeur) sis et situé dans la paroisse Ste Anne joignant au nord-est aux terres de Augustin Caron et au sud-ouest à celle de Augustin Simard, lad. terre étant commune entre led. défunt Caron et lad. défunte Gaulin, partant il appartient au mineur Claude Caron héritier de lad. défunte Gaulin le nombre d'un arpent et quart de terre de largeur sur toute la profondeur, de plus comme héritier dud. défunt Caron son père le nombre de quatre perches et deux pieds et deux pouces tant sur les terres que lesdits défunts ont acquis de feu Robert Caron et Marguerite Cloutier leurs père et mère que celle qu'il a acquis depuis la communauté dissou(te) entre led. Claude Caron et lad. Gaulin (soit la terre des Maufils), et pour faciliter led. Claude Caron mineur, Augustin Caron tuteur dud. mineur, pour son avantage a été arrêté et convenu que led. Claude Caron mineur aura et luy appartiendra le nombre d'un arpent et demi de terre de largeur joignant led. Augustin Caron et led. Augustin Simard (dans la terre 98) et led. Claude Caron aura quinze pieds de largeur sur toute la profondeur joignant les héritiers de feu Pierre Mercier (dans la terre 95)... partant reste à la veuve en seconde nocces dud. défunt Caron et d'elle le nombre de deux arpents quatre perches trois pieds de terre de largeur sur toute la profondeur joignant au sud-ouest aux terres de Estienne Giguère et au (nord-est) à la part dud. mineur". Ainsi, les deux arpents et demi acquis des Maufils par Augustin et Claude Caron restaient presque en entier à la deuxième femme de ce dernier (Magdeleine Pepin) et à ses enfants, quinze pieds seulement en étant donnés à Claude Caron fils, né de Marthe Gaulin.

Le 25 septembre 1742 (Jacob), Claude Caron, fils de défunts Claude Caron et Marthe Gaulin, passait son contrat de mariage avec Magdeleine Racine, fille de Jean et de Marie Bouchard (terre 89), qu'il épousa à Sainte-Anne le premier octobre 1742. Le 8 mars 1743 (Jacob), Claude Caron vendit à Magdeleine Pepin "sa belle mère", pour 200 livres et 300 bottes de foin, les quinze pieds de terre de front qu'il avait obtenus dans la terre des Maufils le 20 octobre 1731, et la quatrième partie dans sept perches de terre dont ladite Magdeleine Pepin avait l'usufruit pour son douaire stipulé par son contrat de mariage. Claude Caron et Magdeleine Racine habitaient maintenant sur l'arpent et demi qu'ils possédaient dans la terre 98, le reste cette terre, du côté du nord-est, appartenant à Augustin Caron, oncle de Claude.

Le même jour, 8 mars 1743 (Jacob), Claude Caron donnait à Augustin Caron, son tuteur, une quittance pour la gestion que celui-ci avait faite de ses biens. Le compte de tutelle indique au chapitre des recettes qu'il est dû audit Claude Caron la somme de 2 629 livres provenant des effets mobiliers à lui échus par le décès de ses père et mère et du revenu des immeubles, somme qu'il a présentement reçue comptant.

Le 24 octobre 1751 (Crespin), Jean-Baptiste Caron, âgé de 26 ans, fils de Claude et de Magdeleine Pepin, passa son contrat de mariage avec Geneviève Giguère, âgée de 18 ans, fille de Chrétien Giguère et de Dorothee Racine (terre 94), qu'il épousa à Sainte-Anne le 8 novembre suivant.

Le 17 mars 1756 (Crespin), Joseph-François Caron, "garçon majeur jouissant de son bien" (il était majeur, étant né en 1729), donnait à Jean-Baptiste et Ignace Caron ses frères, en reconnaissance des bons services qu'ils lui ont rendus par le passé, "la troisième partie de deux arpents et demi de terre de front... joignant des deux côtés aux terres de Joseph Mercier" (ce dernier ayant acquis, le 26 novembre 1747, les six perches d'Étienne Giguère dans la terre 94), "et en outre le tiers des bâtiments qui se trouvent construits sur laditte terre, ensemble la troisième partie dans une terre contenant quatorze perches et quatre pieds de terre de front... joignant d'un côté à la terre de Pierre Mercier, d'autre côté à la terre des héritiers de Joseph Paré" (ces quatorze perches avaient été acquises par Magdeleine Pepin dans la terre 96 en 1737 et en 1741; voir aussi à la terre 96 l'acte du 22 février 1752); enfin la part qui lui revenait des meubles de la succession de feu Magdeleine Pepin leur mère, "que les parties n'ont seu déclarer au Juste, attendu qu'il n'y a aucun inventaire de fait". Les donataires devaient faire dire, "après le décès dudit donateur au cas qu'il vienne à décéder au service du Roy dont il est sur son départ pour ledit service", un service solennel et 75 messes basses pour le repos de son âme et 75 autres pour ladite défunte Magdeleine Pepin, décédée en mars 1756 (sép. le 9). Le donateur se réservait cependant le droit d'annuler la présente donation "au cas de retour dudit service, ainsi qu'il avisera bon estre."

Le 14 avril 1767 (Crespin) Ignace et Jean-Baptiste Caron cédaient à Joseph Barette les quatorze perches et quatre pieds de front que leur mère avait acquises dans la terre 96, en échange de quinze perches quatorze pieds et dix pouces que ledit Barette leur cédait dans la terre 101.

Le 27 juin 1770 (Crespin), Jean-Baptiste et Ignace Caron firent l'accord suivant pour se partager les meubles et immeubles de la succession de leur mère, jusque là indivis entre eux. Ils se partagèrent d'abord les meubles "amiablement dès avant ce jour et chacun a retiré vers luy sa cote part". Pour ce qui regarde les immeubles il fut convenu qu'Ignace Caron aurait pour sa part la terre ci-devant possédée par Joseph Barette (partie de la terre 101), laquelle terre contient un arpent neuf perches et douze pieds de front sur une lieue et demie de profondeur, joignant au sud-ouest à celle de Pierre Simard et au nord-est à celle de François Barette. Quant à la terre de deux arpents et demi de front acquise des Mauffils, joignant des deux côtés à Joseph Mercier, Jean-Baptiste Caron en aurait deux arpents deux perches et six pieds du côté du nord-est, avec les bâtiments, et Ignace les deux autres perches douze pieds restant du côté du sud-ouest. En outre les deux frères devaient construire à frais communs une maison de colombages de vingt pieds de large sur vingt-quatre de long avec une cave de dix pieds en carré sur la terre d'Ignace et une étable de trente pieds de long sur vingt-quatre de large de pièces sur pièces couverte en paille. Le 30 janvier 1782 (Crespin), Ignace Caron vendait à Jean-Baptiste ses deux perches douze pieds appartenant alors moitié à lui et moitié à ses enfants héritiers de feu Marie-Joseph Giguère leur mère (sép. 1 juin 1767), pour le prix de 364 livres 10 sols.

Le 5 octobre 1785 (Crespin fils), Claude Caron, âgé de 31 ans, fils de Jean-(Baptiste) et de Geneviève Giguère (voir 24 oct. 1751), passa son contrat de mariage avec Magdeleine Gagnon, âgée de 20 ans, fille de Joseph Gagnon et de Geneviève Boucher, qu'il épousa à Sainte-Anne le 25 du même mois. Le même jour, 5 octobre 1785 (Crespin), Jean Caron et Geneviève Giguère donnaient à leur fils Claude douze perches et demie de terre de front (soit la moitié de leur terre), joignant au nord-est à Joseph Mercier et au sud-ouest à l'autre moitié réservée pour les autres enfants.

Le 8 février 1788 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Jean Caron (Jean-Baptiste) et de Geneviève Giguère sa veuve. Sur leur terre de deux arpents et demi de front ils avaient une maison de 40 pieds de long sur 20 de large, dont la chambre était construite en pierre et la cuisine en colombages, avec planchers haut et bas, couverte en bardeau, et une grange-étable de 78 pieds de long sur 24 de large, partie de pièces sur pièces et partie close en planches, couverte en paille. Le 11 février 1788 (Crespin), les meubles de la communauté furent vendus à l'enchère et le même jour eut lieu le partage du produit de la vente entre la veuve et ses enfants: Claude et Joseph héritiers majeurs, Geneviève, Angélique et Elisabeth, épouses respectives de René-Bonaventure Lessard, Etienne Morel et Michel Barette, Joseph et Françoise. La vente des meubles avait rapporté 2752 livres dont il fallait déduire 120 livres pour les frais du notaire. Du solde de 2632 livres la moitié, 1316 livres, revenait à la veuve. De l'autre moitié il fallait déduire 500 livres pour le douaire de ladite veuve ce qui laissait 816 livres pour les héritiers, mais de ce dernier solde il revenait la moitié, 408 livres à Claude Caron comme donataire de ses père et mère (voir 5 octobre 1785), de sorte qu'il restait 408 livres à partager entre neuf héritiers, soit 45 livres 6 sols 8 deniers pour chacun. Outre les sept enfants mentionnés ci-dessus il y avait donc deux autres enfants encore mineurs, Magdeleine et Marguerite, dont leur mère était tutrice. Marguerite épousa en 1802 Louis Boivin dont il sera question plus loin.

Le 24 mars 1809 (Bernier), fut fait l'inventaire des biens dépendant de la communauté de Claude Caron et de feu Magdeleine Gagnon son épouse, décédée "il y a environ dix sept mois", laissant dix enfants mineurs sous la tutelle de leur père et un enfant majeur, Magdeleine, épouse de Pierre Simard. La terre avait encore deux arpents et demi de largeur joignant des deux côtés à Etienne Mercier, fils de Joseph (voir 17 mars 1756), mais Louis Boivin et Joseph Caron en avaient vingt-huit pieds de front enclavés dans ladite terre. La maison en pierre mesurait 63 pieds de long sur 23 de large, couverte en bardeau, et la grange-étable "attenante ensemble" avait 80 pieds de long sur 24 de large, couverte en paille.

Le 27 mars 1809 (Bernier) eut lieu la vente à l'enchère des biens meubles de la communauté, suivie le lendemain du partage du produit de la vente, qui avait rapporté 4 325 livres 6 sols, auquel montant il fallait ajouter 696 livres de "dettes actives" et 817 livres 8 sols en argent "trouvé en caisse", soit un total de 5 838 livres 14 sols. Déduction faite des frais de notaire (143 livres 2 sols), les frais funéraires de la défunte ayant été assumés par le tuteur, il restait 5 695 livres 12 sols à partager entre Claude Caron et ses enfants, soit 2 847 livres 16 sols au premier et autant aux seconds, ceux-ci recevant chacun 258 livres 14 sols 2 deniers.

Le 3 juillet 1809 (Bernier), eut lieu le partage de la terre de Claude Caron entre lui et ses onze enfants: Agnès, Geneviève, Elisabeth, Julie, Jean, Pélagie, Angéle, Claude, Ignace, Marie et Magdeleine, épouse de Pierre Simard. La terre mesurait vingt-trois perches et huit pieds de front, Louis Boivin et Joseph Caron ayant vingt-huit pieds de largeur enclavés "presque dans le milieu desdits vingt trois perches et huit pieds qui met en deux parties ladite terre, tenant la partie du nord-est d'un côté par le sud-ouest auxdits Boivin son épouse et Joseph Caron, par le nord-est à Etienne Mercier... et la partie du sud-ouest tenant au nord-est aux susdits Boivin son épouse et Joseph Caron, par le sud-ouest audit Etienne Mercier". Claude Caron devait avoir la moitié de chaque partie comme commun en biens avec sa défunte épouse par son contrat de mariage du 5 octobre 1785, l'autre moitié revenant aux héritiers de leur mère.



Dans la première partie de terre (celle du nord-est), mesurant douze perches et demie de largeur, il revenait donc six perches quatre pieds et demi à Claude Caron et autant à ses onze enfants; dans la deuxième partie (celle du sud-ouest), mesurant dix perches et dix-sept pieds de largeur, Claude Caron avait cinq perches huit pieds et demi et ses enfants autant. Par tirage au sort Claude Caron eut sa part dans chacune des deux parties de la terre au sud-ouest de la part de ses enfants. Ceux-ci se partagèrent ensuite leurs parts de terre. Dans leur part de la première partie de la terre, mesurant six perches quatre pieds et demi de front, chacun d'eux avait ainsi dix pieds, deux pouces huit lignes et demie de front sur une lieue et demie de profondeur qui leur échurent par tirage au sort dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- 1- Geneviève, joignant Etienne Mercier au nord-est
- 2- Pélagie
- 3- Ignace
- 4- Agnès
- 5- Angèle
- 6- Jean (Baptiste)
- 7- Claude
- 8- Marie
- 9- Elisabeth
- 10- Julie
- 11- Magdeleine (ép. de Pierre Simard), joignant au sud-ouest Louis Boivin et Joseph Caron.

Dans leur part de la deuxième partie de la terre, mesurant cinq perches huit pieds et demi de front, chacun des enfants devait avoir huit pieds onze pouces et cinq lignes de front sur une lieue et demie de profondeur qui leur échurent dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- 1- Ignace, joignant Louis Boivin et Joseph Caron au nord-est
- 2- Elisabeth
- 3- Claude
- 4- Geneviève
- 5- Jean-(Baptiste)
- 6- Angèle
- 7- Pélagie
- 8- Julie
- 9- Marie
- 10- Magdeleine
- 11- Agnès, joignant au sud-ouest les 5 perches 8 pieds de son père.

Le 20 janvier 1819 (Ranvoyzé), Claude Caron donna à son fils Jean-Baptiste 1) les six perches quatre pieds et demi de front bornés au sud-ouest à Louis Boivin et Joseph Caron, au nord-est à Pierre Simard et son épouse; 2) les cinq perches huit pieds et demi de front bornés au sud-ouest à Etienne Mercier et au nord-est à la part d'Agnès, 3) huit pieds onze pouces et cinq lignes de front (lot no 11 de la deuxième partie de la terre), tenant au nord-est audit Pierre Simard, au sud-ouest au donateur; 4) dix pieds deux pouces et huit lignes et demie de front (lot 4 de la première partie de la terre), bornés au sud-ouest à la part d'Angèle Caron et au nord-est à celle d'Ignace Caron. Les deux premiers lots étaient échus à Claude Caron au partage du 3 juillet 1809; les deux derniers étaient échus à sa fille Agnès et son père dut les acquérir par la suite pour les donner à Jean-Baptiste.

A son titre nouvel du 30 mars 1826 (Bernier), Claude Caron déclara, au nom de sa fille Marie, mineure, posséder 1) dix pieds deux pouces huit

lignes et demie de front (part no 8 de la première partie de la terre), tenant au nord-est à Claude Caron son fils et au sud-ouest à Zacharie Bolduc et sa femme (Elisabeth Caron, qu'il avait épousée le 20 avril 1812): 2) huit pieds onze pouces et cinq lignes de front tenant au nord-est et au sud-ouest à Jean-Baptiste Caron (c'est le lot no 9 de la deuxième partie de la terre). Le même jour il déclara, au nom de son fils mineur Ignace, posséder deux lots identiques, le premier (no 3 de la première partie), (tenant des deux côtés à Jean-Baptiste Caron, le second (no 1 de la deuxième partie), tenant au nord-est à Louis Bolvin et au sud-ouest à Zacharie Bolduc et son épouse. Le 29 mars 1826 (Bernier), Claude Caron fils déclara aussi posséder deux lots identiques, le premier (no 7 de la première partie) tenant au nord-est à Jean-Baptiste Caron et au sud-ouest à Marie Caron; le second (no 3 de la deuxième partie) tenant au nord-est à Zacharie Bolduc et sa femme et au sud-ouest à Jean-Baptiste Caron. D'après ces titres Jean-Baptiste Caron aurait acquis entre 1819 et 1826 les lots de ses soeurs Julie, Pélagie et Geneviève.

Jean-(Baptiste) Caron, fils de Claude et de Magdeleine Gagnon, épousa Marguerite Giguère, fille de Léon et de Geneviève Racine (terre 94), le 9 octobre 1821 à Sainte-Anne. Le 7 août 1867 (Jean-Baptiste Pruneau), Marguerite Giguère, alors veuve de Jean-Baptiste Caron, donna à son fils Joseph Caron sa terre de deux arpents et demi de front (ce qui implique qu'elle ou son mari avait acquis les 28 peds de Joseph Caron et Louis Bolvin), sur une lieue et demie de profondeur, joignant au sud-ouest à Adolphe Giguère et au nord-est à Olivier Morel, avec la maison et autres bâtiments, les animaux, le roulant de ferme et les meubles de ménage, le tout appartenant à la donatrice comme légataire universelle de feu son mari suivant son testament du 26 juillet 1849 (Ranvozyé). Le donataire devait payer les dettes de sa mère et donner \$25 à chacun de ses douze frères et soeurs pour leurs droits légitimes.

Au livre de renvoi du cadastre de 1879 la terre de Joseph Caron porte le numéro 84 et est décrite comme étant irrégulière jusqu'à onze arpents et demi depuis la basse marée, puis mesurant de là au trait carré du premier rang deux arpents et demi de front sur 114.5 arpents de profondeur (total: 126 arpents ou une lieue et demie). Elle était alors bornée au sud-ouest par le lot 89 d'Adolphe Giguère (terre 94) et au nord-est par le lot 82 de Casimir Morel dont il sera question à la section suivante.

Le 24 juin 1912 (Jean-Baptiste Beauregard), Joseph Caron, célibataire et rentier, vendit le lot 84 à Napoléon Thomassin, cultivateur. La terre de deux arpents et demi de largeur sur une lieue et demie de profondeur, moins les emplacements déjà vendus, était bornée au sud-ouest à François Giguère, fils d'Adolphe, et au nord-est à Casimir Morel. Le prix de vente était de \$7,000, y compris les bâtisses, dont \$4,000 comptant et le reste à demande avec intérêt à 4%.

Le 22 mai 1930 (J.-B. Beauregard), Napoléon Thomassin vendit à Adélar Simard, fils de Wilfrid, cultivateur de la Baie Saint-Paul, et à Marie-Louise Simard son épouse, chacun pour moitié indivise, le lot 84 joignant alors au nord-est à Albert Bouchard (lot 82) et au sud-ouest à François Giguère (lot 89), avec la maison, bâtiments et roulant de ferme, moins les emplacements déjà vendus, pour le prix de \$11 000 dont \$3 000 comptant. Adélar Simard avait passé son contrat de mariage avec Marie-Louise Simard le 8 juillet 1911 (notaire T. Climon, de la Baie Saint-Paul). Marie-Louise Simard décéda le 30 mars 1948.

Le 5 octobre 1954 (Gérard Beauregard), Adélard Simard donna à son fils Damien une partie du lot 84, soit une terre à bois de dix arpents de longueur sur la largeur du lot, plus l'emplacement de 170 pieds de front sur 236 de profondeur qu'il avait acquis de Jean-Charles Miller, le 13 octobre 1951, dans la terre voisine au sud-ouest (lot 89), avec la maison en pierre et dépendances dessus construites. Il lui donnait aussi la partie dudit lot 89 borné au nord par le chemin des cultivateurs (ou Cote Ste-Anne), acquis aussi de Jean-Charles Miller à la même date. La maison de Damien Simard porte le no 391 de la Cote Sainte-Anne.

Le 21 septembre 1955 (Paul Beauregard), Adélard Simard donna à son fille José-Marie une partie du lot 84, soit un arpent de largeur sur vingt de profondeur sur le coteau, borné au sud-ouest à Paul Tanguay (lot 89) et aux autres côtés par le résidu de la terre du donateur, sans bâtisses. Le 26 avril 1971 (Gérard Beauregard), Adélard Simard fit son testament par lequel il légua à José-Marie tous ses biens meubles et immeubles, soit le reste du lot 84 avec la maison en pierre de 67 pieds de long sur 27 de large (voir 24 mars 1809) numéro 409 Cote Ste-Anne, et les autres bâtiments dessus construits. Adélard Simard décéda le 8 septembre 1971 à 86 ans. Le 24 septembre 1955 José Simard avait épousé Pauline Bouchard, fille d'Albert et de Marie Tremblay, propriétaires de la terre voisine au nord-est (lot 82 qui suit).

Suite de l'histoire de la terre des Mercier  
Le lot 82 (un arpent et demi de front)

On a vu précédemment qu'au terrier de décembre 1769 le reste de la terre 95, au nord-est des deux arpents et demi des Caron appartenait à Joseph Mercier (15 perches ou un arpent et demi) et à son frère Pierre (20 perches ou deux arpents). Ces deux lots continueront de garder leur largeur respective jusqu'au cadastre (1879), alors qu'ils porteront les numéros 82 et 81. On fera d'abord l'histoire du lot 82 de Joseph Mercier puis celle du lot 81 de Pierre Mercier (du sud-ouest au nord-est).

Le 15 mai 1772 (Crespin), Joseph Mercier et Marguerite Boucher sa deuxième épouse (voir plus haut, le 19 janvier 1765), cédaient à Augustin Mercier, leur fils et beau-fils (né du premier mariage de Joseph Mercier avec Marie-Joséphé Caron), dix perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur divisées en deux parts, faisant partie de vingt et une perches de terre de front (six dans la terre 94 et quinze dans la terre 95, séparées par les deux arpents et demi des Caron), lesdites dix perches et demie appartenant savoir audit Joseph Mercier quatre perches provenant de la part de communauté qui a été entre lui et feué Marie-Joséphé Caron et six perches et demie à Marguerite Boucher pour en jouir par usufruit sa vie durant, ainsi qu'il est mentionné en son contrat de mariage "au lieu de part d'enfant qui ne luy a pas été accordée". Cette cession était faite pour le prix de 1 025 livres ou chelins de la province, "en quoy ont été estimé lesdites dix perches et demie" par Joseph Paré, Jean-Baptiste Caron et Joseph Gagnon, sur laquelle somme ledit acceptant en payera à ses frères et soeurs pour leur légitime à chacun 125 livres, "faisant à chaqu'un cinquième dans la moitié de laditte somme aussitot après les décès desdits ceddants ou avant sy faire se peut, et pour l'autre moitié de laditte somme ainsi que tous les meubles, ustanciles de ménage, animaux et autres effets mobiliers qui peuvent actuellement leur appartenir, ils en ont fait et font par les memes présentes abandon et transport", se réservant l'usufruit des biens cédés leur vie durant, usufruit qui pourra être remplacé par une pension viagère.

Le même jour, 15 mai 1772 (Crespin), Etienne Mercier, frère d'Augustin, renonçait en faveur de Joseph Mercier son père et de Marguerite Boucher, à tous droits mobiliers et immobiliers qui lui sont échus par le décès de sa mère, Marie-Josephe Caron, ou qui pourront lui échoir après le décès desdits Joseph Mercier et Marguerite Boucher, pour la somme de 1 000 livres.

Le 10 juin 1772 (Crespin), Augustin Mercier, âgé de 22 ans, passait son contrat de mariage avec Félicité Boucher, âgée 18 ans, fille de feu Pierre Boucher et de Geneviève Gagnon, qu'il épousa à Sainte-Joachim le 30 juin 1772.

Le 14 mars 1774, dans un document sous seing privé déposé au minutier du notaire Crespin le 23 mars 1775, Augustin Mercier renonça à la donation que son père lui avait faite en 1772, avec le consentement de ce dernier. Dans un autre document de même date aussi déposé en 1775, Augustin Mercier renonçait aux droits qui pourraient lui être échus par le décès de Marie-Josephe Caron sa mère, en faveur de ses frères Etienne, Julien et Pierre, pour le prix de 250 livres.

Après la renonciation d'Augustin Mercier à la cession ou donation que Joseph Mercier et Marguerite Boucher lui avaient faite en 1772, ceux-ci firent une autre donation, le 24 mai 1778 (Crespin), à Etienne Mercier, frère d'Augustin, savoir de la part dudit Joseph Mercier de cinq perches et quatre pieds et demi de terre de front sur une lieue et demie de profondeur faisant partie des six perches de front qu'il possédait dans la terre des Giguère (94), joignant au sud-ouest à Joseph Giguère et au nord-est Jean Caron, avec les trois cinquièmes des meubles qu'il possédait actuellement et les trois cinquièmes des bâtiments qui lui appartiendraient à son décès, et de la part de ladite Marguerite Boucher de tout ce qu'elle pouvait avoir et prétendre tant en meubles qu'immeubles actuellement et qui pourraient se trouver lui appartenir à son décès, réservant ledit Mercier père pour la légitime de Dorothee et de Joseph Mercier ses filles à chacune une perche et un pied à prendre dans la terre de quinze perches de front (dans la terre 95) où sont construits les bâtiments des donateurs, à prendre où ils pourront se trouver lors du partage à faire s'il a lieu. Les donateurs devaient loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants, à la charge par eux de travailler au profit des donateurs, et au cas que les parties voudraient se séparer par incompatibilité d'humeur ou autrement, le donataire paierait auxdits donateurs une pension viagère en effets et services dûment spécifiés au contrat.

Etienne Mercier, âgé de 26 ans, passa son contrat de mariage le 6 septembre 1778 (Crespin), avec Marie-Louise Lefrançois, fille de Louis et de Marie Cloutier, âgée de 21 ans, qu'il épousa au Château-Richer le 22 septembre suivant.

Le 25 mai 1778 (Crespin), Julien et Pierre Mercier, frères d'Augustin et d'Etienne, renoncèrent en faveur d'Etienne à la succession de Marie-Josephe Caron leur défunte mère et aux successions futures de leur père et de Marguerite Boucher, "leur belle mère", moyennant la somme de 800 chelins payée à chacun d'eux par Joseph Mercier et Marguerite Boucher.

Le 10 février 1780 (Crespin), Joseph Mercier et son fils Etienne convinrent, pour éviter toutes difficultés entre eux, que les clauses mentionnées en la donation du 24 mai 1778 seraient suivies "de point en point" et que les parties vivraient ensemble comme par le passé, "c'est à dire qu'il n'y aurait qu'un seul feu et un même ordinaire, que les frais de nourriture,

entretien de la maison ainsi que autres frais soit pour la culture de la terre que pour semence et récolte payés, le surplus sera partagé entre le donateur et le donataire par égale portion". Et comme ledit Joseph Mercier père n'a point payé à ses enfants issus de son premier mariage avec Marie-Joséphé Caron leur part d'inventaire provenant de la succession de celle-ci, il sera pris sur le total des meubles et animaux de quoi les payer.

Le 17 mars 1781 (Crespin), Marie-Joséphé Mercier, fille de Joseph et de Marie-Joséphé Caron, et Charles Mathieu son mari, de L'Ange-Gardien (qu'elle avait épousé le 13 avril 1779), vendaient à Etienne Mercier, leur frère et beau-frère, les droits échus à ladite Marie-Joséphé Mercier, tant en meubles qu'en immeubles, par le décès de sa mère, et ceux qui pourraient lui échoir après le décès de son père et de Marguerite Boucher sa "belle mère", pour le prix de 800 livres, Joseph Mercier s'en réservant cependant l'usufruit jusqu'à son décès.

Le 15 Janvier 1805 (Martineau), Etienne Mercier et Marie-Louise Lefrançois donnèrent à leur fils Joseph, qui voulait se charger d'eux, les six perches de terre de front qu'ils possédaient dans la terre des Giguère (94), joignant au sud-ouest à Léon Giguère et au nord-est à Claude Caron, et les quinze perches de front qu'ils possédaient dans la terre des Mercier (95), entre ledit Claude Caron au sud-ouest et Henri Mercier au nord-est. Le même jour Joseph Mercier passa son contrat de mariage avec Geneviève Guimont, fille de Charles et de Geneviève Silvain (Veau) (terre 102), qu'il épousa à Sainte-Anne le 11 février suivant. La donation du 15 Janvier 1805 fut cependant résiliée d'un commun accord le 8 octobre 1806.

Le 21 novembre 1806 (Martineau), Etienne Mercier et Marie-Louise Lefrançois firent une autre donation de leurs mêmes terres, cette fois à leur autre fils Etienne, avec leur maison en pierre de 57 pieds de long sur 27 de large construite sur les quinze perches de la terre 95, mais ils s'en réservaient l'usufruit leur vie durant. Le même jour Etienne Mercier fils passa son contrat de mariage avec Monique Simard, fille de Basile et de Monique Gravel (terre 92), qu'il épousa à Sainte-Anne le 13 janvier 1807.

Le 13 juin 1822 (Ranvoyzé), Etienne Mercier fils et Monique Simard sa femme vendaient à Joseph Giguère, fils de Léon et de Geneviève Racine, qui possédait un arpent et demi de front dans la terre 94, les six perches de front qu'ils avaient dans la même terre, contiguës à l'arpent et demi dudit Joseph Giguère, du côté du nord-est, de sorte que celui-ci avait désormais vingt et une perches de front qui devinrent le lot cadastral no 89 en 1879, ainsi qu'on l'a vu à la terre 94. Le prix de vente était de 4 600 livres, mais les vendeurs conservaient la partie des six perches en question depuis la clôture de la grève jusqu'au chemin du Roi. A ce contrat est intervenu Etienne Mercier père pour transférer à l'acquéreur l'usufruit qu'il s'était réservé dans la donation faite à son fils le 21 novembre 1806.

A son titre nouvel du 16 mars 1826 (Bernier), Etienne Mercier fils déclara posséder la partie des six perches de front entre la clôture de la grève et le chemin royal non vendue à Joseph Giguère, plus les quinze perches de front sur une lieue et demie de profondeur dans la terre 95, entre les représentants de Claude Caron père au sud-ouest et François Mercier au nord-est, que son père lui avait aussi données le 21 novembre 1806, et qui devinrent le lot 82 du cadastre en 1879. Dès le 15 septembre 1833, cependant (Ranvoyzé), Etienne Mercier fils vendit à Joseph Giguère les six perches qu'il s'était réservées entre la clôture de la grève et le chemin du Roi.

Le 15 janvier 1835 (Ranvoyzé), Etienne Mercier fils et Monique Simard son épouse donnaient à Etienne Mercier, leur fils majeur, leur terre (lot 82 du cadastre) d'un arpent et demi de front sur une lieue et demie de profondeur tenant au sud-ouest à Jean-Baptiste Caron (lot 84) et au nord-est partie à Augustin Mercier et ses enfants et partie à François Mercier et ses enfants (lot 81), avec la maison en pierre et autres bâtiments dessus construits, à l'exception de l'emplacement de Casimir Mercier (lot 83), les donateurs s'en réservant l'usufruit leur vie durant, à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants, l'usufruit pouvant toutefois être remplacé par une pension viagère. Le donataire devait payer, à l'acquit du donateur, ce que ce dernier devait encore à ses frères et soeurs pour leurs droits légitimaires suivant la donation que lui ont faite défunt Etienne Mercier et Marie-Louise Lefrançois, ses père et mère, le 21 novembre 1806. Le donataire devait aussi loger, nourrir et entretenir comme lui et avec lui ses frères et soeurs jusqu'à leur mariage, quand il aurait l'usufruit de la terre. Il devait enfin payer, après le décès des donateurs, à Marguerite Mercier, épouse de Chrysostome Gagnon, à Angélique Mercier, épouse d'Alexandre Giguère, et à Justine Mercier, épouse de Pierre-Isidore Bouchard, ses soeurs, à chacune 50 livres ancien cours, "vu qu'elles ont déjà reçu", et à Luce Mercier, à Casimir, Magloire et Joseph Mercier ses autres frères et soeur, à chacun 100 livres ancien cours, pour tous droits de légitime paternelle et maternelle, mobilière et immobilière en les successions futures des donateurs.

Le même jour, 15 janvier 1835, Etienne Mercier, fils d'Etienne et de Monique Simard, passait son contrat de mariage avec Marie Paré, fille de feu Pierre Paré et de Marie Racine, qu'il épousa à Sainte-Anne le 20 janvier suivant. Etienne Mercier décéda au plus tard en 1839 car sa veuve se remaria avec Olivier Morel, fils d'Etienne et de Marie Simard, le 9 juillet 1839. Le 9 janvier 1869 (L.-Z. Rousseau), Olivier Morel et Marie Paré donnèrent leur terre d'un arpent et demi de front à leur fils Casimir avec leur maison en pierre et autres bâtisses. Le donataire devait payer \$25 en argent courant à chacune de ses soeurs Monique, Julie, Justine, Marguerite et Delvie. Casimir Morel épousa Joséphine Veau dite Sylvain, fille mineure de Casimir et d'Euphrosine Cauchon, le 19 janvier 1869 à Sainte-Anne, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 17 (Louis-Z. Rousseau).

Casimir Morel décéda le 9 juillet 1923 et Joséphine Sylvain le 26 septembre de la même année. Ils avaient fait leurs testaments le 2 octobre 1922 (J.-B. Beauregard). Ils laissaient leurs biens à leur fils Joseph qui avait épousé Florinda Racine, fille de Napoléon et de Domitille Mercier, le 21 octobre 1913 à Sainte-Anne. Le 14 juin 1924 (J.-B. Beauregard), Joseph Morel vendit la terre et les bâtisses dessus construites, pour \$6000, à Joseph Larouche de la Baie Saint-Paul. Le lot 82 mesurait alors un arpent et demi de front depuis la ligne limitative du Village de Sainte-Anne au sud jusqu'au terrain de Sylvio Paré au nord, et il était borné au sud-ouest par Napoléon Thomassin (lot 84) et au nord par Joseph Tremblay (lot 81), "avec un chemin de côté pour atteindre le chemin royal".

Dès le 28 novembre 1924 (J.-B. Beauregard), Joseph Larouche, "cultivateur de la Baie Saint-Paul", revendait sa terre à Albert Bouchard, aussi de la Baie Saint-Paul, pour le même prix de \$6 000, dont \$3 000 payables au vendeur et \$3 000 à Joseph Morel à l'acquit du vendeur.

Le 25 juillet 1956 (Gérard Beauregard) Albert Bouchard, qui avait épousé Maria Tremblay (à la Baie Saint-Paul), vendit sa terre à Adrien Héron, de Sainte-Agnès de Charlevoix, avec la maison et autres bâtisses, le roulant de

ferme et les animaux, pour \$13 000. Le vendeur se réservait un emplacement de 50 pieds de profondeur sur 40 de largeur. On a vu à la section précédente (lot 84) que Pauline Bouchard, fille d'Albert, avait épousé José Simard son voisin le 24 septembre 1955.

Le 21 décembre 1973 (Paul Beauregard), Adrien Néron et Cécile Tremblay son épouse (mariés à Sainte-Agnès le 14 septembre 1942), vendirent à Yves Descôteaux (ép. Claudette Rhéaume) et à Mercédès Chartier, épouse de Laurie Gauvin (mariés en juillet 1964):

A) à Yves Descôteaux:

- 1) un terrain faisant partie du lot 82, de 600 pieds de longueur sur la largeur dudit lot moins 50 pieds à l'ouest, borné au sud par le chemin des cultivateurs (aussi appelé Côte Sainte-Anne), à l'est par le lot 81 de Raoul Tremblay, au nord et à l'ouest par une autre partie du lot 82 vendue à Mercédès C. Gauvin, avec la maison (en pierre), grange et dépendance.
- 2) une partie du lot 82 dont la largeur est la moitié nord-est de la largeur dudit lot, bornée au nord par le chemin des cultivateurs, à l'est par le lot 81, à l'ouest par l'autre moitié en largeur du lot 82 vendue à Mercédès C. Gauvin, au sud par la limite du Village de Sainte-Anne, "qui coïncide avec le sud de l'emprise du chemin de côte", sans bâtisses.
- 3) une autre partie du lot 82 bornée au sud par la limite sud de l'emprise déboisée de l'Hydro-Québec, au nord par une autre partie du lot 82 de François Boucher représentant le Séminaire de Québec, à l'est par le lot 81 et à l'ouest par le chemin public qui la sépare du lot 84 de José Simard, sans bâtisses.

B) à Mercédès Chartier Gauvin:

- 1) La plus grande partie du lot 82, mesurant 50 pieds de largeur depuis le chemin des cultivateurs qui la borne en partie vers le sud, sur une longueur (profondeur) de 600 pieds, puis ayant toute la largeur du lot 82 (un arpent et demi) jusqu'à la limite sud du déboisé de l'Hydro-Québec, bornée au sud par l'emplacement ci-dessus vendu à Yves Descôteaux, portant les bâtisses, à l'est par le lot 81 de Raoul Tremblay puis audit emplacement d'Yves Descôteaux, à l'ouest par le lot 84 de José Simard, sans bâtisses.
- 2) un terrain formant partie du lot 82 dont la largeur est la moitié sud-ouest de la largeur dudit lot, borné au nord par le chemin des cultivateurs, à l'ouest par le lot 84, à l'est par l'autre moitié en largeur ci-dessus vendue à Yves Descôteaux, au sud par la limite de Village de Sainte-Anne, "qui coïncide avec le sud de l'emprise du chemin de côte", puis à l'emplacement réservé par Albert Bouchard le 25 juillet 1956, sans bâtisses.

Le prix de vente était de \$50 000 réparti également entre les deux acquéreurs. Mme Gauvin loua sa terre en culture à son voisin José Simard. Quant à la maison en pierre acquise par Yves Descôteaux, avocat, on a vu précédemment (voir 21 novembre 1806) qu'elle mesurait 57 pieds de longueur sur 27 de largeur. Elle porte le numéro 413 de la Côte Sainte-Anne.

2) Le lot 81 (deux arpents de front)

On a vu précédemment que Pierre Mercier, frère de Joseph, avait fait faire les inventaires de ses deux communautés successives avec Marie-Anne Simard et Scolastique Guimont le 12 mars 1757 et le 28 juillet 1763. Le partage des meubles de ces deux communautés ne fut fait que le 29 décembre

1772 (Crespin), après le décès de Pierre Mercier. Les biens meubles inventoriés le 28 juillet 1763 étaient évalués à 731 livres 11 sols dont il fallait déduire 150 livres pour le préciput de Pierre Mercier à lui accordé par son contrat de mariage. Au solde de 581 livres 11 sols il fallait ajouter "le quart en sus, attendu que ledit Pierre Mercier a pris lesdits effets suivant l'estimation qui en a été faite" au lieu de les faire vendre à l'enchère, ce qui aurait rapporté au moins l'équivalent dudit quart en sus, soit 145 livres 7 sols 9 deniers, ce qui faisait un total de 722 livres 18 sols 9 deniers. Pierre Mercier avait en outre 140 livres en billets d'ordonnances qui ne valent plus, après la Conquête, que 25%, soit 35 livres, de sorte qu'il y avait en tout 757 livres 18 sols 9 deniers. De cette somme il fallait déduire 9 livres pour les frais du notaire et 197 livres 16 sols 3 deniers "faisant les trois quarts de la somme de 263 livres 15 sols que laditte deffunte Guimont a apporté en communauté dont il en a entré le quart en laditte communauté et les trois autres quarts qui forment laditte somme de 197 livres 16 sols 3 deniers ainsi qu'il est mentionné en son contrat de mariage en date du 30 juillet". Il restait donc 551 livres 2 sols 6 deniers à partager des biens de la deuxième communauté. Quant aux biens meubles de la première communauté, suivant l'inventaire du 12 mars 1757, il en revenait pour 576 livres 5 sols 7 deniers aux quatre enfants nés de Marie-Anne Simard, soit 144 livres 1 sol 4 deniers à chacun d'eux. Si l'on soustrait la somme de 551 livres 2 sols 6 deniers du second inventaire de celle de 576 livres 5 sols 7 deniers du premier, il se trouve la somme de 25 livres 3 sols 1 denier qui reste à payer aux enfants nés du premier mariage, "laquelle somme sera prise sur les immeubles" de la façon suivante: On a vu que Pierre Mercier avait fait cession à ses fils Henri et Michel, nés du premier mariage, d'un arpent de terre de front avec les bâtiments qui s'y trouvaient (le 13 août 1768), pour le prix de 1 250 livres dont la moitié devait être payée aux frères et soeurs desdits Henri et Michel Mercier pour leur légitime, soit 625 livres. "Et comme il se trouve deux enfants légitimes du premier mariage (Pierre et Marie-Joseph: voir 12 mars 1757), et deux autres du second mariage (Louis et Magdeleine: voir 28 juillet 1763), laditte somme doit être partagée par égale portion avant que de faire ledit partage; il faut déduire sur celle la somme de 12 livres 11 sols 6 deniers, faisant moitié de celle de 25 livres 3 sols 1 denier restant à parachever de payer aux enfants du premier lit leur part du mobilier provenant de la succession de leur deffunte mère, pareille somme de 12 livres 11 sols 6 deniers étant déduite sur leur légitime, ainsi de la somme de 625 livres reste 612 livres 8 sols 6 deniers, laquelle somme étant partagée entre quatre fait à chacun 153 livres 2 sols 1 denier".

Ainsi il revenait à chacun des quatre enfants du premier lit 144 livres 1 sol 4 deniers, "et pour leur légitime provenant de la succession de leur deffunt père à chacun 153 livres 2 sols 1 denier, faisant ensemble 297 livres 3 sols 5 deniers, et pour les héritiers du deuxième lit, provenant des propres de leur deffunte mère ainsi que du mobilier porté audit inventaire du 28 juillet 1763, la somme de 197 livres 16 sols 3 deniers qui, étant partagée en deux fait à chacun 98 livres 18 sols 1 denier, et celle de 153 livres 2 sols un denier à chacun provenant de la succession de leur deffunt père, lesdittes deux sommes font 252 livres 2 deniers".

Le 17 Janvier 1771 (Crespin), Henri Mercier avait passé son contrat de mariage avec Angélique Racine, fille d'Etienne et d'Élisabeth Lacroix (terre 81) qu'il épousa à Sainte-Anne le 4 février 1771.

Le 11 février 1778 (Crespin), Michel Mercier, âgé de 27 ans, fils de défunts Pierre Mercier et Marie-Anne Simard, passa son contrat de mariage avec



Geneviève Lacroix, âgée de 18 ans, fille d'Augustin et de Marie-Anne Gagnon (terre 109) qu'il épousa le 23 février à Sainte-Anne.

Le 29 mai 1786 (Crespin), fut fait l'inventaire d'Henri Mercier et de feu Angélique Racine son épouse, décédée " il y a environ quatre mois", laissant six enfants mineurs. Leur terre d'un arpent et demi de front était "divisée en deux morceaux", ledit arpent, "où sont construits les bâtiments", du fleuve au chemin du roi et à prendre au-dessus de la première côte à aller aux environs de quarante arpents de profondeur, joignant au sud-ouest à Joseph Mercier et au nord-est à Michel Mercier, et ledit demi-arpent de front du fleuve au bout desdits quarante arpents, joignant au sud-ouest à Michel Mercier et au nord-est à Jean Giguère (terre 96), avec le droit de prendre du bois sur trois quarts d'arpent de front depuis le ruisseau de la rivière à la Pierre à Chaux jusqu'au bout de la lieue et demie, joignant au nord-est à Jean Giguère et au sud-ouest à Michel Mercier. Les bâtiments comprenaient la maison de 98 pieds de long sur 18 de large, couverte en bardeau, dont la cuisine était bâtie en pierre, "point de planché haut et bas", le tout neuf, et la chambre de 20 pieds bâtie en colombage, "mauvais planché haut et bas tombante presque en ruine", un corps de bâtiment de 70 pieds de long sur 18 de large servant de grange, étable et écurie, dont une partie était couverte en neuf et l'autre presque pourrie, la grange close partie en perches et partie en planches, l'étable bâtie de pièce sur pièce. Les deux seuls papiers inventoriés étaient le contrat de mariage d'Henri Mercier et Angélique Racine, du 17 janvier 1771 et l'acte du 13 août 1768 par lequel Pierre Mercier cédait à ses deux fils, Henri et Michel, un arpent de terre de front.

Le 23 juin 1786 (Crespin), Henri Mercier passa un autre contrat de mariage avec Marie-Anne Simard, fille de Louis et de Marie-Joséphé Lessard, qu'il épousa à Sainte-Anne le 5 juillet suivant.

Le 24 janvier 1815 (Bernier), Michel Mercier et Geneviève Lacroix donnèrent à leur fils François 1) un demi-arpent de terre de front depuis le fleuve jusqu'à dix arpents au sud d'un ruisseau nommé le ruisseau à la Pierre à Chaux, tenant au nord-est et au sud-ouest à Henri Mercier; 2) deux arpents de front bornés par le sud audit ruisseau et par le nord aux terres non concédées, tenant au nord-est à Jean Giguère (terre 96) et au sud-ouest à Etienne Mercier; 3) huit perches de front depuis la clôture de la grève jusqu'à la clôture du chemin du Roi, tenant au nord-est à Etienne Paré et au sud-ouest à Augustin Simard, avec tous les bâtiments construits sur ces morceaux de terre, sans aucune réserve que le droit par ledit Henri Mercier, frère du donateur, de prendre de bois sur le second lot ci-dessus désigné, sur sept perches et demie (trois quarts d'arpent) de front, tel que spécifié dans l'inventaire du 29 mai 1786. Le donataire devait donner chaque année aux donateurs divers effets dont énumérés au contrat et réserver pour leur logement la chambre du sud-ouest de la maison ou celle qui y joint, à leur choix, avec la moitié du grenier et le droit de se servir de la cuisine, de la cheminée, du four et de la lalterie, et de tous les meubles de ménage pour s'en servir conjointement avec le donataire. Le même jour, 24 janvier 1815, François Mercier passa son contrat de mariage avec Françoise Giguère, fille de François et de Françoise Taion dite L'Espérance (terre 102), qu'il épousa à Sainte-Anne le 31 janvier.

Le 10 janvier 1816 (Bernier), Henri Mercier et Marie-Anne Simard son épouse donnèrent à leur fils Augustin 1) un arpent de terre de front du fleuve à un "tréquarré" ou à François Mercier, tenant au nord-est audit François Mercier et au sud-ouest à Etienne Mercier (celui-ci ayant le lot 82); 2) un demi-arpent de front sur la même profondeur tenant au nord-est à Jean Giguère

(terre 96) et au sud-ouest audit François Mercier, avec les bâtiments dessus construits et le droit de prendre le bois à perpétuité sur trois quarts d'arpent de front bornés au sud à dix arpents au nord dudit triquarré et par derrière aux terres non concédées, tenant au nord-est audit Jean Giguère et au sud-ouest audit François Mercier, les donateurs se réservant l'usufruit des biens donnés leur vie durant à titre de constitut et de précaire, à charge de nourrir, loger et entretenir avec eux ledit donataire, sa femme et ses enfants, les donateurs pouvant renoncer à l'usufruit en échange d'une pension viagère. Le donataire devait payer à chacun de ses frères: Pierre, Etienne et Jérôme, à sa soeur Angélique, épouse d'Augustin (Auguste) Morel, nés du premier mariage d'Henri Mercier avec Angélique Racine, et à l'enfant né du mariage de son frère consanguin Henri (aussi né d'Angélique Racine), la somme de 25 piastres d'Espagne, et à sa soeur germaine (née de Marie-Anne Simard), 1 500 livres avec un lit garni "hors les rideaux", une vache de cinq ans, une brebis, un coffre et un rouet pour tous droits de légitime paternelle et maternelle, mobilière et immobilière en les successions futures des donateurs. Ceux-ci firent leurs testaments le lendemain, ratifiant la donation ci-dessus.

Le 26 décembre 1816 (Bernier), Augustin Mercier passa son contrat de mariage avec Marie-Louise Giguère, fille de Jean et Marie Morel (terre 96), qu'il épousa le 7 janvier 1817. Le 17 août 1825 il se remaria à Saint-Joachim avec Agnès Thomassin, fille de Jean et de Marguerite Dubois-Lafrance, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 7 août (Ranvoyzé).

Le 16 mars 1826 (Bernier), Augustin Mercier déclara, dans son titre nouvel, posséder tant pour lui que pour ses enfants mineurs nés de son premier mariage avec Marie-Louise Giguère, 1) un arpent de terre de front du fleuve à basse marée au terrain de François Mercier tenant au nord-est audit François Mercier et au sud-ouest à Etienne Mercier, 2) un demi-arpent de front sur la même profondeur tenant au nord-est à Jean Giguère et au sud-ouest à François Mercier.

Le 26 mai 1826 (Ranvoyzé), fut fait l'inventaire de la communauté d'Augustin Mercier avec Marie-Louise Giguère, comme légataire universel de celle-ci en vertu de son testament du 8 juillet 1817, et comme tuteur de ses quatre enfants mineurs héritiers de leur mère, décédée le premier mars 1824. Les terres y sont décrites comme au titre nouvel ci-dessus. La maison en pierre construite sur le demi-arpent mesurait 55 pieds de long sur 22 de large avec un petit appentis en pierre de 11 pieds de front sur 9 de profondeur, le tout couvert en bardeau en mauvais état. Cette maison est maintenant disparue et l'on en voit encore les fondations sur le coteau au nord du chemin public. En 1786 on a vu qu'elle était bâtie sur l'arpent au sud-ouest du demi-arpent de François Mercier et qu'elle mesurait alors 38 pieds de long sur 18 de large. Il y avait aussi une grange en bois de 96 pieds de front sur 20 de large couverte les trois quarts en paille et le reste en bardeau, en très mauvais état. Ce bâtiment est aussi disparu. Enfin l'écurie en pierre, de 12 pieds de long sur 10 de large, en médiocre état, était construite sur le premier lot d'un arpent de front. Joint à cet inventaire se trouve un état non daté récapitulant les recettes et dépenses de la succession. La vente des meubles avait rapporté 3 149 livres 14 sols à quoi s'ajoutaient les dettes actives, 3 157 livres, et l'argent monnayé, 524 livres 5 sols, pour former un total de 6 830 livres 19 sols, dont il fallait déduire 452 livres de dépenses et de dettes passives, ce qui laissait un solde de 6 378 livres 3 sols, dont la moitié, 3 189 livres, revenait à Augustin Mercier pour son droit de

communauté et l'autre moitié à ses quatre enfants, soit 797 livres 5 sols à chacun d'eux.

Le 30 juin 1837 (Ranvoyzé), fut fait l'inventaire de la communauté de François Mercier et de feu Françoise Giguère son épouse, décédée le 4 avril 1830, laissant six enfants mineurs dont l'une, Luce, avait épousé François Simard et était décédée laissant une fille, Luce-Hortense, "habile à se porter héritière de ladite défunte Luce Mercier sa mère pour cinq sixièmes dans ses biens meubles propres". François Mercier avait 1) un demi-arpent de terre de front du fleuve à basse marée à aller à dix arpents au sud d'un ruisseau appelé le ruisseau à la Pierre à Chaux, borné au sud-ouest et au nord-est à Augustin Mercier et ses enfants, sur lequel était construite une maison en pierre de 40 pieds de long sur 20 de large avec un cabinet en pierre de 15 pieds de long sur 14 de large et une petite laiterie en pierre adjacente à la maison, de 12 pieds de long sur 7 de large, un bâtiment en bois (grange-étable) de 80 pieds de front sur 20 de large, une cave en pierre de 11 pieds de front sur 8 de profondeur couverte partie en planche et partie en terre, en mauvais état; 2) deux arpents de terre de front depuis ledit ruisseau à la Pierre à Chaux à aller aux terres non concédées, bornés au sud-ouest à Etienne Mercier et au nord-est à Jean Giguère fils (lot 79 dans la terre 96), sur lesquels était construite une grange en bois de 18 pieds de front sur 15 de profondeur couverte en paille; 3) huit perches de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la clôture de la grève à la clôture de chemin royal, bornées au sud-ouest à Jean Giguère fils et au nord-est à Louis Paré. Ces descriptions correspondent à celles du titre nouvel de François Mercier en date du 16 mars 1826 (Bernier).

Aux terriers du Séminaire de Québec pour les années 1850-1858 et 1858-1872 la terre de François Mercier était décrite comme suit: douze perches et demie de front depuis la basse marée jusqu'à huit arpents de profondeur, de là cinq perches de front sur quarante arpents de profondeur, de là deux arpents de front sur 78 de profondeur (total: 126 arpents ou une lieue et demie). La terre d'Augustin Mercier y était décrite comme suit: sept perches de demie de front sur huit arpents de profondeur depuis la basse marée, de là cinq perches de front sur quarante arpents de profondeur.

Le 29 mai 1859 (Ranvoyzé), François Mercier donna à sa fille Adélaïde, qui avait épousé Elie Gauthier le 29 janvier 1850, 1) onze perches et quatre pouces de terre de front du fleuve à la clôture de la grève, indivis et enclavés dans treize perches et demie de front sur la même profondeur, entre Marie Paré, épouse d'Olivier Morel au sud-ouest, et Augustin Mercier et ses enfants au nord-est; 2) quatre perches et quatre pouces de front depuis la clôture de la grève à aller à un barrage communément appelé trait carré, indivis et enclavés dans un demi-arpent de front sur la même profondeur, joignant des deux côtés à Augustin Mercier et ses enfants; "avec les parts indivises des maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances"; 3) un arpent cinq perches et quinze pieds de front depuis ledit barrage jusqu'aux terres du second rang, indivis et enclavés dans deux arpents de front sur la même profondeur, entre ladite Marie Paré (lot 82) au sud-ouest et Jean Giguère au nord-est (lot 79), avec la réserve du droit de coupe de bois dudit Augustin Mercier et ses enfants suivant leur titre; 4) quatre perches de front depuis la clôture de la grève à aller au chemin royal (lot 78 du cadastre), entre Jean Giguère au sud-ouest et François Simard au nord-est (ce dernier ayant le lot 77 du cadastre). François Mercier donnait aussi à sa fille tous ses biens meubles, mais il se réservait l'usufruit des

meubles et immeubles donnés, à charge de loger, nourrir et entretenir ladite donataire, son mari et ses enfants, ceux-ci s'obligeant de travailler suivant leurs forces et santé au profit du donateur. La donataire devait payer à Marie Mercier, veuve de Bonaventure Lessard, à l'acquit du donateur, la somme de 25 livres suivant une obligation notariée, et à sa sœur Henriette, qu'elle devait garder avec elle, les droits mobiliers qui lui sont échus par le décès de Françoise Giguère sa mère. Le même jour François Mercier fit son testament par lequel il confirmait la présente donation.

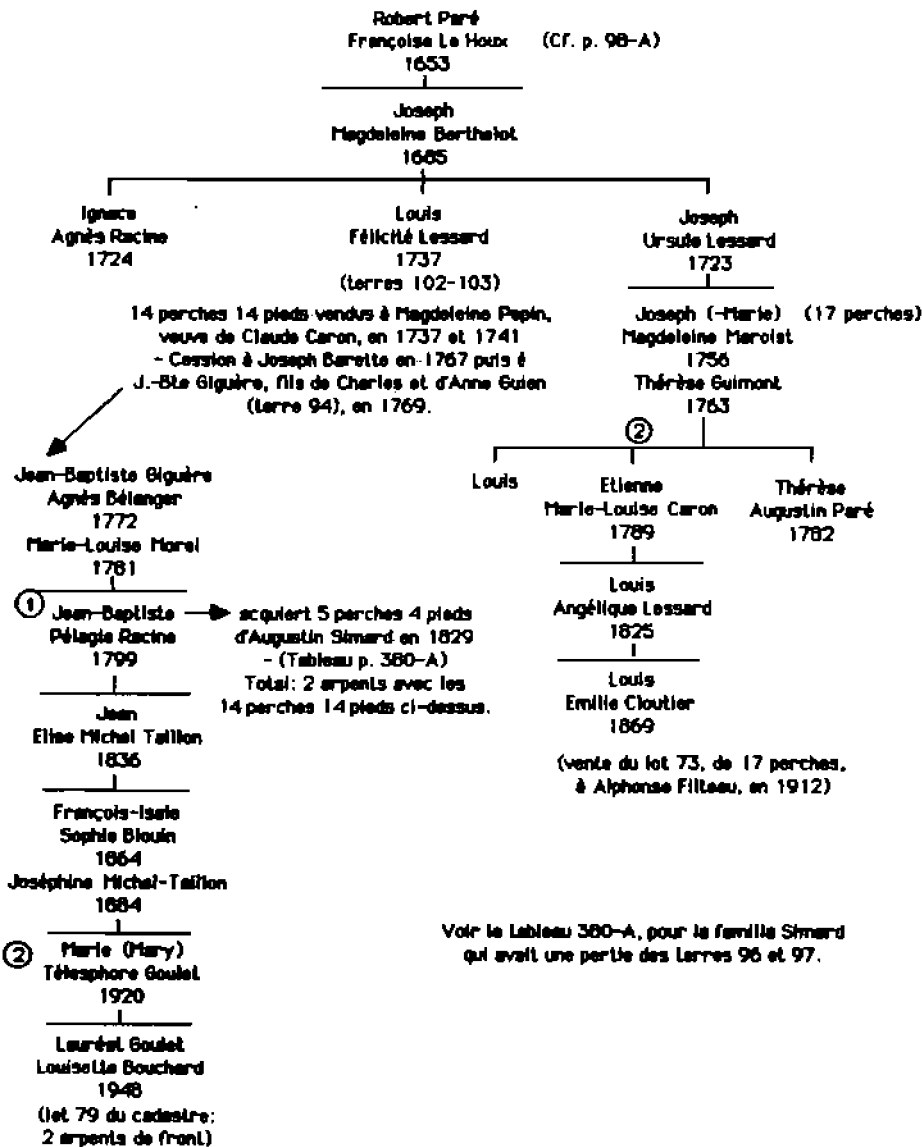
Le 27 août 1866 (Lavoie), Augustin Mercier, "ancien cultivateur", et Agnès Thomassin sa femme, tant pour eux-mêmes que pour Joseph Mercier leur petit-fils mineur, né de Léon Mercier et de feu Louise Mercier (mariés en 1843), d'une part et Léon Mercier et son fils majeur François, d'autre part, vendirent à François Mercier, "ancien cultivateur", 1) un arpent de terre de front de la basse marée du fleuve au terrain de l'acquéreur (i.e. jusqu'au ruisseau de la Pierre à Chaux, soit 40 arpents de profondeur), entre Olivier Morel au sud-ouest (lot 82) et l'acquéreur au nord-est, "avec ensemble toutes les circonstances et dépendances"; 2) un demi-arpent de front sur la même profondeur entre l'acquéreur au sud-ouest et Jean Giguère au nord-est, "avec ensemble toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances", le tout appartenant audit vendeur par donation de feu Henri Mercier le 10 janvier 1816. Le prix de vente était de \$2 100. D'après cet acte, comme d'après celui du 26 mai 1826, la maison d'Augustin Mercier était bâtie sur le demi-arpent joignant Jean Giguère. François Mercier (et sa fille Adélaïde) possédaient maintenant le lot 81 en entier, qui est décrit comme suit au livre de renvoi du cadastre de Sainte-Anne, mis en vigueur le premier septembre 1879: deux arpents et neuf pieds de front sur 126 arpents de profondeur, joignant au sud-ouest à Casimir Morel (lot 82) et au nord-est à Jean-Baptiste Giguère fils (lot 79 dans la terre 96 qui suit). À cet acte étaient présents et intervenaient Elie Gauthier et Adélaïde Mercier son épouse, lesquels se sont portés "cautions, garants et répondants solidaires dudit Sr François Mercier leur père et beau-père en faveur des vendeurs" pour le paiement de ladite somme de \$2 100 et à cet effet ont hypothéqué les immeubles donnés à ladite Adélaïde Mercier le 29 mai 1859, dont les deux premiers étaient bornés par les lots susvendus. François Mercier décéda le 4 mars 1880. Par son testament du 29 mai 1859 (Ranvozé), il laissait à sa fille Adélaïde les lots 78 et 81 (moins les emplacements déjà vendus). En 1880 Adélaïde Mercier était veuve d'Elie Gauthier. Le 30 janvier 1887 (A.-M. Vézina), elle emprunta de Joseph Fortier, navigateur, la somme de \$750 avec hypothèque sur le lot 81 et le lot 78, celui-ci mesurant quatre perches de front sur deux arpents de profondeur de la clôture de la grève au chemin royal.

Le premier décembre 1910 (J.-B. Beauregard), Adélaïde Mercier donna à son fils François alias Francis Gauthier le lot 81 borné au sud-ouest partie à Casimir Morel et partie à Octave St-Gelais, et au nord-est à François Giguère, fils de Jean-(Baptiste), ainsi que ses biens meubles, avec réserve de l'usufruit.

Le 9 avril 1920 (J.-B. Beauregard), Francis Gauthier, célibataire, vendit le lot 81 à Joseph Tremblay, de la Bale Saint-Paul, avec les bâtisses dessus construites, moins les emplacements déjà vendus, pour le prix de \$10 000. Le lot 81 était alors borné au nord-est par dame Téléphore Goulet (lot 79 dans la terre 96) et au sud-ouest partie par Casimir Morel et partie par l'emplacement réservé par le vendeur au nord du chemin royal, mesurant soixante pieds français de front jusqu'au sommet du premier coteau abrupt, à environ cent pieds du chemin royal.

Joseph Tremblay avait épousé Amélie Potvin à la Baie Saint-Paul en 1895 (contrat de mariage passé le 27 août 1895 devant le notaire Charles Boivin). Il décéda le 2 décembre 1949. Le premier juillet 1964 (Gérard Beaugregard), sa veuve donna sa terre à son fils Raoul Tremblay, avec la maison, grange et dépendances, roulant de ferme et animaux. Raoul Tremblay épousa Juliana St-Gelais à Sainte-Anne le 3 avril 1940.

Le 10 janvier 1976 (Gérard Beaugregard), Raoul Tremblay vendit sa terre avec la maison et dépendances à Ferme Charlevoix Inc., représentée par René Amyot, avocat de Sillery. Cette vente comprenait 1) la partie du lot 81 bornée au nord par la route dite Côte Sainte-Anne, au sud-ouest et sud-est par le terrain vendu par Raoul Tremblay à Madeleine Mercier le 10 novembre 1975 (G. Beaugregard), dont la ligne sud-ouest passe à onze pieds du mur de la maison et la ligne sud-est à 46 pieds du mur parallèlement à la route Côte Sainte-Anne, et au nord-est par le lot 79; 2) la partie du lot 81 bornée au sud-ouest par le lot 82 d'Adrien Néron, au nord-est par le lot 79 de la veuve Téléphore Goulet, au sud-est par la route dite Côte Sainte-Anne, au nord-ouest par les emplacements de chalets vendus près de la rivière aux Chiens et notamment à celui de Paul Tremblay ("chemin du brûlé"), avec grange et dépendances, moins l'emplacement de Robert Racine, au sud de la route Côte Sainte-Anne, mesurant 47 pieds x 165, borné au sud-ouest par le lot 82; 3) la partie du lot 81 bornée au sud-est partie à la rivière aux Chiens et partie à l'emplacement de R. Jean, au sud-ouest par le lot 82 et au nord-est par le lot 79, au nord par Paul Matte. Le prix de vente était de \$60 000 dont \$30 000 comptant et le solde par versements annuels de \$5 000 à compter du 31 janvier 1977 avec intérêt à 8 1/2%. La maison en pierre de Raoul Tremblay, sur le premier lopin ci-dessus décrit, au sud de la route dite Côte Sainte-Anne (no 424), doit être celle qu'Augustin Mercier possédait en 1866. Cette maison étant présentement vendue, Raoul Tremblay se réservait un emplacement de 36 704 pieds en superficie au nord de la route Côte Sainte-Anne, où il se construisait une autre maison. La grange-étable, construite sur le deuxième lopin plus haut décrit, est aujourd'hui démolie.





LA TERRE DE LOUIS GASNIER  
No 96 (5 arpents de front)

Louis Gasnier obtint d'Olivier Letardif, associé et procureur de la Compagnie de Beaupré, le 20 octobre 1650, un titre de concession de cette terre de cinq arpents de front sur une lieue et demie de profondeur, tenant d'un côté (au nord-est) à la terre de Pierre Picard (no 97) et au sud-ouest aux terres non encore concédées (ASO, Sainte-Anne, no 22). Auparavant, Louis Gasnier avait pris à bail la ferme Saint-Charles au Cap Tourmente, appartenant à la Compagnie de Beaupré, pour six ans commençant le premier novembre 1646 (Bancheron, 17 octobre 1646 et Lecoustre, 3 octobre 1647).

Louis Gasnier, né en septembre 1612 à Igé, évêché du Mans au Perche, était le fils de Louis Gasnier et de Marie Launay. Il épousa en France, vers 1638, Marie Michel, fille de Pierre et de Louise Gory, de Saint-Martin du Vieux-Bellême, évêché de Chartres. Louis Gasnier fut enlevé par les Iroquois, en même temps que Louis Guimont (terre 99), en 1660 et emmené en captivité dans leurs villages où il fut torturé à mort comme son compagnon (près d'Aurlesville, New York). Le 14 juillet 1661, "par ordre verbal du gouverneur", fut fait l'inventaire de ses biens meubles (par le notaire Auber) et sa veuve, Marie Michel se remaria avec Paul de Rainville avec lequel elle passa un contrat de mariage le premier septembre 1666 (Fillion). Paul de Rainville était le fils de Jean de Rainville et de Jeanne Brechet, de la paroisse de Saint-Thomas de Touques en Normandie, et il était veuf de Pauline Poète, décédée en février 1666.

La terre de Louis Gasnier fut partagée entre sa veuve, qui en prit la moitié du sud-ouest, et ses enfants qui eurent la moitié du nord-est: Pierre, Olivier, Louis, Ignace, Marie, Anne et Louise, chacun pour un septième. Le 28 octobre 1668 (Auber), Pierre passa son contrat de mariage avec Louise Faure, fille de Jean et d'Osanne Planchet, de Saint-Barthélemy, paroisse de La Rochelle.

Le premier septembre 1673 (Vachon), Pierre Gasnier acquit de Pierre Picard son voisin (terre 97), deux arpents et demi de front depuis une sapinière à six arpents environ d'une rivière qui coupe ladite terre jusqu'aux terres non concédées (à une lieue et demie du fleuve). Le lendemain, 2 septembre 1673 (Vachon), ses frères Olivier et Louis lui cédèrent quatorze perches de terre de front à prendre dans la terre de leur défunt père, sur une ligne qui serait tirée à la diligence dudit Pierre Gasnier à six arpents au-dessous de la rivière qui coupe leurs terres, dans une sapinière, jusqu'au bout de la lieue et demie de profondeur, joignant au sud-ouest à leurs frères et soeurs cohéritiers et au nord-est à un arpent de terre de front sur une lieue et demie de profondeur que Pierre Gasnier avait aussi acquis de Pierre Picard le 28 décembre 1668 (Auber), joignant la partie de la terre 96 appartenant audit Pierre Gasnier. Le 27 octobre 1676 (Rageot), celui-ci, demeurant alors au Cap Saint-Ignace, vendit à Jean



Boucher, pour 315 livres, tout ce qui pouvait lui appartenir dans les terres 96 et 97. Le 13 mars 1679 (Duquet), Pierre Gasnier obtint de Louis Gasnier, Sieur de La Fresnaye, son cousin (fils de Pierre Gasnier qui avait la terre no 100), une concession de six arpents de front dans cette seigneurie.

Le 2 avril 1675 (Pillon), Marie Michel vendit à Louis Gasnier son fils, pour 400 livres tournois, les deux arpents et demi de front qui lui appartenaient pour sa part de la communauté avec feu Louis Gasnier son premier mari, avec sa part des bâtiments. Louis Gasnier fils passa son contrat de mariage le 18 janvier 1678 (Duquet) avec Marie Gagnon, fille de Jean et de Marguerite Cochon, du Château-Richer (terre 78), qu'il y épousa le 9 février suivant. Dès le 6 juillet 1679 (Auber), il remit à sa mère les deux arpents et demi de terre qu'elle lui avait vendus en 1675. Le même jour (Auber), Paul de Rainville et Marie Michel les revendirent pour 400 livres à Joseph Paré, fils de Robert et de Françoise Le Houx (terre 85). Joseph Paré passa son contrat de mariage le 26 décembre 1684 (Jacob), avec Magdeleine Berthelot, fille d'André Berthelot dit Le Loutre (terre 103) et de Marie Gasnier, qu'il épousa le 9 janvier 1685. Celle-ci, fille de Louis et de Marie Michel, avait épousé André Berthelot le 26 janvier 1659.

Le 12 avril 1678 (Auber), Ignace Gasnier vendit à Jean Boucher, pour 30 livres, ce qui pouvait lui appartenir dans la terre de son défunt père. Ignace Gasnier avait depuis 1677 la terre no 153 à la Petite Rivière St-François. Le 5 novembre 1680 il épousa Barbe Dodier à Sainte-Anne, puis Louise Tremblay à L'Ange Gardien le 6 novembre 1689.

Le 12 avril 1678 également (Auber), Anne Gasnier, qui avait épousé François Lacroix (terre 109) le 11 septembre 1670, vendit aussi à Jean Boucher, pour 30 livres, sa part de terre. Le 26 juillet 1682 (Vachon), Louis Gasnier, héritier de son défunt père pour un septième, vendit aussi à Jean Boucher, pour 30 livres, sa part de trois perches quinze pieds et demi de terre de front sur une lieue et demie de profondeur. Le même jour (Vachon), Louise Gasnier, qui avait épousé Claude Bouchard (terre 99) le 25 mai 1654, vendit également sa part de même largeur à Jean Boucher pour 33 livres. Jean Boucher acquit en outre (à des dates inconnues) les parts d'Olivier et de Marie, épouse d'André Berthelot (voir plus loin l'acte du 22 janvier 1690 au sujet de la part de Marie), car il possédait en 1685, d'après l'acte suivant, toute la moitié nord-est de la terre de Louis Gasnier.

Le 24 juin 1685 (en vertu d'un acte passé devant le curé de Sainte-Anne, Louis Soumande, et déposé au minutier du notaire Jacob qui en dressa un acte en forme le 27 juillet 1685), Jean Boucher céda à Charles Mercier, fils de Julien (terre 95), les terres qu'il avait acquises des enfants de Louis Gasnier (moitié nord-est de la terre 96 et premier arpent de la terre 97). En échange Charles Mercier céda à Jean Boucher la terre no 119 qui lui avait été concédée à Saint-Joachim le 3 avril 1684, entre celle de Louis Gasnier fils (118) et celle d'Ignace Poulin (120). Charles Mercier devait donner 20 minots de blé froment à Pierre La Forest, à présent fermier de la terre que ledit Boucher lui céda et échangeait, afin de le dédommager "pour sortie de ladite ferme". Le 4 avril 1686 (Jacob), Jean Boucher prit à bail (à ferme) les deux terres de Jean Le Picart (105 et 110) et céda à Louis Gasnier fils le bail de la deuxième (110), située au delà de la Grande Rivière (première terre de Saint-Joachim).

Le 22 janvier 1690 (Jacob, original absent, expédition aux Archives de Sainte-Anne (carton PA 33, GA (L): terre de Louis Gasnier), Marie Gasnier, alors veuve d'André Berthelot, donna une quittance à Charles Mercier des

arrérages de rentes et chapons pour la terre que ledit Mercier avait acquise de Jean Boucher, à la réserve de l'année dernière échue à la Saint-Martin (10 novembre). Le 30 Juillet 1690 Marie Gasnier se maria avec Jacques Abelin à Sainte-Anne. Quant à Charles Mercier il passa son contrat de mariage avec Anne Berthelot, fille d'André Berthelot et de Marie Gasnier, qu'il épousa à Sainte-Anne le 8 novembre 1691. Anne Berthelot était la soeur de Magdeleine, épouse de Joseph Paré depuis décembre 1684.

Le 6 février 1722 (Barbel), fut fait l'inventaire des biens de feu Joseph Paré (sép. le 30 novembre 1717) et de Magdeleine Berthelot sa veuve. Leur terre mesurait "trois arpents et trois perches de front", comprenant deux arpents et demi (25 perches) ou la moitié sud-ouest de la terre de Louis Gasnier acquise par Joseph Paré en 1679, plus huit perches dans l'autre moitié cédées par Jean Boucher ou Charles Mercier à Joseph Paré avant ou après 1685. Magdeleine Berthelot déclara pour sa part posséder en propre sept perches et demie de front dans la terre 103 qui lui étaient échues "de la succession de feux André Berthelot et Marie Gagné ses père et mère". La maison de 32 pieds de long sur 20 de large était construite sur la moitié sud-ouest de la terre 96, "moitié de maçonnerie et l'autre moitié de colombage, couverte en planche avec les planchers et portes non fermantes à clef". La grange close de planches et pieux, couverte en paille, mesurait 30 pieds de long sur 21 de large; l'étable, de pièce sur pièce, couverte en paille, mesurait 20 pieds de long sur 18 de large et l'écurie, aussi de pièce sur pièce "sans comble", 18 pieds de long sur 12 de large avec une petite bergerie au bout de 18 pieds sur 6.

Le 26 janvier 1723 (Barbel), Joseph Paré, fils de feu Joseph Paré et de Magdeleine Berthelot, passa son contrat de mariage avec Ursule Lessard, fille d'Etienne et de Marie Poulin (terre 93), qu'il épousa à Sainte-Anne le 3 février suivant. Le 5 novembre 1725 Magdeleine Berthelot se maria avec Noël Lessard, qui avait d'abord épousé Marie Racine en 1695 puis Geneviève Dubois en 1718 (voir terre 93).

Le 31 mai 1724 (Barbel), Ignace Paré, fils de feu Joseph Paré et de Magdeleine Berthelot, passa son contrat de mariage avec Agnès Racine, fille de feu Etienne Racine et de Catherine Guion (terre 81), qu'il épousa le 12 juin suivant à Sainte-Anne. Le 3 novembre 1727 (Jacob), François Caron (terre 98) et Françoise Paré sa femme (qu'il avait épousée le 31 janvier 1702) vendaient à Ignace Paré une part de terre de deux perches et quinze pieds de front échue à ladite Françoise Paré par le décès de son père, joignant d'un côté aux terres de Magdeleine Berthelot, de l'autre à la part de terre de Marie-Anne Paré (qui avait épousé Pierre Boivin le 17 février 1710: terre 89). Le prix de vente était de 165 livres.

Au terrier de 1733 (ASQ), la terre 96 était partagée comme suit:

Héritiers de Joseph Paré	15 perches
Veuve de Joseph Paré (Magdeleine Berthelot)	18 "
Veuve de Charles Mercier (Anne Berthelot)	<u>17 "</u>
Total:	<u>50 perches ou</u> <u>5 arpents</u>

La veuve Mercier avait en outre le premier arpent de la terre 97, joignant Augustin Simard au nord-est.

Le 13 février 1736 (Jacob), Ignace Paré et Agnès Racine firent un échange avec Ignace Gasmier (fils d'ignace et de Louïse Tremblay) et Angélique Dufour son épouse (mariés en 1718). Ces derniers cédaient à Ignace Paré et son épouse onze perches et trois pieds de front dans la terre de Robert Dufour à Saint-Joachim (no 113), échus à Angélique Dufour par le décès de son père, avec une maison en pierre de 40 pieds de long sur 20 de large, grange et étable, en échange de diverses parts de terre échues à ladite Agnès Racine dans la terre 81, par le décès d'Etienne Racine et Catherine Gujon ses père et mère. Le même jour Ignace Gasmier revendait ces parts de terre à Claude et Jean Racine pour 1600 livres. En échange des bâtiments ci-dessus Ignace Paré céda à Ignace Gasmier sept perches de front dans la terre de Joseph Paré son père (96). Le 17 juin 1737 (Jacob), Ignace Gasmier, demeurant à la Baie Saint-Paul (terre 198), vendit à Magdeleine Pepin, veuve de Claude Caron (voir terre 95), ces sept perches de front "à détacher de trois arpens de front", ladite Pepin devant avoir la jouissance de la moitié de ces sept perches (trois perches et demie) dès ce jour et celle de l'autre moitié après le décès de Magdeleine Berthelot. Le prix de vente était de 525 livres.

Le 12 mars 1736 (Jacob), Cécile Paré, fille de Joseph et de Magdeleine Berthelot, et Etienne Drouin son mari, qu'elle avait épousé le 24 novembre 1716, vendaient à Joseph Paré leur frère et beau-frère (voir 26 Janvier 1723), pour 150 livres, la neuvième partie dans une terre de trois arpents et trois perches de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au nord-est à la terre de feu Charles Mercier et au sud-ouest à celle de Pierre Mercier (terre 95), ladite part étant échue à Cécile Paré par le décès de son père.

Le 16 février 1737 (Jacob), Angélique Mercier, fille de feu Charles Mercier, décédé en décembre 1731 (sép. le 3), et d'Anne Berthelot, passa son contrat de mariage avec Jean Simard, fils de feu Jean Simard et de feu Geneviève Gravelle (terre 147 à la Petite Rivière Saint-François), qu'elle épousa le 25 février à Sainte-Anne.

Le 4 mars 1737 (Jacob), Anne Berthelot céda à Jean Simard, son gendre, treize perches (et demie: voir 6 mai 1743) de terre de front (soit la moitié nord-est des vingt-sept perches de feu Charles Mercier), joignant d'un côté à la terre de la veuve Augustin Simard (Marguerite Paré, fille de Jean - voir terre 97), de l'autre à la terre des héritiers de Charles Mercier, avec une maison de pièce sur pièce de 30 pieds de long sur 25 de large couverte de planches, à charge par ledit Simard de loger, nourrir et entretenir ladite cedante sa vie durant, ou de lui payer une pension suffisante en lui laissant la moitié de la maison, au cas où elle se trouverait "maîtrisée par led. Jean Simard ou les siens".

Le 30 mars 1737 (Jacob), Anne Berthelot fit l'accord suivant avec Jean Barette, tuteur de ses enfants mineurs (Angélique, Augustin et Louis Mercier), Etienne Drouin au nom de Jean-François Gagnon et Reine Mercier son épouse, Joseph Paré au nom de Noël Guilnard, tuteur des enfants mineurs issus de son premier mariage avec défunte Marie-Anne Mercier (le 9 janvier 1719), Marguerite Mercier, épouse de Jean Vermet absent, et Pierre Biais au nom et ~~comme~~ ayant épousé Elisabeth Mercier. Anne Berthelot dit que le même jour elle avait fait faire l'inventaire des biens délaissés après le décès de

son mari, ledit inventaire (non retrouvé) montant à 514 livres dont elle avait droit de prendre 75 livres pour son préciput et 575 pour ses propres qui avaient été vendus. Les meubles inventoriés n'étant pas suffisants pour payer ces sommes à la veuve, et pour éviter les frais qu'il faudrait faire pour les vendre à l'enchère, et plus grande contestation entre les parties, il fut convenu qu'Anne Berthelot aurait tous les biens mentionnés à l'inventaire et renoncerait à son préciput et à ses propres ainsi qu'aux améliorations qu'elle a faites sur la partie de la terre appartenant auxdits héritiers et qui était propre audit feu Charles Mercier, ladite terre contenant deux arpents et sept perches de front dont ladite veuve devait avoir la jouissance et usufruit sa vie durant pour son douaire coutumier. Ces vingt-sept perches comprenaient dix-sept perches dans la terre 96 (vingt-cinq perches originales de la moitié nord-est de la terre 96, moins huit perches cédées ou vendues à Joseph Paré), plus dix perches ou un arpent dans la terre 97.

Le même jour, 30 mars 1737 (Jacob), fut partagée la terre de feu Charles Mercier, entre sa veuve et ses sept enfants. Ayant eu le choix de sa part, Anne Berthelot prit la moitié du nord-est, joignant la terre de feu Augustin Simard (reste de la terre 97). Les héritiers se partagèrent ensuite la moitié du sud-ouest (joignant Joseph Paré), en sept lots égaux d'une perche dix-sept pieds trois pouces et cinq lignes qui leur échurent par tirage au sort dans l'ordre suivant (sans préciser dans quel sens: en partant du nord-est ou du sud-ouest):

- |                  |                            |
|------------------|----------------------------|
| 1- Reine Mercier | 5- Angélique               |
| 2- Marguerite    | 6- Louis                   |
| 3- Augustin      | 7- héritiers de Marie-Anne |
| 4- Elisabeth     |                            |

Marguerite Mercier avait d'abord épousé Jacques Baudouin, de la seigneurie de Bellechasse, le 11 novembre 1727 à Sainte-Anne, puis Jean Vermet (Vermais) à Berthier le 21 mai 1731.

Le 30 mars 1737 (Jacob), Pierre Blais, habitant de Saint-Vallier, et Elisabeth Mercier sa femme vendirent à Jean Simard, assisté de Joseph Simard, son oncle et tuteur, la part d'une perche dix-sept pieds trois pouces et cinq lignes de terre de front échue à ladite Elisabeth Mercier, entre la part échue à Angélique, épouse de l'acquéreur, et celle d'Augustin, pour le prix de 142 livres.

Le 26 juillet 1740 (Jacob), Jean (Baptiste) Vermet et Marguerite Mercier vendirent à Jean Simard, pour 140 livres, la part de terre d'une perche et seize pieds de front (en fait une perche 17 pieds 3 pouces) échue à ladite Marguerite Mercier le 30 mars 1737.

Le 22 janvier 1741 (Jacob), Etienne Racine (terre 81, lots 7 et 11), fils de François et de Dorothee Paré (fille de Joseph et de Magdeleine Berthelot, qu'il avait épousée le 20 février 1715 mais qui était décédée le 6 décembre de la même année en donnant naissance audit Etienne), vendit à Louis Paré, aussi fils de Joseph et de Magdeleine Berthelot, pour 150 livres, trois perches et six pieds de terre de front (60 pieds), échue à ladite Dorothee Paré par le décès de son père, joignant au sud-ouest aux héritiers de feu Pierre Mercier (terre 95) et au nord-est aux héritiers de feu Magdeleine Paré (autre fille de Joseph et de Magdeleine Berthelot), qui avait épousé Joseph Racine le 25 novembre 1710 et qui était décédée en mars 1720. L'acquéreur, Louis Paré, avait épousé Félicité Lessard, fille de Joseph et de Marguerite Racine (terre 81, lots 7 et 11), le 22 juillet 1737.

Le 27 mars 1741 (Jacob), Louis Paré vendit à Magdeleine Pepin, veuve de Claude Caron, pour 500 livres, sept perches ou environ de terre de front "sur les héritages (i.e. les terres) de défunt Joseph Paré", de trois arpents de front joignant au nord-est à la terre des héritiers de feu Charles Mercier et au sud-ouest aux héritiers de feu Pierre Mercier, l'acquéreur devant avoir la jouissance de soixante pieds dès ce jour et du restant desdites sept perches après le décès de Magdeleine Berthelot qui en avait l'usufruit pour son douaire coutumier. Les soixante pieds en question étaient ceux que Louis Paré avait acquis le 22 janvier 1741. Avec les sept perches qu'elle avait acquises d'Ignace Gagnier le 17 juin 1737 (voir plus haut à la suite de l'acte du 13 février 1736), Magdeleine Pepin avait maintenant quatorze perches de front dans la terre 96.

Le 11 mars 1743 (Jacob), Jean et Joseph Racine, fils de Joseph et de Magdeleine Paré (fille de Joseph et de Magdeleine Berthelot), vendaient à Joseph Paré fils leur oncle (voir 26 janvier 1723), ce qui leur était échu par le décès de leur mère, et ce qui pourrait leur échoir après le décès de Magdeleine Berthelot leur aïeule dans une terre de deux arpents (en fait trois) et trois perches de front joignant d'un côté aux héritiers de feu Charles Mercier (au nord-est), de l'autre aux héritiers de feu Pierre Mercier (terre 95), pour le prix de 100 livres (50 livres pour chacun des vendeurs). La terre de Joseph Paré et Magdeleine Berthelot mesurait trois arpents et trois perches au terrier de 1733.

Le 6 mai 1743 (Jacob), fut fait l'inventaire des biens de feu Anne Berthelot, veuve de Charles Mercier, décédée le mois précédent (sép. le 17 avril). Les papiers n'y sont pas inventoriés, ni les terres; les bâtiments mentionnés sont une vieille grange et une vieille étable tombant en ruine. Le lendemain, 7 mai 1743 (Jacob), les sept héritiers de la défunte se partagèrent sa moitié de la terre de feu Charles Mercier (qu'elle avait pourtant cédée à Jean Simard son gendre le 4 mars 1737), soit un arpent trois perches et demie de front joignant au nord-est à la veuve d'Augustin Simard (terre 97) et au sud-ouest auxdits héritiers, qui avaient l'autre moitié partagée entre eux le 30 mars 1737. Six des sept lots devaient mesurer 31 pieds 10 pouces et 6 lignes, le septième, du côté du nord-est, 34 pieds de front. Par tirage au sort ces lots échurent aux héritiers dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- |              |                            |
|--------------|----------------------------|
| 1- Elisabeth | 5- Marguerite              |
| 2- Louis     | 6- Héritiers de Marie-Anne |
| 3- Angélique | 7- Augustin                |
| 4- Reine     |                            |

Le 20 novembre 1744 (Jacob), Augustin Mercier, fils de défunts Charles Mercier et Anne Berthelot, vendait à Etienne Lessard, pour 160 livres, deux perches de terre de front joignant au nord-est à l'acquéreur et au sud-ouest à la terre de Jean Simard, échues au vendeur par le décès de ses père et mère. En fait il s'agit de la part provenant du partage ci-dessus (no 7), mesurant 34 pieds (2 perches moins deux pieds). Le 20 mai 1746 (Jacob), Augustin Mercier vendit à Jean Simard, pour 125 livres, deux autres perches ou environ de front provenant du partage du 30 mars 1737 (part no 3). Le premier avril 1748 (Jacob), Etienne Lessard céda à Augustin Mercier (terre 97) les deux perches correspondant au lot 7 du 7 mai 1743 qu'il avait acquises le 20 novembre 1744 et qui joignaient à la terre de l'acquéreur. En même temps Etienne Lessard, qui avait épousé Magdeleine Simard, soeur d'Augustin, le 20 novembre 1730, cédait à ce dernier cinq perches de front dans la terre 97, échues à ladite Magdeleine Simard par héritage de feu Augustin Simard son

père. En échange, Augustin Simard fils cédait à Etienne Lessard six perches de front dans la terre 93, qu'il avait acquises de Jean Lessard le premier février 1748 (Jacob).

Le 20 juin 1751 (Crespin), Louis Mercier, habitant de Saint-Ferréol, vendait à Jean Simard, pour 130 livres, deux perches de terre de front joignant au sud-ouest à la part de terre des enfants mineurs de Noël Guignard et de feu Marie-Anne Mercier et au nord-est à la part de l'acquéreur, provenant de la succession de feu Charles Mercier son père (part no 6 du partage du 30 mars 1737). Le même jour (Crespin), Louis Mercier vendait à Joseph Paré fils, pour 300 livres, quatre perches de terre de front à détacher de la terre de son père, joignant au sud-ouest à la part de Magdeleine Pepin, veuve de Claude Caron, et au nord-est à celle de Jean Simard, dont deux perches appartenaient au vendeur de la succession de son père et les deux autres pour les avoir acquises d'Elisabeth Mercier sa soeur. On a vu que celle-ci, épouse de Pierre Blais, avait vendu à Jean Simard sa part du partage du 30 mars 1737, le jour même de ce partage (part no 1). Louis Mercier vendait en fait à Joseph Paré la part qu'il avait eue de sa mère le 7 mai 1743 (no 2), puisqu'il avait vendu à Jean Simard la part qu'il avait eue de la succession de son père en 1737 (no 6). Les deux autres perches que Louis Mercier vendait ici à Joseph Paré fils devaient être celles qu'Elisabeth avait eues au partage du 6 mai 1743 (no 1). Ce Joseph Paré était le fils de Joseph et d'Ursule Lessard (voir l'acte du 12 février 1754 ci-après).

Le 22 février 1752 (Crespin), Joseph Paré et Ursule Lessard son épouse (voir 26 janvier 1723 et 11 mars 1743), et Magdeleine Pepin, veuve de Claude Caron (terre 95), remirent au notaire Crespin un billet sous seing privé daté du 10 février dernier par lequel il appert que lesdites parties ont partagé ensemble plusieurs parts de terre faisant ensemble trois arpents et deux perches de largeur provenant d'une terre de même largeur que Joseph Paré père avait acquise de Paul de Rainville et de Marie Michel le 6 juillet 1679 (cette terre mesurant en fait trois arpents et trois perches d'après l'inventaire du 6 février 1722 et le terrier de 1733). Magdeleine Pepin choisit le côté du sud-ouest joignant la terre de Pierre Mercier (95), soit quatorze perches et quatre pieds qu'elle avait acquis en quatre parts. Joseph Paré prit dix-sept perches et quatorze pieds de front pour cinq parts de terre par lui acquises ou à lui échues, au nord-est des quatorze perches et quatre pieds de Magdeleine Pepin. Sur ces quatorze perches voir plus haut les actes du 17 juin 1737 (avec celui de 13 février 1736) et du 27 mars 1741.

Le 12 février 1754 (Crespin), Joseph Paré et Ursule Lessard donnèrent à Joseph-Marie Paré, leur fils majeur âgé de 25 ans et demi, la moitié de tous leurs biens meubles et immeubles, ladite moitié des immeubles consistant en douze perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur à prendre du côté du nord-est à un terrain que ledit donataire a acheté de Louis Mercier par contract passé par le notaire soussigné en date du vingt juin de l'année 1751, d'autre côté au sud-ouest au terrain réservé par lesdits donateurs pour servir de légitime à leurs autres enfants. Le donataire devait avoir la jouissance de la moitié de la terre à lui donnée "de ce jour et à toujours", à charge de loger, nourrir et entretenir les donateurs ainsi que ses frères et soeurs jusqu'à ce qu'ils soient pourvus ou qu'ils aient atteint l'âge de majorité (25 ans). Au cas que les donateurs et leur fils ne pourraient vivre ensemble, ce dernier devait fournir chaque année aux donateurs divers effets et services dûment énumérés au contrat. Joseph-Marie Paré devant partir en service commandé "pour le parti de la Rivière Blanche", il fut convenu que s'il ne revenait pas la donation ci-dessus serait transportée à Basile Paré, son frère mineur de 23 ans à ce présent et

acceptant Ignace Paré son oncle, à cause de sa minorité. Joseph-Marie Paré revint de cette campagne militaire car le 7 janvier 1756 il épousa à L'Ange-Gardien Magdeleine Maroist, fille de François et de Marie-Anne Hébert, après avoir passé un contrat de mariage avec elle la veille (Crespin). Magdeleine Maroist décéda en avril 1763 et Joseph Paré se remaria le premier août 1763 avec Thérèse Guimont, fille de Louis et de Magdeleine Lessard (terre 100).

Le 13 février 1754 (Crespin), Joseph-Marie Paré transportait à son frère Basile les quatre perches de terre de front acquises de Louis Mercier (parts no 1 et 2 du 7 mai 1743), le 20 juin 1751 (Crespin), à charge par ledit Basile Paré de demeurer avec ses père et mère jusqu'au retour dudit Joseph-Marie Paré, celui-ci promettant de payer à son frère 200 livres par année jusqu'à son retour. Cette cession n'était faite "qu'au cas que ledit Joseph Paré fils vienne à décéder dans ledit voyage".

Le 28 janvier 1755 (Crespin), Jean-François Gagnon et Reine Mercier son épouse vendaient à Jean Simard, pour 255 livres, quatre perches de terre de front échues à ladite Mercier par le décès de ses père et mère (part no 1 du partage du 30 mars 1737 et part no 4 de celui du 7 mai 1743).

Le 30 septembre 1755 (Crespin), Jean Simard et Angélique Mercier sa femme vendaient à Claude Caron (voir terre 95, lot cadastral 84), pour 274 livres, six perches de terre de front depuis la clôture de la grève à haute marée jusqu'à la clôture du chemin du Roi, appartenant auxdits vendeurs pour les avoir acquises de Jean-François Gagnon (le 28 janvier 1755) et de défunt Augustin Mercier (le 20 mai 1746), à prendre lesdites six perches dans la terre de feu Charles Mercier "du côté de la terre des héritiers de deffunt Joseph Paré".

Le 8 mars 1756 (Crespin), fut fait l'inventaire des biens de feu Joseph Paré, décédé le 25 mars 1754, et d'Ursule Lessard, tutrice d'Ursule Paré leur fille mineure âgée de 19 ans, et en présence de Joseph Paré leur fils, donataire de la moitié de leurs biens meubles et immeubles, de François Caron, à cause de Thérèse Paré sa femme, d'Augustin Simard représentant Basile Paré par procuration, tous héritiers dudit feu Joseph Paré. Les terres comprenaient 1) dix-huit perches de front (17 perches 14 pieds: voir 22 février 1752) "où sont les bâtiments", joignant au nord-est à Joseph Paré fils (voir 13 février 1754) et au sud-ouest aux héritiers de feu Claude Caron (les quatorze perches et quatre pieds de Magdeleine Pepin: voir 22 février 1752 et, à la terre 95, l'acte du 17 mars 1756); 2) deux perches de front enclavées dans la terre de feu Étienne Lessard (93) et quatre perches et demie de front enclavées dans la terre des représentants André Berthelot (103), joignant des deux côtés à la terre des héritiers de Louis Paré (voir plus haut, le 6 février 1722).

Le premier avril 1757 (Crespin), Basile Paré, "se voyant sur le départ pour le service du Roy", vendait à Joseph Paré son frère, pour 150 livres, telle part qui pourrait lui revenir tant en bâtiments qu'en immeubles provenant de la succession de feu Joseph Paré leur père, à prendre où elle pourra se trouver lors du partage qui en sera fait entre ses cohéritiers. Si le vendeur revient, le présent acte sera nul.

Le 17 mars 1756 (Crespin), François Caron et Thérèse Paré sa femme vendirent à Joseph Paré, leur frère et beau-frère, pour 100 livres, une perche de terre de front enclavée dans la terre de feu Joseph Paré à prendre où elle pourra se trouver lors du partage qui en sera fait entre les héritiers dudit

Paré. Le 21 décembre 1757 (Crespin), François Caron et Thérèse Paré vendaient encore à Joseph Paré, pour 125 livres, une autre perche de terre de front qui appartiendra à ladite Paré après le décès d'Ursule Lessard sa mère.

Le 8 mai 1758 (Crespin), Jean Simard et Angélique Mercier vendaient à Claude Caron, pour 100 livres, quinze pieds de terre de front depuis la clôture de la grève jusqu'au chemin du Roi, enclavés dans la terre des vendeurs, joignant au sud-ouest la part de terre de l'acquéreur (voir 30 septembre 1755).

Le 17 juillet 1763 (Crespin), fut fait l'inventaire de Joseph Paré et de feu Magdeleine Maroist sa femme (sép. le 18 avril 1763), qui laissait trois enfants mineurs: Louise, 6 ans, Thérèse, 3 ans, et Louis, 2 ans. Les terres comprenaient vingt perches (deux arpents) et douze pieds de front "enclavé dans la terre de feu Joseph Paré", deux perches enclavées dans la terre de défunt Berthelot "à la Grande Rivière" (103) et quatre perches dans celle d'Étienne Lessard (93). Ces deux derniers lots ne correspondent pas à ceux qui étaient mentionnés à l'inventaire du 8 mars 1756, pour les mêmes terres. Les bâtiments comprenaient une maison de colombage de 24 pieds de long sur 25 de large, couverte d'une vieille couverture de planches, une grange de 30 pieds sur 23, une vieille couverture de planches, une grange de 30 pieds sur 23, une vieille étable, jointe à la grange, de bois rond couvert en paille. Joseph Paré avait 1266 livres en argent monnayé et non monnayé, y compris 1056 livres en 22 billets d'ordonnances de 48 livres chacun, qui ne valaient maintenant pas plus que 15 ou 20% de ce montant. Parmi les papiers on trouvait un contrat de vente par Joseph Lavoie, qui avait épousé Ursule Paré, fille de Joseph et d'Ursule Lessard, le 29 janvier 1759, à Joseph Paré, le 11 mars 1759 (Crespin).

Le même jour, 17 juillet 1763 (Crespin), Joseph Paré passa un autre contrat de mariage avec Thérèse Guilmont, âgée de 28 ans, fille de feu Louis Guilmont et de Magdeleine Lessard (terre 100), qu'il épousa le premier août. Le même jour enfin (Crespin), fut fait le compte et partage des meubles de la succession de feu Magdeleine Maroist. Les biens inventoriés montaient à 1556 livres 8 sols dont il fallait déduire 200 livres pour le préciput de Joseph Paré et 239 livres de dettes passives, et 28 livres de frais de notaire, de sorte qu'il restait 1097 livres à diviser en deux parts, dont la moitié pour Joseph Paré, 548 livres 10 sols, et l'autre moitié pour ses enfants. À cette dernière part de 548 livres 10 sols il fallait ajouter 32 livres "pour la part des grains enssemencés", ce qui faisait 580 livres 10 sols à partager entre les trois enfants, chacun en ayant 189 livres 6 sols 8 deniers. Ensuite fut fait le partage de l'argent monnayé ou non, 1 265 livres 17 sols 6 deniers, y compris les billets d'ordonnances, ledit Joseph Paré en ayant la moitié, 632 livres 18 sols 9 deniers, et ses enfants autant, soit 210 livres 19 sols chacun. Joseph Paré promettait payer ces sommes à ses enfants à leur majorité, "sans être tenu de leur payer aucun quart en sus, attendu que lesdits effets ont été estimés à leur valeur et quelque chose de plus".

Le 23 février 1765 (Crespin), Joseph Lavoie, habitant de la paroisse de Saint-Joseph, quartier du fort de Chambly, gouvernement de Montréal, au nom et comme ayant épousé Ursule Paré, vendait à Joseph Paré son beau-frère, vingt et un pieds ou environ de terre de front à Sainte-Anne, divisés en deux parts, pour le prix de 100 livres payées comptant.

Le premier avril 1765 (Crespin), Jean Simard déposa au minutier de ce notaire trois billets sous seing privé, le premier, daté à Saint-François de



la Rivière du Sud le 13 février 1759, par lequel Marguerite Mercier, veuve de Jean Vermet, vendait audit Simard son beau-frère, pour 200 livres, quatre perches de front dans la terre de feu Charles Mercier à Sainte-Anne (part no 2 du partage du 30 mars 1737 et part no 5 de celui du 7 mai 1743 - voir 26 juillet 1740); le second, daté à Saint-Joachim le 26 juin 1743 et signé par le curé René Portneuf, par lequel Jean-Baptiste Dupont et Magdeleine Guignard son épouse (fille de Noël Guignard et de Marie-Anne Mercier, fille de Charles), vendaient à Jean Simard, pour 145 livres, une perche et seize pieds de terre de front joignant au nord-est à Augustin Mercier et au sud-ouest à Marguerite Mercier épouse de Jean Vermet (il s'agit de la part no 6 au partage du 7 mai 1743); le troisième, daté du 16 juin 1746, par lequel Etienne Giguère vendait à Jean Simard, pour 96 livres, deux perches de front dans la même terre.

Le 27 septembre 1765 (Crespin), François Caron et Thérèse Paré son épouse, vendaient à Joseph Paré, pour 50 livres, environ douze pieds de terre de front enclavés dans la terre de feu Joseph Paré et de feu Ursule Lessard, à prendre où ils pourront se trouver lors du partage à faire entre les cohéritiers desdits défunts (voir 17 mars 1756 et 21 décembre 1757).

Le 8 mars 1767 (Crespin), Etienne Morel et Marie-Joséphine Racine son épouse cédaient à Joseph Paré et Thérèse Guilmont son épouse cinq perches de front enclavées dans la terre de feu Augustin Simard (97) appartenant à ladite Racine provenant de ses propres à elle échus par le décès de ses père et mère et dont le produit de la vente a été employé à l'achat desdites cinq perches. En échange Joseph Paré cédaient à Etienne Morel trois perches et quatorze pieds de front enclavés dans la terre de feu Augustin Caron (98), acquis par ledit Joseph Paré le même jour, 8 mars 1767, de Jean-Baptiste et Ambroise Caron, fils dudit feu Augustin Caron et de Marie-Joséphine Pepin.

Le 14 avril 1767 (Crespin), Ignace et Jean-Baptiste Caron (fils de Claude et de Magdeleine Pepin) et Geneviève et Marie Giguère leurs épouses, cédaient à Joseph Barette (fils de François et de Marguerite Cloutier) et Thérèse Fortin son épouse (fille de Julien et de Marie Tremblay), qu'il avait épousée le 4 septembre 1741 à Saint-Joachim, quatorze perches et quatorze pieds de terre de front joignant au sud-ouest à Pierre Mercier (terre 95) et au nord-est à Joseph Paré, provenant de la succession de Magdeleine Pepin leur mère, et de celle de Joseph-François Caron leur frère. On a vu précédemment que Magdeleine Pepin, veuve de Claude Caron, avait acquis ces quatorze perches et quatre (ou quatorze) pieds le 17 juin 1737 (sept perches d'Ignace Gagnier qu'il les avait acquises d'Ignace Paré, le 13 février 1736) et le 27 mars 1741 (sept perches de Louis Paré, frère d'Ignace, fils de Joseph Paré et Magdeleine Berthelot) (voir aussi les actes du 22 février 1752 et du 8 mars 1756 plus haut, et l'acte du 17 mars 1756 à la terre 95 - terre des Caron ou lot 84 du cadastre). En échange Joseph Barette et Thérèse Fortin cédaient à Ignace et Jean-Baptiste Caron quinze perches, quatorze pieds et dix pouces de terre de front dans la terre 101, joignant au sud-ouest à la terre de Pierre Mercier et au nord-est à la part de terre de Louis Paré, avec une vieille maison en pierre couverte en bardeau. Les frères Caron donnaient à Joseph Barette 500 livres ou chellins de retour.

Le 29 mars 1769 (Crespin), Joseph Barette empruntait de Jean Giguère la somme de 350 livres ou chellins qu'il promettait lui rembourser le 29 septembre prochain, à défaut de quoi il lui abandonnerait les quatorze perches et douze pieds qu'il avait acquis le 14 avril 1767, bornés partie au fleuve et partie au chemin du Roi, joignant au sud-ouest à la terre de Pierre Mercier et au nord-est à celle de Joseph Paré. Joseph Barette fut incapable de rembourser sa dette car, au terrier de décembre 1769 (ASQ), Jean (ausel appelé

Jean-Baptiste) Giguère possédait les quatorze perches et quatorze pieds en question. Au même terrier Joseph Paré possédait vingt-cinq perches et quatre pieds de front, au nord-est de Jean-Baptiste Giguère. Jean Simard possédait le dernier arpent du côté du nord-est de la terre 96, bien que son titre nouvel du 19 décembre 1769 (Crespin) mentionne treize perches, et huit perches à l'extrémité sud-ouest de la terre 97, joignant ledit arpent. A la suite de ces huit perches Joseph Paré avait les cinq perches acquises d'Etienne Morel le 8 mars 1767 dans la même terre 97. (Pour les terres de Joseph Paré voir les inventaires du 8 mars 1756 et du 17 juillet 1763, plus les acquisitions subséquentes à ces deux actes, en 1756/57, en 1765 et en 1767.)

Le 29 mai 1768 (Crespin), Jean Simard et Angélique Mercier donnèrent à Jean Simard leur fils (aussi nommé Jean-Baptiste), dix perches et demie de terre de front faisant partie d'une terre de vingt et une perches de front joignant au sud-ouest à la terre de Joseph Paré et au nord-est à celle d'Augustin Simard (soit 13 perches dans la terre 96 et 8 dans la terre 97, ce qui correspond au titre nouvel de Jean Simard du 19 décembre 1769, mais non au terrier du Séminaire), "sur laquelle ditte terre Claude Caron en possède en propriété depuis la clôture de la grève jusqu'au chemin de Roy six perches ou environ" (voir 30 septembre 1755 et 8 mai 1758), avec la moitié des bâtiments et des meubles, ustensiles de ménage et d'agriculture, une charrue garnie de ses ferrements et un cheval avec son attelage, les donateurs se réservant l'usufruit des biens ainsi donnés leur vie durant, à charge de loger, nourrir et entretenir le donataire, sa femme et ses enfants. En cas d'incompatibilité les donateurs se réservaient leur logement avec une pension viagère de 50 livres par année.

Le 23 juin 1777 (Crespin), fut fait l'inventaire des biens de feu Jean Simard, décédé le 9 novembre 1768, et d'Angélique Mercier sa veuve qu'il avait épousée le 25 février 1737. Sa terre mesurait quinze perches de front du fleuve au chemin du Roi, et au-dessus dudit chemin vingt et une perches de front jusqu'aux terres non concédées joignant au sud-ouest à la terre de Joseph Paré et au nord-est à celle d'Augustin Simard, "sur laquelle terre sont construits les bâtiments", à savoir "une chambre construite de pièces sur pièces de vingt pieds sur dix huit couverte en bardos, planché haut et bas" et une vieille grange de charpente de 28 pieds de long sur 22 de large couverte en paille.

Le même jour, 23 juin 1777 (Crespin), Angélique Mercier fit un accord avec ses enfants: Jean, donataire, Joseph, Marie-Joséphé, épouse de Louis Allaire, Marie-Charlotte, épouse de Jean Paré, Angélique, épouse de Pierre Bolduc, Augustin, Prisque et Cécile, à propos de l'acte de donation du 29 mai 1768 qui, n'ayant pas été insinué dans les délais prescrits par l'ordonnance, était "caduc". Les parties voulant néanmoins que cette donation sorte son plein et entier effet, elles l'ont approuvée et ratifiée, et Angélique Mercier renonçait à la rente de son douaire coutumier pour dédommager ses enfants "de ce qu'ils ont approuvé laditte donation".

Le lendemain, le 24 juin 1777 (Crespin), furent partagés les biens meubles de feu Jean Simard et Angélique Mercier, dont la valeur à l'inventaire était de 791 livres 19 sols, dont il fallait déduire 250 livres pour le préciput de la veuve et 138 livres "pour les héritiers qui n'ont rien reçu en avancement d'hoirie", et 24 livres de frais de notaire. Il fallait y ajouter 36 livres rapportées par Louis Allaire et Pierre Bolduc, de sorte que la somme à partager était de 415 livres 17 sols dont la moitié revenait à la veuve (207 livres 19 sols 6 deniers) et pareille moitié à ses enfants, au nombre de sept

(en excluant Jean, donataire de la moitié des meubles), ce qui faisait à chacun 14 livres 7 sols 6 deniers.

Le 24 Juin 1777 (Crespin), Pierre Bolduc et Angélique Simard son épouse vendaient à Jean Simard leur frère et beau-frère, pour 78 livres, une petite part de terre échue à ladite Simard par le décès de feu Jean Simard son père.

Le 23 janvier 1780 (Crespin), Prisque Simard vendait à Jean, son frère, ses droits à la succession de son père et à la succession future de sa mère, pour 23 piastres espagnoles (billet collationné et déposé au minutier du notaire Crespin le 14 février 1780).

Le 8 Juillet 1780 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Joseph Paré, décédé "il y a trois semaines", et de Thérèse Guilmont, sa deuxième femme (voir 17 juillet 1763). Il laissait deux enfants mineurs issus de son premier mariage avec Magdeleine Maroist et six enfants mineurs issus de son second mariage avec ladite Guilmont. Les terres comprenaient vingt et une perches de front "faisant partie de vingt-deux perches et six pieds de front qui joignent au nord-est à Jean Symard et au sud-ouest à Jean Giguère, sur lesquelles sont construits les bâtiments de ladite succession", plus les cinq perches de front enclavées dans la terre d'Augustin Simard (97) et une perche six pieds de front enclavées dans la terre de ladite succession (96), ces deux dernières parts étant des conquêts de la deuxième communauté. Les bâtiments comprenaient une maison en bois de 45 pieds de long sur 24 de large et une grange-étable aussi en bois dont les dimensions ne sont pas indiquées.

Le 10 juillet 1780 (Crespin), furent vendus à l'enchère les biens de la communauté de feu Joseph Paré et Thérèse Guilmont. Le 12 du même mois (Crespin), les héritiers du défunt renoncèrent à une donation faite par Magdeleine Lessard, veuve de Louis Guilmont audit Joseph Paré son gendre, le 4 décembre 1766 (Crespin), de tous ses biens meubles et la jouissance de deux perches et demie de front, qu'ils ont remis à ladite Magdeleine Lessard.

Le 13 juillet 1780 (Crespin), eut lieu le partage des meubles de la succession. Leur vente rapporta 2 988 livres 7 sols, dont il fallait déduire 463 livres 12 sols dus à Louis et à Thérèse Paré, enfants mineurs du premier mariage de Joseph Paré avec Magdeleine Maroist: voir le 17 juillet 1763, partage des meubles de la première communauté avec Magdeleine Maroist, d'après lequel il revenait à chacun des trois enfants mineurs: Louise, Thérèse et Louis, 189 livres 6 sols 8 deniers de meubles et 210 livres 19 sols de billets d'ordonnances qui ne valaient plus que 20%, soit 42 livres 10 sols, mais Louise étant décédée il restait à payer les parts de Louis et Thérèse: 231 livres 16 sols 8 deniers chacun ou 463 livres 12 sols pour les deux. Il fallait encore déduire 322 livres 13 sols de dettes passives, 96 livres pour "restant des propres de ladite veuve" (Thérèse Guilmont), 48 livres pour sa part des améliorations apportées durant la deuxième communauté, et 175 livres 3 sols de frais de notaire et autres, ce qui laissait un solde de 1 882 livres 19 sols à partager entre Thérèse Guilmont (941 livres 9 sols 6 deniers) et les neuf héritiers, "ladite veuve ayant part d'enfant à elle accordée par son contrat de mariage", ce qui faisait pour chacun 104 livres 12 sols.

Le même jour, 13 juillet 1780 (Crespin), furent partagées les terres de feu Joseph Paré, telles que décrites à l'inventaire du 8 juillet. Des vingt et une perches la moitié appartenait aux deux enfants du premier mariage (dix perches et demie) et l'autre moitié "aux enfants des deux mariages dudit défunt". Par tirage au sort le premier lot du côté du sud-ouest (joignant J.-B. Giguère) est échu aux enfants du premier lit et le deuxième lot aux

enfants des deux mariages, du côté du nord-est (joignant Jean Simard). Ces deux lots furent ensuite partagés entre les enfants. Dans le premier, Louis et Thérèse Paré eurent chacun cinq perches quatre pieds et demi de front, dont Thérèse eut le côté sud-ouest et Louis le côté nord-est. Du deuxième lot de dix perches et demi il fallait d'abord ôter 2 perches 11 pieds 3 pouces pour le douaire de Thérèse Guilmont et douze pieds qui lui revenaient dans la perche et demi (24 pieds) mentionnée à l'inventaire comme conquêt de la deuxième communauté, soit en tout 3 perches 5 pieds 3 pouces, de sorte qu'il restait 7 perches 4 pieds, mais l'acte mentionne 7 perches 15 pieds 9 pouces, auquel solde il ajoute l'autre moitié de ladite perche et demi (12 pieds), revenant aux enfants, de sorte qu'il restait huit perches neuf pieds neuf pouces à partager en neuf parts (deux enfants du premier lit, six du second et la part d'enfant de Thérèse Guilmont), ce qui faisait pour chacun dix-sept pieds et un pouce. Ces parts leur échurent dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- |                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| 1- Thérèse (joignant Jean Simard) | 6- Etienne  |
| 2- Louis                          | 7- La veuve |
| 3- Jean                           | 8- Joseph   |
| 4- Augustin                       | 9- Judith   |
| 5- Geneviève                      |             |

On procéda ensuite au partage des cinq perches de front enclavées dans la terre d'Augustin Simard (97), dont la moitié revenait à Thérèse Guilmont (deux perches et demi), et l'autre moitié devait être partagée en neuf parts. Par tirage au sort le premier lot échut à la veuve du côté du sud-ouest, et le second aux neuf héritiers, chacun en ayant cinq pieds de front dans l'ordre suivant, du sud-ouest au nord-est:

- |                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| 1- Judith, joignant sa mère | 6- Augustin |
| 2- Joseph                   | 7- Jean     |
| 3- La veuve                 | 8- Louis    |
| 4- Etienne                  | 9- Thérèse  |
| 5- Geneviève                |             |

#### La terre 96 après 1780

D'après ce qui précède, la terre originale de Louis Gasnier était répartie comme suit en 1780, du sud-ouest au nord-est:

1- Jean Baptiste Giguère (depuis 1769)	14 perches 14 pieds
2- Joseph Paré (inventaire 8 juil. 1780)	22 " 6 "
3- Jean Simard (voir 29 mai 1768 et 23 juin 1777)	13 " _____
	49 " 20 "
	ou 50 " 2 "
	<u>(5 arpents)</u>

En outre Joseph Paré avait, depuis le 8 mars 1767, cinq perches dans la terre 97 et Jean Simard huit perches dans la même terre joignant ses treize perches de la terre 96 (terrier de 1769).

Après 1780 l'histoire de ces terres sera faite séparément, en commençant par celle de Jean-Baptiste Giguère.

1- La terre de Jean-Baptiste Giguère  
lot 79 du cadastre

Le 27 juillet 1781 (Crespin), fut fait l'inventaire des biens de la communauté de Jean-Baptiste Giguère et de feu Agnès Bélanger sa femme, décédée "il y a huit mois". Jean-Baptiste Giguère, fils de Charles et d'Anne Guion (Dion), qui possédait une partie de la terre 94, avait passé son contrat de mariage le 23 décembre 1771 (Crespin), avec Agnès Bélanger, fille de Nicolas et d'Angélique Parent, de Saint-Joachim (terres 139-140), qu'il épousa à ce dernier endroit le 8 janvier 1772. Agnès Bélanger laissait quatre enfants mineurs sous la tutelle de leur père. Les terres comprenaient quatorze perches et quatorze pieds de largeur sur une lieue et demie de profondeur bornés par devant partie au fleuve et partie au-dessus du chemin du Roi, joignant au sud-ouest à Pierre Mercier (terre 95) et au nord-est à Joseph Paré, sur laquelle terre étaient construits les bâtiments, et dix-sept pieds de largeur sur une lieue et demie de profondeur enclavés dans la terre de feu Charles Giguère (94). Les bâtiments comprenaient une maison de pièces sur pièces avec planchers haut et bas, couverte en bardeaux et garnie de châssis vitrés et porte, de 18 pieds de long sur 20 de large, et une grange-étable en bois de 48 pieds de long sur 20 de large, de pièces sur pièces, close partie en planches et couverte de paille. Seuls trois "papiers" étaient inventoriés: le contrat de mariage du 23 décembre 1771; le "contract de vente consentie par Joseph Baret et Thérèse Portin sa femme en faveur dudit tuteur d'une terre de quatorze perches et douze pieds ou environ de large sur la profondeur qui se trouve en partie borné au fleuve de Saint-Laurent et partie au dessus du chemin de Roy, et par la profondeur aux terres non concédées ou la lieue et demie, ledit contract passé par le notaire soussigné (Crespin) le 29 mars 1769"; enfin le titre nouvel de ladite terre accordé par Messieurs du Séminaire de Québec audit tuteur le 19 décembre 1769.

Le 30 juillet 1781 (Crespin), les meubles de la communauté furent vendus à l'enchère pour 1 545 livres 11 sols qui furent partagés le même jour entre Jean-Baptiste Giguère et ses enfants, après avoir déduit 100 livres de dettes, 72 livres de frais de notaire, de sorte qu'il restait 1 373 livres 11 sols dont la moitié, 686 livres 15 sols 6 deniers, revenait au père et l'autre moitié aux enfants, mais ceux-ci devaient assumer la moitié des frais funéraires de leur mère, soit 12 livres, de sorte qu'il restait 674 livres 15 sols 6 deniers à partager entre les quatre enfants, ce qui leur faisait chacun 168 livres 13 sols 10 deniers.

Le 25 octobre 1781 (Crespin), Jean-Baptiste Giguère passa un autre contrat de mariage avec Marie-Louise Morel, fille d'Antoine (terre 91) et de Marie Gagnon, qu'il épousa à Sainte-Anne le 30 octobre 1781.

Le 18 août 1783 (Crespin), Thérèse Guimont, veuve de Joseph Paré, vendit à Jean-Baptiste Giguère, pour 350 livres, deux perches et demie de terre de front joignant au nord-est à Augustin Simard et au sud-ouest aux héritiers de la venderesse. Il s'agit de la moitié des cinq perches que Joseph Paré possédait dans la terre 97 depuis le 8 mars 1767, mais d'après le partage du 13 juillet 1780 la moitié appartenant à Thérèse Guimont était celle du sud-ouest. L'acte mentionne que ces deux perches et demie provenaient d'un échange avec Augustin Simard.

Le 7 juillet 1792 (Crespin), fut fait l'inventaire des biens de Jean-Baptiste Giguère et de feu Marie-Louise Morel son épouse, décédée "il y a dix-huit mois passé". Leur terre mesurait encore quatorze perches et quatorze pieds de largeur joignant alors au sud-ouest à Michel Mercier et au

nord-est à Augustin Simard. Ils avaient une maison de 40 pieds de long sur 20 de large dont la chambre était bâtie en pierre, le tout neuf, couverte en bardeaux, avec porte ferrée et châssis vitrés et une grange-étable de 48 pieds de long sur 20 de large, close en planches et madriers, couverte en paille.

Le même jour, 7 juillet 1792 (Crespin), eut lieu le partage des biens meubles inventoriés à la valeur de 808 livres 4 sols, à laquelle il fallait ajouter le quart en sus, soit 202 livres 1 sol, attendu que Jean-Baptiste Giguère, tuteur, avait pris lesdits biens sur le pied de leur estimation au lieu de les faire vendre à l'enchère, ce qui aurait rapporté au moins ledit quart en plus au bénéfice des héritiers, et 30 livres "pour de la terre neuve faite pendant ladite communauté". Du total de 1 040 livres 5 sols il fallait déduire 24 livres pour les frais du notaire et 960 livres encore dues aux enfants nés du premier mariage de Jean-Baptiste Giguère avec Agnès Bélanger (voir partage du 30 juillet 1781), de sorte qu'il restait 56 livres 5 sols pour ledit tuteur. Vu que celui-ci avait droit à un préciput de 150 livres, il perdait 94 livres. Cependant il faut observer que ledite défunte (M.-Louise Morel) a apporté à ladite communauté tant en bons effets spécifiés sur son contrat de mariage et de ses propres pour la somme de 1 015 livres 16 sols qui, partagée entre ses quatre enfants, faisait pour chacun d'eux 253 livres 11 sols 4 deniers. A la suite de ce partage il est observé qu'Augustin Simard devait 200 livres à la communauté. Jean-Baptiste Giguère en prit 94 livres pour le résidu de son préciput, et le solde de 106 livres fut partagé entre lui (53 livres) et les quatre héritiers.

Le 18 février 1799 (Parlbault), Jean-Baptiste Giguère donna à son fils Jean-Baptiste, né de son premier mariage avec Agnès Bélanger, sept perches et sept pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, "sans comprendre un certain petit terrain qui se trouve depuis la clôture de la grève jusqu'au chemin du Roy appartenant à Etienne Mercier", tenant au nord-est à l'autre moitié de la terre du donateur appartenant à ses enfants héritiers d'Agnès Bélanger et Marie Morel et au sud-ouest à Henri Mercier (terre 95), avec la moitié de la maison, des bâtiments et tous les effets mobiliers de ménage et d'agriculture et animaux appartenant de présent au donateur sans en rien réserver que la maîtrise et usufruit sa vie durant. Le donataire devait payer à chacun de ses frères et soeurs, héritiers, au nombre de sept, une somme de 600 livres après le décès du donateur, pour leur légitime en la succession future de ce dernier et, à mesure qu'ils parviendront à leur majorité (à 21 ans), leurs parts tant de la première que de la seconde communauté qui a été entre ledit donateur et défunte Agnès Bélanger et Marie-Louise Morel leurs mères, suivant les comptes de partage desdites communautés passés le 30 juillet 1781 et le 7 juillet 1792.

Jean-Baptiste Giguère fils épousa Pélagie Racine, fille de Joseph Toussaint et de Rosalie Simard (terre 93-5) le 15 octobre 1799 à Sainte-Anne. A son titre nouvel du 14 mars 1826 (Bernier), il déclara posséder en son nom et au nom de Marie Giguère sa soeur une terre de quatorze perches et quatorze pieds de front sur une lieue et demie de profondeur, tenant au nord-est à Augustin Simard au sud-ouest à Augustin Mercier (95), lui appartenant partie de donation consentie par Jean-Baptiste Giguère son père le 18 février 1799 et d'acquisition des droits successifs de ses frères et soeurs "suivant sa déclaration et sans partage", et à ladite Marie Giguère de succession de feu Marie Agnès Bélanger sa mère.

Le 8 février 1836 (Ranvoysé), Jean-Baptiste Giguère et Pélagie (Pélagie) Racine donnèrent à leur fils Jean 1) treize perches de terre de front de la

basse marée du fleuve à la clôture actuelle de la grève, indivises et enclavées dans quatorze perches et quatorze pieds de terre de largeur sur ladite profondeur bornés en total au sud-ouest à Augustin Mercier et ses enfants, et au nord-est au quatrième lot ci-après désigné; 2) quatorze perches douze pieds dix pouces et demi de front depuis la clôture de la grève à aller au chemin royal, indivis et enclavés dans quatorze perches quatorze pieds de front sur ladite profondeur, bornés en total au sud-ouest audit Augustin Mercier et à ses enfants, et au nord-est audit lot quatrièmement désigné; 3) treize perches de front depuis le haut du chemin royal jusqu'aux terres du second rang, indivises et enclavées dans quatorze perches et quatorze pieds de front sur ladite profondeur, tenant au sud-ouest à Augustin Mercier et au nord-est au quatrième lot ci-après, avec une maison en pierre et bâtiments dessus construits; 4) cinq perches et quatre pieds de front sur une lieue et demie de profondeur, tenant au sud-ouest aux lots ci-devant désignés et au nord-est partie à François Mercier et partie à Louis Paré, avec une vieille maison en bois et bâtiments dessus construits, ce quatrième lot ayant été acquis de Jean Bornais le 17 novembre 1829 (voir section suivante): tous ces lots de terre appartenant aux donateurs "par titres que ledit donataire a dit bien savoir", les donateurs s'en réservant l'usufruit leur vie durant. Le donataire devait payer diverses dettes des donateurs, montant à 1951 livres, payer à chacune de ses soeurs la somme de 300 livres ancien cours et à son frère François la somme de trois livres du même cours, "vu qu'il a déjà reçu en avancement d'hoirie", pour leur tenir lieu de légitime paternelle et maternelle, mobilière et immobilière en la succession future des donateurs. La différence entre la largeur de quatorze perches quatorze pieds, et la largeur des trois premiers lots donnés à Jean-Baptiste fils, correspond aux parts de terre appartenant à sa soeur Marie qui n'étaient pas expressément désignées au titre nouvel du 14 mars 1826.

Jean Giguère épousa Elise Michel dite Tallon, fille de Joseph et de Magdeleine Caron, le 18 octobre 1836 à Sainte-Anne. Au terrier du Séminaire de Québec pour les années 1850-1858 (S-187), sa terre mesurait deux arpents deux pieds et demi de front sur une lieue et demie de profondeur. Elle a la même largeur au terrier de 1858-1872 (S-194) et au suivant (S-67) et correspond au lot 79 du cadastre officiel de Sainte-Anne mis en vigueur le premier septembre 1879, alors qu'elle est bornée au sud-ouest par le lot 81 de François Mercier (terre 95) et au nord-est par le lot 73 de Louis Paré. Au livre de renvoi du cadastre le lot 79 est décrit comme mesurant deux arpents de front sur neuf arpents et demi de profondeur, de là quinze perches de front sur dix-neuf perches trois pieds de profondeur (les cinq autres perches de front sur la même profondeur appartenant à François Giguère fils de Jean et d'Elise Michel: lot 80); de là deux arpents de front sur 114 arpents de profondeur jusqu'au bout de la lieue et demie.

Le 15 janvier 1868 (Lavole), Jean Giguère et Elise Michel-Tallon vendirent à leur fils François-Isaïe cinq perches de terre de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, pour \$300. Le même jour ils firent leurs testaments par lesquels ils léguèrent leurs biens à leurdit fils, à charge par celui-ci de payer \$50 à chacun de ses frères et soeurs. Jean Giguère décéda le 10 mars 1892 à 81 ans.

François-Isaïe Giguère épousa d'abord Sophie Blouin, fille de Pierre-Paul et d'Angélique Simard (terre 81), le 19 janvier 1864 à Sainte-Anne, puis Joséphine Michel dite Tallon, fille de Nazaire et de Louise Bourret, aussi à Sainte-Anne, le 14 octobre 1884. François-Isaïe Giguère décéda en 1933 à 94 ans et sa deuxième épouse en 1939.

De son deuxième mariage François-Isaïe Giguère eut une fille, Marie (Mary)-Joséphine, qui passa son contrat de mariage le 5 février 1920 (J.-B. Beaugregard) avec Téléphore Goulet, journalier à Sainte-Anne, fils de feu Isaïe Goulet et de feu Malvina Simard. À ce contrat sous le régime de la séparation de biens intervinrent François Giguère et son épouse pour faire donation de leurs biens à leur fille. Leur terre de deux arpents de front sur une lieue et demie de profondeur, moins les emplacements déjà vendus, était alors bornée au sud-ouest par François Gauthier (terre 95) et au nord-est par Alphonse Filteau. Les donateurs s'en réservaient cependant l'usufruit leur vie durant.

Le 26 août 1983 (Gérard Beaugregard), Mary Giguère, veuve de Téléphore Goulet, donna à son fils Lauréat Goulet, en propre, sa terre portant le numéro 79 du cadastre, bornée au sud-ouest par le lot 81 appartenant alors à Ferme Charlevoix Inc., représentant Raoul Tremblay (voir terre 95), au nord-est par le lot 73 appartenant à Les Aménagements Ste-Anne Inc. (dont il sera question à la section suivante), au sud-est par la partie du lot 79 d'Omer Simard et au nord-ouest par le trait carré du premier rang, moins les emplacements de R. Jean et M. Labrecque. Elle donnait aussi à son fils sa maison en pierre bâtie au sud du chemin public (432 Côte Sainte-Anne) (voir plus haut le 7 juillet 1792), la grange-étable (au nord du chemin public), et le roulant de ferme. Lauréat Goulet était marié depuis 1948 avec Louise Bouchard de la Bale Saint-Paul, avec laquelle il avait passé un contrat de mariage en séparation de biens le 10 mars 1948 (J.-B. Beaugregard).

## 2- La terre de Joseph Paré (lot 73 du cadastre)

On a vu à la section précédente que le 18 août 1783 (Crespin), Thérèse Guimont, veuve de Joseph Paré, avait vendu à Jean-Baptiste Giguère deux perches et demie de terre de front provenant d'un échange avec Augustin Simard. Il s'agit de la moitié des cinq perches que Joseph Paré possédait dans la terre 97 depuis le 8 mars 1767.

Le même jour, 18 août 1783 (Crespin), Louis Paré, fils de feu Joseph Paré et de Magdeleine Maroist sa première femme, vendait à Thérèse Guimont, "sa belle mère", pour 2 000 livres, cinq perches quatre pieds et demi de terre de front joignant au sud-ouest et au nord-est à Augustin Simard, plus dix-neuf pieds cinq pouces et une ligne enclavés dans la terre de ladite Guimont, plus six pieds cinq pouces et trois lignes et ce qui pourra lui échoir après le décès de ladite Guimont, lesdites parts de terre provenant de la succession de Magdeleine Maroist sa mère.

Le 20 juillet 1787 (Crespin), Thérèse Guimont donna à son fils Joseph Paré la moitié de tout ce qu'elle pourrait posséder à son décès, tant en meubles qu'immeubles, tout en s'en réservant l'usufruit. Le 7 octobre 1788 (Crespin), Joseph Paré et Catherine Doyon sa femme, qu'il avait épousée au Château-Richer le 22 janvier 1788, renoncèrent à cette donation, la trouvant plus onéreuse que profitable.

Le 28 novembre 1788 (Crespin), Thérèse Guimont céda à son autre fils, Étienne Paré, pour 1 669 livres un sol, huit perches six pieds huit pouces et quatre lignes de terre de front enclavés dans la terre de feu Joseph Paré. Elle lui cédait en outre les bâtiments pour la somme de 450 livres, ainsi que les animaux, ustensiles de ménage et d'agriculture pour 900 livres, lesdites sommes réunies formant ensemble 3 019 livres un sol, mais Thérèse Guimont en faisait abandon des deux tiers à son fils "pour la faire subsister jusqu'au jour de son décès" et réservait l'autre tiers pour la légitime de ses enfants.



Le contrat énumère soigneusement tous les effets et services que le donataire devait fournir à sa mère chaque année.

Le lendemain, 29 novembre 1788 (Crespin), Etienne Paré passa son contrat de mariage avec Marie-Louise Caron, fille de François et de Marie Simard (terre 104), qu'il épousa à Sainte-Anne le 20 Janvier 1789.

Le 16 mars 1790 (Crespin), Etienne Paré et Marie-Louise Caron vendaient à Michel Mercier, pour 500 livres ou chelins huit perches de terre de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, joignant au sud-ouest à Augustin Simard et au nord-est aux vendeurs. Mais comme il se trouvait des héritiers qui auraient par la suite leurs parts de terre après le décès de Thérèse Guimont, et que ledit vendeur ne pouvait livrer ces parts à l'acquéreur, il céda à ce dernier trois perches moins quatre pieds et demi de front sur la même profondeur enclavés dans la terre dudit vendeur.

Le 8 mars 1799 (Faribault), Thérèse Guimont faisait son testament par lequel elle confirmait la donation du 28 novembre 1788 en faveur de son fils Etienne, sans y rien changer.

Le 28 octobre 1825 (Ranvoyzé), Etienne Paré et Marie-Louise Caron donnèrent à Louis Paré leur fils majeur 1) quatre perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur tenant au sud-ouest à Geneviève Paré et au nord-est à Augustin Simard; 2) dix perches (un arpent) et quatorze pieds de front de la basse marée à la clôture de la grève enclavés et indivis dans dix perches et dix-neuf pieds de front bornés en total des deux côtés par Augustin Simard; 3) huit perches de front de la clôture de la grève au chemin royal, bornées au sud-ouest par François Mercier (terre 95) et au nord-est par Augustin Simard; 4) dix perches et quatorze pieds de front depuis le chemin royal jusqu'aux terres non concédées, enclavés dans dix perches et dix-neuf pieds de front bornés en total des deux côtés par Augustin Simard, lesdits lots de terre appartenant au vendeur par donation de sa mère et d'acquisitions de ses frères et soeurs, les donateurs s'en réservant l'usufruit. Le donataire devait payer à chacun de ses quatre frères (Pierre, Olivier, Ignace et Augustin) et à chacune de ses deux soeurs (Marie-Louise et Marie), la somme de 600 livres ancien cours et divers effets mobiliers pour leur légitime paternelle et maternelle.

Le 8 novembre 1825 Louis Paré épousa à Saint-Joachim Angélique Lessard, fille d'Augustin et de Marie Salliant (mariés à Saint-Joachim le 26 Janv. 1801).

A son titre nouvel du 19 avril 1826 (Bernier), Louis Paré déclara posséder les terres décrites dans la donation du 28 octobre 1825.

Le 17 novembre 1829 (Ranvoyzé), Jean Bornais et Julie Chauveau son épouse vendaient à Louis Paré, fils d'Etienne, pour 900 livres, dix-neuf pieds (et 9 pouces) de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à l'acquéreur et au nord-est à Joseph Simard père, sans bâtiments, appartenant aux vendeurs par échange avec Augustin Simard (fils d'Augustin et de Thérèse Paré: voir section suivante) le 17 mars 1829 (notaire J.-B. Bornais).

Le même jour (Ranvoyzé), Jean Bornais et son épouse vendaient à Jean-Baptiste Giguère père, pour 334 livres ancien cours, cinq perches et quatre pieds et demi de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, joignant au sud-ouest audit acquéreur et au nord-est à Louis Paré, avec une

vielle maison en bois dessus construite, appartenant aussi aux vendeurs par échange avec Augustin Simard le 17 mars 1829 (Bornais). Ce lot de terre avait été donné à Augustin Simard par feu Augustin Simard son père et Thérèse Paré sa mère le 19 novembre 1806 (voir section suivante à cette date et le titre nouvel d'Augustin Simard, du 24 octobre 1826). Par l'échange du 17 mars 1829 Jean Bornais et son épouse avaient cédé à Augustin Simard un emplacement au faubourg Saint-Roch, à Québec, et lui donnaient en retour 100 livres courant.

Au terrier du Séminaire de Québec pour les années 1858-72 la terre de Louis Paré mesurait sept perches et dix pieds de front sur deux arpents de profondeur, de là dix-sept perches et six pieds de front sur 113.6 arpents de profondeur. Elle correspond au lot 73 du cadastre de 1879.

Le 9 janvier 1869 (L.-2. Rousseau), Ignace Caron, fils de Claude et de Magdeleine Gagnon (terre 95, lot 84 du cadastre), et Angélique Lessard qu'il avait épousée à Sainte-Anne le 24 juillet 1848 alors qu'elle était veuve de Louis Paré, donnèrent à Louis Paré, fils dudit feu Louis Paré et de ladite Lessard, demeurant avec les donateurs, leur terre de dix-sept perches de front sur une lieue et demie de profondeur bornée au sud-ouest à Jean Giguère (lot 79) au nord-est partie à Etienne Simard, "surnommé Etienne à Baptiste", partie à Joseph Morel marchand et partie à Joseph Simard père et Joseph Simard fils, avec une maison en pierre et autres bâtisses, moins deux emplacements au nord du chemin royal et un morceau de terre entre la clôture de la grève et le chemin royal appartenant à François Simard et François Mercier. Les donateurs s'en réservaient l'usufruit leur vie durant, et le donataire devait donner 12 piastres à chacune de ses soeurs: Marie, Eléonore et Caroline, avec divers effets (lit, coffre, rouet, une brebis). Le 19 janvier 1869 Louis Paré fils épousa Emilie Cloutier, fille de Zacharie et d'Agnès Cauchon, au Château-Richer.

Le 15 novembre 1912 (J.-B. Beaugard), Louis Paré et Emilie Cloutier vendirent leur terre (lot 73) à Alphonse Filteau, de Saint-Nicolas, pour \$6 000 avec les bâtisses et le roulant de ferme, moins les terrains déjà vendus pour des emplacements. Ils lui vendaient aussi le lot 61 mesurant seize perches et demie de front de la rivière aux Chiens au sud jusqu'au trait carré du premier rang au nord, joignant le lot 73 au sud-ouest et Achille Cloutier (lot 58) au nord-est. Ce dernier lot (61) avait été acquis d'Ignace Giguère le 24 mai 1885 (A.-N. Vézina) (voir la fin de la section suivante au sujet de ce lot). Le 18 janvier 1913 (J.-B. Beaugard), Alphonse Filteau acquit des Pères Rédemptoristes, pour \$1 600, le lot 62 du cadastre, mesurant dix-sept perches de front de la rivière aux Chiens au nord jusqu'au terrain de Théodore Thibault (dans le Village de Sainte-Anne) au sud, joignant aussi au sud-ouest le lot 73 et Achille Cloutier au nord-est. Il sera question des lots 61 et 62 à la section suivante: ils avaient respectivement 20 et 91 arpents de profondeur.

Le 7 janvier 1936 (J.-B. Beaugard), Alphonse Filteau vendit à l'abbé Fortunat Rouleau les lots 73, 61 et 62, et le roulant de ferme pour \$7 500 comptant. L'abbé Rouleau décéda le 27 mai 1941. Par son testament du 8 avril 1936 (J.-B. Beaugard), il légua sa terre, avec les bâtisses et le roulant à sa nièce Alice Rouleau, épouse de Lauréat Naud (mariés à Saint-Alban le 26 septembre 1906).

Le 19 novembre 1946 (Pau) Beaugard), Alice Rouleau vendit les lots 73, 61 et 62 à Georges Gagnon, cultivateur de Saint-Bernard de l'île aux Coudres, avec le roulant et les bâtisses, pour \$12 500, dont \$7 000 comptant.

Le 28 septembre 1954 (Gérard Beauregard), Georges Gagnon et Madeleine Tremblay son épouse (mariés à l'île aux Coudres le 19 octobre 1907), donnèrent à leurs fils Wellie et Eric 1) le lot 73 de dix-sept perches de front sur une lieue et demie de profondeur avec les bâtisses dessus construites, roulant, animaux et meubles, moins les emplacements déjà vendus, borné au sud par le chemin royal, au nord par le trait carré du premier rang, au sud-ouest par la veuve Téléphore Goulet (lot 79) et Gérard St-Hilaire, au nord-est par les lots 61 et 62 qui sulvent; 2) le lot 61 de dix-sept perches de front de la rivière aux Chiens au sud jusqu'au trait carré au nord; 3) le lot 62 de même largeur de la rivière aux Chiens au nord au terrain de Théodore Thibault au sud (dans le Village). Georges Gagnon se réservait un lot à bâtir joignant le chemin royal au sud sur cent pieds de profondeur. Sa terre avait une largeur totale de 3 arpents et 4 perches (17 perches x 2), dont 3 arpents dans la terre 96 et 4 perches dans la terre 97, le reste de la terre 96, soit deux arpents, étant le lot 79 de la veuve Téléphore Goulet.

Le 31 octobre 1961 (Ph. Jolicoeur), Wellie Gagnon (qui avait épousé Lucienne Dufour en 1940) vendit à son frère Eric, pour \$6 500, sa moitié indivise de lots ci-dessus et des bâtisses, moins l'emplacement de 73 pieds de large sur 100 de profondeur réservé par leur père, et celui de 50 pieds sur 100 de Gérard St-Hilaire, et le terrain des Rédemptoristes pour un barrage d'approvisionnement d'eau, suivant un acte du 28 juillet 1896.

Le 11 février 1975 (Denis Roy), Eric Gagnon, célibataire et journaliste, céda à Marie Gagnon, épouse de Wilfrid Chalifour, de Ste-Foy, pour \$1, les lots 61, 62 et 73 avec bâtisses (moins les emplacements ci-dessus) dont ladite cessionnaire était en possession réelle depuis le 31 octobre 1961, la présente cession confirmant le titre de propriété de la cessionnaire sur l'immeuble-ci-dessus, qui lui a été vendu pour \$12 500 le 31 octobre 1961. Toutefois ledit immeuble avait été enregistré au nom du cédant agissant à titre de prête-nom pour la cessionnaire suivant une convention sous signature privée du 22 décembre 1961.

Le 7 juillet 1975 (Paul Beauregard), Marie Gagnon vendit à Les Aménagements Ste-Anne de Beaupré Inc. (Pierre Beaudoin, président) les lots 61, 62 et 73, sauf à distraire du lot 73, 1) un emplacement de 250 pieds sur 300 pieds, borné vers le sud au chemin des cultivateurs (Côte Sainte-Anne) et vers le nord et l'est au résidu du lot 73, vers le sud-ouest au lot 79 de la veuve Téléphore Goulet, avec la maison en pierre (no 443 Côte Ste-Anne) et dépendances; 2) l'emplacement réservé par Georges Gagnon; 3) l'emplacement de Gérard St-Hilaire; 4) le terrain des Rédemptoristes pour le barrage d'approvisionnement d'eau. Le prix de vente était de \$135 000, dont \$50 000 comptant, \$42 500 le premier mars 1975 et \$42 500 le premier mars 1976 avec intérêt à 8%.

### 3- La terre de Jean Simard (lots 61 et 62 du cadastre)

Le 8 novembre 1781 (Crespin), Jean Simard déposa au minutier du notaire Crespin cinq billets par lesquels il avait acquis les parts de ses frères et soeurs en la succession de feu Jean Simard leur père:

- 1- billet de Prisque Simard (voir 23/1/1780), daté du 29 janvier 1779, pour 111 livres;
- 2- billet du 22 juillet 1779 de Jean Paré, qui avait épousé Charlotte Simard en 1777, 120 livres pour une part de terre et pour la part des meubles échue à ladite Charlotte;

- 3- billet de Joseph Paré, du 28 mars 1778, 111 livres pour une part de terre de 13 pieds de largeur et pour part d'inventaire des meubles;
- 4- Billet de Louis Allaire, qui avait épousé Marie-Joséphé Simard en 1765, en date du 8 octobre 1780, 192 livres;
- 5- Billet de Pierre Bolduc et Angélique Simard, du 20 juin 1781, 216 livres (voir aussi 24 juin 1777).

Le 8 novembre 1781 également (Crespin), Jean Simard donna à son frère Joseph tous les droits mobiliers et immobiliers mentionnés dans la donation faite en sa faveur par feu Jean Simard et Angélique Mercier ses père et mère le 29 mai 1768, insinuée le 26 janvier 1769, et ceux qu'il a acquis par les billets ci-dessus, à charge d'accomplir les charges de ladite donation, le donateur s'en réservant cependant l'usufruit sa vie durant à titre de précaire. En cas d'incompatibilité ledit usufruit pourrait être remplacé par une pension viagère consistant en divers effets et services à fournir au donateur par le donataire chaque année.

Le même jour, 8 novembre 1781 (Crespin), Joseph Simard passa son contrat de mariage avec Agnès La Croix, fille d'Augustin et de Marie-Anne Gagnon (terre 109), qu'il épousa à Sainte-Anne le 13 novembre suivant. Le 29 janvier 1782 (Crespin), Augustin Simard, frère de Joseph, passa son contrat de mariage avec Thérèse Paré, fille de défunts Joseph Paré et Magdeleine Maroist, qu'il épousa à Sainte-Joachim le 4 février 1782.

Le 26 mai 1806 (Faribault), Joseph Simard et Agnès La Croix donnèrent à Joseph Simard leur fils deux arpents une perche de terre de front (dont treize perches dans la terre 96 et huit dans la terre 97: voir 29 mai 1768 et 23 juin 1777) sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Étienne Paré et au nord-est à Augustin Simard, avec une maison partie en pierre et partie de pièces sur pièces, et tous leurs biens meubles, mais ils s'en réservèrent l'usufruit leur vie durant. Ces biens meubles et immeubles leur appartenaient par donation de Jean Simard, frère du donateur, le 8 novembre 1781. Le donataire devait payer à sa soeur Marie, épouse de Guillaume Poulin, la somme de 3 000 livres pour ses droits successifs. Marie Simard lui en donna quittance le 21 mai 1826 (Ranvozyé).

Le 8 octobre 1806 (Martineau), Joseph Simard fils passa son contrat de mariage avec Elisabeth Giguère, fille d'Ignace et de Magdeleine Morel, qu'il épousa à Sainte-Anne le 23 du même mois.

Le 19 novembre 1806 (Martineau), Augustin Simard et Thérèse Paré donnèrent à leur fils Augustin huit perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Jean Giguère (lot 79) et au nord-est à Étienne Paré et tous les autres biens meubles et immeubles, maison, bâtiments, animaux, meubles de ménage et ustensiles d'agriculture, à charge de leur fournir chaque année toute une liste d'aliments, effets et services et de payer à chacun de ses frères et soeurs, pour leur tenir lieu de légitime, la somme de 36 livres.

Le 31 janvier 1809 Augustin Simard, fils d'Augustin et de Thérèse Paré, épousa Geneviève Simard, fille d'Augustin et de Joseph De Salle (terre 97), à Sainte-Anne.

À son titre nouvel du 24 mars 1826 (Bernier), Joseph Simard déclara posséder, en vertu de la donation du 26 mai 1806: 1) deux arpents et une perche de terre de front de la basse marée à la clôture de la grève, tenant au nord-est à Augustin Simard et au sud-ouest à Augustin Simard "non le

même"; 2) treize perches et douze pieds de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, tenant au nord-est audit Augustin Simard "le premier nommé" et au sud-ouest à Ignace Giguère; 3) deux arpents et une perche de front du chemin du Roi aux terres non concédées, tenant au nord-est audit Augustin Simard "le premier nommé" et au sud-ouest audit "son cousin". Augustin Simard "premier nommé" est celui qui avait épousé Thérèse Paré en 1782, fils de Jean et d'Angélique Mercier, et frère de Joseph époux d'Agnès Lacroix. Augustin Simard "son cousin" était le fils d'Augustin et de Geneviève Veau (terre 97); Il épousa Marie-Joséphine De Saïe à Sainte-Anne le 12 janvier 1778.

A son titre nouvel du 24 octobre 1826 (Bernier), Augustin Simard, frère de Joseph, déclara posséder, en vertu de la donation ci-dessus du 19 novembre 1806, 1) cinq perches quatre pieds et demi de terre de front sur une lieue et demie de profondeur tenant au nord-est à Louis Paré et au sud-ouest à Jean-Baptiste Giguère; 2) dix-neuf pieds et neuf pouces de front sur une lieue et demie de profondeur tenant au nord-est à Joseph Simard et au sud-ouest à Louis Paré; 3) vingt-huit pieds de front bornés par le sud à environ douze arpents au nord du fleuve, par le nord aux terres non concédées, au nord-est et au sud-ouest à Augustin Caron. Sur les deux premiers lopins voir, à la section précédente, les deux actes du 17 nov. 1829.

Le 24 novembre 1826 l'arpenteur Nicolas Lefrançois tira une ligne de séparation entre Augustin et Joseph Simard, frères. Partant de la ligne sud-ouest de la terre d'Etienne Mercier (voir terre 95, lot 82 du cadastre), il mesura, en allant vers le nord-est, quinze perches pour ledit Etienne Mercier, deux arpents et trois pieds (lesdits trois pieds étant en surplus de leurs titres) pour François et Augustin Mercier (voir terre 95, lot 81 du cadastre), quatorze perches et seize pieds pour Jean-Baptiste Giguère (première partie de la terre 96, celui-ci ayant deux pieds de plus que ses titres), vingt-deux perches et six pieds pour le susdit Augustin Simard et Louis Paré, "sur laquelle dite portion de vingt deux perches et six pieds le Sr Augustin Simard retranche du côté sud-ouest cinq perches et quatre pieds et demi, et du côté nord-est dix neuf pieds et neuf pouces qui fait que le susdit Augustin Simard joint le terrain du Sr Joseph Simard au nord-est".

Le 25 juin 1827 l'arpenteur Nicolas Lefrançois retourna à Sainte-Anne "où étant à un arpent environ au nord de la rivière Neuve dans la ligne qui sépare le Sr Joseph Simard d'avec le Sr Augustin au nord-est (et non nord-ouest) (il s'agit ici d'Augustin Simard de la terre 97, cousin de l'autre Augustin du procès-verbal du 24 novembre 1826), d'icelle j'ai chaîné pour remplir les titres du Sr Joseph Simard, vingt et une perches de terre de front au bout duquel j'ai planté deux bornes de pierre avec terrines de briques dessous à la distance d'environ quinze arpents l'une de l'autre sur le rhumb de vent nord-ouest quatre degrés nord la variation non corrigée, parallèle à la ligne du côté sud-ouest de la terre du susdit Sr Joseph Simard, que j'ai prolongée environ trois arpents du côté nord des écorces de la rivière aux Chiens". Les vingt et une perches de Joseph Simard comprenaient, ainsi qu'on l'a vu précédemment, les treize dernières perches du côté nord-est de la terre 96 et les huit premières perches du côté sud-ouest de la terre 97.

En résumé on peut représenter comme suit le partage de la terre 96 en 1826, du sud-ouest au nord-est (comme en 1780):

Jean-Baptiste Giguère	14 perches 14 pieds (+ 2 pieds)
Augustin Simard et Louis Paré	22 " 6 "
Joseph Simard (*)	13 " <hr/>
	49 " 20 "
(*) + 8 perches dans la terre 97	ou 50 " 2 " <u>(5 arpents)</u>

Le 20 novembre 1829 (Ranvoyzé), Thérèse Paré, alors veuve d'Augustin Simard, fit son testament par lequel elle confirmait la donation faite avec son mari à Augustin Simard son fils, "charretier résidant en le faubourg Saint-Roch de Québec", le 19 novembre 1806, voulant qu'elle soit suivie et exécutée suivant toute sa forme et teneur". Elle donnait et léguait à Jean-Baptiste Giguère, père, propriétaire actuel des biens immeubles donnés en la donation susdatée (voir section précédente, les actes du 18 août 1783 et du 17 novembre 1829), les biens immeubles désignés en icelle et tous ses autres biens meubles et immeubles qui lui appartiendront au jour de son décès, l'instituant son légataire universel, voulant et ordonnant enfin que tous ses autres enfants se contentent de la moitié de ce qui est fixé pour eux en ladite donation pour droits de légitime maternelle en sa succession future.

Le 21 juin 1831 (Ranvoyzé), Agnès Lacroix, veuve de Joseph Simard, fit son testament par lequel elle confirmait la donation faite avec son défunt mari à Joseph Simard son fils le 26 mai 1806. Elle léguait à Elisabeth Giguère, veuve dudit Joseph Simard son fils, la moitié de ses biens meubles et l'autre moitié desdits meubles et tous ses biens immeubles aux enfants nés de Joseph Simard fils et de ladite Elisabeth Giguère. Le 28 octobre 1834 Joseph Simard, fils de Joseph et d'Elisabeth Giguère, épousa à Sainte-Anne Emilie Simard, fille de François et de Marie Paré.

Le 10 mai 1857 (Ranvoyzé), Elisabeth Giguère, veuve de Joseph Simard, fit son testament en faveur de son fils Joseph, à charge par celui-ci de payer 5 chelins à chacun de ses frères et soeurs. Le même jour (Ranvoyzé), Joseph Simard et Emilie Simard son épouse cédaient à Edouard Simard leur frère et beau-frère, célibataire majeur, tout le terrain de front entre le chemin de cote et Alexandre Giguère, depuis le nord du chemin royal à aller au premier coteau où le front était d'un arpent et demi jusqu'au second coteau. En échange Edouard Simard cédait à Joseph Simard et à son épouse tous les droits successifs mobiliers et immobiliers à lui échus par le décès de Joseph Simard son père. Le 16 avril 1859 (Ranvoyzé), Edouard Simard, "journalier", céda ce terrain à Nazaire Simard, cultivateur, en échange d'un terrain de trente pieds de front du chemin royal à la clôture de la grève (lot 89 du cadastre), joignant au sud-ouest à Hermine Paré, épouse d'Adolphe Giguère (terre 94) et Nazaire Simard au nord-est, avec une maison en bois dessus construite. Le premier mai 1859 (Ranvoyzé), Nazaire Simard vendit le terrain qu'il avait acquis d'Edouard Simard à Casimir Morel, menuisier, pour 56 livres 5 chelins.

Le 15 décembre 1863 (Lavoie), Joseph Simard et Emilie Simard donnèrent à leur fils Napoléon dix-sept perches de terre de front de la basse marée du fleuve à la rivière aux Chiens (futur lot 62 du cadastre), entre Ignace Caron (représentant Louis Paré) au sud-ouest (lot 73) et Étienne Cloutier au nord-est (lot 58 dans la terre 97), avec la maison et autres bâtiments dessus construits. Le donataire devait payer 12 piastres à chacune de ses trois

soeurs et deux chelins et demi à son frère Jean. Les donateurs se réservaient l'usufruit de la terre.

Le même jour (Lavole), Joseph Simard et Emilie Simard donnèrent à leur autre fils, François, dix-sept perches de terre de front depuis la rivière aux Chiens jusqu'au trait carré du premier rang (futur lot 61 du cadastre), aussi entre Ignace Caron et Etienne Cloutier, à charge par le donataire de payer 25 piastres à son frère Jean lorsqu'il serait majeur, pour sa légitime. Le même jour encore les donateurs firent leurs testaments par lesquels ils ratifiaient les donations ci-dessus.

Aux terriers du Séminaire de Québec, la partie donnée à Napoléon Simard mesurait seize perches de front sur 106 arpents de profondeur du fleuve à la rivière aux Chiens (moins les emplacements vendus et le terrain cédé à Edouard Simard en 1857), tandis que la partie donnée à François avait la même largeur sur vingt arpents de profondeur de ladite rivière au trait carré.

On remarquera que la terre de Joseph Simard, qui mesurait vingt et une perches de largeur en 1826, n'en avait plus que seize (ou dix-sept), sans doute à cause des cinq perches d'Augustin acquises par J.-B. Giguère en 1829.

Napoléon Simard remit son lot à Joseph Simard et Emilie Simard ses père et mère, apparemment sans faire notarié cette rétrocession, d'après une déclaration d'Emilie Simard le 25 août 1881 (A.-N. Vézina), qui n'a pu en produire le titre. Dès le 22 mai 1876 en effet (A.-N. Vézina), Joseph Simard et Emilie Simard vendirent à François Cloutier le lot 62 (et le lot 63 dans la côte), avec les animaux et le roulant de ferme, pour \$2 000. Ils disaient les avoir acquis de Louis, Casimir, Luce et Elisabeth Simard, frères et soeurs de Joseph Simard, en vertu de la vente de leurs droits successifs.

Le 29 septembre 1876 (G.-L. Dick), François Cloutier revendit à Emilie Simard, alors veuve, pour \$2100, lesdits lots 62 et 63, soit dix-sept perches de front sur la profondeur depuis la ligne nord de Joseph Morel dans la côte, à quelque distance du chemin royal, jusqu'à la rivière aux Chiens, entre Louis Paré au sud-ouest (lot 73) et Etienne Cloutier au nord-est (lot 58).

Le 17 octobre 1884 (A.-N. Vézina), Emilie Simard revendit à François Cloutier, charretier, les lots 62 et 63, avec la maison, bâtiments, roulant et animaux, pour \$1 955. Une semaine plus tard, le 26 octobre 1884 (Vézina), François Cloutier revendit les mêmes lots à Etienne Cloutier, propriétaire du lot voisin au nord-est (lot 58), pour \$1 700. Le 19 septembre 1889 (Vézina), ce dernier les revendit à François Cloutier, charretier et cultivateur, pour \$1 700 également. Le 10 novembre 1892 (Victor Laberge), celui-ci les donna à son fils François, charretier, qui devait payer \$200 à chacun de ses neuf frères et soeurs, à leur majorité, pour leur part dans la succession de leur défunte mère, Marie Blouin, qui avait épousé François Cloutier, fils d'Etienne et d'Anastasia Blouin, le 21 juin 1870 à Sainte-Anne.

Le donataire ne put s'acquitter de cette obligation car les lots 62 et 63 furent vendus par le shérif le 24 mars 1894, à la porte de l'église de Sainte-Anne, à la Congrégation du Très Saint Rédempteur (Pères Rédemptoristes), pour \$1 540. Le 18 janvier 1913 (J.-B. Beauregard), ladite Congrégation revendit le lot 62 à Alphonse Filteau pour \$1 600. Ce dernier avait déjà acquis de Louis Paré le lot voisin au sud-ouest (73) le 15 novembre 1912, ainsi qu'on l'a vu à la section précédente.

Quant au lot 61, au nord de la rivière aux Chiens, François Simard, qui l'avait eu le 15 décembre 1863, le vendit à Ignace Giguère le premier novembre 1880 (Vézina). Le 24 mai 1885 (Vézina), Ignace Giguère le revendit à Louis Paré son voisin au sud-ouest (73). Louis Paré et Emilie Cloutier son épouse le vendirent à Alphonse Filteau le 15 novembre 1912 (J.-B. Beauregard), avec le lot 73. Alphonse Filteau ayant aussi acquis des Rédemptoristes le lot 62, le 18 Janvier 1913, possédait désormais une terre de trente-quatre perches de largeur (dix-sept du lot 73 et dix-sept des lots 61-62). On a vu à la section précédente la suite de l'histoire de ces trois lots.



LA TERRE DE PIERRE PICARD

No 97 (5 arpents de front)

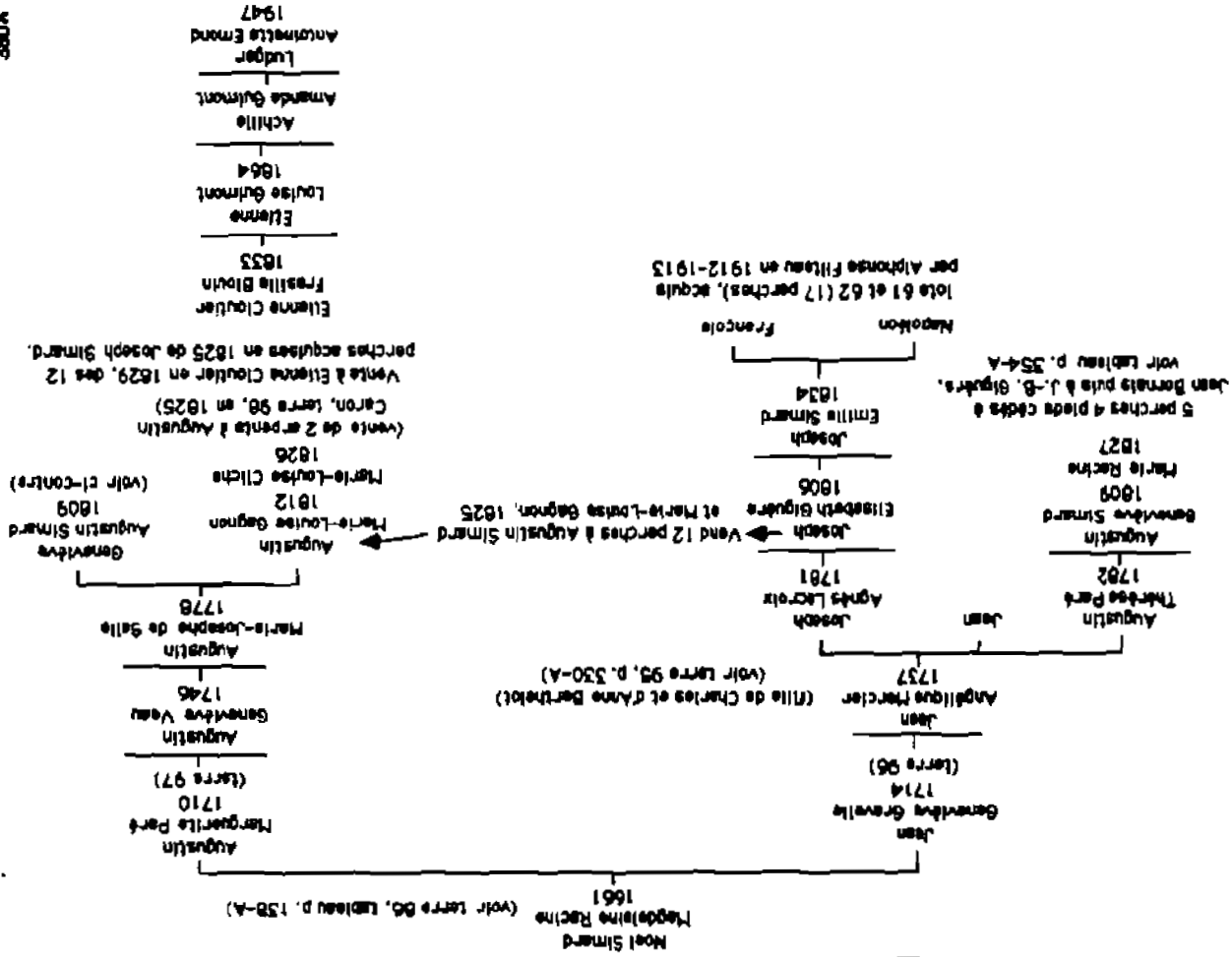
Cette terre fut concédée à Pierre Picard par Olivier Letardif, procureur de la Compagnie de Beaupré, le 20 octobre 1650 (ASQ, Sainte-Anne, no 23). D'après l'inventaire fait après son décès par le notaire Duquet, le 29 décembre 1677, Pierre Picard avait passé son contrat de mariage en France, le 30 décembre 1629, avec Renée Suraune, devant Jacques de Lozier, tabellion du port de Douilly. Il est mentionné la première fois en Nouvelle-France le 7 octobre 1649 dans l'inventaire de Noël Juchereau des Châtelets, fait par le notaire Audouart: il était alors fermier, c'est-à-dire qu'il avait pris à bail la terre de Robert Drouin au Château-Richer (no 80). Au recensement de 1666 il avait 50 ans, comme sa femme, Renée de Suraune, mais à celui de 1667 il aurait eu 60 ans, ce qui est plus vraisemblable, car il devait avoir environ 25 ans lors de son mariage. Son fils Jean (terres 105 et 109) est né à La Villette où il fut baptisé le 13 novembre 1635 (d'après son inventaire du 10 janvier 1701, fait par le notaire Chambalon).

Le 22 juillet 1664 (Auber) Pierre Picard et son épouse se faisaient don mutuel de tous leurs biens. Le 28 décembre 1668 (Auber) il donnaient à Pierre Gagnier, fils de Louis (voir terre 96), un arpent de terre de front sur une lieue et demie de profondeur qu'ils détachaient de leur concession du côté du sud-ouest, joignant la partie de la terre 96 appartenant audit Pierre Gagnier. Celui-ci devait payer à Pierre Picard les cens et rentes seigneuriales de l'arpent ainsi cédé (20 sols de rente, un sol de cens et un chapon). Il s'agit d'un cas de sous-arrentement de terre (voir Marcel Trudel, Les débuts du régime seigneurial, pp. 223-226).

Le premier septembre 1673 (Vachon), Pierre Picard et Renée de Suraune (Suraune) cédaient encore à Pierre Gagnier deux arpents et demi de terre de front à prendre sur une ligne qui sera tirée à la diligence desdits Pierre Picard et Pierre Gagnier à six arpents au-dessous d'une rivière qui coupe leurs terres dans une sapinière là où ladite ligne sera tirée et bornée, joignant d'un côté la concession de Julien Brullé, de l'autre la terre dudit Gagnier et de ses frères, d'un bout sur ladite ligne, de l'autre aux terres non concédées. Pierre Picard avait concédé à Julien Brullé, qui était son domestique au recensement de 1667, une pareille étendue de terrain, vers le même temps, mais il n'en sera plus question par la suite. Pierre Gagnier conservait cependant l'arpent qui lui avait été donné en 1668 à partir du fleuve et dont la possession lui était confirmée dans le présent contrat. Julien Brullé (Brulet, Bruslé) prit à bail, le 2 septembre 1670 (Duquet), une terre en la côte Saint-Michel (Sillery). Le premier juillet 1678 il comparut devant la Prévôté de Québec.

Le 28 janvier 1675 (Vachon), Pierre Picard vendait à André Berthelot dit Le Louvre et à Marie Gagnier sa femme (fille de Louis et soeur de Pierre) quatre arpents de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, à la réserve toutefois d'un arpent et demy concédé par ledit Sieur Picard et ladite Renée de Suraune au profit de Pierre Gagnier qui en tient ledit arpent et demy sur les quatre arpents à commencer sur une ligne à six arpents au dessous d'une petite rivière qui coupe leurs terres, ledit arpent et demy contenant la profondeur de ladite concession sus vendue, et un arpent de front sur ledit fleuve Saint Laurent qui fait partie de ladite concession qui anciennement consistoit en cinq arpents de terre de front sur ledit fleuve St Laurent, estant le tout borné ainsi qu'il ensuit, sçavoir d'un costé ledit

Tableau généalogique sommaire de la famille Simeard (pour les terres 95 et 97)





Gaingner et d'autre côté les héritiers de défunct Robert Caron (terre 98), d'un bout et par devant sur ledit fleuve Saint Laurent, de l'autre bout et par derrière en partie la terre dudit Gaingner et en partie les terres non concédées" (ce qui implique que Julien Bruié avait remis sa concession). Sur la terre vendue à André Le Louvre il y avait "une maison manable consistant en plusieurs chambres, cave et grenier, grange et stable". Cette vente était faite moyennant une rente annuelle de 200 livres représentant un prix principal de 4 000 livres (à 5%).

Le 12 août 1675 (Becquet), Pierre Picard achetait de Jean Juchereau de La Ferté la moitié d'une maison à Québec, où il était maître boulanger. Le 16 septembre 1675 (Duquet), il en louait à Jacques Girard, marchand de Marennes, de présent en cette ville, pour trois ans de ce jour, "une chambre haute au dessus de celle qu'occupe présentement ledit bailleur, avec un petit magasin à côté d'icelle sans comprendre le grenier". Le loyer était de 155 livres par année.

Le 26 décembre 1675 (Rageot), Pierre Picard, "maître bouillanger en cette ville, de présent glissant au lit malade", et Renée de Suraune sa femme, ratifiaient le don mutuel qu'ils s'étaient fait le 22 juillet 1664. Ils faisaient en même temps leur testament par lequel ils léguaient diverses sommes d'argent à l'Hôtel-Dieu, à la paroisse (Notre-Dame) et aux Récollets pour des messes après leur décès, laissant à la discrétion de ladite Suraune "de donner et aumôner ce qu'il luy plaira à la chapelle de Ste Anne du Petit Cap". Pierre Picard décéda en mai 1676 à Québec où il fut inhumé le 20 de ce mois. Son épouse décéda l'année suivante et fut inhumée à Sainte-Anne le 7 décembre 1677, dans l'église.

Le 27 octobre 1676 (Rageot), Pierre Gashier, demeurant au Cap Saint-Ignace, vendait à Jean Boucher, habitant de Sainte-Anne, pour 315 livres, 1) un arpent de terre de front depuis le fleuve jusqu'à six arpents au-dessous d'une petite rivière qui traverse les concessions, joignant d'un côté (au nord-est) au nommé Le Louvre, avec la maison dessus construite; 2) deux arpents et demi de front à prendre derrière la profondeur dudit arpent ci-dessus... Jusqu'à une lieue et demie en mesurant depuis le fleuve, dans les bois; 3) sept perches de front à prendre aussi à six arpents au-dessous de ladite petite rivière et de même profondeur que les deux arpents et demi de front ci-dessus spécifiés; 4) tous les droits qui peuvent et pourront lui appartenir en la terre de défunct Louis Gashier son père (voir terre 96), et ce qui pourra lui appartenir de la succession de Marie Michel sa mère. Ces lots de terre appartenaient au vendeur par contrats passés par le notaire Vachon le deux septembre et 22 décembre 1673, et par succession de son défunct père. On a vu à la terre 96 que Jean Boucher céda à Charles Mercier, le 27 juillet 1685 (Jacob), tous les lots de terre ci-dessus et ceux qu'il avait acquis des frères et sœurs de Pierre Gashier dans la terre 96, en échange de la terre 119 à Saint-Joachim.

Le 10 Janvier 1687 (Duquet), André Berthelot dit Le Louvre, ayant compté avec Jean Le Picart, fils de Pierre, marchand bourgeois de Québec, "de toutes les affaires qu'ils ont eues ensemble du passé jusqu'à ce jour, mesme d'une somme de deux cents livres de rente que fait par chacun an led. Berthelot aud Sieur Le Picart à cause d'une terre qu'il tient en rente constituée à luy par deffunct le Sieur Pierre Lepicart et Anne de Suraune père et mère dud. Sieur Jean Lepicart", s'est trouvé redevable à ce dernier de la somme de 750 livres tant pour fourniture de marchandises que pour arrérages de ladite rente. Mais ayant représenté à Jean Le Picart "que depuis qu'il tient ladite terre en constitution de rente, il a esté incendié par le feu, fait des

pertes considérables et s'y est restably, led Sieur Le Picart pour ces considérations et autres a remis aud. Berthelot la somme de six cent livres dont il luy faict don", sans préjudice de ladite rente constituée que ledit Berthelot payera chaque année comme à l'ordinaire.

Le 12 novembre 1687 (Jacob), fut fait l'inventaire des biens de feu André Berthelot dit Le Loutra, inhumé le 3 de ce mois, à la requête de Marie Gagnier sa veuve, qui avait renoncé à la succession. Outre la terre 103 "proche la Grande Rivière, contenant trois arpens de front", qui lui avait été concédée par le gouverneur d'Argenson le 27 septembre (en fait décembre) 1660, André Berthelot avait les quatre arpents de terre de front qu'il avait acquis de Pierre Picard le 28 janvier 1675. Sur la terre 103 il y avait "une vieille grange toute ruynée", tandis que sur celle acquise de Pierre Picard les bâtiments étaient en bon état, "à la réserve de l'estable qui est prest à tomber".

Le 17 février 1688 (Genaple), Marie Gagnier renouvelait la constitution de rente de 1675 en faveur de Jean Le Picart, mais le 24 septembre 1689 (Genaple), ne pouvant continuer de payer cette rente annuelle de 200 livres, elle remettait à Jean Le Picart les quatre arpents acquis de Pierre Picard. Le même jour, 24 septembre 1689 (Genaple), Jean Le Picart affermais ces quatre arpents pour neuf ans à commencer le 15 avril 1690, à Jean Boëtte dit Le Picard, habitant demeurant à la Longue Pointe (terre 45 du Château-Richer: il avait épousé Anne Jobidon le 13 janvier 1688). Le 26 juillet 1690 (Jacob), Marie Gagnier passait un contrat de mariage avec Jacques Abeilin (voir terre 103), qu'elle épousa à Sainte-Anne le 30 juillet. Jacques Abeilin était le fils de Jean Abeilin et de Marie Baudet du bourg de Massat, évêché de Saintes (voir la terre 103 pour la suite de leur histoire).

Le 9 juin 1692 (Chambalon), Jean Le Picart vendait au Séminaire de Québec, pour 2 000 livres et 50 livres pour les épingles, les quatre arpents de terre de front sur une lieue et demie de profondeur qu'il avait repris de Marie Gagnier en 1689, faisant partie de la concession de cinq arpents faite à son père en 1650 et dont ce dernier avait donné à Pierre Gagnier "un arpent de front sur le fleuve avec toute sa profondeur dans les terres et deux arpents et demy (compris led. arpent commençant sur led. fleuve) à prendre sur lesd. cinq arpents dans la profondeur d'iceux à commencer sur une ligne à six arpents au dessous d'une petite rivière qui coupe lad. concession, pour continuer depuis lad. ligne sur lad. largeur de deux arpents et demy en tout le restant de la profondeur dans les terres de lad. concession... par contrat passé le premier septembre 1673, lesquels quatre arpents de front sur led. fleuve restant avec ce qui leur reste de largeur et profondeur dans lesd. terres (diminution faite de tout ce qui a été concédé aud. Gagnier par le contract cy dessus datté) présentement vendus, joignent d'un bout led. fleuve Saint Laurent, d'un côté à la concession de Robert Caron et par l'autre côté et l'autre bout à lad. terre concédée aud. Gagnier et partie dud. bout aux terres non concédées". Le Séminaire devait laisser Jean Boëtte finir son bail du 24 septembre 1689.

Le 27 mai 1693 (Jacob), le Séminaire de Québec revendait à Charles Lessard et Marie Caron sa femme, pour 2 060 livres, ces quatre arpents de terre de largeur moins la partie cédée à Pierre Gagnier possédée depuis le 27 octobre 1675 par Jean Boucher et depuis le 24 juin 1685 par Charles Mercier (voir terre 96 à ces dates). Jean Boëtte, qui devait encore finir son bail, mourut en 1694 (voir terre 45).

Le 23 mars 1706 (Barbel), Charles Lessard, habitant demeurant à la rivière Saint-Charles près de Québec, et Marie Caron sa femme, vendent à Augustin Simard, habitant demeurant à la Baie Saint-Paul, la terre qu'ils avaient acquise du Séminaire de Québec le 27 mai 1693, pour le prix de 2 700 livres.

Le 24 juin 1710 (Jacob), Augustin Simard, fils de Noël et de Magdeleine Racine, habitant en la paroisse de Saint-François-Xavier proche la Baie Saint-Paul, passa son contrat de mariage avec Marguerite Paré, fille de feu Noël Paré et de Marguerite Caron, à présent femme de Louis La Croix, demeurant à Saint-Joachim (terre 117). La date du mariage est inconnue.

Les 19 et 20 juillet 1743 (Pichet: original absent, expédition aux Archives de la paroisse de Sainte-Anne, canton de la terre de Pierre Picard, PA 33, Pl (P), no 1950), était fait l'inventaire de feu Augustin Simard (sép. à Sainte-Anne le 20 août 1735) et de Marguerite Paré, tutrice de ses enfants mineurs. Leur terre de quatre arpents de front "sur la profondeur d'une lieue et demie" joignait au nord-est aux héritiers de Claude Caron (98), et au sud-ouest à ceux de Jean Simard (ce dernier ayant épousé Angélique Mercier, fille de Charles: voir ci-dessus le 27 mai 1693 et la terre 96). Cette terre n'était pas entrée dans la communauté d'Augustin Simard et Marguerite Paré, "ledit defunt l'ayant acquise auparavant son mariage, cependant paroist par sa dernière quittance qu'il auroit esté payé la somme de mil livres depuis led. mariage et pendant lad. communauté, et sur lad. terre il auroit esté fait des augmentations depuis led. mariage, lesquelles suivant la mesure se sont montées à huit arpens de terre (en superficie) dont deux sont en nature de labours et six en nature de friche, de plus deux autres arpens dans les terres de sables et de fonds, le tout faisant dix arpens de terre en superficie". Sur cette terre était construite une maison en pierre de 24 pieds de long sur 20 de large couverte en planche et bardeau avec une cheminée, au bout de laquelle était une chambre de pièces sur pièces de 18 pieds de long sur 19 de large couverte aussi en planche et bardeau, le tout en bon état "à la réserve du bardeau qui est blentot à renouveler". Il y avait aussi une grange de 40 pieds de long sur 20 de large couverte en paille close de planche, au bout de laquelle était une étable de pièces sur pièces de 30 pieds de long sur 19 de large couverte en paille, "à laquelle grange il faut de nouvelles soles et du tout les couvertures à renouveler", un fournil de pierre de 12 pieds de long sur 10 de large couvert en planche et bardeau, assez bon, un autre bâtiment servant d'écurie et bergerie de 24 pieds de long sur 15 de large de pièces sur pièces couvert en paille, le tout assez vieux, un lavoir et un vieux hangar "prest à tomber en ruine". Augustin Simard et sa femme avaient enfin cinq perches de terre de front à Saint-Joachim, provenant des propres de ladite veuve. Le 23 juillet 1743 (Archives de Sainte-Anne, no 1951), l'hulssier Barthélemy Hervieux vendit à l'enchère les meubles de la communauté pour 420 livres 18 sols.

Le 20 mars 1744 (Barolet), Marguerite Paré, veuve d'Augustin Simard, donnait à Augustin Simard son fils deux perches onze pieds et trois pouces de terre de front sur une lieue et demie de profondeur à détacher de cinq perches de cinq pieds et quatre pouces de front à Saint-Joachim, à prendre du côté du nord-est, appartenant en propre à la dite Paré qui réservait l'autre moitié pour la légitime de ses quatre autres enfants. Elle donnait en outre à son fils le quart des bâtiments et la moitié des bestiaux et meubles portés à l'inventaire de l'année précédente, le reste étant réservé pour ladite légitime. Marguerite Paré se réservait l'usufruit des biens ainsi donnés sa vie durant, à charge de loger, nourrir et entretenir son fils, sa femme et ses enfants.

Le 27 janvier 1746 (Jacob), Augustin Simard fils passa son contrat de mariage avec Geneviève Veau, fille de Pierre et de Catherine Racine (terre 107), qu'il épousa à Sainte-Anne le 31 janvier. Il était accordé que la donation faite par Marguerite Paré à son fils, le 20 mars 1744, entrerait dans la communauté.

On a vu à la terre précédente que le premier avril 1746 (Jacob), Augustin Simard acquit de son beau-frère Etienne Lessard (qui avait épousé Magdeleine Simard le 20 novembre 1730) deux perches de front acquises d'Augustin Mercier le 20 novembre 1744 à l'extrémité nord-est de la terre 96 et cinq perches dans la terre 97, ces cinq perches étant échues en propre à ladite Magdeleine Simard par le décès de son père.

Le 24 août 1753 (Crespin), était fait l'inventaire des biens de feu Marguerite Paré, à la requête de son fils Augustin Simard, donataire de la moitié de ses biens meubles et immeubles, et en présence d'Etienne Lessard, à cause de défunte Magdeleine Simard son épouse, d'Etienne Veau, à cause de Marie-Joséphé Simard son épouse (mariés le 15 novembre 1751), de Prisque Cloutier, à cause de Marguerite Simard son épouse (mariés le 5 novembre 1736), tous héritiers de ladite défunte. La terre mesurait deux arpents de front sur une lieue et demie de profondeur, joignant au nord-est à Claude Caron (terre 98) et au sud-ouest auxdits héritiers de feu Augustin Simard, ce qui implique qu'après la mort de ce dernier la moitié sud-ouest de sa terre de quatre arpents de front était échue à ses enfants, tel que mentionné d'ailleurs dans l'acte qui suit. La maison bâtie moitié en pierre et l'autre moitié de pièces sur pièces, couverte en bardeau, était estimée à 200 livres (les dimensions n'en sont pas indiquées) et les autres bâtiments à 275 livres.

Le 25 août 1753 (Crespin), furent partagés les deux arpents de terre délaissés par Marguerite Paré et les deux perches neuf pieds et cinq pouces de front à Saint-Joachim enclavés dans la terre des héritiers de feu Noël Paré (117), provenant des propres de ladite Paré. Les deux arpents dans la terre 97 furent divisés en quatre lots d'un demi-arpent chacun. Les héritiers ayant donné le choix à Augustin Simard, celui-ci prit son demi-arpent "joignant au sudouest les deux arpents appartenans auxdits héritiers et ensuite en tirant au nordest joignant ledit Augustin Simard". Prisque Cloutier prit son demi-arpent à la suite "en tirant au nord-est", ensuite Etienne Veau dit Sylvain et enfin Etienne Lessard, ce dernier joignant Claude Caron au nord-est (terre 98). Les deux perches neuf pieds et cinq pouces à Saint-Joachim furent ensuite divisés en trois lots de quinze pieds un pouce chacun, "ledit Augustin Simard n'ayant rien à prétendre dans ledit terrain à cause de la donation à luy faite par laditte Marguerite Paré sa mère" le 20 mars 1744. Quant aux "deux arpents de terre appartenant auxdites parties joignant les deux arpents cy dessus partagés, lesdites parties en ayant joui depuis le décès dudit Augustin Simard sans aucun partage en forme, seroyent convenu d'accord que les parts et portions resteroient comme elles ont esté cy devant et comme ils en ont jouit", Etienne Lessard ayant sa part joignant au sud-ouest à la terre de Jean Simard (premier arpent de la terre 97), ensuite en tirant au nord-est Prisque Cloutier, ensuite "Josephé Simard femme de Sylvain", ensuite Augustin Simard.

Le même jour, 25 août 1753 (Crespin), Prisque Cloutier et Marguerite Simard son épouse vendaient à Augustin Simard, pour 600 livres, leur demi-arpent de front enclavé dans la terre de feu Augustin Simard et provenant de la succession de ce dernier.

Le 25 mai 1753 enfin (Crespin), eut lieu le partage des biens meubles de la succession de Marguerite Paré. Il en fut fait deux lots aussi égaux que possible de chacun 820 livres 11 sols, dont l'un revenait à Augustin Simard comme donataire de la moitié des meubles de sa mère, l'autre étant divisé entre Prisque Cloutier, Etienne Lessard et Etienne Veau, chacun en ayant 273 livres 10 sols.

Le 18 décembre 1760 (Crespin), Etienne Veau dit Sylvain et Marie-Josephe Simard son épouse vendaient à Etienne Morel (terre 99), pour 400 livres, le demi-arpent qui leur était échu dans la terre de feu Augustin Simard, joignant ledit demi-arpent des deux côtés aux parts de terre d'Augustin Simard fils. Le 23 août 1761 (Crespin), ils vendaient à Claude Caron, fils de Claude et de Marthe Gaulin (voir terre 95) qui avait épousé Magdeleine Racine le premier octobre 1742, pour 300 livres, un autre demi-arpent de front joignant au nord-est à la part de terre de feu Magdeleine Simard, épouse d'Etienne Lessard, au sud-ouest à celle de Marguerite Simard, épouse de Prisque Cloutier, enclavé dans la terre de feu Augustin Simard.

On a vu à la terre précédente que le 8 mars 1767 (Crespin), Etienne Morel et Marie-Josephe Racine son épouse cédèrent à Joseph Paré et Thérèse Guilmont son épouse cinq perches de front enclavées dans la terre de feu Augustin Simard, appartenant à ladite Racine provenant de ses propres dont la vente avait été remployée à l'achat desdites cinq perches. En échange Joseph Paré cédait à Etienne Morel trois perches et quatorze pieds de front enclavés dans la terre de feu Augustin Caron (98), acquis par ledit Paré le même jour de Jean-Baptiste et Ambroise Caron, fils dudit feu Augustin et de Marie-Josephe Pepin.

Le 14 avril 1767 (Crespin), Prisque Cloutier et Marguerite Simard son épouse vendaient à Augustin Simard, pour 450 livres, un demi-arpent de terre de front enclavé dans la terre de feu Augustin Simard père. Ils lui avaient fait une vente semblable le 25 août 1753.

Le 6 février 1769 (Crespin), les héritiers de feu Magdeleine Simard, épouse d'Etienne Lessard, vendaient à Claude Caron, pour 500 livres, le demi-arpent de terre de front enclavé dans la terre des représentants de feu Augustin Simard, joignant du côté du sud-ouest à pareil terrain appartenant audit acquéreur (voir 23 août 1761) et du côté du nord-est à la terre dudit acquéreur. Celui-ci avait donc acquis le dernier arpent de la terre 97, du côté du nord-est, joignant les 16 perches et 4 pieds qu'il possédait aussi dans la terre 98.

Au terrier de 1769 (ASQ) la terre 97 était alors répartie comme suit du sud-ouest au nord-est:

Jean Simard (voir terre 96)	8 perches
Joseph Paré (voir 8 mars 1767 ci-dessus)	5 "
Augustin Simard, en deux parts	27 "
Claude Caron	10 "
	<hr/>
	50 perches ou 5 arpents

ce qui correspond à leurs titres nouveaux du 19 décembre 1769 (Crespin).

Le 14 octobre 1775, par un billet sous seing privé déposé au minutier du notaire Crespin le 15 février 1778, Marguerite Simard, veuve de Prisque



Cloutier, remit à son frère Augustin la somme de 400 livres qu'il lui devait encore pour le demi-arpent qu'elle lui avait vendu le 14 avril 1767. Augustin Simard devait faire célébrer seize messes basses après le décès de sa soeur, pour le repos de son âme et celle de Prisque Cloutier son mari.

Le 12 janvier 1778 Augustin Simard, fils d'Augustin et de Geneviève Veau dite Sylvain, épousa Josephite (Josette) De Salle, fille de Francois et de Marguerite Gagnon, à Sainte-Anne.

Le 17 octobre 1781 (Crespin), Augustin Simard et Geneviève Veau dite Sylvain sa femme cédaient à leur fils Augustin, cessionnaire, vingt-deux perches de terre de largeur sur une lieue et demie de profondeur faisant partie d'une terre de quatre arpents de front qui joint en son total du côté du nord-est à la terre de Claude Caron et du côté du sud-ouest à celle de Charles Mercier (Jean Simard), pour le prix de 2 800 livres suivant l'estimation qui en a été faite par Etienne Morel et Joseph Guimont, plus 800 livres pour les animaux, bâtiments, ustensiles de ménage et d'agriculture, faisant ensemble 3 600 livres dont ledit cessionnaire devait payer la moitié, 1 800 livres, à ses frères et soeurs, après le décès desdits cédants ou avant si possible. "Et comme il se trouve un demi arpent de terre non compris en la présente donation, que Marguerite Symard a transporté audit cédant avec une certaine réserve en cas que ledit demi arpent de terre reste en propre audit cédant après le décès de laditte Marguerite Symard, en ce cas ledit acceptant sert tenu de donner à ses frères et soeurs pour leur légitime celle de deux cens livres en accomplissant envers laditte Symard les charges portées au contract de transport". Les cédants se réservaient l'usufruit des biens cédés, leur vie durant, à charge de loger, nourrir et entretenir leur fils, sa femme et ses enfants. En cas qu'ils voulussent vivre "à leur particulier", ils se réservaient leur logement dans la maison jusqu'à leur décès et leur fils leur fournirait chaque année divers effets et services d'ament énumérés au contrat.

Le 20 novembre 1781 (Crespin), Augustin Simard et Geneviève Veau donnaient à leur fils Augustin onze perches de terre de largeur sur une lieue et demie de profondeur, joignant au nord-est à un demi-arpent de terre que Marguerite Simard a transporté audit donateur, et au sud-ouest à onze autres perches de terre de largeur sur la même profondeur réservées pour la légitime de leurs autres enfants, les donateurs s'en réservant l'usufruit leur vie durant. Ils lui cédaient en outre tout droit de propriété sur ledit demi-arpent de Marguerite Simard, à charge d'accomplir les charges portées à l'acte de transport qu'elle en a fait et que lesdits donateurs n'ont pu "quand à présent représenter de ce enquis". Cette donation était faite aux mêmes charges que la cession précédente du 17 octobre 1781, que les parties résillaient expressément, quant aux effets et services à fournir chaque année par le donataire aux donateurs. Les animaux, bâtiments et biens meubles étaient maintenant estimés à 1 000 livres dont le donataire devait payer 374 livres à ses frères et soeurs, "attendu qu'il a été défalqué sur la moitié de laditte somme celle de cent vingt six livres pour trois lits à donner aux trois enfants qui ne sont point pourvus par mariage". Les donateurs faisaient abandon du solde de 500 livres au donataire, "pour les clauses cy avant déduites".

Le 13 mars 1782 (Crespin), Marguerite Simard ratifiait la donation qu'elle avait faite d'un demi-arpent à son frère Augustin, lequel l'avait transporté à son fils Augustin.

Le 17 avril 1782 (Crespin) Augustin Simard fils remit au notaire Crespin deux billets sous seing privé, l'un du 14 février dernier par lequel Joseph Guilmont et Geneviève Simard son épouse vendaient à Augustin Simard tous les droits mobiliers et immobiliers échus à ladite Geneviève Simard par le décès de feu Augustin Simard son père et qui pourront lui échoir après le décès de Geneviève Veau sa mère, pour le prix de 358 livres; le deuxième du 8 mars dernier par lequel Gabriel Gagnon et Françoise Simard sa femme ont vendu audit Augustin Simard les droits échus et à échoir dans les mêmes successions à ladite Françoise Simard, pour 400 livres.

Le 10 mai 1783 (Crespin), Bernard Gagnon et Marguerite Simard son épouse vendaient à Augustin Simard, pour 442 livres, 34 pieds de terre de front échus à ladite Simard par la succession de son père, joignant au sud-ouest à l'acquéreur et au nord-est à Geneviève Simard, et les droits qui pourraient lui échoir après le décès de sa mère.

Le 27 mars 1794 (A. Dumas), Jean Simard, garçon tonnelier à Québec, faisait son testament par lequel il léguait ses biens à son frère Augustin. Le 29 avril 1794 (A. Dumas), Geneviève Veau, veuve d'Augustin Simard, ayant succédé par droit de réversion à son fils Jean décédé depuis peu à Québec, léguant une perche moins un pied de front qu'elle lui avait donnée pour sa légitime, donnait cette part de terre à son fils Joseph.

Le 11 août 1794 (Crespin), Jean-Baptiste Giguère et Marie Morel vendaient à Augustin Simard, pour 750 livres, deux perches et demie de terre de front déjà vendues sans aucun acte, enclavées dans la terre dudit acquéreur. Le 28 juin 1797 (Crespin), Joseph Simard, garçon majeur, vendait à son frère Augustin trois perches de terre de front enclavées dans la terre dudit acquéreur, pour 1 000 livres.

Le 9 mars 1802 (Martineau), Jean-Marie Morel et Marie-Louise Simard sa femme vendaient à Augustin Simard, leur frère et beau-frère, leurs droits aux successions d'Augustin Simard et Geneviève Veau, leurs père et mère, pour 900 livres.

Le 30 mai 1812 (Bernier), Augustin Simard et Joseph De Salle son épouse donnaient à Augustin Simard leur fils (le quatrième du même nom) trois arpents et deux perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur tenant au nord-est à Ignace Giguère (terre 98) et au sud-ouest à Joseph Simard (terre 96, 3e partie) avec tous les bâtiments dessus construits, et douze perches de front depuis la clôture au sud du chemin du Roi jusqu'à la clôture de la grève, tenant au nord-est à la terre ci-dessus désignée et au sud-ouest audit Joseph Simard, auxdits donateurs ladite terre appartenant pour l'avoir eue de donation consentie par leurs père et mère (la donation du 20 novembre 1781 était de 27 perches et non de 32). Les donateurs s'en réservaient l'usufruit leur vie durant, mais cet usufruit pouvait être échangé pour une pension viagère. Le donataire devait payer à chacun de ses frères et soeurs (Magdeleine, Jean-Clément, Joseph-Modeste, Julie, Marguerite, épouse d'Ignace Mercier, Geneviève, épouse d'Augustin Simard (fils d'Augustin et de Thérèse Paré: terre 96), la somme de 1 800 livres aux filles et 2 000 livres aux garçons avec divers effets mobiliers.

Le même jour, 30 mai 1812 (Bernier), les donateurs firent leurs testaments par lesquels ils ratifiaient la donation ci-dessus, et leur fils Augustin passa son contrat de mariage avec Marie-Louise Gagnon, fille de feu Pierre Gagnon et d'Agnes Paré (terre 108), qu'il épousa à Sainte-Anne le 10 Juin 1812.

De 1818 à 1822, devant le notaire Ranvoyzé, Augustin Simard reçut des quittances de plusieurs de ses frères et soeurs pour les sommes qu'il leur avait payées en vertu de la donation de 1812, mais il dut vendre une partie de sa terre puis s'endetter pour payer ces parts d'héritage. Le 10 mai 1823 (Ranvoyzé), il emprunta 3 600 livres de son frère Jean, demeurant à la haute ville de Québec; le 4 mars 1824 (Ranvoyzé), 600 livres de Jérôme Simard, cultivateur à Sainte-Anne; le premier août 1824 (Ranvoyzé), 60 piastres d'Espagne (1 800 livres) de Joseph Simard son frère. Ne pouvant rembourser ces emprunts, Augustin Simard fut forcé de vendre le reste de sa terre.

Ainsi, le 20 novembre 1821 (Ranvoyzé), Augustin Simard vendait à Joseph Simard (voir terre 96, 3e partie), pour 9 000 livres, 1) douze perches de front du chemin royal aux terres non concédées, tenant au sud-ouest à l'acquéreur et au nord-est au vendeur, à l'exception de l'emplacement d'Augustin Mercier, cordonnier; 2) douze perches de front de la basse mer à la clôture qui est au sud du lot de terre appartenant à Jérôme Simard, tenant au sud-ouest à l'acquéreur et au nord-est au vendeur, ledits lots de terre appartenant au vendeur par la donation que lui ont faite ses père et mère le 30 mai 1812 avec plus grande étendue.

Le 21 mai 1825 (Ranvoyzé), Augustin Simard et Marie-Louise Gagnon vendaient à Augustin Caron, l'un des juges de paix du district de Québec résidant à Sainte-Anne, pour 18 250 livres, 1) deux arpents de front du fleuve au dernier coteau, tenant au sud-ouest partie aux héritiers de feu Joseph Simard et partie à Augustin Mercier et Joseph Simard, et au nord-est à Ignace Giguère père (terre 98), avec une maison en pierre et autres bâtiments dessus construits; 2) trois perches et demie de front depuis ledit dernier coteau à aller aux terres non concédées, tenant au sud-ouest à Joseph Simard et au nord-est à Augustin Simard; 3) quinze perches de front dudit dernier coteau aux terres non concédées, tenant au sud-ouest à Augustin Simard et au nord-est à Ignace Giguère, tous ces lots appartenant au vendeur par la donation à lui faite le 30 mai 1812.

Le 3 juillet 1825 (Ranvoyzé), Félix Caron, fils d'Augustin et de feu Elisabeth Lessard, passa son contrat de mariage avec Elisabeth Guimont, fille de Charles et de Geneviève Veau dite Syvain (terre 100), qu'il épousa à Sainte-Anne le 12 juillet suivant.

Le 25 octobre 1825 (Ranvoyzé), Joseph Simard et Elisabeth Giguère son épouse (voir terre 96-3, le 8 octobre 1806), vendaient à Augustin Simard (fils d'Augustin et de Joseph De Salle, marié avec Marie-Louise Gagnon), pour 7 360 livres 1) douze perches de terre de front de la basse marée à la clôture de la grève des représentants de feu Joseph Simard, tenant au sud-ouest aux vendeurs et au nord-est à Augustin Caron; 2) neuf pieds de front depuis le bas du chemin royal à la clôture de la grève, tenant au sud-ouest aux vendeurs et au nord-est aux représentants de feu Joseph Simard; 3) douze perches de front depuis le haut du chemin royal jusqu'aux terres non concédées, tenant au sud-ouest aux vendeurs et au nord-est à Augustin Caron. Le premier et le troisième de ces lots appartenaient au vendeur par acquisition qu'il en a faite dudit acquéreur le 20 novembre 1821 et le second par donation qui lui en a été faite avec plus grande portion par feu Joseph Simard et Agnès Lacroix ses père et mère (voir terre 96-3, le 26 mai 1806).

Le 15 mars 1826 (Bernier), Augustin Caron déclara, dans son titre nouvel, posséder 1) trois arpents et vingt-deux pieds (ou 31 perches 4 pieds) de terre de front sur une lieue et demie de profondeur dans la terre 98 (soit le lot 49 du cadastre de 1879), entre Joseph Morel au nord-est et Ignace Giguère

au sud-ouest; 2) deux arpents de front de la basse marée du fleuve au dernier coteau, tenant au sud-ouest partie aux héritiers de feu Joseph Simard et partie à Augustin Mercier et à Augustin Simard, et au nord-est à Ignace Giguère; 3) trois perches et demie de front depuis le dernier coteau jusqu'aux terres non concédées, tenant au sud-ouest à Augustin Simard et au nord-est à Augustin Simard "son beau-frère"; 4) quinze perches de front du dernier coteau aux terres non concédées, tenant au sud-ouest audit Augustin Simard beau-frère du premier, et au nord-est à Ignace Giguère. Les lots 2, 3 et 4 avaient été acquis par Augustin Caron d'Augustin Simard le 21 mai 1825 et correspondent au lot 54 du cadastre. Il sera question du lot 1 à la terre 98. Les deux Augustin Simard dont il est question dans ce titre nouvel sont 1) Augustin, fils d'Augustin et de Thérèse Paré (terre 96), qui avait épousé Geneviève Simard, fille d'Augustin et de Marie-Joseph De Salle le 31 janvier 1809; 2) Augustin, fils d'Augustin et de ladite De Salle, qui épousa Marie-Louise Gagnon le 10 juin 1812. Le premier était donc le beau-frère du second.

Quant à Augustin Simard il déclara, dans son titre nouvel du 3 avril 1826 (Bernier), posséder 1) douze perches de terre de front de la basse marée à la clôture de la grève, tenant au sud-ouest à Joseph Simard et au nord-est à Augustin Caron; 2) neuf pieds de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, tenant au sud-ouest à Joseph Simard et au nord-est aux représentants de feu Joseph Simard père; 3) douze perches de front du chemin du Roi aux terres non concédées, tenant au sud-ouest audit Joseph Simard et au nord-est à Augustin Caron, le tout acquis de Joseph Simard le 25 octobre 1825.

Le premier novembre 1828 (Ranvoyzé), Augustin Simard et Marie Racine sa deuxième épouse (devenu veuf de Geneviève Simard, il s'était remarié avec ladite Marie Racine, le 13 novembre 1827), vendent à Augustin Caron une perche et dix pieds de terre de front depuis le dernier coteau, appelé "coteau des sables", jusqu'aux terres non concédées, provenant de la donation faite au vendeur par Augustin Simard et Thérèse Paré ses père et mère (voir terre 96-3, le 19 novembre 1806).

Le 29 janvier 1829 (Ranvoyzé), Augustin Simard et Marie-Louise Cliche sa deuxième épouse (devenu veuf de Marie-Louise Gagnon, il s'était remarié avec ladite Cliche le 31 janvier 1826), vendent à Etienne Cloutier, cultivateur demeurant au Château-Richer, fils de Jean-Baptiste et de Rose Simard, pour 10 300 livres, les trois lots de terre mentionnés dans l'acte de vente du 25 octobre 1825 et au titre nouvel du vendeur, du 3 avril 1826.

La terre d'Etienne Cloutier depuis 1829  
(lot 58) 17 perches de front

Etienne Cloutier, propriétaire de ce lot depuis le 29 janvier 1829 épousa Frasille Blouin, fille de Joseph-Marie et d'Angélique Le Tartre (terre 88), le 4 juin 1839 à Sainte-Anne.

Le 4 janvier 1864 (Lavoie), Etienne Cloutier et "Euphrosine" (Frasille) Blouin son épouse donnèrent à leur fils Etienne 1) quatre perches de terre de front sur quatre arpents de profondeur entre Joseph Giguère au sud et le chemin royal au nord; 2) huit perches de front sur 22 perches de profondeur au nord du chemin royal; 3) dix-sept perches de front sur une lieue et demie de profondeur, entre Joseph Simard au sud-ouest (terre 96) et Félix Caron au nord-est, avec la maison et autres bâtiments dessus construits, et leurs biens meubles. Les donateurs s'en réservaient l'usufruit, avec la possibilité de le remplacer par une pension viagère. Le donataire devait payer à chacun de ses frères, François et Alfred, la somme de \$75 et leur donner un cheval ainsi que divers meubles pour leur légitime, et à chacune de ses cinq soeurs aussi \$75 et divers effets mobiliers. Etienne Cloutier fils épousa Louise Guimont, fille de Jean et de Marie Caron (terre 100), le 26 janvier 1864.

Au terrier du Séminaire pour les années 1850-1858 et au cadastre officiel de Sainte-Anne (1879), la terre d'Etienne Cloutier mesure dix-sept de front sur une lieue et demie de profondeur (lot 58).

Le 15 avril 1909 (J.-B. Beauregard), Louise Guimont, veuve d'Etienne Cloutier, donna à Achille Cloutier son fils, tout en s'en réservant l'usufruit, sa terre de dix-sept perches de front du fleuve à basse marée à la clôture de la grève, de là dix-neuf perches onze pieds jusqu'au chemin royal, de là quarante pieds de front et élargissant vers le nord sur six perches, de là dix-sept perches jusqu'au trait carré du premier rang, bornée au sud-ouest par les Pères Rédemptoristes (lot 62) et Théodore Thibault, au nord-est par leaie Caron (lot 54), avec les bâtisses dessus construites, le roulant, animaux et meubles, moins les emplacements déjà vendus, "étant le résidu des lots 58 et 69", appartenant à la donatrice comme légataire universelle de son mari par son testament du premier avril 1895 (A.-N. Vézina).

Le premier juillet 1947 (L.-V. Robert), Achille Cloutier et Amanda Guimont son épouse donnèrent leur terre (lots 58 et 69) à leur fils Ludger, avec la maison, bâtiments, roulant, animaux et meubles, moins les parties du lot 58 déjà vendues, tout en s'en réservant l'usufruit. Ludger Cloutier passa son contrat de mariage en séparation de biens le 2 juillet 1947 (L.-V. Robert) avec Antoinette Enond.

Le premier novembre 1974 Ludger Cloutier vendait à Pierre Beaudoin, promoteur de Montréal, par acte sous seing privé enregistré au Château-Richer sous le numéro 63 885, pour \$45 000, le lot 58 mesurant 160 arpents en superficie avec bâtisses et roulant, mais il s'en réservait un terrain s'étendant de la ligne est et longeant le chemin public sur une longueur de 200 pieds, sur une profondeur vers le nord jusqu'à la première clôture en haut du coteau et longeant ladite ligne est.

Le 5 novembre 1974, par un autre acte sous seing privé (enregistré sous le numéro 63 904), Pierre Beaudoin, domicilié à Longueuil, vendit, pour \$1 et autres considérations, à Les Aménagements Ste-Anne de Beupré Inc., le lot 58 moins le terrain réservé par Ludger Cloutier et ceux que celui-ci avait déjà

vendus, entre autres à Clément Paré en 1953 et à Michel Perron en 1972. Finalement Pierre Beaudoin, Ludger Cloutier et son épouse, Antoinette Émond, ont procédé à une ratification et rectification le 24 mars 1975 (no 64 611), parce que ladite Émond aurait dû intervenir à la vente à cause de ses droits en qualité de copropriétaire par son contrat de mariage.

#### La terre d'Augustin Caron depuis 1825

##### (lot 54) deux arpents de front

On a vu précédemment qu'Augustin Caron acquit ce lot d'Augustin Simard le 21 mai 1825 et qu'il possédait en outre le lot 49 dans la terre 98 (voir son titre nouvel du 15 mars 1826). Augustin Caron épousa Elisabeth Lessard, fille de René et d'Elisabeth Gagnon (terre 93), le 6 novembre 1797 à Sainte-Anne. Il était le fils d'Ignace Caron et d'Elisabeth Émond, qui s'étaient mariés à Sainte-Famille le 19 août 1776. Ignace Caron était le fils d'Ignace et d'Elisabeth Roy-Audy (terre 98).

Augustin Caron donna le lot 54 à son fils Félix qui épousa Elisabeth Guimont le 12 juillet 1825, ainsi qu'on l'a vu à cette date. Le 29 octobre 1866 (Lavole), ceux-ci firent leurs testaments par lesquels ils léguèrent leurs biens à leur fils Félix, qui épousa Olive Paré, fille d'Augustin et de Sophie Simard (moitié sud-ouest de la terre 85), le 29 janvier 1861, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 26 janvier (Ranvozyé).

Le 8 septembre 1881 (A.-N. Vézina), Elisabeth Guimont, veuve de Félix Caron, fit un autre testament par lequel elle donnait tous ses biens meubles et immeubles à son fils Isaïe, qui pourra en disposer par vente ou échange, mais s'il décédait sans être marié, ces biens iraient alors en propre à Olive Paré, épouse de Félix Caron son fils ou à celui de ses enfants que celle-ci désignerait si elle décédait avant. Isaïe devait aussi donner en propre à Olive Paré un emplacement d'un arpent en carré et lui construire une maison de 30 pieds carrés et lui donner un autre lopin de terre (lots 55 et 57).

Le 16 septembre 1899 (A.-N. Vézina), Félix Caron et Olive Paré firent leurs testaments par lesquels ils donnaient leurs biens à leur fils Gaudiose. Le 5 mai 1913 (Jean-B. Beauregard), Isaïe Caron et Olive Paré, épouse de Félix Caron, cultivateur, de lui autorisée, vendaient à Gaudiose Caron, cultivateur, les lots 54, 55 et 57, avec les bâtisses dessus construites, le roulant et les biens meubles, appartenant aux vendeurs par le testament d'Elisabeth Guimont du 8 septembre 1881. Ceux-ci se réservaient leur logement dans la partie sud-ouest de la maison ou un emplacement s'ils désiraient résider ailleurs, dans le chemin de la côte. Le prix de vente était de \$3 000.

Gaudiose (Gaudias) Caron épousa Emma Lachance sans contrat de mariage le 25 septembre 1899 à Saint-Roch de Québec. Il décéda le 11 janvier 1936 après avoir fait son testament la veille (J.-B. Beauregard), désignant son épouse comme légataire universelle des lots 54, 55 et 57, moins deux emplacements vendus à Joseph Gagnon. Le 15 juillet 1937 (Paul Beauregard), Emma Lachance vendit ces lots pour \$7 000, avec les bâtisses, roulant et dépendances, à Ernest Beaulieu, cultivateur de Saint-André de Kamouraska. Celui-ci avait passé son contrat de mariage à cet endroit le 13 juillet 1902 (C.-P. Beaulieu), avec Antoinette Deschênes, en communauté de biens. Il décéda le 15 août 1950 après avoir fait son testament le 3 novembre 1949 (Paul Beauregard), par lequel il léguait tous ses biens (sa moitié de la communauté) à ses fils

Alfred et Benoit par indivis. Sa veuve accepta sa part de communauté légale et ses deux fils acceptèrent le legs testamentaire de la moitié appartenant à leur père. Antoinette Deschênes décéda le 14 avril 1951. Par son testament du 3 novembre 1949 également, elle nomma ses fils Alfred et Benoit ses légataires en propriété de la moitié lui appartenant dans lesdits lots 54, 55 et 57 mesurant deux arpents deux perches de front sur lieue et demie de profondeur. Les deux fils possédaient désormais par indivis la totalité de ces lots.

Le 12 mai 1964 (Gérard Beaugard), Alfred Beaulieu vendit à son frère Benoit ses droits indivis d'une moitié dans les lots 54 et 57, ladite partie bornée au nord par le chemin de fer, au nord-est par le lot 50 de François Simard, au sud-ouest par le lot 58 de Ludger Cloutier, et au sud par la partie vendue à la voirie pour le boulevard Ste-Anne. Il lui vendait aussi une terre étant la partie nord du lot 54 et une partie du lot 55, bornées au nord par le trait carré du premier rang, au sud par les emplacements de Léopold Caron, Côme Tanguay et Gérard Morel, au sud-ouest par le lot 58 et au nord-est par le lot 50, avec droit de passage pour atteindre le chemin royal, la maison, bâtiments, roulant de ferme et animaux. L'acquéreur assumait un solde de \$2 263 dû à l'Office du Crédit agricole et devait payer \$5 000 au vendeur.

Le 18 août 1966 (Claude Royer), Benoit Beaulieu, qui avait passé un contrat de mariage en séparation de biens le 20 octobre 1968 (Gérard Beaugard) avec Louise Mathieu, vendit à Jacqueline Lemieux, épouse séparée de biens de Jean-Louis Boutet, courtier en immeubles de Sainte-Foy, 1) une terre faisant partie du lot 54, bornée au sud-est par le chemin public (chemin des cultivateurs ou Côte Sainte-Anne), au nord-ouest par le lot 319, au nord-est par le lot 50 et au sud-ouest par le lot 58, mesurant 384 pieds de largeur moyenne (deux arpents) sur une longueur (profondeur) de 21 000 pieds environ (219.13 arpents carrés); 2) un emplacement faisant partie du lot 54 entre le chemin royal et le chemin des cultivateurs (Côte Ste-Anne), mesurant 384 pieds de largeur et 4.6 arpents en superficie (ou 169 280 pieds carrés); 3) un autre emplacement faisant partie du lot 55, de 33 perches en superficie. Le prix de vente, y compris les bâtisses, était de \$35 000. Un plan des terrains ci-dessus vendus est annexé au contrat.

Le 31 mars 1967 (Claude Royer), Jacqueline Lemieux vendit à Le Soleil Ltée le lot 54-2, correspondant à l'item 2 de la vente du 18 août 1966, mesurant 169 280 pieds carrés; le lot 54-3 de 212 467 pieds carrés borné au sud-est par le chemin des cultivateurs (Côte Sainte-Anne), au sud-ouest par le lot 58, au nord-est et au nord-ouest par le lot 54 non subdivisé; et le lot 55-2, de 12 144 pieds carrés au sud du lot 54-2, le tout, avec les bâtisses, pour le prix de \$45 000 (plan annexé au contrat). Le lot 54-3, au nord du chemin public (Côte Sainte-Anne), mesure 625 pieds dans sa ligne nord-est, 650 dans la ligne sud-ouest et 336 pieds de largeur.

Le 22 juillet 1968 (Cl. Royer), Jacqueline Lemieux vendait encore à Le Soleil Ltée, pour \$17 612.50, une partie du lot original 54, bornée au sud-ouest par le lot 58, au nord-est par le lot 54, au sud-est par le lot 54-3 et au nord-ouest par le résidu du lot 54, mesurant 4 500 pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest, 339 pieds dans ses lignes sud-est et nord-ouest, soit une superficie de 1 500 000 pieds carrés; 2) une lisière de terrain faisant partie du lot original 54, mesurant 50 pieds de largeur sur 5 125 pieds de profondeur, bornée au sud-est par le chemin des cultivateurs (Côte Sainte-Anne), au nord-ouest par le résidu du lot 54 appartenant à la

venderesse, au sud-ouest par le lot 54-3 et la partie du lot 54 ci-dessus décrit, au nord-est par le lot 50 (plan annexé au contrat).

Le 5 novembre 1973 (P.-Paul Côté) Le Soleil Ltée vendait à Gabriel Gilbert, président de cette compagnie, les lots 54-2, 54-3 et 55-2 décrits à l'acte du 31 mars 1967 avec bâtisses (dont une maison en pierre), et les deux parties du lot 54 décrites dans l'acte du 22 juillet 1968, pour \$85 000. Le 3 septembre 1980 (Jacques Tachereau), Gabriel Gilbert, avocat, revendit tous ces lots avec la maison (no 463 Côte Sainte-Anne) et dépendances, à Jean Couture, de Sainte-Foy, pour \$120 000.

Enfin, le 23 décembre 1980 (J. Taschereau), Jacqueline Lemieux, de Sillery, divorcée de Jean-Louis Boutet, vendit à Jacqueline L. Boutet Inc. pour \$122 000, le résidu du lot 54, mesurant 389 pieds de largeur du côté sud-est, sur 15 875 pieds de longueur moyenne, sans bâtisses, borné au nord-est par le lot 50, au sud-ouest par le lot 58, au sud-est par Jean Couture, au nord-ouest par le lot 319.



LA TERRE DE ROBERT CARON

No 98 (5 arpents de front)

Cette terre fut d'abord concédée à Julien Fortin dit Bellefontaine par Olivier Letardif, associé et procureur de la Compagnie de Beaupré. Le titre de concession est disparu mais il est mentionné au censier de la seigneurie de Beaupré, fait en 1680 par Mgr de Laval (ASQ). Le 23 octobre 1652 (Auber), Julien Fortin passa son contrat de mariage avec Geneviève Gamache, fille de Nicolas et de Jacqueline Cadot, de Saint-Illier, évêché de Chartres. De Julien Fortin on sait seulement qu'il était de l'évêché du Mans (registre des confirmations faites au Château-Richer le 2 février 1660). Le mariage eut lieu le 11 novembre 1652 (rég. de Notre-Dame de Québec).

Le 27 mars 1654 Julien Fortin vendit sa concession à Robert Caron et alla s'établir près du Cap Tourmente (terre 139). L'acte de vente est aussi disparu, mais il est connu par la quittance de 500 livres donnée à Marie Crevet, veuve de Robert Caron, décédé en juillet 1656, par Julien Fortin et sa femme le 18 janvier 1659 (Auber), "pour la vente d'une concession et habitation par eux vendue audict Carron par contract passé par devant Durand notaire le vendredy 27e jour de mars 1654".

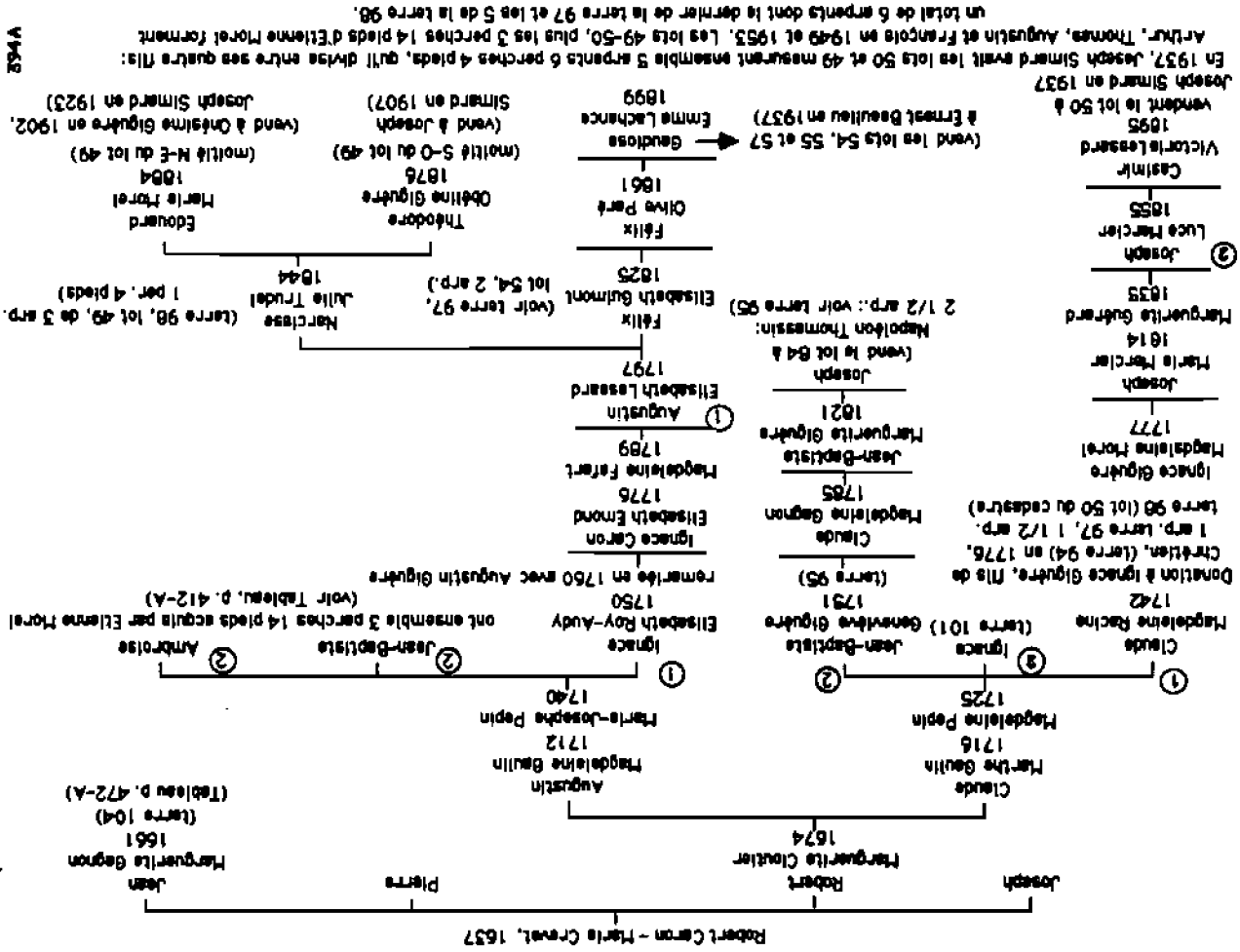
Les parents et le lieu d'origine de Robert Caron sont inconnus, mais il venait probablement de la région de La Rochelle: le registre des confirmations au Château-Richer, le 2 février 1660, mentionne que Marie Caron, fille de Robert, qui épousa Jean Le Picard (fils de Pierre: terre 97) le 28 juillet 1656, venait de l'évêché de La Rochelle. Le 25 octobre 1637 (reg. de N.-D. de Québec), il épousa Marie Crevet, fille de Pierre Crevet et de Marie Le Mercier, de la paroisse de Beneauville, évêché de Bayeux, ce que mentionne aussi ledit registre des confirmations. Robert Caron fut inhumé le 8 juillet 1656 (N.-D.) Il était mort à l'Hôtel-Dieu. Sur ses antécédents, avant de s'établir à Sainte-Anne, voir BRH, juin 1937: Robert Caron et sa famille, par l'abbé Ivanhoë Caron. D'après l'abbé Ferland, Robert Caron serait arrivé au Canada en 1636. Il assistait en effet au mariage de James Bourguignon dit Le Patron et de Claire Morin le 30 novembre 1636.

Le 4 octobre 1642 (Tronquet), Robert Caron "habitant à la Longue Pointe près le Sault de Montmorency, et Marie Crevet sa femme" vendaient à Guillaume Couillard, habitant de Québec, "une maison solze à ladite Longue Pointe, ainsi qu'elle se poursuit et comporte... et toutes les terres désertées et à désertier ausdits vendeurs appartenans estant à ladite Longue Pointe et les environs, estant en la censive des seigneurs de Beaupré", pour 150 livres tournois. Robert Caron s'établit ensuite au Coteau Sainte-Geneviève, à Québec, où il demeura pendant dix ans, avant de s'établir à Sainte-Anne.

Le 21 août 1661 (Auber), Jean Caron, fils de Robert et de Marie Crevet, passa son contrat de mariage avec Marguerite Gagnon, fille de Jean et de Marguerite Cochon (terre 78), qu'il épousa au Château-Richer le 16 novembre 1661. Il était établi sur la terre no 104 que Jean de Lavson, procureur de la Compagnie de Beaupré, lui avait concédée le 3 février 1655.

Le 7 juillet 1666 (Auber), Marie Crevet, veuve de Robert Caron, passa un contrat de mariage avec Noël Langlois, fils de défunts Guillaume Langlois et

Tableau généalogique sommaire pour la terre 98 (familles Caron, Giguère et Simeard)





Jeanne Millet, de la paroisse de Saint-Léonard en Normandie, évêché de Sées, "pour le présent habitant en la coste et seigneurie de Beauport", veuf de Françoise Garnier.

Le premier septembre 1673 (Vachon), eut lieu le partage de la terre de Robert Caron entre sa veuve et ses fils Robert, Joseph et Pierre. Les filles étant déjà mariées et pourvues (Catherine avec Jacques Dodier en novembre 1662, Aymée avec Noël Langlois fils en 1672) et Jean étant déjà établi (terre 104), renoncèrent à ce qui pourrait leur échoir dans la succession de leurs père et mère en faveur de leurs trois frères. Marie Crevet donna aussi à ces derniers la moitié de la terre qui lui appartenait pour sa part de la communauté, à condition qu'ils ne la vendissent pas de son vivant.

Le 22 décembre 1673 (Vachon), Robert, Joseph et Pierre se partagèrent l'ensemble de la terre, soit cinq arpents de front entre Pierre Picard (terre 97) et la veuve de Louis Guimont (99). Il fut convenu que l'aîné, Robert, aurait trois arpents de front du côté du nord-est, joignant la veuve Guimont (remariée avec Jean Barette), jusqu'à six arpents au-dessous d'une petite rivière dans les bois, et que Joseph et Pierre auraient les deux autres arpents au sud-ouest sur toute la profondeur d'une lieue et demie, plus les trois autres arpents de front du côté du nord-est depuis la ligne qui sera tirée à six arpents au-dessous de ladite petite rivière jusqu'aux terres non concédées. Joseph et Pierre se partagèrent ensuite les terres qui leur revenaient: Joseph prenant l'arpent joignant Pierre Picard, et Pierre l'arpent suivant au nord-est de Joseph, sur une lieue et demie de profondeur. Quant aux trois arpents à partir de ladite ligne, Joseph prit un arpent et demi du côté du sud-ouest et Pierre l'autre arpent et demi joignant la terre des Guimont. Pierre et Joseph devaient payer seuls les cens et rentes de l'ensemble de la terre, et en déchargeaient leur frère Robert.

Le 9 octobre 1674 (Vachon), Robert Caron passait son contrat de mariage avec Marguerite Cloutier, fille de Jean et de Marie Martin (terre 68) qu'il épousa au Château-Richer le 14 novembre suivant.

Le 10 mai 1677 (ANQ) l'arpenteur Jean Guion tirait une ligne entre Robert Caron et Jean Barette (terre 99), "laquelle fait foy que ledit Caron est bâti sur l'abitation dudit Barate". Comme compensation Robert Caron cédait 82 perches de terre en superficie à Jean Barette, qui devait lui payer 41 livres.

Pierre et Joseph Caron allèrent s'établir sur la rive sud, le premier au Cap Saint-Ignace, dans la seigneurie de Vincelot où, le 21 septembre 1677 il obtenait une concession de six arpents de front sur quarante de profondeur, le second y travaillant d'abord pour son frère et de son métier de charpentier, puis obtenant une concession de huit arpents de front sur une lieue de profondeur à la rivière des Trois-Saumons, dans la seigneurie de Saint-Jean-Port-Joli, le 5 septembre 1686. Pierre Caron épousa Michelle Bernier, fille de Jacques, le 19 février 1678 à Québec, tandis que Joseph épousa Elisabeth Bernier, autre fille de Jacques, à la fin de 1685 ou au tout début de 1686, leur premier enfant étant né le 19 novembre 1686 au Cap Saint-Ignace.

Ce n'est que le 27 octobre 1686 (Duquet), que Pierre Caron se départit des terres qu'il possédait dans la terre de son père à Sainte-Anne. Il les vendit alors pour 150 livres à son frère Joseph qui, le même jour, les céda à son frère Robert avec ce qu'il possédait lui-même depuis 1673 dans la même

terre, pour 300 livres. Joseph Caron en donna quittance à son frère Robert le 18 octobre 1698 (Chambalon).

Le 23 janvier 1702 (Jacob), François Caron, fils aîné de Robert et de Marguerite Cloutier, passa son contrat de mariage avec Françoise Paré, fille de Joseph et de Magdeleine Berthelot (voir terre 96), qu'il épousa à Sainte-Anne le 31 janvier. Ils s'établirent aux Trois-Saumons. Le 4 novembre 1733 ils périrent dans le naufrage d'une goélette dans l'Anse de Berthier.

Le 13 octobre 1712 (Barbel), Robert Caron et Marguerite Cloutier vendirent à leurs fils Augustin et Claude, "lesquels depuis deux à trois ans veulent sortir pour s'établir ailleurs, ce qui obligerait lesdits Caron et Cloutier de prendre des engagés qui absorberaient le revenu de leurs biens, une terre et habitation auxdits vendeurs appartenante, contenant cinq arpents de terre de front, avec les bastimens dessus construits consistant en maison, grange et étable", bornée d'Augustin Simard (97) et Pierre Barette (99), pour la somme de 5 000 livres sur laquelle les vendeurs prendront 600 livres "qui est pour chacun celle de 300 livres pour les égaliser à leurs frères et sœurs mariés qui ont reçu pareille somme venant à leurs successions", et 300 autres livres "pour estre employées aux frais funéraires qu'il conviendra faire après le décès desdits vendeurs". Le solde de 4 100 livres devait être partagé entre les autres enfants après le décès des vendeurs. Ceux-ci se réservaient la moitié des revenus de la terre vendue pour subvenir à leurs besoins.

Le 22 octobre 1712 (Barbel), François Caron et Françoise Paré, demeurant en la seigneurie de L'Islet, vendaient à Joseph Caron, leur frère et beau-frère, "habitant en lad. seigneurie", pour 500 livres, deux arpents de terre de front sur quarante de profondeur avec une maison de 22 pieds de long sur 22 de large, de colombage, couverte de planche, et une grange de 30 pieds de long sur 23 de large, bornées d'un côté par lesdits vendeurs et de l'autre par Ignace Caron leur frère, ladite terre appartenant aux vendeurs par titre de concession qui leur en a été accordé par Geneviève Couillard de Lespinay, veuve de Denys du Tartre, propriétaire de ladite seigneurie, le 11 novembre 1706 (Genaple). Ignace y avait acquis sa terre à la même date. Joseph Caron épousa Magdeleine Bernier au Cap Saint-Ignace le 27 février 1713. Ignace avait épousé Marie Gaulin à Sainte-Famille le 15 novembre 1707.

Le 21 novembre 1712 Augustin Caron épousa Magdeleine Gaulin, fille de Robert et d'Elisabeth Létourneau, à Sainte-Famille. Le 26 avril 1716 Claude Caron épousa Marthe Gaulin, sœur de Magdeleine et de Marie (épouse d'Ignace Caron), aussi à Sainte-Famille, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 23 mars précédent (Barbel). Le 13 novembre 1719, à Sainte-Anne, Alexandre Caron, autre fils de Robert et de Marguerite Cloutier, épousa Dorothee Lessard. Il était alors établi à la rivière de la Tortue en la seigneurie de Bonsecours (contrat passé devant le curé Antoine Chabot le 11 novembre 1719 et déposé au minutier du notaire Barbel).

Le 22 juin 1725, Claude Caron, veuf de Marthe Gaulin, décédée en septembre 1719, passa un autre contrat de mariage devant le notaire Barbel, avec Magdeleine Pepin, fille de Jean et de feu Marie-Renée Guion, de Saint-Jean, I.O., qu'il épousa à Sainte-Anne le 25 juin. On a vu précédemment (terres 94 et 95) que le 17 mai 1725 Claude et Augustin Caron avaient acquis les deux arpents et demi de terre de front sur une lieue et demie de profondeur de Pierre Mauffis, soit le dernier arpent de la terre 94 et un arpent et demi y joignant dans la terre 95. Auparavant, le 27 mars 1725 (Barbel), avait été fait l'inventaire de la communauté de Claude Caron et Marthe Gaulin.

Claude Caron possédait alors avec Augustin, chacun pour moitié, la terre de cinq arpents de front que leur père leur avait vendue le 13 octobre 1712, où il y avait une maison de colombage couverte en bardeau, de 37 pieds de long sur 21 de large, une grange de chapente close de planche et couverte en paille de 40 pieds de long sur 21 de large, une étable de pièces sur pièces couverte en paille de 30 pieds sur 20, et divers autres petits bâtiments (écurie et bergerie de 12 pieds sur 15, une vieille grange tombant en ruine, un fournil de 18 pieds de long sur 13 de large, de pièces sur pièces couvert en bardeau, deux "souille à cochons" et une boutique servant de métier à toile.

Le 20 octobre 1731 (Jacob), ainsi qu'on l'a vu à la terre 95, eut lieu le partage des terres de Claude Caron décédé en 1730. Son fils Claude, né de Marthe Gaulin, eut un arpent et demi de front dans la terre 98, du côté du sud-ouest, son oncle Augustin en ayant le reste. Quant à la terre des Maufils, elle revenait à Magdeleine Pepin, puis elle échut au fils de celle-ci, Jean-Baptiste Caron et à ses descendants (voir terre 95).

Le 10 février 1740 (Jacob), Augustin Caron, veuf de Magdeleine Gaulin, décédée en avril 1736 (sép. le 27), passa un autre contrat de mariage avec Marie-Josephe Pepin, fille de Jean et de Magdeleine Fontaine, qu'il épousa à Sainte-Anne le même jour.

Le 3 avril 1742 (Imbert), Augustin Caron donna à son fils Ignace, "encore mineur de vingt ans ou environ, un arpent de terre de front sur une lieue et demie de profondeur borné au nord-est à la part de terre échue en partage audit donateur, et au sud-ouest à la part échue à Agnès Caron, "soeur germaine dudit acceptant", avec le quart de la maison et des bâtiments. Le partage de la terre avait été fait par le notaire Pichet, de l'île d'Orléans "il y a environ quatre ans" (le 31 juillet 1738 d'après l'acte du 15 septembre 1754 ci-après, mais l'original de ce document est disparu avec tout le minutier de ce notaire en 1759, lorsque les Anglais incendièrent sa maison). Ignace Caron devait faire valoir les deux arpents de front restant à son père "au profit dudit acceptant qui promet et s'oblige de traiter ledit Sieur Caron son père en bon fils de même que Marie-Josephe Pepin son épouse, ainsi que l'enfant né et ceux qui pourraient naître de ce dernier mariage, comme ses frères et soeurs germains.

Le 9 avril 1745 (Pierre Huot), Joseph Gagnon, fils de Pierre et d'Elisabeth Lacroix (terre 108), comme ayant épousé Magdeleine Caron à Sainte-Anne le 20 janvier 1738; Joseph Gagnon, habitant du Château-Richer, fils de Pierre et d'Hélène Cloutier (terre 73), comme ayant épousé Agnès Caron, et Marguerite Caron, fille majeure de 27 ans passés, tous héritiers d'Augustin Caron et de défunte Magdeleine Gaulin, vendaient à Ignace Caron chacun dix pieds de terre de largeur qui leur sont échus en partage par le décès de ladite Gaulin leur mère. La part de Magdeleine Caron était vendue pour 70 livres, et les deux autres pour 56 livres chacune. Marguerite Caron épousa Louis Racine (terre 82) le 13 mai 1748.

Le 5 octobre 1750 Ignace Caron, fils d'Augustin et de Magdeleine Gaulin, épousa Elisabeth Roy-Audy à Sainte-Anne. Le 15 septembre 1754 (Crespin), il fit l'échange suivant avec son frère Michel: il lui céda sept perches et quatorze pieds de terre de front dans la paroisse de Saint-Roch, seigneurie de Madame Aubert, provenant de la succession de feu Magdeleine Gaulin et de celle de François Caron son frère, décédé en 1742. En échange Michel Caron lui céda dix pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur à Sainte-Anne, provenant de la succession de Magdeleine Gaulin sa mère et

enclavés dans la terre d'Augustin Caron, à prendre suivant l'acte de partage passé par Me Pichet le 31 juillet 1738.

Le 18 juin 1757 (Barolet), fut fait l'inventaire des biens de feu Augustin Caron, décédé à Sainte-Anne en mai 1757 (sép. le 12), et de Marie-Josephe Pepin son épouse, tutrice de ses enfants mineurs: Jean-Baptiste, 17 ans, Ambroise, 15 ans, Louis, 10 ans et demi, Joseph, 6 ans et demi et Scolastique, 9 ans, et en présence d'Agnes Caron, veuve de Joseph Gagnon, d'Augustin Caron, de Joseph Gagnon et Magdeleine Caron, sa femme, de Joseph Mercier et Marie-Josephe Caron sa femme (mariés le 22 janvier 1748), de Joseph Caron, de Louis Racine et Marguerite Caron sa femme, de Joseph Racine et Geneviève Caron sa femme (mariés le 24 janvier 1746) et de Michel Caron, tous majeurs et héritiers légitimes dudit feu Augustin Caron leur père et beau-père à cause de la donation par lui consentie à Ignace Caron son fils, le 3 avril 1742, ledit Ignace Caron aussi présent aux fins de réclamer les effets et la partie d'immeubles à lui donnés par la susdite donation, lesdits effets (meubles) devant être prisés et estimés "à leur valeur et état actuel et cours du temps présent, la crüe non comprise en lad. prisée, lesdits effets devant être vendus en la manière accoutumée au plus offrant et dernier enchérisseur"

Parmi les papiers se trouvaient le contrat de mariage d'Augustin Caron et de Magdeleine Gaulin, passé par le notaire Quiniart le 7 novembre 1712 (original disparu), l'inventaire fait après le décès de ladite Gaulin par le notaire Pichet du 28 au 30 juillet 1738, ainsi que l'acte de partage des biens de ladite communauté aussi par Pichet le 31 juillet 1738 (actes disparus), six "papiers d'écritures qui sont des quittances données par les enfants dudit Caron du paiement par lui à eux fait des droits successifs mobiliers de ladite feu Gaulin leur mère", trois procès verbaux de bornages concernant la terre que ledit Caron possédait dans le fief des Aulnaies (paroisse de Saint-Roch).

La terre d'Augustin Caron, à Sainte-Anne, mesurait deux arpents et neuf pieds de front sur une lieue et demie de profondeur, dont les deux arpents joignaient au nord-est à la terre d'Etienne Morel et au sud-ouest à l'arpent donné à Ignace Caron son fils, le 3 avril 1742, et les neuf pieds enclavés dans le demi-arpent échu aux enfants héritiers de ladite feu Gaulin leur mère. On a vu plus haut que depuis 1731 Claude Caron fils possédait le reste de la terre 98 soit l'arpent et demi du sud-ouest. La terre des Aulnaies mesurait sept arpents de front dont deux arpents et trois perches appartenaient encore audit défunt, le reste ayant été réparti entre ses enfants établis à cet endroit (Michel, Joseph et Augustin). (Sur cette terre voir Léon Roy, Les terres de la Grande-Anse, des Aulnaies et du Port-Joly, p. 225-226.)

Les bâtiments construits sur la terre de Sainte-Anne comprenaient une maison en pierre à un étage contenant chambre, cuisine et cabinets, de 53 pieds de long sur 24 de large, "avec sept croisées tant grandes que petites, garnies lesd. croisées de leurs ferrures et careaux de verres partie cassés", le grenier au-dessus de ladite maison qui est couverte en planches et en bardeaux; une vieille grange à poteaux, close en planche, couverte en paille, de 40 pieds de long sur 20 de large; une vieille étable de pièces sur pièces, le solage de pierre, de 30 pieds de long sur 20 de large couverte en paille; une vieille écurie de pièces sur pièces de 12 pieds de long sur 13 de large aussi couverte en paille, et "trois petits mauvais bâtiments servant l'un au four pour cuire, un pour couvrir la fontaine et l'autre servant de sou aux porcs, le tout menaçant ruine". Pendant la seconde communauté avait été

construite une grange " en poteaux" close en planches de 30 pieds de long sur 20 de large couverte en paille, "bâtie depuis neuf années".

Aussitôt l'inventaire terminé Marie-Josephe Pepin déclara "qu'elle entendoit et vouloit que les bestiaux donnés par led. feu Caron aud. Ignace Caron son fils par la donation cy devant énoncée et dattée fussent prisés et vendus ainsy que les autres effects cy devant inventoriés et destinés pour vendre, que même elle s'oposoit entièrement à l'exécution de lad. donation, entendant se pourvoir pour la cassation d'icelle, de même que contre les actes passés entre led. feu Caron, Augustin et Joseph Caron ses enfans lorsqu'il les a pourvus par mariage suivant les contracts passés les premier aoust 1738 et 17 juillet 1742 (Augustin épousa Thérèse Guion à Sainte-Famille le 4 août 1738; Joseph épousa Françoise Saucier à Sainte-Anne de la Pocatière en 1742; ils étaient nés de Magdeleine Gaulin) et laquelle dite donation et actes cy dessus tous les enfans comparans dud. feu Caron ont dit unanimement et déclaré n'avoir de leur part aucune opposition à former contre, au contraire en consentent et veullent l'entière exécution, dont du tout ont requis acte à eux octroyé et protals contre lad. veuve de tous dépens pour ce qui les compéte sur lad. contestation qui empesche de procéder au partage, pour auquel parvenir et juger des intérêts de lad. veuve renvoyé les parties devant Mrs les juges pour après le Jugement et règlement intervenu estre procédé aud. partage et à la vente du tout comme il appartiendra".

Malgré ces protestations de Marie-Josephe Pepin, la vente des meubles à l'enchère commença le 20 juin 1757 (Barolet). Le 23 juin 1757 (Barolet), Marie-Josephe Pepin conclut l'accord suivant avec Ignace, Augustin et Joseph Caron ses beaux-fils. Elle approuvait et confirmait la donation de 1742 "pour l'arpent de frond y contenu... le quart en total dans la maison et autres bâtimens y spécifiés, que quant aux effects mobiliers contenus et donnés par ledit feu Caron son mary à sond. fils Ignace Caron, elle entend que le tout soit pour led. mobilier réduit et modéré à la charue garnie de son soc, coutre, entrepas et roues, un cheval, deux boeufs sous poil noir et caille prenans cinq ans, avec une vache, et que le surplus du mobilier porté en lad. donation à laquelle elle dite Pepin n'a point esté appelée, soit compris dans la vente qui se fait actuellement des biens de sadite communauté comme en faisant partie". En retour Ignace Caron convenait que Marie-Josephe Pepin "sa belle mère" occupera la moitié de la maison pour un an seulement de ce jour, après quoi elle "sera tenue d'en déguerpir". Enfin Marie-Josephe Pepin ratifiait les contrats de mariage d'Augustin et de Joseph Caron du premier août 1738 et du 17 juillet 1742.

Le 24 juin 1757 (Barolet), eut lieu le partage des meubles de la succession de feu Augustin Caron. La vente des meubles avait rapporté 4 268 livres 18 sols, à quoi il fallait ajouter 535 livres 12 sols "des espèces sonnantes portées aud. Inventaire, soit un montant total de 4 804 livres 10 sols, auquel il fallait encore ajouter 100 livres rapportées par Augustin Caron fils à la succession, conformément à son contrat de mariage portant "échange" et 320 livres rapportées par Joseph Caron aussi conformément à son contrat de mariage, "à cause de la terre à luy alors cédée". La recette totale était ainsi de 5 224 livres 10 sols. Les dépenses comprenaient 180 livres 4 sols dus à Ignace Caron pour ses droits successifs mobiliers provenant de sa mère, 112 livres 10 sols "pour le douaire préfix stipulé à lad. veuve (Marie-Josephe Pepin) en deniers seulement et non autrement", et 299 livres 3 sols pour les frais de notaire et de vente des meubles, faisant en tout 591 livres 17 sols, de sorte qu'il restait 4 632 livres 13 sols à partager entre Marie-Josephe Pepin, les huit enfans du premier lit, les cinq enfans du second lit "et elle comme prenant part d'enfant". Ainsi il



revenait 2 316 livres 6 sols 6 deniers à ladite Pepin "pour droit de communauté" plus 165 livres 9 sols pour sa part d'enfant. Ses cinq enfants mineurs recevaient 827 livres 5 sols soit 5/14e, et les huit enfants nés de Magdeleine Gauvin 1 329 livres 12 sols, soit 8/14e de 2 316 livres 6 sols 6 deniers (165 livres 9 sols chacun).

Le même jour, 24 juin 1757 (Crespin), furent partagés les immeubles de feu Augustin Caron entre sa veuve et les mêmes héritiers, ledits immeubles comprenant la terre de Sainte-Anne, dans la seigneurie de Beaupré, de deux arpents et neuf pieds de front, et celle de vingt-trois perches de front "en bois debout" dans la paroisse de Saint-Roch des Aulnaies, divisée en trois parts. La terre de Sainte-Anne fut divisée en quatorze lots égaux d'une perche huit pieds quatre pouces et trois lignes de largeur sur une lieue et demie de profondeur, qui furent tirés au sort dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- |   |  |
|---|--|
| 1- Agnès, joignant l'arpent donné à son frère Ignace en 1742. | 7- Michel  |
| 2- Augustin   | 8- Marie-Josephe                                 |
| 3- Marie-Josephe Pepin pour sa part d'enfant.                 | 9- Magdeleine                                    |
| 4- Geneviève  | 10- Joseph                                       |
| 5- Louis  | 11- Scolastique                                  |
| 6- Jean-Baptiste  | 12- Joseph (enfant du 2e lit)                    |
|   | 13- Marguerite                                   |
|   | 14- Ambroise, joignant la terre d'Etienne Morel. |

Quant à la terre de Saint-Roch, elle ne fut point partagée et fut laissée telle quelle "pour estre divisée entre tous les partageans ainsi qu'ils aviseront".

Le même jour encore (Crespin) Augustin, Michel et Joseph Caron, habitants de Saint-Roch, Côte du Sud, vendaient à Ignace Caron leurs parts d'une perche huit pieds ou environ de front, pour la somme de 420 livres chacun.

Le 16 février 1758 (Crespin), Joseph Racine et Geneviève Caron sa femme vendaient à Ignace Caron, pour 350 livres, la part d'une perche huit pieds et neuf pouces de front échue à ladite Caron le 24 juin 1757 (part no 4). Le 4 juillet 1758 (Crespin), Louis Racine et Marguerite Caron sa femme vendaient aussi à Ignace Caron, pour 400 livres, la part d'une perche huit pieds quatre pouces ou environ échue à ladite Caron au même partage (part no 13).

Ignace Caron décéda à la fin de novembre 1758 (sép. le 30 à Sainte-Anne) et son épouse, Elisabeth Roy-Audy, se remaria le 20 octobre 1760 avec Augustin Giguère, fils de Joseph et d'Angélique Mercier (terre 94). Augustin était né en 1718 et l'on a vu à la terre 94, à la date du 4 février 1757, qu'il était "voyageur demeurant aux Illinois, de présent à Sainte-Anne". Il avait 42 ans à son mariage.

Quant à Marie-Josephe Pepin, veuve d'Augustin Caron, elle s'était remariée le 6 février 1758 avec Félix Deslauriers, navigateur, à Sainte-Anne. Elle décéda peu après car, le 28 janvier 1759 (Crespin), Joseph Mercier (qui avait épousé Marie-Josephe Caron en 1748), tuteur des enfants mineurs issus de second mariage dudit Augustin Caron avec ladite Pepin, "au jour de son décès femme de Félix Delorier, navigateur", donnait une quittance à "dameiselle Marie Elisabeth Roy dit Audie, veuve de feu Ignace Caron, cy devant tuteur desdits enfants mineurs", de la somme de 952 livres 6 sols que ledit feu

Ignace Caron a reçue de Monsieur Boisseau, greffier de la Prévosté de Québec, laquelle somme appartient auxdits mineurs, "comme il est expliqué en l'inventaire fait des biens délaissés après le décès de la ditte deffunte Peupin et au compte de communauté dressé par Me Barolet le 6 novembre et 15 décembre dernier".

Le 4 mars 1759 (Crespin), Michel Caron, Louis et Joseph Racine vendaient à Elisabeth Roy-Audy sept pieds ou environ de terre de front sur une lieue et demie de profondeur divisés en plusieurs parts enclavées dans la terre de feu Augustin Caron, à prendre où ils pourront se trouver, provenant de la succession de feu Joseph Caron leur frère et beau-frère (partie de la part no 10 au partage de 1757), pour le prix de 36 livres.

Le 30 juin 1760, par écrit sous seing privé déposé au minutier du notaire Crespin le 8 septembre 1760, Joseph Mercier et Marie-Joséph Caron sa femme vendaient à Elisabeth Roy-Audy, pour 400 livres, la part de terre échue à ladite Caron au partage de 1757, soit une perche et dix pieds ou environ de front (part no 8).

Le 18 octobre 1760 (Crespin), fut fait l'inventaire des biens de feu Ignace Caron et d'Elisabeth Roy-Audy sa veuve, tutrice de ses enfants mineurs: Ignace, 6 ans, Robert, 14 mois, Elisabeth, 9 ans, Ferdinande, 3 ans. Leur terre mesurait deux arpents deux perches et demie de front, divisés en plusieurs parts enclavées dans la terre de feu Augustin Caron, sur laquelle il y avait, "construit à neuf" (après la Conquête) "une cuisine de 25 pieds sur 24 et une petite barate (baraque ?) et une grange dans les déserts de la petite rivière, les autres bâtiments ayant été brûlés l'année dernière par les Anglois". Parmi les papiers se trouvait le contrat de mariage du défunt, passé devant le curé St-Onge de Sainte-Anne le 5 octobre 1750, collationné par le notaire Panet, "gardien de laditte minutte", au minutier duquel elle fut déposée le 23 janvier 1751.

Le 21 mars 1764 (Crespin), Joseph et Ignace Gagnon, et Michel Racine au nom de Geneviève Gagnon sa femme, et Charles Racine, au nom de Marie Pélagie Gagnon sa femme (lesdits Joseph, Ignace, Geneviève et Pélagie Gagnon, enfants de Joseph Gagnon et de Magdeleine Caron, fille d'Augustin et de Magdeleine Gaulin), vendaient à Claude Caron, fils de Claude et de Marthe Gaulin, pour 120 livres, vingt-deux pieds et quatre pouces ou environ de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavés dans la terre de feu Augustin Caron "contenant en son totale trois arpents et demi de front sur laditte profondeur, joignant du côté du nord-est à la terre d'Etienne Morel, d'autre côté à celle dudit acquéreur", celui-ci ayant le dernier arpent de la terre 97 du côté du nord-est (voir cette terre aux dates du 23 août 1761 et du 6 février 1769 et au terrier de 1769). Ces vingt-deux pieds de terre provenaient de la succession de feu Augustin Caron et de feu Joseph Caron son fils, décédé sans héritiers (part no 9 et partie de la part no 10 du partage de 1757).

Le 14 octobre 1764 (Crespin), fut adjugé le bail judiciaire des parts de terre échues en 1757 aux cinq enfants mineurs d'Augustin Caron et de Marie-Joséph Pepin, soit cinq perches et douze pieds de front. Ce bail fut adjugé à Augustin Giguère (qui avait épousé la veuve d'Ignace Caron en 1760), pour douze minots et demi de blé par année.

Le 8 mars 1767 (Crespin), Jean-Baptiste et Ambroise Caron, deux des enfants d'Augustin Caron et de Marie-Joséph Pepin (Jean-Baptiste avait épousé Geneviève Lessard à Sainte-Anne le 14 novembre 1763), vendaient à Joseph Paré

(voir terre 96), chacun une perche et seize pieds ou environ de terre de front (soit 3 perches, 14 pieds) enclavés dans la terre de feu Augustin Caron (parts no 6 et no 14 du partage de 1757), provenant des successions desdits défunts Augustin Caron et Marie-Josephe Pepin et de feu Joseph Caron leur frère (part no 10, voir 4 mars 1759), "décédé sans hoirs". Cette vente était faite pour le prix de 400 livres.

Le même jour, 8 mars 1767 (Crespin), Joseph Paré cédait à Etienne Morel ces trois perches et quatorze pieds en échange de cinq perches de front dans la terre 97 acquises le même jour par ledit Morel (voir terre 97 à cette date). Etienne Morel, fils d'Etienne et de Geneviève Caron (terre 99), épousa Marie-Josephe Racine, fille de Claude (82), en 1753 (contrat).

Le 14 février 1768 (Crespin), Louis Caron, autre fils d'Augustin et de Marie-Josephe Pepin, vendait à Augustin Giguère, pour 270 livres, sa part d'une perche et seize pieds de front enclavée dans la terre de son défunt père (part no 5 du partage de 1757).

Au terrier de 1769 la terre 98 appartenait aux propriétaires suivants, du sud-ouest au nord-est:

Claude Caron (fils de Claude et de Marthe Gaulin): un arpent et demi en 1791 et une perche 4 pieds le 21 mars 1764. Il avait en outre le dernier arpent de la terre 97 au nord-est.

16 perches 4 pieds

Augustin Giguère (comme ayant épousé Elisabeth Audy, veuve d'Ignace Caron, fils d'Augustin et de Magdeleine Gaulin sa première femme).

30 "

Etienne Morel (voir 8 mars 1767). Il acquit aussi la part de Scolastique Caron (fille d'Augustin et de Marie-Josephe Pepin sa deuxième femme), soit une perche 16 pieds: (voir ci-après, 9 déc. 1773 et 21 avril 1780). Etienne Morel avait aussi les 18 premières perches et demie de la terre 99.

$\frac{3 \quad " \quad 14 \quad "}{50 \quad " \quad \text{ou } 5 \text{ arp.}}$

Le 9 décembre 1773 (Crespin), Joseph Minville, habitant de Saint-Roch de la Côte du Sud, qui avait épousé Scolastique Caron, céda à Etienne Morel et Marie-Josephe Racine son épouse, par l'entremise d'Augustin Giguère et Elisabeth Roy-Audy, une perche et seize pieds de terre de front joignant des deux côtés audit Augustin Giguère, enclavés dans la terre des représentants de feu Augustin Caron à Sainte-Anne. En échange Etienne Morel et son épouse cédaient à Augustin Giguère et son épouse, "pour eux leurs hoirs et ayant cause à l'avenir", pareil terrain d'une perche seize pieds de front joignant aussi des deux côtés audit Giguère. La part cédée par Augustin Giguère au nom de Scolastique Caron était échue à celle-ci par le décès de ses père et mère et d'un de ses frères (Joseph) décédé sans hoirs. La part cédée par Etienne Morel provenait d'acquisition qu'il en avait faite de Jean-Baptiste Caron. "Et comme ledit Morel et son épouse possédaient dans laditte terre des représentants feu Augustin Caron trois perches et quatorze pieds de terre de

frond..., par convention expresse entre lesdites parties lesdites trois perches quatorze pieds de frond, y compris le terrain cy dessus échangé, seront détaché du totale de laditte terre dudit feu Caron et transporté joignant la ligne sud ouest de la terre dudit Morel (99), et ledit Augustin Giguère tant pour luy que au nom qu'il agit prendrat les terrains échangés au sud-ouest desdites trois perches quatorze pieds appartenant audit Morel par le présent échange\*.

Le 7 mars 1775 (Crespin), Augustin Giguère et Elisabeth Roy-Audy, auparavant veuve d'Ignace Caron, cédaient à Ignace Caron, fils dudit Ignace et de ladite Elisabeth Roy-Audy (voir 18 octobre 1760), la moitié de leur terre, soit "quatorze perches un pied ou environ de frond... enclavé dans la terre de feu Augustin Caron", ladite moitié évaluée à 1 750 livres, avec tous les bâtiments, meubles, ustensiles de ménage et d'agriculture et animaux, évalués à 1 000 livres. L'autre moitié de la terre était réservée par lesdits cédants pour la légitime des trois autres enfants nés du premier mariage de ladite Elisabeth Roy-Audy et des cinq enfants de son second mariage avec Augustin Giguère. Des 1 000 livres de meubles Ignace Caron fils devait en payer un quart aux enfants du premier mariage et un quart à ceux du deuxième, le reste lui étant cédé. Ignace Caron fils épousa Elisabeth Emond, fille de Jean et de Geneviève Gendron, à Saint-François, le 19 août 1776.

Le 13 novembre 1776 (Crespin), Claude Caron, fils de Claude et de Marthe Gaulin, et Magdeleine Racine son épouse (depuis 1742), dont il n'eut pas d'enfants, consentirent une donation d'une partie de leurs biens meubles et immeubles à Claude Caron, fils de Jean-Baptiste (voir terre 95), mais cette donation fut résiliée le 26 décembre de la même année. Ce même jour, 26 décembre 1776, ils firent une autre donation, cette fois à Ignace Giguère, fils de Chrétien (terre 94), de deux arpents et demi de front dont un arpent dans la terre 97 et un arpent et demi dans la terre 98, ledit arpent et demi qui leur restait joignant en total au sud-ouest à Augustin Simard et au nord-est à Augustin Giguère comme ayant épousé Elisabeth Roy-Audy, veuve d'Ignace Caron, avec en outre une prairie de six perches et quinze pieds de front de la clôture de la grève au chemin du Roi. Ils lui donnaient aussi leurs bâtiments, animaux, ustensiles de ménage et d'agriculture. Le donataire devait leur fournir chaque année, "dans leur maison proche de l'église de Sainte Anne" (voir terre 93-4), 40 minots de blé, 50 d'avoine, 6 de pois, 4 d'orge, 25 cordes de bois mêlé, dont 12 de bois de poêle et 13 de bois de cheminée, 20 livres de beurre salé, 20 livres de tabac à fumer, 30 livres de filasse, 20 douzaines d'oeufs, 300 d'oignons, un cent de poireaux et le tiers du produit des pommiers. Enfin les donateurs cédaient audit donataire vingt-deux peds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavés dans la terre d'Augustin Giguère (voir 21 mars 1764).

Le 9 juin 1777, à Sainte-Anne, Ignace Giguère, fils de Chrétien et de Dorothee Racine, épousa Magdeleine Morel, fille d'Etienne et de Marie-Josephe Lessard (terre 91), après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 20 mai 1777 (Crespin). Le 17 août 1779 Claude Caron, veuf de Magdeleine Racine, épousa Elisabeth Lessard, fille de Bonaventure et d'Elisabeth Paré (93).

Le 16 novembre 1779 (Crespin), eut lieu le partage des biens provenant de la succession de défunts Augustin Giguère et Elisabeth Roy-Audy. Les Immeubles mentionnés dans l'acte de cession qu'ils avaient consentie à Ignace Caron le 7 mars 1775 étaient évalués à 1 750 livres dont il fallait déduire 300 livres pour la part d'inventaire des enfants du premier mariage de ladite Elisabeth Roy-Audy avec feu Ignace Caron père, 60 livres pour 50 messes basses que devait ladite succession à Magdeleine Giguère, 60 livres pour une part de

terre dudit feu Augustin Giguère revenant aux cinq enfants qu'il eut d'Elisabeth Roy-Audy, 331 livres pour la légitime des enfants du premier lit et 331 livres pour celle des enfants du second lit, de sorte qu'il restait 766 livres sur les 1750. Quant aux meubles de ménage, ustensiles d'agriculture et bâtiments, ils étaient évalués en 1775 à 1 000 livres dont il fallait déduire 962 livres 10 sols que ledit feu Augustin Giguère avait apportés en la communauté de biens qui a été entre lui et ladite feu Roy-Audy, et qui devaient "lui sortir nature de propres et aux siens de son côté et ligne, de laquelle somme il en revenait la moitié, soit 481 livres 5 sols à ses enfants mineurs et autant à Ignace Caron, donataire. Partant il revenait aux deux enfants du premier lit, ledit Ignace Caron compris, 150 livres pour leur part de l'inventaire de leur défunt père et 331 livres pour leur légitime dans les immeubles, soit un total de 481 livres dont il fallait déduire 6 livres pour leur part du présent acte notarié, soit 475 livres. Quant aux enfants du second lit, il leur revenait 331 livres pour leur part des immeubles, 60 livres pour la part de terre ci-dessus mentionnée et 481 livres 5 sols pour leur part des meubles, soit en tout 872 livres 5 sols dont il fallait déduire 13 livres 10 sols pour l'acte de tutelle et leur part du présent acte de partage, de sorte qu'il leur restait 858 livres 15 sols. Au bas de cet acte a été ajouté que le 21 avril 1780 Louis Paré fit ajouter au présent compte la somme de 127 livres 6 sols provenant de la vente des hardes de feu Augustin Giguère.

Le 21 avril 1780 (Crespin), Ignace Caron déposa au minutier du notaire Crespin cinq billets sous seing privé par lesquels les héritiers de feu Augustin Caron lui vendaient leurs droits à la succession de ce dernier et à celles de défuntes Magdeleine Gaulin et Marie-Joséphé Pepin leurs mères: 1) celui (non daté) par lequel Joseph-Jacques Minville et Scolastique Caron lui vendaient une perche et seize pieds de front enclavés "dans le bien d'Augustin Caron", pour 198 livres; 2) celui du 7 septembre 1777 par lequel Marguerite Gagnon, fille de Joseph et d'Agnès Caron (fille d'Augustin et de Magdeleine Gaulin), épouse de Nicolas Lefrançois puis de Thomas Damien, lui vendaient leurs droits pour 96 livres; 3) celui du 20 mai 1774 par lequel Agnès Gagnon, soeur de Marguerite et épouse d'Ignace Gravelle, lui vendait ses droits pour 144 livres; 4) celui d'Elisabeth Caron, fille d'Ignace et d'Elisabeth Roy-Audy et épouse de Joseph Barrette, qui lui vendait ce qui pouvait lui revenir de la succession de son père et de feu Robert Caron pour 120 livres; 5) celui d'Elisabeth Gagnon, fille de Joseph et de Magdeleine Caron (fille d'Augustin et de Magdeleine Gaulin) et épouse de René-Bonaventure Lessard, qui lui vendait cinq pieds de terre de front enclavés dans la terre de feu Ignace Caron, pour 45 livres.

Le 29 août 1789 (Crespin fils), fut fait l'inventaire d'Ignace Caron et de feu Marie Emond, qu'il avait épousée le 19 août 1776, décédée "il y a trois ans et quelques mois". Leur contrat de mariage avait été passé devant le notaire Miray le 19 août 1776. Leur terre de trois arpents et vingt-deux pieds et demi de front était bornée au nord-est par Etienne Morel et au sud-ouest par Ignace Giguère. Ils y avaient une maison de 55 pieds de long sur 24 de large "dont la muraille de la chambre neuve et la cuisine muraille tombante en ruine, planché haut et bas couverte en bardos, porte feré et chassie vitré", estimée à 500 livres, une grange-étable en bois de 60 pieds de long sur 24 de large, la dite grange close en planche et l'étable de pièces sur pièces couverte en paille, estimée à 250 livres. Parmi les papiers se trouvait un contrat de vente par Ignace Giguère et Magdeleine Morel (voir 9 juin 1777) à Ignace Caron, veuf de Marie Emond, pour la somme de 200 livres, de vingt-deux pieds et demi de front (une perche quatre pieds et demi) enclavés dans la terre dudit Ignace Caron (voir 21-3-1764 et 26-12-1776).

Le lendemain, 30 août 1789 (Crespin), furent partagés les biens meubles de la communauté d'Ignace Caron et de feu Marie Emond, entre ledit Caron et ses trois enfants mineurs dont il était tuteur. Ces biens avaient été évalués à 2 750 livres 5 sols dont il fallait déduire 60 livres de dettes, 200 livres pour le préciput dudit tuteur accordé par son contrat de mariage, laissant un solde de 2 490 livres 5 sols auquel il fallait ajouter le quart en sus de la valeur desdits meubles inventoriés, "attendu que ledit tuteur a pris les effets mentionnés audit Inventaire" au lieu de les faire vendre à l'enchère, ce qui aurait rapporté l'équivalent dudit quart en sus, soit 672 livres 6 sols 3 deniers, ce qui faisait une valeur de 3 162 livres 11 sols 3 deniers. Déduction faite des frais du notaire, 48 livres, il restait 3 114 livres 11 sols 3 deniers à partager moitié entre ledit tuteur, soit 1 557 livres 5 sols 7 deniers, et pareille moitié à ses enfants, ce qui leur donnait à chacun 519 livres 1 sol 10 deniers.

Le 26 septembre 1789 (Crespin), Ignace Caron, veuf d'Elisabeth Emond, passait un autre contrat de mariage avec Magdeleine Fafart, veuve de feu Jean Trudel, habitant de L'Ange-Gardien (terre no 12), qu'il épousa à cet endroit le 13 octobre suivant.

Le 23 mars 1796 (Joseph Planté), Ignace Caron et Magdeleine Fafart donnaient à Augustin Caron, né d'Elisabeth Emond, la moitié de leur terre de trois arpents et 22 pieds et demi de front entre Etienne Morel au nord-est et Ignace Giguère au sud-ouest, et la moitié de leur maison en pierre de 55 pieds de long sur 24 de large, ainsi que la moitié de la grange-étable et des autres bâtiments dessus construits. Cette moitié devait être prise du côté où le sort la fixerait lors du partage à faire desdits biens entre le donataire et les autres enfants nés dudit premier mariage, auxquels l'autre moitié indivise appartiendrait comme héritiers de leur mère. Ils lui donnaient aussi trois perches de front sur une lieue et demie de profondeur à détacher de la terre d'Ambroise Trudel à L'Ange-Gardien (no 12), appartenant à ladite Fafart par droit de communauté avec feu Jean Trudel son premier mari. Le donataire devait payer à Elisabeth et à Marie-Joséphine Caron ses soeurs à chacune 650 livres pour leur légitime. Le même jour les donateurs firent leurs testaments ratifiant la susdite donation, que ledit donataire accepta à sa majorité le 21 septembre 1799 (Chs Voyer). Le 6 novembre 1797 Augustin Caron avait épousé Elisabeth Lessard, fille de René Bonaventure et d'Elisabeth Gagnon (terre 93-4e partie).

En 1800 la terre 98 était divisée comme suit:

1) Ignace Giguère (voir 26 déc. 1776)	1 arp. 5 perches
2) Augustin Caron (voir 23 mars 1796)	3 " 1 " 4 pieds
3) Etienne Morel (voir terrier 1769)	3 " 14 "
	<hr/>
	4 arp. 9 perches 18 pieds
	= 5 arpents.

Ignace Giguère avait aussi le dernier arpent de la terre 97 qui, avec l'arpent et demi y joignant dans la terre 98, formera le lot 50 du cadastre. La terre d'Augustin Caron portera le numéro 49 du cadastre. Quant aux trois perches quatorze pieds d'Etienne Morel leur histoire sera continuée avec les dix-huit perches et demie qu'il possédait à leur suite dans la terre 99 (lot 48 du cadastre).

La terre d'Ignace Giguère depuis 1800

Un arpent dans la terre 97  
et un arpent et demi dans la terre 98  
(= lot 50 du cadastre)

Le 13 janvier 1800 (Faribault), Magdeleine Morel fit son testament en faveur d'Ignace Giguère son mari, à la charge par celui-ci de payer à ses enfants 10 000 livres pour tous droits de légitime à sa succession, à partager entre eux par égales portions.

Le 3 mars 1802 (F. Tétu), Michel Racine et Geneviève Giguère sa femme (mariés le 23 juillet 1798), donnaient à Ignace Giguère une quittance de 2 000 livres reçues en avancement d'hoirie des successions futures dudit Ignace Morel et de Magdeleine Morel, père et mère de Geneviève.

Le 29 janvier 1805 Ignace Giguère, fils d'Ignace et de Magdeleine Morel, épousa Marie-Louise Giguère, fille de François et de Françoise Talon dite L'Espérance (terre 91).

Le 27 décembre 1813 (écrit sous seing privé passé devant Jean-Marie Poulin, major de milice, parmi les papiers de la terre d'Ignace Giguère donnés à la paroisse de Sainte-Anne en 1957 par Casimir Giguère: PA 39, Caron (R), no 1295), Joseph Simard et Elisabeth Giguère sa femme (mariés le 23 octobre 1806) donnaient à Ignace Giguère, capitaine des milices de Sainte-Anne, leur père et beau-père, une quittance de 1 111 livres 3 sols appartenant à ladite Elisabeth Giguère comme légitime à elle réservée par feu Magdeleine Morel sa mère, par son testament du 13 janvier 1800.

Le 25 janvier 1814 (écrit sous seing privé parmi les papiers Giguère, no 1296), furent signées les conventions de mariage entre Joseph Giguère, fils d'Ignace et de Magdeleine Morel, avec Marie Mercier, fille de Michel et de Geneviève Lacroix (terre 95, lot 81 du cadastre), devant Jean-Marie Poulin. Leur mariage eut lieu le premier février 1814.

Le 25 janvier 1814 également (écrit s.s.p., ibid., no 1297), devant Jean-Marie Poulin, Jean-François Gagnon et Magdeleine Giguère sa femme (mariés le 28 janvier 1800), donnaient à Ignace Giguère, leur père et beau-père, une quittance de 1 111 livres 2 sols pour la légitime de ladite Giguère. Le même jour encore (no 1298), Geneviève Giguère et François Côté son deuxième mari (mariés le 19 avril 1803, après le décès de Michel Racine), donnaient à Ignace Giguère une quittance semblable.

Le premier juin 1819 (Ranvoyzé), Jean Guimont et Angélique Giguère son épouse (mariés le 2 juin 1818), donnaient à Ignace Giguère une quittance de 1 111 livres pour la légitime de ladite Giguère, en vertu du testament de sa mère, Magdeleine Morel. Le 11 juin 1819 (Ranvoyzé), Jean-(François) Gagnon et Magdeleine Giguère son épouse donnaient à Ignace Giguère une quittance de 1 000 livres en avancement d'hoirie de la succession future dudit Ignace Giguère, leur père et beau-père.

Le 15 mars 1826 (Bernier), Ignace Giguère déclara, dans son titre nouvel au Séminaire de Québec, posséder deux arpents et demi de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, tenant au nord-est et au sud-ouest à Augustin Caron, et six perches quinze pieds de front de la clôture de la

grève au chemin du Roi, tenant au nord-est à Joseph Simard et au sud-ouest à Augustin Simard (voir 26 décembre 1776), cette dernière "prairie" étant partie de la terre 97.

Le 26 mars 1835 (Ranvoyzé), Ignace Giguère fit son testament en faveur de son fils Joseph, "ne voulant ni n'entendant ledit testateur rien léguer à ses autres enfants, vu qu'ils ont déjà reçu". On a vu que Joseph Giguère épousa Marie Mercier le premier février 1814. Il se maria le 18 août 1835 avec Marguerite Guérard, fille de Louis et de Brigitte Paré, à Sainte-Anne. De ce deuxième mariage naquit Joseph qui épousa Luce Mercier, fille d'Etienne et de Marie Paré (terre 95), le 20 novembre 1855 à Sainte-Anne, après avoir passé son contrat de mariage avec elle le 18 novembre (Ranvoyzé). Ignace Giguère et Marguerite Guérard lui firent donation de leurs biens le 16 août 1857 (Ranvoyzé). Leur terre de deux arpents et demi de front (lot 50 du futur cadastre) joignait alors au sud-ouest à Félix Caron et au nord-est à Augustin Caron. Le donataire devait payer à chacun de ses frères et soeurs consanguins la somme de 6 livres 5 chelins courant et 37 livres 10 chelins à Isaïe son frère germain.

Le 30 septembre 1894 (A.-N. Vézina), Joseph Giguère et Luce Mercier donnèrent à leur fils Casimir leur terre mesurant deux arpents et demi de front de la basse marée du fleuve à la clôture actuelle de la grève, bornée au sud-ouest à Isaïe Caron (lot 54) et au nord-est à Théodore Caron (lot 49), de là huit perches de front jusqu'au chemin municipal, entre Isaïe Caron au sud-ouest et François Cloutier au nord-est, de là deux arpents et demi de front jusqu'au trait carré du premier rang, entre ledits Isaïe Caron et Théodore Caron, avec toutes les bâtisses dessus construites, moins l'emplacement de Joseph Caron et celui réservé pour David Lachance, journalier, gendre des donateurs (il épousa Luce Giguère le 21 novembre 1876), à l'ouest de la maison des donateurs, cet emplacement mesurant deux perches et demie sur trois quarts d'arpent, avec droit de passage dans le chemin de côte pour atteindre au chemin royal). Ils donnaient en outre à leur fils Casimir un lopin de trois perches de front de la clôture de la grève au chemin royal, borné au sud-ouest par Milville Fortin et au nord-est par Théodore Caron, acquis de Basile et d'Onésime Simard le 17 juin 1865 (L.-Z. Rousseau). Les donateurs se réservaient l'usufruit des biens donnés et le donataire devait payer \$25 à chacune de ses six soeurs pour leurs droits légitimes, et \$400 à son frère Alphonse quand il s'établirait.

Le 28 janvier 1895 Casimir Giguère épousa Victoria Lessard qui décéda le 4 septembre 1929. Le 21 juillet 1932 (J.-B. Beauregard), il donna à son fils Herménégilde, résidant avec lui, le lot 50 borné au nord-est par Joseph Simard (lot 49) et au sud-ouest par Gaudiose Caron (lot 54), avec les bâtisses, roulant, animaux et meubles, moins les emplacements déjà vendus, mais il s'en réservait l'usufruit. Cette donation fut annulée par jugement de la Cour supérieure de Québec le 16 juin 1934 (enregistré au bureau d'enregistrement sous le numéro 22 554), pour refus du donataire (Herménégilde Giguère) de signer un acte de résiliation préparé par le notaire Beauregard à la demande de son père.

Le 28 février 1932 (Beauregard), Casimir Giguère vendit à Joseph Maquis, entrepreneur de chantiers, pour \$300, trois arpents de terre (boisée) de la rivière aux Chiens au trait carré, étant la partie nord du lot 50. Le 17 juin 1934 (Beauregard), Joseph Maquis en céda la moitié du sud-ouest à Joseph Thibault en échange du lot 637 (partie nord) de Sainte-Anne, plus \$100 de retour. Le 3 octobre 1943 (Beauregard), Joseph Thibault donna cette moitié à son fils Gabriel qui la revendit à Alphonse St-Gelais le 7 octobre 1947.



(Beauregard) pour \$75. Quant à la moitié du nord-est Joseph Maquis la vendit à Wilfrid Maquis, journalier, le 21 novembre 1943 (Beauregard), pour \$100. Celui-ci la vendit à Alphonse St-Gelais, journalier, pour \$100, le 13 juillet 1947 (Beauregard).

Alphonse St-Gelais décéda le 30 mai 1948 à 63 ans. Par son contrat de mariage du 18 mai 1922 (Beauregard) avec Marie-Rose Fortin, il avait institué celle-ci donataire universelle de ses biens, qui comprenaient la partie nord du lot 50 de la rivière aux Chiens au trait carré, mesurant maintenant deux arpents et trois quarts de largeur entre Joseph Adélard Simard au nord-est (49) et Ernest Beaulieu au sud-ouest (54). Le 5 octobre 1954 (Paul Beauregard), Marie-Rose Fortin vendit ce lot encore désigné comme ayant trois arpents de front, à Eugène Caron, maître sculpteur, pour \$500.

Le 21 septembre 1937 (J.-B. Beauregard), Casimir Giguère vendit à Joseph Simard (fils d'Adolphe), son voisin au nord-est (lot 49), pour \$8 000 (y compris les bâtisses et le roulant de ferme), le résidu du lot 50, de deux arpents et demi de front, borné au sud par la basse marée du fleuve, au nord par le bras de la rivière aux Chiens, au sud-ouest par Ernest Beaulieu, qui venait d'acquérir le lot 54, au nord-est par ledit acquéreur (lot 49). Le vendeur se réservait un emplacement faisant partie du lot 50, sur la côte, avec une petite maison. Cette vente comprenait aussi les lots 52 et 53, de la clôture de la grève au chemin royal. Casimir Giguère avait acquis le lot 53, de trois perches de front, le 4 août 1901 (A.-N. Vézina) et le lot 52, d'un arpent de front, moitié le 11 août 1901 (Vézina) et moitié le 3 décembre 1916 (J.-B. Beauregard).

Parmi les papiers de la terre de Casimir Giguère, donnés par lui à la paroisse de Sainte-Anne (Archives des Rédemptoristes), se trouvait un contrat d'assurance-feu avec la Mutuelle de Montmagny, du 14 octobre 1897. Ce contrat mentionne que la maison de Joseph Giguère, père de Casimir, mesurait 50 pieds de long sur 22 de large, qu'elle avait un étage et demi en pierre avec deux cheminées chauffées par poêles, couverte en bardeau. D'après le Père Charles-Eugène Marquis, cette maison a été démolie vers 1960. Casimir Giguère décéda le 2 janvier 1969. Il laissait l'emplacement qu'il s'était réservé en 1937 avec la petite maison dessus construite.

L'histoire du lot 50 sera continuée avec celle du lot 49 qui suit, appartenant aussi à Joseph Simard fils d'Adolphe, qui en avait acquis la moitié sud-ouest le 8 mai 1907 puis la moitié nord-est le 22 août 1923, comme on le verra à la section suivante. En 1937 Joseph Simard possédait donc une terre ayant une largeur de cinq arpents, six perches quatre pieds (soit les deux arpents et demi du lot 50 et les trois arpents une perche quatre pieds du lot 49).

La terre d'Augustin Caron depuis 1800  
3 arpents 1 perche 4 pieds dans la terre 98  
(lot 49 du cadastre)

On a vu précédemment qu'à son titre nouvel du 15 mars 1826 Augustin Caron déclara posséder deux arpents de front dans la terre 97 (lot 54 du cadastre) qu'il avait acquis d'Augustin Simard le 21 mai 1825 et qu'il donna à son fils Félix. Il déclara aussi posséder trois arpents une perche quatre pieds de front dans la terre 98 qu'il donna à son fils Narcisse par son testament du 12 septembre 1848 (Ch. De Foy). Augustin Caron avait eu cette dernière terre de son père Ignace (voir plus haut le 23 mars 1796). Un autre fils d'Augustin,

René-Edouard, allait devenir le deuxième lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Il épousa Josephine Deblais à Québec en 1828.

Narcisse Caron épousa Julie Trudel à Charlesbourg le 8 septembre 1844. Le 13 juin 1884 (A.-N. Vézina), ils donnèrent leur terre (lot 49) à leurs fils Théodore et Edouard. Théodore eut la moitié sud-ouest, joignant Joseph Giguère (lot 50), et Edouard la moitié nord-est, joignant Jean Morel (lot 48 dans la terre 99), mais les donateurs s'en réservaient l'usufruit. Chacun aurait les bâtisses ou parties de bâtisses situées sur sa part de terre respective. La ligne ou clôture de séparation desdites moitiés de terre devait subsister dans l'endroit où elle se trouvait, sauf dans les fonds où elle devait être transportée d'environ trois perches vers le côté nord-est, de la clôture de la grève au chemin royal. Le droit de passage était commun aux deux par les chemins de côte et autres sur lesdites terres. Théodore avait en outre tous les meubles de ménage et tout ce qui se trouvait dans la maison et dépendances des donateurs. Quant au roulant (instruments d'agriculture, animaux et voitures), ceux-ci les donnaient en commun à Théodore et Edouard pour se les séparer à l'amiable. Chacun d'eux aurait en toute propriété un lopin de terre d'environ cinq perches de front sur quatre arpents de profondeur de la clôture de la grève au chemin royal. Comme Théodore possédait la maison et la plus grande partie de la grange-étable, il a été convenu qu'Edouard aurait l'usage d'une partie de la maison pour lui, sa femme s'il se mariait et leurs enfants s'ils en avaient, ainsi que de la grange, construites toutes deux sur la partie de la terre donnée à Théodore, tant qu'une autre maison et une autre grange n'auraient pas été construites sur la partie de terre appartenant à Edouard, dans lequel cas Théodore fournirait la moitié des matériaux. Enfin les donataires devaient donner, chacun pour moitié, à leurs frères et sœurs les sommes suivantes pour leurs droits légitimes: à Marie \$100, à Alphonse et Albert \$100 chacun, à Isaïe \$150. Les donateurs ne donnaient rien à leurs autres enfants, attendu qu'ils avaient déjà reçu plus que leur part.

Théodore Caron avait épousé Obéline Giguère, fille de Thomas et de Marie Sylvain, le 10 octobre 1876 à Sainte-Anne. Edouard épousa Marie Morel, fille de Jean et de Delphine Paré (terre 99), le 30 septembre 1884.

Le 30 juin 1902 (A.-N. Vézina), Edouard Caron et Marie Morel vendaient à Onésime Giguère, cultivateur et boucher, pour \$3 180, la moitié nord-est du lot 49, avec les bâtisses dessus construites, le roulant de ferme et les animaux, moins les emplacements déjà vendus. Le même jour (Vézina), Onésime Giguère vendait à Edouard Caron, pour \$2 000, 1) un emplacement de 46 pieds sur 71 entre le chemin de fer et le chemin municipal, faisant partie du lot 181 de Sainte-Anne; 2) un autre emplacement faisant partie du même lot, de 40 pieds de front, avec les bâtisses dessus construites.

Le 8 mai 1907 (Arthur Tremblay), Théodore Caron vendait à son tour à Joseph Simard, pour \$4 000, sa moitié (sud-ouest) du lot 49, avec la partie du terrain où est bâtie et qui entoure la grange du vendeur et qui se trouve sur la moitié nord-est du lot 49 lui appartenant, en vertu de la donation du 13 juin 1884, avec le roulant de ferme. Le vendeur se réservait un emplacement de 100 pieds carrés sur ladite moitié, joignant Joseph Giguère (lot 50) au sud-ouest.

Le 5 juillet 1907 (A. Tremblay), Onésime Giguère revendait la moitié nord-est du lot 49, avec les bâtisses et le roulant, à Thomas Fortin de la Baie Saint-Paul, pour le prix de \$4 000. Le 6 septembre 1912 (A. Tremblay), Thomas Fortin la revendait à Norbert Simard, aussi de la Baie Saint-Paul, pour

#4 500. Cette moitié était alors bornée au nord-est par Fabien Tremblay qui avait acquis le lot 48 de Jean Morel. Le 10 mars 1915 (J.-B. Beauregard), Norbert Simard la revendait à Joseph-Stanislas Côté, contremaître à Berlin, New Hampshire, pour \$5 200, avec les bâtisses et le roulant, moins les emplacements vendus.

Le 22 août 1923 (Beauregard), Joseph-Stanislas Côté vendit à Joseph Simard, fils d'Adolphe, pour \$8 000, la moitié nord-est du lot 49, entre ledit acquéreur au sud-ouest et Fabien Tremblay au nord-est (48), avec les bâtisses et le roulant de ferme, moins les emplacements déjà vendus. Joseph Simard possédait maintenant tout le lot 49 de 31 perches 4 pieds. On a vu à la section précédente que le 21 septembre 1937 Joseph Simard acquit les deux arpents et demi du lot 50, de la basse marée à la rivière aux Chiens (qui à cet endroit n'est pas très éloignée du trait carré), de sorte qu'il possédait maintenant cinq arpents, six perches et quatre pieds de largeur.

Le 23 décembre 1949 (Gérard Beauregard), Joseph Simard vendit à son fils Arthur, pour \$4 000, la moitié nord-est du lot 49, soit quinze perches et quinze pieds de front sur une lieue et demie de profondeur, avec le quart du roulant et des animaux. Arthur Simard avait épousé Marie-Jeanne Bergeron en 1939.

Le 30 décembre 1953 (G. Beauregard), Joseph Simard et Marie Simard son épouse donnèrent le reste de leurs terres à leurs fils Thomas, Augustin et François. À Thomas, avec lequel ils demeuraient (au no 488 Côte Ste-Anne, du côté sud dudit chemin public), ils donnaient la moitié sud-ouest du lot 49 mesurant une lieue et demie de profondeur (étant bornée au nord par le trait carré), acquise le 8 mai 1907, avec le quart indivis du roulant, des animaux et autres biens mobiliers. Thomas Simard avait épousé Bella Lachance en séparation de biens, par contrat de mariage du 5 septembre 1946 (J.-B. Beauregard). À Augustin ils donnaient la partie nord-est du lot 50 sur la profondeur de la basse marée du fleuve à la rivière aux Chiens, joignant au nord-est à la moitié sud-ouest du lot 49 donnée à Thomas, et au sud-ouest à une ligne droite à égale distance entre les lignes de côté du lot 50 et qui va de la basse marée au trait carré, en passant à travers le lot 52, dont ils lui donnaient aussi une partie, ce dernier lot étant un lopin de terre de la haute marée au chemin royal. Ils lui donnaient aussi la maison construite sur le lot 50 portant le numéro 477 Côte Ste-Anne, et le quart indivis du roulant et des animaux. De la part donnée à Augustin il fallait cependant distraire les emplacements déjà vendus et l'emplacement donné à François ci-après décrit. Enfin Joseph Simard et son épouse donnaient à leur fils François la partie sud-ouest du lot 50 de la basse marée à la rivière aux Chiens, joignant au sud-ouest au lot 54 et au nord-est à la partie du même lot donnée à Augustin, moins les emplacements déjà vendus, et une partie du lot 52. Ils lui donnaient aussi un emplacement faisant partie du lot 50 avec une maison dessus construite (no 481 Côte Ste-Anne) et le quart indivis du roulant, animaux et autres effets mobiliers. Augustin et François devaient se construire chacun une grange-étable, Thomas devant y contribuer en part égale avec eux.

Augustin Simard épousa Anne-Marie Fortin, fille de Phydime et d'Agnès Dufour, le 27 décembre 1947 à Sainte-Anne. François épousa Béatrice Nicole, fille de Candide et de Bernadette Coulombe, le 17 août 1953 à Sainte-Anne.

Le 19 novembre 1974 (G. Beauregard), Thomas Simard vendit à Marcel Tétu, comptable agréé de Charlesbourg, la moitié sud-ouest du lot 49, du chemin public dit Côte Ste-Anne au trait carré du premier rang, mesurant quinze

perches onze pieds mesure française de largeur, "avec toutes bâtisses y érigées et dépendances", pour le prix de \$60 000. Cette terre était louée à François Simard et l'acquéreur devait continuer ce bail. Le vendeur se réservait un terrain de 200 pieds de largeur sur 93 de profondeur borné au sud par le chemin public et au sud-ouest par le lot 50 d'Augustin Simard, sur lequel il avait un chalet. Il conservait aussi la plus grande partie de la maison des Caron au sud du chemin (488 Côte Ste-Anne), dont il avait donné une partie, avec un emplacement, à sa fille Denise, épouse d'Yves Lessard, le 15 avril 1974. Le contrat de vente à Marcel Têtu ne fut enregistré que le 10 mars 1984, l'acquéreur ayant demandé et obtenu de le faire quand il le jugerait opportun.

Le 14 décembre 1978 (G. Beauregard), Augustin Simard, demeurant au 477 Côte Ste-Anne, vendit à son frère François (481), pour \$50 000 comptant, la partie nord-est du lot 50, que l'acquéreur exploitait depuis le premier juin 1978, depuis la route publique jusqu'à la rivière aux Chiens, moins un emplacement réservé par le vendeur, mesurant 166 pieds de front sur le chemin public, au nord dudit chemin (Côte Ste-Anne), et 174 pieds dans sa ligne nord-ouest, sur la profondeur de 70 pieds dans la ligne nord-est et 20 pieds dans la ligne sud-ouest, et moins l'emplacement que possédait déjà l'acquéreur au nord dudit chemin public (481 Côte Ste-Anne). Il lui vendait aussi la grange et les autres bâtiments avec les animaux, roulant et "quota" de lait. Le 11 février 1980 (G. Beauregard), Augustin Simard vendit à son fils Jean-Claude un emplacement (celui réservé en 1978 ?), borné au sud par le chemin public, avec une maison dessus construite portant le numéro 479 Côte Ste-Anne), pour \$32 000.

François Simard décéda subitement le 27 janvier 1980. Par son contrat de mariage du 15 août 1953 (G. Beauregard), il avait institué son épouse, Béatrice Nicole, sa légataire universelle. Le 2 août 1983 (Alain Bourget), celle-ci acquit d'Arthur Simard (493 Côte Ste-Anne) la moitié nord-est du lot 49 depuis le chemin public (Côte Ste-Anne) jusqu'à la rivière aux Chiens, moins les emplacements déjà vendus et celui que le vendeur se réservait, pour le prix de \$35 000 y compris les bâtisses.

Le 10 mai 1984 (A. Bourget), Béatrice Nicole vendit à Gilles Simard, son fils demeurant avec elle au 481 Côte Ste-Anne, la moitié nord-est du lot 49, du chemin public à la rivière aux Chiens, pour \$32 000.

Le 28 février 1985 (A. Bourget), Marcel Têtu vendit à André Simard (fils de François), cultivateur (qui avait épousé Louise Miller en 1958), pour \$40 000, la moitié sud-ouest du lot 49 depuis la route dite Côte Ste-Anne au sud-est jusqu'au trait carré du premier rang, mesurant quinze perches et demi plus deux pieds mesure française de largeur entre la moitié nord-est dudit lot 49 appartenant à Gilles Simard et la moitié nord-est du lot 50 de Béatrice Nicole au sud-ouest, avec les bâtiments dessus construits, moins un emplacement de 200 pieds de front sur 93 de profondeur borné au sud par la route Côte Ste-Anne et au sud-ouest par le lot 50, réservé par le vendeur. Béatrice Nicole et ses fils possédaient donc maintenant toute la largeur des lots 50 et 49 (cinq arpents, six perches quatre pieds).

LA TERRE DE CLAUDE BOUCHARD - LOUIS GUIMONT  
No 99 (5 arpents de front)

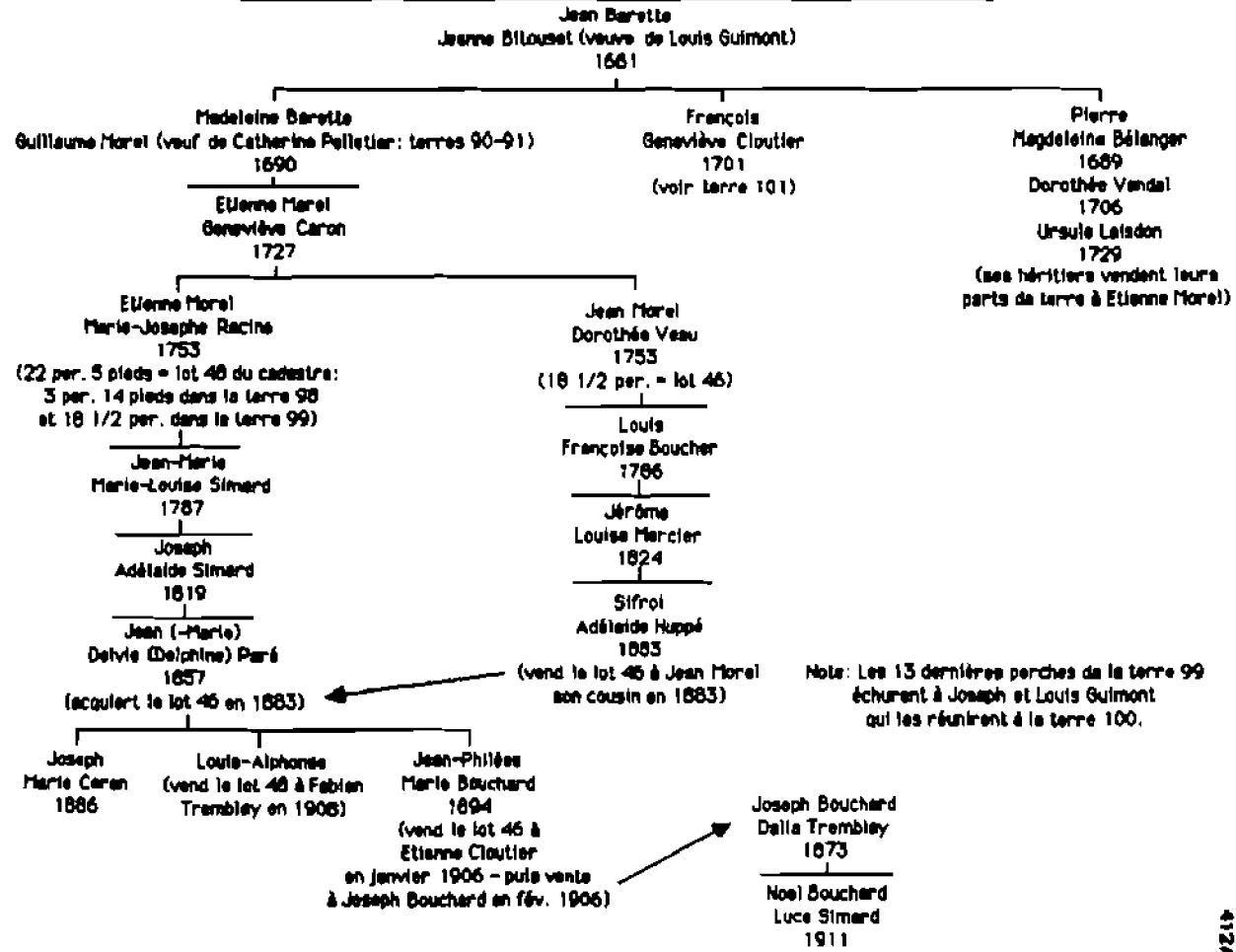
Cette terre fut concédée par Olivier Letardif à Claude Bouchard dit le Petit Claude le 26 octobre 1650 (ASQ, Sainte-Anne, no 26), tenant d'une part à Julien Fortin (au sud-ouest) et d'autre part aux terres non encore concédées. Claude Bouchard était le fils de Jacques Bouchard et de Noëlle Louchard, de la paroisse de Saint-Côme-le-Verd (Saint-Côme-de-Vair) au Perche (évêché du Mans). Il passa son contrat de mariage avec Louise Gasnier, fille de Louis et de Marie Michel (terre 96), le 30 novembre 1653 (Auber) et le mariage fut célébré le 25 mai 1654 (reg. de Notre-Dame de Québec).

Le premier octobre 1657 (Auber), Claude Bouchard vendit sa concession à Louis Guimont et Jean Crevel pour 600 livres. Les voisins étaient alors les héritiers de Robert Caron, qui avait acquis la terre de Julien Fortin le 27 mars 1654, au sud-ouest, et ceux de Pierre Gasnier, frère de Louis, au nord-est (terre no 100). Le 30 juin 1657 (Audouart, acte disparu), Claude Bouchard avait obtenu d'Olivier Letardif un bail à ferme pour six ans de la ferme Saint-Charles au Cap Tourmente, que Louis Gasnier, son beau-père, avait aussi eue à ferme de 1646 à 1652 (voir terre 96). Mais les incursions des Iroquois en 1660 et surtout en juin 1661 obligèrent Claude Bouchard à se réfugier au Château-Richer, abandonnant ses bestiaux, ses récoltes et son ménage. Le 4 décembre 1657 (Auber), Olivier Letardif avait concédé à Claude Bouchard quatre arpents de terre de front près de Cap Tourmente. Le 11 avril 1662 (Audouart), Charles Aubert de La Chenaye, procureur de la Compagnie de Beupré, lui en concéda trois autres au Petit Cap (entre la grande ferme et la petite ferme réservées pour le domaine de la Compagnie). Claude Bouchard remit ces terres à Mgr de Laval le 16 février 1672 (les quatre arpents du Cap Tourmente) et le 28 mai 1675 (Becquet) (les trois arpents du Petit Cap). A cette dernière date, par un autre contrat devant Becquet, Mgr de Laval concéda à Claude Bouchard douze arpents de terre de front à la Petite-Rivière Saint-François. Claude Bouchard y décéda en novembre 1699 et Louise Gasnier, son épouse, en avril 1721.

Louis Guimont était le fils de François Guimont et de Jeanne de Launay, de Champs, à deux milles de la Grande Trappe de Soligny, arrondissement de Mortagne, évêché de Sées. Son contrat d'engagement pour Jean Juchereau, Sieur de More, passé le 18 février 1647 devant le notaire Choiseau de Tourouvre, mentionne qu'il demeurait en la paroisse de Tourouvre, au lieu dit la Mulotière, mais le registre des confirmations au Château-Richer, le 2 février 1660, mentionne qu'il venait de la paroisse de Champs, évêché de Sées. Le 11 février 1653 (reg. de Notre-Dame de Québec), il épousa Jeanne Bitouset (Mitousay), fille d'Antoine et de Nicole Le Cerf, de la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris. Louis Guimont fut capturé par les Iroquois en 1660, en même temps que Louis Gasnier. Tous deux furent emmenés dans les villages des Agniers sur la rivière Mohawk où ils furent torturés et mis à mort (Auriesville, New York). Le 14 juillet 1661 (Auber), par ordre verbal du gouverneur, furent faits les inventaires des biens délaissés par Louis Guimont et Louis Gasnier. Jeanne Bitouset se maria le 24 novembre 1661 avec Jean Barette, son deuxième voisin au nord-est (terre 101), après avoir passé un contrat de mariage avec lui la veille (Auber).

Quant à Jean Crevel, qui s'était associé à Louis Guimont pour acheter la terre de Claude Bouchard en 1657, il retourna en France en 1658 pour y refaire sa santé. Le 6 septembre 1658 (Auber), l'estant sur son départ pour s'en aller de ce pays en France à cause des infirmités et maux incurables qu'il peult

Tableau généalogique sommaire des familles Barette et Morel (pour la terre 99)





avoir en cedit pays et que suivant l'avis des médecins qu'il peut recouvrer sa santé en France pour le changement d'air", il céda à Louis Guimont sa part de la concession par eux acquise de Claude Bouchard, à condition que ledit Guimont payât ses dettes, dont 45 livres au chirurgien Madry et 36 livres à Pierre Gaigneur, marchand de La Rochelle, "pour son passage de cedit pays en France".

Le 27 juillet 1669 (Vachon), Claude Bouchard donna une quittance à Jean Barette pour 64 livres et "une pistoille de pot de vin" que Louis Guimont lui devait encore à sa mort.

Le 2 juillet 1684 (Vachon), Joseph Guimont, fils de Louis, ayant alors 30 ans, donna quittance à sa mère et à Jean Barette pour avoir administré ses biens, l'avoir nourri et entretenu jusqu'à sa majorité, et il renonça à la succession de sa mère. Joseph Guimont avait acquis, le premier avril 1680, la terre voisine au nord-est (no 100), adjugée à l'enchère pour 670 livres après le décès de son propriétaire, Richard Dumesnil, mort sans laisser d'héritiers. Joseph Guimont épousa Anne Paré à Sainte-Anne le 17 avril 1684.

Le 27 juin 1674 (Vachon), Louise Guimont, fille de Louis et de Jeanne Bitouset, passa son contrat de mariage avec Eustache Bacon, habitant du Château-Richer (terre 75), mais la date du mariage est inconnue. Le 27 juillet 1686 (Vachon), ils donnèrent à Jeanne Bitouset et à Jean Barette une quittance de 200 livres qui leur avaient été accordées par leur contrat de mariage. Quant à l'administration du peu de biens revenant à ladite Louise Guimont de la succession de son père et de la succession future de sa mère, ils en donnaient quittance à Jean Barette qui en était chargé comme tuteur de ladite Louise Guimont, reconnaissant "avoir eu et reçu de ladite Bitouset mère et tutrice plus qu'ils pourroient prétendre" dans lesdites successions, auxquelles ils renonçaient expressément.

Le 26 juillet 1687 (Jacob), Claude Guimont, fils de Louis et de Jeanne Bitouset, habitant au Cap Saint-Ignace, vendit à Jean Barette tous ses droits à la succession de Louis Guimont son père et à la succession future de sa mère, pour 100 livres tournois. Claude Guimont avait épousé Anne Le Roy le 8 octobre 1685 à Québec. Anne Le Roy était veuve de Nicolas Bouchard.

Le 17 juillet 1690 (Jacob), Magdeleine Barette, fille de Jean et de Jeanne Mitoussay (Bitouset), passa son contrat de mariage avec Guillaume Morel (terre 91) qu'elle épousa le 24.

Le 7 mars 1704 (Jacob), Claude et Louise Guimont vendirent à Pierre et François Barette, leurs frères utérins, pour 550 et 500 livres respectivement, tous leurs droits mobiliers et immobiliers à la succession de Louis Guimont leur père et aux successions futures de Jean Barette et Jeanne Bitouset. Celle-ci décéda le 10 février 1707, Jean Barette fut inhumé à Sainte-Anne le 22 décembre 1708.

Le 4 février 1709 l'intendant Raudot rendit une ordonnance à l'effet que les biens de Jean Barette et de Jeanne Bitouset seraient partagés par moitié, dont l'une appartiendrait aux enfants Barette et l'autre aux enfants de ladite Bitouset nés tant de Louis Guimont que de Jean Barette. C'est le curé de Sainte-Anne, Antoine Chabot, assisté de Robert Dufour, habitant de Saint-Joachim, qui fut chargé de procéder à ce partage dont le procès-verbal du 13 mai 1709 se trouve aux Archives de la paroisse de Sainte-Anne, parmi les papiers de Guillaume Morel et de Magdeleine Barette sa femme. Ce partage



concerne uniquement la terre de Louis Guimont (99); celui de la terre 101 concédée à Jean Barette sera expliqué en faisant l'histoire de cette terre.

Jeanne Bitouset avait eu, en 1661, la moitié de la terre de feu Louis Guimont, pour son droit de communauté, soit deux arpents et demi de front. Ses trois enfants: Joseph, Louise et Claude, eurent l'autre moitié, ce qui faisait pour chacun d'eux huit perches et six pieds de largeur. Joseph Guimont avait déjà reçu sa part "sitôt qu'il a été majeur". Quant à Louise Guimont, femme d'Eustache Bacon, elle avait renoncé à la sienne avant sa majorité et avait ratifié cette renonciation à sa majorité moyennant la somme de 200 livres reçue de sa mère et de Jean Barette. Elle avait voulu "se relever" de cette renonciation après le décès de Jean Barette et de Jeanne Bitouset, alléguant un défaut de formalité, mais l'Intendant l'avait déboutée de cette prétention et parce que "le temps de la prescription était de beaucoup passé". Quant à Claude Guimont, ayant vendu à Jean Barette et à sa mère ses droits d'héritage le 26 juillet 1687, il n'était pas admis au partage. "D'où vient que l'héritage de ladite Bitouset consiste en second lieu (en plus des deux arpents et demi ou vingt-cinq perches déjà mentionnés) en huit perches six pieds de terre de largeur, comme moitié des susdits acquêts qu'elle a faits avec Jean Barette son second mary des susdits Claude et Louise Guimont, lesquelles huit perches six pieds de terre d'acquêts jointes aux vingt cinq perches qu'elle avoit comme moitié avec feu Louis Guimont son premier mary font trente trois perches six pieds de terre size en la paroisse Ste Anne du petit Cap à partager à sept cohéritiers utérins dont trois Guimont et quatre Barette, ce qui faisait pour chacun quatre perches treize pieds huit pouces et sept lignes de terre de largeur, à cent livres la perche.

En troisième lieu la succession de Jeanne Bitouset consistait dans les travaux et augmentations faits de son vivant sur une "habitation sise en laditte paroisse de Ste-Anne du petit Cap de trois arpents de large (no 101) appartenante audit Jean Barette par contract de concession de Monsieur d'Argenson", du 26 mars 1661, avant son mariage avec ladite Bitouset, lesquels travaux et augmentations furent aussi partagés en sept parts.

Un autre document vraisemblablement écrit par Guillaume Morel, qui fut procureur fiscal de la seigneurie de Beaupré de 1690 environ à 1712, est conservé parmi les papiers de sa famille donnés à la paroisse de Sainte-Anne. Ce document non daté rappelle qu'à la suite du partage ci-dessus, chacun des sept héritiers (trois Guimont et quatre Barette) succéda à la part de sa mère pour quatre perches treize pieds huit pouces et sept lignes de terre de largeur "qui est la septième partie de trente trois perches et six pieds", et qu'en outre chacun des quatre héritiers Barette reçut le quart de la terre de feu Jean Barette leur père, de trente huit perches et six pieds de front, soit neuf perches dix pieds et demi de largeur, "faisant en tout tant du père Barette que de leur mère pour un des Barette le nombre de quatorze perches six pieds deux pouces et sept lignes de front. Puis Guillaume Morel mentionne que "par accommodement entre les frères Pierre et François Barette et pour leur établissement" il se contentait de douze perches de front "à prendre sur la terre et habitation qui a esté à fund (défunt) Louis Guimont, joignant les quatre perches treize pieds huit pouces et sept lignes que Joseph Guimont prend au sud ouest de son habitation (no 100), les douze perches que ledit Morel prend estant encore au sud ouest de la portion d'héritage que prend ledit Joseph Guimont sur ycelle habitation".

Le 7 octobre 1711 (Jacob), à la suite d'un partage entre Pierre et François Barette dont il sera question à la terre 101, Pierre Barette eut deux

arpents et demi de largeur dans la terre 99, joignant la terre 98 au sud-ouest et les douze perches de Guillaume Morel au nord-est, tandis que François Barette prit la terre 101, de trois arpents de largeur.

Pierre Barette avait d'abord épousé Magdeleine Bélanger, fille de Jean-François et de Marie Cloutier, le 21 novembre 1689 au Château-Richer, après avoir passé un contrat de mariage avec elle la veille (Jacob). Magdeleine Bélanger décéda en novembre 1705 et l'inventaire de la communauté fut fait le 6 février 1706 (Jacob). Le même jour Pierre Barette passait un autre contrat de mariage avec Dorothee Vandal, fille de François et de Magdeleine Pinel (terre 102). Dorothee Vandal décéda en septembre 1728 et l'inventaire de sa communauté fut fait le 4 février 1729 (Jacob). Sur leur terre de deux arpents (et demi) de front ils avaient une maison de colombages de 38 pieds de long sur 18 de large couverte de bardeaux, une grange de 40 pieds de long sur 20 de large close de planches et couverte en paille, et une étable de pièces sur pièces de 20 pieds de long sur 18 de large couverte en paille. Le 14 février 1729 (Jacob) Pierre Barette passait un troisième contrat de mariage avec Ursule Laisdon, fille de feu Jean Laisdon et de Louise Côté, qu'il épousa à L'Ange-Gardien le 21 février.

Pierre Barette décéda à 71 ans le 30 juin 1734 et fut inhumé à Sainte-Anne le 2 juillet. L'inventaire de ses biens fut fait le 5 juillet 1734 (Jacob). Sa terre mesurait deux arpents et demi de largeur joignant d'un côté (sud-ouest) à la terre d'Augustin Caron (98) et de l'autre (nord-est) à la part échue à Joseph Guilmont dans la terre de son père (99) (en fait aux douze perches de Guillaume Morel). Il y avait une maison de colombages et chambre de 30 pieds de long sur 18 de large, une grange de 30 pieds sur 20 close de vieilles planches et couverte en paille, et une étable de pièces sur pièces de 20 pieds de long et autant de large, couverte en paille.

Au terrier de 1733 (ASQ) la terre 99 était répartie comme suit du sud-ouest au nord-est:

1- Pierre Barette	25 perches
2- Veuve Guillaume Morel (Magdeleine Barette)	12 "
3- Joseph et Louis Guilmont	13 "
	50 " ou 5 arpents

Le 17 juillet 1734 (Jacob) fut fait le "compte en abrégé des biens de la communauté de feu Pierre Barette et de feu Dorothee Vandal suivant l'inventaire qui en a été fait le 4 février 1729 (et non le 7 mars comme le mentionne le préambule). La valeur des meubles inventoriés était de 1 449 livres 9 sols à quoi il fallait ajouter 72 livres 17 sols de dettes actives, pour un total de 1 522 livres 6 sols dont il fallait déduire 225 livres pour le préciput de Pierre Barette et 31 livres de reprises de dettes actives, de sorte qu'il restait 1 166 livres 6 sols à partager entre Pierre Barette (la moitié: 583 livres 3 sols) et ses cinq enfants, chacun d'eux ayant 116 livres 12 sols 7 deniers. A la suite de ce compte se trouve le "compte des biens de la communauté des biens de défunt le Sieur Pierre Barette et Ursule Lailledon" suivant l'inventaire qui en a été fait le 5 juillet 1734. La recette montait à la somme de 959 livres 4 sols et la dépense (dettes, frais funéraires et de notaire) à 148 livres 2 sols, laissant un solde de 811 livres 2 sols. Mais déduction faite du préciput de ladite Laisdon (200 livres), des propres de ladite veuve apportés en mariage (200 livres) et de 603 livres 2

sois 11 deniers revenant aux enfants mineurs de Dorothee Vandal (583 livres 3 sols au compte précédent plus 20 livres ajoutées par la suite), "la depense de reprise passait les recettes" de 191 livres 12 sols 11 deniers.

Le 19 juillet 1734 (Jacob), fut effectué le partage de la terre de feu Pierre Barette, mesurant deux arpents de front (au lieu de deux arpents et demi indiqués au terrier de 1733), en présence de Jean Allaire faisant pour Marie Barette, épouse de Jean Mercier, absente "étant aux Illinois", Joseph et François Barette, Joseph Gagnon comme tuteur des enfants mineurs de Pierre Barette et Dorothee Vandal, Etienne Morel (fils de Guillaume et de Magdeleine Barette) comme tuteur des enfants mineurs dudit Pierre Barette et d'Ursule Laisdon, tous héritiers dudit feu Pierre Barette "dans une terre contenant deux arpens de front joignant d'un côté aux terres des héritiers de funt Joseph Guymon et de l'autre côté aux terres d'Augustin Caron, sur laquelle terre led. feu Barette luy appartient pour ses propres la quantité de quatorze perches et six pieds de largeur". Les conquêts faits pendant la communauté de Pierre Barette et Dorothee Vandal étaient de onze perches et quinze pieds dont la moitié, soit cinq perches quinze pieds, appartenait aux cinq enfants nés de ce mariage, chacun en ayant une perche et trois pieds. L'autre moitié, de cinq perches quinze pieds, appartenait à Pierre Barette et s'ajoutait à ses quatorze perches six pieds ci-dessus pour former une largeur totale de deux arpents et trois pieds à séparer en dix parts de deux perches trois pouces et une ligne, dont trois parts pour les trois enfants nés de Magdeleine Bélanger, première femme de Pierre Barette (François, Joseph et Marie), cinq pour les cinq enfants nés de Dorothee Vandal, une pour l'enfant né d'Ursule Laisdon, et une part pour celle-ci "estant aux droits d'une part d'enfant". Dix billets sur lesquels étaient écrits les noms desdits héritiers furent tirés au sort et mis sur une feuille de papier séparée par dix traits de plume. A l'ouverture des billets il s'est trouvé que les dix lots étaient échus aux héritiers dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- |                       |                               |
|-----------------------|-------------------------------|
| 1- Magdeleine Barette | 6- François                   |
| 2- Prisque            | 7- Jean                       |
| 3- Angélique          | 8- la veuve (Ursule Laisdon). |
| 4- Joseph             | 9- Louis                      |
| 5- Dorothee           | 10- Marie                     |

Le 10 février 1735 (Jacob), Prisque Lessard, fondé de procuration de François et Joseph Barette, habitants de l'île Jésus, vendait à Etienne Morel, pour 500 livres, quatre perches cinq pieds de terre de front depuis la grève jusqu'à la première côte et depuis ladite côte jusqu'à la fin de la lieue et demie trois perches et seize pieds de front, divisés en deux endroits différents, joignant d'un côté la part de Dorothee Barette.

Le 8 mars 1738 (Jacob), Joseph et François Barette vendaient à Ignace Aldmont (Emond), qui avait épousé Angélique Barette en 1734, huit pieds huit pouces et onze lignes de terre de front sur une lieue et demie de profondeur leur revenant pour leur part des deux perches échues à leur soeur Magdeleine, décédée sans héritiers. Le prix de vente était de 45 livres.

Le 30 mars 1738 (Jacob), furent partagés les trente cinq pieds de terre échus à feu Magdeleine Barette, entre ses héritiers collatéraux, au nombre de huit, chacun en ayant quatre pieds quatre pouces et cinq lignes et demie. Ces parts furent tirées au sort dans l'ordre suivant:

- 1- Angélique
- 2- Prisque
- 3- Dorothee
- 4- François

- 5- Louis
- 6- Joseph
- 7- Marie
- 8- Jean

Le 13 mars 1739 (Jacob), Ursule Laisdon (Lailledon) et Charles Godin de L'Ange-Gardien, son deuxième mari (terre 30), qu'elle avait épousé le 27 août 1736, vendaient à Jean Barette la part d'enfant (de 35 pieds de largeur) échue à ladite Laisdon au partage du 19 juillet 1734 (part no 8), pour le prix de 150 livres.

Le 4 mars 1748 (Jacob), Alexis Ompierre et Dorothee Barette sa femme, qu'il avait épousée à Saint-François de l'île d'Orléans le 10 octobre 1746, vendaient à Etienne Morel, pour 400 livres, trois perches et quatre pieds de front (no 5) joignant ledit acquéreur des deux côtés, provenant d'héritage de feu Pierre Barette.

Le 15 juillet 1749 (Sanguinet), Prisque Barette (fils de Pierre) habitant de Varennes, gouvernement de Montréal, vendait à Etienne Morel, son cousin (fils de Guillaume et de Magdeleine Barette, soeur de feu Pierre Barette), pour 400 livres, trois perches quatre pieds et quatre pouces de terre de front à Sainte-Anne, divisés en deux parts, joignant au nord-est à la part de terre d'Ignace Bmond et au sud-ouest audit acquéreur, celui-ci disant bien les connaître, comme possédant la plus grande partie de la concession dont elles faisaient partie (terre 99).

#### La part de terre de Guillaume Morel

Guillaume Morel avait d'abord épousé Catherine Pelletier, fille de Georges, le 30 octobre 1679 (voir terre 90). L'inventaire des biens de cette communauté fut fait le 17 juillet 1690 (Jacob). Guillaume Morel avait alors la moitié de la terre de son beau-père (soit un arpent et demi de front du côté du nord-est, et il avait acquis la terre voisine de Robert Foubert, de trois arpents de front (no 91), le 16 février 1686. Le 24 juillet 1690 il se remaria avec Magdeleine Barette, fille de Jean, et au partage de la terre de ce dernier, le 13 mai 1709, on a vu que Guillaume Morel avait obtenu douze perches de front. Après la mort de Georges Pelletier, en 1707 ou 1708, Guillaume Morel acquit l'autre moitié de la terre 90, mais il en vendit vingt-deux perches et demie, du côté du sud-ouest à Jean Boivin, peu de temps après (entre 1713 et 1717).

Le 22 juin 1725 (Barbel), fut fait l'inventaire de feu Guillaume Morel, à la requête de Magdeleine Barette, sa veuve. Il avait encore trente-deux perches et demie de front dans les terres 90-91 avec une maison de "massonne" de 40 pieds de long sur 20 de large consistant en deux chambres et grenier, couverte de mauvaise planche, et les douze perches de front dans la terre des Barette (99), "qui sont propres à ladite veuve", où il y avait une grange de 20 pieds de long sur 20 de large, de charpente close de vieilles planches et couverte en paille. Les 17 et 18 juillet 1725 (Barbel), eut lieu le partage des trente-deux perches et demie de la terre 90-91 entre la veuve et les enfants nés des deux mariages de Guillaume Morel, au nombre de sept (voir détail à la terre 91). Les douze perches de la terre 99, étant propres à Magdeleine Barette, ne furent pas partagées.

On a vu précédemment qu'Etienne Morel, fils de Guillaume et de Magdeleine Barette, avait acquis plusieurs des parts échues aux enfants de Pierre Barette

dans la terre 99, qu'il avait ajoutées aux douze perches de sa mère, de sorte qu'il possédait trois arpents une perche et deux pieds de front. Le 30 septembre 1727, à Sainte-Anne, il avait épousé Geneviève Caron, fille de Jean et de Rosalie Simard (terre 104). Le 7 février 1753 (Crespin), Etienne Morel et Geneviève Caron, "estant dans le dessein de vouloir établir deux de leurs enfans sur la terre qu'ils possèdent en la paroisse de Ste Anne contenant trois arpens une perche et deux pieds ou environ de frond... joignant d'un costé au sud ouest à la terre d'Augustin Caron et du costé du nord-est à la terre de la veuve de deffunt Joseph Guilmon", vendaient à Etienne et Jean Morel, leurs fils, leur terre avec la maison y construite partie de pièces sur pièces et l'autre partie de colombages, avec planchers haut et bas, couverte en bardeaux, une grange de 30 pieds de long sur 21 de large close en planches et une autre grange de 18 pieds en carré neuve, une étable neuve de pièces sur pièces de 28 pieds de long sur 24 de large. La terre fut évaluée par Jean Racine et Claude Caron à 3 700 livres et les bâtimens à 400 livres.

Les vendeurs ayant cinq enfans (lesdits Etienne et Jean, Jacques, Louis et Rose Morel), leur dessein était de leur partager également ladite somme de 4 100 livres, soit 820 livres à chacun pour leur servir de légitime, et comme lesdits Etienne et Jean Morel avaient chacun une terre à Saint-Ferréol de trois arpents de front sur quarante, où il n'y avait pas plus de cinq arpents en superficie désertés et qui furent évaluées ensemble à 150 livres, ils en faisaient abandon à leurs père et mère pour les donner à leurs frères Jacques et Louis. De la terre de Sainte-Anne Jean Morel devait prendre le côté du nord-est où se trouvaient les bâtimens, et Etienne le côté du sud-ouest, Jean Morel devant contribuer à construire à son frère une maison de 20 pieds de large sur 32 de long de pièces sur pièces couverte en bardeaux, avec une cheminée de pierre, les autres bâtimens devant rester en commun pendant six ans.

Etienne Morel fils passa son contrat de mariage avec Marie-Joséphé Racine, fille de Claude et de Geneviève Gagnon (terre 81) le 17 février 1753 (Crespin). La date du mariage est inconnue. Quant à Jean Morel il épousa, à une date aussi inconnue, Dorothee Veau, âgée de 18 ans, fille de Pierre et de Catherine Racine (terre 107), après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 13 décembre 1753 (Crespin).

Le 13 décembre 1753 (Crespin), Etienne et Jean Morel, constatant qu'il avait été omis et oublié de prévoir une pension viagère pour leur père dans la vente du 7 février 1753, précisèrent les articles qui devaient lui être fournis pour ladite pension.

Le 26 novembre 1755 (Crespin), Etienne Morel et ses fils Etienne et Jean se partagèrent les meubles, animaux, harnois et outils d'agriculture, les deux fils voulant désormais vivre "à leurs particuliers", du consentement de leur père. D'autre part, Jacques Morel, qui avait une des deux terres de Saint-Ferréol, étant décédé "l'été dernier", il fut convenu que sa part du prix de vente de la terre de Sainte-Anne (820 livres), qu'il n'avait pas encore reçue, serait partagée entre les quatre enfans survivans et que la terre qu'il possédait à Saint-Ferréol serait vendue et le produit "employé en prières pour le repos de son âme".

Le 17 janvier 1760 (Crespin), Simon Turcot et Angélique Barette vendirent à Etienne et Jean Morel, pour 510 livres, trois perches treize pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur divisés en deux parts et enclavés dans la terre des représentans feu Pierre Barette, appartenant à ladite Angélique Barette par le décès de son père.

Au terrier de 1769 (ASQ) Etienne et Jean Morel possédaient encore chacun dix-huit perches et demie de front dans la terre 99, tandis que Joseph Guimont avait le reste de ladite terre, soit treize perches, faisant ensemble cinq arpents de front. Joseph Guimont avait aussi un arpent dans la terre suivante au nord-est (100), joignant ses treize perches de la terre 99. L'histoire de ces terres de Joseph Guimont sera faite à la terre no 100, de trois arpents de front, que Joseph Guimont, son grand-père, avait acquise en 1680, comme on l'a vu plus haut.

Le 21 juin 1786 (Crespin), Jean Morel et Dorothee Veau donnèrent leur terre de dix-huit perches et demie de front à leur fils Louis qui épousa Françoise Boucher, fille de Louis et de Marie Poulin, le 7 novembre 1786 à Sainte-Anne.

Le 3 février 1787 (Crespin), Etienne Morel et Marie-Josette Racine donnèrent à Jean Morel, leur fils, onze perches de terre de front joignant au nord-est à Jean Morel frère d'Etienne, et au sud-ouest à pareil terrain réservé pour les autres héritiers des donateurs, faisant partie d'une terre de deux arpents et deux perches de front ou environ (soit trois perches quatorze pieds dans la terre 98 et dix-huit perches et demie dans la terre 99, faisant ensemble vingt-deux perches et cinq pieds), joignant en total au nord-est audit Jean Morel et au sud-ouest à Ignace Caron (98), avec la moitié des bâtiments et de leurs meubles, ustensiles de ménage, d'agriculture et animaux, dont les donateurs se réservaient l'usufruit leur vie durant. Le lendemain, 4 février 1787 (acte sous seing privé déposé au minutier de Crespin fils), Jean-Marie Morel passait son contrat de mariage avec Marie-Louise Simard, fille d'Augustin Simard et de Geneviève Vaux (Veau) dite Sylvain (terre 97), qu'il épousa à Sainte-Anne le 12 février.

La terre 99 en 1800

	<u>Lot cadastral</u>
Etienne Morel: 3 perches 14 pieds + 18 perches et demie dans la terre 98      dans la terre 99	
<u>Total: 22 perches 5 pieds</u>	48
Jean-(Marie) Morel      18 perches et demie	46
Joseph Guimont      13 perches plus un arpent dans la terre 100	44
 <u>Total dans la terre 99: 18 per. 1/2 x 2 = 37 perches pour les Morel</u>	
<u>13 " " Joseph Guimont</u>	
50 perches ou 5 arpents.	

L'histoire de la terre de Joseph Guimont sera faite avec celle de la terre suivante (no 100).

La terre d'Etienne Morel depuis 1800 (lot 48)

Le 25 février 1819 (Bernier), Jean-(Marie) Morel et Marie-Louise Simard donnèrent leur terre à leur fils Joseph qui épousa Adélaïde Simard, fille de François et de Marie Paré, le 21 juin 1824 à Sainte-Anne. A son titre nouvel du 15 mars 1826 (Bernier), Joseph Morel déclara posséder vingt-deux perches et cinq pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur, joignant au nord-est à Louis Morel (fils de Jean) et au sud-ouest à Augustin Caron.

Le 13 février 1857 (Ranvoyzé), Joseph Morel et Adélaïde Simard donnèrent leur terre, mesurant deux arpents trois perches six pieds de front entre

Augustin Caron au sud-ouest et Jérôme Morel, fils de Louis, au nord-est (voir section suivante), à leur fils Jean-Marie qui épousa Delvie (Delphine) Paré, fille de Pierre et de Marguerite Michel-Taillon le 17 février 1857 à Sainte-Anne, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 15 février (Ranvoyzé). Cette donation fut cependant réalliée d'un commun accord le 17 octobre 1858 (Ranvoyzé). Elle fut remplacée par une autre donation au même Jean-Marie Morel le 15 juillet 1860 (Ranvoyzé). La terre était alors bornée au nord-est par les représentants de feu Jérôme Morel. Le donataire devait payer 100 livres à chacune de ses soeurs. Le même jour les donateurs firent leurs testaments ratifiant la présente donation.

Le 20 mai 1886 (A.-N. Vézina), Jean Morel et Delphine Paré donnèrent à leur fils Joseph leur terre de vingt-deux perches de largeur sur une lieue et demie de profondeur, bornée au sud-ouest par Edouard Caron et au nord-est aux donateurs, avec les bâtisses dessus construites, les meubles, roulant et animaux, dont ils conservaient cependant l'usufruit, à l'exception d'un lopin de cinq perches de front sur quatre arpents de profondeur du chemin royal à la clôture de la grève. Le donataire devait payer à chacune de ses soeurs \$25 et leur donner à chacune un lit garni, une vache et une moutonne pour leurs droits légitimaires et \$100 à son frère Louis. Et au cas que les donateurs vendraient la terre voisine qu'ils possèdent actuellement (lot 46), le donataire devait donner \$300 à son frère Jean et la moitié de la somme qui aura été payée à compte par les donateurs sur le prix de l'acquisition qu'ils en ont faite (le 8 février 1883: voir section suivante). S'ils donnaient ledit lot 46 à Jean, alors Joseph devait lui donner un lit garni, un bon cheval de travail, une paire de boeufs de travail, trois vaches, cinq mères moutonnes, quatre jeunes génisses ou boeufs et une partie des instruments d'agriculture. Jusque là des deux terres seraient cultivées en commun.

Cette donation fut réalliée le 17 novembre 1889 (Vézina) moyennant la somme de \$800 que Jean Morel devait payer à son fils Joseph et à sa femme quand ils partiraient de la maison. Joseph Morel avait épousé Marie Caron, fille de Narcisse et de Julie Trudel (terre 98), le 25 mai 1886.

Le 16 juin 1894 (Vézina), Jean Morel et Delvie (Delphine) Paré donnèrent le lot 46, de dix-huit perches de largeur, à leur fils Jean-Philéas dont il sera question à la section suivante. Quant au lot 48, ils le donnèrent le 13 octobre 1895 (Vézina) à leur autre fils, Louis-Alphonse, et à Décéline Morel leur fille mineure. Ceux-ci devaient donner \$50 à chacune de leurs soeurs Marie, Malvina, Sara, Céline et Résilda. Marie avait épousé Edouard Caron (lot 49, terre 98), le 30 septembre 1884.

Le 20 août 1908 (J.-B. Beauregard), Jean Morel, ancien cultivateur, Louis-Alphonse Morel, engagé de ferme, et Décéline Morel, fille majeure, vendaient à Fabien Tremblay, cultivateur de la Petite Rivière Saint-François, leur terre de deux arpents deux perches cinq pieds de largeur, avec bâtisses, roulant, animaux, dont l'acquéreur était déjà en possession depuis le premier mars 1908, pour le prix de \$5 000. Le voisin au sud-ouest (lot 49) était alors Thomas Fortin et celui du nord-est (lot 46) Joseph Bouchard.

Fabien Tremblay avait épousé Marie Duchesne. Il décéda après celle-ci le 6 novembre 1920. Par son testament du 5 février 1917 (Beauregard), il avait institué son fils Thomas Tremblay son légataire universel en propriété. Le 18 avril 1923 (Beauregard), Thomas Tremblay vendit à la Congrégation du T.S. Rédempteur, un terrain de 245 pieds de front sur 180 de profondeur, faisant partie du lot 48, pour le cimetière de la paroisse, du côté du nord-est dudit

lot au nord du chemin royal, joignant la partie du lot 46 vendue le même jour pour le cimetière par Noël Bouchard (voir section suivante).

Thomas Tremblay décéda le 23 février 1951. Par son testament du 21 février 1920 (Beaugard), il avait institué son épouse, Albertine Bluteau, sa légataire universelle. Celle-ci décéda le 8 mars 1957, laissant tous ses biens à son fils Gérard Tremblay, à charge de payer \$2 000 à son frère Charles-Aimé pour les services qu'il avait rendus, et de garder avec lui ses soeurs Blanche et Marie-Anna. La maison en pierre de Gérard Tremblay porte le numéro 505 Côte Sainte-Anne, vis-à-vis le cimetière situé au pied de la côte.

La terre de Jean Morel depuis 1800  
(lot 46 du cadastre)

Le 17 avril 1822 (Ranvoyzé), Louis Morel, fils de Jean et de Dorothee Veau, et Françoise Boucher sa femme donnèrent leur terre de dix-huit perches et demie de front à leur fils Jérôme qui épousa Louise Mercier, fille de Michel et de Geneviève Lacroix (terre 95, lot 81 du cadastre), en 1824 (contrat de mariage). Les voisins étaient Joseph Morel au sud-ouest (lot 48) et Jean Guilmont au nord-est (lot 44). Le donataire devait payer à son frère Jean la somme de 1 800 livres, à Marie sa soeur, épouse de Jean Racine, et à Magdeleine Morel, épouse de François Simard, à chacune 1 300 livres, et à ses autres soeurs, Marguerite et Félicité 1 300 livres ancien cours chacune.

A son titre nouvel du 20 mars 1826 (Bernier), Jérôme Morel déclara posséder la même étendue de terre (lot 46) et, conjointement avec son cousin Joseph Morel (lot 48), huit perches de front par le bas et onze perches et demie par le haut, sur quatre arpents et quatre perches de profondeur dans la terre 108, bornées par devant à un petit verger et par derrière au chemin du Roi, tenant au nord-est à Pierre Gagnon et au sud-ouest à François Côté, acquises de Pierre Gagnon le 2 novembre 1821 (Ranvoyzé).

Le 3 octobre 1866 (Lavoie), Louise Mercier, veuve de Jérôme Morel (décédé avant juillet 1860: voir section précédente), légua 1) à Sifroi Morel son fils, les dix-huit perches et demie du lot 46, entre Joseph Morel au sud-ouest et Jean Guilmont au nord-est, avec la maison, la grange-étable, le roulant et les animaux; 2) à son autre fils François Morel, aussi cultivateur, la terre, maison et dépendances qu'il avait actuellement en sa possession à Saint-Joachim, acquise de Pierre Proulx; 3) à son autre fils Ignace, une autre terre à Saint-Joachim; 4) à Delvie Morel, épouse de Jean Silvain (Veau) et à Rose de Lima, épouse d'Alexandre Pageot, chacune \$50 pour leur légitime, payables par François et Ignace; 5) à sa fille Marie, demeurant avec elle, la somme de \$100. François et Sifroi devaient payer chacun le tiers de la maison et de l'étable à construire pour Ignace. La testatrice ne donnait rien à ses fils Thomas et Abel Morel, aux héritiers de Louis, un autre de ses fils, et à ceux de feu Marie Morel, épouse de Jean Allard, chacun d'eux ayant reçu déjà une somme égale à la légitime accordée ci-dessus à ses autres enfants. Sifroi Morel épousa Adélaïde Huppé, veuve de Narcisse Racine, le 25 avril 1883.

Le 8 février 1883 (A.-M. Vézina), Sifroi Morel vendit à Jean Morel son voisin au sud-ouest, le lot 46 avec les bâtiments dessus construits, joignant Isaïe Guimont au nord-est, pour le prix de \$3 500. Le 8 décembre 1889 (Vézina), Jean Morel le revendit à Eugène Coulombe, tailleur à Québec, pour \$3 400, moins les emplacements déjà vendus et celui des commissaires d'école. Le 18 novembre 1891 (Vézina), Eugène Coulombe rétrocéda le lot 46 à Jean Morel pour \$2 900 payables à Sifroi Morel.



Le 16 juin 1894 (Vézina), Jean Morel et Delvie (Delphine) Paré son épouse donnèrent le lot 46 à leur fils Jean-Philéas, avec les bâtisses dessus construites, un cheval de travail, trois vaches, deux génisses de deux ans, quatre d'un an et deux du printemps dernier, ainsi que les harnais et voitures. Le donataire devait payer à Sifroi Morel, maître de pension à Sainte-Anne, à l'acquit des donateurs, la somme de \$1 900 restant du capital à lui dû. Ils lui donnaient aussi un demi-arpent de terre de front de la clôture de la grève au chemin royal, faisant partie du lot 48 du côté du nord-est (joignant le lot 46). Le 5 juin 1896 (Vézina), Jean-Philéas Morel vendit ce demi-arpent à Casimir Bouchard pour \$325. Jean-Philéas Morel épousa Marie Bouchard, fille de Casimir et de Cédulie Fortin, le 18 juin 1894 à Sainte-Anne.

Le 16 janvier 1906 (L.-Ph. Sirois), Jean-Philéas Morel vendit à Etienne Cloutier, hôtelier à Québec, le lot 46 joignant au nord-est à Joseph Giguère, représentant Isaïe Guilmont, et au sud-ouest à Jean Morel, plus le demi-arpent de la clôture de la grève au chemin royal, que le vendeur avait sans doute repris de Casimir Bouchard. Le prix de vente était de \$2 400.

Dès le 13 février 1906 (Joseph Sirois), Etienne Cloutier, hôtelier, revendit les lots ci-dessus à Joseph Bouchard, cultivateur de la Petite Rivière Saint-François, pour \$2 600. Joseph Bouchard avait épousé Dalia Tremblay à cet endroit le 7 octobre 1873. Il décéda le 16 mars 1915. Le lot 46 joignait alors au sud-ouest à Fabien Tremblay et au nord-est à Alfred Côté. Par son testament du 16 décembre 1915 (Charles Boivin), Joseph Bouchard laissait ses biens à son épouse. Le 6 décembre 1920 (J.-B. Beauregard), celle-ci vendit à Noël Bouchard, son fils, le lot 46 de dix-huit perches (et demie) de front sur une lieue et demie de profondeur, pour \$4 000. Noël Bouchard avait épousé Luce Simard à la Petite Rivière Saint-François le 19 juillet 1911.

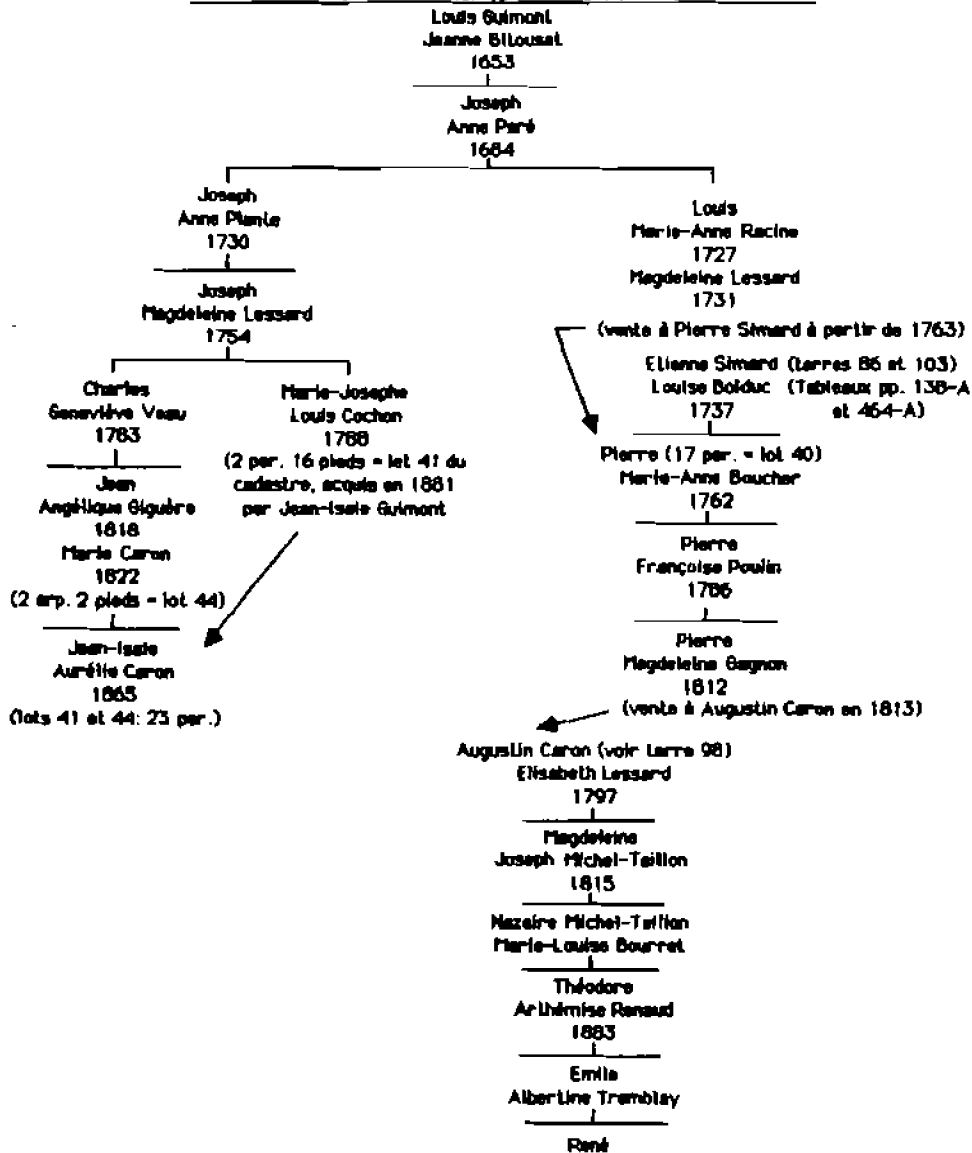
Noël Bouchard décéda sans testament le 23 janvier 1940, laissant onze enfants dont sept encore mineurs sous la tutelle de leur mère, Luce Simard. Chacun d'eux avait 1/11 dans la moitié indivise du lot 46 appartenant à leur père par son droit de communauté, l'autre moitié appartenant à leur mère. Le 23 novembre 1943 (Paul Beauregard), Luce Simard, autorisée par un conseil de famille, vendit le lot 46, avec la maison, le roulant, les bâtisses, moins les emplacements déjà vendus, dont le terrain vendu le 18 avril 1923 (J.-B. Beauregard), à la Congrégation du T.S. Rédempteur pour le cimetière de la paroisse (152 pieds de front sur 180 de profondeur au nord du chemin royal), à Albert et Irénée Bolly, cultivateurs de Sainte-Anne, pour le prix de \$6 000.

Le 10 août 1948 (Paul Beauregard), Albert Bolly, célibataire, et Irénée Bolly (époux d'Yvonne Simard), revendirent le lot 46 avec la maison, bâtiments, roulant, animaux et autres effets mobiliers, moins les emplacements et terrains déjà vendus, à Adélard Tremblay, mécanicien à Québec, pour le même prix de \$6 000. Adélard Tremblay, fils d'Achille et de Maria Bolly, épousa Hélène Simard, fille de Joseph (Adolphe) Simard et de Marie Simard (moitié nord-est du lot 49), le 11 septembre 1948, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 27 août 1948 (J.-B. Beauregard).

Le 6 novembre 1971 (Gérard Beauregard), Adélard Tremblay, cultivateur, demeurant à 36 (= 482?) Côte Sainte-Anne, vendit sa terre avec la maison, les autres bâtiments et le roulant de ferme, moins les terrains déjà vendus, à René Amyot, avocat demeurant à 1 407 rue Oak, à Sillery, pour le prix de \$51 000.

**Tableau généalogique sommaire des familles Guimont, Simard et Michel dit Taillon (pour la terre 100)**

422A





TERRE DE PIERRE GASNIER  
No 100 (3 arpents de front)

Pierre Gasnier, frère de Louis (terre no 96), n'était pas encore voisin de Claude Bouchard quand ce dernier obtint la terre 99, le 26 octobre 1650. Il était le fils de Louis Gasnier et de Marie Launay et était né à Igé, au Mans, en 1610. Il demeurait à Saint-Cosme-le-Verd en 1640 et à Courcivai en 1651. Il épousa en France, en 1639, Marguerite Rosée (Roset), fille de Jean Rosée (Rouzée) et de Catherine Le Barbier, de Jauzé. Il décéda en 1656 en sa "cabane" de la cote de Beaupré et sa veuve se remaria à Montréal le 17 juin 1657 avec Guillaume Etienne dit Le Sabre. Pierre Gasnier est mentionné pour la première fois au baptême de sa fille Marguerite, le 14 septembre 1653 (reg. NDQ).

L'inventaire de feu Pierre Gasnier, fait le premier mai 1656 (Auber), mentionne qu'il avait une terre de trois arpents de front à Sainte-Anne, dont le titre de concession n'a pas été conservé s'il y en eut un, "avec une cabane dessus étant et de peu de valeur". J.-Edmond Roy, dans son livre Notice sur la famille de René de la Voie, Lévis, 1899, p. 9, cite un contrat passé devant le notaire Audouart le 18 août 1656 (disparu depuis de son minutier), d'après lequel Louis d'Ailleboust, au nom de Marguerite Rosée, veuve de Pierre Gasnier, loua la terre de ce dernier "avec cabane", à René de la Voie (terre 102), pour trois ans. Louis Gasnier, fils de Pierre, obtint du gouverneur d'Argenson, procureur de la Compagnie de Beaupré, un titre de concession pour ces trois arpents le 8 février 1661 (ASQ, acte absent mentionné au censier de 1680).

Le 25 avril 1663 (Audouart), Louis Gasnier, dit Bellavance, puis Sieur de La Fresnaye au Cap Saint-Ignace, vendit la terre de son père à Richard Dumesnil, écuyer, et à Nicolas Vériel (Veydieu), matelot, pour 130 livres. Cet acte de vente mentionne la concession faite par d'Argenson, sans en donner la date. Richard Dumesnil était le fils de François et de Renée Moussen, de la paroisse de Saint-Martin, évêché de Lisieux (registre des confirmations au Château-Richer, le 2 février 1660). Il est mentionné pour la première fois le 13 décembre 1658 (Auber), dans un échange entre Martin Guérard et Nicolas Quentin (voir terre 79). Il avait 35 ans au recensement de 1666 et il est toujours qualifié d'écuyer dans les actes notariés. Quant à Nicolas Vériel (Veydieu, puis Velleux), il était le fils de Nicolas Vériel et de Perrette Roussel, de la paroisse de Saint-Jacques de Dieppe, archevêché de Rouen (registre des confirmations au Château-Richer, le 2 février 1660). Il épousa Marguerite Yerdain (Hiardin), fille de René et de Jeanne Serré, de Saint-Sulpice de Paris, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 5 octobre 1665 (Auber), "en la maison de Julien Fortin dit Bellefontaine tenant lieu d'église au Cap Tourmente" (terre 139, au Petit Cap de Saint-Joachim). Il est mentionné pour la première fois comme témoin d'une vente par Jean Cochon fils à Nicolas Lebel (terre 71), le 13 mai 1657 (Audouart). Il avait 32 ans au recensement de 1666, 30 à celui de 1667 et 40 à celui de 1681. Marguerite Yerdain avait 20 ans en 1666 et 1667, 36 en 1681.

Le 24 avril 1659 (Peuvret), Nicolas Vériel, matelot, s'engageait pour Pierre Enjouis, Sieur de Saint-Jacques, pour lui rendre service et à ses associés pendant quatre mois à commencer du lendemain, "au corps d'une chaloupe par lui acquise de Julien Fortin". Nicolas Vériel devait recevoir 27 livres par mois de gages et une paire de souliers français. Le 18 mars 1660 (Auber) il donna "à la chappelle nommée de Ste Anne encommencée en ladite Coste (de Beaupré) au lieu dict le petit Cap, à ce présent et

acceptant pour ladite chappelle le Sieur Estienne de Lessard, donateur du fond d'icelle", la somme de 60 livres à lui due par Marin Nourrice et "qu'il luy auroit baillée à prendre sur Claude Bouchard".

Le 26 juin 1660 (Auber), Nicolas Vériel, "travaillant... estant sur son départ de ce pays pour aller en France", céda à Richard Dumesnil, "escuyer", la part qui pourrait lui appartenir "sur la concession et habitation de la veuve Bacon (terre 75 au Château-Richer) dont ils estoient fermiers ledict du Mesnil et luy pour la présente année seulement", à charge par ledit Dumesnil de payer les dettes de son associé, soit 32 livres 10 sols à "Madame Sevestre" et 33 livres à Antoine Seraine (?) dit le Gascon.

Si Nicolas Vériel alla en France en 1660 il en revint en 1661 car le 18 mai 1662 (Audouart), il donnait une procuration à Mathieu d'Amours des Chauffours pour recevoir diverses sommes qui lui étaient dues et le 11 août 1662 (Audouart), Nicolas Chavigneau lui signait une obligation de 40 livres "pour cause de prêt".

Le 25 avril 1663 (Audouart), ainsi qu'on l'a vu précédemment, Richard Dumesnil et Nicolas Vériel acquirent la terre no 100 de Louis Gagnier, fils de Pierre. Le 23 mars 1664 (Fillon), ils obtinrent de Charles Aubert de la Chenaye, alors procureur de la Compagnie de Beaupré, la concession de la terre 106 qu'ils exploitèrent d'abord en commun, comme la terre 100. Le 3 avril 1666 (Auber), ils partagèrent ces terres entre eux, Richard Dumesnil prenant la terre 100 et Nicolas Vériel la terre 106 où il sera désormais question de ce dernier.

Le 4 septembre 1679 (ASQ, Séminaire, 24: 4), était fait l'inventaire des biens de Richard Dumesnil, décédé sans héritiers et célibataire en la maison du moulin à farine du Sault-à-la-Puce le 12 août 1679. Sa terre de trois arpents de front, entre les héritiers de Louis Guimont au sud-ouest et Jean Barette au nord-est, fut adjugée à Joseph Guimont le premier avril 1680 (ASQ, Séminaire, 23: 1), pour le prix de 670 livres. Le 19 mars 1680 (Jacob), ses biens meubles furent vendus à l'enchère pour 47 livres 7 sols.

Le 15 avril 1684 (Jacob), Joseph Guimont, fils de Louis et de Jeanne Bitouset, passa son contrat de mariage avec Anne Paré, fille de Robert et de Françoise Le Houx (terre 85), qu'il épousa à Sainte-Anne le 17 avril 1684. On a vu à la terre précédente (99) que Joseph Guimont eut en 1709 une part de la terre de son défunt père, mesurant quatre perches treize pieds huit pouces et sept lignes de largeur joignant la terre 100. On y a vu aussi qu'au terrier de 1733 Joseph Guimont possédait treize perches de front dans la terre 99, joignant la terre 100.

Le 7 février 1726 (Dubreuil), Joseph Guimont donna à ses fils Joseph et Louis chacun un demi-arpent de terre de front à prendre au sud-ouest de sa terre "l'un contre l'autre", tenant au sud-ouest à la terre de la veuve de Guillaume Morel. Il s'en réservait l'usufruit sa vie durant.

Le 12 novembre 1727 (Jacob), Joseph Guimont et Anne Paré sa femme firent une autre donation à leurs fils Joseph et Louis de deux arpents de terre de front joignant au sud-ouest à la terre de Magdeleine Barette, veuve de Guillaume Morel, et au nord-est aux terres desdits donateurs (ce qui implique que l'arpent qui leur avait été donné l'année précédente était remplacé par les deux présentement donnés). Les donateurs s'en réservèrent l'usufruit, à charge de nourrir et entretenir les donataires, leurs femmes et leurs enfants. Le même jour (Jacob), Louis Guimont passa son contrat de mariage avec

Marie-Anne Racine, fille de Jean et d'Anne Lessart (terre 83), qu'il épousa à Sainte-Anne le 18 novembre suivant. Quant à Joseph Guimont il passa son contrat de mariage le 4 avril 1730 (Jacob) avec Anne Plante, fille de Thomas et de Marthe Palliereau, de Saint-Jean, I.Q., qu'il épousa à Sainte-Anne le 17 avril suivant.

Le 10 janvier 1731 (Jacob), fut fait l'inventaire de Louis Guimont et de feu Marie-Anne Racine, décédée en juillet 1730 (sép. le 6). Cet inventaire est incomplet. Le même jour (Jacob), Louis Guimont passa un autre contrat de mariage avec Magdeleine Lessard, âgée de 20 ans, fille de Joseph et de Marguerite Racine (terre 93), qu'il épousa le 15 janvier.

Le 9 juillet 1731 (Jacob), fut fait l'inventaire de feu Joseph Guimont père et d'Anne Paré. Il était décédé en mai 1731 (sép. le 26). Sa terre de quatre arpents et trois perches de front (soit les trois arpents de la terre 100 et les treize perches y joignant du côté du sud-ouest dans la terre 99), tenait au sud-ouest à Pierre Barette (99) et au nord-est à François Barette (101), mais il en avait donné deux arpents à ses fils Joseph et Louis avec les bâtiments qui ne sont pas décrits en détail à l'inventaire.

Le 10 juillet 1731 (Jacob), fut partagée la terre de feu Joseph Guimont père, de quarante-trois perches de largeur moins les deux arpents donnés à ses fils. Des vingt-trois perches restant la moitié, soit onze perches et demie, revenait à Anne Paré et l'autre moitié à ses autres enfants. Anne Paré choisit la moitié du nord-est, joignant la terre 101. L'autre moitié fut partagée en huit lots de vingt-cinq pieds dix pouces et demie qui furent tirés au sort dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- Geneviève (veuve de Pierre Racine), joignant Joseph et Louis Guimont
- 2- Dorothee, épouse de Pierre Guillemet
- 3- Héritiers de feu Françoise Guimont, ép. de Joseph Lavole
- 4- Jeanne, épouse de Jacques Carbonneau
- 5- Cécile, épouse de Jean Emond (Aymond)
- 6- Louise (qui épousera Gervais Emond le 27 août 1731)
- 7- Ursule, épouse d'Alexis Bolvin
- 8- Marguerite, épouse de Noël Guignard, joignant Anne Paré.

Anne Paré décéda à la fin d'avril 1733 (sép. le 30) et son inventaire fut fait le 25 juin 1733 (Jacob) (incomplet). Il fut suivi du partage des onze perches et demie qu'elle avait eues pour son douaire le 10 juillet 1731, entre les mêmes héritiers que ci-dessus. Il en fut fait huit lots de vingt-cinq pieds dix pouces de largeur qui leur échurent dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- |                  |                             |
|------------------|-----------------------------|
| 1- Cécile (Anne) | 5- Geneviève                |
| 2- Louise        | 6- Ursule                   |
| 3- Jeanne        | 7- Dorothee                 |
| 4- Marguerite    | 8- mineurs de feu Françoise |

Le 16 juillet 1740 (Jacob), Ursule Guimont vendit à Gervais Emond les parts de terre qui lui étaient échues des successions de ses père et mère pour 300 livres et deux minots de blé. Le 3 mars 1746 (Jacob), Gervais Emond et Louise Guimont sa femme vendirent à François Allaire deux perches et quatorze pieds de terre de front à Sainte-Anne joignant des des deux côtés à la terre de Joseph Guimont, pour 300 livres. Il était convenu que si Joseph Guimont venait à pouvoir payer ce prix pour cette part de terre, l'acquéreur la lui céderait dans le délai d'un an et un jour suivant la Coutume de Paris. Le 9

avril 1747 (Jacob), Joseph Guimont se prévaut de cette clause et rentra en possession de ladite part de terre.

Joseph Guimont décéda en mars 1748 (sép. le 18). Le 12 janvier 1754 (Crespin), son fils Joseph, âgé de 22 ans, passa son contrat de mariage avec Magdeleine Lessard, âgée de 18 ans, fille de feu Etienne Lessard et de Magdeleine Pepin (terre 93). La date du mariage est inconnue. Anne Plante, sa mère, lui donna la moitié de tous ses biens meubles et immeubles, s'en réservant l'usufruit sa vie durant.

Le 19 mars 1754 (Crespin), Jean-Baptiste Guillemet, de Saint-Vallier, vendit à Joseph Barette et Thérèse Fortin son épouse, vingt-cinq pieds de terre de front à Sainte-Anne, enclavés dans la terre des héritiers Guimont (part no 2 partage du 10 juillet 1731), pour 152 livres. Le 3 avril 1754 (Crespin), Pierre Gagnon, de Saint-Joachim, Marie-Anne Racine sa femme vendaient à François Fortin, habitant de Sainte-Anne, trente pieds de terre de front enclavés des la même terre et provenant de la succession de feu Joseph Guimont, pour la somme de 200 livres. Le 5 mai 1754 (Crespin), Joseph Barette et François Fortin cédaient à Joseph Guimont fils les parts de terre ci-dessus par eux acquises, pour le même prix. Le même jour (Crespin), Joseph Guimont empruntait 150 livres de Charles Giguère pour payer la part acquise de Joseph Barette.

Le 12 juin 1754 (Crespin), Jean Bouchard, de Saint-Joachim, et Marie Guillemet son épouse, vendaient à Louis Guimont vingt-cinq pieds de terre de front enclavés dans la terre de feu Joseph Guimont, joignant au nord-est à la terre de Louis Guimont et au sud-ouest à la part acquise par Joseph Guimont fils de Joseph Barette, provenant d'héritage de Dorothee Guimont mère de la venderesse, pour le prix de 165 livres.

Le 24 février 1755 (Crespin), fut fait l'inventaire des biens de feu Joseph Guimont, "décédé il y a environ huit ans" (mars 1748), et d'Anne Plante sa veuve. Ils avaient une maison en pierre de 20 pieds "sur une face" et 22 pieds sur l'autre, couverte en planches et bardeaux, une vieille grange de 28 pieds sur 18 "tombante totalement en ruine", et une étable de 28 pieds de long sur 20 de large, close en madriers enchassés. Parmi les papiers se trouvait un contrat de vente de Noël Guignard et Marguerite Guimont son épouse de la "huitième portion en deux arpens de frond" échue à ladite Guimont en 1731, passé devant Abel Michon notaire de la Côte du Sud le 5 novembre 1731. Le lendemain, 25 février 1755 (Crespin), eut lieu la vente à l'enchère des meubles de la veuve Guimont, à qui il fut remis la somme de 297 livres. Les bâtiments furent adjugés à Joseph Guimont son fils.

Le 26 février 1755 (Crespin), eut lieu le partage de la terre de deux arpents de front de feu Joseph Guimont entre Anne Plante, sa veuve, et ses enfants mineurs: Joseph, Charles, Louis, Monique, Marie-Anne, et Marie, épouse de François Gagnier. Anne Plante prit un arpent du côté du nord-est joignant Louis Guimont, et ses enfants l'autre arpent joignant au sud-ouest la terre d'Etienne Morel (99). Leurs parts de trente pieds chacune furent tirées au sort dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- 1- Monique, joignant Anne Plante
- 2- Joseph
- 3- Charles
- 4- Louis
- 5- Marie
- 6- Marie-Anne, joignant Etienne Morel

Le 26 mars 1755 (Crespin), eut lieu le compte des biens mobiliers de la communauté. La vente des meubles et bâtiments avait rapporté 610 livres 18 sols 6 deniers dont il fallait déduire 50 livres pour les propres d'Anne Plante qui ont été aliénés, 34 livres 6 sols 8 deniers, faisant les deux tiers de 50 livres, qu'elle a apportés à la communauté, et dont le tiers a entré en ladite communauté, 90 livres 3 sols un denier pour la moitié des dettes et 31 livres 15 sols pour les frais de notaire et des funérailles du défunt, de sorte qu'il restait 404 livres 13 sols huit deniers, moins 4 livres 10 sols payés à Louis Guimont, oncle des mineurs, pour la criée des meubles, laissant 400 livres 3 sols 8 deniers à partager entre les six enfants, chacun recevant 66 livres 14 sols.

Le 26 mars 1755 également (Crespin), François Gagné et Marie Guimont vendirent à Joseph Guimont leur frère et beau-frère la part de trente pieds échue à ladite Guimont de la succession de son père, pour 200 livres. Le 11 janvier 1758 (Crespin), François Gagné et Marie Guimont vendaient encore à Joseph Guimont, pour 220 livres, vingt-quatre pieds de terre de front enclavés dans la terre de feu Joseph Guimont, à prendre où ils pourront se trouver lors du partage qui sera fait après le décès d'Anne Plante, mère de ladite Marie Guimont, "attendu qu'elle en a la jouissance sa vie durant par rapport à ses conventions matrimoniales et de rempli de ses propres".

Le 25 février 1758 (Crespin), Anne Plante céda à son fils Joseph trois perches de terre de front enclavées dans la terre de feu Joseph Guimont. En échange Joseph Guimont fils céda à son frère Louis une terre à Saint-Ferréol, de dix-sept perches de front sur quarante arpents de profondeur qu'il avait acquise de Jacques Talon dit L'Espérance le 21 novembre 1757 (Crespin).

Le 23 février 1761 (Crespin), Jean Lessard, habitant de Saint-Ferréol, et Marie-Anne Guimont sa femme vendant à Joseph Guimont pour 100 livres, la part de terre de trente pieds de front échue à ladite Guimont au partage de 1755 (no 6) joignant au sud-ouest à Etienne Morel et au nord-est à l'acquéreur (ce dernier avait donc acquis la part de sa soeur Marie: no 5).

Le 10 avril 1761 (Crespin), Louis Guimont (père) et Magdeleine Lessard sa femme (voir 10 janvier 1731), vendant à Etienne Simard "de la grande Rivière" (terre 103) pour 100 livres, vingt-cinq pieds de terre de front enclavés dans la terre des vendeurs à Sainte-Anne, qui les avaient acquis de Jeanne Guimont leur soeur et belle-soeur.

Le 28 juillet 1763 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Louis Guimont, décédé en avril 1762 (sép. le 27), à la requête de Magdeleine Lessard, sa veuve, tutrice de ses enfants mineurs: François, 22 ans, Aubin, 20 ans, Joseph, 14 ans, Augustin, 11 ans, Marie-Anne, 17 ans, Marie-Joséphé, 15 ans, et en présence de Pierre Mercier comme ayant épousé défunte Scolastique Guimont le 16 août 1757 (décédée en avril 1763), et de Thérèse Guimont, fille majeure de 27 ans (elle épousera Joseph Paré). Après les incendies de la Conquête ils n'avaient plus qu'une "baraque servant de maison ayant une vieille cheminée de pierre et autre mesures (ruines) en pierre, couverte en paille", un hangar servant de grange de 15 pieds sur 10 couvert en paille, clos en pieux, et une étable de bois rond couverte en paille. La terre de Louis Guimont mesurait onze perches de front. Parmi les papiers se trouvait un contrat de vente par Jacques Carbonneau, mari de Jeanne Guimont (voir 10 avril 1761), et Pierre Guillemet audit défunt de chacun une huitième part dans deux arpents et trois perches de front, passé devant Abel Michel le 14 août 1731 (voir partage du 10 juillet 1731).



Le même jour, à la suite de l'inventaire, fut fait le compte de la succession de feu Louis Guimont. Les meubles avaient été estimés à la somme de 289 livres 15 sols dont il fallait déduire 200 livres pour le préciput de la veuve, laissant un solde de 89 livres 15 sols auquel il fallait ajouter "le quart en sus", puisqu'ils n'avaient pas été vendus à l'enchère, soit 22 livres 8 sols 9 deniers, faisant ensemble 112 livres 3 sols 9 deniers. Les dettes de la communauté s'élevaient à 632 livres 6 sols. Magdeleine Lessard requit de lui "faire délivrance" des 112 livres 3 sols 9 deniers "pour ses propres qui ont été vendus à François et Joseph Racine" et de 28 livres 16 sols de grains de semence, faisant en tout 140 livres 19 sols 9 deniers. À l'égard des dettes il a été convenu de faire une assemblée de parents pour être autorisé à faire vendre une partie des immeubles pour les acquitter. Enfin pour ce qui regardait le douaire préfix de 500 livres spécifié au contrat de mariage de Magdeleine Lessard, il devait être réduit à la moitié du douaire de la première femme de feu Louis Guimont (Marie-Anne Racine), mais comme les parties n'ont pu en représenter le contrat de mariage (du 12 novembre 1727), ni déclarer à quelle somme il avait été fixé (il avait été fixé à 400 livres), Magdeleine Lessard proposa de lui laisser la moitié des immeubles qui resterait après la susdite vente pour en jouir sa vie durant par usufruit, ce qui lui fut accordé plutôt que de vendre une partie des immeubles pour l'acquitter.

Le 30 septembre 1763 Magdeleine Lessard présenta une requête au gouverneur pour l'autoriser à vendre à l'enchère une partie de sa terre pour payer ses créanciers. La vente eut lieu le 13 novembre à la porte de l'église de Sainte-Anne et Jacques Boucher acquit six perches de front pour 510 livres (85 livres la perche). Le contrat notarié en fut passé le lendemain, 14 novembre 1763 (Crespin). Le même jour (Crespin), fut fait le "compte du produit de la somme de cinq cens dix livres en argent sonnant provenant de la vente de six perches de terre de frond sur une lieue et demie de profondeur". Les dettes montaient à la somme de 482 livres 9 sols, y compris 32 livres 8 sols pour les frais du notaire, de sorte qu'il restait 27 livres 11 sols qui ont été laissés à la veuve.

Le même jour, 14 novembre 1763 (Crespin), Jacques Boucher, habitant de Saint-Joachim (terre 119) céda à Pierre Simard son gendre, comme ayant épousé Marie-Anne Boucher le 11 octobre 1762, ces six perches de terre "à prendre et détacher de la terre de feu Louis Guimont... joignant au nord-est à la part de terre des mineurs de feu Pierre Poulin et au sud-ouest au restant de la terre dudit feu Guimont". En échange Pierre Simard céda à Jacques Boucher tous les droits échus à sa femme par le décès de feu Jacques Boucher et à lui échoir après le décès de Dorothee Gagnon, veuve dudit Jacques Boucher leur mère et belle-mère, tant en bâtiments, meubles et immeubles, "à la réserve de ce qu'ils peuvent prétendre dans la terre de François Baret".

Le 20 mai 1765 (Crespin), Magdeleine Lessard, veuve de Louis Guimont, donnait à Pierre Simard et Marie-Anne Boucher une perche de front enclavée dans la terre de son défunt mari, joignant la terre dudit donataire et appartenant à la donatrice de ses propres qui lui sont échus par le décès de ses père et mère, ainsi que tous les meubles provenant de sa communauté de biens avec ledit défunt. Elle lui donnait aussi la jouissance de deux perches et demie de front dans la même terre, à charge par ledit donataire de loger, nourrir et entretenir ladite donatrice jusqu'à son décès.

Le 20 mai 1765 (Crespin), Louis Paré et Marie Simard son épouse vendaient à Pierre Simard, pour cinq piastres valant trente livres, six pieds et trois pouces de terre de front enclavés dans la terre de feu Louis Guimont, à

prendre dans vingt-cinq pieds que feu Etienne Simard père de ladite venderesse a acquis dans ladite terre (voir 10 avril 1761).

Le 7 juin 1765 (Crespin), à la requête de Joseph Paré comme ayant épousé Thérèse Guimont (terre 96), de Pierre Mercier comme tuteur des enfants nés de son mariage avec feu Scolastique Guimont, et de Magdeleine Lessard, furent vendues à l'enchère, à la porte de l'église de Sain-Anne une chambre ou baraque construite de pièces sur pièces couverte en paille et une étable construite en bois rond couverte aussi en paille, sur la terre de feu Louis Guimont. La maison fut adjugée à Pierre Mercier pour 7 livres 10 sols et l'étable à Claudé Chevalier pour 30 sols, payables à ladite Lessard et aux dits héritiers, ces bâtiments devaient être enlevés "sous huit jours pour tout délai".

Le 14 octobre 1765 (Crespin), Bonaventure Lessard et Louise Bolduc son épouse vendaient à Pierre Simard dix-huit pieds et neuf pouces de terre de front enclavés dans la terre de feu Louis Guimont et provenant de la communauté de ladite Bolduc avec Etienne Simard son premier mari, pour 125 livres.

Le 4 décembre 1766 (Crespin), Joseph Paré et Thérèse Guimont (voir 28 juillet 1763) vendaient à Joseph Barette, fils de François, pour 180 livres, 27 pieds et demi de terre de front enclavés dans la terre de feu Louis Guimont, à prendre joignant la ligne de la terre de Joseph Guimont. L'acquéreur devait avoir la jouissance à présent de seize pieds et demi, "attendu que des onze pieds de restant Marie Magdeleine Lessard, veuve dudit feu Louis Guimont, en est usufruitière jusqu'à son décès". Cette part de terre appartenait aux vendeurs pour l'avoir acquise de François et Aubin Guimont, pour une partie, par billet sous seing privé du 4 juin 1766, l'autre partie étant échue à Thérèse Guimont de succession de son père.

Le même jour, 4 décembre 1766 (Crespin), Magdeleine Lessard vendait à Joseph Paré et Thérèse Guimont une perche de front enclavée dans la terre de feu Louis Guimont, à prendre suivant l'acte de partage qui peut en avoir été fait ou sera fait par la suite, et appartenant à la venderesse de ses propres, pour le prix de 16 piastres ou 96 livres tournois. Le même jour (Crespin), Magdeleine Lessard transportait à Joseph Paré et Thérèse Guimont tous ses meubles et effets mobiliers, et la jouissance de deux perches et demie de front spécifiées en l'acte de donation qu'elle avait ci-devant consentie en faveur de Pierre Simard le 20 mai 1765, lequel acte de donation a été annulé et résilié devant Panet le 16 juillet 1766. Joseph Paré et sa femme devaient assumer toutes les charges de cette donation.

Le 23 janvier 1767 (Crespin), Anne Plante, veuve de Joseph Guimont, renonça en faveur de son fils Joseph à l'usufruit qu'elle s'était réservé dans la donation faite à ce dernier le 12 janvier 1754, de la moitié de ses biens. Le donataire devait loger, nourrir et entretenir sa mère jusqu'à son décès et faire valoir l'autre moitié de ses biens réservée pour la légitime de ses autres enfants. Il est spécifié que "tous les bâtiments construits après l'incendie générale de laditte Coste de Beaupré sur la terre de laditte comparante appartiennent audit Guimont fils".

Le 16 mars 1767 (Crespin), Joseph Paré et Thérèse Guimont vendaient à Joseph Guimont, pour 162 livres, vingt-trois pieds et demi de terre de front divisés en deux parts et enclavés dans la terre de feu Louis Guimont. Les vendeurs employèrent cette somme à l'achat d'un demi-arpent de terre d'Etienne Morel (voir terre 96, le 8 mars 1767).

Le 18 février 1768 (Crespin), Joseph Guimont, âgé de 19 ans, fils mineur de feu Louis Guimont et de Magdeleine Lessard, reconnaissait avoir reçu de Joseph Guimont son cousin, la somme de 72 livres ou 12 piastres pour la vente de onze pieds de terre de front divisés en deux parts et enclavés dans la terre de feu Louis Guimont.

Au terrier de 1769 (ASQ), la terre no 100 était possédée par les propriétaires suivants, du sud-ouest au nord-est:

- 1- Joseph Guimont: 1 arpent (plus 13 perches dans la terre 99)
- 2- la veuve Louis Guimont: 2 perches et demie
- 3- Pierre Simard: 14 perches et demie
- 4- Jean-Baptiste et Ignace Caron: 3 perches (ceux-ci possédaient aussi 16 perches 12 pieds dans la terre suivante (101), joignant ces trois perches. L'histoire de leur terre sera faite à la terre 101).

Le 23 janvier 1780 (Crespin), Joseph Guimont, fils de Joseph et de Magdeleine Lessard, passa son contrat de mariage avec Geneviève Simard, fille d'Augustin et de Geneviève Veau (terre 97), qu'il épousa à Sainte-Anne le premier février suivant.

Le 13 décembre 1783 (Crespin fils), Joseph Guimont et Magdeleine Lessard donnèrent à leur fils Charles onze perches et demie de terre de front (moitié de 23 perches), joignant au sud-ouest à Jean Morel (terre 99) et au nord-est au terrain d'égale largeur réservé aux héritiers, et la moitié de leurs bâtiments, animaux et meubles, l'autre moitié étant réservée aux autres enfants pour leur légitime. Le donataire devait être logé, nourri et entretenu par les donateurs, ainsi que sa femme et ses enfants. En cas d'incompatibilité d'humeur ou autrement, les donateurs se réservaient la moitié de la chambre qu'ils occupaient actuellement, à la charge par le donataire de faire une cloison au milieu de ladite chambre et de leur fournir chaque année toute une liste d'effets (nourriture, vêtements, etc). Le même jour (Crespin), Charles Guimont, âgé de 27 ans, passa son contrat de mariage avec Geneviève Veau, dite Silvain, âgée de 24 ans, fille d'Etienne et de Marie-Josephe Simard (terre 107).

Le premier octobre 1810 (Bernier), Pierre Simard (fils de Pierre et Marie-Anne Boucher) et Françoise Poulin sa femme (fille de Louis et d'Agnès Chabot, qu'il avait épousée à Saint-Joachim le 6 novembre 1786), donnèrent à Pierre Simard leur fils mineur demeurant avec eux, dix-sept perches de terre de front tenant au sud-ouest à Charles Guimont et au nord-est à Etienne Caron, fils d'Ignace Caron et de Marie-Josephe Giguère (terre 101), avec tous les bâtiments dessus construits et tous leurs biens meubles, audits donateurs appartenant ladite terre pour l'avoir eue de donation consentis audit donateur par ses père et mère. Ces dix-sept perches comprenaient les quatorze perches et demie que ceux-ci possédaient au terrier de 1769 et les deux perches et demie que la veuve Louis Guimont possédait à cette même date. On a vu cependant que le 4 décembre 1766 Magdeleine Lessard, veuve de Louis Guimont, avait annulé la donation qu'elle avait faite à Pierre Simard le 20 mai 1765. Le donataire devait loger, nourrir et entretenir les donateurs comme lui et avec lui leur vie durant ou leur payer une rente viagère s'ils déclaraient de vivre "à leur particulier". Il devait aussi payer 285 livres 14 sols à chacun de ses frères et soeurs: Jean-Baptiste, Isidore, Louis, Barthélemi, Marie-Anne, épouse de Germain-Eloi Provençal, Félicité et Agnès Simard, donner en outre à chacun des garçons une hache et une pioche et à chacune des filles un lit complet hors les rideaux, un rouet à filer et un coffre, le tout après

le décès des donateurs, pour leurs droits de légitime paternelle et maternelle, mobilière et immobilière.

Le même jour, premier octobre 1810 (Bernier), Pierre Simard fils passa un contrat de mariage avec Marie-Joséphé Michel (Taillon), fille de Louis et de Marie Gagnon, du Château-Richer, mais le mariage ne semble pas avoir été célébré. Le 14 janvier 1812 Pierre Simard épousa Magdeleine Gagnon, fille de Pierre et d'Agnes Paré (terre 108), à Sainte-Anne.

Le 11 août 1813 (Bernier), Pierre Simard et Magdeleine Gagnon vendaient à Augustin Caron, écuyer, demeurant à Sainte-Anne, les dix-sept perches de terre que ledit vendeur avait eues de ses père et mère par la donation du premier octobre 1810, avec tous les bâtiments dessus construits, meubles et animaux desdits vendeurs, à l'exception des meubles et animaux réservés par Pierre Simard et Françoise Poulin portés en l'acte consenti entre ces derniers et lesdits vendeurs le trois du présent mois (Bernier), lesquels appartiendront audit acquéreur après le décès dudit Pierre Simard père et sadite épouse. Cette vente était faite pour le prix de 3 000 livres.

Le 29 mai 1818 (Bernier), Charles Guimont et Geneviève Silvain (Veau) son épouse donnèrent à Jean Guimont leur fils majeur leur terre de deux arpents et deux pieds de front joignant au nord-est à Louis Cochon et au sud-ouest à Louis Morel, avec tous les bâtiments dessus construits et tous leurs biens meubles, dont ils se réservèrent l'usufruit leur vie durant à charge de loger, nourrir et entretenir avec eux ledit donataire, sa femme et ses enfants. Au cas où ils céderaient l'usufruit au donataire, celui-ci leur payerait une rente et pension viagère. Il devait en outre payer à chacun de ses frères et sœurs: Louis, Edouard, Marie, épouse de Joseph Mercier, Marie-Joséphé, épouse de Jean-Marie Fortin, et Elisabeth, savoir à Louis 400 piastres d'Espagne avec une hache et une pioche dans un an des présentes, à Edouard 1 200 livres dans six ans, à Marie 6 livres dans deux ans, "vu qu'elle a déjà reçu" (à son mariage), à Marie-Joséphé 75 piastres d'Espagne en trois ans, et à Elisabeth 125 piastres d'Espagne avec un rouet, un coffre, une vache, une brebis "et un lit garni propre composé de couchette, pailleasse, lit de plume, un traversin, deux orillier, deux draps, une couverture du magasin verte, une courtpointe et des rideaux d'indienne" pour tous droits de légitime paternelle et maternelle. Jean Guimont épousa Angélique Giguère, fille d'Ignace et de Magdeleine Morel, le 2 juin 1818, puis Marie Caron, fille d'Augustin et d'Elisabeth Lessard (terre 98), le 23 juillet 1822 à Sainte-Anne.

La terre de Jean GUIMONT depuis 1826

(Deux arpents et deux pieds: lot 44 du cadastre plus deux perches seize pieds en 1881: lot 41)

Total: 23 perches dont 13 dans la terre 99

Le 15 mars 1826 (Bernier), Jean Guimont déclara, dans son titre nouvel, posséder une terre de deux arpents et deux pieds de front tenant au sud-ouest à Jérôme Morel (lot 46) et au nord-est à Louis Cochon. Ce dernier, dans son titre nouvel du 24 avril 1826 (Bernier), déclara posséder deux perches et seize pieds de front sur une lieue et demie de profondeur (correspondant au lot 41 du cadastre), tenant au sud-ouest à Jean Guimont et au nord-est Joseph Michel dit Taillon (lot 40: voir section suivante). Louis Cochon, forgeron, avait épousé Marie-Joséphé Guimont, fille de Joseph et de Magdeleine Lessard, le 4 novembre 1788. Marie-Joséphé Guimont avait eu ces deux perches et seize pieds de terre par le décès de ses père et mère.

Le 30 décembre 1864 (Louis-Zéphirin Rousseau), Jean Guimont et Marie (Marguerite) Caron son épouse, donnèrent à leur fils Jean-Isaïe leur terre de deux arpents et deux pieds de front sur lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à la veuve de Jérôme Morel et au nord-est à la veuve d'Olivier Cochon (fils de Louis et de Marie-Josephe Guimont, qui avait épousé Geneviève Blouin le 27 février 1821). Ils lui donnaient aussi la maison et les autres bâtiments, leurs meubles et le roulant de ferme, mais ils s'en réservaient l'usufruit. De cette terre avait été détaché un terrain pour la maison d'école. Le donataire devait payer à ses frères François et Napoléon 50 louis "équivalant à 200 piastres argent courant" et \$100 à chacune de ses soeurs: Marie, épouse d'Ignace Giguère, Luce, épouse de Louis Bolvin, Elise, épouse de Théophile Bolvin, Flore, épouse de Théophile Tanguay, Céline, épouse de François Caron, Louise épouse d'Étienne Cloutier, ainsi qu'à Virginie et Julie, célibataires, plus, à Julie, un lit garni, un coffre, un rouet et une brebis.

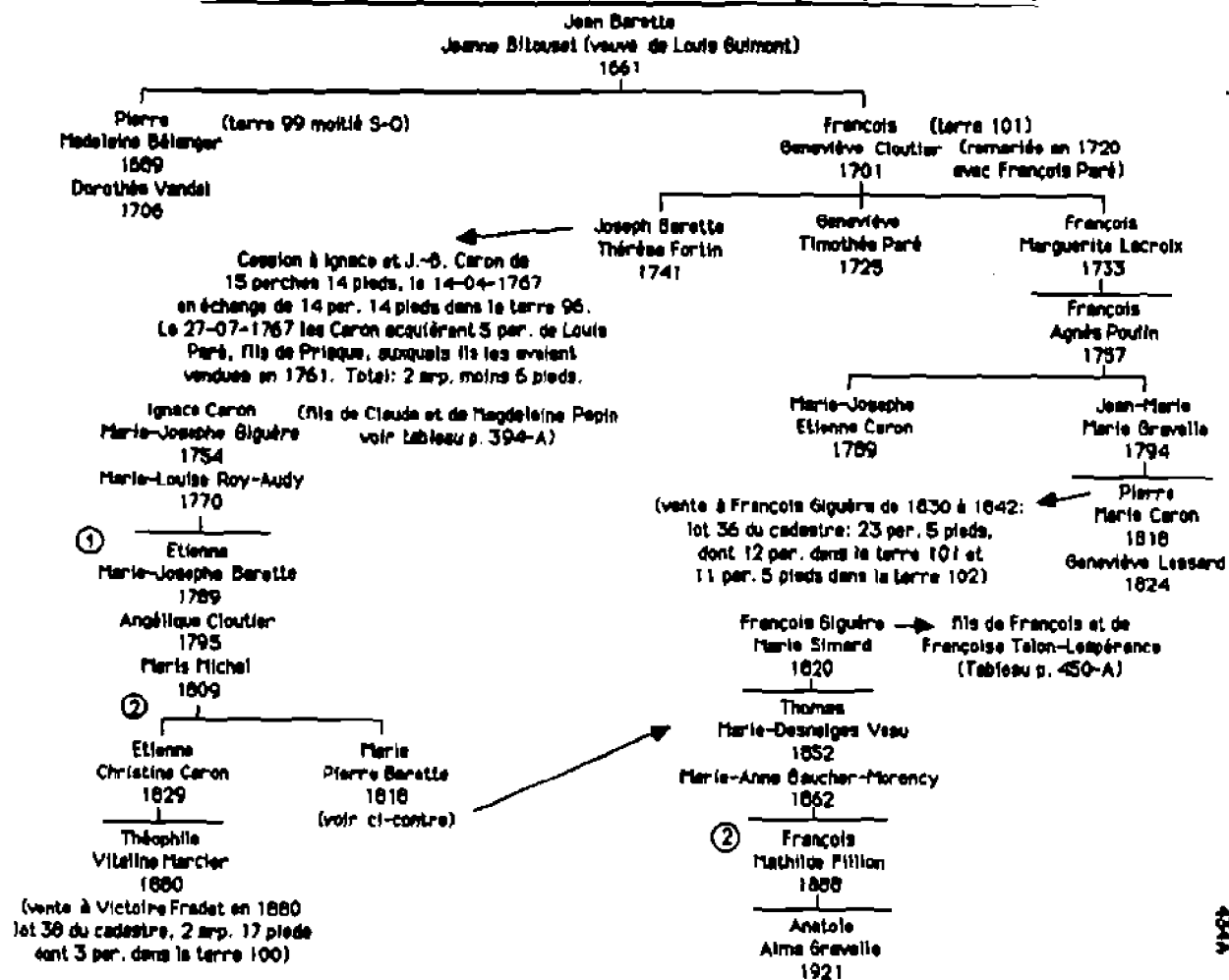
Le 5 février 1865 (L.-Z. Rousseau), Jean-Isaïe Guimont passa son contrat de mariage avec Aurélie Caron, fille de Narcisse et de Julie Trudel (terre 98), le 7 février à Sainte-Anne. Le 21 août 1881 (A.-N. Vézina), Marie (Geneviève) Blouin, veuve d'Olivier Cochon, donna ses deux perches et seize pieds de terre de front sur 106 arpents de profondeur à partir de deux arpents au nord du chemin royal jusqu'au trait carré (lot 41 du cadastre), à son gendre Olivier Blodeau (qui avait épousé Catherine Cochon le 11 août 1874). Ce lot était alors borné au sud-ouest par Isaïe Guimont (lot 44) et au nord-est par Théodore Michel dit Taillon (lot 40). Le 12 octobre 1881 (Vézina), Olivier Blodeau et sa femme vendirent le lot 41 à Isaïe Guimont pour \$40. Isaïe Guimont avait désormais deux arpents et trois perches de largeur, largeur totale des lots 44 et 41.

Le 20 juillet 1903 (Vézina), Isaïe Guimont et Aurélie Caron son épouse vendirent à Joseph Giguère, charretier, pour \$4 000, leurs terres (lots 41 et 44) avec les bâtisses dessus construites, le roulant et les animaux. Le 20 janvier 1913 (J.-B. Beauregard), Joseph Giguère les revendit à Alfred Côté, de la Petite Rivière Saint-François, pour \$5 500. Les voisins étaient alors Joseph Bouchard au sud-ouest (lot 46) et au nord-est Théodore Michel dit Taillon (lot 40).

Le 7 mai 1917 (J.-B. Beauregard), Alfred Côté, qui avait épousé Odile Bouchard en 1888 (contrat de mariage le 24 septembre devant Charles Boivin, notaire à la Baie Saint-Paul), vendit à Joseph Maquis, cultivateur, ci-devant de Saint-Joseph de Ham-sud, comté de Wolfe, pour \$4 000, le lot 41 et la partie du lot 44 depuis le chemin royal jusqu'au trait carré, avec les bâtisses et le roulant de ferme. Le vendeur se réservait un emplacement de 100 pieds sur 50 suivant la pente de la côte, à prendre près du chemin royal et de la ligne de la veuve Joseph Bouchard.

Le 14 mai 1917 (Beauregard), Joseph Maquis revendit ces lots pour le même prix à Téléphore Côté (qui épousa Alice ou Héloïse Bouchard). Le 26 décembre 1925 (Beauregard), Téléphore Côté les revendit pour \$3 000 à Alfred Côté. Celui-ci décéda le 18 février 1936 et son épouse, Odile Bouchard, le 14 septembre 1935. Par leurs testaments du 27 août 1935 (Beauregard), ils avaient institué leur fils, l'abbé Louis-Charles Côté, curé de Beauchâte! au Témiscamingue, leur légataire universel. Le 18 août 1941 (Beauregard), celui-ci céda les lots 41 et 44 à Ludger Côté, fils de Téléphore, célibataire majeur, avec les bâtisses et le roulant, moins les emplacements déjà vendus, à charge par le cessionnaire de payer deux hypothèques au total de \$2 600 et de loger, nourrir et entretenir avec lui ses père et mère.

Tableau généalogique sommaire des familles Barette, Caron et Giguère (pour la terre 101)





Le 24 novembre 1956 (Paul Beauregard), Ludger Côté, célibataire, vendit à Joseph-Léon Côté, lieutenant-colonel, les lot 41 et 44, du fleuve à basse marée jusqu'au trait carré du premier rang, joignant en total au sud-ouest à Adéard Tremblay (lot 46) et au nord-est à Emile Taillon (40), moins les emplacements vendus, pour le prix de \$8 700 plus le solde dû à l'Office du crédit agricole sur un emprunt de \$3 500 contracté le 24 novembre 1945.

Le 23 mars 1963 (Gérard Beauregard), Joseph-Léon Côté vendit à René Amyot, avocat de Sillery, pour \$10 000, 1) la partie extrême nord des lot 41 et 44, bornée au nord par le trait carré du premier rang, au sud par les lots 44-1 et 41-1, au sud-ouest par le lot 46 et au nord-est par le lot 40; 2) la partie non subdivisée du lot 44, depuis ledit lot 44-1 au nord jusqu'au chemin des cultivateurs (Côte Sainte-Anne) au sud, sur laquelle étaient construites la maison, la grange et les dépendances; 3) une autre partie du lot 44, bornée au nord par le chemin des cultivateurs, au sud par le chemin royal et l'emplacement de Thomas-Louis Tremblay, au sud-ouest par le lot 46 et au nord-est par le lot 44-2.

La terre d'Augustin Caron (acquise de Pierre Simard en 1813): lot 40 du cadastre (17 perches)

Le 15 mars 1826 (Bernier), Joseph Michel dit Taillon, qui avait épousé en 1815 Magdeleine Caron, fille d'Augustin et d'Elisabeth Lessard (terre 98), déclara posséder en son nom et au nom d'Augustin Caron son beau-père, dix-sept perches de terre de front de la basse marée du fleuve à la clôture de la grève, tenant au sud-ouest à Louis Cochon et au nord-est à Etienne Caron, (lot 38, terre 101), de là treize perches et deux pieds de front jusqu'au chemin du Roi, tenant au sud-ouest à François Giguère et au nord-est à Etienne Caron, de là 17 perches jusqu'aux terres non concédées, appartenant audit Joseph Michel par testament de feu Elisabeth Lessard sa belle-mère en faveur de Magdeleine Caron sa fille, ledit testament reçu par le notaire Bernier le 8 juillet 1815, et audit Augustin Caron par acquisition de Pierre Simard le 11 août 1813.

Le 26 décembre 1850 (Ranvoyzé), Augustin Caron, écuyer, cultivateur, donna à Magdeleine Caron sa fille, épouse de Joseph Michel dit Taillon 1) la moitié indivise de dix-sept perches de terre de front de la basse marée à la clôture de la grève, tenant au sud-ouest à Olivier Cochon et à Marie-Joséphine Guimont sa mère, et au nord-est à Etienne Caron; 2) la moitié de treize perches et deux pieds de front de la clôture de la grève au chemin du Roi, tenant au sud-ouest audit Michel-Taillon et au nord-est à Bonaventure Lessard; 3) la moitié de dix-sept perches de front du chemin du Roi aux terres non concédées, bornées comme le premier lopin, avec la moitié indivise de la maison et bâtiments dessus construits, le tout acquis de Pierre Simard le 11 août 1813, ladite donation étant faite pour tenir lieu de légitime paternelle mobilière et immobilière à ladite donataire.

Le 12 janvier 1851 (Ranvoyzé), Joseph Michel dit Taillon et Magdeleine Caron donnèrent à leur fils Augustin-Nazaire la totalité des trois lopins ci-dessus décrits, dont ils se réservaient l'usufruit. Le donataire devait payer 300 livres à chacun de ses frères et sœurs.

Le 27 février 1879 (A.-N. Vézina), Augustin-Nazaire Michel dit Taillon et Marie-Louise Bourret son épouse, donnèrent à Théodore Michel dit Taillon, leur fils majeur demeurant avec eux, leur terre de dix-sept perches de front alors bornée au sud-ouest par la veuve Olivier Cochon (lot 41) et au nord-est par les représentants d'Etienne Caron, avec la maison et autres bâtiments dessus



construits, leurs meubles, roulant, animaux, dont ils se réservaient l'usufruit. Le donataire devait donner \$50 à chacune de ses soeurs, avec un lit garni, un rouet, un coffre, une vache et une brebis, et à chacun de ses frères \$50 avec une hache, une pioche, un lit garni, un coffre, un cheval et une brebis. Un autre fils, Joseph avait déjà reçu plus que sa part, et sa soeur Rosaline, épouse d'Adolphe Caron, avait reçu les meubles réservés pour elle, mais non les \$50. Augustin-Nazaire Michel-Taillon décéda le 2 octobre 1879

Le 4 septembre 1914 (J.-B. Beauregard), Théodore Michel dit Taillon et Arthémise Renaud sa femme, qu'il avait épousée à Saint-Joachim le 30 janvier 1883, donnèrent à leur fils Emile leur terre d'un arpent et sept perches de front sur 122.5 arpents de profondeur, étant le lot 40 du cadastre de Sainte-Anne, avec les bâtisses et le roulant de ferme, moins un lopin réservé en propre par Théodore Michel, mesurant quatre perches de front du chemin royal au chemin de fer. Les donateurs se réservaient aussi l'usufruit des biens donnés, à charge par eux de loger, nourrir, vêtir et entretenir le donataire et sa famille. Le donataire devait payer \$25 à chacune de ses soeurs: Joséphine, épouse d'Albert Renaud, et Lucia, épouse d'Alphonse Blouin. Le 28 novembre 1928 (Beauregard), les donateurs cédèrent à leur fils Emile leur droit d'usufruit et le lopin réservé par Théodore Michel en 1914.

Emile Michel dit Taillon épousa Albertine Tremblay à la Baie Saint-Paul le 7 septembre 1914. Il décéda le 8 mai 1964. Par son testament du 25 mars 1952 (Gérard Beauregard), il avait institué son épouse légataire universelle, mais si celle-ci décédait avant lui ses biens iraient à son fils René. Le premier juillet 1964 (Gérard Beauregard), Albertine Tremblay vendit à René Taillon, son fils, le lot 40 avec maison et bâtiments, moins les emplacements déjà vendus. Quant aux animaux et au roulant ils appartenaient déjà à René Taillon qui exploitait la terre à son profit depuis près de vingt ans. Le prix de vente était de \$15 000 dont Albertine Tremblay faisait don de \$4 000 à son fils pour ses bons soins et services passés.

LA TERRE DE JEAN BARETTE  
No 101 - 3 arpents de front

Jean Barette obtint du gouverneur d'Argenson, en sa qualité de procureur de la Compagnie de Beaurpré, le 26 mars 1661 (ASQ, Sainte-Anne, no 28), le titre de concession de cette terre de trois arpents de front, entre Louis Gasnier (100) et René de La Voye (102). D'après un arpentage de Jean Guion, le 2 juin 1673 (ASQ, Sainte-Anne, no 116), cette terre aurait eu deux arpents et huit perches de front, mais un autre arpentage par Jean Le Rouge, en 1696 (ibid., no 115), lui donne trois arpents.

Jean Barette, né en novembre 1630, vint au Canada en 1659 au plus tard, car il fut confirmé au Château-Richer par Mgr de Laval le 2 février 1660 (AAQ). Le 23 novembre 1661 (Auber), il passa son contrat de mariage avec Jeanne Bitouset, veuve de Louis Guimont, tué par les Iroquois en 1660 (voir terre 99). Il se dit fils de Guillaume Barette de Tiphagne Carré, de la paroisse de Beuseville (= Busville), évêché de Lisieux. Jeanne Bitouset était la fille d'Antoine Bitouset et de Nicole Le Cerf de la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont à Paris. Le mariage fut célébré le lendemain (registres du Château-Richer).

Le 20 novembre 1689 (Jacob), Pierre Barette, fils de Jean et de Jeanne Bitouset (Mitousay), passa son contrat de mariage avec Magdeleine Bélanger, fille de feu Jean-François Bélanger et de Marie Cloutier, qu'il épousa le lendemain au Château-Richer. Le 10 novembre 1701 (Jacob), François Barette, autre fils de Jean, passa son contrat de mariage avec Geneviève Cloutier, fille de Jean et de Louise Bélanger (terre 68), qu'il épousa aussi au Château-Richer le 15 novembre. Quant aux filles de Jean Barette, Jeanne épousa Martin Poulin (terre 92) le 21 janvier 1688 et Magdeleine épousa Guillaume Morel (terre 91) le 24 juillet 1690.

Le 6 février 1702 (Jacob), Jean Barette et Jeanne Bitouset donnèrent à leurs fils Pierre et François Barette, d'accord avec les enfants de ladite Bitouset et de feu Louis Guimont et les autres enfants de Jean Barette, tous leurs biens meubles, "n'estant pas juste qu'estant chargés du soing de leur personne ils n'eussent quelques récompences à leur particulier". Les autres enfants y consentirent "pourveu toutefois que lesdits Jean Barette et Jeanne Mitousay leur réserve et conserve chacun à leur esgard ce qui pourroit leur appartenir après leur décès aux immeubles aussy de présent à eux appartenant", et qu'ils paient à ceux d'entre eux qui n'auront rien reçu par leur contrat de mariage la somme de 300 livres.

En conséquence, Jean Barette et sa femme donnèrent à leurs fils Pierre et François et à leurs femmes leurs biens meubles et bestiaux, se réservant l'usufruit des immeubles "qu'ils cèdent et abandonnent audits Pierre et Jean (mis pour François) Barette leurs enfans et donnataires", à charge par ceux-ci de les nourrir, soigner et entretenir "le restant de leurs jours". Ce faisant, les donateurs promettaient de conserver à tous leurs enfants "lesdits donnataires compris, ce qui leur pourront à chacun d'eux appartenir en leur dits immeubles au jour du décès du dernier mourant d'eux, à la réserve des bâtiments... qu'ils cèdent et abandonnent audits donnataires, sur lesquels immeubles sera payé ce qui s'en défendra de la somme de trois cens livres à ceux des succédés qui ne l'ont pas reçu, pour esgaller pareille somme de trois cens livres payées par lesdits donateurs à ceux de leur dits enfans qui les ont reçeus lor de leur mariage, à la réserve dudit Joseph Guimont à qui il

ne sera rien payé attendu qu'il a et possède depuis quelque temps sa part audits immeubles laquelle demeurera jointe et contiguë à ces (ses) autres terres ainsy qu'elle est de présent". On a vu en effet, à la terre 99, que la part échue à Joseph Guimont dans la terre de son père joignait à la terre no 100 que Joseph Guimont avait acquise le premier avril 1680. Il devait aussi être pris 400 livres sur les immeubles "pour faire prier Dieu pour le repos des âmes desdits donateurs" et pour récompenser Pierre et François Barette de leurs bons soins à leur égard.

Le 7 mars 1704 (Jacob), Claude et Louise Guimont vendaient à Pierre et François Barette leurs frères utérins tous leurs droits mobiliers et immobiliers à la succession de feu Louis Guimont leur père et ceux qui pourraient leur échoir après le décès de Jeanne Bitouset leur mère et de Jean Barette leur beau-père. Le prix de vente était de 550 livres pour Claude Guimont et de 500 livres pour sa soeur, y compris 100 livres pour parachever la somme de 300 livres promise à celle-ci lors de son mariage, et celle de 150 livres appartenant à Claude Guimont pour l'égaliser à pareille somme de 300 livres donnée par ses père et mère à ses autres frères et soeurs. Cette dernière somme de 150 livres fut cependant compensée par une obligation du même montant de Claude Guimont à Pierre Barette, passée devant Chambalon le 3 octobre 1693 qui demeurait nulle.

Le 6 février 1706 (Jacob), fut fait l'inventaire de la communauté de Pierre Barette et de feu Magdeleine Bélanger, décédée il y a environ trois mois. Parmi les papiers se trouvait un acte passé devant Jacob le 23 août 1701 (absent de son minutier) par lequel Jean Barette et sa femme, père et mère dudit Jean" (mis pour Pierre), reconnaissaient lui devoir 300 livres "pour esgaller pareille somme qu'ils ont donné à chacun de leurs autres enfans en mariage", ladite somme payable après leur décès. Est aussi mentionné le contrat du 7 mars 1704 ci-dessus. Les immeubles ne sont pas décrits à l'inventaire, ni les bâtiments.

Le même jour, 6 février 1706 (Jacob), Pierre Barette passa un autre contrat de mariage avec Dorothee Vandal, fille de François Vandal et de Magdeleine Pinel, remariée avec Pierre Allart (voir terre 102). La date du mariage est inconnue.

Le 19 mai 1708 (Jacob), Martin Poulin et Jeanne Barette sa femme vendaient à Pierre et à François Barette, pour 500 livres, leurs droits mobiliers et immobiliers à la succession de feu Jeanne Bitouset, décédée en février 1707, et ceux qui pourraient échoir à ladite Jeanne Barette après le décès de son père.

Jean Barette décéda en décembre 1708 (sép. le 22 à Sainte-Anne). Le 24 mars 1709 l'intendant Raudot émit une ordonnance condamnant Pierre et François Barette à payer suivant leurs offres à Martin Poulin et à Jeanne Barette sa femme la somme de 200 livres dont 100 présentement, 50 après les récoltes de la présente année et 50 après celles de l'année prochaine. Martin Poulin était alors absent "étant dans un pays éloigné et dont on ignore le retour". Le contrat du 19 mai 1708 devait être cassé et annulé "attendu la lésion d'outre moitié", et en conséquence Jeanne Barette devait entrer en partage dans tous les biens délaissés par Jean Barette et Jeanne Bitouset ses père et mère, ce qui lui doit revenir dans ladite succession étant de valeur de plus de 1 500 livres au lieu de 500 livres. Pierre et François Barette admirent que les parts de leur soeur dans lesdites successions lui aient été payées 500 livres, mais que "véritablement la succession de la mère étoit escheue mais que celle du père était incertaine, et que par cette raison on n'y

pouvoit mettre prix, mais que quand mesme celle du père auroit esté escheue elle ne pourroit pas dire avoir esté lezée, puisque si elle venoit auxdites successions, estant obligée de rapporter 250 livres qu'elle a eu en mariage, laquelle il faut joindre avec la somme de 500 livres, ce qui fait 750 livres, la portion qu'elle pourroit prendre esdites successions ne pouvant pas monter, sa part des dettes payées, à plus de onze cent livres sur laquelle somme il faudra mesme déduire ce qu'elle devra porter des améliorations faites sur laditte terre dudit Barret, ainsi ils soutiennent qu'on ne peut pas admettre sa demande, n'y ayant pas de lésion outre moitié dans la vente qui leur a esté faite par elle et par son mary, que néanmoins attendu l'estat de leurs affaires, leur estant nécessaire de bastir sur la terre dont elle prétend luy en appartenir treize perches et demye, ils veulent bien pour luy faire plaisir et éviter à procès, luy donner la somme de 56 livres outre celle de 144 livres qu'ils luy doivent de reste de la vente qu'elle leur a faite, offrant de luy payer présentement la somme de 100 livres, celle de 50 livres aux récoltes prochaines et les autres 50 livres restants aux récoltes de l'année 1710, ce qui a esté accepté par ladite Jeanne Barret". Au dos de cette ordonnance se trouve une quittance signée par Jeanne Barette le 24 mars 1709, de la somme de 100 livres "à déduire de celle de 200 livres portée dans la présente ordonnance. Ce document est conservé aux Archives de Sainte-Anne de Beauport (PA-33, papiers de la terre de Jean Barrette, donnés par Anatole Giguère propriétaire d'une partie de la terre 101 de 1921 à 1971.

Le 6 octobre 1709 on trouve aux Archives de Sainte-Anne un autre document en rapport avec cette ordonnance. Martin Poulain, alors revenu de son voyage, et Jeanne Barette sa femme se présentèrent devant le curé de Sainte-Anne, Antoine Chabot, avec Pierre et François Barrette, "pour estre réglé sur leur différend provenant d'un contrat de vente de tous leurs droits d'érutages", le 19 mai 1708, "disant lesdits Martin Poulain et Jeanne Barret qu'il y auroit eu de la mesprise dans leur susdit contrat qu'ils approuvent comme vente de tous leurs droits d'érutage qu'ils ont véritablement fait, mais que dans ce temps là ils croioient n'avoir et ne devoir hériter que d'onze perches de terre qu'ils ont eu la volonté de vendre et délivrer par le susdit contrat, que cependant il s'en est trouvé quatorze perches dix pieds dans le partage qui en a été fait après le décest de feu Jean Barret leur père, prétendant par conséquent que c'est (ces) trois perches de surplus leurs doivent estre vendue ou palée par leurs dits frères Barette, à quoy les dits Baretts deffendeurs ont répondu que quand ils ont achepté les droits d'héritage de leur dite seur Jeanne Barette femme de Martin Poulain ils n'ont prétendu autre chose que d'acheter tous ces droits d'héritage tels qu'ils étoient et seroient à la mort de leurs parents, ainsi qu'il est porté et exprimé dans ledit contrat et par conséquent qu'ils ne se croient obligés ni tenus à autre chose que de paier la somme portée audit contrat et ce qu'ils ont accordé de bonne volonté devant Monsieur l'Intendant et que leur dite seur et beau frère n'ont pas droit et ne devroient pas leurs demander ni les inquiéter davantage, que d'ailleurs s'il s'est trouvé plus d'onze perches de terre dans le partage qu'ils en ont fait après le descest de leurs père et mère ce n'a été que par un accord libre et volontaire entre les cohéritiers Baretts et Guimonts autorisé par l'ordonnance de partage de Monsieur l'Intendant, ce qu'ils n'auroient pu prévoir lors de leurs contrat d'aquisition desdits droits d'héritages qui pour lors auroient pu aussitots leurs estre dommageable comme ils ont été profitables, ce qui pourtant n'auroit invalide leur contrat. Néanmoins ils ont bien voulu par bienveillance à leurs dits beau frère et seur leurs donner en outre la somme de trente quatre livres comme épingles pour ratifier leurdit contrat", ce qui a été accepté par Martin Poulain et sa femme. L'ordonnance de l'intendant Raudot (du 4 février 1709), dont il est fait mention dans ce document et l'accord de partage qui s'ensuivit le 13 mai

1709 ont été expliqués à la terre 99, de sorte qu'il n'y a pas lieu d'y revenir ici.

Le 6 octobre 1711 (Jacob), Jeanne Barette, veuve de Martin Poulin et remariée depuis le 13 avril 1711 avec Etienne Drouin, donna une quittance à Pierre et François Barette ses frères, de la somme de 500 livres qu'ils lui devaient et qu'elle a reçue du vivant de son premier mari.

Le 7 octobre 1711 (Jacob), Pierre et François Barette ayant depuis un assez long temps vécu "en société et communément", et travaillé ensemble "en communauté de tous biens eux et leur famille, laquelle s'étant augmentée assez considérablement, ils ont conçu le dessein de dissoudre leur société et vivre à l'avenir séparément", partagèrent leurs biens meubles, bestiaux et héritages (terres), tant ceux qui leur sont échus par le décès de leurs père et mère, que ceux qu'ils ont acquis ensemble. A cette fin ils demandèrent l'avis du curé de Sainte-Anne, Messire Antoine Chabot, de Guillaume Morel leur beau-frère, procureur fiscal de la seigneurie de Beaupré, de Robert Caron et Joseph Guimont leurs voisins, lesquels ont d'abord estimé les meubles et en ont fait deux lots aussi égaux que possible qui furent tirés au sort. Quant aux immeubles, ils consistaient en deux terres à Sainte-Anne: la première de vingt-cinq perches (deux arpents et demi) de largeur (moitié de la terre 99), joignant d'un côté aux terres de Robert Caron (98) et de l'autre aux terres échues à Guillaume Morel à cause de sa femme, Magdeleine Barette, par le décès de ses père et mère (on a vu qu'il avait obtenu douze perches de largeur dans la terre 99), sur laquelle terre il y avait plusieurs bâtiments; la deuxième terre (101) de trois arpents de largeur entre Joseph Guimont (100) et les héritiers de feu Pierre Allart (102) où il y avait "aussy une maison construit". Ces deux terres ayant été jugées d'égale valeur, elles furent tirées au sort. La première échut à Pierre Barette et la seconde à François. Ce dernier devait aider Pierre à bâtir une grange sur sa terre. Le "mestier de toille qui est présentement construit sur la terre escheu audit Pierre Barette sera commun tant qu'il durera" et la pêche serait aussi commune pendant quatre ans. Quant à Pierre Barette, il devait aider à "desfricher ce qui reste dans les terres basses dans la terre dudit François Barette".

Le premier février 1720 (Barbel), Geneviève Cloutier, veuve de François Barette, décédé en avril 1717 (sép. le 17), passa un autre contrat de mariage avec François Paré, fils de Jean et de Jeanne Racine (terre 84), qu'elle épousa le 17 février à Sainte-Anne. L'inventaire de feu François Barette fut fait le 28 juin 1720 (Barbel). Il avait encore sa terre de trois arpents de front "en valeur depuis la grève jusqu'au pied de la coste et au dessus de ladite coste il se trouve cinq arpens de terre à la charue et le surplus en bois debout". Il avait "une maison de colombages de 30 pieds sur 20 couverte de planches, les portes ferrées, planchers haut et bas et une cheminée de maçonnerie au milieu. En plus de la grange, de l'étable et de l'écurie il avait "un petit bâtiment servant de métier à toille de pièces sur pièces de onze pieds sur un sens et huit sur l'autre", mentionné au partage de 1711. L'inventaire mentionne parmi les papiers un "acte de partage fait entre les héritiers dudit feu Jean Baret et Jeanne Mitoué en date du xiii may gblc neuf (1709) dressé par le Sr Chabot curé de ladite paroisse de Ste Anne et homologué par Monseigneur Raudot cy devant Intendant en ce pais en date du xxviii octobre gblc neuf" (23 octobre 1709) dont il a été question à la terre 99, ainsi que l'acte de partage du 7 octobre 1711.

Le 9 novembre 1724 (Barbel), Geneviève Barette, fille de feu François Barette et de Geneviève Cloutier, passa son contrat de mariage avec Timothée Paré, frère de François, qu'elle épousa le 15 janvier 1725. Le 2 avril 1727

(Jacob), François Paré céda à son frère Timothée sa part de trois perches et six pieds de largeur dans la terre 84 et une autre part dans la terre 81, de seize pieds de largeur. En échange Timothée Paré céda à François une part de deux perches et demie de front dans la terre de feu François Barette son beau-père, entre celle de Marie Barette et celle de Joseph, et ce qui pourrait lui échoir après la mort de Geneviève Cloutier sa belle-mère.

Le 22 janvier 1733 (Jacob), François Barette, fils de François et de Geneviève Cloutier, passa son contrat de mariage avec Marguerite Lacroix, fille d'Augustin et de Jeanne Paré (terre 109), âgée de 22 ans, qu'il épousa le 26.

Au terrier de la seigneurie de Beaupré établi par le Séminaire de Québec en 1733, la terre 101 était partagée comme suit:

Veuve François Barette (la moitié sud-ouest)	15 perches
Ses six enfants avaient l'autre moitié,	15 perches
soit chacun deux perches et demie de front dans l'ordre suivant:	
Magdeleine, Jeanne (mariée avec Pierre Lacroix le 25 janvier 1723)	
Geneviève, Joseph, Marie-Joséphé (mariée avec François Caron le 3 février 1728) et François.	

Le 5 octobre 1734 (Jacob), Joseph Guimont (tuteur des enfants de feu Pierre Barette), vendit à François Barette fils trente-quatre pieds de terre de front joignant aux terres des héritiers de défunt François Barette et de l'autre aux terres de Joseph Gagné (?), pour le prix de 200 livres. Le 10 février 1735 (Jacob), François Caron et Marie-Joséphé Barette vendaient à Jacques Boucher, habitant de Saint-Joachim, pour 250 livres, deux perches et demie de terre de front joignant d'un côté à la part de François Barette et de l'autre à celle de Joseph Barette, appartenant à ladite Marie-Joséphé Barette par le décès de son père "suivant les lots et partages" qui en ont été ci-devant faits entre ses cohéritiers.

Le 5 décembre 1740 (Jacob), fut fait l'inventaire de feu Geneviève Cloutier, épouse en deuxième noces de François Paré, en présence de Timothée Paré, tuteur des enfants issus du mariage dudit François Paré et de ladite défunte, et comme ayant épousé Geneviève Barette, et aussi en présence de Joseph Barette, Pierre Lacroix comme ayant épousé Jeanne Barette, François Caron comme ayant épousé Marie-Joséphé Barette, Pierre Lessard comme ayant épousé Magdeleine Barette (le 25 janvier 1740), tous héritiers de feu François Barette et de ladite défunte. Celle-ci possédait six perches quinze pieds neuf pouces de terre de largeur lui appartenant pour sa part des conquêts de sa communauté avec François Barette son premier mari. Les bâtiments comprenaient une maison et chambre de maçonnerie de 41 pieds de long sur 20 de large couverte de planche doublée de bardeau, une grange de charpente de 40 pieds de long sur 20 de large close de planches et couverte de paille, une vieille étable de pièces sur pièces de 18 pieds de long sur 16 de large couverte de paille, une autre étable close de madriers, de 25 pieds de long couverte de paille, et "un petit bâtiment servant à faire la toile du pais" de 12 pieds de long.

Le 9 décembre 1740 (Jacob), les meubles de la communauté furent vendus à l'encan pour 802 livres 11 sols 3 deniers, après que François Paré en eut pris pour la somme de 200 livres pour son préciput. Déduction faite des dettes portées à l'inventaire, montant à 249 livres 5 sols, il restait 553 livres 6 sols 3 deniers dont 279 livres revenaient aux héritiers de feu Geneviève

Barette comme étant propres à elle par son contrat de mariage avec François Paré, étant des conquêtes de sa communauté avec son premier mari. Le reste, soit 274 livres, revenait pour moitié à François pour sa part de communauté avec la défunte (137 livres 3 sols), et pour moitié aux héritiers avec celle de 279 livres, faisant ensemble 416 livres 3 sols dont il fallait déduire 30 livres 10 sols pour les frais funéraires de la défunte et les frais de tutelle. Le solde de 385 livres 13 sols fut partagé en neuf parts de 42 livres 17 sols 2 deniers.

On procéda ensuite au partage des terres, soit quinze perches de front (moitié de la terre 101). Il en appartenait huit perches trois pieds aux six enfants de François Barette et de Geneviève Cloutier, soit pour chacun d'eux une perche six pieds quatre pouces et six lignes qui furent tirés au sort et leur échurent dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- 1- François Caron et Marie-Joséphé Barette sa femme, joignant les héritiers de feu François Barette dont ils avaient l'autre moitié de la terre de trois arpents
- 2- Pierre Lacroix et Jeanne Barette
- 3- Joseph Barette
- 4- François Paré comme étant aux droits de Timothée Paré et Geneviève Barette (voir plus haut l'échange du 2 avril 1727)
- 5- Pierre Lessard et Magdeleine Barette
- 6- François Barette (ép. Marguerite Lacroix).

On partagea ensuite les six perches quinze pieds neuf pouces de terre de front mentionnés à l'inventaire du 5 décembre 1740 comme appartenant en propre à Geneviève Cloutier. On en fit neuf lots de treize pieds cinq pouces qui furent tirés au sort dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- François Paré, joignant la terre de Joseph Guimont (100)
- 2- Timothée Paré
- 3- Elisabeth Paré née du deuxième mariage de Geneviève Cloutier
- 4- Marguerite Paré née du 2<sup>e</sup> mariage de Geneviève Cloutier
- 5- Pierre Lacroix
- 6- Pierre Lessard
- 7- Joseph Barette
- 8- François Caron
- 9- François Barette, joignant sa part dans les huit perches ci-dessus.

Le 23 janvier 1741 (Jacob), fut fait un autre inventaire à la suite du décès de François Paré, "décédé ces jours derniers", suivi de la vente des meubles qui rapporta 313 livres. Déduction faite de 207 livres 8 sols de dettes il restait 105 livres 12 sols à ses enfants mineurs.

Le 27 juin 1742 (Jacob), Bonaventure Lessard, qui avait épousé Elisabeth Paré, fille de François et de Geneviève Cloutier, le 4 octobre 1741, céda à Louis Paré et Félicité Lessard sa femme, une perche et quatre pieds de terre de front joignant au nord-est à la part de Joseph Barette et au sud-ouest à celle de Marguerite Barette, échus à ladite Elisabeth Paré par héritage de ses père et mère. Le même jour (Jacob), Bonaventure Lessard et Elisabeth Paré cédaient à Louis Guimont et à Magdeleine Lessard sa femme une autre part d'une perche et demie de front joignant d'un côté à celle de Marguerite Paré et de l'autre à celle de Pierre Lacroix (mari de Jeanne Barette), appartenant aussi à ladite Elisabeth Paré par héritage de ses père et mère. Le 26 mars 1744 (Dulaurent), Louis Paré et Louis Guimont vendirent ces parts de terre à Joseph Barette qui avait épousé Thérèse Fortin le 4 septembre 1741 à Saint-Joachim,

Le prix de vente était de 125 livres pour la part de Louis Paré et de 150 livres pour celle de Louis Guimont.

Le 27 avril 1745, par un billet sous seing privé déposé au minutier du notaire Crespin le 23 avril 1780, Bonaventure Lessard vendit à Joseph Barette deux perches quinze pieds de terre de front provenant des propres de sa femme, pour 260 livres.

Le 10 février 1757 (Crespin), François Barette, fils de François et de Marguerite Lacroix (voir 22 janvier 1733), passa son contrat de mariage avec Agnès Poulin, fille mineure (agée de 22 ans) de défunts Ignace Poulin et Marguerite Caron, de Saint-Joachim. François Barette et Marguerite Lacroix donnaient à leur fils six perches de terre de front dans leur terre contenant en total seize perches et demie entre les représentants de Pierre Allard dit Barillet (102) et Joseph Barette, à prendre lesdites six perches du côté du nord-est, avec la moitié de leurs bâtiments et meubles.

Le 24 février 1761 (Crespin), Joseph Barette et Thérèse Fortin vendirent à Louis Paré, fils de Prisque, un demi-arpent de terre de front enclavé dans leur terre, pour 427 livres.

Le 14 avril 1767 (Crespin), Joseph Barette et Thérèse Fortin cédèrent à Ignace et Jean-Baptiste Caron, fils de Claude et de Magdeleine Pépin (96), quinze perches quatorze pieds et dix pouces de terre de front joignant au sud-ouest à la terre de Pierre Simard (100) au nord-est à la part de terre de Louis Paré (un demi-arpent), avec une vieille maison en pierre couverte en bardeau. En échange Ignace et Jean-Baptiste Caron cédaient à Joseph Barette quatorze perches et quatorze pieds de terre de front dans la terre 96 où il a été question plus en détail de cet échange.

Le 27 juillet 1767 (Crespin), Louis Paré céda à Jean-Baptiste et Ignace Caron un demi-arpent de front sur une lieue et demie de profondeur enclavé dans la terre des Barette, entre lesdits Caron au sud-ouest et François Barette au nord-est, que Louis Paré avait acquis de Joseph Barette le 24 février 1761. En échange Louis Paré obtenait sept perches de front dans la terre 89.

Dans son titre nouvel du 19 décembre 1769 (Crespin), François Barette déclara posséder douze perches et deux pieds de terre de front faisant partie de la terre de trois arpents de front concédée à Jean Barette le 26 mars 1661, entre Jean-Baptiste et Ignace Caron au sud-ouest et Pierre Simard au nord-est, et douze perches et demie de front faisant partie de la terre de trois arpents de front concédée à René de La Voye (102) le 7 octobre 1665, entre Pierre Simard au sud-ouest et François Giguère au nord-est. Quant à Pierre Simard il avait une perche et quatre pieds de front à l'extrémité nord-est de la terre 101, entre les deux terres de François Barette.

Le 30 juin 1770 (Crespin), fut fait l'inventaire d'Ignace Caron (à qui son frère Jean-Baptiste avait cédé ses droits dans la terre 101 en échange des droits dudit Ignace dans la terre 95: voir à cette dernière terre l'acte d'accord du 27 juin 1770) et de feu Marie-Joséphé Giguère sa femme. Ils avaient une vieille maison en pierre "tombante en ruine, couverte d'une vieille couverture en bardos, mauvais plancher et mauvaise porte", une grange de charpente de 24 pieds sur 30 couverte en paille, une petite étable de bois rond de 15 pieds sur 16 couverte en paille.



"le tout de mauvais bois", et un autre petit bâtiment de pièces sur pièces de 16 pieds sur 15 couvert en paille. Ignace Caron et sa femme possédaient un arpent neuf perches et douze pieds de terre de front (soit deux arpents moins six pieds), entre Pierre Simard au sud-ouest et François Barette au nord-est, et deux perches douze pieds de front dans la terre de feu Claude Caron "ou Mauvils" (95).

Le même jour, 30 juin 1770 (Crespin), Ignace Caron passa un contrat de mariage avec Marie-Louise Roy dite Audy, de Charlesbourg, qu'il épousa le 3 juillet 1770. Le premier août 1770 (Crespin), fut établi le compte de la communauté d'Ignace Caron et de feu Marie-Josephe Giguère. L'estimation des meubles, bâtiments, animaux, ustensiles de ménage et d'agriculture, grains ensemencés, Journées de labour, de semence et hersage, montait à la somme de 1 010 livres 7 sols dont il fallait déduire 200 livres pour le préciput d'Ignace Caron par son contrat de mariage du 27 octobre 1754. Il fallait par contre y ajouter "le quart en sus, attendu que ledit tuteur a pris lesdits meubles et autres effets suivant l'estimation qui en a été faite" (au lieu de les faire vendre à l'enchère, qui aurait rapporté au moins ledit quart de plus), soit 202 livres 11 sols 9 deniers, et 48 livres dues par Jean-Baptiste Caron, faisant en tout 1 060 livres 18 sols 9 deniers. Déduction faite des frais de tutelle, d'inventaire et du présent compte (23 livres 12 sols) et 19 livres 2 sols de dettes, il restait 1 018 livres 4 sols 9 deniers à partager en deux parties égales de 509 livres 2 sols 4 deniers dont l'une pour Ignace Caron et l'autre pour ses 4 enfants mineurs, soit 127 livres 5 sols 6 deniers à chacun d'eux.

Le 5 février 1772 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu François Barette, décédé "il y a environ trois mois", et de Marguerite Lacroix sa veuve, en présence de François Barette leur fils donataire de six perches de terre de front par son contrat de mariage du 10 février 1757, et de Joseph Barette, fils majeur du défunt. Celui-ci laissait une fille mineure de 20 ans, Angélique, et une autre, Marie-Josephe, épouse de Pierre Veau dit Sylvain (terre 107), subrogé tuteur de ladite Angélique. Les bâtiments comprenaient une maison de pièces sur pièces de 40 pieds de long sur 20 de large, planchers haut et bas, couverte en bardeaux, une grange en charpente close en planches, couverte en paille, de 30 pieds de long sur 24 de large close en planches, couverte en planches, et une étable de pièces sur pièces de 30 pieds de long sur 24 de large couverte en paille. Quant aux terres de la communauté elles consistaient en neuf perches treize pieds de front (les mots onze perches sept pieds sont biffés). La veille, 4 février 1772 (Crespin), Marguerite Lacroix fit un accord avec son fils François par lequel elle lui donnait tous ses biens meubles et immeubles, moyennant diverses charges.

Le 6 février 1772 (Crespin), les meubles de feu François Barette furent vendus à l'enchère et le produit (1 114 livres 12 sols 6 deniers) fut partagé le 8. À ce montant fut ajoutée la somme de 77 livres 10 sols rapportée à la communauté par Pierre Sylvain et Marie-Josephe Barette son épouse, faisant moitié de celle de 155 livres qu'ils ont reçue en avancement d'hoirie sur la succession future de feu François Barette et de Marguerite Lacroix, lors de leur contrat de mariage du 17 juillet 1763 (Crespin), lesdites deux sommes faisant en tout 1 192 livres 2 sols 6 deniers dont il fallait déduire 200 livres pour le préciput de la veuve, "ne l'ayant point pris en meubles", 155 livres pour l'avancement d'hoirie de Joseph et Angélique Barette et 54 livres de dettes portées à l'inventaire, ainsi que 45 livres 12 sols de frais d'inventaire et de vente des meubles, ce qui laissait 737 livres 10 sols 6 deniers à partager en deux parts de 368 livres 5 sols 3 deniers dont l'une

revenait à Marguerite Lacroix pour son droit de communauté, et l'autre devait être partagée la moitié à François Barette, donataire, et la moitié aux trois héritiers (Joseph, Angélique et Marie-Joséphé).

Le 3 novembre 1772 (Crespin), Angélique Barette passa son contrat de mariage avec Jean Racine, fils de Joseph et de feu Geneviève Caron (terre 93-5). Le 12 février 1773 (Crespin), Joseph Barette, âgé de 27 ans, passa son contrat de mariage avec Elisabeth Caron, fille de feu Ignace Caron et d'Elisabeth Roy-Audy, remariée le 20 octobre 1760 avec Augustin Giguère (voir terre 98). Le 9 mars 1778 (Crespin), fut fait l'inventaire de Jean Racine et de défunte Angélique Barette sa femme, décédée le 22 décembre 1772. Il déclara posséder une perche onze pieds trois pouces et trois lignes de terre de front enclavés dans la terre de feu François Barette, étant propres de la dite défunte. Les meubles de la communauté furent vendus à l'enchère le même jour et le produit de 368 livres 13 sols fut partagé le 10 mars. Déduction faite des dettes, du préciput de 200 livres et des frais de notaire il restait 101 livres 7 sols à partager entre Jean Racine et la mère de la défunte, celle-ci étant décédée peu après son mariage. Le 16 mai 1778 (Crespin), Jean Racine passa un autre contrat de mariage avec Marguerite Berthelot, âgée de 26 ans, fille de Joseph Berthelot et de feu Marie Veau (terre 103).

Le 22 avril 1780 (Crespin), Pierre Veau et Marie-Joséphé Barette vendirent à François Barette, pour 180 livres, trente-quatre pieds ou environ de terre de front enclavés dans la terre dudit acquéreur. A l'occasion de ce contrat François Barette remit au notaire divers billets par lesquels Jean Racine et Joseph Barette lui avaient vendu leurs parts de terre, soit respectivement quatorze pieds de front pour 60 livres et deux perches pour 180 livres.

Le 16 juillet 1780 (Crespin), fut fait un autre inventaire de la communauté d'Ignace Caron et de feu Marie-Joséphé Giguère, parce que celui du 30 juin 1770 n'avait pas été clos en justice. Ignace Caron avait maintenant une maison de colombages de 20 pieds sur 24 couverte en planche et bardeau, une étable de 30 pieds sur 20 et une grange de 24 pieds sur 30. Les terres y sont décrites comme en 1770. Le 9 août 1783 (Crespin), Charles Pepin vendit à Ignace Caron, son beau-père, pour 360 livres, deux perches et demie de terre "moins trois pouces" enclavés dans la terre dudit acquéreur et échues à Marguerite Caron son épouse par le décès de Marie-Joséphé Giguère sa mère.

Le premier mars 1790 (Crespin), Marguerite La Croix, veuve de François Barette, donna à Jean-Marie Barette son petit-fils (fils de François et d'Agnès Poulin), quatre perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavées dans la terre de François Barette son fils, appartenant à la donatrice de ses propres qu'elle s'était réservés pour en disposer à sa volonté lorsqu'elle se trouverait dans la nécessité, cette donation étant faite pour récompenser le donataire des bons services qu'il lui a rendus par le passé et qu'elle espère qu'il continuera par la suite jusqu'à son décès, à charge de lui fournir du café, sucre, tabac en poudre, du rum et un mouchoir, le tout au besoin de ladite donatrice (cet acte n'a pas été signé).

Le 7 janvier 1794 (Crespin), François Barette et Agnès Poulin donnèrent à leur fils Jean-Marie six perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à six perches et demie de terre réservées pour la légitime de leurs héritiers, et au nord-est à François Giguère, avec les trois quarts de tous leurs bâtiments et de leurs meubles, instruments d'agriculture et animaux, plus une charrue garnie de ses ferrements, deux boeufs de travail, un cheval avec son attelage, les donateurs

se réservant l'usufruit de leurs biens. En cas d'incompatibilité les donateurs se réservaient leur logement et le donataire leur fournirait alors toute une liste de vivres, vêtements et services. Le 7 janvier 1794 (Crespin), Jean-Marie Barette, âgé de 33 ans, passa son contrat de mariage avec Marie Gravelle fille de feu Charles Gravelle et de Monique Racine (terre 92-2).

Le 9 novembre 1795 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Ignace Caron, décédé "il y a environ deux mois", et de Marie-Louise Roy-Audy, tutrice de ses deux enfants mineurs, et en présence d'Étienne Caron (né de Marie-Josephe Giguère), donataire de la moitié de tous leurs biens meubles et immeubles, d'Ignace Caron, et de Charles Pepin de Charlesbourg comme ayant épousé Marguerite Caron, et ledit Étienne Caron étant aux droits d'Ambroise Caron son frère. Les bâtiments comprenaient une maison de 40 pieds de long sur 20 de large dont la cuisine bâtie en pierre, le tout neuf, et la chambre bâtie en colombages, planchers haut et bas, couverte en bardeaux, porte ferrée et châssis vitrés, une grange-étable de 70 pieds de long sur 24 de large, couverte en paille, mauvaise couverture, et un fournil de 10 pieds sur 12 de pièces sur pièces couvert en bardeaux. Parmi les papiers se trouvaient le contrat de mariage d'Étienne Caron avec feu Marie-Josephe Barette, fille de François et d'Agnès Poulin, du 29 décembre 1788 (Crespin), portant donation par ses père et mère de la moitié de leurs biens meubles et immeubles avec réserve d'usufruit (le mariage eut lieu à Sainte-Anne le 12 janvier 1789), et le contrat de vente par Charles Pepin du 9 août 1783 mentionné plus haut. La terre d'Ignace Caron mesurait deux arpents et dix-sept pieds de front, joignant au sud-ouest à Pierre Simard et au nord-est à François Barette. Quant à Étienne Caron, veuf de Marie-Josephe Barette, il s'était remarié le 18 août 1795, au Château-Richer, avec Angélique Cloutier, fille de Pierre et de Catherine-Angélique Langlois.

Le 10 novembre 1795 (Crespin), les meubles de la communauté furent vendus à l'enchère pour 1665 livres. Déduction faite des dettes et des frais de notaire, il restait 982 livres 14 sols à partager. Étienne Caron, donataire, en eut la moitié (491 livres 7 sols), tandis que les six héritiers et la veuve, pour sa part d'enfant, eurent l'autre moitié, faisant pour chacun 70 livres 2 sols. Ce partage eut lieu le 12 novembre.

Le 11 février 1797 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu François Barette, décédé "il y a dix mois passé", et d'Agnès Poulin sa veuve. Ils avaient une maison de 38 pieds de long sur 20 de large, de pièces sur pièces, servant de chambre et de cuisine, couverte en bardeaux, avec porte ferrée et châssis vitrés, une grange-étable de 70 pieds de long sur 24 de large, couverte en paille. Leur terre mesurait treize perches de front, dont ils avaient donné la moitié à leur fils Jean-Marie le 7 janvier 1794. Les meubles furent vendus à l'enchère le 13 février pour 1720 livres qui furent partagées le lendemain. Déduction faite des dettes et des frais du notaire il restait 1420 livres 15 sols dont les trois quarts (1065 livres 11 sols 3 deniers) revenaient à Jean-Marie Barette, donataire et le quart (355 livres 3 sols 9 deniers) aux huit héritiers, soit 44 livres 15 sols 11 deniers chacun. Finalement il fut convenu qu'il n'y aurait pas d'autre inventaire ni partage après le décès d'Agnès Poulin.

Le 12 septembre 1800 (Paribault), Pierre Simard (fils de Pierre et Marie-Anne Boucher) et Françoise Poulin sa femme vendirent à François Giguère (terre 102), pour 900 livres, deux perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavées dans la terre de Jean-Marie Barette. Celui-ci, présent à ce contrat, prit ces deux

perches et demie à bail de François Giguère pour six minots "de bon bled sec et net loyal et marchand" de rente foncière.

Le 21 juin 1809 (Bernier), fut fait l'inventaire de la communauté d'Étienne Caron et de feu Angélique Cloutier, décédée "il y a environ treize mois". Leur terre mesurait encore deux arpents et dix-sept pieds de front tenant au sud-ouest à Pierre Simard (terre 100, lot cadastral 40) et au nord-est à Pierre Barette (fils de Jean-Marie), sur laquelle étaient bâtis une maison moitié en pierre et moitié en pièces debout, crépie en dedans et couverte en bardeaux, de 40 pieds de long sur 20 de large, en moyen état et demandant de bonnes réparations, un fournil de pièces sur pièces couvert en bardeaux avec un four y attenant, et une grange-étable de 60 pieds de long sur 24 de large avec une autre bâtisse y attenante de 24 pieds de long sur 12 de large, le tout couvert en paille.

Le lendemain, 22 juin 1809 (Bernier), les meubles de la communauté furent vendus à l'enchère pour 2 660 livres 16 sols dont le partage ne fut fait que le 6 mars 1810. Auparavant, le 24 juin 1809 (Bernier), Étienne Caron passa un autre contrat de mariage avec Marie Michel, fille de Louis et de Marie Gagnon, qu'il épousa au Château-Richer le 10 juillet 1809. Le 29 juillet 1809 (Bernier), Étienne Caron et Marie Michel firent leurs testaments. Étienne Caron donnait 200 livres à chacun de ses cinq enfants nés de son mariage avec Angélique Cloutier et pareille somme à ceux qui naîtraient de son mariage avec Marie Michel.

Le 6 mars 1810 (Bernier), fut partagé le produit de la vente des meubles de la communauté d'Étienne Caron et Angélique Cloutier, montant à 2 660 livres 16 sols, plus l'argent monnayé trouvé en caisse, 117 livres 17 sols, faisant en tout 2 778 livres 13 sols. Déduction faite des frais de notaire et des dettes passives (172 livres 14 sols, il restait 2 605 livres 19 sols dont la moitié (1 302 livres 19 sols 6 deniers) revenait à Étienne Caron pour son droit de communauté et l'autre moitié à ses cinq enfants nés d'Angélique Cloutier, soit 260 livres 11 sols 10 deniers à chacun d'eux.

Le 15 janvier 1818 (Bernier), Jean-Marie Barette et Marie Gravelle son épouse donnèrent à leur fils Pierre Barette, encore mineur, leur terre de deux arpents et deux perches et demie de front sur une lieue et demie de profondeur tenant au sud-ouest à Étienne Caron et au nord-est à François Giguère, avec tous les bâtiments dessus construits et tous leurs biens meubles dont ils se réservaient cependant l'usufruit, lequel pourrait être remplacé par une pension viagère. Le lendemain les donateurs firent leurs testaments ratifiant la présente donation, et Pierre Barette passa son contrat de mariage avec Marie Caron, fille d'Étienne et d'Angélique Cloutier, qu'il épousa le 2 février 1818 à Sainte-Anne. Marie Caron décéda en 1823 après avoir fait son testament en faveur de son mari le 26 avril (Ranvoyzé). Pierre Barette se remaria le 31 août 1824 avec Geneviève Lessard, fille de Charles et de Marie-Anne Lessard.

À son titre nouvel du 17 mars 1826 (Bernier), Étienne Caron déclara posséder en son nom et aux noms de ses enfants issus de son mariage avec Angélique Cloutier, deux arpents et dix-sept pieds (soit 21 perches moins un pied), tenant au sud-ouest à Augustin Caron (qui avait acquis la terre de Pierre Simard en 1813: voir terre 100, lot 40 du cadastre), et au nord-est à Pierre Barette. La terre d'Étienne Caron comprendrait trois perches dans la terre 100 et dix-huit (moins un pied) dans la terre 101. En effet, des trois arpents de la terre 100 les lots 41 et 44 en avaient un arpent (le reste

faisant partie de la terre 99) et le lot 40 dix-sept perches. Il restait donc trois perches (voir terre no 100, terrier de 1769).

Quant à Pierre Barette, il déclara, dans son titre nouvel du même jour, posséder deux arpents trois perches et cinq pieds de front sur une lieue et demie de profondeur tenant au sud-ouest à Etienne Caron et ses enfants et au nord-est à François Giguère. Cette terre comprenait douze perches dans la terre 101 (reste des trois arpents de cette terre) et onze perches cinq pieds dans la terre 102 (voir le titre nouvel de 1769).

La terre d'Etienne Caron correspond au lot 38 du cadastre et celle de Pierre Barette au lot 36.

#### La terre d'Etienne Caron depuis 1826 (lot 38)

Le 15 juin 1828 (Ranvoyzé), Etienne Caron donna à son fils Etienne 1) un arpent et trois perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur enclavés et indivis dans une terre de deux arpents et dix-sept pieds de front sur ladite profondeur bornée en total au sud-ouest à Joseph Michel (lot 40) et au nord-est à Pierre Barette; 2) sept pieds trois pouces et trois lignes de terre de front sur la même profondeur enclavés et indivis dans une terre au Château-Richer appartenant à Joseph Simon Gravel fils; 3) tous leurs biens meubles. Le donataire devait payer certaines dettes et 200 livres à chacun de ses frères et soeurs consanguins, qui leur ont été léguées par feu Marie Michel leur mère suivant son testament du 29 juillet 1809. Le donateur se réservait l'usufruit de ses biens à charge de loger, nourrir et entretenir son fils et sa famille. Le 10 novembre 1829 Etienne Caron, fils d'Etienne et d'Angélique Cloutier, épousa Christine Caron, fille d'Augustin et d'Elisabeth Lessard (terre 98).

Le 20 novembre 1871 (G. Dick), Etienne Caron et Christine Caron donnèrent à leur fils Etienne-Théophile leur terre de deux arpents et dix-sept pieds de front de la basse marée à la clôture de la grève (soit environ cinq arpents et demi de profondeur), de là un arpent et dix-sept pieds de front jusqu'au chemin royal (environ cinq autres arpents de profondeur), de là deux arpents et dix-sept pieds de front jusqu'au bout de la lieue et demie, joignant au sud-ouest à Nazaire Michel (lot 40) et au nord-est à Thomas Giguère (lot 36), avec maison, grange-étable, animaux, voitures et autres meubles dont ils se réservaient l'usufruit. Le donataire devait payer \$50 à chacun de ses frères (Hippolyte et Edouard) avec un cheval, et \$25 à chacune de ses soeurs (Angélique, Marie et Josephine) avec un rouet et autres effets mobiliers. Théophile Caron épousa Vitaline Mercier, fille d'Augustin et de Luce Paré, le 10 février 1880 à Sainte-Anne.

Le 30 mars 1880 (G.-L. Dick), Jacques Auger, syndic aux biens de Théophile Caron, à l'instance de Romuald Bissonnet, marchand, épiciier et hôtelier, en Cour Supérieure, vendit à Victoire Fradet, épouse séparée de biens de Pierre Dumontier, bourgeois et rentier de Beauport, pour \$1 500 le lot 38 entre Nazaire Michel au sud-ouest et Thomas Giguère au nord-est, avec la maison, grange et autres bâtiments, moins le lot où se trouve une mine de peinture appartenant à Sir Adolphe Caron, fils de René-Edouard Caron lieutenant gouverneur de la province. On a vu à la terre 93-2 que Théophile Caron avait dû faire vendre par le même shérif, en novembre 1879 et février 1880, ses autres terres à Sainte-Anne (lots 136 et 147 du cadastre).

Le 19 mai 1891 (A.-N. Vézina), Victoire Fradet revendit le lot 38 à François Cloutier, pour \$2 000. Celui-ci le revendit le 20 février 1892 (Vézina) à Michel Gagnon, rentier, pour \$2 000, avec les bâtiments, animaux et roulant. Le 3 juillet 1894 (J.-D. Marcoux), Michel Gagnon revendit cette terre à Victoire Fradet pour \$1 508. Le 18 juin 1898 (Chs-Edmond Taschereau), Victoire Fradet revendit de nouveau le lot 38 à François Cloutier pour \$2 000. Ce lot joignait alors au sud-ouest à Théodore Michel et au nord-est à François Giguère, moins l'emplacement du curé de Sainte-Anne pour la maison d'école et le morceau de terre d'Adolphe Caron pour sa mine (celui-ci épousa Alice Baby).

Le 11 juillet 1898 (Vézina), François Cloutier revendit le lot 38 à James alias Jacques Morin, cultivateur et forgeron de la Baie Saint-Paul, pour \$2 500. Le 3 juin 1901 (Vézina), François Cloutier déclara être légataire universel de feu James, alias Jacques Morin, suivant son testament du 11 juillet 1898 (Vézina). Le 15 juin 1901 (Vézina), François Cloutier et Léa Morin son épouse vendirent le lot 38, de "deux arpents seize pieds" de front, pour \$2500, à Joseph Cloutier, leur fils et beau-fils, cordonnier à Québec, avec les bâtisses, animaux et roulant.

Le 29 juillet 1908 (J.-B. Beauregard), Joseph Cloutier, alors hôtelier à Québec, donna le lot 38 à son père, François Cloutier, et à Léa Morin "sa belle mère", à charge de payer une dette de \$1 300 avec intérêts à Epiphane Lachance et \$100 à Honoré Cloutier. Le 14 avril 1910 (Beauregard), François Cloutier revendit le lot 38 à Théophile Racine, cultivateur de St-Tite-des-Caps, pour \$3 000. Celui-ci décéda le 7 avril 1917 après avoir fait un testament le 21 janvier 1917 (Beauregard) par lequel il léguait ses biens à son épouse, Angélique Bédard. Le 10 avril 1917 (Beauregard), Angélique Bédard donna sa terre à son fils Joseph Racine qui épousa Rose Giguère, fille de Casimir et de Victoria Lessard, le 9 février 1915.

Le 12 décembre 1964 (Gérard Beauregard), Joseph Racine vendit sa terre à l'avocat René Amyot, avec la grange et autres bâtisses, pour \$30 000. Le vendeur se réservait un terrain avec sa maison dessus construite, ledit terrain mesurant 114 pieds dans la ligne sud-ouest à partir du sommet de la côte, et 137 pieds dans la ligne nord-ouest perpendiculaire à la ligne sud-ouest.

#### La terre de Pierre Barette depuis 1826 (lot 36)

Le 3 octobre 1830 (Ranvoyzé), Pierre Barette et Geneviève Lessard vendirent à François Giguère, pour 1 625 livres, quatre perches et deux pieds de terre de front depuis la clôture de la grève jusqu'à la clôture du chemin royal, joignant la terre de l'acquéreur au nord-est (terre 102).

Le 14 octobre 1830 (Ranvoyzé), Julien Barette donna à son frère Pierre une quittance de 2 500 livres ancien cours pour tout ce qui lui avait été réservé suivant la donation faite audit Pierre Barette le 15 janvier 1818. Celui-ci avait emprunté de Julien, le 15 octobre 1824 (Ranvoyzé), une somme de 1 250 livres remboursable dans cinq ans. Julien lui en donna quittance le 14 octobre 1830 également. C'est sans doute pour acquitter ces dettes que Pierre Barette avait dû vendre à François Giguère le lopin mentionné dans l'acte du 3 octobre 1830.

Le 26 mars 1835 (Ranvoyzé), Pierre Barette et Geneviève Lessard vendirent encore à François Giguère, pour 416 livres ancien cours, quatre perches de terre de front depuis le nord du chemin royal à aller au premier fossé creusé le long du second coteau, joignant aussi à l'acquéreur du côté du nord-est.

Le 10 février 1834 (Ranvoyzé), Pierre Barette avait payé les droits successifs de Magdeleine Guimont, épouse de Louis-Gonzague Béraud, cultivateur de St-Cuthbert, lesdits droits échus à ladite Guimont par le décès de Félicité Barette sa mère, épouse de Jean Guimont et à celle-ci échus par le décès de François Barette et Agnès Poulin ses père et mère. Par la même occasion Pierre Barette paya les droits successifs échus à Gabriel et Augustin Barette, ses oncles, fils de François et d'Agnès Poulin. Tous ces droits étaient payés 60 piastres d'Espagne.

Le 11 mars 1838 (Ranvoyzé), Pierre Barette et Geneviève Lessard vendirent à François Giguère père, pour 1 800 livres ancien cours, quatre perches de terre de front du fleuve à basse marée à la clôture de la grève et sept perches et demie de front de ladite clôture au chemin royal au bas de la côte, bornées au sud-ouest par un fossé et au nord-est à l'acquéreur, c'est-à-dire aux lopins déjà vendus à celui-ci.

Le 18 janvier 1842 (Ranvoyzé), Pierre Barette et Geneviève Lessard vendirent à François Giguère les lots de terre suivants: 1) un arpent neuf perches et cinq pieds de front de la basse marée à la clôture actuelle de la grève, tenant au sud-ouest à Etienne Caron et au nord-est à l'acquéreur; 2) un arpent une perche et demie et cinq pieds (= onze perches quatorze pieds) de front depuis ladite clôture à aller au chemin royal, tenant au sud-ouest à Etienne Caron et au nord-est à l'acquéreur; 3) un arpent neuf perches cinq pieds de front du chemin royal à un fossé qui se trouve au second coteau, entre Etienne Caron et l'acquéreur; 4) deux arpents trois perches et cinq pieds de front dudit fossé aux terres non concédées, bornées au sud partie audit fossé et partie audit acquéreur (c'est à dire aux lopins déjà achetés par celui-ci), au sud-ouest par Etienne Caron et au nord-est audit acquéreur (102), avec la maison et bâtiments dessus construits. Cette vente était faite pour 7 500 livres ancien cours et à charge par l'acquéreur de garder avec lui Marie Gravelle, veuve de Jean-Marie Barette (voir 7 janvier 1794), de payer à l'acquit du vendeur à Sophie Barette sa fille, issue de son premier mariage avec défunte Marie Caron, la somme de 900 livres ancien cours léguées à ladite Sophie par le testament de sa mère, du 26 avril 1823 (Ranvoyzé). Le 12 janvier 1842 (Ranvoyzé), Pierre Barette avait payé à son fils Jean-Marie pareille somme de 900 livres léguée à ce dernier par Marie Caron sa mère en vertu du même testament. Le 15 janvier 1842 (Ranvoyzé), Pierre Barette avait aussi racheté un contrat de constitution de rente et deux obligations dues à François Ranvoyzé, prêtre. Le 25 avril 1842 (Ranvoyzé), Sophie Barette donna quittance à François Giguère pour ses droits successifs de 900 livres.

François Giguère, fils de François et de Françoise Talon dite L'Espérance, avait épousé Marie Simard, fille d'Etienne et de Geneviève Blouin (terre 87), le 8 février 1820 à Sainte-Anne. Il possédait en outre deux arpents six perches et demie de front dans les terres 102 et 103 qui suivent (lot 35 du cadastre).

Le 29 janvier 1852 (Ranvoyzé), François Giguère et Marie Simard sa femme donnèrent à leur fils Thomas la terre de deux arpents trois perches cinq pieds qu'ils avaient acquise par les contrats du 3 octobre 1830, 26 mars 1835, 11 mars 1838 et 18 janvier 1842, moins le lopin acquis le 26 mars 1835 au-dessus du chemin royal. Ils lui donnaient en outre la maison et autres bâtiments dessus construits, les animaux mentionnés au contrat et plusieurs meubles, dont le donataire avait été mis en possession dès avant le présent contrat. Le donataire devait payer à chacun de ses six frères et soeurs (Joseph, Louis-Trefflé, Cléophas et François, Archange et Luce Giguère) la somme de 1 200 livres ancien cours pour leur légitime

paternelle et maternelle. Tous lui en donnèrent quittance par divers actes échelonnés du 29 avril 1852 au 19 décembre 1858 (Ranvoyzé) mentionnés dans l'inventaire de Thomas Giguère ci-après.

Thomas Giguère passa son contrat de mariage le 2 février 1852 (Ranvoyzé) avec Marie-Desneiges Veau dit Silvain, fille de Jean et de Marie Boucher (terre 103), qui décéda en 1862, laissant cinq enfants mineurs. L'inventaire de la communauté fut fait le 2 juillet 1862 (Ranvoyzé). La terre mesurait encore deux arpents trois perches cinq pieds de front entre Etienne Caron au sud-ouest et François Giguère au nord-est. Il y avait une maison en pierre de 40 pieds de front sur 20 de large couverte en bardeaux, "en assez bon état", une grange de 84 pieds de front sur 24 de large couverte en paille et une autre grange au pied de la montagne, de 20 pieds carrés couverte en paille.

Le 13 juillet 1862 (Ranvoyzé), Thomas Giguère passa un autre contrat de mariage avec Marie-Anne Baucher dite Morency, fille de François et de Marie-Anne Boissonneau, qu'il épousa à Sainte-Anne le 15 juillet.

Le 21 octobre 1888 (G.-L. Dick), Thomas Giguère, "ancien cultivateur", et Marie-Anne Morency son épouse donnèrent leur terre (lot 36) à leur fils François, avec la maison et autres bâtiments dessus construits, moins le lot 37 (emplacement au nord du chemin royal appartenant à Trefflé Giguère) et la partie appartenant déjà au donataire. Celui-ci devait payer \$100 à chacun de ses frères et sœurs. Il passa son contrat de mariage le lendemain 22 octobre avec Mathilde Fillion, fille de Pierre et de Marcelline Cauchon, qu'il épousa à Sainte-Anne le 23.

Le 5 juin 1921 (J.-B. Beauregard), François Giguère et Mathilde Fillion son épouse donnèrent leur terre à leur fils Anatole avec les bâtisses, roulant, animaux et biens meubles, dont ils se réservaient cependant l'usufruit. Le lot 36, toujours mesurant deux arpents trois perches cinq pieds de front (moins le lot 37), joignait alors au sud-ouest à Joseph Racine (38) et au nord-est à Lazare Giguère (35). Anatole Giguère épousa d'abord Alma Gravel, fille d'Odilon et de Diana Blouin, le 19 juin 1921 à Sainte-Anne, puis Berthe Morisset le premier février 1965.

Le 19 septembre 1929 (Chs Cantin), Anatole Giguère avait vendu à la Municipalité de Beupré, pour \$3 000, toutes les sources situées sur le lot 36 avec les terrains nécessaires entourant ces sources et le droit de poser des tuyaux et conduites d'eau sur ledit lot pour les fins de l'aqueduc que ladite municipalité construisait alors. Un réservoir était situé sur le lot 34 de Phydime Fortin. Anatole Giguère fit une autre vente à la Municipalité le 13 août 1945 (Paul Beauregard), en rapport avec cet aqueduc, pour \$3 000 également.

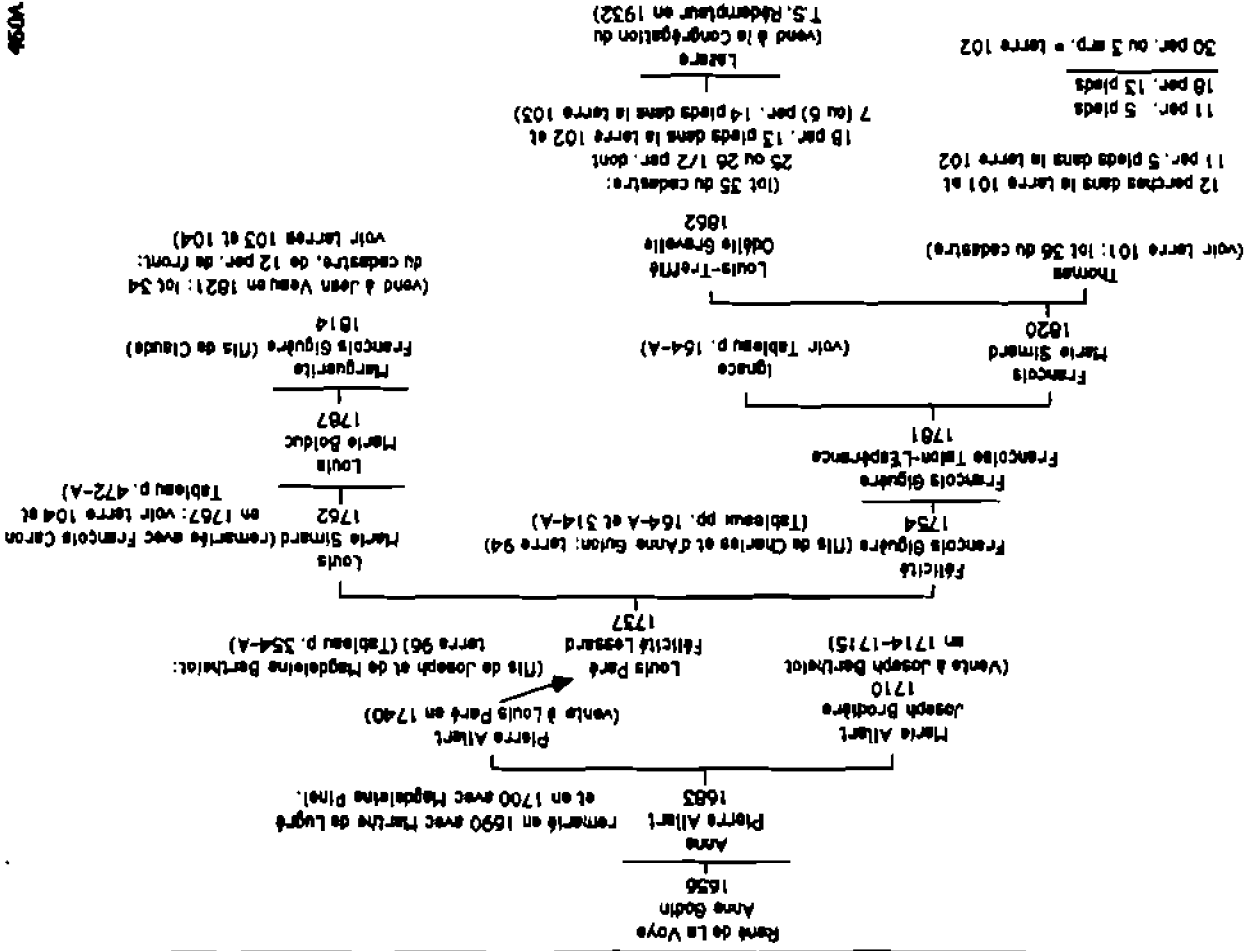
Le 9 juin 1959 (Gérard Beauregard), Anatole Giguère vendit à la Corporation du Village de Beupré, pour \$7 500, la partie du lot 36 depuis le chemin royal au sud à aller au nord à la partie du même lot que possédait déjà l'acquéreur, moins l'emplacement de Léon Vaillancourt. La partie vendue était bornée au sud-ouest par le lot 38 de Joseph Racine et au nord-est par le lot 35 de Charles Côte.

Le 6 novembre 1971 (G. Beauregard), Anatole Giguère, rentier, vendit à René Amyot, pour \$26 000, la partie du lot 36 située au sud-est de l'avenue Royale, avec la maison dessus construite portant le numéro 10 812, moins l'emplacement de R. Dupuis.



Le 9 juillet 1974 (G. Beauregard), René Amyot donna à sa fille Thérèse, épouse de Raoul Hunter, la partie du lot 36 bornée au sud-ouest par la partie du même lot appartenant à la Ville de Beaupré, au nord-est par le lot 37, au sud-est par le résidu du lot 36 à la cime du coteau et au nord-ouest au résidu du lot 36 appartenant à la Commission scolaire régionale Orléans (sur celle-ci voir la fin de la terre 102 qui suit).

Tableau généalogique sommaire des familles Levois, Allart, Paré et Giguère (pour la terre 102)





LA TERRE DE RENE DE LA VOYE PUIS DE PIERRE ALLART  
son gendre: No 102 - 3 arpents de front

Avant d'obtenir de Charles Aubert de La Chenaye, procureur de la Compagnie de Beaupré, le titre de concession de la terre 102, le 7 octobre 1665 (Fillion), René de La Voye avait loué la terre de Pierre Gasnier (no 100) pour trois ans, le 18 août 1656 (acte absent du notaire Audouart cité par J.-Edmond Roy: voir terre 100).

René de La Voye était le fils de René de La Voye et d'Isabeau Boulanger, de St-Maclou de Rouen. Le 14 avril 1656 il épousa Anne Godin, fille d'Hélie Godin et d'Esther Ramage (terre 93) (registre de Notre-Dame de Québec).

Le 20 novembre 1683 (Jacob), Anne de La Voye, fille de René et d'Anne Godin, passa son contrat de mariage avec Pierre Allart, habitant alors au Château-Richer (terre 64), qu'elle épousa le 22 novembre. Pierre Allart, tonnelier, était le fils de Pierre Allart et de Mathurine Verdon, de Ste-Hermine en Vendée. Au recensement de 1681 il était domestique de Zacharie Cloutier au Château-Richer (terre 56) et il avait 28 ans. Anne de La Voye décéda le 3 août 1686.

Le 26 juillet 1685 (Jacob), Jean de La Voye, établi à la Grande Anse, vendit à Pierre Allart, pour 50 livres, ses droits à la succession d'Anne Godin sa mère, décédée en 1678 (sép. le 7 février), et à la succession future de René de La Voye son père.

Le 24 août 1686 (Jacob), René de La Voye vendit à Pierre Allart son gendre, pour 400 livres, une portion d'habitation contenant un arpent et demi de front faisant moitié de sa concession et provenant de sa communauté avec défunte Anne Godin, à charge par l'acquéreur d'avoir soin du vendeur le reste de ses jours ainsi que de Marie et de Brigitte de La Voye ses enfants "bas âgés". Le même jour (Jacob), Pierre Allart vendit sa terre du Château-Richer à Jean Matteau pour 130 livres. Celui-ci, incapable de payer cette somme, remit la terre à Pierre Allart le 3 février 1687 (ASQ, Séminaire, 20: 3): le 17 mars 1687 Pierre Allart la remit à Mgr de Laval, vu qu'elle faisait partie de la terre domaniale de la seigneurie de Beaupré (ibid., p. 6).

Le 20 octobre 1686 (Jacob), René de La Voye fils, établi à la Petite Rivière St-François, vendit à Pierre Allart, pour 50 livres, les droits successifs à lui échus par le décès d'Anne Godin sa mère et ceux qui pourront lui échoir après le décès de René de La Voye son père. Ce contrat a été erronément daté par Joseph-A. Lavoie, dans son ouvrage sur son ancêtre, du 2 octobre 1698, suivi en cela par le frère Roméo Allard dans MSGCF. La date du 20 octobre 1686 est pourtant bien celle qu'on trouve dans la liste des papiers faisant partie de l'inventaire de Pierre Allart, le 7 février 1702. Joseph Lavoie et le frère Allard en ont déduit par erreur que René de La Voye père est décédé après 1698. On verra plus loin qu'il est décédé avant juin 1698, et l'abbé Tanguay donne comme date de sépulture le 11 mars 1696, au Château-Richer.

D'après le procès-verbal incomplet d'une audience du bailliage de Beaupré en date du 14 janvier 1704 (ASQ, Séminaire, 20: 8, p. 85-86), le Juge de Beaupré accorda, le 3 juillet 1690, une requête de Pierre Allart, veuf d'Anne de La Voye, pour faire élire un tuteur et un subrogé tuteur à ses enfants et

pour partager la terre de René de La Voye dont il avait acheté la moitié et dont il désirait jouir à part et divisé avec les autres héritiers d'Anne Godin, vu qu'il avait "fait quantité de travaux et améliorations sur le total de laditte terre". Le même jour Joseph Guimont fut élu tuteur et Etienne Drouin subrogé tuteur. Il est ensuite question d'un "acte en forme de partage des biens meubles et héritages" (i.e. terres) de René de La Voye et Anne Godin, dont la date manque, mais qui a été fait le même jour, 3 juillet 1690, ainsi que le mentionnent des documents subséquents. Cet acte de partage est disparu mais on possède l'inventaire de Pierre Allart, fait le 4 juillet 1690 (Jacob).

Le 8 novembre 1690 (Jacob), Pierre Allart passa un autre contrat de mariage avec Marthe de Lugré, fille de Jacques et de Marie Taupier, de Sainte-Famille, qu'il épousa le 9 novembre à Sainte-Anne.

Le 26 octobre 1692 (Jacob), Pierre de La Voye, "garçon travaillant à la Baye St Paul", vendait à Pierre Allart, pour 150 livres et une vache, ses droits à la succession d'Anne Godin sa mère. Le 9 juin 1698 (Jacob), Etienne Godart dit La Pointe et Magdeleine de La Voye sa femme, "fille de deffuncts René de La Voye et Anne Godin" (qu'il avait épousée le 6 octobre 1687), vendirent à Pierre Allart, pour 122 livres, trente-quatre pieds de terre de largeur sur une lieue et demie de profondeur, joignant les terres dudit acquéreur de côté et d'autre, "provenant de la succession deudits René de La Voye et Anne Godin", d'où l'on voit que René de La Voye était bien décédé avant 1698.

Le 14 janvier 1700 (Jacob), Jacques de La Voye vendait aussi à Pierre Allart, pour 110 livres et une vache, sa part de trente-quatre pieds de terre de largeur (soit deux perches moins deux pieds).

Marthe de Lugré décéda le 19 juin 1699 et Pierre Allart passa un troisième contrat de mariage le 28 août 1700 (Jacob), avec Magdeleine Pinel, veuve de François Vandal, de la seigneurie de Neuville, qu'il épousa le 29 août à Sainte-Anne.

Le 7 février 1702 (Jacob en qualité de Juge, acte mis à son minutier comme notaire), fut fait l'inventaire de défunte Marthe de Lugré et de Pierre Allart. Cet inventaire mentionne l'acte de partage entre Pierre Allart et les héritiers d'Anne Godin le 3 juillet 1690 et un procès-verbal d'arpentage de la terre de Pierre Allart, par Jean Le Rouge, le 6 avril 1696. La terre de trois arpents de front était alors bornée au sud-ouest par Jean Barette et au nord-est par la veuve et héritiers d'André Berthelot dit Le Loutre. Il y avait quinze arpents en valeur (en superficie), une petite maison de colombages d'environ 16 pieds de long sur autant de large avec une allonge de pièces sur pièces sans comble, un vieux hangar et une vieille étable, le tout évalué à 80 livres.

Le 7 février 1702 également (Jacob), était fait l'inventaire de défunt François Vandal et de Magdeleine Pinel sa femme, "fait en vertu du contrat de mariage dudit Pierre Allart avec ladite Pinel, où il était stipulé que chacun d'eux ferait inventaire des biens qu'ils apportaient et mettaient ensemble, lequel inventaire n'avait pas encore été fait". Pierre Allart reconnaissait "que saditte femme luy a apporté quelques meubles en sa maison lors de leur mariage", évalués à 48 livres 10 sols.

Le 5 avril 1702 (Jacob), Charles Routier et Brigitte de La Voye sa femme, demeurant à l'île d'Orléans, vendaient à Pierre Allart les droits de ladite

Brigitte comme héritière de ses père et mère, pour un jeune cheval de 18 mois et un jeune boeuf de deux ans.

Le 22 septembre 1703 (Jacob en qualité de juge bailli de Beaupré), fut fait l'inventaire de défunt Pierre Allart, "décédé en sa maison le 18 de ce mois", et Magdeleine Pinel sa veuve. Sa terre avait trois arpents de largeur "moins 34 pieds" (soit la part de Joseph de La Voye non encore vendue à Pierre Allart), tenant d'un côté à Jacques Abelin (103) et de l'autre à Jean Barette (101). Il y avait 22 arpents de terre en valeur et une maison de colombages "construite par le defunt et sa veuve", de 15 pieds en carré au bout de laquelle il y avait une chambre close de pièces sur pièces de 15 pieds de long sur 16 de large, évaluée à 100 livres, ainsi qu'une vieille grange et une vieille étable de peu de valeur. Les meubles furent vendus à l'enchère par l'huissier Guillaume Maroist, les 1 et 2 octobre 1703, comme le mentionne la sentence arbitrale du 20 février 1712 dont il sera question plus loin. Le procès-verbal de cette vente est disparu.

Le partage de la terre fut effectué le 5 octobre 1703 (acte du bailliage mis au minutier du notaire Jacob). Des trois arpents qu'elle mesurait, moins les 34 pieds de Joseph de La Voye, il en appartenait quatorze perches neuf pieds et huit pouces aux deux enfants mineurs du premier mariage de Pierre Allart avec Anne de La Voye, neuf perches six pieds quatre pouces aux quatre enfants nés du second mariage avec Marthe de Lugré, trois perches quatre pieds huit pouces aux deux enfants du troisième mariage avec Magdeleine Pinel, de succession de leur père, enfin à ladite Pinel, pour sa moitié en l'acquisition faite par son défunt mari et elle d'une portion de 34 pieds de large (celle de Pierre de La Voye à eux vendue le 26 octobre 1692), ce qui est 17 pieds, que les parties convinrent de placer contigus aux portions des mineurs nés du troisième mariage pour faciliter le partage (total: 28 perches 2 pieds, plus 34 pieds de Joseph de La Voye = 30 perches ou trois arpents de front).

Par tirage au sort le premier lot, à commencer joignant la terre de Jean Barette (101) au sud-ouest, est échu à Magdeleine Pinel, soit trois perches quatre pieds et huit pouces pour ses enfants mineurs et dix-sept pieds pour elle-même (total: quatre perches trois pieds huit pouces). Le second lot, de quatorze perches neuf pieds huit pouces, à la suite du précédent, est échu aux deux enfants nés du premier mariage (Marie et Pierre Allart), auxquels il appartenait chacun sept perches quatre pieds dix pouces. Le troisième lot, de neuf perches six pieds quatre pouces de largeur, joignant Jacques Abelin au nord-est (terre 103), est échu aux quatre enfants mineurs nés du second mariage, ce qui faisait à chacun deux perches six pieds et un pouce. Les deuxième et troisième lots devaient faire suite et retour au premier lot de 100 livres à cause de sa moindre valeur, soit 66 livres 13 sols 8 deniers pour le deuxième lot et 33 livres 6 sols (4 deniers) pour le troisième lot.

Le 14 janvier 1704 (ASQ, Séminaire, 20: 8, acte mentionné plus haut), le juge Jacob rendit une "sentence d'ordre faisant le partage des effets mobiliers et bestiaux des trois communautés" de Pierre Allart. Ces deux partages (du 5 octobre 1703 pour les terres et du 14 janvier 1704 pour les meubles), furent par la suite contestés, à la suite de difficultés survenues entre Magdeleine Pinel et les tuteurs des enfants nés de Marthe de Lugré (Joseph La Voye) et d'Anne de La Voye (Etienne Godart dit La Pointe). Le 13 avril 1709 (ASQ, Séminaire, 20: 9, p. 53-55), les deux tuteurs firent vendre la maison de Pierre Allart, de 18 pieds de long sur 16 de large au bout de laquelle était une chambre de 15 pieds de long sur 12 de large, commune entre les héritiers majeurs et mineurs, vu que ceux-ci ne pouvaient commodément la partager. La chambre fut vendue à l'enchère à François Vandal pour 33 livres,

la maison à Pierre Gagnon pour 7 livres 5 sols et l'étable à Pierre Testu pour une livre 10 sols.

Le 15 juillet 1709 (ASQ, Séminaire, 20: 9, p. 72), Etienne Godart et Joseph La Voye, tuteurs, firent adjudger à l'enchère le bail judiciaire des terres de leurs mineurs respectifs. Ces terres avaient déjà été affermées à Jean Caron et Louis Berthelot, mais leurs baux étant près d'expirer, demande était faite d'en ordonner un nouveau. Il fut adjugé audit Etienne Godart, dernier enchérisseur, pour trois ans à commencer le 15 avril 1710, pour 18 minots de blé froment par année, le premier paiement devant être fait le 8 mars 1711 et à condition que ledit Godart sera tenu de labourer et cultiver ladite terre de deux arpents et quelques perches.

Le 20 février 1711 (Chambalon), Joseph Brodlère, menuisier, qui avait épousé Marie Allart le 12 janvier 1710, fit une convention avec Clément Langlois, habitant du Château-Richer (terre 77), à l'effet de passer un contrat d'échange "pour raison de la maison et emplacement que ledit Langlois a aqulze des héritiers de deffuncte Marie David (première femme de Joseph Brodlère) pour le prix qu'elle luy a cousté contre environ huit perches de terre appartenante à la femme dudit Brodlier scituée audit Beupré, paroisse de Ste-Anne". Il s'agit de la part échue à Marie Allart dans la terre de son père, établie à sept perches quatre pieds dix pouces par le Juge Jacob en 1703, mais que la sentence arbitraie de février 1712 dont il sera question plus loin établira à plus de onze perches. Le contrat en sera passé le 24 mai 1712 par le notaire Chambalon.

A la suite de diverses ordonnances de l'intendant Raudot, en 1710 et 1711, Jean-Baptiste Coullart de Lespinay, procureur du Roi en la Prévôté de Québec et les notaires Chambalon et de La Cellière furent chargés d'examiner "toutes les erreurs, méprises et omissions" faites par le notaire Etienne Jacob, bailli de Beupré, "par les partages qu'il a faits des effets mobiliers et immobiliers dépendant des trois communautés" de Pierre Allart le 5 octobre 1703 et le 14 janvier 1704. Le 20 février 1712 les notaires Chambalon et de La Cellière établirent les comptes respectifs des trois communautés successives (document de 45 pages), suivis de leur sentence arbitraie du même jour entre Magdeleine Pinel et les héritiers de Pierre Allart, qui résume ces trois comptes sous forme de jugement (11 pages).

Il ne saurait être question d'entrer ici dans le détail de ces documents extrêmement complexes qui suffiraient à eux seuls à montrer combien les prescriptions de la Coutume de Paris en matière successorale pouvaient être difficiles d'application, si l'on considère que le notaire Jacob, qui était Juge de la seigneurie de Beupré depuis 1683 et qui avait vu bien d'autres successions complexes, n'avait pu régler celle de Pierre Allart selon les exigences de ladite Coutume. Il suffira d'indiquer comment les parts de terre furent réparties entre Magdeleine Pinel et les enfants nés des trois mariages de Pierre Allart.

La veuve avait droit, pour son douaire, à 375 livres 7 sols 5 deniers représentant la valeur du quart de 9 perches 6 pieds 9 pouces de la première communauté (à 100 livres la perche), plus le quart de 5 perches 11 pieds 3 pouces de la deuxième communauté (ces deux lots faisant 15 perches ou la moitié de la terre 102). Les deux enfants du troisième lit (Geneviève et Magdeleine) avaient le fond et propriété du douaire ci-dessus plus une perche 15 pieds 3 pouces de front. Les enfants du second lit, au nombre de quatre (Jean-Baptiste, Joseph, François et Eustache), avaient 3 perches 12 pieds un

pouce et demi et les deux enfants du premier lit (Marie et Pierre) 22 perches 10 pieds 10 pouces et demi:

	<u>Perches</u>	<u>Pieds</u>	<u>Pouces</u>
1er lit	22	10	10 1/2
2e "	3	12	1 1/2
3e "	1	15	3
	26	37	15
ou 28	2	3	

Si l'on ajoute à ce total les 33 pieds 9 pouces échus à Joseph La Voye au partage de 1690 et que ce dernier possédait encore, on arrive à la largeur totale de la terre 102, soit trois arpents ou 30 perches.

Par comparaison, le partage de 1703, fait par le juge Jacob, avait donné le résultat suivant:

1er lit	14 per.	9 pi.	8 po.
2e "	9 "	6 "	4 "
3e "	4 "	3 "	8 "
	27	18	20
ou 28	1	8 plus 34 pieds (4 pouces)	de Joseph La Voye = 30 perches.

Le 24 mai 1712 (Chambalon), Joseph Brodière et Marie Allart sa femme, tel que convenu le 20 février 1711, passèrent un contrat d'échange avec Clément Langlois par lequel ils cédaient à ce dernier la part échue à ladite Marie Allart au partage de février 1712, soit 11 perches 5 pieds 5 pouces et un quart de front. En échange, Clément Langlois et Marie Provost sa femme cédaient à Joseph Brodière et Marie Allart un emplacement situé sur la rue de la Montagne à Québec, contenant environ 30 pieds de front sur ladite rue avec une maison de colombages dessus construite, qui avaient été adjugés audit Langlois le 3 juillet 1708. A cette fin Joseph Brodière et sa femme promettaient de faire faire incessamment le partage de la terre de défunt Pierre Allart et de faire quitter et abandonner la jouissance et possession qu'ont de partie de ladite terre Estienne Godard ou celui qui est à sa place (comme tuteur) et le sieur Testu du Tilly de ce qu'il a acquis de ladite Pinel veuve dudit Pierre Allard pour ce qu'il pocedde au delà de ce qui revient à ladite Pinel et sesdits enfans suivant la sentence arbitrale (du 20 février 1712) et à cette fin de faire aussy régler les frais de labours et de semance que ledit Godard et ledit Testu peuvent avoir faits sur les parties de terre qu'ils occupent la présente année pour que ledit Langlois puis(se) entrer en possession et prendre à son profit les grains de la récolte de ladite présente année qui pourront eschoir dans le lot dudit Brodière et sa femme". Cet échange était fait moyennant la somme de 718 livres 9 sols "que ledit Langlois promet payer pour retour dudit échange à raison de 100 livres la perche comme ils en sont convenus par ledit acte de convention cy dessus datté" (20 février 1711).

Le 10 juillet 1712 (Rivet), Magdeleine Pinel, veuve de Pierre Allart, demeurant en la seigneurie de Neuville, vendit à Etienne Jacob, juge et notaire à Beaupré, une perche et quinze peds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur à prendre dans les trois arpents de front dépendant de la succession dudit défunt Pierre Allart suivant les partages qui en seront faits entre les héritiers de ladite Pinel et dudit défunt son mari, tenant d'un côté à François Barette et de l'autre aux héritiers Berthelot, pour le



prix de 175 livres (à 100 livres la perche), que ledit acquéreur "a présentement payée en cartes ayant cours en ce pays".

Le 17 octobre 1713 (Chambalon), le notaire Jacob vendait à Joseph Berthelot, pour 200 livres, ces trente-trois pieds de terre de front joignant du côté du nord-est audit acquéreur et du côté du sud-ouest aux terres des héritiers de feu Pierre Allart.

Le 23 juin 1714 (Chambalon), Clément Langlois céda à Joseph Berthelot (terre 103), pour sa fille Marie-Joséphé Berthelot, cinq perches de terre de front à détacher des onze perches cinq pouces et un quart qu'il avait acquis de Joseph Brodière, "à prendre par ledit Bertelot lesdites cinq perches de terres de large du costé joignant (au sud-ouest) aux terres de Pierre Allard (frère de Marie), tirant au nord-est". Clément Langlois s'engageait à vendre à Joseph Berthelot, dans deux mois, le reste des onze perches cinq pieds cinq pouces, ce qu'il fit le 16 mars 1715 (voir plus loin). En échange Joseph Berthelot céda à Clément Langlois trois perches trois pieds sept pouces et demi de terre de largeur au Château-Richer, joignant du côté du nord-est à la terre de Pierre Gagnon (78) et du côté tirant au sud-ouest audit Langlois, tels qu'ils sont échus à ladite Marie-Joséphé Berthelot "comme fille et unique héritière de Marie Gagnon", par succession de feu Jean Gagnon et de feu Marguerite Drouin père et mère de ladite Marie Gagnon, femme de Joseph Berthelot.

Le 16 mars 1715 (Chambalon), Clément Langlois vendit à Joseph Berthelot le reste des onze perches cinq pieds cinq pouces et un quart de largeur échus à Marie Allart en 1712 et dont il lui avait cédé cinq perches le 23 juin 1714. Cette vente était faite pour le prix de 669 livres "nouvellement convenu entre eux". Joseph Berthelot promettait en outre de "parfournir incessamment audit Langlois le total des trois perches trois pieds sept pouces et demy de terre de large qu'il luy a donné en échange par le contrat d'échange" du 23 juin 1714, dans la terre 78.

Le 4 juillet 1719 (acte passé devant le curé de Sainte-Anne, Antoine Chabot, et mis au minutier du notaire Jacob à cette date), Jean et Joseph Allart, fils de Pierre et de Marthe de Lugré, vendaient à Joseph Giguère "tous et tels droits de succession et propriété qu'ils ont et peuvent avoir en une habitation appartenante à feu Pierre Allart leur père et revenant à chacun d'eux la quantité de dix-sept pieds quatre pouces de largeur... Joignant d'un côté ledit Jean Allart au sud-ouest à Joseph Guymond le fils et de l'autre côté à la portion de terre de Joseph Allart, au nord-est, et ledit Joseph Allart joignant d'un côté au sud-ouest à la portion dudit Jean Allart cy vendue et de l'autre côté au nord-est à la portion d'Eustache Allart son frère". Cette vente était faite pour le prix de 200 livres, monnaie de cartes, pour chacun des vendeurs, "qu'ils remployent actuellement sur les terres qu'ils ont prises et acheptées scavoir Jean à l'Isle Jésus proche Montréal et Joseph à La Chenaye lieu dit la Rivière Maskouche".

Le 22 août 1732 (Jacob), François Allart, fils de Pierre et de Marthe de Lugré, demeurant aux Illinois, vendit à Joseph Giguère, par l'entremise de Louis Poulin à qui il avait donné une procuration audit lieu le 4 juillet 1730, pour 40 livres, seize pieds de terre de front joignant des deux côtés aux terres de Joseph Berthelot.

Au terrier de 1733 (ASQ), la terre 102 était partagée comme suit:

Joseph Berthelot: 8 perches 13 pieds  
François Barette: 4 perches 9 pieds  
Louis Paré : 16 perches 14 pieds

Louis Paré, fils de Joseph et de Magdeleine Berthelot (terre 96), passa son contrat de mariage le 21 Juillet 1737 (Jacob) avec Félicité Lessard, fille de Joseph et de Marguerite Racine (terre 93), qu'il épousa le lendemain. Ce contrat comportait une donation de Magdeleine Berthelot à son fils de trois perches de front dans la terre de feu André Berthelot (103).

Le 29 octobre 1738 (Barolet), Pierre Allart, mineur de 24 ans, de la Bale Saint-Paul, et Magdeleine Bouchard sa femme (fille d'Antoine), vendit à Joseph Malboeuf dit Beausoleil, habitant de Saint-Joachim, pour 600 livres, onze perches de terre de front joignant au sud-ouest à Jean Barette ou aux représentants Joseph Berthelot et au nord-est à la terre des mineurs représentant ledit Joseph Berthelot, provenant de Pierre Allart son père dont il était l'unique héritier.

Le 27 mars 1740 (Joseph Jacob), Joseph Malboeuf, demeurant à Saint-Joachim, vendait à Louis Paré, aussi de Saint-Joachim, onze perches ou environ de terre de front sur une lieue et demie de profondeur à Sainte-Anne joignant au sud-ouest aux héritiers de défunt Joseph Berthelot et au nord-est à la veuve dudit Joseph Berthelot, qu'il avait acquises de Pierre Allart "par contrat passé par devant maître Barolet notaire royal à Québec, laquelle dit contrat ledit vendeur promet mettre en main dudit acquéreur". Ces onze perches étaient échues audit Pierre Allart par le décès de son père, au partage du 20 février 1712 (moitié des 22 perches 10 pieds 10 pouces revenant aux deux enfants nés d'Anne de La Voye soit onze perches cinq pieds cinq pouces, comme la part de Marie Allart que celle-ci vendit en 1714 et 1715 à Joseph Berthelot). Cette vente était faite pour le prix de 737 livres dont 450 furent remises à Jean-Baptiste Guilbault pour pareille somme dont ladite terre était hypothéquée audit Guilbault par obligation du 25 Juillet 1738 (Lavoie).

Le 20 octobre 1743 (Jacob), Augustin Giguère, demeurant à Montréal, Chrétien Giguère et Geneviève Giguère, demeurant à Sainte-Anne, héritiers de feu Joseph Giguère et de défunte Angélique Mercier (terre 94), vendirent à François Barette chacun seize pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur à Sainte-Anne, joignant au nord-est à Louis Berthelot et au sud-ouest audit acquéreur, pour le prix de 200 livres.

Le 11 février 1744 Joseph Berthelot, fils de Louis et d'Elisabeth Cloutier (terre 103), épousa Marie-Joséphé Veau dite Silvain.

Le 20 juillet 1752 (Crespin), Joseph Berthelot et Marie-Joséphé Veau son épouse vendirent à François Barette, pour 250 livres, deux perches dix pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant l'acquéreur au sud-ouest et la part de terre d'Ignace Berthelot au nord-est, enclavés dans la terre de feu Pierre Allart et provenant de la succession de feu Louis Berthelot, par acquisition qu'il en a faite d'Eustache Allart, fils dudit feu Pierre Allart et de Marthe de Lugué, et de Louis Berthelot, dont Joseph Berthelot n'a pu produire au notaire le contrat d'acquisition, qu'il promettait cependant remettre à l'acquéreur à la première requisition.

Le 17 septembre 1757 (Crespin), Ignace Paré, de Saint-Joachim, et Agnès Racine sa femme, cédèrent à François Barette fils et Agnès Poulin sa femme (101) quatre perches et quatorze pieds de terre de front enclavés dans la terre des représentants Allart, joignant au sud-ouest à la part de terre de François Giguère et au nord-est aux mineurs de feu Louis Paré, par acquisition qu'ils en ont faite de Joseph Berthelot en mars dernier (voir terre 103, le 18 mars 1757).

Le 22 décembre 1757 (Crespin) fut partagée la terre de défunts Louis Paré et Félicité Lessard sa femme. Leur terre mesurait deux arpents (20 perches) et neuf pieds de front sur une lieue et demie de profondeur "en plusieurs parts", mais toutes de même valeur et qualité d'après les arbitres choisis: Joseph Paré et Jean Caron. On partagea d'abord seize perches et quatorze pieds de front joignant au sud-ouest à François Barette et au nord-est aux héritiers de feu Joseph Berthelot, et comme il se trouve un grand ruisseau qui passe sur ladite terre et que des deux côtés de ladite terre il faut un fossé de ligne, il a été abandonné huit pieds pour le ruisseau et six pieds pour les fossés, partant le côté du sud-ouest aura trois pieds de plus et le côté du nord-est pareil terrain pour les fossés. Il en fut fait cinq lots de chacun trois perches trois pieds sept pouces et cinq lignes de front et cinq billets de papier d'égale grandeur roulés l'un comme l'autre, lesquels étant mis dans le bonnet d'un jeune enfant et après les avoir brouillés un long temps et tirés l'un après l'autre et mis sur une feuille de papier barrée par cinq traits de plume, par l'ouverture desdits billets il s'est trouvé qu'ils échurent dans l'ordre suivant (du sud-ouest au nord-est) aux enfants de Louis Paré:

- 1- Louis Paré fils, joignant François Barette
- 2- François Giguère (ép. Félicité Paré: contrat le 27 octobre 1754- Crespin)  
François Giguère était le fils de Charles et d'Anne Guion (terre 94).
- 3- Léon Paré
- 4- Charlotte Paré
- 5- Thérèse Paré, joignant au nord-est aux héritiers Berthelot.

On partagea ensuite deux autres morceaux dont l'un de trois perches de front joignant d'un côté la veuve Joseph Paré et de l'autre Joseph Berthelot, l'autre mesurant treize pieds. Pour ne pas diviser les deux morceaux il a été convenu que lesdits treize pieds seraient tirés pour un cinquième et les trois perches pour quatre héritiers, ce qui fait à chacun treize pieds, les deux pieds restants étant abandonnés pour la part sur laquelle le fossé pourra se trouver. En conséquence par tirage au sort ces lots échurent dans l'ordre suivant:

- 1- Léon Paré; 2- Louis Paré; 3- Thérèse Paré; 4- Charlotte Paré; 5- "qui sont les treize pieds", à François Giguère, joignant au sud-ouest à Joseph Berthelot et au nord-est à la veuve Paré.

Le 28 janvier 1762 (Crespin), Louis Paré, âgé de 24 ans, fils de Louis et de Félicité Lessard, passa son contrat de mariage avec Marie Simard, âgée de 17 ans, fille de feu Etienne Simard et de Louise Bolduc (terre 86), qu'il épousa le 15 février à Sainte-Anne.

Le 9 février 1765 (Crespin), Charlotte Paré, fille majeure de défunts Louis Paré et Félicité Lessard, vendit à François Giguère son beau-frère (qui avait épousé Félicité Paré en 1754), pour 330 livres, quatre perches de terre de front divisées en deux parts, enclavées dans la terre de feu Louis Paré, suivant l'acte de partage qui en a été fait et échues à ladite Charlotte Paré.

Le 9 avril 1765 (Crespin), à la porte de l'église de Sainte-Anne, fut adjugé à François Giguère le bail judiciaire de huit perches de terre de front divisées en quatre parts et appartenant à deux enfants mineurs de défunts Louis Paré et Félicité Lessard, à raison de quatre minots de blé par année pendant trois ans commençant ce jour.

Le 22 avril 1765 (Crespin), François Giguère céda à Louis Paré treize pieds de terre de front enclavés dans la terre des Berthelot (103) en échange de pareille largeur enclavée dans la terre de feu Louis Paré.

Le 7 juillet 1766 (Crespin), Léon Paré vendit à son tour à François Giguère, pour 330 livres, sa part de trois perches onze pieds sept pouces de terre de front enclavée dans la terre de son défunt père, et treize autres pieds enclavés dans la terre des Berthelot.

Le 12 août 1767 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Louis Paré fils, décédé "il y a environ deux ans", et de Marie Simard, laissant un fils mineur (Louis). Ils avaient une maison en pierre "dont il y en a la moitié de rétable en partie et l'autre moitié en masure" (i.e. en ruine depuis la guerre, en 1759), et deux perches et demie de terre de front enclavées dans la terre de feu Louis Paré père, une perche et demie de front enclavée dans ladite terre qui appartient en propre audit défunt et qui n'était pas entrée dans la communauté, enfin deux autres perches et quatre pieds et demi de front enclavés dans la terre de Joseph Berthelot, qui sont des propres de ladite veuve (dans la terre 103). Le même jour Marie Simard passa un autre contrat de mariage avec François Caron, veuf de Thérèse Paré (voir terre 103).

Le 21 juillet 1769 (Crespin), Guillaume Gosselin, habitant du Château-Richer, et Thérèse Paré sa femme (fille de Louis), qu'il avait épousée à Saint-Joachim le 14 novembre 1768, vendirent à François Giguère, pour 330 livres, quatre perches de terre de front enclavées dans la terre de défunts Louis Paré et Félicité Lessard à prendre où elles se trouveront suivant le partage de 1757.

Au terrier de 1769 (ASQ), la terre 102 était répartie comme suit: François Barette en avait douze perches et demie au sud-ouest (voir son titre nouvel à la terre 101) et François Giguère dix-sept perches et demie de front au nord-est.

Le 8 décembre 1773 (Crespin), Marguerite Lacroix, veuve de François Barette (voir terre 101 dont ce dernier avait une partie), et François Barette son fils, Jean Racine comme ayant épousé Angélique Barette, et Pierre Veau comme ayant épousé Marie-Joséphé Barette, d'une part, et François Giguère, d'autre part, pour terminer à l'amiable toutes difficultés concernant leurs terres, sont convenus de bonne foi, après avoir vu les titres et contrats d'acquisition des parts de la terre des Allard contenant trois arpents de front, qu'il en appartiendrait audit François Giguère dix-huit perches et quatre pieds de front divisés en deux parts, savoir dix-sept perches et demie qui joindront du côté du sud-ouest audit François Barette fils et du côté du nord-est à une part de pareille largeur appartenant audit François Barette fils, le reste des trois arpents, soit onze perches quatorze pieds et demi de front appartenant à ladite veuve et héritiers de François Barette père, dans la partie sud-ouest de ladite terre de trois arpents, y compris lesdits treize pieds appartenant à François Barette fils.

Le 29 mars 1780 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu François Giguère, décédé "il y a environ quatre ans", et de Félicité Paré, tutrice de ses sept

enfants mineurs. Ils avaient une maison en bois de 36 pieds de long sur 20 de large couverte en bardeaux avec planchers haut et bas, et une grange-étable de 70 pieds de long sur 22 de large.

Les terres comprenaient dix-sept perches et demie de front joignant au sud-ouest à François Barette et au nord-est à Etienne Simard (103), plus treize pieds de largeur enclavés dans la terre de François Barette, et dix perches et demie de front joignant au sud-ouest à Etienne Simard et au nord-est à François Caron (104). Les meubles de la communauté furent vendus à l'enchère le 30 mars 1760 et le produit de la vente, qui avait rapporté 1 709 livres 11 sols, fut partagé le 31 (Crespin), avec en plus l'argent monnayé mentionné à l'inventaire (303 livres 4 sols) et la valeur des bâtiments (1 000 livres), faisant en tout 3 012 livres 15 sols. Déduction faite de 61 livres 4 sols de frais, il restait 2 951 livres 11 sols dont la moitié (1 475 livres 15 sols 6 deniers) revenait à la veuve et pareille somme à ses sept enfants, soit 210 livres 15 sols 3 deniers à chacun.

Le même jour furent partagées les terres de feu François Giguère consistant en 28 perches de front divisées en plusieurs parts, savoir treize pieds enclavés dans la terre de feu François Barette, treize pieds enclavés dans celle des représentants Louis Berthelot, quatorze pieds enclavés dans ladite terre, et vingt-six perches et demie de front joignant au sud-ouest à la part des mineurs de feu Louis Paré et au nord-est à la terre de François Caron (104). La moitié en appartenait à Félicité Paré, veuve de François Giguère, et la moitié à ses enfants. Il fut convenu, vu qu'il y avait un ruisseau sur la terre de vingt-six perches et demie, que pour dédommagement la part qui portera ledit ruisseau aura les treize pieds enclavés dans la terre de feu François Barette. Les vingt-huit perches restantes furent partagées en deux lots de quatorze perches et le choix en ayant été donné à la veuve, celle-ci prit la perche et demie dans la terre des représentants de Louis Berthelot (13 pieds et 14 pieds = 27 pieds ou une perche et demie) et douze perches et demie joignant la part de terre des mineurs de feu Louis Paré, de sorte que les quatorze perches des enfants joindront au sud-ouest à la part de leur mère et au nord-est à François Caron. La veuve requit ensuite la délivrance de son douaire préfix de 400 livres, ce qui lui fut accordé à raison de 20 livres de rente par année (à 5%) que lesdits mineurs seront tenus de lui payer jusqu'à son décès, ce qui forme à chacun d'eux 2 livres 17 sols 3 deniers. Les quatorze perches des enfants furent ensuite partagées en sept lots de deux perches chacun qui leur échurent par tirage au sort dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- |                           |             |
|---------------------------|-------------|
| 1- Léon, joignant sa mère | 4- François |
| 2- Ignace                 | 5- Charles  |
| 3- Félicité               | 6- Louis    |
|                           | 7- Claude   |

Le même jour, 31 mars 1760 (Crespin), Félicité Paré, voulant récompenser son fils François Giguère des bons services qu'il lui a rendus et qu'elle espère qu'il continuera par la suite, et voulant user du droit que le parlement d'Angleterre qui régit le gouvernement de cette province a accordé à un chacun de disposer de tous ses biens meubles et immeubles ainsi que bon lui semble" (Acte de Québec de 1774), lui céda et abandonna ses quatorze perches et treize pieds de terre de largeur sur une lieue et demie de profondeur, avec tous ses meubles et bâtiments, dont elle se réservait cependant l'usufruit. Après le décès de sa mère ou avant si faire se peut François Giguère devait payer à ses frères et soeurs la somme de 700 livres ou cheilins de la province pour leur légitime dans lesdits immeubles ci-dessus

cédés, faisant moitié de 1 400 chelins en quoi lesdits immeubles ont été appréciés par les arbitres choisis, et à chacun d'eux 50 chelins pour leur légitime dans les meubles et bâtiments. Si ladite cédante décidait de vivre séparément de son fils elle se réservait la chambre qu'elle occupait actuellement et une partie de ses meubles et ustensiles de ménage et son fils lui fournirait chaque année toute une liste de vivres, vêtements et services.

Le 8 novembre 1781 (Crespin), François Giguère passa son contrat de mariage avec Françoise Talon (dite L'Espérance) fille de Jacques Talon et d'Agathe Bolduc (terre 105), qu'il épousa à Saint-Joachim le 13 novembre.

Le 12 septembre 1800 (Paribault), François Giguère et Françoise Talon - L'Espérance firent l'échange suivant avec Louis Paré (fils de Louis et de Marie Simard - voir 28 janvier 1762 et 12 août 1767) et Marie Bolduc sa femme (fille de Jean et de Louise Poullin) qu'il avait épousée à Saint-Joachim le 15 octobre 1787. Louis Paré et sa femme cédaient à François Giguère et Françoise Talon deux perches et demie de front sur une lieue et demie de profondeur à Sainte-Anne, joignant au sud-ouest à Jean-Marie Barette (terre 101) et au nord-est auxdits François Giguère et son épouse, provenant du propre héritage dudit Louis Paré en la succession de feu Louis Paré son père. En échange François Giguère et son épouse cédaient à Louis Paré et son épouse deux autres perches et demie de terre de front sur la même profondeur divisées en deux parts enclavées dans la terre dudit Louis Paré, provenant de donation et d'acquisition qu'ils en auraient fait de Michel Racine le 29 juillet 1799.

Le 14 février 1814 (Bernier), Louis Paré et Marie Bolduc donnèrent à Marguerite Paré leur fille 1) douze perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur tenant au nord-est à Etienne Simard (terre 103) et au sud-ouest à François Giguère; 2) trente-quatre pieds de terre de front à Saint-Joachim, du trait carré au sud à la grande rivière au nord, enclavés dans la terre de Claude Poullin; 3) une perche et deux pieds de front indivis avec pareille largeur de la grande rivière aux terres non concédées, à Saint-Ferréol. Les donateurs s'en réservaient l'usufruit qui pouvait être échangé pour une pension viagère. La donatrice devait garder avec elle sa soeur Louise et ses frères Louis et Jean-Baptiste et payer à chacun d'eux 800 livres pour leur légitime. Marguerite Paré épousa François Giguère, fils de Claude et d'Esther Bélanger, le 21 février 1814 à Sainte-Anne. Le 24 juin 1821 (Ranvozy), François Giguère et Marguerite Paré vendirent leurs douze perches de terre de front à Jean Veau pour 8 000 livres (voir terres 103-104).

Le 20 janvier 1820 (Ranvozy), François Giguère et Françoise Talon - L'Espérance donnèrent à François Giguère, leur fils, deux arpents six perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Pierre Barette et au nord-est à François Giguère (terre de Louis Paré ci-dessus), avec une maison en pierre et autres bâtiments, appartenant au donateur par la donation que lui en a faite feu Félicité Paré sa mère le 31 mars 1780 et par acquisition des parts de ses frères et soeurs. Les donateurs se réservaient l'usufruit des biens ci-dessus. Le donataire devait payer 2 500 livres à chacune de ses soeurs Marie-Anne et Luce, avec chacune un lit de plume garni, une vache de cinq à six ans, une brebis et un rouet, et à son frère Ignace 4 000 livres avec un cheval de cinq à sept ans et une paire de boeufs de trois ans, et à chacune de ses deux autres soeurs: Marie, épouse de Louis Boucher, et Françoise, épouse de François Mercier 2 500 livres, enfin à Marie-Louise Giguère sa soeur, épouse d'Ignace Giguère, la somme de 10 livres seulement, vu qu'elle a déjà reçu autant que ses soeurs. François Giguère fils épousa Marie Simard, fille d'Etienne et de Geneviève Blouin (terre 87), le 8 février 1820.

Le 17 mars 1826 (Bernier), François Giguère fils déclara, dans son titre nouvel, posséder une terre de deux arpents six perches et demie de front sur une lieue et demie de profondeur tenant au sud-ouest à Pierre Barette et au nord-est à Jean Veau dit Silvaln.

Le 30 septembre 1862 (Ranvoyzé), François Giguère et Marie Simard donnèrent leur terre de vingt-six perches et demie de front (correspondant au lot 35 du cadastre de 1879), à leur fils Louis-Trefflé, avec leur maison en pierre et autres bâtisses dessus construites, joignant alors au sud-ouest à Thomas Giguère leur autre fils à qui ils avaient donné la terre voisine (lot 36 dans la terre 101) le 29 janvier 1852 (ils avaient acquis cette terre de Pierre Barette en 1842), et au nord-est à Casimir Veau dit Silvaln (lot 34). Ils lui donnaient en outre quatre perches de front sur quatre arpents de profondeur au nord du chemin royal, du côté nord-est de la terre de Thomas Giguère (lot 37 dont il a été question à la terre de ce dernier). Les donateurs se réservaient l'usufruit de leurs biens, et le donataire devait payer à ses frères (Magloire, Narcisse et Lazare) chacun \$200, à ses autres frères (Etienne et Joseph) chacun \$100, et à Luce Giguère sa soeur, épouse de Joseph-Vincent Cloutier, \$50. Il devait enfin donner à ses frères Thomas, Jean, Cléophe et François chacun une demi-plastre, vu qu'ils avaient déjà reçu autant et plus que les autres. Louis-Trefflé Giguère passa son contrat de mariage le 5 octobre 1862 (Ranvoyzé) avec Odélie Gravel, fille de Charles et de Marie Mailloux (terre 92), qu'il épousa à Sainte-Anne le 7 octobre.

On a vu à la terre précédente que la terre de Pierre Barette puis de Thomas Giguère (lot 36 du cadastre) comprenait douze perches dans la terre 101 et onze perches cinq pieds dans la terre 102. Comme la terre de Trefflé Giguère (35) mesurait vingt-six perches et demie de front et que la terre 102 avait trois arpents de front, il s'ensuit que le lot 35 comprenait dix-huit perches treize pieds dans la terre 102 (trente perches moins onze perches cinq pieds) et le reste, soit sept perches quatorze pieds, dans la terre 103 qui suit.

Odélie Gravel (Adéline) décéda le 13 septembre 1911. Elle avait fait son testament le 24 septembre 1905 (G. Dick) en faveur de son mari. Celui-ci décéda le 29 décembre 1916. Il avait fait son testament le 28 septembre 1911 (A. Tremblay), par lequel il léguait les lots 35 et 37 à son fils Lazare Giguère.

Le 28 mai 1932 (Beauregard), Lazare Giguère vendit à la Congrégation du Très Saint Rédempteur, pour \$8 000, le lot 35 de deux arpents cinq perches et demie de front sur une lieue et demie de profondeur, avec une maison en briques, grange et roulant, et le lot 37 de quatre perches de front sur deux arpents de profondeur au nord du chemin royal borné au nord et au sud-ouest par Anatole Giguère (lot 36), appartenant audit vendeur par les testaments de ses père et mère.

Le 17 juin 1932 (Beauregard), la Congrégation du Très Saint Rédempteur revendit ces lots à Joseph Verreau, cultivateur du Château-Richer, pour \$6 000, mais elle se réservait un terrain de 100 pieds de front au chemin royal sur 50 pieds de profondeur et ensuite 25 pieds de front jusqu'au dessus du coteau, pour y faire un chemin se rendant à une source.

Le 27 juillet 1932 (Beauregard), Joseph Verreau donna ces lots à son fils Arthur, en avancement d'hoirie, avec toutes les bâtisses et le roulant. Le vendeur pouvait réclamer \$2 000 de son fils. Le 9 juin 1938 (De La Bruère Portier), Arthur Verreau vendit les mêmes lots à Alphonse Côté, de

Grand-Mère, pour \$6 000, dont \$2 000 payés à Joseph Verreau en vertu de la donation faite à son fils en 1932. Le 13 mai 1953 (Paul Beauregard), Alphonse Côté, entrepreneur de chantiers, revendit les lots 35 et 37, avec maison, grange et roulant, à son fils Charles Côté, pour \$16 000.

Le 22 avril 1965 (Gérard Beauregard), Charles Côté vendit à René Amyot, avocat, pour \$30 000, le lot 35 de deux arpents cinq perches dix pieds de front sur 121 arpents de profondeur, avec la maison, grange et roulant, et le lot 37 de quatre perches quatre pieds de front sur deux arpents deux perches de profondeur. Le vendeur se réservait un emplacement de 100 pieds en carré au sommet de la côte. René Amyot avait pris possession des lots ci-dessus le 31 décembre 1964.

À partir de mars 1969 la Commission Scolaire régionale Orléans entreprit des procédures d'expropriation pour acquérir de René Amyot une partie des lots 32, 33, 34, 35 et 37 (soit environ 1 040 000 pieds carrés de terrain) pour y construire la Polyvalente du Mont Ste-Anne. Le 22 septembre 1972 (G. Beauregard), la Commission Scolaire Orléans devenait propriétaire des parties de ces lots pour le prix de \$93 600.



LA TERRE D'ANDRÉ BERTHELOT DIT LE LOUTRE  
No 103 (3 arpents de front)

Pierre Gagnier, fils de Louis, né en 1647, aurait d'abord obtenu cette terre, d'après le titre de concession qui en a été donné le 27 décembre 1660 (ASQ, Sainte-Anne, no 30). Ce titre mentionne en effet que ces "trois arpents avoyent cy devant esté donnés à Pierre Gaigner, fils de Louis Gaigner... tenant d'un costé à Regné de La Voye, d'autre à Jean Baptiste Caron".

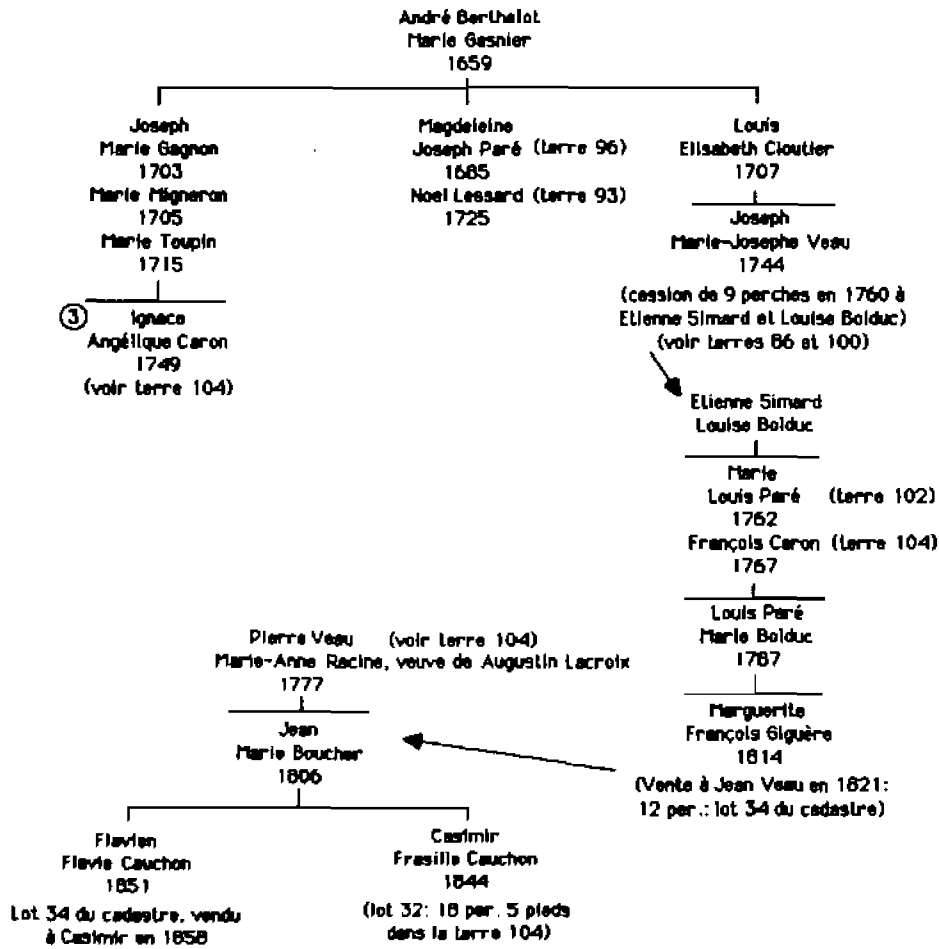
André Berthelot, dit Le Loutre, matelot, était le fils d'André Le Loutre et de Rachel Berthelot, de Honfleur en Normandie, évêché de Lisieux, paroisse Sainte-Catherine, d'après le registre des confirmations au Château-Richer le 2 février 1660. Il passa son contrat de mariage le 25 Janvier 1659 (Auber) avec Marie Gagnier, fille de Louis et de Marie Michel (terre 96), née en 1644. Le mariage eut lieu le lendemain (registres de N.-D. de Québec).

André Berthelot décéda au début de novembre 1687 (sép. le 3). On a vu à la terre 97, dont il avait acquis quatre arpents de front le 28 janvier 1675, l'inventaire de sa communauté avec Marie Gagnier, fait le 12 novembre 1687. Le 24 septembre 1689 (Genaple), Marie Gagnier remit ses quatre arpents dans la terre 97 à Jean Le Picart, à qui elle devait une rente annuelle de 200 livres qu'elle était incapable de lui payer. Le 26 juillet 1690 (Jacob), elle passa un autre contrat de mariage avec Jacques Abelin, fils de Jean et de Marie Baudet, du bourg de Massat, évêché de Saintes, qu'elle épousa le 30 juillet à Sainte-Anne. A cette occasion fut fait un inventaire de ses biens meubles par le notaire Jacob, montant à 171 livres 10 sols.

Le 16 février 1692 (Jacob), André Berthelot fils passa son contrat de mariage avec Magdeleine Mercier, fille de Julien et de Marie Poulin (remariée avec Charles de Monmainier: terre 95), qu'il épousa le 18 février à Sainte-Anne.

Le 29 juillet 1700 (Genaple), Jacques Abelin, n'ayant pas d'enfants, donna au Séminaire de Québec tous les biens qu'il pourrait posséder à son décès. Le 12 juillet 1701 (Jacob), Marie Gagnier fit une transaction avec ses enfants et avec Magdeleine Le Mercier, alors veuve d'André Berthelot fils et qui s'était remariée le 20 Juin 1701 avec Etienne Giguère, fils de Robert (terre 94). Cette transaction avait pour but de régler ce qui revenait à ladite Magdeleine Mercier pour son douaire préfix et pour les meubles et immeubles restés après le décès de son mari, consistant en une perche et demie de terre de front acquise par ledit défunt et elle. Pour éviter tout procès et autres frais de procédure, les parties se sont donné quittance réciproque "de toutes choses généralement quelconques qu'elles pourroient demander l'un à l'autre" et ont consenti que lesdits Giguère et Mercier sa femme jouiraient de tous les biens de la succession dudit défunt André Berthelot et pourraient en disposer comme bon leur semblerait.

Le 15 octobre 1703 (Jacob), Joseph Berthelot, fils d'André et de Marie Gagnier, passa son contrat de mariage avec Marie Gagnon, fille de défunts Jean Gagnon et Marguerite Drouin du Château-Richer (terre 78), qu'il épousa le 17 octobre à Sainte-Anne. Marie Gagnon décéda en octobre 1704 (sép. le 3) et Joseph Berthelot passa un autre contrat de mariage le 30 décembre 1705 (Jacob) avec Marie Migneron, fille de défunt Laurent Migneron et de Marie Guillaume (terre 113 à St-Joachim). Le même jour fut fait l'inventaire des meubles de Joseph Berthelot, ainsi que des meubles et hardes de Marie Migneron, suivant





une clause de son contrat de mariage. Leur valeur atteignait 250 livres, dont un billet de 100 livres dû par le Père Laurent, récollet, passé le 16 octobre 1701.

Le 27 mars 1706 (Jacob), Anne Berthelot, mariée le 8 novembre 1691 avec Charles Mercier (terre 95), vendit à Louis Berthelot, son frère, pour 500 livres, six perches de terre de front suivant le partage qui sera fait de la terre de feu André Berthelot leur père. Le 21 novembre 1707 (Jacob), Louis Berthelot passa son contrat de mariage avec Elisabeth Cloutier, fille de Jean et de Louise Bélanger du Château-Richer (terre 68), qu'il y épousa le lendemain.

On a vu à la terre précédente (102) que Joseph Berthelot avait acquis de Clément Langlois, par deux contrats du 23 juin 1714 et du 16 mars 1715 (Chambalon), les onze perches cinq pieds cinq pouces et un quart de terre de front échus à Marie Allart, lorsque la terre de feu Pierre Allart, son père, fut partagée le 20 février 1712. On a vu aussi que le 17 octobre 1713 (Chambalon), Joseph Berthelot acquit de Joseph Jacob les trente-trois pieds de largeur (une perche quinze pieds) échus à Magdeleine Pinel, veuve de Pierre Allart, au même partage de 1712.

Le 24 janvier 1715 (Verreau), fut fait l'inventaire de Joseph Berthelot et de défunte Marie Migneron sa femme, décédée le 31 décembre 1709. Ils n'avaient alors que deux perches de terre de front (soit les 33 pieds ci-dessus) joignant au sud-ouest à la terre des héritiers de feu Pierre Allart et au nord-est à la terre de Clément Langlois, sur lesquelles il y avait une maison de 15 pieds de long sur 20 de large de pièce sur pièce et couverte de planche, toute neuve.

Le 23 février 1715 (Verreau), Joseph Berthelot passa un troisième contrat de mariage avec Marie Toupin, fille de feu Antoine Toupin et de Louise Cloutier, du Château-Richer (terre 67), qu'il y épousa le lendemain. Marie Toupin recevait de sa mère une dot de 607 livres.

Le 6 avril 1717 (Verreau), Joseph Berthelot vendit à son frère Louis, pour 100 livres, sa part des bâtiments construits sur la terre de feu André Berthelot leur père, dont Marie Gasnier leur mère avait la jouissance sa vie durant pour son douaire, laquelle part peut consister en la quatrième partie des dits bâtiments: maison, grange, étable et écurie.

Le 25 novembre 1728 (Jacob), fut fait l'inventaire de feu Joseph Berthelot et de Marie Toupin. Ils avaient une maison et chambre de 30 pieds de long sur 20 de large, de pièce sur pièce et couverte de planches, une grange de 25 pieds de long sur 19 de large close en partie de planches et de perches et couverte de paille, "dans quoy il y a environ huit cent gerbes de bled", une étable de pièce sur pièce de 20 pieds de long sur 16 de large, couverte de paille, et une écurie de pièce sur pièce de 16 pieds de long sur onze de large couverte aussi de paille. Leur terre comprenait treize perches et demie de front joignant au sud-ouest à François Allart et au nord-est aux héritiers de feu Pierre Allart, et sept perches et demie de front provenant de la succession de feu André Berthelot.

Le 20 avril 1729 (Jacob), fut établi le compte des biens de la communauté de feu Joseph Berthelot et de feu Marie Gagnon sa première femme, suivant l'inventaire du 30 décembre 1705. Il revenait 135 livres 6 sols 9 deniers à Joseph Berthelot et pareille somme à sa fille Marie-Joséphé (née de Marie Gagnon), épouse de Dominique Poulin, de Saint-Joachim (terre 135), qu'elle

avait épousé le 20 octobre 1727. De cette somme Marie-Joséphé Berthelot avait déjà reçu 42 livres à son contrat de mariage de sorte qu'il ne lui restait que 93 livres 6 sols 9 deniers à recevoir. Ensuite fut établi le compte de la deuxième communauté de feu Joseph Berthelot avec feu Marie Migneron, suivant l'inventaire du 24 Janvier 1715. La recette montait à 191 livres 8 sols dont il fallait déduire les 93 livres 6 sols 9 deniers qui revenaient à Marie-Joséphé Berthelot pour sa part du premier inventaire, de sorte qu'il restait 98 livres 1 sol 3 deniers à partager entre Joseph Berthelot (49 livres 9 sols 7 deniers) et son fils Louis (né de ladite Migneron) qui recevait pareille somme moins 4 livres 10 sols dues à Monsieur Calvarin, prêtre, pour les frais funéraires de Marie Migneron, ainsi il lui restait dû 44 livres 10 sols 7 deniers. Enfin fut établi le compte de la troisième communauté avec Marie Toupin, suivant l'inventaire du 25 novembre 1728 et la vente des biens à l'enchère faite le lendemain par Barthélemy Hervieux, huissier au bailliage de Beaupré, qui avait rapporté 605 livres. Déduction faite des dettes portées à l'inventaire (220 livres 7 sols) et des frais du chirurgien Jean Cazeau pour médicaments, du huissier et du notaire, ainsi que des montants ci-dessus revenant à Marie-Joséphé et Louis Berthelot, il restait 194 livres 15 sols 8 deniers. Marie Toupin en prenait 171 livres 7 sols 6 deniers représentant 450 livres en monnaie de cartes faisant partie des 600 livres qu'elle avait apportées en dot, dont le quart était entré dans la communauté, lesdites 450 livres réduites moitié et quart faisant 171 livres 7 sols 6 deniers. Il restait donc la somme de 29 livres 11 sols 3 deniers, soit 11 livres 15 sols 7 deniers pour la veuve et autant à ses enfants, mais ceux-ci devaient 22 livres 10 sols au curé Le Ber pour les frais funéraires de leur père, de sorte qu'ils étaient redevables de 10 livres 14 sols 5 deniers dont il faudra reprendre la moitié aux deux enfants des premiers lits sur ce qui leur revient des successions de leurs mères, et aux deux enfants du dernier lit sur leur part des immeubles.

Le 22 avril 1729 (Jacob), eut lieu le partage des terres de feu Joseph Berthelot comprenant deux arpents onze pieds et cinq pouces. Marie-Joséphé Berthelot, comme héritière de sa mère, en prenait, à titre de reprise de ses propres, cinq perches provenant de l'échange avec Clément Langlois en 1714/1715. Louis Berthelot reprenait, comme héritier de sa mère, seize pieds et demi de largeur, pareille largeur appartenant aux héritiers de feu Joseph Berthelot. Les arbitres Clément Langlois et Jean Allaire ayant visité la terre et l'ayant trouvée d'égale valeur, il en fut fait deux lots qui, tirés au sort, échurent le premier, du côté du nord-est, aux héritiers de Joseph Berthelot, et celui du sud-ouest à Louis Berthelot. Ainsi il restait à la dernière communauté avec Marie Toupin six perches cinq pieds cinq pouces dont la moitié, trois perches deux pieds huit pouces et demi à la veuve et pareille largeur à ses enfants, mais la part du nord-est devait faire soule au côté du sud-ouest de deux pieds de largeur pour un fossé. Deux billets furent tirés au sort. Le premier lot du côté du nord-est joignant celui de Marie-Joséphé Berthelot est échu à la veuve et celui du sud-ouest est échu aux héritiers, laquelle part a été divisée en cinq, faisant pour chacun quatorze pieds sept pouces et sept lignes. Par tirage au sort ces lots leur échurent dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- 1- Marie-Joséphé, ép. de Dominique Poulin, joignant à la veuve
- 2- Ignace Berthelot
- 3- la veuve
- 4- Françoise Berthelot
- 5- Louis Berthelot.

Il restait encore à partager sept perches et demie de front joignant du côté du sud-ouest à la part de Pierre Allart et du côté du nord-est "à la femme de Noël Lessard" (Magdeleine Berthelot, fille d'André et de Marie Gasnier, ci-devant veuve de Joseph Paré: voir terres 85 et 96), échues audit défunt Joseph Berthelot par le décès d'André Berthelot et d'Anne Gasnier ses père et mère. La moitié de ces sept perches et demie, soit trois perches treize pieds et demi, appartenait à Marie Toupin pour son douaire coutumier porté par son contrat de mariage, l'autre moitié revenant aux héritiers dudit défunt. Les arbitres ayant "trouvé un fossé et une clôture qui occupe environ trois pieds de terre", les dites moitiés étaient réduites à trois perches douze pieds chacune qui furent tirées au sort. Celle du sud-ouest, joignant Pierre Allard, échut à la veuve et celle du nord-est aux cinq héritiers, chacun d'eux en ayant treize pieds deux pouces deux lignes qui leur échurent dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- 1- Marie-Joséphé, joignant la femme de Noël Lessard
- 2- Louis
- 3- Ignace
- 4- Françoisé
- 5- la veuve.

Enfin, pour ne rien oublier, comme il y avait dans un jardin "cinq grands arbres fruitiers" chacun des héritiers en aurait un. Quant au jardin, il subsisterait pendant cinq ans, après quoi chacun en aurait sa part. Cet acte de partage n'est pas signé.

Au terrier de 1733 (ASQ), la terre 103 était partagée comme suit:

héritiers de Joseph Berthelot: 7 perches et demie;  
Magdeleine Berthelot: 7 perches et demie  
Louis Berthelot: 15 perches.

Le 20 avril 1741 (Jacob), Noël Lessard et Magdeleine Berthelot vendirent à Joseph Paré leur fils et beau-fils quatre perches et demie de terre de front joignant au sud-ouest à la terre des héritiers de feu Joseph Berthelot et au nord-est à la terre de Louis Paré, appartenant aux vendeurs par héritage qui leur est échu par le décès de défunts André Berthelot et Marie Gasnier. Le prix de vente était de 275 livres.

Le 28 juillet 1751 (Crespin), Jean Gagné, habitant du cap St-Ignace, comme ayant épousé Françoisé Berthelot, et Ignace Berthelot, de la paroisse de "Ste-Anne du petit cap", donnèrent à Antoine Toupin, tuteur de Françoisé et Ignace, la somme de 180 livres 10 sols pour leur part en la succession de Joseph Berthelot leur père et de Marie Toupin leur mère "attendu sa démence", tant pour leur part des meubles que pour le revenu de la terre.

Le 20 décembre 1755 (Crespin), Ignace Berthelot et Angélique Caron son épouse vendirent à François Giguère, pour 170 livres, une perche et demie de terre de front enclavée dans la terre de feu Joseph Berthelot, joignant au sud-ouest aux terres des vendeurs et au nord-est à celles de Joseph Berthelot.

Le 18 mars 1757 (Crespin), Joseph Berthelot, fils de Louis et d'Elisabeth Cloutier, et Marie-Joséphé Veau son épouse (voir terre 102), vendirent à Ignace Paré, habitant de Saint-Joachim, pour 480 livres, quatre perches quatorze pieds et onze pouces de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à François Barette et au nord-est à la terre des mineurs de Louis Paré, appartenant aux vendeurs par acte de cession fait

en la Jurisdiction de Beaupré le 15 janvier 1750, lesdits biens étant des propres de Marie Toupin veuve de feu Joseph Berthelot (voir terre 102, le 17 septembre 1757).

Le premier Juillet 1757 (Crespin), Jean Barette, habitant de la paroisse de Saint-Vincent de Paul de l'île Jésus, et Marie Berthelot sa femme vendirent à François Giguère, de Sainte-Anne, pour 100 livres, seize pieds neuf pouces de terre de front enclavés dans la terre de feu Joseph Berthelot où ils pourront se trouver lors du partage qui en sera fait, appartenant à ladite Marie Berthelot par héritage de feu Joseph Berthelot son père.

Le 21 juillet 1757 (Crespin), Jean Gagné dit Bellavance et Françoise Berthelot vendirent à François Giguère, pour 275 livres, deux perches dix pieds neuf pouces de terre de front divisés en deux parts et enclavés dans la terre de feu Joseph Berthelot, joignant d'un côté, savoir treize pieds de front à une part de terre appartenant à François Barette d'un côté, et de l'autre côté à la part d'Ignace Paré, et trente-trois pieds neuf pouces de front joignant d'un côté audit acquéreur et de l'autre aux héritiers de feu Louis Berthelot, provenant des propres de ladite Françoise Berthelot à elle échus par les décès de Joseph Berthelot et de Marie Toupin ses père et mère.

Le 8 août 1757 (Crespin), Ignace Berthelot, demeurant à la petite ferme de Saint-Joachim, et Angélique Caron son épouse, vendaient à François Giguère, pour 38 livres, six pieds neuf pouces de terre de front enclavés dans la terre de feu Joseph Berthelot, joignant des deux côtés audit acquéreur, provenant de la succession dudit Joseph Berthelot.

Le 3 avril 1759 (Crespin), Joseph Berthelot et Marie-Joséph Veau sa femme (qu'il avait épousée le 11 février 1744: voir terre 102), vendirent à Augustin Lacroix, pour 100 livres, cinq perches de terre de front joignant au sud-ouest à la terre des vendeurs et au nord-est à la part de terre de Jean Dupont, enclavées dans la terre des héritiers de feu Louis Berthelot et provenant de la succession de ses père et mère.

Le 26 mars 1760 (Crespin), Etienne Simard et Joseph Berthelot firent l'échange suivant: Etienne Simard et Louise Bolduc sa femme cédaient à Joseph Berthelot et à Marie-Joséph Veau son épouse une terre de trois arpents de front sur vingt de profondeur à Saint-Ferréol avec une maison de pièces sur pièces et autres bâtiments, acquise par concession du Séminaire de Québec. En échange Joseph Berthelot et sa femme cédaient à Etienne Simard et Louise Bolduc neuf perches et treize pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur à Sainte-Anne, joignant lesdites neuf perches au sud-ouest à François Giguère et au nord-est à Augustin Lacroix, et les treize pieds au sud-ouest audit François Giguère et au nord-est audit Giguère, "sur laquelle dite terre il n'y a aucune bâtice, ayant été brûlé l'été dernier à l'incendie de laditte Coste (de Beaupré), à la réserve des murailles d'une maison de quarante pieds de long", ladite terre provenant de la succession des père et mère dudit Joseph Berthelot.

Etienne Simard, fils de Joseph Simard et de Marie Boivin (terre 86), avait épousé Louise Bolduc, fille de Germain Bolduc et de Louise Sénard, le 28 février 1737 à Saint-Joachim, après avoir passé un contrat de mariage avec elle le 16 février (Jacob).

On a vu à la terre précédente que le 15 février 1762 Louis Paré, fils de Louis et de Félicité Lessard, avait épousé Marie Simard, fille de feu Etienne et de Louise Bolduc. Le 28 septembre 1762 (Crespin), Louise Bolduc,

considérant que le 28 du mois de janvier dernier elle avait vendu à Louis Paré son gendre tous ses biens meubles et immeubles (Crespin), avec réserve d'usufruit jusqu'à son décès, et voulant se débarrasser de l'embaras de la gestion et administration de sesdits biens, lui céda ledit usufruit en échange d'une pension viagère consistant en divers effets et services énumérés au contrat. Il y est mentionné que les biens vendus à Louis Paré consistaient en quatre perches et demie de terre de front enclavées dans les terres de Joseph Berthelot.

Le 26 mars 1762 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Etienne Simard, décédé le 15 avril 1761, et de Louise Bolduc, tutrice de son fils mineur, Etienne, en présence de Louis Paré comme ayant épousé Marie Simard leur fille. Ils avaient une "baraque servant de logement avec une vieille mesure de pierre" et une étable-écurie de pièces sur pièces couverte en paille. Leurs terres comprenaient neuf perches de front joignant au sud-ouest à François Giguère et au nord-est à Augustin Lacroix, et vingt-cinq pieds de front enclavés dans la terre des Guimont étant conquêts de la communauté par acquisition qui en a été faite de Louis Guimont le 10 avril 1761 (Crespin). Quant aux treize pieds mentionnés dans l'acte du 26 mars 1760, une apostille en marge de l'inventaire où ce contrat est mentionné indique "qu'il ne trouve que neuf perches de terre, laditte veuve et Jean Caron ayant transigé ensemble pour treize pieds qui manquoient audit Berthelot suivant l'acte de ce jour passé par le notaire soussigné". Cet acte indique que les treize pieds en question n'appartenaient pas à Joseph Berthelot, Jean Caron en ayant les droits. Celui-ci donnait 80 livres à Louise Bolduc pour dédommagement.

Le même jour (Crespin), fut partagée la terre de feu Etienne Simard, dont la moitié appartenait à Louise Bolduc pour son droit de communauté. Sur l'autre moitié elle avait à prendre 20 livres de rente par année pour son douaire préfix de 400 livres (à 5%). La veuve ayant eu le choix de sa part choisit la moitié nord-est des vingt-cinq pieds dans la terre des Guimont, joignant au nord-est aux héritiers de Pierre Poulin, et la moitié nord-est des neuf perches, joignant Augustin Lacroix. Il fut fait deux lots dans chacune des parts des deux héritiers (Etienne et Marie Simard). Des douze pieds et demi qui leur revenaient dans la terre des Guimont, Marie eut six pieds et trois pouces du côté du sud-ouest et Etienne pareille largeur au nord-est. Des quatre perches et demie Marie eut deux perches quatre pieds et demi du côté du sud-ouest joignant François Giguère, et Etienne pareille largeur du côté du nord-est, joignant les quatre perches et demie de sa mère.

Le 9 novembre 1762 (Crespin), furent partagés les meubles de Louise Bolduc, veuve d'Etienne Simard, estimés à l'inventaire à la somme de 1 070 livres 6 sols, sur lesquels meubles la veuve prit pour son préciput 300 livres à elle accordées par son contrat de mariage. Du solde de 770 livres 6 sols il en revenait 385 livres 3 sols à la veuve et pareille somme à ses deux enfants, soit 192 livres 8 sols chacun. L'argent monnayé, au montant de 308 livres 10 sols fut ensuite partagé de la même façon. Quant aux bâtiments ils devaient être vendus "au Carême prochain".

Le même jour, 9 novembre 1762 (Crespin), Louise Bolduc et Louis Paré résilièrent d'un commun accord l'acte du 28 janvier 1762 par lequel ladite Bolduc avait donné ses biens à Louis Paré, et celui du 28 septembre 1762 par lequel elle avait cédé l'usufruit de ses biens en échange d'une rente viagère, les parties considérant ces arrangements trop onéreux et voulant vivre chacun à son particulier.



Le 13 novembre 1763 (Crespin), Louise Bolduc passa un autre contrat de mariage avec Bonaventure Lessard (terre 93-3), qu'elle épousa le 21 novembre.

Le 22 avril 1765 (Crespin), Louis Paré et François Giguère firent l'échange suivant: François Giguère céda à Louis Paré treize pieds de terre de front enclavés dans la terre des Berthelot, joignant au sud-ouest à la part dudit Paré et au nord-est à celle de Thérèse Paré sa soeur. Louis Paré céda à François Giguère et Félicité Paré son épouse pareille largeur de treize pieds de front joignant au sud-ouest audit Louis Paré et au nord-est à la part de ladite Félicité Paré, enclavés dans la terre de feu Louis Paré (voir terre 102).

Le 14 décembre 1768 (Crespin), Charles Paré et Marie Lessard sa femme, de Saint-Joachim, firent l'échange suivant avec Pierre Paré et Marie-Joséphé Lessard sa femme. Ces derniers cédaient aux premiers leur part à la succession de Prleque Lessard et François Allaire, père et mère de ladite Marie-Joséphé, tant en meubles qu'immubles. En échange Charles Paré et sa femme cédaient à Pierre Paré et sa femme leurs parts de meubles et terres qui leur sont échues par le décès de feu Agnès Racine, épouse d'Ignace Paré, père et mère de Charles, et qui leur écholront après le décès dudit Ignace Paré.

Au terrier de 1769 (ASQ), la terre 103 était divisée comme suit:

Etienne Simard	deux perches et demie
François Giguère	dix perches et demie
François Caron (ép. Thérèse Paré)	quatre perches et quart (plus une perche et demie dans la terre 104)
Bonaventure Lessard (à cause de Louise Bolduc)	six perches et trois quarts
Augustin Lacroix	six perches (plus 6 perches dans terre 104)
Total:	<u>30 perches ou 3 arpents.</u>

François Caron, fils de François et de Marie-Joséphé Barette (terre 104) avait passé son contrat de mariage le 10 janvier 1754 (Crespin) avec Thérèse Paré, fille de Joseph et d'Ursule Lessard (terre 96) (date du mariage inconnue). Le 12 août 1767 (Crespin), fut fait l'inventaire de leur communauté après le décès de Thérèse (et non Marie-Joséphé) Paré, "arrivé il y a environ seize mois". Leur maison n'était qu'une "vieille baraque tombante en ruine couverte en partie, construite de bois rond". D'après cet inventaire ils n'avaient deux perches de terre de front "dans la terre des représentants Berthelot, joignant du côté du sud-ouest à Etienne Symard et au nord-est à François Giguère", et une perche ou environ enclavée dans la terre François Caron père (104), sans mention des titres d'acquisition. Le même jour, 12 août 1767 (Crespin), François Caron passa un autre contrat de mariage avec Marie Simard, veuve de Louis Paré fils (terre 102).

Le 14 novembre 1775 (Crespin), Etienne Simard vendit à Augustin Racine pour 300 livres, les deux perches et demie qu'il possédait dans la terre des Berthelot, joignant d'un côté à François Giguère et de l'autre à François Caron, et qu'il avait acquises "par un billet sous singt privé en datte du neuf mars 1769" qu'il a remis à l'acquéreur, mais sans mentionner de qui il les avait acquises.

Le 2 août 1783 (Crespin), Joseph-Marie Gagné et Thérèse Caron sa femme (fille de François et de Thérèse Paré) vendirent à Louis Paré, pour 120 livres

10 sols, leurs parts des meubles et de la terre de François Caron et feu Thérèse Paré, la part de terre pouvant contenir quatorze pieds et demi de front. Le 5 mars 1785 (Crespin), Jean Ebacher, tailleur, et Marguerite Caron son épouse vendirent aussi à Louis Paré, pour 72 livres, sept pieds et demi de terre de front enclavés dans la terre des dits François Caron et Thérèse Paré, père et mère de ladite Marguerite Caron. Cette vente avait déjà été faite par billet sous seing privé le 9 novembre 1783 remis au notaire.

Le 8 septembre 1786 (Crespin), François Caron et Marie Simard sa femme cédèrent à Louis Paré, fils de Louis et de ladite Marie Simard, quatre perches et demie de terre de front joignant au sud-ouest à François Giguère et au nord-est à Etienne Simard, évaluées à 450 livres, avec la maison et autres bâtiments, évalués à 62 livres, et les ustensiles de ménage, d'agriculture et animaux, évalués à 400 livres, faisant ensemble la somme de 912 livres, dont il fallait déduire 141 livres 4 sols dues à différents particuliers, de sorte qu'il restait 771 livres dont ils cédaient les deux tiers audit Louis Paré, "attendu l'ingratitude desdites quatre perches et demie de terre", pour les faire subsister jusqu'à leur décès. Quant à l'autre tiers Louis Paré devait le payer à leurs héritiers pour leur légitime.

On a vu à la terre 102 que Louis Paré fils épousa Marie Bolduc à Saint-Joachim le 15 octobre 1787, et l'échange qu'il fit avec François Giguère le 12 septembre 1800 (Faribault), ainsi que la donation qu'il fit avec Marie Bolduc à leur fille Marguerite de douze perches de front dans la terre 103, entre François Giguère au sud-ouest et Etienne Simard au nord-est, le 14 février 1814 (Bernier). Marguerite Paré épousa François Giguère, fils de Claude et d'Esther Bélanger, le 21 février 1814.

Le 24 juin 1821 (Ranvoyzé), François Giguère et Marguerite Paré vendirent à Jean Veau, pour 8 000 livres, leurs douze perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à François Giguère et Françoise Talon dite L'Espérance sa femme (terre 102), et au nord-est à Etienne Simard, avec une maison en pierre et autres bâtiments, à charge par l'acquéreur de payer 800 livres à Jean-Baptiste Paré, frère de Marguerite, à sa majorité, pour ses droits de légitime en vertu de la donation du 14 février 1814.

A son titre nouveau du 3 février 1826 (Bernier), Jean Veau, fils de Pierre et de Marianne Racine: voir terre 104, déclara posséder outre les douze perches ci-dessus, correspondant au lot 34 du cadastre de 1879, dix-huit perches cinq pieds de front dans la terre 104, correspondant au lot 32 du cadastre, ces deux lots étant séparés par le lot 33 d'Etienne Simard, mesurant quatre perches et demie de front, que François Simard, fils d'Etienne, vendra à Casimir Veau, fils de Jean, le 31 octobre 1851 comme on le verra à cette date à la terre 104.

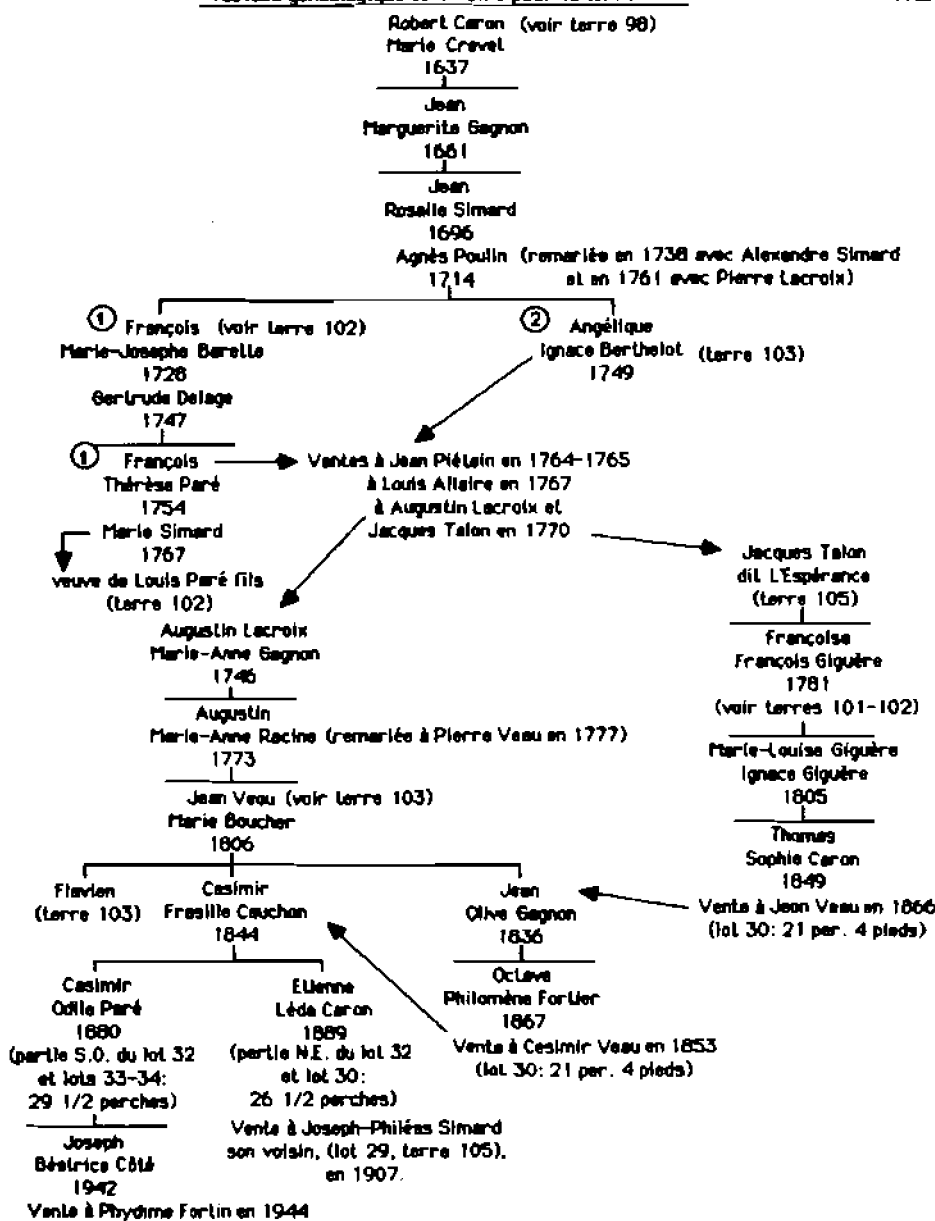
Jean Veau épousa Marie Boucher, fille de Louis et de Cécile Lachance, de Sainte-Ferréol, en janvier 1806 (contrat le 16 - not. Martineau). Le 29 mars 1850 (Ranvoyzé), Jean Veau et Marie Boucher donnèrent leurs douze perches (lot 34 du cadastre) à leur fils Flavien, avec la maison et autres bâtiments dessus construits, joignant au sud-ouest à François Giguère père et au nord-est à François Simard, pour lui tenir lieu de légitime paternelle et maternelle. Le même jour Jean Veau et Marie Boucher donnèrent le lot 32 (terre 104) à leur autre fils Casimir et divers lots dans la terre 93-5 à leur autre fils Joseph. Le même jour (Ranvoyzé), Jean Veau et Marie Boucher firent leurs testaments ratifiant les donations ci-dessus.

Le 16 décembre 1858 (Ranvoyzé), Flavien Veau dit Silvain et Flavie Cauchon sa femme (fille d'Olivier et de Marie Blouin) qu'il avait épousée en 1851, vendirent leur terre à Casimir Veau, leur frère et beau-frère, qui avait épousé Prasille (Euphrosine) Cauchon, soeur de Flavie, en 1844, pour le prix de 500 livres.

L'histoire du lot 34 confond désormais avec celle des autres terres de Casimir Veau, à la terre 104 qui suit.

Tableau généalogique sommaire pour la terre 104

472A





LA TERRE DE JEAN CARON  
No 104 (3 arpents et demi)

Jean Caron, fils de Robert et de Marie Crevet (terre 98) obtint de Jean de Lauson, procureur de la Compagnie de Beaupré, le 3 février 1655 (ASG, Sainte-Anne, no 31), le titre de concession de trois arpents et demi de terre de front "tenant d'un costé à Pierre Gaigner fils de Louis Gaigner (Gagnier: 103) et d'autre à Jean Picard" (105). Le 21 août 1661 (Auber), Jean Caron passa son contrat de mariage avec Marguerite Gagnon, fille de Jean et de Marguerite Cochon, du Château-Richer (terre 78), qu'il y épousa le 16 novembre 1661.

Le 22 janvier 1690 (Jacob), Pierre Caron, fils de Jean et de Marguerite Gagnon, passa son contrat de mariage avec Geneviève Maheu, fille de feu Nicolas Maheu et de Marie Guillaume, à présent femme de Laurent Magneron (113). Pierre Caron avait acquis la terre de Claude Gravelle à Saint-Joachim (122) le 25 mars 1689 (Jacob).

Le 5 novembre 1696, à la Petite Rivière, furent rédigés les articles devant faire partie du contrat de mariage de Jean Caron fils avec Rosalie Simard, âgée de seize ans, fille de Noël Simard et de Magdeleine Racine (terre 86). Jean Caron père promettait de donner à son fils un arpent de terre de front sur sa concession à condition que celui-ci demeurera avec lui sa vie durant ainsi qu'avec sa mère et qu'il n'y aura dans la maison qu'une communauté, en sorte qu'il sera nourri et entretenu lui, sa femme et ses enfants comme les enfants de la maison et qu'il partagera après la mort du père et de la mère également avec ses frères et sœurs en ce qui restera de la terre. Ces "articles qui doivent faire la matière du contrat de mariage de Jean Caron" furent rédigés au Cap Maillard, "dans la mission de St-Fran-Xavier" par Pierre-Paul Gagnon, prêtre et missionnaire audit lieu, "auparavant la célébration du mariage". Ces articles furent repris dans le contrat daté du même jour et rédigé par le notaire Jacob.

Le 6 avril 1700 (Jacob), Jean Caron père donna encore à son fils Jean un demi-arpent de terre et il lui vendit les deux derniers pour 1 600 livres payables à raison de 300 livres de pension viagère par année jusqu'à concurrence de ladite somme.

Le 20 avril 1700 Gertrude Caron, fille de Jean et de Marguerite Gagnon, épousa Joseph Simard, fils de Noël et de Magdeleine Racine. Gertrude Caron décéda en novembre 1701 (sép. le 24) à Sainte-Anne, après avoir donné naissance à deux enfants qui ne survécurent pas. Le 14 mars 1702 (Jacob), Jean Caron père fit un accord avec Joseph Simard "pour le regard de la communauté de biens d'entre ledit Joseph Simard et sa femme en laquelle communauté ledit Jean Caron a droit comme héritier ascendant de ladite defuncte sa fille". Joseph Simard avait droit au préciput de 150 livres stipulé à ses conventions de mariage faites sous seing privé le 19 avril 1700 devant le procureur fiscal de la seigneurie de Beaupré, Guillaume Morel. Les parties se donnaient quittance réciproque de toutes prétentions. Jean Caron laissait à son gendre tous les biens de la succession de Gertrude Caron et, ce faisant, les parties accordaient que lesdites conventions de mariage demeurassent nulles et sans effet comme si elles n'avaient jamais été faites.

Le 28 mars 1705 (Jacob), furent faits l'inventaire et le partage des biens de la communauté de Jean Caron père et de défunte Marguerite Gagnon sa femme. La terre avait encore trois arpents et demi de front entre Jean Le Picard

(105) et André Berthelot (103). Les enfants de Jean Caron et Marguerite Gagnon: Pierre, Marie (ép. de Charles Lessard), Louise (épouse de Louis Bolduc), Ursule (épouse de Philippe Bernier), Geneviève (épouse de Jean Bernier), et Marguerite (épouse de Louis Lacroix), cédèrent à leur frère Jean et à Rosalie Simard son épouse leurs droits sur la terre de leurs père et mère, moyennant quoi ledit Jean Caron fils ne pourrait prétendre aucune chose aux meubles, grains et bestiaux contenus à l'inventaire, lesquels seront partagés entre les autres enfants de Jean Caron père après que celui-ci aura pris et levé sa part d'iceux. En outre, Jean Caron fils et sa femme devaient payer la somme de 1 200 livres aux six enfants susnommés, dont 600 livres pour leurs droits présentement échus à la succession de Marguerite Gagnon leur mère et 600 livres après le décès de leur père, ce qui faisait à chacun des six héritiers la somme de 200 livres.

Le même jour 28 mars 1705 (Jacob), Jean Caron père donna à son fils Jean les biens meubles, ustensiles de ménage, bestiaux et autres biens meubles qui lui appartiendraient à son décès, à condition que le donataire ait soin de lui le reste de ses jours.

Le 13 juillet 1706 (Jacob), Jean Bernier et Geneviève Caron sa femme ratifiaient l'acte de partage du 28 mars 1705 et reconnaissent avoir reçu de Jean Caron fils 64 livres sur et en déduction de la somme de 200 livres due auxdits Jean Bernier et Geneviève Caron pour leur part des héritages à eux échus par le décès de Marguerite Gagnon et de ceux qui pourraient leur échoir après celui de Jean Caron. Le 7 mars 1708 (Jacob), Marie Caron, épouse de Charles Lessard, demeurant à la rivière St-Charles, ratifiait l'acte du 28 mars 1705. Le 3 avril 1711 (Dubreuil), Charles Lessard et sa femme donnaient à Jean Caron fils une quittance de 200 livres pour les droits de ladite Caron sa femme à la succession de défunt Jean Caron son père (décédé entre 1706 et 1711). Le 8 juin 1711 (Jacob), Louis Lacroix et Marguerite Caron sa femme donnaient une quittance de 90 livres restant de 200 livres que Jean Caron fils leur devait pour la vente qu'ils lui avaient faite de leurs droits successifs échus et à venir. Le 2 novembre 1705 (Jacob), Louis Lacroix et sa femme, ainsi que Louis Bolduc et Louise Caron sa femme, avaient ratifié la transaction passée le 28 mars 1705 en leur absence.

Le 12 octobre 1714 (Verreau), fut fait l'inventaire de la communauté de Jean Caron fils et de défunte Rosalie Simard sa femme, décédée le 17 juillet 1714. Leur terre de trois arpents et demi de front joignait alors au sud-ouest à celle de Louis Berthelot (103) et au nord-est à celle de Jacques Barbel (105), sur laquelle il y avait une maison de 30 pieds de long sur 18 de large avec chambre, tout de pièce sur pièce, cheminée de pierre, couverte moitié en planche et moitié en bardeau, une grange de 30 pieds sur 20 et une autre de 30 pieds sur 18, couvertes de paille, une étable de 18 pieds sur 16 de pièce sur pièce aussi couverte de paille et une écurie de 10 pieds sur 12 de pièce sur pièce aussi couverte de paille.

Le 13 octobre 1714 (Verreau), Jean Caron, veuf de Rosalie Simard, passa un autre contrat de mariage avec Agnès Poulin, fille de Martin Poulin et de Jeanne Barette (terre 92), qu'il épousa le 16 octobre. "Conformément à l'édit des secondes noces et à la Coutume de Paris", Jean Caron donnait à Agnès Poulin, "telle part et portion que l'un de ses enfans pourra avoir et prétendre dans tous ses biens meubles et immeubles de sa succession (succession) après son décès arrivé" (cette part s'appelait une "part d'enfant").

Le 11 novembre 1727 (Jacob), les cinq enfants de Jean Caron et feu Rosalie Simard désirant avoir leur part dans deux arpents et demi de terre de

front joignant du côté du sud-ouest à un arpent appartenant à leur père en vertu de son contrat de mariage du 5 novembre 1696, que celui-ci devait prendre du côté du sud-ouest joignant la terre de Louis Berthelot, après visite faite par Messire Antoine Chabot, curé de Sainte-Anne qui aurait trouvé ladite terre d'égale valeur, il en fut fait deux lots de douze perches et demie de front. Jean Caron ayant eu le choix, prit celui du sud-ouest joignant son autre arpent. Puis les douze perches et demie de ses enfants furent partagées en cinq lots de deux perches et demie qui leur échurent dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- Magdeleine, joignant son père
- 2- Geneviève (ép. Etienne Morel le 30 septembre 1727)
- 3- François
- 4- Marguerite (ép. Ignace Poulin fils le 24 janvier 1724)
- 5- Marie-Thérèse (ép. André Poulin le 5 février 1725), joignant le sieur Barbel.

Le 30 janvier 1728 (Jacob), François Caron, fils de Jean et de Rosalie Simard, passa son contrat de mariage avec Marie-Joséphé Barette, fille de François et de Geneviève Cloutier (terre 101), qu'il épousa le 3 février.

Le 19 avril 1732 (Jacob), Magdeleine Caron, fille de Jean et de feu Rosalie Simard passa son contrat de mariage avec François Plante, de Saint-Jean, île d'Orléans, qu'elle épousa le 21 avril.

Le 9 avril 1734 (Jacob), fut fait l'inventaire de feu Jean Caron, décédé "il y a huit jours", et d'Agnès Poulin, tutrice de ses enfants mineurs. Ils avaient deux arpents deux perches et demie de terre de front joignant d'un côté à Louis Berthelot et de l'autre aux héritiers dudit feu Jean Caron, suivant le partage ci-dessus, sur lesquels il y avait vingt-cinq arpents en superficie de terre en valeur, une maison et chambre de colombages de 30 pieds de long sur 20 de large couverte de planche et bardeau, une étable de pièce sur pièce de 20 pieds sur 20 couverte en paille, une écurie tombant en ruine et une grange de 30 pieds de long sur 20 de large close de vieille planche et couverte en paille. Le 19 juillet 1734 (Jacob), Agnès Poulin renonça à la succession de son mari, la trouvant plus onéreuse que profitable, affirmant n'avoir pris ni appréhendé aucun bien de ladite communauté directement ni indirectement.

Le 15 juillet 1734 (Jacob), fut établi le compte des biens de la communauté de feu Jean Caron et de feu Rosalie Simard suivant l'inventaire du 12 octobre 1714, montant à 1 263 livres 11 sols 3 deniers moins 98 livres 2 sols 6 deniers de dettes, laissant 1 165 livres 8 sols 7 deniers dont il fallait déduire 150 livres pour le préciput de Jean Caron et 100 livres pour les propres de ladite Simard, de sorte qu'il restait 915 livres 8 sols 7 deniers. Jean Caron en avait la moitié (457 livres 14 sols 3 deniers) et ses enfants autant plus 100 livres des propres de leur mère, moins 29 livres payées par Jean Caron pour les frais funéraires de ladite Simard et l'acte de tutelle, ce qui leur laissait 528 livres 14 sols 3 deniers à partager en cinq, soit 105 livres 14 sols 10 deniers chacun.

Ce compte est suivi de celui que rendit Agnès Poulin à cause de sa communauté avec Jean Caron. La vente des meubles inventoriés, faite par l'huisier Barthélemy Hervieux le 12 avril 1734, avait rapporté 637 livres 11 sols qui devait être partagés entre les dix enfants issus des deux mariages de Jean Caron et la veuve comme ayant une part d'enfant en vertu de son contrat de mariage. Quant aux terres, de deux arpents deux perches de front,



chacun des onze héritiers en avait deux perches qui ne furent pas tirées au sort (cet acte n'est pas signé).

Le 31 juillet 1734 (Jacob), fut passé l'acte en forme du partage des terres de feu Jean Caron, de deux arpents deux perches et demie de front, joignant au sud-ouest aux terres de Louis Berthelot (103) et au nord-est aux héritiers de feu Rosalie Simard. Il en fut fait onze lots dont le premier aurait deux perches quatre pieds de front à cause d'un fossé de ligne, le deuxième deux perches deux pieds à cause d'une cavée qui se trouve dessus, le troisième la même largeur à cause de la même cavée, le quatrième deux perches à raison qu'il vaut mieux que les trois autres, le cinquième jusqu'au dixième la même largeur de deux perches, et le onzième deux perches un pied. Ces lots furent tirés au sort et échurent aux héritiers dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- Etienne Morel (ép. Geneviève Caron)
- 2- François Caron (ép. Marie-Joseph Barette)
- 3- Marguerite Caron femme d'Ignace Poulin
- 4- Marie (Thérèse) Caron femme d'André Poulin
- 5- Louise Caron
- 6- Pierre Caron
- 7- Magdeleine Caron, femme de François Plante
- 8- Jean Caron
- 9- Agnès Caron
- 10- Angélique Caron
- 11- la veuve, Agnès Poulin, pour sa part d'enfant.

Au terrier de 1733 (ASQ), la terre 104 était répartie comme suit:

Jean (-Baptiste) Caron (fils)	22 perches et demie
Geneviève Caron	2 perches et demie
François	2 " "
Marguerite	2 " "
Marie	2 " "
Magdeleine	2 " "
	35 " (3 arp. 1/2)

Le 2 novembre 1734 (Pierre Huot), les onze héritiers ci-dessus firent vendre à l'enchère la maison et les autres bâtiments construits sur la terre de feu Jean Caron, à la porte de l'église de Sainte-Anne. La maison fut adjugée à Agnès Poulin pour 35 livres, la grange à André Poulin pour 12 livres, l'étable à la veuve pour une livre 2 sols, attendu qu'il ne s'est trouvé d'autre enchérisseur.

Le 10 février 1735 (Jacob), Etienne Morel et Geneviève Caron sa femme vendirent à François Caron, pour 250 livres leur part de deux perches et demie de terre de front joignant à la part de l'acquéreur. Le 2 juillet 1735 (Jacob), Etienne Morel et sa femme vendirent à Joseph Berthelot fils deux perches quatre pieds de front joignant au sud-ouest à l'acquéreur et de l'autre à la part de François Caron, pour 208 livres.

Le 24 mars 1738 (Jacob), André Poulin et Thérèse Caron cédèrent à Alexandre Simard et Agnès Poulin (qu'il avait épousée à Québec en 1738), deux perches de terre dans la terre de feu Jean Caron, entre la part de Marguerite Caron et celle de Louise, en échange de deux perches de front échues à ladite Agnès dans la terre de Martin Poulin son père (92).

Le 24 mars 1738 (Jacob), André Poulin et Thérèse Caron sa femme vendirent à Pierre Boucher, de Saint-Joachim, deux perches et demie de terre de front appartenant à ladite Thérèse Caron par le décès de Rosalie Simard sa mère, joignant au sud-ouest à la part de Marguerite Caron, pour le prix de 250 livres. Le 25 avril 1742 (Jacob), Pierre Boucher revendit ces deux perches et demie à Joseph Barette, pour 275 livres.

Le 25 avril 1742 également (Jacob), Joseph Barette céda à François Caron ces deux perches et demie en échange de deux perches et un pied de terre de front en deux endroits, savoir vingt-quatre pieds joignant Augustin Lacroix, et Pierre... d'une part et treize pieds joignant ledit Joseph Barette et François Barette d'autre part.

Le 28 mars 1743 fut fait l'inventaire de la succession de feu Marie-Joséphé Barette, épouse de François Caron, par le notaire Pichet de l'île d'Orléans, dont les minutes ont été incendiées en 1759 (mention dans l'inventaire de François Caron et Gertrude Delage le 16 nov. 1769).

Le 24 avril 1744 (Jacob), Ignace Poulin et Marguerite Caron sa femme vendirent à Agnès Caron leur soeur et belle-soeur, pour 245 livres, deux perches de terre de front joignant au sud-ouest à François Caron et au nord-est aux héritiers Caron. Le même jour (Jacob), Ignace Poulin et Marguerite Caron vendaient à Marie-Anne Mercier, veuve de Jean Allaire, pour 100 livres, une perche de terre de front à eux échue dans la terre de feu Jean Caron.

Le 27 novembre 1747 (Jacob), François Caron, veuf de Marie-Joséphé Barette, passa un autre contrat de mariage avec Gertrude Delage, de Saint-Laurent, île d'Orléans, qu'il épousa au Château-Richer le lendemain.

Le 11 juillet 1751 (Crespin) Pierre Caron, habitant de St-Ferréol, vendit à Basile Bonneau, de Ste-Anne, qui avait épousé Louise Caron, fille de Jean et d'Agnès Poulin, le 7 octobre 1748, pour 220 livres, deux perches de terre de front à détacher de la terre de feu Jean Caron son père.

Le 18 avril 1754 (Crespin), François Caron et Gertrude Delage vendirent à Louis Prévost, pour 230 livres, deux perches de terre de front dans la terre de feu Jean Caron joignant au sud-ouest à la terre de Joseph Berthelot et au nord-est à l'acquéreur. Celui-ci avait épousé Agnès Caron, fille de Jean et d'Agnès Poulin, le 11 novembre 1744.

Le premier décembre 1755 (Crespin), Jean Caron de St-Ferréol, fils de Jean et d'Agnès Poulin, et Marie Paré sa femme (fille de Prisque et de Marguerite Lainé) qu'il avait épousée le 3 avril 1743, vendirent à Alexandre Simard, pour le dédommager du travail qu'il a fait sur la terre des vendeurs, estimé à 100 livres, deux perches et deux pieds de terre de front enclavés dans la terre de feu Jean Caron, père du vendeur (part no 8 du partage du 31 juillet 1734), entre la part d'Agnès Caron et celle de la veuve Jean Caron, "à présent femme dudit acquéreur".

Le 26 janvier 1757 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Louis Prévost, décédé en janvier 1756, et d'Agnès Caron. Ils avaient une maison tombant en ruine à St-Ferréol, de 10 pieds de large sur 15 de long, couverte partie en planche et écorce. Ils y avaient une terre de trois arpents de front sur 40 de profondeur, qui avait été concédée par le Séminaire de Québec le 8 novembre 1741, plus les deux perches acquises dans la terre de Jean Caron à Sainte-Anne, le 18 avril 1754, et deux autres perches dans la même terre,

acquises d'Ignace Poulin par ladite veuve, avant son mariage, le 24 avril 1744. Agnès Caron se remaria avec Jean Dupont le 7 février 1757.

Le premier février 1764 (Crespin), fut fait l'inventaire de la communauté de feu Alexandre Simard, décédé "il y a environ six ans", et d'Agnès Poulin, qui s'était remariée le 16 novembre 1761 avec Pierre Lacroix (terre 109), en présence d'Ignace Berthelot donataire de ladite Agnès Poulin et dudit feu Alexandre Simard par acte du 15 février 1749 (Pichet - acte disparu). Ils avaient une "baraque servant de maison construite de pièces sur pièces couverte en écorce, les planchés haut et bas d'éclis", une vieille étable et écurie de bois rond couverte en paille et un vieux hangar servant de grange. Les terres consistaient en cinq (ou six) perches de front enclavées dans la terre de feu Jean Caron, dans lesquelles il se trouve une perche de front échue audit donataire suivant la donation ci-dessus, comme étant aux droits d'Alexandre Simard, joignant au nord-est à Augustin Lacroix et au sud-ouest à ladite veuve.

Le premier avril 1764 (Crespin), Ignace Berthelot fils de Joseph et de Marie Toupin (terre 103), et Angélique Caron sa femme (fille de Jean et d'Agnès Poulin), qu'il avait épousée le 17 février 1749, vendirent à Jean Piétain, demeurant à Saint-Joachim, pour 200 livres, deux perches de terre de front enclavées dans la terre de feu Jean Caron, père de ladite Angélique Caron (part no 10), qu'ils avaient acquises de Basile Bonneau et Louise Caron sa femme (titre non représenté) (voir 11 juillet 1751 ci-dessus).

Le 5 juillet 1763 (Le Maître Lamorille), Jean Dupont et Agnès Caron vendirent à Augustin Lacroix (frère de Pierre), deux perches de front que ladite Agnès Caron possédait dans la terre de son père (voir ci-dessus, 26 janvier 1757), entre Ignace Berthelot au nord-est et les héritiers de feu Ignace Caron au sud-ouest.

Le 7 janvier 1765 (Le Maître Lamorille), Joseph Caron (fils de François) vendait à Augustin Lacroix tous les droits à lui échus par le décès de feu Marie-Joséphé Barette sa mère dans la cinquième partie de la moitié d'une terre de deux arpents et demi de front à Sainte-Anne, à raison de 100 livres la perche. Un acte subséquent, du 31 octobre 1768 (Crespin), précise que cette part d'une perche cinq pieds de largeur était bornée au sud-ouest à François Caron et au nord-est à Marie Caron.

Le 26 septembre 1765 (Crespin), Ignace Berthelot, demeurant à Saint-Roch de la ville de Québec, et Angélique Caron sa femme vendaient à Jean Piétain, habitant de Saint-Joachim, une perche de terre de front enclavée dans la terre de feu Jean Caron, joignant au sud-ouest audit acquéreur et au nord-est au vendeur, pour le prix de 100 livres.

Le 13 novembre 1765 (Crespin), Ignace Berthelot et sa femme vendaient encore à Jean Piétain, pour 400 livres, quatre perches de terre de front enclavées dans la terre de feu Jean Caron, divisées en trois parts dont une perche qui joint au sud-ouest à la part de l'acquéreur et une autre perche qui joint au sud-ouest à celle d'Augustin Lacroix et au nord-est à celle de Pierre Lacroix, et enfin les deux autres perches qui joignent au sud-ouest audit Augustin Lacroix et au nord-est à François Caron, à ladite vendeuse appartenant par le décès de son père.

Le 3 avril 1767 (Crespin), Jacques Talon, habitant de Saint-Joachim, et Agathe Bolduc son épouse vendirent à Jean Piétain dit Jannot, pour 100 livres, une perche de terre de front enclavée dans la terre de feu Jean Caron, ladite

perche joignant au nord-est à la terre de Madame Fornel (105) actuellement possédée en partie par Louis Allaire et au sud-ouest au restant de la terre dudit feu Jean Caron, aux vendeurs appartenant par acquisition des héritiers de feu Jean Allaire et Marie-Anne Mercier (voir 24 avril 1744 plus haut).

Le 29 juin 1767 (Crespin), Jean Piétain cède à Louis Allaire douze perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur divisées en plusieurs parts, savoir quatre perches joignant au sud-ouest à la part d'Augustin Lacroix et au nord-est à la veuve Jean Caron, quatre autres perches joignant au sud-ouest à la part de ladite veuve et au nord-est pareillement à une part de ladite veuve, une perche joignant au sud-ouest à ladite veuve et au nord-est à Augustin Lacroix, deux perches joignant au sud-ouest à la part d'Augustin Lacroix et au nord-est à celle de François Caron, enfin une perche joignant au sud-ouest à François Caron et au nord-est à Louis Allaire, lesdits terrains ci-dessus spécifiés enclavés dans la terre de feu Jean Caron. En échange Louis Allaire et Marie-Joséphine Simard son épouse cédaient à Jean Piétain quinze perches de terre de front sur une lieue et demie de profondeur à Sainte-Anne, faisant partie de la terre des héritiers de feu Maître Barbel ou héritiers Fournel (terre 105), bornées au sud-ouest à la terre des représentants Jean Caron et au nord-est au restant de ladite terre actuellement possédée par Jacques Talon. Jean Piétain donnait 600 livres tournois ou chelins de la province de retour à Louis Allaire, dont 250 livres présentement payées, et les 350 restant devant être remployées pour acquérir trois autres perches de front dans la terre de Jean Caron, "au cas que ledit Piétain trouve à les acheter" pour Louis Allaire. Jean Piétain devait aussi construire à ses frais une maison audit Allaire, de pièces sur pièces de 16 pieds sur 18 couverte en bardeau, planchers haut et bas avec une cheminée de pierre, ledit Allaire fournissant tous les bois de charpente, la chaux, sable et mortier, les châssis et vitres, ladite maison devant être construite sur les parts de terre dudit Allaire dans le cours de l'été.

Le 11 août 1767 (Crespin), Augustin Lacroix et Marie-Anne Gagnon sa femme (mariés en 1746: voir terre 109), cédaient à Louis Allaire trois perches et cinq pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur divisés en deux parts, enclavés dans la terre des représentants Jean Caron, dont deux perches bornées au sud-ouest et au nord-est par ledit Allaire et une perche cinq pieds joignant au sud-ouest à François Caron et au nord-est à la part de Marie Caron. En échange Louis Allaire et sa femme cédaient à Augustin Lacroix et sa femme quatre perches et cinq pieds de front sur la même profondeur aussi divisés en deux parts, savoir quatre perches joignant au sud-ouest audit Augustin Lacroix et au nord-est à Pierre Lacroix et les autres cinq pieds joignant au sud-ouest lesdites quatre perches et au nord-est les deux perches de terre que possède ledit Pierre Lacroix, lesdites parts de terre appartenant audit Louis Allaire par échange qu'il en a fait de Jean Piétain, et audit Lacroix par acquisition qu'il en a faite de Jean Dupont et de Joseph Caron (le 5 juillet 1763 et le 7 janvier 1765). Il était convenu que quand il se trouverait des parts de terre à vendre dans les terres des Caron les parties s'en avertiraient l'une et l'autre.

Le 14 février 1769 (Crespin), Louis Allaire et M.-Joséphine Simard, et François Caron et Gertrude Delage sa femme (voir 27 novembre 1747), vendirent à Jean Piétain, jardinier à Saint-Joachim, savoir lesdits Caron et sa femme deux perches de terre de front joignant au sud-ouest au vendeur et au nord-est à une part de terre appartenant à Louis Allaire, et lesdits Allaire et sa femme une perche de front joignant au sud-ouest aux deux perches ci-dessus et au nord-est à la terre de l'acquéreur, faisant partie de la terre de Madame Fornel (105), lesdits terrains susvendus enclavés dans la terre de feu Jean

Caron, audit Caron appartenant par succession de Jean Caron son père et à Louis Allaire par échange avec ledit acquéreur (le 29 Juin 1767). Le prix de vente était de 300 livres déjà payées aux vendeurs.

Le 16 novembre 1769 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu François Caron, décédé "il y a environ un mois", et de Gertrude Delage sa femme, tutrice de ses enfants mineurs. Ils possédaient cinq perches de terre de front enclavées dans la terre de feu Jean Caron, joignant au sud-ouest au reste de la terre de Jean Caron et au nord-est à celle de Jean Piétain. Leur maison n'était qu'une "vielle baracque de pièces sur pièces couverte en paille et un vieux bâtiment servant de grange et étable tombant en ruine couvert en paille". Parmi les papiers se trouvaient l'inventaire de la première communauté de François Caron avec Marie-Joséphé Barette, fait par Pichet le 28 mars 1743 (original disparu), et son contrat de mariage avec elle passé le 30 janvier 1728 (Jacob). Il y avait aussi une quittance par Joseph Caron à François Caron son père de 67 livres 4 sols 6 deniers qui lui revenaient de Marie-Joséphé Barette sa mère, et à l'effet que son père l'avait mis en possession de deux perches de terre à lui échues par le décès de sa mère (voir ci-dessus, l'acte du 7 janvier 1765).

Le 18 novembre 1769 (Crespin), furent vendus à l'enchère les meubles de la communauté de François Caron et Gertrude Delage. Le 16 novembre (Crespin), celle-ci avait renoncé à la communauté de son mari pour lui être plus onéreuse que profitable. Le 20 novembre 1769 (Crespin), eut lieu le partage des meubles où l'on voit en effet que la vente des meubles n'avait rapporté que 206 livres 12 sols, alors que les dettes, y compris le préciput et les propres de Gertrude Delage, montaient à 807 livres 14 sols.

Le 18 décembre 1769 (Crespin), les héritiers de François Caron et Gertrude Delage, autorisés par une assemblée de parents le 5 du même mois, firent vendre à l'enchère, à la porte de l'église de Sainte-Anne, les cinq perches de terre mentionnées à l'inventaire du 16 novembre lesquelles furent adjugées à Jean Piétain à raison de 70 livres la perche, soit 350 livres. En outre l'acquéreur devait payer à Gertrude Delage jusqu'à son décès une rente annuelle de 7 livres 10 sols pour son douaire préfix de 150 livres à elle accordé par son contrat de mariage du 27 novembre 1747.

D'après le terrier de 1769 (titres nouveaux du 19 décembre 1769), qui ne tient pas compte de la dernière transaction ci-dessus, la terre 104 était alors répartie comme suit:

Augustin Lacroix	6 perches et demie (+ 6 per. terre 103)
Pierre Lacroix (Agnès Poulin)	5 "
Louis Allaire	10 "
François Caron fils (ép. Thérèse Paré)	1 " et " (+ 4 per. 1/4 dans la terre 103)
2 héritiers de Frs Caron père	3 "
Jacques Talon	9 "
Total:	<u>35 perches ou 3 arpents et demi</u>

Le 15 mars 1770 (Crespin), Louis Allaire et Marie-Joséphé Simard vendirent à Augustin Lacroix, pour 372 livres 10 sols, quatre perches de terre de front joignant au sud-ouest et au nord-est "à la terre de la veuve Jean Caron actuellement femme de Pierre Lacroix" (Agnès Poulin), enclavées dans la terre de feu Jean Caron, appartenant aux vendeurs par échange avec Jean Piétain.

Le même jour 15 mars 1770 (Crespin), Louis Allaire et Marie-Joseph Sismard d'une part, et François Caron et Marie Sismard sa deuxième femme (après Thérèse Paré: voir terre 103 le 12 août 1767), vendirent à Jacques Talon, savoir 1) ledit Louis Allaire six perches et cinq pieds de front divisés en deux parts dont cinq perches joignant au nord-est aux héritiers de feu François Caron (ép. Gertrude Delage) et au sud-ouest à la veuve Jean Caron (ép. de Pierre Lacroix), et une perche cinq pieds joignant au sud-ouest aux héritiers François Caron et au nord-est à la terre de Jean Plétain; 2) ledit François Caron une perche et demie de front joignant au sud-ouest audit acquéreur et au nord-est à Marie Caron (voir l'acte suivant), le tout enclavé dans la terre de feu Jean Caron. Louis Allaire vendait aussi la petite maison en bois et une étable construites sur lesdites cinq perches (voir le 29 juin 1767 pour cette maison). Ces terres ainsi vendues appartenaient à Louis Allaire par échange avec Jean Plétain et à François Caron par héritage de feu François Caron son père. Le prix de vente était de 627 livres pour Louis Allaire et 150 livres pour François Caron.

Le 7 juillet 1770 (Crespin), Ange Dodier, habitant de Saint-Joseph de la Nouvelle-Beauce, et Marie Caron sa femme (fille de François et de Marie-Joseph Barette), qu'il épousa à Sainte-Anne le 9 juillet, vendirent à Jacques Talon une perche et demie de front enclavée dans la terre de feu François Caron, père de ladite Marie Caron, et à elle échue par le décès de sa mère, pour le prix de 120 livres.

Le 8 juin 1771 (Crespin), Marie-Reine Caron, fille de feu François et de Marie-Joseph Barette, vendit aussi à Jacques Talon une perche et demie de terre de front enclavée dans la terre de son père, provenant de la succession de sa mère, pour le prix de 120 livres.

Le 10 février 1773 (Crespin), Augustin Lacroix, fils d'Augustin et de Marie-Anne Gagnon (voir 11 août 1767), passa son contrat de mariage avec Marianne Racine, fille de François Racine et de Marie Gagnon, qu'il épousa le 15 février. À l'occasion de ce mariage Augustin Lacroix père et sa femme cédaient à leur dit fils seize perches et cinq pieds de terre de front dont huit perches dans la terre de feu Jean Caron, le tout évalué à 1 605 livres 12 sols à raison de 100 livres la perche, avec une maison construite en pierre de 20 pieds en carré couverte en planche et bardeaux prisee parachevée à 200 livres, une grange de 30 pieds de long sur 22 de large et une étable de 20 pieds sur 25 à être construites. Lesdits cédants se réservaient l'usufruit des biens ci-dessus. Quant au cessionnaire, il devait payer la moitié de leur valeur à ses frères et soeurs après le décès de leurs père et mère.

Le 12 avril 1777 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Augustin Lacroix, décédé au début d'avril 1776, et de Marianne Racine, tutrice de ses deux enfants mineurs. Ils avaient une maison en pierre de 20 pieds "sur toutes faces" garnie d'une cheminée dans chaque pignon, porte ferrée et châssis vitrés, et une grange-étable en charpente close de planches et madriers, de 64 pieds de long sur 20 de large couverte en paille. Les terres y sont décrites comme dans le contrat de mariage du 10 février 1773, les bâtiments ci-dessus étant construits sur les huit perches cinq pieds de la terre 104.

Le même jour 12 avril 1777 (Crespin), furent partagés les meubles de la communauté, évalués à l'inventaire à 809 livres 6 sols dont il fallait déduire 200 livres pour le préciput de Marianne Racine, puis ajouter le quart en sus, soit 157 livres 6 sols "attendu que la dite veuve a pris lesdits meubles sur le pied de leur estimation" au lieu de les faire vendre à l'enchère.

Déduction faite des frais de notaire et autres il restait 932 livres, mais la communauté devait 1 025 livres 6 sols, d'où un déficit de 93 livres 6 sols.

Le même jour enfin (Crespin), Marianne Racine passa un autre contrat de mariage avec Pierre Veau dit Silvain, fils d'Etienne et de Marie-Joséphé Simard (terre 107), qu'elle épousa le 12 mai 1777.

Le 16 janvier 1806 (Martineau), Pierre Veau dit Silvain et Marianne Racine donnèrent à Jean Veau leur fils dix-huit perches cinq pieds de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Etienne Simard et au nord-est à Ignace Giguère, avec une grange et autres bâtiments dessus construits, et tous leurs autres biens mobiliers, animaux, ustensiles d'agriculture, argent monnayé et non monnayé qu'ils pourront délaïsser à leur décès, dont ils se réservaient l'usufruit, à charge par le donataire de payer à chacun de ses frères la somme de 1 333 livres 7 sols. Le même jour Jean Veau passa son contrat de mariage avec Marie-Elisabeth Boucher, fille de Louis et de Cécile Lachance, de Saint-Ferréol, qu'il y épousa le 4 février.

Le 16 janvier 1806 également (Martineau), Augustin Lacroix, fils d'Augustin et de Marianne Racine, et Marguerite Gagnon sa femme, demeurant à Saint-Ferréol, donnèrent quittance à Pierre Veau, de la somme de 2 400 livres pour ses droits à la succession d'Augustin Lacroix son père et à la succession future de sa mère, qu'il lui avait vendus le 5 janvier 1797 (Crespin).

Le 28 juillet 1812 (Bernier), Etienne Veau donna à son frère Jean une quittance de 1 330 livres en avancement d'hoirie des successions futures de Pierre Veau et Marie-Anne Racine ses père et mère. Le 27 juin 1817 (Bernier), Joseph Veau donna à son frère Jean une quittance de 690 livres 13 sols 6 deniers pour ses droits de légitime à lui échus par le décès de Marie-Anne Racine sa mère, suivant la donation du 16 janvier 1806, et de pareille somme en avancement d'hoirie de la succession future de Pierre Veau son père. Le 8 mai 1820 (Ranvoyzé), Pierre Veau fils donna aussi à son frère Jean une quittance de 690 livres 13 sols 6 deniers en avancement de la succession future de son père. Le 7 juillet 1817 (Ranvoyzé), celui-ci fit son testament par lequel il ratifiait la donation faite à son fils Jean en 1806. Le 20 octobre 1827 (Ranvoyzé), Etienne Veau donna à Jean Veau une autre quittance de 1 381 livres 7 sols ancien cours pour la légitime paternelle et maternelle à lui réservée dans la donation du 6 janvier 1806.

Le 3 février 1826 (Bernier), Jean Veau déclara dans son titre nouvel posséder les deux terres suivantes: 1) douze perches de front sur une lieue et demie de profondeur dans la terre 103, joignant au sud-ouest à François Giguère et au nord-est à Etienne Simard; 2) dix-huit perches cinq pieds de front sur la même profondeur dans la terre 104, joignant ledit Etienne Simard au sud-ouest et Ignace Giguère au nord-est, ce dernier lot ayant été acquis par donation de son père le 6 janvier 1806 et le premier de Joseph Giguère le 31 décembre 1810 (Bernier) et de François Giguère le 24 juin 1821 (Ranvoyzé). Les douze perches dans la terre 103 correspondent au lot 34 du cadastre de 1879, tandis que les dix-huit perches cinq pieds correspondent au lot 32. Ils sont séparés par les quatre perches et demie d'Etienne Simard, correspondant au lot 33.

Le 31 décembre 1810 Joseph Giguère et Agnès Paré sa femme avaient vendu à Jean Veau un arpent de front à prendre à environ un arpent au nord de la clôture de la grève à aller au fleuve (à basse marée), joignant au sud-ouest, au nord-est et au nord à Jean Veau fils d'Etienne (voir terre 108).

On a vu, à la fin de la terre 102, que le lot 35 du cadastre débordait de sept perches quatorze pieds dans la terre 103 dans laquelle les lots cadastraux 34 et 33 occupaient seize perches neuf pieds, soit un total de vingt-quatre perches cinq pieds. La terre 103 mesurant trois arpents ou trente perches, il reste donc cinq perches treize pieds faisant partie du lot 32. Celui-ci déborde donc de douze perches dix pieds dans la terre 104 (total dix-huit perches cinq pieds). Le lot 30 d'Ignace Giguère occupe ensuite vingt et une perches quatre pieds de la terre 104, ce qui fait, avec les douze perches dix pieds du lot 32, trente-trois perches quatorze pieds. Il y restait donc une perche quatre pieds dans la terre 104.

Le 10 juillet 1837 (Ranvoyzé), Martine Veau donna à Jean Veau son père une quittance de 1 500 livres ancien cours en avancement d'hoirie. Le 29 octobre 1837 (Ranvoyzé), Jean Veau fils donna aussi à son père une quittance de 1 800 livres en avancement d'hoirie.

Le 12 mai 1844 (Ranvoyzé), Casimir Veau, fils de Jean et de Marie Boucher, passa son contrat avec Frasille (Euphrasie) Cauchon, fille d'Olivier et de Marie Blouin, qu'il épousa le 21 mai.

Le 12 mars 1845 (Ranvoyzé), Jean Veau dit Silvain et Marie Boucher donnèrent à leur fils Casimir, un arpent huit perches et cinq pieds de terre de front (lot 32 du cadastre), joignant au sud-ouest à François Simard (fils d'Étienne: lot 33) et au nord-est à Ignace Giguère (lot 30) avec une maison en pierre et autres bâtiments dessus construits. Ils lui donnaient en outre un arpent de front de la basse marée du fleuve à la clôture de la grève, borné au sud-ouest et au nord-est aux héritiers de défunts Jean Veau et Marie-Louise Caron, et un arpent de la clôture de la grève à deux arpents de profondeur, joignant au nord, au sud-ouest et au nord-est aux héritiers de feu Jean Veau et Louise Caron. Ce Jean Veau était le fils d'Étienne Veau et de Marie-Joséphine Simard (terre 107). Casimir Veau devait payer à sa soeur Marie 1 500 livres ancien cours, à sa soeur Léocadie, épouse de Louis Gravel, 900 livres, vu qu'elle a déjà reçu, et à Martine sa soeur, épouse de Jérôme Blouin, de St-Cyprien, district de Montréal, 12 livres ancien cours vu qu'elle a reçu autant que Marie. Son frère Flavien obtiendra pour sa part (en 1850), le lot 34 dont il a été question plus haut et à la terre précédente. Léocadie et Martine Veau donnèrent quittance à leur frère Casimir le 2 août 1846 (Ranvoyzé) et le 10 octobre 1848 (J.-A. Simard) respectivement. Le 19 décembre 1847 (Ranvoyzé), Casimir Veau et Marie Frasille Cauchon firent leurs testaments. Jean Veau père avait fait le sien le 12 mars 1845 (Ranvoyzé), ratifiant la donation de même date à Casimir. Le même jour, Jean Veau avait donné à son autre fils Joseph plusieurs lots dans la terre 93-5.

Le 31 octobre 1851 (Ranvoyzé), François Simard, fils d'Étienne et de Marie-Joséphine Talon dite L'Espérance, et Magdeleine Morel sa femme (fille de Louis et de Françoise Boucher) qu'il avait épousée le 31 janvier 1815, vendirent pour 156 livres 5 chelins les quatre perches et demie du lot 33 du cadastre à Casimir Veau, qui les rattachait ainsi au lot 32 de dix-huit perches cinq pieds pour former un lot continu de vingt-deux perches quatorze pieds de front. Le 16 décembre 1858 (Ranvoyzé), Casimir Veau y ajoutera le lot 34 de douze perches de front que son frère Flavien lui vendra avec maison et autres bâtiments, pour 500 livres, ce qui lui fera une terre de trois arpents quatre perches et quatorze pieds de largeur, dont vingt-deux perches quatre pieds dans la terre 103 et douze perches dix pieds dans la terre 104, tel qu'expliqué ci-dessus.



Le premier octobre 1854 (Ranvoyzé), Marie Veau, épouse de Thomas Giguère (depuis le 10 février 1852), donna à son frère Casimir une quittance des 1 500 livres qui lui avaient été réservées dans la donation du 12 mars 1845. Le 19 décembre 1858 (Ranvoyzé), Casimir Veau emprunta 137 livres 10 chelins d'Edouard Goulet, forgeron. Le 20 mars 1859 (Ranvoyzé), il paya à ses frères et soeurs les legs suivants stipulés dans le testament de Jean Veau, leur défunt père, en date du 14 mars 1856 (Ranvoyzé): à Flavie, 37 livres 10 chelins, à Jean et Joseph 12 livres 10 chelins chacun, et à Marie 21 livres (nouveau cours). Le testament de Jean Veau et celui de Marie Boucher sa femme, du 14 mars 1856, ratifiaient les donations du 12 mars 1845 à leurs fils Casimir et Joseph, et celle du 29 mars 1850 à Flavien dont il a été question à la terre 103. Ils stipulaient aussi des legs à leurs autres enfants: Léocadie 21 livres, Martine 12 livres 10 chelins, Marguerite, épouse de Jérôme Blouin, de St-Cyprien, aussi 12 livres 10 chelins, et Etienne 15 livres, qui en donnèrent quittances à leur frère Casimir en 1856 et 1857 (Ranvoyzé).

Comme on le verra ci-après avec plus de détails (à la section suivante), le 8 octobre 1866 (Lavoie), Jean Veau, frère de Casimir, acquit le lot 30 de Thomas Giguère, fils d'Ignace, pour \$2 700. Le 11 février 1867 (Lavoie), il le donna à son fils Octave Veau qui le vendit à Casimir son oncle le 3 mars 1883. Celui-ci ajouta donc ce lot de deux arpents une perche un pied et demi de front aux trois arpents quatre perches quatorze pieds des lots 32-33-34, pour avoir une largeur totale de cinq arpents cinq perches quinze pieds.

Le 9 décembre 1887 (A.-N. Vézina), Casimir Veau dit Silvain, et Euphrasie (Frasille) Cauchon son épouse donnèrent leurs terres à leurs fils Joseph-Casimir et Etienne. À Joseph-Casimir ils donnaient les lots 33 et 34 et la partie sud-ouest du lot 32, mesurant trois arpents quatre perches et demie de la basse marée à la clôture de la grève, de là deux arpents quatre perches et demie jusqu'au chemin royal et de là deux arpents neuf perches et demie jusqu'au trait carré du premier rang, le tout borné au sud-ouest par Trefflé Giguère (lot 35: voir terre 102) et au nord-est par la terre donnée à Etienne qui suit. Joseph-Casimir avait en outre toutes les bâtisses construites sur les lots qui lui étaient donnés, dont la maison "complètement terminée", ainsi que le roulant, instruments aratoires et animaux. Quant à Etienne, Casimir Veau et sa femme lui donnaient le reste du lot 32 et le lot 30 dont il sera question ci-après, mesurant ensemble deux arpents une perche un pied et demi de front du fleuve à basse marée jusqu'au chemin royal, de là deux arpents six perches un pied et demi jusqu'au trait carré, entre la terre donnée à Joseph-Casimir ci-dessus et Joseph Simard au nord-est (lot 29 dans la terre 105), "explication faite que le lopin appartenant à Trefflé Giguère (lot 31, mesurant un arpent de front sur quatre arpents quatre perches six pieds et demi de profondeur de la haute marée au chemin royal à l'extrémité sud-ouest du lot 30) n'est pas compris dans la présente description". Il était prévu que lorsque Etienne irait résider sur sa terre, son frère lui donnerait un certain nombre d'animaux et d'instruments aratoires et certains meubles. Les donateurs se réservaient enfin l'usufruit des terres ainsi données, mesurant ensemble cinq arpents cinq perches dix pieds et demi de largeur d'après les mesures ci-dessus.

<u>Joseph-Casimir</u>	<u>Etienne</u>	<u>Total</u>
34 perches 9 pieds de la basse marée au chemin royal	21 perches 1 pied 1/2	55. 10 1/2
29 perches 9 pieds du chemin royal au trait-carré	26 perches 1 pied 1/2	55. 10 1/2

Le lot 31, dans l'acte ci-dessus, est déduit de la largeur des terres de Joseph-Casimir (qui aurait 24 perches et demie de la clôture de la grève au chemin royal). En fait, comme le mentionne le cadastre, l'arpent de front du lot 31 doit être déduit du lot 30 d'Etienne qui mesure effectivement 21 perches un pied et demi de la basse marée à la clôture de la grève, de là onze perches un pied et demi jusqu'au chemin royal.

Joseph-Casimir Veau passa son contrat de mariage le 13 avril 1890 (Vézina), avec Odile Paré, fille de Cyrille et d'Odile Michel-Tailon, qu'il épousa le 15 avril. Il décéda le 11 janvier 1941 et son épouse le 2 août 1943. Par leurs testaments respectifs du 11 septembre 1940 et du 15 décembre 1941 (Paul Beaugard), ils donnaient leurs biens à leur fils Joseph Veau (Sylvain), à charge par lui de donner \$500 à son frère Eugène. La terre (lots 33-34 et partie du lot 32) joignait alors au sud-ouest à Alphonse Côté (lot 35, terre 103) et au nord-est à Adélard Simard (lot 30 qui suit).

Le 13 octobre 1944 (P. Beaugard), Joseph Sylvain (qui avait épousé Béatrice Côté au Château-Richer le 22 octobre 1942), vendit sa terre à Phydime Fortin, avec les bâtisses, animaux et roulant, pour \$12 000. Le 30 juin 1948 (Gérard Beaugard), Phydime Fortin la donna à son fils Joseph Fortin, à charge de payer \$3 000 à son père. Le 17 décembre 1946 (J.-B. Beaugard), Joseph Fortin, fils de Phydime et d'Agnès Dufour, avait passé son contrat de mariage avec Clémence Simard, fille de Joseph et de Marie Simard, qu'il épousa le 28 décembre. Le 13 avril 1965 (G. Beaugard), Joseph Fortin vendit à René Amyot, avocat, pour \$27 000, sa terre de deux arpents neuf perches et demie de front sur une lieue et demie de profondeur correspondant aux lots 33-34 et partie sud-ouest de 32), joignant au sud-ouest le lot 35 de Charles Côté et au nord-est la partie nord-est du lot 32 appartenant à Adélard Simard, "mention faite que le lot 32 mesure en totalité dix-huit perches de largeur et que la partie est de ce lot appartenant à Adélard Simard mesure un demi-arpent de largeur, sauf sur une longueur (profondeur) d'un arpent et demi au nord du chemin royal où ledit Fortin a toute la largeur du dit lot 32". Le vendeur se réservait sa maison avec son emplacement. René Amyot avait pris possession de la terre de Joseph Fortin le 31 décembre 1964, en même temps que le lot 35 de Charles Côté acquis le 22 avril 1965 (voir la fin de la terre 102).

Le lot 30 d'Ignace Giguère  
21 perches 4 pieds de front  
(partie nord-est de la terre 104)

On a vu plus haut qu'à partir de 1770 Jacques Talon acquit une bonne partie de la terre 104. On verra à la terre 105 qu'il acquit en 1765 de Marie-Anne Barbel, veuve de Louis Fournel, les trois arpents et demi de front de cette terre, puis, à partir de 1761 presque toute la terre 106. A la terre 105 on verra comment Jacques Talon divisa toutes ses terres, au total huit arpents et deux perches, entre ses quatre filles, le 12 juillet 1785. L'une de ces terres, soit vingt et une perches et demie environ échut à sa fille Françoise qui épousa François Giguère, fils de François et de Félicité Paré, le 13 novembre 1781 (voir terre 102). Ces vingt et une perches joignaient au sud-ouest à Pierre Veau qui, en épousant Marie-Anne Racine, veuve d'Augustin Lacroix (voir plus haut le 12 avril 1777), acquit la partie nord-est de la terre 103 et la partie sud-ouest de la terre 104, soit dix-huit perches cinq pieds de largeur correspondant au lot 32 du cadastre, comme on l'a vu plus haut.

Le 11 janvier 1805 (F. Têtu), François Giguère et Françoise Talon donnèrent le quart indivis de leur terre à leur fille Marie-Louise qui passa son contrat de mariage le même jour avec Ignace Giguère (fils d'Ignace et de Magdeleine Morel), qu'elle épousa le 29 janvier 1805. À son titre nouvel du 27 mars 1826 (Bernier), Ignace Giguère déclara que sa terre de deux arpents une perche quatre pieds de front (lot 30 du cadastre) joignait au sud-ouest à Jean(-Baptiste) Veau, fils de Pierre, et au nord-est à Etienne Simard (29).

Le 31 août 1845 (Ranvoyzé), Ignace Giguère et Marie-Louise Giguère sa femme donnèrent leur terre à leur fils Thomas, avec la maison et bâtiments dessus construits, mais dont ils se réservèrent l'usufruit. Thomas Giguère épousa Sophie-Emilie Caron, fille de Félix et d'Elisabeth Guimont (terre 98), le 13 février 1849.

Le 8 octobre 1866 (Lavoie), Thomas Giguère vendit sa terre à Jean Veau dit Sylvain, fils de Jean et de Marie Boucher (voir plus haut: 6 janvier 1806 et 12 mars 1845), pour \$2 700. Les voisins étaient alors Casimir Veau (frère de Jean) au sud-ouest (32) et Venant Simard au nord-est (29). Jean Veau dit Sylvain épousa Olive Gagnon, fille de Pierre et de Geneviève Morel (terre 108), le 5 septembre 1836.

Le 11 février 1867 (Lavoie), Jean Veau donna sa terre à son fils Octave, avec la maison et autres bâtiments. Il s'en réservait l'usufruit pendant six ans à charge de loger et nourrir son fils, sa femme et ses enfants. Le donataire devait payer au donateur ou à ses héritiers la somme de \$700 après qu'il aurait pris possession des revenus de sa terre. Octave Veau épousa Philomène Fortier, de Saint-Ferriol, avec laquelle il passa son contrat de mariage le 11 février 1867 (Lavoie).

Le 3 mars 1883 (A.-N. Vézina), Octave Veau-Sylvain et sa femme vendirent leur terre à Casimir Veau, leur voisin et oncle d'Octave, moins le "fonds" (lot 31 du cadastre) appartenant à Trefflé Giguère. On a vu précédemment que Casimir Veau divisa ses terres entre ses deux fils, Joseph-Casimir et Etienne, le 9 décembre 1887 (Vézina). Etienne eut la partie nord-est du lot 32 et le lot 30. Il épousa Léda Caron, fille de Félix et d'Olive Paré (terre 98), le 8 janvier 1889.

Le 2 juillet 1907 (Vézina), Etienne Veau-Sylvain vendit sa terre à Joseph-Philéas Simard son voisin au nord-est (lot 29: voir terre 105). Joseph-Philéas Simard, fils de Venant et de Henriette Boucher, passa son contrat de mariage le 8 juillet 1883 (Vézina), avec Marie Côté, fille de Joseph et d'Adéline Thibault (terre 107), qu'il épousa à Sainte-Anne le 10 juillet. Marie Côté décéda le 17 mars 1908 et son mari le 15 août 1939. Par son testament du 30 mars 1934 (J.-B. Beauregard), Joseph-Philéas Simard donna sa terre à son fils Adélard, avec le lot 29 qu'il avait eu de son père, Venant Simard, par donation du premier juillet 1883 (Vézina) comme on le verra à la terre suivante. Ce lot 29 mesurait deux arpents cinq perches six pieds de front, de sorte que Joseph-Philéas Simard et son fils Adélard possédaient, avec la terre d'Etienne Veau (partie 32 et 30) de deux arpents une perche un pied et demi au sud du chemin royal et deux arpents six perches un pied et demi du chemin royal au trait carré, une largeur totale de cinq arpents une perche sept pieds et demi, joignant au sud-ouest à Joseph Casimir Veau et au nord-est à Joseph Lachance (lot 27).

Joseph-Philéas Simard avait en fait donné sa terre à son fils Adélard au contrat de mariage de celui-ci, passé le 6 octobre 1930 (J.-B. Beauregard), avec Aurore Simard, fille de Joseph et de Marie Simard (terre 98), qu'il

épousa le 8 octobre 1903. Le testament de Joseph-Philéas, le 30 mars 1934, confirmait cette donation.

Le 28 décembre 1965 (Gérard Beauregard), Adélarde Simard vendit le lot 30 et la partie nord-est du lot 32 à son fils Albert, avec maison, bâtiments, animaux et roulant, pour \$20 000. Quant au lot 29 et au petit lot 26, on verra à la terre suivante qu'il les vendit à son autre fils, Jean-Pierre, le 24 mai 1957 pour \$12 000.

Albert Simard passa son contrat de mariage le 23 juillet 1966 (G. Beauregard) avec Diane Bouchard, ce contrat prévoyant donation mutuelle à cause de mort. Albert Simard décéda accidentellement le 30 août 1983 à 42 ans, laissant par conséquent tous ses biens à son épouse.

LA TERRE DE JEAN LE PICART  
No 105 (3 arpents et demi)

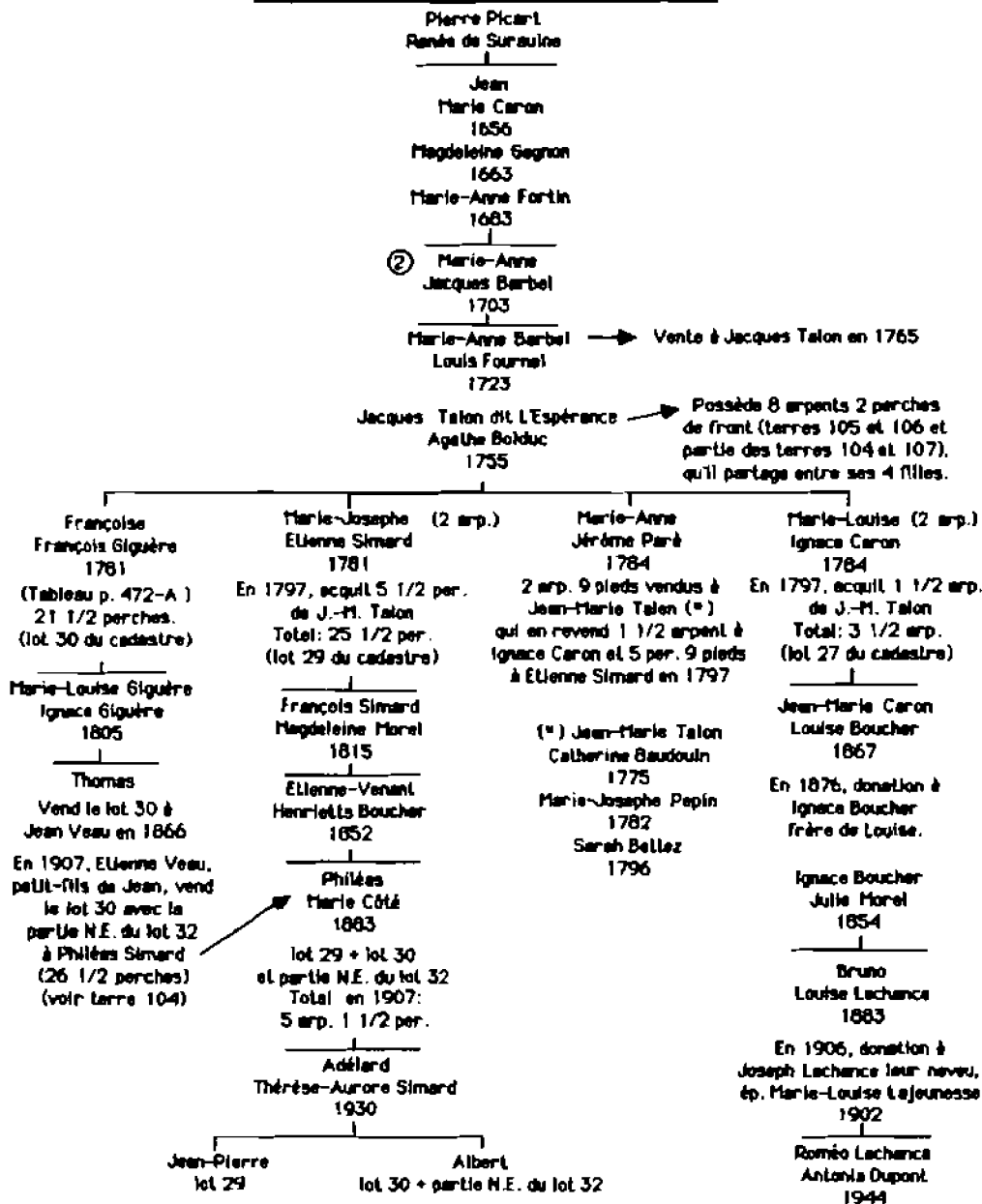
Jean Le Picart obtint cette concession de Jean de Lauson, le 3 février 1655 (ANQ, original signé par Lauson et Rouer, et ASQ, copie, Sainte-Anne, no 32). Ce titre était donné pour trois arpents de front tenant d'un côté à Jean-Baptiste Caron (104) et de l'autre à Martin Grouvel, mais ce dernier était beaucoup plus à l'est (terres 108-109), les terres 106-107 n'étant pas encore concédées. Même si le titre donné à Jean Le Picart n'était que pour trois arpents, sa terre avait en fait trois arpents et demi de largeur comme celle de Jean Barette, d'après l'arpentage fait par Jean Le Rouge le 21 novembre 1696 (ASQ, Sainte-Anne, no 115). Jean Le Picart obtint aussi, le 2 mars 1668, de Mgr de Laval, la concession de la première terre au-delà de la Grande Rivière (à Saint-Joachim), de trois arpents de front (no 110).

D'après l'inventaire fait le 10 janvier 1701 (Chambalon), après son décès (sép. 29 novembre 1700), Jean Le Picart est né en novembre 1635 (baptisé le 13) en la paroisse de La Villette (Calvados), du mariage de Pierre Picart (terre 97) et de Renée de Suronne (ou Suraulne) (p. 51 de l'inventaire). Le 18 juin 1656 (Auber), il passa son contrat de mariage avec Marie Caron, fille de Robert et de Marie Crevet (terre 98), qu'il épousa le 28 juillet 1656 (rég. de N.-D. de Québec). Marie Caron fut enlevée par les Iroquois, mais elle fut tuée accidentellement par ceux qui tiraient sur eux pour tenter de la délivrer. Elle fut inhumée à Québec le 10 juin 1660. Elle avait eu une fille, Louise, en septembre 1659, qui épousa Louis Gasnier à Sainte-Anne le 4 octobre 1673.

Le 18 juillet 1660 (Audouart), Jean Le Picart loua sa terre à Jean Boutin, "travaillant en ce pays", pour cinq ans depuis la Toussaint de 1660. Ses voisins étaient alors Jean Caron (104) et Richard Du Mesnil (106). Le 7 octobre 1663 (Auber), il passa un autre contrat de mariage avec Magdeleine Gagnon, fille de Mathurin et de Françoise Goudeau, qu'il épousa au Château-Richer le 18 novembre suivant. Le 17 août 1664 (Gloria), Jean Le Picart engagea un autre travailleur, Jean Depardeau, depuis la Toussaint prochaine jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste 24 juin suivant, pour 81 livres payables aussitôt le service rendu.

Le 24 mai 1666 (Auber), eut lieu le partage de la terre 105 entre Jean Le Picart et sa fille Louise. Celle-ci prit la moitié sud-ouest et son père la moitié nord-est. Lorsque Louise passa son contrat de mariage avec Louis Gasnier dit Bellavance, fils de Pierre, le 4 septembre 1673 (Vacon), elle vendit à son père, pour 450 livres, la moitié de la terre qu'elle avait eue en 1666.

Le 16 janvier 1674 (Vacon), Mathurin Gagnon se désista en faveur de Jean Le Picart son gendre de sa part dans la barque nommée la Sainte-Anne. Le 15 juin 1675 (Becquet), Jean Le Picart vendit à Michel Le Court une chaloupe nommée la Saint-Pierre. Le 12 août 1675 (Becquet), Pierre Picard, maître boulanger, acquit de Jean Juchereau, sieur de La Ferté, la moitié d'une maison et emplacement en la basse ville de Québec, moyennant le prix de 3 500 livres avec constitution de rente. Cette maison échut à son fils Jean "comme fils et héritier dudit feu Pierre Le Picart et de ladite de Suranne ses père et mère". Jean Le Picart en avait payé 875 livres le 3 octobre 1678 et 300 livres le 2 octobre 1681. Le reste, 2 325 livres, ne fut payé que le 31 décembre 1715 (Rivet) par Catherine Le Picart et Étienne Véron de Grandmesnil son mari (apostilles en marge du contrat de 1675). L'autre moitié de la maison





appartenait à Pierre Nolan à qui Jean Le Picart vendit la moitié de la barque la Sainte-Anne le 29 mai 1676 (Duquet).

Le 19 novembre 1678 (Duquet), Jean Le Picart forma une société avec Etienne Landeron, Jean Joly et Jean Aubray pour faire valoir une boulangerie pendant trois ans à Québec. Le 17 février 1679 (Becquet), les mêmes personnes formèrent une autre société avec Charles Aubert de La Chenaye, mais Landeron, Joly et Aubray l'annulèrent le 6 décembre suivant.

Le 9 octobre 1680 (Duquet), Jean Le Picart loua à François Vianney Pachot, marchand de La Rochelle, sa maison bise à la basse ville de Québec sur la place du marché, consistant en deux étages et grenier avec le fourny, cave et quelques cabinets et la cour close, sans en rien réserver qu'un petit cabinet qui est dans la chambre basse du côté de l'allée qui la sépare d'avec le sieur des Rivières (ou Riverin ?), joignant ladite maison d'un côté ladite allée et d'autre la rue Notre-Dame, d'un bout ladite place du marché et d'autre la cour d'icelle. Ce bail qui devait finir le 15 novembre 1681 fut prolongé jusqu'à la St-Jean-Baptiste 1682.

Magdeleine Gagnon décéda en septembre 1680 (sép. le 12 à Québec), ce qui explique sans doute le bail ci-dessus de la maison de Jean Le Picart. Celui-ci passa un autre contrat de mariage le 12 janvier 1683 (Auber) avec Marie-Anne Fortin, fille de Julien et de Geneviève Gamache, qu'il épousa à une date inconnue.

Le 3 avril 1686 (Jacob), fut fait l'inventaire des biens de Jean Le Picart et de défunte Magdeleine Gagnon situés dans la seigneurie de Beauport. Ils possédaient les terres 105 et 110. Sur la première il y avait une maison de 28 pieds de long et 20 de large avec une cheminée au milieu, cave et grenier, estimée à 300 livres. Sur la deuxième il y avait une grange de 30 pieds de long sur 20 de large close d'un cent de planches, couverte de paille, estimée à 150 livres. Jean Le Picart avait aussi une autre petite maison de pièces sur pièces servant autrefois de magasin, de 18 ou 20 pieds de long et autant de large, estimée à 135 livres, et une autre grange de 45 pieds de long et 20 de large couverte de paille, close de planches, la batterie et une étable joignant ladite grange, de 20 pieds de large sur 18 de long, le tout estimé à 400 livres.

Le 14 janvier 1686 Félicité Le Picart, née en 1666, épousa Noël Leblanc, de Beauport. Elle se remariera le 19 novembre 1690 avec Louis d'Ailleboust de Coulonge. Le 7 janvier 1687 Anne Le Picart, née en décembre 1669, épousa Vital Oriol. Le 19 avril 1689 elle se remariera avec Jean-Baptiste d'Ailleboust des Musseaux, fils (comme Louis) de Charles d'Ailleboust et de Catherine Legardeur (celle-ci fille de Pierre Legardeur et de Marie Favery).

Le 4 avril 1686 (Jacob), Jean Le Picart afferma ses deux terres à Jean Boucher (voir terre 96), mais celui-ci céda celle au-delà de la Grande Rivière (no 110) à Louis Gashier aux mêmes clauses et conditions. Le même jour (Jacob), Jean Le Picart emprunta 1 150 livres tournols de Macé Gravelle, à constitution d'une rente annuelle de 57 livres 10 sols (à 5%), avec hypothèque sur sa terre de Sainte-Anne (105) de trois arpents et demi de front.

Le 24 avril 1688 (Genaple), Jean Le Picart acquit les droits de Philippe Gaultier de Comporté dans la Compagnie du Nord pour 7 062 livres 12 sols 6 deniers. Le 26 du même mois (Genaple), il fit un traité avec le marchand François Hazeur pour l'intérêt de feu Vital Oriol en la part dudit Hazeur dans la Compagnie du Nord. Jean Le Picart prenait en charge, au lieu et place



udit Hazeur, le fond ou capital de 2 400 livres que feu Oriol, son gendre, a mis auparavant entre les mains et sous le nom de François Hazeur pour avoir part et intérêt à profit ou perte en la Compagnie du Nord, par actes sous seing privé des 25 février et 2 mars 1684. Jean Le Picart en déchargeait le Sieur Hazeur envers la veuve Oriol (Anne Le Picart), moyennant pareille somme de 2 400 livres que ledit Hazeur a payée comptant audit Le Picart dès avant ce jour, moitié en argent, moitié en castor.

Le 21 septembre 1688 (Rageot), Jean Le Picart affermait à Charles de Lessart, pour cinq ans du 15 avril prochain, ses deux terres dans la seigneurie de Beaupré. Le 13 novembre 1688 (Rageot), il céda à Guillaume Chonjon 2 649 livres tournois faisant partie des 7 062 livres 12 sols 6 deniers appartenant audit Le Picart en la Compagnie du Nord. Guillaume Chonjon devait payer ces 2 649 livres à la succession de Philippe Gaultier de Comporté en déduction desdites 7 062 livres.

Le 30 juillet 1694 (Chambalon), Jean Le Picart afferma ses deux terres de Beaupré à François La Croix (qui avait la terre 109, la dernière de Sainte-Anne), pour cinq ans qui ont commencé le 25 avril dernier, à l'expiration du bail de Charles Lessart.

Le 13 octobre 1697 (Chambalon), Jean Le Picart signa une déclaration des Intéressés en la Compagnie du Nord au Roi, concernant la remise du fort Bourbon de la Baie du Nord (Baie d'Hudson) repris sur les Anglais, pour que la Compagnie y rétablisse son commerce. Jean Le Picart y était intéressé pour 6 049 livres 18 sols.

Le 30 mars 1699 (Chambalon), Jean Le Picart afferma à Prisque Lessard, pour cinq ans commençant le 25 avril prochain, ses deux terres à Beaupré.

Le 20 novembre 1700 (Charles Rageot), Jean Le Picart fit son testament "en la haute chambre de sa maison qui a vue sur la Place Royale". Il décéda quelques jours plus tard (sép. le 29). Son inventaire fut fait du 10 au 26 janvier 1701 (Chambalon). Ce document comprend 69 pages dont plusieurs énumèrent toutes les marchandises trouvées en son magasin, ainsi que ses dettes actives et passives. Parmi les nombreux titres et papiers, outre ceux qui concernaient sa propriété sur la Place Royale, se trouvaient ceux de ses terres dans la seigneurie de Beaupré, entre autres des procès-verbaux d'arpentage et bornage, comme celui de la terre de trois arpents et demi joignant Jean Caron fait par Jean Le Rouge le 7 avril 1696 et celui de la terre de Saint-Joachim (110) fait aussi par Le Rouge le 11 avril 1696, contenant trois arpents de front "joignant à l'habitation de François La Croix et de Gilles Moulineux (109), au bas duquel est une déclaration écrite et signée de la main dudit feu Sieur Le Picart contenant qu'il n'a jamais donné ordre audit Le Rouge de faire ledit arpentage ny d'échanger les rums de vents". Comme il ne restait plus à inventorier "que les bestiaux et ustancilles servants estant sur les deux habitations sises en la Coste de Beaupré", il fut convenu, pour éviter à frais, que lesdits bestiaux seraient estimés avec les ustensiles qui y sont à leur juste valeur par Joseph Fortin, Vincent Gagnon et Jean Caron dont le procès-verbal devait être joint à l'inventaire ci-dessus. Ce procès-verbal forme les pages 67 à 69 de ce document. Quant aux immeubles (terres), il fut convenu "qu'il sera surcis jusques à la fonte des neiges pour en faire la visite et connoistre les améliorations et augmentations faites sur iceux". Si cette visite a été faite le procès-verbal n'a pas été retrouvé.

Le 23 septembre 1701 (Chambalon), Marie-Anne Fortin, veuve de Jean Le Picart, faisait une transaction avec ses enfants afin de partager les biens de sa succession sans encourir des frais inutiles. Pour s'en tenir ici aux deux terres de Beaupré et à celles qui se trouvaient enclavées dans la terre de Mathurin Gagnon, père de Magdeleine Gagnon, deuxième femme de Jean Le Picart (terre 73 au Château-Richer), les deux terres de Sainte-Anne et Saint-Joachim (105 et 110) étaient données à Pierre Le Picart, ecclésiastique au Séminaire de Québec, et à Marie-Anne Le Picart sa soeur, "en l'estat qu'elles sont à présent... avec tous les bestiaux et ustanciles qui sont en icelles mentionnés audit inventaire". Marie-Anne Fortin gardait "l'emplacement et maison scize en cette basse ville de Québec place Notre Dame joignant d'un costé à l'emplacement et maison des héritiers de deffunt Eustache Lambert Sieur Dumont, d'autre costé aux emplacements et maison du Sieur de Lineau et de la veuve et héritiers le Sieur Nolan, par le devant ladicte place Nostre Dame et par le bout de derrière aux cours desdits héritiers Nolan et de la veuve et héritiers du Sieur de Sinte (Claude de Saintes) et généralement tout ce qui en dépendant de propres acquests que de conquests". Marie-Anne Fortin remit à son fils Pierre tous les "titres et contrats concernant la propriété des deux habitations scizes en la Coste de Beaupré".

Le 13 septembre 1701 (Chambalon), un "titre clérical" fut donné par Vital Caron à Pierre Le Picart, ecclésiastique, né de Magdeleine Gagnon en octobre 1677 et ordonné prêtre le 29 octobre 1702, lui assurant une rente viagère annuelle de 150 livres à prendre sur tous les biens successifs à lui échus par le décès de son père.

Le 31 décembre 1701 (Chambalon), Marie-Anne Fortin passa un autre contrat de mariage avec Etienne Mirambeau, marchand à Québec, fils de Salomon Mirambeau, bourgeois de Bordeaux, paroisse de St-Seurin, et de Damoiselle Elisabeth Ville Léger, qu'elle épousa le 7 janvier 1702 à Québec.

Le 25 décembre 1702 (La Cetière), Marie-Anne Le Picart, âgée de 22 ans, fille de Jean et de Magdeleine Gagnon, demeurant à Québec "sur la place du marché de cette ville" et malade "en une chambre au premier estage" de la maison de son père, fit son testament qu'elle signa avec difficulté. Elle donnait à son frère Pierre, prêtre du Séminaire de Québec, tous ses biens meubles et la cinquième partie de ses propres en tous ses biens fonds.

Le 30 janvier 1703 (Chambalon), furent partagées les terres de feu Jean Le Picart à Beaupré entre Pierre et Marie-Anne qui était revenue à la santé. Celle-ci choisit "pour sa part et portion le lot suivant consistant en une terre et habitation aize et scittuée en la Coste de Beaupré parroisse de Sainte Anne contenant trois arpans et demy de large ou environ sur le fleuve Saint Laurant sur une lieue et demy de proffondeur dans les terres, joignant d'un costé à l'habitation de Jean Caron (104) et de l'autre costé aux héritiers de Pierre Gagnon fils (106), telle et ainsy qu'elle se poursuit et comporte, avec la viellie maison de coulombage, une grange de 45 pieds de long, une estable et un hangard et toutes leurs appartenances circonstances et dépendances et tous les meubles et ustancilles quy sont en icelle servant à faire valoir ladicte terre, comme pareillement quatre boeufs, six vaches et les genisses et veaux tant de souches que d'escroists, la moitié en une cavalle et deux poulains en cas qu'ils soient en vie, quatre cochons, six poules et un cocq, quelques oyes et généralement ce qui est sur et en ladicte habitation avec les écrolts qui proviendront desdits bestiaux qui se trouveront à partager à la fin du bail à ferme avec le fermier d'icelle".

Quant à Pierre Le Picart il eut pour son lot "une terre et habitation size et située en ladite Coste de Beaupré paroisse de Saint Joachim, contenant trois arpants de large sur pareille profondeur (terre 110), joignant d'un costé à l'habitation des héritiers de Gilles Mollineux (109) d'autre costé à celle des héritiers de deffunt Mercier (111)... avec une grange de 40 peds de long et toutes ses appartenances... avec une portion de terre et habitation appartenante à ladite Damoiselle Le Picart dans la terre ditte des Gaignons size en la mesme Coste de Beaupré en ladite paroisse du Chasteau Richer joignant d'un costé à François Trépagny, d'autre costé aux héritiers de Mathurin Gagnon (terre 73), laquelle portion contient deux perches et demye de terre de large... que ladite damoiselle Le Picart cede, delaisse et transporte avec promesse de garantie audit Sieur Lepicart son frère ce acceptant pour luy tenir lieu de récompense et remboursement de la plus grande valeur du lot par elle opté et par ledit Sieur Lepicart à elle delaissé par pure amitié au delà de l'habitation restée audit Sieur Lepicart pour sondit lot cy dessus spécifié".

Le 24 novembre 1703 (Genaple), Marie-Anne Le Picart passait son contrat de mariage avec Jacques Barbel, originaire du Havre en Normandie, notaire royal, veuf de Louise-Renée Toupin qu'il avait épousée en 1698 et dont l'inventaire avait été fait le 22 novembre 1703 (Genaple). Elle était décédée en janvier 1703 (sep. le 27), sans doute victime de l'épidémie de vérole qui sévissait alors et qui avait probablement failli emporter Marie-Anne Le Picart un mois plus tôt. Le mariage de celle-ci avec Jacques Barbel eut lieu le 26 novembre à Québec. A l'occasion de ce mariage Pierre Le Picart annulait la donation que sa soeur lui avait faite pour cause de mort le 23 février 1701 (acte absent de Genaple) de tous les biens qu'elle posséderait à son trépas. Il se désistait aussi en sa faveur "de toutes les prétentions qu'il avoit et pouvoit avoir sur tous lesdits biens de sadite soeur à cause de ladite donation... et même... de la cession qu'elle luy avoit fait de la partie de terre qui luy appartenoit et revenoit de la succession de leur aieul et aieule mentionnée par l'acte de partage qu'ils ont passé entre eux par devant maître Chambalon notaire le 30 de janvier dernier". Pierre Le Picart cédait aussi à sa soeur toute la portion de terre qui lui revenait "es successions de deffunts Mathurin Gagnon et Françoise Godeau ses aieul et aieule mentionnées par leurdit partage susdaté et outre les parts et portions qu'il a acquis des Sieurs de Coullonge et de Musseaux ses beaux frères et par luy à eux payées suivant les contracts qu'il en remettra es mains de sadite soeur donataire concernant sa propriété en icelles qu'il luy remet, cede et abandonne dès maintenant à toujours, se réservant seulement ce qui lui est deu de reste du prix de la vente par luy faite à Antoine Buteau et sa femme d'une habitation en la Coste de Beaupré par contract passé pardevant nous dit notaire le 19 octobre 1702". Pierre Le Picart avait donc vendu la terre 110 à Saint-Joachim avant le partage du 30 janvier 1703, mais il avait fait cette vente tant pour lui que pour sa soeur Marie-Anne à Antoine Buteau et Anne Cloutier sa femme, pour 3 650 livres. Par la suite Jacques Barbel, pour sa femme Marie-Anne Le Picart, voulut reprendre cette terre par retrait lignager, mais sur le point d'entrer en procès, Antoine Buteau préféra s'entendre avec eux et leur remit la terre le 7 novembre 1705 (La Cetièrre), moyennant le remboursement de 612 livres qu'il avait déjà payées sur le prix d'achat et la valeur des améliorations qu'il y avait faites, à être évaluées.

De son mariage avec Marie-Anne Le Picart, Jacques Barbel eut entre autres une fille, Marie-Anne Barbel, née en 1704, qui épousa Louis Fournel le 31 décembre 1723 et qui ne décéda qu'en 1793. Celle-ci survécut près de 50 ans à son mari, décédé à la fin de mai 1745. Marie-Anne Barbel hérita des deux

terres de son père à Beaupré qui furent acquises en 1765 par Jacques Talon comme on le verra ci-après.

Jacques Talon, marchand demeurant à Saint-Joachim, était le fils de Paul Talon et d'Isabeau Rambeau (ou Raimbeau), de la paroisse de Gensac, évêché de Bazas en Gascogne. Le 24 janvier 1755 (Crespin), il passa son contrat de mariage avec Agathe Bolduc, âgée de 17 ans, fille de feu Jean (Germain) Bolduc et de Marie-Anne Pillion, de Saint-Joachim, qu'il épousa le 27 janvier.

Le 19 janvier 1762 (Crespin), lorsque Jacques Talon afferma à Jean Lessard, pour six ans, les quelque vingt-quatre perches de front qu'il possédait alors dans la terre voisine (106), il mentionne que cette terre était bornée au sud-ouest par la terre de Madame Fournel, et au nord-est à "celle des Sylvain" (Veau: reste de la terre 106 et terre 107). De même, le premier avril 1762 (Crespin), dans un inventaire des meubles et "ustensilles" de ménage de Jacques Talon, négociant, sa terre de deux arpents faisant partie de la terre 106 était bornée au sud-ouest par les représentants de feu Jean Le Picart et au nord-est par ceux de feu Pierre Sylvain (Veau).

Le 28 juillet 1765 (Crespin), la veuve Fournel "ayant fait mettre à la criée issue de la grande messe paroissiale célébrée en l'église paroissiale de St Joachim en ce jour scavoir une terre de trois arpents et demi sur une lieue et demie de profondeur scise et scituée en la paroisse de Ste Anne, laquelle dite terre a été adjudgée au Sr Jacques Talon demeurant en laditte paroisse de St Joachim à raison de six mille livres, et une autre terre scise en laditte paroisse de St Joachim contenant trois arpents de front sur laditte profondeur d'une lieue et demie adjudgée audit Tallon cinq mil livres, desquelles terres laditte dame Fournel promet faire passer un contract en forme de laditte acquisition", Jacques Talon promet payer la somme de 3 000 livres à la passation dudit contrat, 3 000 livres à la fin de mars prochain, "et pour parfaire le restant de la susdite somme lesdittes parties s'arrangeront lors de la passation dudit contrat".

Le 3 avril 1767 (Crespin), Jacques Talon, demeurant à Saint-Joachim, afferma encore à Jean Lessard, capitaine de milice de la paroisse de Sainte-Anne, et à Anne Gagnon sa femme, pour neuf ans à commencer de ce jour, ses terres à Sainte-Anne mesurant maintenant quatre arpents quatre perches six pieds de front joignant au sud-ouest à Louis Allaire (dont il a été question à la terre précédente (104), et au nord-est à la terre des Sylvain, avec la maison et bâtiments qui s'y trouvent construits, les animaux et instruments aratoires. La maison, construite en pierre, de 50 pieds de long sur 30 de large, couverte en bardeaux, planchers haut et bas, était garnie de porte ferrée et châssis ferrés et vitrés, en bon état. Il y avait aussi une petite maison construite en bois couverte en bardeaux garnie de châssis vitrés et porte ferrée, une grange et étable de charpente close en planche et couverte en paille, le tout en bon état, que lesdits preneurs devaient entretenir "en bon père de famille". Jacques Talon se réservait, dans le côté du nord-est de la maison de pierre ce qui se trouve entre les deux fenêtres jusqu'à la cheminée, pour son utilité seulement. Les meubles comprenaient "un grand poele des forges du pays garni de la porte, trépiéd et d'un tuyau de toile", deux crochets servant de "cramaille", une grande "potence de fer", une armoire neuve de bois de pin garnie de deux panneaux, avec sa ferrure non fermant à clef. Le contrat était assorti de diverses clauses concernant le partage des récoltes, l'entretien des clôtures etc.

On a vu à la terre précédente (104), que le 29 juin 1767 (Crespin), Jean Piétain céda à Louis Allaire douze perches de terre de front qu'il possédait

dans la terre des Caron, en échange de quinze perches que ledit Louis Allaire possédait dans la terre des héritiers de feu maître Barbel ou héritiers Fournel, bornées au sud-ouest par les représentants de feu Jean Caron (trois perches: voir terre 104, terrier 1769), et au nord-est au restant de la terre des héritiers Fournel "actuellement possédé par Jacques Talon". Celui-ci en aurait donc vendu quinze perches à Louis Allaire, mais l'acte d'échange ci-dessus ne mentionne pas quand Jacques Talon aurait fait cette vente.

Le 29 novembre 1767 (Crespin), Jean Piétain afferma à Ignace Racine, pour huit ans commençant le premier avril prochain, douze perches de terre de front "faisant partie de la terre de madame Fournelle, à les avoir et prendre dans laditte terre du costé du sud ouest à la terre de Jean Caron" et bornées au nord-est par le restant de ladite terre. Et à l'instant est intervenu Jacques Talon "dit L'Espérance", demeurant à Saint-Joachim, lequel promit donner à titre de bail et de ferme audit Ignace Racine pendant ledit bail deux vaches de trois ans, deux mères brebis, une paire de boeufs de trois ans faits, et un terrain qui se trouve sur la terre de Madame Fournel lequel terrain est borné par la rivière de Ste-Anne, d'autre côté à la terre d'Augustin Lacroix (109), à la charge de l'entretien des clôtures et de sept minots d'avoine tous les deux ans, 20 livres de beurre salé et un veau hiverné. Le preneur devait rendre les animaux ci-dessus mentionnés à la fin du bail, ou d'autres de même âge et qualité. Enfin Jacques Talon affermait à Ignace Racine deux autres perches de terre provenant de la terre de Louis Allaire et s'engageait à en pas faire d'acquisitions dans la terre de feu Jean Caron.

Le premier octobre 1769 (Crespin), Jacques Talon affermait à Jean Bolduc, habitant de Saint-Joachim, et à Marie-Louise Poulin sa femme, pour cinq ans commençant ce jour, sa terre de quatre arpents et demi de front à Sainte-Anne joignant au sud-ouest à la terre dudit bailleur actuellement affermée à Ignace Racine et au nord-est à la terre d'Etienne Sylvain.

Au terrier de décembre 1769 (ASQ), Jacques Talon avait, outre les neuf dernières perches de la terre 104, les trois arpents (et demi) de la terre 105 et vingt-quatre perches y joignant dans la terre 106 dont Etienne Veau avait les six dernières perches, plus les quinze premières perches de la terre 107 dont les quinze autres, au nord-est, appartenaient à Pierre Veau. Il est évident que ce terrier ne tient pas compte de la partie de la terre 105 qui appartenait à Jean Piétain, soit quinze perches d'après l'échange du 29 juin 1767, soit douze perches d'après le bail du 29 novembre 1767. Par contre, comme le 3 avril 1767, Jacques Talon déclare encore le premier octobre 1769 posséder quatre arpents et demi de terre de front à Sainte-Anne.

Le 11 septembre 1775 (Crespin), Jean-Marie Talon dit L'Espérance, fils de Jacques et d'Agathe Bolduc, passa son contrat de mariage avec Catherine Baudouin, fille de Joseph Baudouin et de Magdeleine Toupin, de Saint-François de l'île d'Orléans. En faveur de ce mariage Jacques Talon et son épouse donnaient à leur fils tous les biens immeubles qu'ils possédaient actuellement à Saint-Joachim ainsi que tous les biens meubles et ustensiles de ménage et d'agriculture qui leur appartiendraient au jour de leur décès, réservant les autres biens qu'ils possédaient en la paroisse de Sainte-Anne pour la légitime de leurs autres enfants. Ils se réservaient aussi l'usufruit de leurs biens à Saint-Joachim leur vie durant à titre de précaire, à charge de loger, nourrir et entretenir leur fils, sa femme et ses enfants. Au cas cependant, soit par incompatibilité d'humeur ou autrement, qu'ils voulussent se séparer, en ce cas le donataire aura la terre qui se trouve entre Pierre Allaire et Jean Trudelle, soit une partie des terres 111 et 112 (treize perches de front

d'après le terrier de 1769 pour Saint-Joachim), que Jacques Talon avait aussi acquise.

Le 10 décembre 1775 (Crespin), Jacques Talon afferma pour neuf ans à Etienne Lessard, habitant de Sainte-Anne et à Marie-Joséphé Dupont sa femme, deux arpents de terre de front joignant au sud-ouest aux terres dudit bailleur et au nord-est à celles d'Etienne Sylvain, ce bail ayant commencé le premier novembre 1775.

Lors de l'attaque des Américains contre Québec, en 1775, Jacques Talon prit leur parti. Après leur départ, tous ceux qui les avaient aidés furent poursuivis. Jacques Talon vit ses biens confisqués, mais ils lui furent rendus au mois d'août 1776. Le 5 août 1776 en effet, le notaire Crespin fut chargé d'exécuter la main-levée de la saisie de tous les biens appartenant au Sieur Talon L'Espérance, suivant l'ordonnance accordée par les juges (document signé par Antoine Panet, aux ANQ), à la requête dudit Jacques Talon et de sa femme. Dans cette requête ceux-ci avaient représenté "aux honorables juges conservateurs de la paix et commissaires aux affaires civiles du district de Québec, que depuis le mois de May dernier tous leurs biens meubles et immeubles ont été saisis et le sont encore en vertu d'un ordre de votre part, Messieurs, ce qui cause des frais de gardien et un tort considérable aux supplians, notamment dans le tems présent que la récolte des foins et du bled va commencer. Qu'il est vrai que ledit Jacques Talon a eu le malheur et la faiblesse d'accepter l'hiver dernier comme plusieurs autres, une charge illicite de capitaine de milice par la voix des habitans de St. Joachim alors assemblés, et que par cette démarche imprudente il a manqué à son devoir et causé des dommages à quelques personnes, dont il n'a point profité des biens, mais bien les Américains qui ont profité de son ignorance et de sa faiblesse. Que ledit Talon reconnoissant sa faute et étant prêt à sacrifier sa vie au service de son prince, il espère en obtenir le pardon. Que son Excellence le Gouverneur de cette province voudra bien traiter les supplians avec la même douceur et bonté qu'il a manifesté envers d'autres habitans plus coupables. Il vous plaira, Messieurs, ordonner main levée de la saisie qui a été faite de tous leurs biens, en payant les sequestres de leurs salaires. C'est la grâce que les supplians espèrent pour éviter leur ruine totale et celle de leurs enfans, qui ne cesseront de publier votre Justice, leur reconnoissance et leurs vœux au ciel pour votre conservation et prospérité. Québec 3 Aoust 1776 - Marque de Jacques Talon dit L'Espérance". Au bas est écrit: "Vu l'exposé ci-dessus nous donnons et accordons main levée de la saisie qui a été faite par Maître Crespin notaire de tous les biens meubles, effets, animaux, terres, maisons et généralement de tous les biens appartenans audit Jacques Talon dit L'Espérance... Québec 5 Aoust 1776 -(Signé) Thomas Dunn, J.C. Panet".

C'est à l'occasion de cette saisie que les 17 et 18 mai 1776 le notaire Crespin fit l'inventaire des biens de Jacques Talon (document de 23 pages), en commençant "dans la maison et demeure de Jacques Talon" (à Saint-Joachim), qui était construite en pierre, de 45 pieds de long sur 30 de large, consistant en une salle, cuisine, cabinet et chambre, couverte en bardeaux, avec chaises vitrés, porte ferrée et trois cheminées. La grange-étable construite de charpente et en pierre mesurait 50 pieds de long sur 24 de large, couverte en paille. On fit ensuite l'inventaire de la maison "nommée le Bluteau" (sur la terre 112) où il y avait un "bluteau à demie usé, un brancart de fer et la balance", un poids de 50 livres, un de 25 un de 12 et un de 6 en fer. Dans le grenier il y avait 92 minots de blé. Jacques Talon y faisait donc de la mouture. La maison en question, de pièces sur pièces, mesurait 60 pieds de long sur 24 de large, avec planchers haut et bas, couverte en bardeaux,

consistant dans le côté du sud-ouest en une chambre et trois cabinets, une cheminée séparant la chambre d'avec la cuisine, une chambre dans ladite cuisine et au nord-est l'appartement du bluteau. Il y avait aussi une grange en bois de 35 pieds de long sur 24 de large couverte en paille, "y joint une étable écrasée et tombée par un éboulement". Les terres de Saint-Joachim comprenaient 1) un arpent et demi de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Pierre Allaire et au nord-est à Jean Trudelle, sur laquelle était construite la maison du Bluteau (terre 112); 2) trois arpents de front "où se trouve construite la maison de pierre" (terre 110), joignant au sud-ouest à Pierre Allaire et au nord-est à Pierre Chabot. Ces biens meublés et immeubles avaient été donnés à Jean-Marie Talon le 11 septembre 1775.

Le notaire Crespin se transporta ensuite "en la grande maison de pierre dudit Talon scituée en la paroisse de Ste-Anne". Elle était construite apparemment sur la terre 106. En effet, au bas de la troisième page avant la dernière, le notaire Crespin mentionne qu'il s'est transporté "dans la maison dudit Talon construite en la paroisse de Ste-Anne sur la terre de Jean Gagnon". Or Jean Gagnon avait, au terrier de 1733, toute la terre 106 dont Jacques Talon acquit par la suite 24 perches du côté du sud-ouest, joignant ce qui restait à ce dernier dans la terre 105. Elle mesurait 50 pieds de long sur 24 de large (voir plus haut le bail du 3 avril 1767), consistant en chambre et cuisine et une cheminée dans le milieu et un appartement dans le côté nord-est, couverte en bardeaux, garnie de porte ferrée, châssis ferrés et vitrés. Il y avait un poêle de fer des forges du pays garni de son tuyau, porte et trépied, estimé à 80 livres. La grange-étable en bois mesurait 75 pieds de long sur 24 de large, couverte en paille. Jacques Talon y avait deux arpents et deux perches de terre de largeur affermés à Etienne Lessard (voir 10 déc. 1775), joignant au sud-ouest à la terre dudit Talon affermée à Ignace Racine (voir 29 nov. 1767) et au nord-est à celle d'Etienne Sylvain.

Le notaire Crespin se transporta ensuite "dans une autre terre et maison appartenant audit Talon affermé à Ignace Racine". La petite maison construite en bois mesurait vingt pieds de long sur 18 de large, couverte en bardeaux, avec planchers haut et bas, porte ferrée, châssis ferrés et vitrés. La grange-étable avait 40 pieds de long sur 24 de large, avec un bas côté au nord-est, couverte en paille. La terre affermée mesurait deux arpents et un quart (soit vingt-deux perches et demie) de front joignant au sud-ouest à Louis Allaire et au nord-est à celle dudit Talon affermée à Etienne Lessard (vingt-deux perches), les deux terres affermées mesurant ensemble quatre arpents quatre perches et demie (voir plus haut ce qui est dit du terrier de 1769, le bail du premier octobre 1769 à Jean Boïduc et celui du 3 avril 1767).

Le notaire se transporta ensuite "sur une autre terre appartenant audit Talon affermée à Louis Allaire", sur laquelle il y avait une petite maison de bois de 16 pieds sur 18 couverte en bardeaux, une grange de 30 pieds sur 20 couverte en paille et un petit bâtiment servant d'étable tombant en ruine. La terre affermée mesurait dix-huit perches de front, joignant au sud-ouest à Pierre Lacroix et au nord-est à la terre dudit Talon affermée à Ignace Racine, et elle était située en partie dans la terre 104 (voir terrier de 1769).

Le 11 juin 1776 le notaire Crespin retourna sur chacune des terres ci-dessus dont les biens avaient été confiés à des gardiens, pour se faire représenter de nouveau tout ce qui avait été inventorié les 17 et 18 mai, et noter ce qui manquait et ce qui s'y était ajouté dans l'intervalle.

Le 13 août 1776 (Ant. Panet), Jacques Talon dit L'Espérance et Agathe Bolduc sa femme vendirent à Messieurs du Séminaire de Québec, pour 9 646 livres ou chelins de la province reçus entièrement en la valeur de 800 minots de blé à cinq livres le minot, en 35 boeufs à 150 chelins chacun, 200 minots d'avoine à 30 sols et deux vaches à 48 livres chacune, une terre de six arpents et six perches de front sur une lieue et demie de profondeur à Sainte-Anne, joignant au sud-ouest aux héritiers et à la veuve de François Caron remariée avec Pierre Lacroix (partie de la terre 104) et au nord-est à Etienne Sylvain, avec les maisons, granges et autres bâtiments dessus construits, appartenant aux vendeurs pour l'avoir acquise savoir, douze perches de front de Jean-Baptiste Caron (ou Jean Piétain le 29 juin 1767), trois arpents de Jean Picard (105) et deux arpents quatre perches de Joseph Gagnon (106). Cette vente était faite avec droit de réméré pendant un an. Jacques Talon se prévalut de ce droit et reprit sa terre en remboursant au Séminaire ladite somme de 9 646 livres "en or et argent".

Le 29 janvier 1782 (Crespin), Jean-Marie Talon, habitant de Saint-Joachim, veuf de Catherine Baudouin, passa un autre contrat de mariage avec Marie-Josephe Pepin, fille mineure, âgée de 19 ans, de Joseph-Marie Pepin et de défunte Geneviève Paré, qu'il épousa à Saint-Joachim le 4 février 1782. Le 27 juin 1782 (Crespin), fut fait l'inventaire de sa communauté avec Catherine Baudouin qui laissait une fille mineure, Magdeleine Talon. Jean-Marie Talon avait eu de ses père et mère, à son contrat de mariage, le 11 septembre 1775, tous les biens qui leur appartenaient à Saint-Joachim. L'inventaire de 1782 mentionne que ses terres (à St-Joachim) mesuraient cinq arpents de front. Il avait sur la terre de Jean Le Picart (110) une maison en pierre de 60 pieds de long sur 30 de large couverte en bardeaux, et une grange étable. Sur la terre du bluteau (112) il avait une maison en bois de 60 pieds de long sur 24 de large, couverte en bardeaux, "tombante en ruine", et une grange-étable de 80 pieds de long sur 24 de large couverte en paille. Enfin il avait huit perches ou environ de largeur sur quatre perches de haut (profondeur) au lieu nommé la terre à Gilles (Moulineux: no 109).

Le 12 juillet 1785 (Crespin), Jacques Talon et Agathe Bolduc donnèrent à François Giguère leur gendre (fils de François et de Félicité Paré - terre 104) comme ayant épousé Françoise Talon leur fille le 13 novembre 1781 à Saint-Joachim, deux arpents une perche et demie de front à Sainte-Anne, joignant du côté du sud-ouest à Pierre Veau-Sylvain et au nord-est aux donateurs, avec tous les bâtiments qui s'y trouvent. Cette donation était faite pour récompenser les donataires de leurs bons services et pour la légitime de ladite Françoise Talon, sans pouvoir par elle rien exiger dans les biens meubles et immeubles et animaux que les donateurs peuvent avoir dans la paroisse de Saint-Joachim. Les donataires devaient donner chaque année aux donateurs 25 minots de blé sec converti en farine rendu en leur grenier, 5 minots d'avoine, 2 de pois, la moitié des pommes qui seront cueillies à la main, 6 livres de bon beurre salé par vache, un jeune agneau à choisir l'automne et deux couples "de bonne volague" tous les automnes.

Le même jour, 12 juillet 1785 (Crespin), Jacques Talon et Agathe Bolduc donnèrent à Etienne Simard leur gendre (fils d'Etienne et de Louise Bolduc (terre 103) comme ayant épousé Marie-Josephe Talon leur fille le 13 novembre 1781 à Saint-Joachim, deux arpents de terre de front joignant au sud-ouest à François Giguère et au nord-est au terrain réservé pour la légitime de leurs autres enfants, avec les maisons et autres bâtiments dessus construits, "en ladite paroisse de St-Joachim" (en fait Sainte-Anne). Cette donation était aussi faite pour récompenser les donataires de leurs bons services et pour la légitime de ladite Marie-Josephe Talon, sans que celle-ci puisse rien exiger



"dans la paroisse de Saint-Joachim". Les donateurs devaient donner aux donateurs les mêmes produits que François Giguère, ci-dessus, chaque année.

Le même jour encore (Crespin), Jacques Talon et Agathe Bolduc donnèrent à Jérôme Paré leur gendre (fils d'Ignace et de Geneviève Gagnon), comme ayant épousé Marie-Anne Talon leur fille le 27 septembre 1784 à Saint-Joachim, deux arpents et neuf pieds de terre de front, lesdits neuf pieds de plus étant pour dédommagement d'une cavée qui se trouve sur ledit terrain, joignant au sud-ouest à Etienne Simard et au nord-est au terrain réservé pour la légitime de Marie-Louise Talon leur fille, cette donation aussi faite pour récompenser les donataires et pour la légitime de leur fille. Et comme il ne se trouvait aucun bâtiment de bâti sur ledit terrain, les donateurs leur donnaient la moitié des bâtiments qui se trouvaient sur le terrain réservé à Louise Talon. Marie-Anne Talon ne pouvait rien exiger des biens des donateurs situés à Saint-Joachim. Les donataires devaient fournir aux donateurs les mêmes produits que les donataires précédents.

Le même jour enfin, 12 juillet 1785 (Crespin), Jacques Talon et Agathe Bolduc donnèrent à leur fille Marie-Louise deux arpents de terre de front joignant au sud-ouest à Jérôme Paré et au nord-est à Etienne Veau dit Sylvain, avec la moitié des bâtiments construits sur ledit terrain. Si Jérôme Paré voulait se bâtir séparément sur sa terre, Marie-Louise devait lui donner 600 livres et elle resterait propriétaire desdits bâtiments. Cette donation lui était faite pour la récompenser et pour sa légitime, sans qu'elle puisse rien exiger des biens des donateurs à Saint-Joachim et elle devait fournir à ces derniers les mêmes produits que ses autres soeurs et leurs maris. Marie-Louise Talon épousera Ignace Caron, fils d'Ignace et de Marie-Joséphé Giguère, de Sainte-Anne (terre 101), le 22 janvier 1789 à Saint-Joachim.

Jacques Talon et sa femme avaient ainsi divisé les huit arpents et deux perches de terre de largeur qu'ils possédaient à Sainte-Anne soit une partie de la terre 104, les terres 105 et 106 et une partie de la terre 107. On a vu plus haut que Jacques Talon avait donné à son fils Jean-Marie ses terres de Saint-Joachim (110, 112 etc.) le 11 septembre 1775 (voir aussi plus haut son inventaire du 29 janvier 1782). Un autre inventaire plus détaillé sera fait les 15 et 16 juillet 1796 (Lelièvre) après le décès de Marie Pepin-Lachance, deuxième épouse de Jean-Marie Talon. Il y est mentionné en effet qu'il avait entre autres terres trois arpents de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest partie à une terre appartenant audit Jean Talon et partie à Augustin Lacroix, lui appartenant par la donation du 10 (11) septembre 1775, avec une maison en pierre de 50 pieds sur 30 et une grange-étable de 110 pieds sur 30.

Le 21 février 1797 (Crespin), Jean-Marie Talon et Sarah Bettez sa femme (fille de Jacob Bettez et de Geneviève Laparre, de la Baie Saint-Paul), qu'il avait épousée en troisièmes noces le 25 juillet 1796 à Saint-Joachim, acquirent les deux arpents et neuf pieds de Jérôme Paré et Marie-Anne Talon à Sainte-Anne, à qui ils cédaient en échange trois arpents de front à Saint-Joachim. Le même jour Jean-Marie Talon et sa femme en vendirent quinze perches à Ignace Caron (ép. Marie-Louise Talon), pour 6 581 livres 10 sols, et cinq perches et neuf pieds de front à Etienne Simard (ép. Marie-Joséphé Talon) pour 2 216 livres 10 sols, le tout sur la profondeur depuis le fleuve jusqu'à un petit coteau au-dessous de la cabane à sucre d'Etienne Simard et depuis la fin des érables entaillées jusqu'au bout de la lieue et demie. Jean-Marie Talon quitta ensuite Saint-Joachim car dans un acte du 29 janvier 1798 (Crespin), à propos de l'échange avec Jérôme Paré et de la terre 110 à

Saint-Joachim, il se dit "habitant de la paroisse de Saint-Pierre de L'Assomption, district de Montréal, ci-devant habitant de la paroisse de St-Joachim".

Du 6 au 14 avril 1812 l'arpenteur Jean-Baptiste Larue tira les lignes de séparation entre les terres d'Ignace Caron, Etienne Simard et Ignace Giguère (lots 27, 29 et 30 du cadastre), lesquels possédaient respectivement, suivant leurs titres, trois arpents cinq perches de front, deux arpents cinq perches et neuf pieds et deux arpents une perche et neuf pieds, soit au total huit arpents et deux perches, joignant au sud-ouest à Jean Veau, fils de Pierre.

Il a été question du lot 30 à la fin de la terre précédente (104) dont Ignace Giguère occupait la partie nord-est.

Dans son titre nouvel du 31 mars 1826 (Bernier), Etienne Simard déclara posséder deux arpents cinq perches et demi correspondant au lot 29 du cadastre, plus les quatre perches et demie de front sur une lieue et demie de profondeur dans la terre 103 (correspondant au lot 33 du cadastre) dont il a été question à la terre précédente. Quant à Jean Veau on a vu qu'il possédait dix-huit perches cinq pieds de front correspondant au lot 32 du cadastre (dans la terre 104) et douze perches dans la terre 103 (lot 34 du cadastre).

#### La terre d'Etienne Simard (lot 29)

Le 13 février 1815 (Faribault), fut déposé au minutier de ce notaire un écrit sous seing privé portant conventions de mariage entre François Simard, fils d'Etienne et de Marie-Joséphé Talon L'Espérance et Magdeleine Morel, fille de Louis et de Françoise Boucher (terre 99), qu'il épousa le 31 janvier 1815 à Sainte-Anne. Le 8 avril 1832 (Ranvoyzé), Etienne Simard fit son testament par lequel il légua ses biens à son fils François. Le 23 août 1840 (Ranvoyzé), Marie-Joséphé Talon fit aussi son testament en faveur de François Simard son fils.

Le 3 février 1852 (L.-C. Lefrançois), Etienne-Venant Simard, fils de François et de Magdeleine Morel, passa son contrat de mariage avec Henriette Boucher, fille de feu Louis Boucher et de Marie Giguère, de Saint-Ferrol. Le même jour (Lefrançois), François Simard et Magdeleine Morel donnaient à leur fils Etienne-Venant leur terre de deux arpents cinq perches et demie de front jusqu'au pied de la montagne et de trois arpents jusqu'au trait carré (lots 29 et 26), joignant Jean-Marie Caron (fils d'Ignace et de Marie-Louise Talon) au nord-est (lot 27) et Thomas Giguère (fils d'Ignace) au sud-ouest (30).

Le premier juillet 1883 (A.-N. Vézina), Venant Simard et Henriette Boucher donnèrent leur terre à leur fils Joseph-Philéas, soit le lot 29 de deux arpents cinq perches six pieds de front sur une lieue et demie de profondeur et le lot 26 de cinq perches de front sur quinze arpents de profondeur (depuis le coteau au-dessous de la cabane à sucre jusqu'à la fin de l'érabillière: voir 21 février 1797 ci-dessus), ce qui corrige la description donnée dans l'acte de donation du 3 février 1852. Venant Simard devait donner \$300 à sa soeur Henriette et \$500 à son frère Edouard.

On a vu à la fin de la terre précédente que Joseph-Philéas Simard acquit le lot 30 et la partie nord-est du lot 32 le 2 juillet 1907 (Vézina), de sorte qu'il possédait une largeur totale de plus de cinq arpents. Il épousa Marie Côté, fille de Joseph et d'Adéline Thibault (terre 107), le 10 juillet 1883 à Sainte-Anne.

Le 6 octobre 1930 (Beauregard), Venant Simard donna ses terres à son fils Adélarde à l'occasion de son contrat de mariage avec Thérèse-Aurore Simard, fille de Joseph et de Marie Simard (terre 98), qu'il épousa le 8 octobre. Il confirma cette donation par son testament du 30 mars 1934 (Beauregard).

Le 24 mai 1957 (Gérard Beauregard), Adélarde Simard et sa femme vendirent à leur fils Jean-Pierre, les lots 26 et 29 avec la maison, grange, roulant et animaux, moins quatre emplacements déjà vendus, pour le prix de \$12 000. Le 28 décembre 1965 (G. Beauregard), on a vu à la fin de la terre précédente qu'ils vendirent le lot 30 et la partie nord-est du lot 32, avec la maison et bâtiments dessus construits, roulant et animaux, à leur autre fille Albert, pour \$20 000.

#### La terre d'Ignace Caron (lot 27 du cadastre)

On a vu précédemment qu'Ignace Caron avait épousé en 1789 Marie-Louise Talon à qui son père, Jacques Talon dit L'Espérance, avait donné deux arpents de terre de front le 12 juillet 1785, et que le 21 février 1797 il avait acquis de Jean-Marie Talon quinze perches joignant ces deux arpents, les deux lots faisant ensemble trois arpents et demi de largeur qui correspondent au lot 27 du cadastre.

A son titre nouveau du 7 avril 1826 (Bernier), Marie-Louise Talon, alors veuve d'Ignace Caron, déclara posséder trois arpents et demi de terre de front de la basse marée au bas des premières érables, de là trois arpents jusqu'au haut des dernières érables, formant une demi-lieue de profondeur, de là trois arpents et demi jusqu'au trait carré, joignant Etienne Simard au sud-ouest (lot 29) et Jean Veau au nord-est (lot 24). Par ailleurs le terrier de Séminaire de Québec pour les années 1850-1858 précise ainsi la largeur du lot 27: 3 arpents 5 perches 16 pieds et demi de front sur 12.8 arpents de profondeur depuis la basse marée, de là 3 arpents 6 perches 17 pieds 2 pouces sur 55.8 arpents, de là 3 arpents 7 perches 2 pieds et demi de front sur 15 arpents de profondeur, de là 3 arpents 2 perches 11 pieds et demi sur 42 arpents. Le lot 26, d'un demi-arpent de front sur quinze arpents de profondeur en était détaché en faveur d'Etienne Simard dans la partie nord du lot 27, du côté du sud-ouest, joignant le lot 29. Ce lot 29 mesurant deux arpents et demi du côté sud-ouest de la terre 105 de trois arpents et demi, il restait dans cette terre un arpent pour le lot 27, le restant de ce lot se trouvant dans la terre 106 de trois arpents de front qui suit.

Le 6 novembre 1831 (Ranvozyé), Marie-Louise Talon, veuve d'Ignace Caron, fit son testament par lequel elle légua sa terre à son fils Jean-Marie Caron, avec une maison en pierre, grange, étable, roulant et animaux, joignant au sud-ouest à Venant Simard (29) et au nord-est à Etienne Giguère fils (lot 24 et lot 17 au nord du lot 24), dont elle se réservait l'usufruit. Jean-Marie Caron épousa Louise Boucher, fille de Louis et de Marie Giguère, de Saint-Ferréol (sœur de Henriette, épouse de Venant Simard), en 1857.

Le 15 janvier 1876 (A.-M. Vézina), Jean-Marie Caron et Louise Boucher donnèrent leur terre à Ignace Boucher, leur frère et beau-frère, avec la maison, bâtiments, roulant etc. Le lot 27 joignait alors au sud-ouest à Venant Simard (lot 29 et 26) et au nord-est à Etienne Giguère fils (lot 24 et lot 17 au nord du lot 24), et les donateurs s'en réservaient l'usufruit. Ignace Boucher avait épousé Julie Morel à Saint-Ferréol en 1854.

Le 23 janvier 1883 (Vézina), Ignace Boucher et Julie Morel donnèrent le lot 27 à leur fils Bruno. Ce lot y est décrit comme au terrier de 1850 ci-dessus. Les donateurs s'en réservaient l'usufruit et le donataire devait payer \$600 à son frère Louis, \$600 à sa soeur Delvina, épouse de Dailias Lachance, et \$50 à chacune de ses soeurs Virginie et Alvine. Bruno Boucher épousa Louise Lachance le 31 juillet 1883 à Sainte-Anne.

Le 24 octobre 1906 (J.-Ed. Plamondon), Bruno Boucher donna à Joseph Lachance son neveu (fils de Dailias et de Delvina Boucher) le lot 27 avec la maison, bâtiments, roulant et animaux, moins une lisière qu'il se réservait du côté du sud-ouest, d'un arpent de large depuis le grand chemin jusqu'à la basse mer. Il lui donnait en outre le lot 24 et une partie du lot 17 (au nord du lot 24) et le lot 28 sur la grève, qu'il avait acquis d'Etienne Simard, son voisin au nord-est, le 20 octobre 1901 (voir terre 107, lots 17 et 24). Le donataire devait payer au donateur, sa vie durant, et à son épouse si elle lui survivait, une rente annuelle de \$150 ou, à défaut de cette rente, un capital de \$3 000.

Joseph Lachance passa son contrat de mariage le 15 juin 1902 (Vézina) avec Marie-Louise Lajeunesse, fille de Narcisse et d'Adéline Thibault (voir la fin de la terre 107 à leur sujet), en séparation de biens. Il l'épousa le 17 juin à Sainte-Anne. Le 8 mai 1939 (J.-B. Beauregard), Joseph Lachance vendit à son fils Roméo, pour \$2 000, la partie nord du lot 24, à partir de 200 pieds au nord du chemin royal, et le lot 17 au nord du lot 24, ces deux lots étant séparés par un trait carré ou équerre au "coteau de sable", comme on le verra à la terre 107. Le 2 octobre 1944 (Beauregard), Roméo Lachance passa son contrat de mariage avec Antonia Dupont qu'il épousa le 7 octobre à St-Ferréol. Le 19 septembre 1956 (Gérard Beauregard), son père lui vendit le reste du lot 24 et le lot 27, avec les bâtiments, animaux et roulant, pour \$1 100.

Le 17 mai 1963 (G. Beauregard), Roméo Lachance vendit à Jacques Pelletier les lots 27, 24 et 17 moins les parties de ces lots déjà vendues.

LA TERRE DE RICHARD DUMESNIL ET NICOLAS VÉRIEUL  
No 106 (3 arpents de front)

Charles Aubert de La Chenaye, procureur de la Compagnie de Beaupré, concéda cette terre de trois arpents de front à Richard Dumesnil et Nicolas Vériul le 29 mars 1664 (Pillon). Les voisins étaient alors Jean Le Picart (105) et Pierre Cochon dit La Fontaine (107). Il a déjà été question de Richard Dumesnil et Nicolas Vériul à la terre 100 qu'ils possédaient depuis le 25 avril 1663. Quant à la terre 106 ils l'occupaient depuis 1660 au moins, comme l'atteste le bail que fit Jean Le Picart à Jean Boutin de la terre 105, le 18 juillet 1660 (audouart), où il est mentionné que cette terre tenait d'un côté à Jean Caron et de l'autre à Richard Dumesnil. Le 15 mai 1663 (Auber), ce dernier louait la terre 106 à Isaac Lamy pour deux ans depuis la Toussaint 1662.

Le 19 avril 1664 (Auber), Richard Dumesnil, tant pour lui que pour Nicolas Vériul son associé, céda à Jean Le Picart la terre que celui-ci avait défrichée sur leur habitation, "dans l'ignorance et inadvertance, depuis la grange dudit Picart en tirant vers la grève... et comme il y a encore autres terres faictes par iceluy Piccard sur l'habitation desdits Sieurs du Mesnil et Vériul, les susdictes parties consentent et accordent qu'il (elles) demeureront en la jouissance desdits Sieurs du Mesnil et Vériul jusques à ce qu'il luy ayt (ils luy aient) rendu un arpent de terre nette et preste à recevoir semence sur l'habitation dudit Piccard joignant son désert et en recevant ledit Piccard ladite terre il rendra celle dont il jouit appartenante audit Sieur du Mesnil et Vériul à la charue labourable... et en cas que la grange dudit Piccard fut bastie sur la concession et désert desdits Sieurs du Mesnil et Vériul ledit Sieur du Mesnil promet audit Piccard ne l'en inquieter aucunement".

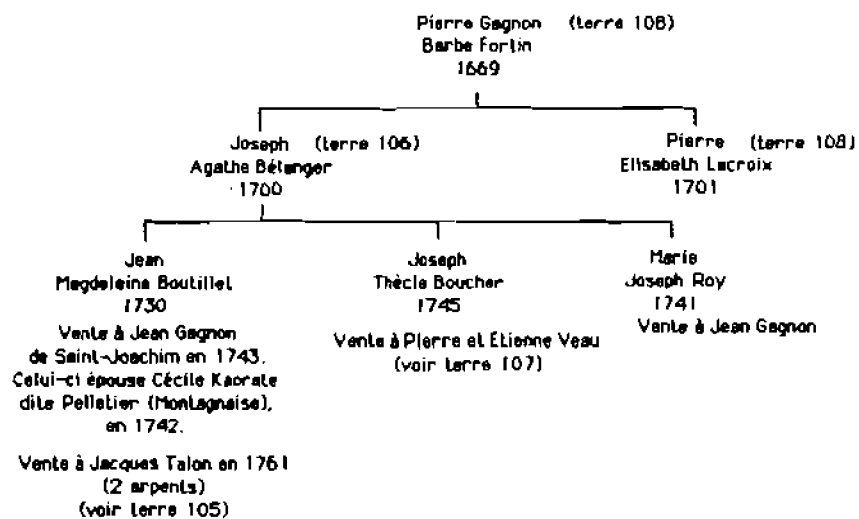
Le 5 octobre 1665 (Auber), Nicolas Vériul passa son contrat de mariage avec Marguerite Yerdain (ou Hirdin). Le 3 avril 1666 (Auber), Richard Dumesnil et Nicolas Vériul se partagèrent les terres 100 et 106 qu'ils exploitaient en commun. Par tirage au sort, Richard Dumesnil eut la terre 100 et Nicolas Vériul la terre 106, celle-ci tenant alors au sud-ouest à Jean Le Picart et au nord-est à Silvain Veau. La terre 106 étant de plus grande valeur, Nicolas Vériul s'engageait à faire quatre arpents de terre nette sur la terre de Richard Dumesnil.

D'après les registres de la Prévôté de Québec (vol. 5, fo. 34), en date du 22 mars 1672, Pierre Butaud (Bulto) était alors fermier de la terre de Nicolas Vériul. Pierre Butaud (terre 115 de Saint-Joachim), devait 55 livres 10 sols à Etienne Landeron et ce dernier voulait saisir ce que Nicolas Vériul pouvait devoir à son fermier. Nicolas Vériul affirma ne rien devoir et "que ledit Bulto quitte sa ferme et que s'il demeurait en la ferme qu'il payerait volontiers pour lui". Cependant, en marge il est noté que Vériul avait 16 minots de farine, trois de blé et neuf de pois "audit Butor", lesquels furent saisis.

Le 6 mars 1676 (Vachon, acte absent mentionné dans le suivant), Nicolas Vériul céda sa terre à Pierre Gagnon, fils de Pierre et de Vincente Des Charleux, en échange de trois arpents de front dans la terre 79 au Château-Richer. Pierre Gagnon fils avait alors la terre 108 à Sainte-Anne. Le lendemain, 7 mars 1676 (Vachon, acte aussi absent de son minutier, mais connu par une expédition conservée aux Archives de Sainte-Anne de Beaupré, avec les papiers de la terre 79 cédés par la famille Cloutier), Nicolas

Tableau généalogique sommaire pour la terre 106

502A





Varleul vendit à Jean Cloutier fils les trois arpents qu'il venait d'acquérir dans la terre 79 et alla s'établir dans la seigneurie d'Argentenay (St-François), sur une terre de cinq arpents et huit perches de front à lui concédée du côté du nord par les Hospitalières de Québec, le 16 septembre 1676. Le 11 novembre 1694 (Chambalon), Nicolas Vériul "dit Vesdieu" et Marguerite Hlardin sa femme en vendaient trois arpents, pour 300 livres, à Jacques Baudon qui avait passé son contrat de mariage avec Marguerite Vériul, leur fille, le 15 Janvier 1690 (Jacob). Le 27 mars 1708 (Jacob), ils donnèrent à leur fils Joseph les deux arpents et huit perches qui leur restaient.

Avant 1677 Etienne Veau (terre 107) avait fait un échange avec Pierre Gagnon, dont l'acte absent est connu par celui du 28 mars 1677 (Vachon), qui est un échange entre Pierre Gagnon fils et François Lacroix. A cette date, en effet, Pierre Gagnon et Barbe Fortin son épouse (terre 108), cédèrent à François Lacroix et Anne Gagnier sa femme (terre 109), un arpent de terre de front sur cinquante arpents de profondeur à prendre "sur le fleuve Saint Laurent joignant la Grande Rivière faisant partie de leur concession qui est joignante d'un côté la terre et concession dudit François Lacroix (partie sud-ouest de la terre 109 acquise de Silvain Le Veau qui l'avait acquise de Gilles Moullieux le 27 novembre 1667), et d'autre côté ledit Sieur Gaignon". En contre échange François Lacroix céda à Pierre Gagnon un arpent de front dans la terre 107, "à prendre sur ledit fleuve et continuer depuis le bord dudit fleuve jusques à une perche au dessous du premier coteau marqué d'un picquet de cèdre" (soit environ sept arpents de profondeur comme on le verra le 25 juin 1710), ledit arpent appartenant audit François Lacroix et à sa femme "par le partage qu'il a fait avec Silvain Le Viaux et borné ainsi qu'il ensuit, joignant d'un côté la terre et concession du Sieur Gaignon (106) et d'autre côté ledit Silvain Le Viaux".

Le lendemain, au bas de l'acte ci-dessus, fut ajouté que Pierre Gagnon se réservait "la moestyé du ruisseau pour prendre de l'eau avec ledit La Croix, s'entant (s'entend) le ruisseau quy est sur l'arpent que ledit Sieur Gaignon a eschangé avec ledit Lacroix". L'acte de partage que François La Croix aurait fait avec Silvain Le Veau étant absent, on ignore ce que ce dernier a pu obtenir en échange. Les terrains échangés entre Pierre Gagnon et François Lacroix furent arpentés et bornés par Jean Guion le 11 mai 1677 (ANG). Pierre Gagnon, fils de Pierre et de Vincente des Varleux (terre 72 du Château-Richer), avait un arpent de front à prendre le long dudit Gagnon (c'est-à-dire joignant la terre 106 acquise de Nicolas Vériul en 1676), au bout de la terre de Silvain Le Veau (107), à commencer ledit arpent au pied d'un petit coteau sur lequel étaient bâties les maisons desdits Le Veau et Gagnon à une perche proche dudit pied du coteau en descendant vers la grève (environ sept arpents de profondeur), selon les rumbes de vent de toutes les habitations. Quant à l'arpent cédé par Pierre Gagnon à François Lacroix dans la concession dudit Pierre Gagnon (108), "le long de la concession dudit François Lacroix (109), montan den le bois au nombre de 50 arpent de profondeur", il commençait au bord de la Grande Rivière. A la séparation dudit arpent l'arpenteur planta une borne de pierres sous lesquelles il enterra de la brique, le tout fait en présence d'Etienne de Lessart et de Jean Le Picart.

Le 17 novembre 1717, devant Guillaume Morel, procureur fiscal de la seigneurie de Beaupré, et Antoine Chabot, curé de Sainte-Anne (acte déposé au minutier de Jacob), eut lieu le partage des terres appartenant à Joseph Gagnon et Agathe Bélanger et à Pierre Gagnon et Elisabeth Lacroix, qui possédaient les terres 106 et 108. Pierre et Joseph étaient les fils de Pierre Gagnon et



Barbe Fortin qui avaient la terre 108 depuis 1669. Joseph avait épousé Agathe Bélanger, fille de Jean-François et de Marie Cloutier, le 17 février 1700 au Château-Richer, tandis que Pierre épousa Elisabeth Lacroix, fille de François et d'Anne Gasnier (terre 109), le 14 novembre 1701 à Sainte-Anne. Leurs terres comprenaient 1) les quatre arpents de la terre 108, joignant au sud-ouest à la terre de feu Sylvain Veau (107) et au nord-est à celle de feu François Lacroix (109) jusqu'à 50 arpents de profondeur et ensuite à un autre arpent de terre appartenant auxdits héritiers de feu Pierre Gagnon, qui constitueront un lot à partager; 2) les trois arpents de la terre 106 joignant au sud-ouest à la terre de feu Jean Le Picart (105) et au nord-est à celle dudit feu Sylvain Veau (107), avec la suite dudit arpent de largeur commençant à 50 arpents dans la profondeur depuis le fleuve, "aboutant par embas comme dit est aux terres des hoirs de feu François Lacroix et l'y joignant dans la suite de la profondeur au nord-est, et au sud-ouest à la susdite concession ou habitation de quatre arpents appartenante auxdits Gagnons"; 3) un "autre certain arpent" de largeur joignant au nord-est et aboutissant par en haut aux terres des héritiers de Sylvain Veau et au sud-ouest à la terre des Gagnon (sur cet arpent voir ci-dessous, en date du 28 mars 1677, l'échange entre Pierre Gagnon et François Lacroix, pour une description plus complète). Cet arpent devait être divisé en deux lots sur la hauteur, dont le bas jusqu'à un certain fossé qui est éloigné de deux arpents ou plus du rivage, étant propre à porter du foin, sera consolidé et réuni en propriété à ladite terre de quatre arpents faisant le premier lot et le restant jusqu'au haut aboutissant aux terres de Sylvain Veau et propre à porter du blé et autres grains sera consolidé et réuni en propriété à la terre de trois arpents (106), faisant avec l'arpent dans la profondeur joignant Lacroix, le second lot. Il fut convenu entre les parties que les parts appartenant à leurs cohéritiers dans les susdites terres seront achetées en commun par Joseph et Pierre Gagnon, que le chemin d'en bas pour aller quêrir les foins ou grains qui proviendront de la terre au-dessous des hoirs Sylvain sera libre à tous les deux aussi bien que le chemin nécessaire pour aller à l'arpent qui joint les terres des hoirs Lacroix dans la profondeur, que la terre de quatre arpents aidera à faire la grange de la terre de trois arpents, laquelle sera de quarante pieds. On tira ensuite au sort les deux lots de terre ci-dessus décrits. On fit deux billets sur lesquels était écrit "premier lot la terre de la Grande Rivière" et "second lot la terre joignant le Sr Picart" qui furent "brouillés pendant quelque temps" dans un chapeau par un enfant de six ans qui les en tira pour les présenter l'un après l'autre à Joseph et Pierre Gagnon. Le premier lot est ainsi échu à Pierre et le second à Joseph.

Le 28 mars 1730 (Barbel), Joseph Gagnon et Agathe Bélanger donnèrent à leur fils Jean, à l'occasion de son contrat de mariage avec Magdeleine Boutillet, fille de Jacques et de Marguerite Verreau, de L'Ange-Gardien (terre 42), qu'il y épousa le 17 avril suivant, un arpent de front faisant partie de leur terre de trois arpents, avec le tiers de leurs bâtiments, moyennant diverses charges et conditions. Considérant que cette donation était plus onéreuse qu'avantageuse à leur fils, ils lui donnèrent en outre, le 20 juillet 1734 (Jacob), un demi-arpent de front joignant l'arpent ci-dessus, du côté sud-ouest de leur terre.

Le 17 décembre 1737 (Jacob), Agathe Bélanger afferma à son fils Joseph, pour deux ans, tout ce qui lui appartenait dans la terre de son défunt mari tant pour son droit de communauté que pour ses propres et reprises.

Le 16 mars 1738 (Jacob), fut fait l'inventaire de feu Joseph Gagnon, qui s'était écarté et était mort dans la forêt en février 1736 (sép. le 10), et d'Agathe Bélanger. Sur leur terre de trois arpents joignant au sud-ouest à

celle du Sieur Barbel et au nord-est à celle de Pierre Veau, il y avait 40 arpents en superficie de terre défrichée, une maison de colombages de 30 pieds de long sur 20 de large couverte de bardeau, une grange de 40 pieds sur 20 couverte de paille et une vieille étable tombant en ruine, de pièce sur pièce, couverte de paille.

Le premier avril 1738 (Jacob), eut lieu le partage des meubles de la succession entre Agathe Bélanger et ses enfants, d'après leur valeur à l'inventaire ci-dessus. Il en fut fait deux lots de 157 livres 8 sols qui furent tirés au sort. Le premier échut aux enfants et le second à leur mère. Les terres furent ensuite partagées. Il n'y est question que de deux arpents sept perches et demie (deux arpents et trois quarts) entre Jacques Barbel et Pierre Veau, dont six perches quatre pieds étaient propres à la veuve et vingt et une perches quatre pieds restaient à la communauté, dont il fut fait deux lots de dix perches onze pieds et trois pouces. Le premier échut, par tirage au sort, aux héritiers et le second à la veuve. On partagea ensuite le premier lot dont Jean Gagnon prit cinq perches qui lui avaient été données par Joseph Gagnon son père. Les cinq perches onze pieds restant furent divisés en deux lots de deux perches et demie qui échurent à Marie et à Joseph Gagnon fils.

Le 5 mai 1738 Agathe Bélanger, veuve de Joseph Gagnon, se remaria avec Thomas Chrétien, veuf de Reine Canac, à Sainte-Anne.

Le 11 avril 1743 (Jacob), Jean Gagnon, fils de Joseph et d'Agathe Bélanger, vendit à Jean Gagnon, demeurant à Saint-Joachim, pour 1 800 livres, un arpent et demi de front à détacher de la terre de trois arpents de front joignant au sud-ouest aux héritiers de feu Jean Le Picart, avec la troisième partie des bâtiments dessus construits, à lui appartenant par donation qui lui a été faite par feu Joseph Gagnon et Agathe Bélanger le 28 mars 1730 (Barbel), et le demi-arpent par donation du 20 juillet 1734 (Jacob). Jean Gagnon, fils de Vincent et d'Anne David, épousa Charlotte Tinon-Desroches le 5 octobre 1728 à Québec, puis, le 16 avril 1742, à Saint-Joachim, une montagnaise, Cécile Kaorate, qui prit le nom de Pelletier, du nom d'une famille qui l'aurait adoptée.

Le 15 mai 1743 (Barolet), Thomas Chrétien et Agathe Bélanger affermaient à Jean Gagnon treize perches deux pieds de terre de front faisant partie de leurs trois arpents de terre joignant au sud-ouest à la terre de Jean Le Picart et au nord-est à celle de Pierre Veau dit Sylvain. Ce bail était fait "pour la vie durant dudit Chrétien et la dite Bellanger, sans que le présent puisse tirer à aliénation", à charge de payer auxdits bailleurs 22 minots et demi de blé froment par année "rendu au moulin du petit pré le huit de mars de chacune année".

Le 16 mai 1743 (Barolet), fut fait le partage "définitif" de la terre de feu Joseph Gagnon entre Agathe Bélanger sa veuve d'une part, et ses enfants mineurs dont le tuteur était Pierre Gagnon leur oncle, et Jean Gagnon, fils majeur dudit Joseph, dont il revenait vingt-sept perches et demie auxdites parties, le surplus appartenant aux ci-après nommés "pour les causes qui seront déduites".

Dans le partage qui en avait été fait le premier avril 1738 par le notaire Jacob, ce dernier "auroit fait différentes erreurs, omis de distinguer les parts revenant à la veuve tant pour son droit de communauté que pour ses reprises de propres aliénés pendant sa communauté avec son premier mari (Joseph Gagnon), la part de Jean Gagnon leur fils comme donataire de son père

en vertu de son contrat de mariage du 28 mars 1730 et de la donation du 28 juillet 1735 (en fait du 20 juillet 1734), d'un arpent et demi de front, enfin les parts des deux enfants mineurs comme légitimaires de leur défunt père.

On divisa d'abord les 27 perches et demie comme suit:

	<u>Perches</u>	<u>Pieds</u>	<u>Pouces</u>
A la veuve pour reprise de ses propres et droit de communauté	12	11	
A Jean Gagnon fils, donataire de son père pour la partie échue, sans préjudice de celle de sa mère qui est à échoir	7	9	
A Joseph Gagnon, fils mineur et légitimaire de son père, suivant la Coutume	3	12	6
A Marie Gagnon, fille mineure, légitimaire	<u>3</u>	<u>12</u>	<u>6</u>
	25	44 + 1	12
	+ 2	-36 = 2 perches	
	<u>27 per.</u>	<u>9 pieds</u>	

Les deux autres perches et demie complétant les trois arpents appartenaient à Pierre Veau dit Silvain qui les avait achetées de Jean Gagnon, fils de Joseph, le 12 janvier 1740 (Jacob), lequel les avait acquis de Geneviève Gagnon, sa tante, épouse de Charles Bélanger, le 11 avril 1738 (Jacob). Cette vente avait été faite pour trois perches, mais comme le remarque le notaire Barolet, Geneviève Gagnon ne pouvait vendre plus que deux perches et demie. Ce contrat de 1738 mentionne pourtant que ce lopin de terre faisait partie de la terre 108 de Pierre Gagnon.

Il restait à partager l'arpent voisin de la terre des Lacroix (109) dont il a été question le 17 novembre 1717, commençant à 50 arpents dans la profondeur et se continuant jusqu'en fin de la lieue et demie, joignant au sud-ouest la terre de Pierre Gagnon et au nord-est celle des héritiers de François Lacroix. Il fut convenu qu'il serait partagé dans la même proportion que les vingt-sept perches ci-dessus, toutes ces parts devant ensuite être tirées au sort pour déterminer à quel endroit chacun aurait la sienne. Il est à noter que de ses douze perches onze pieds la veuve Agathe Bélanger en avait donné sept perches et neuf pieds à son fils Jean (faisant avec les sept perches et demie données par son père, la moitié sud-ouest de la terre 106 qui lui avait été donnée le 28 mars 1730 et le 20 juillet 1734), les cinq perches deux pieds restant étant pour la légitime de ses deux autres enfants, Joseph et Marie. Marie Gagnon passa son contrat de mariage le 5 novembre 1741 (Jacob) avec Joseph Roy, fils de défunts Jean Roy et Agnès Gagnon, de Charlesbourg, qu'elle épousa au Château-Richer le lendemain.

Le 3 octobre 1743 (Barolet), Pierre Gagnon, tuteur de Joseph Gagnon fils et de Marie Gagnon, épouse de Joseph Roy, rendit compte des recettes et dépenses résultant de son administration de la tutelle. Au montant de 165 livres 9 sols provenant de la vente de leur part des meubles, le 9 avril 1738 (leur lot ayant été déterminé le premier avril, avant de les faire vendre par l'huissier Barthélemy Hervieux), s'ajoutaient les recettes des années 1738 à 1742, provenant du bail de leurs terres à Silvain Veau et de la vente de blé, montant à 251 livres 15 sols, faisant un total de 417 livres 4 sols, dont il fallait déduire 232 livres 3 sols de frais et de dettes payées. Des 185

livres un sol restant il en revenait la moitié (92 livres 10 sols 6 deniers) à Joseph et autant à sa soeur Marie.

Le 5 octobre 1743 (Barolet), Joseph Gagnon demeurant à Saint-Joachim, fils de Joseph et d'Agathe Bélanger, vendit à Jean Gagnon (voir 11 avril 1743), pour 600 livres, les trois perches douze pieds et demi de terre qu'il avait eus au partage du 16 mai 1743, plus deux autres perches et demie à lui échoir par sort et partage dans la même terre de son défunt père. Le 27 octobre 1745 (Jacob), Joseph Gagnon fils passa son contrat de mariage avec Thécie Boucher, fille de Noël et de Marianne Deblois, qu'il épousa à Saint-Joachim le 28 novembre. À ce contrat Joseph Gagnon se dit habitant de la seigneurie de La Durantaye.

Le 30 octobre 1745 (Jacob), Joseph Roy et Marie Gagnon sa femme, de la paroisse de Saint-Charles, et Charles Gagnon fils et Claire Trépagny sa femme, firent l'échange suivant: ceux-ci cédaient aux premiers une terre en la seigneurie de Vaudreuil, en Nouvelle-Beauce, contenant six arpents de front sur quarante de profondeur avec maison et autres bâtiments, en échange de trois perches douze pieds et demi de terre de front à Sainte-Anne qui revenaient à Marie Gagnon dans la terre de feu Joseph Gagnon et Agathe Bélanger, ses père et mère. Le même jour Joseph Roy emprunta 500 livres de Charles Gagnon.

Le 9 novembre 1745 (Jacob), Charles Gagnon, demeurant au Château-Richer, vendit à Jean Gagnon, demeurant à St-Joachim (voir 11 avril 1743) les trois perches douze pieds et demi ci-dessus acquis de Joseph Roy et Marie Gagnon. Le 30 mai 1757 (Crespin), Jean Gagnon emprunta 500 livres de la Fabrique de Sainte-Anne, avec hypothèque de cinq perches de terre de front à détacher de la terre qu'il possédait à Sainte-Anne, joignant d'un côté à celle des Sylvain et de l'autre aux héritiers Barbel.

Le 11 mars 1751 (Barolet), Joseph Roy et Marie Gagnon sa femme, demeurant à la Nouvelle Beauce, seigneurie de Vaudreuil, vendaient à Pierre Veau, pour 450 livres, trois perches de terre de front à Sainte-Anne, à détacher de cinq perches que lesdits vendeurs y possèdent, bornées lesdites cinq perches des deux côtés à Jean Gagnon et à prendre lesdites trois perches lors du partage à faire entre les vendeurs et ledit Jean Gagnon, lesdites cinq perches appartenant auxdits vendeurs pour les avoir acquises d'Agathe Bélanger, veuve de Joseph Gagnon, le premier mars 1746 (Pinguet), pour 500 livres.

Le premier février 1755 (Crespin), Joseph Roy et Marie Gagnon sa femme vendirent à Pierre et Etienne Veau, pour 74 livres, un demi-arpent de terre de front à prendre à cinquante arpents du bord du fleuve et continuer jusqu'à la lieue et demie de profondeur, faisant partie d'un arpent de front sur ladite profondeur provenant des héritages de défunts Joseph Gagnon et Agathe Bélanger, joignant d'un côté ledit arpent à la terre des acquéreurs et de l'autre à celle de Joseph Gagnon (fils de Pierre et Elisabeth Lacroix).

Le 3 juin 1755 (Crespin), Joseph Gagnon (mari de Thécie Boucher), habitant de Saint-Vallier à la Côte du Sud, vendit à Pierre et Etienne Veau, pour 75 livres, un demi-arpent de terre de front à prendre dans la terre de feu Pierre Gagnon, borné par devant au bout de cinquante arpents du bord du fleuve jusqu'au bout de la terre dont ledit demi-arpent est détaché, provenant des successions de Joseph Gagnon et Agathe Bélanger, père et mère dudit Joseph Gagnon vendeur.

Le 23 juillet 1750 (Rousselot, notaire à St-Thomas), Joseph Gagnon habitant de St-Vallier, avait vendu à Pierre et Etienne Veau, pour 400 livres, trois perches de terre de front (quittance le 7 nov. 1751 devant le notaire Crespin).

Le 10 juin 1755 (Crespin), Joseph Roy, habitant de St-Joseph de la Nouvelle-Beauce, seigneurie de Vaudreuil, fit la transaction suivante avec Pierre et Etienne Veau. Ceux-ci prétendant qu'il manquait une perche douze pieds quatre pouces dans "certain contrat de vente à eux faite par ledit Joseph Roy de ses parts de terre provenant de l'héritage des deffunts Joseph Gagnon et Agathe Bélanger", et étant sur le point d'entrer en procès pour le recouvrement de ladite perche douze pieds, transigèrent avec ledit Roy qui leur remit la somme de 103 livres. Joseph Roy leur abandonnait en outre 75 livres qu'ils lui devaient encore pour un demi-arpent de terre à eux vendu "au mois de janvier dernier" devant Crespin.

Le premier juin 1760 (Crespin), Jean Gagnon et Cécile Pelletier empruntèrent de Pierre et Etienne Veau 1 420 livres avec hypothèque d'un demi-arpent de terre de front leur appartenant enclavé dans la terre desdites créanciers (voir terre 107 à la même date). Faute d'avoir pu rembourser cette somme, Jean Gagnon et sa femme cédèrent à Pierre et Etienne Veau leurs droits sur ce demi-arpent, le 10 octobre 1760 (Crespin).

Le 23 février 1761 (Crespin), Jean Gagnon et Cécile Pelletier son épouse vendirent à Jacques Talon dit L'Espérance, marchand à Saint-Joachim, pour 2 000 livres, leur terre de deux arpents ou environ de front joignant au sud-ouest à celle de Madame Fournel (105), et au nord-est à celle des héritiers de Pierre Sylvain (Veau) (107), avec une petite maison de pièces sur pièces couverte en écorce et paille, et "un quarré de bois rond servant d'étable et d'écurie", des charettes, une charrue garnie de sa rouelle, soc, contre et entre pas, un poêle de brique garni de sa plaque de fer, d'un tuyau de quatre feuilles de tôle, porte et cintre de fer, le tout acquis de Jean Gagnon, habitant de la Côte du Sud (fils de Joseph et d'Agathe Bélanger: voir 11 avril 1743 et 5 octobre 1745).

Le 3 juin 1761 (Crespin), Pierre Veau et Marguerite Poulin sa femme vendirent à Jacques Talon, pour 200 livres, une perche de terre de front bornée au sud-ouest audit acquéreur et au nord-est au vendeur, acquise de Jean Gagnon (le 12 Janvier 1740).

Le 19 janvier 1762 (Crespin), Jacques Talon et Agathe Bolduc sa femme affermèrent à Jean Lessard, capitaine de milice de Sainte-Anne, et Anne Gagnon sa femme, pour six ans commençant le premier avril prochain, deux arpents trois perches six pieds de terre de front joignant au sud-ouest à la terre de Madame Fournel et au nord-est à celle des Sylvain.

Le 27 mars 1762 (Crespin), Joseph Veau dit Sylvain, demeurant à Québec, et Marie Morin sa femme, vendirent à Jacques Talon, pour 412 livres, deux perches de terre de front "s'ils se trouvent" joignant d'un côté à Etienne Sylvain et de l'autre audit acquéreur, enclavées dans la terre des représentants Joseph Gagnon, et appartenant au vendeur par succession de Pierre Veau son père.

Le premier avril 1762 (Crespin), fut fait l'inventaire de la terre que Jacques Talon dit L'Espérance, négociant à Saint-Joachim, possédait à

Sainte-Anne, dont le bail à Jean Lessard commençait ce jour-là (voir 19 janvier 1762). Il y avait une maison de pièces sur pièces de 18 pieds de long sur 10 de large couverte en bardeaux, garnie d'une porte et de deux grands chassis garnis de chacun 20 vitres de 7 sur 8 (pouces) dans laquelle il y avait "un grand poêle des forges du pays garni de sa porte, trépied et d'un tuyau de tôle de six feuilles". La grange-étable mesurait 60 pieds de long sur 25 de large couverte en paille, le tout en bon ordre. Suit la liste des animaux et des instruments aratoires.

Le 15 avril 1762 (Crespin), Jacques Talon vendit à Etienne Veau dit Sylvain une perche de terre de front joignant au sud-ouest à la terre du vendeur et au nord-est à celle de l'acquéreur, enclavée dans la terre ci-devant possédée par Jean Gagnon, acquise par le vendeur de Joseph Veau le 27 mars dernier.

L'histoire de la partie de la terre 106 appartenant à Jacques Talon, après 1762, a été faite avec celle de la terre 105 que Jacques Talon acquit de la veuve Louis Fournel (Marie-Anne Barbel), le 28 juillet 1765. Quant au reste de la terre 106, appartenant à Pierre Veau, son histoire sera faite, après 1762, avec celle de la terre 107 appartenant aussi à Pierre Veau.

LA TERRE DE SILVAIN VEAU  
No 107 (3 arpents de front)

Cette terre était occupée dès avant 1662 par Pierre Cochon Sieur de La Fontaine, fils de Jean Cochon et de Marie Cointere! (terre 65 du Château-Richer). Pierre Cochon fut baptisé le 17 juillet 1631 à St-Jacques de Dieppe (A. Godbout, Origines des familles canadiennes-françaises). Il est mentionné au Journal des Jésuites en Huronie avant 1646 avec Gilles Bacon (terre 75 du Château-Richer). Il assiste au contrat de mariage de Jean Chapeleau et Jeanne Gagnon le 15 janvier 1654 (Auber: terre 78). Le 28 décembre 1659 (Auber), il signe comme témoin des deux cessions de terre par Julien Mercier et Robert Giguère à Pierre Maufils (terres 94 et 95).

Le 10 juin 1662 (Auber), Pierre Cochon loue sa concession pour trois ans à Noël Rose. Sa terre, dont la largeur n'est pas indiquée, était située "proche la Grande Rivière" (rivière Sainte-Anne aujourd'hui), et tenait d'un côté à Jacques Dodier (voir terre 109, la terre 108 n'étant pas alors occupée) et de l'autre côté à Richard du Mesnil (106).

Le 27 juin 1665 (Auber), Pierre Cochon vendit sa terre à Silvain Le Veau pour 220 livres. Elle avait trois arpents de front et tenait alors au sud-ouest à Richard du Mesnil et Nicolas Vérieul et au nord-est à Etienne Morel (108). L'acte ne mentionne pas la date du titre de concession s'il y en avait un.

Silvain Veau (il signait S.Viau), tailleur d'habits, était le fils de Michel Le Veau et de Louise Le Chevalier, du bourg de Vallencey, archevêché de Bourges en Berry, d'après le registre des confirmations au Château-Richer le 11 avril 1662. Il était né en 1631 d'après son testament du 9 octobre 1681 (Becquet). Il passa son contrat de mariage le 30 septembre 1670 (Becquet), avec Anne Gallet, fille de Nicolas Gallet et de Marguerite Morel, de St-Malo, et il l'épousa le 13 octobre suivant à Sainte-Anne. Il est mentionné pour la première fois le 3 octobre 1660 (Auber) comme témoin au contrat de mariage de Jean Oulmet et Renée Gagnon, fille de Jean Gagnon et de Marguerite Cochon. Il est alors "serviteur domestique dudit Gagnon" (terre 78 au Château-Richer).

Le 27 novembre 1667 (Auber), Silvain Veau et Pierre Butaud acquirent de Gilles Moullieux la moitié sud-ouest de la terre 109 pour 45 livres. Pierre Butaud céda sa part à François Lacroix le 15 juillet 1668 (Auber). Silvain Veau céda la sienne au même avant 1677.

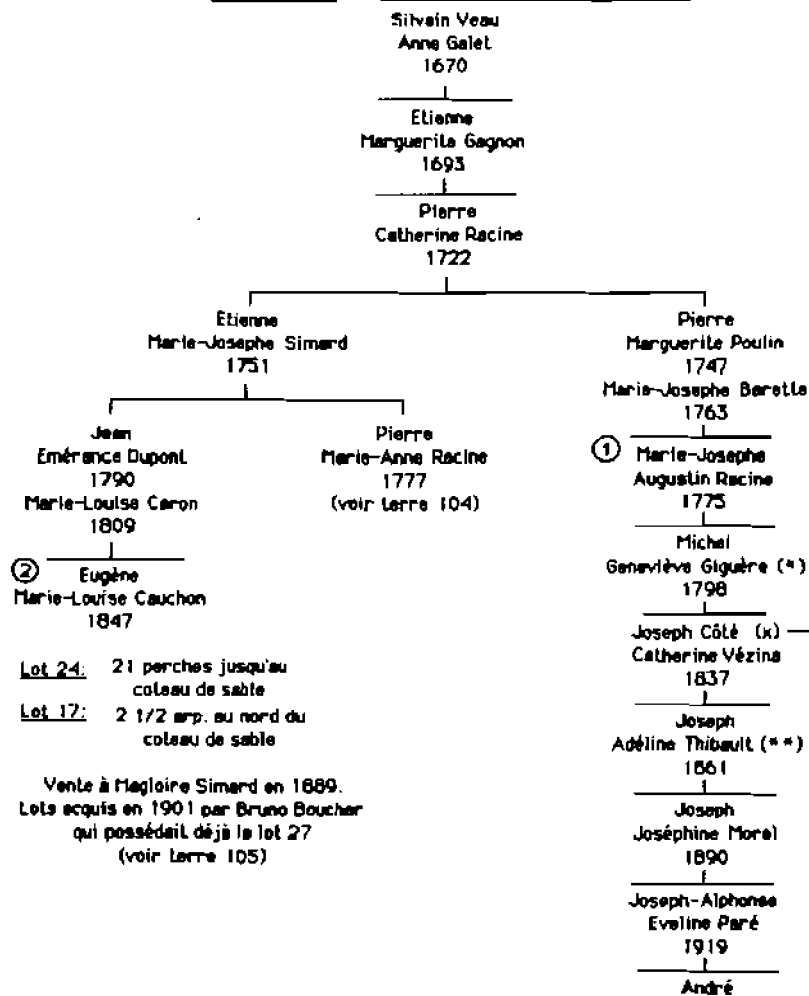
Le 2 mars 1668 (original au minutier de Vachon, copie collationnée aux ASQ, Sainte-Anne, no 34), Mgr de Laval donna un titre de concession à Silvain Le Veau et à Jean Butor pour les trois arpents de la terre 107, entre Etienne Morel et Nicolas Védieul (Vérieul).

Le 7 janvier 1676 (Vachon), Julien Fortin donna une quittance à Silvain Le Veau pour 300 livres, dont 100 livres payées par ledit Le Veau à feu Pierre Cochon Sieur de La Fontaine pour autant que ledit Julien Fortin dit Bellefontaine devait au dit feu Cochon, et 200 livres perçues par Julien Fortin par les mains dudit "Le Vieux" pour cause de vente et livraison de concession, c'est-à-dire celle que Silvain Le Veau avait acquise de Pierre Cochon pour 220 livres en 1665.

Le 9 octobre 1681 (Becquet), Silvain Le Veau, malade à l'Hôtel-Dieu, y faisait son testament. Il dut y mourir peu après car il n'est pas vivant au recensement de 1681. Il avait demandé d'être inhumé dans le cimetière des

Tableau généalogique sommaire pour la terre 107

510A



Lot 24: 21 perches jusqu'au coteau de sable  
Lot 17: 2 1/2 arp. au nord du coteau de sable

Vente à Magloire Simard en 1889.  
 Lots acquis en 1901 par Bruno Boucher  
 qui possédait déjà le lot 27  
 (voir terre 105)

(x) Lot 23: 1 1/2 arpent jusqu'au coteau de sable, et lot 16 au nord du coteau: 2 arpents.

(\*) remariée en 1803 avec François Côté  
 (\*\*\*) remariée en 1877 avec Narcisse Audibert dit Lajeunesse





pauvres de l'Hôtel-Dieu, et avait prié Pierre Gagnon "son bon amy" d'accepter la tutelle de son fils Etienne, âgé de dix ans ou environ, "d'autant que sa mère est en France et qu'il n'a aucuns parens en ce pais".

Le 3 mars 1684 (ASQ, Séminaire, 20: 1), à la requête de Pierre Gagnon, tuteur d'Etienne Veau, le bailli de Beaupré, Etienne Jacob, ordonna de mettre à l'enchère le bail de la terre de feu Silvain Veau au profit de son fils. Etienne Veau passa son contrat de mariage le 22 novembre 1693 (Jacob) avec Marguerite Gagnon, fille de Jean et de Marguerite Drouin (terre 78), qu'il épousa le lendemain au Château-Richer. Le 18 janvier 1695 (Jacob), il donna quittance à son tuteur.

Le 9 mai 1703 (ASQ, Séminaire, 20: 8, p. 81-82), Pierre Caron et Etienne Drouin furent élus tuteur et subrogé tuteur des cinq enfants mineurs de feu Marguerite Gagnon, veuve d'Etienne Veau décédés tous deux au début de 1703, sans doute victimes de l'épidémie de variole. Etienne Veau était décédé en janvier (sép. le 9) et sa femme en mai (sép. le 7). Lesdits mineurs étaient Pierre, Etienne, Anne, Geneviève et Marguerite Veau. L'inventaire de la communauté fut fait le même jour (acte absent) par Etienne Jacob en qualité de juge bailli de Beaupré. Le lendemain 10 mai 1703 (ASQ, Séminaire, 22: 13), fut fait l'inventaire des papiers qui comprenaient le contrat de concession du 2 mai 1668 et le contrat de vente par Pierre Cochon à Silvain Veau le 27 juin 1665 (et non le 6 mars 1676).

Le premier juillet 1709 (Jacob), Anne Veau, fille d'Etienne et de Marguerite Gagnon, passa son contrat de mariage avec Nicolas Bouchard, fils de Nicolas et d'Anne Le Roy, demeurant en la seigneurie du Sieur de Vincelot, qu'elle épousa le même jour à Sainte-Anne.

Le 5 août 1709 (ASQ, Séminaire, 20: 9, p. 78), fut adjugé à Jean Navers, pour trois ans du premier avril 1710, à raison de 60 livres par année, le bail judiciaire des terres des mineurs Veau, à la demande de Pierre Caron, tuteur, le bail déjà fait étant sur le point d'expirer. Le preneur devait labourer lesdites terres "par soile et saison".

Le 25 juin 1710 (Jacob), fut partagée la terre de défunts Etienne Veau et Marguerite Gagnon entre leurs cinq enfants, à la requête d'Anne qui voulait avoir sa part séparément. Claude Bouchard et Robert Dufour furent choisis comme experts. Ils jugèrent que la partie de la terre joignant les terres des Gagnon et tirant vers le sud-ouest (terre 106 acquise par Pierre Gagnon de Nicolas Verieul le 6 mars 1676) serait de six perches et demie de largeur réduites, à sept arpents de la grève, à seulement quatre perches de largeur, "attendu qu'il y a un terrain d'environ sept arpents de terre en superficie (un arpent de largeur sur sept de profondeur) cédé audits Gagnons". Comme on l'a vu à la terre 106, ce terrain avait été cédé par Silvain Veau à François Lacroix avant 1677 et ce dernier l'avait cédé à Pierre Gagnon le 28 mars 1677 (Jacob). Les trois parts suivantes devaient avoir chacune cinq perches quinze pieds de largeur et la dernière, joignant "aussy les terres desdits Gagnon et tirant vers le nord-est" (terre 108), six perches de largeur "aussi réduites à quatre perches de largeur ainsy que les trois autres". En réduisant de deux perches chacune des cinq parts dans la partie basse depuis le coteau jusqu'à la grève, soit dix perches ou un arpent de front, on compensait pour l'arpent de front sur la même profondeur, détaché de sa terre par Silvain Le Veau avant 1677.

Par tirage au sort les cinq parts ci-dessus échurent aux héritiers dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

1- Marguerite Veau  
2- Anne  
3- Etienne

4- Geneviève  
5- Pierre

"toutes lesdites portions toutefois réduites à quatre perches de terre de largeur seulement à environ sept arpens de la grève attendu la diminution dudit terrain cédé audits Gaignon".

Le 21 novembre 1722 (Abel Michon, notaire à St-Thomas de la Côte du Sud), Nicolas Bouchard et Anne Silvain (Veau) sa femme, vendent à Pierre Veau, pour 600 livres et 20 francs d'épingles, cinq perches quinze pieds de terre de front à Sainte-Anne, tenant au sud-ouest à la part de Marguerite Veau et au nord-est à celle d'Etienne, par droit de succession de leurs père et mère. Pierre Veau paya 50 écus comptant (150 livres) et devait payer le solde de 470 livres en cinq ans "au jour de St Jean". Une quittance finale en fut donnée par Nicolas Bouchard le 12 octobre 1728 (Michon).

Les archives des Rédemptoristes à Sainte-Anne (papiers Morel) possèdent un état des recettes et dépenses faites par Pierre Caron, tuteur des mineurs Veau, dont la date n'est pas indiquée. Ce document réfère à l'inventaire des meubles fait par Jacob le 9 mai 1703, dont la valeur montait à 1 246 livres 9 sols. Il en fut retiré pour 480 livres de bestiaux et charrie "pour faire valoir les héritages (terres) des mineurs". Le reste fut vendu à l'enchère pour 734 livres 8 sols. À ce dernier montant Pierre Caron ajouta la recette des terres qui avaient fait l'objet de quatre baux: le premier à Pierre Gagnon pour trois ans à raison de 193 livres par an, le second au même pour trois ans à raison de 96 livres par an, le troisième à Jean Navers pour trois ans à raison de 60 livres par an et le quatrième à Pierre Bouchard pour trois ans à raison de 66 livres 10 sols par an. Tous ces baux avaient rapporté 1 397 livres 18 sols, ce qui faisait, avec les 734 livres 8 sols provenant de la vente des meubles, des recettes totales de 2 132 livres 6 sols, à quoi il fallait ajouter 49 livres pour des "articles non enchéris faute d'enchérisseurs". Du nouveau total de 2 181 livres 6 sols Pierre Caron déduisait 978 livres 14 sols pour les "dettes communes", de sorte qu'il restait 1 202 livres 6 sols à partager entre les cinq héritiers, soit 240 livres 8 sols à chacun. Les quatre baux ci-dessus ayant duré douze ans, l'acte de partage effectué par Pierre Caron daterait de 1715 si l'on compte à partir de l'inventaire de 1703, ou de 1722 si l'on compte depuis le partage de la terre effectué le 25 juin 1710.

Le 28 avril 1722 (Barbel), Pierre Duvault (Veau) Silvain passa son contrat de mariage avec Catherine Racine, fille de François et de Marie Baucher (terre 81), qu'il épousa le même jour à Sainte-Anne.

Le 28 juin 1728 (Dubreuil), Etienne Veau, habitant de la seigneurie de la Durantaye, vendit à son frère Pierre, pour 550 livres, sa part de la terre de son père, partagée le 25 juin 1710, soit la cinquième partie de trois arpens de front joignant en son total au sud-ouest à Joseph Gagnon (106) et au nord-est à Pierre Gagnon (108), ladite part joignant des deux côtés à l'acquéreur. Celui-ci avait acquis, le 6 avril 1725 (Dubreuil), la part voisine de cinq perches seize pieds de front appartenant à sa soeur Geneviève qui avait épousé François Racine, fils de François et de Marie Baucher, et veuf de Dorothee Paré, le 18 avril 1717. François Racine obtenait en échange les parts de Catherine Racine, épouse de Pierre Veau, dans la terre 81.

Le 12 janvier 1741 (Jacob), Geneviève Veau, veuve de François Racine, vendit à Pierre Veau son frère, pour 150 livres, une perche et demie de terre

de largeur joignant au sud-ouest aux héritiers de feu Joseph Gagnon et au nord-est à l'acquéreur, à elle échue par le décès de "feu Silvain Le Veau".

Le 11 avril 1739 (Michon), Nicolas Bouchard et Anne Veau sa femme, et Etienne Veau, vendirent à Pierre Veau, pour 300 livres ou 50 écus pour chacun des vendeurs, trois perches de terre de front faisant partie de trois arpents de front à Sainte-Anne, entre Joseph Gagnon au sud-ouest et Pierre Gagnon au nord-est, à eux échus par succession de feu Marguerite Veau leur soeur décédée sans laisser d'autres héritiers que lesdites parties, si ce n'est une fille qui est décédée en bas âge. Elle avait épousé Joseph Racine, veuf de Magdeleine Paré (terre 81, section 11), le 4 février 1721, et elle décéda en mars 1724.

Le 27 juillet 1734 (Jacob), Joseph Gagnon (terre 108) avait vendu à Pierre Veau deux arpents de terre en superficie à prendre à deux arpents de la grève en montant au-dessus de la côte, pour 180 livres. Ce lopin faisait partie de l'échange du 27 mars 1677 dont il a été question à la terre précédente.

Le 12 janvier 1740 (Jacob), Jean Gagnon vendait à Pierre Veau, pour 500 livres, trois perches de terre de front faisant partie des héritages (terres) de feu Pierre Gagnon (108), appartenant au vendeur par acquisition qu'il en a faite de feu Charles Bélanger et Geneviève Gagnon sa femme, le 11 avril 1738 (Jacob).

Le 2 février 1746 (Jacob), Catherine Racine, épouse de Pierre Veau, gisant au lit malade, fit son testament par lequel elle donnait à son fils Pierre Veau la moitié de ses biens meubles et immeubles tant de ses propres que de ses conquêtes de sa communauté avec son mari, à charge de payer cinquante messes basses après son décès et de payer les frais funéraires. Catherine Racine fut inhumée à Sainte-Anne le 2 mars 1746.

Le même jour, 2 février (Jacob), Pierre Veau père donna à son fils Pierre huit perches quatre pieds et demi de front à détacher de sa terre de trois arpents et deux perches et demi de front entre Jean Gagnon au sud-ouest et Pierre Gagnon au nord-est, avec le quart des bâtiments et des meubles, avec réserve de l'usufruit.

Les 12 et 13 juillet 1746 (Pichet, original absent, expédition aux Archives de Sainte-Anne de Beupré avec les papiers donnés à la paroisse, sous la garde des Pères Rédemptoristes, par Joseph Côté en 1964), fut fait l'inventaire de la communauté de Pierre Veau et feu Catherine Racine. Sur sa terre de trois arpents deux perches et demi de front étaient construites une maison de colombages de 20 pieds en carré couverte en planche et bardeau, en bon état, au bout de laquelle il y avait une chambre de pierre de 20 pieds en carré, couverte aussi en bardeau, avec une cheminée au milieu; une grange de 40 pieds sur 24 close en planche et couverte en paille, "nouvellement faite, en bon état"; une étable de 26 pieds sur 24 close de madriers couverte en paille et aussi "nouvellement faite", une autre bâtisse de pièces sur pièces de 12 pieds sur 10 et un fournil de 15 pieds sur 12 couvert en planche et bardeau, en partie clos de madriers, nouvellement fait.

Le 25 mai 1747 (Jacob), Pierre Veau, fils de Pierre et de feu Catherine Racine, passa son contrat de mariage avec Marguerite Poulin, fille de Guillaume Poulin et de Geneviève Caron, qu'il épousa à Saint-Joachim le 29 mai.

Le 11 juillet 1751 (Crespin), Pierre Veau donna à ses fils Pierre et Etienne ainsi qu'à ses filles Geneviève et Marie-Joséphé, épouses d'Augustin Simard et de Joseph Berthelot, tous les biens meubles et immeubles "qu'ils pouroyent prétendre après sa mort". Le donateur devait demeurer avec ses fils Pierre et Etienne, mais au cas où par incompatibilité d'humeur il ne pourrait demeurer avec eux, tous les donataires susdits devaient contribuer à lui donner chaque année une liste d'aliments, vêtements et services. Ils devaient aussi avoir soin de Joseph et Dorothée Veau, ses enfants mineurs, et leur donner chacun 100 livres pour leur dot, "pour les égaliser à leursdits frères et soeurs qui ont chacu'un receu pareille somme", plus chacun 50 livres pour leur part des meubles et bâtiments à eux échus par le décès leur mère et à échoir après le décès dudit donateur.

Le même jour, 11 juillet 1751 (Crespin), Joseph Berthelot (terre 103) et Marie-Joséphé Veau sa femme (qu'il avait épousée le 11 février 1744), et Augustin Simard (terre 96) et Geneviève Veau sa femme (qu'il avait épousée le 31 janvier 1746), vendirent à Pierre et Etienne Veau leurs frères et beaux-frères, pour 800 livres, ce qui pourrait leur revenir de meubles et immeubles après le décès de Pierre Veau leur père et beau-père, dont la terre à Sainte-Anne joint au sud-ouest à la part de terre acquise par Jean Gagnon (106) et au nord-est à Joseph Gagnon "proche et voisin de la Grande Rivière".

Le même jour enfin (Crespin), Pierre et Etienne Veau, suite à l'acquisition qu'ils ont faite de Joseph Berthelot et Augustin Simard et leurs épouses, le même jour, se partagèrent la terre de leur père. Pierre choisit le côté du nord-est joignant Joseph Gagnon, partant son frère Etienne eut le côté du sud-ouest. Quant aux bâtiments, Pierre en ayant eu le quart par legs de sa mère, le 2 février 1746, les trois quarts restant devaient être partagés entre eux, mais comme ils étaient construits sur la part de Pierre, il fut convenu que quand Etienne "voudra se bâtir sur son terrain", Pierre Veau sera tenu de contribuer dans la moitié des bâtiments qu'Etienne fera construire. Et comme Pierre Veau était donataire de son père et de sa défunte mère de la moitié de tous leurs biens meubles et immeubles, Etienne Veau s'est obligé de payer à son frère 200 livres pour le dédommager de la cession et abandon qu'il lui a fait d'une partie des immeubles, bâtiments et meubles.

Le 7 novembre 1751 (Crespin), Etienne Veau, âgé de 24 ans, passa son contrat de mariage avec Marie-Joséphé Simard, âgée de 18 ans, fille de feu Augustin Simard et de Marguerite Paré (terre 96). Les biens de la future épouse consistaient en un demi-arpent de terre de front à elle échu de la succession de son père, lequel lui sortira nature de propre. Le mariage fut célébré le 15 novembre à Sainte-Anne.

Le 8 novembre 1753 (Crespin), Pierre et Etienne Veau se partagèrent les meubles, outils et animaux compris dans la donation du 11 juillet 1751. Et comme Etienne Veau a fait bâtir à ses frais une maison sans que Pierre y ait contribué, celui-ci lui a fait abandon des 200 livres qu'Etienne lui devait en vertu de leur accord du 11 juillet 1751.

Le 16 avril 1754 (Crespin), Jean Morel (terre 99) et Dorothée Veau sa femme (fille de Pierre et de Catherine Racine), qu'il avait épousée en 1753, vendirent à Pierre et Etienne Veau, pour 750 livres et sept minots de blé par année pendant huit ans, tout le terrain pouvant revenir à ladite Dorothée Veau des successions de ses père et mère.

Le 23 novembre 1754 (Crespin), Pierre Veau père afferma à ses fils Pierre et Etienne, pour un an, trois perches de terre de front appartenant à leur

frère Joseph, "de présent absent", enclavées dans la terre desdits preneurs, moyennant 50 livres pour ladite année. Et comme les preneurs n'avaient pas déserté deux arpents de terre en superficie sur la terre dudit Joseph Veau à Saint-Ferréol, comme ils s'y étaient obligés, ils devaient lui payer pour dédommagement une autre somme de 50 livres.

Le 25 février 1755, Pierre Veau père fit son testament devant Messire St-Onge, prêtre faisant les fonctions curiales à Sainte-Anne (acte déposé au minutier de Crespin le 28 février 1755). Il donnait divers effets mobiliers à son fils Joseph et demandait à ses fils Pierre et Etienne de donner respectivement dix et dix-huit minots de blé par an à leur frère Joseph, "sur la rente de quarante minots de bled que lesdits Pierre et Etienne Sylvain devoient donner audit testateur tous les ans". Quant au reste de ladite rente il voulait qu'il soit donné à l'église de Sainte-Anne dont un tiers pour les pauvres. Enfin il nommait ledit Joseph exécuteur testamentaire. Pierre Veau décéda peu après ce testament. Mgr Cyprien Tanguay donne le 24 février comme date de sépulture.

Le 27 mars 1755 (Crespin), Jean Morel céda à Joseph Veau sa part des meubles seulement délaissés par feu Pierre Veau son beau-père. Le 2 avril 1755 (Crespin), Augustin Lacroix, tuteur de Joseph Veau, afferma à Pierre et Etienne Veau la part de terre dudit Joseph consistant en quatre pieds et dix pouces de front, de février à octobre prochain, pour 6 livres 5 sols.

Le 2 avril 1755 (Crespin), furent vendus à l'encan les meubles de feu Pierre Veau, suivant l'inventaire qui en avait été fait le 25 mars dernier (acte absent).

Le 8 février 1756 (Crespin), Joseph Berthelot et Marie-Joséphé Veau son épouse donnèrent à Augustin Simard une quittance de 72 livres pour une part de terre qu'ils lui ont vendue provenant de la succession de feu Pierre Veau, consistant en quatre pieds et dix pouces de front sur une lieue et demie de profondeur, "de laquelle part de terre il n'y a point encore eu de contract de passé en forme".

Le 7 mars 1756 (Crespin), à la requête d'Augustin Lacroix, tuteur de Joseph Veau, fut adjugé le bail judiciaire de trois perches huit pieds et quatre pouces de terre de front appartenant audit Joseph Veau et divisés en deux parts enclavées dans la terre de feu Pierre Veau. Ce bail fut adjugé à Etienne Veau pour 15 livres, pour la présente année seulement. Un autre bail de la même part de terre de "trois perches et demie" fut adjugé le 17 octobre 1756 (Crespin) à Jean Gagnon (voisin: voir terre 106), pour trois ans à raison de 22 minots de blé par année.

Le 30 juin 1757 l'arpenteur Charles Lefrançois dressa un procès-verbal de bornage pour Pierre et Etienne Veau, qui lui ont dit avoir averti Jean Gagnon leur voisin qui n'a pas voulu se trouver à la ligne de séparation d'entre leurs terres. L'arpenteur descendit à la grève pour trouver une borne qui sépare les terres de Joseph Gagnon (106) et de Sylvain Veau, où étant il a abaissé une perpendiculaire prenant de ladite borne allant au sud-ouest, où il mesura trois arpents deux perches et demie de front pour la largeur des terres des Sylvain dont ledit Gagnon en a quatorze pieds à ferme. Jean Gagnon était en train de bûcher sur la terre des Sylvain.

Le premier juin 1760 (Crespin), Jean Gagnon et Cécile Pelletier (terre 106) empruntèrent de Pierre et Etienne Veau 1 420 livres avec garantie par un demi-arpent de terre de front leur appartenant enclavé dans la terre desdits

créanciers, joignant des deux côtés aux parts de terre de Joseph Veau leur frère. Cette somme devait être remboursée dans un mois, faute de quoi les débiteurs reconnaissent que ledit demi-arpent serait vendu aux créanciers. De fait, le 10 octobre 1760 (Crespin), à la suite de l'acte précédent, Jean Gagnon et sa femme cédèrent à Pierre et Etienne Veau leurs droits sur ledit demi-arpent.

Le 23 août 1761 (Crespin), Etienne Veau et Marie-Joséphé Simard son épouse (absente), vendirent à Claude Caron, pour 300 livres, un demi-arpent de terre de front joignant au sud-ouest à la part de Marguerite Simard et au nord-est à celle de Magdeleine Simard dans la terre de quatre arpents de feu Augustin Simard (terre 97), tenant d'un côté à la terre de feu Robert Caron et de l'autre à celle de Joseph Paré fils.

Le même jour (Crespin), Pierre Veau et Augustin Simard, se faisant forts de Marguerite Poulin et Geneviève Veau leurs femmes, vendirent à Etienne Veau, savoir pour Pierre Veau une perche de front et pour Augustin Simard neuf pieds (une demi-perche) de front enclavés dans la terre de feu Pierre Veau "proche la grande rivière dite de Ste Anne", suivant le partage qui en a été fait que les parties n'ont pu représenter quant à présent, appartenant à Pierre Veau ladite perche pour l'avoir acquise de Jean Gagnon le 12 Janvier 1740 dans la terre de feu Joseph Gagnon et à Augustin Simard lesdits neuf pieds à cause de sa femme, héritière de son père. Le prix de vente était de 100 livres pour Pierre Veau et 50 livres pour Augustin Simard. (Pour le contrat du 12 Janvier 1740 voir la terre 106 à cette date.)

Le premier avril 1762 (Crespin), Jean Morel et Dorothée Veau vendirent à Joseph Veau, pour 30 livres, quatre pieds et dix pouces de terre de front sur une lieue et demie de profondeur à prendre dans la terre de feu Pierre Veau "suivant le partage fait ou à faire".

Le 20 avril 1763 (Crespin), fut fait l'inventaire de Pierre Veau et de feu Marguerite Poulin sa femme, décédée en mars 1762 (sép. le 15), laissant cinq enfants mineurs: Marguerite, 15 ans, Catherine, 13 ans, Dorothée, 10 ans, Marie-Joséphé, 8 ans et Pierre, 7 ans, sous la tutelle de leur père, élu tuteur le même jour. Leur maison consistait en une chambre construite en pierre de 20 pieds en carré couverte en planche. Ils avaient une grange en communauté avec Etienne Veau et une étable de bois rond. Leur terre mesurait quinze perches treize pieds de front joignant au sud-ouest à la terre d'Etienne Veau et au nord-est à celle de Joseph Gagnon. La grange était construite sur la terre d'Etienne Veau.

Le premier mai 1763 (Crespin), furent partagés les meubles de la communauté estimés à l'inventaire à 988 livres 11 sols. Déduction faite des frais de 26 livres 4 sols et du préciput de Pierre Veau (200 livres), il restait 762 livres 7 sols à partager entre ledit Pierre Veau (la moitié: 381 livres 3 sols 6 deniers) et ses enfants, pareille somme à laquelle il fallait ajouter le quart en sus, "attendu que ledit tuteur a gardé vers luy lesdits meubles et autres effets sans les avoir fait vendre" à l'enchère, ledit quart montant à 95 livres 5 sols 10 deniers plus 12 livres 15 sols faisant moitié des dettes actives de la communauté, faisant en tout pour les enfants 489 livres 4 sols 4 deniers, soit 95 livres 5 sols 10 deniers chacun. Quant aux terres il semble qu'un partage en ait été fait le premier mai 1763, car au dos de l'expédition de l'acte ci-dessus conservée aux Archives de Sainte-Anne, il est mentionné que la moitié de la terre, soit sept perches quinze pieds et demi, revenait aux enfants comme héritiers de leur mère, ce qui faisait pour chacun d'eux une perche dix pieds trois pouces sept lignes de largeur.

Le 17 juillet 1763 (Crespin), Pierre Veau, veuf de Marguerite Poulin, passa un autre contrat de mariage avec Marie-Josephe Barette, fille de François et de Marguerite Lacroix (terre 101), qu'il épousa le 18 juillet.

Le 26 avril 1766 l'arpenteur Ignace Plamondon chaîna et borna les terres de Pierre Veau (moitié nord-est de la terre 107), et de Joseph Gagnon (terre 108). Partant d'une ancienne borne séparant les deux terres il leva une ligne courant au nord-ouest quatre degrés nord (orientation de toutes les terres de la côte de Beaupré) depuis le fleuve jusqu'à la profondeur de cinquante arpents, au bout desquels il chaîna allant au nord-est quatre degrés est un arpent de terre de front que ledit Pierre Veau reprend vis-à-vis la terre dudit Gagnon et au nord-est dudit arpent de front il leva une seconde ligne courant au nord-ouest quatre degrés nord qu'il poursuivit jusque proche du pied de la montagne pour séparer la terre dudit Veau qui est au sud-ouest de celle dudit Gagnon qui est au nord-est. Il s'agit de l'arpent ayant fait l'objet d'un échange avec François Lacroix le 28 mars 1677 dont il a été question à la terre 106.

Le premier mai 1766 Ignace Plamondon chaîna et borna les terres d'Etienne Veau (qui avait la moitié sud-ouest de la terre 107) et de Jacques Talon dit L'Espérance (terre 106). Il se transporta à la ligne et borne qui sépare au sud-ouest la terre de Joseph Gagnon (108) d'où il chaîna allant au sud-ouest quatre degrés ouest premièrement trois arpents de front pour la concession de Pierre et d'Etienne Veau suivant leur contrat de concession et ensuite allant au sud-ouest il chaîna six perches de front acquises de Jean Gagnon (voir premier juin 1760), et au sud-ouest desdits trois arpents et six perches de front il leva une ligne courant au nord-ouest quatre degrés vers le nord parallèle à celle entre lesdits Veau et Joseph Gagnon qu'il poursuivit depuis le fleuve jusqu'au dessus des grandes côtes pour séparer la terre desdits Silvain (Veau) qui est au nord-est de celle dudit Talon qui est au sud-ouest.

Le 21 avril 1767 l'arpenteur Plamondon, en vertu d'un ordre de l'arpenteur général de la province de Québec, du 13 du présent mois, retourna à Sainte-Anne pour vérifier les lignes de la terre des nommés Etienne et Pierre Veau dits Silvain tirées le 26 avril et le premier mai 1766. Après avoir posé sa boussole à la borne qui sépare au sud-ouest la terre de Joseph Gagnon de celle desdits Silvain, qu'il trouva courir nord-ouest quatre degrés nord, il tira une ligne allant au sud-ouest quatre degrés ouest sur laquelle il chaîna premièrement trois arpents pour la concession desdits Veau et ensuite six perches de front, au bout desquelles il reposa sa boussole et leva une ligne courant au nord-ouest quatre degrés vers le nord jusqu'au haut des grandes côtes, laquelle ligne fut trouvée tomber et arriver sur les anciens piquets. Il posa ensuite deux bornes sur ladite ligne, l'une proche le chemin royal et l'autre à environ trois arpents au sud-est en tirant vers le fleuve, pour séparer la terre des Veau de celle de Jacques Talon.

A leurs titres nouveaux du 19 décembre 1769 (Crespin), Etienne et Pierre Veau déclarèrent posséder chacun la moitié de la terre 107, Etienne ayant la sienne au sud-ouest et Pierre au nord-est, plus un demi-arpent chacun depuis le coteau jusqu'à la lieue et demie (soit 50 arpents de profondeur), joignant Joseph Gagnon au nord-est (dans la terre 108).

Le 6 janvier 1773 (Crespin), Joseph-Toussaint Racine (terre 93-5) et Marguerite Veau sa femme (fille de Pierre et de Marguerite Poulin), qu'il avait épousée le 2 février 1767, donnèrent une quittance à Pierre Veau père de ladite Marguerite Veau, de 236 livres pour une perche dix pieds trois pouces



et sept lignes de terre front qu'ils lui ont vendus provenant de la succession de feu Marguerite Poulin (voir premier mai 1763).

Le 31 janvier 1775 (Crespin), Augustin Racine, fils de Joseph et de Geneviève Caron (terre 93-5), passa son contrat de mariage avec Marie-Joseph Veau dite Sylvain, fille de Pierre et de Marguerite Poulin, qu'il épousa le 7 février. En faveur de ce mariage Pierre Veau et Marie-Joseph Barette (voir 17 Juillet 1763), sa deuxième femme, cédèrent aux futurs époux neuf perches de terre front "proche la Grande Rivière" (soit la moitié de leur terre), et enclavées dans la terre desdits cédants, et un quart d'arpent de terre de front à prendre dans la profondeur, audit cédant appartenant en partie de sa part de communauté avec feu Marguerite Poulin et partie par acquisition qu'il en a faite en cette deuxième communauté. Ils leur cédaient en outre tous les bâtiments et leurs meubles, utensiles de ménage et d'agriculture. Cette cession était faite pour le prix de 1 350 livres ou chelins de la province pour les terres et 500 livres pour les bâtiments, faisant ensemble 1 850 livres suivant l'estimation qui en a été faite par Jacques Talon, Joseph Gagnon et Louis Racine. De cette somme 1 016 livres devaient être payées par les cessionnaires ou acceptants aux deux héritiers légitimes, le reste étant abandonné aux futurs époux. Les cédants se réservaient l'usufruit des biens cédés. Au cas où ils voudraient vivre à part, les futurs époux devaient leur fournir les aliments, vêtements et services énumérés au contrat.

Le 12 avril 1777 (Crespin), Pierre Veau, fils d'Étienne et de Marie-Joseph Simard, passa son contrat de mariage avec Marie-Anne Racine, veuve d'Augustin Lacroix (voir terre 104), qu'il épousa le 12 mai 1777 à Sainte-Anne.

Le 24 avril 1780 (Crespin), Jean Thibaudeau et Dorothee Veau sa femme (fille de Pierre et de Marguerite Poulin, qu'il avait épousée le 4 février 1771), vendirent à Augustin Racine et Marie-Joseph Veau sa femme, pour 1 200 livres, une perche dix pieds trois pouces sept lignes de terre de front revenant aux vendeurs par le décès de Marguerite Poulin (voir premier mai 1763), et une perche dix pouces quatre lignes de largeur aussi à eux échus par le décès de Pierre et Marguerite Veau, leurs frère et soeur décédés sans heirs, le tout enclavé dans la terre de Pierre Veau qui joint au sud-ouest à celle d'Étienne Veau et au nord-est à celle de Joseph Gagnon, à prendre suivant l'acte de partage qui en sera fait.

Le 8 avril 1790 (Crespin), Etienne Veau et Marie-Joseph Simard sa femme cédèrent à leur fils Jean Veau dit Sylvain deux arpents de terre de front dont un arpent ou environ borné par devant au fleuve et par la profondeur au bout de deux arpents de terre cultivable appartenant à Joseph Gagnon et le restant borné audit fleuve et par la profondeur au bout de la lieue et demie, joignant au sud-ouest à Ignace Caron et au nord-est à Pierre Veau, ledit Jean Veau devant avoir le nord-est de ladite terre. Etienne Veau et sa femme réservaient un arpent pour la légitime de leurs autres enfants. La valeur des biens cédés, y compris les animaux et les meubles et instruments aratoires, était de 1 300 livres, mais lesdits cédants s'en réservaient l'usufruit.

Le 11 avril 1798 (Têtu), fut fait l'inventaire des successions de défunts Augustin Racine (décédé le 7 mars 1798) et Marie-Joseph Veau (voir 31 janvier 1775), à la requête de Joseph-Toussaint Racine, tuteur de Marie et de Félicité Racine, leurs filles mineures. Il n'y est pas question des neuf perches qui leur avaient été cédées à leur contrat de mariage du 31 Janvier 1775, mais d'une vente faite le 25 mars 1796 (Crespin) audit Augustin Racine par Jean-Marie Lessard et Geneviève Morand son épouse d'une terre de

vingt-deux perches et demie de front sur quarante arpents de profondeur à St-Ferréol. Le 12 avril les meubles de la succession furent vendus pour 3 471 livres 5 sols (Têtu). Le 6 juin 1798 (Cressin), Joseph-Toussaint Racine vendit à Pierre Mercier, pour 2 400 livres dont il fallait déduire 1 800 livres dues à l'acquéreur, la terre de 22 perches de front à Saint-Ferréol. Pierre Mercier épousa Marie Racine le 23 juillet 1798.

Le 19 juillet 1798 (Têtu), Joseph-Toussaint Racine vendit à Michel Racine, pour 825 livres payables à chacune des deux filles mineures d'Augustin Racine (Marie et Félicité), les deux tiers indivis d'un arpent sept perches et demie de terre de front sur une lieue et demie de profondeur (soit la totalité de la terre de Pierre Veau et M.-Joseph Barette) joignant au sud-ouest à Etienne Veau et au nord-est à Joseph Gagnon, appartenant auxdites mineures par le décès de leurs père et mère. Michel Racine, fils d'Augustin et de Marie-Joséphé Veau, épousa Geneviève Giguère, fille d'Ignace et de Magdeleine Morel, le 23 juillet 1798.

Le 15 janvier 1799 (Têtu), Joseph-Toussaint Racine rendit compte de sa tutelle à Michel Racine et à Pierre Mercier comme ayant épousé Marie Racine. Il avait 2 447 livres à partager en trois parts (Michel, Marie et Félicité) de 815 livres 13 sols et il paya leurs parts à Michel et Marie, héritiers chacun pour un tiers de leurs défunts père et mère. Le montant de 2 447 livres était la différence entre les recettes de 7 943 livres (y compris la vente des meubles et des terres ci-dessus) et les dépenses de 5 496 livres (y compris les dettes).

Le 26 mars 1803 (Têtu), fut fait l'inventaire de feu Michel Racine et de Geneviève Giguère. Les meubles furent estimés à 3 126 livres 5 sols, outre 30 piastres d'Espagne valant 180 livres et 3 demi-piastres valant 9 livres. Ils avaient encore les dix-sept perches et demi de terre acquises le 19 juillet 1798 sur laquelle il y avait une maison de 40 pieds sur 20 couverte en bardeau "paraissant en très bon ordre" et une grange-étable de 60 pieds de long. Le premier avril 1803 (Têtu), Geneviève Giguère passa un autre contrat de mariage avec François Côté, fils de Joseph et de Thérèse Ferland, de Saint-Pierre de l'Île d'Orléans, qu'elle épousa le 19 avril à Sainte-Anne.

Le 6 juin 1808 (Ranvoyzé), Joseph-Toussaint Racine offrit à Félicité Racine de lui rendre compte devant notaire de tous les droits à elle échus par le décès de ses père et mère. Elle lui répondit qu'elle était prête à recevoir son argent, mais qu'elle en était empêchée par Victoire Marceau chez qui elle demeure, laquelle à l'instant l'a forcée de sortir de la maison.

Le 14 juillet 1810 (Bernier), eut lieu une "transaction" entre Joseph-Toussaint Racine, François Côté et Félicité Racine en rapport avec la vente du 19 juillet 1798 des deux-tiers de dix-sept perches et demie de terre de front appartenant aux mineurs de feu Augustin Racine, dont Félicité Racine réclamait en cour l'annulation, parce que la dite vente n'avait pas été faite à l'enchère et par conséquent pas à la juste valeur de la terre. François Côté, étant aux droits de Michel Racine, offrit à Félicité Racine de lui payer 6150 livres pour tous les droits immobiliers qui pouvaient lui revenir par le décès de ses père et mère, ainsi que pour l'intérêt de ladite somme depuis le 19 juillet 1798, à quoi Félicité Racine a consenti et a reconnu avoir reçu ladite somme de François Côté.

Du 13 au 18 avril 1812 l'arpenteur Nicolas Lefrançois procéda au bornage et à la séparation des terres de Jean(-Baptiste) Veau (voir 8 avril 1790), François Côté, Joseph et Pierre Gagnon et François Simard. Partant de deux anciennes bornes qui séparaient le côté sud-ouest de la terre de J.-B. Veau

dit Sylvain d'avec celle d'Ignace Caron qui est située au sud-ouest (voir terre 105, lot 27 du cadastre), lesdites bornes posées par Ignace Plamondon le 21 avril 1767, il prolongea la ligne que formaient ces deux bornes jusqu'à cinquante arpents du fleuve où les terres ci-dessus font une équerre. Il y chaîna, partant de ladite ligne en courant au nord-est, deux arpents et six perches de front pour Jean-Baptiste Veau où il posa une borne de pierre, de là il chaîna deux arpents pour François Côté où il posa une deuxième borne; de là il chaîna quatre arpents de front pour Joseph et Pierre Gagnon (terre 108) où il posa une troisième borne de pierre pour séparer la terre de ces derniers d'avec celle de François Simard (terre 109).

Le 28 mars 1826 (Bernier), François Côté déclara dans son titre nouvel posséder quinze perches de front sur vingt arpents de profondeur depuis le fleuve, entre Jean Silvain (Veau) au sud-ouest et Pierre Gagnon au nord-est, de là deux arpents de front jusqu'au bout de la lieue et demie, bornés par les mêmes. Le 23 août 1817 (Ranvozé), François Côté, veuf de Geneviève Giguère, avait passé un autre contrat de mariage avec Geneviève Raymond, veuve de Pierre Poulin, qu'il épousa à Saint-Joachim le premier septembre.

Le 26 mai 1828 (Ranvozé), Pierre Gagnon et Geneviève Morel sa femme vendirent à François Côté, pour 3 000 livres ancien cours, un demi-arpent de terre de front sur sept arpents trois perches de profondeur du chemin royal au pied de la première côte.

Le 27 novembre 1837 (Ranvozé), Joseph Côté, fils de François et de feu Geneviève Giguère, passa son contrat de mariage avec Catherine Vézina, fille de Michel et de feu Euphrosine Fortin, de Sainte-Anne, qu'il y épousa le lendemain. Le 26 août 1849 (Ranvozé), François Côté et Geneviève Raymond sa femme donnèrent à Joseph Côté, leur fils et beau-fils, trois lots de terre à Sainte-Anne et quatre lots à Saint-Joachim. Les lots de Sainte-Anne comprenaient un arpent et demi de front du fleuve au chemin royal entre Elise Veau au sud-ouest et Olivier Gagnon au nord-est, de là deux arpents jusqu'au pied du premier coteau où le front est d'un arpent et demi jusqu'au coteau de sable (à environ 50 arpents du fleuve) où le front est de deux arpents jusqu'au bout de la lieue et demie (ce qui est conforme au titre nouvel de 1826), et un quart d'arpent en superficie, du fleuve à la Grande Rivière, acquis de Pierre Drolet le 19 octobre 1847 (Sirois).

La terre d'Etienne Veau depuis 1790  
(partie sud-ouest de la terre 107)  
lots 24 et 17 du cadastre

On a vu plus haut que le 8 avril 1790 Etienne Veau et Marie-Joséphé Simard cédèrent leur terre de deux arpents de front à leur fils Jean. Celui-ci épousa Emerance Dupont, fille de Pierre et d'Elisabeth Racine, le 22 novembre 1803 à Sainte-Anne. Le 15 août 1809, devenu veuf d'Émérentienne Dupont, il se remaria avec Marie-Louise Caron, fille d'Ignace et de Marie-Louise Talon dite l'Espérance (lot 27, terre 105).

A son titre nouvel du 7 avril 1826 (Bernier), Jean-(Baptiste) Veau dit Silvain déclara posséder 1) six perches de front de la basse marée à un arpent au nord de la clôture de la grève, joignant au sud-ouest à la veuve Ignace Caron (27) et au nord-est à Pierre Veau qui avait la moitié nord-est de la terre 107 (voir lot 23 qui suit); 2) quatre perches de front de la basse marée à un arpent au nord de la clôture de la grève, joignant au sud-ouest audit Pierre Veau et au nord-est à François Côté; 3) deux arpents de front bornés

au sud aux deux lopins ci-dessus et audit Pierre Veau, au nord aux terres non concédées, au sud-ouest à ladite veuve Ignace Caron et au nord-est audit François Côté 4) un demi-arpent de front sur environ une demi-lieue de profondeur borné par le sud au coteau de sable (à environ 50 arpents du fleuve) par le nord aux terres non concédées, au sud-ouest au troisième lopin ci-dessus et au nord-est à François Côté; tous ces lots lui appartenant "de donation consentie par Etienne Veau dit Silvin et Marie-Josephe Simard ses père et mère" le 8 avril 1790.

Au terrier de 1850-1858 (ASO), la terre de Jean Veau est décrite comme mesurant cinq perches sept pieds huit pouces sur 13.5 arpents depuis la basse marée, de là 19 perches 6 pieds de front sur 55.8 arpents de profondeur, de là 2 arpents 2 perches et demie de front sur 57.7 arpents de profondeur.

Le 30 mars 1845 (Ranvoyzé), eut lieu le partage des terres de défunts Jean Veau et Marie-Louise Caron. Furent présents Eugène Veau, cultivateur, légataire universel de défunte Marie-Louise Caron sa mère, alors veuve de Jean Veau, suivant son testament du 22 avril 1840 (Ranvoyzé), Elise Veau, Hyacinthe, navigateur, et Narcisse, cultivateur, tous de Sainte-Anne, enfants majeurs desdits défunts. Un autre héritier, Nérée Veau, était encore mineur. Il y avait donc cinq enfants héritiers. La terre est décrite comme ayant deux arpents et une perche de front sur la profondeur à prendre de la basse marée à aller au nord du lopin de terre de Casimir Veau enclavé dans le bas de ladite terre, où le front d'icelle terre est de deux arpents et une perche jusqu'au coteau de sable et où le même front se trouve de deux arpents et demi jusqu'aux terres non concédées, bornée au sud-ouest à Jean-Marie Caron (terre 105) et au nord-est à François Côté père, à l'exception du lopin de terre dudit François Côté où se trouve sa maison et quelques pommiers et autres arbres. La moitié de cette terre devait appartenir à Eugène Veau comme légataire de sa mère (qui en avait la moitié pour son droit de communauté), l'autre moitié appartenant auxdits héritiers, y compris Eugène. Cette terre correspond aux lots cadastraux 24 au sud de l'équerre formée par le coteau de sable et 17 au nord dudit coteau.

La terre fut donc divisée en deux lots. Le premier devait avoir, depuis la basse marée à aller au nord du lopin de Casimir Veau, au sud-ouest d'icelui, trois perches de front, et au nord-est dudit lopin deux perches et demie de front, et depuis le nord du même lopin de Casimir Veau un arpent et neuf pieds de front jusqu'au coteau de sable où le front sera d'un arpent et deux perches et demie jusqu'aux terres non concédées, borné ledit lot au sud-ouest audit Jean-Marie Caron et au nord-est au lot ci-après. Le deuxième lot devait avoir, depuis la basse marée à aller à la ligne nord du lopin de Casimir Veau, cinq perches et demie de front, et depuis le nord dudit lopin de Casimir Veau un arpent et neuf pieds de front jusqu'au coteau de sable, où le front sera d'un arpent et deux perches et demie jusqu'aux terres non concédées, borné ledit second lot au sud-ouest au premier lot et au nord-est à François Côté. Ces deux lots furent tirés au sort du sud-ouest au nord-est. Le lot du sud-ouest est échu à Eugène Veau en sa qualité de légataire de sa mère, et le lot du nord-est auxdits héritiers. Ceux-ci en firent ensuite le partage comme suit du sud-ouest au nord-est:

- |               |             |
|---------------|-------------|
| 1- Elise Veau | 4- Narcisse |
| 2- Hyacinthe  | 5- Eugène   |
| 3- Nérée      |             |

Le 14 juin 1875 (G.-L. Dick), Eugène Silvain (Veau), qui avait épousé Marie-Louise Cauchon le 9 février 1847, vendit à Etienne Giguère fils,

Journaller demeurant au Château-Richer, pour \$ 3000, deux arpents et une perche de terre de front de la basse marée à la clôture de la grève, de là dix-neuf perches de front jusqu'au trait carré du coteau de sable, de là deux arpents quatre perches jusqu'au trait carré du premier rang (soit les futurs lots 24 et 17 du cadastre de 1879), joignant au sud-ouest à Jean-Marie Caron et au nord-est à la veuve de Joseph Côté.

Le 31 octobre 1889 (Vézina), Etienne Giguère revendit les lots ci-dessus (24 et 17) à Magloire Simard, charpentier, pour \$3 000. Celui-ci décéda le 16 juin 1890 et légua sa moitié desdits lots à son fils Arthur par son testament du 10 juin (Vézina), l'autre moitié appartenant à sa veuve, Eléonore Paré. Le 9 mai 1891 (Vézina), Arthur Simard et sa mère vendirent à Etienne Simard, pour \$3 800 1) le lot 24 (et 28) mesurant deux arpents une perche de front sur douze arpents de profondeur (jusqu'à la clôture de la grève), de là dix-neuf perches sur 32 arpents, borné au nord par le trait carré du coteau de sable, au sud-ouest par Roméo Boucher (27) et au nord-est par Dame Narcisse Lajeunesse (23); 2) le lot 17 mesurant deux arpents quatre perches de front sur 76 arpents de profondeur borné au sud par le trait carré du coteau de sable et au nord par le trait carré du premier rang, au sud-ouest par Bruno Boucher (27) et au nord-est par ladite Dame Lajeunesse (16); 3) le lot 640 depuis le chemin municipal (route de St-Ferréol) au bas duquel se trouve le terrain d'Edouard Morel en gagnant le nord jusqu'à sept arpents, où la largeur est de trois arpents; de là deux arpents de front sur 23 de profondeur; de là un arpent et demi de front jusqu'au barrage au pied de la montagne, borné au sud-ouest par Onésime Gagnon (lots 2 et 648) et au nord-est par la route, le Séminaire de Québec (638) et Edouard Morel (639) (sur ces lots voir la terre 109).

Le 20 octobre 1901 (Vézina), Etienne Simard revendit les lots 24 et 17 à Bruno Boucher pour \$2 200. On a vu, à la fin de la terre 105, que Bruno Boucher possédait depuis 1883 le lot 27, voisin au sud-ouest des lots 24 et 17, et que le 24 octobre 1906 (J.-E. Plamondon), il donna tous ces lots à son neveu Joseph Lachance.

Le 8 mai 1939 (J.-B. Beauregard), Joseph Lachance vendit à son fils Roméo, pour \$2 000, la partie nord du lot 24 à partir de 200 pieds au nord du chemin royal, et le lot 17. Le 14 septembre 1943 (Beauregard), il lui donna un emplacement près du chemin royal, faisant partie du lot 24 et lui laissa l'usufruit de sa terre (lot 27). Le 2 octobre 1944 (Beauregard), Roméo Lachance passa son contrat de mariage avec Antonia Dupont. Le 19 septembre 1956 (Gérard Beauregard), son père lui vendit le reste du lot 24 et le lot 27, avec la grange et autres bâtiments, roulant et animaux, pour \$1 100.

Le 17 mai 1963 (G. Beauregard), Roméo Lachance vendit à Jacques Pelletier, employé de papeterie, pour \$8 000, les lots 27, 24 et 17, moins les parties de ces lots déjà vendues. Il est à remarquer que le trait carré du coteau de sable (qui sépare les lots 24 et 17, 23 et 16, 18 et 15, 2 et 1) est la limite nord-ouest de la ville de Beaupré dont le territoire a été détaché, pour une partie, de la paroisse de Sainte-Anne et pour une autre partie de la paroisse de Saint-Joachim, de l'autre côté de la Grande Rivière Sainte-Anne. Sa limite, du côté du sud-ouest est la ligne de division des lots 38 et 36.

La terre de Joseph Côté depuis 1850  
(partie nord-est de la terre 107  
= Lots 23 et 16 du cadastre de 1879)

On a vu plus haut que cette terre appartenait en 1769 à Pierre Veau, frère d'Etienne qui avait la moitié sud-ouest de la terre 107. Cette terre de Pierre Veau passa ensuite à sa fille Marie-Joséphé qui épousa Augustin Racine le 7 février 1775, puis au fils de ce dernier, Michel Racine qui épousa Geneviève Giguère en 1798. Après le décès de Michel Racine sa veuve se remaria avec François Côté en avril 1803. On a vu son titre nouvel du 28 mars 1826. Le 26 août 1849 François Côté donna sa terre à son fils Joseph qui épousa Catherine Vézina. On a vu qu'à cette date sa terre mesurait un arpent et demi de front du fleuve au chemin royal, de là deux arpents de front jusqu'au premier coteau, de là un arpent et demi jusqu'au coteau de sable (à environ 50 arpents du fleuve), et de là deux arpents jusqu'au bout de la lieue et demie, entre Elise Veau au sud-ouest (voir section précédente, partage de 1845) et Olivier Gagnon au nord-est (terre 108). La partie au sud du coteau de sable correspond au lot 23 du cadastre et la partie au nord dudit coteau (ou de l'équerre qui s'y trouve) correspond au lot 16.

Le 29 octobre 1860 (Lavoie), Joseph Côté et Catherine Vézina sa femme donnèrent à Joseph Côté leur fils la terre ci-dessus décrite dont ils se réservèrent l'usufruit. La partie au sud du chemin royal était bornée au sud-ouest par Eugène Veau et au nord-est par Louis Morel; la partie au nord du chemin royal jusqu'au deuxième rang était bornée au sud-ouest par ledit Eugène Veau et au nord-est par Olivier Gagnon et Jean Veau, qui avait épousé Olive Gagnon, nièce d'Olivier (celui-ci était le frère de Pierre Gagnon, père d'Olive: terre 108). Sur cette terre il y avait une maison en pierre et autres bâtiments. Le donataire devait payer \$400 à chacun de ses frères, Edouard et Ignace Côté, pour leur légitime.

Le 17 janvier 1861 (Lavoie), Joseph Côté fils passa son contrat de mariage avec Adéline Thibault, fille de Joseph et de feu Olive Miville dite Deschênes, du Château-Richer, qu'il y épousa le 22 janvier.

Le 9 juillet 1877 Adéline Thibault, veuve de Joseph Côté, décédé le 29 juin 1869, se remaria avec Narcisse Audibert dit Lajeunesse, à Sainte-Anne, après avoir passé un contrat de mariage avec lui le même jour (G.-L. Dick). Le 19 juillet 1890 (A.-N. Vézina), elle donna à Joseph Côté son fils la terre ci-dessus décrite (lots 16 et 23) joignant au sud-ouest aux héritiers de Magloire Simard (lot 24 et 17) et au nord-est à Onésime Gagnon (fils d'Olivier), lui appartenant comme légataire universelle de feu Joseph Côté son premier mari en vertu de son testament du 2 août 1852 (Ranvozzé). Adéline Thibault décéda à Beaupré le 12 janvier 1900.

Joseph Côté, fils de Joseph et d'Adéline Thibault, passa son contrat de mariage le 20 juillet 1890 (Vézina), avec Joséphine Morel, fille de Joseph et de Félicité Fortin, qu'il épousa à Sainte-Anne le 22. Il décéda le 12 mai 1922. Par son testament du 17 mai 1919 (J.-B. Beaugard), il instituait son épouse légataire universelle de ses biens. Une semaine plus tard, le 26 mai 1919, leur fils Joseph-Alphonse épousait Eveline Paré à Saint-Joachim. Il avait passé son contrat de mariage la veille, 25 mai (Beaugard). Le 22 août 1921 (J.-B. Beaugard), Joseph Côté promettait payer à son fils Joseph-Alphonse \$300 par année qu'il travaillerait pour son père. En cas de décès son dit fils aurait le choix de réclamer soit un salaire de \$400 par année, soit une somme totale de \$5 000, soit une donation de la terre. En

attendant cette éventualité Joseph-Alphonse serait logé, nourri et entretenu avec sa famille par son père, tant qu'il travaillerait pour lui. Pour garantir le paiement dudit salaire Joseph Côté hypothéquait ses terres (lots 16, 19, 25 et partie de 23) jusqu'à concurrence de \$5 000.

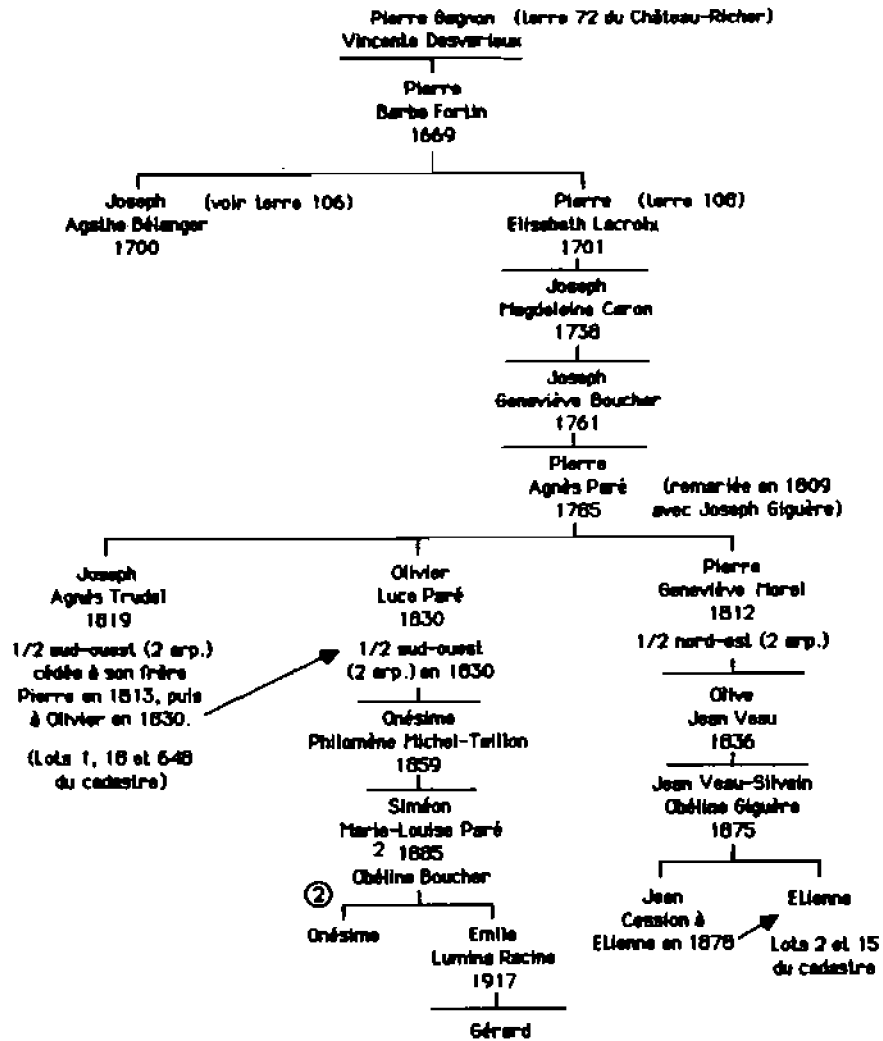
Le 28 décembre 1943 (J.-B. Beauregard), Joséphine Morel, veuve de Joseph Côté (décédé en mai 1922) donna suite à l'accord ci-dessus et donna à son fils Joseph-Alphonse le lot 16, le lot 19 (un demi-arpent de front sur 6.4 arpents de profondeur au nord du chemin royal et au sud-ouest du lot 18, joignant le lot 23), le lot 25, au sud de chemin royal, du côté nord-est du lot 24 (étant un emplacement avec une maison en pierre), le lot 23 borné au sud au fleuve et à la rivière Ste-Anne et à divers emplacements, au nord au trait carré du coteau de sable ou aux lots 16 et 17 situés au nord dudit trait carré, au nord-est aux lots 18 et 22 d'Onésime Gagnon et au sud-ouest au lot 24 de Roméo Lachance, avec la grange, le roulant et les animaux. Cette donation était en fait une dation en paiement des salaires dus au donataire depuis le 22 août 1921.

Joseph-Alphonse Côté décéda le 21 août 1965. Par son testament du 4 février 1965 (Gérard Beauregard), il légua tous ses biens meubles et immeubles à son fils André Côté. Les immeubles comprenaient 1) un terrain de grève faisant partie du lot 23, joignant au sud-ouest à la partie du lot 24 vendue à la Distillerie Montmorency, au nord au chemin de fer, au nord-est au lot 22 et au sud au fleuve, sans bâtisses, moins une certaine partie de ce lot distraite pour le quai voisin du lot 22; 2) un emplacement (lot 25 et partie 23), au sud du chemin royal et à l'extrémité nord-est du lot 24, joignant la rue Ste-Marguerite; 3) la terre proprement dite, soit partie des lots 16, 19 et 23, bornée au sud par une rue (lots 19-10, 23-30 et 23-29), au nord par la partie du lot 19 vendue à la Ville de Beupré, au nord-est par les lots 15 et 18 de Gérard Gagnon et au sud-ouest par les lots 17 et 24 de Roméo Lachance, sans bâtisses.

Le 14 décembre 1972 (Gérard Beauregard), André Côté, célibataire, vendit à Cimex Immeubles Inc., pour \$53 500, les parties qui lui restaient des lots 16 et 23, le lot 16 étant au nord du trait carré du coteau de sable et le lot 23 au sud.

Tableau généalogique sommaire pour la terre 108

524A







LA TERRE D'ETIENNE MOREL PUIS DE PIERRE GAGNON  
No 108 (4 arpents de front)

Martin Grouvel, puis la Fabrique Notre-Dame de Québec vers 1653, auraient d'abord eu cette terre, d'après les titres de la terre suivante. L'inventaire de Pierre Gagnon fils, le 12 avril 1690, dont il sera question plus loin, mentionne, parmi les papiers, une copie collationnée par Becquet, le 26 août 1672, d'un "contract de concession faite par Messire Jean de Lauson de onse arpens dans lesquels laditte concession (terre 108) est comprise". D'autre part l'inventaire de feu François La Croix, le 7 novembre 1710, dont il sera question à la terre suivante, mentionne parmi les titres "un contract de concession faite par le Sieur de Lauson... le 5 may 1656 de douze arpens de terre de largeur sur lieue et demy de profondeur à deffunct Martin Grouvel, desquels la terre dudt deffunct La Croix" (i.e. la terre 109).

Le 2 mars 1668 (Vachon), Mgr de Laval donna à Etienne Morel, "marinier", un titre de concession de cinq arpents de terre de front entre Jean Butord (= Pierre Butaud) et Silvain Le Veau, qui avaient obtenu de Mgr de Laval le titre de concession de la terre 107 le même jour et, le 27 novembre 1667, la moitié sud-ouest de la terre 109. Etienne Morel était cependant à Beaupré depuis au moins 1663 alors que, devant le notaire Gloria, il passait un marché avec Joseph Ruelle d'Auteuil pour lui livrer 600 planches de pin à Monceaux. Il y était dit "habitant demeurant à la Grande Rivière en la Coste de Beaupré". En outre, le 27 juin 1665 (Auber), on a vu à la terre précédente qu'Etienne Morel était voisin de Pierre Cochon quand celui-ci vendit sa concession à Silvain Le Veau.

Etienne Morel, matelot, était le fils de Vincent Morel et de Marguerite Drault, de Neuville, faubourg de Dieppe (registre des confirmations au Château-Richer le 2 février 1660). Le 7 septembre 1663 il épousa à Québec Catherine Patou, fille d'Abel Patou et de Marie Fosset, de Saint-Germain de Compiègne, évêché de Beauvais. Il est mentionné la première fois dans les archives le 30 novembre 1656 (Audouard) alors qu'il est témoin d'une vente par Jacques Goulet à Jacques Dodier et Pierre Pointel (terre 79 au Château-Richer). Cet acte fut passé au Château-Richer en la maison de Maître Olivier Letardif, seigneur en partie de Beaupré. Au recensement de 1666 il avait 34 ans et sa femme 24.

Le 13 mai 1660 (Basset, notaire à Montréal), Etienne Bouchard, chirurgien à Montréal, s'associa avec Etienne Morel, matelot de présent en cette ville, pour l'achat d'une chaloupe "par moitié". Le 6 octobre 1660 (Basset, au bas de l'acte ci-dessus), Etienne Morel reçut 263 livres d'Etienne Bouchard pour tous dommages, dépens et intérêt, au moyen de quoi Etienne Bouchard restait seul maître et possesseur de la chaloupe.

Le 11 novembre 1669 (Becquet), Etienne Morel donna une procuration à Charles Aubert de La Chenaye pour vendre sa terre. Le 27 novembre 1669 (Becquet), celui-ci la vendit pour 580 livres à Pierre Gagnon, fils de Pierre et de Vincente Des Varieux, du Château-Richer (terre 72). La terre de cinq arpents de front joignait alors d'un côté à Pierre "Butard" (Butaud) (107) et d'autre côté à Silvain Le Veau (109).

Pierre Gagnon fils passa son contrat de mariage avec Barbe Fortin, fille de Jullien Fortin dit Bellefontaine et de Geneviève Gamache, du Cap Tourmente, le 6 février 1669 (Auber).

On a vu à la terre 106 que, le 28 mars 1677 (Vachon), Pierre Gagnon et sa femme cédèrent à François La Croix et Anne Gasnier sa femme un arpent de terre de front sur 50 de profondeur à prendre "sur le fleuve Saint Laurents joignant la Grande Rivière, faisant partie de leur concession qui est joignant d'un côté la terre et concession dudit François La Croix (qui avait par conséquent acquis la moitié sud-ouest de la terre 109 de Silvain Le Veau et Pierre Butaud), et d'autre côté ledit Sieur Gagnon". En échange, François La Croix cédait à Pierre Gagnon un arpent de front sur sept de profondeur depuis la grève jusqu'au premier coteau, à prendre dans la terre 107, appartenant audit François La Croix "par le partage qu'il a fait avec Silvain Le Viaux... joignant d'un côté la terre et concession du Sieur Gagnon (terre 106 acquise de Nicolas Vérieul le 6 mars 1676) et d'autre côté ledit Silvain Le Viaux". Les terrains échangés furent arpentés et bornés le 11 mai 1677 par Jean Guion, ainsi qu'on l'a vu à la terre 106.

Pierre Gagnon décéda en août 1687 (sép. le 10 à Sainte-Anne) et l'inventaire de sa communauté avec Barbe Fortin fut fait le 12 avril 1690 (Jacob). Il avait quatre arpents de front dans la terre 108 (et non pas trois comme le mentionne l'inventaire), joignant au sud-ouest à Silvain Le Veau et au nord-est à François La Croix, qui avait acquis le dernier arpent au nord-est sur les cinq arpents originaux de la terre 108 par l'échange de 1677.

Sur cette terre il y avait une maison de colombages de 25 pieds de long et de large, "laquelle maison menace de ruine", au bout de laquelle était une allonge presque neuve avec un poêle de brique, une grange de 50 pieds sur 20 à demi close de planche et une étable de 20 pieds sur 18, les deux couvertes de paille. Pierre Gagnon avait en outre les trois arpents (et non pas deux) de la terre 106 acquise de Nicolas Vérieul en 1676. Le lendemain de cet inventaire, le 13 avril 1690 (Jacob), Barbe Fortin passa un autre contrat de mariage avec Pierre Lessard, fils d'Etienne et de Marguerite Sevestre (terre 93), qu'elle épousa le 16 avril.

Le 14 mars 1691 (Jacob), était fait un inventaire des hardes et habits de Barbe Fortin, qui n'avaient pas été inventoriés le 12 avril 1690. Leur valeur était de 321 livres 12 sols. Le même jour fut clos l'inventaire du 12 avril 1690 par Etienne Jacob en sa qualité de Juge bailli de Beaupré.

Le 29 mars 1691 (Jacob), eut lieu le partage des terres de Pierre Gagnon. La terre 106, de trois arpents de front, "avec un arpent de front depuis la grève jusqu'à une perche au-dessous du premier coteau" (dans la terre 107) (voir 28 mars 1677), fut divisée en deux lots. Barbe Fortin prit un arpent et demi sur les trois de la terre 106, du côté du nord-est, et un demi-arpent aussi au nord-est, dans l'arpent de la terre 107 jusqu'au premier coteau. Les enfants mineurs de Pierre Gagnon et de Barbe Fortin prirent la moitié sud-ouest des mêmes parts de terre. La terre 108, "de quatre arpents de front", devait être partagée après la fonte des neiges, à condition que Barbe Fortin aurait la partie du nord-est joignant à François La Croix, et ses enfants la partie du sud-ouest joignant à Silvain Le Veau. Le 3 avril 1691 (Jacob), l'huissier Guillaume Marollet vendit à l'enchère les meubles de la communauté qui rapportèrent 629 livres 13 sols, à partager entre Barbe Fortin et ses enfants.

Le 16 février 1700 (Jacob), Joseph Gagnon, fils de Pierre et de Barbe Fortin, passa son contrat de mariage avec Agathe Bélanger, fille de feu Jean-François Bélanger et de Marie Cloutier, demeurant en la seigneurie de Bonsecours, au Grand Sud, qu'il épousa le lendemain au Château-Richer.

Le 17 février 1700 (Jacob), René Le Page, sieur de Ste-Claire, et Magdeleine Gagnon sa femme (fille de Pierre et de Barbe Fortin), qu'il avait épousée le 10 juin 1686 à Sainte-Anne (contrat de mariage du même jour devant Jacob), vendaient à Pierre Gagnon, frère de ladite Magdeleine, pour 300 livres, un demi-arpen de terre de largeur sur une lieue et demie de profondeur, proche la Grande Rivière, faisant partie des "héritages" (i.e. des terres) de feu Pierre Gagnon leur père, "après que les lots et partages seront faits entre lesdits vendeurs, acquéreur et leurs cohéritiers dudit deffunct". Le partage prévu en 1691 n'avait donc pas eu lieu.

Le 9 mars 1700 (Jacob), Charles Bélanger et Geneviève Gagnon sa femme (fille de Pierre et de Barbe Fortin) qu'il avait épousée le 18 février 1692, vendirent à Joseph Gagnon leur part de la terre de feu Pierre Gagnon leur père, "proche la Grande Rivière", aussi pour 300 livres.

Le 11 novembre 1701 (Jacob), Pierre Gagnon fils passa son contrat de mariage avec Elisabeth La Croix, fille de François et d'Anne Gagnier (terre 109), qu'il épousa le 14 novembre à Sainte-Anne. Le 11 mai 1710 (Jacob), Pierre Gagnon et Elisabeth La Croix se faisaient donation réciproque de leurs biens (acte non signé).

Le 25 août 1711 (Jacob), Alexandre Gagnon, demeurant en la seigneurie de l'Islet Saint-Jean, fils de Pierre et de Barbe Fortin, passa son contrat de mariage avec Angélique Caron, fille de Robert et de Marguerite Cloutier (terre 98), qu'il épousa le lendemain à Sainte-Anne.

Le 23 mars 1713 (Barbel), Jean-Baptiste Gagnon, aussi fils de Pierre et de Barbe Fortin, vendit à Pierre Gagnon son frère, pour 300 livres, les droits successifs qui lui étaient échus par le décès de son père dans deux terres à Sainte-Anne, "proche la Grande Rivière", sur l'une desquelles ledit acquéreur fait sa demeure (108). Le même jour (Barbel), Pierre Lefrançois, demeurant au Château-Richer (terre 49), et Marguerite Gagnon sa femme, qu'il avait épousée le 24 novembre 1704, vendaient à Joseph Gagnon, leur frère et beau-frère, aussi pour 300 livres, leurs droits successifs dans les mêmes deux terres.

Le 6 août 1716 (Verreau), Barbe Fortin, demeurant à l'Islet St-Jean de la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours, à présent femme de Pierre Lessard, fit une transaction avec ses enfants: Joseph, Pierre, Charles, Geneviève et Marguerite Gagnon, demeurant à Beaupré, lesquels renoncèrent en faveur de leur frère Alexandre à la succession future des dits Pierre Lessard et Barbe Fortin.

Le 25 janvier 1717 (Verreau), Charles Gagnon, fils de Pierre et de Barbe Fortin, demeurant au Château-Richer où il avait épousé Anne Bélanger, fille de Charles et de Barbe Cloutier, le 19 janvier 1706, vendit à Pierre Gagnon son frère, pour 1 200 livres, les droits successifs immobiliers à lui échus par le décès de son père et ceux qui pourraient lui échoir après le décès de Barbe Fortin sa mère, "en deux terres et habitations proche l'une de l'autre", l'une joignant au sud-ouest à Jacques Barbel et au nord-est aux héritiers d'Etienne Veau, l'autre joignant au sud-ouest auxdits héritiers Veau et au nord-est aux héritiers de feu François La Croix, "contenant les deux habitations huit arpents de terre de largeur jusqu'au milieu des fonds et de là jusqu'à la profondeur (de la lieue et demie) ne contiennent plus que sept arpents de frond".

Le 17 novembre 1717, ainsi qu'on l'a vu à la terre 106, eut lieu le partage des terres de feu Pierre Gagnon entre ses deux fils Joseph et Pierre

(y compris l'arpent de front sur sept de profondeur dans la terre 107). La terre 106 échut par tirage au sort à Joseph et la terre 108 à Pierre. Quant à l'arpent dans la terre 107, il fut divisé en deux sur la hauteur, dont le bas jusqu'à certain fossé qui est éloigné de deux arpens ou plus du rivage étant propre à porter du foin sera consolidé et réuni en propriété à la terre de quatre arpents (108) "et le restant jusqu'en haut aboutissant aux terres des holrs Silvain et propre à porter du bled et autre grain" sera consolidé et réuni à la terre de trois arpents (106) joignant la terre de Jean Le Picart (105). Pierre Gagnon devait aider son frère à parfaire la grange de la terre de trois arpents, de 40 pieds de long en charpente close de planches et couverte de paille. Les semences et les récoltes jusqu'en 1719 inclusivement devaient être faites et partagées en commun. Enfin il fut accordé que les parts appartenant aux cohéritiers dans les susdites terres seraient achetées en commun.

Le 20 mars 1734 (François Rageot), Barbe Fortin, demeurant en la seigneurie de l'Islet Saint-Jean, déclara que ses fils Alexandre et Jean Gagnon n'ont rien reçu des meubles des défunts Pierre Gagnon leur père et aïeul, duquel héritage ses autres enfants du premier lit ont été pourvus à l'exception de ces deux cadets, lesquels effets mobiliers se montaient pour chacun desdits héritiers à 300 livres qui appartiennent aussi directement auxdits Alexandre et Jean leurs frères, et dont l'héritage a été employé à l'acquisition d'une terre en ladite seigneurie de l'Islet St-Jean, et comme ladite terre comprend six arpents de front dont ladite dame Barbe Fortin de concert avec Pierre Lessard son mari aurait fait donation de deux arpents audit Alexandre Gagnon son fils qui s'est chargé d'eux leur vie durant, elle entend que lesdites six cents livres appartenant à sesdits enfants Alexandre et Jean seront remboursées par les autres donataires et héritiers des quatre autres arpents de ladite terre, chacun à la concurrence de leurs acquêts, à faute de quoi elle casse et révoque toutes donations qu'elle aurait pu faire aux réfractaires.

Le 18 juillet 1734 (Jacob), Jean-Baptiste Gagnon, de la paroisse de St-Roch, Côte du Sud, vendit à Pierre et Joseph Gagnon, ses frères, pour 500 livres, tous ses droits dans les terres que ceux-ci possèdent à Sainte-Anne sur les héritages de feu Pierre Gagnon leur père (acte non signé).

Le 27 juillet 1734 (Jacob), Joseph Gagnon vendit à Pierre Veau, pour 180 livres, deux arpents de terre en superficie à prendre en deux arpents de front sur la profondeur depuis la grève en montant "vers la rivière", faisant partie de la terre du vendeur, du côté du nord-est (acte non signé).

Le 30 septembre 1734 (Jacob), Pierre et Joseph Gagnon cédèrent à leur frère Alexandre, demeurant à l'Islet, deux perches et quinze pieds de terre de front sur une demi-lieue de profondeur à l'Islet Saint-Jean, faisant partie de la terre de six arpents dont il a été question plus haut, en échange de cinq perches de front sur une lieue et demie de profondeur à Sainte-Anne sur les héritages de feu Pierre Gagnon leur père. Le 10 octobre 1734 (Jacob), Charles Gagnon et Geneviève Gagnon, épouse de Charles Bélanger, vendirent aussi leur part dans la même terre de l'Islet à Alexandre Gagnon.

Le 23 janvier 1738 (Jacob), Joseph Gagnon, fils de Pierre et d'Elisabeth Lacroix, passa son contrat de mariage avec Magdeleine Caron, fille d'Augustin Caron et de défunte Magdeleine Gaulin (terre 98), qu'il épousa le 27. En faveur de ce mariage Pierre Gagnon et sa femme donnèrent à leur fils un arpent et demi de terre de front sur une lieue et demie de profondeur à détacher de leur terre de quatre arpents de front joignant au sud-ouest à Pierre Veau et

au nord-est à Augustin Lacroix, à prendre ledit arpent et demi le long dudit Pierre Veau, plus un arpent de terre de large sur environ deux arpents de profondeur (dans la terre 107: voir 17 nov. 1717), et la moitié des bâtiments et de leurs biens meubles, dont les donateurs se réservaient l'usufruit.

Le 12 mars 1740 (Jacob), Pierre Gagnon et Elisabeth Lacroix vendirent à leur fils Joseph, pour 200 livres, deux perches de terre de front sur une lieue de profondeur joignant la terre de l'acquéreur ci-devant donnée, lesdites 200 livres provenant des propres de Magdeleine Caron. Le 18 décembre 1740 (Jacob), Charles Gagnon, fondé de procuration de René Lepage et de Magdeleine Gagnon, père et mère dudit Pierre Lepage, vendit à Joseph Gagnon, pour 460 livres, un demi-arpent de terre de front à Sainte-Anne divisé en deux parts de deux perches et demie, la première joignant d'un côté Pierre Veau et de l'autre la terre des héritiers de feu Joseph Gagnon (106) la deuxième joignant deux perches de front que ledit acquéreur a acquis de Pierre Gagnon son père (le 12 mars), appartenant à ladite Magdeleine Gagnon par droit d'héritage qui lui est échu par le décès de Pierre Gagnon et de Barbe Fortin ses père et mère.

Le 3 octobre 1743 (Barolet), Pierre Gagnon vendit à son fils Joseph, pour 300 livres, trois perches de terre de front à détacher de l'arpent que ledit vendeur possède à Sainte-Anne, à prendre par l'acquéreur du côté qu'il voudra, ledit arpent borné ainsi qu'il est énoncé au partage que le vendeur dit avoir été ci-devant fait entre lui et ses enfants héritiers de feu Elisabeth Lacroix leur mère, décédée en septembre 1742 (sép. le 29), et dans le cas où ledit partage n'aurait pas été fait, à prendre lesdites trois perches dans le terrain qui échoira audit vendeur (pour son droit de communauté).

Le 19 juillet 1744 (Jacob), Louis Dodier et Reine Gagnon sa femme (fille de Pierre et d'Elisabeth Lacroix), qu'il avait épousée le 25 février 1737, vendirent à Joseph Gagnon leur frère et beau-frère, pour 400 livres, trois perches six pieds six pouces de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à la part d'Elisabeth Gagnon et au nord-est à Augustin La Croix, provenant d'héritage de feu Elisabeth Lacroix. Le 5 mars 1746 (Pierre Huot), Louis Dodier, habitant de Saint-Joachim, vendit à Joseph Gagnon, pour 350 livres, tous les biens meubles et immeubles qui pourraient lui échoir après le décès de Pierre Gagnon son beau-père. Celui-ci décéda au début de décembre 1749 (sép. le 5).

Le 27 avril 1751 (Crespin), Etienne Drouin et Elisabeth Gagnon sa femme (fille de Pierre et d'Elisabeth Lacroix), qu'il avait épousée le 13 novembre 1747, vendirent à Joseph Gagnon, leur frère et beau-frère, pour 400 livres, trois perches et six pieds de terre de front à détacher de la terre de feu Pierre Gagnon consistant en quatre arpents de front joignant au sud-ouest à Pierre Veau et au nord-est à Augustin Lacroix, lesdites trois perches joignant d'un côté à la part de terre de Marie Gagnon femme de François Racine (mariés le 26 septembre 1736) et de l'autre à la part de Marie-Reine Gagnon, femme de Louis Dodier. Ils lui vendirent en outre trois perches six pieds de terre de front à détacher de la même terre, et à prendre où elles pourront se trouver, pour 350 livres. Ces parts de terre appartenaient à Elisabeth Gagnon pour sa légitime dans les successions de ses père et mère.

Le 10 septembre 1752 (Crespin), François Racine et Marie Gagnon, de Saint-Ferréol, vendirent à Joseph Gagnon, leur frère et beau-frère, pour 750 livres, leur part des meubles et immeubles provenant desdites successions.

Le 31 mars 1761 (Crespin), fut fait l'inventaire de Joseph Gagnon et de défunte Magdeleine Caron, décédée le 10 avril 1758 (sép. le 12). Leurs bâtiments ayant été incendiés lors de la Conquête anglaise, en 1759, ils n'avaient plus "qu'une vieille mesure de pierre servant avant l'incendie de maison, le tout en ruine et en mauvais état", estimée à 10 livres, une grange neuve de 50 pieds sur 22 y compris l'étable construite de pièces sur pièces close en partie en planche et pieux, couverte en paille, estimée à 300 livres, une écurie de bois rond de tremble couverte en paille, et un fournil servant de maison, construit de pièces sur pièces en vieux bois, couvert de paille. Ils n'avaient en argent monnayé que huit piastres de six livres chacune. Quant aux billets d'ordonnances émis par l'intendant Bigot, montant à environ 2 000 livres, on sait qu'ils ne valaient plus, après le traité de Paris en 1763, que 15% de leur valeur nominale. La terre de Joseph Gagnon comprenait quatre arpents de front sur une lieue et demie de profondeur, bornés au sud-ouest par celle de Pierre Veau et au nord-est par celle d'Augustin Lacroix, "de laquelle terre il y en a un arpent et demi des propres dudit Joseph Gagnon par acts de donation de feu Pierre Gagnon et défunte Elisabeth Lacroix ses père et mère, et les deux arpents et demi de restant estant conquest de communauté, et un arpent de terre de front sur deux arpents de haut estant aussi de laditte donation, lesquels arpent et demi de front et l'arpent de front sur deux arpents de profondeur n'ont point entré en la ditte communauté".

Le même jour (Crespin), eut lieu le partage de la terre ci-dessus entre Joseph Gagnon et ses enfants mineurs: Joseph, Ignace, Geneviève et Elisabeth et une autre fille, Pélagie, mariée avec Charles Racine le 17 janvier 1761. Il s'agissait de partager les deux arpents et demi non entrés dans la communauté, joignant au sud-ouest à l'arpent et demi "appartenant audit veuf". Il en fut fait deux parts d'un arpent et quart (douze perches et demi). Ayant eu le choix, Joseph Gagnon prit l'arpent et quart joignant son arpent et demi au sud-ouest. L'autre arpent et quart revenant aux enfants fut divisé en cinq lots de deux perches huit pieds et six lignes qui leur échurent dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- |              |              |
|--------------|--------------|
| 1- Pélagie   | 4- Ignace    |
| 2- Joseph    | 5- Geneviève |
| 3- Elisabeth |              |

Le premier avril 1761 (Crespin), eut lieu le partage des biens meubles estimés à l'inventaire à 2 250 livres 2 sols dont il fallait diminuer 250 livres pour le préciput de Joseph Gagnon et 162 livres 8 sols de frais de notaire et de dettes. Il fallait cependant y ajouter 500 livres pour le quart en sus, lesdits meubles n'ayant point été vendus à l'enchère, qui aurait rapporté cette valeur additionnelle de 500 livres, 361 livres pour la valeur des biés et grains et l'argent monnayé, et 122 livres 10 sols pour une vache et un lit de plume que Charles Racine et sa femme ont reçus en avancement d'holrie à leur contrat de mariage. Il restait donc 2 821 livres 4 sols 6 deniers à partager. Joseph Gagnon en eut la moitié: 1 410 livres 12 sols 3 deniers et ses enfants l'autre moitié, outre chacun sa part des billets d'ordonnances.

Le 21 mars 1764 (Crespin), Charles Racine et Pélagie Gagnon vendirent à Joseph Gagnon, pour 340 livres, la part de terre échue à ladite Pélagie Gagnon par le décès de sa mère, enclavée dans la terre de son père, "scituée proche la Rivière de Ste Anne ou vulgairement appelée la Grande Rivière".

Le 12 juin 1764 (Crespin), Ignace Gagnon vendit sa part de deux perches et demi ou environ à son frère Joseph, pour 260 livres. Ignace Gagnon possédait alors une terre "en la coste du Sud au lieu nommé la rivière Boyer, sur

laquelle il y a fort peu de désert de fait" et qu'il voulait "augmenter" avec le produit de la vente de sa part de terre à Sainte-Anne.

Au terrier de 1769 (ASQ), la terre 108 de quatre arpents de front appartenait en entier à Joseph Gagnon sauf un arpent de front "à commencer au haut du coteau (à 50 arpents du fleuve: voir 28 mars 1677) jusqu'au bout de la lieue et demie, dont Pierre et Etienne Veau avaient chacun un demi-arpent de front comme on l'a vu à la terre 107.

Le 10 février 1775 (Crespin), Joseph Gagnon céda à son fils Joseph tous ses biens meubles et immeubles pour le prix de l'estimation qui en a été faite par Jacques Talon et Etienne Veau choisis comme arbitres à la somme de 3 650 livres, dont Joseph Gagnon fils devait payer la moitié à ses frères et soeurs pour leur légitime. Si, au cas d'incompatibilité d'humeur ou autrement ledit Joseph Gagnon père et son fils ne pouvaient demeurer ensemble, Joseph Gagnon père se réservait la chambre qu'il occupait présentement avec son poêle de fer et une partie de la cuisine et il pourrait se servir de la cheminée de la cuisine et cuire son pain dans le four. Son fils devrait aussi lui fournir chaque année une liste de vivres, vêtements et services jusqu'à son décès.

Joseph Gagnon fils avait épousé Geneviève Boucher, fille de Noël et de Marie-Anne Deblols, le 12 octobre 1761 à Saint-Joachim. Le 18 février 1772 Elisabeth Gagnon, sa soeur, épousa René-Bonaventure Lessard, fils de Bonaventure et d'Elisabeth Paré (terre 93). Le premier juillet 1780 (Crespin), René-Bonaventure Lessard, comme tuteur de ses enfants mineurs nés de son mariage avec ladite Elisabeth Gagnon, vendit à Joseph Gagnon, son beau-frère, deux perches et demie de terre de front enclavées dans la terre dudit acquéreur et échues à ladite Elisabeth Gagnon lors du partage de la terre de son père le 31 mars 1761.

Le 6 octobre 1785 (Crespin), Joseph Gagnon fils et Geneviève Boucher sa femme donnèrent à leur fils Pierre deux arpents de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Pierre Veau dit Silvain et au nord-est à deux arpents réservés pour la légitime de leurs autres enfants, et en outre un demi-arpent de front sur deux arpents de profondeur borné au sud par le fleuve et par la profondeur au nord à Etienne Veau, joignant au sud-ouest audit Etienne Veau et au nord-est à un demi-arpent réservé pour la légitime de leurs enfants, avec la moitié de leur maison, bâtiments, meubles de ménage, instruments aratoires et animaux. Le même jour (Crespin), Pierre Gagnon passa son contrat de mariage avec Agnès Paré, fille de Pierre et de Marie-Joséphé Lessard, de Saint-Joachim, qu'il y épousa le 24 octobre.

Le 22 mai 1791 (Crespin), Joseph Gagnon et Geneviève Boucher, avec le consentement de Joseph Gagnon, leur père et beau-père, cédèrent à Pierre Gagnon et à Agnès Paré, résidant avec eux, quatre arpents de terre de front joignant au sud-ouest à Pierre Veau et au nord-est à Augustin La Croix, plus un arpent de front borné par devant au fleuve et par la profondeur audit Etienne Veau, joignant au sud-ouest audit Etienne Veau et au nord-est Pierre Veau, avec tous les bâtiments qui s'y trouvent et tous leurs biens meubles, à charge par ledit Pierre Gagnon de payer 1 000 livres à ses soeurs qui n'ont encore rien reçu pour leur légitime.

Le 8 août 1809, Agnès Paré, veuve de Pierre Gagnon, se remaria avec Joseph Giguère, fils de Joseph et de Geneviève Lessard (terre 94). Le 31 décembre 1810 (Bernier), Joseph Giguère et Agnès Paré donnèrent à Joseph Gagnon, leur fils et beau-fils, deux arpents de terre de front sur une lieue



et demie de profondeur, soit la moitié sud-ouest de leur terre de quatre arpents de front, ladite moitié joignant au sud-ouest à François Côté (terre 107) et au nord-est à l'autre moitié donnée le même jour à Pierre Gagnon, autre fils de Pierre et de ladite Agnès Paré (voir acte suivant), à l'exception de la prairie qui est au sud des bâtiments à aller à la clôture de la grève et qui se continue le long de la Grande Rivière de Sainte-Anne, à l'exception d'un demi-arpent de front sur la profondeur de ladite prairie joignant ledit François Côté. Ils lui donnaient en outre les bâtiments construits sur ladite terre sus donnée et partie de ceux construits sur les deux autres arpents donnés à Pierre Gagnon fils, avec le terrain qu'il y a devant les granges et étables ci-dessus données servant de cour et dix pieds autour, et la moitié de tous leurs biens meubles, tous les biens ainsi donnés appartenant à la donatrice par disposition de dernière volonté de feu Pierre Gagnon son premier mari et au donateur de part d'enfant par son contrat de mariage avec ladite donatrice. Cette donation était faite à charge par le donataire de payer aux donateurs une pension viagère consistant en une variété d'aliments, vêtements et services énumérés au contrat, et de payer 300 livres à chacun de ses treize frères et soeurs pour leur légitime maternelle en la succession future de ladite Agnès Paré leur mère.

Le même jour, 31 décembre 1810 (Bernier), Joseph Giguère et Agnès Paré firent à Pierre Gagnon, leur fils et beau-fils, une semblable donation des deux autres arpents faisant la moitié nord-est de la terre de feu Pierre Gagnon père, tenant au sud-ouest aux deux arpents ci-dessus donnés à Joseph Gagnon et au nord-est à François Simard (109), à charge par ledit donataire de payer aux donateurs "pareille rente et pension viagère que celle mentionnée et fixée en la donation que lesdits donateurs ont consentie ce jourd'huy en faveur dudit Joseph Gagnon", et de payer aussi 300 livres à chacun de ses treize frères et soeurs.

Le même jour enfin (Bernier), Joseph Giguère et Agnès Paré vendirent à Jean Veau dit Silvain, pour 1 000 livres, un arpent de terre de front à prendre à environ un arpent au nord de la clôture de la grève à aller au fleuve à basse marée, joignant au sud-ouest, au nord et au nord-est à Jean Veau fils d'Etienne et appartenant à la venderesse par disposition de dernière volonté de feu Pierre Gagnon son premier mari et au vendeur pour sa part d'enfant par son contrat de mariage avec ladite venderesse (voir le titre nouvel de Jean Veau (ép. de Marie Boucher) le 3 février 1826, à la terre 104). Pierre Gagnon fils épousa Geneviève Morel, fille de Jean-Marie et de Marie-Louise Simard (terre 99), le 13 janvier 1812 à Sainte-Anne. Son frère Joseph Gagnon épousa Agnès Trudel, fille de Jacques et de Félicité Poulin, le 9 janvier 1819 à Saint-Joachim.

Le 11 juillet 1813 (acte sous seing privé passé devant Jean-Marie Poulin, major de milice de Saint-Joachim, et déposé au minutier du notaire B. Faribault), Pierre et Joseph Gagnon firent l'échange suivant. Joseph cédait à Pierre deux arpents de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à François Côté et au nord-est audit Pierre Gagnon, avec maison, bâtiments, animaux et généralement tout ce qui a été donné audit Joseph Gagnon par Joseph Giguère et Agnès Paré sa femme le 31 décembre 1810, excepté cinq perches de front sur deux arpents et un quart de profondeur, bornées par devant à la clôture de la grève et par derrière à une clôture au sud du verger. En échange Pierre cédait à Joseph un lopin de terre de forme irrégulière mesurant par le nord et joignant le chemin du Roi deux arpents de largeur et par le sud ledit lopin se termine à trois perches huit pieds de largeur, borné par le sud à dix pieds au nord des bâtiments appartenant présentement à Pierre Gagnon, par le nord au chemin du Roi, au sud-ouest ledit

Pierre Gagnon à une clôture, et au nord-est partie à François Simard et partie à une clôture joignant la route qui conduit au passage de la Grande Rivière; plus un autre lopin de terre de figure irrégulière contenant un arpent sept pieds et demi de largeur sur un arpent et demi de profondeur borné par devant à la clôture de la grève et par derrière à une clôture au sud du verger et Jardin, au sud-ouest audit Joseph Gagnon et au nord-est à une clôture le long de la route qui conduit à la Grande Rivière. Enfin Pierre devait assumer les charges portées en la donation du 31 décembre 1810 par Joseph Giguère et Agnès Paré, qui approuvaient le présent échange.

A son titre nouvel du 13 avril 1826 (Bernier), Pierre Gagnon déclara posséder 1) quatre arpents de terre de front de la basse marée au sud jusqu'à huit arpents de profondeur au nord, tenant au sud-ouest à François Côté et au nord-est à François Simard; 2) trois arpents et une perche de front bornés par le sud au premier lopin, par le nord au chemin du Roi, au sud-ouest à Joseph et Jérôme Morel et au nord-est audit François Simard; 3) quatre arpents de front du chemin du Roi jusqu'au bout de la lieue et demie, tenant au sud-ouest à François Côté et au nord-est à François Simard, lesdites terres lui appartenant par donation du 31 décembre 1810 et par acquisition du 11 juillet 1813.

Le 15 janvier 1830 (Ranvoyzé), Joseph Giguère et Agnès Paré, et Pierre Gagnon leur fils et beau-fils et donataire, résilièrent la donation du 31 décembre 1810. Le 17 janvier 1830 (Ranvoyzé), Joseph Giguère et Agnès Paré firent une autre donation à Pierre Gagnon 1) de deux arpents de terre de front de la basse marée au lieu nommé trait carré de la première côte de sable, joignant au sud-ouest aux donateurs et au nord-est à Marie-Magdeleine Paré et ses enfants (terre 109), sans aucune réserve que trois perches carrées bornées au sud à la clôture du grand verger, au nord au donataire, au sud-ouest aux donateurs et au nord-est à la Grande Rivière Sainte-Anne, avec les bâtiments et la cave dessus construits; 2) deux arpents de front dudit trait carré de ladite première côte de sable jusqu'aux terres non concédées, joignant au sud-ouest à François Côté et au nord-est aux donateurs, 3) la moitié de tous leurs biens meubles. Les lots de terre ainsi donnés à Pierre Gagnon correspondent aux numéros cadastraux 2, au sud du trait carré, et 15 au nord du trait carré de la côte de sable.

Le 22 janvier 1830 (Ranvoyzé), Joseph Giguère et Agnès Paré donnèrent à Olivier Gagnon, leur autre fils et beau-fils, le reste de leur terre de quatre arpents de front, à savoir 1) deux arpents de front de la basse marée à aller au nord au petit verger, tenant au sud-ouest à François Côté (terre 107) et au nord-est aux deux arpents ci-dessus donnés à Pierre Gagnon; 2) deux arpents de front depuis le nord dudit verger à aller au chemin royal, tenant au sud-ouest à Joseph et Jérôme Morel et au nord-est à Pierre Gagnon, avec une maison en pierre et bâtiments dessus construits; 3) un arpent et demi de front du chemin royal à la première grande côte, tenant au sud-ouest audit François Côté et au nord-est audit Pierre Gagnon; 4) deux arpents de front de ladite grande côte à aller au trait carré de la première côte de sable, tenant au sud-ouest à François Côté et au nord-est à Pierre Gagnon; 5) deux arpents de front dudit trait carré de la première côte de sable à aller aux terres non concédées, tenant au sud-ouest à Pierre Gagnon et au nord-est à la veuve François Simard et ses enfants (109); 6) trois perches carrées de terre bornées au sud à la clôture du grand verger, au nord audit Pierre Gagnon, au sud-ouest au donataire et au nord-est à la Grande Rivière Sainte-Anne, avec les bâtiments et la cave dessus ou auprès construits; 7) la moitié de tous leurs biens meubles. Le donataire devait garder avec lui les donateurs et avoir soin d'eux, et payer à son frère Célestin Gagnon et à Ignace-Clément

Giguère, son frère utérin, chacun 100 piastres d'Espagne pour leur légitime, à leur majorité. Les lots de terre donnés à Olivier Gagnon correspondent au numéro 18 du cadastre au sud du trait carré de la côte de sable et aux numéros 1 et 648 au nord dudit trait carré.

Le 4 septembre 1836 (Ranvozé), Geneviève Morel, veuve de Pierre Gagnon fils, donna à sa fille Olive 1) deux arpents de front de la basse marée au lieu nommé trait carré de la première côte de sable (lot 2), joignant au sud-ouest à Olivier Gagnon et au nord-est à Thécle Simard, épouse de Julien Barette (terre 109), avec la maison et bâtiments dessus construits, moins le lopin d'Olivier Gagnon, de trois perches carrées bornées au sud à la clôture du grand verger, au nord au lot sus-désigné, au sud-ouest à Olivier Gagnon et au nord-est à la Grande Rivière Sainte-Anne, avec les bâtiments et cave dessus ou auprès construits; 2) deux arpents de front du susdit trait carré de la première côte de sable à aller aux terres non concédées (lot 15), bornés au sud-ouest à Françoise Côté et au nord-est à Olivier Gagnon, avec le bâtiment dessus construit; 3) tous ses biens meubles, la donatrice se réservant l'usufruit de tous les biens ci-dessus donnés ou, si elle le juge à propos, une pension viagère. Olive Gagnon devait garder avec elle son frère et ses soeurs et leur payer les sommes qui leur ont été léguées par feu Pierre Gagnon leur père par son testament du 18 août 1836, outre chacun 175 livres ancien cours pour leur légitime maternelle.

Le même jour, 4 septembre 1836 (Ranvozé), Olive Gagnon passa son contrat de mariage avec Jean Veau dit Silvain, fils de Jean et de Marie Boucher (voir terre 104), qu'elle épousa le lendemain à Sainte-Anne. Sur Jean Veau et Olive Gagnon voir terre 104, lot 30 du cadastre.

Quant à Olivier Gagnon, fils de Pierre et d'Agnés Paré, il épousa Luce Paré, fille de Jean et de Charlotte Simard, le 26 janvier 1830 à Saint-Joachim. Il se maria avec Christine Pepin (Lachance), fille de Joseph et de Magdeleine Trudel, le 3 février 1846 à Sainte-Anne. Le 12 janvier 1859 (Lavoie), il donna ses biens à son fils Onésime, né de Luce Paré. En 1859, à Saint-Ferréol, Onésime Gagnon épousa Philomène Michel dont il eut un fils, Siméon, qui épousa Marie-Louise Paré à Saint-Joachim le 13 janvier 1885. Il se maria avec Obéline Boucher, à Saint-Ferréol, en 1875.

Le 18 juillet 1875 (G.-L. Dick), Jean Veau dit Silvain, fils de Jean et d'Olive Gagnon, passa son contrat de mariage avec Obéline Giguère, fille de Jean et de feu Agnès Couture, de St-Ferréol. Le lendemain, 19 juillet 1875 (G.-L. Dick), Jean Veau dit Silvain et Olive Gagnon donnèrent à leur fils Jean 1) deux arpents de terre de front sur une lieue et demie de profondeur (lots 15 et 2) joignant au sud-ouest à Onésime Gagnon (18) et à la veuve Joseph Côté (16) et au nord-est partie par la ci-devant route de St-Ferréol, partie par Onésime Gagnon (lot 1), partie par Thomas Simard (lot 640), avec la maison et autres bâtisses dessus construites, moins quatre emplacements déjà vendus et un emplacement de quatre perches de front sur six perches de profondeur réservé pour leur autre fils Etienne, au sud du chemin royal dans le lot 2; 2) sept perches et demie de front de la basse marée à la Grande Rivière, joignant au sud-ouest à François Morel et au nord-est aux représentants Jean Renaud. Le donataire devait payer les dettes des donateurs, loger son frère Etienne et lui payer \$2 200, et loger sa soeur Adéline à qui il devait payer \$800. Les donateurs se réservaient l'usufruit de leurs biens.

Le 30 janvier 1878 (G.-L. Dick), Jean Veau fils céda les lots ci-dessus à son frère Etienne en échange d'un lopin d'une perche dix pieds de front sur cinq perches de profondeur au nord du chemin royal, avec maison dessus

construite. Les lots 15 et 2 (deux arpents de largeur) joignaient alors au sud-ouest à Onésime Gagnon (18) et Dame Narcisse Lajeunesse (auparavant veuve de Joseph Côté (16), et au nord-est au lot 640 acquis par la Municipalité de Saint-Ferréol, et au lot 1 d'Onésime Gagnon, au nord du trait carré du coteau de sable.

Le 16 avril 1883 (Vézina), Onésime Gagnon emprunta de son fils Octave \$950 avec hypothèque des lots 1, 18 et 22, 2 et 15 (acquis d'Etienne Silvain) et 648.

Onésime Gagnon décéda le 4 janvier 1902. Par son testament du 9 décembre 1901 (Vézina), il légua tous ses biens à son épouse, Obéline Boucher, dont les lots de terre suivants:

- 1) lot 1 d'un arpent de front sur 74 de profondeur, au nord du trait carré du coteau de sable.
- 2) partie du lot 2, d'un arpent de front depuis environ trois arpents au nord du chemin municipal à aller au sommet de la première côte, de la deux arpents de front jusqu'au trait carré du coteau de sable.
- 3) lot 12 (emplacement près du quai) de quinze perches en superficie.
- 4) lot 15 de deux arpents de front sur 75 de profondeur, au nord du trait carré du coteau de sable.
- 5) partie du lot 18, de deux arpents de front depuis le chemin de fer jusqu'au trait carré du coteau de sable, moins emplacements vendus.
- 6) lot 22, de huit arpents en superficie au sud du chemin royal.
- 7) lot 648 d'un arpent de front sur 74 de profondeur au nord-est du lot 1 ci-dessus.
- 8) partie du lot 362 de St-Joachim, mesurant sept perches treize pieds de front sur neuf arpents de profondeur.

Le 11 octobre 1915 (J.-B. Beauregard), Obéline Boucher, veuve d'Onésime Gagnon, fit son testament par lequel elle légua les lots ci-dessus à Emile Gagnon son fils. Le 31 décembre 1917 (Beauregard) elle y ajouta des codicilles par lesquels elle annulait la donation à Emile et la remplaçait par une autre suivant laquelle elle légua à son fils aîné, Onésime, la moitié sud-ouest et à Emile la moitié nord-est de ses terres, qu'ils devaient partager à l'amiable avec le roulant, animaux et meubles. Emile devait contribuer pour la moitié à la construction d'une grange-étable pour Onésime. Obéline Boucher décéda le 29 mai 1927.

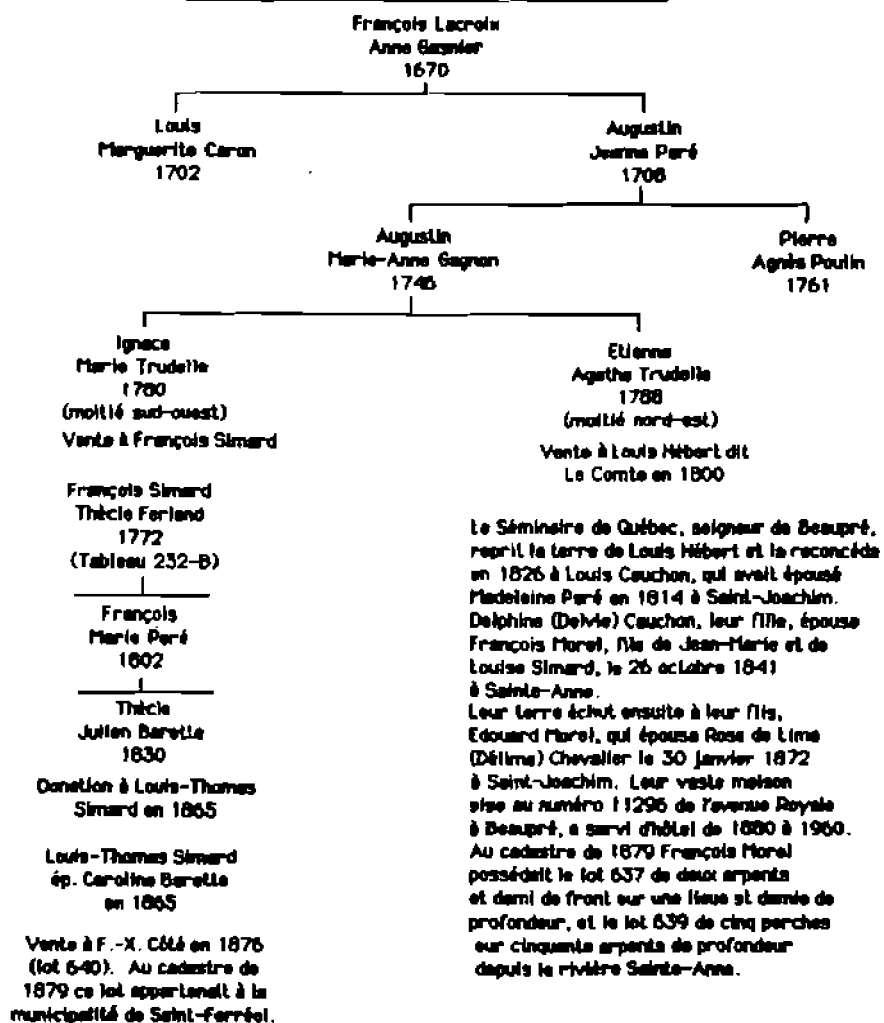
Le 3 janvier 1963 (Gérard Beauregard), Emile et Onésime Gagnon donnèrent à Gérard Gagnon, leur fils et neveu, 1) partie des lots 22, 18 et 2 bornée au nord par la rue Gagnon, au sud par le chemin de fer, avec la maison, grange, roulant etc; 2) la partie nord des lots 2 et 18 joignant au sud-ouest aux lots 19 et 23 et au nord-est au lot 640, moins la partie vendue à la Voirie pour la nouvelle route de St-Ferréol; 3) les lot 15, 1 et 648 sans bâtisses, ces lots étant au nord du trait carré. Onésime Gagnon était célibataire, Emile était veuf de Lumina Racine qu'il avait épousée en octobre 1917.

LA TERRE DE GILLES MOULINEUX  
No 109 (5 arpents de front)

Martin Grouvel, charpentier, était établi sur cette terre avant 1653 car, le 13 octobre de cette année (Audouart), il la louait à Louis Guimont (Dimond) pour trois ans à commencer à la Toussaint 1653. Puis il en fit don à la Fabrique de Notre-Dame de Québec le 29 mars 1656 (Rouer, acte absent mentionné dans le suivant). Les marguilliers la vendirent à Charles Cadieu de Courville le 2 avril 1656 (Rouer) pour 700 livres. Elle portait le nom de concession Sainte-Marguerite, sans doute du nom de la femme de Martin Grouvel (Marguerite Auber, du Perche, évêché de Sées, qu'il épousa à Québec le 20 novembre 1635). Martin Grouvel se noya "proche les monts de Notre Dame sur le fleuve St Laurent", en revenant de France au printemps de 1660: voir Audouart, le 22 septembre 1661: transaction entre Marguerite Auber, remariée avec le notaire Michel Pillion, et Eustache Lambert, associé de Martin Grouvel. Celui-ci serait arrivé à Québec le 20 juillet 1635, d'après le Journal des Jésuites. Il est aussi mentionné dans un marché qu'il conclut avec Jean Bourdon le 29 janvier 1640 (Piraube) pour lui construire une maison de 32 pieds sur 18. Le 17 avril 1644 (Tronquet), il obtint de Robert Giffard une concession de six arpents de terre de front dans la seigneurie de Beauport entre les terres du seigneur et James Bourguignon dit Le Patron. Le 18 octobre 1655 (Audouart) il afferma cette terre, au lieu appelé "St Martin des Marests en la Coste de Beauport" (là aussi il nomma sa terre d'après son nom), à Nicolas Quentin dit La Fontaine pour quatre ans.

L'inventaire de François La Croix dont il sera question plus loin à la date du 7 novembre 1710 mentionne parmi les titres, "un contract de concession faite par le Sieur de Lauson cy devant gouverneur en ce pays le 5 may 1656 de douze arpens de terre de largeur sur lieue et demy de profondeur à deffunct Martin Grouvel, desquels la terre dudit deffunct La Croix". Ce titre est aussi mentionné comme absent à la date du 5 mai 1656 au répertoire du minutier de Becquet, ainsi que celui d'une autre concession par d'Argenson à Martin Grouvel, devant Becquet (aussi absent) en date du 20 octobre 1658. Au bas de l'acte du 2 avril 1656 (vente à Cadieu de Courville) le gouverneur de Lauson mentionna, le 10 septembre 1656, qu'il a ensaisiné la vente faite par la Fabrique de Notre-Dame de Québec à Charles Cadieu et "reformé la concession cy devant par nous donnée au Sieur Martin Grouvel, ayant icelle reformée le quinziesme may dernier (1656) au profit dudict Cadieu dict Courville". Cette concession aurait donc été donnée à Martin Grouvel puis "reformée" au profit de Cadieu de Courville le 15 mai 1656.

Charles Cadieu de Courville remit sa concession à la Fabrique, faute de satisfaire aux charges et conditions de la vente. L'acte de rétrocession manque, mais celle-ci est mentionnée dans une transaction du 26 mai 1658 (Audouart), entre la Fabrique et Magdeleine Maquart, femme de Charles Cadieu absent, lequel avait fait "quantité d'augmentations sur ladite terre", alors que les marguilliers prétendaient qu'elle avait perdu de la valeur. Pour en venir à un accord, Louis Gasnier, Etienne de Lessart, Louis Guimont et Robert Giguère, tous habitants proche dudit lieu, furent désignés pour visiter la terre et faire rapport. L'acte du 30 septembre 1660 ci-après mentionne que ces experts ont évalué les augmentations à la somme de huit vingt livres (160 livres). Le 30 septembre 1660 (Audouart), les marguilliers et le curé de Notre-Dame de Québec revendaient ces cinq arpents à Jacques Dodier pour les 160 livres ci-dessus estimées. Cet acte mentionne que ces cinq arpents "proche la Grande Rivière" étaient une "portion de l'habitation appartenante par cy devant au Sieur Martin Grouvel", ce qui indique que les cinq arpents de





la terre précédente (108) avaient aussi été concédés à Martin Grouvel. On a vu, en effet, à la terre 108, parmi les papiers mentionnés à l'inventaire de Pierre Gagnon, en 1690, un titre de concession par Jean de Lauson de onze arpents de front comprenant la terre dudit Pierre Gagnon, dont la date n'est cependant pas indiquée. L'acte du 30 septembre 1660 mentionne aussi que les cinq arpents vendus à Jacques Dodler étaient bornés "d'un côté aux terres non concédées (110) et d'autre côté aux terres appartenant à la Fabrique et Eglise", ce qui implique que Martin Grouvel avait aussi donné à la Fabrique de Notre-Dame les cinq arpents de la terre précédente qui furent plus tard concédés à Etienne Morel.

Le 21 mars 1663 (Auber), Jacques Dodler céda ses cinq arpents de terre de front à Noël Rose par subrogation. Ce dernier ne s'y établit pas car, le 18 octobre 1665 (Pillon), Charles Aubert de La Chenaye, comme procureur et co-seigneur de Beaupré, concéda de nouveau cette terre à Gilles Moulineux, entre Etienne Morel (108) et Pierre Michel (110). La concession n'avait cependant que 50 arpents de profondeur et non pas une lieue et demie comme les autres. Les origines de Gilles Moulineux sont inconnues. Il ne semble pas avoir été marié car un acte du bailliage de Beaupré, le premier mars 1700 (ASQ, Séminaire, 20: 6) mentionne qu'il est décédé "il y a environ cinq mois sans héritiers cogneus en ce pays". Au recensement de 1666 il avait 30 ans.

Le 27 novembre 1667 (Auber), Gilles Moulineux vendit la moitié sud-ouest de sa concession à Silvain Le Veau et Pierre Butaud, à prendre du côté d'Etienne Morel, pour 45 livres. Il a été question de Silvain Le Veau à la terre 107. Pierre Butaud était le fils de Mathurin Butaud et de Marie Raget, de la paroisse de Sainte-Radegonde-La-Vineuse, évêché de La Rochelle. Il épousa Pierrette Loriot, fille de Pierre Loriot (Lauriot) et de Jeanne Bucquet, du Bourget, près de Paris, le 21 octobre 1671 à Sainte-Famille (contrat le 14 devant Becquet).

L'inventaire de François La Croix dont il sera question plus loin (le 7 novembre 1710), mentionne parmi ses papiers "un acte de société passé par ledit deffunct Claude Aubert le 21 de juin 1668 entre Pierre Butaut et Silvain Le Veau vivants demeurants audit Beaupré, au bas duquel acte de société est une cession et desmission dudit Pierre Butaut faite audit deffunct François La Croix de la part dudit Butaut en laditte société qui sert de titre pour la possession que ledit deffunct François La Croix a fait des héritages (i.e. des terres) par luy deslaissés par son décès, ledit acte de cession et desmission passé par le mesme Claude Aubert le 15 de juillet audit an 1668".

Le 29 juin 1669 (Auber), Gilles Moulineux vendit à François Thibault, pour 45 livres, un arpent en terre basse à prendre au nord-est de sa concession, joignant Jean Le Picart (110), "à commencer depuis l'aboutissement de ladite concession sur le bord de ladite Grande Rivière Jusques au second costeau du lieu et place où est bastie et scituée la cabane dudit Moullineux cedant, et au dessus de ladite costé ou costeau deux arpents et demy qui font la largeur du restant de la concession d'iceluy Moullineux cedant", jusqu'à la profondeur de cinquante arpents.

Le premier mai 1671 (Auber), François Thibault vendit à Olivier Gasnier, pour 60 livres, cet arpent de front de terre basse et ces deux arpents et demi de terre haute, et alla s'établir à Vincelot (Cap Saint-Ignace). Il était le fils de Louis Thibault et de Renée Gautier, du bourg de La Flotte, île de Ré, évêché de La Rochelle, paroisse Sainte-Catherine. Il passa son contrat de mariage le 3 octobre 1670 (Becquet), avec Elisabeth Agnès Lefebvre, fille de



Guillaume et de Barbe Viot, de la paroisse de Saint-Gervais, ville et archevêché de Paris, qu'il épousa le 14 octobre 1670 à Sainte-Anne.

Le 22 décembre 1673 (Vachon), Gilles Moulineux vendait encore à Olivier Gagnier un arpent et demi de terre de front commençant sur le bord de la Grande Rivière, selon les alignements qui en ont été tirés et non sur le bord du fleuve, borné d'un côté à la rivière des Vases qui doit les séparer et où se trouve un îlet qui appartiendra à l'acquéreur, et d'autre côté à ce dernier (soit l'arpent acquis en 1671), d'un bout à la terre du vendeur qui est au bout de l'îlet, d'autre bout aux terres non concédées.

On a vu aux terres précédentes (106 et 108) que le 28 mars 1677 (Vachon), François La Croix acquit de Pierre Gagnon un arpent de terre de front sur cinquante de profondeur à prendre sur le fleuve Saint-Laurent joignant la Grande Rivière et détaché par ledit Gagnon de sa concession (terre 108) "qui est joignante d'un côté la terre et concession dudit François La Croix (moitié sud-ouest de la terre 109 acquise de Pierre Butaut le 15 juillet 1668 et sans doute aussi de Silvain Le Veau) et d'autre côté ledit Sieur Gagnon". En échange François La Croix cédait à Pierre Gagnon un arpent de terre de front sur sept arpents de profondeur depuis la grève jusqu'au premier coteau, que ledit La Croix avait acquis de Silvain Le Veau dans la terre 107 lors d'un partage fait entre eux dont on ignore la date et le contenu. On a vu également que les terrains échangés entre François La Croix et Pierre Gagnon furent bornés par l'arpenteur Jean Gulon le 11 mai 1677 (à la terre 106).

François La Croix était le fils de François La Croix et de Jeanne Le Turc, de la paroisse d'Estoutteville en Normandie, archevêché de Rouen. Il passa son contrat de mariage le 24 août 1670 (Auber) avec Anne Gagnier, fille de Louis et de Marie Michel (terre 96), qu'il épousa le 11 septembre 1670 à Sainte-Anne. Il est mentionné pour la première fois au recensement de 1666 comme domestique de Pierre Gagnon au Château-Richer (terre 72), et il l'était aussi en 1667. Il avait alors 25 ans. En 1668 (acte non signé du notaire Auber, sans mention du jour et du mois), François La Croix avait passé un contrat de mariage avec Marguerite Drouin, fille de Robert Drouin et de Marie Chevalier (terre 80 au Château-Richer). Ceux-ci lui avaient vendu, le 6 février 1668, un demi-arpent de terre de front en terre basse sur le fleuve et deux arpents de front au-dessus du premier coteau jusqu'à quinze arpents en profondeur au-dessus dudit coteau, le tout presque en haut bois, tenant d'un côté à Martin Guérard et d'autre côté aux vendeurs, pour le prix de 100 livres, à raison de deux arpents de terre qui se trouvent de terre nette et prête à recevoir semence sur ledit nombre de terre.

Le 6 juillet 1679 (Auber), Olivier Gagnier vendit à François La Croix son beau-frère, pour 200 livres, l'arpent et demi de terre de front qu'il avait acquis de Gilles Moulineux le 22 décembre 1673, et l'autre arpent précédemment acquis de François Thibault, "joignant audit arpent et demy", le tout tenant d'un côté audit acquéreur et d'autre côté à Jean Le Picart, marchand (110). Le 25 octobre 1679 (Becquet), Olivier Gagnier, demeurant à l'île d'Orléans (comté de Saint-Laurent), passa son contrat de mariage avec Elisabeth Pepin dite Lachance.

Le 7 octobre 1697 (Jacob), Gilles Moulineux donna à Jean Le Mercier et à Barbe Monmainier sa femme deux arpents et demi de terre de largeur sur le bord du fleuve et neuf à dix arpents de profondeur vers la Grande Rivière, entre Jean Le Picart et François La Croix. Cette donation fut confirmée par Mgr de Laval le 31 mars 1700 (Genaple), après le décès de Gilles Moulineux, parce qu'elle n'avait pas été insinuée.

Le 13 mars 1699 (Chambalon), François La Croix céda à son fils Louis, âgé de 26 à 27 ans (il était né à la fin de novembre 1672), une concession de deux arpents et demi de front sur une lieue et demie de profondeur acquise d'Olivier Gagnier en 1679, entre Jean Le Picart et ledit cédant. Cette cession fut annulée le 6 octobre 1703 (Jacob). On a vu à la terre précédente que le 11 novembre 1701 (Jacob), Elisabeth La Croix, fille de François et d'Anne Gagnier, passa son contrat de mariage avec Pierre Gagnon et que ce Pierre Gagnon obtint la terre voisine (108) au partage qui fut effectué le 17 novembre 1717 avec son frère Joseph, qui eut la terre 106.

Le 30 septembre 1704 (Jacob), François La Croix et Anne Gagnier donnèrent à leur fils Augustin trois arpents de terre de largeur sur une lieue et demie de profondeur joignant d'un côté (nord-est) aux représentants de feu Jean Le Picart (110) et au sud-ouest aux donateurs, ceux-ci se réservant l'usufruit des terres données à leur fils. Le 10 janvier 1708 (Jacob), Augustin La Croix passa son contrat de mariage avec Jeanne Paré, fille de Jean et de Jeanne Racine (terre 84), qu'il épousa le 30 janvier à Sainte-Anne.

Le 7 novembre 1710 (Jacob), fut fait l'inventaire de défunt François La Croix, "décédé le 25<sup>e</sup> aoust dernier" (sép. le 28), et d'Anne Gagnier sa veuve. Leur terre mesurait six arpents de front "sur lieue et demie de profondeur", à la réserve d'un arpent qui n'a que cinquante arpents de profondeur, joignant d'un côté aux terres de Joseph et Pierre Gagnon (108) de l'autre à celles du Sr Barbel (qui avait épousé Marie-Anne Le Picart: terre 110), "de laquelle terre laditte veuve a déclaré en avoir donné deffunct son mary et elle à Augustin La Croix un de leurs fils trois arpents de terre de largeur sur leur profondeur, et sur le restant de laditte terre a dit et déclaré laditte veuve avoir en valeur vingt arpents". Ils avaient une maison de pièces sur pièces de 28 pieds de long sur 20 de large avec deux chambres de plain pied, cave et grenier, une grange de 30 pieds de long et une étable "neuve" de 20 sur 18, ainsi qu'une écurie de 15 pieds sur 12.

Le lendemain, 8 novembre 1710 (Jacob), furent partagés les meubles de la communauté. De la moitié appartenant aux enfants Augustin devait en prendre la moitié comme donataire de moitié desdits meubles. Le surplus "consistant en un cart d'iceux" fut divisé en neuf lots et chacun des enfants prit "en essence celluy qui luy est escheu". Il y avait encore à partager 352 livres 15 sols "provenant des rapports de ce qu'aucuns desdits héritiers majeurs ou mineurs ont receu lors du mariage, rapportant la moitié d'icelles", ainsi qu'un "reste de bestiaux et quelques meubles restant", le tout montant à ladite somme, ce qui faisait à chacun 39 livres 4 sols. Ce partage était fait sans préjudice de ce que les parties pouvaient prétendre aux grains non battus, foin et fourrages aussi mentionnés à l'inventaire, "ainsy que des héritages (i.e. des terres) restés après le décès dudit deffunct François La Croix desquels les parties ont différé le partage pour quelque contestation entre lesdites parties pour le regard de la donation faite audit Augustin La Croix par ledit deffunct son père".

Les terres furent effectivement partagées le 9 juin 1711 (Jacob). Elles consistaient en trois arpents de largeur sur lieue et demie de profondeur joignant d'un côté aux terres du Sieur Barbel (110) et de l'autre à celles de Pierre et Joseph Gagnon (108). Il en fut fait deux lots de quinze perches de largeur jugés d'égale valeur. Par tirage au sort le lot du nord-est "joignant les terres du Sieur Barbel" est échu aux héritiers et celui du sud-ouest à leur mère, Anne Gagnier. La moitié échu aux héritiers fut ensuite partagée entre eux en neuf lots d'une perche douze pieds de largeur chacun qui leur échurent dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- Geneviève La Croix, joignant sa mère (ép. Jacques Fortin en 1721)
- 2- Marie (épouse Pierre Gagnon, fils de Jean - terre 79 - en 1704)
- 3- Louis (ép. Marguerite Caron en 1702)
- 4- Anne (ép. Etienne Paré le 18 février 1716)
- 5- Agathe (ép. Jacques Tremblay le 5 novembre 1696)
- 6- Claire (ép. François Paré le 26 août 1704)
- 7- Pierre (ép. Jeanne Barette le 25 Janvier 1723)
- 8- François (Barbe Monmainier 1701, veuve de Jean Mercier)
- 9- Elisabeth (ép. Pierre Gagnon - terre 108 - le 14 nov. 1701)

Le 14 mars 1711 (La Cetière), Jacques Tremblay et Agathe La Croix, demeurant à L'Ange-Gardien (terre 35), vendirent à François La Croix leur part d'une perche "et demie" de terre de front et trois pieds de front (en tout trente pieds ou une perche douze pieds) à prendre dans six arpents de front joignant d'un côté à Joseph Gagnon et de l'autre à Jacques Barbel, pour 150 livres "et une vache laitière pour épingle, déjà reçue par le vendeur". Cette vente était faite avant le partage ci-dessus, ce qui explique que la part vendue était encore "indivise". Le 23 mars 1713 (Barbel), Pierre Gagnon et Elisabeth La Croix vendaient leur part à Augustin La Croix pour 136 livres. Le 20 octobre 1718 (Dubreuil), Jacques Tremblay et Agathe La Croix vendaient à Augustin La Croix une perche douze pieds de terre de front "faisant une douzième (?) partie d'un arpent et demy de front", "à prendre et posséder après le décès d'Anne Gagnier", pour 350 livres.

Le 17 janvier 1721 (Barbel), Louis, François et Pierre La Croix, Pierre Gagnon comme ayant épousé Marie Le Croix, François Paré comme ayant épousé Claire La Croix, Etienne Paré comme ayant épousé Anne La Croix, tous héritiers pour un neuvième de feu François La Croix, vendirent à Augustin La Croix, leur frère et beau-frère, pour 100 livres faisant pour chacun des vendeurs 16 livres 13 sols 4 deniers, leur part d'un neuvième revenant à chacun d'eux tant comme héritiers de feu François La Croix et la neuvième partie qui leur échoira après le décès d'Anne Gagnier leur mère dans une maison et l'emplacement sur lequel ladite maison est construite de pièces sur pièces de 28 pieds de long sur 20 de large, ensemble le terrain à prendre depuis le bord de la Grande Rivière et joignant la ligne de Pierre Gagnon et en montant le long de ladite ligne depuis le bord de la Grande Rivière jusqu'à dix pieds au-dessus de la maison, et retournant ensuite sur une ligne droite en allant au nord-ouest et passant entre la grange et l'étable et gagnant jusqu'à la part de terre appartenant à Geneviève La Croix, pour de ladite part de terre du côté du sud-ouest tirer une ligne droite en descendant à la Grande Rivière.

Le 16 mai 1727 (Jacob), Anne Gagnier vendit à Augustin La Croix, pour 300 livres, un demi-arpent de terre de front sur une lieue et demie de profondeur joignant au sud-ouest à Pierre Gagnon et au nord-est à ladite vendeuse. Le 12 octobre 1727 (Jacob), Pierre Gagnon et Elisabeth La Croix vendirent à Augustin La Croix, pour 280 livres en cartes, une perche douze pieds de terre de front qui doivent leur revenir après le décès d'Anne Gagnier.

Le 28 octobre 1727 fut déposé au minutier de Joseph Jacob, notaire, un billet sous seing privé du 8 octobre 1726 par lequel Jacques Fortin et Geneviève La Croix sa femme avaient vendu à Augustin La Croix, pour 200 livres, trois perches et six pieds de terre de front revenant à ladite Geneviève La Croix dans les successions de ses père et mère.

Le 30 janvier 1728 (Jacob), Pierre La Croix vendit à Timothée Paré, pour 200 livres, une perche douze pieds de terre échus au vendeur par la succession

de son père, et à lui échoir après le décès de sa mère. Le 17 juillet 1736 (Jacob), Pierre Gagnon et Elisabeth La Croix sa femme vendirent à Augustin La Croix, pour 250 livres, trois perches six pieds de terre de front à détacher des six arpents de la terre de feu François La Croix et Anne Gagnier.

Le 14 février 1737 (Jacob), Timothée Paré céda à Augustin La Croix six perches douze pieds de terre de front (dans la terre 109), en échange de trois perches six pieds dans la terre 84.

Le 3 février 1746 (Jacob), François Paré et Claire La Croix vendirent à Augustin La Croix, pour 200 livres trois perches et six pieds de terre de front échus à ladite Claire La Croix par les décès de ses père et mère.

Le 12 novembre 1746 (Jacob), Augustin La Croix, fils d'Augustin et de Jeanne Paré, passa son contrat de mariage avec Marie-Anne Gagnon, fille de Jean et de feu Geneviève Chamard, de Saint-Joachim, qu'il y épousa le 14 novembre. Augustin Lacroix et Jeanne Paré donnaient à leur fils la moitié de tous leurs biens meubles et immeubles, à condition qu'il ait soin d'eux le reste de leurs jours, en travaillant à leur profit, les donateurs se réservant l'usufruit de leurs biens.

Le 16 janvier 1753 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Augustin La Croix, "décédé il y a environ un mois", à la requête de Jeanne Paré sa veuve et d'Augustin La Croix leur fils et donataire. Ils avaient une maison de 45 pieds de long sur 20 de large bâtie en pierre, avec planchers haut et bas, au milieu de laquelle se trouve une cheminée de pierre, chambre et cuisine, couverte en planche et bardeaux; une grange de 40 pieds de long sur 20 de large, close en pieux et planches, couverte en paille et jonc "presque usée"; un fournil construit en partie en madriers et pièces, de 15 pieds sur 18 avec une cheminée de pierre, couvert en planche, dans lequel il se trouve un four de terre; une vieille étable de 20 pieds sur 18, de pièces sur pièces, couverte en paille et une autre étable de 30 pieds sur 12 de pièces sur pièces couverte en paille. Quant à la terre elle mesurait six arpents de front sur une lieue et demie de profondeur entre Joseph Gagnon (108) et Madame Fournel (110), dans laquelle sont enclavés trois perches six pieds de front appartenant à Louis La Croix, habitant de Saint-Joachim.

Le 18 janvier 1753 (Crespin), Marie-Anne, Marguerite, Elisabeth, Agnès et Geneviève Lacroix, filles d'Augustin et de Jeanne Paré, qui avaient épousé respectivement Jean Lessard, François Barette, Etienne Racine (fils de Joseph), Joseph Allaire et Etienne Racine (fils d'Etienne), renoncèrent à la succession de leur père.

Le 19 janvier 1753 (Crespin), eut lieu le partage des biens meubles de feu Augustin La Croix, évalués à 2 028 livres dont il fut fait deux lots d'égale valeur dont l'un pour Jeanne Paré et l'autre pour ses enfants. Ce dernier lot fut divisé en deux, dont la moitié pour Augustin La Croix donataire et l'autre pour les autres enfants.

Le 28 avril 1753 (ASQ, Séminaire, 23: 16, p. 10 à 12), Jeanne Paré convoqua ses enfants pour partager la terre que l'arpenteur Louis Bacon trouva mesurer cinq arpents six perches douze pieds de front sur une lieue et demie profondeur, mais la façon dont ladite Paré voulait faire le partage n'ayant pas été acceptée par plusieurs héritiers, ce partage n'eut pas lieu. Le 2 avril 1754 (Crespin), Etienne Racine et Elisabeth Lacroix vendirent à Augustin La Croix, pour 400 livres, tout ce qui pouvait appartenir à ladite Elisabeth

Lacroix dans la succession de son père et qui pourrait lui revenir après le décès de sa mère, Jeanne Paré.

Jeanne Paré décéda en décembre 1757 (sép. le 22) et son inventaire fut fait les 8 et 9 janvier 1758 (Crespin). La terre de six arpents de front joignait d'un côté Joseph Gagnon et de l'autre les héritiers de Jean Le Picart. La moitié sud-ouest de la maison, échue aux héritiers, consistait en une chambre en pierre de 19 pieds de long sur 18 de large, couverte en bardeaux. La grange avait 45 pieds de long sur 20 de large. Les meubles furent vendus à l'encan du 16 au 20 janvier.

Le 21 janvier 1758 (Crespin), fut partagé le produit de la vente, qui avait rapporté 3 938 livres 5 sols 6 deniers, plus l'argent monnayé, 714 livres 3 sols 6 deniers, faisant ensemble 4 651 livres 9 sols. Après avoir déduit 259 livres 17 sols de dettes, frais de notaire et huissier et diverses autres sommes, il restait 4 237 livres 6 sols 9 deniers à partager en deux parts égales de 2 118 livres 13 sols 4 deniers, dont l'une pour Augustin La Croix donataire et l'autre pour les six héritiers.

Le 17 mai 1758 (Crespin), eut lieu le partage de la terre de cinq arpents six perches douze pieds de front, les trois perches six pieds restant des six arpents appartenant à Louis La Croix (voir 16 janvier 1753). Augustin La Croix, comme donataire, en avait la moitié, soit deux arpents cinq perches six pieds (en réalité 28 perches 6 pieds), à prendre du côté du sud-ouest joignant Joseph Gagnon (terre 108). Les héritiers avaient un arpent deux perches quinze pieds joignant au nord-est à la terre de la Dame Pournel (110) et au sud-ouest à un arpent deux perches quinze pieds appartenant à ladite Jeanne Paré. L'arpent des héritiers fut partagé en six parts dont les deux premières du côté du sud-ouest devaient avoir deux perches de front et les quatre autres du côté du nord-est chacune deux perches et demie, la valeur desdites parts n'étant pas égale. Par tirage au sort elles échurent aux héritiers dans l'ordre suivant du nord-est au sud-ouest:

- |                         |                               |
|-------------------------|-------------------------------|
| 1- Pierre La Croix      | 4- François Barette           |
| 2- Augustin             | 5- Etienne Racine dit Varenne |
| 3- Mineurs Jean Lessard | 6- Joseph Allaire             |

On procéda ensuite au partage de l'arpent deux perches quinze pieds 'provenant de la succession de ladite feu Jeanne Paré', dont les trois premiers lots joignant la part dudit Pierre Lacroix en allant au sud-ouest devaient avoir deux perches et demie de front et les trois autres deux perches trois pieds, 'attendu qu'elles sont de meilleure bonté, valeur et qualité'. Ces parts échurent aux héritiers dans l'ordre suivant du sud-ouest au nord-est:

- 1- François Barette, joignant Augustin La Croix
- 2- Mineurs Jean Lessard
- 3- Joseph Allaire
- 4- Etienne Racine dit Varenne
- 5- Pierre La Croix
- 6- Augustin La Croix comme étant aux droits d'Etienne Racine, joignant Pierre La Croix au nord-est.

Le 12 février 1760 (Crespin), fut fait l'inventaire de feu Louis La Croix, 'habitant de Saint-Joachim', décédé au mois de décembre dernier en la maison de Noël Paré, donataire dudit défunt par acte passé le 15 juillet 1748 (Barolet). Il avait deux perches et demie de terre de front à Saint-Joachim

entre François Paré au sud-ouest et la veuve Simard au nord-est, lesquelles ont été données à Noël Paré, et trois perches six pieds à Sainte-Anne réservés pour ses héritiers. Louis Lacroix avait passé son contrat de mariage avec Marguerite Caron le 17 juin 1702 (Jacob). Celle-ci était alors veuve de Noël Paré, fils de Robert et de Françoise Le Houx (terre 85), qu'elle avait épousé le 16 novembre 1685. Marguerite Caron, fille de Jean et de Marguerite Gagnon (terre 104) décéda en décembre 1759 (sép. le 19) à Saint-Joachim.

Le 26 février 1761 (Crespin), Etienne Racine et Geneviève La Croix sa femme vendirent à Augustin La Croix, pour 100 livres, quatre perches et demie de terre de front en deux parts, enclavées dans la terre de feu Augustin La Croix contenant en sa totalité six arpents de front, et appartenant à ladite venderesse par succession de ses père et mère.

Le 12 novembre 1761 (Crespin), Pierre La Croix, âgé de 40 ans, fils de défunts Augustin La Croix et Jeanne Paré, passa son contrat de mariage avec Agnès Poulin, veuve de Jean Caron puis d'Alexandre Simard (voir terre 104), qu'il épousa le 16 à Sainte-Anne. Agnès Poulin était la fille de Martin Poulin et de Jeanne Barette (terre 92).

Le 8 juin 1769 (Crespin), François Barette et Marguerite La Croix sa femme (terre 101) vendirent à Augustin La Croix, pour 192 livres, quatre perches onze pieds neuf pouces de terre de front enclavés dans la terre de feu Augustin La Croix, père de ladite venderesse.

Au terrier de décembre 1769 (ASQ), la terre d'Augustin La Croix était divisée comme suit:

Augustin La Croix	5 arpents 12 pieds et demi	)	Total:
Pierre La Croix	4 perches 11 pieds neuf pouces)		6 arpents
Joseph Allaire	4 perches 11 pieds neuf pouces)		

Le 23 avril 1772 (Crespin), Pierre La Croix vendit à Augustin son frère, pour 120 livres, quatre perches onze pieds neuf pouces de terre de front joignant des deux côtés à l'acquéreur, provenant de successions de ses père et mère.

Le 4 novembre 1780 (Crespin), Augustin La Croix et Marie-Anne Gagnon sa femme (voir 12 novembre 1746), voulant obvier à toute difficulté qui pourrait naître après leurs décès concernant leurs successions futures, firent estimer leurs biens par Pierre Veau et Joseph Gagnon fils, qui évaluèrent la terre à 4 400 livres et les meubles à 900 livres. La moitié de ces sommes devait être donnée à leurs cinq enfants légitimes, "non compris Ignace La Croix leur fils" à qui ils faisaient cession de tous leurs biens meubles et immeubles, dont ils se réservaient l'usufruit. S'ils décidaient de vivre "à leur particulier", ils se réservaient la chambre qu'ils occupaient actuellement, leur poêle de fer et une partie de leurs meubles, et leur fils serait tenu de leur fournir chaque année une liste d'aliments, vêtements et services. Le même jour (Crespin), Ignace La Croix passa son contrat de mariage avec Marie Trudelle, fille de Jean et Françoise Poulin, qu'il épousa à Saint-Joachim le 6 novembre.

Le 17 avril 1781 (Crespin), Augustin La Croix et Marie-Anne Gagnon cédèrent à leur fils Ignace, "par donation pure et simple", deux arpents sept perches douze pieds et demi de terre de largeur faisant partie d'une terre de cinq arpents cinq perches sept pieds de largeur, lesquels faisaient partie d'une concession de six arpents de largeur joignant au sud-ouest à celle de

Joseph Gagnon et au nord-est à celle de Jacques Talon (110), ensemble la moitié de tous leurs biens meubles, animaux et bâtiments, les donateurs réservant pareille largeur de deux arpents sept perches douze pieds et demi pour la légitime de leurs autres enfants. Ignace La Croix devait prendre sa part du côté du sud-ouest et les donateurs s'en réservaient l'usufruit jusqu'à leur décès. Au cas où ils voudraient vivre séparément le donataire devait leur fournir les aliments, vêtements et services prévus au contrat.

Le 29 octobre 1788 (Deschenaux), Augustin La Croix, faisant tant pour lui que pour Marie-Anne Gagnon son épouse, et Ignace La Croix son fils résilièrent la cession de biens meubles et immeubles du 17 avril 1781. Le même jour (Deschenaux), Augustin La Croix et sa femme la remplacèrent par une donation de leurs biens à leurs fils Ignace et Etienne. Ignace devait prendre la moitié sud-ouest de la terre des donateurs, mesurant en total six arpents de front sur cinquante de profondeur, au bout desquels cinquante arpents ladite terre n'avait que cinq arpents de front jusqu'au bout de la lieue et demie depuis le fleuve, avec une maison en pierre à un étage de 52 pieds de front, une grange-étable et autres bâtiments dessus construits. Etienne avait la moitié nord-est de la même terre. Les donataires devaient payer à leurs soeurs Marguerite, Geneviève et Agnès chacune 560 livres pour leur légitime. Les bâtiments seront communs, mais si Etienne voulait demeurer à part Ignace devait payer la moitié des travaux à faire pour lui construire une maison et autres bâtiments.

Le 10 septembre 1795 (Crespin), Ignace et Etienne La Croix se partagèrent les meubles, animaux et autres effets compris dans la donation à eux faite le 29 octobre 1788. Le même jour Augustin La Croix et sa femme leur cédèrent l'usufruit qu'ils s'étaient réservé de tous leurs biens.

Le 16 janvier 1800 (Faribault), Etienne La Croix et Agathe Trudelle sa femme (soeur de Marie, épouse d'Ignace) qu'il avait épousée le 10 novembre 1788, vendirent à Ignace La Croix un demi-arpent de terre de front sur la profondeur qu'il pouvait y avoir à prendre en devanture depuis la barrière des Iles Moulineux jusqu'à la profondeur de la concession, "c'est-à-dire au bout de la lieue et demie", joignant au sud-ouest audit acquéreur et au nord-est aux vendeurs; en outre une perche de front depuis ladite devanture du demi-arpent jusqu'au fleuve. Le prix de vente était de 924 livres 13 sols 6 deniers. Au bas de l'acte, le 11 juin 1800, Etienne et Ignace La Croix reconnurent que la profondeur du demi-arpent ci-dessus vendu n'était que de cinquante arpents au lieu d'une lieue et demie, en considération de quoi Etienne remit à Ignace 424 livres 13 sols 6 deniers.

Le même jour, 16 janvier 1800 (Faribault), Etienne La Croix et Agathe Trudelle sa femme vendirent à Louis Hébert dit Le Comte, maître forgeron, pour 4 575 livres 6 sols 6 deniers, deux arpents et demi de terre de front sur cinquante arpents de profondeur, ladite terre n'ayant que deux arpents de front jusqu'au bout de la lieue et demie, à prendre depuis la barrière de l'île Moulineux, joignant du côté du sud-ouest au demi-arpent vendu à Ignace La Croix et au nord-est à Jérôme Paré (terre 110 à St-Joachim), avec une maison en pierre et autres bâtiments dessus construits; en outre quatre perches de front du fleuve jusqu'aux deux arpents et demi ci-dessus, joignant au sud-ouest à une perche appartenant audit Ignace La Croix et au nord-est à Jérôme Paré. A la suite de cet acte, le 11 juin 1800 également, Etienne La Croix et Louis Hébert déclarèrent que la profondeur portée au contrat ci-dessus de la terre de deux arpents et demi de front "sur une lieue et demie de profondeur n'aura lieu à l'avenir que pour cinquante arpents de profondeur

dont ledit Louis Hébert Le Comte sera tenu de se contenter", en considération de quoi Etienne La Croix lui faisait remise de 1 000 livres.

Le 6 octobre 1821 (Ranvoyzé), Louis Hébert dit Le Comte (fils de Simon Hébert et de Magdeleine Jacob, de L'Ange-Gardien) et Marie-Anne Vézina sa femme (fille de Pierre et de Marie-Anne Marois, aussi de L'Ange-Gardien), qu'il avait épousée le 12 février 1800, vendirent à Etienne Simard père, de Sainte-Anne (terre 87) un arpent de terre de front depuis un petit coteau appelé coteau des roches à aller aux terres non concédées, pour 3 800 livres.

Parce que leurs terres n'avaient que cinquante arpents de profondeur Louis Hébert et François Simard (qui avait acquis le reste des six arpents des Lacroix), demandèrent au Séminaire de Québec, en tant que seigneur de Beaupré, de résilier le contrat original de concession 18 octobre 1665 à Gilles Moulineux et de le remplacer par un autre qui bornerait leurs terres à la Grande Rivière au nord-est et leur donnerait une profondeur d'une lieue et demie, en cédant l'îlet de la Grande Rivière, sur laquelle se trouve la maison du passager (qui faisait traverser la rivière moyennant paiement) et avec réserve d'un arpent par le Séminaire entre les terres desdits concessionnaires, à prendre au-dessus des 50 arpents de la première concession (cet arpent correspond au lot 638 du cadastre), ce qui leur fut octroyé par les deux titres du 20 mars 1801 (notaire Planté) qui suivent.

Le titre de concession donné à François Simard comprenait 1) trois arpents et demi de terre de front sur cinquante arpents de profondeur et de là un arpent et demi de front jusqu'au bout de la lieue et demie (c'est le lot 640 du cadastre) entre Joseph Gagnon au sud-ouest (terre 108) et Louis Hébert au nord-est; 2) trois arpents et une perche de front au bas de l'îlet de la rivière Ste-Anne ou ruisseau des Vases, entre ladite rivière au sud-ouest et Louis Hébert au nord-est. François Simard était le fils d'Etienne et de Geneviève Blouin dont il a été question à la terre 93-1 et la terre 87. Il épousa Thécie Ferland le 2 mars 1772 à St-Pierre, île d'Orléans.

Le titre de concession donné à Louis Hébert dit Le Comte était 1) pour deux arpents et demi de front sur une lieue et demie de profondeur (lot 637 du cadastre de Sainte-Anne), joignant au sud-ouest à la terre réservée par le Séminaire (lot 638) et au lot 639 (au sud de lot 638) et au nord-est par Jérôme Paré (624); 2) quatre perches de front au bas de l'îlet de la rivière Ste-Anne ou ruisseau des Vases, entre François Simard au sud-ouest et Jérôme Paré au nord-est. Les deux îlets de la rivière Ste-Anne, réservés par le Séminaire, aussi appelés îles Moulineux (voir 16 janvier 1800), correspondent aux numéros 387 et 390 du cadastre de Saint-Joachim.

Le 13 février 1802 (Charles Voyer), François Simard et Thécie Ferland donnèrent à leur fils François les terres décrites au titre de concession ci-dessus du 20 mars 1801. On a vu à la terre 93-1 la donation faite le même jour, 13 février 1802, par François Simard et sa femme à leur autre fils Pierre. François Simard fils devait payer à sa soeur Marie 500 livres à sa majorité ou à son mariage et 1 250 livres dans un an. Les 500 livres étaient pour la plus-value de la terre donnée à François par rapport à celle donnée à Pierre. François Simard fils épousa Marie Paré, fille de Joseph et de Marie-Joseph Bolduc, le 23 février 1802 à Saint-Joachim.

François Simard et Marie Paré transmièrent leur terre à leur fille Thécie qui épousa Julien Barette à Sainte-Anne le 21 septembre 1830. Ceux-ci la donnèrent à leur gendre Louis-Thomas Simard le 17 mars 1865 (Lavole). Louis-Thom'r Simard, fils de Jérôme et de Marie-Anne Simard (terre 86),



épousa Caroline Barette le 17 janvier 1865 à Sainte-Anne. Leur terre (lot 640), joignait alors au sud-ouest à Jean Silvain, Onésime Gagnon, Louis Morel et la route de Saint-Ferréol, et au nord-est à François Morel (639).

Le 18 février 1876 (G.-L. Dick), Louis-Thomas Simard vendit sa terre (lot 640) à F.-X. Côté, de Saint-Pierre de l'Île d'Orléans, pour \$3 500. Elle est alors décrite comme mesurant trois arpents de front sur 25 de profondeur, de là deux arpents de front sur 23 de profondeur, de là enfin un arpent et demi de front jusqu'aux limites du premier rang, bornée au sud par le chemin royal, au sud-ouest par Jean Silvain (lot 2) et Onésime Gagnon (lots 1 et 648), au nord-est par François Morel (639) et le Séminaire de Québec (638), moins quatre emplacements vendus. Le 29 février 1876 (G.-L. Dick), F.-X. Côté revendit le lot 640 à la municipalité de Saint-Ferréol pour \$3 650.

Le 4 avril 1880 (G.-L. Dick), la municipalité de Saint-Ferréol vendit à Théodore Paré, marchand, pour \$550, la partie du lot 640 décrite comme suit: tout le terrain qui se trouve partant du chemin (en bas duquel se trouve le terrain d'Edouard Morel), en gagnant le nord jusqu'à environ sept arpents, sur ce parcours la largeur étant d'environ trois arpents, partant de cet endroit en montant sur une profondeur d'environ vingt-trois arpents la largeur est d'environ deux arpents, de là toujours en gagnant le nord jusqu'aux limites de cette terre, la largeur est d'environ un arpent et demi (observation faite que la profondeur totale de cette terre est d'une lieue et demie, moins la partie depuis ledit chemin municipal (route de Saint-Ferréol) en descendant jusqu'à la rivière Sainte-Anne). Le lot ainsi vendu était borné au sud-ouest partie par Jean Silvain et partie par Onésime Gagnon (lots 2 et 648), au nord-est partie par ladite route, partie par le Séminaire (638) et partie par Edouard Morel (639). Le 22 février 1885 (A.-N. Vézina), Théodore Paré revendit le lot 640, tel que décrit ci-dessus, à Étienne Simard, pour \$800.

La suite de l'histoire des lots 637 à 640 n'est pas continuée ici jusqu'à nos jours. Une bonne partie de ces lots est aujourd'hui comprise dans le Parc du Mont Sainte-Anne. Lorsque le cadastre de Sainte-Anne fut mis en vigueur le premier septembre 1879, la terre de Louis Hébert dit Le Conte, de deux arpents et demi de front sur 126 arpents de profondeur (lot 637) appartenait à François Morel qui avait aussi le lot 639 de cinq perches de front sur 50 arpents de profondeur. Le lot 638 du Séminaire, au nord du lot 639, mesurait un arpent de front sur 76 de profondeur, soit le reste de la lieue et demie (126 arpents).



## LES TERRES DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRE

### INDEX ONOMASTIQUE

Comme plusieurs individus appartenant aux diverses branches d'une même famille ont porté le même prénom au cours des dix ou onze générations que couvre cette histoire des terres de Sainte-Anne-de-Beaupré, il fallait trouver un moyen de les identifier séparément dans cet index. Il m'a paru que le meilleur moyen était d'indiquer, à la suite de leur nom, celui de leur épouse et l'année du mariage. Les références aux pages où ils sont mentionnés valent donc autant pour l'épouse que pour le mari. Pour rendre cet index plus utile aux généalogistes j'ai aussi, autant que possible, mentionné le nom des épouses et l'année du mariage même dans le cas où il n'y avait pas plusieurs individus portant les mêmes noms et prénoms.

R. Garlépy

Abelin, Jacques (Marie Gasnier - 1690, veuve d'André Berthelot), 357, 382, 464  
Alin, Pierre (Anne Racine - 1713), 26-29, 60, 61  
Allaire, Jean (Marie-Anne Mercier), 317, 318, 477, 478  
Allaire, Joseph (Agnès Lacroix - 1744), 541-543  
Allaire, Louis (Marie-Joseph Simard - 1765), 365, 375, 479-481, 493, 494  
Allart, Eustache, François, Jean et Joseph (fils de Pierre et Marthe de Lugré), 454, 456, 457  
Allart, Pierre (Magdeleine Bouchard), 457  
Allart, Pierre (Anne Lavole - 1683, Marthe de Lugré - 1690, Magdeleine Pinel-1700, veuve de François Vandal), 451-456, 465  
Allieboust, Charles d' (Catherine Legardeur), 489  
Allieboust, Louis d' (Félicité Le Picart - 1690, veuve de Noël Leblanc), 489, 492  
Allieboust de Coulonge, Louis d' (Barbe de Bouillon), 236, 423  
Allieboust des Musseaux, Jean-Baptiste d' (Anne Le Picart - 1689, veuve de Vital Oriole), 489, 492  
Alley, Charles (shérif), 81, 175, 208  
Aménagements Sainte-Anne-de-Beaupré Inc., 374, 390  
Amyot, René, 286, 354, 422, 433, 447, 449, 450, 463, 485  
Amyot, Thérèse, 450  
Anest, Robert, 1, 8, 92  
Ange des Maizerets, Louis (prêtre), 239  
Argenson (voir Voyer)  
Asselin, Joseph (Geneviève Caron - 1800), 291  
Asselin, Nicolas (Marguerite Caron - 1694), 13, 15  
Asseline, David, 181  
Auberge de la Porte Rouge Inc., 210  
Aubray, Jean, 489  
Aubert de Gaspé, Philippe (shérif), 200  
Aubert de La Chenaye, Charles, 2, 181, 185, 235, 237, 241, 242, 244, 412, 424, 451, 489, 502, 525, 537  
Aubert de La Chenaye, Charles fils, 212  
Audet dit Lapointe, Louis (Magdeleine Simard - 1732, veuve de Jean Boivin, puis de Jean-Baptiste Malboeuf dit Beausoleil - 1734), 148, 167, 191  
Audibert dit Lajeunesse, Narcisse (Adéline Thibault - 1877, veuve de Joseph Côté), 523  
Auger, Jacques (syndic), 272, 446

Bacon, Eustache (Louise Guimont - 1674), 413, 414, 436  
 Bacon, Gilles, 510  
 Bacon, Louis (arpenteur), 541  
 Baillargeon, Adrien, 97  
 Baillif, Claude (architecte), 239  
 Baillon, Antoine, 182, 187, 188  
 Barbel, Jacques (notaire et juge de Beaupré) (Marie-Anne Le Picart - 1703),  
 249, 492, 494  
 Barbel, Marie-Anne (voir Louis Fournel)  
 Barette, Augustin et Gabriel (fils de François et Agnès Poulin), 448  
 Barette, François (Geneviève Cloutier - 1701), 100, 101, 213, 246, 413-415,  
 435-440, 457  
 Barette, François (Marguerite Lacroix-1733), 416, 417, 439-443, 459, 541, 542  
 Barette, François (Dorothée Lessard - 1730), 260  
 Barette, François (Agnès Poulin - 1757), 441-444, 448, 458-460  
 Barette, Jean (Marie Berthelot - 1737, veuve de Dominique Poulin), 468  
 Barette, Jean (Jeanne Bltousset - 1661, veuve de Louis Guimont), 212, 213,  
 395, 412-414, 435-438, 441, 488  
 Barette, Jean-Marie (Marie Gravelle - 1794), 443-445, 448  
 Barette, Jean-Marie (fils de Pierre et Marie Caron), 448  
 Barette, Joseph (Elisabeth Caron - 1773), 404, 442, 443  
 Barette, Joseph (Thérèse Fortin - 1741), 170, 172, 340, 364, 368, 416, 417,  
 426, 440, 441, 477  
 Barette, Julien (Thécle Simard - 1830), 545  
 Barette, Michel (Elisabeth Caron - 1786), 341  
 Barette, Pierre (Magdeleine Bélanger - 1689, Dorothée Vandal - 1706, Ursule  
 Laisdon - 1729), 413-417, 435-438  
 Barette, Pierre (Marie Caron - 1818, puis Geneviève Lessard - 1824), 445-448  
 Baudouin, Jacques (Marguerite Vériel - 1690), 503  
 Baudouin, Jacques (Marguerite Mercier - 1727), 359  
 Bazire, Charles, 237  
 Beaucage, Lucien, 138  
 Beaudoin, Pierre, 374, 390, 391  
 Beaulieu, Alfred et Benoit (fils d'Ernest), 392  
 Beaulieu, Ernest (Antoinette Deschenes - 1902), 391, 392  
 Bédard, Jean-Baptiste (arpenteur), 324  
 Bégon, Michel (intendant), 249  
 Bélair, Joseph (Marthe Racine, veuve d'André Poulin), 221  
 Bélanger, Charles (Geneviève Gagnon - 1692), 506, 513, 527, 528  
 Bélanger, François (Marie Guion), 2  
 Bélanger, Louis (Marie-Anne Paré - 1720), 123-125  
 Belleau, Narcisse-Fortunat (sir), 176  
 Belley, Oscar, 145, 146  
 Bellinier dit Le Prince, Etienne, 234  
 Benoist, Abel, 211  
 Béraud, Louis-Gonzague (Madeleine Guimont), 448  
 Bernard, Camille, 146  
 Bernier, Jean (Geneviève Caron - 1694), 474  
 Bernier, Philippe (Ursule Caron - 1701), 474  
 Berthelot dit Le Loutre, André (Marie Gagnier - 1659), 2, 238, 355, 356,  
 380-382, 464, 465, 467  
 Berthelot, André (Magdeleine Mercier - 1692), 332, 333, 335, 464  
 Berthelot, Ignace (Angélique Caron - 1749), 466, 467, 478  
 Berthelot, Joseph (Marie Gagnon - 1703, Marie Kigneron - 1705, Marie Toupin -  
 1715), 456-458, 464-468  
 Berthelot, Joseph (Marie-Joséphine Veau - 1744), 457-459, 467-469, 476, 514, 515  
 Berthelot, Louis (Elisabeth Cloutier - 1707), 246, 454, 457, 460, 465, 468

Blaille, Daniel et Jean, 235, 236  
 Bigot, François (intendant), 5, 530  
 Bilodeau, Olivier (Catherine Cauchon - 1874), 432  
 Bilodeau, Roland, 88  
 Bissonnet, Romuald, 271, 446  
 Blais, Pierre (Elisabeth Mercier), 358-361  
 Bleau, Narcisse, 91  
 Bloch, Marc (historien), 3  
 Blondeau, Joseph (Agnès Giguère - 1701, veuve de Charles Marquis), 242, 315  
 Blouin, Alphonse (Lucia Michel-Tailion), 434  
 Blouin, Alphonse (fils d'Étienne et Christine Giguère), 151, 152  
 Blouin, Arthur (Anna Racine - 1909), 84, 85  
 Blouin, Augustin (Hélène Monnier = Le Monnier - 1736), 155-157  
 Blouin, Augustin (fils de Jacques et Geneviève Racine), 21  
 Blouin, Charles (fils d'Arthur et Anna Racine), 85  
 Blouin, Chrysostome, 71, 89  
 Blouin, Clément (Alma Lessard - 1930), 82  
 Blouin, Cyrille (Marie Pichet - 1885), 81, 82, 90, 117  
 Blouin, Cyrille (fils de Gérard et Marcelle Bouchard), 82  
 Blouin, Cyrille (Marie-Anna Harvey), 88, 90  
 Blouin, Étienne (Julie Cauchon - 1833), 151, 159  
 Blouin, Étienne (Christine Giguère - 1862, puis Céline Verreau - 1880),  
 151, 159, 162  
 Blouin, François (Marguerite Fortier - 1804), 150, 157, 158  
 Blouin, François (Marie-Louise Gagnon - 1892), 82, 90  
 Blouin, François-Xavier (Joséphine Verreau - 1875), 84, 90, 130  
 Blouin, Gabriel (Jeannine Normand), 82  
 Blouin, Gérard (Marcelle Bouchard - 1928), 82  
 Blouin, Isate (Éléonore Giguère - 1871), 83, 84, 90, 91, 117  
 Blouin, Jacques (Geneviève Racine - 1708), 20, 21  
 Blouin, Jérôme (Martine Veau - 1837), 483, 484  
 Blouin, Jérôme (fils de Pierre-Paul et Marguerite Racine), 78  
 Blouin, Joseph (Magdeleine Mercier - 1737), 334, 335  
 Blouin, Joseph-Étienne (Arthémise Bilodeau), 151  
 Blouin, Joseph-Marie (Geneviève Gravelle - 1771), 39, 76, 77, 87, 157-159  
 Blouin, Joseph-Marie (Angélique Le Tartre - 1800), 39, 76, 157-159  
 Blouin, Jules, 85, 88  
 Blouin, Léo, 96  
 Blouin, Ludger (fils d'Étienne et Christine Giguère), 151, 159  
 Blouin, Olivier (Luce Giguère - 1860), 79-83, 89-91  
 Blouin, Pierre-Paul (Marguerite Racine - 1802, puis Marie-Joséphine Gagnon -  
 1806), 18, 39, 67, 69, 70, 75-78, 83, 109, 117, 129, 130, 157, 158  
 Blouin, Pierre-Paul senior (Angélique Simard - 1829), 54, 70, 75-81, 83, 86,  
 89-91, 117, 151  
 Blouin, Pierre-Paul junior (Anastasie Gravelle - 1837 puis Marcelline Gagnon  
 - 1865), 76-78, 83, 84, 86, 90, 91  
 Blouin, Pierre-Paul (Luce Racine - 1857, puis Zoraïde Lefrançois - 1878), 54  
 79-83, 89, 90  
 Bluteau, Joseph, 54, 82  
 Bochart de Champligny, Jean (intendant), 241  
 Boette dit Le Picard, Jean (Anne Jobidon - 1688), 382  
 Boily, Albert, 422  
 Boily, Irénée (Yvonne Simard), 422  
 Boiret, Urbain (supérieur du Séminaire de Québec), 275  
 Boissel, Jacques, 6  
 Boivin, Alexis (Ursule Guilmont - 1728), 165-171, 425  
 Boivin, Alexis (Thérèse Paré - 1778, puis Magdeleine Palardeau - 1788),

168-173, 220-222  
 Boivin, Charles (Marie-Anne Poulin - 1714), 165, 167, 169, 171-173, 215  
 Boivin, Charles (fils de Louis et Agnès Paré), 173, 174  
 Boivin, Charles-Alexis (Adélaïde Giguère - 1823), 174, 175, 222  
 Boivin, Félicité (fille de Joseph et Félicité Audet), 170-172  
 Boivin dit Bontemps, François, 6, 154, 164  
 Boivin, François (fils de Pierre et Étienne Fafart), 164  
 Boivin, Guillaume (Geneviève Trud - 1708), 167  
 Boivin, Jean (Magdeleine Simard - 1721), 148, 165-168, 171, 187, 188, 191, 192, 194, 417  
 Boivin, Jean-Marie (fils de Guillaume et Geneviève Trud), 167  
 Boivin, Joseph (Félicité Audet - 1752), 168-170, 172  
 Boivin, Louis (Marguerite Boivin - 1799, puis Marguerite Caron - 1802), 173, 174, 201, 222, 341-343  
 Boivin, Louis (Luce Guimont), 432  
 Boivin, Louis-Charles (Agnès Paré - 1766), 158, 171-173, 201  
 Boivin, Marie (fille de Charles et Marie-Anne Poulin), 172  
 Boivin, Pierre (Étienne ou Thiennette Fafart - 1664), 164-167, 171  
 Boivin, Pierre (Marie-Anne Paré - 1710), 164-168, 357  
 Boivin, Rosalie et Véronique (filles d'Alexis et Ursule Guimont), 168-173  
 Boivin, Théophile (Elise Guimont - 1859), 175, 432  
 Bolduc, Jacques (Marie-Anne Racine - 1701), 24, 25  
 Bolduc, Jean (Marie-Louise Poulin), 287, 494  
 Bolduc, Joseph (Dorothee Racine - 1755), 261  
 Bolduc, Joseph (forgeron), 176  
 Bolduc, Joseph (marchand), 209  
 Bolduc, Louis (Louise Caron - 1697), 474  
 Bolduc, Maxime (Marcelline Bouchard - 1869), 76, 90, 97  
 Bolduc, Paul (Marthe Racine - 1738), 261  
 Bolduc, Pierre (Angélique Simard - 1762), 365, 366, 375  
 Bolduc, Zacharie (Jeannne Meunier = Le Monnier - 1728), 155  
 Bonneau, Basile (Louise Caron - 1748), 476-478  
 Bornais, Jean (Julie Chauveau), 370, 372  
 Bouchard, Adolphe (Olive Racine - 1843), 76, 78, 79  
 Bouchard, Albert (Marie Tremblay), 344, 348  
 Bouchard, Alfred (Emilliana Odesse), 145, 146  
 Bouchard, Casimir, 422  
 Bouchard, Claude (Louise Gagnier - 1654), 355, 356, 412, 413, 423, 511  
 Bouchard, Étienne (chirurgien à Montréal), 525  
 Bouchard, Joseph (Scolastique Savard), 195  
 Bouchard, Joseph (Dalia Tremblay - 1873), 422  
 Bouchard, Louis-Jolliet (Ida Bouchard), 54  
 Bouchard, Michel, 234, 235, 237  
 Bouchard, Nicolas (Anne Veau - 1709), 511-513  
 Bouchard, Noël (Luce Simard - 1911), 421, 422  
 Bouchard, Philippe (Armosa Roy - 1903), 53, 54  
 Bouchard, Pierre-Isidore (Justine Mercier), 347  
 Bouchard d'Orval, Claude (Magdeleine Bélanger - 1722), 14, 28, 92-94  
 Bouchard d'Orval, Jean, 93  
 Boucher, Alphonse (Eveline Paré - 1903), 285, 286  
 Boucher, Bruno (Louise Lachance - 1883), 501, 522  
 Boucher, François (Juliette-Yvonne Crépeault - 1936), 286  
 Boucher, Ignace (Julie Morel - 1854), 500, 501  
 Boucher, Jacques (Dorothee Gagnon - 1727), 428, 439  
 Boucher, Jean (Magdeleine Paré - 1678), 120, 332, 355-357, 381, 382, 489  
 Boucher, Joseph (Anatasie Huot - 1862), 283-286, 308, 311  
 Boucher, Louis (Marie Giguère - 1810), 461

Boucher, Pierre (Françoise Allaire - 1728), 477  
 Boulet, Joseph (Véronique Meunier = Le Monnier - 1723), 155  
 Bourbeau, Fernand (Françoise Tremblay - 1957), 177, 179  
 Bourbeau, Gérard et Fils, Inc., 178  
 Bourdon, Jean, 6, 10, 211, 536  
 Bourguignon dit Le Patron, James (Claire Morin - 1636), 394, 536  
 Boutet, Jacqueline L. Inc., 393  
 Boutet, Jean-Louis (Jacqueline Lemieux), 392, 393  
 Boutin dit La Rose, Jean, 2, 488, 502  
 Boyer, Etienne (Thérèse Lessard - 1764), 280  
 Boyer, Jean-Baptiste, 245, 247, 260  
 Brede!, sieur du Chenay, Jean, 242  
 Briand, Jean-Olivier (évêque de Québec), 277  
 Brodière, Joseph (Marie David - 1702, puis Marie Allart - 1710), 454, 455, 465  
 Brullé, Julien, 380, 381  
 Brun dit Saint-Antoine, Pierre (Magdeleine Paré - 1758), 127  
 Butaud, Antoine (Anne Cloutier - 1697, veuve de Pascal Mercier), 331, 492  
 Butaud, Pierre (Perrette Lorient - 1671), 502, 510, 525, 526, 537, 538  
  
 Cadet, Joseph, 156  
 Cadieu de Courville, Charles (Magdeleine Maquart), 536  
 Calvarin, Goulven (prêtre), 466  
 Carbonneau, Jacques (Jeanne Guilmont - 1725), 425, 427  
 Caron, Adolphe (sir) (Alice Baby), 446, 447  
 Caron, Adolphe (Mosaline Michel-Taillon - 1873), 434  
 Caron, Alexandre (Dorothée Lessard - 1719), 252, 396  
 Caron, Ambroise (fils d'Augustin et Marie-Joséphé Pepin), 264, 385, 401, 444  
 Caron, Augustin (Magdeleine Gaulin - 1712, puis Marie-Joséphé Pepin - 1740),  
 246, 330, 338, 339, 364, 385, 396-404  
 Caron, Augustin (Thérèse Guion - 1738), 398-400  
 Caron, Augustin (Elisabeth Lessard - 1797), 109, 113, 388-390, 405, 408, 431, 433  
 Caron, Claude (Magdeleine Gagnon - 1785), 340-342  
 Caron, Claude (Marthe Gaulin - 1716, puis Magdeleine Pepin - 1725), 246, 317,  
 330, 338-340, 358, 360, 361, 364, 396, 397  
 Caron, Claude (Magdeleine Racine - 1742, puis Elisabeth Lessard - 1779), 95,  
 96, 279, 287-291, 338-340, 363, 385, 397, 401-403  
 Caron, Claude (fils de Jean-Baptiste et Geneviève Giguère), 341  
 Caron, Edmond (Léopoldine Lavoie - 1925), 136, 137  
 Caron, Edouard (Marie Morel - 1884), 409, 420  
 Caron, Edouard et Hippolyte (fils d'Etienne et Christine Caron), 265  
 Caron, Etienne (Marie-Joséphé Barette - 1789, Angélique Cloutier - 1795,  
 Marie Michel - 1809), 444-446  
 Caron, Etienne (Christine Caron - 1829), 272, 446  
 Caron, Eugène (sculpteur), 408  
 Caron, Félix (Elisabeth Guilmont - 1825), 388, 391, 408  
 Caron, Félix (Olive Paré - 1861), 391  
 Caron, François (Marie-Joséphé Barette - 1728, puis Gertrude Delage - 1747),  
 439, 440, 475-477, 479, 480  
 Caron, François (Rose Guilmont - 1856), 432  
 Caron, François (Françoise Paré - 1702), 357, 396  
 Caron, François (Thérèse Paré - 1754, puis Marie Simard - 1767, veuve de  
 Louis Paré), 261, 278, 362-364, 459, 470, 471, 480, 481  
 Caron, Gaudiose (Emma Lachance - 1899), 391  
 Caron, Ignace (Elisabeth Emond - 1776, puis Magdeleine Pafart - 1789, veuve  
 de Jean Trudel), 391, 403-405, 408  
 Caron, Ignace (Marie Gaulin - 1707), 396  
 Caron, Ignace (Marie-Joséphé Giguère - 1754, Marie-Louise Roy-Audy - 1770),

170-172, 318-320, 323, 324, 338, 340, 364, 441-444  
 Caron, Ignace (Angélique Lessard - 1848, veuve de Louis Paré), 373  
 Caron, Ignace (Elisabeth Roy-Audy - 1750), 391, 397-401  
 Caron, Ignace (Marie-Louise Talon - 1789), 498-500  
 Caron, Ignace-Amable, 279  
 Caron, Isaïe (fils de Félix et Elisabeth Guimont), 391  
 Caron, Jean (Marguerite Gagnon - 1661), 1, 394, 395, 473, 474  
 Caron, Jean (Marie Paré - 1743), 103, 105, 319, 469, 476, 477  
 Caron, Jean (Rosalie Simard - 1696, puis Agnès Poulin - 1714), 213, 214, 454, 473-480, 490, 494  
 Caron, Jean-Baptiste (Geneviève Giguère - 1751), 170-172, 205, 319, 323, 324, 338-341, 364, 458  
 Caron, Jean-Baptiste (Marguerite Giguère - 1821), 342, 343  
 Caron, Jean-Baptiste (Geneviève Lessard - 1763), 275, 385, 401, 402, 441  
 Caron, Jean-Marie (Louise Boucher - 1867), 500  
 Caron, Joseph (Elisabeth Bernier - 1685), 395, 396  
 Caron, Joseph (Magdeleine Bernier - 1713), 396  
 Caron, Joseph (Magdeleine Racine - 1742), 94, 95  
 Caron, Joseph (Françoise Saucier - 1742), 398-402  
 Caron, Joseph (fils de François et Marie-Joséphine Barette), 478-480  
 Caron, Joseph (fils de Jean-Baptiste et Marguerite Giguère), 343  
 Caron, Louis (fils d'Augustin et Marie-Joséphine Pepin), 402  
 Caron, Michel (fils d'Augustin et Magdeleine Gaulin), 397, 398, 400, 401  
 Caron, Narcisse (Julie Trudel - 1844), 408, 409  
 Caron, Pierre (Michelle Bernier - 1678), 395  
 Caron, Pierre (Geneviève Maheu - 1690), 473, 511, 512  
 Caron, René-Édouard (Josephite de Blois - 1828), 409, 446  
 Caron, Robert (Marguerite Cloutier - 1674), 2, 338, 339, 395, 438  
 Caron, Robert (Marie Crevet - 1637), 394-396  
 Caron, Théodore (Obéline Giguère - 1876), 409  
 Caron, Théophile (Vitaline Mercier - 1880), 232, 265, 271, 272, 446  
 Carpentier, Bonaventure (récollet, missionnaire en Nouvelle-Beauce), 217  
 Carré, François (Marie-Joséphine Paré - 1742), 156, 288  
 Catignon, Charles, 240  
 Cauchon, Charles-Léon, 160  
 Cauchon, Laurent, 83  
 Cauchon, Louis (Marie-Joséphine Guimont - 1788), 200, 431, 432  
 Cauchon, Louis (marguillier en 1840), 282  
 Cauchon, Maurice, 82, 98  
 Cauchon, Olivier (Geneviève Blouin - 1821), 159, 271, 282, 285, 432  
 Cauchon, Roger, 161  
 Cauchon, Wellie (Simone Giguère - 1940), 153  
 Cazeau, Jean (chirurgien), 466  
 Centre de production de plants forestiers de Québec Inc., 161, 163, 177, 179  
 Chabot, Antoine (curé de Sainte-Anne), 30, 156, 188, 214, 245, 246, 248, 249, 259, 277, 282, 315, 396, 413, 437, 438, 456, 475, 503  
 Chabot, Pierre (Thérèse Lessard - 1728), 54, 60, 156  
 Chaillour, Wilfrid (Marie Gagnon), 374  
 Champigny, (voir Bochart)  
 Chanjon, Guillaume, 490  
 Chapeau, Romain, 245  
 Chapeleau, Jean (Jeanne Gagnon - 1654), 510  
 Charland, Alexis (Marie-Magdeleine Poulin), 221  
 Charland, Joseph, 180  
 Chartier-Gauvin, Mercédès, 348  
 Chartier de Lotbinière, Louis-Théodore, 235  
 Chavigneau, Nicolas, 424



Chavigny, François, 211  
 Chaviteau, André, 235, 236  
 Chenay de la Garenne, Bertrand, 7  
 Chenay de la Garenne, Jean-Baptiste (Elisabeth Boucher - 1703, veuve de Julien Maufils), 314  
 Chevalier, Albert (Marie-Anne Guérin-St-Hilaire), 114  
 Chevallier, Claude (cabaretier) (Marie-Anne Laveau), 218-222, 274-276, 288, 290, 429  
 Chevalier, Huguette (fille d'Albert), 114  
 Chrétien, Thomas (Agathe Bélanger - 1738, veuve de Joseph Gagnon), 505  
 Climon Immeubles Inc., 524  
 Cliche, François (Dorothee Paré - 1752), 102  
 Cliche, Joseph (Geneviève Giguère - 1747), 317-320, 457  
 Cliche, Nicolas (Magdeleine Pelletier - 1675), 181-185  
 Cloutier, Achille (Amanda Guimont), 390  
 Cloutier, Etienne (Prasille Blouin - 1833), 230, 390  
 Cloutier, Etienne (Louise Guimont - 1864), 131, 390  
 Cloutier, Etienne (hotelier), 422  
 Cloutier, François (Marie-Blouin - 1870), 378  
 Cloutier, François (Elisabeth Morisset - 1714), 216  
 Cloutier, François (Léa Morin), 447  
 Cloutier, François, 96, 111, 112  
 Cloutier, Jean-Baptiste (Rose Simard - 1801), 389  
 Cloutier, Joseph (fils de Pierre et Agnès Poulin), 74, 75  
 Cloutier, Joseph (cordonnier puis hotelier à Québec), 447  
 Cloutier, Louis (Marie-Louise Morel - 1828), 270  
 Cloutier, Ludger (Antoinette Emond - 1947), 390, 391  
 Cloutier, Pierre (Françoise Drouin - 1778), 66, 71-74  
 Cloutier, Pierre (Agnès Poulin - 1809, puis Marie Paré - 1824), 66, 72-75, 150  
 Cloutier, Prisque (Marguerite Simard - 1736), 384-386  
 Cloutier, Vincent (Luce Giguère - 1860), 16, 17, 272, 462  
 Cloutier, Zacharie, 76, 91  
 Cloutier, Zacharie (Magdeleine Esmard - 1648), 6, 7, 451  
 Cochon, Charles (Jeanne Racine - 1708, veuve de Julien Poulin, puis Marguerite Bélanger - 1731, veuve de François Gagnon), 15, 24, 25  
 Cochon, Jean (Marie Cointere), 510  
 Cochon dit La Pontaine, Pierre, 510, 511, 525  
 Coeur, Pierre, 119  
 Commission scolaire régionale Orléans, 450, 463  
 Congrégation du T.S. Rédempteur (Rédemptoristes), 202, 203, 210, 231, 267, 272, 284-286, 311, 373, 374, 378, 420, 422, 462  
 Corneillier dit Grandchamp, Charles (Angélique Boivin - 1756), 168-172  
 Corneillier dit Grandchamp, Jean-Baptiste, 170  
 Corriveau, Jean, 179  
 Côté, Alfred (Odile Bouchard - 1888), 432  
 Côté, Alphonse, 462, 463  
 Côté, André (fils de Joseph-Alphonse et Eveline Paré), 524  
 Côté, Charles, 463, 485  
 Côté, François (Geneviève Giguère - 1803, veuve de Michel Racine, puis Geneviève Raymond - 1817, veuve de Pierre Poulin), 406, 519, 520, 523  
 Côté, François-Xavier, 546  
 Côté, Gédéon, 209  
 Côté, Joseph (Josephine Morel - 1890), 523, 524  
 Côté, Joseph (Adéline Thibault - 1861), 486, 523  
 Côté, Joseph (Catherine Vézina - 1837), 520, 523  
 Côté, Joseph-Alphonse (Eveline Paré - 1919), 523, 524  
 Côté, Joseph-Léon, 433

Côté, Joseph-Stanislas, 410  
 Côté, Louis-Charles (prêtre), 432  
 Côté, Ludger (fils de Téléphore), 432, 433  
 Côté, Pierre (Pélicité Racine - 1748), 32-36  
 Côté, Téléphore (Alice ou Héloïse Bouchard), 432  
 Couillart, Geneviève, 396  
 Couillart, Guillaume, 394  
 Couillart de Lespinay, Jean-Baptiste, 454  
 Couillart de Lespinay, Louis, 92, 164  
 Coulombe, André, 67, 68  
 Coulombe, Bénoni (Marie Racine), 66, 67  
 Coulombe, Edouard, 177  
 Coulombe, Eugène, 421  
 Couture, François, 267  
 Couture, Georges-Aimé (Madeleine Godbout), 267  
 Couture, Jean, 393  
 Crespin, Antoine, 47, 495  
 Crevel, Jean, 412  
 Cusson, Jean (Marie Foubert - 1656), 187

Dalgie, Jacques, 138  
 D'Amours des Chauffours, Mathieu, 424  
 Daniau, François, 2  
 Daumont de St-Lusson, Simon-François, 234  
 D'Auteuil Lumber Co. Ltd. (The), 209  
 Deblois, Arthur, 145  
 Deblois, Basile, 227, 229, 301, 323, 325  
 De Faye, sieur de Châteauneuf, Jacques, 119  
 De Gaye, Jean, 235  
 De La Salle, François (Marguerite Gagnon), 126, 127  
 Delaunay, Jacques, 6  
 Delaunay, Jean, 234  
 Delmace, Pierre (Geneviève Lessard - 1758), 261  
 Demers, Jacques, 96, 97  
 Demeule, Charles (Brigitte Savard), 195  
 Demeule, Jean (Françoise Poulin - 1741), 215, 216  
 Denis, Nicolas, 183, 184  
 Denonville, Jacques Brisay de (gouverneur), 241, 242  
 Depardeau, Jean, 488  
 Derome, Jacques-Joseph (curé de Sainte-Anne), 227, 229, 279  
 Derousselle, Alexis, 179  
 Desbiens, Celio, 152  
 Deschamps, Jean-Baptiste-François, 237  
 Deschênes, Alphonse (Léontine Jobin), 83  
 Descoteaux, Yves (Claudette Rhéaume), 348  
 Desforges dit Picard, Robert (Marie Malboeuf - 1758), 193-195  
 Desfossés dit Monplaisir, François (Thérèse-Victoire Poulin - 1758), 217  
 Desgagnés, Médéric, 176, 177  
 Deslauriers, Félix (Marie-Joséphine Pepin - 1758, veuve d'Augustin Caron), 400  
 De Voble, Dominique (curé de Sainte-Anne), 43, 44, 168, 215, 226  
 Dodier, Ange (Marie Caron - 1770), 481  
 Dodier, Ange (Marguerite Paré - 1699), 99, 100  
 Dodier, Jacques (Catherine Caron - 1662), 2, 395, 525, 536, 537  
 Dodier, Louis (Reine Caron - 1737), 47, 529  
 Doux dit Latreille, Pierre, 241  
 Dompierre, Alexis (Dorothée Barette - 1746), 416, 417  
 Doyon, Charles (Charlotte Racine - 1766), 43, 44

Drouin, Etienne (Elisabeth Gagnon - 1747), 529  
 Drouin, Etienne (Catherine Loignon - 1682, puis Jeanne Barette - 1711, veuve de Martin Poulin), 19, 212-215, 438, 452, 511  
 Drouin, Etienne (Cécile Paré - 1716), 358  
 Drouin, Jean (Françoise Poulin - 1723), 215  
 Drouin, Nicolas (Françoise Racine - 1753), 47, 50, 56-59, 63, 64, 71, 72, 74, 218  
 Drouin, Robert, 6, 10, 211, 236, 380, 538  
 Drouin, Roland, 98  
 Dubois, François (Françoise Poulin), 218  
 Dubois, Jean (Marie-Anne Mailloux), 248  
 Duburon, Alexis (récollet, curé du Château-Richer), 216, 278  
 Duchesneau, Jacques, (Intendant), 241  
 Dudouyt, Jean (prêtre), 237, 313  
 Dufour, Herménégilde (Diana Tremblay), 97, 203  
 Dufour, Robert, 21, 358, 413, 511  
 Duménil, Richard, 2, 413, 423, 424, 502  
 Dumontier, Pierre (voir Victoire Pradet)  
 Dunn, Thomas, 495  
 Dupont, Jean (Agnès Caron - 1757, veuve de Louis Prévost), 478, 479  
 Dupont, Jean Baptiste (Magdeleine Guilmard), 364  
 Dupont, Marc-Antoine (Françoise Paré - 1745), 122  
 Dupré, Pierre (Catherine Caron - 1680, veuve de Jacques Dodier), 100  
 Duquet, Denis (Denise Gaultier), 242  
 Durand, Nicolas, 332, 333  
  
 Ebacher, Jean (Marguerite Caron - 1785), 471  
 Emond, Gervais (Louise Guimont - 1731), 425  
 Emond, Ignace (Angélique Barette - 1734), 416, 417  
 Emond, Jean (Cécile Guimont), 425  
 Etienne dit Le Sabre, Guillaume (Marguerite Rosée - 1657, veuve de Pierre Gasnier), 423  
  
 Fabrique de Notre-Dame de Québec, 211, 525, 536, 537  
 Fabrique de Sainte-Anne (curés et marguilliers, église et presbytère), 233, 234, 238, 239, 245-248, 271, 272, 275-280, 282-284, 288, 507  
 Ferland, Jean-Baptiste-Antoine (curé de Sainte-Anne), 282  
 Ferme Charlevoix Inc., 286, 354  
 Fillon, Benoit, 97  
 Fillon, Léopold, 97  
 Fillon, Louis-Joseph, 163  
 Fillon, Michel (Marguerite Auber, veuve de Martin Grouvel), 536  
 Pillon, François (prêtre), 237, 238  
 Filteau, Alphonse, 373, 378, 379  
 Fiset, Charles-François (Marie-Marguerite Racine - 1750), 33-36  
 Fiset, Conrad-Robert, 160  
 Fleury, Félix, 97  
 Fontaine, Claude, 96, 97  
 Fortier, Charles (Geneviève Lessard - 1792), 198  
 Fortier, François, 88, 146  
 Fortier, Georges (Desneiges Simard), 265  
 Fortin, Almé (Marguerite Thibault - 1937), 311, 312  
 Fortin, Jacques (Geneviève Lacroix - 1721), 540  
 Fortin, Jean-Magloire (Marie Morel - 1847), 309, 310  
 Fortin, Jean-Marie (Angéle Racine - 1810, puis Marie-Joséphé Guimont - 1815), 297-305, 309, 327, 431  
 Fortin, Joseph (Clémence Simard - 1946), 485

Fortin, Joseph (fils de Julien), 490  
 Fortin dit Bellefontaine, Julien (Geneviève Gamache - 1652), 1, 2, 394, 423, 489, 510  
 Fortin, Miville (Céline Veau - 1680), 231, 232, 285, 310, 311  
 Fortin, Patrice (Della Racine), 97  
 Fortin, Phydime (Agnès Dufour), 485  
 Fortin, Phydime (Marie Tremblay), 311, 449  
 Fortin, Thomas, 409  
 Foubert, Philippe (Jeffine Rivière), 181, 187  
 Foubert dit La Croix, Robert (Marguerite Rivière, puis Suzanne Chevalier - 1670), 1, 181, 182, 187, 188, 417  
 Foucher, Gabriel (Gertrude Pichet - 1762), 220, 232, 262, 263  
 Fournel, Louis (Marie-Anne Barbel - 1723), 479, 485, 492, 494, 509  
 Fradet, Victoire (Pierre Dumontier), 179, 180, 446, 447  
 Frichet, Pierre (Charlotte Godin - 1671), 236, 238, 330

Gagné, (voir Gagnier)  
 Gagné, Antoine (Anastasia Racine - 1815, puis Marguerite Giguère - 1817), 303  
 Gagné, Charles, 326  
 Gagné, François (Marie Guilmont), 426, 427  
 Gagné, Jean (Françoise Berthelet), 466-468  
 Gagné, Joseph-Marie (Thérèse Caron - 1762), 470  
 Gagnon, Albani (fils de Joseph et Victoria Tremblay), 176  
 Gagnon, Alexandre (Angélique Caron - 1711), 527, 528  
 Gagnon, Bernard (Marguerite Simard - 1779), 367  
 Gagnon, Charles (Anne Bélanger - 1706, puis Scolastique Toupin - 1744), 527-529  
 Gagnon, Charles (Claire Trépagny - 1731), 507  
 Gagnon, Chrysostome (Marguerite Mercier - 1833), 347  
 Gagnon, Emile (Lumina Racine - 1917), 153, 535  
 Gagnon, Eric (fils de Georges et Magdeleine Tremblay), 374  
 Gagnon, Eugène-Phléas (syndic), 118  
 Gagnon, François (Marguerite Bélanger - 1700), 15  
 Gagnon, François (Geneviève Poulin - 1727), 213, 215  
 Gagnon, Georges, (Magdeleine Tremblay - 1907), 373  
 Gagnon, Gérard (fils d'Emile), 535  
 Gagnon, Ignace et Joseph (fils de Joseph et Magdeleine Caron), 401, 530  
 Gagnon, Jacques, 237  
 Gagnon, Jean (Magdeleine Boutillet - 1730), 504-506, 513  
 Gagnon, Jean (Marguerite Drouin - 1670), 456  
 Gagnon, Jean (Marie-Anne Paré - 1749, veuve de Jean Racine), 42, 45, 102, 104  
 Gagnon, Jean (Marguerite Racine - 1667), 7, 10, 11, 13, 15  
 Gagnon, Jean (Charlotte Tinon-Désroches - 1728, puis Cécile Kaoraté (dite Pelletier - 1742), 505, 507-509, 515-517  
 Gagnon, Jean-Baptiste (fils de Pierre et Barbe Fortin), 527, 528  
 Gagnon, Jean-François (Magdeleine Giguère - 1800, puis Marie-Louise Dion - 1823), 15-17, 406  
 Gagnon, Jean-François (Reine Mercier - 1731), 15, 358-360, 362  
 Gagnon, Joseph (Agathe Bélanger - 1700), 503-508, 513, 526-528  
 Gagnon, Joseph (Geneviève Boucher - 1761), 530, 531  
 Gagnon, Joseph (Thécie Boucher - 1745), 504-508  
 Gagnon, Joseph (Agnès Caron - 1740), 397, 398, 400  
 Gagnon, Joseph (Magdeleine Caron - 1738), 279, 397, 398, 400, 401, 516-518, 528-531  
 Gagnon, Joseph (Victoria Tremblay), 176  
 Gagnon, Joseph (Agnès Trudel - 1819), 531, 532  
 Gagnon, Joseph (fils de Téléphore), 88, 92  
 Gagnon, Louis (Catherine Meneux - 1771), 15, 16

Gagnon, Mathurin (Françoise Goudeau), 488, 491, 492  
 Gagnon, Michel (rentier), 447  
 Gagnon, Noël, 184  
 Gagnon, Octave (fils d'Onésime), 535  
 Gagnon, Olivier (Luce Paré - 1830, puis Christine Pepin-Lachance-1846), 533, 534  
 Gagnon, Onésime (Philomène Michel - 1859, puis Obéline Boucher - 1875), 534, 535  
 Gagnon, Onésime (fils d'Onésime et Obéline Boucher), 535  
 Gagnon, Pierre (Vincente Desvarieux), 538  
 Gagnon, Pierre (Barbe Fortin - 1669), 502, 503, 511, 525-529, 537, 538  
 Gagnon, Pierre (Elisabeth Lacroix - 1701), 246, 454, 503-506, 512, 527-530, 539-541  
 Gagnon, Pierre (Marie Lacroix - 1704), 540  
 Gagnon, Pierre (Geneviève Morel - 1812), 519, 520, 532-534  
 Gagnon, Pierre (Agnès Paré - 1785), 519, 520, 531, 532  
 Gagnon, Pierre-Paul (prêtre), 473  
 Gagnon, Prisque (Charlotte Poulin - 1765), 218-221  
 Gagnon, Raphaël, 253  
 Gagnon, Siméon (Marie-Louise Paré - 1885), 534  
 Gagnon, Vincent, 490  
 Gagnon, Wellie (Lucienne Dufour - 1940), 374  
 Gaigneur, Pierre, 413  
 Gailliard, François-Bernard (curé de Sainte-Anne), 198  
 Gamache dit La Mare, Jacques, 92, 93, 236  
 Gariépy, Charles (procureur fiscal au bailliage de Beaupré) (Marie-Anne Cloutier - 1684, puis Anne Morel - 1710), 19, 166, 183, 185-187, 189  
 Gariépy, Jean-Baptiste (Delvie Mercier - 1864), 151, 152, 271  
 Gasnier, Ignace (Barbe Dodier - 1680, puis Louise Tremblay - 1689), 355, 356, 358  
 Gasnier, Ignace (Angélique Dufour - 1718), 21, 358, 360, 364  
 Gasnier, Louis (Elisabeth Mercier - c. 1740), 335-337  
 Gasnier dit Bellavance, Louis (sieur de la Fresnaye) (Louise Picard - 1673, puis Marie Gagnon - 1678), 356, 423, 424, 488, 489  
 Gasnier, Louis (Marie Michel - c. 1638), 1, 2, 355-357, 367, 380, 381, 412, 536  
 Gasnier, Olivier (Elisabeth = Isabelle Pepin-Lachance - 1679), 356, 537-539  
 Gasnier, Pierre (Louise Faure - 1668), 355, 356, 380-382, 464  
 Gasnier, Pierre (Marguerite Rosée - 1639), 423  
 Gaudreault, Aimé 209  
 Gaudreault, Irénée (Laura Giguère - 1925, puis Juliette St-Amant - 1937), 203  
 Gaudreault, Jean (fils d'Irénée), 203  
 Gaudreault, Jean-Baptiste (dit Johnny) (Clarisse Audet-Lapointe), 203  
 Gaudreault, Odette, 203  
 Gaultier, Charles, 242  
 Gaultier, Guillaume (curé du Château-Richer), 246  
 Gaultier de Comporté, Philippe (Marie Pichon), 240, 242, 489, 490  
 Gaultier de La Chenaye, Guillaume, 240  
 Gaultier de Varenne, Jean-Baptiste (prêtre), 254  
 Gauthier, Elie (Adélaïde Mercier - 1850), 352, 353  
 Gauthier, François (Francis) (fils d'Elie), 203, 232, 353  
 Gibouin, Pierre, 1, 139, 147  
 Giffard, Robert, 536  
 Giguère, Adolphe (Hermine Paré - 1854, veuve de Joseph Giguère), 328  
 Giguère, Albert (Exilia Lachance), 132  
 Giguère, Albert (Gertrude Vézina - 1925), 328  
 Giguère, Alexandre, 151, 152  
 Giguère, Alexandre (Angélique Mercier - 1830), 347

Giguère, Alfred, 178  
 Giguère, Alphonse (Joséphine Cauchon - 1907), 208, 209  
 Giguère, Anatole (Alma Gravelle - 1921, puis Berthe Morisset - 1965), 449  
 Giguère, Augustin (Elisabeth Roy-Audy - 1760, veuve d'Ignace Caron), 317-321, 400-404, 457  
 Giguère, Augustin, Charles et Michel (fils de Chrétien et Dorothee Racine), 323, 324  
 Giguère, Casimir (Victoria Lessard - 1895), 407, 408  
 Giguère, Charles (Anne Gulon - 1726), 316-321  
 Giguère, Charles (Modeste Racine - 1798), 297, 303  
 Giguère, Charles, Claude, Léon et Pierre (fils de Charles et Anne Guion), 320-322  
 Giguère, Chrétien (Dorothee Racine - 1732), 33-36, 197, 317-324, 457  
 Giguère, Claude (Esther Bélanger - 1790), 461  
 Giguère, Claude (Judith Guimont - 1771), 320  
 Giguère, Etienne (Magdeleine Mercier - 1701, veuve d'André Berthelot), 315-318, 332, 334, 364, 464  
 Giguère, Etienne (journalier), 521, 522  
 Giguère, François (Mathilde Fillion - 1888), 449  
 Giguère, François (Octavie Morel - 1883, puis Philomène Simard - 1889), 328  
 Giguère, François (Félicité Paré - 1754), 206, 277, 318, 458-460, 467, 468, 470  
 Giguère, François (Marguerite Paré - 1814), 461, 471  
 Giguère, François (Octavie Paré - 1877), 131, 132  
 Giguère, François (Marie Simard - 1830), 151, 447, 448, 461, 462  
 Giguère, François (Françoise Talon-L'Espérance - 1781), 206, 444, 445, 448, 459, 460, 485, 486, 497, 498  
 Giguère, François (fils du précédent), 207  
 Giguère, François (fils de François-Xavier et Marcelline Blouin), 178  
 Giguère, François-Isaie (Sophie Blouin - 1864, puis Joséphine Michel-Tailion 1884), 370, 371  
 Giguère, François-Xavier (Marcelline Blouin - 1854), 175, 178  
 Giguère, François-Xavier (fils de Louis et Luce Giguère), 202  
 Giguère, Herménégilde (fils de Casimir et Victoria Lessard), 407  
 Giguère, Ignace (Marguerite Boivin - 1823, puis Marie-Louise Paré - 1835), 174, 201, 222, 223, 328  
 Giguère, Ignace (Marie Cloutier - 1832), 74, 75  
 Giguère, Ignace (Marie-Louise Giguère - 1805), 406, 461, 486, 499  
 Giguère, Ignace (Adélaïde Gosselin - 1826, puis Marie-Geneviève Guimont - 1848), 175, 179, 201, 206, 207, 223, 225, 432  
 Giguère, Ignace (Magdeleine Morel - 1777), 403-407  
 Giguère, Ignace, (Julienne Pepin-Lachance - 1782, 173, 174, 295  
 Giguère, Jean (Elise Michel-Tailion - 1836), 369, 370  
 Giguère, Jean-Baptiste (Agnès Bélanger - 1772, puis Marie-Louise Morel - 1781), 204, 320-323, 364, 365, 367-369, 371, 377, 387  
 Giguère, Jean-Baptiste (Marie-Louise Goulet - 1842), 207, 225  
 Giguère, Jean-Baptiste (Pélagie Racine - 1799), 297, 299, 300, 302, 306, 369, 372  
 Giguère, Jean-Baptiste (Fils de Robert et Aimée Minville), 315, 316  
 Giguère, Joseph (Marguerite Blouin - 1940), 178  
 Giguère, Joseph (Pélagie Caron - 1821), 305, 306, 327, 346  
 Giguère, Joseph (Monique Fillion - 1765), 319-327  
 Giguère, Joseph (Julie Gagnon - 1914, puis Eugénie Lachance - 1921), 152, 153  
 Giguère, Joseph (Odile Guillemette - 1868), 162  
 Giguère, Joseph (Geneviève Lessard - 1764, puis Basilice Emond - 1798), 267-270, 319-325

Giguère, Joseph (Angélique Mercier - 1698), 28, 315-317, 319, 332-334, 457  
 Giguère, Joseph (Luce Mercier - 1855), 407, 408  
 Giguère, Joseph (Marie Mercier - 1814, puis Marguerite Guérard - 1835),  
 406, 407  
 Giguère, Joseph (Agnès Paré - 1809, veuve de Pierre Gagnon), 482, 531-533  
 Giguère, Joseph (Hermine Paré - 1848), 327, 328  
 Giguère, Joseph (Marguerite Racine - 1722), 20, 316, 318  
 Giguère, Joseph (charretier), 432  
 Giguère, Lazare (fils de Louis-Trefflé et Odélie Gravelle), 462  
 Giguère, Léon (Geneviève Racine - 1794), 294, 295, 297, 298, 305, 324, 326,  
 327  
 Giguère, Léopold, 132  
 Giguère, Louis (Louise-Caroline Guilmont - 1847), 199, 202  
 Giguère, Louis-Trefflé (voir Trefflé)  
 Giguère, Magdeleine (fille de Joseph et Angélique Mercier), 321-324, 335, 336  
 Giguère, Marie-Joséphine (fille de Charles et Anne Guion), 321, 323  
 Giguère, Martin (Françoise Pinard - 1682), 314-316  
 Giguère, Médéric (Angéline Paré - 1892), 178  
 Giguère, Narcisse (Marie-Giguère - 1892), 162  
 Giguère, Narcisse (fils d'Onésime et Adèle Cauchon), 208, 209  
 Giguère, Omer (fils d'Albert et Exilia Lachance), 132  
 Giguère, Onésime (Adèle Cauchon - 1883), 208, 209, 409  
 Giguère, Onésime (Pélicite Guérin St-Hilaire - 1847), 208  
 Giguère, Paul (Pelagie Morel - 1815), 174, 175, 178, 179, 269, 270  
 Giguère, Pierre (fils de Robert et Aimée Minville), 314  
 Giguère, Robert (Aimée Minville - 1652), 313-317, 330, 338, 510, 536  
 Giguère, Robert (fils du précédent), 314, 316  
 Giguère, Thomas (Sophie-Emilie Caron - 1849), 484, 486  
 Giguère, Thomas (Marie-Desneiges Veau - 1852, puis Marie-Anne Baucher-Morency  
 - 1862), 448, 449, 484  
 Giguère, Trefflé (Odélie Gravelle - 1862), 449, 462, 484, 486  
 Gilbert dit Cantols Charles-Ambroise (Angéle Racine), 69  
 Gilbert, Arménias, 88  
 Gilbert, Gabriel, 393  
 Gilbert, Jean (Zélie Labbé - 1906), 88  
 Gilbert, Joseph, 98, 131, 136  
 Girard, Jacques, 381  
 Girardy, Léonard, 92  
 Giroux, Germain (Pelagie Racine - 1819), 67, 69  
 Godard dit Lapointe, Etienne (Magdeleine Lavoie - 1687), 452-455  
 Godbout, Albert (Adélie Simard - 1896) 231, 266, 267  
 Godbout, Jean-Luc, 267  
 Godbout, Louise, 267  
 Godin, Charles (Ursule Laisdon - 1736, veuve de Pierre Barette), 417  
 Godin, Elie (Esther Ramage), 233, 237, 238, 240, 249, 250, 256  
 Godin, Jacques (fils d'Elie), 212, 238  
 Godin, Pierre (fils d'Elie), 238  
 Gosselin, Guillaume (Thérèse Paré - 1768), 458, 459  
 Goulet, Edouard (forgeron), 484  
 Goulet, Jacques, 525  
 Goulet, Jean-Baptiste, 151, 152  
 Goulet, Laurent (Louisette Bouchard - 1948), 371  
 Goulet, Lucien (Georgette Paré), 163, 180  
 Goulet, Napoléon (Nathalie Fontaine - 1887), 162  
 Goulet, Téléphore (Marie-Mary) Joséphine Giguère - 1920), 371  
 Grandmaison, Jean (Marie-Anne Poulin), 213  
 Gravelle, Adrien (fils de Joseph et Célanire Gravelle), 226

Gravelle, Arthur et Mathias (fils de Joseph et Tharsile Michel), 272, 273  
 Gravelle, Charles (Marie Mailloix - 1843), 225, 226  
 Gravelle, Charles (Angélique Racine - 1806), 300, 302  
 Gravelle, Charles (Marie-Anne Racine - 1806, puis Marie Morel - 1811), 207  
 224, 230, 272  
 Gravelle, Charles (Monique Racine - 1752), 94, 95, 196, 217, 220, 223, 224,  
 335  
 Gravelle, Ignace (Agnès Gagnon - 1756), 404  
 Gravelle, Isidore (fils de Joseph et Angélique Simard), 224, 225  
 Gravelle, Jean-Pierre (Marguerite Paré - 1809), 18, 77, 106-109  
 Gravelle, Joseph (Célanire Gravelle - 1883), 226  
 Gravelle, Joseph (Tharsile Michel-Taillon - 1872), 272, 273, 283  
 Gravelle, Joseph (Geneviève Racine - 1821, veuve de Pierre Paré), 128, 134,  
 135  
 Gravelle, Joseph (Angélique Simard - 1779), 199, 223, 224, 229  
 Gravelle, Joseph (fils de Joseph et Célanire Gravelle), 209  
 Gravelle, Louis (Léocadie Veau - 1844), 225, 483, 484  
 Gravelle, Odilon (Diana Blouin - 1896), 272, 273, 286  
 Gravelle, Olivier (Julie Giguère - 1848 puis Christine Michel-Taillon - 1854)  
 272  
 Gravelle, Philippe (Blanche Paré - 1922), 273, 286  
 Gravelle, Toussaint (fils du précédent), 273  
 Greffart, Joachim (Angélique Simard - 1746), 140, 141  
 Greffart, Joseph, 220  
 Grégoire, Basile (voir Deblols)  
 Groupement agro-forestier et touristique de Montmorency Inc, 152, 179  
 Grouvel, Martin (Marguerite Aubert - 1635), 2, 525, 536, 537  
 Guérin dit St-Hilaire, Jean (Magdeleine Lessard - 1813), 198, 199, 202  
 Guérin dit St-Hilaire, Jean (Olive Pepin Lachance - 1842), 199  
 Guérin dit St-Hilaire, Louis (Elisabeth Paré - 1843), 113, 114  
 Guérin dit St-Hilaire, Téléphore (Odile Giguère - 1894), 114  
 Guignard, Noël (Marie-Anne Mercier - 1719, puis Marguerite Guimont - 1726)  
 358-361, 364, 425, 426  
 Gullbault, Jean-Baptiste, 457  
 Guilbault, Louis (Hélène Lessard - 1781), 198  
 Guillemet, Jean-Baptiste, 426  
 Guillemet, Pierre (Dorothee Guimont - 1727), 425-427  
 Guillot dit Grandmaison, Jean-Baptiste (Geneviève Racine - 1742), 57-59  
 Guillot, Roch, 82, 180  
 Guimont, Charles (Geneviève Veau - 1783), 430, 431  
 Guimont, Claude (Anne Le Roy - 1685, veuve de Nicolas Bouchard), 413, 414,  
 436  
 Guimont, Isate (Aurélie Caron - 1865), 432  
 Guimont, Jean (Pélicite Barette - 1793), 448  
 Guimont, Jean (Angélique Giguère - 1818, puis Marie Caron - 1822 ), 406, 431,  
 432  
 Guimont, Joseph (Magdeleine Lessard - 1754), 426-430  
 Guimont, Joseph (Anne Paré - 1684), 120, 413-415, 417, 424, 425, 435, 438,  
 439, 452  
 Guimont, Joseph (Anne Plante - 1730), 424-427, 429  
 Guimont, Joseph (Geneviève Simard - 1779), 387, 430  
 Guimont, Louis (Jeanne Bitouset - 1659), 355, 412-414, 435, 436, 536  
 Guimont, Louis (Marie-Anne Racine - 1721, puis Magdeleine Lessard - 1731),  
 54, 60, 252, 260, 366, 415, 419, 424, 425, 427, 440, 441, 469  
 Guion, Claude (Catherine Collin - 1655), 3, 9  
 Guion, Denis, 212  
 Guion, François (Marguerite Lessard - 1713), 252



Guion, Jean (arpenteur royal) (Elisabeth Coullart - 1645), 8, 13, 238, 395, 435, 503, 526, 538  
 Guion, Jean (Geneviève Racine - 1783), 227  
 Guion, Joseph (Thérèse Racine - 1774), 226, 227  
 Guion, Simon (Louise Racine - 1653), 7, 10, 11, 13  
  
 Hamel, Jacques (Marguerite Morel - 1823), 269, 270  
 Hazeur, François, 120, 240, 489, 490  
 Hazeur Desonneaux, Léonard, 120, 121  
 Hébert, Omer, 85  
 Hébert dit Le Comte, François (Jeanne Morineau - 1678, veuve de Pierre Petit), 237  
 Hébert dit le Comte, Louis (Marie-Anne Vézina - 1800), 150, 544-546  
 Hervieux, Barthélemy, 19, 57, 123, 253, 383, 466, 475, 506  
 Hilleret, Moïse, 119  
 Hospitalières de Québec, 503  
 Houde, Louis, 8, 92, 93  
 Huault de Montmagny, Charles (gouverneur), 6  
 Hubert, Pierre-René (curé de Sainte-Anne), 221, 229, 275, 277  
 Hubout Deslongchamps, Mathieu, 236  
 Huot, Jean (Angélique Maroist - 1801), 198  
 Huot, Mathurin (Geneviève Lefrançois - 1768), 198, 200  
 Huot, Michel (Geneviève Racine - 1745), 33-36  
 Huot, Pierre (Catherine Racine - 1747), 33-36  
 Huot St-Laurent, Nicolas, 235  
 Huppé dit la Croix, Michel, 330  
  
 Institut des Ancelles de Jésus-Maria Inc. 179  
 Ivory, William-Joseph (Régina Simard), 232, 266  
  
 Jacob, Etienne (notaire et juge de Beaupré) (Jeanne Fressel), 182, 183, 452-456, 465, 511, 526  
 Jacrau, Mathurin (procureur du Séminaire de Québec), 337  
 Jamineau dit La Rose, Urbain, 234, 277  
 Jollet, Louis, 240  
 Jollet, Zacharie, 240, 314  
 Joly, Jean, 489  
 Juchereau des Châtelets, Noël, 6, 330, 380  
 Juchereau de la Ferté, Jean, 233, 381, 488  
 Juchereau de More, Jean, 412  
 Juchereau de Saint-Denis, Nicolas, 6  
  
 Kelso, Ronald (Annette Veilleux), 209, 210  
  
 Labarche, Jacques, 8, 92  
 Labbé dit Lacroix, Pierre (Marguerite Le Monnier - 1674), 154  
 Laberge, François (Virginie Simard - 1863), 265  
 Laberge, Pierre (Marguerite Paré - 1721, veuve de François Bélanger), 122-124  
 Labrie, Arthur (Annette Pinault), 152  
 Lachance, Dalilas (Delvina Boucher - 1881), 501  
 Lachance, David (Luce Giguère - 1876), 407  
 Lachance, Denis (Yvette Lessard), 118  
 Lachance, Epiphane, 203  
 Lachance, Etienne (fils d'Epiphane), 203

Lachance, Joseph (Marie-Louise Lajeunesse - 1902), 501, 522  
 Lachance, Roméo (Antonia Dupont - 1944), 501, 522  
 Lachance, Yves (Alice Couture), 118  
 Lachance (voir Pepin dit Lachance)  
 Lacroix, Augustin (Marguerite Gagnon - 1799), 482  
 Lacroix, Augustin (Marie-Anne Gagnon - 1746), 478-480, 541-544  
 Lacroix, Augustin (Jeanne Paré - 1780), 100-102, 468, 539-543  
 Lacroix, Augustin (Marie-Anne Racine - 1773), 481  
 Lacroix, Etienne (Agathe Trudelle - 1788), 544  
 Lacroix, François (Anne Gagnier - 1670), 355, 356, 490, 503, 504, 510, 511, 517, 525, 526, 536-541  
 Lacroix, François (Barbe Monmainier - 1701, veuve de Jean Mercier), 334, 540  
 Lacroix, Ignace (Marie Trudelle - 1780), 543, 544  
 Lacroix, Louis (Marguerite Caron - 1702, veuve de Noël Paré), 383, 474, 539-543  
 Lacroix, Pierre (Jeanne Barette - 1723), 439, 540, 542  
 Lacroix, Pierre (Agnés Poullin - 1761, veuve de Jean Caron puis d'Alexandre Simard), 478-480, 543  
 Lafontaine, Philippe (Charlotte Giguère - 1704), 314  
 Laforest dit La Branche, Pierre (Charlotte Godin - 1679, veuve de Pierre Frichet), 238  
 Laforest, Alfred, 145  
 Laforest, Pierre, 356  
 Laforest, Théophile (Marie Giguère), 162, 208  
 Lagacé, Elisée, 232  
 Lagacé, Paul-Alcide (Marguerite Bélanger), 232  
 Lajeunesse (voir Audibert)  
 Lambert, Eustache, 536  
 Lamy, Isaac, 2, 502  
 Landeron, Etienne, 240, 489, 502  
 Langlois, Clément (Marie Provost - 1704, veuve de Jean David), 454-456, 465, 466  
 Langlois, Jacques (Thérèse Lessard - 1681), 240  
 Langlois, Noël (Françoise Garnier, puis Marie Crevet - 1666, veuve de Robert Caron), 394  
 Langlois, Noël (Aimée Caron - 1672), 395  
 La Morraye (voir Niort)  
 Lapiere, Ludger, 209  
 Lapointe, Ovilla, 161  
 La Rivière, Hilaire-Bernard de (arpenteur), 188, 246, 247, 277  
 Larouche, Joseph, 347  
 Larue, Jean-Baptiste (arpenteur), 499  
 Lauson, Jean de (gouverneur et procureur de la Compagnie de Beaupré), 1, 2, 92, 99, 119, 139, 147, 154, 164, 181, 187, 394, 473, 488, 525, 536, 537  
 Laval, François de (évêque de Québec et seigneur de Beaupré), 2, 5, 11, 12, 139, 182, 188, 234, 239, 243, 248, 277, 313, 330, 394, 412, 451, 488, 510, 525, 538  
 Lavoie, Jacques, Jean et Pierre (fils de René et Anne Godin), 451-453  
 Lavoie, Joseph (Françoise Guilmont - 1701, veuve de Noël Racine), 14, 425, 453-455  
 Lavoie, Joseph (Ursule Paré - 1759), 261, 363  
 Lavoie, Joseph-A., 451  
 Lavoie, René (Anne Godin - 1656), 2, 238, 423, 441, 451, 452  
 Lavoie, René (fils du précédent), 451  
 Lebeau, Jean (-Baptiste) (Marguerite Giguère - 1704), 315, 316  
 Lebel, Nicolas (Marie Drouin - 1662), 8

Leber, Charles-Joseph. (curé de Saint-Anne), 466  
 Leblanc, Noël (Félicité le Picart - 1686), 489  
 Leblond, Nicolas, 8, 92  
 Lecourt, Michel, 237, 488  
 Ledoux, François (Félicité Bolvin), 172  
 Lefebvre dit Boulanger, François (Marie-Angélique Dupont), 301-303  
 Lefranc, François, 8  
 Lefrançois, Alcidas, 17  
 Lefrançois, Charles (arpenteur), 58, 192, 515  
 Lefrançois, Nicolas (arpenteur), 225, 230, 265, 282, 376, 519  
 Lefrançois, Olivier-Ferdinand, 17  
 Lefrançois, Pierre (Marguerite Gagnon - 1704), 527  
 Lefrançois, P.-O. (arpenteur), 117  
 Legardeur, Pierre (Marie Favery), 489  
 Le Houx, Jean-Jacques, 236  
 Lemieux, Emery, 161, 163  
 Lemieux, Gabriel, 119  
 Lemieux, Jacqueline (voir Jean-Louis Boutet)  
 Lemire, Joseph, 242  
 Le Monnier, François (Angélique Jacob - 1692), 148, 154-157  
 Le Monnier, Jean (Marguerite Husseaux - 1670), 154, 155  
 Le Monnier, Joseph (fils de Mathurin et Magdeleine Meneux), 155, 156  
 Le Monnier, Magdeleine et Marie (filles de François et Angélique Jacob), 155, 156  
 Le Monnier, Mathurin (Françoise Pafart - 1647), 1, 147, 154, 157, 164  
 Le Monnier, Mathurin (Magdeleine Meneux - 1684, puis Catherine Bonhomme - 1705), 154, 155  
 Lepage, Joseph (Claire Racine - 1707), 26-29  
 Lepage, Pierre (fils de René), 529  
 Lepage, René (Magdeleine Gagnon - 1686), 527, 529  
 L'Épée (Espalisse, Espése), Jean, 1, 92, 99, 119  
 Le Picart (voir Picart)  
 Le Rouge, Jean (arpenteur), 241-243, 313, 330, 332, 435, 452, 488, 490  
 Le Roux dit Cardinal, Pierre (Marie-Angélique Bolvin - 1756, veuve de Charles Cornellier dit Grandchamp), 170, 172  
 Le Soleil Ltée, 392, 393  
 Lessard, Antoine (fils de Jean et Anne Gagnon), 287  
 Lessard, Augustin (Geneviève Blais - 1794), 263, 264  
 Lessard, Bonaventure (Julienne Giguère - 1799, puis Marie-Angélique Mercier - 1829), 280-284, 297, 308, 353  
 Lessard, Bonaventure (Elisabeth Paré - 1741, puis Louise Bolduc 1763, veuve d'Étienne Simard), 251, 252, 254, 257, 258, 262, 273-281, 288, 289, 292, 429, 440, 441, 470  
 Lessard, Charles (Marie Caron - 1684), 237, 241, 244, 248, 251, 382, 383, 474, 490,  
 Lessard, Charles (Anne Lessard - 1796, puis Marguerite Simard - 1802), 263, 264,  
 Lessard, Édouard, 232  
 Lessard, Étienne (Magdeleine Bolvin - 1744), 172, 191-195, 197, 254-257, 259, 262  
 Lessard, Étienne (Marie-Joséphine Dupont - 1764), 288, 495, 496  
 Lessard, Étienne (Marie Poulin - 1679), 212, 238, 240, 243, 244, 249, 250, 252, 254, 257, 264  
 Lessard, Étienne (Thérèse Racine - 1713, puis Magdeleine Pepin - 1732), 24, 25, 246, 250, 252, 254-257, 260, 261, 264, 292  
 Lessard, Étienne (Marguerite Sevestre - 1652), 1, 147, 182, 233-247, 250, 251, 254, 276, 423, 503, 536

Lessard, Etienne (Magdeleine Simard - 1730), 250, 255, 257, 259, 260, 267-269  
 360, 361, 384, 385  
 Lessard, François (Magdeleine Morel - 1758), 196, 204, 260-264  
 Lessard, François (Angélique Racine - 1724), 19, 20, 249, 260  
 Lessard, François (Marie-Anne Racine - 1789), 263, 264  
 Lessard, Ignace (Reine Bolduc - 1743), 33, 38, 54, 55, 59, 253, 257  
 Lessard, Isate, 265  
 Lessard, Jean (Anne Gagnon - 1738), 250, 252, 253, 255, 259, 260, 262, 267,  
 275, 277-279, 287-290, 292, 294, 361, 493, 508  
 Lessard, Jean (Marie-Anne Guimont - 1757), 426, 427  
 Lessard, Jean (Marie-Anne Lacroix - 1730), 249, 252, 541, 542  
 Lessard, Jean (fils d'Etienne et Marie Poulin), 252  
 Lessard, Jean (fils de Joseph et Magdeleine Paquet), 254  
 Lessard, Jean-Baptiste (Thérèse Brunet - 1750), 260  
 Lessard, Jean-Baptiste (Louise Gagné - 1740), 251  
 Lessard, Jean-Baptiste (Dorothée Giguère - 1762), 287-290, 320, 324  
 Lessard, Jean-François (Luce Simard - 1825), 264, 265  
 Lessard, Jean-Marie (Geneviève Morand - 1779), 518  
 Lessard, Jean-Marie (Marie-Louise Racine - 1785), 263, 264  
 Lessard, Joseph (Agathe Gagnon - 1749), 253, 255  
 Lessard, Joseph (Marguerite Racine - 1700, puis Magdeleine Paquet =  
 Pasquier) - 1715), 26-28, 30, 31, 33, 54, 55, 60, 61, 243-248, 251,  
 253, 257, 258, 273, 274, 277, 282  
 Lessard, Joseph (fils de Bonaventure et Elisabeth Paré), 279  
 Lessard, Joseph (fils d'Etienne et Magdeleine Boivin), 254  
 Lessard, Louis (Marie-Joséphé Paré - 1783), 128, 197-199  
 Lessard, Noël (Claire Gagné - 1748), 253, 255  
 Lessard, Noël (Marie Racine - 1695, puis Geneviève Dubois - 1718, et  
 Magdeleine Berthelot - 1725, veuve de Joseph Paré), 26, 27, 29-31,  
 60, 215, 237, 242-249, 252, 253, 357, 467  
 Lessard, Pierre (Magdeleine Barette - 1740, puis Jeanne Cloutier - 1741), 251  
 260, 439, 440  
 Lessard, Pierre (Barbe Fortin - 1690, veuve de Pierre Gagnon), 526-528  
 Lessard, Pierre (fils d'Etienne et Marie Sevestre), 240-243  
 Lessard, Prisque (François Allaire - 1745), 255, 274, 470  
 Lessard, Prisque (Marie Jacob - 1699), 243, 244, 248, 251, 253, 257-260, 267,  
 277, 490  
 Lessard, René-Bonaventure (Elisabeth Gagnon - 1772, Geneviève Caron - 1781,  
 Marguerite Landry - 1802), 273, 275, 278-281, 289, 291, 294, 300,  
 341, 404, 530, 531  
 Lessard, Yves (Denise Simard), 411  
 Letardif, Olivier (procureur et seigneur en partie de la seigneurie de  
 Beaupré), (Barbe Esmard - 1648), 1, 6, 211, 233, 276, 313, 330, 355  
 380, 394, 412, 525  
 Létourneau, Paule, 210  
 Létourneau, Roger, 232  
 Levasseur dit La Vigne, Jean, 1, 164  
 Levasseur, Noël (Marie-Anne Mailloux, veuve de Jean Dubois), 248  
 L'Homme, Michel, 154  
 Loquet du Pont, François (Anne Lessard - 1693), 242-246  
 Loyer de La Tour, Jacques, 237  
  
 Maheu, Jean (Ursule Poulin - 1746), 216  
 Mailloux, Michel (Euphrasine Simard - 1817), 229  
 Malboeuf, Jean-Baptiste (Magdeleine Simard - 1734, veuve de Jean Boivin, puis  
 de Louis Audet dit Lapointe), 148, 168, 169, 191-195  
 Malboeuf, Jean-Baptiste (fils du précédent), 192, 194

Malboeuf, Joseph (dit Beausoleil), 457  
 Maltais, Pitre, 203  
 Maquis, Joseph, 176, 407, 408, 432  
 Maquis, Wilfrid, 408  
 Marcoux, J.-D. (notaire), 176  
 Maroist, Guillaume (huissier au bailliage de Beaupré), 183, 184, 453, 526  
 Marquis, Charles (Agnès Giguère - 1698), 315  
 Marquis, Charles-Eugène (rédeemptoriste), 271, 283, 408  
 Marquislot (ou Marquiseau), Michel, 233  
 Marsault, Victoire, 301-303, 308, 519  
 Martin, Abraham, 67  
 Masson, François (Louise Paré), 122  
 Mathieu, Charles (Marie-Joséphé Mercier - 1779), 346  
 Matteau, Jean, 451  
 Maufils, Julien (Magdeleine Cloutier - 1693, puis Elisabeth Boucher - 1700),  
 313, 314, 330  
 Maufils, Pierre (Angélique Poulin - 1659), 313, 330, 338, 510  
 Maufils, Pierre (Françoise Soupiran - 1720), 314, 317, 330, 338, 396  
 Ménard, Xavier, 160  
 Mercier, Adélaïde (voir Elie Gauthier)  
 Mercier, Alphonse (Marie Côté - 1907), 326  
 Mercier, Augustin (Félicité Boucher - 1772), 344, 345  
 Mercier, Augustin (Marie-Louise Giguère - 1817, puis Agnès Thomassin - 1825),  
 282, 350-353  
 Mercier, Augustin (fils de Charles et Anne Berthelot), 358-360, 362, 384  
 Mercier, Augustin (Cordonnier), 388  
 Mercier, Casimir (Marie-Joseph Guilmont - 1844), 207, 225  
 Mercier, Casimir, Joseph et Magloire (fils d'Etienne et Monique Simard),  
 347  
 Mercier, Charles (Anne Berthelot - 1691), 331, 332, 334, 356-361, 364, 381,  
 382, 465,  
 Mercier, Etienne (Marie-Louise Lefrançois - 1778), 326, 327, 345, 346  
 Mercier, Etienne (Marie Paré - 1835), 347  
 Mercier, Etienne (Monique Simard - 1807), 229, 327, 346, 347  
 Mercier, François (Françoise Giguère - 1815), 350, 352, 353, 461  
 Mercier, François (Julie Morel - 1867, puis Céline Giguère - 1902), 326  
 Mercier, Henri (Angélique Racine, - 1771, puis Marie-Anne Simard - 1786),  
 45, 47, 50, 335-337, 349, 350, 353  
 Mercier, Jean (Marie Barette - 1718), 416  
 Mercier, Jean (Barbe Monmainier - 1691), 330-332, 334, 538  
 Mercier, Joseph (Marie-Joséphé Caron - 1748, puis Marguerite Boucher - 1765),  
 318, 319, 324, 335, 336, 338, 344-346, 398, 400, 401  
 Mercier, Joseph (Geneviève Guilmont - 1805), 326, 327, 346, 431  
 Mercier, Joseph (Gabrielle Simard - 1943), 326  
 Mercier, Julien (Agnès Meunier = Le Monnier - 1718), 155, 156  
 Mercier, Julien (Marie Poulin - 1654), 1, 313, 330-333, 338, 510  
 Mercier, Julien (Angélique Racine - 1787, puis Agathe Giguère - 1798, enfin  
 Rosa Asselin - 1803), 323-325  
 Mercier, Julien (fils de Joseph et Marie-Joséphé Caron), 345  
 Mercier, Léon (Marie-Louise Mercier - 1843, puis Julie Bolduc - 1854),  
 325, 326, 353  
 Mercier, Louis (Marguerite Rabouin - 1685, puis Anne Jacquereau - 1689),  
 331-334  
 Mercier, Louis (fils de Charles et Anne Berthelot), 358-362  
 Mercier, Michel (Geneviève Lacroix - 1778), 335, 337, 349, 350  
 Mercier, Pascal (Anne Cloutier - 1681), 330-334  
 Mercier, Pierre (fils de Joseph et Marie-Joséphé Caron), 345

Mercier, Pierre et Jean (fils de Pascal), 333  
 Mercier, Pierre (Catherine Chamberland - 1717), 331-334, 337, 338, 344  
 Mercier, Pierre (Marie-Anne Simard - 1745, puis Scolastique Guimont - 1757)  
 319, 335-338, 348, 349, 427, 429  
 Mesnil, Etienne (Catherine Lainé - 1671), 236  
 Meunier (voir Le Monnier)  
 Michel dit Taillon, Augustin-Nazaire (Marie-Louise Bourret), 433  
 Michel dit Taillon, Charles (Marie Simard - 1720), 147, 148  
 Michel dit Taillon, Emile (Albertine Tremblay - 1914), 434  
 Michel dit Taillon, Guillaume (Marie-Josephe Racine - 1744), 94, 95  
 Michel dit Taillon, Joseph (Magdeleine Caron - 1815), 433  
 Michel dit Taillon, René (fils d'Emile et Albertine Tremblay), 434  
 Michel dit Taillon, Théodore (Arthémise Renaud - 1883), 433, 434  
 Miller, Jean-Charles, 328, 329, 344  
 Miller, Pierre (Magdeleine Pelletier - 1690, veuve de Nicolas Cliche), 183  
 Minville, Joseph (Scolastique Caron), 400, 402, 404  
 Monmainier, Charles (Marguerite Auoliée, puis Marie Poulin, veuve de Julien  
 Mercier - 1676), 330-333  
 Monmellian, Joseph, 187  
 Morand, Augustin (Marie-Anne Lessard - 1759), 289  
 Morandeau, Jean (Suzanne Chevallier, veuve de Robert Foubert), 187  
 Moreau de La Topline, Pierre, 242  
 Morel, Alfred, 146  
 Morel, André (fils de Joseph et Emma Racine), 113  
 Morel, Antoine (Geneviève Drouin - 1726), 185, 189-191, 195-197, 203-205, 218  
 Morel, Antoine (Marie-Louise Gagnon - 1750, puis Geneviève Asselin - 1783),  
 171, 195-197, 199, 203-205, 224, 226  
 Morel, Augustin (Angélique Mercier - 1802), 351  
 Morel, Casimir (Josephine Veau-Silvain - 1869), 347  
 Morel, Claude (Elise Racine - 1854), 96, 111, 112  
 Morel, Décéline (fille de Jean (-Marie) et Delphine Paré), 420  
 Morel, Etienne (Angélique Caron - 1779), 110, 268-270, 282  
 Morel, Etienne (Geneviève Caron - 1727), 186, 189, 190, 341, 417, 418, 475,  
 476  
 Morel, Etienne (Sophie-Virginie Caron - 1842), 270, 271, 308, 309  
 Morel, Etienne (Marie-Josephe Lessard - 1757), 196, 197, 204, 267, 268  
 Morel, Etienne (Julie Morel - 1866), 271  
 Morel, Etienne (Geneviève Paré - 1783), 38, 106-108  
 Morel, Etienne (Marie-Josephe Racine - 1753), 33-36, 94, 364, 365, 385, 402  
 403, 405, 418, 419  
 Morel, Etienne (Thécle Simard - 1809), 229, 267-270  
 Morel, Etienne (Catherine Patou - 1663), 525, 537  
 Morel, François (fils de Joseph et Christine Vallée), 112  
 Morel, François, 546  
 Morel, François et Ignace (fils de Jérôme et Louise Mercier), 421  
 Morel, Georges (photographe), 159, 160  
 Morel, Guillaume (procureur fiscal au bailliage de Beaupré) (Catherine  
 Pelletier - 1679, puis Marie-Magdeleine Barette - 1690), 24, 28, 92,  
 167, 168, 181-191, 195, 213, 246, 262, 413-415, 417, 435, 438, 473,  
 503  
 Morel, Guillaume (fils du précédent), 186, 190  
 Morel, Ignace (Angélique Giguère - 1826), 269, 270  
 Morel, Jean (Marguerite Garlépy - 1718), 185, 189, 190  
 Morel, Jean (Dorothee Veau - 1753), 418, 419, 514-516  
 Morel, Jean-Baptiste (Elisabeth Aubuchon - 1765), 196, 197  
 Morel, Jean-Marie (Delvie ou Delphine Paré - 1857), 420-422  
 Morel, Jean-Marie (Marie-Louise Simard - 1787), 419

Morel, Jean-Philéas (Marie Bouchard - 1894), 420, 422  
 Morel, Jérôme (Louise Mercier - 1824), 421  
 Morel, Joseph (Marie Caron - 1886), 420  
 Morel, Joseph (Flore Gagnon - 1864), 112  
 Morel, Joseph (Céline Lefebvre - 1863), 271  
 Morel, Joseph (Emma Racine - 1888), 112, 113  
 Morel, Joseph (Florida Racine - 1913), 347  
 Morel, Joseph (Adélaïde Simard - 1824), 420  
 Morel, Joseph (Christine Vallée-1820), 69, 110-112, 269  
 Morel, Joseph (Fils de Claude et Eilse Racine), 84, 88, 112  
 Morel, Léopold, 96  
 Morel, Louis (Françoise Boucher - 1786), 419, 421  
 Morel, Louis-Alphonse (fils de Jean Marie et Delphine Paré), 420  
 Morel, Miville (Céline Blouin - 1923), 112, 113  
 Morel, Olivier (Marie Paré - 1839, veuve d'Etienne Mercier), 347  
 Morel, Pierre (Françoise Caron - 1788, puis Marie-Louis Barette - 1794),  
 205, 225  
 Morel, Pierre (Marie-Joséphé Paré - 1815), 205, 206  
 Morel, Pierre (Marie Racine - 1798), 519  
 Morel, Sifrol (Adélaïde Huppé - 1883, veuve de Narcisse Racine), 421, 422  
 Morel, Siméon (Marie Racine - 1894), 53, 112  
 Morin, Etienne (Marie Paré - 1757), 105  
 Morin, Etienne (fils du précédent), 108-110  
 Morin, James (alias Jacques), 447  
 Moulneux, Gilles, 2, 497, 503, 510, 536-538, 545  
 Municipalité de Beupré, 449  
 McCarthy, Jeremiah (carpenteur), 52  
  
 Naud, Lauréat (Alice Rouleau - 1906), 373  
 Navers, Jean (chirurgien), 246, 411, 512  
 Navières, Joseph (curé de Sainte-Anne), 168, 334  
 Nepveu, Philippe (Denise Sevestre), 241, 242  
 Néron, Adrien (Cécile Tremblay - 1942), 347, 348  
 Nlort de La Norraye, Louis de (Marie Sevestre), 240-242  
 Noland Pierre, 489  
 Normand, Charles et François, 242  
 Nourrice, Marin, 424  
  
 Ordre du T.S. Rédempteur à Saint-Anne-de-Beupré, 273, 286 (voir aussi  
 Congrégation du T.S. Rédempteur (CsrR)  
 Oriol, Vital (Anne Le Picart - 1687), 489-491  
 Ouellet, Jean-Yves, 161  
 Ouellet, Joseph (Jeanne Villeneuve - 1935), 161  
 Oulmet, Jean (Renée Gagnon - 1660), 510  
  
 Pachot, François-Vianney, 489  
 Paquet, Louis (Geneviève Simard - 1749), 140, 141  
 Paradis, Arlette, 146  
 Paradis, Joseph (Geneviève Bolvin - 1742), 169, 191, 192  
 Paradis, Mario, 146  
 Paré, Abraham-Chrysologue (Ursule Giguère - 1813), 108, 109, 113  
 Paré, Albert (Hélène Blouin - 1763), 17, 18, 103-109, 114  
 Paré, Alphonse (fils de Napoléon et Eléonore Blouin), 136, 145  
 Paré, Alphonse (courtier d'assurances), 145  
 Paré, Ambroise (Thécle Morel - 1805), 269, 270  
 Paré, Athanase (Magdeleine Racine - 1783), 227  
 Paré, Athanase (Marie-Anne Racine), 174

Paré, Augustin (Moseline Michel-Tailion - 1864), 53, 89-91  
 Paré, Augustin (Félicité Racine - 1809, puis Geneviève Pépin-Lachance - 1824)  
 51-53  
 Paré, Augustin (Exilia Simard - 1890), 53  
 Paré, Augustin (Sophie Simard - 1833), 53, 75, 78, 80, 81, 130, 131, 151  
 Paré, Basile (fils de Joseph et Ursule Lessard), 361, 362  
 Paré, Charles (Marie Lessard - 1767), 470  
 Paré, Charlotte (fille de Louis et Félicité Lessard), 458  
 Paré, Chrysostome, 71, 78  
 Paré, Claude (fils d'Etienne et Agnès Morel), 128  
 Paré, Claude (fils de François et Claire Lacroix), 122-124  
 Paré, Clément, 391  
 Paré, Cyrilas (Marie-Anna Renaud - 1911), 136  
 Paré, Cyrilas (fils de Joseph-Eustache et Emilia Gagnon), 209  
 Paré, Cyrille (Odile Michel-Tailion - 1869), 131, 230  
 Paré, Cyrille (fils du précédent), 131  
 Paré, Ernest (Marie-Anna Charland - 1919), 159, 160  
 Paré, Etienne (Marie-Louise Caron - 1789), 371, 372  
 Paré, Etienne (Sophie Giguère - 1877), 82, 117, 118  
 Paré, Etienne (Anne Lacroix - 1716), 100, 101  
 Paré, Etienne (Agnès Morel - 1729, puis Françoise Bolvin - 1762), 105,  
 121-129, 171, 186, 190, 191, 193  
 Paré, Etienne (fils d'Etienne et Sophie Giguère), et Joseph son fils, 118  
 Paré, Etienne (fils de Pierre et Marie Racine), 228  
 Paré, Etienne (fils de Prisque et Marguerite Lainé), 193  
 Paré, François (Marie-Anne Choret - 1782), 130, 132-135  
 Paré, François (Geneviève Cloutier - 1720, veuve de François Barette), 100  
 101, 252, 438 - 440  
 Paré, François (Elisabeth Michon - 1772), 127, 128  
 Paré, François (Marguerite Poulin - 1739), 121, 122, 125, 128  
 Paré, François (Marguerite Racine - 1690, puis Claire Lacroix - 1704), 23-25,  
 120-126, 540, 541  
 Paré, François (fils de François et Claire Lacroix), 122-124  
 Paré, François (boucher), 71, 84, 90  
 Paré, François-Xavier, 83, 91, 265  
 Paré, Fraser, 160  
 Paré, Gaudiose (Céline Desblens - 1894), 160-162  
 Paré, Ignace (Marie-Joséphine Lessard - 1747), 123, 124, 256, 257  
 Paré, Ignace (Agnès Racine - 1724), 19-21, 357, 358, 364, 458, 470  
 Paré, Jacques (fils de Timothée et Geneviève Barette), 103, 104, 106, 107  
 Paré, Jean (Hélène Gagnon - 1747), 123, 124  
 Paré, Jean (Jeanne Racine - 1682, puis Catherine Lainé - 1709), 10, 11, 13,  
 17, 19, 99-101, 119, 120, 213  
 Paré, Jean (Marie-Thérèse Racine - 1744), 43, 44, 103, 105  
 Paré, Jean (Charlotte Simard - 1777), 365, 374  
 Paré, Jean-Baptiste (Elisabeth Cloutier - 1834), 74, 75, 135, 144, 208  
 Paré, Jean-Marie (Marguerite Simard - 1794), 129, 134, 135  
 Paré, Jérôme (Olive Simard), 151  
 Paré, Jérôme (Marie-Anne Talon - 1784), 498  
 Paré, Johnny, 311  
 Paré, Joseph (Magdeleine Berthelot - 1685), 93, 120, 356-361, 364, 457, 467  
 Paré, Joseph (Marie Caron - 1870), 112, 113  
 Paré, Joseph (Catherine Doyon - 1788), 371  
 Paré, Joseph (Ursule Lessard - 1723), 252, 261, 357, 358, 361, 362, 364, 402  
 Paré, Joseph (Magdeleine Maroist - 1756, puis Thérèse Guimont - 1763),  
 361-368, 371, 372, 385, 427, 429  
 Paré, Joseph (Marie-Louise Paré - 1813), 74, 75, 116



Paré, Joseph (Magdeleine Racine - 1745), 123, 124, 258, 261  
 Paré, Joseph (Judith-Amable Simard - 1751), 17, 18, 21, 46, 48, 51, 52,  
 102-106, 114, 125, 277, 458  
 Paré, Joseph (Martine Simard - 1836, Olive Boucher - 1841, Obéline  
 Michel-Tallion, 1857), 116, 117, 282  
 Paré, Joseph (Thécle Simard - 1835, veuve de Joseph Simard), 130, 131, 136,  
 144  
 Paré, Joseph (marchand) (fils de François), 85  
 Paré, Joseph (fils de Napoléon et Eléonore Blouin), 136, 145  
 Paré, Léo (Eva Morel), 84  
 Paré, Léon (fils de Louis et Félicité Lessard), 458, 459  
 Paré, Louis (Marie Bolduc - 1787), 459, 461, 471  
 Paré, Louis (Emilie Cloutier - 1869), 373, 378, 379  
 Paré, Louis (Catherine Drouin - 1790, puis Marie Bilodeau -1796), 52, 71,  
 72, 115, 116  
 Paré, Louis (Thérèse Giguère - 1761), 105, 170-173, 193, 194, 197, 320, 321,  
 323  
 Paré, Louis (Angélique Lessard - 1825), 372, 373  
 Paré, Louis (Félicité Lessard - 1737), 54, 60, 252, 359, 360, 364, 440, 441,  
 457-459  
 Paré, Louis (Agnès Poulin - 1730), 122-124, 215-217, 219  
 Paré, Louis (Marie Simard - 1762), 428, 458-460, 468-471  
 Paré, Louis (fils de Jean-Baptiste et Elisabeth Cloutier), 207, 208  
 Paré, Louis (fils de Joseph et Magdeleine Maroist), 371  
 Paré, Louis (fils de Timothée et Geneviève Barette), 103, 104  
 Paré, Marcel (fils de Léo et Eva Morel), 84  
 Paré, Maxime (fils d'Olivier), 84, 91  
 Paré, Michel (Marthe Dupont - 1757), 17, 18, 103-107  
 Paré, Michel (Geneviève Paré - 1788, veuve d'Etienne Morel, puis  
 Marie-Joséphine Giroux, 1795), 108, 109  
 Paré, Napoléon (Eléonore Blouin - 1869), 131, 135, 136, 144, 145, 208  
 Paré, Noël (Marguerite Caron - 1685), 120, 542, 543  
 Paré, Olivier, 84, 208  
 Paré, Pierre (Marie-Joséphine Lessard - 1767), 470  
 Paré, Pierre (Rose de Lima Paré - 1865), 135  
 Paré, Pierre (Geneviève Racine - 1807), 134, 135  
 Paré, Pierre (Marie Racine - 1744), 61, 63, 121-127, 132, 133, 227  
 Paré, Pierre (Marie-Louise Simard - 1778), 130, 132-134, 136, 142  
 Paré, Pierre (fils de Robert et Françoise Le Houx), 120, 121  
 Paré, Prisque (Marguerite Laine - 1715), 17, 100-102, 105, 106  
 Paré, Prisque (Magdeleine Racine - 1829, puis Olive Légaré - 1859), 70, 78,  
 83, 116, 129, 130, 180, 207, 208, 225, 226  
 Paré, Prisque (Marthe Racine - 1760), 43-45, 47, 50, 114, 128, 129  
 Paré, Robert (Françoise Le Houx - 1653), 1, 92, 93, 119, 120, 236  
 Paré, Théodore (Azilda Blouin - 1886), 160, 273, 546  
 Paré, Timothée (Geneviève Barette - 1725), 100-107, 124, 438-440, 540, 541  
 Paré, Timothée (Françoise Boucher - 1751), 123, 124  
 Paré, Timothée (Agnès Racine - 1767), 43, 44, 50, 126-128, 228, 229  
 Paré, Timothée (fils de Timothée et Geneviève Barette), 102  
 Paré, Urbain (Elisabeth Simard - 1840), 151  
 Parent, Alexandre, 146  
 Parent, Louis-Laurent (curé de Sainte-Anne) 276  
 Pasquier, Isaac (Elisabeth Le Monnier - 1670), 154  
 Patenostre, Marin (Marguerite Mercier - 1698), 316, 332, 334  
 Patissier, Jean-Baptiste (Marie Giguère), 315, 316  
 Pecault, Julien (Marie Peltier), 211, 233  
 Pelchat, Alfred, 161

Pelletier, Charles (Catherine Lessard), 198  
 Pelletier, Claude (frère Didace, récollet), 181, 183-185, 210  
 Pelletier, Georges (Catherine Vanier), 1, 181-188, 417  
 Pelletier, Jacques, 501, 522  
 Pepin dit Lachance, Charles (Marguerite Caron - 1779), 443, 444  
 Pepin dit Lachance, Jacques (Thérèse Lessard - 1739), 250, 254, 256  
 Pepin dit Lachance, Jean-Marie (Magdeleine Paré - 1750), 102, 103  
 Pepin dit Lachance, Joseph-Marie (Geneviève Paré - 1750), 102-105, 107, 108  
 Pepin dit Lachance, Joseph-Marie (Geneviève Racine - 1775), 50-52  
 Pepin dit Lachance, Louis (Abondance Racine - 1806), 87  
 Pépinière Bourbeau (Ste-Anne) Inc., 138, 152, 161, 163, 177, 179  
 Perron, Arnold, 114, 209  
 Perron, Daniel (Malvina Bieau), 76, 84  
 Perron, Michel, 391  
 Perron, Olivier, 71, 76, 90  
 Petit dit Milhomme, Pierre (Jeanne Morineau), 237, 248  
 Peuvret de Mesnu, Jean-Baptiste, 164  
 Picard, Jean (Marie Caron - 1656, Magdeleine Gagnon - 1663, Marie-Anne Fortin-1683), 1, 120, 234, 236, 238, 356, 380-382, 394, 464, 488-491, 497, 502, 503  
 Picard, Marie-Anne (voir Jacques Barbel)  
 Picard, Pierre (Renée de Suraune), 1, 355, 380-382, 488  
 Picard, Pierre (Prêtre), 491, 492  
 Plétain, Jean, 478-480, 493, 494, 497  
 Pilote, Jean-Paul, 326  
 Pineault, Louis, 152  
 Pineault, Ludger, 152  
 Plagnol (Planhol), Antoine (Charlotte Giguère - 1693, veuve de Philippe de La Fontaine), 314-316  
 Plamondon, Ignace (père et fils, arpenteurs), 38, 95, 114, 128, 279, 280, 319, 517, 520  
 Plante, François (Magdeleine Caron - 1732), 475, 476  
 Pointel, Pierre, 525  
 Poissenot, Jean, 85, 86  
 Porneuf, René (curé de Saint-Joachim), 364  
 Potvin, Florent, 163  
 Poulin, André (Charlotte Cliche - 1746, puis Marthe Racine - 1761), 45-48, 50, 215-222  
 Poulin, André (Catherine Drouin - 1718, puis Thérèse Caron - 1725), 213-218, 475-477  
 Poulin, Athanase (Angélique Goulet), 217  
 Poulin, Augustin (Henriette Paquet), 162  
 Poulin, Barthélemy (fils de Pierre et Anne Giguère), 214, 215, 220  
 Poulin, Claude (Jeanne Mercier - 1639), 1, 181, 211, 212  
 Poulin, Dominique (Marie-Joséphine Berthelot - 1727), 465-467  
 Poulin, Etienne (fils d'André et Charlotte Cliche), 221  
 Poulin, Ignace (Marguerite Caron - 1724), 475-478  
 Poulin, Ignace (Marguerite Paré - 1683), 120, 212  
 Poulin, Jean (Agnès Drouin - 1711), 122, 213-217  
 Poulin, Jean (Louise Paré - 1667), 119, 121, 234  
 Poulin, Jean (fils de Jean et Agnès Drouin), 216  
 Poulin, Joseph (Louise Bolduc - 1718), 212  
 Poulin, Joseph (Marie Huot), 217  
 Poulin, Joseph (Magdeleine Lessard - 1812), 264  
 Poulin, Julien (Jeanne Racine - 1700), 15, 24  
 Poulin, Louis (Geneviève Bolvin - 1751, veuve de Joseph Paradis), 172, 173, 192-194, 216

Poulin, Magdeleine (fille de Pierre et Anne Giguère), 214, 218, 220  
 Poulin, Martin (Jeanne Barette - 1688), 188, 211-215, 217, 219, 435-438  
 Poulin, Pascal (fils de Claude), 211  
 Poulin, Pierre (Geneviève Boucher), 217  
 Poulin, Pierre (Marie-Anne Giguère - 1689), 212, 213, 218, 238, 240, 249, 264, 315, 317, 318  
 Poulin, Pierre (Louise Pichet - 1747, veuve de Pierre Lefrançois), 214, 215, 220, 259, 262, 263  
 Poulin, Pierre (fils de Jean et Agnès Drouin), 191, 193, 194, 216  
 Poulin, Pierre-François (Marie-Joséphé = Judith Racine - 1778), 45, 47, 50  
 Poullot, Charles (Françoise LeMonnier - 1667), 154  
 Prémont, Denis (Germaine Cauchon - 1963), 309  
 Prémont, Félix (Valérie Vézina - 1919), 309  
 Prévost, Louis (Agnès Caron - 1744), 476, 477  
 Provençal Germain-Elol (Marie-Anne Simard - 1806), 430

Quarré (voir Carré)

Quentin, Louis (arpenteur), 27, 28, 213, 247, 282  
 Quentin, dit La Fontaine, Nicolae, 8, 536

Racine, Albert, 145  
 Racine, Athanase (fils de Joseph et Marie Plante), 61, 62  
 Racine, Augustin (Julie David - 1819), 296, 297, 303, 306  
 Racine, Augustin (Marie-Joséphé Veau - 1775), 72, 518, 519, 523  
 Racine, Augustin Ignace, Jean et Michel (fils de Joseph et Geneviève Caron), 293, 294  
 Racine, Barthélemy (Geneviève Simard - 1767), 43, 44, 47, 50, 171, 195, 197-199, 223  
 Racine, Barthélemy (fils du précédent) (Marie-Louise Veau - 1790), 199, 200  
 Racine, Boniface (fils de Pierre et Félicité Gagnon), 66-69  
 Racine, Catherine (fille de François et Marie Baucher), 26, 28-30  
 Racine, Charles (Pélagie Gagnon - 1761), 401, 530  
 Racine, Charles (Suzanne Lessard - 1804), 199  
 Racine, Charles (fils d'Etienne et Agnès Paré), 45, 46, 51  
 Racine, Charles (fils de Jean et Magdeleine Bouchard d'Orval), 22, 94, 95  
 Racine, Charles (fils de Jérôme et Geneviève Simard), 78, 79  
 Racine, Christophe (Emilie Paré - 1842, Geneviève Vézina - 1856, veuve de Jacques Racine fils, puis Marcelline Blouin - 1857), 110-112, 224  
 Racine, Christophe (Apolline Simard - 1832), 151  
 Racine, Claude (dit Noyer) (Geneviève Gagnon - 1710), 14, 19-22, 26, 32-36, 55, 59, 86, 358  
 Racine, Claude (Marguerite Paré - 1824), 75, 87  
 Racine, Claude (Marguerite Trépagny - 1756), 22, 47, 94, 95  
 Racine, Claude (fils de François et Geneviève Veau), 57-59, 72  
 Racine, Cyrille (fils de Christophe), 111-112  
 Racine, Cyrille (fils d'Urbain), 112  
 Racine, David, 207  
 Racine, Etienne (Catherine Guion - 1683), 7-14, 18, 19, 30, 35, 86, 94, 99, 139, 358  
 Racine, Etienne (dit Langlois) (Elisabeth Lacroix - 1737, puis Agnès Paré - 1756), 17, 18, 39-49, 104, 105, 541, 542  
 Racine, Etienne (dit Varenne) (Geneviève Lacroix - 1749), 18, 39, 43-45, 47-52, 115, 193, 195, 259, 541-543  
 Racine, Etienne (Marie-Anne Lacroix - 1778), 227  
 Racine, Etienne (dit Varenne) (Thérèse Lessard - 1713), 24-26, 40-46, 215, 246, 252  
 Racine, Etienne (Marguerite Martin - 1637), 1, 6-13, 23, 26, 74, 86

Racine, Etienne (Marguerite Pepin-Lachance - 1778, puis Thérèse Gagnon - 1791), 50-52

Racine, Etienne (fils d'Etienne dit Langlois), 46

Racine, Etienne (fils de François et Dorothee Paré), 55, 359

Racine, Fabien (fils de Pierre et Félicité Gagnon), 66-71

Racine, Félicité et Marie (filles de Joseph-Toussaint et Rosalie Simard), 296, 299-303

Racine, Félicité (fille d'Augustin et Marie-Joseph Veau), 518, 519

Racine, François (Marie Baucher - 1676), 7, 8, 10-13, 26-31, 33, 54, 92, 93

Racine, François (Marie Gagnon - 1736), 529

Racine, François (Anastasia Huot - 1684, veuve de Joseph Boucher), 285

Racine, François (Charlotte Lessard - 1772), 279

Racine, François (Dorothee Paré - 1715, puis Geneviève Veau - 1717), 26-32, 39, 54-59, 63, 64, 359, 511, 512

Racine, François (Geneviève Racine - 1792), 200

Racine, François (fils de Joseph et Magdeleine Paré), 61, 62

Racine, François (fils de François et Geneviève Veau), 57-59

Racine, Gabriel (fils d'Etienne et Catherine Gulon), 20, 22, 94

Racine, Georges (Marguerite Paré - 1938), 96

Racine, Ignace (Angélique Boyer - 1756, puis Victoire Simard - 1773), 61-63, 66, 494, 496

Racine, Jacques (Elisabeth Racine - 1796, puis Angélique Allaire - 1798), 66-70, 110, 111, 201, 223

Racine, Jacques (fils de Jacques et Angélique Allaire), 69, 110, 111

Racine, Jean (Angélique Barette - 1772, puis Marguerite Berthelot - 1778), 442, 443, 459

Racine, Jean (Magdeleine Bouchard Dorval - 1722), 14, 20-22, 92, 94

Racine, Jean (Marcelline Côté - 1843), 77-79, 90

Racine, Jean (Anne Lessard - 1701), 14, 24, 25, 244, 250-252, 254, 255, 257, 258, 261, 262, 292, 358

Racine, Jean (Marie Morel - 1809), 421

Racine, Jean (Marguerite Paré - 1741), 56, 59, 61-63, 123, 124

Racine, Jean (Marie-Anne Paré - 1746), 42-45, 102

Racine, Jean (Angélique Simard), 151

Racine, Jean-Baptiste (Marie-Anne Bolduc), 292, 294

Racine, Jean-Baptiste (Charlotte Lefrançois - 1773), 32, 37, 38, 86

Racine, Jean-Baptiste (Sophie Neveu), 23, 76-78, 83, 86

Racine, Jérôme (Geneviève Simard - 1813, puis Geneviève Paré - 1844), 23, 76-79

Racine, Jérôme (fils de Joseph et Marie Plante), 61, 62

Racine, Joseph (Magdeleine Boyer - 1733), 40-46

Racine, Joseph (Geneviève Caron - 1746), 251, 255, 257, 258, 261, 275, 276, 279, 288, 289, 292-294, 300, 319, 398, 400, 401

Racine, Joseph (Rose Giguère - 1915), 447

Racine, Joseph (Jeanne Lessard - 1706), 23-26, 40-42, 46, 47, 245, 252

Racine, Joseph (Magdeleine Paré - 1710, Marguerite Veau - 1721, Marie Plante - 1725), 26-34, 40, 54-64, 359, 511-513

Racine, Joseph (Marie-Anne Simard - 1776), 45, 47, 50

Racine, Joseph (fils d'Etienne et Elisabeth Lacroix), 45, 47, 50

Racine, Joseph (fils de Joseph et Magdeleine Paré), 61-63

Racine, Joseph (fils de Louis et Anastasia Blouin), 88

Racine, Joseph (cordonnier), 83, 90

Racine, Joseph-Toussaint (Marguerite Veau - 1767, Rosalie Simard - 1776, Magdeleine Lessard - 1792), 142, 279, 289, 292-300, 303, 305, 327, 517-519

Racine, Louis (Angélique Barette - 1816, puis Marguerite Cauchon - 1841), 95-97

Racine, Louis (Anastasia Blouin - 1860), 87-89, 112  
 Racine, Louis (Antoinette Boivin - 1748, puis Agnès Paré - 1776), 42-45, 132, 133, 172, 218, 220, 226-229, 259, 276  
 Racine, Louis (Marie-Louise Caron - 1795), 37, 39, 86, 87, 158  
 Racine, Louis (Monique Giguère - 1788, puis Marguerite Cloutier - 1794), 95  
 Racine, Louis (Marie-Magdeleine Gravelle - 1844), 95-97, 112  
 Racine, Louis (Josephine Lachance - 1909), 71, 96, 112  
 Racine, Louis (Rose Paré - 1875), 96, 112  
 Racine, Louis (dit Noyer) (Dorothee Simard - 1745, puis Marguerite Caron - 1748), 18, 22, 32-39, 47, 48, 55, 57-59, 61, 63, 71, 77, 86, 279, 397, 398, 400, 401  
 Racine, Louis (fils de Louis et Antoinette Boivin), 227, 228  
 Racine, Louis-François (Elisabeth Lefrançois - 1778), 32, 37-39, 86, 87  
 Racine, Magloire (fils de Pierre et Scolastique Paré), 66, 70  
 Racine, Médéric, 145  
 Racine, Michel (Geneviève Gagnon - 1762), 22, 36, 77, 94, 95, 277, 401, 530  
 Racine, Michel (Magdeleine Gagnon - 1785), 22, 23, 86  
 Racine, Michel (Geneviève Giguère - 1798), 406, 519, 523  
 Racine, Michel (Marie-Joséphé Lessard - 1810), 199  
 Racine, Michel (fils de Joseph et Marie Plante), 61, 62  
 Racine, Narcisse (fils de Jérôme et Geneviève Simard), 78, 79  
 Racine, Narcisse (fils d'Urbain), 87, 88  
 Racine, Noël (Marguerite Gravelle - 1667), 2, 7-14, 23-26, 40, 245  
 Racine, Noël (François Guimont - 1700), 14, 24  
 Racine, Olivier (fils de Jérôme et Geneviève Simard), 78, 79  
 Racine, Olivier (fils de Pierre et Félicité Gagnon), 66-69  
 Racine, Onésime (Philomène Blouin - 1867), 53, 54, 81, 95, 97  
 Racine, Ovilla (Gisèle Morel - 1950), 96  
 Racine, Pierre (Catherine Cochon - 1697, puis Geneviève Guimont - 1700), 13, 14, 24, 425  
 Racine, Pierre (Félicité Gagnon - 1784, Scolastique Paré - 1809, Marie-Rose Vézina - 1811), 65-70, 76-79, 83  
 Racine, Pierre (Louise Gulon - 1682), 7-13, 19, 86, 92  
 Racine, Pierre (Marguerite Lacroix - 1770), 279, 289-291, 294  
 Racine, Pierre (Marie-Joséphé Paré - 1752), 56, 59, 61-66  
 Racine, Pierre (fils d'Etienne et Elisabeth Lacroix), 45, 47, 50  
 Racine, Pierre (comptable agréé), 54, 82, 96  
 Racine, Pierre-Michel (Marie-Joséphé Gagnon - 1814), 65-67  
 Racine, Praisque (Marie-Anne Gagnon - 1724, puis Louise Giguère - 1729), 19, 317  
 Racine, Praisque (fils de Joseph et Marie Plante), 61, 62  
 Racine, Robert (fils de Pierre et Félicité Gagnon), 66-68  
 Racine, Siméon (Marie Côté - 1890), 87, 88  
 Racine, Théophile (Angélique Bédard), 202, 447  
 Racine, Urbain (Marie-Martine Paré - 1835), 87, 89  
 Ragueneau, Paul (Jésuite), 187, 330  
 Rainville, Paul de (Marie Michel - 1666, veuve de Louis Gauthier), 120, 355, 356, 361  
 Ranvozy, François (curé de Sainte-Anne), 200, 201, 206, 298, 300, 301, 448  
 Raudot, Jacques (Intendant), 183-186, 241, 315, 413, 414, 436-438, 454  
 Rédemptoristes (voir Congrégation du T.S. Rédempteur)  
 Rédemptoristines, 283, 286  
 Renaud, Albert (Josephine Michel-Taillon), 434  
 Rhéaume, Gabriel (Catherine Simard), 147  
 Rhéaume, Hilalre, 113  
 Rhéaume, Jean-Baptiste (Colette Simard - 1965), 152  
 Rhéaume, Jean-Baptiste (Marie-Anne Talbot), 152

Rieutord, Jean-Baptiste (Pélagie-Victoire Perron), 126-128, 141, 228  
 Riverin, Joseph, 183  
 Robert, Antoine (supérieur du Séminaire de Québec), 275  
 Rodrigue, Antoine (Apolline Racine), 69, 110  
 Rodrigue, Louis (fils de Thomas), 83  
 Rodrigue, Thomas, 83, 90  
 Roger, F.-X. (Eva Daigle), 137  
 Rose, Noé, 510, 537  
 Rouer de Villeray, Louis (Catherine Sevestre), 241, 488  
 Rouleau, Fortunat (prêtre), 373  
 Rousseau, Denise, 179  
 Rousseau, Louis-Zéphirin (notaire) (Vénérande Ranvozzé), 283, 310  
 Routhier, Hector, 163  
 Routier, Charles (Brigitte Lavoie), 452  
 Roy, Albert, 152  
 Roy, Joseph (Marie Gagnon - 1741), 505-508  
 Ruette d'Auteuil, Joseph, 525

Saillant dit Sansouci, Denis (Geneviève Morel), 196, 204  
 Saint-Gelais, Alphonse (Marie-Rose Fortin - 1922), 407, 408  
 Saint-Gelais, Gérard, 177  
 Saint-Gelais, Oscar (Alice Potvin - 1903), 176  
 Saint-Gelais, René, 163  
 Saint-Hilaire, Gabriel, 145  
 Saint-Hilaire, Raoul (Eveline Tourville), 136, 145  
 Saint-Onge, Pierre (curé de Sainte-Anne), 257, 401, 515  
 Saint-Siméon Timber Products Ltd., 209  
 Saint-Vallier, Mgr de (évêque de Québec), 239  
 Sauvin dit La Rose, François (Marie Baril), 13, 92-94, 181  
 Sauvin dit La Rose, Françoise, 94  
 Savard, Charles (Dorothée Paré), 107  
 Savard, Emile, 202, 203  
 Savard, Joseph (Marie-Joséphine Morel - 1711), 166, 185-187, 189, 190, 195, 196  
 Savard, Pierre (fils du précédent), 195, 204  
 Savard, Zéphirin (Marie-Louise Gravelle), 176  
 Séminaire de Québec, 545, 546  
 Sevestre, Charles (Marie Pichon, veuve de Guillaume Gaultier de Comporté),  
 233, 234, 240-242  
 Shepherd, James (shérif), 303, 305  
 Silvain (voir Veau)

Simard, Adélard (Aurore Simard - 1930), 486, 487, 500  
 Simard, Adélard (Marie-Louise Simard - 1911), 328, 329, 343, 344  
 Simard, Adénise (voir Albert Godbout)  
 Simard, Albert (Diane Bouchard - 1968), 487, 500  
 Simard, Alexandre (Agnès Poulin - 1738, veuve de Jean Caron), 147, 214,  
 476-478  
 Simard, André (Louise Miller - 1958), 411  
 Simard, Arthur (Marie-Jeanne Bergeron - 1939), 410  
 Simard, Arthur (fils de Magloire et Eleonore Paré), 522  
 Simard, Augustin (Marie-Joséphine De Salle - 1778), 376, 386, 387, 389  
 Simard, Augustin (Marie-Anne Fortin - 1947), 410, 411  
 Simard, Augustin (Marie-Louise Gagnon - 1812), puis Marie-Louise Cliche -  
 1826), 387-389, 408  
 Simard, Augustin (Thérèse Gagnon - 1715), 126, 127, 140-142  
 Simard, Augustin (Marguerite Paré - 1710), 246, 268, 360, 383-385  
 Simard, Augustin (Thérèse Paré - 1782), 372, 373, 375-377, 389  
 Simard, Augustin (Geneviève Simard - 1809, puis Marie Racine - 1827), 372,

373, 377, 389  
 Simard, Augustin (Geneviève Veau - 1746), 376, 383-387, 514-516  
 Simard, Augustin (fils d'Augustin et Marguerite Paré), 360, 361  
 Simard, Augustin (fils de Jean-Baptiste et Geneviève Giguère), 142-145  
 Simard, Augustin (fils de Noël et Marguerite Racine), 12, 19, 139  
 Simard, Basile (Thècle Giguère - 1820), 229, 230  
 Simard, Basile (Monique Gravelle - 1783), 128, 173, 221, 228, 229  
 Simard, Basile (Agathe Payet - 1739), 140  
 Simard, Damien (fils d'Adélard et Marie-Louise Simard), 329, 344  
 Simard, Edouard (fils de Joseph et Elisabeth Giguère), 377  
 Simard, Etienne (Geneviève Blouin - 1800), 73-75, 129, 158, 159, 162, 193, 194, 545  
 Simard, Etienne (Louise Boiduc - 1737), 273, 278, 427, 429, 468-470  
 Simard, Etienne (Emilie Boucher - 1844), 150, 151, 162  
 Simard, Etienne (Luce Giguère - 1820), 208, 229, 231, 461, 545  
 Simard, Etienne (Geneviève Meunier = Le Monnier - 1729, puis Marie-Geneviève Blouin - 1730), 21, 125, 148, 155, 157, 194, 195, 197  
 Simard, Etienne (Emerence Racine - 1857), 208, 231  
 Simard, Etienne (Marie-Joseph Talon-L'Espérance - 1781), 278, 469, 471, 497-499  
 Simard, Etienne (de Saint-Joachim), 303, 304  
 Simard, Etienne-Romain, 208  
 Simard, Eugène (Alberta Tremblay - 1951), 230, 231  
 Simard, Eusebe, 178  
 Simard, François (Marie-Josephe Blouin - 1783), 107  
 Simard, François (Magdeleine Côté - 1794), 228, 229  
 Simard, François (Thècle Perland - 1772), 228, 232, 262-265, 307, 545  
 Simard, François (Éléonore Giguère - 1837), 308  
 Simard, François (Luce Mercier - 1835), 352  
 Simard, François (Magdeleine Morel - 1815), 421, 471, 483, 499  
 Simard, François (Béatrice Nicole - 1953), 410, 411  
 Simard, François (Marie Paré - 1802), 545  
 Simard, François (fils de Joseph et Emilie Simard), 378  
 Simard, François (fils de Nazaire et Modeste Laberge), 232, 266  
 Simard, Gilles (fils de François et Béatrice Nicole), 411  
 Simard, Honoré (Marie-Exilla Paré - 1902), 230  
 Simard, Ignace (fils de Joseph et Marie Boivin), 140, 141  
 Simard, Isidore (Agathe Paré - 1824), 129, 134, 135  
 Simard, Jean (Félicité Boyer - 1747), 140, 141  
 Simard, Jean (Angélique Mercier - 1737), 358-367, 374, 375, 383, 385  
 Simard, Jean (fils du précédent), 365-367, 374, 375, 387  
 Simard, Jean et Joseph (fils d'Augustin et Marie-Josephe De Salle), 388  
 Simard, Jean-Baptiste (Marguerite Drouin - 1764), puis Apolline ou Pauline Drouin - 1770), 149, 227-229, 231, 263  
 Simard, Jean-Baptiste (Geneviève Giguère - 1787), 128, 142-145, 324  
 Simard, Jean-Claude (fils d'Augustin et Marie-Anne Fortin), 411  
 Simard, Jean-Philippe (Sophie Blouin - 1869), 151  
 Simard, Jean-Pierre (fils d'Adélard et Aurore Simard), 487, 500  
 Simard, Jérôme (Pauline Blouin - 1853), 79, 89, 90, 136  
 Simard, Jérôme (Marie Racine - 1781, puis Marie-Josephe Morel - 1797), 128, 142, 144, 228, 300, 306  
 Simard, Jérôme (Marie-Anne Simard - 1827), 71, 143, 144  
 Simard, José (Pauline Bouchard - 1955), 344, 347  
 Simard, Joseph (Françoise Boucher - 1775), 149, 150, 157, 158  
 Simard, Joseph (Gertrude Caron - 1700, puis Marie Boivin - 1702), 140, 141, 147, 165-167, 473  
 Simard, Joseph (Marie-Ange Gagnon - 1921), 160, 162, 163

Simard, Joseph (Elisabeth Giguère - 1806), 375, 377, 388, 406  
 Simard, Joseph (Agnès Lacroix - 1781), 375-377, 388  
 Simard, Joseph (Emilie Simard - 1834), 377, 378  
 Simard, Joseph (Marie Simard), 408-410, 485, 486  
 Simard, Joseph (Thécle Simard - 1811), 136, 142-144  
 Simard, Joseph-Philéas (Marie Côté - 1883), 486, 487, 499  
 Simard, Louis (Marie-Joséphine Lessard - 1747), 258  
 Simard, Louis (Céline Veau - 1883), 208, 231  
 Simard, Louis (fils de Joseph et Marie Boivin), 140  
 Simard, Louis-Thomas (Caroline Barette - 1865), 545, 546  
 Simard, Magloire (Eléonore Paré), 207, 522  
 Simard, Napoléon (fils de François et Emilie Simard), 377, 378  
 Simard, Nazaïre (Modeste Laberge - 1843, puis Magdeleine Ginchereau - 1865),  
 202, 232, 265, 266, 271, 377  
 Simard, Noël (Magdeleine Racine - 1661), 7, 10-12, 139, 147, 155, 157  
 Simard, Noël (Geneviève Tanguay - 1744), 140  
 Simard, Norbert, 409, 410  
 Simard, Olivier (Marie-Louise Dion - 1838, veuve de Jean-François Gagnon), 16  
 Simard, Onésime (Phylomène Cloutier - 1861), 230  
 Simard, Onésime (Adélaïde Mercier), 53, 81, 117, 118  
 Simard, Pierre (Catherine Boudier - 1631, puis Suzanne Durand - 1635), 1,  
 139, 147, 154, 233, 234  
 Simard, Pierre (Magdeleine Caron - 1809), 232, 264, 265, 303, 304, 306-308,  
 327, 341, 545  
 Simard, Pierre (Claire Dodier - 1690), 147, 148, 166  
 Simard, Pierre (Magdeleine Gagnon - 1812), 430, 431, 433  
 Simard, Pierre (Françoise Meunier = Le Monnier - 1730), 156  
 Simard, Pierre (Marguerite Paré - 1834), 150, 151  
 Simard, Pierre (Françoise Poulin - 1786), 430, 431, 444  
 Simard, Pierre (Agnès Racine - 1751, puis Marie-Anne Boucher - 1762), 149,  
 194, 229, 261, 428-430, 441  
 Simard, Pierre (fils de Pierre et Claire Dodier), 148  
 Simard, Pierre (fils de Noël et Marguerite Racine), 139  
 Simard, Prisque (fils de Jean et Angélique Mercier), 365, 366, 374  
 Simard, Régina (fille de Nazaïre - voir William Ivory)  
 Simard, Théodore, 177  
 Simard, Thomas (Bella Lachance - 1946), 410  
 Simard, Venant (Henriette Boucher - 1852), 486, 499, 500  
 Simard, Xavier, 118  
 Siméon, Hector, 208  
 Société historique de Sainte-Anne-de-Beaupré, 209, 210  
 Soeurs de la Charité, 283, 310  
 Soeurs Franciscaines, 283, 311, 312  
 Soumande, Louis (curé de Sainte-Anne), 185, 188, 356  
  
 Talon, Jean (intendant), 7  
 Talon, dit L'Espérance, Jacques (Agathe Bolduc - 1755), 106, 274, 287, 427, 478  
 480, 481, 485, 493-498, 500, 508, 509, 517, 518, 531  
 Talon, dit L'Espérance, Jean-Marie (Catherine Baudouin - 1775, Marie-Joséphine  
 Pepin - 1782, Sarah Bettez - 1796), 494, 497, 498, 500  
 Tanguay, Damien (Rose-Alba Simard - 1925), 329  
 Tanguay, Jean (Magdeleine Simard - 1730), 140, 141  
 Tanguay, Paul 328, 329  
 Tanguay, Théophile (Flore Guimont - 1854), 432  
 Taschereau, Elzéar-Alexandre (archevêque de Québec), 284  
 Tessier, Eugène, 163



Tétu, Arthur (Adéline Tétu), 137  
 Tétu, Charles (Rita Côté - 1943), 137  
 Tétu, Gilles (Denise Cormier - 1953), 137, 138  
 Tétu, Ludger, 76, 84, 85  
 Tétu, Marcel, 410, 411  
 Tétu du Tilly, Pierre, 454, 455  
 Therrien, Barthélemy (Dorothee Savard), 195  
 Thibaudeau, Jean (Dorothee Veau - 1771), 518  
 Thibault, François (Elisabeth-Agnès Lefebvre - 1670), 537  
 Thibault, Gabriel (fils de Joseph), 407  
 Thibault, Joseph, 407  
 Thiboutot, Wilfrid, 163  
 Thomassin, Napoléon, 343  
 Thibert, Jean (Angélique Mercier - 1736), 334  
 Toupin, Antone (Louise Cloutier - 1679), 465, 467  
 Toupin, Toussaint, 119, 237  
 Tremblay, Adéard (Hélène Simard - 1948), 422  
 Tremblay, Fabien (Marie Duchesne), 420  
 Tremblay, Ferdinand (Adénise Gilbert - 1899), 88  
 Tremblay, François-Xavier (Alice Bouchard - 1932), 177  
 Tremblay, Gérard (fils de Thomas), 421  
 Tremblay, Jacques (Agathe Lacroix - 1696), 540  
 Tremblay, Jean-Baptiste, 17  
 Tremblay, Joseph (Amélie Potvin - 1895)  
 Tremblay, Joseph (Marie Racine - 1841), 95  
 Tremblay, Joseph (Amélie Tremblay), 85  
 Tremblay, Louis (Marie Perron - 1691, Françoise Morel - 1706, Marie Le Tartre - 1716, veuve de Charles Brisson), 166, 185-191, 193  
 Tremblay, Michel (Françoise Racine - 1740), 33-36  
 Tremblay, Pierre (Marie Roussin - 1685), 241  
 Tremblay, Raoul (Jullana St-Gelais - 1940), 354  
 Tremblay, Richard (Jean-Richard), 17, 76, 81, 91  
 Tremblay, Thomas (Albertine Bluteau), 420, 421  
 Tremblay, Thomas-Louis, 433  
 Trillaut, Simon, 237  
 Turcot, Simon (Angélique Barette), 418  
 Turcotte, Adéard, 98  
 Turcotte, Hilaire (Marie Gaudreault - 1906), 97, 98  
 Turcotte, Jean-Charles, 98  
 Turcotte, Jean-Thomas, Paul-Emile et Robert, 88  
  
 Vallier, François (supérieur du Séminaire de Québec), 254, 275  
 Vandal, François (Magdeleine Pinel), 452, 453  
 Vandal, Joseph, 202  
 Veau, Casimir (Frasille Cauchon - 1844), 471, 472, 483, 484, 486, 521  
 Veau, Etienne (Léda Caron - 1889), 484, 485  
 Veau, Etienne (Marguerite Gagnon - 1693), 503, 511  
 Veau, Etienne (Suzanne Giguère - 1813), 482  
 Veau, Etienne (Louise Morel - 1857), 484  
 Veau, Etienne (Marie-Josephe Simard - 1750), 384, 385, 507-509, 514-517, 520, 521, 523, 531  
 Veau, Etienne (fils d'Etienne et Marguerite Gagnon), 511-513  
 Veau, Etienne (fils de Jean et Olive Gagnon), 534, 535  
 Veau, Eugène (Marie-Louise Cauchon - 1847), 485, 521  
 Veau, Flavien (Flavie Cauchon - 1844), 471, 472, 483, 484  
 Veau, Jean (Marie-Elisabeth Boucher - 1806), 308, 309, 471, 482-484, 532  
 Veau, Jean (Emerence Dupont - 1803, puis Marie-Louise Caron - 1809), 483,

## 510-521

- Veau, Jean (Olive Gagnon - 1836), 484, 486, 499, 523, 534  
 Veau, Jean (Obéline Giguère - 1875), 534  
 Veau, Jean (Delvie More) - 1850), 421  
 Veau, Joseph (Béatrice Côté - 1942), 485  
 Veau, Joseph (Octavie Giguère - 1878), 308, 309  
 Veau, Joseph (Marie Morin), 508, 509  
 Veau, Joseph (Luce Simard - 1847), 271, 284, 308, 309, 471, 483, 484  
 Veau, Joseph (fils de Pierre et Catherine Racine), 514-516  
 Veau, Joseph-Casimir (Odile Paré - 1890), 484-486  
 Veau, Octave (Philomène Fortier - 1867), 484, 486  
 Veau, Pierre (Angélique Caron - 1822), 482  
 Veau, Pierre (Marguerite Poulin - 1747, puis Marie-Joséphé Barette - 1763)  
 63, 64, 442, 443, 459, 507, 508, 513-519, 523  
 Veau, Pierre (Catherine Racine 1722), 26, 31, 512-514, 528  
 Veau, Pierre (Marie-Anne Racine - 1777, veuve d'Augustin Lacroix), 482, 485,  
 518.  
 Veau, Silvain (Anne Gallet - 1670), 510, 511, 525, 526, 537, 538  
 Veilleux, Annette (voir Ronald Keiso)  
 Verdon, Jean, 8, 92  
 Verieul, Joseph (Marie Butaud - 1710), 503  
 Verieul, Nicolas (Marguerite Yerdain ou Hiardin - 1655), 2, 233, 423, 424,  
 502, 503, 526  
 Vermet (Vermals), Jean (Marguerite Mercier - 1731, veuve de Jacques Baudouin)  
 358-360, 364  
 Véron de Grandmesnil, Étienne (Catherine Picard), 488  
 Verreau, François, 94  
 Verreau, Joseph et Arthur son fils, 462, 463  
 Ville de Beupré, 450  
 Voyer d'Argenson, Pierre de (gouverneur et procureur de la Compagnie de  
 Beupré), 2, 382, 414, 423, 435, 536  
 Zoltvany, Yves-P. (historien), 3.